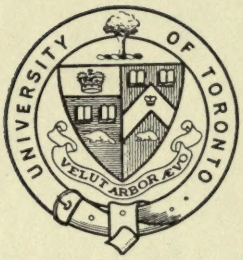


PURCHASED FOR THE

*UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY*

FROM THE

*CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT*

FOR

ART

953c

# REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

IVe ANNÉE

---

PREMIÈRE PARTIE

DU 15 MARS AU 15 OCTOBRE 1847

- DEUXIEME -48
-15 mars

---

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1847

-48

1

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

LIBRARY
MAR 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CC
3
R4
année 4

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (Avril a Septembre 1847).

### DOCUMENTS ET MÉMOIRES.


Lettres de M. le docteur Lepsius a M. Letronne sur le décret bilingue de Philes, dans son rapport avec le décret de Rosette ..... pages 1 et 241

Recherches complémentaires sur la déesse Angérone et le culte secret de Vénus chez les Romains, par M. le docteur Sichel..... 20

Notice sur deux inscriptions découvertes en janvier 1847 dans l'église de Germigny des Prés (Loiret), par M. Vergnaud Romagnési..... 33

Lettres de M. Chaudruc de Crazannes a l'éditeur de la Revue sur la haute borne..... 40

Lettre de M. Guénebault a l'éditeur de la Revue sur la formule *sub ascia* trouvée sur des monuments chrétiens..... 46

Les Chrétiens et les Musulmans dans l'acropole d'Athènes, par M. L. de Laborde..... 49

Une Visite a l'Abbaye de Solesmes, par M. T. Pinard..... 63

Observations de M. Letronne sur les recherches complémentaires de M. le docteur Sichel..... 71

Lettre de M. de Saulcy a M. Ampère sur l'inscription démotique de Philes, à propos d'une réclamation de M. le docteur Lepsius..... 81

Lettre de M. de Rougé a M. A. Maury sur le dernier article de M. Prisse..... 115

Sur la prétendue Vénus-Angerone mâle et femelle et son prétendu culte secret (pour servir à l'Histoire de la religion romaine), par M. Letronne..... 130

Notice historique sur l'hôtel de Sens, ancienne résidence, à Paris, des archevêques de Sens, par M. Troche..... 146

Souvenirs historiques de la chapelle de Saint-Aignan et du cloître Notre-Dame, à Paris, par M. Gilbert..... 164

Église d'Aladja dans le Taurus (inscription grecque inédite), par M. L. de Laborde.. 172

Note relative aux navires représentés sur un des bas-reliefs apportés de Ninive, par M. Jal..... 177

Note sur quelques inscriptions puniques trouvées à Ghelma, par M. le docteur Judas. 188

Lettre de M. S. Birch a M. Letronne sur l'expression hiéroglyphique du mot égyptien *Calasiris*..... 195

Réponse de M. Letronne a M. Birch..... 196

Note sur une inscription de Terracine et sur une inscription de Cora, par M. Egger..... 197

Quelques réflexions sur les antiquités de la ville de Die, par M. J. Courtet..... 203

Notice historique sur l'ancienne église de Saint-Benoît, à Paris, par M. Troche. 214, 276

Lettre de M. L. Pech a M. A. de Longpérier sur quelques monuments antiques inédits..... 228

Inscriptions grecques et latine inédites trouvées en 1827 à Ouadi-Mousa, par M. L. de Laborde..... 253

Lettre de M. Pélissier a M. Hase sur ses recherches archéologiques dans la régence de Tunis..... 261, 394

Sur un scarabée étrusque, par M. A. de Montigny..... 283

Observations sur les sujets représentés dans quelques bas-reliefs assyriens, par M. A. de Longpérier..... 296

Traces de l'établissement des Romains dans l'oasis de Gadamès, par M. Letronne. 301

Du personnage de la Mort et de ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge, par M. A Maury..... 305

Réponse de M. de Saulcy a la 2e lettre de M. le docteur Lepsius..... 340

Mémoire sur les sépultures découvertes dans le quartier de l'Hôtel de Ville, à Paris, par M. Th. Vacquer..... 348

Sur l'arc de triomphe de Théveste, dans la province de Constantine, par M. Letronne..... 360, 433

L'Église de Valenton, par M. T. Pinard. 375

## TABLE DES MATIÈRES.


Vitrail de l'abbaye de Saint-Denis expliqué par M. l'abbé Crosnier..... 377
Des Études archéologiques, discours prononcé par M. L. Vitet, à la société des antiquaires de Normandie..... 385
Lettre de M. Henri a M. Prisse sur des inscriptions recueillies aux sources minérales d'Amélie-les-Bains..... 409
Lettre de M. Lowenstern a M. A. de Longpérier sur des inscriptions cunéiformes..... 415
Le Jugement de Paris au xiv^e siècle, par M. E. Cartier..... 421
Note sur le mot égyptien *Calasiris*, par M. de Saulcy..... 436


## DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.


Admission des articles de numismatique dans la *Revue archéologique* ..... 73
Études sur la musique d'église.. ..... *Id.*
Mise en vente de la 13^e livraison du Musée de Sculpture de M. de Clarac..... *Id.*
Recherches archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule, par M. l'abbé Greppo. 74
Élections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 235
Dégradations faites aux sculptures du château de Blois..... *Id.*
Découverte de la sépulture de l'une des filles de Jean sans Peur..... 236
Découverte d'objets antiques à Lepsek. *Id.*
Musée de Narbonne..... 237
École française a Athènes..... *Id.*
Élections de la Société archéologique d'Athènes..... 304
Restauration du palais arabe l'*Alhambra*. *Id.*
Tombes découvertes sur le monceau Saint-Gervais..... *Id*
Séance annuelle de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres..... 379
Réfectoire du prieuré de Saint-Martin des Champs, à Paris..... 381
Constructions romaines découvertes sous le parvis Notre-Dame, à Paris..... 382
Tour de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie..... *Id.*
Prix proposés par la Société des antiquaires de Picardie..... *Id.*
Études sur les inscriptions trouvées sur le sol de l'Algérie..... *Id.*
Inscription de l'Hôtel de Sens..... 383
Concours pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris..... *Id.*
Construction de l'église Sainte-Clotilde, à Paris..... 384
Congrès de l'Association archéologique britannique, tenu à Warwick..... 437
Découverte d'objets antiques à Besançon. 438
Souscription de M. le Ministre de l'instruction publique de Prusse à la *Revue archéologique*..... *Id.*


## BIBLIOGRAPHIE.


Publications nouvelles.... 73, 74, 237, 240

*Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.*

Saint-Bertin, Rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale, par M. H. de Laplane..... 75
Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, par M. A. Toulmouche..... 79
The Journal of the British archéological association, t. II, comprenant les livraisons trimestrielles d'avril, juillet, octobre 1846 et janvier 1847..... 238
Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie sous les rois Achéménides, par M. le duc de Luynes..... 439

# REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

## LETTRE DE M. LE DOCTEUR R. LEPSIUS A M. LETRONNE

SUR

## LE DÉCRET BILINGUE DE PHILES

DANS SON RAPPORT AVEC LE DÉCRET DE ROSETTE

ET

SUR L'OPINION DE M. DE SAULCY.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ AMI,

C'est vous qui le premier avez fixé l'attention des savants sur l'inscription intéressante qui forme l'objet de cette lettre. Frappé de l'importance d'une telle découverte, vous reconnûtes néanmoins promptement l'impossibilité de certaines circonstances dont une nouvelle inexacte de Londres avait entouré son origine. M. de Saulcy, dont l'opinion sur le sens et l'âge de cette inscription diffère beaucoup de la mienne, vous avait fait connaître ses résultats par une lettre insérée dans la *Revue Archéologique* (1845, p. 393-417); il est donc naturel que je vous soumette aussi de mon côté les raisons qui me font maintenir ma première assertion et rejeter celle de M. de Saulcy. La patrie de Champollion ne saurait jamais cesser de porter un vif intérêt à tous les mouvements de la science égyptienne; je connais le zèle infatigable que vous avez toujours mis vous-même à faire prospérer cette nouvelle science et à protéger les meilleurs élèves de son célèbre fondateur; mes propres études égyptiennes ont commencé en France, et j'ai lu avec une satisfaction toute particu-

lière le jugement favorable que vous avez bien voulu prononcer sur mes recherches ultérieures, dans un de vos plus célèbres ouvrages. Vous ne trouverez donc pas étonnant que je ne puisse me résigner à laisser vous-même et votre public savant sous l'impression des imputations assez graves qui se trouvent dans l'article de M. de Saulcy, contre moi, et je vous saurais gré de vouloir faire insérer la présente lettre dans le recueil si riche et si intéressant où la discussion a commencé.

Permettez-moi de vous rappeler d'abord les faits qui ont précédé l'article de M. de Saulcy.

J'écrivis dans une lettre à M. de Humboldt, datée de Korousko, dans la Nubie inférieure, le 20 novembre 1843, les lignes suivantes :

« Nous avons fait une *trouvaille* précieuse dans la cour du grand temple d'Isis, consistant en deux décrets bilingues, c'est-à-dire en hiéroglyphes et en caractères démotiques, dont l'un est de même contenu que le décret de la pierre de Rosette. *Du moins, ayant comparé jusqu'à présent les sept dernières lignes, j'ai reconnu dans ces lignes une concordance évidente avec l'inscription de Rosette*, non-seulement pour le contenu, mais encore pour la longueur de chaque ligne. *Mais l'inscription doit d'abord être copiée avant que je puisse en dire davantage.* En tout cas, le profit pour la philologie égyptienne ne sera pas médiocre, quand ce ne serait que de permettre la restitution d'une portion du décret fragmenté de Rosette. *Toute la première partie de l'inscription de Rosette qui précède le décret, manque ici.* En revanche, on trouve à Philes, à côté du premier, un second décret qui se rapporte au même Ptolémée Épiphane. Tous les deux portent à la fin, comme celui de Rosette, l'ordre de publier ce décret en hiéroglyphes, en démotique et en grec. Néanmoins le texte grec manque ici, à moins qu'ayant été peint et non gravé, il n'ait été effacé, lorsque Ptolémée Lathure fit sculpter ses inscriptions pardessus des anciennes. »

Un extrait de cette lettre fut imprimé, avec le passage que je viens de traduire, dans la *Gazette de Prusse*, le 9 février 1844.

A peu près en même temps, j'avais écrit cette nouvelle à M. Bunsen, à Londres. Je vous ai déjà communiqué une fois, d'après mon copy-book, le passage qui se rapporte ici ; je le reproduis en substance :

« A Philes, j'ai fait la découverte d'une copie du décret de l'inscription de Rosette ; *la partie hiéroglyphique a déjà été observée par*

*Salt*, comme je l'ai vu après ; le texte démotique n'a été mentionné par personne, autant que je sache ; Champollion n'en dit rien dans ses lettres ; il semble qu'il n'y ait pas fait attention ; cette inscription est d'une grande importance, parce qu'elle répète le décret mot à mot, et même en conservant la même longueur des lignes ; aussi la fin du décret, relative à l'écriture triple, s'y trouve, quoique le texte grec ne soit pas ajouté, à moins qu'il n'ait été mis au bas en lettres peintes en rouge, qui se seront effacées. Une bonne partie du coin qui manque au bas de la pierre de Rosette pourra être restaurée d'après notre inscription, ce qui sera toujours un grand avantage pour la philologie égyptienne ; la partie démotique est aussi *très-bien conservée partout où les lettres ne sont pas enlevées par les hiéroglyphes que Ptolémée Dionysos y a mis par-dessus*. . . . . Je ferai dessiner les inscriptions d'après les empreintes que j'en ai prises ; *après, je pourrai en dire davantage.* »

Écho peu fidèle de cette nouvelle authentique, un article parut dans la *Gazette Littéraire* de Londres, à la date du 10 février 1844, (c'est-à-dire un jour *plus tard* que ma lettre dans la *Gazette de Prusse*). Cet article donne, sous le titre de *Most important discovery*, la nouvelle que j'avais trouvé *dans l'île de Méroë* (où nous sommes arrivé seulement à la fin du mois de janvier), un second *exemplaire complet et extraordinairement bien conservé de l'inscription de Rosette.* Il est clair que c'était la note, peu exacte et faite de souvenir, d'un correspondant qui avait entendu parler, dans quelque salon, de ma lettre à M. Bunsen.

Le 21 février, c'est-à-dire douze jours après la publication de ma lettre à M. de Humboldt, vous fîtes insérer dans le *Journal des Débats,* un article sur les indications publiées par la *Gazette Littéraire*, article dans lequel vous manifestiez votre juste étonnement de ce qu'une pareille inscription eût pu être trouvée à Méroë, tandis que les connaissances que nous possédons de la domination des Ptolémées faisaient rejeter de la manière la plus décidée la possibilité de la publication d'un décret égyptien dans un grand empire indépendant et souvent ennemi, tel qu'était l'Éthiopie.

Votre lettre traduite en allemand et reproduite en entier dans la *Gazette de Prusse* du 28 février, fut accompagnée par le rédacteur d'une note explicative. — Le 6 mars, vous fîtes paraître un nouvel article contenant les rectifications nécessaires, plus cette note de la *Gazette de Prusse*. Mais cet article n'étant pas venu à ma connaissance, je suis revenu sur ce malentendu dans la lettre que je vous adressai de

Thèbes le 1er décembre, où je vous envoyai la transcription exacte des termes de ma lettre à M. Bunsen, ainsi que quelques détails sur la partie de mon voyage qui avait rapport aux inscriptions grecques. Cette lettre fut admise par vos soins dans la *Revue Archéologique*, t. I, p. 678-685.

Ayant déclaré ne pouvoir rendre un compte plus exact du contenu de l'inscription avant d'en avoir transcrit l'empreinte-papier, et d'avoir pu l'étudier avec plus de loisir que ne m'en avaient laissé les nombreuses occupations du voyage, j'espérais l'affaire définitivement éclaircie et terminée.

Mais grâce à l'importance du sujet que vous aviez relevée encore, mon explication provisoire ne satisfit pas l'impatience des esprits. On vit paraître dans la *Revue Archéologique* (1845, p. 393-417), presque deux ans après ma lettre à M. de Humboldt, un nouvel article sur cette question, par M. de Saulcy.

Ce travail traitait du texte démotique de l'un des deux décrets précités dont l'auteur devait la connaissance à l'empreinte rapportée par M. Ampère. L'auteur paraît affirmer dans l'introduction que M. Ampère (lequel nous réjouit de sa visite à Thèbes en 1844) fit le voyage de la haute Égypte surtout à cause de cette inscription ; du moins on doit le conclure des mots : « Comme il y avait peu d'espérance que de bons moulages en fussent prochainement apportés en France, notre savant confrère, M. Ampère, n'hésita pas à se charger d'aller à Philes recueillir ce monument précieux de la langue égyptienne. Certes, notre confrère mérite bien la reconnaissance de tous les amis des études philologiques, car c'est au prix de sa santé, profondément altérée, qu'il nous a dotés de ces textes si impatiemment attendus. »

Les empreintes rapportées par M. Ampère furent partagées ; ce dernier se réserva le texte hiéroglyphique, et remit la partie démotique à M. de Saulcy. M. Ampère n'a pas encore fait connaître ses résultats ; ceux de son collègue sont exposés dans l'article cité. Voici son début :

« Deux années à peu près se sont écoulées depuis que le monde savant *s'est ému* à l'annonce d'un fait archéologique qui devait exercer une *énorme* influence, sur le développement des études égyptiennes. M. le docteur Lepsius venait de *publier la découverte d'une nouvelle copie du fameux décret de Rosette*, etc. » Et plus loin : « Ce texte *complet*, on en *proclamait pompeusement* la découverte toute récente. » L'éditeur ajoute même dans une note, p. 395 : « La nouvelle de la

*Gazette Littéraire* était arrivée à Londres *par une lettre de M. Lepsius*, à M. Bunsen, lettre *dans laquelle il disait* que le texte hiéroglyphique était *extraordinairement bien conservé.* » Or, cette *Revue* où l'auteur écrit ayant, soit en mon nom, soit sur ma protestation personnelle (dans ma lettre à votre adresse), récusé de la façon la plus positive l'article de la *Gazette Littéraire*, je ne sais comment expliquer la ténacité singulière avec laquelle on persiste à m'imputer d'avoir donné occasion à cet article.

L'auteur nous dit en outre, dans l'introduction (p. 394), que jusqu'à la notice que vous avez publiée, il avait cru en effet qu'un duplicata de l'inscription de Rosette avait été *trouvé à Méroë;* d'où il concluait que « les pierres de ce genre ayant dû nécessairement être gravées sur place, des différences de dialectes, peut-être même d'écriture, devraient se manifester au premier coup d'œil. » M. de Saulcy avait donc conçu l'opinion étrange que le peuple de Méroë non-seulement faisait partie intégrante du royaume de l'Égypte, mais parlait un dialecte égyptien. Bien plus, il doit s'être imaginé que le dialecte de Méroë avait été assez voisin de celui de la basse Égypte, pour que l'exemplaire éthiopien de l'inscription ait pu servir à confirmer ou à faire rejeter les restitutions par lui proposées, pour les parties fragmentées du texte démotique de Rosette ; car, en apprenant la découverte de ce nouveau texte, il s'était empressé de déposer entre les mains du secrétaire de l'Académie ses propres restitutions, afin de les garantir de tout soupçon de modifications fondées sur la connaissance du second exemplaire.

Laissant de côté l'étrange combinaison d'idées sur laquelle s'appuyait M. de Saulcy, en faisant cette démonstration, je remarquerai seulement que les restitutions faites par l'auteur à l'inscription de Rosette ne consistaient que dans la répétition de quelques groupes connus qu'on aurait déjà pu déduire de l'imparfaite traduction interlinéaire du docteur Young, et qui ne prouvaient encore en rien la justesse de son analyse des groupes isolés.

L'auteur nous fait ensuite savoir que M. Lenormant avait déclaré de son côté « que le temple d'Isis étant construit sur le roc même, il n'était pas possible de fouiller dans la cour, et que par conséquent ces décrets ne pouvaient être que les inscriptions signalées par Salt, et vues par Champollion, ainsi que par lui-même, sur la muraille du temple (p. 395). » Puis il conclut (p. 396) : « En définitive les inscriptions *réellement importantes* dont la découverte était *donnée comme*

*récente par M. Lepsius,* avaient été sinon recueillies, du moins reconnues et signalées déjà par plusieurs voyageurs. » Nous ne pouvons prendre que pour un malentendu l'opinion assez bizarre qu'un temple fondé sur le roc ne peut être ni encombré ni fouillé, comme si l'on pouvait jamais avoir l'idée de chercher des inscriptions *sous les fondements* d'un édifice, fût-il fondé sur la terre ou sur le sable. Et en effet cette cour, comme toute l'île, est recouverte de décombres qui auraient fort bien pu recéler une seconde pierre de Rosette. Mais un détail ajouté dans ma lettre, à savoir qu'un Ptolémée d'époque plus récente avait fait tailler ses représentations *par-dessus* des inscriptions, avait dû indiquer à tout connaisseur que l'inscription était tracée sur une *muraille* et ne pouvait pas être *extraordinairement bien conservée*, comme l'auteur me le fait dire.

En outre, M. de Saulcy aurait pu lire dans le volume précédent de la *Revue* (p. 679) la mention que je fis de la notice de Salt, aussitôt qu'elle me fut connue, et voir que la prétention de nouveauté dans le sens qu'il y attache, lui, ne m'était pas entrée dans la pensée. On n'aurait pu d'ailleurs me reprocher l'ignorance de la notice de Salt lorsqu'elle avait échappé, ainsi que l'inscription elle-même, à l'attentif et savant Wilkinson. Que Champollion ait vu l'inscription, je ne pouvais le soupçonner alors, et il était difficile en effet de comprendre que ni Champollion, ni Rosellini, ni aucun des savants de leur suite n'aurait aperçu, à la seule vue de cette inscription, sa grande importance pour la restitution de celle de Rosette. J'étais donc parfaitement autorisé pour ma part, d'après le silence de Champollion, de Rosellini et de Wilkinson, à croire l'inscription inconnue avant moi. Ignorant alors la mention faite par Salt, je me réjouis de ma rencontre comme d'une *trouvaille* précieuse. C'est même comme *trouvaille* et non comme *découverte* que j'en écrivis à M. de Humboldt, et si, dans ma lettre à M. Bunsen, j'employai l'expression de *découverte*, la mention que je fis *dans la ligne suivante de Salt*, témoignait assez que je n'entendais exprimer par ce terme que ma surprise personnelle, et non entamer une querelle de priorité, comme elles sont à l'ordre du jour, et comme M. de Saulcy vient le faire après coup. S'il y a plus de mérite à rendre toute sa valeur à une chose peu connue ou négligée et à en faire valoir les conséquences, qu'à la mentionner en passant, à la négliger ou même à la méconnaître, les observations de votre savant collègue concluront peut-être en ma faveur plutôt que pour d'autres et nommément pour lui; car nous allons voir qu'il a été le seul à méconnaître entièrement le contenu,

le temps et même le roi auquel l'inscription se rapporte, comme il a été à la fois le seul à pouvoir l'étudier à loisir, dans son cabinet de travail, et avec tous les secours possibles. Passons aux détails de son mémoire.

L'auteur commence par une description détaillée du monument et se plaint des détériorations que les influences atmosphériques font subir au grès en général, et dont cette inscription en particulier a beaucoup souffert. Mais on sait combien le grès des monuments égyptiens conserve habituellement d'une manière inaltérable les traits qui y ont été gravés, et ceci doit être spécialement appliqué à notre inscription, partout où elle n'a pas été endommagée par les caractères ou figures tracées par-dessus. Il faut cependant bien observer que les signes démotiques, faits plutôt pour la plume que pour le ciseau, n'ont pas été à l'origine aussi nettement tracés que les hiéroglyphes, et les empreintes dont j'ai rapporté plusieurs exemplaires doivent être traitées avec un soin particulier pour redonner l'original dans toutes ses parties. L'exemplaire qu'a possédé M. de Saulcy paraît ne pas être complet, puisque dans ses reproductions qui ne sont pas très-exactes et d'une échelle beaucoup trop petite, le commencement de toutes les lignes manque, et entre autres de la première qui contient la date de l'inscription. Les dimensions générales indiquées par M. de Saulcy ne sont pas non plus exactes, ni dans la forme, ni dans la longueur proportionnelle. La première inscription dont nous nous occupons de préférence (et que M. de Saulcy nomme je ne sais pourquoi B), est indiquée comme d'un pied plus longue que la seconde nommée A, quoique les deux soient de même longueur, et la seconde n'est pas terminée en biais à gauche.

Lorsque l'auteur ajoute : « *On sait que le texte grec* correspondant de ce décret *n'a jamais existé* sur la muraille du temple, » cela semble indiquer positivement qu'un pareil texte n'a pu exister. Mais, comme à la fin du décret, ainsi que dans celui de Rosette, il est dit qu'il doit être publié en écriture hiéroglyphique, enchorique et grecque, et comme une place des plus favorables restait au-dessous des deux inscriptions pour le texte grec, toujours on peut légitimement se demander, si le dernier, comme sur la base de l'obélisque de Philes, n'aurait pas été écrit en caractères rouges que le temps aurait effacés ici comme ailleurs. Sans doute les inscriptions auront été, lorsqu'on grava les figures plus récentes, recouvertes de chaux, mais celle-ci a aussi totalement disparu.

L'auteur passe ensuite à une appréciation détaillée de la quantité

de caractères détruits par les figures superposées, et trouve pour la somme de ceux qui ont été conservés, la fraction $\frac{39}{100}$ ou plus exactement encore $\frac{1}{3}$. Il dit avoir fait ce calcul exact, parce que « cette considération sera pour lui-même *un puissant motif de consolation*, s'il vient à échouer dans la recherche du sens général de notre décret démotique. Heureusement, sans posséder la restitution complète de ce décret, *il est aisé de reconnaître* qu'il est *tout à fait distinct de celui de Rosette*, et il s'empresse d'arriver à la *démonstration rigoureuse* de ce fait. »

Nous l'omettons provisoirement, pour arriver au résultat définitif consigné dans les deux dernières pages. L'auteur trouve que dans l'inscription de Philes « il n'est pas question de *décret*, mais bien d'une *pétition;* » la connaissance précise du texte qui suit le protocole fera connaître s'il ne se trompe pas. Mais « quelle que soit la nature de la pièce, *il est certain qu'elle appartient au règne de Philométor*, *successeur d'Épiphane*, prince en l'honneur duquel le décret de Rosette fut rédigé. Le protocole employé sous *Philométor*, est identique avec celui que nous offre le décret de Rosette; donc *c'était un protocole de chancellerie*, bien fixé, bien arrêté, et qui devait être employé dans la rédaction de tous les actes importants » [des différents Ptolémées.] On remarque quelque différence d'écriture et de langue entre les deux inscriptions. « Enfin, l'inscription de Philes, *confondue à tort avec le décret de Rosette*, était *connue* depuis longtemps et avait été signalée *pour la première fois* par Salt. »

Quant à ce dernier point, nous avons déjà remarqué que l'auteur a dû l'apprendre plutôt de ma lettre que de l'ouvrage même de Salt. Quant à ses résultats philologiques, nous les discuterons après que j'aurai exposé en quelques mots mes propres résultats sur le sujet et l'époque de l'inscription en parallèle avec les siens.

Les inscriptions hiéroglyphiques, en raison de la nature de leurs signes, livrent plus vite le sens général de leur contenu que les inscriptions hiératiques et démotiques, de même qu'on lit plus vite un texte grec sur une architrave que dans un papyrus. J'étudiai donc d'abord le texte hiéroglyphique, ayant le droit de supposer que le texte démotique en était une répétition exacte. Le nom de Ptolémée *Épiphane* revenait six fois avec son surnom, soit seul, soit avec le nom de sa femme Cléopâtre. Dans la seconde inscription, son nom se présentait aussi plusieurs fois. Bien plus, aucun autre nom royal ne se présente dans les deux inscriptions, sauf que dans chacune après la première mention du roi, suit la désignation de ses parents les

*Philopators*, et que dans la seconde, le cartouche du nom d'Alexandre paraît comme portion du nom de la ville d'Alexandrie. On ne pouvait donc douter le moins du monde que les deux inscriptions ne se rapportassent à *Épiphane*, et il est imcompréhensible que M. de Saulcy se soit mépris sur ce premier point capital. Hésiter un moment sur l'attribution de ce cartouche à Épiphane, c'est donner la preuve de son impuissance à lire un seul nom de Ptolémée, et à le distinguer des autres, celui d'Épiphane ayant été fixé le premier de tous par l'inscription de Rosette et n'ayant été pour Champollion, Rosellini, Wilkinson, Félix, ou pour aucun de ceux qui se sont occupés de ces matières, l'objet d'aucune incertitude. Ou bien, M. de Saulcy n'aurait-il jamais jeté les yeux sur le texte hiéroglyphique ? Dans ce cas, M. Ampère, auquel il avait sans doute communiqué son opinion si divergente de la mienne, aurait pu l'éclairer sur ce point.

Si enfin, se méfiant de ses connaissances en fait d'hiéroglyphes, il eût seulement bien regardé le texte *démotique*, auquel il bornait son examen, il aurait rencontré tout autant de fois après le nom du roi le groupe *démotique* d'Épiphane, car ce groupe est également connu d'après l'inscription de Rosette. Aussi M. de Saulcy le connaît-il, car il se présente dans les lignes de cette dernière inscription sur lesquelles roule son mémoire, et il en essaye même une analyse. Le contexte de ce passage, il est vrai, a été méconnu. Mais l'erreur qu'il commet ici, si importante pour l'intelligence du reste, aurait pu être évitée facilement par la seule observation que le même groupe revient chaque fois à la suite du nom du Ptolémée. L'auteur n'a donc regardé dans le texte *démotique*, dont il juge le contenu avec tant d'assurance, d'autres signes que ceux qui font l'objet tout spécial de son commentaire détaillé. Ceci ressort encore plus clairement de l'assertion (page 410) : « De plus, *le nom de la reine Cléopâtre*, femme de Philométor, *ne paraît pas dans le décret de Philes ; il est donc antérieur à l'année du mariage de ces deux princes.* » Il est vrai que le nom de *Philométor* ne paraît pas dans l'inscription, pas plus que celui de sa femme Cléopâtre. Mais nous avons vu que l'Epiphane du texte est pris pour Philométor, par erreur de notre auteur. Celui-ci ne découvre donc pas le nom de Cléopatre dans tout le décret, et néanmoins ce nom se trouve *six fois* dans l'inscription démotique et *dix fois* dans le texte hiéroglyphique. Comment est-il possible, dans l'inspection la plus superficielle, d'avoir laissé échapper si souvent un nom aussi connu, ou d'avoir oublié qu'on l'avait lu et même écrit, lorsqu'on transcrivait l'inscription pour la publier ? Comment est-il pos-

sible que la plume la plus légère appuie sur une mémoire aussi fugitive une conclusion aussi importante que celle de l'époque de l'inscription ? Car c'est bien à une faiblesse de mémoire qu'il faut s'en prendre à ce qu'il ressort de l'observation exposée quatre pages plus loin (p. 414) qui met le comble à la confusion. Notre critique dit qu'il reconnaît après le nom de Ptolémée un autre nom fragmenté, celui d'une reine, « *de Cléopâtre sans aucun doute.* » Or, ces cartouches, fermant la série des Ptolémées divinisés, devaient, d'après l'usage constant, contenir les noms des Ptolémées régnants, c'est-à-dire pour lui ceux de Philométor et de son épouse Cléopâtre. Ici, où le nom de Cléopatre paraît pour la première fois, l'auteur l'indique lui-même, oubliant que quelques pages plus haut il affirmait que ce nom ne paraissait nulle part, et en concluait gravement qu'alors Ptolémée n'était pas encore marié.

Je viens à la seconde affirmation également hardie de M. de Saulcy, que l'inscription de Philes a *si peu de relation avec le décret de Rosette, que c'est plutôt une pétition faite sous un autre roi.* On serait porté à croire qu'une pareille assertion, surtout lorsqu'une autre opinion a été antérieurement énoncée, et qu'on veut attaquer comme une grave erreur, qu'une telle assertion, dis-je, doit être précédée d'une comparaison des deux textes controversés, opération des plus simples ; mais M. de Saulcy doit avoir tenu de mon indication un compte si minime, qu'il ne s'est pas donné le soin de comparer avec l'inscription de Rosette, ou d'examiner même, de quelque manière que ce soit, les signes qu'il avait transmis mécaniquement de l'empreinte sur le papier. Il se contente de cette déclaration, « quelle que soit la nature de la pièce, il est certain qu'elle appartient au règne de Philométor et qu'il est aisé de reconnaître qu'elle est tout à fait distincte du décret de Rosette. » Dans ma lettre écrite sous la tente de voyage, quoique je fusse bien éloigné de prévoir qu'une discussion semblable devait s'y attacher un jour, j'avais pourtant eu la précaution, pour ne pas anticiper sur un examen plus détaillé, de restreindre mon affirmation à la concordance des *sept dernières lignes*, et en général de parler, non de toute l'inscription de Rosette (comme me le prêtent la *Gazette Littéraire* et M. de Saulcy), mais seulement du *décret*, de *l'arrêté* des prêtres qui ne commence qu'à la ligne trente-six du texte grec de l'inscription de Rosette. Car, je n'avais pu manquer, même dans la plus rapide inspection, de remarquer l'absence dans notre texte hiéroglyphique de toute la partie qui précède le décret proprement dit dans celui de Rosette, et l'impossibilité que

cette partie eût jamais existé entièrement. En outre, j'avais très-bien remarqué que le nom de Ptolémée, seul à Rosette, se trouvait à Philes accompagné de celui de Cléopâtre, ce qui me surprit d'autant plus que le décret lui-même n'avait pas subi de modification essentielle, de manière que même la longueur de chacune des sept lignes que j'avais comparées s'accordait parfaitement avec l'inscription de Rosette. Ce fait, le seul au fond dont j'aie ici à accepter la responsabilité, est nié par M. de Saulcy, avec une assurance parfaite, sans qu'il ait examiné, une seule minute, de l'œil ou du doigt, l'objet dont il s'agit. J'ai fait, moi, cette comparaison des deux textes hiéroglyphiques et démotiques; et tous ceux qui voudront l'entreprendre, pourront à l'instant et sans même entrer dans l'interprétation du contenu, se convaincre que le décret de Philes concorde, à très-peu de chose près, trait pour trait, avec celui de Rosette, aussi loin que les parties conservées des deux textes permettent de suivre la comparaison : seulement dans la règle au lieu de Ptolémée Épiphane, on lit Ptolémée et Cléopâtre les Épiphanes.

Dans l'inscription hiéroglyphique manquent complétement les trois premières lignes, nivelées au profit des figures tracées plus tard. M. de Saulcy me fait dire quatre, mais par erreur puisque je n'en dis rien, ni trois ni quatre, dans ma lettre allemande sus-mentionnée. La comparaison avec le texte démotique qui a conservé le commencement, montre que ce sont bien trois lignes. Elles contenaient l'année du gouvernement d'Épiphane, ses titres, le nom de ses parents et la liste des prêtres des divins-cultes Ptoléméens en fonction dans cette même année. Ce protocole était suivi, comme à Rosette, de l'indication des prêtres au nom desquels le décret avait été publié, désignés comme suit dans le texte grec de Rosette, l. 6 et 7 : Οἱ ἀρχιερεῖς, καὶ προφῆται, καὶ οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν θεῶν, καὶ πτεροφόραι, καὶ ἱερογραμματεῖς καὶ οἱ ἄλλοι ἱερεῖς πάντες, οἱ ἀπαντήσαντες ἐκ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν εἰς Μέμφιν τῷ βασιλεῖ, etc. Les groupes hiéroglyphiques désignant les *archiprêtres* et les *prophètes*, ainsi que le commencement du groupe pour les *stolistes*, se lisaient encore dans la dernière des lignes effacées; mais ils sont conservés dans le texte démotique qui en revanche offre une lacune, après les prophètes, suppléée à son tour par le texte hiéroglyphique. Dans l'inscription de Rosette au contraire tout le passage est perdu, de sorte que déjà les premières lignes de l'inscription de Philes complètent celle de Rosette. Depuis les mots εἰς Μέμφιν, le texte de Philes devient fragmenté, ce qui rend la comparaison avec

l. 8 de Rosette, plus incertaine. Suit le passage QUI CORRESPOND EXACTEMENT à la l. 9 et au commencement de la l. 10 : Ἐπειδὴ βασιλεὺς Πτολεμαῖος, αἰωνόβιος, ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, θεὸς Ἐπιφανής, Εὐχάριστος, ὁ ἐγ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ Βασιλίσσης Ἀρσινόης, θεῶν Φιλοπατόρων κατὰ πολλὰ εὐεργέτηκεν τὰ θ' ἱερά, καὶ τοὺς ἐν αὐτοῖς ὄντας, καὶ τοὺς ὑπὸ τὴν ἑαυτοῦ βασιλείαν τασσομένους ἅπαντας. Les interruptions, peu nombreuses, sont pour la plupart suppléées par le texte démotique, tandis que ce passage manque entièrement dans le texte hiéroglyphique de Rosette avec toute la première partie de ce texte. Après ces mots qui donnent pour motif général du décret des prêtres la reconnaissance pour les faveurs dont Épiphane avait comblé eux et les sanctuaires, suit sur l'inscription de Rosette une longue énumération de bienfaits et de grâces spéciales, comme donations au peuple, rémissions, dispenses, soumission d'insurgés, punition de rebelles, agrandissement et embellissement des temples, etc. Tous ces détails manquent à Philes et sont remplacés par cet éloge général (l. 19 du texte grec de Rosette), *qu'Épiphane a distribué à tous la justice, comme Hermès deux fois grand.* A ces éloges donnés au Ptolémée s'en ajoutent quelques-uns à l'adresse de son épouse Cléopâtre, au sujet de donations faites à certains temples; et la conclusion de la partie centrale de l'inscription, sur laquelle se motive le décret, et qui est conçue en ces termes : Ἀνθ' ὧν δεδώκασιν αὐτῷ οἱ θεοὶ ὑγίειαν, νίκην, κράτος καὶ τἄλλ' ἀγαθὰ πάντα EST ÉGALEMENT RÉPÉTÉE, MAIS ÉTENDUE AUSSI A CLÉOPATRE.

Grâce à ces abréviations, toute la partie qui précède le décret, proprement dit, et qui à Rosette occupe presque vingt-huit lignes (l. 9 à 36) dans le texte grec, et dix-huit (l. 3-20) dans le texte démotique, se trouve réduit à Philes, pour le texte hiéroglyphique à quatre, pour le démotique à un peu plus de quatre lignes.

A la ligne 36 du texte grec de Rosette commence l'arrêté, proprement dit, des prêtres, avec ces mots : Ἔδοξεν τοῖς ἱερεῦσι, etc. Il débute, l. 37, 38 : « *Tous les honneurs rendus au toujours vivant roi Ptolémée, chéri de Phtha, du divin Épiphane Eucharistе, ainsi qu'à ses parents les divins Philopators et aux parents de ses parents les divins Évergètes, et aux divins Adelphes et aux divins Soters doivent être considérablement augmentés.* » TOUT CELA SE RETROUVE A PHILES, mais AVEC L'INSERTION DE CLÉOPATRE auprès du nom de Ptolémée. La décision qui suit « *d'exécuter dans chaque temple une représentation de Ptolémée recevant du dieu principal du temple l'arme de la victoire,* » paraît ÉGALEMENT A PHILES. Suivent dans

l'inscription de Philes deux autres décisions que la mutilation rend illisibles. Mais elles doivent CONCERNER CLÉOPATRE ET ÊTRE DE MÊME NATURE, puisqu'il est ajouté, COMME A ROSETTE (p. 40) que « *les autres usages, suivis pour les autres dieux dans les panégyries, seront observés.* » Rosette, ligne 41-43 : « *Il sera érigé au roi Ptolémée, dieu Épiphane Eucharistе, fils des Philopators Ptolémée et Arsinoé une statue et un édicule d'or dans chaque temple, lesquels seront placés dans les sanctuaires avec les autres édicules et portés dans les grandes panégyries avec les autres.* » A PHILES MÊME CHOSE, sauf l'omission des noms des parents et l'ADDITION DE CLÉOPATRE. Rosette, ligne 44-46 : « *L'édicule sera orné des insignes royaux et au centre du Pschent, coiffure royale que le roi portait à Memphis lors de la prise de possession du trône, plus de dix phylactères d'or portant le nom du roi bienfaiteur du haut et du bas pays.* » PHILES, AUCUNE DIFFÉRENCE. Rosette, ligne 46-48 : « *Le 30 mesori, jour de naissance du roi, et le 17 méchir, anniversaire de son avénement au trône, seront célébrés dans les temples de l'Égypte par des processions mensuelles, par les sacrifices et libations d'usage.* » A Philes, le 30 mésori est aussi indiqué comme jour de naissance du roi, mais ce qui concerne le 17 méchir est mutilé et montre quelque différence de rédaction, puisque le nom de Cléopâtre y paraît deux fois, ce qui peut faire croire que le jour de l'avénement du roi était remplacé par le jour de son mariage ou celui de la naissance de Cléopâtre. Suit la ligne 49 de Rosette : « *Le roi Ptolémée, dieu Épiphane, chéri de Phtha, aura une fête annuelle depuis le premier Thoth pour cinq jours.* » LE MÊME PASSAGE A PHILES, SAUF L'INSERTION DU NOM DE LA REINE. Lignes 50, 51 : « *Les prêtres recevront le nom de prêtres du dieu Épiphane outre celui de prêtres des autres dieux.* » A PHILES ON DIT SEULEMENT AU PLURIEL : « DES DIEUX ÉPIPHANES. » Et ligne 52 : « *Il sera permis aux particuliers de célébrer la fête, d'élever l'édicule et de le garder chez soi, supposé qu'ils remplissent toutes les cérémonies prescrites dans les fêtes, soit mensuelles, soit annuelles, afin qu'il soit connu que les Égyptiens honorent le dieu Épiphane* (A PHILES : LES DIEUX ÉPIPHANES) *comme il est légal de le faire.* » TOUT CELA SE LIT DE MÊME A PHILES, AINSI QUE LA DERNIÈRE LIGNE (54) : « *Ce décret sera gravé sur une stèle en caractères hiéroglyphiques, enchoriques et grecs, et sera placé dans chaque temple de son nom de premier, deuxième et troisième ordre à côté de l'image du roi toujours vivant.* » (A PHILES : DE PTOLÉMÉE ET DE CLÉOPATRE, LES ÉPIPHANES.)

J'ai répété ici tout le contenu de l'arrêté, afin de justifier mon assertion *que le décret de Philes n'est qu'une répétition de celui de Rosette*, avec cette seule différence que le premier étend à Cléopâtre ce que le second n'applique qu'à Ptolémée. Il s'ensuit en même temps que le décret de Philes est postérieur à celui de Rosette, le mariage d'Épiphane ayant eu lieu douze ans après son avénement au trône, dont le huitième anniversaire fut l'occasion du décret de Rosette. Le protocole manquant dans le texte hiéroglyphique que j'étudiai seul à mon passage à Philes, je n'avais pas alors de donnée exacte sur la date de l'inscription. Mais à mon retour, en examinant de plus près le texte démotique, *je le trouvai daté de la vingt-unième année du règne d'Épiphane*. La date de l'année est parfaitement lisible, le mois et le jour sont endommagés. Cette année est donc précisément la date du papyrus démotique de Paris, dont le protocole a été publié par Young et que vous avez mentionné dans le tome I de votre *Recueil des Inscriptions grecques*, p. 259. Les noms, par conséquent, des prêtres en fonction sont à Philes en partie différents de ceux de Rosette. Ainsi Démétria, fille de Philinus, remplace Areia, fille de Diogène, comme Canéphore d'Arsinoé. Le papyrus indique également Démétria, et comme il est de la même année que notre inscription, nous pouvons par lui restituer le nom détruit de Ptolémée, fils de Ptolémée comme prêtre d'Alexandre et des Ptolémées. Nous trouvons dans le papyrus pour Athlophore de Bérénice Évergète, Tryphæna, fille de Ménapion. La deuxième ligne de l'inscription de Philes contient lisiblement (mais non dans la planche de M. de Saulcy) le mot : . . . *upna*, avec le déterminatif des noms propres, dont les deux premiers signes ont seuls disparu. La troisième commence avec le groupe de *Fille* et manque chez M. de Saulcy, ainsi que le commencement des autres lignes. Le nom du père est détruit sauf les dernières lettres. . . . *un* qui pourraient être la fin de *Ménapion*, si cette leçon du papyrus que Young déclare incertaine, se vérifie par la suite. Enfin paraît Irène, fille de Ptolémée, comme prêtresse d'Arsinoé Philopator, nommée prêtresse à vie et qui, par conséquent, se trouve déjà dans l'inscription de Rosette.

Il me reste à essayer de vous faire comprendre, comment M. de Saulcy a pu, dans ce protocole de trois lignes, sur lequel il concentre toute sa pénétration, se méprendre si complétement sur la chose capitale, à savoir le nom du souverain qu'il conserve, quoique le surnom d'Épiphane, ainsi que le nom des parents du roi, les Philopators, Ptolémée et Arsinoé fussent des groupes depuis longtemps

déchiffrés et connus, soit par l'inscription de Rosette, soit par une foule de papyrus. Après la date viennent les titres honorifiques du roi, absolument dans le même ordre que dans l'inscription de Rosette : « Successeur de son père, seigneur du diadème, le glorieux, l'ordonnateur de l'Égypte, [pieux] envers les dieux, vainqueur de ses ennemis, celui qui a relevé la vie des hommes, seigneur des triacontaétérides [tel que Phtha le grand], roi comme le soleil, le grand roi du haut pays [et du bas pays, rejeton des divins Philopators], éprouvé par Phtha, à qui le soleil a donné la victoire [l'image vivante d'Ammon, fils du soleil, Ptolémée], toujours vivant, chéri de Phtha. » Les parties comprises entre crochets ont été détruites dans notre texte par les secondes représentations, mais elles sont pour la plupart suppléées par le texte du second décret de Philes. Quelques variations qui se trouvent dans la traduction de M. de Saulcy ne sont point justifiées. Il résulterait déjà de cette concordance des épithètes, qui ne sont jamais les mêmes pour des rois différents que nous n'avons pas (comme l'imagine M. de Saulcy) affaire à un autre roi qu'Épiphane.

Les textes démotiques, soit de Rosette, soit de Philes, ajoutent après les titres honorifiques, un détail qui ne se trouve pas dans le texte grec de Rosette. Ce détail qui donne le surnom et la filiation du roi aurait dû être décisif pour M. de Saulcy qui restreignait son analyse à ces premières lignes. Voyons ce qu'il en a fait. Après la discussion du groupe connu qui désigne ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, il continue en ces termes : « Le texte *ne présente pas de trace de la particule de flexion, qui devait représenter l'indice de filiation* placé entre le nom du roi et celui de ses divins aïeux et j'ai déjà eu l'occasion de signaler l'omission fréquente de cette même particule, en analysant le décret de Rosette. Dans notre décret de Philes, *il n'est plus question des titres* Ἐπιφανής, Εὐχάριστος, et le nom de Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phtha est immédiatement suivi, sans adjonction d'autres titres honorifiques, du nom de ses divins parents. Après le mot ordinaire, signifiant les dieux, paraît le groupe qui représente l'épithète religieuse donnée au roi et à la reine, et ici il nous importe de parvenir directement au sens de cette épithète. »

Ensuite l'auteur entame une longue discussion de ce groupe, depuis longtemps connu par l'inscription de Rosette et les papyrus traduits par Young, pour n'arriver enfin à autre chose qu'au nom d'*Épiphane*, c'est-à-dire le même nom qui, à Rosette, suit aussi le nom de Ptolémée chéri de Phtha. Comment donc se peut-il que

M. de Saulcy reconnaisse ici clairement le groupe d'Épiphane, après avoir déclaré auparavant qu'*il n'est plus question du surnom d'Épiphane* après le nom de Ptolémée? il est vrai qu'il lit *les dieux Épiphanes* au lieu de *le dieu Épiphane,* mais ce n'est pas la faute de l'original qui, regardé avec soin (la place est légèrement altérée), porte le singulier. Aucun signe indiquant *fils de* n'obligeait, d'après l'aveu même de l'auteur, à séparer le titre Épiphane du nom qui le précédait.

Tout concourt à prouver une opinion arrêtée d'avance qui résiste à tous les indices les plus pressants du contraire. En voici la preuve la plus évidente de toutes. Il s'agit maintenant pour lui de lire après le nom de Ptolémée, qu'il croit Philométor (sans avoir trouvé ce surnom), les parents de Philométor, savoir Ptolémée et *Cléopâtre* les Épiphanes. « Nous devrions, dit-il lui-même, avec un aveuglement bizarre, trouver ici le nom *Cléopâtre*, et il semble que ce soit *Arsinoé qu'il y ait à restituer.* Je ne me charge pas d'expliquer ce fait que je me borne à constater. » En effet, c'est le commencement du nom d'*Arsinoé, mère d'Épiphane, et non de Philométor,* qui est conservé d'une manière indubitable. — Ce qui suit est peut-être encore plus fort : « Après cette lacune, dit-il, viennent les restes d'un mot au pluriel qui semble présenter *quelque analogie* avec le mot *Philopators au pluriel. Les dieux Épiphanes furent-ils qualifiés en ce point fils des dieux Philopators?* C'est ce que je crois sans oser l'affirmer. » Cette *analogie* consiste dans la présence évidente du groupe entier Philopators. Entre ce groupe et le commencement du nom Arsinoé il y a justement assez de place pour recevoir ce nom en entier, plus le groupe exprimant *dieux,* qui devait précéder le surnom *Philopators.* Il était donc tout naturel de suivre mot à mot l'inscription de Rosette et de lire : *Ptolémée Épiphane, fils de Ptolémée et d'A*[*rsinoé dieux*] *Philopators.* Au lieu de cela il lit le pluriel *Epiphanes* dans le groupe qui ne présente que le singulier, il supplée *avant* ce groupe un N, signe de la filiation, qui ne s'y trouve pas, et il néglige ce même signe qui se trouve *après* le nom d'Épiphane. Puis il restitue le passage ainsi : *Ptolémée, fils des Épiphanes Ptolémée et Arsinoé, enfants des dieux Philopators,* imaginant qu'on avait *omis* le surnom de *Philométor* après *Ptolémée;* qu'on avait mis celui d'*Épiphane avant* les noms des parents, au lieu de le mettre à sa place *après* ces noms; qu'on avait écrit par méprise (1) *Arsinoé* au

(1) Les textes démotiques de cette époque sont en général plus corrects que les

lieu de *Cléopâtre;* enfin qu'on avait, après les noms des Épiphanes, indiqué ceux des parents des deux Épiphanes par le seul surnom commun de *Philopators*, ce qui ferait supposer qu'on eût donné, contre tous les témoignages de l'histoire, à *Cléopâtre Épiphane, Ptolémée Philopator* pour père au lieu d'*Antiochus de Syrie*. Quel assemblage d'impossibilités philologiques et historiques! Un écrivain qui, en faveur d'une opinion volontairement préconçue, et après que la vérité a été déjà énoncée par autrui, persiste à raisonner de la sorte, doit, ce me semble, inspirer peu de confiance dans ses recherches ultérieures. Et en effet, ses autres travaux philologiques, du moins autant qu'ils concernent l'Égypte, ont très-peu de valeur scientifique, comme je m'en suis assuré en les examinant d'un peu près.

Je me réserve de prouver cette dernière assertion dans un autre article qui traitera des différents travaux égyptiens de M. de Saulcy, et des principes qu'il y prend pour base. La présente exposition avait seulement pour but de vous démontrer, conformément à ma première assertion :

1° Que l'inscription bilingue de Philes n'est pas une *pétition*, comme M. de Saulcy prétend, mais un *décret;* 2° qu'elle n'appartient pas au règne de Ptolémée *Philométor*, comme le même croyait l'avoir déchiffré, mais au règne d'*Épiphane;* 3° qu'elle n'est point *étrangère* à l'inscription de Rosette, mais une *republication du décret de Rosette*, faite dans une occasion postérieure, avec le but d'étendre *les mêmes arrêtés*, énoncés *dans le même ordre*, à sa femme Cléopâtre, 4° qu'elle n'a par conséquent pas été rédigée *avant* le mariage du prince, mais *après*, à une époque plus spécialement déterminée par la date initiale du texte démotique, *comme la vingt et unième année du règne*

textes hiéroglyphiques. En effet nous connaissons plusieurs erreurs dans l'inscription hiéroglyphique de Rosette évitées dans l'inscription démotique correspondante. La plus frappante est dans le passage où l'on a mis le mois de paopi au lieu du mois de méchir, passage que vous avez traité vous-même avec tant de clarté qu'on n'y reviendra plus, quoiqu'il soit curieux qu'à l'endroit correspondant dans le décret de Philes on parle aussi du mois de *paopi*, non de *méchir;* le jour est détruit; et nous devons probablement présumer que la date à Philes se rapportait à un tout autre événement que celui de l'avénement d'Épiphane. Une erreur semblable se trouve dans notre texte hiéroglyphique de Philes, qui, dans la première ligne, nomme la mère d'Épiphane *Cléopâtre* au lieu d'*Arsinoé*, erreur qui se répète, à ce qu'il semble, dans un passage de Pline et peut-être dans un autre de Tite Live. A Philes elle est rectifiée par le texte démotique qui donne *Arsinoé*, conformément au deuxième décret de Philes, à l'inscription de Rosette et à tant d'autres monuments contemporains.

*d'Épiphane*, la huitième après son mariage, la cent quatre-vingt-cinquième avant notre ère. »

Je n'ai pas besoin pour vous, très-honoré ami, d'appuyer encore une fois sur la grande importance de ce document qui non-seulement rectifie, confirme et explique par ses variantes bien des passages de l'inscription de Rosette, mais qui complète encore plusieurs autres parties entièrement perdues de celle-ci. L'intime conviction que cette découverte devait être des plus précieuses pour la philologie égyptienne vous a dicté votre premier article à ce sujet, article inséré dans le *Journal des Débats*. J'espère que cette conviction, qui peut-être fut ébranlée par les affirmations de M. de Saulcy, a maintenant regagné toute sa force par l'exposition que je viens de vous faire.

Enfin, s'il m'est permis de dire encore un mot sur la priorité de la découverte débattue par M. de Saulcy, j'ai été le premier, et non lui, à dire que Salt avait vu l'inscription avant moi. Champollion et Lenormant l'avaient observée de même; il est bien probable que Wilkinson, Bankes, Linant et d'autres l'ont vue aussi de leurs yeux; parmi les membres de notre expédition c'est l'architecte M. Erbkam qui, bientôt après notre arrivée à l'île de Philes, a dirigé mon attention sur ce texte bilingue qui lui rappela immédiatement l'inscription de Rosette; j'ai donc été tout au plus le cinquième, peut-être le centième parmi les voyageurs modernes qui ait vu ces textes bilingues. Mais, si l'on veut parler d'une découverte, certes il ne s'agit pas ici de savoir qui a regardé l'inscription le premier sur la muraille, à côté du grand chemin; mais bien qui l'a reconnue comme une répétition du décret de Rosette. Or, *Salt* croyait voir une *analogie* avec l'inscription de Rosette dans *les deux décrets* de Philes, analogie si légère et si extérieure qu'elle ne l'empêchait pas de soupçonner *en même temps* que justement le premier décret, le seul des deux qui a des rapports avec l'inscription de Rosette, ne fût le décret auquel l'inscription du piédestal de l'obélisque de Bankes fait allusion, *inscription qui se rapporte à Évergète II*. Car voici ce qu'il dit dans une note à la page 22 de son mémoire : « It appears « to me not unlikely, that the above decree may be that to which the « inscription on the pedestal of Mr. Bankes's obelisk refers. » Quant à *Champollion*, nous savons maintenant bien positivement qu'il a vu les textes sans les examiner de plus près. Le seul passage qui s'en trouve dans ses notes prises sur les lieux (*Monuments de l'Égypte; notices descriptives*, 1844, p. 178) est celui-ci : « Les légendes [de Ptolémée XII] sont illisibles parce qu'elles sont tracées sur *une in-*

*scription hiéroglyphique et démotique du règne d'Épiphane.* » Il avait donc reconnu à première vue et de loin, ce que M. de Saulcy a méconnu après une longue étude, que l'inscription n'appartenait pas à Philométor, mais à Épiphane.

J'aurai à justifier Champollion contre M. de Saulcy encore en bien d'autres points où celui-ci s'écarte de la doctrine saine et savante de son maître, dans les différents mémoires qu'il a publiés sur des textes démotiques. Je discuterai alors à la fois les principes fondamentaux à suivre dans les études démotiques en général, et je donnerai l'alphabet démotique purement phonétique à l'exclusion de tous les autres signes. Il importe de rectifier les erreurs nombreuses de M. de Saulcy, et de démontrer que la base même de ses recherches est fausse; parce que ses opinions commencent à trouver entrée dans la science.

Je ne voudrais d'autre preuve de ce danger que les conclusions historiques si judicieuses et si rigoureusement déduites que vous-même avez cru pouvoir tirer de certains résultats philologiques de M. de Saulcy (dans son travail sur les proscynèmes démotiques), résultats qui malheureusement ne méritent pas plus que tout le reste la confiance qu'ils vous avaient inspirée.

Agréez, monsieur et très-honoré ami, l'expression de la haute considération et du sincère attachement avec lequel je demeure

Votre très-dévoué

R. Lepsius.

Berlin, le 20 février 1847.

Il est ordinairement dans les usages du directeur de la *Revue Archéologique* de communiquer simultanément aux auteurs et à ceux de ses collaborateurs qui y sont personnellement intéressés, une épreuve des articles de critique qu'on lui adresse pour ce recueil. Cela ayant eu lieu pour le Mémoire de M. le docteur Lepsius, nous recevons de M. de Saulcy la note suivante que nous nous empressons de publier. (*Note de l'Éditeur.*)

Le temps matériel m'a manqué, non pas pour répondre à l'article précédent, mais pour obtenir l'exécution typographique de ma réponse. Je prie donc en grâce les lecteurs de la *Revue* de suspendre leur jugement jusqu'à l'apparition du prochain numéro, et je m'engage, dès aujourd'hui, à combattre avec avantage, je l'espère, toutes les assertions de M. le docteur Lepsius, concernant mon premier travail sur l'inscription démotique de Philes.

F. de Saulcy.

10 avril 1847.

# RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES

SUR

# LA DÉESSE ANGÉRONE

ET

## LE CULTE SECRET DE VÉNUS CHEZ LES ROMAINS.

---

§ I. Depuis que j'ai publié la fin de mes recherches sur les Angeronalia, j'ai pu me procurer quelques ouvrages que jusque-là aucune bibliothèque n'avait pu me fournir ; leur étude m'a permis de compléter mon travail. Je m'empresse de soumettre aux lecteurs de la *Revue Archéologique* ce qu'ils contiennent de plus curieux et de plus important. Mais auparavant, je crois nécessaire de répondre brièvement à deux articles que M. Letronne a fait insérer dans la *Revue* (1), sur le cachet de Sépullius et sur mon mémoire. Les considérations que renferment ces articles sont de deux ordres. Les unes ont rapport à Angérone elle-même et à son identité avec Vénus, les autres au cachet de Sépullius. Nous ne nous occuperons que des premières.

Et d'abord, on n'a pas été sans s'apercevoir que M. Letronne n'a nullement tenu compte de la troisième partie de mon travail, la plus importante et la plus essentielle; d'où il suit que tous ses arguments se rapportent à la première partie, celle qui a trait au cachet de Sépullius. Partant « du fait, à présent certain, que le cachet de Macer est *moderne*, ce fait, » dit M. Letronne (2), « détruit toutes les conséquences qu'on avait cru pouvoir en tirer, d'après l'hypothèse qu'elle (la pierre) serait l'œuvre d'un artiste *contemporain de César*. » Il trouvait donc inutile d'examiner et de comparer les monuments figurés représentant Angérone que j'avais réunis, de discuter les explications que j'en avais données et les conclusions que j'en avais déduites. Or, on n'a sans doute pas oublié que, dans cette dernière partie, j'ai fait abstraction complète du cachet de Sépullius, et que

(1) 3e année, 4e livr., p. 253 et suiv.; 7e livr., p. 425 et suiv.
(2) P. 443, 2e alinéa.

je me suis uniquement basé sur des monuments antiques, ainsi que sur les passages des auteurs classiques grecs et romains. Comme M. Letronne n'a produit aucun argument qui infirme les idées développées dans cette dernière partie de mon mémoire, évidemment les considérations qu'elle renferme subsistent dans leur intégrité ; elles n'ont rien perdu de leur valeur. Loin de là, j'ai eu la satisfaction, sur les idées principales, telles que l'identité d'Angérone et de Vénus, etc., d'obtenir l'assentiment d'un grand nombre d'archéologues compétents.

M. Letronne ayant donc entièrement laissé de côté, dans ses remarques critiques, cette dernière partie de mon mémoire, avant d'entrer dans une nouvelle discussion, je pourrais attendre qu'il s'en fût spécialement occupé. Cependant, afin que, vis-à-vis des lecteurs, la continuation de mes recherches ne paraisse pas oiseuse, afin que les nouveaux monuments représentant Angérone que je vais leur soumettre ne leur semblent pas indignes de leur attention, j'essaierai de réfuter les arguments que M. Letronne a fait valoir aux pages 443-445 de la septième livraison du troisième volume de la *Revue*.

« N'est-il pas, en effet, bien difficile, » dit ce célèbre académicien, au bas de la p. 443, « de croire que nous autres modernes nous puissions découvrir maintenant ce qu'était cette *divinité secrète*, lorsqu'il est constant que les plus savants Romains l'ignoraient entièrement? » Cette ignorance des Romains tient uniquement à l'une des lois principales de leur religion qui leur défendait, sous des peines extrêmement sévères, non-seulement de divulguer ce secret, mais encore de s'en occuper. On pourrait même dire que cette ignorance était en partie fictive, et devenait plutôt un silence que l'on gardait prudemment sur des mystères, dont la moindre révélation entraînait après elle des suites terribles. Notre figure 10 de la planche 51 indique d'une manière assez significative la punition formidable qui attendait toute infraction à cette prescription pontificale. Le passage suivant de Denis d'Halicarnasse (1) fournit un commentaire explicite sur le sens de ce groupe assez manifestement comminatoire. Cet historien dit, lorsqu'il s'agit de la véritable signification des Pénates : « Pour ma part, je ne crois pas licite d'écrire *sur ce qu'il n'est* PAS PERMIS *à tous de voir, ni d'entendre de ceux qui l'ont vu*. J'en veux même aux autres écrivains qui osent rechercher ou connaître *au delà de ce que* LA LOI *leur accorde* de faire. Ce qui suit est ce que je sais pour l'avoir vu moi-même, et *ce qu'*AUCUN SCRUPULE RELIGIEUX *ne m'empêche de rappor-*

(1) *Antiq. roman.* I, 67, fin.

*ter* par écrit (1). » Ce passage n'indique-t-il pas suffisamment, pourquoi les Romains étaient, ou semblaient être, ignorants sur certains mystères religieux auxquels appartenait la signification réelle d'Angérone? Et l'exécution de Valerius Soranus ne devait-elle pas, plus encore que le doigt appliqué sur la bouche de cette déesse, empêcher qui que ce soit d'avoir l'air de scruter un pareil secret? Par la même raison, les initiés ne devaient-ils pas affecter une complète ignorance? Aujourd'hui qu'il n'existe plus de loi religieuse qui défende de pénétrer les arcanes des sanctuaires romains, je ne vois pas pourquoi nous ne réussirions pas à soulever le voile qui les enveloppe; pourquoi nous ne serions pas en position d'être plus instruits que les anciens eux-mêmes ne l'étaient, ou ne paraissaient l'être, sur ce point de leur religion, lorsque, sur d'autres mystères sacrés de cette époque, nous voyons la science moderne approcher davantage de la vérité que l'antiquité elle-même. Le caractère le plus essentiel de ces mystères n'était-il pas l'exclusion absolue des profanes, et le plus inviolable silence imposé aux initiés?

Il est vrai, comme dit M. Letronne, p. 444, 2e alinéa, que *le nom* d'Angérone n'était un secret pour personne; mais s'il y ajoute *le culte*, il est dans l'erreur; car, à ce sujet, les anciens ne nous ont laissé que des indications très-vagues, tout à fait contradictoires; et nous apprenons bien mieux à le connaître par les statues dont j'ai réuni les figures. D'un autre côté, que ce soit cette même déesse dont il n'était permis de prononcer, ni même de rechercher, le nom, sous peine de mort, cela ressort clairement de notre fig. 10, pl. 51.

« Pour Pline, Plutarque et Macrobe, cette *déesse* n'est qu'un *dieu* (θεός ou *deus*), sous la protection duquel Rome était placée (2). » C'est juste à cause de l'incertitude où ils étaient, et où ils devaient rester, sur le sexe de ce dieu tutélaire, qu'ils l'appellent *deus, divinité;* car Plutarque, à ce même endroit cité par moi et par l'illustre académicien (3), dit qu'il était défendu non-seulement de prononcer le nom de cette divinité tutélaire de Rome, mais encore de dire, ou même de rechercher, ζητεῖν, son sexe. De là l'inscription du

(1) Ἐγὼ δὲ ὅσα μὲν ὁρᾷν ἅπασιν ΟΥ' ΘΕ'ΜΙΣ, οὔτε παρὰ τῶν ὁρώντων ἀκούειν, οὐδ' ἂν ἐπιγράφειν οἴομαι δεῖν. Νεμεσῶ δὲ καὶ τοῖς ἄλλοις, ὅσοι πλείω τῶν ΣΥΓΧΩΡΟΥΜΕ'ΝΩΝ ΥΠΟ' ΝΟ'ΜΟΥ ζητεῖν ἢ γινώσκειν ἀξιοῦσιν. (68). Ἃ δὲ αὐτός τε ἰδὼν ἐπίσταμαι, καὶ ΔΕ'ΟΣ ΟΥ'ΔΕ'Ν ΑΠΟΚΩΛΥ'ΕΙ με περὶ αὐτῶν γράφειν, τοιάδε ἐστί.

(2) Letronne, *loc. laud.*, p. 444.

(3) *Quæst. roman.*, p. 278.

bouclier conservé au capitole : *Genio urbis Romæ, sive mas, sive femina* (1). Macrobe (2), bien qu'il se soit aussi servi du mot *deus*, ne nomme *qu'un seul dieu mâle*, et cite nominativement *trois déesses* qu'on avait soupçonnées d'être le « *dieu* » sous la protection duquel Rome était placée. Parmi ces déesses, outre *Luna* et *Angerona*, il y a *Ops Consivia*, qu'il regarde lui-même comme ayant probablement été ce *dieu* tutélaire. Le mot *deus* n'est donc que le terme général, équivalent de notre expression *divinité*, et ne renferme aucunement, comme le croit M. Letronne, la désignation du sexe de ce génie. Par conséquent, cet argument, qu'un homme d'un savoir si profond et d'une si grande sagacité n'aurait pas apporté à l'appui de son opinion, s'il avait attentivement examiné le passage dans son ensemble, cet argument, dis-je, est aussi peu probant que les autres. Enfin, les paroles de Pline montrent de la façon la plus claire, contrairement à l'opinion de mon critique, que cet auteur regarde le culte d'Angérone comme intimement lié au silence qui doit régner sur le véritable nom de Rome. Qu'on lise le passage en entier (3), et l'on verra que, si, d'après M. Letronne, « Pline cite Angérone comme un *second exemple* de l'emploi du silence recommandé dans l'ancienne religion, » c'est arbitrairement qu'il intercale le mot « *second*, » attendu que Pline n'a absolument rien dit d'un premier exemple, et cite uniquement celui qui est relatif à Angérone. Quant à la défense de prononcer le véritable nom de Rome et celui de sa divinité tutélaire, elle était comprise dans la même loi religieuse.

« Relativement à Angérone, où trouver un indice que cette *déesse du silence* est la même qu'une Vénus orientale ou autre? » Ces deux lignes de M. Letronne démontrent suffisamment qu'il n'a pas jugé nécessaire d'examiner avec attention les preuves que j'ai apportées pour établir l'identité d'Angérone et de Vénus, et surtout les monuments figurés que j'ai réunis sur la planche 51. Si cette identité n'est pas prouvée, que le savant antiquaire explique, pourquoi l'on sacrifiait à Angérone dans la chapelle de Volupia et sur l'autel de Volupia, déesse de la volupté, c'est-à-dire Vénus; pourquoi il n'existait pas, dans la langue de l'ancien Latium, d'autre nom pour Vénus

(1) Serv. *ad Æn.* II, 351.

(2) *Saturnal.* III, 9. Propterea ipsi Romani et *deum*, in cujus tutela urbs Roma est, . . . ignotum esse voluerunt. Sed *dei* quidem nomen nonnullis. . . . libris insitum. . . . Alii enim *Jovem* crediderunt, alii *Lunam*; sunt qui *Angeronam*. . . Alii autem, quorum fides mihi videtur firmior, *Opem Consiviam* esse dixerunt.

(3) Plin. *H. N.*, c. 5, s. 9.

que ceux d'Angérone et de Volupia ; pourquoi les figures d'Angérone ont toutes plus ou moins les formes, le port et les attributs de Vénus ; pourquoi, par exemple, la fig. 8 de la pl. 51 donne à Angérone la coiffure et le port de Vénus, les ailes de Vénus-Uranie, les palmes de Vénus-Victrix, et pourquoi cet Amour assis à ses pieds? Enfin, un haut degré de vraisemblance a été reconnu à l'identité de Vénus et d'Angérone par MM. A. de Longpérier, Raoul Rochette, de Witte; par l'homme qui s'est le plus occupé du culte de Vénus chez les anciens, M. Lajard; par d'autres archéologues encore qui ont lu mon mémoire et examiné les monuments que j'ai réunis. Quant à l'étymologie du mot Angerona, je n'ai nullement voulu le faire dériver du mot Astaroth ; seulement j'ai cru remarquer une espèce d'assonnance entre les deux noms. Au reste, c'est une idée à laquelle je suis loin d'avoir attaché la moindre importance, et que j'abandonne volontiers. Quant à l'origine étrangère d'Angérone, dont il est question dans la troisième partie de mon mémoire, je n'ai aucunement voulu faire descendre cette divinité de la Vénus phénicienne plutôt que de la Vénus assyrienne ; j'ai voulu tout simplement parler d'une Vénus *orientale*, quelle que soit la partie de l'Asie d'où elle provienne ; et je n'ai pas cru nécessaire de poursuivre cette idée plus loin (1).

« Expliquer l'arrivée de cette Vénus orientale en Italie par la colonie des Énéades asiatiques, c'est faire rétrograder la critique historique, en fondant ces conjectures hasardées sur une tradition fabuleuse due à un préjugé national (2). » Sans pénétrer au fond de cette question, quand bien même personnellement j'eusse rejeté l'opinion de l'introduction de Vénus en Italie par les Énéades, comme privée

(1) Parmi les savants qui ont approuvé ma manière de voir et encouragé mes recherches, je dois citer encore M. Rossignol, conservateur des Archives de Bourgogne. Il m'est impossible, à cause des termes trop flatteurs pour moi, de rapporter textuellement une lettre qu'il a écrite à M. de Saint-Mêmin, avec permission de me la communiquer ; mais c'est un devoir pour moi d'en extraire les passages suivants :

« J'incline fort à accepter les conclusions de l'auteur ; j'irais même jusqu'à lui proposer une étymologie d'*Angérone*, qu'on trouverait facilement dans le mot עקר, qui a pu être prononcé *anker* ; ce mot oriental est traduit par Stock *Indigena, qui, e familia peregrina ortus, alibi egit* ET STIRPEM FECIT.

« D'un autre côté, je suis convaincu que, si M. Sichel avait étudié l'Histoire archéologique d'Autun, il aurait trouvé dans cette *Rome celtique*, qui a gardé *Cybèle* jusqu'à Constantin, une foule de considérations qui seraient venues appuyer sa thèse. »

(2) Letronne, *loc. laud.*, p. 444, dernières lignes.

d'une base historique, je devais nécessairement la mettre en ligne de compte, lorsque les archéologues qui, le plus récemment, se sont occupés de la religion romaine, en font le point de départ et le fondement de leurs recherches. Dernièrement encore, en 1841, feu Klausen n'a-t-il pas publié deux volumes sous le titre de : *Énée et les Pénates*, ouvrage que les antiquaires français les plus renommés citent avec éloge ? M. Letronne y a-t-il réfléchi à deux fois avant de rayer d'un seul trait du domaine de la critique historique des recherches aussi vastes et aussi profondes ? De ma part c'eût été d'autant plus téméraire, je dirai même, impraticable, que les Romains ont lié d'une manière si étroite leur mythologie et leur histoire, qu'il n'est pas facile de séparer les traditions des faits historiques. Dans tout état de cause, si ce reproche devait s'adresser à quelqu'un, ce serait aux archéologues de profession, tels que Klausen et ceux qui l'ont suivi ; pour moi, quelle qu'en soit la valeur, je le décline entièrement.

La circonstance qu'aucun auteur n'a jamais parlé d'un culte secret de Vénus chez les Romains, n'est pas une raison pour qu'aujourd'hui l'existence de ce culte ne puisse être prouvée. Nier le contraire, aujourd'hui que nous sommes affranchis de la réserve imposée aux anciens par les arrêts de leurs pontifes, ce serait nier toute possibilité de progrès dans l'étude de l'archéologie, et des mystères religieux chez les anciens en particulier.

Je suis donc bien loin de rien abandonner de ce que j'ai dit ; j'y suis au contraire confirmé davantage par l'assentiment des archéologues que j'ai déjà cités, et par des monuments nouveaux pour moi que M. Lajard m'a fait connaître. Ces monuments, publiés par ce savant dans un mémoire (1) que je n'ai point encore eu le temps de lire, mais dont j'espère tirer profit pour la continuation de mes recherches, concernent une Vénus orientale à tête de lion ; en outre ils ont trait à la signification que la truie avait dans le culte de Vénus, et au rôle important que les Dioscures jouaient dans ce même culte.

Je ne veux nullement toucher à la question de l'authenticité du cachet de Sépullius. D'abord mon incompétence m'en fait un devoir, et c'est un point dont je suis d'autant moins préoccupé, que pour mon sujet il est tout à fait indifférent. Cependant, je ne puis laisser

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XV, 1845, p. 201 et suiv. *Mém. sur un bas-relief Mithriaque.*

passer, sans la relever, une erreur, qui montre, de la part de l'illustre académicien, une certaine prévention ou, du moins, de la précipitation. Il dit (1), « que le signe de Mars (♂) orne aussi l'amulette de César *et le cachet de Sépullius*. » Tout le monde a pu voir que la seconde pierre ne présente pas la moindre trace de ce signe. C'est un *lapsus memoriæ* d'autant plus surprenant, que M. Letronne a examiné la pierre originale et la copie que j'en ai donnée (2), et que deux fois il a reproduit cette copie (3).

Pour me résumer sur les remarques critiques de M. Letronne que je viens de passer en revue, je doute qu'on y puisse voir rien d'applicable à la troisième partie de mon mémoire, à laquelle ce savant n'a point porté l'attention qu'on pouvait exiger d'un critique. Aussi je me crois fondé à maintenir, jusqu'à une réfutation plus sérieuse et plus approfondie, que mes conclusions subsistent tout entières.

Après ces observations préliminaires, dont les lecteurs excuseront, je l'espère, la franchise, je vais m'occuper de leur faire connaître les monuments nouveaux qui représentent Angérone, et qui, tous, viennent à l'appui des idées que j'ai émises.

§ II. Les trois statuettes d'Angérone que j'ai décrites et, en partie, fait figurer, d'après Caylus, ne sont pas les seules que cet archéologue ait rapportées. Il en existe une quatrième (4) qui a échappé à mon attention. Par la position des bras et des mains, elle est conforme aux autres figures d'Angérone décrites, d'après le même auteur, dans les §§ III et IV de notre troisième partie (5); elle offre la même ressemblance avec Vénus, mais elle en diffère par les particularités suivantes : Au lieu d'être nue, comme toutes les autres statues d'Angérone qui ont une des mains appliquée derrière le dos, elle est, au contraire, revêtue d'une longue tunique qui descend jusque sur les pieds. C'est l'index de la main gauche qui est posé sur la bouche close. Il n'existe pas d'autre figure d'Angérone avec la position caractéristique de l'une des mains derrière le dos, qui ne soit pas nue. La draperie est extrêmement analogue à celle de nos figures 5, 6 et 8 de la planche 51. D'après Caylus, « elle est vêtue à la romaine.» En effet, il n'y aurait rien d'extraordinaire de trouver la

(1) *Loc. cit.*, p. 429.
(2) *Revue*, t. II, p. 633.
(3) T. III, p. 256 et 441.
(4) *Recueil d'Antiquités*, t. III, pl. XLIV, fig. v.
(5) *Revue Archéologique*, 3e année, 4e livr., p. 227.

déesse tutélaire de Rome drapée à la façon des dames romaines qui, en outre, comme nous l'avons vu, faisaient de son image un objet de parure. La chevelure de cette Angérone n'offre point de différence avec celle des autres ; seulement, plus luxuriante encore, elle descend en longues boucles des deux côtés de la face jusque sur les épaules. Cette petite image n'est haute que de 16 millimètres et large à peine de 3. Voici la description (1) qu'en donne Caylus : « Je rapporte l'Angerona qu'on voit sous ce numéro, non-seulement à cause que les figures de cette déesse sont fort rares, mais par la raison que sa forme et sa disposition paraissent ici avec de fort grandes différences. Elle est représentée en relief sur une masse d'argent très-convenable pour être montée en bague, ou plutôt pour être portée au cou, *ad angores pellendos*. Aussi est-elle percée à l'extrémité de son ovale : au reste, la figure, très-agréable dans tous ses détails, est vêtue à la romaine : elle porte un doigt sur sa bouche, et l'autre à son opposé, comme celles du second volume.

« Ce petit monument a été trouvé à *Ripa-Transone*. »

§ III. M. Raoul Rochette a bien voulu me communiquer les planches qui représentent les antiquités du cabinet du comte de Thoms (2), ouvrage extrêmement rare, et dont, à ma connaissance, il n'existe à Paris que cet exemplaire.

La planche II de ce livre, gravée en 1740, contient un certain nombre de figures d'Angérone qui viennent fournir, par plusieurs particularités, de nouvelles preuves très-convaincantes à l'appui de quelques-unes des opinions que j'ai soutenues dans mon mémoire sur les Divalia.

§ IV. La première de ces figures est la copie d'une statuette en bronze haute d'environ 28 centimètres. Cette statuette, un peu altérée, comme nous verrons plus loin (§ VIII), fait actuellement partie du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Bien que les bras, destinés à être vissés sur le buste, manquent entièrement, et que, par conséquent, les deux gestes les plus caractéristiques de la déesse ne soient pas exprimés ici, on reconnaît Angérone à sa bouche liée par un ruban ou une bandelette étroite qui ceint et comprime les lèvres, comme on peut le voir surtout dans la figure II, où la tête est représentée de profil. Cette manière de désigner le

(1) *Loc. cit.*, p. 170.

(2) Les Antiquités du Cabinet de M. le comte de Thoms, 1745. (Ce titre est manuscrit dans l'exemplaire que j'ai comparé.)

silence est indiquée dans les paroles de Macrobe (1) et de Pline (2) : *Simulacrum ore obligato*, et dans celles de Solin (3) : *Simulacrum ore prænexo*. Elle constitue le troisième type sous lequel Angérone est figurée, puisque tantôt elle a les lèvres fermées seulement par le doigt (pl. 57, fig. 1, 2, 5, 8, 11, 13), qui, quelquefois même, ne les touche point (mém. cit., 3e partie, 1re sect., § V, *Revue archéol.*, t. III, p. 229), tantôt elle les a scellées (pl. 57, fig. 6), tantôt enfin, comme dans la statuette dont il s'agit, elles ne sont que liées. La tunique est la même que celle que nous avons déjà signalée plusieurs fois, surtout dans les figures 5 et 6 de la planche 51. Ici encore la ceinture est très-lâche.

§ V. La 3e figure nous présente un type tout à fait nouveau d'Angérone, dont nous n'avons pas encore parlé, et dont nous n'avions jusqu'alors trouvé de trace nulle part. C'est une femme également revêtue d'une ample tunique, à travers laquelle cependant on voit se dessiner nettement la forme des seins. Son voile, qui descend sur les épaules, ainsi que le sceptre ou la haste (*hasta pura*), qu'elle tient de la main gauche, me semble rappeler Cybèle. Sa main droite, placée à la hauteur et tout près du sein, a tous les doigts presque fermés, excepté l'index qui est étendu et dirigé vers la bouche. Celle-ci est recouverte d'un large sceau ou cachet qui a presque la forme d'un cadenas. Si je ne me trompe, il s'agit encore ici d'une Vénus-Cybèle.

§ VI. Mais le plus remarquable et le plus important de tous ces monuments est sans contredit une statuette en bronze de 37 millimètres de haut, copiée dans les deux dernières figures de cette planche. La fig. 4 représente une Angérone, comme nous l'avons si souvent rencontrée, nue, avec les formes et la chevelure luxuriante de Vénus, l'index droit appliqué sur la bouche fermée, et le bras gauche tourné derrière le dos à la hauteur de la hanche.

Sur le sommet de la tête, elle porte le lotos, non dans cette forme douteuse des figures 12 et 13, planche 51, mais épanoui, à trois pétales bien isolées, comme on le rencontre dans les monuments égyptiens. Ainsi donc, le lotos n'empêche plus désormais de revendiquer

(1) *Saturnal.* I, 10.
(2) *H. N.* III, c. 5, s. 9.
(3) *Polyhist.*, c. 1. Il est à remarquer cependant que ces trois auteurs ajoutent les mots *obsignatoque* ou *atque signato*, comme s'ils n'avaient point connu de statue d'Angérone portant seulement le bandeau non scellé sur les lèvres.

pour Angérone les figures qui, à cause de la seule présence de cette plante, ont été jusqu'ici regardées comme des Harpocrates.

Cette circonstance donne déjà une haute valeur à ce petit monument, valeur qui est encore augmentée par la fig. 5, qui est la copie du côté postérieur de cette même Angérone. Ici, en effet, on voit la main gauche appliquée sur les fesses, mais on cherche en vain des formes féminines et les traits de Vénus dans ce côté. Le torse, par ses muscles fortement dessinés, est celui d'un homme, et la tête celle d'un lion à gueule largement béante et montrant dans la mâchoire supérieure deux crocs isolés. Il ne faut pas d'autre argument pour prouver que mon explication (1) des hermaphrodites, rapportés par M. Gerhardt au culte de Bacchus, est parfaitement juste, et que, sans se refuser à l'évidence, on ne peut les regarder pour autre chose que pour des Angérones léontocéphales.

§ VII. Grâce à la bienveillance de M. Bake, professeur à l'université de Leyde, j'ai fini par avoir à ma disposition un exemplaire de la thèse de Van Vliet, ou plutôt de Saxius, ouvrage que jusqu'à présent, malgré tous mes efforts, il ne m'avait pas été possible de consulter. C'est en vain que, dans les nombreuses bibliothèques pupliques et particulières de Paris, j'avais cherché à me le procurer. Je n'avais pas été plus heureux dans celles de Belgique et de Hollande. En voici le titre exact :

*J. van Vliet, præside Christophoro Saxio, Diatribe de dea Angerona.* Traject. Batav., 1768, in-4°.

Cet opuscule a 65 pages et cinq chapitres. Il est l'ouvrage de Saxius qui fut, à l'époque de sa publication, professeur à l'université d'Utrecht, et généralement on le cite sous le nom de *Saxius de dea Angerona.*

§ VIII. La partie de cette thèse la plus importante pour nous, bien qu'elle ne nous fasse connaître aucun monument qui soit nouveau, ni aucune face sous laquelle nous n'ayons déjà envisagé notre sujet, c'est la planche gravée jointe à l'ouvrage et son explication (chapitre v, page 57 et suivantes). Cette planche représente deux images d'Angérone, tirées de la collection du prince de Nassau-Orange, les mêmes dont nous avons déjà parlé ci-dessus, § IV et V,

(1) *Revue*, 3e année, p. 325; comparez aussi p. 369, § V.

d'après les figures de la deuxième planche de la description du cabinet du comte de Thoms. L'identité de quelques lignes explicatives qui se trouvent inscrites aux pieds des figures, et quelques autres particularités encore, pourraient donner à penser que les gravures de l'opuscule de Saxius ont été copiées d'après celles de l'ouvrage sur le cabinet de Thoms, bien que le graveur dise le contraire.

La première, fig. I et II, est évidemment la figure de bronze, pl. II, fig. I et II, du cabinet du comte de Thoms, qui appartient actuellement au cabinet des médailles de Paris. Voici les renseignements que nous donne Saxius sur l'origine de cette statue. Elle a probablement appartenu autrefois au musée Farnèse, si on peut ajouter foi aux paroles suivantes de Pyrrho Ligori (1) : *Inter antiquitates farnesianas conspicitur pulcherrima ærea icuncula Angeronæ, quæ os vitta obligatum habet, ita,* UT LABIA NON TEGAT, SED LIGET ATQUE OBSIGNET. Du musée Farnèse, Thoms pourrait avoir acquis cette statuette pendant son voyage en Italie. Après sa mort, en 1750 ou 1751, elle fut achetée par le prince Guillaume IV de Nassau-Orange, et incorporée dans le musée de la Haye. Saxe regarde cette statue comme un ouvrage romain du IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne; il fonde cette opinion sur la nature de la draperie et de la coiffure. Si MM. les conservateurs du cabinet des médailles ont connu l'ouvrage de Saxe et l'origine de cette curieuse statuette, ils n'ont pas dû trouver les raisons qu'il donne concluantes; car la bouche de cette statuette ne conserve plus aujourd'hui aucune trace de l'espèce de ligature ou du nœud qui autrefois l'étreignait, et maintenant on désigne cette figurine comme étant une jeune fille athénienne. Probablement qu'elle a été apportée en France pendant la révolution, et l'on a cru y reconnaître l'ouvrage d'un artiste grec, et non pas une œuvre romaine du IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne. Les personnes à qui je me suis adressé n'ont pu me fournir d'autres données sur l'origine et la signification supposée de cette figure, ainsi que sur la disparition de l'espèce de ligature qui serrait autrefois la bouche.

§ IX. La fig. III, expliquée à la page 61, représente la pierre gravée que nous avons déjà décrite ci-dessus, § V, grossie dans les mêmes proportions que dans la fig. 3 de Thoms. Ce qu'en dit Saxius n'ajoute rien à notre description.

D'après le professeur d'Utrecht, quelques personnes, sans appor-

(1) Marq. Gudii *Antiquæ inscriptiones*. Leovard. 1781, in-fol., p. LIV, 9.

ter de raisons positives, auraient attribué cette pierre gravée à Laurent Natter, artiste célèbre du milieu du siècle passé, qui, à l'époque de la mort de Thoms, était à la Haye. Natter lui-même, au dire de Saxe, aurait avoué avoir contrefait des pierres antiques, mais, en même temps, il aurait protesté de ne les avoir jamais fait passer pour telles. Dans la supposition où cette pierre eût été de Natter, il n'aurait pas manqué, « d'après sa candeur souabe, *pro candore suo suevico* », de le mentionner dans la préface de son *Methodus* (1), p. XXII. Saxius déclare donc persister à regarder cette pierre gravée comme antique, jusqu'à preuve du contraire. A plus forte raison devons-nous nous abstenir dans une question aussi délicate, et que, de toute manière, les connaisseurs eux-mêmes ne pourraient juger que sur les pièces. Les archéologues devront rechercher, si la collection de la Haye, dont l'une des figures d'Angérone a été déjà démembrée, possède encore la pierre de la fig. III de Saxius. En attendant, voici une circonstance qu'on nous permettra de faire valoir en faveur de son authenticité. Un faussaire vivant en Hollande aurait dû plutôt la rendre semblable à la seule figure d'Angérone conservée dans ce pays (celle qui est actuellement à Paris), et non pas y ajouter le sceptre ou la haste (*hasta pura*), attribut qu'elle ne porte nulle part ailleurs. Il en est de même du voile dont elle n'est revêtue qu'une seule fois (*Revue archéologique*, pl. 51, fig. 11); encore est-ce dans une figure qui, dès l'époque où elle a été publiée, avait été plutôt regardée comme une image panthée que comme celle d'Angérone.

§ X. Il y a peu de temps, je me suis trouvé à même d'examiner la petite statuette d'Angérone, appartenant à M. Prévoteau, que j'ai déjà décrite (2). Voici le complément de la description.

La face de cette figurine est très-fruste; le reste est assez bien conservé, bien que fortement oxidé en plusieurs endroits. Il est facile d'y reconnaître le sexe et le port de Venus. Le bras gauche a une position un peu différente de celle qu'on m'avait signalée. Il est placé sur le flanc gauche, ou plutôt sur le côté gauche du dos; la main est tendue sur la partie externe de la fesse gauche et de l'origine de la cuisse. C'est là une position que jusqu'ici nous n'avons point rencontrée; elle se rapproche seulement de celle observée dans la

(1) Sans doute son *Traité de la méthode antique de graver en pierres fines*. Londres, 1754, in-fol.

(2) *Revue*, 3e année, p. 369, § VI.

fig. 6 de la pl. 51 et dans quelques-unes des figurines décrites et représentées par M. Gerhard (1).

Bien qu'il existe une bélière au milieu du dos, les pieds sont néanmoins placés sur un petit socle rond, haut de 3 à 4 millimètres.

Nous aurons soin de recueillir avec l'attention la plus minutieuse tout ce que nous pourrions encore trouver, dans les ouvrages et dans les collections, de renseignements et de monuments relatifs à Angérone et à son culte. Les amateurs de l'antiquité qui, soit par la communication de figures ou descriptions inédites, soit par l'indication de passages d'auteurs, non encore cités par nous, voudraient bien nous aider dans ces recherches que nous nous proposons de continuer, nous rendraient un service dont nous leur serions reconnaissant.

SICHEL, D. M.

(1) *Miroirs étrusques*, pl. XII.

---

# NOTICE

SUR

# LA DÉCOUVERTE EN JANVIER 1847 DE DEUX INSCRIPTIONS

## DANS L'ÉGLISE DE GERMIGNY DES PRÉS (LOIRET).

---

A vingt-huit kilomètres à l'est d'Orléans en remontant la Loire, et sur sa rive droite, entre Châteauneuf sur Loire et Fleury-Saint-Benoît, se trouve une petite commune (1) du nom de Germigny (*Germiniacum*), jadis placée au milieu des pâturages qui lui ont fait donner le surnom de Germigny des Prés (2).

Là et au milieu de dix à douze maisons de peu d'apparence, et que l'inondation de la Loire vient encore de rendre plus misérables d'aspect général, existe de temps immémorial une petite église d'une disposition intérieure peu commune (3).

Les plus anciens historiens de l'ancienne et célèbre abbaye de Saint-Benoît sur Loire ou Fleury-Saint-Benoît, dont Germigny dépendait, et plus modernement dom Jandot, leur chroniqueur (4) le plus complet et le plus exact, se sont exprimés ainsi sur la fondation de la paroisse de Germigny :

(1) Quoique cette vallée de la Loire ait été nommée par les moines de Saint-Benoît, *Vallis Aurea*, le territoire de Germigny est loin d'être une terre promise.

(2) Nous avons publié en 1841 un Mémoire sur cette commune et sur cette église. Ce nouvel écrit est une sorte de rectification et de complément de ce que nous avons dit alors ; il est motivé par un nouvel examen des lieux et par les découvertes qui viennent d'y être faites.

(3) Son sanctuaire est accolé de deux autels en renfoncement et son chœur est coupé par quatre gros piliers qui soutiennent le clocher. Aux deux côtés sont aussi deux autels en renfoncement. La disposition des transseps ainsi qu'ils se trouvent ici était inusitée dans les basiliques byzantines, et M. Mérimée a signalé avec raison cette disposition particulière à Germigny.

(4) Son manuscrit original fait partie de notre collection de manuscrits sur l'Orléanais; c'est un fort volume, in-fol., très-bien écrit, avec plan visuel de l'Abbaye, carte de ses dépendances, armoiries des abbés, etc.

« Theodulphus antequam fuisset episcopus, inter cætera ejus « opera, basilicam miri operis, instar scilicet ejus quæ est Aquis « instituta, ædificavit in villa quæ Germiniacus dicitur, ubi etiam « versibus duobus sui memoriam eleganter expressit hoc modo :

Hæc in honore Dei Theodulphus templa sacravi,
Quæ dum quisquis adis, oro, memento mei. »

(*Manuscrit de Jandot*, p. 341.)

Ainsi Théodulphe, avant d'être évêque d'Orléans, et lorsqu'il n'était encore qu'abbé de Saint-Benoît (de 799 à 810), « entre autres travaux, avait fait bâtir dans le village de Germigny une basilique très-belle, à l'instar de celle qui avait été élevée à Aix la Chapelle par Charlemagne dans son palais, et pour conserver le souvenir qu'il avait fait construire cet édifice, il y avait fait placer ces deux vers remarquables :

« En l'honneur de Dieu, Théodulphe a consacré ce temple; qui que tu sois, en y entrant, prie Dieu pour toi et pour lui. »

La nef principale ou le corps de l'église fut détruit lors des guerres de religion, de 1560 à 1562, et le surplus fort endommagé. Mais il est pour nous aujourd'hui de toute évidence que le sanctuaire, le chœur et une partie du clocher qui le surmonte ont échappé à cette dévastation.

Dans son état actuel, cette église se compose de deux parties bien distinctes. Premièrement d'une grande nef rebâtie dans les temps modernes, et précédée d'un porche en appentis (1). Secondement du chœur et du sanctuaire que nous n'avions point au principe regardé comme appartenant avec certitude à la construction primitive de Théodulphe.

Le clocher surmonte le chœur, et il est soutenu par quatre gros piliers carrés à tailloirs et ornements de l'enfance de l'art en France. Ces piliers supportent quatre arcades à jour et en plein cintre (fer à cheval), surmontées elles-mêmes d'autres arcades soutenues par des

(1) Lors du renouvellement récent du carrelis de l'église on a trouvé les fondations hors terre ou la base d'un pilier analogue à ceux qui soutiennent le clocher, et l'on a eu le soin de le conserver. Il se trouve à droite dans l'angle en entrant dans l'église par la porte principale; ce pilier peut se reporter à la construction primitive par la place de trois piliers semblables qui devaient être entre et y compris celui-ci à partir du pilier qui soutient le grand arceau séparant le chœur de la grande nef. Ce grand arceau est moderne et a été fait vers 1600 après les dévastations des calvinistes.

colonnettes d'un style également barbare. Ce premier étage était décoré de boudins saillants de rinceaux plats, etc., faits d'une matière plastique que nous croyons être de la chaux vive, du plâtre et du ciment en petite quantité. Dans l'origine, il n'existait point de plancher à ce premier étage du clocher et une voûte sans doute de la même matière que les ornements tenait lieu du second plancher (1). Dans cet état, la disposition du clocher devait jeter du jour sur la voûte du sanctuaire où l'on a depuis maladroitement percé une croisée.

Dans notre Mémoire, publié en 1841, nous avions donné un fragment d'inscription que nous avions reconnu sur le tailloir nord du premier pilier du clocher vers le sanctuaire. Cette inscription, exacte dans le texte comme traduction aux deux points près, placés par l'imprimeur, après ces trois unités, est fautive dans la planche où l'on a mis NA pour NO ; elle doit être ainsi rétablie :

III : NO : IAN : DEDICATIO : HVIVS : ECCLESIÆ :

La découverte qui vient d'être faite et qu'on doit aux soins et à l'intelligence éclairée de M. Théodore Chrétin (2), mosaïste, architecte et dessinateur envoyé par le gouvernement, pour réparer une mosaïque dont nous allons parler, complète ce fragment d'inscription. Il nous a fait reconnaître sur les lieux même à la face nord du premier pilier du clocher vers le sanctuaire deux autres lignes d'inscription gravées en creux et en lettres de même forme que les précédentes, placées de même sur les tailloirs du chapiteau, et alors dans la basse-nef avec retour du mot Germini vers la grande nef, ce qui suit :

ANO : INCARNATIONIS : DOMINI : DCCC : ET VI
SVB : INVOCATIONE : SANCTÆ : GINEVRÆ :
ET : SANCTI : GERMINI :

Il suit de là que si l'on réunit ces deux fragments, on aura cette explication ou traduction bien facile :

(1) Toute cette partie supérieure du clocher a un besoin pressant de réparations.

(2) M. Chrétin est l'inventeur d'un procédé si simple et si bien entendu pour faire des mosaïques que le prix en devient abordable pour toutes les fortunes et qu'elles peuvent être transportées à de grandes distances sans altération; nous partageons son opinion qu'un procédé analogue devait être employé par les anciens pour transporter des mosaïques dans des habitations momentanées ou sur le sol des tentes de souverains et de chefs riches et puissants.

« Le trois des nones de janvier, cette église a été bénie (ou dédiée), « l'an de l'incarnation de notre Seigneur, 806, sous l'invocation de « sainte Geneviève et de saint Germain. »

Et si l'on admet avec nous que cette inscription non douteuse n'a pas été gravée par les moines de Saint-Benoît dans un temps reculé, mais qui serait postérieur à 806, on aura la conviction que cette portion de l'église de Germigny est d'une date si reculée que nous ne connaissons en France aucune église chrétienne qui puisse lui disputer la priorité d'existence.

Cette date de 806 vient encore donner celle d'un monument bien curieux et unique en France, du moins nous le pensons. Ce serait celle de l'exécution d'une mosaïque extrêmement remarquable, disposée en voûte (en cul-de-four) au-dessus du sanctuaire.

Le dessin que nous avons donné de cette mosaïque en 1841, après avoir demandé au gouvernement postérieurement, et à cette époque sa restauration est aussi fidèle qu'il était possible de le faire alors où le travail primitif était caché, obstrué, dénaturé par d'anciennes restaurations et par d'ignobles repeints en vrai badigeonnage et recrépissage appliqués dessus avec une incurie inconcevable (1).

Nous nous contenterons en ce moment de donner une simple et succincte description de cette mosaïque, et nous attendrons pour en publier un dessin rigoureusement exact, qu'elle ait été restaurée. Les talents de l'artiste auquel elle est confiée en ce moment nous sont un sûr garant du parfait rétablissement de sa belle et riche disposition de personnage, de dessin et de couleur.

Elle est comme toutes les mosaïques connues de cette époque, particulièrement formée de cubes de couleurs en émail et de cubes de verre revêtus de feuilles d'or ou de feuilles d'argent avec un verre mince solidement collé sur la feuille de métal pour la conserver et lui donner de l'éclat.

Nous avons remarqué en 1841 que diverses parties de cette mosaïque avaient été enlevées et qu'on les avait remplacées par du plâtre fort sur lequel on avait simulé des cubes peints. Ces anciennes réparations se montraient sous le nouvel et ignoble badigeonnage récent là où il était tombé. Ces réparations anciennes nous ont été de nouveau montrées et confirmées sur les lieux. Et, grâce à l'obligeance extrême de M. Chrétin, nous pouvons affirmer ce fait qu'il a

(1) Nous devons dire aussi que le dessin original que nous possédons est bien préférable à notre lithographie de 1841 que le metteur sur pierre a cru à tort devoir embellir en le modernisant.

reconnu, et aussi qu'une petite partie de la mosaïque a été ainsi faite dès le principe avec le même enduit qui retient les cubes, soit qu'on ait manqué de cubes de couleur, soit par toute autre raison.

M. Ciuli est le premier mosaïste qui ait été chargé de la restitution de cette belle mosaïque et on lui doit de lui avoir donné une nouvelle couverture ou *chappe* très-solide (1). On avait masqué le dessous pour soutenir les cubes avec du plâtre gâché trop fort ou sans avoir pris les précautions convenables, d'où il est résulté des *forcements* ou sorties de cubes qu'il sera très-difficile de rétablir maintenant.

En son état actuel et malgré les parties qui y manquent on y discerne en l'examinant avec attention, et pour peu qu'on soit un peu aidé des judicieuses observations de M. Chrétin que son dessin représente au bas et au milieu un coffre ou coffret avec deux bâtons destinés à le porter, couronné de deux petits anges nimbés à ses deux extrémités. Ce coffre semble ouvert, et un linge paraît en sortir. Nous avons pensé en 1841 que ce pouvait être ou l'arche d'alliance ou une châsse de saint Benoît; mais aujourd'hui, en raison d'une inscription dont nous allons parler, nous nous arrêterons à la première de ces deux opinions. Des deux côtés de ce coffret sont disposées gracieusement deux grandes figures ailées d'anges ou chérubins avec nimbes pleins, dorés, et dont les pieds sont, nous devons le dire, démesurément longs (2). Entre leurs deux têtes et au-dessus du coffret se trouve un nimbe plein, d'où sort une main qu'on distingue maintenant très-bien et que nous n'avions pas pu voir en 1841 au-dessus des deux ailes des anges. Au haut de la mosaïque sont des ornements qui l'encadrent; c'est au bas de la mosaïque et d'un pied à l'autre des grands chérubins que M. Chrétin a signalé en dégageant cette partie d'un revêtement de mortier qui y faisait bourrelet et cachait des lettres ou capitales romaines, une inscription très-précieuse formée de cubes argentés, sur fond d'émail bleu, disposés en deux lignes courbes. Il y manque malheureusement des mots et une partie de chaque ligne enlevée par le percement moderne et

(1) Dès ce moment on eut connaissance de l'existence d'une inscription au bas de la mosaïque, et une lettre de M. Pascault, entrepreneur chargé des restaurations de Saint-Benoît, qu'il a fait exécuter avec autant de zèle que de soin sous la direction de M. Delton, architecte du gouvernement, nous en avait donné avis; mais on n'y distinguait alors que peu de lettres isolées sans suite.

(2) Ces figures rappellent exactement, par le style du dessin, celles des Catacombes de Rome.

inintelligent d'une croisée, pratiquée vers 1787, pour éclairer le sanctuaire; qui, dans le principe et en raison de la disposition première du clocher, comme nous l'avons dit, n'avait nullement besoin de ce jour.

Nous terminerons en donnant les lettres de cette inscription telles que M. Chrétin nous a mis à même de les reconnaître sur les lieux d'après son relevé et son travail persévérant qui lui assure la reconnaissance de tous les archéologues. Quant à l'interprétation nous n'en hasarderons aucune pour le moment (1); mais nous devons dire que le doyen des archéologues français, M. Éloi Johanneau, en a trouvé une satisfaisante en tous points et qu'il se propose de publier prochainement.

*Inscription :*

1re ligne : ORACLVM SCM ET CERVBIN HIC ASPICE SPECTANS ET TESTAMENTI EN MICA. . . . . ET

2e ligne : HAECCELENS PRECIPVS QVE STVDENS PVL SAC. . . . . ONENTEM THEODVLFVM VOT. . . . . TO TVIS (2).

Nous avons remarqué dans l'église un bénitier qui doit être de l'origine et bien intéressant à conserver.

L'église de Germigny offre en outre une statue en pierre d'un bon travail, mais mutilée et en partie engagée dans le mur extérieur sud de l'église. Nous en avions donné en 1841 un dessin, en supposant une grande partie de sa forme, et nous avions pensé que ce pouvait être un pélerin en raison de la panetière qui pend à son côté. M. Chrétin, qui a tout observé avec un rare discernement, nous a fait remarquer que c'était une statue de femme dont la tête, qui était nimbée, manque. Elle a à droite une panetière jadis dorée, et à la main gauche un livre peint en bleu. Ces attributs et le reste de nimbe

(1) Dès l'instant où nous savons qu'on a découvert le sens d'une inscription douteuse ou la vérité sur un fait archéologique peu clair, nous aimons à en laisser tout le mérite à celui qui l'a trouvé sans nous battre les flancs à entasser gloses sur gloses, commentaires sur commentaires, notes sur notes, sachant bien d'ailleurs que le vide ou le défaut d'intérêt d'un texte réel ou même imaginaire ne saurait, dans aucun cas ni dans aucun motif, être racheté par un fatras d'érudition étrangère au sujet; car alors c'est tomber dans le ridicule du docteur Mathanasius du *Chef-d'OEuvre d'un Inconnu.*

(2) Cette inscription est sur un cartouche déroulé, bleu, chargée d'un filet d'argent; les sigles ont onviron cinq centimètres de hauteur, le cartouche a en totalité cinq mètres soixante-quinze centimètres de longueur sur une hauteur de dix-sept centimètres.

derrière sa tête doivent appuyer la conjecture de M. Chrétin, que c'est une sainte Geneviève. D'ailleurs sainte Geneviève est quelquefois accolée à saint Germain et l'on célèbre dans l'église de Germigny la fête de sainte Genoue, qui pourrait bien être une corruption de sainte Geneviève, par la différence de la lettre v transformée en u, ce qui se voit fréquemment.

N. B. Depuis la composition typographique de cette Notice on a retrouvé dans Baluze (1) l'inscription de la mosaïque de Germigny; c'est quatre vers latins que Baluze donne ainsi :

*Oraculum sanctum et Cherubin hic aspice spectans,*
*Et testamenti en micat arca Dei*
*Hæc cernens precibusque studens pulsare tonantem,*
*Theodulphum votis jungito quæ so tuis.*

Ces quatre vers se trouvent également répétés dans un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans de 1733, attribué à Dom Chazal. Au temps de Baluze et de son copiste de 1733, l'inscription de la mosaïque était déjà fort altérée, ce qui explique à nos yeux la différence de plusieurs mots bien évidents sur la mosaïque et altérés dans Baluze, tels que *cernens* pour *Celens*, etc., M. Éloi Johanneau qui avait déjà montré tant de perspicacité et d'érudition en donnant le premier le sens général de l'inscription sur des données aussi incomplètes que celles que nous avions pu lui fournir d'abord, nous a envoyé depuis la traduction des quatre vers données par Baluze.

Vois l'Arche d'alliance, éclatant de lumière,
Contemple ici l'oracle avec les chérubins,
Pleins de gloire, inclinés, voilant le saint des saints;
Invoque avec ferveur le maître du tonnerre
Et comprends Théodulphe en ton humble prière.

On lit en outre dans Baluze une courte Notice sur l'église de Germigny et dans le manuscrit de 1733 une description plus étendue des embellissements pratiqués par Théodulphe dans l'église de Germigny lorsqu'il la fit construire.

Février 1847.

C. F. Vergnaud Romagnesi,
Membre de la Société royale des antiq. de France et de diverses Soc. acad. françaises et étrangères.

(1) St Batuzii *Miscellaneorum* lib. I, p. 491, édit. de Paris, in-8, 1678.

## LETTRE A M. L'ÉDIT. DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

# LA HAUTE-BORNE.

Toulouse, le 10 janvier 1847.

MONSIEUR,

J'ai lu avec un véritable plaisir, dans la livraison du 15 décembre dernier de la *Revue archéologique*, p. 585, l'intéressante notice de M. Pinard, sur un monument, connu sous le nom de *Haute-Borne* du département de la Haute-Marne.

Tout en reconnaissant avec l'auteur que l'inscription de la Haute-Borne appartient à l'époque romaine ou gallo-romaine, comme l'attestent du reste la langue et les caractères alphabétiques dont on y a fait usage, et en ne contestant pas davantage que l'épigraphie sur leurs monuments autres que les médailles n'étaient pas dans les habitudes des Celtes ou Gaulois, et, si on l'aime mieux, des Druides, je ne tirerai pas de l'observation de ce fait la conséquence que l'origine et la première destination de notre pierre debout ne remonte pas jusqu'à l'ère celtique. Je crois y remarquer, au contraire, tous les caractères d'un monument druidique (*peulvan, menhir*); seulement, cette destination changea avec la religion qui l'avait consacrée, et suivit celle du vainqueur; et durant la domination romaine le peulvan devint une pierre sépulcrale sur laquelle fut gravée à cette occasion l'inscription dont je vous demande la permission d'entretenir les lecteurs de la *Revue* : circonstance qui, à la même époque, se reproduisit à la même occasion sur d'autres monuments du même genre, ainsi que j'en donnerai la preuve plus bas.

L'inscription gravée sur le monolithe de Fontaine sur Marne a été lue et interprétée de plusieurs manières par les différents archéologues qui s'en sont occupés; mais de ces leçons variées, celle qui me paraît la plus vraisemblable et que j'adopterai de préférence comme la plus simple et la plus naturelle, et qui offre le moins de lacunes et de sigles à remplir, est l'interprétation proposée par un respectable et docte ecclésiastique de la localité dont on a à déplorer la perte récente, feu M. l'abbé Phulpin : VIROMARVS *julio* STATILIO

*Filio*, c'est-à-dire *Viromarus à Julius Statilius son fils;* et j'avouerai même que, sans les considérations que je vais exprimer, je serais encore plus disposé à accueillir la leçon proposée par Grignon, correspondant de l'Académie des sciences : VIROMARVS *juli* STATILI *Filius*, c'est-à-dire *Viromarus Juli* (pour Julie), Statile (pour Statilii) filius.

Mais outre que la formule votive est plus habituellement employée dans le style lapidaire, en étudiant la marche de la civilisation romaine dans les Gaules après la conquête, et par suite de l'adoption progressive par nos ancêtres des mœurs, des usages du vainqueur, il est rationnel de voir dans le *pur gaulois* Viromarus, comme son nom l'indique suffisamment, le père, plutôt que le fils du *demi-Romain* Julius Statilius, ou Gallo-Romain, ce qui est tout un. C'est que dans plusieurs inscriptions recueillies dans les Gaules on voit le père encore sans prénoms romains, tandis qu'on en remarque un et souvent deux de ces prénoms qui précèdent le nom propre des enfants ou petits-enfants; mais alors ces inscriptions, et la nôtre me paraît du nombre de celles qui remontent aux plus hauts temps de la soumission des Gaules, sont de l'époque contemporaine ou de ses premiers successeurs, et surtout d'Auguste. Les marbres épigraphiques que je mentionne ici, et qui proviennent de Saintes (*Mediolanum Santonum*, et d'Eauze (*Elusa*), viennent au milieu de beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer à l'appui de cette assertion.

1° *Saintes* (arc de triomphe) :

*caius* IVLIVS *caii* IVLI OTVANEVNI *Filius* RVFVS *caii* IVLI GEDEDMONIS NEPOS EPORSOROVIDI PRO *nepos*, etc., etc.

Voilà un *Caius Julius Rufus*, fils d'un *Julius Otuaneunus*, petit-fils d'un autre *Caius Julius Gededmon*, et arrière-petit-fils d'un *Epotsorovidus*, sans prénom et souche pure gauloise : tous ces faux Romains qui n'en ont que le vêtement et qui ont échangé le *sagum cucullatum* et les braies (*braccæ*) contre la toge.

2° *Eauze* (fragment d'une inscription tumulaire) :

*Caius* I*ulius* TALSCONIS *Filius* TARROS
IVLIA CONDAI FIL*ia* ACCATEN*i* VX*or*
*caius* IVLIVS PAVLLVS *Filius*
*Titus* IVLIVS SABINVS *Filius*....

C'est-à-dire : « Caius Julius Tarros, fils de Talsco ou de Talscon ;
Julia, fille de Condaius, épouse d'Accatenius,
Caius Julius Paullus fils
Titus Julius Sabinus fils. »

Cette seconde inscription me fournit la même observation que la première : les pères *Talsco* et *Condaius* ne portent que leurs noms propres tout gaulois, et *Accatenius* également ; tandis que les enfants prennent des prénoms et même des noms romains, tels que ceux de *Sabinus* et de *Paullus* (1). Voilà évidemment le progrès dont je parlais plus haut et que signale l'inscription de Viromarus, à laquelle je reviens, et sur les diverses interprétations plus ou moins satisfaisantes par le savant déjà cité et par MM. Moreau de Montour, l'abbé Lebœuf, Phulpin, Jacob Kolb, Pothier, et enfin mes doctes confrères Batissier, Bourassé et l'auteur érudit de la notice.

De toutes ces manières de lire et d'entendre l'inscription de la Haute-Borne, celle qui me semble la plus improbable et la moins admissible, bien qu'elle ait été proposée ou adoptée par des archéologues dont j'honore et respecte à la fois la science et le caractère, c'est la leçon suivante : VIROMARVS *Imperator* STAT*uit* I*bi* L*eucorum* I*mperii* F*ines;* car, sans parler de ce grand nombre de sigles et d'abréviations à remplir qui laissent trop de latitude à l'arbitraire et à l'esprit de système, et qui d'ailleurs, à l'examen du texte, ne pa-

(1) Cette inscription découverte à Eauze (l'ancienne *Elusa*, métropole de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine), est gravée en lettres onciales, sur un panneau de marbre blanc, sans ornements de sculpture et fracturée dans toute sa partie supérieure. Les premières lignes et les noms et qualités de la personne ou des personnes qui y étaient commémorées, manquent donc, et on n'y lit plus que ceux des individus qui ont élevé ce monument, vraisemblablement sépulcral, et qui semblent tous appartenir à la même famille, *Tarros*, *Condaius Talsco*, ou *Talscon*, *Accatenus*, comme *Ottuaneunus*, *Gededmo* ou *Gededmac*, *Opotsorovidus* (de l'inscription de Saintes), sont des noms propres essentiellement gaulois, malgré la terminaison grecque en *os* du premier, familière et commune, du reste, dans les Gaules, et celle latine en *us*, cette dernière ajoutée tardivement, qu'on remarque dans les autres. Quant aux noms tous romains de *Caius* et de *Julius* qui leur sont ici accouplés, César avait rendu cet usage fréquent dans les Gaules, et les monuments nous en offrent un grand nombre d'exemples, particulièrement dans l'Aquitaine. Après la conquête, les Gaulois s'empressèrent de prendre les noms de leur vainqueur, soit à raison de la vénération que leur inspirait la mémoire de cet illustre capitaine et des grands souvenirs qu'il avait laissé parmi ces peuples dans le nombre desquels il comptait des affranchis, des soldats et surtout une quantité considérable de clients, soit pour se rendre agréables au fils adoptif et à l'héritier du grand Jules et aux successeurs de ce dernier ; de là, tous ces *Caius*, ces *Julius*, ces *Julia*, que l'on voit figurer dans l'épigraphie gallo-romaine.

raissent point suffisamment indiquées et notoires, et ne sont pas, à très-peu d'exceptions près, dans le génie de l'épigraphie latine et dans les habitudes des Romains qui, d'ordinaire, dans leurs inscriptions tumulaires, commémoratives, etc., ne proposaient pas des énigmes à deviner aux passants. J'ai la conviction que, dans toute l'histoire romaine, sur les monuments paléographiques et les médailles antiques, on ne pourrait pas appuyer d'un exemple irrécusable, cette attribution faite à un Gaulois du titre d'*Imperator* dans l'acception primitive de général victorieux, titre honorifique dont les soldats romains, après une bataille gagnée, saluaient par acclamations leur général sous la république, et même encore du temps de l'empire. A cette dernière époque, les empereurs qui, parmi toutes leurs qualités, s'attribuaient celle d'*Imperator* après chaque campagne militaire faite par eux ou même leurs lieutenants, en ayant soin d'indiquer sur les monuments le nombre de fois qu'ils avaient obtenu cet honneur, n'auraient pas toléré qu'un barbare eût usurpé le titre donné ici si bénévolement au Gaulois Viromarus (2).

J'estime, monsieur, qu'il serait également impossible de donner une preuve de l'expression d'*imperii fines* pour indiquer les limites du territoire d'un pays, d'une cité, et désigner le monument terminal qui leur servait de borne. Sur notre monolithe, les mots de LEVCORUM FINES eussent suffi pour déterminer son emploi.

Je ne m'arrêterai point ici à discuter l'opinion de l'académicien des inscriptions et belles-lettres, Moreau de Mautour, sur l'identité de noms et de personnes existant entre le Viromarus de la pierre debout de la Haute-Borne, et *Viridomarus*, chef des *Æduens*, mentionné par César au VII^e livre de ses *Commentaires de la guerre des Gaules*.

Je n'insisterai pas davantage pour établir que notre peulvan a pu être converti par les Gallo-Romains en pierre tumulaire et sépulcrale, à une époque bien antérieure à l'établissement du christianisme dans son pays, malgré l'absence des sigles votifs aux mânes, *diis manibus*. Nous allons encore remarquer une pareille omission sur un monument absolument semblable, même origine, même destination postérieure : il s'agit de la pierre debout du Vieux-Poitiers à laquelle il a déjà été fait allusion au commencement de cette lettre.

(2) On n'entend pas ici parler des barbares désignés dans l'histoire sous la dénomination de tyrans, etc., qui, sous la décadence de l'empire, usurpèrent le titre et le pouvoir impérial dans les Gaules et d'autres parties de ce grand corps en dissolution. Notre *Viromarus* n'eut rien de commun avec eux.

Ce monolithe, rangé aussi dans la classe des peulvans ou des menhirs, diffère très-peu, pour sa forme et ses dimensions, de celui de la haute borne. Sa hauteur est de $2^{m},01$ ; sa plus grande largeur, de $1^{m},46$ ; et sa plus forte épaisseur, de $0^{m},67$. Il est en grès jaune rosé étranger à la localité, très-accidenté, et couvert d'anfractuosités naturelles(3). Sur une des faces de la pierre debout, et vers le milieu de son élévation, on lit l'inscription suivante, très-fruste(4) :

RATN (5) BRIVATIOM (6)
FRONV (7) TARBEL NO (8)
IEVRV (9)

Comme la pierre druidique de Fontaine sur Marne, celle de Vieux-Poitiers est également placée à côté d'une voie romaine indiquée sur la carte de Peutinger, et qui circule de Limonum (Poitiers) à Cæsarodunum (Tours). Vieux-Poitiers, quoique la position itinéraire qu'il occupe ne soit pas marquée dans la table théodosienne, et ait une *mansio* et le *fines* des *Pictones* et des *Turones* à seize milles romains de Limonum, de même que la haute borne, semble se rattacher et faire comme partie de la ville antique sise sur la montagne du Châtelet explorée vers le milieu du dernier siècle par Grignon et par feu mon vénérable maître et ami, M. l'abbé de Tressan, qui a laissé une mémoire si vénérée par tous les amis de l'antiquité. Ainsi, le monument tumulaire de *Ratinus Brivatius* est entouré de substructions antiques qui occupent plus de vingt hec-

(3) Comme on en remarque au tiers de la première ligne de l'inscription et vers la fin de la seconde. Cependant la partie occupée par cette inscription est la moins accidentée, et elle a été taillée grossièrement avant d'y graver les caractères.

(4) Le monument, dans cette partie, ne pouvait pas avoir reçu d'altération, mais la mauvaise exécution des lettres et le peu de profondeur des traits en rendent la lecture très-difficile.

(5) Peut être RAT*i*NO.

(6) Vraisemblablement M*ilili*, à moins qu'on ne veuille voir dans notre M le sigle de M*anibus*, mais on n'observe aucune trace du D initiale de D*iis* à gauche de cette même ligne de l'inscription.

(7) J'avais proposé de lire M*ilili* FROM*entario* (pour *frumentario*) *soldat frumentaire*, l'*o* étant souvent mis pour l'*v* dont il a le son dans les inscriptions antiques comme SECoNDVS (sur une inscription de Saintes), pour SECVNDVS, etc. Je m'autoriserais en outre de nombreuses inscriptions antiques où il est fait mention de *soldats frumentaires*: *milites frumentarii*.

(8) Vraisemblablement TARBEL*li*NO (sous entendu *nata, natione*, etc.); *du pays des Tarbelliens*, les *Tarbelles* ou *Aquenses*, dont *Aquæ Augustæ Tarbellicæ*, aujourd'hui *Acqs*, ou Dax était la capitale ou le chef-lieu.

(9) Ce ne peut-être ici que le nom de celui qui élèva le monument, encore un nom gaulois.

tares qui offrent d'innombrables débris de somptueux édifices, colonnes, marbres de toutes couleurs, sculptures, etc., etc. (10).

Et pour que la similitude de destinée et de fortune fût complète entre nos deux monolithes, l'un et l'autre ont été maladroitement et inutilement fouillés, et après avoir été renversés par suite de ces malencontreuses investigations (11), ils ont été redressés plus tard sur leurs bases.

Différents écrivains ont disserté sur la pierre du Vieux-Poitiers, et

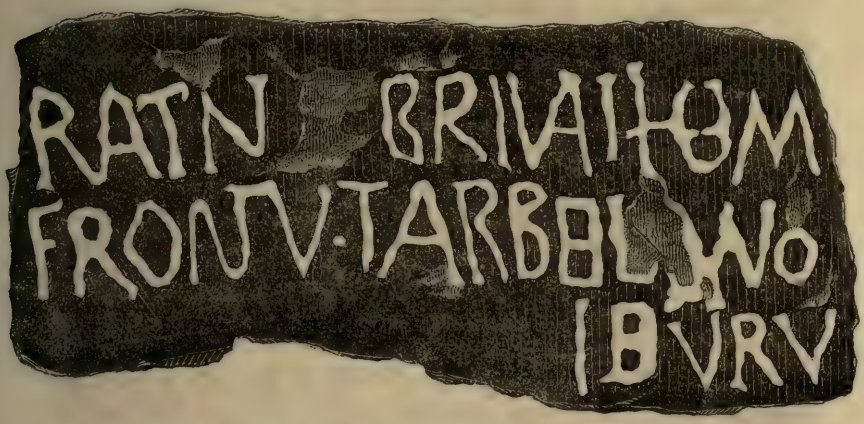


son inscription, dont je joins ici un *fac-simile*, résultat d'un estampage réduit, a été lue et expliquée différemment par MM. Bourignon de Saintes (12), Siauve (13), de La Massardière (14), et par moi (15).

La grande difficulté porte sur l'intelligence et la restitution du premier mot de la seconde ligne, que chacun a traduit à sa manière, mais jamais avec une certitude complète d'être dans le vrai, ce que j'appliquerai également aux deux inscriptions dont je viens de parler à propos de l'excellent travail de M. Pinard sur la première.

Agréez, etc.

Le B^on^ Chaudruc de Crazannes,

Membre corresp. de l'Inst. de France (Acad. royale des Ins. et B. Lett.), membre du Comité historique, etc., etc.

(10) Il est bien étonnant que l'histoire ni la tradition n'aient conservé aucun souvenir de cet établissement gallo-romain, si important et si considérable.

(11) Ces fouilles et la chute qui en fut le résultat eurent lieu vers l'an 1780; elles furent pratiquées par le savant Poitevin ou Picton dom Mazet. Les uns assurent qu'il y trouva des ossements humains, les autres disent qu'il n'y trouva rien.

(12) *Dissertations sur le vieux Poitiers.*

(13) *Mémoire sur les Antiquités du Poitou.*

(14) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. III.

(15) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. III.

## A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

# SUR LA FORMULE SUB ASCIA.

MONSIEUR,

Dans un numéro de l'année dernière de votre intéressante publication, on trouve, page 57, l'analyse d'un mémoire de M. A. Barthélemy sur la célèbre formule *sub ascia*, inséré dans un des volumes de la société des antiquaires de l'Ouest (1). Ce savant donne aussi son opinion sur cette consécration funèbre si contestée entre tous les érudits anciens et modernes. Ce travail nous a fait regretter que M. Barthélemy n'ait rien dit à cette occasion de la présence de la même formule sur quelques monuments funèbres évidemment chrétiens. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples remarquables qui suffiront à notre but, nous trouvons cette formule reproduite sur une inscription chrétienne dans l'ouvrage intitulé : *Ecclesia Venetæ antiquis monumentis nunc primum editis*, etc., in-4, par

(1) Les auteurs cités par Fabricius dans la *Bibliotheca antiquaria*, in-4°, p. 1038, n'envisagent la question qu'au point de vue payen. Dans un curieux ouvrage de D. Mabillon, *du culte des Saints inconnus*, in-12. Paris, 1705, qui n'est que la traduction de cet autre du même auteur, *Epistola Eusebii Romani* (nom supposé de D. Mabillon) *ad Theophilum Gallum, de cultu Sanctorum ignotorum*, in 4°, inséré aussi dans ses *Præfationes ad acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, le savant benedictin avait glissé quelques assertions qui lui valurent des censures de ses supérieurs, auxquelles il s'empressa de se conformer, en se rectifiant dans l'édition française, p. 135, citée ci-dessus. Dans cet ouvrage, on trouve aussi la figure de l'instrument *ascia*, qui fut d'abord pris pour une croix, mais rendue à son interprétation véritable par l'abbé Boisot qui n'y vit rien de chrétien. Voir les détails *loco citato*. On trouve aussi sur la formule en question une dissertation d'Aubert, insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de mai 1715. On a de Valbonnais et Laisné une autre dissertation, insérée mêmes *Mémoires*, mois de juin. Scipion Maffei a fait aussi un travail à ce sujet dans son *Epistola ad Ludov. Anton. Muratorium de hac formula*, etc., insérée dans ses *Antiquitates Galliæ*, p. 52 et son *Museum Veronense*, p. 165. Enfin Muratori a écrit encore sur le même objet, tomo II° *Dissertationum Academiæ Cortonensi*, p. 133; mais nous ignorons s'ils se sont occupés de la *formule* au point de vue des antiquités chrétiennes. M. Raoul Rochette dit aussi quelque chose de la formule en question, dans un de ses *Mémoires sur les Antiquités chrétiennes*, inséré au XIII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, etc., 2<sup>e</sup> série, p. 255, note 2. Il pense avec le savant italien Vermiglioni, que cette figure est tout simplement l'outil employé par les *fossores* ou enterreurs des catacombes, ce qui est constaté par d'autres.

Cornelius Flaminius, sénateur vénitien. Venise, 1739. Decas, 1ª, p. 298; puis dans l'édition italienne du même ouvrage, intitulé : *Notizie storiche delle chiese e monasteri di Vinegia e di Torcello*, etc., par le même auteur, mais nommé dans cette édition Flaminius Corner. Padoue, 1 vol. in-4. Nous la reproduisons ici :

On y remarque plusieurs symboles familiers aux pierres funèbres des chrétiens : tel que le monogramme du nom du Christ, l'ancre symbole de l'espérance, les feuilles symbole d'immortalité (1) et quelquefois de la brièveté de la vie qui s'évanouit sous le souffle de la mort, comme les feuilles desséchées sous le souffle des vents d'automne.

Nous en trouvons un autre exemple non moins curieux qui a été recueilli, il y a quelques années, par un architecte français, M. Albert Lenoir, et calqué par lui sur l'un des murs du cloître de Saint-Jean de Latran à Rome.

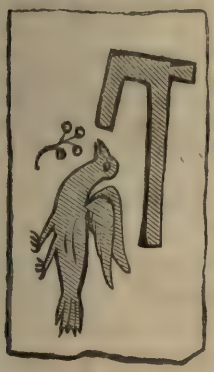

Ici la forme de l'*ascia* diffère un peu, mais est évidemment la même. On y voit la figure de la colombe qui est fréquente sur les pierres funèbres des chrétiens et dont le symbolisme est connu de chacun.

Dans l'ouvrage de Bosio *Roma sotterranea*, on trouve encore une inscription chrétienne représentant l'*ascia*, mais nommée ici *malleus*, elle a été reproduite par Aringhi dans sa *Roma subterranea*, in-fol., tome I, p. 335 (de l'édition donnée à Paris en 1650), et surtout p. 259, 326, dans la belle édition de cet ouvrage donnée à Rome en 1651. *Mallei apposito signo*, dit le texte.

(1) Nous trouvons quelques observations intéressantes sur ces feuilles dans l'ouvrage : *Dissertatio philologica qua nonnulla monumenta sacræ vetustatis ex Musæo victorio deprompta*, in-4. *Romæ*, 1751, v. p. 45 et la note 4, p. 47.

Nous retrouvons encore l'*ascia* seul, gravé sur une pierre tombale sans inscription, dans le même ouvrage tome II, p. 150, de l'édition de Paris et 596 de celle de Rome, sous la même désignation de *malleus*, et fait incontestablement comme l'*ascia* des inscriptions funèbres païennes. Ces divers exemples peuvent suffire. Nous regrettons de ne pouvoir donner plus d'explication à ce sujet, mais nous pensons que si notre ignorance nous met dans l'impossibilité de rien trouver de satisfaisant sur cette intéressante représentation, on nous saura gré du moins d'avoir eu l'idée de soulever la question et de la soumettre aux lecteurs de la *Revue Archéologique*, dans l'espoir que cette communication pourra peut-être engager les érudits et les archéologues à déchiffrer cette énigme ou à nous faire part de leurs opinions sur ce point d'antiquité chrétienne.

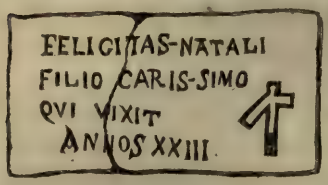


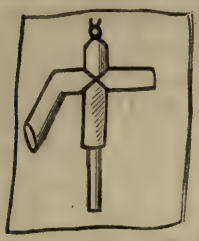

L. J. Guenebault.

(1) Deux questions semblent tout naturellement se présenter à l'esprit en lisant les renseignements donnés par M. Guenebault, à savoir si les chrétiens plutôt par *habitude* que par une intention religieuse n'auraient pas emprunté la formule en question aux payens ou si en l'employant à leur tour ils n'y auraient pas rattaché un *symbolisme* approprié à leurs croyances. Nous soumettons cette idée aux archéologues et quoique les exemples de la formule *sub ascia*, fournis par M. Guenebault ne résolvent pas la question, il nous a semblé, comme à lui, que ces figures assez intéressantes par elles-mêmes, réunies et comparées avec d'autres, pourraient faire naître dans l'esprit des savants quelque utile observation sur une question encore si obscure.

(*Note de l'éditeur.*)

# LES CHRÉTIENS ET LES MUSULMANS

## DANS L'ACROPOLE D'ATHÈNES.

---

S'il est permis en voyage d'être exclusif, s'il est excusable de limiter ses recherches à une seule époque, à un seul art, c'est à Athènes au milieu des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne. Étudier des constructions byzantines en vue du Parthénon, dessiner des entrelacs moresques, à côté des mæandres grecs, rechercher les masures de nos ducs d'Athènes au milieu des magnifiques constructions de Périclès, c'est un effort d'éclectisme dont peu de personnes sont capables, et qui, il faut le dire, fait apprécier médiocrement la sûreté de goût du voyageur qui peut voir l'un sans oublier l'autre. On est donc à Athènes aussi grec que possible, grec de l'antiquité, on l'est par instinct, par impulsion naturelle, on le serait par convenance.

Pour mon compte, j'ai vainement lutté contre cette impulsion, j'aurais voulu tout embrasser chaque fois que j'ai été dans la ville de Minerve, et chaque fois je suis retombé plus lourdement en admiration exclusive devant les chefs-d'œuvre de la Grèce païenne. A mon dernier voyage, cependant, consacré uniquement à l'étude du Parthénon et à la recherche de l'œuvre de Phidias, j'ai pu pendant deux mois de séjour distraire un moment mon attention du plan de travail qui m'y fixait.

Un temps gris, de ces temps qui nous sont familiers, vint un jour attrister l'Acropole; une pluie fine formait sur les sculptures de Phidias comme un réseau et sur les tons incendiaires des colonnes du Parthénon comme un givre du Nord. Le vent, un vent grondeur, aux longs et monotones murmures, entraînait des escadrons de nuages sur les belles lignes du panorama d'Athènes, il enlevait aussi un à un les feuillets de mon album, et tout travail sérieux devenait impossible. Je cherchai donc quel était le contingent des chrétiens de toutes les nations et des musulmans de toutes les races dans cette enceinte sacrée, le plus vaste des musées, dans ce Parthénon, le temple des temples.

Je cherchai des œuvres, je ne trouvai que des traces de dévasta-

tions ; et j'éprouvai le sentiment pénible qu'inspire la décadence du génie, du goût, que dis-je, la perdition du simple respect pour des créations sublimes. L'accablement fut réel, l'irritation était vive, mais à qui m'en prendre. Pas un bruit humain ne révélait près de moi la présence d'un coupable, à quel être pouvais-je dire : « Misérable, est-ce toi qui as porté la première main sacrilége sur ce chef-d'œuvre si complet? es-tu Romain, Goth, Franc, Turc ou Anglais? si ce n'est toi c'est donc ton frère, car vous vous valez tous, petits hommes impuissants, grands enfants destructeurs. » A qui aurais-je tenu ce beau langage? la chouette de Minerve lançait seule son cri perçant au milieu de l'amoncellement des ruines et le corbeau, peut-être l'espion de Coronis, se balançant sur l'ouragan, jetait ses éclats de voix qui semblent le bruit du bouchon qu'on enlève au goulot de la bouteille. D'ailleurs tout était muet et l'orage grondait comme l'écho lointain de cet autre orage de vandalisme qui vint au nom de la plus belle morale saccager le plus beau monument.

Quels artistes, quels hommes de talent et de goût les premiers chrétiens trouvèrent-ils pour transformer à leur usage les temples de la Grèce et particulièrement les temples de l'Acropole d'Athènes, les seuls qui doivent nous occuper ici? Pour l'architecture ils ne rencontrèrent que des manœuvres, à en juger par les procédés barbares employés dans l'aménagement du Parthénon en église chrétienne. Un bourreau, sous le nom d'architecte, entassa d'énormes blocs de marbre sous le péristyle oriental pour former une abside; le naos du temple devint l'église, l'opisthodome son narthex et l'entrée de cette arrière-partie de l'ancien temple, l'entrée de la nouvelle église, orientée dès lors selon la signification du mot et les habitudes chrétiennes. Il fallut plus tard un clocher et un escalier pour y parvenir, on établit l'escalier contre le mur d'antes et le clocher au beau milieu du fronton presque sur le dos de la magnifique figure du Neptune. Rien n'est plus brutal, ni moins scrupuleux que cet établissement, qui toutefois, il faut le reconnaître, porte encore la trace d'un habile manœuvre; les blocs de marbre sont taillés en maître et appareillés en maçon qui connaît son état, s'il ne sait pas autre chose.

De l'ornementation intérieure il reste des peintures sur les parois intérieures des trois murs de l'opisthodome (planche 64). Les années, les hivers et la pluie ont fait d'incessants efforts et ils n'ont pas été impuissants, pour effacer ces peintures exécutées hardiment et de premier coup sur la surface polie du beau marbre pentélique.

Ce qu'il en reste suffit pour indiquer la disposition générale des saints personnages et les ornements dans lesquels ils s'encadrent; il suffit aussi pour laisser distinguer et faire comprendre le noble caractère du dessin et les savants procédés d'une peinture franchement traitée, allant au but et l'atteignant par la simplicité vigoureuse des moyens (1).

Devant ces grandes figures aux regards noyés dans une ombre portée, aux traits gravement accentués, aux poses nobles et dégagées, devant cette peinture qui semble à sa hardiesse de premier coup, une esquisse de quelque élève d'Apelles apposée comme en hommage sur le mur de Phidias, il m'a paru évident que nous avions des idées complétement fausses sur le style byzantin. J'ai vu les églises de Constantinople, de la Grèce et des grands couvents de l'Orient dans le Liban, à Jérusalem, au Sinaï, à Saint-Saba, à l'oasis des lacs natrons, et partout j'ai senti que nous étions dans le faux, mais j'ai vainement cherché un fil conducteur. Il ne m'est resté de la vue de toutes ces mosaïques, de ces innombrables peintures à fresque et à l'huile, que des idées vagues, des aperçus indécis, une sorte d'instinct dont je tente avec hésitation d'exposer le trait principal.

Avant que le grand fléau des iconoclastes se fût appesanti sur l'Orient, cette terre encore digne du nom de classique conservait toutes les traditions de l'art antique. La chaîne des souvenirs avait été secouée par des influences bien désastreuses, mais elle avait résisté avec deux armes puissantes, l'amour des arts, devenu une habitude, qui n'abandonna jamais les races grecques et ce respect inné pour les œuvres du passé, respect traduit depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'ère chrétienne en reproductions archaïques qui conservaient au peuple avec ténacité ses vieilles traditions, en arrêtant avec bonheur le goût du beau dans ses déviations.

L'habitude des arts et l'archaïsme religieux sont les deux traits du caractère grec qui expliquent la peinture byzantine, et cette conservation persistante des traditions les plus pures au milieu de la décadence la plus complète. Nous lui devions depuis une antiquité reculée des reproductions de monuments dont les originaux se sont perdus; nous lui devons encore, à partir de l'époque où les chrétiens ont

(1) J'ai calqué avec soin deux des médaillons; mais les gravures en bois qui devaient les rendre n'ont pu être terminées à temps pour paraître avec cet article: je les réserve pour le numéro suivant de la *Revue;* elles me donneront l'occasion de revenir sur la disposition générale et le caractère particulier de ces peintures.

décoré leurs églises, le maintien d'un art que l'état de la société eût compromis. L'archaïsme, ou la reproduction servile, donna le jour à des œuvres remarquables dans une société incapable de créer par elle-même des œuvres originales.

L'orage iconoclastique éclata au milieu de ces sectateurs fidèles d'une grande école et il menaça d'entraîner avec lui jusqu'à ses derniers partisans; mais les arts comme les arbres ont des racines cachées. La dévastation ravage le sol et croit avoir accompli sa mission, de verdoyants rejetons sortent de la souche calcinée et protestent contre la rupture des traditions. Tel fut le sort de la peinture en Orient; il y eut une renaissance à la fin du VIII^e siècle, renaissance d'un style grandiose, pleine de souvenirs de l'antiquité, prête à prendre essor et à s'épanouir. Malheureusement, au sortir d'une aussi grande crise, ces artistes qui semblent avoir eu dans leurs veines quelques gouttes du sang des grands maîtres (1), eurent besoin de se faire beaucoup pardonner pour éviter une seconde et plus violente persécution, ils se mirent à la suite et à la merci du clergé, se firent son homme, sa chose, de là un rôle sans initiative, sans liberté, rôle d'interprète soumis, puis d'imitateur fidèle, enfin de copiste minutieusement servile (2). La peinture, d'un art, est devenue un métier en Grèce.

(1) Parmi les anciens témoins, les productions originales de cette époque, je ne citerai que les peintures de l'église de Bethléem. J'en ai dessiné, en 1827, un fragment, et je l'ai publié dans mon *Voyage en Syrie*, 1 vol. in-folio, chez Didot; mais elles mériteraient une étude de M. Papeti.

(2) Cette dernière phase a son point de départ au mont Athos, comme la dernière lueur de liberté et du grandiose des traditions antiques s'aperçoit dans les peintures de Manuel Panselinos de Thessalonique, artiste de la fin du XII^e siècle, et dont M. Papeti vient de traduire heureusement ou d'arrranger habilement quelques figures. J'espérais trouver dans le *Guide de la Peinture* du moine Denys de Fourna d'Agrapha quelques renseignements précis, une date, des noms; mais nous ne parvenons même pas à savoir à quelle époque ce Denys lui-même a vécu, et M. Durand qui a traduit son ouvrage, M. Didron qui l'a publié, n'en paraissent pas savoir davantage; ce dernier s'exprime ainsi sur ce point important, qui fait tout l'intérêt du livre et le nerf de la discussion : *On croit dans le mont Athos que ce manuscrit est très-ancien, du X^e ou XI^e siècle; mais il ne remonte pas plus haut que le XV^e ou le XVI^e. Du reste, la date importe peu* (page xxxv de l'Introduction). La date importerait beaucoup si on pouvait l'assigner à un manuel qui a dû se transformer et se modifier avec chaque génération d'artistes : on parviendrait alors à établir quelque ordre dans la marche de cet art, à trouver des points d'arrêt et un fil conducteur dans ce grand dédale de plus de quinze siècles d'activité productive. Les jalons manquent, et, comme une route qui traverse un désert, la peinture byzantine a son point de départ et son point d'arrivée séparés par une mer de sables aux traces incertaines et effacées. Cependant il paraît établi qu'à partir du XIV^e ou du XV^e siècle, les imitations se reportaient toutes aux peintures du grand artiste

Nous jugeons l'art byzantin sur cette décadence, elle explique la déconsidération où il est tombé. En effet, à partir du XI^e siècle, les artistes grecs vinrent régulièrement en Europe apporter avec leurs procédés habiles, leurs routines et leurs reproductions stériles et minutieuses; au XV^e siècle, chassés par le glaive musulman, ils affluèrent et inondèrent nos églises de ces figures sans proportions, aux visages allongés se terminant en bourses, aux yeux crispés, aux nez pincés, aux bouches impossibles; cet art que nous devions appeler byzantin, puisqu'il en était le représentant en Europe, ne mérite pas plus ce nom que l'art de la renaissance ne se retrouve dans les contorsions musculaires des imitateurs de Michel-Ange, ou dans les beautés ridiculement effilées des élèves du Primatice.

En Orient le bouleversement général devint pour les arts, au XV^e siècle, un point d'arrêt, une crise grave, une nouvelle halte après laquelle au lieu de renaissance, il n'y eut qu'une reprise monotone et routinière. Les couvents du mont Athos restèrent la source unique, non pas d'une école, non pas d'une population d'artistes jeunes et féconds, mais la pépinière monacale, incessamment productive, d'une morne génération de copistes infatigables qui a défrayé depuis lors toute la religion grecque schismatique, et qui suffit encore aujourd'hui à ces pieux idolâtres, depuis le Sinaï jusqu'à la mer Baltique. La Grèce et l'Orient s'étaient couverts d'églises et de chapelles, ces actifs industriels les couvrirent littéralement de mosaïques et de peintures. Constantinople comptait encore près de mille églises en 1403 (1), le mont Athos déroule, sous les yeux du voya-

Manuel Panselinos. On n'eut d'autre but que de l'imiter, de le copier, *de le calquer*. L'archaïsme ne remontait pas plus haut. Le premier chapitre du *Manuel de Peinture* du moine Denys développe le principe capital de ce code; il traite *de la manière de calquer les peintures*.

Je recommanderai aux voyageurs les peintures et mosaïques les plus remarquables parmi celles que j'ai vues, dessinées ou publiées: la cathédrale d'Athènes, le couvent de Daphné, les deux églises de Salonique, Sainte-Sophie de Constantinople, l'église de Smyrne, quelques peintures isolées dans les couvents grecs et arméniens de l'Asie Mineure (voir mon *Voyage*, un volume in-folio), l'église du couvent grec à Jérusalem (voir mon *Voyage en Syrie*, un volume in-folio), et celle du couvent grec du Sinaï (voir mon *Voyage en Arabie Pétrée*, un volume in-folio), quelques couvents dans le Liban, et ceux de Saint-Saba, d'El Hosn, d'Alep et de Damas, enfin le couvent du Caire et ceux des lacs natrons (*Revue Française*, 1829, une description).

Les ouvrages à consulter sont Couchaud : *Eglises byzantines*, petit in-folio; Didron et Durand, le *Guide de la Peinture*, in-8°; Buchon, *Voyage en Morée*, in-12, etc., etc.

(1) Clavijo comptait, en 1403, à Constantinople, mille églises y compris les ora-

geur, ses neuf cent trente-cinq églises ou chapelles, enfin Athènes, après tant de malheurs, peut aujourd'hui entendre sa messe dans soixante-sept édifices différents (1), et partout ces détestables enlumineurs ont promené leurs pinceaux routiniers sur tous les murs, au point que Pouqueville comptait cent cinquante mille figures peintes dans la seule Panagia de Salonique (2). La qualification de détestables est sévère mais elle est juste, oui, ils sont détestables (3) malgré la perfection de leurs procédés, détestables en dépit d'un étonnant talent d'imitation, détestables parce qu'ils sont sans génie, sans enthousiasme, sans originalité, enfin détestables même parce qu'ils feraient douter des règles les plus ordinaires de la critique, et qu'ils mettent en déroute les archéologues les plus experts, en les forçant parfois à s'extasier devant une peinture en apparence du X^e siècle, mais qui après plus long examen se trouve porter la date de 1825, et le nom de son auteur, vivant encore (4).

A laquelle des trois époques, dont nous venons de retracer les caractères, devons-nous attribuer les peintures du Parthénon. A ne les juger que par leur style grandiose, je les placerais dans la première, mais comment supposer que le souffle iconoclastique

toires; Orderic Vital, plus anciennement, donne trois cent quatre-vingts églises à Antioche de Syrie, et Pierre Tudebode est plus généreux, il compte dans cette seule ville douze cents églises et trois cent soixante monastères.

(1) J'entends oratoires avec porches, nefs et absides, formant un ensemble surmonté de coupoles. Tout cela fort petit, il est vrai, et prêt à danser dans le chœur de Notre-Dame; mais les ornements sont nombreux et les peintures innombrables.

(2) *Je ne crois pas exagérer en disant qu'il y a plus de* 150,000 *figures à fresque*. Lettres du 2 janvier 1817.

M. Didron redresse durement Pouqueville (le frère du voyageur) et lui prouve qu'il y a dans l'église *seulement* 3,524 ou 3,530 figures peintes. Je citerai la légende du couvent de Salonique; elle ressemble à un conte de Grimm : « St. Lavranthios, fondateur du couvent, avait d'importants avis à donner au patriarche de Constantinople, et comme on le faisait attendre dans l'antichambre, il allégea ses épaules de sa besace et la suspendit au rayon de soleil qui perçait le volet et traversait la salle. On conçoit l'étonnement de la valetaille : elle court avertir le patriarche qui s'empressa d'écouter l'auteur de choses aussi extraordinaires; ce qu'il entendit était plus extraordinaire encore. » (Tome IV, page 65, en note.)

(3) La vue de leurs œuvres suffit pour s'en convaincre; le *Guide de la Peinture* du moine Denys est plus instructif encore. Ce manuel du XVI^e siècle, remanié et interpolé plus tard, a des recettes de composition, des règles pour la proportion de chaque membre du corps et des chiffres pour tous les plis des vêtements, le tout appuyé sur des procédés techniques dignes de peintres en bâtiments.

(4) Les peintures de l'église de Salamine sont de 1735, de la main de George Marcos d'Argos et de ses élèves Nicolas Benigelos, Georgakis et Antoins; elles sont en tout semblables à beaucoup d'autres, qu'on serait tenté d'assigner à une époque reculée.

aura respecté la célèbre église d'Agia Sophia (1)? Reportons-nous à ce temps, l'imagination se représente-t-elle bien cette admirable église dans toute l'intégrité de sa conservation, dans toute la majesté de son ensemble. Quel beau trophée pour le christianisme, c'était affaire d'iconoclaste. Des peintures auraient-elles résisté, lorsque nous suivons chaque coup de marteau qui a défiguré toutes les métopes du nord, les seules qu'on pût atteindre. Non sans doute, elles auraient été sacrifiées à ce vertige (2).

Le grand fléau passé, il était naturel de réparer au moyen d'une ornementation fraîche les atteintes portées à l'harmonie de ce beau temple. La sculpture était depuis plusieurs siècles en discrédit, en suspicion, on s'adressa à la peinture; déjà elle avait embelli cet intérieur (3), et encore cette fois elle répondit noblement à l'appel (4).

En nous reportant de quelques siècles en arrière, nous examinerons si les sculpteurs associèrent en Orient leur art au nouveau culte

(1) Le christianisme, introduit à Athènes par un disciple de saint Paul, ne prit pied dans le Parthénon qu'au VI^e siècle. L'édit de Justinien est de 529. Le temple de Minerve devint l'église de la Sagesse, Ἁγία Σοφία, en même temps que le Theseion s'érigea en église de Saint-Georges.

(2) Les statues antiques qui traversèrent ce rude temps, sans dommage, sont assez nombreuses, Cedrène, Nicétas, Codinus et les voyageurs antérieurs au XV^e siècle les décrivent, chacun dans l'état où il les trouve.

Mais il faut remarquer que les statues qui jouirent de cette tolérance avaient un caractère tout païen et une position entièrement isolée; celles qui succombèrent dans la lutte avaient été transformées en saints par l'addition de quelque attribut significatif, ou elles se trouvaient dans un temple consacré au nouveau culte. Si les nombreux édits iconoclastiques mentionnent rarement la sculpture et ne s'acharnent qu'aux peintures, πίνακες, εἰκόν, c'est que les artistes chrétiens n'avaient pratiqué que cet art; l'autre rentrait dans le domaine des curiosités indifférentes.

(3) Les enfants de Thémistocle avaient consacré dans ce temple le portrait de leur père (Pausanias, I, 1), réparation souvent plus tardive des torts du caractère national. Ils avaient ainsi augmenté la collection de personnages historiques que la politique y avait fait entrer (Pausanias cite Héliodore, I, 36, et ce nom n'est pas assez grand pour avoir fait exception) associés aux tableaux à sujets mythologiques (Sénèque, Controv. 34, liv. v). Je traiterai plus tard, à propos d'un fait qui se rattache au Parthénon, cette question dont la solution intéresse l'histoire de l'art dans toute l'antiquité.

(4) L'histoire de la Grèce au moyen âge, revendiquée par les Slaves et les Bulgares s'écrit d'après quelques lambeaux arrachés çà et là aux chroniques ecclésiastiques. Je n'ai pas trouvé un renseignement précis sur l'époque où le Parthénon a pu recevoir sa nouvelle décoration, si ce n'est toutefois la visite solennelle de l'empereur Basile II après ses victoires sur les Bulgares. Pouvons-nous attribuer au désir de le recevoir dignement, ou à l'assistance de sa générosité tout exceptionnelle dans la circonstance, cette ornementation nouvelle, je ne sais, mais cette visite est de l'année 1019 et j'en parle plus loin. Καὶ ἐν Ἀθήναις γενόμενος καὶ τὰ τῆς νίκης εὐχαριστήρια τῇ θεοτόκῳ δοὺς καὶ ἀναθήμασι πολλοῖς λαμπροῖς καὶ πολυτελέσι κοσμήσας τὸν ναὸν ὑπέστρεψεν εἰς Κωνσταντινούπολιν. Cedrène, II, 717.

qui ranimait le vieux temple. L'histoire ecclésiastique nous apprend quelles ont été dès les premiers siècles du christianisme les préventions contre la sculpture, accusée d'entretenir l'idolâtrie après lui avoir donné naissance. Les saints docteurs qui souffraient des peintures sur les murs des églises, des broderies sur les voiles du sanctuaire et sur les vêtements du sacerdoce, condamnaient les figures modelées, faisant ainsi un compromis entre le goût des arts qu'ils partageaient ou dont ils reconnaissaient la puissance et la vigilance chrétienne qui ordonnait d'extirper jusqu'au dernier symptôme de l'idolâtrie. La sculpture resta donc païenne, partant à peu près étrangère au nouveau culte. Aussi ai-je cherché vainement au milieu de près de trois mille fragments de sculpture, produit des fouilles de l'Acropole d'Athènes, un seul sujet qui ne fût pas païen, et j'ai acquis la conviction que l'antiquité chrétienne n'avait rien laissé après elle dans ce grand musée de la sculpture de tous les âges. Je dis l'antiquité chrétienne pour désigner cette époque primitive qui se rapproche du berceau de son origine, et je réserve, pour y revenir dans l'ordre chronologique, l'examen de quelques chapiteaux et de nombreux ornements, restes gothiques, souvenirs barbares de notre triste domination dans ce pays. J'ose m'exprimer ainsi, maintenant que je ne crains plus d'affliger l'excellent M. Buchon, qui s'était fait avec tant de dévouement l'Homère bonhomme de cette Iliade de petite condition, mais autant j'admire l'effort du génie qui créait dans nos villes au moyen âge, un art naïf en l'absence de toute tradition des arts, autant je suis honteux en pensant que nos pères ont osé sculpter pour l'église du vrai Dieu, ces figures chétives, grimaçantes et disproportionnées en face des nobles personnages qui marchent gravement dans leur élégante procession autour du temple de la Sagesse. Les yeux ne voyaient donc pas, le goût ne pouvait plus aller jusqu'à un simple effort de comparaison.

Je fus arrêté un instant dans cette recherche par l'espoir d'avoir trouvé enfin sur un morceau de marbre pentélique, retiré récemment du sol de l'Acropole, un sujet chrétien sculpté avec assez de talent et par quelque artiste encore imbu des grandes traditions du paganisme. Malheureusement nous avons perdu, sans espoir de le retrouver (1), la moitié de la scène représentée sur ce relief, l'encadrement a disparu, l'extrémité des attributs et les jambes des personnages ont été coupées; l'archéologue est placé devant ce fragment

(1) La manière dont le fragment est équarri me semble indiquer qu'il a servi, retourné, dans quelque construction.

comme le serait un botaniste devant une fleur dont la couleur et le parfum lui en apprennent moins qu'un bout de racine ou un reste de tige.

Un personnage (planche 63), tête nue et nimbée (1), vêtu d'une courte tunique serrée sur les hanches et de la chlamyde, dont les plis se rejoignent sur la poitrine et flottent sur le côté, tient de la main gauche le long bâton du voyageur, le pedum ou le sceptre, tandis qu'il porte à sa bouche la main droite ou quelque chose qu'il tient dans cette main (2); près de lui et à sa gauche, un homme ou un enfant (3) retient un bélier; sur un plan plus éloigné, un serpent s'enroule autour d'un cyprès.

Le nimbe me servant de conducteur et comme de garant, je vis au premier moment, dans cette moitié de tableau, le bon pasteur (4), ayant d'un côté Isaac enfant, qui lui offre son bélier en allusion à une immolation symbolique, et le serpent autour de l'arbre de science, souvenir de la première faute, qui rendit nécessaire le dernier sacrifice. On pourrait facilement restituer l'autre partie du bas-relief avec des allégories dont les deux Testaments ne se sont pas montrés plus avares que ne l'était l'ancienne mythologie.

(1) Ce nimbe ressemble aux nimbes en relief doré, mis par les artistes byzantins autour des têtes de leurs saints, et pour lesquels le *Guide de la Peinture* du moine Denys a un chapitre spécial (page 27).

Supposer, pour éviter des difficultés, que ce nimbe n'est qu'un pétase placé sur l'oreille de cette figure par l'inhabileté du sculpteur qui aurait bien voulu le lui mettre sur la tête en perspective, c'est accorder à cet âge trop de naïveté; supposer aussi un pétase renversé, c'est oublier que Phidias et les vases grecs ont représenté souvent cette coiffure et le piléus (*Vases du comte de Lamberg*, tome I, pl. des vignettes V) rejetés sur les épaules; mais alors ils flottent au vent et sur le dos, retenus par un cordon autour du col.

(2) Je parlerai plus loin des jambes qui semblent nues, mais qui pourraient bien avoir été couvertes d'anaxyrides, semblables à celles qui sont figurées sur les sculptures et peintures chrétiennes de l'Italie.

(3) J'ai fait mouler ce bas-relief, et je me suis ainsi assuré plus d'exactitude en m'évitant la peine d'un dessin; le graveur a eu le plâtre sous les yeux et il a laissé à la figure qui retient le bélier la double interprétation que son état fruste permet, soit d'un homme qui dirige ses regards vers le personnage principal, soit d'un enfant dont les regards portent sur le bélier qu'il retient.

(4) Le costume est conforme à celui que les premiers artistes chrétiens donnèrent au Fils de Dieu, sous la figure du bon pasteur, dans les sculptures des sarcophages et sur les peintures des catacombes. Il suffira de citer les bas reliefs, lampes et peintures reproduites par Boltari, t. I, 31, 35, 48; t. II, 78, 82, 87, 97, 99, 105, 107, 113, 122, 125; t. III, 143, 145, 148, 151, 154, 155, 162, 165, 166, 170, 183, 187, 189. Mais c'est surtout dans les monuments figurés sur les planches, t. I, 26; t. II, 55, 76, 79; t. III, 131, 172, qu'une analogie remarquable se retrouve tant dans le costume que dans la longueur et la forme du bâton. Voir aussi les verres antiques (Buonarroti, *Osserv.*, pl. IV, V, VI et XV).

Les rapports de cette composition avec bon nombre de monuments antiques deviendraient une confirmation de son origine chrétienne; car les archéologues reconnaissent cette parenté et les historiens les plus orthodoxes des antiquités de l'Église ne la renient pas. L'arbre des Hespérides, allusion aux îles Fortunées, se trouve avec un serpent (autre symbole de la seconde vie) qui s'enroule autour de son tronc, sur plusieurs stèles funéraires en opposition avec des symboles de la mort, et le bélier destiné aux sacrifices et conduit de cette manière fait partie de la marche des suppliants dans une foule de scènes votives.

En archéologie on doit se défier du premier mouvement, il n'est pas toujours bon, et une affirmation, chose grave, se contrôle utilement par une affirmation contraire. Or, si le nimbe est devenu le trait caractéristique des sujets chrétiens, il n'est pas complétement étranger aux païens, et la réflexion met en doute l'interprétation que je viens de donner de ce bas-relief, en même temps qu'elle agrandit son importance. La marche de mes incertitudes me servira de plan de discussion. Si l'ordre et la logique y perdent un peu, l'intérêt y gagnera peut-être quelque chose.

Les fouilles de l'Acropole n'ont pas mis au jour, ai-je dit, un seul fragment de sculpture représentant un sujet chrétien et qu'on puisse attribuer aux six premiers siècles de notre ère. Celui-ci, que rien n'empêche de placer dans cette époque, serait le seul et signalerait à l'attention des archéologues l'une des plus anciennes représentations chrétiennes et l'un des derniers travaux de l'art grec. La composition allégorique se prête d'ailleurs à l'interprétation que j'en ai donnée; mais elle serait dans ce cas unique. Si au contraire nous faisons rentrer ce bas-relief dans la classe des monuments mythologiques, elle trouve des analogies, et il devient alors plus facile, mais non moins intéressant de l'expliquer, car la présence d'un nimbe sculpté en relief, en fait une exception très-remarquable au milieu des nombreux monuments votifs et funéraires recueillis dans les musées et publiés par les archéologues.

Le nimbe, sorte d'auréole radieuse qui se rapproche de la couronne radiée, mais qui ne doit pas se confondre avec elle, n'a point été figuré sur les monuments de l'Asie ni sur ceux de l'Égypte. En Grèce, et dans ses lointaines colonies il a servi de bonne heure à signaler l'éclat des divinités brillantes, telles que : Apollon (1), He-

(1) Winckelmann applique à un Apollon ce que Pausanias dit de la Vénus de Sicyone, ouvrage de Canachus (lib. II, § X). Quant à cette coiffure ou couronne,

lios (1), Sémélé (2), l'Aurore (3), etc., etc. Mais c'est à Rome (4) et sur des monuments romains (5) qu'il est devenu, par allusion à l'éclat

à ce πόλος que le voyageur mentionne encore ailleurs (lib. IV, § 30 et VII, § 5), il ne peut s'expliquer ni par le nimbe (*Hist. d. Arti*, II, p. 219, édit. Fea), ni par cet appareil préservatif imaginé par les anciens pour garantir les statues placées en plein air. Celles-là étaient à l'abri dans des temples, et le soin que prend Pausanias de décrire ces coiffures ôte l'idée que ce peut être un ustensile vulgaire.

(1) Winckelmann (*Mon. ant.* vol. I, Tav. 22), le soleil, Helios et la lune, Sémélé sont dans un char. Le soleil est nimbé, et le docte commentateur ne pouvant connaître ni les médailles de la Bactriane qui représentent le soleil et la lune ou Mithra et le dieu Lunus, l'un radié l'autre nimbé, ni le miroir sur lequel la tête de l'Aurore est entourée d'un nimbe, ne se trompait pas en disant : *Il qual è indubitamente il più antico Limbo, che si ritrovi ne' monumenti antichi.* (Limbo au lieu de Nimbo, par la faute de quelque scribe.)

(2) Vases grecs du comte de Lamberg expliqués et publiés par Alex. de Laborde. Sur le frontispice du premier volume. La tête de Sémélé est surmontée d'un disque rond et entourée de disques plus petits, allusions à ses fonctions nocturnes. Les médailles de la Bactriane dans plusieurs séries présentent la même particularité. (Wilson, *Princeps*, Ott. Müller, etc., etc., les ont figurées et décrites.)

(3) Céphale dans les bras de l'Aurore. La couronne radiée ou le nimbe lumineux, est ici travaillée en relief sur un miroir étrusque d'une antique origine et d'un excellent caractère. Ce petit monument est aujourd'hui dans le Musée grégorien. *Mon. de l'Inst. Archéol.* III, 23. Bull. 1840, part. II. *Annali*, XII, p. 149. *Mus. Greg.* I, 32, 1. *Etruskische Spiegel. Relief eines volcentischen Spiegels.* Ed. Gerhard, t. II, taf. CLXXX.

(4) « Nimbo fulgens : nube divina, est enim fluidum lumen, quo deorum capita « cinguntur, sic etiam pingi solent. » *Servius, Æneid.* lib. II, v. 616. « Proprie « nimbus est qui Deorum, vel imperatorum capita quasi clara nebula nubere fin- « gitur. » *Æneid.*, lib. III, n° LXV. « Et fulgor, et illa lux divinum verticem claro « orbe complectens. » *Mamertinus, Maxim. paneg.*

(5) Je citerai quelques monuments, ils suffiront. En peinture, le nimbe se trouvait aux thermes de Titus (P. Sante Bartoli, *Pitt. ant.*, 1706, tav. 2.); à Pompei (*Museo Borbonico*, t. IV, tav. XVII, Vénus; t. VI, tav. 52. Jupiter; Raoul Rochette, *Monuments inédits*, pl. LXXVI, n° 6, Diane; Mazois, t. II, pl. XLIII; Pompeii, *The Library of entertaining knowledge*, t. II, p. 92, Circé); à Herculanum (*Pitt.*, t. II, tav. 19, p. 61; t. II, tav. I, Apollon; tav. XI, Léda; *Museo Borb.*, vol. VII, tav. 19, Apollon). Dans les miniatures du Virgile du Vatican, qui, bien que du VI^e siècle, a tous les caractères d'une main fidèle à de vieilles traditions. Dans le manuscrit d'Homère, publié par Maï (lib. I, v. 509-525, pl. IX, et partout où les dieux apparaissent. Voir aussi *Iliad.* Σ, v. 205). En sculpture, sur l'arc de triomphe de Constantin (dans les médaillons, P. Bellori, *Veteres arcus Augustor.*, pl. 36 à 38); sur les médailles (Antonin P. Constantin, Eckhel, *Doctrina numm.*, t. VIII, p. 502. Oiselii *Thes.*, tav. LXVII, n° 1); sur les verres dont quelques-uns rentrent dans la même époque (Buonarroti, *Osserv.*, p. 60, tav. IX, VII et XVII.) Enfin, sur les mosaïques, telles que celles qui ornent l'église de Sainte-Constance à Rome, et de Sainte-Agathe à Ravenne. (J. Ciampini, *Synops de s. æd. a Constantino Magno constructis*, tab. XV, p. 49, et plusieurs reproductions médiocres sur la pl. V des *Sinnbilder* de Münter). Avant de clore cette note, je ferai remarquer que les gravures au trait, telles que celles du Museo Borbonico, donnent au nimbe une arête vive qu'il n'a pas dans les peintures antiques. C'est une auréole lumineuse, quelquefois radiée, qui se détache vaporeusement en

des astres divins (1), un attribut de toutes les divinités, et par suite un accompagnement obligé des personnages consacrés par l'apothéose (2).

Avons-nous donc ici un exemple unique d'un nimbe appliqué en Grèce à la tête d'un personnage, qu'il soit dieu, demi-dieu, ou simple mortel? Est-ce une influence venue d'Italie qui a dirigé la main d'un

clair sur le fond noir. Je ne puis vérifier l'exactitude de l'assertion contraire ou de l'exception particulière indiquée dans le résumé anglais : *The glory round Circé's head has the same character* (le nimbe solide et nettement accusé des peintures byzantines), *the outer limb or circle being strongly defined, not shaded of and dividing into rays as we usually see in the Italian school.* Pompeii, p. 92, t. II.

(1) Je propose cette origine, qui a pour elle sa simplicité, parce que je ne puis accepter celle qu'ont imaginée quelques antiquaires du XVII^e siècle, que Buonarroti repoussait avec raison (*Osserv.*, p. 60), et dont M. Raoul-Rochette, à mon étonnement, s'est de nouveau fait le partisan (*Mém. de l'Inst. Insc. et Belles-Lettres*, t. XIII, p. 148).

Les académiciens d'Herculanum (*Pitture*, t. I, p. 270; II, p. 17, 61; III, p. 47). Winckelmann (t. I, p. 89; II, p. 219. *Mon. ined.*, tav. 22). Fea (dans la note C de la page citée). Mayer (dans une note de l'édition allemande, in-12, t. V, p. 82 et 415); et Visconti (*Museo Pio Cl.*, t. III, p. 18, tav. 15) avaient remarqué, d'après quelques vers d'Aristophane (*Av.* 1114) et un passage de son scholiaste (*Ad. Avib.* 1114), que chez les Grecs on plaçait sur la tête des statues exposées en plein air et pour les préserver des ordures que déposaient les oiseaux (dalle lordure che potevan farvi cader di sopra gli uccelli), des plaques en métal de forme ronde et fixées sur une ou plusieurs tiges, formant en effet au-dessus des têtes de ces statues une espèce d'auréole. Ils inférèrent de ce passage que ces disques, appelés en grec petites lunes, μηνίσκος, avaient été l'origine du nimbe, comme si une origine aussi vulgaire, et un ustensile d'un usage aussi commun avait pu devenir tout d'un coup pour le peuple, le signe caractéristique des divinités ou celui des empereurs élevés à ce rang. Ils n'avaient pas remarqué que le chœur ne menace les juges de cette vengeance qu'en les assimilant à tant de statues, ὥσπερ ἀνδρίαντες, c'est-à-dire à des statues de toutes sortes, portant sans considération de rang ou d'importance un ustensile d'un usage ordinaire et sans signification symbolique.

D'un autre côté je repousse également les tentatives de Marangoni (*delle Cose*, p. 140), qui voudrait trouver avec les premiers chrétiens, dans les textes bibliques, saint Math. XVII, 2, l'origine de l'attribut qu'ils donnèrent, dès le règne de Constantin, à leur dieu et à leurs saints; ce serait méconnaître l'usage qu'en avaient déjà fait les Romains dans une autre application, quoique dans le même esprit. Ce ne serait pas moins méconnaître l'esprit de l'antiquité et les traditions de l'art, que de chercher avec l'évêque Münter cette origine dans les opérations du magnétisme et dans le fluide électrique qui entoure ses adeptes. (*Sinnbilder der alten Christen*, t. II, p. 22.)

Je ne terminerai pas cette note sans citer, au moins pour mémoire, une dissertation, aujourd'hui fort arriérée, de Jos. Reiske : « Programma quo nimbum « divinum ex veteribus commentatur breviter. » Guelferbyti, 1683, 4°.

(2) De nombreux monuments sont dans nos musées pour l'attester; et parmi tant de passages des auteurs, je citerai celui-ci de Pline le jeune, dans son panégyrique de Trajan : « Si præstitisset alius illi jamdudum radiatum caput et media inter deos « sedes auro staret aut ebore. »

artiste grec? Devons-nous supposer un Romain sauvé de quelque grave maladie, offrant à son médecin, déifié par l'apothéose et avec les attributs d'Esculape, ce témoignage de sa reconnaissance?

Ce bienfaiteur particulier, associé à Esculape (1), le bienfaiteur de l'humanité, serait dans ce cas nimbé en souvenir de son père Apollon, et de cet éclat lumineux qui entourait son abandon, alors que le berger Arestanase le trouva sur le mont Titthion, allaité par une de ses chèvres et gardé par son chien (2). Si le costume est totalement étranger à celui que le dieu de la médecine porte sur tous les monuments (3), et que les médecins portaient en realité, sa pose a du rapport avec celle qu'il prend sur quelques médailles (4), et le mouvement de la main qui couvre la bouche serait une indication nouvelle et heureuse qui s'est conservée dans les auteurs (5) et dans une seule peinture de Pompéi (6). Le bélier aux cornes recourbées lui est consacré, comme on sait, dans le plus grand nombre de ses temples; et le serpent, son attribut inséparable et son autre lui-même, s'enroule autour de l'olivier, du cyprès funèbre, ou bien autour de l'un de

(1) Sur Esculape dans son association avec le soleil, en rapport avec Apollon; et dans son association avec le feu par suite de l'une des traditions sur sa naissance, voir Creuzer, *Symbolik*, B. III, s. 46. Augsb. 1841.

(2) Pausanias, lib. II, § 26. Jo. Lydus de Menss. p. 78. Empedocles, p. 524.

(3) Monuments sculptés et fondus en Grèce, monuments peints en Italie. Quant aux vases, ils n'ont encore fourni que de rares représentations d'Esculape, je dis rares pour ne pas me compromettre, car je n'en connais aucune. Sur Ἀσκλήπιος et les Asklepiades, consulter un mémoire récent de l'ingénieux M. Panofka dans les *Mémoires de l'Acad. de Berlin*. Année 1846.

(4) *Aurel. Verus*, Mionnet, Perg. n° 591. Τρικκαιων, Mionnet, D. II, 179, p. 25. *Sestini Mus. Fontana*, P. II, t. X, 11.

(5) Ἀσκληπιὸς δέ, οἶμαι, οὗτος ἐγγύς, Παιᾶνά που Παρεγγυῶν γράφειν, καὶ κλυτομήτης οὐκ ἀπαξιῶν παρὰ σοῦ ἀκοῦσαι. *Philostr. Imag.* III, 13, et sans doute d'après les monuments, *Ovid. Metam.* lib. XV, v. 555 :

*Baculumque tenens agreste sinistra*
*Cæsariem longæ dextra deducerē barbæ.*

Voir aussi Pline, XIX, iv, 22, et bien plus tard Albricius qui avait encore la tradition de cette pose : *Manus dextræ barbam tenebat. De Deor. Imaginibus. Libellus XX de Æsculapio.* Edit. Amst. in-8. 1681, p. 322.

(6) MCLXVI. Vol. V, p. 217. Jorio, *Description des peintures de Portici*, t. IV, p. 61. *Description de quelques peintures antiques*. Naples, in-8. 1825, p. 61. Millin, *Galerie mythologique*, pl. CLIII, n° 554. Panofka : *Bildwercke antikens Lebens*, taf. VII, 1. *Die Heilgœtter der Griechen, Akad. von B.* 1843, taf. II, 1.

Cette peinture représente Achille, Chiron et Esculape, ce dernier assis, pensif, la main droite sur la bouche, retenant son bâton de la main gauche. Cette intention n'est pas aussi clairement marquée sur notre bas-relief. L'état fruste de la sculpture permet de retrouver dans la main une coupe qu'on approche des lèvres, et je me servirai plus loin de cette interprétation en associant une libation sacrée ou funéraire à une scène d'initiation à laquelle l'auréole ou le nimbe conviennent parfaitement.

ces arbres auxquels les malades, remplis d'espoir ou de reconnaissance, venaient suspendre les ἀναθήματα aussi variés dans leurs formes que l'étaient les motifs qui les faisaient offrir.

Dans cette supposition, le nimbe n'est pas la seule étrangeté, le sujet tout entier est en désaccord avec les nombreux bas-reliefs offerts et retrouvés dans toutes les villes, et elles sont nombreuses, qui s'honoreraient d'un asklepion. Là, le dieu de la médecine, assis à l'une des extrémités du tableau ou couché et enveloppé dans le large manteau qui laisse à nu son épaule et le bras droit, reçoit les hommages d'une foule de suppliants, dont les proportions sont en rapport avec le degré d'importance que se supposent ou que peuvent avoir des mortels devant un dieu. Le serpent est ordinairement à ses pieds ou assez près de lui pour prendre sa part du sacrifice; l'homme qui mène le bélier est rangé parmi les suppliants, et il est comme eux de petite proportion et le plus souvent enfant.

En rejetant cette interprétation (1), nous ne restons pas à bout d'explications. L'étude comparative de nombreux monuments permet de chercher des analogies dans les scènes d'adieux funèbres ou dans les sujets d'initiations; nous les soumettrons successivement aux lecteurs de la Revue qui savent que toutes les questions archéologiques (et celle-ci est des plus minimes) sont à la merci de ces incertitudes (2). On croit qu'elles font le désespoir des savants; elles sont le charme de leurs études. Aussi n'ont-ils jamais envié le domaine des sciences exactes, si vaste en apparence, si borné par le positif; ils connaissent les plaisirs variés, inépuisables, de ces riantes campagnes de l'archéologie, aux sites toujours imprévus, aux horizons infinis.

L. DE LABORDE.

(1) Ce bas-relief est ainsi décrit par Ottfried Müller, ou au moins par M. Adolph Schöll, d'après les papiers de l'illustre et à jamais regrettable auteur de tant d'excellentes recherches :

N° 105. « Opfer bei einer (Asklepios) Schlange. Kleiner Relief von geringer « Arbeit, spæten Charakters. Rechts ein Baum mit laubigen Asten, umwunden von « einer schlange. Davor ein Knabe, der ein Schaf, um das er die Linke geschlagen, « herbeiführt. Hinter ihm, das Gesicht *en face*, aber nach ihm gewendet, ein Mann « in Chiton und Chlamys, in der Linken einen langen Stab ; die Rechte hælt er vor « den Mund. P. (propylées). » *Archaeologische Mittheilungen aus Griechenland.* 1° Heft. s. 98. Frankf. in-4. 1843.

A part quelques erreurs, comme la tête en face, on comprend l'idée fort simple que s'était faite Ott. Müller de ce sujet, sans avoir égard au nimbe qui en est la singularité ou sans le remarquer. Les Éphémérides d'Athènes n'ont ni mentionné ni reproduit ce fragment, au moins jusqu'au n° 800 qui clôt mon exemplaire.

(2) Un bas-relief qui a quelque rapport avec le nôtre, a été publié par Winckelmann ; et bien qu'il soit entier, clair, précis, je renvoie aux longues incertitudes de l'illustre auteur de l'*Histoire de l'Art.* (*Mon. Ant.* Parte I, cap. XXVI, tav. 72).

# UNE VISITE A L'ABBAYE DE SOLESMES [1]

(SARTHE).

---

Depuis l'heureuse restauration, après bien des difficultés, de l'ordre de saint Benoît en France (1833), dans un des monastères où jadis avaient vécu les enfants de cette célèbre congrégation, nous nourrissions la pensée de faire le pèlerinage de Solesmes, que nous ne pûmes accomplir qu'en 1846.

Nous arrivâmes, dans la matinée du 26 septembre, à Sablé, petite ville bien posée, arrosée par la Sarthe, ignorant encore à quelle distance nous nous trouvions de cette abbaye. Notre joie fut grande en apprenant que nous n'en étions séparé que par une demi-heure de marche. Nous fûmes bientôt sur la route qui y conduit, et chemin faisant, nous repassions dans notre mémoire ce passage de la préface des *Études historiques* de M. de Châteaubriand, lorsque nous découvrîmes le campanille qui couronne la tour de l'église, et le monastère lui-même peu d'instants après : « Si je n'étais maintenant un étranger sur le sol qui m'a vu naître; si j'avais le droit de proposer quelque chose, j'oserais solliciter le rétablissement d'un ordre qui a si bien mérité des lettres. Je voudrais voir revivre la congrégation de Saint-Maur et de Saint-Vannes dans l'abbaye de Saint-Denis, à l'ombre de l'église de Dagobert, auprès de ces tombeaux dont les cendres ont été jetées au vent au moment où l'on dispersait la poussière du trésor des chartes; il ne fallait aux enfants d'une liberté sans loi, et conséquemment sans mère, que des bibliothèques et des sépulcres vides.

« Des entreprises littéraires qui devaient durer des siècles demandaient une société d'hommes consacrés à la solitude, dégagés des em-

(1) Ce nom sur l'étymologie duquel on a fait vingt hypothèses plus invraisemblables les unes que les autres, est aussi celui d'une petite ville du Cambrésis; il est traduit en latin fort diversement dans les chartes et les chroniques sauvées de nos désastres révolutionnaires. Celui qui paraît le plus autorisé est *Solesmæ*, qui tient à la fois de *Solemæ* et de *Solesmiæ*, que l'on trouve écrit sur les actes de la chancellerie épiscopale du Mans, dès la fin du XV^e siècle, et sur les livres de l'ancienne bibliothèque du prieuré.

barras matériels de l'existence, nourrissant au milieu d'eux les jeunes élèves, héritiers de leurs robes et de leur savoir. Ces doctes générations, enchaînées au pied des autels, abdiquant à ces autels les passions du monde, renfermaient avec candeur toute leur vie dans leurs études, semblables à ces ouvriers ensevelis au fond des mines d'or, qui envoient à la terre des richesses dont ils ne jouissent pas ; gloire à ces Mabillon, à ces Montfaucon, à ces Martène, à ces Ruinart, à ces Bouquet, à ces Dachery, à ces Vaissette, à ces Lobineau, à ces Calmet, à ces Cellier, à ces Labat, à ces Clémencet, et à leurs révérends confrères, dont les œuvres sont encore l'intarissable fontaine où nous puisons tous tant que nous sommes, nous qui affectons de les dédaigner ! »

Après avoir franchi le seuil de l'enceinte ouverte à tous, nous nous dirigeâmes vers le parloir : la personne que nous y rencontrâmes se trouva précisément être celle à laquelle nous étions recommandé. *Frère Philippe* portait l'humble habit qu'impose son antique règle. Après quelques paroles échangées, il nous laissa seul le temps nécessaire pour prendre les ordres de son supérieur, préliminaire indispensable pour être introduit dans le monastère.

Ce moustier a été fondé par Geoffroy dit le Vieux, seigneur de Sablé, qui a été inhumé dans son église, conformément au droit qu'il en avait retenu pour son château ; il en fit don, de son vivant, à l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture, du Mans, et la charte qui rappelle cet événement est de l'an 1010. *Mathieu Ménage* nous l'a conservée dans son histoire de Sablé (1).

La Providence permit que cet humble prieuré, sans nom dans l'histoire, et qui a la gloire de succéder de nos jours aux illustres et savantes congrégations de Cluny, de Saint-Vannes, de Saint-Hydulphe et de Saint-Maur, se montrât pour ainsi dire l'égal de ces grandes abbayes dès le XVI^e siècle, par la splendeur de ses monuments, dont nous allons tâcher d'entreprendre l'iconographie ; la stricte exactitude de son observance et le mérite de ses habitants.

Disons tout de suite que le plus grand événement dont ce prieuré ait été le théâtre, est la visite qu'y fit le pape Urbain II, le 14 février 1096 ; nous voudrions qu'une inscription gravée sur le marbre et attachée dans un endroit apparent du monastère en consacrât le souvenir. Ce pontife ne crut point abaisser la majesté du siége apostolique en rentrant pour quelques moments à l'ombre d'un cloître,

(1) In-folio, Paris, 1683.

moins illustre, il est vrai, que celui de Cluny, qu'il avait autrefois habité. Il parcourait alors la France pour l'apostolat de la croisade; ce cri qu'il fit entendre : *Dieu le veut!* fut partout répété, et des foules innombrables prirent la croix avec un enthousiasme difficile à décrire.

Grégoire XVI, par un bref daté du 1er septembre 1837, a décrété l'érection de cet ancien prieuré en titre abbatial, et l'a déclaré chef d'une nouvelle *congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît.* Par suite des dispositions de ce bref, le prieur du nouveau monastère de 1833, dom Guéranger, a été institué abbé de Solesmes et supérieur général des bénédictins de la congrégation de France. C'est un homme dans la force de l'âge, et d'un extérieur plein de modestie ; le costume qu'il porte est exactement celui des religieux; il n'a pour marque distinctive que la croix pectorale en or, ainsi que nos évêques ; à l'église, lorsqu'il officie, il emprunte encore à ces dignitaires la mitre et la crosse, prérogatives qui lui ont été octroyées par la cour de Rome, en sa qualité de chef d'ordre.

Nous suivîmes frère Philippe au réfectoire et à la salle du chapitre, dont l'ameublement est plus que simple. Ces deux pièces sont voûtées et ont leur entrée sur le cloître. Le plan de cette galerie offre un carré régulier ouvert d'arcades plein cintre sur toutes ses faces, et qui reposent sur des pilastres unis. C'est au prieur dom Gatien Maultrot qu'est due la reconstruction des bâtiments conventuels tels qu'ils existent actuellement, vers 1722 ; il a été aidé dans cette réédification par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, seigneur de Sablé. L'ancien monastère, situé entre l'église conventuelle et celle de la paroisse du village, tombait en ruines. On choisit, pour l'emplacement de la nouvelle maison priorale, le terrain situé au côté occidental et adjacent à l'église, borné de l'autre côté par la Sarthe ; la façade principale est dirigée du côté de Sablé. On a employé le genre d'architecture adopté dans la reconstruction des maisons de la congrégation de Saint-Maur au XVIIIe siècle. Le cloître et les lieux réguliers sont construits en tuf; la maison conventuelle se composait de neuf cellules ou appartements au premier et unique étage. Ces bâtiments ont déjà été augmentés et devront nécessairement l'être encore, le titre du monastère étant aujourd'hui celui d'abbaye.

La bibliothèque où nous allâmes ensuite est loin d'être ce qu'elle a jadis été ; nous y vîmes néanmoins quelques manuscrits précieux et une belle collection de bréviaires publiés à toutes les époques par les évêques du royaume et des chefs d'ordres. C'est à l'aide de ces

richesses bibliographiques que l'abbé de Solesmes a publié sa savante liturgie de l'Avent, à laquelle il ne doit pas s'arrêter. Nous sommes au nombre des admirateurs des travaux de dom Guéranger ; comme lui nous aimons l'*unité;* mais, nous ne craignons pas de le dire, combien il serait regrettable de voir la liturgie romaine généralement adoptée dans la catholicité(1); elle priverait la France en particulier d'hymnes sublimes, œuvres de ses poëtes. Au premier rang de ces hymnographes, nous plaçons le Victorin Santeuil, qui nous apprit à chanter Dieu et les saints avec tant de noblesse et d'onction !

L'église conventuelle, rendue au culte le 11 juillet 1833, après quarante-trois ans de solitude, a saint Pierre pour patron. C'est une grande chapelle dont la figure est celle d'une croix latine. Son style est celui du XIII^e siècle. Ce monument a été défiguré par les travaux exécutés sous les ordres du prieur Thomas Bouchard, vers 1470 ; c'est plus particulièrement au dehors qu'on reconnaît les changements apportés à sa forme; ainsi, les collatéraux, l'hémicycle de l'abside et la crypte qui régnait sous cette dernière partie, ont été détruits par le pur caprice de ce prieur. Ce qu'il fit de mieux, il faut le reconnaître, a été l'achèvement de la voûte de cet édifice, qui avait été commencée par Philibert de La Croix, l'un de ses prédécesseurs, et qui jusque-là avait été simplement lambrissée.

Depuis, le prieur Jean Bougler donna une nouvelle forme à la tour des cloches (1538), édifiée sur l'intersection de la croix de l'édifice, et fit élever au-dessus une flèche dont la pointe atteignait encore, en 1682, deux cent vingt pieds de hauteur ; elle a été détruite par la foudre le 16 juillet de cette même année, et ne compte plus actuellement que cent vingt pieds d'élévation. Sa partie inférieure est romane ; la ceinture d'ogives trilobées, placée au-dessus des ouvertures supérieures, remonte au XVI^e siècle ; enfin, l'espèce de dôme, couronné d'une lanterne à jour qui termine cette tour, est de 1731. Ces divers travaux avaient été nécessités par les bizarres suppressions faites au corps de l'église par les ordres du prieur Bouchard, pour rétablir autant que possible l'harmonie au dehors et au dedans.

Lorsqu'on pénètre dans cette église, on est frappé par l'inclinaison que présente le chœur, suivant un ancien usage qui n'est plus pratiqué, par application de ce passage de la Passion du Sauveur :

(1) On ne se douterait pas que le bréviaire romain ait fait des emprunts à celui de Paris, si Gavantus, savant rubricaire, n'en rendait témoignage, particulièrement pour l'office des morts; malheureusement ç'a n'a pas été sa *Préface* si pleine de magnifiques promesses.

*Et inclinato capite expiravit* (1). Le maître autel, en marbre du pays, est tourné vers le chœur, à la manière des églises de Rome. Il est remarquable par l'antique suspense, qui consiste en une colombe renfermant le Saint-Sacrement, et placée sous un pavillon de bois doré ; le tout est supporté par une grande crosse entourée de pampres de vigne. Cette manière de suspendre l'Eucharistie est très-ancienne dans l'Église, et a précédé l'institution des tabernacles dont on se sert aujourd'hui. Dans les fondations sur lesquelles repose cet autel, on a ménagé une excavation dans laquelle ont été placées des reliques de martyrs ; on y descend par un escalier disposé dans l'axe de la nef.

C'est sous le prieur Moreau de Saint-Hilaire, mort en 1505, et qui avait été sacristain et cellérier du prieuré, que commença la série des travaux d'art qui ont fait et feront toujours la gloire de cette église. Animé d'un zèle sans exemple, il entreprit de faire exécuter, dans le transsept méridional, la sépulture du Christ avec tous les accessoires propres à donner à cette grande scène la majesté dont elle est digne. On ménagea dans ce monument un lieu honorable pour recevoir et exposer à la vénération publique une des épines de la couronne du Sauveur, donnée autrefois à cette église, avant même que saint Louis l'eût acquise et fait transporter en France, puis déposer dans la Sainte-Chapelle de Paris (1239). Par un rare bonheur, cette précieuse relique a été conservée et s'y retrouve après toutes nos dissensions civiles!

La date précise de la construction de cette œuvre si magnifique est 1496. Parmi les figures qui composent le groupe, et qui sont toutes de grandeur naturelle, il en est trois qui passent pour être des portraits (2), Joseph d'Arimathie et les deux femmes placées à sa droite. Il paraît hors de doute que ces statues représentent les bienfaiteurs du monastère à cette époque, et probablement les personnes qui ont aidé à payer les frais de ce grand travail. La destruction des

(1) Parmi les nombreuses églises qu'il nous a été donné de visiter, nous ne savons que la cathédrale de Quimper, où la déviation soit prononcée au point d'être en quelque sorte ridicule.

(2) On a des exemples de pareilles transformations ; nous ne citerons que le sépulcre de l'ancienne abbaye de Bon-Désir, transféré à Saint-Florentin d'Amboise, en 1802, dont les personnages représentent la famille Babou de la Bourdaisière, de qui est issue Gabrielle d'Estrées. Elle en fit les frais sous le règne de François Ier. Tout l'ouvrage est en terre cuite ; il est loin de valoir l'œuvre du sculpteur L. Richier que nous admirâmes dernièrement à Saint-Mihiel (Meuse), et qui n'est pas au-dessous de sa réputation.

armoiries qui existaient jadis sur les écussons que l'on voit encore au-dessus de l'arcade sous laquelle ce sépulcre est placé, rend aujourd'hui cette question insoluble autrement que par conjecture. Un calvaire, avec tous ses accessoires, occupe la partie supérieure du portail. L'encadrement du tout est au-dessus de ce que nous avions vu jusqu'ici; il est plein d'élégance et de délicatesse; les arabesques, les fleurs et les feuillages dont il est chargé, sont merveilleusement évidés.

L'autel de cette chapelle, magnifiquement décoré dans le style de la renaissance, est surmonté d'une *madone de pitié*, plus célèbre par la vénération populaire que par l'exécution.

Passons maintenant dans le transsept opposé, où se trouve le somptueux monument élevé à la mère de Dieu; il est dû au zèle et au génie du prieur Jean Bougler, mort en 1556. Malheureusement, le nom et la patrie des artistes qu'il employa pour l'exécuter sont demeurés inconnus. Cette sculpture tout à la fois historique et dogmatique représente plusieurs scènes de la vie de la sainte Vierge, entre autres, sa mort, sa sépulture, son assomption et sa glorification par allusion à ces paroles, *Astitit Regina a dextris*. Ce magnifique ensemble nous a été conservé comme par miracle à travers nos commotions politiques; mais il a souffert quelques mutilations, même de gens qui se disaient amis des arts.

Les bas-reliefs du tombeau représentent Esther qui sauve son peuple de la mort; Judith qui immole l'ennemi de sa race, riches symboles accomplis en Marie, et qui sont là comme pour donner lieu de lui appliquer cet éloge merveilleux qu'Israël adresse à la femme forte : *Plusieurs d'entre les filles de Judas ont amassé des richesses; vous les avez toutes surpassées.*

Dans cette superbe synthèse mystique, le plus pur spiritualisme se marie aux conceptions les plus merveilleusement poétiques. Il est bien regrettable que l'encadrement de cette œuvre, si riche d'ornementation, montre constamment les habitudes mythologiques dans toute leur nudité profane, comme pour signaler l'envahissement prochain de la forme sur l'esprit.

Le retable de l'autel de cette chapelle représente la scène dite la *pamoison de la Vierge*. Un grand luxe d'allégorie et de mystères lui sert aussi d'encadrement.

C'est, aidé d'un artiste aussi distingué que l'est le modeste frère Philippe, qu'il faut examiner ces chefs-d'œuvre de la patience humaine, pour en saisir toutes les beautés. La pierre qui y a été em-

ployée a été apportée de la Touraine; elle est parfaitement blanche, très-tendre, d'un grain extrêmement fin et susceptible d'un très-beau poli.

Nous portâmes ensuite nos regards sur la belle menuiserie du chœur, exécutée aussi par les soins du prieur Jean Bougler. On l'a maladroitement enduite d'une couche de peinture dans le cours du dernier siècle ; il serait facile d'enlever cette nuisible teinte et de rendre au bois sa couleur naturelle. Les stalles sont disposées sur deux rangs, au nombre de vingt-quatre; elles présentent des sujets variés, d'un choix bizarre, suivant l'usage en ce genre de sculpture. Au-dessus, figurent deux rangs de bustes sculptés en relief, qui représentent les ancêtres de Jésus-Christ, d'après la filiation indiquée dans le Nouveau Testament. Le rameau généalogique, qui se continue sous chacun des personnages, aboutit à une statue de la sainte Vierge portant le divin enfant dans ses bras; elle est pareillement sculptée en relief (1). Sur le couronnement de cette boiserie, sont placées les statues des apôtres; le collége est malheureusement incomplet; plusieurs d'entre elles ont été brisées par les iconoclastes de 1793.

L'abside occupée par le chœur est éclairée par une seule croisée qui n'a pas de division et est garnie d'une verrière peinte qui appartient au XVI^e siècle; le sujet est, dans la partie inférieure, l'enfer avec les démons et les damnés. Au-dessus est représenté le monde avec ses tentations, ses vanités et ses misères. On lit entre ces deux tableaux : *Utinam saperent et intelligerent, ac novissima providerent!* Au-dessus encore est représenté le Christ arrivant dans sa gloire pour juger le monde, et environné des anges et des saints.

Nous aurions consacré beaucoup plus de temps à l'examen de toutes ces richesses artistiques, si nous n'avions craint d'abuser des bontés de notre *cicerone*. Nous ne pûmes cependant sortir de l'église

(1) C'est l'arbre de Jessé, si célèbre dans la plupart de nos cathédrales, où il est reproduit, tantôt dans la statuaire, tantôt sur les vitraux. Nous nous sommes toujours arrêté avec admiration devant celui qui décore l'une des chapelles de l'hémicycle de l'église Saint-Jean, à Chaumont (Haute-Marne); nous nous rappelons aussi avec plaisir, une maison construite en bois, à Sens (Yonne), qui présente un ouvrage de charpenterie des plus singuliers; le poteau d'encoignure représente la généalogie de Notre-Seigneur, depuis Abraham jusqu'à la sainte Vierge. Tous les personnages sont taillés en relief sur la même pièce de bois ; la tige de cet arbre généalogique sort des côtes du patriarche de l'ancienne loi. On a eu le tort de peindre ces figures de diverses couleurs, et surtout d'y mettre la date de 1202, puisqu'il est reconnu que les sculptures en bois qui décorent les façades des habitations dans les villes, ne datent au plus tôt que du XVI^e siècle.

sans l'interroger sur le hasard providentiel qui faisait que ce riche *musée* existât encore. Il nous répondit qu'heureusement pour les arts, l'église et le prieuré furent acquis, le 4 avril 1791, par M. Le Noir de Chanteloup, généreux citoyen qui eut à lutter pendant plusieurs années contre l'administration départementale, dont la pensée constante avait été de dépouiller l'église de Solesmes des monuments qui font sa gloire.

Après avoir parcouru les jardins de la maison, nous voulions prendre congé du bon frère; ce ne fut qu'aux dernières limites du monastère qu'il nous en donna la permission. Nous en sortîmes par une porte donnant sur les bords de la Sarthe, et là, il nous témoigna ses regrets de n'en pouvoir franchir le seuil sans enfreindre la règle. C'est alors que nous lui fîmes nos adieux, et lui témoignâmes toute notre reconnaissance.

Ce fut sur son indication que nous traversâmes cette rivière sur un bac tout voisin; transporté sur la rive opposée, nous en suivîmes le cours pour rentrer à Sablé, l'imagination toute remplie de ce que nous avions vu et appris à Solesmes, et en faisant des vœux pour la perpétuité des enfants de saint Benoît parmi nous.

T. Pinard.

---

# OBSERVATION

## SUR LES RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES DE M. LE Dr. SICHEL.

J'espérais que la *Revue* et ses lecteurs seraient enfin quittes de *Vénus-Angerona*, dont on ne les a que trop occupés; et que moi-même je n'aurais pas à revenir sur les courtes remarques que j'ai faites à ce sujet. On avait lieu de croire que M. le docteur Sichel réserverait pour l'ouvrage spécial qu'il a annoncé tous les développements qui lui restaient à donner. Il en a jugé autrement, et désiré l'insertion dans la *Revue* de ses *Recherches complémentaires ;* ce qui rendra nécessaires quelques éclaircissements. Ici, je n'ai le temps de faire qu'une seule observation générale.

Mes deux articles sur l'*amulette de César* et le *cachet de Sépullius Macer* (1) ont eu pour but unique de prouver que ces deux pierres sont des *fraudes modernes*, et de tenir en garde les archéologues contre d'autres fraudes du même genre, dont ils pourraient être encore dupes plus tard. En cela, je crois avoir rendu un assez grand service. Je pouvais assurément m'en tenir là; mais ces pierres fausses ayant été *présumées vraies*, et, comme telles, prises pour base de recherches historiques importantes par leur objet, publiées dans cette même *Revue*, j'ai cru augmenter l'utilité de mon travail, en insinuant à leur savant auteur que ces recherches, maintenant privées de l'appui principal qu'il leur avait donné, devaient être, de sa part, l'objet d'une attention nouvelle, et peut-être même soumises à une refonte totale.

Mon intention, bienveillante envers un esprit très-ingénieux, mais étranger, comme il l'avoue lui-même, aux études de l'antiquité, se montre dans cette phrase *euphémique* qui termine mes observations : « Je ne voudrais pas décourager des recherches, qui, conduites « comme elles l'ont été avec conscience et talent, auront toujours leur « utilité, quel qu'en soit le résultat positif. » (Page 445, 2e alinéa.)

Quand j'écrivais cette phrase, je m'étais convaincu par la lecture des recherches de M. le docteur Sichel, que ses vues principales sur le *culte secret de Vénus* à Rome, sur *Vénus-Angerona*, sur son *culte*

(1) *Revue*, t. III, p. 253-263; 425-445.

*secret*, etc., sont *complétement chimériques*. Sachant qu'il devait prendre la peine de remanier ce sujet dans un ouvrage spécial, j'ai voulu moins le réfuter que lui donner à réfléchir, et le faire revenir de lui-même sur des résultats malheureux. Ses *Recherches complémentaires* m'annoncent qu'il ne m'a pas compris, parce qu'il est arrivé à cette confiance dans ses propres idées, qui ne lui permet pas de sentir la force d'une objection, quelque fondée qu'elle soit.

Comme il paraît que plusieurs antiquaires l'entretiennent dans son erreur par des conseils peu éclairés, je crois utile de revenir d'une manière un peu plus développée sur mes modestes objections, et de montrer à M. le docteur Sichel pourquoi je pense :

1° Que la divinité *secrète* de Rome n'était point *Vénus;*

2° Que le *culte secret* de Vénus à Rome n'a jamais existé;

3° Que les *Divalia* ne concernaient pas davantage cette déesse;

4° Que la *Vénus romaine* n'était pas *originaire de l'Asie;* qu'elle n'avait pas été apportée par Énée, qui n'est pas plus le père des Latins que *Francus, fils d'Hector,* n'est celui des Francs;

5° Que la déesse *Angerona* n'était point la divinité secrète de Rome;

6° Qu'elle n'était pas plus *Vénus,* que *Vénus* n'était *Volupia;*

7° Qu'elle était encore moins *Cybèle, Isis, Astarté, Harpocrate, l'Amour,* etc.;

8° Qu'elle était à Rome une divinité fort secondaire et de très-peu d'importance;

9° Qu'elle n'a rien de commun avec *la plupart* des figures que M. le docteur Sichel a si laborieusement rassemblées, et qu'il nous donne pour des représentations de cette déesse.

Ces propositions, qui sont l'inverse de celles que M. le docteur Sichel a cru pouvoir établir, seront motivées *très-brièvement* dans la prochaine livraison de la *Revue;* et il pourra les examiner dans l'ouvrage qu'il prépare sur ces questions, très-claires en elles-mêmes, qu'il a singulièrement embrouillées.

LETRONNE.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La numismatique constitue l'une des branches les plus importantes de l'archéologie; la *Revue* qui tient à ne laisser en dehors de son cadre aucune des études qui peuvent contribuer à faire connaître les monuments de l'antiquité et du moyen âge, y consacrera désormais une place spéciale. Nous recevrons donc avec plaisir les articles sur la numismatique ancienne et du moyen âge, que nos abonnés voudront bien nous faire parvenir.

— Le pape Grégoire XVI avait conçu le projet de ramener à sa simplicité antique la musique d'Église qui, en Italie comme dans les autres pays catholiques, a pris le caractère et même les exubérantes fioritures de la musique de théâtre. Ce projet, qui n'avait pu recevoir son exécution à cause de la mort du savant maître de chapelle Baini, vient d'être repris par le souverain pontife actuel. S. S. a confié à M. l'abbé Manni et à M. A. Moraldi, la mission de rechercher dans les bibliothèques de l'Italie, et même dans celles des pays étrangers, les manuscrits ou les exemplaires imprimés des anciens chefs-d'œuvre de musique d'Église, de les réunir et d'en préparer une édition, laquelle sera publiée aux frais du gouvernement.

— La 13e livraison du *Musée de sculpture ancienne et moderne* de M. le comte de Clarac vient de paraître chez M. V. Texier, rue Saint-Honoré, 348.

Cette livraison se compose pour le texte: 1° d'un appendice, comprenant la description des bas-reliefs d'Assos, de ceux de Magnésie du Méandre, de quelques autres et du sarcophage des Amazones, de l'explication des inscriptions latines apportées de la province de Constantine; 2° de la description d'un certain nombre de statues appartenant aux divers musées de l'Europe. Pour les planches la livraison comprend les bas-reliefs, dont le texte donne la description d'un certain nombre de statues, de 20 planches d'inscriptions et du commencement de l'iconographie antique.

Cette treizième livraison est encore entièrement l'œuvre de M. de Clarac qui en avait corrigé la dernière épreuve, la veille même de sa mort. Il reste, pour compléter l'ouvrage, à publier deux livraisons qui comprendront la fin de la description des statues et de l'iconographie (texte et planches). Ces deux livraisons, M. de Clarac en a laissé tous

les documents, plans, notes, dessins, parties du texte. Il sera donc facile d'achever ce bel ouvrage, d'ici à quelques années au plus. Nous espérons que M. V. Texier, qui n'a cessé d'apporter tant de zèle à la publication de cet ouvrage et qui avait voué à M. de Clarac une amitié si désintéressée et si constante, donnera au monde savant et artistique la satisfaction de voir incessamment le musée de sculpture ancienne et moderne se terminer; seul dépositaire des matériaux de son auteur, seul au courant du détail de cette publication, et du cadre qui lui était définitivement tracé depuis 1840, il est naturellement seul en mesure de mener à fin l'ouvrage. Avec l'assistance d'une personne versée dans la connaissance de l'antiquité, M. Texier classera et reverra les documents que M. de Clarac a laissés, et en tirera la substance du texte qui accompagnera les deux dernières livraisons; c'est du moins ce que nous l'engageons à faire, et nous avons lieu d'espérer qu'il ne se refusera pas à cette tâche, que tous les amis de M. de Clarac regardent comme lui étant de droit dévolue.

— Quelques exemplaires des *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, par M. l'abbé J. G. Greppo, vicaire général de Belley, sont en vente au bureau de la *Revue Archéologique*.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. La première renferme tous les noms de lieux de la Gaule ou des autorités écrites; géographes, historiens, poëtes, marbres antiques, ont pu constater l'existence de sources minérales, fréquentées au temps de la domination romaine. Dans la seconde partie sont mentionnés les endroits en possession encore aujourd'hui d'eaux minérales, qu'on suppose, soit par leurs noms anciens, ou par la certitude que les conquérants de la Gaule les ont habités, soit par d'autres indices qui apprennent qu'elles ont été exploitées dans les siècles antiques. La troisième partie renferme la description des lieux possédant des eaux minérales, auxquels on reconnaît d'autres noms que ceux qu'ils prirent au moyen âge ou dans les temps modernes, et dans lesquels cependant des débris d'antiquités retrouvés fréquemment, rendent probable l'exploitation de leurs eaux sous la domination romaine.

L'auteur a déployé dans cet ouvrage une érudition vraiment remarquable; ses ingénieuses comparaisons géographiques, ses descriptions savantes, la classification dans l'ordre alphabétique suivi dans chacune des trois parties, tout enfin concourt à rendre ce livre d'une lecture aussi agréable qu'instructive.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

SAINT-BERTIN. *Rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale, par M.* HENRI DE LAPLANE, secrétaire archiviste de la société des antiquaires de la Morinie, inspecteur des monuments historiques, etc., etc. Saint-Omer, 1846, 310 pages in-8°, avec 6 planches lithographiées.

Sous le nom célèbre de Saint-Bertin, qui remonte aux premiers âges de l'Église, trois constructions s'élevèrent successivement à *Sithiu*, depuis *Saint-Omer*, sur le même terrain, mais avec des dimensions différentes. Une première basilique fut érigée, dit-on, par Rigobert, disciple et successeur de saint Bertin, vers la fin du VII^e siècle. Incendiée vers 1031, elle fut reconstruite de 1046 à 1105, sur une plus grande échelle. Enfin, à cette seconde église, en succéda une troisième plus grande encore, commencée vers 1336 et achevée en 1520. C'est celle que nous avons connue et dont les générations qui nous ont précédés, ainsi que notre génération propre, ont pu admirer les magnifiques bâtiments, puis les ruines. En 1843, ces ruines elles-mêmes se trouvant condamnées à une totale destruction, l'une de nos compagnies savantes des départements, le plus recommandable par son zèle et la distinction de ses membres, la Société des Antiquaires de la Morinie, séant à Saint-Omer, nomma une commission prise dans son sein, qui fut chargée de fouiller l'emplacement tour à tour occupé par les trois édifices, de recueillir et de déposer au musée de la ville, tous les objets dignes de conservation qui pourraient s'y découvrir, et enfin de perpétuer dans un rapport archéologique un souvenir aussi exact que possible du monument qui allait être anéanti. Le soin de rédiger ce rapport échut à M. H. de Laplane, secrétaire archiviste de cette compagnie, lequel porte un nom déjà connu favorablement de nos lecteurs, à cause d'une histoire municipale de Sisteron, publiée par son père et couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tel est l'objet de la publication qui nous occupe. Le travail de M. H. de Laplane est divisé en trois parties,

et représente l'ordre dans lequel les fouilles ont été opérées. La première est consacrée à l'examen de la dernière et plus récente église, qui ne remonte pas, comme nous l'avons dit, au delà de 1336. La seconde rend compte des explorations faites au même lieu, sur un plan moins étendu, mais plus profond et concerne la seconde église. La troisième enfin, s'applique aux traces et aux débris dans lesquels on a pu reconnaître ceux de la crypte ou basilique primitive. Les plus nombreux et en général les plus intéressants de ces débris, sinon les plus anciens, consistent en sépultures chrétiennes de diverses époques appartenant à des personnages, de sexe, d'âge et de conditions différentes; mais dont les indications historiques ne s'étendent pas à une date plus reculée que celle de la seconde église : il paraîtrait en effet que lors de la destruction du premier édifice, les dépouilles mortelles que contenait son enceinte, furent indistinctement réinhumées dans la nouvelle abbaye. Parmi les autres monuments, nous signalerons dans une indication sommaire, 1° divers meubles d'un intérêt généralement médiocre tels que burettes, calices, et autres menus vaisseaux de métal ou de terre; 2° en numismatique, une série très-peu considérable, composée la plupart de *mittes*, de *plaques*, de *patards* et autres monnaies locales; plus un denier carolingien de Bourges et un Tetricus, petit bronze; plus encore un « moule de sceau en marbre ou mastic, portant l'effigie de *saint Jean Baptiste* (1), » avec une légende flamande qui n'a point été lue; 3° une pierre du XIVe siècle, appartenant à *l'ère byzantine* (2) et représentant la *Trinité* (3), ainsi que certains débris lapidaires du même genre et d'une époque plus reculée, dont quelques-uns ont pu faire partie de la première église; 4° une collection malheureusement assez restreinte de fragments de pavés en terre cuite, en verre et en mosaïque, soit antérieurs au XIIe siècle, soit des siècles immédiatement postérieurs; 5° et enfin une suite de monuments épigraphiques, les uns sur métaux et les autres sur pierre, dont nous devons une mention spéciale à nos lecteurs.

L'une de ces inscriptions nous paraît devoir les intéresser particulièrement. Nous lisons à la page 207 du rapport : « A un mètre en dessous du sol de l'église du XIe siècle, à deux mètres en dehors de l'entrée en marqueterie (4)... nous avons rencontré une tombe

(1) à (3) Les attributions que nous reproduisons en italique nous paraissent douteuses, en les comparant aux témoignages des dessins que nous avons sous les yeux.

(4) Dans la *nef* de l'église.

recouverte par diverses couches de terre entremêlée de débris de mosaïques... » Cette tombe, d'un travail distingué, contenait des ossements qui dénotaient les restes d'une femme morte à un âge avancé. « Une pierre blanche, presque carrée, de vingt-neuf sur trente centimètres, était placée sous la tête du cadavre. » On y lit en capitale enclavée ( à C carrés) l'épigraphe suivante : *Hic requiescit Athala Balduini comitis filia, vera vidua, Deo consecrata et in fide Christi catholicâ* (1). Cette inscription a donné lieu parmi les membres de la société de la Morinie à plusieurs controverses. Personne n'a révoqué en doute, et probablement avec raison, malgré l'absence du mot *Flandrensis* ou de ses analogues, que ce tombeau n'eût bien renfermé la dépouille d'une princesse, fille d'un comte de *Flandre*. Mais quelle est cette *Athala?*.. Ici commencent les embarras et les obscurités. Aucune princesse, issue de cette famille, n'est dénommée par les historiens, ni de ce nom latin ou du moins latinisé, ni sous une forme française qui lui corresponde immédiatement. Un membre de la société des antiquaires de la Morinie avait proposé une première attribution en faveur d'*Adélaïde*, fille de Baudouin le Chauve, comte de Flandre en 879, et mère d'Hildebrand, qui fut de 951 à 968 environ abbé de Saint-Bertin. Mais outre que l'existence même et tout ce qu'on sait de cette Adélaïde, repose sur un passage équivoque de Malbrancq, M. Louis de Givenchy, secrétaire perpétuel de la même société, a trouvé des motifs, très-plausibles selon nous, pour infirmer cette supposition. L'un de ces motifs nous paraît à lui seul concluant : c'est que la sépulture en question a été découverte dans l'enceinte de la seconde et non de la première église ; or, la seconde église date seulement du commencement du XI^e siècle. Il faut donc chercher *postérieurement* à cette époque le personnage inhumé dans cet endroit ; c'est ce que fait M. de Givenchy, en proposant d'y voir la troisième fille de Baudouin de Lille (1034-1067), marié en 1028 à Adèle de France. Il est vrai que cette fille reçoit des historiens le nom d'*Ida ;* mais M. de Givenchy pense que cette forme aussi bien que celle d'*Adélaïde* peut correspondre au nom d'*Athala*. Quant au rapporteur, il s'abstient de se prononcer sur le problème, et se contente d'insérer *in extenso* à la suite de son travail, les deux mémoires qui contiennent chacun une solution différente. Pour nous, éloigné des pièces en litige et des éléments de

(1) Nous reproduisons rigoureusement ici la leçon proposée par le rapport qui met un accent circonflexe sur le dernier *a* de *catholicâ*.

conviction directe, nous imiterons la réserve de M. de Laplane, et nous devons reconnaître que plus d'un voile nous dérobe ici la certitude. Il nous paraît toutefois évident que la petite dissertation, très-bien déduite sous plus d'un rapport, de M. de Givenchy, a jeté une lumière précieuse sur la question que l'on discutait. Ainsi, l'honorable secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie a le premier indiqué à ses confrères l'acception propre et véritable de ces mots, *vera vidua, Deo consecrata*, qui ne signifient pas *véritablement veuve* et *religieuse professe*, mais bien *veuve chaste* (plus anciennement *diaconesse*), ayant été *consacrée* par l'évêque en cette qualité spéciale que saint Jérôme appelle le second grade ou degré de la chasteté, et qui, à cette époque de l'histoire ecclésiastique, donnait à celles qui en étaient revêtues un rang particulier, entre les *nonnes* ou religieuses proprement dites, dont elles ne partageaient point la vie commune ou cloîtrée, et le reste des fidèles (1). Qu'il nous soit permis de compléter ces développements par un dernier mot relatif à la fin de l'inscription. C'est à tort selon nous que le rapport, expression des divers sentiments émis sur cette épigraphe, a lu et traduit à l'ablatif le mot *catholica*, qui la termine. Il y a là une nuance importante qui n'a pas été saisie : ce mot est au nominatif, et se rapporte non pas à *fide*, mais à *Athala*, ainsi que l'indiquent la conjonction et le sens général de cette inscription funéraire. *Catholica* équivaut sans doute ici à *firmissima* ou autre superlatif de la même signification : il offre une application nouvelle et curieuse à recueillir du sens un peu détourné que recevait alors cette expression, et dont les éditeurs successifs de Ducange ont rassemblé quelques variétés. Nous proposons donc de traduire ainsi la pierre de Saint-Bertin : « Ici repose *Athala*, fille du comte Baudouin, *veuve chaste* consacrée à Dieu et *catholique* dans la foi de Jésus-Christ. » Quelle que puisse être la famille à laquelle appartint ce personnage, l'épitaphe qui le concerne n'en révèle pas moins un fait très-intéressant : c'est l'admission d'une femme, d'une *diaconesse*, aux honneurs de la sépulture intérieure, et cela avant le XII^e siècle, dans une abbatiale d'hommes, et dans l'église de Saint-Bertin !

VALLET DE VIRIVILLE.

(1) Voy. le Glossaire de Ducange au mot *vidua*.

*Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, comprenant l'étude des voies qui partaient de cette cité et celle de leur parcours, précédée de Recherches sur les Monnaies et Antiquités trouvées dans les fouilles de la Vilaine pendant les années 1841, 42, 43, 44, 45, 46, et ornée de trois cartes et de vingt planches lithographiées, par A. Toulmouche. Rennes, 1847, in-4°, chez Deniel et Paris, V. Didron.

M. le docteur Toulmouche expose dans cet ouvrage le résultat des fouilles qui ont été exécutées, à l'époque des travaux entrepris pour la rectification du cours de la Vilaine, dans la partie qui traverse la ville de Rennes. En creusant en amont du pont de Berlin, on a trouvé une quantité fort considérable de pièces romaines, à quatre et cinq mètres au-dessous du fond actuel. M. Toulmouche suppose, avec M. Moet de Fortemaison, que ces monnaies qui embrassent un espace de plusieurs siècles, et dont la suite s'étend de l'époque consulaire au XVI^e siècle de notre ère, ont été jetées dans la Vilaine en vertu d'un usage religieux qui s'est perpétué en Bretagne depuis les Gaulois jusqu'au moyen âge. Toutefois, ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il s'arrête à cette hypothèse, et non sans avoir rapporté les deux autres suppositions qui ont été produites pour expliquer en ce lieu une pareille accumulation de monnaies.

M. Toulmouche donne la description de ces médailles. On peut, dit-il, évaluer le nombre des familles romaines qu'elles représentaient à soixante et quelques. Ces monnaies étaient toutes en argent et de petit module, constituant des deniers, des quinaires, des sesterces, et frappées depuis la République, un peu avant la première guerre punique.

Le nombre des médailles appartenant aux impératrices et surtout aux empereurs du Bas-Empire est si considérable qu'on peut l'évaluer à douze ou quinze mille. Elles commencent à Pompée et finissent à Licinius. Enfin, d'autres monnaies du Bas-Empire, commençant à Constantin et en bien moins grande quantité, se continuaient jusqu'à Valentin ou jusqu'en 248 de l'ère chrétienne.

Parmi ces médailles, plusieurs sont inédites; un certain nombre appartiennent à la classe intéressante des monnaies gallo-romaines.

Les monnaies françaises trouvées également dans le lit de la Vilaine, appartenaient toutes à l'époque capétienne, sauf deux ou trois qui remontaient à l'époque carlovingienne. Non-seulement ce sont

des monnaies de France et de Bretagne, dont les dernières appartiennent aux règnes de Charles VIII et de Louis XI, mais encore des monnaies étrangères d'Espagne, d'Angleterre, de Portugal, des monnaies baronnales offrant un grand intérêt sous le rapport de leur rareté et du sujet de leurs revers; enfin, une assez grande quantité de jetons tant en plomb qu'en cuivre. Ceux de plomb portaient presque tous des légendes pieuses.

Après avoir décrit avec détail et dans l'ordre chronologique les différentes fouilles qui ont mis au jour ce nombre prodigieux de monnaies, M. Toulmouche fait connaître la découverte d'objets de toute nature et appartenant à des époques aussi variées que celles auxquelles remontent les monnaies, dont ces mêmes fouilles ont amené la découverte.

A la suite de ces intéressantes descriptions, l'auteur a placé sous le nom de Coup d'œil rétrospectif sur l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, des recherches fort détaillées sur l'ancienne *Condate*, sur les voies romaines qui partaient de cette ville, sur l'enceinte, les portes et les monuments de la cité au temps des Romains.

Les bornes de cette courte analyse ne me permettent pas de nous étendre sur le livre de M. Toulmouche; dans un ouvrage que nous préparons sur la religion des Gaulois et sur la destruction du polythéisme dans les Gaules, nous aurons occasion de revenir sur les recherches consciencieuses de cet auteur. Dès aujourd'hui, nous pouvons dire que l'Histoire archéologique de la ville de Rennes est une des œuvres les plus intéressantes sur nos antiquités nationales qui aient paru depuis quelques années dans les départements.

Nous engageons l'auteur à persévérer dans une ligne d'études qu'il vient de poursuivre avec succès dans le cours assez vaste de ce livre. Nous nous permettrons cependant de lui donner un conseil, c'est de citer plus souvent qu'il ne le fait, les auteurs originaux, et de ne point renvoyer à des auteurs contemporains pour établir des faits dont les autorités doivent être presque exclusivement puisées chez les anciens. Cette habitude, qui est malheureusement extrêmement générale chez les érudits de nos départements, rend souvent impossible le contrôle immédiat de leur opinion, elle imprime à leurs travaux une certaine apparence de compilation, et les détourne souvent de se livrer à une critique quelque peu solide des textes dont ils font usage.

A. M.

---

# LETTRE A M. AMPÈRE

SUR

# L'INSCRIPTION DÉMOTIQUE DE PHILES

## A PROPOS D'UNE RÉCLAMATION DE M. LE Dr LEPSIUS.

---

MON CHER AMPÈRE,

Vous avez lu dans le dernier numéro de la *Revue Archéologique* la lettre adressée à M. Letronne par M. le docteur Lepsius, lettre qui roule sur une discussion scientifique intéressante. Cette lettre me touche d'assez près pour que j'aie dû prendre aussitôt l'engagement d'y répondre, et, cet engagement, je viens le remplir, sans passion, comme sans emportement. J'exposerai froidement mes raisons, car si j'accepte la discussion sur le fond de la question, je repousse de toutes mes forces le désir de relever ce qu'il y a d'insolite dans la forme de cette discussion telle qu'elle a été conduite jusqu'ici.

J'arrive à la lettre de M. le docteur Lepsius, et je vais examiner de près toutes les assertions qui s'y trouvent insérées. Le commencement de cette lettre m'avait donné une espérance qui fut de courte durée; je puis vous affirmer qu'en lisant les premières lignes je me réjouis fort de la pensée qu'un homme haut placé dans la science voulait bien prendre la peine de me remettre dans la bonne voie, si j'avais eu le malheur de m'en éloigner. A peine avais-je tourné la page que je lus les lignes suivantes : « Vous ne trouverez donc pas étonnant que je ne puisse me résigner à laisser vous-même et votre public savant sous l'impression des imputations assez graves qui se trouvent dans l'article de M. de Saulcy contre moi, etc., etc. »

Vous n'avez pas oublié sans doute la forme de l'article dont il s'agit, mon cher Ampère, et vous savez combien peu j'ai à me reprocher de l'avoir dirigé *contre* M. Lepsius; mais celui-ci n'est pas forcé de connaître exactement la valeur des mots français qu'il em-

ploie, et il me semblerait de mauvais goût de me piquer pour si peu de chose. Voyons donc en deux mots si l'article incriminé pouvait être écrit *contre* M. Lepsius. Un fait archéologique des plus importants avait été annoncé deux fois coup sur coup en Angleterre, à l'aide, disait-on, de renseignements fournis par M. Lepsius; la première fois avec des circonstances absurdes et impossibles, la seconde avec des détails admissibles et précis. Il s'agissait de la découverte faite par M. Lepsius d'un second exemplaire du fameux décret de Rosette. Comme je m'étais sérieusement occupé de cette page précieuse de l'histoire des temps antiques, j'avais plus que personne le désir d'en voir un second exemplaire, et plus que personne aussi je me réjouissais en pensant que ce second exemplaire était trouvé. Lorsque j'en possédai un estampage, j'étudiai avec soin le protocole du décret confondu dans la pensée de M. Lepsius avec le décret de Rosette. Je reconnus sur-le-champ une différence de date; je crus reconnaître que le roi que concernait ce décret n'était plus le même que Ptolémée Épiphane, prince en l'honneur de qui le décret de Rosette avait été promulgué; je rédigeai les résultats de mon examen comparatif des deux protocoles de Philes et de Rosette, et je les publiai, sans me douter que j'avais écrit un article *contre* M. Lepsius; je ne m'en doute pas plus aujourd'hui que je ne m'en doutais alors. Cependant puisque M. Lepsius avance que mon article était écrit contre lui, il est probable qu'il a de bonnes raisons pour le faire, et il va, sans doute, légitimer son assertion.

Suit la narration de tous les faits qui ont précédé l'apparition de mon article, et qui concernent le plus ou moins de part que M. Lepsius a prise à la publication pompeuse, je répète ce mot à dessein (bien que je regrette de le trouver trop faible), qui nous apprit en France le *most important discovery* de M. Lepsius.

Il est inutile de reproduire ici cette narration.

M. Lepsius dit ensuite :

« L'auteur paraît affirmer dans l'introduction, que M. Ampère (lequel nous réjouit de sa visite à Thèbes en 1844) fit le voyage de la haute Égypte, surtout à cause de cette inscription; du moins on doit le conclure des mots : Comme il y avait peu d'espérance que des bons moulages en fussent prochainement apportés en France, etc. etc. »

M. Lepsius se trompe, mon cher Ampère : je n'ai pas voulu *paraître* affirmer; j'ai entendu affirmer nettement ce qu'il soupçonne, à savoir que la recherche du prétendu décret de Rosette découvert

par lui fut un des principaux buts de votre voyage. C'est l'exacte vérité!

Comme le dit M. Lepsius, les empreintes rapportées furent partagées; l'estampage du texte démotique me fut remis peu de jours après votre retour à Paris, et le texte hiéroglyphique, que je n'ai pas encore eu sous les yeux une seule fois, fut conservé par vous pour être sérieusement étudié.

Vous allez voir comment M. Lepsius transcrit ce qu'il appelle *mon début*.

« Deux années à peu près se sont écoulées depuis que le monde savant *s'est ému* (ceci souligné, je ne devine pas pourquoi) à l'annonce d'un fait archéologique qui devait exercer une *énorme* (encore souligné) influence sur le développement des études égyptiennes. M. le docteur Lepsius venait de *publier la découverte d'une nouvelle copie du fameux décret de Rosette* (toujours souligné)! »

Arrêtons-nous un instant ici. Pourquoi M. Lepsius a-t-il sauté à pieds joints ce membre de phrase : « dont le nom est d'un bien grand poids lorsqu'il s'agit de ces études? » Est-ce donc que les mots retranchés lui ont semblé une mauvaise plaisanterie de ma part? Je puis lui certifier que ma pensée n'a nullement été de lui en adresser une.

Et plus loin, ajoute M. Lepsius : « Ce texte *complet*, où on *proclamait pompeusement* la découverte toute récente. » Il termine là la phrase qu'il m'emprunte et qui continue ainsi : « et chacun s'en réjouit, moi peut-être plus que tous les autres, précisément parce que je venais de tenter le déchiffrement du texte démotique du décret, etc., etc. » Pourquoi cette nouvelle coupure? Est-ce que M. Lepsius espère démontrer qu'avant de rien savoir et de rien voir j'avais pris le parti de dire que sa découverte n'était pas réelle? Si telle est sa pensée, M. Lepsius est loin de compte; car, Dieu merci, je n'ai jamais écrit une ligne avec le parti pris de mentir à ma conscience.

C'est ensuite l'éditeur de la *Revue Archéologique* qui se trouve mis en cause. « L'éditeur ajoute même, dit-il, dans une note, p. 395 : La nouvelle de la *Gazette littéraire* était arrivée à Londres *par une lettre de M. Lepsius* à M. Bunsen, lettre *dans laquelle il disait* que le texte hiéroglyphique était *extraordinairement bien conservé*. Or, cette *Revue* où l'auteur écrit, ayant soit en mon nom, soit sur ma protestation personnelle (dans ma lettre à votre adresse), récusé de la façon la plus positive l'article de la *Gazette littéraire*, je ne sais com-

ment expliquer la tenacité singulière avec laquelle on persiste à m'imputer d'avoir donné occasion à cet article. »

Voyons ce qu'il faut répondre à ceci. D'abord, je décline toute autre responsabilité que celle qui pèse sur les paroles que je signe. Si l'éditeur de la *Revue archéologique* eût écrit les lignes citées plus haut avant la publication de la lettre de M. Lepsius à M. Letronne, insérée au n° 10 de la 1re année de ce recueil, il eût été parfaitement dans son droit. Tout le tort de l'éditeur est d'avoir perdu de vue, en écrivant sa note, la réclamation de M. Lepsius. Je ne prétends dissimuler en rien la réalité de ce tort, puisque moi-même j'ai le tort de n'avoir pas connu cette lettre de M. Lepsius. Ceci demande explication. Lorsque parut le numéro de la *Revue* dans lequel cette lettre fut insérée (15 janvier 1845), j'étais tout occupé des préparatifs de mon départ pour la Grèce et la Turquie. Peu de jours après j'étais en route, et j'avais eu bien autre chose à faire qu'à lire des numéros de *Revue*. Mon retour, qui eut lieu vers la fin de juin, fut promptement suivi du vôtre, mon cher Ampère; je devins l'heureux possesseur de l'estampage si ardemment désiré par moi, et je me mis à l'œuvre. Quand mon travail fut fini, je le lus textuellement à une de nos séances de l'Académie; pas une seule voix charitable ne s'éleva pour m'empêcher d'insister sur la priorité de découverte qui revenait de plein droit à Salt, priorité dont il devenait inutile de parler, puisque M. Lepsius lui-même l'avait reconnue; il est vrai qu'il l'avait reconnue un peu tard pour un homme qui avait dû se préparer longuement à son voyage d'Égypte, et par conséquent prendre forcément note des monuments signalés dans le petit livre de Salt. Je me déclare donc très-franchement et très-nettement coupable du tort de n'avoir pas connu la lettre de M. Lepsius à notre bon et savant confrère M. Letronne, et je regrette vivement qu'à l'audition de mon travail sur le protocole du décret démotique de Philes, celui-ci ne m'ait pas évité la faute involontaire que j'ai commise, en remettant la question sous son vrai jour, et en rappelant la teneur de la lettre que M. Lepsius lui avait adressée de Thèbes.

M. Lepsius a tort de me prêter des erreurs. Il me fait dire que jusqu'à la notice de M. Letronne j'avais cru qu'un duplicata de l'inscription de Rosette avait été trouvé à Méroë, d'*où je concluais* que des différences de dialecte, peut-être même d'écriture devraient se manifester dans les mêmes textes, gravés nécessairement sur place. D'abord, je commence par déclarer sans réticence qu'à la première annonce de la découverte en question *faite à Méroë*, je me

suis cru le droit d'être parfaitement convaincu que cette nouvelle était controuvée; donc, je ne crus rien jusqu'au jour où fut connu à Paris, par l'article de la *Gazette littéraire*, la réalité d'une découverte énoncée cette fois dans des termes raisonnables et admissibles. Je pourrais, au besoin, en appeler au souvenir de tous nos confrères, et de M. Letronne en particulier pour constater l'incrédulité à peu près absolue sous l'empire de laquelle je me trouvais lorsque je jugeai convenable de demander le dépôt des premières feuilles contenant la traduction du décret démotique de Rosette. Mais ce serait là une insistance tout à fait superflue. M. Lepsius peut soutenir que j'ai admis qu'il avait trouvé un duplicata du décret de Rosette à Méroë; personne ne le croira, et je suis bien tenté de penser qu'il ne l'a jamais cru lui-même. Quand j'ai dit que les pierres de ce genre avaient dû nécessairement être gravées sur place, j'ai eu parfaitement raison, et si le décret de Philes était réellement un duplicata du décret de Rosette, je ne voudrais pas d'autre preuve de la justesse de mon opinion, que sa présence sur le mur d'un temple. J'ai dit que des différences de dialecte, peut-être même d'écriture, devraient se manifester au premier coup d'œil, lorsque l'on serait à même de comparer deux textes identiques trouvés à grande distance l'un de l'autre; j'ai surabondamment prouvé que j'avais raison, à l'aide de la simple comparaison des deux protocoles de Rosette et de Philes.

M. Lepsius ne se rend pas toujours suffisamment compte de ce qu'il écrit, quand il avance que de la présence d'un décret *égyptien* gravé à Méroë, je conclus nécessairement que le dialecte de Méroë était assez voisin de celui de la basse Égypte pour que l'exemplaire éthiopien de l'inscription ait pu servir à confirmer ou à faire rejeter les restitutions proposées par moi pour les parties fragmentées du texte démotique de Rosette. Raisonnons un peu dans l'hypothèse absurde dont je ne suis pas l'inventeur, qu'un exemplaire du décret de Rosette se serait retrouvé à Méroë. Que dit ce décret? qu'il sera promulgué en écriture hiéroglyphique, en écriture enchoriale et en écriture grecque. M. Lepsius voit-il qu'il soit là question d'une traduction en langage éthiopien? Si donc, par impossible, les temples de Méroë eussent dû recevoir un exemplaire du décret, on l'y eût retrouvé, suivant les termes mêmes du décret, en langage sacré, en langage vulgaire et en grec. Qui l'aurait gravé à Méroë? quelqu'un sans doute capable de le comprendre et sachant écrire les trois idiomes fixés. Dès lors, qu'y a-t-il pour M. Lepsius d'extraordinaire à ce que l'on prévoie des *différences* dans les formes *orthographiques* adoptées

par des hommes parlant et écrivant la même langue, à des distances aussi considérables? Je ne saurais le deviner. Si donc en tout ceci il y a quelque part *une étrange combinaison d'idées*, je prends la liberté d'affirmer à mon tour qu'elle n'est pas de mon côté.

M. Lepsius ne me semble pas heureux quand *il remarque seulement* que les restitutions faites par moi à l'inscription de Rosette ne consistent que dans la répétition de quelques groupes connus, qu'on aurait déjà pu déduire de l'imparfaite traduction interlinéaire du docteur Young et qui ne prouvaient encore en rien la justesse de mon analyse des groupes isolés. Avec quoi M. Lepsius entend-il donc qu'on opère des restitutions dans un texte que l'on cherche à débrouiller? Je ne pense pas qu'on doive, pour cela faire, employer autre chose que des mots du même idiome tirés d'un texte connu. Combien connaissons-nous de textes démotiques traduits? je ne veux pas dire lus parce qu'il ne m'appartient pas à moi de le dire. Il y a tout juste le décret de Rosette lui-même. Il faut donc bien se décider à prendre ses moyens de restitutions dans ce texte, ou renoncer à en faire.

Poursuivons.

Vient ensuite la mention de l'opinion de notre confrère M. Lenormant, qui, à l'annonce de la découverte du décret en question dans la cour du temple d'Isis, declara que de ce fait seul il devenait évident pour lui que l'inscription devait être une inscription murale, et que, par une conséquence forcée, cette inscription était une de celles signalées par Salt, et vues depuis par Champollion et par lui-même. Comme ceci était vrai, et comme je ne connaissais pas autre chose que l'article de la *Gazette littéraire*, j'avais le droit alors de dire : en définitive, les inscriptions réellement importantes *dont la découverte était donnée comme récente par M. Lepsius*, avaient été, sinon recueillies, du moins reconnues et signalées déjà par plusieurs voyageurs. Aujourd'hui que M. Lepsius, plus que personne au courant de tout ce que l'on a écrit sur l'Égypte (c'est bien là, je crois, son opinion), a reconnu nettement que Salt avait signalé avant lui le texte en question, je modifie de grand cœur la phrase incriminée en la rédigeant de la manière suivante : En définitive, les inscriptions réellement importantes du temple d'Isis avaient été, sinon recueillies, du moins reconnues et signalées déjà par plusieurs voyageurs. J'espère que M. Lepsius verra par là que je tiens à réparer mes torts quand j'en ai.

Toutefois, je ne puis laisser passer sans un mot de réponse la phrase

suivante : « Nous ne pouvons prendre que pour un malentendu l'opinion assez bizarre qu'un temple fondé sur le roc ne peut être ni encombré, ni fouillé, comme si l'on pouvait jamais avoir l'idée de chercher des inscriptions *sous les fondements* (ceci est ingénieusement souligné) d'un édifice, fût-il fondé sur la terre ou sur le sable ! Et en effet, cette cour, comme toute l'île, est recouverte de décombres qui auraient fort bien pu recéler une seconde pierre de Rosette. Mais un détail ajouté dans ma lettre, à savoir qu'un Ptolémée, d'époque plus recente, avait fait tracer des représentations *par-dessus* des inscriptions, avait dû indiquer à tout connaisseur que l'inscription était tracée sur une *muraille* et ne pouvait être *extraordinairement bien conservée*, comme l'auteur me le fait dire. »

Je passe très-volontiers à M. Lepsius la confusion qu'il fait des idées : *construit* et *fondé*, et son raisonnement sur *l'opinion assez bizarre* qu'il me prête, qu'un temple *fondé* sur le roc ne peut être ni encombré, ni fouillé. En échange de toutes les leçons qu'il me donne dans sa lettre, je vais lui en rendre une. Il est bon qu'il sache, pour l'avenir, que quand le roc constitue le sol même sur lequel on construit un édifice, les fondations de celui-ci sont bientôt faites : il n'en a pas. C'est le roc lui-même qui fait office de fondations, et par conséquent, je suis tout à fait de son avis, on n'aura jamais l'idée de chercher des inscriptions sous les fondations d'un édifice semblable. Quant à l'absurdité absolue de chercher des inscriptions en pareille place, elle est tout simplement nulle, car M. Lepsius doit connaître l'existence 1° de certaine inscription gréco-égyptienne, tracée sur une lame d'or; 2° du nom du Pharaon Ramsès, gravé sous la base même de l'obélisque transporté de Louqsor à Paris, et 3° de l'usage constant partout, même en Prusse, j'imagine, de placer quelque chose, comme des médailles et des inscriptions, sous la première pierre des édifices un peu considérables qu'on bâtit. Quant à la fin de ce paragraphe, elle me touche peu, parce que j'ai dit plusieurs fois déjà que je ne connaissais pas, et pour cause, la lettre dans laquelle M. Lepsius rendait à César ce qui revenait à César; de plus, je n'ai rien fait dire à M. Lepsius, ainsi qu'il le prétend. Si un imprudent ami a dit en son nom que l'inscription était extraordinairement bien conservée, ce n'est pas à moi qu'il doit s'en prendre.

Chose étrange ! M. Lepsius vient de s'efforcer de démontrer qu'il n'a pas voulu s'attribuer la découverte en question, et voilà que tout le paragraphe suivant est consacré à justifier cette prétention ! Lisons : « On n'aurait pu d'ailleurs me reprocher l'ignorance de la notice

de Salt, lorsqu'elle avait échappé, ainsi que l'inscription elle-même, à l'attentif et savant Wilkinson! »

Quel singulier raisonnement! Il revient à ceci : Paul a commis une faute; moi, Pierre, je l'ai commise après lui; mais on n'a pas le droit de me la reprocher, puisque Paul l'a commise le premier.

Quelques lignes plus loin, je trouve encore : « J'étais donc parfaitement autorisé pour ma part, d'après le silence de Champollion, de Rosellini et de Wilkinson, à croire l'inscription inconnue avant moi. Ignorant alors la mention faite par Salt, je me réjouis de ma rencontre comme d'une *trouvaille* précieuse. C'est même comme *trouvaille* et non comme *découverte* que j'en écrivis à M. de Humboldt; et si dans ma lettre à M. Bunsen j'employai l'expression de découverte, la mention que je fis dans la *ligne suivante de Salt*, témoignait assez que je n'entendais exprimer par ce terme que ma surprise personnelle, et non entamer une querelle de priorité comme elles sont à l'ordre du jour, et comme M. de Saulcy vient le faire après coup (1). »

De tout ceci, il résulte que M. Lepsius justifie mieux que je n'eusse pu le faire moi-même la pensée que j'ai eue de revendiquer pour Salt l'honneur de la découverte que lui, M. Lepsius, s'attribuait provisoirement, sauf à convenir, *après coup*, qu'il n'avait rien découvert. Quant à la distinction que M. Lepsius fait entre une trouvaille et une découverte, je ne la saisis pas. D'ailleurs il n'y tient pas tant lui-même, puisque dans sa lettre nouvelle, je lis à la troisième ligne, ni plus ni moins. « Frappé de l'importance d'une telle découverte... » (Celle de l'inscription intéressante qui forme l'objet de cette lettre). Et page 18, lignes 7 et 8 : « L'intime conviction que cette découverte devait être des plus précieuses pour la philologie égyptienne, etc. »

Vient ensuite la phrase suivante :

« S'il y a plus de mérite à rendre toute sa valeur à une chose peu connue ou négligée et à en faire valoir les conséquences, qu'à la mentionner en passant, à la négliger ou même à la méconnaître, les observations de votre savant collègue concluront peut-être en ma

(1) M. Lepsius a quelquefois le tort de prendre pour du silence de la part de ses devanciers, l'oubli qu'il fait de leurs découvertes. Je ne voudrais pour preuve de ceci que la réclamation de M. Champollion Figeac au sujet des ruines du Rhamesseum de la rive gauche de Thèbes. M. Lepsius croyait, et a dit à tort avoir découvert une prolongation de ces ruines que Champollion le jeune avait nettement indiquée avant lui. Plusieurs savants peuvent bien voir successivement la même chose, mais s'en attribuer la découverte, non. (Voyez *Nouvelle Revue Encyclopédique*, n° de mai 1846, p. 89.)

faveur plutôt que pour d'autres et nommément pour lui; car nous allons voir qu'il a été le seul à méconnaître entièrement le contenu, le temps et même le roi auquel l'inscription se rapporte, comme il a été à la fois le seul à pouvoir l'étudier à loisir dans son cabinet de travail et avec tous les secours possibles. Passons aux détails de son mémoire. »

Il y a des choses auxquelles on ne répond pas; celle-ci est du nombre.

M. Lepsius se récrie sur ce que j'ai avancé, que la nature même de la pierre a puissamment contribué à mettre l'inscription dans un très-fâcheux état, et à en rendre la lecture difficile.

A l'inspection très-superficielle de l'estampage, il est ÉVIDENT que la surface de la pierre sur laquelle cet estampage a été pris, est fortement corrodée. A ce fait matériel se joint votre témoignage, qui vaut bien celui de M. Lepsius. Je n'insiste donc par sur ce point. M. Lepsius prétend que le tracé des caractères démotiques a été opéré moins nettement que celui des hiéroglyphes; mais je crois franchement qu'il se trompe. Quand il s'agit d'une inscription murale, je ne puis admettre que l'une quelconque de ses parties soit plus négligemment traitée qu'une autre. D'ailleurs les caractères démotiques faits pour la plume, je le veux bien, sont néanmoins plus faciles à graver que des hiéroglyphes.

L'estampage que je possède semble incomplet à M. Lepsius, parce qu'il ne présente pas une certaine partie qu'il y a retrouvée. Mais comme je ne puis douter que cet estampage a été pris avec un très-grand soin par votre excellent compagnon de voyage, M. Durand, j'ai bien de la peine à admettre la légitimité de la suspicion élevée sur son compte par M. Lepsius. Du reste, je regrette vivement que celui-ci ait pris la peine de critiquer ce qu'il appelle mes reproductions du texte en question; car ces prétendues reproductions n'ont été destinées à reproduire qu'une seule chose, à savoir la disposition générale, la corrélation des masses qui constituent ce texte.

La seule reproduction authentique du précieux estampage que je dois à votre bonne amitié, est aujourd'hui la propriété de l'Académie à qui j'en ai fait hommage, après en avoir surveillé l'exécution avec l'attention la plus scrupuleuse.

Que les dimensions générales indiquées sur la planche annexée à mon mémoire ne soient pas mathématiquement exactes, j'en suis parfaitement convaincu; et en reproduisant le croquis pris sur place par M. Durand, je n'ai désiré que faire comprendre au lecteur la manière

dont les quatre inscriptions sont coordonnées entre elles sur la muraille du temple d'Isis. Il y a tout au moins de l'enfantillage à s'attacher à de semblables futilités, et je ne comprends pas que M. Lepsius ait pu se décider à écrire une phrase comme la suivante : « La première inscription dont nous nous occupons de préférence (et que M. de Saulcy nomme je ne sais pourquoi B) est indiquée comme d'un pied plus longue que la seconde nommée A, etc., etc. » M. Lepsius croit-il qu'avant de coter les parties d'un dessin, représentant un monument égyptien, il faut attendre qu'il ait désigné les lettres que l'on devra employer, et l'ordre dans lequel on devra les employer?

Je poursuis. Une note insérée par moi porte en effet les mots suivants : « On sait que le texte grec correspondant de ce décret n'a jamais existé sur la muraille du temple de Philes. » M. Lepsius fait remarquer que cette note semble indiquer positivement qu'un pareil texte n'a pu exister. Je confesse sans scrupule que la phrase dont je me suis servi est trop positive ; il se pourrait, en effet, que le texte grec des deux inscriptions eût été simplement peint en rouge comme sur l'obélisque de Philes. Mais je ne crains pas de le dire, ceci est peu vraisemblable. Du moment qu'il s'agissait d'un acte d'une importance assez grande pour que l'une des dispositions de cet acte imposât la nécessité de le reproduire en trois idiomes différents, il était certainement peu naturel que ce fût le texte grec, émanant d'un gouvernement grec, qui fût précisément le seul tracé à l'encre rouge, c'est-à-dire dans des conditions de durée peu satisfaisantes. Pourquoi donc ne pas le ciseler aussi bien que les deux textes égyptiens? et si, par impossible, ce double texte grec a été réellement peint sur la muraille, pourquoi n'en reste-t-il plus la moindre trace, tandis que l'obélisque de Philes a conservé beaucoup mieux que des traces de l'inscription dont il fut revêtu de la même manière? Je ne me rends pas bien compte non plus de l'idée que M. Lepsius attache à la phrase suivante : « Sans doute les inscriptions auront été, lorsqu'on grava les figures plus récentes, recouvertes de chaux, mais celle-ci a aussi totalement disparu. » A quoi bon ce lavage à la chaux? M. Lepsius pense-t-il que la chaux, excellente pour recouvrir et conserver la peinture rouge, eût pu la détruire? et si d'ailleurs on prenait la peine de détruire le texte peint du décret, pourquoi s'abstenait-on de faire disparaître les portions existant aujourd'hui des deux textes égyptiens du même décret, portions dont le temps ne pouvait avoir raison comme d'une simple peinture, et qu'il était si facile d'anéantir par un simple repiquage presque superfi-

ciel de la muraille? Je ne le comprends pas. Ceci du reste n'est pas une défense de mon assertion trop positive, dont j'ai fait bon marché plus haut; c'est tout simplement l'expression d'un doute que je vous soumets, sans prétendre en rien affirmer que sur ce point M. Lepsius n'a pas raison.

M. Lepsius poursuit ainsi :

« L'auteur passe ensuite à une appréciation détaillée de la quantité de caractères détruits par les figures superposées, et trouve pour la somme de ceux qui ont été conservés, la fraction $\frac{19}{100}$ ou plus exactement encore $\frac{1}{5}$. Il dit avoir fait ce calcul exact, parce que « cette considération sera pour lui-même *un puissant motif de consolation*, s'il vient à échouer dans la recherche du sens général de notre décret démotique. Heureusement, sans posséder la restitution complète de ce décret, *il est aisé de reconnaître* qu'il est *tout à fait distinct de celui de Rosette*, et il s'empresse d'arriver à la *démonstration rigoureuse* de ce fait. »

« Nous l'admettons provisoirement, pour arriver au résultat définitif consigné dans les deux dernières pages. »

Reprenons ce paragraphe. M. Lepsius a cette fois encore le tort de me prêter des idées qui ne sont pas les miennes, et de prendre par-ci par-là des lambeaux de mes phrases pour en constituer des citations à son usage.

Comparons ce que j'ai dit et ce que M. Lepsius me fait dire : 1° Je ne me suis occupé que de rechercher les longueurs relatives des lignes qui subsistent et de celles qui ont disparu. Il n'est pas, dans mon calcul, question de caractères à énumérer, parce que la possibilité d'effectuer cette énumération était nulle. 2° J'ai dit qu'il serait, à mon sens, difficile de reconstruire une inscription grecque dans un pareil état de dislocation, et que cette considération me consolerait si j'échouais dans la recherche du sens général du décret. Je n'ai pas dit autre chose, ainsi que M. Lepsius le croit.

Quant à la dernière phrase transcrite par M. Lepsius, je la maintiens purement et simplement, vu que je vais avoir une fois de plus le plaisir de lui démontrer rigoureusement que le décret de Philes n'est pas le décret de Rosette. J'espère que ceci est assez clair, et qu'il ne doutera pas de ma volonté de persister dans l'impénitence finale.

M. Lepsius veut bien, sur ma parole, admettre provisoirement que les deux décrets sont distincts l'un de l'autre, pour arriver au résultat définitif consigné dans les deux dernières pages. Suivons-le donc et

sautons avec lui à pieds joints par-dessus tout ce qui sépare les deux dernières pages, du point de mon mémoire où nous sommes arrivés.

« L'auteur, dit M. Lepsius, trouve que dans l'inscription de Philes « il n'est pas question de décret, mais bien d'une pétition ; » la connaissance précise du texte qui suit le protocole fera connaître s'il ne se trompe pas. »

Cette citation n'est pas exacte non plus ; car voici ce que j'ai dit :

« Puis une nouvelle lacune commence après laquelle se présentent des groupes de caractères dont la transcription nous fournit les mots

HRA EI KNE

« Un intervalle de cinq centimètres est laissé libre évidemment à dessein, aussitôt après ces mots; ceux-ci terminent donc nécessairement le protocole du décret. Au point correspondant dans le décret de Rosette, nous lisons les mots :

DJE N HRA EPN POUÔ.

« *Donc, en ce jour décret.* Dans notre inscription de Philes, au contraire, il n'est pas question de décret, mais bien d'une pétition de KNE, GNE, *petere, postulare;* EI, veut dire *venir, arriver.* Nos trois mots semblent donc signifier : En ce jour a eu lieu, cette pétition. La connaissance précise du texte qui suit ce protocole *peut seule* faire connaître si je ne me trompe pas, et si réellement l'inscription de Philes est une pétition au lieu d'un décret émanant de l'autorité sacerdotale. »

Je ne sais pas comment M. Lepsius s'exprime quand il ne tranche pas, et quand il énonce des doutes sur la valeur de ses opinions, vu qu'il n'est pas coutumier du fait ; pour mon compte, je persiste à croire qu'en ce point, j'ai mis quelque réserve à présenter mon opinion personnelle.

M. Lepsius ajoute, en croyant toujours me copier, mais « quelle que soit la nature de la pièce, il est certain qu'elle appartient au règne de Philométor, successeur d'Épiphane, prince en l'honneur duquel le décret de Rosette fut rédigé. »

J'ai dit en réalité :

Quelle que soit la nature de la pièce *diplomatique gravée sur la muraille du temple d'Isis à Philes, décret ou pétition,* il est certain qu'elle appartient au règne de Philométor, successeur d'Épiphane, prince en l'honneur duquel le décret de Rosette fut rédigé.

Les mots *décret ou pétition*, biffés je ne sais trop pourquoi, achèvent

de démontrer que je tenais avec bien peu de tenacité à mon idée de trouver une pétition plutôt qu'un décret dans l'inscription de Philes.

Ici, pour la première fois, M. Lepsius copie textuellement mes paroles; il est vrai qu'il s'agissait de l'identité de forme des deux protocoles de Philes et de Rosette, et qu'il devenait difficile de n'être pas du même avis que moi.

Puis vient la phrase suivante :

« On remarque quelque différence d'écriture et de langue entre les deux inscriptions. »

J'ai dit :

« 3° La langue, sans différer au fond, diffère sous le point de vue orthographique, dans les deux actes de Rosette et de Philes.

« 4° Les éléments alphabétiques sont également modifiés, et certaines lettres comportent constamment des formes inconnues dans l'écriture employée par le scribe du décret de Rosette. Je citerai pour exemple l'M et les lettres ponctuées. »

Comme dans ces deux paragraphes il s'agit de faits assez vrais pour que M. Lepsius n'ait pu les heurter de front, il a préféré me faire dire qu'on remarque quelque différence de langue entre les deux inscriptions. Pourquoi toujours altérer le sens de mes paroles? « Enfin, continue M. Lepsius, en me citant textuellement cette fois, l'inscription de Philes, *confondue à tort avec le décret de Rosette*, était *connue* depuis longtemps et avait été signalée pour la première fois par Salt. »

Il ajoute : « Quant à ce dernier point, nous avons déjà remarqué que l'auteur a dû l'apprendre plutôt de ma lettre que de l'ouvrage même de Salt. Quant à ses résultats philologiques, nous les discuterons après que j'aurai exposé, en quelques mots, mes propres résultats sur le sujet et l'époque de l'inscription en parallèle avec les siens. »

Ici, M. Lepsius est dans une profonde erreur; je connaissais le livre de Salt que j'avais lu depuis longtemps avec grand plaisir. Parce qu'il ne l'avait pas lu, ce n'est pas une raison pour vouloir persuader aux gens que j'avais dû ne pas le lire non plus. J'ai fait preuve du contraire, comme lui-même a fait preuve de l'ignorance absolue de ce qu'il y avait dans ce livre. Du reste, j'ai dit à satiété sur la connaissance de sa lettre ce que j'avais à en dire; je n'en parlerai plus.

M. Lepsius me promet de discuter plus tard mes résultats philolo-

giques : je le remercie de toutes mes forces de cette bonne promesse dont je prends acte.

Reprenons l'examen de la lettre de M. le docteur Lepsius.

« Les inscriptions hiéroglyphiques, dit-il, en raison de la nature de leurs signes, livrent plus vite le sens général de leur contenu que les inscriptions hiératiques et démotiques, de même qu'on lit plus vite un texte grec sur une architrave que sur un papyrus. J'étudiai donc d'abord le texte hiéroglyphique, ayant le droit de supposer que le texte démotique en était une répétition exacte. »

Je suis tout à fait d'accord avec M. Lepsius en ce qui concerne la facilité relative de déchiffrement des textes hiéroglyphiques et des textes démotiques. Je partage d'autant mieux cette opinion que jusqu'à présent, ni Champollion, ni Young, ni Kosegarten, ni M. Lepsius ne sont parvenus à en lire un seul. Il est bien entendu que je ne parle pas de l'explication mécanique comme celle que tout le monde, après Young, a pu faire plus ou moins mal en comparant le texte grec au texte démotique du décret de Rosette; mais je suis forcé de le répéter, si cette impossibilité absolue de lire en le prononçant le texte démotique de ce décret, a fait le désespoir de tous les égyptologues, c'est qu'ils ont sans cesse marché dans la ferme persuasion qu'ils devaient, comme le dit M. Lepsius à propos de l'inscription de Philes, trouver dans les textes bilingues, hiéroglyphique et démotique, *une répétition exacte* l'un de l'autre. Que M. Lepsius continue à espérer des déchiffrements réels en persévérant dans cette voie, libre à lui! mais il me permettra bien, je pense, sur ce point encore, de persister dans l'impénitence finale. Il ne raisonne pas bien, à mon avis du moins, quand il énonce qu'il y a la même difficulté relative de déchiffrement pour deux textes de même sens, hiéroglyphique et démotique, que pour deux textes grecs identiques, l'un placé sur une architrave, et l'autre écrit sur un papyrus. Car il résulte de là que, pour M. Lepsius, l'écriture démotique n'est qu'une tachygraphie de l'écriture hiéroglyphique. Or, chacun sait que l'écriture hiératique est la forme cursive de l'écriture hiéroglyphique; et il n'y a pas une seule raison pour croire que les Égyptiens aient eu la bizarre idée d'inventer deux systèmes tachygraphiques totalement différents afin de se débarrasser de la nécessité d'écrire des hiéroglyphes.

M. Lepsius énumère ensuite les cartouches royaux qu'il a trouvés dans les deux textes hiéroglyphiques des inscriptions de Philes, et je n'élève pas l'ombre d'un doute sur la justesse de son énumération. Comme vous nous avez depuis longtemps promis un travail sur le

texte hiéroglyphique dont l'estampage est entre vos mains, vous vous chargerez de vérifier les lectures de M. Lepsius. A propos du cartouche bien connu d'Épiphane, M. Lepsius ajoute :

« On ne pouvait donc douter le moins du monde que les deux inscriptions ne se rapportassent à *Épiphane*, et il est incompréhensible que M. de Saulcy se soit mépris sur ce premier point capital. Hésiter un moment sur l'attribution de ce cartouche à Épiphane, c'est donner la preuve de son impuissance à lire un seul nom de Ptolémée, et à le distinguer des autres, celui d'Épiphane ayant été fixé le premier de tous par l'inscription de Rosette et n'ayant été pour Champollion, Rosellini, Wilkinson, Félix, ou pour aucun de ceux qui se sont occupés de ces matières, l'objet d'aucune incertitude. Ou bien, M. de Saulcy n'aurait-il jamais jeté les yeux sur le texte hiéroglyphique ? Dans ce cas, M. Ampère, auquel il avait sans doute communiqué son opinion si divergente de la mienne, aurait pu l'éclairer sur ce point. »

La première partie de ce paragraphe ne doit pas m'arrêter, car je suis bien décidé à laisser passer inaperçus tous les mots piquants qui ne sont destinés qu'à blesser ma personne.

Vous savez parfaitement, mon cher Ampère, que M. Lepsius est dans le vrai quand il finit par supposer que peut-être je n'ai jamais vu le texte hiéroglyphique. Si je ne l'ai pas vu, c'est que j'ai refusé de le voir, et que j'ai mieux aimé aborder de front le texte démotique, confiant dans la valeur des résultats que j'avais obtenus en m'occupant de la pierre de Rosette.

Du reste, que M. Lepsius ne vous mette pas en cause. Vous m'avez dit vingt fois, après ma lecture faite à l'Académie, que le texte hiéroglyphique vous semblait concerner Ptolémée Épiphane. Vingt fois je vous ai répondu que cela ne pouvait me faire changer d'idée, vu que je ne connaissais rien de plus respectable qu'un fait, et que le Ptolémée, auquel se rapportait le texte démotique de Philes, ne me paraissait pas pouvoir être Épiphane. La raison qui me faisait penser ainsi, je la redirai tout à l'heure.

Vient ensuite un long paragraphe que je vais examiner.

J'ai *bien* regardé une fois de plus le texte démotique, puisque M. Lepsius regrette tant que je ne l'aie pas fait ; mais je ne saurais résister au désir de lui être agréable. J'ai donc bien regardé ce texte de nouveau, afin d'y trouver le groupe démotique Épiphane, *tout autant de fois* après le nom du roi, ainsi que l'affirme M. Lepsius, et

voici ce que j'y ai vu et ce que je m'engage à faire voir à M. Lepsius lui-même.

Dans le protocole, pas de titre : *dieu Épiphane,* après le nom du roi régnant. Dans le corps du décret, le nom Ptolémée se retrouve huit fois (ligne 4, ligne 8, ligne 10, deux fois; ligne 11 deux fois; lignes 14 et 15. Sur ces huit fois, je trouve en toutes lettres le titre : *le dieu Épiphane,* une seule fois, ligne 10. Le dieu... (le mot Epiphane manquant) lignes 4 et 11.

Les titres : le toujours vivant, chéri de Phtah, non suivis du titre : le dieu Épiphane, lignes 10, 11, 14.

Et enfin les titres : le toujours, vivant, chéri de Phtah, suivis d'une lacune, lignes 8 et 15.

Sur huit fois donc, le titre dieu Épiphane se trouve trois fois seulement exprimé ; trois fois il manque absolument, et deux fois on ne peut savoir s'il a été exprimé. Ceci donne une faible confiance dans les assertions de M. Lepsius, en tant qu'elles concernent des chiffres.

Poursuivons.

J'ai dit, effectivement, en discutant la date du décret de Philes : « De plus le nom de la reine Cléopâtre, femme de Philométor, ne paraît pas dans le décret de Philes, il est donc antérieur à l'année du mariage de ces deux princes. Par suite, sa date se trouve resserrée entre les deux limites certaines que nous donnent l'avénement et le mariage de Philométor. »

M. Lepsius eût pu aisément deviner que, ne m'occupant absolument que du protocole du décret, je ne voulais parler là que de la date de celui-ci, et que, par conséquent, je ne mentionnais l'absence du nom de Cléopâtre que dans le protocole servant à fixer cette date officielle. M. Lepsius a-t-il vu le nom de Cléopâtre dans ce protocole ? S'il l'a vu, je lui en fais mon sincère compliment ; s'il ne l'a pas vu, je le prierai de m'expliquer comment un décret promulgué sous un Ptolémée marié (puisque suivant son dire il s'agit de décerner des honneurs insignes à la femme de Ptolémée Épiphane) ne mentionne pas dans le protocole le nom de la reine ? Qu'il veuille bien prendre la peine d'ouvrir le recueil de protocoles démotiques, publié après la mort de Young, avec son dictionnaire démotique, et il verra si, parmi les protocoles du règne de Philométor, il s'en trouve un seul où la reine soit mise de côté, dès que le roi est marié.

Me voici cette fois obligé de faire amende honorable et de reconnaître que j'ai commis une erreur en écrivant : « Le nom royal Pto-

lémée paraît ensuite, et il était suivi d'un autre nom royal, celui de Cléopâtre, sans aucun doute, dont il ne reste que la partie antérieure du cartouche et une portion du trait horizontal de la lettre K. » Cette assertion en opposition apparente avec ce que j'avais dit plus haut de l'absence du nom de Cléopâtre dans le protocole devait être une bévue, et c'en est effectivement une. Que M. Lepsius veuille donc *bien regarder,* à son tour, ses empreintes de l'inscription démotique de Philes, et il verra qu'après le nom Ptolémée au point désigné, il y a une particule de flexion, indice de filiation avant la partie antérieure d'un cartouche. Que contenait alors celui-ci? *Nécessairement* le nom du Ptolémée père du roi régnant. Comme le K et le P démotiques, initiales des noms Ptolémée et Cléopâtre ont le même trait horizontal, le fragment de lettre observé peut aussi bien appartenir à l'un des deux noms qu'à l'autre, et la particule de flexion, dont il n'y a pas possibilité de nier la présence, prouve qu'il ne s'agit pas du nom de Cléopâtre. Revenons à ce nom. De ce que j'ai dit qu'il n'était pas mentionné dans le décret (j'aurais dû dire dans la date du décret), je n'ai nullement prétendu qu'il ne se trouvât pas hors du protocole. En effet, dans le corps du décret, je lis, ligne 7: la reine Cléopâtre, sa sœur. Et ligne 9, encore: la reine Cléopâtre. Ce nom se trouve donc deux fois dans le corps du décret; mais pas une de plus. M. Lepsius l'y trouve six fois; c'est trois fois plus qu'il n'en faut pour dire vrai. Puisqu'il s'agit, suivant M. Lepsius, de Cléopâtre Épiphane dans le décret de Philes, il sera bien assez obligeant, je l'espère, pour m'expliquer comment la reine Cléopâtre est intitulée sœur du roi, dans ce passage de la ligne 7, comme dans tous les actes du règne de Philométor; je ne connais qu'un bon moyen d'en venir à bout, c'est de nier l'existence du groupe sa sœur; mais, sans doute, M. Lepsius ne voudrait pas avoir recours à un pareil moyen de n'avoir pas tort.

Je sais bien que M. Letronne a démontré que parfois les royales épouses des Ptolémées recevaient le titre de sœur du roi leur époux, sans être pour cela issues des mêmes parents. S'il en fut ainsi pour Cléopâtre Épiphane, M. Lepsius n'avait pas le droit de conclure, comme il le fait un peu plus loin, à une preuve énorme d'ignorance de ma part, à cause de l'emploi du titre enfant des dieux Philopators, donné à Ptolémée et Cléopâtre les Épiphanes; mais n'anticipons pas.

M. Lepsius continue: « Je viens à la seconde affirmation également hardie de M. de Saulcy, que l'inscription de Philes *a si peu de rela-*

*tion avec le décret de Rosette, que c'est plutôt une pétition faite sous un autre roi.* » Tous ces mots soulignés avec soin par M. Lepsius semblent constituer une citation textuelle, et pourtant cette phrase m'est complétement étrangère. Voici ce que j'ai dit : « Je passe donc à l'analyse et à l'explication du protocole du décret de Philes, et de cette explication résultera la preuve positive que le décret n'est pas du tout une copie de celui de Rosette, ainsi qu'on l'avait espéré. Plus tard, j'essayerai de retrouver le sens du décret lui-même ; mais je me hâte de le dire, vu l'état de mutilation dans lequel celui-ci nous est parvenu, je n'ose me flatter de l'espoir de réussir. Comme je tenais d'ailleurs à établir le plus promptement possible la dissemblance des deux décrets, et que la comparaison de leurs protocoles était suffisante pour y parvenir, j'ai cru devoir, pour cette fois, borner mes recherches à celui du nouveau décret de Philes. »

J'ai trouvé l'occasion déjà de transcrire dans ma lettre tous les passages de mon premier mémoire relatifs à mon opinion sur le contenu de l'inscription de Philes. Inutile donc d'y revenir ici.

Je viens de transcrire l'assertion que M. Lepsius me fait exprimer en termes si commodes à réfuter ; il la fait suivre des considérations suivantes : « On serait porté à croire qu'une pareille assertion, surtout lorsqu'une autre opinion a été antérieurement énoncée, et qu'on veut l'attaquer comme une grave erreur, qu'une telle assertion, dis-je, doit être précédée d'une comparaison des deux textes controversés, opération des plus simples ; mais M. de Saulcy doit avoir tenu de mon indication un compte si minime, qu'il ne s'est pas donné le soin de comparer avec l'inscription de Rosette, ou d'examiner même, de quelque manière que ce soit, les signes qu'il avait transmis mécaniquement de l'empreinte sur le papier. Il se contente de cette déclaration : « Quelle que soit la nature de la pièce, il est « certain qu'elle appartient au règne de Philométor et qu'il est « aisé de reconnaître qu'elle est tout à fait distincte du décret de « Rosette. »

Examinons ce paragraphe. Je constate d'abord que la prétendue citation entre guillemets qui le termine n'en est pas une. J'ai dit : « Il est certain qu'elle (la pièce en question) appartient au règne de Philométor, successeur d'Epiphane, prince en l'honneur duquel le décret de Rosette fut rédigé. » Et je n'ai rien dit de ce que me fait dire M. Lepsius ; mais comme celui-ci ne se lasse pas de commenter à sa guise mes paroles, en croyant sans doute les copier, je ne me lasserai pas de réclamer contre cette illusion du docteur.

Dans ce paragraphe se trouve, je crois, tout le secret de la guerre si imprévue que M. Lepsius m'a déclarée. Il avait émis une opinion, et j'ai tenu un compte minime de l'indication donnée par lui; j'ai fait pis encore : j'ai osé n'être pas de son avis et démontrer qu'en le faisant, j'avais raison. Voilà donc dans quel sens j'ai publié un article contre M. Lepsius.

Au reste, j'ai si peu tenu un compte minime de l'indication fournie par M. Lepsius, que j'avais eu la bonhomie de me réjouir fort de sa trouvaille ou de sa découverte, je ne sais pas au juste quelle est l'expression qu'il préfère. Pendant deux ans j'en ai tenu très-grand compte; puis est venu le moment où j'ai fait la comparaison qu'il m'accuse de n'avoir pas faite, et cela, pourquoi? Tout simplement parce que j'ai eu l'idée de commencer par le commencement, tandis que lui a eu celle de commencer par la fin. Or, dès que j'ai eu comparé les trois premières lignes, force m'a été de reconnaître qu'il ne s'agissait plus du décret de Rosette; j'ai perdu l'espoir que j'avais nourri deux ans, et je l'ai dit tranquillement, sans me douter que ce fût offenser M. Lepsius.

« Dans ma lettre écrite sous la tente de voyage, ajoute M. Lepsius, quoique je fusse bien éloigné de prévoir qu'une discussion semblable devait s'y attacher un jour, j'avais pourtant eu la précaution, pour ne pas anticiper sur un examen plus détaillé, de restreindre mon affirmation à la concordance des sept dernières lignes et en général de parler, non de toute l'inscription de Rosette (comme me le prêtent la *Gazette littéraire* et M. de Saulcy), mais seulement du décret, de l'arrêté des prêtres, qui ne commencent qu'à la ligne trente-six du texte grec de l'inscription de Rosette. »

Je ne prête rien à M. Lepsius; je lis dans sa lettre écrite par lui le 1er décembre 1844 *sous la tente de voyage*, les deux phrases suivantes extraites *heureusement*, à ce qu'il dit, de son copy-book : « A Philes, j'ai fait la découverte d'une copie du décret de l'inscription de Rosette..... Cette inscription est d'une grande importance parce qu'elle répète le décret mot à mot et même en conservant la même longueur des lignes, etc., etc. »

Cette lettre est postérieure de plus d'un an à celle qui fut adressée à M. de Humboldt le 20 novembre 1843. Il me semble donc qu'elle peut être prise pour l'expression nette et précise de la pensée postérieure de M. Lepsius; celle-là, d'ailleurs, je l'ai sous les yeux. La lettre à M. de Humboldt, je ne la connais que par la transcription que vient d'en donner M. Lepsius. Cette transcription contient beaucoup de

phrases soulignées, et je sais trop bien maintenant ce que valent les phrases soulignées des citations de M. Lepsius pour que je lâche la proie pour l'ombre, en ne me servant pas des paroles qu'il a certainement écrites et qui ont été insérées dans la *Revue Archéologique*.

M. Lepsius ajoute qu'il n'avait pu manquer, même dans la plus rapide inspection, de remarquer dans le texte hiéroglyphique l'absence de toute la partie qui précède le décret proprement dit dans celui de Rosette, et l'impossibilité que cette partie eût jamais existé entièrement. « En outre, j'avais très-bien remarqué, ajoute-t-il, que le nom de Ptolémée, seul à Rosette, se trouvait à Philes accompagné de celui de Cléopâtre, ce qui me surprit d'autant plus que le décret lui-même n'avait pas subi de modification essentielle; de manière que même la longueur de chacune des sept lignes que j'avais comparées s'accordait parfaitement avec l'inscription de Rosette. Ce fait, le seul au fond dont j'ai ici à accepter la responsabilité, est nié par M. de Saulcy avec une assurance parfaite, sans qu'il ait examiné une seule minute, de l'œil ou du doigt, l'objet dont il s'agit. »

Toujours la même aménité! M. Lepsius me permettra bien, j'espère, de lui demander un simple renseignement, moins que rien! Les sept dernières lignes de l'inscription de Rosette et de celle de Philes sont identiques, *même pour la longueur!* Or, le nom de Ptolémée Épiphane se trouve quelquefois par-ci par-là dans ces sept lignes; et, comme d'après ce que dit M. Lepsius, que « le décret de Philes concorde, à très-peu de chose près, trait pour trait, avec celui de Rosette, aussi loin que les parties conservées des deux textes permettent de suivre la comparaison, et que seulement dans la règle, au lieu de Ptolémée Épiphane, on lit Ptolémée et Cléopâtre les Épiphanes, » je désirerais savoir comment l'addition du cartouche de Cléopâtre et le changement du singulier en pluriel, n'altèrent en rien la longueur des lignes, car cela me paraît prodigieux, à moi.

« Dans l'inscription hiéroglyphique manquent complétement les trois premières lignes, nivelées au profit des figures tracées plus tard. M. de Saulcy me fait dire quatre, mais par erreur, puisque je n'en dis rien, ni trois ni quatre, dans ma lettre allemande sus-mentionnée. »

Que M. Lepsius veuille bien se rappeler que je ne connaissais pas sa lettre allemande, que même aujourd'hui je ne la connais pas d'une manière suffisamment sûre pour la prendre comme authentique, et qu'enfin l'article que j'avais en vue en écrivant, émanait de quelqu'un que j'avais le droit de croire renseigné par M. Lepsius

lui-même, puisque cet article paraissait à Londres où était arrivée la lettre donnant l'annonce de la découverte. Si donc quelqu'un a le tort de faire dire quatre au lieu de trois à M. Lepsius, ce n'est pas à moi qu'il doit s'en prendre.

Je ne puis me décider à transcrire *in extenso* toute la longue argumentation qui vient ensuite, et que je vais résumer aussi fidèlement que possible et en termes clairs et précis. Il s'agit de démontrer que le décret de Philes est identique avec le décret de Rosette. Voici pourquoi cette opinion est entrée dans l'esprit de M. Lepsius.

1° La date des deux décrets diffère de plusieurs années, et les personnages revêtus des fonctions sacerdotales sont différents dans les deux actes.

2° L'énumération des bienfaits et des grâces spéciales répandues par le roi sur l'Égypte, énumération qui se lit dans le décret de Rosette, en y occupant un assez grand nombre de lignes, manque entièrement dans le décret de Philes, où elle est remplacée par la phrase concise, qu'Épiphane a distribué à tous la justice, comme Hermès deux fois grand.

3° A ces éloges donnés au Ptolémée, s'en ajoutent, dans le décret de Philes, quelques-uns à l'adresse de son épouse Cléopâtre, au sujet de donations faites à certains temples, tandis que le décret de Rosette ne fait et ne peut faire nulle mention de Cléopâtre.

4° Grâce à ces abréviations, tout ce qui précède le décret proprement dit, et qui, dans le décret de Rosette, occupe presque vingt-huit lignes du texte grec et dix-huit du texte démotique, se trouve réduit dans le décret de Philes, pour le texte hiéroglyphique, à quatre, et pour le démotique à un peu plus de quatre lignes.

5° Dans le décret de Philes proprement dit, ce qui se rapporte à Ptolémée se trouve augmenté de l'insertion du nom de Cléopâtre.

6° L'article du décret, qui prescrit d'exécuter dans chaque temple une représentation de Ptolémée, recevant du dieu principal du temple l'arme de la victoire, paraît également à Philes. Suivent dans l'inscription de Philes deux autres décisions que la mutilation rend illisibles; mais elles doivent *concerner Cléopâtre et être de même nature*, puisqu'il est ajouté, *comme à Rosette*, que les autres usages, suivis pour les autres dieux dans les panégyries, seront observés.

7° Dans l'article concernant l'érection des statues d'Épiphane et de l'édicule d'or qui lui sera consacré, une particularité est omise dans le texte de Philes, lequel en revanche s'applique encore à Cléopâtre.

8° Les dates des fêtes instituées en l'honneur du roi sont, dans le décret de Rosette, le 30 de mésori, jour de sa naissance, et le 17 de méchir, anniversaire de son avénement. Dans le décret de Philes, la fête du jour de naissance est conservée ; mais ce qui concerne le 17 de méchir est mutilé et montre *quelque différence* de rédaction, puisque le nom de Cléopâtre y paraît deux fois, ce qui peut faire croire, ajoute M. Lepsius, que le jour de l'avénement du roi est remplacé par le jour de son mariage ou par celui de la naissance de Cléopâtre. Ceci revient à dire que le décret de Philes rapporte et annule une disposition du décret de Rosette.

9° La fête annuelle de cinq jours, à partir du 1er de thot, instituée par le décret de Rosette, est appliquée à la reine Cléopâtre.

10° Les prêtres doivent prendre, d'après le décret de Rosette, le titre de prêtres du dieu Épiphane, outre celui de prêtres des autres dieux. Dans le décret de Philes, il est dit simplement que les prêtres recevront le nom de prêtres des dieux Épiphanes.

11° Dans tout le reste de l'inscription de Philes, relative aux édicules sacrés que les particuliers peuvent avoir chez eux, le nom de Cléopâtre est associé à celui de Ptolémée, tandis que dans le décret de Rosette il n'est question que de Ptolémée.

12° Le décret de Rosette dit qu'il sera gravé sur une stèle de pierre dure, en caractères hiéroglyphiques, enchoriaux et grecs, et que cette stèle sera placée dans chaque temple de premier, deuxième et troisième ordre, à côté de l'image du roi toujours vivant. Dans le décret de Philes, il n'y a de différence qu'en ce que le nom de Ptolémée est remplacé par les mots : De Ptolémée et de Cléopâtre les Épiphanes.

Disons en passant que cette disposition réglementaire a été merveilleusement observée à Philes, puisque, 1° la stèle a été remplacée par une muraille extérieure; 2° que le texte grec n'a pas été gravé; 3° qu'enfin il est évident que les statues de Ptolémée et de Cléopâtre n'auront pas été reléguées dans la cour, pour que le texte du décret fût placé près d'elles.

De tout ce qui précède, M. Lepsius conclut ainsi :

« J'ai répété ici tout le contenu de l'arrêté, afin de justifier mon assertion ( et ici il souligne ) *que le décret de Philes n'est qu'une répétition de celui de Rosette*, avec cette seule différence que le premier étend à Cléopâtre ce que le second n'applique qu'à Ptolémée. »

Je désire bien vivement que M. Lepsius ne se fâche pas en lisant les remercîments sincères que je suis obligé de lui adresser pour

le soin extrême qu'il a eu de démontrer, beaucoup mieux que je n'eusse pu le faire, que les deux décrets sont tout à fait distincts l'un de l'autre.

Quels sont les caractères qui distinguent un décret? Les voici. Sa date, sa teneur, le nom de ceux qui le promulguent, et le nom de ceux qu'il concerne. Or, pour les décrets de Philes et de Rosette, les dates sont différentes; la teneur est différente; les noms des hauts fonctionnaires qui légalisent leur promulgation sont différents; enfin, l'un concerne un seul personnage, l'autre en concerne deux, et de plus, le décret postérieur rapporte des dispositions du premier. Tout ceci, c'est M. Lepsius qui a bien voulu l'écrire.

J'ai donc bien le droit de le remercier de l'obligeance avec laquelle il s'est chargé de se réfuter en me donnant raison.

Il ne me reste plus maintenant que quelques assertions à examiner, que quelques phrases à copier purement et simplement, sans commentaires, et j'aurai fini pour quelque temps avec M. Lepsius.

M. Lepsius, à son retour à Philes, et en examinant de plus près le texte démotique, a fait une importante découverte, qu'il énonce ainsi : « Je le trouvai daté (le décret) de la vingt-unième année du règne d'Épiphane. La date de l'année est parfaitement lisible, le mois et le jour sont endommagés, etc., etc. »

Examinons ce paragraphe.

Que M. Lepsius veuille bien recourir au croquis d'ensemble annexé à mon mémoire, et il trouvera la place de chacun des dix fragments de texte dont l'estampage m'a été remis par vous. Celui qui porte le n° 10 et que je croyais parfaitement le dernier, est-il au delà du texte hiéroglyphique qui le recoupe, prolongé de quelques caractères? Je ne me permettrai pas de le nier. Que M. Lepsius ait donc trouvé dans le lambeau extrême de texte que nous ne possédons pas, le chiffre 21 pour date de l'année dans laquelle le décret a été promulgué, c'est une bonne fortune dont je le félicite d'avoir pu profiter et qui a dû lui fournir une vive lumière qui me manquait complétement à moi-même. Comme d'ailleurs je n'ai pas pour habitude de faire plier les textes aux exigences de mes opinions particulières, j'ai sérieusement étudié les portions de texte que j'avais sous les yeux, et je montrerai tout à l'heure encore à M. Lepsius que si, comme il le déclare, je suis le plus léger des travailleurs, du moins je travaille avec honnêteté, ne tronquant rien, n'altérant rien, ni les textes ni les dires d'autrui.

Quoi qu'il en soit de l'existence du fragment retrouvé si heureu-

sement par M. Lepsius, et si fortuitement d'accord avec un protocole de papyrus connu, je me permettrai de faire une remarque sans grande importance sans doute, mais que néanmoins je crois devoir consigner ici, persuadé que M. Lepsius, si mon objection lui semble de peu de valeur, la mettra facilement à néant. Voici ce dont il s'agit. La première ligne se termine par la fin de la formule :

| | | |
|---|---|---|
| FITEIPIF | FTAH. | ὃν ὁ Ἥφαιστος ἐδοκίμασεν. |
| *A goûté lui* | *Ftah.* | |

Le décret de Rosette nous prouve qu'après cette formule vient la suivante :

| | |
|---|---|
| KA NEF RE PIDJROK. | ᾧ ὁ Ἥλιος ἔδωκεν τὴν νίκην. |
| *A donné à lui Ré la victoire.* | |

Effectivement, dans ce que je possède du décret, la seconde ligne commence par le mot DJROK. Il ne peut donc manquer devant ce mot que six à sept lettres au plus, en comptant pour une lettre le point qui sépare les deux signes de la sigle du nom divin de Ré ou du soleil. Ceci posé comme derrière la première grande figure divine superposée, il se trouve une grande légende hiéroglyphique également superposée au commencement de toutes les lignes du décret démotique, puisque cette légende hiéroglyphique a une largeur suffisante pour recouvrir bien au delà des six ou sept signes qui me manquent, je ne puis que féliciter bien sincèrement M. Lepsius de ce que l'impossibilité physique de rien lire de plus que ce que mon estampage a rapporté, ne l'a pas arrêté dans le cours de ses découvertes. Peut-être cependant hiéroglyphes et signes démotiques ont-ils continué à vivre côte à côte sur la même surface; mais qu'ils l'aient pu faire sans se gêner mutuellement et sans empiéter perpétuellement l'un sur l'autre, voilà ce qui me paraît difficile. J'ai donc bien de la peine à croire à l'existence de cette date d'année parfaitement lisible, tandis que le mois et le jour sont endommagés. J'ai, du reste, de la peine à croire, voilà tout : je ne nie pas un fait que je ne puis pas contrôler par mes propres yeux.

Le nom Demetria se retrouve dans le papyrus de Paris de l'an 21 d'Épiphane, publié par Young et mentionné par M. Letronne. Comme j'ai dit moi-même : « Jusqu'ici le nom de cette Demetria n'a été retrouvé que dans un contrat démotique de l'an XXI du règne d'Épiphane, dont le protocole a été publié en 1823 dans le

journal asiatique, par M. Champollion-Figeac, » il en résulte que M. Lepsius et moi nous avons parfaitement complété l'énumération des publications relatives à ce papyrus. Selon son habitude, il n'a tenu compte que des dernières; selon la mienne, je n'ai tenu compte que de la première, à laquelle toutes les autres ont été empruntées. Quel a été le but de M. Lepsius en faisant ce choix de citations? Probablement de donner à penser que j'ignorais l'existence de ce papyrus.

M. Lepsius retrouve ensuite des fragments de nom qui lui fournissent des vérifications inespérées de la coïncidence du protocole de Philes avec le protocole du papyrus de Paris. Ainsi la fin du nom Tryphœna, lue par lui.... UPNA avec le déterminatif des noms propres, et celle de la fin... UN du nom Ménapion, peuvent être mis au rang des plus précieuses découvertes de M. Lepsius. Malheureusement, à moins que tout cela ne se trouve dans les deux bouts de ligne de six à sept lettres au plus chacun, qui me manquent, j'y regarde beaucoup trop légèrement pour le retrouver, même à l'aide des bonnes indications de M. Lepsius.

Suivant lui, la deuxième ligne contient lisiblement le nom ...UPNA pour Triphœna; malheureusement cette seconde ligne ne contient d'autre sacerdoce indiqué que celui d'Alexandre et de tous les Ptolémées déifiés. Quant à la troisième ligne, j'accorde à M. Lepsius la disposition de six lettres qu'il peut retrouver comme elles lui conviendront; il n'en est pas moins vrai que les trois premiers signes à gauche du texte hiéroglyphique superposé sont un P, un S et le déterminatif des noms propres. Ces trois signes précèdent immédiatement la lacune due à la présence de la première grande figure divine; et après cette lacune vient immédiatement l'adjectif *évergète* qui devait être précédé du nom de Bérénice. Quant au nom de Triphœna et de Ménapion, il est tout simplement impossible qu'il en subsiste la moindre trace. Sur ce point, je tiens un compte minime de l'indication donnée par M. Lepsius, tout en lui demandant pardon de la liberté grande. Je ne veux pas oublier ici, mon cher Ampère, de vous faire remarquer un exemple de plus de la facilité avec laquelle M. Lepsius tranche les questions, qui, pour tous les autres, sont condamnées à rester dans le doute. Vous savez que la prêtresse d'Arsinoë Philopator, Irène, fille de Ptolémée, se trouve revêtue de ce ministère sacré dans le protocole du décret de Rosette et dans celui du papyrus de Paris, publié par M. Champollion-Figeac. Enfin ce personnage reparaît encore avec les mêmes fonctions dans le décret de Philes. M. Champollion a

pensé que la prêtresse d'Arsinoë était nommée à vie. M. Letronne a combattu cette opinion, précisément parce qu'elle constituait dans l'ordre sacerdotal une exception unique en faveur d'Irène, et que les sacerdoces étant annuels, il se pouvait fort bien que deux monuments échappés aux ravages du temps appartinssent à deux années d'exercice de la prêtresse Irène. En lisant encore ce nom dans le protocole du décret de Philes, j'ai cru devoir énoncer le doute, quelque penchant que je me sentisse pour l'opinion de M. Letronne. M. Lepsius n'est pas tout à fait aussi circonspect, et décide qu'Irène était nommée prêtresse à vie, et que telle était la raison pour laquelle elle paraissait déjà dans l'inscription de Rosette. M. Lepsius, qui exige tant de respect pour les opinions émises par lui, devrait bien tout au moins ne pas regarder celles des autres comme indignes même d'être mentionnées.

M. Lepsius arrivant enfin à rendre compte de mes nombreuses bévues, ajoute :

« Il me reste à essayer de vous faire comprendre, comment M. de Saulcy a pu, dans ce protocole de trois lignes, sur lequel il concentre toute sa pénétration, se méprendre si complétement sur la chose capitale, etc., etc.

Je ne parlerai pas du ton de ce paragraphe, plus que je ne l'ai fait ailleurs. M. Lepsius est libre de dire que les quelques variations, qui se trouvent dans ma traduction, ne sont point justifiées. C'est là une assertion pure et simple, qui ne s'appuie jusqu'ici sur rien, absolument rien, et j'ai bien, je crois, le droit de dire à mon tour à M. le docteur que si l'un de nous deux montre *une assurance parfaite*, ce n'est pas moi. Remarquez, du reste, mon cher Ampère, que M. Lepsius insère son titre : rejeton des divins Philopators, entre crochets, comme une restitution nécessaire ; et qu'il ne s'aperçoit pas qu'il fait là une pétition de principe, car la supposition qu'il admet pour ce point du texte, constitue toute sa démonstration ; nous allons voir en effet la seule bonne preuve qu'il ait prétendu donner, lui couler entre les doigts.

J'entame une longue discussion, dit M. Lepsius, d'un groupe déjà connu depuis longtemps par l'inscription de Rosette et les papyrus traduits par Young, pour n'arriver enfin à autre chose qu'au nom d'Épiphane ; à quoi voulait-il donc que j'arrivasse, et à quoi voulais-je moi-même arriver? à retrouver le nom d'Épiphane, certainement, mais à le retrouver, en faisant mieux que M. Lepsius, c'est-à-dire, en l'analysant et en prouvant qu'il signifiait Épiphane, parce qu'il ne pouvait

pas signifier autre chose. Il était connu depuis longtemps, ce groupe signifiant Épiphane; mais n'en déplaise à M. Lepsius, il n'était connu que de vue, et si cela lui suffisait à lui, cela ne pouvait me suffire à moi qui ai assez de légèreté pour aimer à me rendre compte des choses et à ne rien croire sur la parole du maître, ce maître fût-il M. Lepsius lui-même.

Il veut bien me passer qu'il n'est plus question du surnom d'Épiphane après le nom de Ptolémée, mais en se réservant de mettre sur mon compte une erreur matérielle de plus : « Il est vrai qu'il lit les dieux Épiphanes, dit-il, au lieu de le dieu Épiphane, mais ce n'est pas la faute de l'original qui, regardé avec soin (la place est légèrement altérée) porte le singulier. »

A l'assertion de M. Lepsius, je me contenterai de répondre par une autre assertion. La place qu'il suppose un peu altérée est en réalité fort nette. C'est bien le groupe pluriel, les dieux, qui s'y trouve et non le groupe singulier que M. Lepsius y a vu. Comme je désire lui rendre service et le mettre à même de ne plus commettre une semblable confusion de nombre, je lui montrerai comment s'écrivent les groupes les dieux et le dieu dans l'inscription de Philes. En voici les formes :

Les dieux 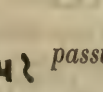 *passim* et au point en question.

Le dieu ligne 10, après le nom de Ptolémée, le toujours vivant, chéri de Phtah.

Quant au surnom Eucharistе qui manque partout, pourquoi donc M. Lepsius n'en parle-t-il pas? c'est un oubli sans doute.

M. Lepsius termine ainsi :

« Tout concourt à prouver une opinion arrêtée d'avance qui résiste à tous les indices les plus pressants du contraire. »

Que va dire M. Lepsius quand il verra que je me contente de lui renvoyer à lui-même ce jugement sévère?

M. Lepsius fait ensuite justice de mon *aveugle opiniâtreté* à voir Philométor au lieu d'Épiphane, dans le roi que concerne le décret démotique de Philes. Ainsi, par exemple, lorsque je m'étonne de ce qu'au point où devrait exister le nom Cléopâtre, selon ma manière de voir, je rencontre autre chose et que je dis : « Nous devrions trouver ici le nom Cléopâtre, et il semble que ce soit Arsinoë qu'il y ait à restituer. Je ne me charge pas d'expliquer ce fait que je me borne à constater. » Cette manière franche de n'éluder aucune difficulté, et de s'incliner devant un fait, n'est pour M. Lepsius qu'un *aveuglement bizarre.*

Est-ce donc être clairvoyant que faire plier les textes aux exigences de ses idées?

« Ce qui suit est peut-être encore plus fort, continue M. Lepsius : après cette lacune, dit-il, viennent les restes d'un mot au pluriel qui semble présenter *quelque analogie* avec le mot *Philopators au pluriel.* Les dieux Épiphanes furent-ils qualifiés en ce point : fils des dieux Philopators? c'est ce que je crois sans oser l'affirmer. Cette *analogie* consiste dans la présence évidente du groupe entier Philopators. »

Cette fois encore, je dois apprendre à M. Lepsius à lire un groupe démotique, celui qui signifie Philopators. Comme pour lui l'analyse alphabétique d'un groupe est chose parfaitement inutile, j'imagine, d'après ses idées précises sur les groupes *connus* depuis longtemps, je me contenterai de lui indiquer le point du texte sur lequel il devra fixer son regard, afin de se familiariser avec la forme extérieure rigoureusement constante de ce groupe; qu'il prenne donc le fragment de texte que j'ai coté 3, et à la seconde ligne, l'ensemble des premiers caractères lui fournira le mot

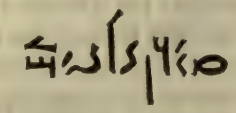

qu'il ne connaît probablement pas bien encore, puisque pour lui le *groupe entier Philopators* est *évidemment présent* dans les lettres

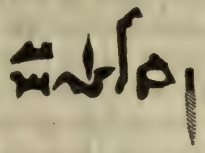

Si le docteur a raison, c'est que deux mots sont identiques :

1° Quand il ne manque à l'un d'eux que trois lettres sur neuf, ces trois lettres étant précisément celles qui commencent le mot.

2° Quand la partie considérée comme commune contient deux signes altérés et par conséquent tout différents de part et d'autre.

3° Quand enfin les deux dernières lettres des deux mots constatent que tous les deux sont au pluriel.

M. Lepsius continue :

« Entre ce groupe et le commencement du nom Arsinoé, il y a justement assez de place pour recevoir ce nom en entier, plus le groupe exprimant *dieux*, qui devait précéder le surnom de Philopators. Il

était donc tout naturel de suivre mot à mot l'inscription de Rosette, et de lire : « Ptolémée Épiphane, fils de Ptolémée et d'A(rsinoé dieux) Philopators. » Au lieu de cela, il lit le pluriel Épiphanes dans le groupe qui ne présente que le singulier; il supplée avant ce groupe un N, signe de la filiation, qui ne s'y trouve pas, et il néglige ce même signe qui se trouve après le nom d'Épiphane. Puis il restitue le passage ainsi : Ptolémée, fils des Épiphanes Ptolémée et Arsinoé, enfants des dieux Philopators, imaginant qu'on avait omis le surnom Philométor après Ptolémée; qu'on avait mis celui d'Épiphane avant les noms des parents, au lieu de le mettre à sa place après ces noms; qu'on avait écrit par méprise Arsinoé au lieu de Cléopâtre; enfin qu'on avait, après les noms des Épiphanes, indiqué ceux des parents des dieux Épiphanes par le seul surnom commun de Philopators, ce qui ferait supposer qu'on eût donné, contre tous les témoignages de l'histoire, à Cléopâtre Épiphane, Ptolémée Philopator pour père, au lieu d'Antiochus de Syrie. Quel assemblage d'impossibilités philologiques et historiques! Un écrivain, qui en faveur d'une opinion volontairement préconçue, et après que la vérité a été déjà énoncée par autrui, persiste à raisonner de la sorte, doit, ce me semble, inspirer peu de confiance dans ses recherches ultérieures; et, en effet, ses travaux philologiques, du moins autant qu'ils concernent l'Égypte, ont très-peu de valeur scientifique, comme je m'en suis assuré en les examinant d'un peu près. Je me réserve de prouver cette dernière assertion dans un autre article qui traitera des différents travaux égyptiens de M. de Saulcy et des principes qu'il y prend pour base. »

Examinons le paragraphe que je viens de transcrire.

1° M. Lepsius a raison quand il dit qu'entre le surnom Philopators et le commencement du nom d'Arsinoé, il y a juste la place de ce nom et du mot dieux au pluriel. Cela est très-vrai. Mais il reste et il restera toujours à démontrer qu'il faut réellement lire *Philopators*. C'est possible, mais douteux. L'affirmative étant admise par moi, j'eusse peut-être été assez heureux pour trouver aussi bien que M. Lepsius ce qu'il y a dans un texte sur lequel j'ai pâli pendant près de quatre années, sans le perdre de vue un seul jour.

2° Au lieu de lire dans le décret de Philes ce qu'il y a dans le décret de Rosette, j'ai eu l'idée de m'en tenir à ce que me présentait irréfragablement ce décret de Philes. J'y ai lu au pluriel les mots qui sont au pluriel, et que toutes les assertions de M. Lepsius ne parviendront jamais à ressusciter au singulier.

Quant à la parfaite similitude des deux textes si nettement énoncée par M. Lepsius, je me contente d'affirmer qu'il se trompe, et la preuve, la voici. Nous lisons dans le décret de Rosette : « Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phtah, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Philopators : le prêtre d'Alexandre et des dieux sauveurs, et (des dieux) Évergètes, et des dieux Philopators, et *du roi* Ptolémée, le dieu Épiphane, Eucharistе, étant Ætus, fils d'Ætus. »

Dans notre décret de Philes, au contraire, nous lisons, ligne 2e : « (Ptolémée) le toujours vivant, chéri de Phtah, DIEUX épiphanes, enfants de Ptolémée et d'A . . . pators, le prêtre d'Alexandre et des dieux sauveurs et des dieux adelphes, des dieux . . . . . Philopators, DES DIEUX ÉPIPHANES, de Ptolémée, fils de . . . . . ??? (nom propre). »

Ligne 3e : « Ps (nom propre), . . . . . l'Évergète, étant Demetria, fille de Philinus . . . . . d'Arsinoé Philadelphe, étant Hirène (*sic*), fille de Ptolémée, prêtresse d'Arsinoé . . . . . en ce jour a eu lieu ce décret ou cette pétition. »

Concluons. La deuxième ligne ne peut physiquement mentionner que le prêtre d'Alexandre et de la lignée des Ptolémées. M. Lepsius a donc eu tort d'y trouver les restes du nom de Tryphœna. Aujourd'hui, je crois reconnaître les traces du nom de ce prêtre dans les derniers signes de la deuxième ligne, mais je ne me hasarderai pas à les lire. Dans ce cas, la ligne suivante commençait par le nom du père de ce prêtre. Ajoutons que le prêtre d'Alexandre est intitulé prêtre des *dieux Épiphanes*, et que cela devient difficile à expliquer s'il s'agit d'un décret décernant les honneurs divins à la femme d'Épiphane. Enfin le décret de Rosette termine par, et *du roi* Ptolémée, le dieu Épiphane, Eucharistе; ici rien de semblable, puisque le nom Ptolémée est précédé des mots : des dieux Épiphanes.

Je ne demande pas mieux que de voir M. Lepsius expliquer toutes ces différences, et démontrer qu'elles s'accordent bien avec l'attribution du décret en question à Épiphane.

3° Je supplée la particule de flexion avant ces mots : dieux Épiphanes, parce que ceux-ci ne peuvent se trouver en accord avec le nom de Ptolémée tout seul.

4° Je ne tenais pas compte effectivement de la particule de flexion qui suit les mots : dieux Épiphanes; c'est un tort que M. Lepsius a raison de me reprocher; car si l'on peut suppléer cette particule là où elle n'est pas exprimée, on ne peut pas la supprimer là où elle

existe. Avec cette nouvelle modification j'aurais, dans la persuasion où j'étais, et en admettant la leçon *Philopators,* traduit ainsi :

Ptolémée le toujours vivant, chéri de Phtah, fils des dieux Épiphanes, enfants de Ptolémée et d'Arsinoë, dieux Philopators.

Je ne dissimule pas le moins du monde que cette filiation me paraît vicieusement exprimée ; pourquoi nommer les Philopators, et ne pas nommer les Épiphanes ? ceci seulement peut ébranler ma conviction, que tous les raisonnements de M. Lepsius avaient parfaitement respectée.

Il me fait traduire : « Ptolémée, fils des Épiphanes, Ptolémée et Arsinoë, enfants des dieux Philopators, » imaginant qu'on avait omis le surnom de Philométor après Ptolémée, qu'on avait mis celui d'Épiphane avant les noms des parents, au lieu de le mettre à sa place après ces noms. »

Le mot dieux au pluriel, M. Lepsius affirme qu'il est au singulier, quand cet argument vient à son aide ; mais il passe l'éponge dessus, dès qu'il peut se servir de cet expédient pour me prendre en faute ; c'est ainsi qu'il me fait dire fils des Épiphanes, pour constater que je mets, avant ce que, d'après son avis infaillible, on devait mettre après.

Quant à l'omission du nom Philométor, omission dont M. Lepsius m'accuse d'avoir admis la possibilité, il faut que j'essaye de la justifier.

Young a publié tous les protocoles des contrats démotiques connus du règne de ce Ptolémée. Le premier, du 20 tybi de l'an VI, ne contient pas le surnom Philométor ; les quatre exemplaires connus du contrat du 18 pâchon de l'an XXVIII, ne le contiennent pas ; celui du 4 tybi de l'an XXXI ne le contient pas ; celui de l'an XXXV ne le contient pas ; les trois exemplaires du contrat du 18 athyr de l'an XXXVI, ne le contiennent pas ; l'exemplaire de Casati, aujourd'hui à Paris, dans la mention des sacerdoces, porte seul le titre de prêtre de Ptolémée Philométor, et ce titre, qui ne paraît pas dans la suscription royale, se trouve encore à la fin de l'acte dans l'énumération des prêtres signataires.

Résumons. Sur tout ce que l'on connait de contrats du règne de Philométor, il n'y en a pas *un seul* qui, dans le protocole, lui donne ce surnom. Donc j'ai bien fait d'imaginer qu'on avait omis ce surnom ; donc M. Lepsius a eu tort d'imaginer que je n'avais pas eu raison en le faisant.

5° J'ai pensé qu'on avait écrit par méprise Arsinoë au lieu de Cléo-

pâtre, ceci était la conséquence rigoureuse de mon hypothèse. Ce qui est parfaitement curieux, c'est que M. Lepsius, qui me fait un crime d'admettre qu'une erreur de nom soit possible de la part d'un lapicide, constate juste dans la même page et dans une note qu'il n'a sans doute laissé passer que par inadvertance, une erreur toute semblable. Voici ce qu'il dit : « Une erreur semblable (ceci se rapporte à une erreur de date, commise par le graveur du décret) se trouve dans notre texte hiéroglyphique de Philes, qui, dans la première ligne, nomme la mère d'Épiphane Cléopâtre, au lieu d'Arsinoë. » Pour M. Lepsius, qui sait bien que la mère de Philométor s'appelait Cléopâtre, tandis que celle d'Épiphane s'appelait Arsinoé, la présence de ce nom dans le texte hiéroglyphique et des mots dieux Épiphanes au pluriel, dans le texte démotique, eussent dû rendre la question un peu plus compliquée. Du reste il y a de l'adresse à avoir exposé ce fait dans une note bien humble; car, avec un homme aussi léger que moi, peut-être ce fait passerait-il inaperçu! Par malheur, j'ai cette fois lu sérieusement et attentivement toute la lettre de M. Lepsius, en me dérangeant ainsi de mes habitudes.

6° De ce qu'on aurait donné aux parents et prédécesseurs des deux Épiphanes le seul surnom commun de Philopators, M. Lepsius conclut que l'auteur de cette locution qui le choque, assigne, contre tous les témoignages de l'histoire, à Cléopâtre Épiphane, Ptolémée Philopator pour père, au lieu d'Antiochus de Syrie.

Si M. Lepsius avait à établir une lignée non interrompue de rois et de reines déifiés pendant une suite de quelques générations, chaque couple royal sous une seule dénomination divine, croit-il qu'il commettrait une énormité en appelant un couple quelconque de la série, les enfants du couple précédent? Et si la Cléopâtre qui est pour M. Lepsius Cléopâtre Épiphane a pu être intitulée sœur de son mari Ptolémée, bien quelle fût fille d'Antiochus de Syrie, qu'y a-t-il d'étrange à voir les deux Épiphanes, Ptolémée et Cléopâtre, intitulés enfants des dieux Philopators? Je ne le comprends pas.

M. Lepsius arrive enfin à l'énoncé de ses conclusions. « La présente exposition, dit-il, avait seulement pour but de démontrer conformément à ma première assertion :

« 1° Que l'inscription bilingue de Philes n'est pas une pétition comme M. de Saulcy prétend, mais un décret. »

Je prétends, moi, avoir démontré que je n'ai rien prétendu affirmer.

« 2° Qu'elle n'appartient pas au règne de Ptolémé Philométor, comme le même croyait l'avoir déchiffré, mais au règne d'Épiphane. »

*Le même* a exposé les raisons qu'il avait d'attribuer le décret en question au règne de Philométor. S'il a quelques doutes aujourd'hui sur ce point, ce n'est pas à l'attaque de M. Lepsius qu'il les doit, mais bien à votre opinion, mon cher Ampère, à votre opinion que vous m'avez toujours exprimée avec cette réserve qui prouve que l'on sait bien, tandis que le ton constamment tranchant démontre irrésistiblement le contraire.

« 3° Qu'elle n'est point étrangère à l'inscription de Rosette, mais une republication du décret de Rosette, faite dans une occasion postérieure, avec le but d'étendre les mêmes arrêtés, énoncés dans le même ordre, à sa femme Cléopâtre. »

« 4° Qu'elle n'a par conséquent pas été rédigée *avant* le mariage du prince, mais *après*, à une époque plus spécialement déterminée par la date initiale du texte démotique, comme la vingt-unième année du règne d'Épiphane, la huitième après son mariage, la cent-quatre-vingtième avant notre ère.

Comme tout ceci n'est basé que sur l'assertion de M. Lepsius, j'attendrai.

M. Lepsius n'avait pour but que de démontrer cette quadruple proposition; mais il a démontré autre chose encore. J'espère qu'aujourd'hui il ne sera douteux pour personne :

1° Que M. Lepsius se croit le premier des égyptologues présents, et futurs.

2° Que la contradiction est pour lui une injure intolérable.

3° Que pour soutenir son avis tous les moyens lui sont bons.

Je ne saurais mieux terminer qu'en transcrivant les deux derniers paragraphes de sa lettre, car, je le crois, ce sera la plus dure de toutes les représailles que je puisse et veuille lui infliger. Les voici :

« J'aurai à justifier Champollion contre M. de Saulcy encore en bien d'autres points où celui-ci s'écarte de la doctrine saine et savante de son maître, dans les différents mémoires qu'il a publiés sur des textes démotiques. Je discuterai alors à la fois les principes fondamentaux à suivre dans les études démotiques en général, et je donnerai l'alphabet démotique purement phonétique, à l'exclusion de tous les autres signes. Il importe de rectifier les erreurs nombreuses de M. de Saulcy, et de démontrer que la base même de ses recherches

est fausse; parce que ses opinions commencent à trouver entrée dans la science.

« Je ne voudrais d'autre preuve de ce danger que les conclusions historiques si judicieuses et si rigoureusement déduites que vous-même avez cru pouvoir tirer de certains résultats philologiques de M. de Saulcy (dans son travail sur les proscynèmes démotiques), résultats qui malheureusement ne méritent pas plus que tout le reste la confiance qu'ils vous avaient inspirée. »

Grand merci à M. Lepsius; je l'attends tranquillement sur le terrain où il se propose de me suivre, et je lui promets de tout mon cœur de reconnaître cet honneur, en mettant encore le public lettré à même de décider auxquels des deux il devra accorder sa confiance.

Tout à vous de cœur,

F. DE SAULCY.

2 avril 1847.

---

# LETTRE A M. ALFRED MAURY

SUR

LE DERNIER ARTICLE INSÉRÉ DANS LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE PAR M. PRISSE.

---

MONSIEUR,

Vous avez eu la bonté de me communiquer un intéressant article que M. Prisse a publié dans la *Revue Archéol.* (t. III, p. 693), sur la partie égyptienne du Musée britannique. Les monuments discutés par l'archéologue si zélé, auquel la France doit la précieuse *Chambre de Karnak* et les légendes qu'il a traduites ou publiées, m'ont inspiré quelques réflexions, que je vous prie de communiquer aux lecteurs de la *Revue*, si vous jugez qu'elles soient de quelque intérêt pour l'*épigraphie égyptienne*. Cette science, quoi qu'on en ait dit, est un sol éminemment français, que nous devrions cultiver avec plus de soins qu'aucune autre nation; et je m'estimerais bien heureux si je pouvais ajouter quelques pierres ou rectifier quelques lignes secondaires à cet édifice dont le génie de Champollion a posé la base d'une manière tout à la fois si brillante et si solide.

Les lions de granit rose, rapportés par lord Prudhoe du fond de la Nubie, ont de bonne heure frappé d'admiration les personnes qui avaient su démêler, au milieu des formes hiératiques qu'affecte l'art égyptien, l'exquise beauté de certaines lignes principales; trait distinctif qui assure aux monuments pharaoniques une place hors ligne parmi ceux des nations primitives et dont la reproduction fidèle fait encore le désespoir des dessinateurs. La gravure donne une faible idée de la souplesse que le ciseau égyptien a su donner à ces masses de granit. Ils se distinguent d'autres beaux lions égyptiens d'une époque plus récente, en ce que la tête bien plus élevée rend la pose infiniment plus fière, tout en laissant sur la poitrine une plus large place aux inscriptions. Il faut remarquer aussi que la crinière n'a point participé au fini général de la sculpture; elle est restée, au contraire, à l'état hiératique, comme la barbe dans les plus

belles statues de cette époque, tandis que sur d'autres lions moins anciens, l'artiste commence à chercher une véritable imitation de cette majestueuse chevelure du roi des animaux. Style de convention complet pour certaines parties, imitation souvent parfaite des lignes que les règles hiératiques permettaient de reproduire fidèlement, c'est bien là le type du vieux style égyptien dans toute sa pureté.

On peut voir un bon dessin au trait de ces deux lions, dans le *Choix de Monuments*, publié par M. Lepsius (1). La planche reproduit en même temps toutes leurs inscriptions, qui nous aideront peut-être à compléter leur histoire.

Le premier lion (désigné sur la planche par la lettre B) avait autour de sa base une inscription où les mêmes signes, deux fois répétés, marchaient en sens inverse, selon une méthode monumentale très-usitée en pareil cas. Le signe de la vie occupait la place centrale, puis l'inscription commençait par la légende bien connue d'Aménophis-Memnon : l'*Harphré puissant, le dominant en justice*. La pierre dégradée en cet endroit ne laisse plus reconnaître avec certitude que le premier signe, *le taureau*, mais nous allons en retrouver la fin dans le nom du palais du roi, et cette circonstance était nécessaire pour bien nous assurer que ce lion appartient réellement au troisième Aménophis. En effet, ce prince n'y est désigné que par son prénom royal deux fois répété; or, nous connaissons maintenant assez d'exemples de rois ayant porté le même prénom royal pour avoir eu besoin que ce renseignement vînt lever tous nos doutes sur l'identité du personnage. Après ce double cartouche : (*le soleil, seigneur de justice*), fils du soleil (soleil, seigneur de justice), on trouve la phrase suivante :

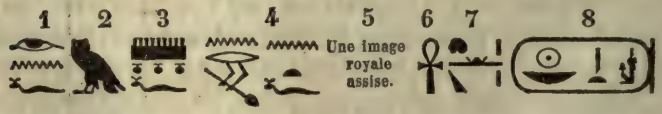


On peut la transcrire ainsi : *Iri naf em mennou f en khent f* (*souten*) *ankh p ape to Ra neb ma t*. Je pense que ces mots doivent se traduire : (Le roi) [1] *l'a fait* [2] *en* [3] *monument de lui* [4] *de la venue* (ou *de l'accession*) *de lui* [5] *le roi* [6] *vivant* [7] *chef du monde* [8] *soleil, seigneur de justice*. On a souvent traduit les trois premiers groupes par : *il a fait ses monuments* en regardant la préposition *en* comme redondante; j'observe cependant que le verbe *iri*, faire, exprimé ici par l'œil, se joint ordinairement à ses compléments direc-

(1) *Auswahl der Wichtigsten Urkunden*, etc. Leipsig, 1842, pl. XIII.

tement et sans l'entremise d'aucune préposition. Le groupe, n° 3, dans lequel le pluriel est exprimé, suivant la remarque de Salvolini, par la triplication du dernier caractère, signifie, *monuments*, et dans la double acception du mot, *édifices*, *souvenirs;* ce qui est parfaitement conforme tant au génie de l'écriture sacrée, qu'à la double signification des mots coptes ⲙⲏⲛ, *mén*, *permanent*, *stable*, et ⲙⲁⲓⲛ, *maeïn*, *signe*, *souvenir*. Le premier sens se rencontre à chaque pas, le second est souvent nécessaire et pour n'en citer qu'un exemple, une statue votive érigée par le roi Osortasen (ou Sésortasen) Ier en l'honneur d'un de ses ancêtres (1) répète deux fois cette même phrase : *iri naf em mennou f en atef Souten het* (*An*) : (le roi Osortasen) l'a fait en mémoire de son père le roi An. Je n'aurai pas besoin de faire remarquer aux philologues combien le mot *monument* qui découle du même thème primitif *m n* conserve heureusement la nuance de ce double sens.

Le groupe, n° 4, présente quelque difficulté. M. Léemans, qui rapporte cette inscription d'une manière assez inexacte (2), avait cru voir ici *en tef en tef*, c'est-à-dire (en l'honneur) du père de son père; de telle sorte que de ces deux cartouches tout semblables, l'un appartiendrait à un petit-fils d'Aménophis inconnu d'ailleurs ; Amontouonkh, malgré l'autorité formelle de la seconde inscription, n'est plus pour M. Léemans le fils d'Aménophis, mais son frère, et le tout enfin devient inintelligible.

La copie de M. Lepsius en rétablissant le groupe, n° 4, nous donne au contraire les mots *en khent f*.

Le premier caractère (la poitrine et les bras d'un rameur, ou de l'homme qui tient le gouvernail) a la valeur du *kh*, d'après les variantes ordinaires, notées par Salvolini (inscription de Rosette) et M. Lepsius (lettre à Rosellini). Le groupe entier avec une barque ou deux jambes pour déterminatif ou et figure à chaque page des rituels comme correspondant au mot copte ϩⲉⲛⲧ, *khent*, *s'approcher*, *avancer*. Quel groupe profondément égyptien, Monsieur ! et dans quel autre pays que celui où le Nil était la seule grande route, aurait-on imaginé de prendre une barque pour

(1) Voir l'inscription entière dans le *Choix de Monuments*, etc., publiée par Lepsius. Lepsig, 1842, pl. IX.

(2) Monuments du musée de Leyde, pl. XI.

déterminatif des idées de *locomotion?* L'omission du déterminatif pourrait ici laisser quelque doute sur le sens; mais ce supplément de clarté s'omet souvent et surtout lorsque le groupe est en partie symbolique; or, c'est bien ici le cas et la barque fait avec le rameur un véritable pléonasme.

On pourrait dire aussi que le pronom, *le céraste,* est déplacé pour la régularité du dessin et que l'image royale (n° 5), est le déterminatif du mot *khent,* car il serait ainsi très-analogue au groupe 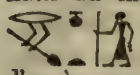 (sixième ligne de l'inscription de Rosette) que Salvolini d'après son illustre maître, traduit : une statue, une image; et en effet il ne peut répondre qu'au mot grec Εἰκόνα. Champollion avait mis en regard, provisoirement sans doute, le mot copte ϯⲉⲓⲛ ϯⲙⲓⲛ, *image;* Salvolini en tire, pour le premier caractère, la valeur *t,* quoiqu'il ait lui-même bien prouvé la lecture *kh,* par la variante que nous avons citée plus haut : sans nous arrêter à cette lecture complétement arbitraire, prononçons ce groupe *khent* comme celui de notre monument, et voyons à quel thème copte peut se rapporter le *khent* avec le sens certain de statue ou d'image. Champollion n'a pas manqué de remarquer que dans l'inscription hiéroglyphique deux groupes différents, et, dans le texte grec, deux termes particuliers, εἰκόνα et ξόανον, désignaient deux modes de représentation fort divers : l'un se rapporte à l'image du roi qui doit être figurée au fond du sanctuaire; l'autre à la statue votive qui sera portée dans les processions. M. Letronne a fait observer que la première image, celle à qui le dieu offrait la harpé, ou tout autre emblème du pouvoir suprême, devait être représentée debout, j'ajouterai et dans l'attitude de la marche (1), comme on peut le voir sur tous les monuments. Or, c'est précisément ce que signifie le mot *khent,* avancer, s'approcher, comme nous l'avons vu plus haut. Il me semble donc que le mot *khent* était le nom d'une image représentant le roi debout, *s'avançant* vers le dieu pour en recevoir le don emblématique du pouvoir suprême. Cette attitude hiératique avait frappé les anciens à cause de l'analogie qu'elle présentait avec le type archaïque d'Apollon. La statue assise, au contraire, paraît répondre, dans plusieurs textes, à un mot *as,* qui signifie, en copte, *antique* (2). Il résulte de ceci, ce me semble, que la statue

(1) D'une marche paisible, car il y a un autre type hiératique très-distinct, du roi s'avançant à grands pas vers le dieu pour lui faire une consécration ou une offrande, type que Champollion fait souvent remarquer dans ses notices.

(2) M. de Saulcy, dans son beau travail sur l'inscription de Rosette, lit le groupe

assise n'est point ici le déterminatif du mot *khent*, et qu'elle n'y figure que comme suite emphatique du pronom *lui, le roi, chef du monde.*

Quelle est maintenant la circonstance indiquée par cette trop laconique inscription? Est-il question d'une expédition, d'un voyage, ou peut-on croire que le mot *khent* dans un sens plus restreint signifiait à lui seul l'*accession au trône?* Je ne hasarde cette conjecture que parce qu'elle se coordonne avec le nom du double diadème *pskhent;* la prise du *skhent* c'était l'intronisation. Le nom de cet emblème ne serait-il que le thème *khent* modifié par l'*s* initiale? Malheureusement les autres inscriptions qui eussent pu donner des indications plus précises sont détruites ou mutilées. La petite inscription qui décore la crinière de l'autre lion a souffert également, et de plus, elle contient des mots inexpliqués jusqu'ici et dont l'examen dépasserait les bornes de cette lettre. Disons seulement qu'on y remarque après le nom du même roi les mots *en* ou *en en sou* qui peuvent signifier ou *amené de sa part* ou *la venue de lui, le roi;* ce qui confirme l'interprétation de la première phrase. La première inscription se termine par ces mots : *Seigneur de la Nubie, comme monument de la demeure d'Aménophis;* c'est *ce qu'a fait le vivificateur;* le palais est ici désigné par la devise : *le dominant en justice* . C'est une nouvelle preuve de l'utilité des noms d'enseigne analogues aux devises ou cris de guerre du blason, et qui suffisaient ainsi tout seuls à désigner un roi. Nous sommes donc certains maintenant que ces lions avaient été destinés par Aménophis-Memnon à l'ornement d'un palais. M. Prisse a donné la deuxième inscription qui a trait aux embellissements faits par le roi Amentouonkh aux édifices qu'annonçaient ces magnifiques gardiens. Vous remarquerez, Monsieur, qu'elle ne parle plus de la demeure d'Aménophis. Nous avons maintenant un monument érigé en l'honneur d'Ammon; si nous étions à Thèbes et sur la rive funéraire, ces deux renseignements désigneraient peut-être un seul et même édifice tout à la fois temple et palais, cénotaphe splendide et lieu de réunion pour les assemblées, tel enfin que le Ramesséum;

correspondant du texte démotique *aag*, en donnant au dernier caractère la valeur du *sima*. Mais j'avoue que la dernière lettre de ce mot dans les trois exemples cités par le savant auteur, me paraît avoir une physionomie toute différente des autres *sima* qu'il a constatés dans l'inscription, et qui rappellent évidemment la forme hiératique de la coupe.

mais nous ne pouvons guère supposer un pareil *Memnonium* au mont Barkal. Je crois donc que les lions placés par Aménophis devant un palais furent transportés par son fils devant le temple d'Ammon Ra, et ce fut là sans doute un des embellissements dont il se vante. Déplacés peut-être encore une fois par l'Éthiopien Amonasro, qui y fit apposer son cartouche d'une manière si peu artistique, ils auront enfin terminé dans le musée britannique une carrière un peu agitée pour des lions de granit.

La filiation du roi Amentouonkh est ici bien constatée; mais comme toute cette partie de la dix-huitième dynastie est restée fort embrouillée, peut-être sera-t-il utile de transcrire ici la généalogie de cette famille telle que M. Lepsius l'a dressée au témoignage de M. de Bunsen (1).

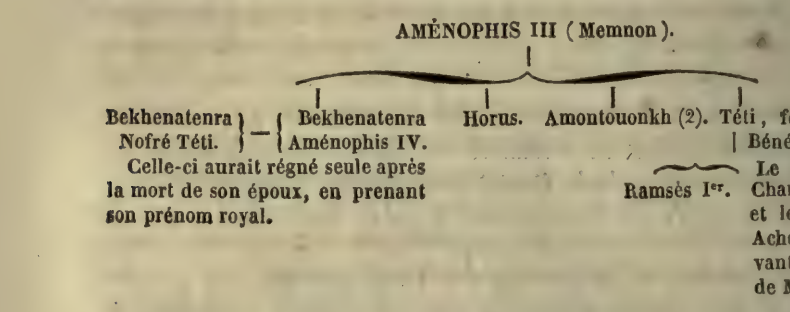


Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que rien n'est plus embarrassant pour un lecteur un peu sceptique, et qui ne le serait en pareille matière? que cette méthode de publier des résultats et des tableaux sans discuter ni même citer les documents qui les établissent; quelque valeur qu'ait la signature du savant Prussien, encore voudriez-vous lire ces papiers de famille des Ramsès qui viendraient si à propos débrouiller l'histoire. On voit à quel point nous devons désirer que M. Lepsius publie enfin les riches matériaux recueillis dans son voyage et les curieux enseignements que son esprit pénétrant saura sans nul doute en faire sortir.

Vous vous rappelez, Monsieur, que Manéthon place, suivant ses différents échos, trois, quatre ou même cinq règnes entre Horus et le premier Ramsès.

(1) *Bunsen Ægyptens Stelle*, etc., t. III.

(2) Je crains que tout n'appartienne pas à M. Lepsius dans cette généalogie; car le tableau reproduit ici l'erreur de Léemans sur un *Raneb-Ma*, petit-fils d'Aménophis. Or, M. Lepsius a corrigé lui-même cette erreur sur la planche qui m'a servi à éclaircir l'inscription des lions du mont Barkal.

On n'avait voulu voir dans ce renseignement qu'une altération des textes, parce que la table d'Abydos ne mentionne pas ces rois. Ce tableau donnerait gain de cause complet à Manéthon; remarquons qu'indépendamment des preuves de cette généalogie que nous ne connaissons pas encore, trois souverains demandent impérieusement une place vers cette époque. Amentouonkh est le frère d'Horus, comme nous l'avons vu sur les lions du mont Barkal; Aménophis-Bekhenatenra est rattaché à cette famille par son nom lui-même, et quant au roi Achéreï (Skaï), dont la place a donné lieu à tant d'appréciations diverses, les raisons que la minutieuse observation des monuments avait suggérées à M. Prisse pour le comparer au roi Achérès de Manéthon, viennent corroborer le tableau de M. Lepsius. Il suffirait de sa légende si pompeuse et si longue (1) pour lui donner un air de famille avec la dix-huitième dynastie, quand même la place des débris qui portent son nom ne rendrait pas ce rapprochement inutile. On sait que les cartouches de ces princes ont été martelés avec soin même sur les stèles. Amentouonkh a subi cet affront de la part de son frère Horus, s'il est vrai que ce dernier roi ait employé dans son pylone à Karnak des matériaux marqués de ce cartouche mutilé. Mais qui avait effacé avec tant de soin les noms du roi Achéréï (le Skaï de Champollion)? Si nous le reconnaissons comme le père de Ramsès I^er^, nous n'aurons échappé à une difficulté que pour en rencontrer de bien plus graves. Comment, en effet, Ramsès le Grand aurait-il omis sur la table d'Abydos le premier roi de sa famille? On ne peut pas prétendre que l'autorité d'Achéreï n'ait pas été suffisamment reconnue; la construction de son tombeau prouve qu'il régnait tranquillement à Thèbes; la série de ses titres renferme le domaine entier des Pharaons, y compris la Libye; il s'attribue même des succès militaires contre les étrangers (voyez dans Léemans le commencement d'une stèle reproduite sur la planche 29^e^ des monuments du musée de Leyde). Il devient tout aussi difficile de comprendre qui a pu marteler ses cartouches, car on ne peut attribuer cette violence à des princes de sa famille, comme Ramsès I^er^ et Séti (Ménéphtah). Il est vrai que deux autres renseignements nous indiquent une dernière révolution vers le règne de Ramsès I^er^. Africain, dont les monuments confirment chaque jour l'exactitude, place à la fin de la dix-huitième dynastie, et comme prédécesseur de Séthos, un nouvel

(1) Voir Léemans, pl. XXIX, de la lettre à Salvolini sur les monuments, etc. On y remarquera qu'il se vante de sa domination sur la Libye, et que par conséquent il a possédé au grand complet l'empire des Pharaons.

*Aménophath* ou *Aménophis*. Joseph, de son côté (*contre Appion*, l. Ier, ch. 26), raconte assez longuement, d'après Manéthon, une seconde invasion d'étrangers qui eut lieu sous un Aménophis, régnant également avant Séthosis, laquelle força ce futur conquérant à réfugier son enfance en Éthiopie. Je sais qu'on a voulu voir ici les premières années du grand Ramsès, en attribuant à ce prince la légende qui, dans Manéthon, accompagne le nom de *Séthos*. Mais comment croire, *à priori*, que le roi *Séti Ier* (ou Ménéphtah), le grand guerrier, que les monuments nous montrent jusque dans sa vieillesse au comble de la puissance, n'ait pu se défendre d'une pareille invasion, et n'ait laissé pour héritage à son fils qu'une couronne à reconquérir? Les monuments de Ramsès II donnent d'ailleurs à cette supposition un éclatant démenti. Pour ne citer qu'une stèle qui fait partie du choix de monuments publiés en ce moment par M. Prisse, le jeune roi, à la troisième année de son règne, trône à Thèbes, et se vante déjà de ses conquêtes. Le *Séthosis*, qui revient du fond de l'Éthiopie avec le secours du prince ami de son enfance, serait donc plutôt le roi Séti, fils d'un Ramsès, comme le dit Joseph, et le *Séthos*, chef de la dix-neuvième dynastie dans Africain.

Mais nous cherchons vainement sur les monuments ce dernier Aménophis de Joseph et d'Africain qui doit venir après Ramsès Ier, et sans doute le rival de sa maison; on serait naturellement porté à reconnaître ici le prince au profil si étrange, qui porta d'abord le nom d'Aménophis, et puis, un peu plus tard, celui de *Bekh-en-Aten-Ra*, qu'il a substitué lui-même au premier, sur ses propres cartouches. En effet, un fragment publié par sir G. Wilkinson (*Modern Ægypt and Thebes*, t. II, p. 73), prouve que l'innovation introduite par ce roi dans le culte du dieu Phrè, et que l'on avait cru si antique, suit d'assez près le règne de Thoutmès IV. Mais la place qu'occupent à Karnak les débris qui portent son nom, mutilés, mais non usés, semblerait prouver que le culte d'Aten-Ra précéda Aménophis-Memnon, et que c'est ce prince qui en renversa les monuments. Si l'observation minutieuse des pylones et du petit temple d'Aménophis III démontre que ces fragments n'ont pu être ainsi placés dans une restauration ou un travail d'achèvement quelque peu postérieur, faudra-t-il croire que Manéthon ait supprimé *Aménophis-Bekh-en-Atenra*, et son successeur (le soleil vivant des mondes) qui suivit le même culte et vient après lui dans les tombeaux de Tel-el-Amarna? Je penserais plutôt que ces rois répondent aux deux Akenkérès dont les noms auraient subi quelque déplacement dans les listes, car com-

ment concevoir que Manéthon ait pu chronologiquement supprimer un règne dont les monuments s'étendent depuis Thèbes jusqu'à Memphis? Toutefois, sans pouvoir maintenant fixer l'ordre précis de ces révolutions, le témoignage irréfragable des monuments nous force d'admettre à cette époque l'existence, non-seulement de rois compétiteurs et contemporains d'Aménophis III, d'Horus et de Ramsès Ier, mais encore de souverains dont la domination s'exerça dans tout le pays pendant plusieurs années, tels que *Bekh-en-Aten-Ra* et la reine Nofré-Titi, qui, suivant M. Lepsius, aurait encore régné seule après la mort de son époux; couple dévot qui nous a laissé les traces de son pouvoir en même temps que son culte depuis les ruines de Karnak jusqu'aux portes de Memphis; tels encore que le roi Achéreï, qui se vante d'avoir vaincu les étrangers, tout en se qualifiant souverain de la Libye. Puisque ces noms ne se trouvent pas sur la table d'Abydos, comment pourrait-on nier qu'il n'y ait sur ce monument au moins deux lacunes chronologiques dans la seule série qui s'étend depuis Thoutmès IV jusqu'à Séti (Ménéphtah), père de Ramsès le Grand. Constater ces deux premières lacunes, c'est enlever à la table d'Abydos le caractère de suite exactement chronologique et *continue* des souverains prédécesseurs de Ramsès; c'est indiquer que son auteur a fait un choix, suivant des prédilections dont l'étude des monuments finira sans doute par nous livrer tous les secrets.

Je reviens, Monsieur, au roi Amontouonkh, ou plutôt à la reine son épouse, dont M. Prisse a donné le nom. Il peut servir à éclaircir quelques noms d'une forme analogue, et entre autres celui de la reine, fille de Psamméticus. La lecture la plus naturelle de ces noms me paraît, pour le premier, *Onkhs en Amon*, sa vie (vient) d'Amon, ou, *elle vit de par Amon;* pour le second sa vie (vient) de *Ra nofré het* (Psammeticus). Celui-ci contient évidemment l'ordre de la prononciation, le nom divin est déplacé dans le premier comme dans le nom historique écrit Meiamoun par Joseph. On a lu ordinairement le second cartouche : *Onkhnas*, en négligeant ou en séparant la seconde partie; mais c'est bien le cas d'appliquer les règles qui ont donné de si beaux résultats à M. Letronne dans l'étude des noms propres grecs; *Onkh nas* seul signifierait : elle a vécu, et composerait un nom fort absurde. *Onkh sen Amon* ne rappelle qu'un sentiment de reconnaissance envers les dieux, analogue à celui qui a produit les noms propres Théodore, Mithridate, Nathaniël et tant d'autres.

*Onkh sen rènofré het* me paraît au contraire né d'une pensée toute politique. On a voulu rappeler par ce nom la gloire de Psammetik et l'illustre sang de la princesse. La mention de sa royale origine me paraît, passez-moi le mot, une véritable *réclame* en faveur de son époux; c'était là son nom de souveraine, et le véritable nom propre de la princesse était certainement représenté par d'autres caractères que l'on voit dans les variantes plus compliquées de son cartouche (1).

Le cercueil de *Sôter* nous transporte dans cette époque désespérante pour l'étude où les hiérogrammates se plaisent à multiplier les *concetti* et les variantes inutiles. Il semble que ce soit une gageure de leur part, tant ils montrent sous ce rapport une fécondité de mauvais goût. Ainsi le nom du dieu *Haké* est inscrit sur le temple d'Esné de plus de vingt manières différentes; l'inscription de Rosette elle-même nous montre le nom de l'Égypte rendu chaque fois par une nouvelle variante. Salvolini a bien montré comment on se permettait alors de donner aux caractères de nouvelles valeurs phonétiques, prises soit du sens propre, soit du sens figuré de chaque hiéroglyphe; il faut donc être extrêmement réservé dans l'usage que l'on peut faire de pareilles variantes en les appliquant au déchiffrement des anciens textes; quelques-unes cependant méritent l'attention, et celles qu'a citées M. Prisse sont des plus intéressantes. Vous avez remarqué, monsieur, cette orthographe singulière du nom de la déesse Hathor . Sans nous arrêter à chercher la *pointe* que cache peut-être cette bizarrerie, voyons comment les éléments phonétiques *h t h r* peuvent être contenus dans ce groupe. Nous reconnaîtrons facilement *h r* dans le caractère qui représente un chemin (ou un canal), car on trouve souvent le groupe (2) *h r* avec un double déterminatif (le chemin et les jambes en marche), qui se compare naturellement au mot copte ϩⲓⲣ *hir* (*platea, vicus, angiportus*, suivant Peyron). De là sans doute son emploi fréquent pour le nom d'Horus. Il reste donc certain que le premier caractère vaut *h t*. Je suis persuadé qu'il manque ici le signe *t*, car si le caractère en question est purement phonétique, il ne peut représen-

(1) Voy. Lèemans, pl. XXIV.
(2) Voy. *Rituel de Turin*, ch. 58, entre autres endroits.

ter que le *hôri*, et s'il est figuratif, il devrait encore avoir régulièrement le signe (1), dont il est alors affecté dans les textes des bonnes époques. Champollion avait étudié le caractère qui nous occupe dans le groupe qu'il lisait; *rôt*, race (en copte, *germen*); en considérant le premier signe comme un caractère mixte, symbolique avec des compléments phonétiques, M. Lepsius a trouvé une variante (2) qui donne à cet objet inconnu la valeur *k h* égale à celle du crible , ce qui identifie ce groupe avec le mot copte ϧⲣⲟⲩⲓ *khroti*, sahidique, ϩⲣⲟⲩⲓ *hroti*, *soboles* (3). Cette leçon, tout excellente qu'elle me paraisse, avait pourtant besoin de preuves plus complètes, car bien des assimilations établies ainsi par Salvolini, sur une seule variante, sont plus que douteuses. Le hasard voulait que deux groupes, expliqués immédiatement par cette lecture, n'eussent pas tranché complétement la question, 1° le mot déterminé par l'image d'un homme renversé, répond très-bien au thème copte ϧⲱⲧⲉϩ *khôteh*, (sahid, *hôteb*), *tuer;* mais Champollion avait lu *rôteb* (en copte renverser) avec tout autant de probabilité. 2° le groupe est inscrit à *Bénihassan*, au-dessus d'un barbier dans l'exercice de ses fonctions. M. Lepsius lit *khôkh* (en copte ϧⲱϧ *khôkh*, sahidiq., ⲣⲱⲕⲉ *hôke*) *raser*, mais le mot ⲣⲱϧ *rokh*, laver, nettoyer, pouvait convenir à la rigueur. Il est donc heureux d'avoir constaté un nouvel exemple où ce caractère a la valeur du *hôri*, qui permute constamment avec le *kheï*, comme nous l'avons vu dans ces trois mots. La forme *hôteb* est elle-même très-ancienne, comme on le voit par le groupe cité par Champollion, et que l'on trouve déterminé tant par un sabre que par l'homme renversé.

Quelque affinité qu'aient eue ces deux articulations, nous ne pour-

(1) Voy. Lepsius, lettre à Rosellini, pl. II, n° 85, 14.

(2) Voy. lettre à Rosellini, pl. II, n° 85, 17.

(3) De là cette ingénieuse explication du nom d'Harpocrate *Harpékrouti*, Horus l'enfant, le rejeton de la triade divine, et sans doute aussi Khons-Pékrouti, le divin produit de la grande triade thébaine, qu'il faut reconnaître avec M. de Bunsen dans le nom royal d'Eratosthène *Semphucrates* ou *Héraclès Harpocratès*, Hercule-Khons à l'état d'enfant divin.

rions admettre cette valeur *h*, différente du crible *k h*, s'il s'agissait d'un texte appartenant à la haute antiquité. Vous savez, monsieur, qu'un des reproches les plus spécieux que l'on ait faits à Champollion, et celui qui peut-être a produit le plus d'incrédules à ses résultats, consiste dans les permutations de consonnes qu'il se permet entre les articulations qui offrent une certaine affinité. Ces règles sont excellentes pour guider dans le travail philologique qu'exige la confrontation des mots hiéroglyphiques avec les thèmes radicaux qu'on leur compare; très-bonnes en un mot, comme moyen de traduction, elles sont plus difficiles à admettre comme principe de lecture et de déchiffrement. Comment penser que le même signe de consonne pouvait se lire par plusieurs articulations, voisines sans doute, mais fort distinctes : *h* et *kh*, *sch* et *kh*, etc.? L'Orient nous offre partout des voyelles vagues, c'est-à-dire des voyelles non écrites et des nuances d'aspirations qui devenaient, dans certains cas, véritables mères de la lecture, ou signes de voyelles, mais des *consonnes vagues* me paraissent un monstre linguistique. Lorsque nous trouvons plusieurs formes d'un même mot écrites par des articulations voisines, par exemple :

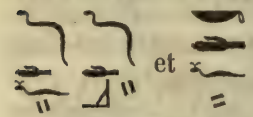

et *tjatfi*, *tjatbi* et *ketfi*, *reptile*, je suis en droit d'en conclure que la langue antique possédait trois formes très-rapprochées (1) dérivant d'une même racine; mais non pas que la même lettre pouvait se lire indifféremment de deux ou trois manières. M. Lepsius fut sans doute frappé de ce que cette méthode de lecture présentait d'arbitraire, car il commença ses travaux hiéroglyphiques par une étude sur les articulations de la langue antique qui parut en 1837 dans les Annales de l'institut archéologique. Le savant prussien doit avoir conservé ces principes, puisqu'ils ont servi de base à la publication de M. de Bunsen. Oserai-je dire, monsieur, que dans sa réaction contre l'arbitraire qui s'était introduit dans la lecture, le savant philologue me paraît avoir été trop loin? Il n'admet en effet que quinze articulations : *a i ou b k t r m n p s sch f kh h*. Examiner cette donnée dans son ensemble, ce serait composer un livre; je veux seulement ici réclamer une place pour une articulation que je crois impossible de supprimer dans la langue antique; et qui s'écrivait entre

(1) Le copte les possédait encore ϫⲁϯϥⲓ ϫⲁϯϩⲉ et ϭⲁϯϥⲓ.

autres caractères par le carquois qui figure ici comme un *t* dans la variante du nom grec *sôter*. Champollion a constaté que ce caractère répondait à la *djandja*, copte, entre autres dans le groupe *Mestjer, oreilles*, qui correspond infailliblement au copte ⲙⲁϣⲁϫⲉ *Maschatje*, qui a perdu son *r* final comme tantd'autres mots coptes.

Si le fait de la transcription du carquois par un *t* était isolé, il mériterait peu d'attention dans un texte de cette époque; mais le petit serpent que Champollion trouve à chaque instant en face des lettres coptes ϫ et ϭ représente de même un *t* dans le nom de l'empereur Titus. M. Lepsius, sans doute en raison de ce fait, enregistre le serpent comme un homophone parfait du et supprime absolument toute articulation mitigée entre les sons *t* et *k* ou *s*, comme contraire au caractère d'une langue primitive; c'est, ce me semble, aller un peu vite en besogne.

Parce que les Arabes emploient tous les jours dans la transcription des noms européens les lettres ص *shâd* et ط *thâ*, faut-il les considérer comme identiques au س *sin* ou au ت *ta?* Nous ne pouvons donc admettre les transcriptions de *Sôter* et de Titus que comme un premier renseignement sur la valeur approchée de l'articulation qui nous occupe. M. Schwartze a joint à l'ouvrage de M. de Bunsen (1), un appendix très-remarquable sur l'origine et les affinités des articulations coptes, qui fournit dans cette question, une lumière très-importante. En étudiant l'ensemble des mots qui s'écrivent par les lettres ϫ dans le dialecte memphitique et ϭ qui correspond ordinairement dans le dialecte sahidique, M. Schwartze fait très-bien voir comment ces articulations modernes en Égypte, proviennent de la fusion de deux sons de sources différentes; d'abord, le son *k* ou *gh*, ensuite un *t* analogue aux lettres hébraïques ז ט ת et צ qu'il retrouve dans toutes les racines où la comparaison a pu être établie avec les idiomes sémitiques. Pour n'en citer que quelques exemples pris parmi les mots déjà reconnus dans la langue sacrée, *tjat, huile, olive* (déterminé par un vase spécial), en copte ϫⲟⲓⲧ ré-

(1) Voy. *Bunsen Ægyptens Stelle*, etc., t. Ier, 2e appendix de M. Schwartze.

pond au sémitique *zeit*, זית زيت. (1) *tjaf*, *parfums;* en copte ⲧⲉϥⲧⲟϥ, *holaucauste*, rappelle زفت *zift*, *résine;* tandis que le mot (2) *Netjéra, menuiserie,* identique en arabe نجارة *Nedjâreh*, suffira pour constater l'affinité avec les sons gutturaux *gh* ou *k*. On remarquera que ce n'est point vis-à-vis du *t* pur, que nous amènent les lettres coptes ϫ et ϭ, mais plutôt vers les sons *z* et *ts*, premier indice que l'articulation correspondante en Égypte était plus ou moins nuancée du son sifflant. Or, c'est ce qu'achève de prouver la plus ancienne transcription que nous en possédions dans un nom propre. On sait que la Bible écrit par un צ *ts*, le nom de la ville de ⲧⲁⲛⲓ, *tjani*, la صان, *shân* des Arabes que les Grecs, faute de pouvoir mieux faire, appelaient Tanis, comme ils disaient Tyr pour צור *tsor*. Quand on a remarqué avec quelle exactitude la Bible transcrit les noms Égyptiens, il ne reste aucun doute que, rejetant le ת et le ט, le צ n'ait été choisi comme la valeur la plus approchée du son qu'il fallait reproduire. La langue antique possédait donc des articulations mixtes tout comme les autres branches de la famille sémitique avec laquelle sa grammaire a si bien constaté sa parenté.

Nous sommes donc sûrs d'approcher suffisamment de notre articulation antique par une transcription *ts* ou *tj* qui rappelle sa double affinité. La langue sacrée en possédait-elle deux nuances distinctes comme le copte? on ne pourrait répondre à cette question qu'après l'anatomie complète des caractères phonétiques; toujours est-il que

(1) Parmi les nombreuses variantes de ce mot, on le trouve avec les voyelles supplémentaires *a, ou;* il a pour déterminatif les *grains* qui suivent les noms des solides ou une espèce d'oie particulière.

(2) Ce mot est répété six fois dans un bas-relief représentant des menuisiers qui fait partie de l'excellent recueil de monuments égyptiens que publie en ce moment M. Prisse. La fidélité des dessins et plus encore le choix des matériaux, rendront ce volume indispensable aux amis des études égyptiennes. L'articulation *tj* est exprimée dans ce groupe par un caractère qui est l'homophone habituel du carquois, comme on peut s'en convaincre en comparant, par exemple, dans Wilkinson (*Manners*, etc., t. II, p. 418 et 420), deux légendes semblables, d'un personnage funéraire. Le caractère de l'imprimerie royale représente bien la forme de cette espèce de corbeille; mais il y manque une sorte d'anse ou de ruban, et puis une série de petits corps qui dépassent le bord et semblent représenter des figures de sycomore. Rosellini (M. C., pl. 43), lisant ce mot *Nothera*, ne sait à quoi le comparer et ne lui donne aucun sens. Le mot *Nedjâreh* est encore usité dans cette acception en Égypte; on peut lui comparer en copte le mot *nouker, incidere, scalpere* (Peyron).

dès les Ptolémées, une profonde différence existait sous ce rapport, entre la langue sacrée et le dialecte memphitique, puisque tandis que, dans la première l'articulation était restée assez voisine du *t*, la *djandja* démotique commençait le nom du dieu *khons* et servait dans les noms propres à transcrire le *kappa* et le *chi* des Grecs (1).

Nous comprenons maintenant avec facilité les variantes de Titus et de Sôter; elles ne nous surprennent pas plus que la permutation dans un nom étranger d'un *thêta* avec un *tau;* mais elle vient en même temps corroborer la lecture de Champollion; car, comment l'expliquer si le carquois était un *k*, comme l'avait supposé M. Lepsius? Champollion, en traduisant cette syllabe (2) , par *sar* dans le titre d'Osiris *poneb sar* (gr., p. 504), ne s'éloignait pas de la vérité; *tjer* pouvait produire *Nebsar* et *sôter*, comme *tjani* a produit *shân* et *tanis*, et comme *Tsor* et *Tsidon* ont produit *Tyr* et *Sidon*. Si ces points de repère sont solides, on pourra en effet trouver cette articulation transcrite par les Grecs par un *s*, par un *t*, quelquefois même par un gamma. A l'aide de ces rapprochements, j'oserai proposer cette valeur mixte pour la première lettre du plus grand nom du monde antique, celui de Sésostris. Mais je m'aperçois, monsieur, que j'ai dépassé les bornes d'une simple lettre, et peut-être aussi celles de l'attention bienveillante de vos lecteurs; je vous demanderai donc la permission d'étudier ce nom célèbre dans une autre lettre, car je n'oserais en vérité rejeter Sésostris dans un post-scriptum.

Agréez, etc.

Vicomte Emmanuel de Rougé.

(1) Voy. Saulcy, analyse du texte démotique de Rosette, p. 84.

(2) Rien de plus usité que cette syllabe dans les textes hiéroglyphiques; entre autres valeurs, Champollion a cité *tjer donc*, conjonction égale au copte ϫⲉ. Avec les déterminatifs, un paquet noué ou un lit funèbre, c'est la racine copte ϫⲗ, envelopper, habiller et par suite embaumer; c'est dans ce sens qu'elle forme le nom de deux personnages qui figurent dans la barque funéraire à la tête et aux pieds de la momie (par exemple dans Wilkinson, t. II, p. 418 des *Manners and Customs*, etc.).

Ce sont deux femmes nommées *Tjéret ôert*, ou la grande embaumeuse. C'est encore ainsi qu'elle explique une figure d'Athor en épervier rapportée par le même Wilkinson dans son *Panthéon*, pl. 36. La légende la nomme *Hathor hi Tjérou t en Ra* Hathor sous l'habit (ou le déguisement) du dieu Ra. La syllabe *tjer* a encore plusieurs autres sens.

# SUR LA PRÉTENDUE VÉNUS-ANGÉRONE

## MALE ET FEMELLE

## ET SON PRÉTENDU CULTE SECRET.

---

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION ROMAINE.

---

J'ai regretté que les *Recherches complémentaires* de M. Sichel, insérées dans le dernier cahier de la *Revue*, m'aient mis dans la nécessité de lui dire que ses idées à l'égard de *Vénus-Angérone*, bien qu'elles aient reçu, selon lui, *l'assentiment d'un grand nombre d'archéologues compétents* (p. 21), sont *complétement chimériques*. Il faut, à présent, justifier cette assertion qui a dû lui paraître un peu tranchante.

La pierre que M. le docteur Sichel avait nommée le *Cachet de Sepullius Macer* a été l'occasion première de ses recherches ingénieuses sur les *Divalia*, les *Angeronalia*, le *culte sacré* de *Vénus* et d'*Angerona*. S'il n'avait pas connu cette pierre, ou s'il ne s'était pas laissé persuader qu'elle est *antique*, il n'aurait jamais songé à les entreprendre. Aussi dit-il lui-même que cette pierre est le *point de départ*, la *clef de voûte de ses recherches;* et que les principaux faits qu'il expose sont *prouvés* par la pierre (*Revue*, t. II, p. 639, 681, t. III, p. 371, etc.).

Qu'arrive-t-il, quand on retire la *clef d'une voûte?* Elle s'écroule, et, avec elle, tombe tout ce qu'elle supporte; or, en cette circonstance, c'était retirer la *clef de la voûte* que de prouver que le monument est *moderne*.

M. le docteur Sichel, qui voudrait mettre son système à l'abri d'une telle catastrophe, n'ose pourtant prendre un parti sur la pierre; il n'en *accepte* ni n'en *rejette* l'authenticité (*Revue*, t. III, p. 223, IV, p. 25, 26).

Mais, qu'il l'accepte ou non, la *fausseté* du cachet n'en est pas moins un *fait acquis;* et il peut être assuré qu'aucun archéologue, même celui qui, par inadvertance, a pu d'abord la croire *antique*, ne s'avisera d'en soutenir l'antiquité, après les preuves décisives qui ont été données du contraire. Quoi qu'on veuille dire ou faire, le *cachet de Sepullius Macer* est jugé en dernier ressort, pour tout connaisseur, aussi bien que l'*amulette de César* et le *sabre de Vespasien*.

Tout en ne voulant pas se prononcer, M. le docteur Sichel prend ses précautions dans le cas, qu'il redoute et prévoit, où la pierre serait condamnée, d'une voix unanime : il dit : « Cette pierre, *fût-elle fausse*, n'en doit pas moins avoir été composée avec des éléments puisés dans des monuments antiques qui se rapportent aux mystères. » (*Revue*, t. III, p. 371.) Mais, dès le moment qu'elle est une *œuvre moderne*, il tombe sous le sens qu'elle n'a plus aucune autorité historique; car le graveur *moderne* de cette pierre, fût-il, pour son temps, le plus érudit des hommes, ne pouvait savoir de l'antiquité, tout au plus, que ce que nous en savons nous-mêmes. C'est avec les mêmes documents, bien ou mal compris, qui sont à notre disposition, qu'il a pu composer le sujet qu'il a gravé.

Laissons donc cette pierre malencontreuse avec toutes les conséquences que M. le docteur Sichel en a tirées, et tenons-nous-en aux *autorités classiques* par lesquelles il s'était flatté de corroborer ces conséquences. En se bornant aux choses essentielles et caractéristiques, on peut, en toute question même compliquée, être court, sans être trop obscur; c'est un avantage que je vais tâcher d'obtenir.

### 1° *Du génie* TUTÉLAIRE *de Rome, et du* SECRET *gardé sur son nom.*

Il était interdit de prononcer le *vrai nom* de Rome, qui était en même temps celui du *Dieu Tutélaire* de cette ville. Cette notion est hors de doute, puisqu'elle repose sur le témoignage très-précis du plus instruit des auteurs latins. Pline dit :

*Roma... cujus nomen* alterum *dicere arcanis cærimoniarum nefas habetur*, optimaque et salutari fide abolitum *enuntiavit Valerius Soranus luitque mox pœnas;* » (Plin., III, 5, § 9) ce que Solin (c. 1) répète, selon son usage, en termes différents, dont le sens est le même.

Plutarque parle aussi de ce dieu protecteur de la ville : « Pourquoi, dit-il, ce dieu, à qui il appartient surtout de veiller au salut et à la garde de Rome, *qu'il soit mâle*, *qu'il soit femelle*, est-il défendu d'en parler, de rechercher [quel il est] et de le nommer? » Διὰ τί τὸν θεὸν ἐκεῖνον, ᾧ μάλιστα τὴν Ῥώμην σώζειν προσήκει καὶ φυλάττειν, εἴτ' ἐστὶν ἄῤῥην, εἴτε θήλεια, καὶ λέγειν ἀπείρηται καὶ ζητεῖν καὶ ὀνομάζειν; (Plut. *Quæst. Rom.* § 61.) (1)

(1) M. le docteur Sichel entend ce passage comme si Plutarque disait qu'il était défendu de *dire ou de chercher à savoir quel était le sexe de cette divinité* t. II, p. 636). Il a mal construit la phrase.

Enfin Macrobe, dont l'autorité est mince quand il est tout seul, ou ne s'appuie pas sur une autorité ancienne, dit très-explicitement : *Ipsi Romani et deum in cujus tutela Roma est, ut ipsius urbis* LATINUM *nomen ignotum esse voluerunt* (*Saturn.* III, 9, p. 436. Zeun).

La suite de ces divers passages sera citée plus bas. Dès à présent, on voit qu'il n'est pas question d'un *culte secret* de cette divinité *tutélaire;* il ne s'agit que de *son nom*, qui devait être tenu *secret,* par la raison qu'expriment ces mêmes auteurs.

En effet, le *secret* de ce nom, qu'il fallait garder sous peine de mort, tenait à cette idée superstitieuse fort répandue chez les anciens, qu'une ville assiégée était prise immanquablement, quand ses *dieux protecteurs* venaient à l'abandonner. (Voy. la note érudite de Heyn. ad Virg. *Æneid.* II, 351); et ils pouvaient l'abandonner quand l'ennemi savait les attirer en les invoquant, ainsi que le *vrai nom* de la ville, au moyen de paroles *magiques* ou d'*enchantement* Ἐκκλήσεις καὶ γοητεῖαι θεῶν αἷς νομίζοντες καὶ αὐτοὶ θεούς τινας ἐκκεκλῆσθαι παρὰ τῶν πολεμίων, κ. τ. λ. (Plut. l. l.). C'est pour éviter ce malheur que, non-seulement on tenait secret le nom *talismanique* de ces dieux, mais encore qu'on enchaînait leurs statues afin qu'il ne pussent *passer à l'ennemi* C'est là ce que disent expressément, à l'égard du nom de Rome, Pline, citant Verrius Flaccus, *Hist. nat.* XXVIII, c. 2, § 4; Plutarque, l. l.; Macrobe, l. l.; et Servius (Ad Virg. *Æn.* II, 351) : *Inde est, quod Romani* CELATUM *esse voluerunt in cujus tutela urbs Roma sit, et jure pontificum* CAUTUM *est, ne* suis nominibus *dii Romani appellarentur,* etc.

Dans tous ces passages, il n'est nullement question d'un *culte secret;* il ne s'agit que du vrai nom de Rome; *proprium Romæ nomen et verum,* comme dit Solin; de son nom latin, *urbis latinum nomen,* comme dit Macrobe, faisant ici allusion au nom vulgaire Ῥώμη, que les étymologistes latins considéraient comme *grec.* Le nom *secret, talismanique* (qui est encore *secret* pour nous) avait une origine toute latine (*latinum nomen*).

Il résulte de cette simple analyse que le *dieu,* dont le nom *seul* était enveloppé de mystère, n'était aucun autre que le *génie protecteur* de Rome, le *genius urbis,* le Τύχη πόλεως.

### 2° *Que ce dieu n'était point mâle et femelle.*

M. le docteur Sichel, qui veut arriver à identifier ce génie de Rome avec Vénus, commence par le faire *androgyne* ou *bissexuel;* or, comme, selon lui, *Vénus* jouissait des deux sexes (p. 566), il en ré-

sulte, à ses yeux, un premier motif d'identifier les deux êtres divins.

Mais, en premier lieu, si la *Vénus androgyne* ou *hermaphrodite* existait en Phénicie et même avait passé dans l'île de Cypre, il est de toute certitude qu'elle n'avait jamais mis le pied ni pris place dans l'ancienne religion romaine, quoi qu'en dise M. Sichel, qui fait de cette notion imaginaire un des pivots de son système.

En second lieu, le *génie* de Rome que Pline, Plutarque, Macrobe et Servius appellent toujours, au masculin *deus*, ὁ θεός, jamais *dea* ou ἡ θεός, n'a les *deux sexes*, dans aucun des passages qui le concernent. M. le docteur Sichel a été conduit à cette idée par l'inscription du bouclier consacré au Capitole, citée par Servius (Ad *Æn.* II, 351), *Genio urbis Romæ, sive mas, sive femina*, et par les mots de Plutarque, εἴτ' ἄῤῥην εἴτε θήλεια, en parlant de ce *genius urbis* (t. III, p. 366). Il paraît que M. Sichel, n'a tenu aucun compte des particules *disjonctives*, *sive*, *sive*, et εἴτε, εἴτε. L'*alternative*, qui existe dans l'un et l'autre passage, se rapporte à ceci : que les *génies* des villes étaient représentés *doublement*, soit par des figures mâles, quand on voulait exprimer le *genius* du peuple, le δῆμος; soit par des femmes, quand on voulait exprimer la *nymphe* ou *déesse* de la ville; ce qui est attesté surtout par les médailles. C'est une notion, connue de tous les antiquaires, et que M. le docteur Sichel trouvera expliquée fort au long, à l'aide d'une grande profusion d'exemples, dans le mémoire de M. Raoul-Rochette sur les médailles de Tarente (Acad. des Inscr., t. XIV, p. 344 et suiv.).

Il doit comprendre à présent ce que signifient les mots *sive mas, sive femina*, et combien il est peu fondé à reconnaître une *corrélation entre la divinité tutélaire de Rome et la Vénus orientale androgyne*, dont le *dédoublement* a *produit une Vénus mâle* (p. 367). Tout cela est chimérique; par le fait, on n'aperçoit jusqu'ici aucune relation entre le *génie de Rome* et *Vénus*, ou toute autre divinité du Panthéon romain. M. Sichel veut prouver cette relation par l'intermédiaire de la déesse *Angerona*, qu'il croit être la même à la fois que *Vénus* et le *génie de Rome*. C'est une notion qu'il est fort loin d'établir, comme on va le voir.

### 3° *Que personne ne sait et ne peut savoir le* NOM SECRET *du génie de Rome.*

Avant toute recherche, on doit penser qu'un *secret*, qui a dû être bien gardé, puisque sa révélation était *un cas pendable*, ne sera pas

arrivé jusqu'à nous, par la raison toute simple que les auteurs n'en auront rien dit. En effet, Pline, dans les deux passages où il parle de la *divinité tutélaire*, se garde de *prononcer ce nom*, qui était alors *salutari fide abolitum*. Il en est ainsi de Solin, de Plutarque, qui ne le connaissent pas davantage, ou, ce qui pour nous revient au même, se gardent de le nommer autrement que *deus* ou θεός. Macrobe, quoique vivant au V^e^ siècle, à une époque où les *secrets* de l'ancienne religion n'étaient plus guère sous la protection de la loi, ne prononce pas davantage ce nom, et l'on voit clairement qu'il l'ignorait aussi bien que les autres écrivains qu'il cite. A l'époque où le *secret* n'était plus impérieusement exigé, on aurait pu le révéler sans risques; mais alors personne ne le savait plus, et l'on en était réduit à des conjectures plus ou moins arbitraires, toutes discordantes entre elles : ainsi les uns, dit Macrobe, crurent que c'était Jupiter (*alii enim* Jovem *crediderunt*); d'autres, la lune (*alii* Lunam); *il en est* même qui crurent que c'était *Angerone* (*sunt qui* Angeronam); et cela parce que cette déesse annonce le silence par son doigt mis sur sa bouche (*quæ digito ad os admoto silentium denotat*); d'autres enfin conjecturèrent que ce pouvait bien être la déesse *Ops Consiva*. Quant à lui, Macrobe, il n'en sait rien du tout et ne se prononce pour aucune de ces opinions; seulement la dernière lui paraît plus solide que les autres (*quorum fides mihi videtur firmior*); mais, après les avoir toutes énumérées, il déclare que le *nom secret de la ville* est resté inconnu, *même aux plus doctes* (*Ipsius vero urbis nomen etiam doctissimis ignotum est*). Voilà ce qu'affirmait, à l'expiration du paganisme, un homme qui avait à sa disposition toute la littérature romaine.

C'est là ce qui me faisait dire : « N'est-il pas bien difficile de croire que nous autres modernes nous puissions découvrir maintenant le nom de cette divinité secrète, lorsqu'il est *constant* que les plus doctes Romains l'ignoraient entièrement? » M. le docteur Sichel, dont cette remarque de simple bon sens a troublé et dérangé la conviction, la rejette presque comme une hérésie; et, tout en attribuant cette ignorance au secret qu'on était obligé de garder, il s'écrie avec une sorte de naïveté : « Aujourd'hui qu'il n'existe plus de loi religieuse qui défende de pénétrer les avenues des sanctuaires romains, *pourquoi ne réussirions-nous* pas à soulever le voile qui les couvre? etc. » Pourquoi? La raison est bien simple. Assurément rien ne nous empêcherait de dire ce secret, *si nous le savions;* mais toute la difficulté est de le *savoir*. Or, comment le *saurions*-nous, dès que les *anciens n'en*

*disent rien*, et qu'ils ont dû être nécessairement tout aussi mystérieux sur leurs monuments que dans leurs textes? Münter, avec toute sa science, n'y a guère réussi, et n'y pouvait réussir.

M. le docteur Sichel, qui en sait plus long que les plus doctes Romains, a découvert, lui tout seul, que cette divinité est *Angérone*; de plus, que cette *Angérone* est *Vénus* et singulièrement la *Vénus Enéade* transportée à Rome par Énée, depuis appelée Vénus *Genetrix*, *Victrix*, *Uranie*, et, en outre, *Cybèle*, *Isis*, *Harpocrate*, etc. En sorte qu'en définitive, la *divinité secrète* est la *Vénus* prétendue *Enéade*.

Montrons d'abord qu'*Angérone* n'est pas le *dieu tutélaire de Rome*, et n'a rien de commun avec *Vénus*; puis, que la Vénus romaine n'était pas d'*origine orientale*; enfin, qu'elle n'était pas *mâle et femelle*, et que son culte n'était pas *secret*.

4° Qu'*Angérone* n'était pas la *divinité tutélaire de Rome*.

Ce fait résulte clairement des textes de Pline, de Solin et de Macrobe.

A la suite du passage cité plus haut, Pline ajoute : *Non alienum videtur inserere hoc loco exemplum religionis antiquæ, ob hoc maxime silentium institutæ. Namque diva Angerona, cui sacrificatur*, A. D. XII, Kal. *januarii, ore obligato obsignatoque simulacrum habet.* Il est évident que cette *Angérone* est *distincte* du génie tutélaire de Rome, puisqu'elle avait pour fonction ou attribut de veiller au *silence* qu'il fallait garder sur le nom de ce génie. Solin n'a pas entendu le passage de Pline en un autre sens; puisque, selon son expression, Angérone préside à ce silence : *Quæ diva præsul silentii istius prænexo obsignatoque simulacrum habet.*

C'est donc, comme je l'ai dit, aller *contre* le texte positif de Pline et de Solin, que d'identifier *Angérone* avec le dieu tutélaire de Rome, Il est vrai que, selon Macrobe, il y avait des auteurs qui soupçonnèrent cette identité; mais on a vu que ce n'était là qu'une de ces conjectures qui furent très-tard proposées en désespoir de cause; et même, aux yeux de Macrobe, c'est la moins vraisemblable de toutes. Quant à l'identité de ce *dieu tutélaire* avec *Vénus*, personne n'y avait pensé au temps de Macrobe.

Tout ce qu'on doit conclure des textes de Pline et de Solin, c'est qu'au nombre des attributs d'*Angérone* entraient ceux d'une déesse du *silence*, au moins du silence religieux, comme la *Tacita* de Plutarque (*In Numa*, § 8), ou la *Muta* d'Ovide (*Fast.* II, 509, 571, 583). C'était une θεὰ ἐχεμυθίας.

Mais elle était en outre un *symbole* de la *force d'âme* qui nous fait supporter et *taire* nos souffrances, comme le disait le jurisconsulte Masurius, contemporain de Tibère : *Masurius adjicit simulacrum hujus deæ ore obligato atque signato in ara Volupiæ propterea collocatum, quod qui suos dolores anxietatesque dissimulant perveniant patientiæ beneficio ad maximam* VOLUPTATEM (Macrob. Sat. I, 10, p. 250).

C'est donc comme déesse de la *constance* ou de la *force d'âme* qu'on lui sacrifiait dans le *sacellum* de la déesse *Volupia*. M. le docteur Sichel, qui veut absolument qu'*Angérone* soit *Vénus*, insiste beaucoup sur cette circonstance ; car, pour lui, *Volupia* (*a voluptate*) est *Vénus* (t. II, p. 640; III, 223; IV, 24), et il fait ce raisonnement : *Volupia* est *Vénus ;* or, on sacrifiait à *Angérone* dans le sacellum de *Volupia* ou de *Vénus*, donc *Angérone* est identique avec l'une et l'autre (t. II, p. 681, 682, III, p. 368).

Mais le passage ci-dessus de Masurius prouve justement que *Volupia* n'a rien de commun ni avec *Vénus*, ni avec l'*amour* ou le plaisir *physique ;* puisque *maxima voluptas* ne se rapporte là qu'à l'*extrême contentement* que donne la force de supporter sans se plaindre les douleurs ou les souffrances. En effet, *volup, volupis, voluptas* (pour *volupitas*), dont la racine commune est *volo,* n'a le sens de *volupté* que par extension. « *Omne id*, dit Cicéron (*Fin.* I, 11) *quo gaudemus,* voluptas *est*, *ut omne*, *quo offendimus*, dolor. *Voluptas* est donc simplement le contraire de *dolor;* Cicéron dit ailleurs : *Voluptatis verbo, omnes qui latine sciunt, duas res subjiciunt, lætitiam in animo*, *commotionem suavem jucunditatis in corpore* (id. *Fin.* II, 4). Voilà ce qu'entendaient par *Voluptas* ceux *qui savaient le latin* au temps de Cicéron. M. le docteur Sichel n'a certes pas la prétention de le savoir mieux que l'orateur romain. Ces deux passages, auxquels on en joindrait facilement vingt autres, suffisent pour montrer que *Volupia* était la déesse du *contentement,* de cette *satisfaction intérieure* que donne le sentiment d'avoir vaincu la souffrance... *perveniant patientiæ beneficio ad maximam voluptatem.* Il n'est donc pas question ici de *volupté,* comme l'entend M. Sichel ; et l'identité de *Vénus* avec *Volupia* reste sans fondement. « Que M. Letronne, dit-il, nous explique donc *pourquoi* l'on sacrifiait à *Angérone* dans la chapelle de *Volupia, déesse de la volupté, c'est-à-dire de Vénus.*» (P. 24.) C'est ce que je viens d'avoir l'honneur de lui expliquer, à l'aide des textes mêmes, interprétés dans leur vrai sens.

J'ajoute que *Volupia* et *Angérone,* dont il est si rarement question

dans les auteurs, sont loin d'avoir l'importance que leur prête M. le docteur Sichel. D'abord *Volupia* n'a jamais eu qu'un *sacellum*, qu'une *chapelle*, ce qui annonce une divinité secondaire; en second lieu, *Angérone* n'avait pas même de *sacellum* (1), puisque ses sacrifices se célébraient dans le *sacellum* de *Volupia* (*cui pontifices in sacello Volupiæ sacrum faciunt*. Macrob. *Sat*. I, 10, p. 250); ou, selon Varron, dans la *Curie* (*Angeronalia ab Angerona, quod sacrificatum fit in Curia Acculeia* (?) (*de Ling. lat*. VI, 23, ed. Müller).

### 5° Qu'*Angérone n'était pas Vénus.*

Rien n'est plus propre à troubler l'antiquité que cette prétention de quelques archéologues modernes de vouloir mêler et confondre en une seule plusieurs divinités, auxquelles les anciens eux-mêmes ont donné des noms et des attributs différents. M. le docteur Sichel abuse vraiment de son esprit et de son érudition pour pousser à l'extrême ce syncrétisme, qui lui permet de voir partout *Angérone*.

En détruisant la relation d'Angérone avec le *génie de Rome*, avec *Volupia* et *Vénus*, j'ai fait tomber son principal argument en faveur de l'identité de cette divinité avec le *génie tutélaire* et la mère des amours. Il ne lui reste donc plus que des indices sans valeur ou des conjectures sans fondement.

Un de ces indices est un *rapport d'assonnance* entre les mots *Angérone* et *Astaroth* (2), nom de la Vénus phénicienne ou syriaque (p. 638, fin). Il n'y a, comme je l'ai dit, *nul rapport entre ces noms*. Ce n'en est pas moins le *pont* qui lui sert à passer d'*Angérone* à la *Vénus orientale*. On comprend en effet que, si le nom d'Angérone était celui de la *Vénus syrienne*, l'identité serait certaine. Mais, puisqu'il faut à présent y renoncer, la *Vénus orientale*, en Italie, va se trouver singulièrement compromise.

Cependant la *Vénus romaine*, étant supposée d'origine orientale, doit avoir été apportée par Énée et ses Troyens, aussi M. Sichel n'élève-t-il aucun doute sur la colonie troyenne, ni sur l'introduction du *culte secret* de la *Vénus Énéade*, culte dont personne n'a jamais parlé. Je m'étais permis de dire que c'était faire « *rétrograder la critique*

(1) Il est vrai que Solin parle d'un *sacellum Angeronæ, cui sacrificatur ante diem XII kal. Jan.* Mais Pline, dont il ne fait que paraphraser les paroles, n'en parle point.

(2) M. Rossignol, archiviste de Bourgogne, suggère à M. Sichel une autre étymologie hébraïque, qui passe toutes celles de Bochart, quoique celui-ci en ait fait de bien mauvaises en ce genre, malgré toute sa science et son esprit.

que de fonder ces conjectures hasardées sur *une tradition fabuleuse.* »

Pour M. le docteur Sichel, c'est là le comble du scepticisme. Il me demande (p. 25) : « Si j'ai réfléchi *à deux fois*, avant de me prononcer ainsi. » Je puis lui affirmer que j'y ai réfléchi *à cent fois;* et qu'à chaque fois, je me suis convaincu davantage du peu de fondement historique de la tradition romaine sur l'arrivée d'Énée en Italie. M. le docteur Sichel m'oppose le livre récent de M. Klausen sur *Enée et les Pénates.* Je connais ce livre, où je voudrais trouver autant de critique que j'y reconnais d'érudition; mais l'auteur, qui a énuméré avec soin tous les lieux où la flotte d'Énée a pris terre, ne m'a pas même convaincu que le héros troyen ait jamais voyagé, et je souscris sans hésiter au jugement de M. Louis Lacroix (auteur d'une judicieuse et savante thèse sur la *religion des Romains, d'après les Fastes d'Ovide,* Paris, 1845). « Rien ne peut subsister de cette prétendue histoire..., faite à plaisir par les prêtres ou par les poëtes, et admise sans examen par le peuple. » (P. 125.) Quant à ceux qui, après avoir lu le profond et spirituel chapitre de Niebuhr à ce sujet (*Röm. Geschichte*, t. I, p. 180 et suiv.), pourraient croire encore à cette tradition fabuleuse, je n'ai rien à leur dire, sinon que je les trouve de force à soutenir la réalité de la tradition, si répandue au moyen âge, sur l'origine des Francs, qui descendaient de Francus, fils d'Hector, comme Pâris, fils de Priam avait fondé la ville de Paris. Ce serait faire injure à nos lecteurs que d'insister davantage.

Ce qui dérange un peu M. le docteur Sichel (t. II, p. 637), c'est que rien ne dit qu'Énée ait apporté le *culte de Vénus* de Troie en Italie. Il avait avec lui ses *pénates*, de plus, l'image de *Vesta* et celle de *Pallas,* le fameux *Palladium.* Quant à Vénus, il l'avait, à ce qu'il paraît, laissée brûler dans l'incendie de Troie, car elle ne se montre point au nombre des dieux qu'il transporte en Italie (Heyn. IX *Exc.* ad *Æneid.*, lib. II); et, quant au *Palladium*, si Virgile n'en parle pas, c'est qu'il suivait la tradition de l'enlèvement par Ulysse et Diomède; mais Ovide (*Fast.* VI., 434), Lucain (IX, 990-999) et d'autres le joignent aux Pénates. Aussi le *Palladium* enlevé de Troie passait-il pour être conservé dans le temple de Vesta, divinité apportée de Troie avec Pallas : C'était même un des *sept gages fatals de Rome* (Cancellieri, *le sette cose fatali di Roma*).

Sur les médailles de la famille Julia, qui représentent une *Pietas Æneæ*, ou Énée fuyant Troie avec son père sur ses épaules, le héros est représenté portant le *Palladium*, ou la statue *de bois*

(ξόανόν) *de Pallas, casquée, armée de la lance et du bouclier*. M. Sichel veut absolument que ce soit *Vénus victrix*, et il témoigne une grande *surprise* de ce que Heyne a cru y voir l'image de Pallas. C'est un tort que Heyne partage avec tous les antiquaires passés et présents. Il est évident que M. Sichel ne sait pas ce qu'était *Vénus victrix*. L'épithète *victrix* se rapporte à la victoire de la déesse sur Mars. Or, elle l'avait vaincu par ses attraits, et non par des *armes*, *Martem sine Marte subegi*, comme elle le dit elle-même dans une inscription métrique (Gruter, p. LX). Ainsi, elle est représentée sur une médaille de Corinthe, posant sur son genou le bouclier de Mars; et, selon l'opinion bien probable de Millingen (*Uned. Mon.*, p. 6), c'est de cette manière-là qu'il faut comprendre l'attitude de la Vénus de Milo. Mais une *Vénus victrix* ou autre, armée de pied en cap et la lance à la main comme Pallas, est une figure encore à trouver, et qu'on ne trouvera pas.

A moins d'une prévention extrême ou d'une inexpérience complète, il est donc impossible d'être d'un autre avis que Heyne. Que dirait-on du savant éditeur d'Homère, s'il avait pu s'imaginer, comme M. Sichel, que Παλλάδιον est un synonyme de Ἀφροδίσιον, et désigne, non *la statue* de *Pallas*, mais celle de *Vénus?*

Une des préoccupations de M. Sichel, c'est qu'il existait à Rome un *culte secret de Vénus, très-ancien, puisqu'il remonte à Énée*. Il conclut ce *culte secret* de ce que, au témoignage de Cencius Alimentus et de Varron (ap. Macrob. I, 12, p. 265), le nom de Vénus n'était pas connu sous les Rois, et qu'il n'en était pas question dans les livres des prêtres saliens. « Donc ce nom était *tenu secret*, ainsi que le *culte de la déesse*. » (*Revue*, t. II, p. 639.) La conclusion paraît fort peu logique. Comme ces auteurs ajoutent que les anciens n'avaient mis aucune fête de Vénus dans le mois d'avril, où le sacrifice à cette déesse fut placé plus tard, tout ce qu'on est en droit de conclure de ce fait, c'est que le *culte de Vénus* s'était introduit à Rome postérieurement au règne des Rois, ainsi qu'à la rédaction des chants saliens. En effet, on n'en trouve pas de vestige à Rome, avant ses relations avec les villes grecques de la grande Grèce et de la Sicile. En sorte que, bien loin que ce culte fût *ancien et secret*, il était d'une époque *récente*, et l'on a tout lieu de croire qu'il fut dès lors aussi *patent* qu'aucun autre; car il n'y a, dans toute l'antiquité, *nulle trace* que Vénus eut un *culte secret*. C'est une pure imagination de M. Sichel.

6° *Que la plupart des monuments qu'on croit relatifs à Angerone, ne s'y rapportent pas.*

Ceci est la partie la plus laborieuse du travail de M. Sichel; il a mis une diligence singulière à découvrir, par lui-même, ou d'après les indications de plusieurs antiquaires, des représentations de cette déesse; et il devait être d'autant moins difficile sur le choix, que, pour lui, Angerone est une divinité *multiforme;* elle est en même temps le *génie de Rome, Vénus Enéade, Victrix, Genitrix* et *Uranie;* de plus *Volupia, Cybèle, Isis* et même *Harpocrate*, en sa qualité d'*androgyne* ou de *bissexuelle.* De cette façon, il a mêlé ensemble une foule de figures, qui ne se ressemblent qu'en un seul point, *le geste de la main vers la bouche.* Cela lui suffit pour voir *Angerone* dans toutes ces images d'ailleurs des plus disparates. Avec cette élasticité d'interprétation, il n'y a rien qu'on ne trouve.

Il est à présumer, au contraire, que les images d'une divinité locale aussi peu importante qu'*Angerone,* ne devraient pas se rencontrer si souvent. Cette multiplicité est déjà un indice qu'elles doivent avoir une signification plus générale, et que M. le docteur Sichel aura donné le nom de cette déesse à des figures qui représentent toute autre chose.

Où sont, en effet, dans nos cabinets, les images qui représentent, par exemple, *Volupia, Anna Perenna, Carmenta, Matuta,* et tant d'autres divinités secondaires des Romains? Par quel singulier hasard trouverait-on en des lieux si divers, même en France, tant de figures d'*Angerone*, déesse qui n'avait pas plus d'importance et qui était toute particulière à Rome?

Les plus nombreuses en effet se distinguent par un trait fort étrange; elles portent non-seulement une main à la bouche, mais encore l'autre, comme dit Caylus, *à la partie diamétralement opposée* (*Voy.* la pl. 51, n^os^ 1, 2, 5, 12); en d'autres termes, elles semblent annoncer l'intention de *boucher les deux orifices à la fois.* Ce double trait étant le plus souvent répété, doit avoir eu une signification déterminée, mais que nous ignorons entièrement. Selon M. le docteur Sichel, c'est là une protestation contre les vices de Sodome. Comme Vénus *était androgyne* (toujours *Vénus androgyne!*), « on aura voulu indiquer que l'*amour physique* n'est licite que par le congrès des deux sexes, et lorsqu'il a pour but les saintes fonctions de la propagation de l'espèce. » (T. II, p. 227.) Je doute qu'on se contente de cette explication, et surtout qu'on veuille rapporter cette singulière circonstance à l'*Angerone* des anciens.

Plusieurs figurines de petits *enfants mâles*, ayant ce double geste, ont été trouvées en 1696 dans une *ciste mystique*. M. Gerhard les a publiées de nouveau dans ses *Miroirs étrusques* (pl. XII et XIII). Cette circonstance de la ciste mystique, lui donne lieu de conjecturer que ces figurines ont quelque rapport avec le culte de Bacchus. Pour M. Sichel, ces petits *enfants mâles* sont aussi la déesse *Angerone*. C'est, en vérité, un peu fort. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ces très-petites figures ayant souvent une *bélière*, ont été faites pour être suspendues au cou comme amulettes; d'autres ornaient des ustensiles de toilette, comme celle que M. Sichel a fait représenter (t. III, p. 369) qui est une *aiguille de tête*. Elles servaient donc d'amulettes, dans une intention que personne ne peut dire à présent; à moins que ce ne soit de marquer les deux orifices d'où le bruit peut sortir et rompre le silence; explication qui peut paraître bouffonne, et dont chacun pourra se moquer s'il le veut, quand il en aura trouvé une meilleure.

Entre les bronzes trouvés dans cette même ciste, il en est un qui représente un groupe de trois figures nues, une femme entre deux hommes, dont elle ferme la bouche; tous trois sont montés sur un homme couché à plat ventre (pl. 51, n° 10). C'est encore *Angerone;* bien plus, c'est l'image de la *punition formidable qui attendait le parjure*, ou celui qui aurait révélé le secret d'Angerone (Sichel, t. III, p. 324). Il y a aussi trois autres groupes formés par un homme et une femme montée sur ses épaules (*Etr. Spieg*, pl. XII); dans l'un, la femme de ses deux mains lui ferme la bouche (n° 15); dans l'autre, elle lui couvre toute la face (n° 16); enfin, dans le troisième, elle lui passe les mains autour du cou, sans couvrir aucune partie de la face. Toujours *Angerone!* M. Gerhard n'est pas si assuré; il se borne, lui, à qualifier ces représentations étranges de *raethselhaften Denkmäler* (*monuments énigmatiques*, p. 38, fin.) Mais il est vrai que c'est un des premiers (pour ne pas dire le premier) antiquaires de notre temps. Or, les habiles gens, quand ils ignorent une chose, *savent* toujours qu'ils ne la *savent pas*, et ils ne craignent jamais d'en convenir.

Des autres figures, réunies par M. Sichel, sur la planche (51) une seule (n° 5), à mon avis, *pourrait être* une *Angérone;* mais rien n'établit qu'elle le soit réellement, puisqu'elle peut n'exprimer qu'un symbole général *du silence* ou de la *discrétion*.

A ce sujet, il y a une observation à faire, négligée par les antiquaires, qui, depuis La Chausse, Montfaucon, Caylus et autres,

ont regardé le geste dont il est question, comme devant caractériser *Angerone*. Cette observation la voici : c'est qu'*Angérone* était représentée *tout autrement*. Les textes des auteurs *classiques* sont formels : Masurius (au temps de Tibère) dit : *Simulacrum hujus deæ ore obligato atque signato*. Pline : *Ore obligato obsignatoque simulacrum habet*. Solin : *Prænexo obsignatoque ore simulacrum habet*. Macrobe *tout seul* dit : *Quæ digito ad os admoto silentium denotat*. Mais ce témoignage récent peut-il prévaloir contre ceux de Masurius, de Pline et de Solin, qui ne parlent point de ce *geste*, et donnent pour caractère distinctif de la figure d'Angérone, d'avoir la bouche *bandée et cachetée?* Et n'est-on pas en droit de ne voir dans Macrobe qu'une *interprétation* faite à cette époque tardive, voisine de la chute du paganisme, où, dans l'ignorance des vraies idées des anciens, on essayait de rapporter à *Angérone* des images qui n'exprimaient en général que le *silence* ou la *discrétion?* On n'est donc vraiment autorisé à reconnaître pour *Angérone* que des figures dont la partie inférieure du visage serait couverte d'un bandeau attaché derrière la tête, avec un *cachet* devant la bouche.

M. le docteur Sichel, à force de chercher, a trouvé *deux* figurines qui lui ont paru présenter ce caractère. Mais il faut les rejeter l'une et l'autre.

La première est tirée de l'ouvrage de Cartari. Or, personne n'ignore, et M. le docteur Sichel a la franchise de le reconnaître, que les figures de divinités représentées dans cet ouvrage, sont toutes *controuvées*, ou, si l'on veut, posées, arrangées, affublées *a capriccio*, selon les descriptions qu'il plaisait à Cartari de faire. Celle que cite M. Sichel serait véritablement une *Angerone;* mais elle n'a que le défaut d'avoir été fabriquée avec les textes anciens. M. Sichel espère qu'on la retrouvera dans quelque musée. Son espérance est vaine.

La seconde a été publiée dans le recueil du cabinet de Thoms, ouvrage si rare qu'il n'en existe à Paris, je crois, que l'exemplaire possédé par M. Raoul-Rochette, dans sa riche bibliothèque archéologique. Cette figurine, telle qu'elle y est représentée, a le bas de la tête entourée d'un bandeau, percé d'une *ouverture* à l'endroit de la bouche. Il est clair qu'au lieu d'une *ouverture*, il aurait fallu un *cachet* pour caractériser *Angerone*, M. Sichel qui, dans sa préoccupation, n'y regarde pas de si près, n'en proclame pas moins que c'est là une image de cette déesse.

Mais ici, surprise extrême de sa part! Cette *Angérone* est maintenant au Cabinet des antiques de la Bibliothèque royale; le *bandeau*

ou la *muselière* a entièrement disparu. Qui donc a osé enlever ce trait précieux si caractéristique?

M. le docteur Sichel l'a demandé au Cabinet des médailles; mais les *personnes auxquelles il s'est adressé n'ont pu lui fournir des données sur la disposition de l'espèce de ligature qui serrait autrefois la bouche* (p. 29). Il y a pourtant *cinq personnes* au Cabinet qui auraient pu lui expliquer le mystère. Je vais donc le lui révéler en toute connaissance de cause; car je puis dire : *adsum qui feci.*

Dès mon entrée au Cabinet, je m'occupai, de concert avec mon collègue, d'enrichir l'exposition publique, en réunissant, dans l'unique salle où le public puisse être admis, les belles choses jusqu'alors reléguées dans la salle supérieure, dont l'entrée lui est interdite. Pour y réussir, nous fîmes exécuter la belle montre vitrée qui occupe le milieu du grand bureau. Là furent exposés, pour la première fois, outre les vases d'argent trouvés près de Bernay, un grand nombre d'antiquités choisies et de bronzes magnifiques.

En recherchant tous ceux qui pourraient être dignes d'y entrer, j'en remarquai un, du plus beau style grec, représentant une jeune fille vêtue comme une *canéphore* athénienne, dont les bras, malheureusement détachés à l'articulation de l'épaule, étaient perdus. On jugeait facilement que l'un d'eux ou tous deux avaient dû être élevés pour soutenir un *calathus*, dont la trace subsistait encore au sommet de la tête. Cette destination si claire, pour tout œil tant soit peu exercé, était pourtant contredite par la circonstance singulière d'un *bandeau* qui entourait le bas de la face, attaché derrière la tête, percé d'*un trou* à l'endroit de la bouche. Ce bandeau, grossièrement ajusté, et qui dénaturait cette délicieuse figure, était trop évidemment une restauration moderne pour qu'on dût hésiter à l'en débarrasser. Alors se montra à la partie inférieure droite de la face un énorme trou qui avait emporté une partie de la bouche et toute la joue droite. Cela nous expliqua le motif de l'horrible *restauration* qu'on avait infligée à ce bronze charmant, aussitôt qu'il eut été découvert en Italie; car cette restauration existait déjà au temps de Pirro Ligorio, qui vit le bronze dans la collection Farnèse (Cf. Gud. *antiq. Inscript.*, p. 54, n° 6), d'où elle passa dans celle du comte de Thoms, et de là au Cabinet du roi, avec d'autres figures de cette collection. Pirro Ligorio, qui prenait la restauration pour antique, crut la figure une *Angérone*, sans faire attention que le bandeau était percé d'*un trou* et non marqué d'un *cachet*, à l'endroit de la bouche. Avec un peu plus de critique, il aurait vu que cette ad-

dition faisait de la figure une *flûteuse* (αὐλητρίς) dont le visage était garni de *la bande de cuir*, φορβειά (*capistrum*), attachée derrière la tête, ὀπισθοδέτος, comme dit Simonide (*Ep.* 8), avec l'ouverture, qui servait à recevoir la double flûte, à modérer le son, et à le répartir également (Caspar Bartholinus, *de Tibiis veterum*, III, 3). Quoi qu'il en soit, pour remplir le vide causé par cet énorme trou, M. Depaulis vint nous prêter l'appui de son goût et de son talent; avec de la cire colorée, de même teinte que le bronze, il refit le coin de bouche et la joue qui manquaient; et maintenant personne ne se douterait de la restauration, à moins de savoir d'avance qu'elle a eu lieu, ou d'y regarder de bien près. C'est ainsi que fut rendu à l'art et à l'admiration des connaisseurs, ce magnifique bronze jusque-là perdu pour eux, et qui fait, à présent, un des beaux ornements de l'exposition publique, au Cabinet du Roi.

Voilà l'histoire de cette prétendue *Angérone* du cabinet de Thoms; M. le docteur Sichel aurait pu l'apprendre de MM. Raoul-Rochette, Lenormant, Dumersan, Muret et Chabouillet, s'il s'était adressé à l'un d'eux.

On voit que des *deux seules* figurines qu'on pourrait, avec certitude, prendre pour celles de la déesse *Angérone*, d'après les propres paroles des auteurs classiques, la première n'a jamais existé, la seconde est une *canéphore*, dont un maladroit restaurateur avait fait une flûteuse. D'où l'on est en droit de conclure qu'on ne connaît pas plus à présent de figures d'Angérone, que de *Volupia*, de *Libentina*, d'*Anna Perenna*, de *Carmenta* et d'autres divinités qui avaient à Rome autant ou plus d'importance.

---

Je pense qu'à présent, M. le docteur Sichel ne me reprochera plus, comme il l'a fait, de n'avoir *point donné à la troisième partie de ses recherches l'attention qu'on pouvait attendre d'un critique*. Il me semble que toutes les parties de son système viennent d'être passées en revue et qu'elles se sont évanouies les unes après les autres. Si j'ai cru devoir prendre cette peine, c'est qu'il nous assure que *beaucoup d'archéologues compétents* l'approuvent et l'encouragent; ce qui donne une certaine importance à ce système. Je ne prétends pas contester leur compétence; je dirai seulement qu'ils ont fort légèrement regardé le travail de M. Sichel, et je crois être sûr qu'ils en conviendront, après avoir lu les observations qui précèdent. Il n'en est qu'un dont je comprenne bien l'approbation, c'est celui qui, selon l'expression de M. Sichel, *s'est le plus occupé du culte de Vénus chez les anciens*

(p. 24). En effet, cet antiquaire épris, depuis longtemps, d'une ardeur aussi vive que sincère pour la Vénus mâle et femelle, la cherche en tous lieux, depuis la Perse jusqu'en Normandie. Il a dû être ravi de saisir enfin sa vagabonde déesse, portant les traits d'*Angérone-Enéade*, dûment établie aux bords du Tibre, dans le temple et sur l'autel de la Volupté. De son côté, M. Sichel, qui voit tant de choses dans *Angérone*, n'a pas été moins charmé d'apprendre qu'elle se *confond* avec cette Vénus orientale, *Astarté* ou *Mylitta*, qu'on lui assurait être parvenue en Italie dès les plus anciens temps; et, subissant à son tour cette périlleuse influence, il est arrivé jusqu'à l'*Angérone-Vénus à tête de lion*, ou *léontocéphale* (p. 29), une des plus curieuses découvertes de l'archéologie *Mithriaco-vénérienne*.

On regrette de voir des hommes instruits et ingénieux, d'un zèle et d'une persévérance fort louables, perdre ainsi leur temps à la poursuite de ces vaines chimères, en se laissant égarer par les assimilations les plus bizarres et les plus arbitraires. On dirait, en vérité, que, pour eux, Winckelmann et Visconti ne sont pas venus au monde, tant ils s'écartent de la méthode réservée et prudente de ces héros de l'archéologie, qui, ne prétendant connaître en antiquité que ce qu'il est possible d'expliquer à l'aide de monuments authentiques et de témoignages certains, savaient s'arrêter, aussitôt qu'ils sentaient le terrain manquer sous leurs pas. C'est par là qu'ils sont parvenus à tant de résultats positifs et non à de simples jeux d'esprit ou d'érudition, qui ne peuvent soutenir un instant d'examen sérieux. Nos nouveaux archéologues procèdent bien autrement : ils prennent un monument parfaitement obscur, ils le *rapprochent* d'un second, d'un troisième, et d'autres encore qui ne le sont pas moins; et, quand ils ont mis côte à côte toutes ces *obscurités*, ils se figurent bonnement qu'ils ont fait la *lumière*. Sur une première conjecture, ils en mettent une seconde, une troisième et une quatrième. Puis, sur cette conjecture, à la quatrième génération, ils élèvent un édifice, quelquefois d'assez belle apparence, parce que les architectes ont de l'esprit et de l'imagination. Cet édifice pourra même subsister tant que personne ne s'avisera de le pousser du bout du doigt; mais aussitôt que la critique daignera s'en occuper, elle n'aura qu'à souffler dessus pour le faire tomber comme un château de cartes.

LETRONNE.

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

# L'HOTEL DE SENS

## ANCIENNE RÉSIDENCE A PARIS DES ARCHEVÊQUES DE SENS.

---

Le quartier Saint-Paul, aujourd'hui l'un des plus modestes de Paris, était encore dans la première moitié du XVI^e siècle, l'une des plus brillantes parties de cette capitale. Maintenant, il ne se distingue plus guère, surtout dans la partie où se groupaient alors tant de palais, que par sa population de pauvres artisans, de mariniers, d'ouvriers des ports, de manœuvres et de logeurs à la nuit.

Quelque peu nombreux que soient les faits relatifs à ce quartier, avant la construction du vieil hôtel des archevêques de Sens, objet de cette Notice, il convient de les passer en revue ; ils serviront naturellement de préliminaires à ceux que nous avons recueillis dans nos recherches sur cet antique édifice que les hommes d'art considèrent toujours avec intérêt, mais dont ils doivent craindre sans cesse la destruction tant qu'il sera une propriété privée.

La dévotion de nos rois de la première race envers saint Éloi, les porta à combler de biens le monastère qu'il avait fondé dans la Cité en face du Palais. Ce prieuré possédait entre autres riches propriétés, un immense territoire où il avait de grandes cultures, la plupart en terres labourables et en prairies. Ce territoire, appelé *la Coulture Saint-Eloy*, s'étendait aux environs de l'église de Saint-Paul, vers l'orient de la ville (1). Il confinait au nord, vers cette partie de Paris qui reçoit encore de nos jours son nom du *Marais* où le Gaulois Camulogène embourba César. Il avait pour limite la Seine au

(1) Cette ancienne église paroissiale de Saint-Paul qui donna son nom au quartier et démolie vers 1794, avait pour origine une chapelle hors la ville, appelée *Saint-Paul des Champs*, que saint Éloi avait fait bâtir attenant le cimetière destiné aux religieuses de son monastère de la Cité, et qui s'y rassemblèrent au nombre de trois cents, sous la conduite de sainte Aure.

midi, et aboutissait vers le levant aux vastes domaines de l'abbaye de Saint-Antoine. Les prieurs de Saint-Éloi étaient seigneurs de cet enclos dans les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Cependant Pierre de Chervy, abbé de Saint-Maur, commença, avec le consentement de ses religieux, à le démembrer. Ils vendirent vers 1208, à Nicolas de Trie, et à divers particuliers quelques terres de cet enclos, à la charge d'y bâtir des maisons et d'y faire une rue de seize pieds de large, au moins.

Avant que la Coulture Saint-Éloi eût ainsi commencé à être habitée, Raoul, abbé de Saint-Maur, y fit bâtir en 1210, un vaste hôtel joignant le cimetière Saint-Paul, sur l'emplacement d'une grange que Philippe-Auguste lui permit d'acheter. (*Trésor des Chartes, registre* 31.) Ce goût pour la construction dans ce quartier s'empara d'une foule de seigneurs ecclésiastiques : l'abbé de Jouy en Josas; celui de Port-Sacré ou de Barbeau en Brie; les religieux de Chaalis en Valois; les archevêques de Sens et de Reims, et enfin, les comtes d'Étampes y eurent aussi leurs hôtels. Ces sept manoirs presque adhérents qui miraient dans la Seine leurs combles d'ardoises, coupés de sveltes tourelles crénelées, remplissaient l'espace depuis la rue des *Nonains-d'Hierre*, jusqu'au lieu où s'élevèrent vers 1318, les monastère et église des Célestins.

Sens, chef-lieu de la province ecclésiastique, était alors, pour ce motif, la métropole de Paris. Les prélats titulaires de ce siége, qui prenaient les titres de vicomtes de Sens, et de primats des Gaules et de la Germanie, voulurent posséder à Paris un hôtel qu'ils habitaient ordinairement, soit quand ils venaient faire leur cour aux rois, soit pendant leurs tournées pastorales ou les réunions provinciales ecclésiastiques. Il paraît que la construction du premier hôtel des archevêques de Sens ne remontait pas au delà de la fin du XIII^e siècle, car Sauval, après avoir cité les diverses reconstructions dans la Cité, de la maison épiscopale de Paris, depuis l'évêque Ragnemode jusqu'à l'archevêque et cardinal de Gondi, ajoute : « La plus ancienne maison d'archevêque que nous ayons à Paris, après celles dont je viens de parler, est la maison de l'archevêque de Sens. » (Tome II, page 262.)

L'hôtel de Sens, tel qu'il existe aujourd'hui (voir la pl. 65), forme l'angle des rues de l'Hôtel de Ville et du Figuier, commence la série des numéros impairs de cette dernière et occupe l'emplacement de l'ancien hôtel d'Hestomenil, comme on le verra plus loin.

L'hôtel que les archevêques de Sens occupaient au XIV^e siècle

était sur le quai des Célestins, à quelque distance de celui-ci. Étienne Béquard de Penoul, l'un d'eux, le fit bâtir dans les dernières années du XIII^e siècle, vers 1296; mais on croit qu'il ne fut achevé qu'en 1307; et par son testament daté de l'an 1309, il le légua à ses successeurs archevêques avec quelques terres qu'il avait acquises à Villeneuve, près Sens. Cet hôtel consistait en un grand corps de logis carré à deux étages et toits rapides, dont les croisées étaient décorées de chambranles surmontés d'ornements délicatement découpés à jour. Les appartements étaient vastes et somptueusement meublés. On y voyait une chapelle, une galerie, des bâtiments accessoires d'une assez grande étendue et des jardins. Les prélats de Sens et leurs successeurs jouissaient de cette résidence depuis environ un demi-siècle, lorsqu'en 1363, ils le cédèrent au Dauphin, depuis Charles V, qui le fit adjoindre au terrain sur lequel il fit bâtir l'hôtel royal de Saint-Paul. Ils eurent en échange la somme, énorme pour l'époque, de onze mille cinq cents livres sur laquelle ils prélevèrent quinze cents livres pour l'acquisition de l'ancien hôtel d'Hestomenil dont ils firent leur demeure.

Le démembrement de l'hôtel Saint-Paul, commencé sous Louis XI et continué sous ses successeurs, fut entièrement consommé sous François I^er, qui livra ce qui en restait pour percer des rues et construire des maisons particulières.

Pendant que s'opérait ce grand changement, Tristan de Salazar, neuvième successeur de Guillaume de Melun sur le siége métropolitain de Sens, voyant tristement abandonnée de ses hôtes royaux et à demi ruinée dans le périmètre du vieux manoir de Saint-Paul, l'ancienne habitation de ses prédécesseurs, l'ancienne propriété de son église, dévolue désormais à la destruction, en racheta les pierres vers la fin du règne de Louis XII, dans le but de les employer dans une nouvelle construction que bientôt il fit élever sur les ruines du vieil hôtel d'Hestomenil: c'est l'édifice dont nous voyons les restes aujourd'hui.

Il en fit étudier les plans avec soin; et comme pour marquer la double juridiction des métropolitains et vicomtes de Sens, comme seigneurs et comme évêques; ou, peut-être aussi pour satisfaire à ses goûts belliqueux, il voulut que leur nouvelle demeure à Paris présentât un aspect imposant, moitié civil et moitié militaire.

La mort ne permit point à Tristan d'achever son entreprise. Les travaux du nouvel hôtel de Sens, s'ils furent continués sous Étienne de Poncher, son successeur, qui d'évêque de Paris devint métropo-

litain de Sens en 1519, furent poussés avec lenteur; mais tout porte à croire qu'ils furent suspendus pendant les cinq années que dura l'administration de ce prélat; ce fut Antoine Duprat, successeur d'Étienne de Poncher, qui y mit la dernière main. Il en fit, après l'hôtel des abbés de Cluny, le plus important édifice en style ogival que Paris possède aujourd'hui : car l'hôtel de Cluny, à peu près contemporain, est coquet et délicat : celui de Sens, au contraire, est fort et sévère. Il est probable que l'hôtel de Sens n'était pas encore en état d'être habité le 17 septembre 1530, jour de l'entrée solennelle à Paris, du cardinal Duprat comme légat, puisqu'il descendit et demeura dans le vaste logis que Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, possédait alors dans le cloître Notre-Dame.

Il serait impossible aujourd'hui, après toutes les mutilations et les bouleversements intérieurs ou extérieurs qui ont dénaturé l'hôtel de Sens, de mettre en lumière l'appréciation des travaux d'art dont le chancelier cardinal se complut à l'orner, pour en faire le centre de réunion de toutes les illustrations de l'époque. On conçoit assez qu'un prince de l'Église, un haut dignitaire de l'État tel que Duprat, avait une cour nombreuse composée en partie de ce qu'il y avait de plus élevé dans le clergé, la noblesse et la magistrature; et qu'il dut, même plusieurs fois, faire les honneurs de cette résidence pontificale au souverain qui le combla de tant de faveurs, ou tout au moins à Louise de Savoie, sa protectrice. Du reste l'hôtel de Sens était renommé pour sa magnificence et la majesté de ses distributions intérieures, renfermant tout ce que le luxe pouvait inventer de plus splendide; et ce qui prouve que l'hôtel des archevêques de Sens était réellement dans un état de splendeur digne d'une tête couronnée, c'est que la reine de Navarre l'habita en 1605.

Le mardi 27 août 1583, Jean-Baptiste du Chastelier, évêque de Rimini, nonce du pape Grégoire XIII, près du roi Henri III, mourut dans l'hôtel de Sens.

C'est aussi dans l'hôtel de Sens que mourut de douleur, en apprenant l'entrée de Henri IV dans Paris, le cardinal de Pellevé, un des plus acharnés et des plus impitoyables chefs de la ligue : il était au lit malade dans son hôtel de Sens, lorsque le Béarnais, vainqueur de la ligue, fit son entrée dans Paris, le 22 mars 1594. Ce prince magnanime poussa la bonté jusqu'à envoyer le sieur de Saint-Leu, l'un de ses officiers, au cardinal légat et au cardinal de Pellevé, ses plus ardents persécuteurs, pour leur offrir sa protection; et pour plus de sûreté, il fit mettre un corps de garde à la porte de leurs

hôtels, afin qu'ils n'éprouvassent aucun dommage dans leurs personnes et dans leurs biens. Mais tant de bienveillance ne put influer en rien sur le cœur endurci de Pellevé : dès qu'il apprit l'entrée glorieuse du monarque, il tomba en frénésie et mourut en cet état le 26 mars, âgé de soixante-dix-sept ans ; il fut inhumé dans la cathédrale de Reims. On fit sur ce cardinal l'épigramme suivante rapportée par Sauval (t. II, p. 260) :

Une fois il fit bien, ce fut à son trépas,
Le bon Dieu lui pardoint, car il n'y pensoit pas;
Estant solliciteur (1), il eut tant de pratique
Qu'il en fut conseiller, puis évêque hérétique,
Il devint tost après archevêque de Sens;
Enfin fait cardinal, il a perdu le sens.

Renaud de Beaune et Jacques Davy du Perron, ces deux successeurs immédiats de Pellevé sur le siége de Sens, qui avaient tant contribué à l'abjuration de Henri IV, habitèrent successivement l'hôtel de Sens, et l'un après l'autre y terminèrent leur honorable carrière : le premier en 1606, le second en 1618.

Un des hôtes les plus célèbres de cette maison historique fut Marguerite de France, dite de Valois, reine de Navarre. Cette habitation lui fut cédée par l'archevêque Renaud de Beaune, grand aumônier de France. Elle y demeura huit mois, depuis août 1605, jusqu'au 6 avril 1606. Comme cet hôtel appartenait aux archevêques de Sens, et qu'il semblait plus naturel qu'une princesse issue et parente de tant de rois, eût son logement au Louvre, cela donna lieu à plusieurs pasquinades et satires graveleuses.

Dans ce manoir ecclésiastique d'une grave monotonie, la reine de Navarre se dédommageait des honneurs qu'elle ne recevait plus, par l'habitude des plaisirs qu'elle prenait encore. Les échos qui pendant longtemps avaient répété les pieux cantiques des archevêques de Sens et de leurs commensaux redisaient aux passants les refrains joyeux, improvisés par la spirituelle Marguerite pour plaire à ses nombreux amants. La galerie archiépiscopale retentit bientôt des accords quotidiens d'une musique mondaine. Les salles de l'hôtel, ornées de cuirs dorés de Hongrie, ou de tapisseries religieuses et historiques, et qui d'ordinaire, fréquentées par des prêtres, avaient longtemps servi à des synodes et autres réunions religieuses, furent pendant tout le séjour de Marguerite, égayées par des bals et des fêtes d'apparat.

(1) Il avait été solliciteur des affaires du cardinal de Lorraine.

Aussitôt après la retraite de la reine de Navarre, qui eut lieu dans la nuit qui suivit la sanglante exécution de l'assassin d'un de ses favoris, le vénérable archevêque Renaud de Beaune vint purifier par son séjour l'hôtel de Sens, témoin de ces deux événements. Il y mourut en cette même année 1606, à l'âge de soixante-dix-neuf ans; on dit qu'il avait l'estomac si actif qu'il était obligé de faire six repas tous les jours, de quatre en quatre heures; de sorte qu'il lui avait fallu des dispenses pour pouvoir dire la messe. Trois de ses successeurs, Jacques et Jean Davy Duperron, et Octave de Saint-Larry de Bellegarde, reprirent instantanément la jouissance de cet hôtel-château, dont on peut se former une idée de la somptuosité intérieure, par le choix qu'en avait fait pour y habiter une reine aussi voluptueuse que Marguerite de Valois.

Comme toutes les maisons princières du moyen âge, la distribution de ce vaste logis était simple et bien entendue. Il y avait une salle ou galerie plus grande que les autres, servant de réunion ou de chambre de parade, et dans laquelle une vaste cheminée formait un chauffoir commun. C'était là que s'élevait le siége archiépiscopal, et que dans les assemblées synodales se réunissaient auprès du métropolitain, à la tête de leurs curés, les quatre suffragants de l'archevêque de Sens: les évêques de Paris, de Chartres, d'Auxerre et de Noyon. C'était là aussi que pendant la ligue, le cardinal de Pellevé s'entourait des chefs du parti, pour délibérer, entendre les nouvelles ou les commenter selon leurs craintes ou leurs espérances. Dans les autres pièces, outre les cheminées à chambranles ornés de figures, il y avait des poëles appelés *Chauffe-doux*, comme on en voit encore en Allemagne.

Au rez-de-chaussée, dans la cour, on remarquait encore, en 1842, transformée en écurie, l'ancienne salle des gardes; dénomination qui pourrait paraître impropre dans un logis archiépiscopal, mais qu'explique la juridiction des prélats de Sens, hauts justiciers en matières temporelles, et surtout la dignité de chancelier, dont Antoine Duprat fut revêtu pendant vingt ans.

Les chambres à coucher renfermaient des lits d'une énorme grandeur que supportaient des colonnes ou d'imposantes cariatides : lits nommés ordinairement *couches* et *couchettes*, quand ils avaient moins de trois mètres neuf décimètres (douze pieds sur onze). Les siéges consistaient en bancs et en escabelles; les maîtres du logis avaient seuls de grands fauteuils ou chaises à dosseret, découpées avec recherche et portant leur blason. Les meubles qui garnissaient les dif-

férentes pièces étaient en bois d'essences diverses, richement sculptés, tels que huches, bahuts, dressoirs et buffets d'apparat, tout enfin ce qui constituait l'extrême recherche dans l'ornementation mobilière sous les Valois. Quelques chambres étaient lambrissées en panneaux de menuiserie, rehaussés d'ornements en relief; on y remarquait des tableaux estimés pour le temps. Enfin les vitres qui remplissaient les baies de croisées se composaient de petits morceaux de verre, de forme et de couleurs variées, sertis dans des rézilles de plomb. La plupart de ces vitraux reproduisaient les armoiries de Guillaume de Melun, de Tristan de Salazar, du cardinal Duprat, et sans doute comme au portail de l'hôtel, l'écusson de France.

Il est vraisemblable que les métropolitains de Sens continuèrent à habiter leur hôtel à Paris, lorsque les affaires de la province ecclésiastique ou celles de leur diocèse les appelaient dans cette capitale; du moins ils y logèrent jusqu'en 1622, époque de l'érection de l'église de Paris en archevêché (1). Mais un aussi grave changement fit perdre à jamais toute l'importance qui distinguait auparavant l'hôtel de Sens : ces prélats n'étaient plus lorsqu'ils venaient descendre dans leur manoir que des voyageurs dont les canons et la tolérance de l'Église autorisaient le séjour. Bientôt même ils abandonnèrent cette habitation qui leur rappelait trop une auguste primauté dont ils avaient joui depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, et firent de ce logis un revenu considérable de location pour leur métropole : de riches bourgeois d'abord, quelques gens d'affaires, puis des marchands se logèrent dans la somptueuse demeure des archevêques de Sens.

De 1624 à 1628, quelques salles du rez-de-chaussée étaient affectées à des réunions publiques assez semblables à nos cafés. C'est ce qui paraîtrait résulter de ce passage des *Mémoires de Tallement des Réaux*, historiette de François Malherbe, le père de la poésie française, mort en 1628 : « Un jour, entrant dans l'hôtel de Sens, (Malherbe) trouva dans la salle deux hommes qui disputant d'un coup de trictrac, se donnaient tous les deux au diable qu'ils avaient

(1) L'érection de l'évêché de Paris en archevêché, quoique faite par le concours des deux puissances souveraines, le pape Grégoire XV, et le roi Louis XIII, ne laissa pas de soulever plusieurs grands procès entre les archevêques de Sens et de Paris. Ces différends durèrent jusqu'en 1664, que Louis XIV, pour mettre fin à toutes leurs contestations, donna à Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens et à ses successeurs, la riche abbaye de Saint-Martin, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Cambrai, vacante par la mort de Pierre Payen, dernier abbé.

gagné. » Au lieu de les saluer, il ne fit que dire : « Viens, diable, « viens vite; tu ne saurais faillir; il y en a l'un ou l'autre à toi. » (1)

En 1685, l'hôtel de Sens avait encore conservé une partie de son luxe, d'après le témoignage de l'historien Lemaire, qui dit, en parlant de cette maison : « Les appartements peuvent servir pour loger un grand seigneur. » (2)

Les archevêques de Sens se décidèrent à sacrifier leur ancienne résidence métropolitaine de Paris à une industrie dévastatrice en la louant à bail à l'entreprise des messageries de Lyon. Donc Germain Brice, après avoir dit que l'hôtel de Sens a passé autrefois pour une maison magnifique, ajoute : « Il appartient encore à présent (1717) à l'archevêque de Sens qui en tire des loyers considérables de celui qui tient les voitures de Lyon et de plusieurs autres endroits, lequel y est très-commodément logé avec ses nombreux équipages. » (3) Peu d'années avant la révolution de 1789, cette messagerie quitta l'hôtel de Sens pour aller s'établir sur le quai des Célestins, dans une des cours de l'ancien hôtel de La Vieuville.

Passant à une nouvelle phase de décadence, le gothique hôtel de Sens, que l'état des choses avait rendu désormais inutile pour les prélats de cette métropole fut enfin par eux aliéné au chapitre métropolitain de Paris, auquel il appartenait encore avant la révolution. Devenu propriété nationale en 1790, il fut vendu administrativement le 1er ventôse an v, ou 19 février 1797. Malheureusement, à cette époque, le mépris déjà ancien pour l'architecture ogivale, le dédain pour les vieilles choses, et le goût de la nouveauté gagnant de proche en proche avec l'espérance d'un revenu plus avantageux par de petites distributions, cet édifice fut dénaturé : funeste résultat de l'esprit mercantile, qui pénétrant dans toutes les classes de la société ne laisse après lui que destruction et ruines.

On abattit jusqu'au premier étage le corps de logis occidental où se trouvait la chapelle privée du prélat propriétaire, et on rasa jusque dans ses fondements la tour donjonnée qui le flanquait à droite, et dont celle de gauche, qui a été épargnée, nous rappelle la configuration. Le jardin fut considérablement réduit et les arbres abattus. Les hautes salles qui reçurent Louis de Bourbon et le duc d'Alençon, princes du sang royal, Louis de Guise, premier cardinal de Lorraine et Jean Bertrandi qui devint garde des sceaux : où

(1) Édition de Monmerqué, t. I, p. 258.
(2) *Paris ancien et nouveau*, trois vol. in-12. Paris, 1685.
(3) *Description de Paris*, t. II, p. 171. Paris, 1717.

se rencontrèrent, du temps de Marguerite de Navarre, le célèbre Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, pour qui elle avait une estime singulière; Honoré d'Urfé, l'auteur du roman pastoral d'*Astrée*; Clément Marot, les princes de Condé et les Coligny. Ces salles, disons-nous, travesties en misérables réduits et subdivisées par des compartiments de plâtre, servent maintenant de gîtes à des artisans étonnés de voir chaque jour les étrangers et les artistes errer avec respect autour de ces murailles noircies par le temps.

Depuis trente ans au moins ce vieil hôtel est employé au service d'une entreprise de roulage : les échos de la cour archiépiscopale ne répètent plus que les jurements des charretiers et le piétinement de leurs lourds chevaux. Là, peut-être, où régnait la chambre de retrait où les archevêques récitaient leur bréviaire, gisent des rouliers rustiques.

Ce fut dans les caves de l'hôtel de Sens qu'on déposa les barils de poudre que Moreau de Saint-Merry, député à la Convention, avait fait apporter à l'hôtel de ville, dans la nuit du 4 août 1789, menaçant de faire sauter cet édifice, si la populace furieuse qui se pressait aux portes parvenait à y pénétrer. Ces poudres, sauvées pendant une autre émeute des atteintes des insurgés, par le courage d'un électeur du quartier, demeurèrent à l'hôtel de Sens jusqu'à la fin des troubles.

Tels sont les renseignements historiques que nous avons pu recueillir sur un de ces anciens hôtels de Paris où les itinéraires anglais et allemands amènent de nombreux visiteurs, et qui rappelle le souvenir des arts sous les règnes de Louis XII et de François Ier. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de terminer cette Notice par une description autant exacte que possible, de l'état actuel d'un édifice aussi curieux qui, tout délabré et travesti qu'il paraisse, serait à jamais regrettable pour l'histoire et l'art, si l'édilité de cette capitale, sanctuaire de toutes les sciences, ne sait ou ne peut prendre des mesures pour le conserver.

D'un style mixte qui participe du gothique et de la renaissance, l'hôtel de Sens présente l'aspect sévère de nos vieux manoirs féodaux du moyen âge, et le curieux *Spécimen* d'une résidence moitié civile et moitié militaire. Si le temps ou les besoins successifs de l'exploitation industrielle ont détruit en majeure partie les constructions intermédiaires, on reconnait encore très-distinctement la disposition générale, vaste et bien entendue de l'édifice. Il s'élevait sur un plan en triangle allongé et trapèze, dont les angles étaient garnis de tourelles qui

subsistent encore, moins une par derrière, du côté de la rue du Figuier. L'ensemble se composait d'une cour assez étendue, encore à peu près intacte dans ses dimensions, entourée de bâtiments des quatre côtés et d'un jardin situé derrière le bâtiment principal, dont une partie des murs se voient bordant la rue de l'Hôtel de Ville, et qui se prolongeaient jusqu'à la rue des Nonains-d'Hierre.

Il n'est donc pas besoin d'insister plus longtemps pour établir en fait que l'hôtel de Sens est encore, après celui de Cluny, l'habitation monumentale du XVI^e siècle la plus importante qu'on puisse citer aujourd'hui à Paris, pour son système de décoration extérieure. Les grâces de ses proportions, l'élégance de ses ornements suffiraient seules pour indiquer cette époque. Mais si on sait qui a reconstruit cet édifice, et qui lui fit donner le caractère sévère qu'il présente encore, le nom de l'architecte qui l'éleva est demeuré dans l'oubli. Cependant, si l'architecte Jean Bullant n'en donna pas les dessins, on peut sans invraisemblance attribuer cette œuvre à quelqu'un de ses élèves. On sait que cet artiste, qui florissait au milieu du XVI^e siècle, vivait encore en 1573.

L'entrée de l'hôtel, du style de transition qui tenait alors du gothique dans sa dernière phase et de la renaissance, se compose d'une grande arcade ogivale dont la voussure et l'ébrasement sont ornés de filets, de tores, et de moulures saillantes et rentrantes. La pointe de l'ogive offre un renflement singulier, dont l'évidement dans l'épaisseur laisserait présumer qu'il a été percé pour recevoir un assommoir de plomb, comme dans les châteaux-forts on plaçait une herse, s'élevant ou s'abattant, suivant les occasions, pour défendre l'entrée du manoir. Cette grande baie, autrefois ornée de choux frisés dans la gorge, et sur les contours de l'archivolte, est fermée d'une porte en chêne ouvrant à deux vantaux évidemment de la même époque, semée de têtes de clous et ornée d'un bandeau ou frise sculpté à personnages et arabesques (1). C'était la porte d'honneur par laquelle il ne pénétrait dans l'hôtel que les princes ou les personnages les plus éminents : c'était par ce portail que les archevêques de Sens entraient à cheval quand ils quittaient leur métropole pour venir à Paris, ayant devant eux leur porte-croix, aussi à

(1) Suivant le dessin de Gaignières, cette porte était décorée de trois frises sculptées : sur celle du milieu, auprès de la serrure, se trouvait une plaque aux armes de Duprat.

M. Leroy, propriétaire actuel de l'hôtel de Sens, a fait supprimer en 1844 ces vantaux historiques et les a remplacés par d'autres dignes de clore une porte charretière.

cheval, suivis de leurs vicaires généraux montés sur des mules, précédés de quelques valets de pieds, bénissant la foule qui s'agenouillait sur leur passage.

Les deux jambages de cette porte, dont un seul, celui à droite, est de forme prismatique avec un larmier, s'élèvent sur un soubassement orné d'une moulure à talon. Le champ ogival, maintenant lisse, régnant au-dessus de cette même porte, était bordé dans toute la courbure de l'ogive, de redans en festons, comme on le voit dans le dessin de la bibliothèque royale que nous donnons ici. L'imposte était surmontée d'une accolade chargée de choux épanouis, et dont la pointe se terminait en cul-de-lampe fleuronné. Dans le tympan figuraient trois écussons sculptés en relief et disposés en triangle. Celui du haut était de France, surmonté d'un heaume couronné et accompagné de feuillages descendants, ajustés en lambrequins.

L'écusson du bas à droite qui passait pour être celui d'Étienne Béquard, était divisé en quatre quartiers portant sur chacun une crosse épiscopale. Les deux de gauche tournées de droite à gauche, et les deux de droite symétriquement de gauche à droite; le tout sommé d'un chapeau à simples cordelières pendantes et qui devait être de sinople, couleur affectée aux archevêques, et ayant pour capital une croix pastorale issant de l'écu. Cet écusson avait pour tenants deux anges en supports et au-dessous une banderolle sur laquelle on lisait : *Saint-Estienne de Sens.* Ce qui paraît établir que Étienne Béquard n'avait point d'armes à lui, et qu'il avait pris celles de son église métropolitaine, dédiée à saint Étienne.

L'écusson de droite était celui de Tristan de Salazar, écartelé un et quatre à cinq étoiles, et deux et trois de cinq cœurs; le tout sommé d'un chapeau et d'une croix semblables au précédent et ayant pour supports deux oiseaux dont la famille n'est pas suffisamment indiquée dans le dessin. La banderolle au-dessous portait : *Tristan de Salazar, archevesque de Sens.* Tout ceci est parfaitement identique avec le dire de Nicolas Bonfons, auteur des *Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris*, par Gilles Corrozet, Paris, Nicolas Bonfons, 1586, in-8, p. 212, où on lit : « On voyait au-dessus de la porte, les armoiries de l'archevêque Tristan de Salazar, archevesque de Sens, et au-dessous de cet écusson en caractères gothiques, le nom de l'hôtel et celui du fondateur : *Tristan-Estienne, archevesque de Sens.* »

Les parties du tympan ogival non occupées par les blasons ou leurs accessoires, formaient un champ alterné d'étoiles et de cœurs.

Quelques personnes ont cru qu'on voyait aussi dans ce tympan les armes d'Antoine Duprat, qui portait d'or, à une fasce de sable, accompagnée de trois tresses de sinople, dont deux en haut et une en bas ; c'est une erreur ; ce cardinal avait eu le bon esprit et la modestie de partager cet honneur entre le prélat qui avait doté l'église de Sens d'une maison épiscopale à Paris, et celui qui, l'ayant rebâtie, lui avait légué le soin de l'achever. Ces blasons et ornements ont disparu sous le ciseau révolutionnaire.

A côté, et sur la droite de cette porte solennelle, il y en a une plus petite, ainsi que c'était l'usage alors. C'est une gracieuse poterne, percée dans un cadre ogive, s'élevant entre deux montants anguleux, et qui restait journellement ouverte à tous venants qui avaient affaire dans l'hôtel. Le cintre surbaissé de cette poterne était orné d'une accolade dont le pyramidion feuillagé remplissait le champ semé d'étoiles et de cœurs, sur lequel il se détachait. La baie est encore fermée par une porte du temps, avec guichet, cloutée en quinconce.

L'ensemble de cette façade de l'hôtel s'élevant sur un carrefour, produit un effet très-pittoresque et très-gracieux : on y voit une vaste tourelle encorbellée à chaque angle, percée de petites fenêtres à doucines, et coiffée d'un toit conique autrefois amorti par un épi de plomb, avec panonceau ou girouette. De vastes corps de cheminées en pierre sculptée reposent sur les corniches à la naissance des toits, et la surface de ces tourelles est ornée d'une arcature trilobée et de nervures prismatiques verticales et horizontales. La tourelle de gauche forme l'angle de la rue de l'Hôtel de Ville, et celle de droite, l'angle de la rue du Figuier. Une troisième se dresse à l'angle de l'arrière-corps de bâtiment couronné d'un pignon, qui avait vue sur le jardin du côté de la première de ces rues. Sur la face du mur au-dessous de la tourelle à gauche, on aperçoit le creux de trois niches qui contenaient autrefois des statues, et aujourd'hui dépouillées de leurs couronnements et de leurs culs-de-lampe sculptés.

Au-dessus de cette construction noble et sévère, traversée par des bandeaux en larmier, percée irrégulièrement de trois fenêtres carrées, festonnées de moulures et barrées par des nervures ou meneaux qui les croisent en les décorant, s'élève un pignon aigu, encadré en corniche et coupé à angle droit sur le versant gauche. Sur la droite de la façade et joignant le sommet de la tourelle de ce côté, le toit est orné d'une élégante lucarne en chambranle à fronton pyramidal, flanquée de deux pinacles dont les aiguilles ont été

mutilées par le temps. Dans le tympan était sculpté le blason de Tristan de Salazar, dont on n'aperçoit plus que la silhouette. Une semblable lucarne règne encore au-dessus de l'entrée d'honneur, à l'orient de la cour.

Toute cette façade est bien construite en belles pierres solidement appareillées, et portée sur un soubassement marqué par un bourrelet à talon. L'ensemble est exécuté avec soin et une sorte de recherche sévère, mais sans aucune symétrie ni régularité. Les eaux pluviales tombent par deux gargouilles saillantes, dont celle à droite représente un quadrupède à tête de lion, qui appuie fortement ses pattes sur le mur contre lequel il est accroupi; l'autre à gauche est un animal fantastique à oreilles de loup. Dans le champ triangulaire du pignon qui touche à la tourelle gauche, est enchaîné un boulet de quatre, au-dessous duquel on lit : 28 *juillet* 1830. On comprend difficilement comment ce boulet, lancé, dit-on, du haut de la rue Saint-Antoine, a pu atteindre ce mur de l'hôtel de Sens.

Le corps de bâtiments à deux étages régnant sur la rue de l'Hôtel de Ville n'offre rien de remarquable que des fenêtres carrées de diverses grandeurs, encadrées de moulures et percées irrégulièrement. Dans toute la longueur règne un bandeau en larmier qui marque au dehors les divisions horizontales de l'intérieur, et dont la ligne contourne toutes les baies de fenêtres qu'elle rencontre dans son parcours. A peu près au milieu de ce bâtiment s'élève un portail en ogive cantonné de deux montants en pilastres reposant sur des culots feuillagés, et divisé vers le milieu par le linteau à cintre surbaissé d'une porte actuellement murée, dont l'axe répond à une autre porte plus large et plus haute aussi en cintre surbaissé qu'on voit à gauche dans la cour et servant d'entrée à un magasin. Ce portail dont le champ ogival, autrefois semé d'étoiles et de cœurs, portant au milieu le blason des Salazar, est maintenant lisse, servait de dégagement, pour l'entrée des provisions, ou pour le service particulier et intérieur de l'hôtel.

Il existait encore naguère sur le haut de cette face de bâtiments, trois lucarnes à pignons aigus; il n'en reste plus qu'une aujourd'hui, les deux plus belles ont été abattues avec deux corps de cheminée gothiques, dans les derniers mois de 1842; leur emplacement ayant, nous disait un maçon employé aux remaniements du vieil hôtel, procuré au propriétaire l'avantage d'y établir *huit chambres;* or, on conçoit que cette démolition en valait bien la peine, dans un siècle aussi spéculateur que celui où nous vivons.

Quant aux bâtiments du flanc nord, longeant la rue du Figuier, ils sont de construction moderne, appropriés aux besoins actuels du quartier ; c'est-à-dire dépourvus de style et de tout intérêt scientifique. Élevés en 1842, ils n'offrent d'autres vestiges de constructions historiques qu'une portion de soubassement joignant la façade. Du reste nous dirons pour la consolation des hommes d'art, qu'il n'existait plus guère de fragments remarquables sur la rue du Figuier, que ce reste de soubassement.

Entrons maintenant dans cette habitation si intéressante, tant par son caractère d'architecture particulier, que par ses souvenirs historiques : les voûtes du vestibule d'entrée précédant la cour, construites en arêtes sur un plan irrégulier, sont fort remarquables par la perfection avec laquelle elles ont été exécutées. Elles se composent de petits moellons compris entre un lacis de nervures de pierres, d'un profit plus recherché qu'aux époques antérieures à cette construction. Leurs points d'intersection sont marqués par un petit claveau rond et plat en bossage. Toutes ces nervures vont se réunir en gerbes dans les angles de ce porche élégant, et retombent sur des culots finement sculptés en chimères ou animaux fantastiques. La baie d'entrée est une immense arcade surbaissée et profilée de moulures.

Il n'y a plus que trois côtés de la cour qui soient bordés de constructions anciennes : le côté occidental qui fait face au vestibule que nous venons de décrire, le côté du portail ou de l'orient, et le côté méridional qui réunit les deux premiers en retour d'équerre. Mais ces constructions anciennes ne s'élèvent guère au-dessus du premier étage, sauf le côté de l'entrée ou on retrouve encore une lucarne à pignon fort bien conservée ; et elles n'offrent que des murs bien appareillés avec quelques vestiges de fenêtres et de portes ornées de moulures, mais mutilées et dénaturées par les usages modernes.

Le bâtiment principal élevé d'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec comble à lucarnes, offrait sept croisées de face. La troisième est pratiquée dans un pavillon en saillie, aussi à deux étages, dont le champ du pignon surmonté d'une croix, porte l'écusson de Salazar. Cette croisée cintrée et divisée par des meneaux comme celles d'une église, éclairait la chapelle privée des archevêques de Sens, dont l'autel, suivant l'application rigoureuse des rubriques, se trouvait ainsi isolé de toute habitation domestique. Au-dessous de cette croisée de la chapelle s'ouvrait au rez-de-chaussée une porte à deux ventaux surmontée d'un auvent.

Ce bâtiment entièrement défiguré est maintenant exhaussé de trois étages en moellons crépis en plâtre ; les toits rapides à lucarnes, que hérissaient des girouettes, des crêtes découpées, des épis de plomb et des piquants de fer ont cédé la place à une modeste couverture en ardoises coupée à distances par de laides mansardes écrasées ; la cour elle-même est affublée aux deux tiers par un immense hangard, qui, en masquant tous les bâtiments, sert à abriter les marchandises du roulage, et les voitures en chargement.

Dans l'angle sud-ouest de la cour, s'élève une haute tour servant de cage à l'escalier qui donne accès aux logements des divers étages. Cette tour est assurément l'un des plus curieux restes de l'hôtel de Sens, et semble rappeler l'appareil de défense qu'on déployait dans les châteaux féodaux des siècles qui précédèrent celui de cette construction. C'est extérieurement une espèce de donjon engagé, dont l'angle saillant taillé en pan coupé est amorti par un petit balcon ou massif carré, couronné de créneaux et supporté par trois consoles dentelées de moulures saillantes et rentrantes, formant machicoulis. Sur le devant de ce petit balcon ou moucharaby, suivant la terminologie adoptée par le comité archéologique, était sculpté autrefois le blason de Salazar.

Le bas du pan coupé de cette tour est décoré d'une ogive mousse, ou arrondie à la pointe, dont le champ plein et lisse devait offrir jadis l'écusson armorial du fondateur. Ce champ est coupé par le linteau d'une petite porte surbaissée, conduisant à un bel escalier en vis et à noyau plein, en pierre dure, sans aucun ornement, et dont la révolution présente dans sa large accentuation un gracieux développement. L'art de disposer les escaliers dans les bâtiments fut longtemps stationnaire. Pendant tout le moyen âge on n'en pratiquait exclusivement que d'un seul genre ; l'escalier en vis ou en spirale était placé ordinairement dans des tours en saillie, comme celle-ci, parce qu'on croyait impossible de construire un escalier dans l'intérieur d'un édifice, sans interrompre la communication et nuire à la commodité des appartements. L'escalier à vis de l'hôtel de Sens est offert comme modèle dans l'ouvrage de Douillet, intitulé : *Construction d'escaliers à noyau plein,* in-f°, planche XVIII. Paris, Carillan-Gœury, 1840.

Les appartements des divers étages se dégagent par des baies à simples moulures, sur les cinq repos de cet escalier qui est éclairé par des barbacanes percées à chaque révolution dans les murs de la tourelle. La vis s'arrête au cinquième étage à une balustrade muette ou balcon à moulures flamboyantes, dont les divisions ou segments

de cercles forment des accolades, des larmes, des trèfles et des trilobures. Auprès de cette balustrade monte aussi en spirale un autre petit escalier de deux étages, aussi en pierre dure et noyau plein, débouchant sur de petites chambres. Son étroite cage suspendue en encorbellement à la grande tourelle est coiffée d'un toit en cône, effilé comme une flèche, et couvert en ardoises. Du haut de cet observatoire un coup d'œil magnifique se déroule aux yeux du spectateur. En visitant naguère la tour de l'hôtel de Sens. M. Depaulis, graveur en medailles, a découvert une inscription assez curieuse, dont il nous a donné un dessin figuré que nous reproduisons ici.

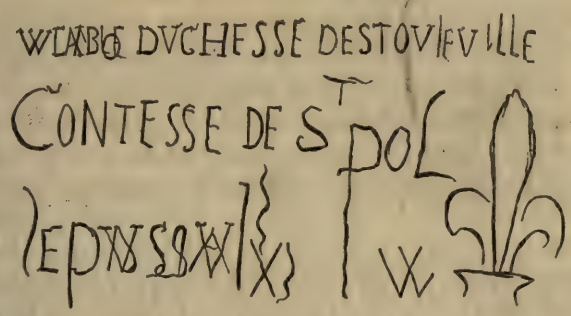


Cette inscription est gravée sur le mur intérieur de la tourelle encorbellée qui fait suite au grand escalier, au-dessus de la trente-unième marche à droite en montant, et en face de la fenêtre éclairant le petit escalier conduisant au sommet. Les caractères tracés en capitales romaines, n'offrent rien de monumental, ou qui constate un fait positif et logiquement appréciable. Il est facile de reconnaître qu'ils ont été tracés d'une main étrangère à l'art, peut-être avec la pointe d'un couteau, par quelque commensal oisif de cette maison archiépiscopale. Nous l'avons fait examiner par un élève de l'école des Chartes qui a cru y lire comme nous : *W, voyez la belle duchesse d'Estouteville, contesse de St. Pol.* Mais le reste présente des difficultés impénétrables à tout autre qu'à un déchiffreur habile et patient, qui par une étude longue et pratique de la forme des divers caractères d'écritures anciennes, pourrait apprécier la signification des abréviations, la répétition ou le croisement des lettres : autrement il nous paraît impossible de découvrir le sens général ou particulier de cette inscription; car le premier mot et la terminaison sont composés de lettres entrelacées qui n'ont probablement eu de sens intelligible que pour celui qui l'a gravée. Elle commence et se

termine par un W. Ce signe final est suivi d'une fleur de lis de forme allongée.

Nous n'avons rien trouvé qui puisse établir le séjour dans l'hôtel des prélats de Sens, d'une femme qui, par ses liaisons avec des chefs du parti protestant, tels que Henri de Bourbon, prince de Condé, et Henri de Navarre, devait être hostile aux propriétaires de cette maison. On a vu ci-dessus jusqu'à quel point le cardinal de Pellevé portait l'animosité contre les dissidents. Cette circonstance donne au contraire un caractère d'étrangeté à ce nom de la comtesse de Saint-Paul, inscrit sur un mur intérieur de la maison de l'un des plus furieux chefs de la ligue.

Quelques archéologues ont pensé qu'une autre tourelle semblable à celle-ci flanquait originairement l'angle droit du bâtiment occidental. Nous partageons assez cette opinion, bien qu'il n'existe nulle trace de cette seconde tourelle dans le dessin de Gaignières; mais, suivant que nous l'avons fait remarquer précédemment, cette partie de l'hôtel pouvait être déjà détruite quand ce dessin fut exécuté. M. le marquis A. de Pastoret exprime aussi ce sentiment dans sa courte, mais curieuse Notice sur l'hôtel de Sens, insérée dans les *Souvenirs du vieux Paris*, publiés en 1834, par M. le comte Turpin de Crissé. Voici ce qu'il dit en décrivant l'aspect de la cour de ce vieux manoir : « Un corps de logis dans lequel donnait accès un escalier à double rampe, et que soutenaient deux tourelles à portes surbaissées, dont une subsiste encore à gauche, était placé entre cette cour et des jardins dont les arbres dominaient les deux rues voisines. Ce corps de logis servait de demeure aux archevêques; les appartements de devant étaient réservés pour leur famille et pour leur suite. »

Des caves fort spacieuses et profondes, dont la distribution est déterminée par la disposition et le nombre des murs de face et de refend, que les fondements de l'édifice avaient à supporter, règnent sous tous les bâtiments.

L'hôtel de Sens a changé bien souvent de maître depuis qu'il a été retranché des possessions de l'église dont il porte encore le nom. Cette maison qui, en 1837, appartenait du chef de sa femme, à M. Pienne, officier de cavalerie en retraite, est possédée aujourd'hui par M. Leroy, qui vient d'y faire des changements immenses pour en tirer tout le produit dont la localité est susceptible. Les alignements projetés par le conseil général de la ville, pour la rue du Figuier, exigeant la destruction à peu près totale de l'hôtel de Sens,

et son possesseur actuel voulant bâtir sur cette rue, promit d'en conserver toutes les parties monumentales, dans leur intégrité, si on voulait lui permettre de construire sur les anciennes fondations; ce qui fut accordé. On était donc fondé à croire que la ville ne serait pas trompée, et que ce marché très-avantageux au propriétaire seulement, serait scrupuleusement exécuté. Néanmoins plusieurs cheminées et lucarnes ornées ont été abattues récemment et une porte vient d'être percée dans le soubassement à gauche du portail pour donner accès à un escalier moderne. Mais il faut rendre justice à M. Leroy, en disant qu'il a eu l'attention de faire cintrer cette porte, de l'encadrer de moulures, et de la faire à peu près symétriser avec l'ancienne poterne qui se voit à gauche de la façade (1).

Si, en définitive, les mutilations de M. Leroy se terminent là, on ne saura trop le louer : et le soin qu'il prendra désormais de ces curieuses reliques monumentales, lui assurera des droits à la reconnaissance des amis des arts et de nos antiquités nationales. Toutefois cette protection apparente et actuelle, ne pourra donner de sécurité pour l'avenir.

Les remaniements et reconstructions que M. Leroy vient d'ajouter à tant de mutilations déjà consommées précédemment, ont vivement excité la sollicitude du Comité historique des Arts et Monuments, encore tout entier sous l'impression des regrets que lui fit éprouver l'inutilité de ses efforts pour sauver l'hôtel de La Trimouille.

Espérons avec le Comité historique qu'une occasion favorable permettra un jour d'affecter en l'acquérant, la résidence des anciens métropolitains de Sens, à quelque établissement communal, et que la ville de Paris ne reculera pas devant une acquisition qui conserverait à cette capitale un des plus curieux monuments anciens qu'elle possède, richesses historiques devenues rares et dont le nombre est encore diminué par la destruction *actuelle* de la belle et antique collégiale de Saint-Benoît sur laquelle nous allons donner une notice dans cette *Revue*.

TROCHE.

(1) Cette poterne est murée maintenant, et on a figuré en mauvaise peinture, une porte à panneaux enfoncés, semblable à celle qui ferme la nouvelle poterne.

# SOUVENIRS HISTORIQUES

DE

# LA CHAPELLE DE SAINT-AIGNAN,

## ET DU CLOÎTRE NOTRE-DAME, A PARIS.

La fervente piété avait tellement multiplié les lieux d'adoration et de prières au moyen âge, qu'un grand nombre d'hôtels et d'habitations particulières, à l'instar des châteaux et des maisons de plaisance de nos rois, étaient pourvus de chapelles domestiques nécessitées pour les besoins spirituels de la vie privée. Il en fut de même dans l'enclos du cloître de Notre-Dame, lorsque les chanoines de cette église quittèrent la vie commune pour se séculariser sous Inchade, quarante-cinquième évêque de Paris, vers le commencement du IX^e^ siècle; ils abandonnèrent alors leurs cellules et le petit cloître qui était contigu à l'église de Saint-Denys du Pas (située à l'orient, derrière le chevet de Notre-Dame) pour se loger plus au large (1). Libres possesseurs des revenus qui leur étaient affectés, ils se trouvèrent en état, d'après le partage des biens fait par l'évêque Inchade, d'acquérir tout le spacieux terrain qui environne l'église cathédrale du côté du nord, et s'y firent construire de belles maisons qui étaient comme autant de fiefs. On a des preuves certaines qu'il existait dans chaque maison canoniale, un oratoire ou chapelle domestique dans laquelle on faisait quelquefois les obsèques des chanoines et l'on y célébrait leur anniversaire. Il existait avant la Révolution de 1789 des vestiges de ces chapelles dans plusieurs maisons du cloître. Celle de Saint-Aignan, objet de cette notice, ne paraît pas avoir eu d'autre origine. L'abbé Le Beuf (2) croit qu'elle fut érigée de 1110 à 1120; mais il est bien certain qu'elle l'était en 1123, époque de l'institution par Étienne de Gar-

(1) Avant la démolition des bâtiments du Chapitre en 1803, on voyait encore des vestiges de l'ancien cloître des *Frères de Sainte-Marie* (les chanoines de Notre-Dame) dans le charnier qui entourait le cimetière de Saint-Denys du-Pas.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 33.

lande de deux prêtres, et de l'approbation de cette institution par Girbert, évêque de Paris, duquel il obtint que sa prébende serait partagée entre les deux prêtres chargés de faire alternativement le service à la cathédrale et à Saint-Aignan. Cette fondation fut confirmée en 1124, par Étienne de Senlis son successeur, et par Albéric, évêque d'Ostie, légat du saint siége. Étienne de Garlande qui jouissait d'une haute position de fortune, cumulant à la fois les charges de chancelier de France, de dapifer ou sénéchal de la couronne, et les dignités d'archidiacre de Paris et de doyen de Saint-Aignan d'Orléans, donna pour la dotation de cette chapelle, deux clos de vignes, situés au bas de la Montagne de Sainte-Geneviève, un autre à Vitry, et la maison qu'il habitait dans le cloître, au coin des rues Chanoinesse et de la Colombe, numérotée aujourd'hui 22. En 1134, Louis VI, dit le Gros, approuva la dotation faite par cet archidiacre aux deux chanoines de Saint-Aignan, de sa terre de Garlande, et ne s'y réserva que dix-huit deniers de cens. En 1297, ces deux prébendes furent divisées en quatre pour deux chanoines et deux vicaires perpétuels, ce qui a subsisté jusqu'au 22 novembre 1790, époque de la suppression du chapitre de Notre-Dame et de ses dépendances. Tous les ans on y célébrait autrefois la fête de Saint-Aignan, son patron, le 17 novembre. On y chantait une grand' messe en musique.

Dans l'une des Vies de saint Bernard, fondateur et premier abbé de Clairvaux, on lit que cet abbé étant allé visiter les écoles de Paris situées alors dans le cloître de Notre-Dame, animé d'un sentiment de prosélytisme, il y prêcha dans le but d'attirer quelques écoliers à la vie religieuse; mais malgré toute la puissance de son éloquence, il eut la douleur d'en sortir sans avoir pu en convertir aucun. Un archidiacre de Notre-Dame, touché de sa peine, l'emmena dans sa maison, et là, retiré dans son oratoire, il se répandit tellement en pleurs et en gémissements, que l'archidiacre, curieux d'en connaître la cause, s'adressa à Rainaud, abbé de Foigny, ami et compagnon de saint Bernard, qui lui apprit que le saint docteur *attribuait à la colère de Dieu contre lui,* le peu de succès de ses exhortations (1). L'abbé Le Beuf, en rapportant ce trait de la vie de saint Bernard, en conclut que le saint docteur s'étant réconcilié avec Étienne de Garlande entre les années 1123 et 1142, la scène qui vient d'être racontée aurait eu lieu dans la chapelle de cet archidiacre, qui est celle de Saint-Aignan.

(1) *Introduct. ad Vitam sancti Bernardi,* lib. VII, cap. XIII.

Après la suppression du chapitre de Notre-Dame, cette chapelle, ainsi que la maison dans laquelle elle se trouve enclavée, furent réunies au domaine national, puis vendues au sieur Varin, entrepreneur de maçonnerie, et une partie de celle où se trouve la chapelle fut acquise par la suite par madame Pujol qui en est aujourd'hui propriétaire. Servant aujourd'hui de magasin à M. Romagnat, marchand de bois, cette chapelle a conservé à peu près sa forme primitive, à l'exception de l'abside décrivant une ligne droite, qui, se trouvant enclavée dans la maison voisine numérotée 20, rue Chanoinesse, en fait aujour-

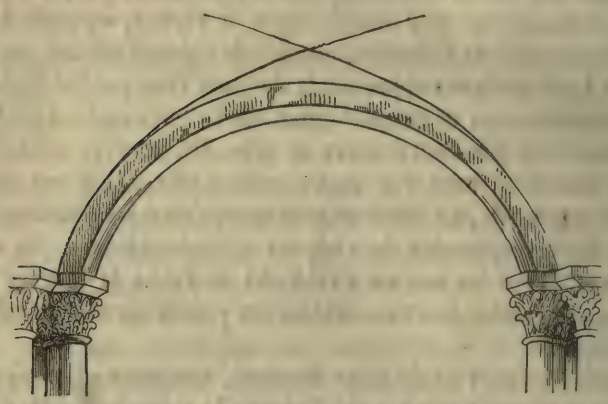

d'hui partie intégrante; mais l'autre partie de cette chapelle qui comprend la nef, a présentement son entrée dans une petite cour, dans laquelle on accède par la rue Basse-des-Ursins, près de l'angle qu'elle forme, avec l'extrémité de celle de la Colombe, numérotée 21.

Cette chapelle, bâtie vers le déclin de l'époque romane, présente, dans sa longueur, trois travées à voûtes d'arête, séparées par des arcs en plate-bande à plein cintre, dont les retombées portent sur des faisceaux composés chacun de trois colonnes engagées à chapiteaux variés dans leur composition et présentant un système d'ornementation puisé, suivant l'habitude, dans le règne animal et végétal. C'est un mélange capricieux comme celui de l'époque, de feuilles d'eau, de persil et de chou, symétriquement disposées en touffes autour de la corbeille du chapiteau dont les angles formés en volutes gracieuses, supportent l'abaque ou tailloir. Sur le devant de la corbeille du chapiteau de droite au-dessus de l'astragale, se voit une fleur de lis dont la forme en fer de lance semble révéler son origine attribuée à celle de

l'angon ou javelot des anciens Francs, mais reconnue plus généralement comme le glaïeul ou lis sauvage. Une semblable fleur de lis se voit également sur le chapiteau de la colonne en retraite faisant partie du même faisceau. Ce glorieux insigne de la monarchie française qui a brillé si longtemps sur son écu, retrouvé sur un monument du commencement du XII^e siècle, lorsqu'il n'avait pas encore pris sa place sur celui de France, constate son ancienneté et la considération dont l'entouraient déjà les sculpteurs ornemanistes par la place qu'ils lui ont accordée en lui donnant une sorte de prééminence sur les autres ornements, par sa position centrale, comme il en obtint une par la suite sur l'écusson de France. A gauche se voit un autre chapiteau dont la corbeille offre un monstre marin, les jambes recourbées en arrière et retenues par ses mains. On s'aperçoit sensiblement que le sol de cette chapelle, dans laquelle on descend encore deux marches, a été considérablement rehaussé, car les piliers et colonnes sont enterrés de près d'un tiers de leur hauteur totale. De même qu'il n'existe actuellement d'intact qu'un peu plus de la moitié de la longueur de cette chapelle, l'autre partie étant engagée dans la maison voisine, avec laquelle elle a été comprise par suite de son aliénation et des distributions que l'on y a faites pour la rendre habitable.

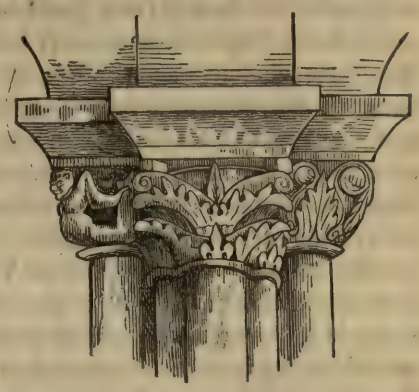

| | mètr. | c. | pieds. | pouces. | lignes. |
|---|---|---|---|---|---|
| Dans son état actuel, la largeur de cette chapelle entre les murs de face est de. . . | 5 | 25 | 16 | 1 | 6 |
| Largeur entre les colonnes. . . . . | 4 | 40 | 13 | 6 | 6 |
| La hauteur des voûtes à partir du sol actuel jusqu'à la clef, est de. . . . . | 4 | 35 | 13 | 8 | 10 |
| Sa longeur présumée pouvait être en réalité, avant l'établissement du mur de refend, d'environ. . . . . | 10 | 0 | 30 | 9 | 4 |

Cette chapelle était originairement éclairée par une fenêtre ogivale unique, percée au fond de l'abside de forme carrée et ornée d'un vitrage peint représentant saint Aignan, titulaire de cet oratoire. La

verrière a disparu, mais la baie est encore défendue par un treillis en fer. Au fond de l'abside se voyait un autel en pierre décoré d'un retable peint sur bois à l'eau d'œuf, et représentant le mystère de la sainte Trinité en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, devant lequel étaient agenouillées les chanoines de Notre-Dame, leur doyen en tête, portant la robe rouge et l'aumusse de menu vair (petit-gris) sur l'épaule. Ce tableau curieux de l'époque même (XV^e siècle) a été acquis par M. Alexandre Lenoir, pour le compte du gouvernement, et placé dans le Musée des Monuments français. On ignore ce qu'il est devenu. A droite et à gauche du vitrage se voyaient les statues, grandes comme nature, de la sainte Vierge et de saint Aignan, rehaussées de couleurs et de l'or dont l'art du moyen âge les avaient ornées. Celle de la Vierge décore aujourd'hui le pilier central du portail représentant les dernières circonstances de la vie de la Mère du Sauveur, sous la tour septentrionale de la métropole. De chaque côté du chœur de la chapelle de Saint-Aignan, se voyait une rangée de stalles en bois de chêne. Telle était la composition de ce petit oratoire (1) près duquel existait un jardin planté d'arbres avec plates-bandes, dont le terrain avait originairement servi de cimetière, car en faisant les fouilles nécessaires pour y établir les fondements d'un bâtiment construit avec les débris de l'église du grand couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, vers le commencement de ce siècle, on trouva dans ce même terrain, des ossements humains, avec de petits pots d'argile percés de trous et destinés à contenir le charbon et l'encens qu'on était dans l'usage de brûler pour désinfecter l'air vicié par les émanations putréfiées des corps que l'on exposait alors à découvert pendant la durée des cérémonies du convoi et de l'enterrement d'un défunt que l'on ensevelissait avec lui dans la fosse. Cet usage a cessé d'avoir lieu au XVI^e siècle. Il est encore pratiqué chez les Russes.

Avant l'établissement des colléges dans le quartier de l'Université, c'était dans le cloître de Notre-Dame, à gauche en entrant, dans un endroit que les anciens titres appellent *Tres-Antiœ,* que se tenaient les écoles publiques, précisément sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les Écoles Chrétiennes, dites de Charité, dirigées par les Frères; mais comme les chanoines étaient importunés par le bruit inévitable que faisaient les écoliers, elles furent transférées dans une maison du parvis. C'est dans cette même école du cloître qu'enseignait Abeilard, et qu'il connut Héloïse, habitant la maison de son oncle Fulbert, chanoine de Notre-Dame et l'artisan de leurs malheurs.

(1) Voir la figure ci-jointe de cette chapelle et ses curieux chapiteaux.

On saute vingt feuillets dans l'histoire littéraire de la France pour arriver au touchant épisode des infortunes d'Abeilard et d'Héloïse, ces deux grandes images qui s'encadrent si bien dans le XII^e siècle, où l'on vit l'aurore des connaissances qui, plus tard, firent du siècle suivant, la période la plus brillante et la plus poétique du moyen âge. Qui n'a pas mouillé plus d'une fois de ses larmes, les pages brûlantes des lettres de ces deux illustres victimes de la barbarie de Fulbert ! La maison de ce dernier était située à l'extrémité de la petite rue des Chantres, près du bâtiment de l'ancienne communauté des chantres et bénéficiers de Notre-Dame, dont le terrain fait partie du quai Napoléon. Quoique cette maison ait été reconstruite à plusieurs reprises, depuis plus de six cents ans, on y avait toujours conservé deux médaillons en pierre, représentant les bustes de ces deux illustres époux. Ces bustes ayant été mal restaurés à diverses époques, avaient fini par perdre le caractère de leur ensemble primitif. L'ancien propriétaire de la maison, le sieur Jean, maçon, personnage des plus stupides, bien loin de savoir apprécier deux monuments aussi curieux que précieux pour l'histoire, les céda à M. Alexandre Lenoir pour être placés dans le ci-devant Musée de la rue des Petits-Augustins, dont il était alors conservateur. On ignore leur destination ultérieure.

Dans la petite rue des Chantres où se trouvait située cette habitation, on voit encore au bas de la maison voisine, une ancienne porte condamnée depuis longtemps, mais dont l'arcature de la baie, en cintre surbaissé à moulures prismatiques, présente quelque intérêt par sa décoration. Ces moulures ont été tout récemment rabotées par l'inertie du propriétaire. Les retombées de l'arcature ont pour supports deux petits anges tenant entre leurs mains des écussons armoriés, présentant chacun un chevron, et cantonné de trois tourteaux. Ces armoiries sont probablement celles de l'ancien propriétaire de la maison.

Le cardinal Guillaume de Briçonnet, successivement évêque de Meaux et archevêque de Reims, avait été chanoine de Notre-Dame en 1503. Ce fut pendant qu'il était membre du chapitre de cette métropole qu'il fit bâtir dans le cloître une fort belle maison ornée de

pavillons et de tourelles en encorbellement, dans le caractère de l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins. Cette maison fut successivement habitée par Nicolas de Thou, également chanoine de Notre-Dame, puis évêque de Chartres, et Jacques-Auguste de Thou, son neveu et son successeur dans son canonicat, qui commença en 1573, dans cette maison, à former, à l'âge de vingt ans, cette fameuse bibliothèque qu'il légua si belle et si nombreuse à ses enfants. C'est cette même maison si riche de structure et de souvenirs qui a été occupée deux siècles après par les abbés Thierry et de Bonneval, successivement chanoines de Notre-Dame. Elle était située derrière le pâté de l'ancien chapitre qui comprenait le bailliage, la bibliothèque et la salle Capitulaire, bâtie en forme de chapelle de style ogival, avec les logements des différents fonctionnaires attachés à la justice seigneuriale du Chapitre. Vendue par expropriation par le gouvernement révolutionnaire, cette maison, si richement bâtie par le cardinal Briçonnet, devint la propriété des frères Daumy, entrepreneurs de la monnaie de billon, fondue avec le métal des cloches. Comprise dans l'alignement de la rue qui conduit au pont de la Cité, elle a été démolie en 1803, après trois cents ans d'existence et les matériaux convertis en moellons.

Le cloître de Notre-Dame, ce séjour de la piété, des études et de la retraite, devint, sous le siècle du grand roi, celui de la littérature et des muses. Gilles Ménage, auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue française,* et que Molière mit en scène sous le nom de Vadius, dans sa comédie des *Femmes savantes,* demeurait rue Massillon, n° 4. Sa maison, dont il avait fait une sorte d'académie, fut, pendant quarante ans, le rendez-vous de la meilleure société de la ville et de la cour. On s'y réunissait tous les mercredis, et Ménage appelait ces assemblées de gens de lettres *ses Mercuriales*. Les conversations qui s'y tenaient et les bons mots qui s'y débitaient, firent, par la suite, la matière du *Ménagiana,* le meilleur recueil de ce genre, publié en quatre volumes, par Bernard de la Monnoie. La conversation de Ménage était savante et instructive, mais son humeur caustique et satirique lui ferma les portes de l'Académie française, qui ne put lui pardonner une satire lancée contre elle lors de la publication du *Dictionnaire de la langue française,* mise au jour par l'Académie, satire qui a pour titre : *Requête des Dictionnaires*. Il mourut dans cette maison le 23 juin 1692. Cette demeure, séjour de prédilection pour les lettres, fut également celle qu'habita, vers la fin du siècle dernier et dans laquelle mourut au commencement de celui-ci, l'auteur du *Cours de*

*Littérature*, La Harpe, dont les dernières années furent consacrées à la défense de la religion, menacée par les attaques de l'impiété.

Pour compléter la série des hommes illustres qui ont habité le cloître de Notre-Dame, il faut ajouter que le législateur du Parnasse, Nicolas Boileau-Despréaux y mourut le 13 mars 1711, dans la maison de l'abbé Chastelain, chanoine de l'église de Paris, auteur du *Martyrologe universel*. Il fut présenté à Saint-Jean le Rond, sa paroisse, et de là porté à la Sainte-Chapelle-Basse où son corps reçut les honneurs de la sépulture et y fut inhumé dans un cercueil de plomb sous le lutrin même, sujet de son poëme. En 1799, ses dépouilles mortelles ont été exhumées de l'église de la Sainte-Chapelle, et mises dans un sarcophage en pierre que feu Alexandre Lenoir fit placer dans l'Élysée du Musée des Monuments français. C'est le 14 juillet 1819, sous la Restauration, qu'elles ont été transférées dans l'église de la ci-devant abbaye de Saint-Germain des Prés, et inhumées dans la chapelle de Saint-Paul, d'après la réclamation du conseil de fabrique de cette paroisse. Une inscription latine, gravée sur une table de marbre noir, rappelle l'époque de la mort et de la translation des cendres de l'auteur de l'*Art poétique* et du *Lutrin*.

A. P. M. Gilbert.

---

# ÉGLISE D'ALADJA DANS LE TAURUS

## (INSCRIPTION GRECQUE INÉDITE).

---

En 1826, le 4 décembre, nous quittions Caraman, l'ancienne et élégante capitale des princes de ce nom, laissant derrière nous ses

maisons pittoresques et ses magnifiques mosquées dont le marbre, sculpté avec une habileté surprenante, semble une belle fleur épanouie au milieu de la riche verdure des jardins. Notre projet était de descendre a Selefkeh (*Seleucia ad mare*) par les défilés du Taurus, route suivie par les croisés, par le plus digne d'entre eux et le plus malheureux, par l'empereur Frédéric (1). Nous voulions ensuite nous diriger sur Alexandrette en côtoyant la mer, exploration neuve, d'une grande importance, offrant sans doute quelques difficultés, puisque, malgré son intérêt géographique et monumental, cette route n'a été suivie depuis vingt ans par aucun voyageur.

Le centre de l'Asie Mineure s'élève à une grande hauteur; la plaine de Konieh est une plate-forme, le Taurus lui sert de soutènement et ses contre-forts semblent un gigantesque et grandiose escalier dont les degrés descendent majestueusement à la mer. Notre première journée nous conduisit par une succession de sites alpesques, et, après six heures de marche, à un khan, vaste hôtellerie, déserte il est vrai, mais habitée par le soleil qui vivifie les ruines, et où la reconnaissance du voyageur évoque le fondateur de ces grands abris élevés sur les routes par la charité musulmane.

Nous avions monté le premier jour pendant six heures; dès lors nous descendîmes rapidement et sans discontinuer pendant trente heures. Cette proportion donne une idée de la hauteur de la plaine de Konieh au-dessus de la mer; quant à la préciser, notre baromètre brisé ne nous en laissait pas les moyens. Mais notre bagage était lourd et le tactaravan bien embarrassant dans ces défilés. Après six grandes heures de marche, nous nous arrêtâmes au kan d'Aladja, craignant de pousser plus loin notre étape et d'être surpris par la nuit au milieu des bois; d'ailleurs ce gîte avait un aspect vénérable, et la fontaine qui coulait à sa porte engageait à la halte.

Aladja kan a conservé dans son état de ruine tous les caractères d'une construction chrétienne des premiers temps; c'est un grand kan monacal, un couvent hospitalier et son église. Nous étions assis près de la fontaine, ou plutôt étendus sur nos tapis; nous jouissions de ce bien-être du cavalier qui oublie son rôle et son voyage. La

(1) On sait qu'il périt au mois de juin 1190 en passant le Calycadnus. L'armée des croisés se réjouissait d'avoir enfin traversé ces défilés du Taurus, lorsqu'elle fut frappée par ce malheur; un témoin s'exprime ainsi : « Magna lætitia in campis Seleuciæ « convenimus, jam enim omnia pericula evaseramus; sed gaudium nostrum in « luctum versum est, Nam IV id. Jun. qui erat tunc dies solis, circa vesperam « Seleuciæ subito imperator obiit. » Tagenon, p. 416.

pipe, le narguilé et l'eau claire de la fontaine rendaient ce kef complet, et il fallut un puissant intérêt pour nous en arracher; mais nos regards, en se promenant sur cette agreste contrée, s'étaient arrêtés sur une longue ligne blanche flanquée de deux massifs, se détachant en clair sur la forêt résineuse. A nos questions, le surudji, l'homme du pays qui nous conduisait de Caraman à Selefkeh, n'eut qu'une réponse : « C'est l'église d'Aladja; » et j'épargne au lecteur la légende qu'il nous conta sur son origine et la tradition populaire sur l'impossibilité de l'atteindre à travers les ronces et les épines, et d'en revenir lorsqu'on y est parvenu.

De fait, la route est pénible; l'escarpement du sentier est rendu plus sensible par la nécessité d'écarter les broussailles et de tourner les roches éboulées; mais on arrive enfin, et si une vie nomade autorise une comparaison : je dirai que je ne connais pas de ruines d'un effet plus surprenant, au milieu d'un site solitaire plus pittoresque.

Je ne veux parler ici (1) que d'une inscription grecque qui mérite quelque attention. Je dirai un mot cependant de ce grand couvent, de ses deux églises, de ses nombreuses chapelles. Cet immense établissement religieux comptait et présente encore, bien qu'en ruines, un vaste bâtiment adossé au rocher, précédé par une longue terrasse élevée de main d'homme et soutenue au-dessus de la vallée par un mur gigantesque. A chaque extrémité de la terrasse se dresse une grande église, toutes deux mises en communication par une longue colonnade. Partout une ornementation riche, une sculpture aux motifs abondants, répertoire complet de l'iconographie chrétienne : des anges aux six ailes déployées, soutenant dans un médaillon l'image du Christ, ici les évangélistes avec leurs animaux symboliques, là l'ange guerrier les pieds posés sur des têtes d'hommes barbus ; plus loin une série de figures sculptées en médaillons; enfin tout un système iconographique ornant une architecture qui se distingue par ses proportions grandioses, ses colonnes monolithes et son appareil de grande dimension, régulier et sans ciment. N'était l'arc en fer à cheval, dont on a usé généralement dans cette partie de l'Asie-Mineure; n'était la chouette mêlée aux feuillages des chapiteaux composites et les

(1) Il serait difficile de séparer cette description des renseignements que je donnerai sur les mille et une églises, le Bin bir Kilisseh du Karadagh, dans mon voyage de l'Asie Mineure; ils tiennent ensemble, car ils se rapportent à des édifices d'un même style et bien évidemment d'une même époque. Le plan et les mesures feront aussi mieux comprendre la description.

croix sculptées sur les murs, on se croirait dans un édifice romaîn, monument des derniers temps du grand art.

J'ai dit que le couvent et sa terrasse étaient adossés au rocher; ce rocher a été creusé dans tous les sens pour servir aux tombeaux de la communauté; dans l'un d'eux, je copiai l'inscription que voici :

+ ЄNΘAΔЄKATAKITЄ
TAPACICΔICTЄNOMЄNOC
ΠPЄCB⸗KAIΠAPAMONAPIOC
ΠAPOIKHCACЄNTΩTOΠΩ
TOYTΩAΠOYΠAT'ACΓAΔA
ΛAIΠΠOYINΔ⸗IꞈЄΩCINΔ....
YΠATIAC. . . . . ZHCACTA
ΠANTAЄTH. . . . . .

Je ne changerai dans la transcription en caractères courants que l'orthographe des mots κατάκιτε et ὑπατίας, manière d'écrire qui prouve qu'au V^e siècle de notre ère ει se prononçait déjà comme ι et αι comme ε.

+ Ἐνθάδε κατάκειται
Ταράσι[ο]ς, δὶς γενόμενος
πρεσβ[ύτερος] καὶ παραμονάριος,
παροικήσας ἐν τῷ τόπῳ
τούτῳ ἀπὸ ὑπατείας Γαδα-
λαΐππου, ἰνδ [ικτίωνος] ιδ', ἕως ἰνδ [ικτίωνος..
ὑπατείας. . . . . ζήσας τὰ
πάντα ἔτη. . . . . .

*Ici repose Tarasius, deux fois prêtre (de cette église) et desservant (sacristain?), ayant exercé les fonctions sacerdotales en ce lieu depuis le consulat de Gadalaïfus, la XIV indiction, jusqu'à la.... indiction, sous le consulat de.... Il vécut en tout..... ans.*

On le voit, sauf les lacunes, la traduction littérale est facile; j'y ajouterai deux remarques seulement. Le mot Ταράσιος se rencontre fréquemment dans l'épigraphie byzantine; le patriarche de Constantinople de 784 à 806, grand-oncle de Photius, portait ce nom. Παραμονάριος est le titre officiel de l'ecclésiastique chargé de la garde d'un édifice religieux, emploi qui répond au *Mansionarius* ou *Custos ecclesiæ* des anciennes chartes latines. La quatorzième indiction correspond à l'année 461 qui eut pour consuls Dagalaïphus et

Severinus; seulement, et ce point est digne d'attention, e nom de ce consul, écrit ici par un contemporain, est Γαδαλάϊππος, leçon qui autorise la supposition que ce personnage Franc ou Goth d'origine se serait appelé Gadalaïfus, d'où le mot teuton *Adel*, signe de noblesse, se dégage facilement. M. Hase, dont l'érudition profonde, semblable au timbre, rend un son clair et précis de quelque côté qu'on la touche, me rappelle que cette manière d'écrire le nom du consul coïncide avec la leçon conservée par Victorius d'Aquitaine (1); et dans la liste des consuls connue sous le nom de Laterculus Colbertinus, on lit également : *Severino et Gadelaïfo*.

Que ce fait serve d'enseignement aux voyageurs et leur apprenne à ne dédaigner aucun monument. Qui se serait attendu à trouver dans la modeste épitaphe d'un pauvre prêtre grec, au milieu des ruines d'un couvent du Taurus, une rectification aux fastes consulaires de l'empire romain.

L. DE LABORDE.

(1) ÆGIDII BUCHERII, *de Doctrina temporum commentarius in Victorium Aquitanum* (Antverpiæ, 1634, in-folio). *Gadalaïfo et Severino.*

# NOTE

## RELATIVE AUX NAVIRES

REPRÉSENTÉS

### SUR UN DES BAS-RELIEFS APPORTÉS DE NINIVE (1).

---

Parmi les monuments curieux dont une heureuse et récente découverte a doté le Louvre, déjà si riche en collections précieuses, il en est un qui, tout naturellement, a fixé mon attention : je veux parler d'un vaste bas-relief, partagé en trois grands fragments, ou, si l'on veut, en trois tableaux, étroitement liés, selon moi, par l'unité du sujet et la marche de la composition; et tellement qu'on ne saurait ni les séparer ni les disposer arbitrairement en les dressant contre la muraille à laquelle on doit les fixer bientôt (2).

Les trois tableaux qui se complètent l'un par l'autre offrent dans leur ensemble la représentation animée d'une action, accomplie par des navires en assez grand nombre.

Quelle est cette action? quels sont ces navires?

Telle est la double question à résoudre en présence d'un ouvrage d'art, intéressant à plus d'un titre, et dont les détails veulent être étudiés avec soin par qui cherche à comprendre le but que se proposa le sculpteur assyrien.

Quoique développée sur une large surface, quoique les épisodes y soient multipliés, la composition du bas-relief est très-simple. Je n'ai pas besoin de dire que l'auteur, par ignorance ou par système, ne tenant aucun compte des lois de la perspective, plaça tous ses navires les uns au-dessus des autres, et qu'au plan le plus reculé, c'est-à-dire au sommet des tableaux, les bâtiments et les hommes sont aussi grands qu'au premier plan.

(1) Cette note a été lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 30 avril 1847.

(2) Ce petit mémoire a été écrit dans les derniers jours du mois de mars; depuis ce temps, le bas-relief naval de Khorsabad a été appliqué au mur d'une des salles basses du Louvre. Je l'ai vu en place; mais comme on m'a assuré que les parties n'en ont été disposées que provisoirement, je ne dirai rien d'un arrangement erroné qui ne doit pas tirer à conséquence.

Voyons comment est disposée la scène dont le théâtre est, à mon avis, non pas la mer, mais un fleuve ou un lac.

Pour rendre facilement intelligible la description que je vais tenter, comme il faut que je cite alternativement les trois parties du bas-relief, j'ai besoin de désigner par un nom ou un signe quelconque chacun de ces fragments. L'artiste me fournit le moyen de me tirer de cette petite difficulté.

Dans les eaux sur lesquelles flotte l'escadrille assyrienne, le sculpteur a fait nager des poissons, des serpents, un crocodile, une tortue; et, ce qui cache sans doute une intention essentielle qu'il ne m'est pas possible de pénétrer, mais que d'autres pénétreront assurément, il y a mis un taureau ailé, un autre animal pourvu d'ailes, enfin un monstre, homme par le haut et poisson par le bas. Le taureau ailé, la tortue, et ce monstre humain à queue de poisson que, dans l'impossibilité où je suis de lui donner son nom assyrien, j'appellerai tout simplement un triton, me serviront à nommer les tableaux sur le fond desquels ils figurent.

Le fragment au taureau ailé montre, dans sa hauteur, quatre navires assez bien conservés, et à sa base, un détail qui en fait supposer un cinquième, placé un peu au-dessous et à gauche du taureau.

Sur le tableau à la tortue, le plus large des trois, on voit six navires dont un, placé à gauche et en bas, est mutilé, mais laisse voir cependant encore, avec son avant et trois matelots qui travaillent, une partie de sa poupe et des objets qui y sont attachés.

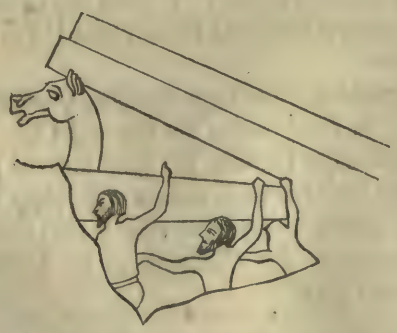

Le tableau au triton, moins bien conservé que les deux autres, a cinq navires, dont deux placés en haut et à droite, sont très-effacés, mais pas à ce point toutefois qu'on ne puisse bien reconnaître qu'ils sont tournés de deux côtés différents, et qu'à celui de dessous manquent plusieurs détails qu'on remarque dans le supérieur. Vers le

bord, à gauche du tableau, on aperçoit sur l'eau des corps que je puis dire tout de suite être des bois flottants, amarrés à l'arrière de bâtiments, supposés par l'artiste hors du champ du tableau, ou appartenant à une bande verticale qui manquerait à ce troisième fragment.

Ainsi, la réunion des trois tableaux présente quinze navires, entiers ou à peu près, et trois détails qui peuvent très-bien être, et sont, je crois, un artifice du sculpteur pour agrandir la scène reproduite sur la pierre.

Si tous les navires se ressemblent, tous ne sont pas dans la même action, tous n'ont pas l'avant dirigé du même côté. Huit marchent de droite à gauche; trois sont arrêtés, la proue tournée vers la gauche, c'est-à-dire dans la direction où ils ont marché. Trois marchent de gauche à droite; un est stationnaire, l'avant tourné à droite contre un rivage que tout m'autorise à supposer caché dans le cadre du tableau.

Les quatre derniers navires, dont la direction est opposée à celle que suivent ou qu'ont suivie les onze autres, diffèrent de ceux-ci, non par la forme de la carène et des œuvres hautes, mais par des détails accessoires. Ils ne sont point chargés du fardeau que les onze qui ont le cap à gauche portent attaché à la tête du prolongement de leurs étraves et de leurs étambots, ou, pour parler comme les Grecs, suspendu à

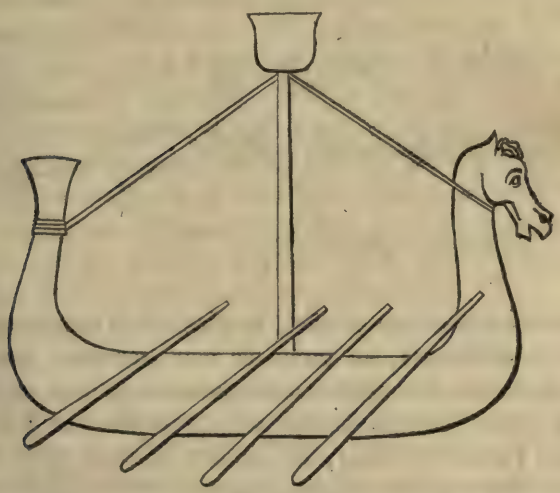

leurs acrotères; ils n'ont pas derrière eux trois parallélipipèdes rec-

tangles flottant sur l'eau; ils ont un mât, terminé ou par une gabie ronde ayant la forme d'une cloche, ou par une sorte de petit châtelet quadrangulaire, analogue à ceux qu'on voit à des bâtiments du moyen âge, gravés sur les sceaux de quelques villes maritimes, et que j'ai publiés dans mon *Archéologie navale.*

Le tableau au taureau ailé a, en haut et à gauche, un navire mâté portant le châtelet carré. Le tableau à la tortue en a un semblable, aussi à gauche et en haut; il a de plus, en bas et à droite, un navire portant la gabie ronde, hune évasée par en haut et ressemblant tout à fait à celles des vaisseaux longs égyptiens représentés sur un des bas-reliefs de Thèbes. Je ne tire aucune conséquence de ce rapprochement; je me contente de le signaler aux savants qui s'occuperont de déterminer l'âge des monuments apportés de Ninive.

J'ai dit que les navires dirigés vers la gauche ont un fardeau suspendu à leurs acrotères. Ce fardeau est le même pour tous. Il est représenté par quatre bandes assez larges, dans lesquelles on reconnaît aisément de fortes poutres écarries, percées par un bout, comme aujourd'hui encore sont troués les arbres, les plançons, les madriers épais qu'on veut traîner au moyen de crocs et de cordes. Je ne fais pas

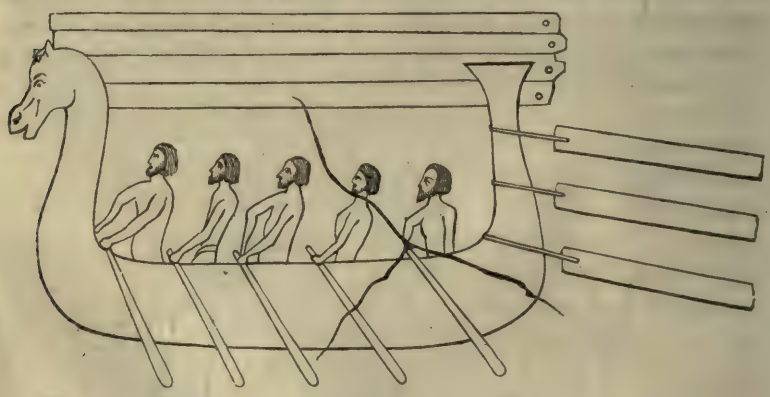

ici une vaine supposition; en effet, le tableau à la tortue nous montre trois de ces bâtiments, au terme de leur traversée, mettant leur chargement à terre. Les poutres qu'ils poussent du bord au rivage sont munies de cordes, passées dans les trous pratiqués à leurs extrémités, cordes que l'artiste a roidies, les perdant hors du cadre pour faire comprendre qu'elles sont déjà aux mains d'hommes qui les tirent avec force. Un matelot absent de chacun des navires où se fait ce travail justifie mon observation. Sur toutes les barques qui naviguent, il y a

quatre hommes d'équipage — une seule en a cinq; — sur celles qui se débarrassent de leur chargement, il n'y en a que trois; le quatrième, que nous ne voyons pas, est certainement au bout de la corde sur laquelle il fait l'effort, très-bien indiqué par le sculpteur.

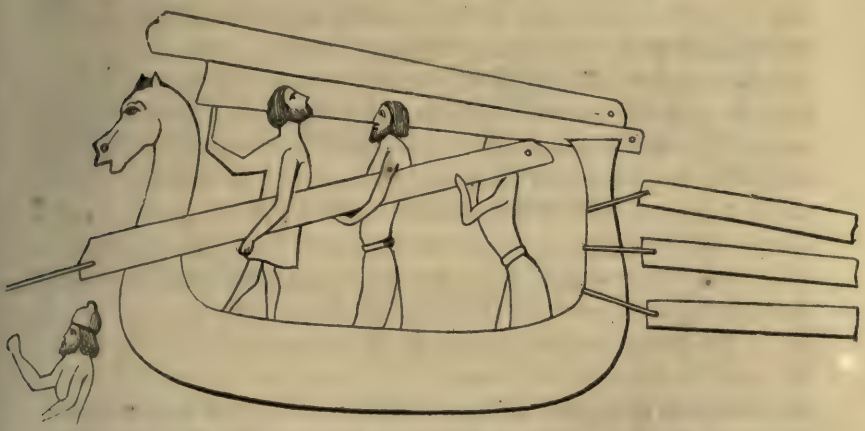

Quelques personnes ont vu des planches dans ce qui est évidemment du bois de construction en forts madriers, ou plutôt en poutres ou en plançons. Je dis : évidemment, et j'en atteste la peine que paraissent prendre les hommes qui poussent ces pièces, des navires sur la rive du fleuve; j'en atteste cette tension des cordes que je viens de faire remarquer. Partant de cette supposition, ces personnes ont conclu que les planches étaient des espèces de fargues hautes ou de remparts faites pour bastinguer les bâtiments au moment du combat. C'est une erreur manifeste.

Tous les navires chargés de bois ont derrière eux les trois parallélipèdes rectangles que j'ai signalés plus haut. Ce sont trois poutres, moins longues que celles des acrotères; les barques les traînent à la remorque, ce qui fait que chacune d'elles emmène sept pièces de bois, bien qu'elle ne puisse en porter que quatre.

Cette *drome*, selon l'expression consacrée chez nos marins, ce faisceau dont les pièces sont naïvement représentées l'une au-dessus de l'autre, mais séparées, dans un plan vertical, quand la raison et la perspective voudraient qu'elles fussent horizontalement l'une à côté de l'autre dans l'eau où elles nagent, cette drome a été prise pour un gouvernail, fait de trois planches. Le gouvernail des bâtiments qui nous occupent n'est point fixé à l'étambot; comme dans les navires

peints ou sculptés sur les monuments égyptiens, comme dans les *drakars*

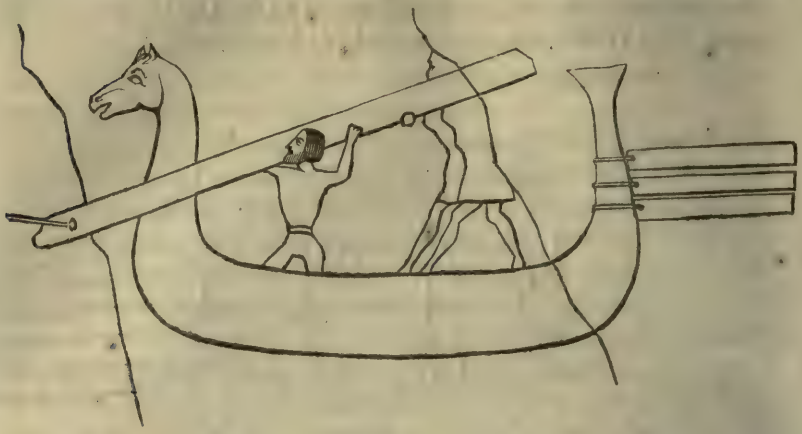

des Normands et les nefs du moyen âge, comme dans les navires de l'antiquité grecque et romaine, dans les navires des Birmans et les praos de la Malaisie, c'est une rame, maniée par l'homme placé le plus à l'arrière.

Le patron n'est pas séparé des rameurs par l'intervalle assez grand qu'on remarque dans les représentations des navires dont je viens de faire l'énumération; il nage, à la suite des autres mariniers, ainsi que nous voyons le faire tant de conducteurs d'embarcations à plusieurs rames sur nos rivières ou sur quelques lacs; son aviron ne paraît pas fixé au côté du navire par un appareil spécial. On ne peut cependant pas méconnaître ce chef, dont la présence est indispensable; si dans la plupart des navires il se confond avec les matelots ses compagnons, il y a deux bâtiments où l'on voit clairement le patron dans l'action d'un supérieur. Ce sont le navire mâté, placé en tête du tableau à la tortue, et celui qui se trouve à droite et en bas du tableau au triton. Dans ce dernier, le patron donne des ordres à l'équipage dont les trois hommes tirent une corde au bout de laquelle est un corps coupé par le cadre, et qui est certainement une lourde poutre. Dans l'autre, il est à l'arrière, et, pendant que les matelots nagent, lui, abandonnant sa rame-gouvernail, affermit l'étai postérieur du mât à la partie redressée de la poupe.

Le navire, dont je viens de montrer le patron excitant les mariniers qui halent sur une corde, représente l'embarquement des bois, comme ceux du tableau à la tortue qui poussent les poutres au rivage

en représentent le débarquement. Il marque le commencement d'une action, continuée par tous ceux qui naviguent vers la gauche du bas-relief, chargés aux acrotères et remorquant des dromes, action dont le dénoûment aura lieu au rivage où sont déjà échoués trois d'entre eux qui opèrent leur déchargement.

On le voit, le sujet du bas-relief s'explique fort aisément. Les trois tableaux composent un tout logique, une sorte de récit parfaitement clair; chacun de ces grands fragments répond à un des actes du petit drame naval que je viens d'analyser. Le tableau au triton, outre l'embarquement des bois qui a lieu non loin d'un édifice élevé sur le rivage, montre le départ des derniers navires chargés; dans le tableau au taureau ailé, on suit la navigation des barques traversant le fleuve; le tableau à la tortue, celui qui doit occuper l'extrême gauche dans la réunion des trois parties, représente l'arrivée des bâtiments et la mise à terre, à divers degrés d'avancement, des matériaux transportés.

J'ai fait la remarque que trois navires portant mât et hune, et libres de tout chargement, vont dans le sens opposé à celui où marchent les navires chargés; ils ont donc un rôle particulier. Quel est ce rôle? Serait-ce des bateaux qui, après avoir laissé leurs bois au port d'arrivée, vont en chercher d'autres. Pourquoi se seraient-ils mâtés, devant revenir à l'aviron et sans voiles? Cette supposition doit être rejetée. Ces barques remplissent l'office des convoyeurs qui, dans les réunions de bâtiments de transport, ont toujours eu une mission de surveillance. Ce sont les inspecteurs allant à la rencontre des navires soit pour en stimuler les rameurs, soit pour leur désigner le lieu où chacun ira s'échouer, afin que le débarquement s'opère vite et sans confusion. La hune exprime l'idée : « Voir de haut et de loin, » et me paraît être le signe caractéristique auquel se reconnaissaient, au milieu de l'escadrille, les embarcations commises pour hâter et diriger l'opération. Je crois d'autant moins me tromper en assignant aux bâtiments à gabies cette fonction d'inspecteur que, sur le fragment au triton, entre un navire qui achève son chargement et un autre qui le commence, je vois une barque, ses avirons en place, mais immobiles, et son patron debout dans l'attitude d'un homme qui observe et préside à l'exécution d'un ordre. Que ferait cette barque, seule au repos, quand les autres sont en mouvement, quand partout il y a une activité attestant que l'opération dont on s'occupe est importante et pressée? Que ferait ce patron immobile quand tous les autres travaillent autour de lui? Je crois mon observation juste, parce qu'elle est fondée sur la pratique, et j'y persiste.

A quelle époque et pourquoi ce transport considérable de bois en grosses poutres d'un bord du fleuve à l'autre? Je l'ignore; la lecture seule des inscriptions pourrait peut-être nous l'apprendre. Construction d'une ville, d'un palais, d'une palissade, d'une estacade, on peut tout supposer (1); ce qu'on ne saurait admettre, c'est que le fait hisrique représenté soit une action militaire. On n'aperçoit pas une arme dans les navires qui n'ont d'ailleurs ni ces remparts pour cacher les rameurs, ni ces plates-formes construites aux extrémités pour élever les combattants, qu'on voit si bien indiqués dans les galères du bas-relief de Thèbes. Quant aux bois transportés, comme ils sont tous à l'état d'arbres écarris, qui voudrait y voir des machines de guerre?

Examinons maintenant les navires eux-mêmes.

Leur forme extérieure n'est pas sans rapport avec celle des bâtiments peints sur la tapisserie de Bayeux. Leurs extrémités se redressent et s'élèvent au-dessus du plat-bord, a peu près de toute la hauteur d'un homme, comme les acrotères des navires gravés sur les médailles antiques. Celle de l'avant, terminée par une tête de cheval, finement rendue, affecte la largeur du cou de l'animal monté sur un large poitrail (2); celle de l'arrière rappelle un peu les extrémités de certaines barques égyptiennes qui, dans les peintures, semblent s'épanouir en fleurs de lotus.

A prendre ces barques comme nous les offre le bas-relief, et en admettant que le sculpteur est resté fidèle à la vérité, ce que le nombre ainsi que l'emplacement des rames rend admissible, leur hauteur, du fond au plat-bord où s'attachaient les avirons, aurait été à peu près le sixième de la longueur totale; et cette hauteur, mesurée au

(1) Il est évident que l'événement rappelé par le sculpteur eut une importance réelle; on n'aurait point consacré par un monument la mémoire d'un fait aussi vulgaire que celui d'un transport de matériaux, si ce transport n'avait pas été le premier acte d'une de ces entreprises qui, dans les fastes d'un peuple, laissent de grands souvenirs.

(2) La tête de cheval qui orne la proue de chacun de ces petits navires paraît être un signe (παράσημον) particulier aux Assyriens. On la remarque à l'extrémité du timon double d'un char, porté par des hommes, sur un des bas-reliefs réunis au Louvre. Ce n'est pas à moi de chercher le sens de cet emblème; je dirai seulement pour ce qui est des navires que, dans l'antiquité, les vaisseaux étaient généralement terminés à l'avant et à l'arrière par des constructions qui prolongeaient leurs étraves et leurs étambots, et que le sommet de ces acrotères se façonnait d'une manière gracieuse. Parmi les figures dont on les parait, la plus ordinaire chez les Grecs et les Romains était une tête de cygne ou d'oie (le χηνίσκος, l'*anserculus*). Deux médailles phéniciennes nous ont montré des galères décorées à la proue d'une tête de cheval. (Voy. planche XVI, fig. 47 et 48, *Essai sur la Numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, par M. le duc H. de Luynes (1846).

moyen des hommes qui sont debout dans les navires, aurait été d'un mètre environ. Les bateaux auraient donc eu 6 mètres de longueur à la flottaison; ils auraient été hauts à leurs extrémités de 2 mètres 70 centimètres, mesure prise de la quille au sommet de l'acrotère. Quant à leur largeur, si l'on tient compte de cette circonstance qu'à la hauteur de 2 mètres 70 centimètres ils portaient quatre fortes poutres dont on peut estimer le poids à 680 kilogrammes, en les supposant même d'un bois plus léger que le chêne, on sera amené à poser en principe qu'ils avaient besoin d'assez de stabilité et par conséquent d'une certaine largeur. Je pense que 1 mètre 50 centimètres est le chiffre approximatif de cette largeur que peut faire supposer l'élévation de la charge, en tenant compte de la forme arrondie de la carène, favorable à la stabilité.

Le plan d'une barque telle, par les dimensions, qu'on peut l'imaginer, en prenant pour sérieuses les données du monument, pourrait être une ellipse dont le grand axe aurait 6 mètres et le petit 1 mètre et demi. Je dis une ellipse, parce que, dans la représentation sculptée, je ne vois rien qui m'autorise à croire que ces bateaux, plats au fond, étaient fins à l'avant et à l'arrière. Ils me semblent au contraire largement épaulés et également assis sur l'eau à la poupe et à la proue.

Le sculpteur a négligé de nous montrer comment les rames s'attachaient à la ceinture de bois qui formait probablement le plat-bord de la barque. Une cheville de métal ou de bois, un anneau de cuir, de joncs tressés ou de corde, chez les Assyriens comme chez les Égyptiens, les Grecs et tous les peuples qui ont hérité de la civilisation antique, étaient sans doute les moyens simples dont on se servait pour faire fonctionner l'aviron. Tous les sauvages connaissent l'estrope (l'anneau de corde) et la cheville (le tolet); ce n'est pas faire trop d'honneur aux mariniers du Tigre que de les leur prêter.

Par une singularité qui s'explique sans peine, tous les rameurs de chaque barque nagent du même côté; de telle sorte qu'on pourrait croire, si l'on ne savait pas que cela est impossible, que tel navire bordait tous ses avirons au côté droit et tel autre au côté gauche. Dans ceux qui font route vers la gauche, les quatre rames sont établies à gauche; c'est le contraire dans celles qui marchent à droite. Pourquoi cela? Parce que l'artiste, ne sachant comment faire sentir que l'homme, dont on n'aurait pas vu l'aviron, nageait cependant, l'a tout simplement fait ramer du côté du spectateur.

Les avirons étaient alternativement à droite et à gauche, comme

cela se voit aujourd'hui dans tant d'embarcations; ils n'étaient pas accouplés. Les hommes les maniaient debout. Sur beaucoup de rivières, sur les lagunes de Venise, sur les lacs du nord de l'Italie, et dans quelques ports de mer, les bateliers se tiennent debout, le visage tourné vers l'avant du navire, absolument comme le bas-relief de Ninive place les mariniers assyriens. Les navigations un peu longues, les luttes pénibles avec la mer n'admettent pas cette manière de nager en poussant le navire devant soi; il faut être assis, il faut pouvoir se lever, afin de se porter en avant, et de se rasseoir quand on a fait effort en se portant en arrière, pour entraîner fortement un bâtiment à rames, pour nager contre le vent et la mer agitée, et surtout pour nager longtemps. Aussi, à toutes les époques, les vaisseaux longs ont-ils eu des équipages de rameurs assis; les galères du bas-relief de Thèbes, celles d'ailleurs si incomplètes et si infidèles de la colonne Trajane et des médailles antiques, celles dont les peintures du moyen âge nous font connaître la forme, ont des rameurs le dos tourné à l'avant du navire.

La position des mariniers de Ninive suffirait à prouver que les navires qu'ils montent sont de petits bateaux de rivière, quand leur nombre, invariable, et sur lequel il est probable que le sculpteur, exact dans toutes les choses importantes, ne se trompa point, ou qu'il ne réduisit pas systématiquement, quand leur nombre, dis-je, ne serait pas un argument en faveur de cette opinion.

Je n'ai plus qu'une observation à faire; elle se rapporte à la manière dont les bois sont chargés sur les barques. Pourquoi les poutres, grosses et lourdes, sont-elles suspendues aux acrotères? Le voici. Les bateaux sont petits et plus propres au passage des hommes et des bagages légers d'une rive à l'autre qu'au transport de fardeaux considérables; mais la circonstance est impérieuse; on n'a pas de navires plus grands, et le temps manque pour en construire, dans la cale desquels on pourrait déposer des poutres longues et en grand nombre; il faut bien mettre à profit les seuls moyens qu'on ait à sa disposition. On prend donc les bateaux qui font le batelage journalier sur le fleuve, et comme ils ne pourraient contenir quatre plançons d'un certain écarrissage qui occuperaient presque toute la place nécessaire aux rameurs; comme d'ailleurs il ne faut pas multiplier les voyages, afin d'éviter la fatigue et la perte de temps, on demande des points d'appui résistants aux acrotères, solides sur leurs bases, et peut-être fortifiés pour le besoin du moment, et l'on y monte, au moyen de cordes, une poutre à droite et une autre à gauche, qu'on fixe par

des amarrages; sous ces deux-là, on en hisse deux autres qu'on attache de la même manière; et par ce procédé, simple autant qu'ingénieux, on laisse le bateau tout à fait libre pour la manœuvre des des rames.

Le sculpteur n'a pas placé ses poutres, deux à droite des acrotères et deux à gauche; s'il a pris le parti de les mettre toutes les quatre d'un côté, qui est celui que les spectateurs ne voient pas, c'est qu'il ne savait comment faire comprendre, dans l'élévation générale de ses navires, que chaque barque portait quatre plançons et non pas deux seulement. Et puis il ne voulait pas sacrifier les têtes de chevaux qu'il faisait d'un si bon style et d'un ciseau à la fois si ferme et si délicat. Cette appréhension, nous la remarquons dans les ouvrages de toutes les époques où l'art naïf commence à s'aimer lui-même. Combien, dans les peintures égyptiennes, manque-t-il, à des arcs tendus, de flèches, indiquées seulement par leurs pointes, et dont le bois aurait disgracieusement coupé de beaux visages?

Je ne sais si les inscriptions justifieront ce que j'ai avancé dans cette note; je l'espère. Mais dût un démenti complet me venir de leur lecture, je souhaite que le déchiffrement de ces lignes, encore mystérieuses, nous dise bientôt quel est, en effet, le sujet du bas-relief, dont je crois avoir bien compris et raisonnablement expliqué le sens.

Voici la restitution d'un des bateaux de Ninive, tels que je suppose qu'ils devaient être, armés de leurs avirons, et chargés à leurs acrotères :

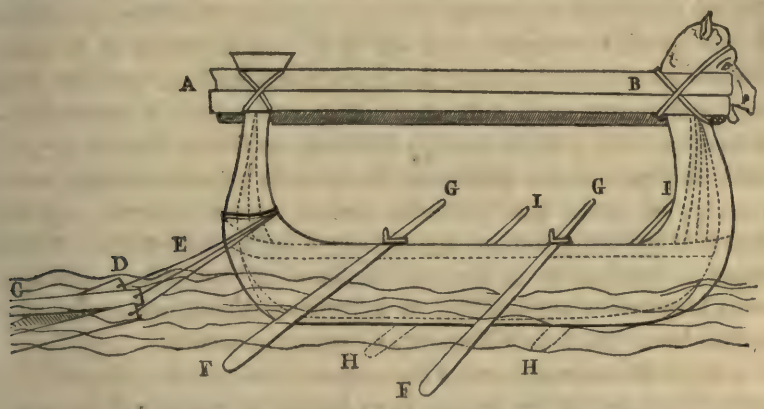


A B. Poutres attachées des deux côtés de l'étrave et de l'étambot prolongés.
C D. Poutres en faisceau ou *drome flottante*, remorquées par le bateau.
E. Cordes qui tiennent la *drome* à la traîne.
F G. Rames de tribord (droite).
I H. Rames de babord (gauche).

A. Jal, *historiographe de la marine.*

# NOTE

SUR

## QUELQUES INSCRIPTIONS PUNIQUES

(DONT UNE INÉDITE) TROUVÉES A GHELMA.

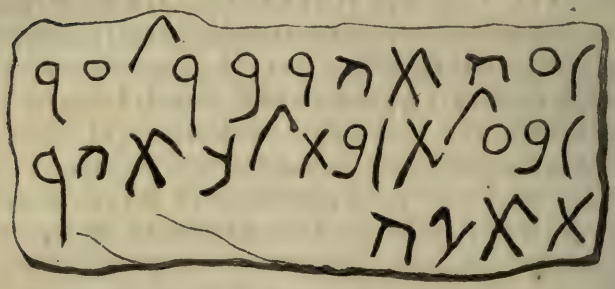

Ghelma, chef-lieu de l'un des cercles de la province de Constantine, dans nos possessions algériennes, l'ancienne Calama de saint Augustin, est, sans contredit, sous le rapport archéologique, l'un des poins les plus importants de cette contrée. Au milieu des débris de l'architecture romaine épars sur le sol, on rencontre et de nombreuses inscriptions latines et des inscriptions puniques que l'on peut dire nombreuses aussi sous un point de vue relatif. A quatre kilomètres environ, à Hanschir-Aïn-Hechma, on trouve d'autres épigraphes puniques et des épigraphes libyques en quantité presque aussi grande; en sorte que ces restes gravés de trois idiomes, sur un espace si resserré, sont un témoignage à la fois authentique et bien digne d'attention de la réunion pacifique de trois races, ainsi que nous le revoyons aujourd'hui, et de trois races dont une seule, singulièrement vivace et sédentaire, s'y retrouve encore.

J'ai cherché à expliquer les inscriptions puniques dans un ouvrage que je viens de publier sous ce titre : *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyque* (1). Cependant plusieurs de celles

(1) Un vol. in-4° de 238 pages, avec 32 planches lithographiées. Paris, Klincksick, libraire, rue de Lille, n° 11.

qui ont été déterrées à Ghelma me semblent présenter un intérêt historique assez grand pour mériter, sous ce rapport, une exposition particulière, et je m'y déterminerai, si l'on me le permet, avec d'autant plus d'empressement que j'aurai ainsi l'occasion de faire une rectification importante, et de publier une nouvelle inscription qui m'a été récemment envoyée par les soins de M. le docteur Grellois, laquelle constitue la *vingt-septième* des inscriptions puniques trouvées en Numidie.

Les épigraphes dont il s'agit en ce moment ont un canevas commun, ainsi qu'on peut à la première inspection le reconnaître par les transcriptions suivantes :

1.

לאדן בעל חמן שבח
בומענא במלכא שר אח-
ש ושעמא את קולא

2.

לעדן בעל מן שבח
אעבדעשר במלכ-
א שר אחש

3.

לעדן בעל מן שעבח
מלכעמן בן בעליתן במ-
לכא שר אחאש ושע-
מא את קולא

4.

לעדן בעל מן שבח
במלכח שר אחש
קיטטזל שעמ
את קאלא

5.

לעדן בעל מן נמשאת
מן אבן משנם במלכ-
א שרם אחאשם
כטמום קל

6.

נעשא שדבר לעד-
ן בעל מן במלכא שר
סאיש

L'addition dont je viens de parler consiste dans la dernière de ces six épigraphes; j'en joins une copie à la présente note.

La rectification s'applique à la quatrième inscription; elle porte sur les 2e, 4e et 5e lettres de la 3e ligne qui, au lieu d'être מ, כ et ע, comme je l'avais cru, sont י, מ et ז. Mon erreur résultait de l'imperfection d'un estampage qui m'avait été fourni par le mouleur du Louvre et à la confection duquel, sans que je puisse me l'expliquer, il m'avait été interdit d'assister; en sorte qu'il ne m'a pas été donné de collationner la copie avec l'original. Je dois à l'obligeance de M. de Saulcy la dénonciation de cette défectuosité que je m'empresse de réparer. Il suit de la rectification actuelle la suppression d'une explication qui aurait eu de l'importance si elle eût été fondée, mais que

j'avais à l'avance suppléée par une interprétation plus générale qui seule aujourd'hui subsiste et à laquelle je me réfère exclusivement.

L'intérêt historique de ces inscriptions est relatif aux éclaircissements qu'elles me semblent apporter à ces deux questions, savoir : le nom punique de Ghelma ou Calama, que l'on a prétendu être Suthul (1), et l'antique immigration de Perses en Numidie dont parle Salluste. Ce n'est que sous ces deux points de vue que je veux ici les envisager de nouveau ; je négligerai donc toutes les explications paléographiques et philologiques qui ne s'y rattachent point, demandant, à cet égard, la permission de renvoyer à l'ouvrage dont j'ai précédemment annoncé la publication.

A part quelques modifications orthographiques dont la démonstration se rattache à un ensemble de preuves qu'il serait trop long de dérouler ici (2), la première et la troisième de ces épigraphes ne diffèrent que par les groupes interposés entre שבח ou שעבח et במלכא, en sorte que ces groupes seuls dénotent ce qu'il y a de particulier à chacune d'elles, et que le reste du contexte constitue une trame, une formule commune. Or, la présence du mot בן, *fils de,* au milieu de deux des trois groupes qui occupent l'intervalle dont il s'agit sur le n° 3, prouve qu'il est question de noms propres; sur le n° 3, qui réunit trois groupes, comme nous venons de le dire, la filiation est indiquée; elle ne l'est pas sur le n° 1, qui n'a qu'un groupe : dans ce cas, le nom propre est simplement *Bomâna;* dans l'autre, c'est *Melcâmon, fils de Baliton.*

Il est facile de voir que cette observation s'étend au n° 2, dont le canevas formulaire est simplifié par le retranchement de la dernière partie ; ici le nom propre est *Abdosir.*

Nous n'avons besoin, dans le cercle que nous nous sommes tracé,

(1) On sait que cette synonymie s'appuie sur un passage de Paul Orose qui nomme Calama la ville devant laquelle eut lieu, dans le cours de la guerre contre Jugurtha, l'ignominieuse défaite du propréteur Aulus Posthumius, défaite dont Salluste place le théâtre aux environs de Suthul. M. Dureau de La Malle a reproduit, il y a quelques années, cette opinion en s'en attribuant la propriété, bien qu'elle eût été déjà réfutée en 1813 par Barbié du Bocage, dans les notes ajoutées à la traduction de Salluste par Mollevaut. Indépendamment des motifs présentés par le savant géographe, la comparaison de la topographie de Ghelma avec la description si caractéristique de Suthul donnée par Salluste s'oppose péremptoirement à cette identification.

(2) Ces modifications consistent dans les mutations de א en ע, עדן pour אדן, et en ח, מולכח pour מולכא; dans l'aphérèse du ח de חמון; dans l'épenthèse d'un ע dans שעבח pour שבח, etc.

que des simples termes du n° 2, et particulièrement de la portion du texte qui suit le nom propre.

La première ligne, sur ces trois inscriptions, se rend sans contestation par : *Au Seigneur Baal Hamman louange!*

Dans la seconde partie du canevas auquel nous venons de nous limiter, il est un mot, שר, que facilement on reconnaît comme signifiant *chef;* l'isolement de ce groupe a sa justification dans le n° 5, où nous le voyons séparé du groupe suivant par un *mem* qui est évidemment un suffixe, indice du pluriel; la répétition de cette servile à la fin du groupe suivant, sur le même n° 5, prouve que ce groupe s'accorde avec le précédent, qu'il en est l'attribut; cette relation doit donc exister aussi dans nos trois premières inscriptions, où les deux mots sont au singulier.

L'autre groupe, במלכא, est composé de la préposition locative ב et du nom מלכא qu'au premier aperçu il semble naturel de rendre par *royaume,* ainsi que je l'avais fait d'abord; on aurait ainsi : « ...., *dans le royaume, chef....* » Mais, en remarquant, d'une part, que ce groupe se représente sur nos six inscriptions trouvées à Ghelma; d'une autre part, qu'il ne s'offre que sur les inscriptions découvertes dans les ruines de cette ancienne ville, qu'on ne le lit sur aucune des inscriptions assez nombreuses découvertes à une très-petite distance de Ghelma, à Hanschir-Aïn-Hechma; qu'en troisième lieu sa forme ACJM ou ACAJAM, en intercalant les voyelles omises dans les langues sémitiques, a, si on lit de gauche à droite, selon la coutume des Romains, la plus grande ressemblance avec le nom latin CALAMA; en remarquant, dis-je, ces particularités, je n'ai pas hésité à y voir le nom punique de la ville. Je suis confirmé dans cette opinion par la considération qu'un fait identique a eu lieu sur les confins des deux Mauritanies où le nom de rivière *Chylémath* n'est que le nom *Molochath* retourné. On est en effet d'accord pour penser que ces deux noms s'appliquent à un même cours d'eau.

Il ne reste donc à expliquer que l'épithète אחש ou אחאש, et c'est ici que se révèle l'empreinte persane. Cette racine n'existe point, à proprement parler, en hébreu; on ne la distingue que dans quelques noms propres ou titres de dignités empruntés à l'ancienne langue persane, tels que אחשורוש ou אחשרש, *Assuérus,* אחשדרפנים, *satrapes.* Or, dans ces composés, אחש correspond à l'ancien persan *k'hsha, k'hshayâ,* dérivant de *kshi, dominer, régner; commander en maître; exercer le pouvoir, gouverner,* et que les inscriptions cunéiformes nous mon-

trent dans les mots K'HSHA-TRA, *autorité*, K'HSHA-TRA-PAWAN, *satrape* (אחש-דר-פן), K'HSHAYA-THIYA, *roi*, K'HSHY'A-RSHAN, *Xercès* (אחש-ורוש). (Voy. *Die Persischen Keinlinschriften*, von Th. Benfen. Leipz. 1847.)

Notre qualificatif veut donc dire *gouverneur, commandant*. Ce sens est complété par un autre mot du n° 5, משנם, qu'à sa forme grammaticale on reconnaît sans peine être en concordance avec les suivants שרם אחאשם; or ce mot signifie *les seconds, les lieutenants;* la racine est plusieurs fois employée dans la Bible pour désigner *celui qui vient après le roi*. Le titre était donc : *Lieutenant de roi, chef suprême* ou *préfet dans Malaca*.

Tel est le fait qui me paraît démontrer une influence persane en Numidie et autour duquel se groupent plusieurs considérations propres à le corroborer, mais dont l'exposition prendrait ici trop de place.

La sixième des inscriptions rapportées ci-dessus, c'est-à-dire celle qui est encore inédite, présente dans son ensemble, mais plus particulièrement dans la partie du canevas correspondante à celle dont il vient d'être question, un caractère qui lui est propre et la rend très-remarquable. Je n'insisterai que sur le dernier point.

Après שר vient un *mem*, comme sur le n° 5; mais, au lieu de אחשם ou אחאשם qu'on devrait lire ensuite si ce *mem* était un suffixe de שר, et s'il s'agissait de la même dignité, on trouve איש. On pourrait, à la rigueur, penser qu'à raison de la répugnance pour le *chet* qui existait évidemment dans cette contrée et qui est prouvée par les fréquentes aphérèses et quelquefois même par l'apocope ou la mutation de cette aspirée (1), on lui a substitué l'*iod;* mais il manquerait encore l'indispensable concordance de nombre, il manquerait un *mem* après ce mot איש pour אחש, et il n'en paraît pas la moindre trace sur le plâtre qui est entre mes mains. Ce rapport n'existant point, il est impossible de considérer le *mem* qui suit שר comme attaché à cette racine. D'un autre côté, en le joignant à איש, on ne tire aucun autre sens. Force est donc de le laisser isolé et, par conséquent, de le regarder comme un sigle. Dans ce cas, en supposant que איש soit écrit pour אחש, on ne saisit encore aucune explication plausible. Dans cet état de choses, j'incline à croire qu'il ne faut prendre איש qu'à la lettre, qu'il faut lui laisser la si-

(1) On trouve un indice de cette répugnance en Phénicie même, sur une médaille de Sidon qui porte אכת pour אחת, *sœur*.

gnification *homme* et faire du *mem* qui précède une abréviation du nom de nombre מאה, *cent*. Le titre alors serait : *Chef de cent hommes* ou *centurion;* ce serait une variante plus explicite de cette expression de la Bible : שרי המאיות, *chefs de centaines* ou *de centuries. II Rois,* II, 4, 9, 10, 15.

Je laisse aux personnes compétentes à décider la question, et je terminerai cette note en donnant, pour faciliter davantage l'intelligence de ce qui précède, la traduction entière des six épigraphes dont il vient d'être parlé, me référant, je le répète, pour plus ample justification de ma version, à l'ouvrage dont j'ai, au début de cet article, annoncé la récente publication. Je choisis le latin comme s'accommodant mieux aux tours des phrases phéniciennes.

1.

Domino Baali Hammani laus!
Bomana, in Malaca (seu Calama) dux imperans, prout audivi, signum consecravi.

2.

Domino Baali Hammani laus!
Abdosir, in Malaca
dux imperans.

3.

Domino Baali Hammani laus!
Melcâmon, filius Balitonis, in Malaca dux imperans, prout audivi, signum consecravi.

4.

Domino Baali Hammani laus!
In Malaca dux imperans
Kitatzel obsequens
signum consecravi.

5.

Domino Baali Hammani donum.
Onus lapidis legatorum in Malaca ducum imperantium.
Quia immundi, maledictio.

6.

Erexit hoc Deber domino Baali Hammani in Malaca dux centum militum.

Le nom propre qui résulte dans le n° 4 de la rectification précé-

demment signalée est, dans le texte, קיטטול, mot composé des thèmes קוט ou קטט, *fastidire*, etc., et זול, *profusio*. La forme קיטט est analogue, entre autres, à celle-ci הילל, dont Gesenius dit dans son Lexique : « Derivandum a rad. הלל, *splenduit*, ut sit nomen participiale conj. קיטל. »

Dans le n° 6, la séparation qu'on ne peut manquer de remarquer entre le nom propre *Deber*, correspondant à דברי de la Bible, *Lév.* XXIV, 11, et son attribut *dux centum militum*, est analogue à celle qu'on trouve dans l'*Exode*, XXII, 19 : « Celui qui sacrifiera à des dieux sera anathématisé, excepté à l'Éternel lui seul. » Si l'on n'admettait point cette explication, il faudrait supposer, ce qui me paraît moins vraisemblable, que le nom propre a été omis, et dire :

Erexit hoc promissum domino Baali Hammani in Malaca dux centum militum.

A. JUDAS.

# LETTRE A M. LETRONNE

SUR

## L'EXPRESSION HIÉROGLYPHIQUE DU MOT ÉGYPTIEN CALASIRIS.

---

MON CHER MONSIEUR,

Connaissant l'intérêt que vous prenez à tous les rapprochements qu'on peut faire entre la Grèce et l'Égypte, je pense que vous verrez avec plaisir l'observation suivante :

Le mot égyptien *Calasiris* (Καλάσιρις) est mentionné par Hérodote pour désigner les *militaires*, II, 164-168; VII, 89; IX, 32, et pour signifier une espèce de vêtement, II, 81. Jusqu'à présent, on ne l'avait pas trouvé exprimé en hiéroglyphes. Je crois l'avoir découvert comme *nom propre* d'un homme pour l'embaumement duquel a été écrit à l'époque romaine, un papyrus maintenant possédé par M. Gennyson, en Angleterre. Le nom est d'abord exprimé ainsi :

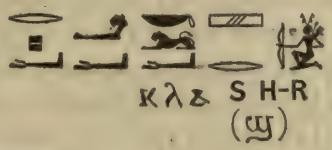


Puis, de cette manière :

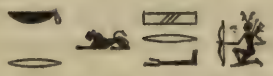

*Kel-Shera* ou *Kell-Shar*; dans l'un et l'autre cas, le nom est accompagné du déterminatif *archer*, ce qui montre qu'en effet le nom se rapporte essentiellement à la caste militaire. Ma petite trouvaille implique donc que ce nom *commun* a pu être employé pour un *nom propre;* et je sens qu'on est en droit de m'en demander un exemple; mais je n'en ai point à la main. Cependant je ne crois pas mon observation indigne d'être mise sous les yeux des égyptologues. Veuillez donc la faire insérer dans la *Revue archéologique* (1), qui embrasse

(1) Cette lettre aurait dû paraître depuis longtemps ; mais elle s'était égarée, par malheur, dans mes papiers. — L.

tout le champ de la science, l'Égypte, la Grèce et l'Italie, l'antiquité et le moyen âge. Je serais charmé si votre érudition pouvait me fournir la confirmation dont j'ai besoin pour appuyer ma lecture de ces deux légendes hiéroglyphiques.

Votre tout dévoué serviteur,

SAMUEL BIRCH.

---

## RÉPONSE.

L'observation précédente, si curieuse en elle-même, le devient d'autant plus qu'en effet le mot Καλάσιρις a été employé comme *nom propre*.

D'abord, c'est celui d'un Égyptien, qui tient une grande place dans le roman des *Éthiopiques* (*Théagène et Chariclée*) d'Héliodore. De plus, je le trouve en cinq inscriptions grecques. La première existe à Philes : Τὸ προσκύνημα· Καλάσιρις [καὶ οἱ] παρ' ἐμοῦ (le proscynème : Kalasiris, et les miens) (1).

La deuxième, dans les carrières de Silsilis : Τὸ προσκύνημα· Καλάσιρις Ἰσιδώρου, μετάτωρ (2) (le proscynème : Calasiris, fils d'Isidore, métateur) (3).

Les trois autres aux carrières de *Breccia Verde*, dans la vallée de l'Hammamat, sur la route de Keneh à Kosseir (4).

L'une d'elles porte : Τὸ προσκύνημα· Καλάσιρις Παχομχήμιος.... L. A. Τίτου, μεσορί (5). Ici le nom égyptien *Calasiris*, est joint à un autre nom du même ordre ; et, comme tout se lie dans l'antiquité, on peut à présent remarquer que l'emploi du mot Καλάσιρις, comme nom propre, laisse à présent incertain si la comédie du poëte d'Alexis, intitulée Καλάσιρις, prenait son titre du vêtement ainsi nommé, plutôt que du nom du principal personnage de cette pièce.

Je suis heureux de pouvoir reconnaître l'aimable communication du savant et ingénieux M. S. Birch, en lui fournissant le renseignement qu'il désirait d'obtenir.

LETRONNE.

(1) *Recueil des Inscr. grecques de l'Égypte*, t. II, p. 186 (n° 131).

(2) Le même, n° 167, p. 234. Souvent le mot προσκύνημα est suivi du nominatif, et mis d'une manière absolue.

(3) Ce qui répond à fourrier ou maréchal des logis.

(4) Le même, n° 424, p. 430. Ce volume touche à sa fin, et va bientôt paraître.

(5) Meineke, *Hist. crit. comic. Græcor.*, p. 400.

# NOTE

SUR

# UNE INSCRIPTION DE TERRACINE

## ET SUR UNE INSCRIPTION DE CORA.

---

Dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* pour 1842, M. G. Melchiori a publié une inscription curieuse, récemment découverte sur l'emplacement de l'ancienne ville de Terracine. Cette inscription se compose de deux lignes en très-grands et beaux caractères avec encadrement, le tout en mosaïque; elle s'étend sur le pavé d'un édifice que l'on suppose avoir été un temple, depuis le seuil de la porte jusqu'au fond de la *cella*. Voici ce qu'il en reste aujourd'hui :

.....IVS. SER. F. GALBA. COS. PAVIMENTVM
....T. EISDEMQVE. PROBAVIT.

Admettant que tous les Sulpicius Galba ont porté le prénom Servius qui était comme une seconde partie de leur nom de famille; s'aidant d'ailleurs, pour la seconde ligne, de formules analogues qu'on trouve assez fréquemment sur les marbres; enfin conjecturant d'après des indices archéologiques dont nous n'avons pas à discuter ici la valeur, que le temple en question était consacré à Minerve, M. Melchiori complète l'inscription de la manière suivante :

SER. SVLPICIVS. SER. F. GALBA. COS. PAVIMENTVM
AED. MINERVAE. LOCAVIT. EISDEMQVE. PROBAVIT.

Maintenant, il s'agit de savoir auquel des Sulpicius Galba consuls sous la république et sous l'empire, elle peut être rapportée. Sur ce point le savant éditeur déclare rester dans le doute. Nous croyons que l'inscription lui offrait un indice utile pour la solution du problème: c'est la forme *eisdem* comme nominatif singulier masculin du pronom *idem*, *eadem*, *idem*. Cette forme, en effet, dépendant de l'ancienne déclinaison du pronom *idem*, laquelle rentrait dans le para-

digme imparisyllabique de la *troisième déclinaison*, est un signe indubitable d'archaïsme (1). Longtemps méconnu dans ce mot et dans plusieurs autres, l'usage en peut être aujourd'hui démontré par un assez grand nombre d'exemples que nous réunirons ici parce qu'ils n'ont pas encore été, que nous sachions, réunis et classés avec méthode :

1. *Eeis* pour *ii; ques* pour *quei* (qui se trouve un peu plus bas), lequel est lui-même pour *qui*. (Senatusconsulte sur les Bacchanales, an de Rome 568);

2. *Q. M. Minucieis Q. F. Rufeis*, pour *Quintus* et *Marcus Quinti filii Rufi*, c'est-à-dire Quintus Rufus et Marcus Rufus, fils de Quintus Rufus. (*Sententia de finibus inter Genuates et Veiturios*, an de Rome 636);

3. *Eus* pour *eis*, lequel est lui-même pour *ii* au nominatif pluriel. (*Ibid.* Quant à l'emploi de *u* pour *i*, on peut comparer : *partus* pour *partis; Castorus* pour *Castoris; Venerus* pour *Veneris*, etc. *Latini Serm. Reliq.*, nos XXXII, XXXIII et n° XXXI, avec la note, p. 252);

4. *Quei facteis erunt* pour *qui facti erunt*. (Fragments de la loi agraire attribuée au tribun Thorius, § XII de la restitution de M. Rudorff, vers l'an de Rome 642);

5. *Eisdem joudices* pour *iidem judices; eis judices* pour *ii judices*. (Fragments de la loi judiciaire attribuée à Servilius, § X de la restitution de Klenze, vers la même date);

6. *Heisce magistreis* pour *hice* (*hi*) *magistri*. (Acte de la construction d'un mur et de la célébration de jeux en l'honneur de *Venus Jovia* à Capoue. Orelli, *Inscr. lat.*, n° 2487, plus correct dans Furlanetto, *Antiche lapide del museo d'Este*, p. 15, an de Rome 645);

7. *Heisce magistreis* pour *hi magistri*, et un peu plus bas *eidem* (non *eisdem*) pour *iidem*. (Acte analogue au précédent. Fabretti, c. IX, n° 298, an de Rome 647);

8. *Eisdem* (bis) pour *iidem*, et plus bas *ieis* pour *ii*. (Arrêté de la colonie de Puteoli pour la construction d'un mur, *Latini Serm. Reliq.*, p. 249, an de Rome 648). Il est remarquable que dans le même monument, si toutefois le texte en a été bien lu, on retrouve plus bas *eidem* pour *idem*, au nominatif singulier, et même *idem*.

(1) Il n'est pas inutile de remarquer ici que l'importance de l'inscription, la grandeur des lettres, et la nature particulière du travail ne permettent pas d'admettre que cet archaïsme soit l'effet d'une négligence de l'ouvrier; ni qu'un personnage consulaire s'amusât à reproduire, sur un monument public, une orthographe tombée en désuétude.

(*Primeis* pour *primi*, à la fin, me semble trop douteux pour qu'il soit permis de s'en autoriser ici.)

Rien n'empêche d'attribuer également au septième siècle de la république les deux inscriptions suivantes qui ne portent pas de date :

CN. CN. CN. SEPTVMIEIS. CN. CN. C. L
PHILARGVRVS. MALCHIO. PHILEROS. ARG.
CORNVFICIA D. L. SELENIO
SEPTVMIA. CN. CN. L. AVGE.
(*Inscr. Kellerm. ap.* Jahn *Specimen epigr.*, p. 96.)

où l'on voit *Septumieis*, au nominatif pluriel, pour *Septimii*, nom commun à trois affranchis de trois frères du même nom (1).

Q. VIBIVS. L. F
DIANAE. V. S. (*Votum solvit, ou voto soluto.*)
EISDEM. ARAM
D. S. F. C. (*De suo faciendam curavit.*)
(Cavedoni, *Indicazione antiquaria del reale museo Estense*, 1842, in-8°, p. 108.)

où *eisdem* est pour *idem* au nominatif singulier.

J'ai cru d'abord trouver un grave argument contre l'attribution de ces divers exemples d'archaïsme au dernier siècle de la république, dans l'inscription qui se lit sur la porte du temple d'Hercule à Cora :

M. MANLIVS. M. F. L. TVRPILIVS. L. F. DVOMVIRES. DE. SENATVS
SENTENTIA. AEDEM. FACIENDAM. COERAVERVNT. EISDEMQVE. PROBA
[VERE

où *duomvires* est pour *duumviri*, *coeraverunt* pour *curaverunt*, et *eisdem* pour *iidem*. En effet Winckelmann (2) et d'après lui Nibby (3) et Canina (4), attribuent au temps de Tibère l'édifice qui porte cette inscription. Mais ayant soumis là-dessus mes scrupules à deux habiles architectes, MM. Guénepin et Famin, anciens pensionnaires de l'école de Rome, qui pendant leur séjour en Italie ont fait des études

(1) On peut citer pour exemples de cette manière de marquer le pluriel, outre la sentence des frères Minucius Rufus indiquée plus haut, Orelli, n° 4377; Boeckh, n° 2285; et l'inscription d'un arc de triomphe à Saint-Remy, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVIII, p. 579. Cf. plus haut t. III de la *Revue*, p. 394, les observations de M. Letronne sur l'inscription de Kellermann.

(2) *Storia dell' Arte*, t. III, p. 50, ed. Rom., 4°.

(3) *Viaggio*, etc., t. II, p. 209, suivi par M. Orelli, n° 3808.

(4) L'*Architettura romana*, parte III, p. 65.

spéciales sur les ruines de Cora, j'ai bientôt reçu l'assurance que rien n'autorisait à placer au commencement de l'ère chrétienne la date du temple en question. M. Famin a même bien voulu, avec une obligeance dont j'aime à le remercier ici, mettre à ma disposition ses dessins exécutés sur les lieux (1), et autoriser la *Revue archéologique* à en publier les parties les plus caractéristiques comme pièce justificative à l'appui de la présente note (voir les pl. 66, 67). Nos lecteurs peuvent donc aujourd'hui se convaincre que le temple élevé dans la ville de Cora, par Manlius et Turpilius, a toutes les apparences d'une construction du temps de Sylla; et, s'il en est ainsi, la forme *eisdem* doit légitimement s'ajouter aux exemples ci-dessus rassemblés.

Je n'oserais en dire autant de *isdem* pour *idem*, au nominatif singulier, dans l'inscription suivante, à laquelle s'attache malheureusement le nom suspect de Ligorio :

L. AQVILLIVS. D. L
MODESTVS. MAGISTER
QVINQVENNALIS. COLLEGII. FABRORVM
TIGNVARIORVM. OSTIENSIVM. LVSTRI II
ISDEM. AVGVSTALIS. FECIT. SIBI, etc. (Gruter, 360, 2.)

Il me semble, en effet, que tout indiquera ici aux connaisseurs une inscription de l'époque impériale. Le titre seul d'*Augustalis*, comme il ressort de nos Observations récentes sur ce sujet dans le tome troisième de la *Revue*, ne peut remonter au delà des dernières années du principat d'Auguste. Peut-être *isdem* est-il ici une faute du graveur lapidaire, ou bien du copiste (2); sinon, il y faudrait reconnaître un de ces archaïsmes d'imitation, assez fréquents sur les marbres, où, en général, ils sont faciles à distinguer des archaïsmes réels et sincères (3).

Le nominatif masculin singulier ou pluriel a laissé aussi quelques traces dans les auteurs : « Ques, nous dit Festus (4), *antiqui dixe-*

(1) On reconnaîtra facilement la supériorité de ces dessins sur ceux de Piranesi (*Antichità di Cora*). Notre pl. 66 représente la façade du temple, et la pl. 67 les détails : 1° fragment du plafond du larmier pris sur l'angle; 2° antefixe; 3° porte de la cella; 4° plan du temple et du pronaos.

(2) Le texte de Muratori, p. 521, 3, porte *idem*, au lieu de *isdem*.

(3) *Eisdem* pour *idem* dans Orelli, n° 548 (monument en l'honneur de Valerius Publicola) appartient à une inscription que l'on s'accorde à regarder comme apocryphe.

(4) Au mot *Ques*, page 69 du manuscrit, reproduit par Orsini.

*runt* (pour *qui*) *inde declinatum remanet dativo* QUIBUS. » Varron nous a conservé ce fragment des *Annales* d'Ennius :

Decem coclites, *ques* montibu' summis
Rhiphæis fodere. (*De Lingua latina*, VII, 71 ed. Müller.)

Et un passage, malheureusement un peu obscur, du grammairien Charisius semble nous montrer que César, dans son livre *de Analogia*, conseillait l'usage du nominatif pluriel *iisdem* pour *iidem* ou *idem* pour éviter la confusion avec le nominatif singulier *idem* (1).

Pour revenir après un si long détour à l'inscription de Terracine, les rapprochements qui précèdent circonscrivent l'époque dans les limites de laquelle on peut la placer. Quoique les Sulpicius Galba possédassent au premier siècle de notre ère une belle villa auprès de Terracine (2), ce n'est certainement pas à cette période que peut appartenir le consul qui a fait faire la mosaïque récemment découverte ; il faut remonter plus haut dans la généalogie de la famille Sulpicia. Sous la république, le dernier consul qu'elle nous offre est Ser. Sulpicius Galba, consul en 645 avec L. Hortensius, puis avec M. Aurelius Scaurus, et ainsi contemporain de plusieurs des monuments où nous avons relevé le trait d'archaïsme dont la mosaïque de Terracine a fourni un nouvel exemple (3). Mais on peut, à la rigueur, remonter jusqu'au célèbre orateur Ser. Sulpicius Galba, consul avec L. Aurelius Cotta en 609, ou même jusqu'à P. Sulpicius Galba, fils de Ser. Galba, consul en 553, avec un autre Aurelius Cotta ; car on remarquera que le prénom n'existant plus sur le monument en question, M. Melchiori était libre de restituer P. au lieu de SER. Cette dernière année serait celle du commencement de la guerre avec Philippe, et de la représentation de l'*Epidicus* de Plaute (4). Il reste à savoir maintenant si les caractères de l'écriture et ceux de l'architecture permettent d'attribuer à ces ruines une aussi haute an-

(1) I, p. 86 : « *Is* homo *idem* compositum facit, nisi quia (quod?) Cæsar, libro « secundo, singulariter *idem*, pluraliter *iisdem* dicendum affirmat ; sed consuetudo « hoc non servat. » C'est probablement par la même particularité qu'il faut expliquer cette phrase d'un poëte contemporain de Sylla, où Nonius qui la cite (IX, p. 500, éd. Merc.) voit un *accusatif* pour un *nominatif* : *Quot lætitias insperatas modo mihi inrepsere in sinum.* Cf. Burnouf, *Gramm. lat.*, § 120.

(2) Suétone Galba, c. 4 : Sergius Galba imperator, M. Valerio Messalla, Cn. Lentulo Consulibus natus est IX Kal. Januarii in villa colli superposita prope Terracinam sinistrorsum Fundos petentibus.

(3) C'est précisément sous les consuls de 645 qu'a été écrite l'inscription n° 2487 d'Orelli qui porte *heisce magistreis*, pour *hi magistri*.

(4) Voy. E. W. Fischer, *Römische Zeittafeln* (Altona, 1846), p. 96.

tiquité, c'est ce que nous ne saurions dire; nous croyons du moins avoir établi que l'inscription de Sulpicius Galba peut désormais compter parmi les plus anciens monuments de la langue latine, et qu'elle constitue, dans la question archéologique soulevée par les découvertes de Terracine, un argument de quelque importance.

Nous n'ajouterons plus qu'une courte remarque sur la restitution de M. Melchiori. *Locare* est l'expression consacrée pour les marchés qu'un magistrat romain concluait, au nom de l'État, avec un *redemptor*. Mais rien ne prouve que Galba, faisant paver en mosaïque l'édifice décrit par le savant italien, agît avec un caractère public, et qu'il ait conclu un marché de ce genre. Aussi, quelle que soit l'opinion des juges compétents sur l'attribution qui est faite de l'édifice au culte de Minerve, il nous semble qu'au lieu de AED. MINERVAE. LOCAVIT, on ferait mieux de lire simplement FACIVNDVM. CVRAVIT, ou plutôt COERAVIT selon l'ancienne orthographe, ce qui d'ailleurs convient très-bien pour le nombre des lettres. On connaît l'inscription du pont Fabricius, à Rome, dont voici les trois premières lignes :

L. FABRICIVS. C. F. CVR. VIAR.
FACIVNDVM. COERAVIT IDEMQUE
PROBAVIT
(Orelli, n° 50, cf. n° 3270.)

De même Q. Lutatius Catulus, en 675, ayant reconstruit le *Tabularium* du Capitole, y inscrit la formule FACIVND. CVRAV. Enfin, à Herculanum deux magistrats MACELLVM. DE. SUA. PECUNIA. FACIUNDUM. CURAVERUNT EIDEMQUE. PROBARUNT. (Orelli, n° 3288.)

De toute façon, si l'on maintient le mot LOCAVIT, on pourrait le faire précéder de FACIVNDVM, comme dans cette inscription de Pompeï :

C. QVINTIVS. C. F. VALG.
M. PORCIVS. M. F
DVOVIR. DEC. DECR.
THEATRVM. TECTVM
FAC. LOCAR. EIDEMQ. PROBAR. (Orelli, n° 3294.)

C'est ainsi que Sulpicius écrit à Cicéron en parlant des funérailles de M. Marcellus : « Postea curavimus ut eidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum *faciendum locarent*. » (*Epist. ad Div.*, IV, 12.)

E. EGGER.

# QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

# LES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE DIE.

---

La vallée de la Drôme est formée par une suite de bassins superposés qui se sont ouverts, dans les temps reculés, sous l'action corrosive et incessante des eaux. Depuis Luc jusqu'à Saillans, cette vallée se resserre en quatre ou cinq endroits, de manière à n'offrir qu'une gorge étroite à peine suffisante pour donner passage à la rivière et au chemin : des villages sont jetés çà et là dans les plis du terrain. Commençant au pied du Col-de-Cabres, le *Gaura Mons* des anciens, la vallée se dirige vers le couchant et finit à Crest. Là, elle s'élargit en une petite plaine riche et charmante. Crest, avec sa tour majestueuse, en semble la gardienne antique et redoutable. Cependant cette ville ne date que du moyen âge, bien qu'on rencontre parfois dans ses environs des débris de l'époque gallo-romaine (1). Elle naquit, ou tout au moins se développa à l'abri du château qui occupait la crète de la colline; de cette position vint son nom de *Crista* et *Cristum* qu'on trouve dans les anciens actes. Le château a disparu; et le donjon qui, dans les premières années du XIII^e siècle, résista aux attaques du terrible Simon de Montfort, semble défier les coups, encore plus redoutables, du temps.

La vallée de la Drôme appartenait à la grande confédération des Voconces, qui s'étendaient de la Durance au Drac, et s'appuyaient, au levant, au pied même des Alpes. La vue de tant de vallées pro-

(1) En 1829, on trouva dans le même endroit trois bustes dont deux portaient une inscription sur le socle. En voici une, telle que l'a donnée l'estampage : ΕΙΒΥΚΟΣ | ΠΡΑΣΙΤΕΛΗΣ | ΕΠΟΙΕ (*sic*). Cet Ibycus et le buste sans inscription furent vendus à M. Pierquin de Gembloux, inspecteur des études. Le troisième buste, représentant Philétas du même artiste, est à Lyon. Ce Philétas est sans doute le poëte de Cos dont la taille était si exiguë qu'il portait des semelles de plomb pour ne pas être enlevé par le vent. (Ælian. IX, 14. — Athen., XII). Cette collection de poëtes élégiaques fait supposer qu'ils ornaient la villa de quelque amateur de ce genre de poésie. Voici encore une preuve qu'il y a eu plusieurs Praxitèles. L'imparfait ἐποίει sonne modestement au bas d'un si grand nom.

fondes et naturellement fortifiées justifie les assertions de Strabon (2). Ainsi, on comprend que deux chefs-lieux aient été jugés utiles pour une confédération aussi puissante, aussi étendue. Vaison commandait au district du midi, Die à celui du nord. On a voulu, sur la foi de Pline, accorder ce privilége à Luc, *Lucus Augusti*, qui n'est connu dans l'histoire que par l'odieux brigandage de Fabius Valens, général du parti de Vitellius (3); mais plusieurs raisons s'opposent à cela. D'abord l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* ne donne à Luc que le titre de simple *mansio*. Or, comment expliquerait-on un si grand et si subit changement? Si ce n'était la fontaine publique du village, qui n'est autre chose qu'un tombeau antique, portant encore son inscription en beaux caractères, on ne se douterait guère qu'on foule une terre où ont passé jadis les conquérants de la Gaule. Ensuite, et cette dernière raison est plus rationnelle qu'on ne pense, quand l'organisation religieuse vint s'enter sur l'organisation civile, plus ancienne qu'elle, n'est-ce pas Die et non Luc qui prit la première place dans la hiérarchie? Ce privilége n'était-il pas une conséquence de sa qualité de *civitas?* Le comte résidait à Die : c'est là aussi que siégea l'évêque, lequel finit par l'absorber et réunir le pouvoir temporel à son domaine. Ainsi donc, la présence du comte ou de l'évêque assure la suprématie à la ville de Die. Depuis Valence jusqu'aux Alpes, c'est la seule *civitas*, d'ailleurs, qu'on trouve dans cette partie de l'*Itinéraire*. Le nom d'*Augusti*, ajouté à celui de *Lucus*, n'exprime aucune sorte de supériorité, pas plus que celui d'*Augusta*, donné à un autre *mansio* (Aouste), à douze milles de *Darentiaca* (Saillans), *mutatio* qui se

(2) « Vocontii usque ad Allobroges pertingunt, degentes in convallibus montium « profundis ac munitis. » Strab. IV, edit. Casaub.

(3) Aussi on trouve toujours dans les auteurs les noms de *Vasio* et de *Dea*, suivis de *Vocontiorum*. Pomp. Mela, *Geogr.* II, 5, nomme *Vasio* pour capitale des *Vocontii*, tandis que la *Notitia*, confère ce titre à *Dea* (*Not. prov. ap. rer. gallic. et franc. script.* I, p. 123). Pline, III, 4, qui ne fait pas mention de Die, leur donne pour seconde capitale *Lucus Augusti*, que mentionne Tacite, *Hist.* I, 66. Ce dernier pays, qui n'a jamais eu une grande importance, *n'a pas été submergé par un petit lac qui s'est formé dans cet endroit*, ainsi que le dit M. Walckenaër (*Géogr. anc. et Hist. des Gaules*, p. 260). Le lac de Luc n'a été formé qu'en 1442 par l'éboulement d'une masse de rochers dans le lit de la Drôme; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *le Claps*. Mais le village actuel de Luc occupe à coup sûr l'emplacement de l'ancien *Lucus Augusti*, à plus d'un kilomètre de distance et dans une position où la submersion est tout à fait impossible. Au reste, ce qu'on appelait le lac est à sec aujourd'hui et on n'y trouve pas le moindre vestige d'habitations englouties. La distance indiquée par l'*Itinéraire* ferait même supposer un emplacement plus rapproché de Die.

trouve lui-même à seize milles de Die, *civitas Dea Vocontiorum.* César avait fait des cités *Juliennes;* son fils adoptif créa des *Augustales* et des *Césaréennes*. C'était une manière adroite d'enlever aux vieilles cités gauloises leur dénomination celtique et leur ancien prestige de nationalité.

Die était donc réellement un des deux chefs-lieu de la confédération vocontienne, commandant au nord, comme Vaison au midi. Le colonat, sous Auguste, contribua beaucoup à augmenter sa population et sa richesse, et par cela même, à assurer sa prééminence sur les bourgades voisines. La *cité* la plus rapprochée était Valence. Traversée par la voie qui allait de Milan à Vienne, en passant par le Mont-Genèvre, elle ne pouvait manquer d'acquérir une certaine importance sous la domination romaine. C'est ce qu'on est forcé de reconnaître aux mille débris de cette époque qui subsistent encore de tous côtés. Les souvenirs des premiers siècles s'y étalent à chaque pas. Peu de villes renferment en aussi grand nombre les fragments de colonnes, de bas-reliefs et surtout les inscriptions. Il n'y a presque pas de maison qui ne possède quelque débris d'antiquité encastré dans les murs de sa façade ou dans un coin de son jardin. Ici, c'est un médaillon faussement attribué à Drusus, fils de Tibère (maison Joubert); là (maison de Roquebeau), un bas-relief bien conservé, faisant jadis partie du couvercle d'un tombeau. Partout, dans chaque rue, à chaque pas, pour ainsi dire, des inscriptions plus ou moins intactes, sur des cippes ou sur des dalles qui servent actuellement de pieds-droits ou de linteau aux portes cochères des maisons. Quelques-unes de celles-ci possèdent d'assez belles mosaïques. Malheureusement elles se trouvent dans les caves, à quelques mètres de profondeur dans le sol. Pour la commodité des nouvelles constructions, on s'est vu forcé d'en faire des points d'appui. On a bâti dessus. Celle de la maison Laurens représente, dans un encadrement de bon goût, Neptune, armé de son trident, assis sur un cheval marin et entouré de poissons. Une chouette est sur la branche morte d'un arbre fruitier. Le pavé de l'ancienne chapelle de l'évêché est formé d'une seule mosaïque polychrome qui a été évidemment transportée. C'est un parallélogramme rectangle, ayant quatre mètres environ sur ses côtés. Quatre mufles, correspondant aux angles, jettent de l'eau qui jaillit vers la bordure. C'est la figure des quatre fleuves du paradis terrestre : *Tigris*, *Eufrates, Fison* et *Géon* (*sic*), ainsi que l'indiquent les noms inscrits sur les bords d'une rosace centrale : on y voit aussi des petites ro-

saces fleuronnées, des poissons, des plantes, des quadrupèdes, des oiseaux et jusqu'à un triton. Le travail et les caractères accusent tout à fait les *bas temps*.

Deux particularités ne peuvent manquer de frapper les yeux et l'esprit de l'archéologue à Die : c'est d'abord le grand nombre de tauroboles qui sont venus jusqu'à nous. Ils sont encore au nombre de cinq. Faut-il conjecturer de là, comme on l'a fait, que cette partie du pays des Voconces rendait un culte particulier à Cybèle? que cette ville surtout était sous la protection de la déesse? qu'on l'appelait simplement *la déesse*, c'est-à-dire la déesse par excellence, *Dea Vocontiorum*, et que du mot *Dea* est venu celui de Die? Autant vaut cette étymologie qu'une autre, et même mieux (4). Cependant il faut remarquer qu'un grand nombre de tauroboles sont semés depuis Lyon jusqu'à la mer; que les tauroboles semblent être un privilége de la Gaule narbonnaise, ou du moins de cette partie de la Gaule qui avait donné asile à tous les dieux étrangers (5). On sait par les monuments que le culte mithriatique était fort répandu sur les bords du Rhône. Or, les riverains de ce beau fleuve, ouvert depuis les temps les plus reculés aux navigateurs, avaient-ils reçu ces divers cultes des Romains, ou bien les tenaient-ils déjà des Orientaux? Les Phéniciens et les Grecs ne pouvaient-ils pas leur avoir laissé quelque chose de leur mythologie, comme ils avaient fait de leurs arts, de leurs produits et de leur alphabet? Ceci est probable. Sous l'époque impériale, lors du grand envahissement des religions et des croyances étrangères, le culte de Cybèle dut se modifier et se combiner. Le culte de la déesse syrienne se confondit avec celui de la *magna Mater* phrygienne. De là, la commu-

(4) Si l'épithète de Cybèle était indifféremment *Mater Deum magna Idæa Dea* ou *Dia*, comme l'indique de Boze dans son explication du taurobole de Lyon (*Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*), l'origine de l'étymologie de Die ne serait plus douteuse. « L'épithète *Dia*, dit-il, achève de marquer son essence divine et sa supériorité sur les autres divinités. Elle est ainsi nommée dans la plupart des inscriptions des *Fratres Arvales*, dont on trouve les fragments dans le recueil de Gruter, comme l'explique fort au long M. Spon dans ses *Recherches d'antiquité* sur le mot *Dia Vocontiorum*. »

(5) Orelli, nos 1875 et 1876, donne deux inscriptions des bords de l'Isère relatives au culte d'Isis : ISIDI MATRI et ISIDI MYRIONYMAE. Celle-ci est rapportée par Gruter, 83, 11. — Or, si le culte de Cybèle est venu fort tard à Rome, si les plus anciens tauroboles ne datent que du règne d'Antonin, on est en droit de conclure que le culte de la déesse qui donnait son nom à la cité des Voconces avait été importé chez eux par un autre peuple que les Romains.

nauté, dans les deux cultes, du sacrifice du taureau, base du culte mithriatique (6).

Quoi qu'il en soit, les tauroboles de Die ne peuvent entrer en comparaison avec celui de Tain et ceux de Lyon, sous le rapport de la conservation (7). Un seul a gardé son inscription dans toute son intégrité, à l'exception du mot final *dendrophoro*, qui est fruste. C'est ici le cas de relever une assez grave erreur. La *Statistique de la Drôme*, d'après une dissertation de M. Drojat (8), commence de la manière suivante l'inscription qui couronne ce taurobole : PRO. VAL. IMPER. Cette lecture du second mot VAL. amenait forcément le règne de Valérien, et faisait placer le sacrifice vers l'année 260 de notre ère. Malheureusement la dissertation de M. Drojat pèche par la base. Ce n'est point PRO. VAL. que porte l'inscription : c'est PRO. SAL. L'estampage n'a pu donner autre chose. Ainsi donc, on ne saurait préciser, *pour le salut* de quel empereur a été érigé ce taurobole, le consulat n'étant pas indiqué. Cette correction, qui est reconnue indispensable, est prouvée, non-seulement par la pierre même, mais encore par toutes les inscriptions analogues données par les recueils. Le nom de l'empereur n'est jamais seul en tête de l'inscription, et surtout ne la commence jamais de cette manière. La formule la plus générale est celle-ci : *Pro salute imperatoris N...* ou même *pro salute et incolumitate domini nostri N...* C'est donc une correction essentielle à faire (9).

On faisait des tauroboles pour le salut ou la prospérité de l'empereur et pour la sienne propre. Ceux de Die appartenaient sans doute à la première catégorie; on ne peut l'assurer pourtant que pour les deux qui ont conservé en partie leur inscription. Comme le bucrane est sur le même plan que la tête du bélier, ce sont en même temps des tauroboles et des crioboles. Au-dessous des deux têtes parées de bandelettes, on trouve sur tous et réunis sur une seule face, une partie des objets suivants : un préfericule, un lituus, un sympullum, une patère, avec ou sans manche, une aspergille, le rameau de

(6) *Mithriaca*, par M. de Hammer, 1833. *Recherches sur le culte de Mithra*, par M. Félix Lajard, 1825.

(7) Orelli, nos 2322, 2325.

(8) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. VII, p. 63. Delacroix, *Statist. de la Drôme*, p. 477. Les sigles D. M. qui occupent les angles supérieurs ont été mal expliquées par les mots *Deo maximo*. Il fallait lire *Deæ magnæ* ou plutôt *Deum matri*, en sous-entendant *magnæ Idææ*.

(9) Cf. Orelli, n° 924 *et passim*.

pin du dendrophore, le cône de pin, l'épée à crochet ou harpé, le gâteau sacré, les crotales et le bonnet d'Atys. L'inscription occupe l'extrémité supérieure de la pierre. L'exécution grossière, et pour ainsi dire à l'état d'ébauche de tous ces tauroboles, dénote, ou peu d'expérience dans les ouvriers, ou une époque assez avancée de notre ère. La longue inscription du sixième taurobole, qui a disparu, le rapporte à l'année 245. On serait tenté d'attribuer ceux qui survivent à des temps encore plus rapprochés de nous (10).

Ici se présente une réflexion. Puisque au III^e^ et au IV^e^ siècle, les croyances du paganisme conservaient encore tant de force et de vigueur dans cette partie de la Gaule méridionale, c'est, apparemment, que la religion chrétienne n'avait pas fait de grands progrès pendant les deux premiers siècles. Que deviennent donc ces prétentions de toutes nos églises à une tradition et à des épiscopats synchroniques des apôtres? C'est sous le règne de Marc-Aurèle qu'apparaissent les premières conversions publiques et les premiers martyrs, en l'année 177, dix-sept ou dix-huit ans après l'arrivée de la mission smyrnéenne à Lyon, sous la conduite de Pothin. L'église lugduno-viennoise eut ce glorieux privilége (11); mais, à coup sûr, tous ces grands et solennels sacrifices païens, accomplis pendant le III^e^, et peut-être même pendant le IV^e^ siècle, dans une cité comme Die, qui avait une certaine importance, ne témoignent pas que la nouvelle foi y eût encore jeté de profondes racines.

Le plus ancien monument chrétien de la localité vient sans doute d'être découvert, il y a peu de jours, dans une propriété de M. Alvier. C'est un tombeau en plomb, fort lourd, à parois très-épaisses, sans ornementation aucune, contenant encore quelques débris d'ossements. A côté, on a trouvé quelques médailles de la première moitié du IV^e^ siècle.

La seconde particularité que l'on observe à Die, c'est le grand nombre de monuments élevés à *l'auguste déesse Andarta*. Nous n'en

(10) Les derniers tauroboles dont fasse mention Muratori, p. 389, 4; 392, 1, et Gruter, 1102, 2, sont des années 383, 387 et 390.

(11) « Tunc primum inter Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione « suscepta, » dit Sulpice Sévère, qui écrivait en 401. V. Milman's *History of Christianity*, I, p. 343, édit. Baudry. *Hist. de l'Église gallic.*, par le P. Longueval, t. I. Les hagiographes parlent d'un saint Martius, premier évêque connu de Die, en 220, et de saint Nicaise, le cinquième, comme du seul prélat des Gaules qui assista au premier concile de Nicée. Je ne puis m'assurer du fait; mais il est permis d'en douter.

citerons qu'un seul comme échantillon. C'est un cippe, encastré dans le mur, à la porte des bureaux de la sous-préfecture :

DEAE AVG. | ANDARTAE | L. CARISIVS | SERENVS |
IIIII VR. AVG. | V. S. L. M.

Dom Martin, qui rapporte deux inscriptions avec le nom d'*Andarta*, croit que c'était, chez les Gaulois, la Victoire divinisée (12). A voir l'étroit rayon dans lequel son culte paraît concentré, on serait plutôt tenté de la considérer comme une divinité topique. Nous laissons aux doctes antiquaires le soin de prononcer là-dessus. Quoi qu'il en soit, dans les cinq mille inscriptions d'Orelli, on ne rencontre que l'inscription ci-dessus, ayant rapport à la déesse *Andarta* (13).

Outre les deux tronçons de colonnes cannelées qui servent de bornes à une propriété particulière sur la route de Luc; outre les nombreux fûts en granit qui fournissent des siéges à ses promenades ou à ses places, Die possède encore d'autres vénérables débris qui témoignent hautement de son antique importance. C'est d'abord son enceinte murale qui subsiste encore en grande partie, et qui, du côté du midi, présente, malgré de grandes lacunes, ses myriades de petits cubes smillés, séparés de distance en distance par quelques assises de briques. La solidité du mortier romain était telle que, en dépit d'énormes affouillements faits au pied des murs et dans les tours pour enlever des matériaux, d'immenses pans de blocage demeurent suspendus dans le vide par l'effet seul de la cohésion. Et pourtant l'enceinte murale de Die a dû être construite bien après l'époque de la colonisation. On serait tenté de la reporter au temps où la colonie commença à ressentir la crainte des invasions étrangères. Cette hypothèse ressort du système de construction et des matériaux qui furent employés. En effet, ce n'est pas dans un temps de sécurité profonde qu'on eût embrassé dans une enceinte fortifiée une partie de la colline qui domine la ville, et qui, bien que circonscrite dans l'enceinte, n'a jamais dû être couverte par des habitations, ainsi qu'on le croit. Le point culminant seul était fortifié; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui *la citadelle*. Il fallait le mettre à l'abri d'un coup de main, à cause du prolongement de la colline qui avait dû être entaillée au pied des murs. Cette partie a naturellement le plus

(12) *Religion des Gaulois*, t. II et III, p. 12. Gruter, 88.
(13) Orelli, n° 1958. La distinction des lignes n'est pas bien observée.

souffert pendant les différentes guerres : aussi la presque totalité du mur date-t-elle des époques modernes.

Les autres côtés de l'enceinte remontent encore, en grande partie, à la construction primitive; mais le revêtement inférieur du mur ayant disparu en maints endroits, on peut analyser sa composition comme on ferait des couches intérieures d'un terrain au moyen d'une brèche. Eh bien! là tout accuse le désordre et la précipitation : au lieu de ces grands blocs, symétriquement posés et destinés à porter tout le poids d'une construction, on ne voit que dalles jetées pêle-mêle en tous sens, des morceaux de fûts, de chapiteaux et de bases de colonnes, des cippes, des stèles, des briques, des fragments de pilastres ou des marbres couverts d'inscriptions tronquées, et jusqu'à des fragments de statues (14). Enfin tout prouve que l'enceinte ayant été reconnue utile, indispensable, on y travailla avec ardeur, en toute hâte, et qu'on s'empressa de jeter dans les fondements, et jusqu'à une certaine hauteur, tout ce qui se rencontra sous la main.

Ce qui prouverait encore que le besoin de la défense fit passer par-dessus la régularité et surtout le respect dû aux monuments existants, c'est qu'au levant deux grosses tours circulaires furent accolées de face à un arc qui formait à coup sûr une porte triomphale. C'est aujourd'hui la porte Saint-Marcel. Or, l'idée pouvait-elle venir aux colons de Die, en temps ordinaire, de masquer par deux grosses et lourdes tours un arc qui rappelait sans doute un souvenir historique et flatteur pour la colonie? L'ornementation n'accuse pas une époque brillante de l'architecture. La voûte en est ornée de roses et de rinceaux. La clef de l'archivolte, sur la face intérieure, est formée par un bucrane en saillie; les tympans sont remplis par deux tritons, dont la queue monte en volute. La courtine qui relie les deux tours empêche de décrire la façade extérieure. Y avait-il une inscription sur la frise? Cette inscription est-elle englobée dans la maçonnerie? Ces questions resteront longtemps insolubles. Pour les éclaircir, il faudrait peut-être détériorer une construction qui paraît remonter à la fin du IV^e^ ou au commencement du V^e^ siècle. Ce serait recommencer les Vandales. Quant à l'origine probable du monument triomphal, il serait bien possible qu'il eût été érigé en l'honneur de l'empereur Constance, pour la victoire qu'il remporta, en 353, sur Magnence, à la Bâtie-Monsaléon (*Mons Seleucus*). L'arc est, en effet, au levant

(14) M. D. Long possède dans son cabinet le buste en marbre blanc, trouvé dans les remparts, d'une jeune femme aux formes les plus gracieuses. Sur un des seins, fortement prononcés, est une légère excroissance qu'on ne saurait définir.

de la ville, sur la route de Luc. Nous avons déjà vu que Die était la seule *cité* sur cette voie qui tendait aux Alpes. — Le couronnement des tours et de la porte a dû être refait au XI^e ou XII^e siècle, pendant les guerres de la féodalité.

La porte Saint-Pierre, au couchant, sur la route de Valence, est aussi un reste d'ouvrage antique. Il est fâcheux qu'on ait eu l'idée, dans les temps modernes, de rétrécir également son ouverture par un revêtement intérieur, en doublant le cintre et les pieds-droits avec des moellons. Quoi qu'il en soit, ces deux portes, avec leurs tableaux et leurs alettes formés par d'immenses blocs, superposés sans ciment ni mortier, donnent à la ville de Die, au premier aspect, un cachet réel d'antiquité. Nous avons vu que l'intérieur de la ville ne le démentait pas.

Hors de la porte Saint-Pierre est un emplacement vulgairement désigné sous le nom de *palat*. On veut que ce soit l'ancien palais. Un palais, à Die, est une chose plus que problématique. Je crois volontiers que, dans le moyen âge, on aura donné ce nom à une masse imposante de ruines qu'on ne savait plus comment qualifier, et qui n'étaient autre chose que les restes de l'amphithéâtre. Quelques substructions en hémicycle le feraient présumer. C'est là, d'ailleurs, que fut trouvée l'inscription qui confirme l'existence d'un amphithéâtre (15).

Celle d'une boucherie ou d'un *macellum*, dans l'intérieur de la ville, semble également probable; il y a encore, comme dans plusieurs villes du midi, la place du *Mazel* (16). Les thermes étaient près de la porte Saint-Marcel, sur les bords de Mérosse. Ils étaient alimentés par les eaux de cette petite rivière ou par celles de Valcroissant. On a trouvé jadis, en cet endroit, des débris d'hypocaustes.

Il reste encore à signaler les belles colonnes en granit gris qu'on a hissées sur la plate-forme qui surmonte le porche de l'ancienne cathédrale, et qui faisaient évidemment partie de quelque édifice antique. Elles soutiennent aujourd'hui la cage de fer de l'horloge.

(15) *Sex. Vincio Juventiano flamini divi Aug. item flamini et curatori muneris gladiatorii villiani adlecto in curiam Lugdunensium nomine incolatus a splendidissimo ordine eorum ordo Vocontion. ex consensu et postulatione populi ob præcipuam ejus in edendis spectaculis liberalitatem.* Orelli, n° 3725. Gruter, 484, 2.

(16) Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. III, pl. C, donne le plan et la figure, sur un revers de Néron, d'un *Macellum* qui était, à Rome, une boucherie, ou plutôt une espèce de halle où l'on vendait de la viande, du poisson et d'autres victuailles. *Macello*, selon lui, signifie encore une boucherie, en Italie.

Les bases en marbre blanc sont attiques; mais la scotie entre les deux tores est une gorge large et profonde.

Je ne parlerai pas des nombreuses et diverses inscriptions; elles ont été relevées par divers auteurs, et on les trouvera réunies dans le *Mémoire* de M. Long que vient de couronner l'Académie, et qui sera imprimé sans doute (17). On trouve dans le cabinet de cet antiquaire l'estampage de presque toutes les inscriptions qui existent.

Die, si riche en débris de l'époque gallo-romaine, ne conserve presque rien du moyen âge. A quoi tient cela? L'art chrétien eut-il de la peine à se naturaliser sur un sol tout hérissé des souvenirs du paganisme? Est-ce aux fureurs des iconoclastes modernes qu'il faut attribuer une pareille pénurie? Ceci est probable. L'église remonte au XII^e siècle; mais la nef et l'abside ont été considérablement remaniées. Le porche appartient exclusivement à la construction primitive. Il est remarquable par sa voûte d'arêtes et ses colonnes trapues qui se répètent dans les deux étages du clocher. Les deux éperons qui flanquent la porte d'entrée semblent avoir été mis là pour prévenir quelque danger. Ou ces étais ont été bâtis parce que les voûtes du porche avaient été mal combinées, ou parce que le mur de façade poussait au vide. Peut-être voulait-on seulement renforcer une partie destinée à porter le poids du clocher, lequel n'aura pas été achevé, ou, ce qui est encore probable, lequel aura disparu par l'effet de quelque catastrophe dont on n'a pas gardé le souvenir. L'effet est des plus lourds et des plus mesquins. Cette église, à laquelle le porche, sans doute, a valu d'être classée parmi les monuments historiques, vient de s'enrichir d'une décoration complète de vitraux coloriés, dont cinq à personnages, sortant des ateliers de MM. Mauvernay et Pagnon de Saint-Galmier (Loire). Il y a de bonnes choses dans cette œuvre qui prouve les progrès que font nos peintres verriers; mais il est fâcheux que l'esprit d'innovation ait conseillé d'ôter au Christ et aux apôtres le nimbe, signe invariable et traditionnel de leur glorification. Il est à désirer que quelques fonds mettent à même de poursuivre l'isolement complet de cette église. — A part cela, le moyen âge, c'est-à-dire la période romane, car l'ogive est presque inconnue à Die, n'est représenté que par quelques jolis chapiteaux historiés en marbre qui surmontent les fontaines de l'intérieur de la ville. Celui de la porte Saint-Pierre représente l'Annonciation et la Visitation de

(17) Plusieurs ont été publiées par Lancelot, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. VII, p. 232 et seq., par Millin, *Annales encyclopéd.* fév. 1818, p. 294 et Delacroix, *Statist. de la Drôme*, article *Die*.

la Vierge. Le plus curieux se trouve dans l'enclos de M. Vallentin, où il surmonte le pilier d'une fontaine. Ses quatre faces représentent une de ces enceintes de ville crénelées et délicatement refouillées qu'on appelait des *Jérusalems célestes*.

Une chose qui frappe les yeux et qui est hors de doute aujourd'hui, c'est que le système curviligne ou l'ogive n'a été naturalisé dans le midi que par la conquête. Soit par l'effet de l'habitude, soit par antipathie pour tout ce qui venait du nord, on continua, pendant le XIII^e siècle, dans les pays de la langue d'oc, d'arrondir l'arcade en plein cintre. Faut-il donc s'étonner si nos pays méridionaux, riches encore en débris de la civilisation romaine, sont si pauvres en monuments dus à cette architecture religieuse qui fait l'honneur et la gloire de notre art national?

JULES COURTET,
Sous-préfet de Die.

---

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

# L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE SAINT-BENOIT

## QUARTIER DE LA SORBONNE, A PARIS.

Quomodo..... dispersi sunt lapides sanctuarii
in capite omnium platearum ?
Jerem., *Lament.*, cap. IV, i.

(PREMIER ARTICLE.)

« Pendant que le comité (historique des arts et monuments) cherche à entourer de respect nos monuments, à les faire étudier et disséquer en quelque sorte, on mutile ces monuments, on les dégrade, on les détruit !.... La cupidité, qui spécule sur des matériaux abondants et de bonne qualité; l'ignorance et le mauvais goût, qui sont hors d'état d'apprécier les œuvres d'art;.... le temps, qui achève de miner des monuments âgés ou fragiles, sont autant de causes qui rasent du sol ou altèrent une foule de monuments importants. Paris, la ville la plus éclairée et la plus intelligente, a fait démolir ou laissé ruiner, depuis six ans, quatre églises intéressantes à plus d'un titre : Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Côme, Saint-Benoît et l'église du collége de Cluny. » (*Bulletin archéologique*, t. I, p. 28.)

Lorsqu'au mois d'août 1838, M. Gasparin, pair de France, président du comité historique des arts et monuments, adressait ces paroles de regret et de blâme à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, il y avait déjà six ans que, par la plus déplorable profanation, l'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Benoît était transformée en théâtre de bas étage, en un de ces mauvais lieux dramatiques, où le plus grand nombre des quelques centaines de spectateurs qui le fréquentaient allaient ensuite essayer dans d'autres antres la parodie des scènes auxquelles ils venaient d'assister.

Mais pour cette transformation ignoble opérée en 1832, l'église n'avait été dégradée que dans quelques parties accessoires faciles à

restituer, et sauf les sculptures de l'arc ogive du grand portail bûchées brutalement et sans nécessité, on avait épargné la majeure partie des autres détails. Le corps de l'édifice, ses divisions intérieures, ses nefs, ses piliers, ses voûtes légères, bien que découronnées sur le grand comble du toit qui les abritait, tout cela subsistait encore sain et entier, sous le plâtre, les planches et les oripeaux burlesques du théâtre.

L'intérêt religieux et moral, profondément blessé, espérait que, dans des jours plus calmes et lorsque le délire effronté qui avait essayé d'exploiter ce scandale serait apaisé, le comité, tuteur naturel de nos monuments nationaux, chercherait à faire tomber dans le domaine de l'État la curieuse et importante église de Saint-Benoît; cette espérance n'a pu se réaliser; le comité n'a pu exprimer que des vœux stériles et faire reproduire, par le dessin, les plan, coupes, élévations et détails sculptés de cette église, dans la *Statistique monumentale de Paris;* collection précieuse, exécutée avec un rare talent par M. Albert Lenoir, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique. Ces dessins ont été relevés et exécutés par M. Bourla fils, architecte, qui a été chargé de transformer cette église en théâtre.

A peine les baladins avaient-ils, pour cause d'inanition, abandonné leurs tréteaux et cessé de souiller l'enceinte sacrée de l'église Saint-Benoît, qu'un nouvel exploiteur achetait l'édifice remis à l'encan, et s'empressait d'en compléter, à huis clos, la destruction architecturale; nous disons à huis clos, parce que les fenêtres et les portes étant murées, ces pitoyables travaux se sont exécutés, pour ainsi dire, à l'insu des hommes studieux et fidèles au culte des souvenirs. Pour pratiquer, dans la vaste capacité de l'édifice, des boutiques et des logements comme il en convient à la classe ouvrière de ce quartier laborieux, on l'a déchiqueté, dégradé et abîmé de mille manières; puis au mois de février 1847, quand cette hideuse opération a été ébauchée, tandis que les maçons amoncelaient de nouveaux décombres provenant des voûtes et des piliers, et qu'ils sont encore aujourd'hui bien loin d'avoir achevé leur œuvre dévastatrice, avant aussi que les plâtres soient assez secs pour ne pas altérer la santé des locataires, sollicitude que n'éprouve plus aujourd'hui le propriétaire qui veut tirer de son bien tout ce qu'il peut rendre, de grandes affiches, placardées dans tout Paris, ont offert aux amateurs des ateliers bien éclairés, des caves, des magasins, des chambres, etc., le tout situé dans le local du ci-devant théâtre du Pan-

théon. De sorte qu'on ne voit plus d'un monument historique, fort remarquable à plus d'un titre, qu'une masse de constructions sans style et sans forme, que le bon goût fera un jour disparaître.

L'église de Saint-Benoît, qui, par son importance, avait donné son nom à l'un des quarante-huit quartiers de l'ancienne division territoriale de Paris (1), n'est pas d'une antiquité aussi reculée que quelques agiographes l'ont prétendu d'après une assertion avancée sans preuves par Raoul de Presle, avocat général au parlement de Paris, maître des requêtes de l'hôtel du roi Charles V, et poëte de ce prince. L'origine de cette église ne remonte guère au delà du VI^e siècle, c'est-à-dire environ deux siècles avant la première invasion des Normands en 808. C'est donc par erreur que Raoul de Presle a écrit, dans son commentaire sur le traité de la *Cité de Dieu*, par saint Augustin, qu'il traduisit en français, que saint Denis, premier évêque de Paris, ayant fait bâtir une église en ce lieu, la fit desservir par des moines. Ce ne devait être tout au plus qu'un petit oratoire souterrain. Ce ne fut que très-postérieurement qu'on érigea sur cet emplacement une simple chapelle dédiée à la sainte Trinité, sous l'invocation de saint Bache et saint Serge, martyrs de Syrie, dont le culte paraît avoir été introduit dans les Gaules par Eusèbe le Syrien, qui devint le vingt et unième évêque de Paris, vers 590. On lit, à la page 8 de la *Chronologie des curés de Saint-Benoît*, par Jean Brutté, l'un d'eux, qu'un marchand syrien, nommé Euphrone, ayant apporté de Bordeaux des reliques de ces saints, la piété des fidèles les porta à changer la maison de ce marchand en une église (2).

Lorsque cette église changea son vocable, elle n'abandonna pas le culte des martyrs syriens; elle célébra toujours leur mémoire le 7 octobre, jour de leur anniversaire, et le jeudi saint, au lavement des autels, par le chant des antiennes qui leur sont consacrées.

(1) Ce quartier était au siècle dernier, le XVII^e de la topographie de Paris.

(2) Voir *Chronologie historique des curés de Saint-Benoît*, depuis 1181 jusqu'en 1752, avec quelques anecdotes sur les traits qui les regardent, et quelques particularités sur plusieurs personnes de considération enterrées dans l'église de Saint-Benoît, et sur différents articles qui concernent la paroisse. Paris, Guillaume Desprez, 1752, in-12. Ce petit volume commence par la vie des curés, accompagnée des portraits de huit des plus marquants, qui sont Louis Lasseré, Jean Boucher, Nicolas Roguenand, Pierre Hardivilliers, Pierre Grenet, André Tullou, Guillaume de La Marc, et Pierre de Vienne de Valliere; le tout gravé par Billette. A la suite des anecdotes et des particularités historiques sur divers personnages illustres et les plus célèbres imprimeurs inhumés pour la plupart dans cette église, se trouve la liste des marguilliers depuis 1592 jusqu'en 1752.

Il résulte cependant, des traditions diverses, que l'origine de Saint-Benoît, perdue dans l'antiquité des siècles, remonte évidemment aux temps de la race des rois mérovingiens. Le premier titre connu qui la mentionne comme église est une charte du roi Henri Ier d'environ l'an 1050 (1); on y lit qu'à la prière d'Imbert, trente-quatrième évêque de Paris, ce prince donna au chapitre de Notre-Dame quatre églises dans le faubourg de Paris, et dans lesquelles les chanoines de cette cathédrale étaient venus quelquefois en station avant l'invasion des Normands; savoir : Saint-Étienne des Grès, Saint-Julien Martyr, Saint-Severin Solitaire et Saint-Bache, qui étaient, ajoute le donateur, depuis longtemps au pouvoir de ses prédécesseurs et au sien : *Nostræ potestati et antecessorum nostrorum* ANTIQUITUS *mancipatus*. Cette église de Saint-Bache est celle connue sous le titre de Saint-Benoît, qu'on démolit en ce moment.

Ces quatre églises furent octroyées à l'évêque Imbert et à ses chanoines, sous la condition d'y rétablir les anciennes stations, et qu'il y aurait des chanoines tenus d'y célébrer l'office divin, et de prier pour le roi en reconnaissance de ce qu'il avait remis au chapitre ces églises, dont il avait joui avec ses prédécesseurs. Cependant, comme à l'époque de cette donation, un clerc nommé Giraud jouissait des revenus de ces quatre églises où le service divin avait été interrompu par suite des guerres qui désolèrent le pays pendant le cours du Xe siècle, qu'on a appelé, pour ce motif, le *siècle de fer*, Henri ordonna que Giraud garderait ces bénéfices pendant sa vie, et qu'après lui ils seraient dévolus au chapitre de Paris.

Or, puisque cette église ou chapelle de Saint-Bache était déjà très-anciennement dans la dépendance de nos rois, *antiquitus*, sous le règne du fils de Robert Ier, il est évident qu'elle existait avant l'an 1000, et que le savant critique Adrien de Valois n'était pas fondé à prétendre que cette tradition est une fable, en faveur de laquelle on ne saurait apporter aucune preuve (2). Il paraît même, par le diplôme de Henri Ier, que la cathédrale à qui il rendit cette église, y avait eu, dans les siècles précédents, des droits de supériorité antérieurs à l'invasion des Normands, et qu'elle les perdit par les malheurs qu'occasionna l'irruption de ces barbares. C'est sur cette considération que Jaillot estime que cette église a pu être bâtie au

(1) Recueil des *Historiens de France*, t. XI, p. 578. — Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. Ier, p. 211.

(2) Vales. de Basil. Paris, p. 480-81.

VI^e ou au VII^e siècle (1). Une autre preuve accessoire d'identité, c'est que les reliques de Saint-Bache, qui avaient donné le nom à l'ancien édifice, ne se trouvaient que dans la collégiale de Saint-Benoît, où il était reconnu pour l'un des anciens titulaires, par plusieurs marques de vénération. Ainsi, il demeure avéré que la collégiale, dont nous voyons encore les restes si cruellement dégradés, a été bâtie sur la place où était la chapelle de Saint-Bache au XI^e siècle; qu'elle-même aurait été construite sur un oratoire souterrain dédié à la sainte Trinité, suivant une commune croyance, parce que saint Denis, l'apôtre des Parisiens, avait commencé à l'invoquer secrètement dans cette retraite encore éloignée alors de toute habitation; car il est probable que le palais des Thermes, dont les ruines sont à une faible distance de celles de Saint-Benoît, n'était pas encore construit à la fin du III^e siècle. Lorsque, à cause de l'augmentation de la population, la nécessité de rebâtir l'église au XI^e siècle eut obligé de détruire cette crypte, alors pour en conserver la mémoire on bénit la nouvelle église sous le titre de *la Sainte-Trinité* et l'invocation de saint Bache, martyr.

Il était assez naturel que ce titre divin, renfermant dans un seul mot l'article fondamental de notre foi et le terme de notre espérance, prévalût insensiblement, dans l'esprit du peuple, sur le nom peu répandu de saint Bache. Mais parce que dans le langage vulgaire du XII^e siècle, Dieu le Père et la sainte Trinité étaient appelés *Saint Diez, Sire Diex, Saint Benedit* ou *Benedict, Saint Benoiast*, ou bien *Benoist Sire Diex*, conformément aux expressions latines, si souvent employées dans les formules liturgiques de l'office de la Trinité en ces temps-là, *Benedictus Deus, Benedicta sit Sancta Trinitas, Benedictus es Domine*, il en résulta, ainsi que l'observe judicieusement le savant abbé Lebeuf, l'habitude de dire la *Benoiste Trinité;* et en parlant de la collégiale, l'église Saint-Benoist, l'autel de Saint-Benoist, l'office de Saint-Benoist, pour l'église, l'autel ou l'office de la Trinité. C'est aussi en conséquence de cet usage que le dimanche de la Trinité est appelé, dans les titres du moyen âge, *Dominica Benedicta* (2).

(1) *Quartier Saint-Benoît*, p. 109.

(2) Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I^er, p. 212. Jaillot, *Quartier Saint-Benoît*, p. 110. *Art de vérifier les dates*, p. 90. Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 116. On disait et on écrivait encore la Benoîte Trinité, au XVI^e siècle, et même plus tard. Cette expression est fréquemment employée dans le Recueil des testaments des paroissiens de Saint-Germain l'Auxerrois, sous Charles IX et Henri III, manuscrit commençant à l'an 1568, et que nous possédons.

A cette époque où la langue française, qui n'est parvenue à l'unité qu'en variant de siècle en siècle, avait à peine arrêté ses principales règles, ces appellations, résultat d'une prolixe variété du langage, étaient devenues d'un usage général; il en résulta une confusion singulièrement remarquable. Déjà depuis longtemps le nom de Benoist, *Benedictus*, était volontiers imposé aux enfants sur les fonts du baptême, où ils sont en effet bénis de Dieu. Alors le nom du maître suprême se confondit dans celui d'un de ses plus illustres serviteurs, saint Benoist, abbé du Mont-Cassin, fondateur de cet ordre admirable, à qui l'agriculture, les sciences et l'Église elle-même sont également redevables. Cependant le nombre des dialecticiens s'augmenta considérablement au XIII^e siècle, sans néanmoins que la critique en devînt plus épurée et essayât de rectifier cette opinion erronée, fondée sur une simple consonnance ou ressemblance de mots, que notre collégiale avait été primitivement une abbaye de bénédictins; de sorte que le nom de Saint-Benoist, qui lui avait été donné par l'habitude d'une extension de langage, prévalut sur la désignation trinitaire, et lui fut appliqué jusqu'à la fin, comme vocable titulaire. Les chanoines eux-mêmes et l'hôpital voisin prirent aussi le nom de Saint-Benoist, sans se préoccuper quel il pouvait être; question cependant bien importante, puisque l'Église honore sept bienheureux de ce nom.

Dans ce quartier où la science agiologique avait déjà son sanctuaire, la Sorbonne, une erreur aussi grave se répétait comme une certitude, sans que personne songeât à faire remarquer qu'aucun diplôme, aucun titre ecclésiastique désignât cette église ou ses dépendances sous le titre de Saint-Benoist, abbé ou confesseur; qu'on n'y avait jamais conservé aucune parcelle des reliques de ce patron prétendu, autres que celles de saint Bache et saint Serge; et qu'enfin il n'existait, dans les archives de son chapitre ou dans les registres épiscopaux de Paris, aucune trace de ses relations ou de sa confraternité avec aucune maison bénédictine. Ce préjugé étant bien établi, on y introduisit l'office propre et plénier de saint Benoît, abbé du Mont-Cassin, que le chapitre emprunta à la liturgie de l'ordre bénédictin, en le modifiant suivant le rit des ecclésiastiques séculiers.

C'est pour cela, remarque l'abbé Lebeuf, que depuis le règne de Philippe le Hardi (1270-1285) on trouve cet office dans quelques antiphonaires de Paris. Puis il ajoute : « Il est probable que Robert de Sorbon, fondateur du collége de Sorbonne, avait le plus influé dans cette innovation, puisque son collége était situé sur la paroisse. D'un

autre côté, ce théologien avait sucé avec le lait la dévotion envers saint Benoist, abbé. L'église de son village de Sorbon, au diocèse de Reims, était, comme elle y est encore, sous le nom de ce saint abbé, et dépendante, pour la présentation, de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où est son corps (1). »

Ce fut précédemment à cette innovation liturgique, et en conséquence de la reconstruction de cette église, après la mort du prêtre Giraud, qu'on y établit un petit collége de chanoines. Elle ne devint paroisse que plusieurs années après; elle l'était néanmoins avant l'an 1183; on en tire la preuve d'une épître d'Étienne III, abbé de Sainte-Geneviève, et depuis évêque de Tournay, au pape Luce III (2), en faveur du *chapelain* de Saint-Benoît (3). Le vénérable abbé expose : que Simon, chapelain de Saint-Benoît, est inquiété par quelques chanoines de cette église, qui, contre l'*usage ancien* observé tant par lui que par ses *prédécesseurs*, exigent qu'il abandonne l'autel où jusqu'alors s'était fait le service *paroissial*, et qu'il en fasse construire un autre dans un des angles de ladite église (4). Ainsi, il est évident que dès le moment où le chapitre de Notre-Dame fut en possession de l'église Saint-Benoît, il y établit, conformément à la charte de Henri Ier, des chanoines qui, chacun à leur tour, faisaient les fonctions curiales, mais que bientôt après il institua un prêtre paroissial ou chapelain qui en fut spécialement chargé (5).

(1) *Hist. du dioc. de Paris*, t. Ier, p. 214.

(2) Élu le 29 août 1181; mort le 25 novembre 1185.

(3) Il n'est pas douteux que par les qualifications de *chapelain*, *prêtre paroichial*, *vicaire perpétuel*, *recteur*, etc., employées dans les rescrits ecclésiastiques, on a toujours entendu le *curé*, c'est-à-dire le prêtre chargé de la conduite spirituelle de la paroisse. La lettre précitée de l'abbé Étienne en fournit la preuve.

(4) « Simon *capellanus* Sancti Benedicti, a quibusdam ejusdem ecclesiæ canonicis inquietatur, ut, contra consuetudinem *antiquam*, tam suis quam *prædecessorum* suorum temporibus observatam, ab altari in quo *parochialia* divina hactenus populo celebrata sunt officia, recedat, et altare novum in aliquo ecclesiæ ipsius angulo erigere compellatur. »

(5) La qualification de *curé* ne commença guère à être usitée qu'au XIIIe siècle; l'exemple qu'en a cité l'abbé Lebeuf, relativement à saint Benoît, il l'a puisé dans un cartulaire de la Sorbonne sous l'année 1254, où il a trouvé cette mention : *Robertus, curatus S. Benedict.* Il convient de faire remarquer ici que si ce titre a été si libéralement donné à Robert, c'est parce que le chapitre de son église était lui-même dépendant du chapitre de la cathédrale; tandis que les chapitres des collégiales possédant la primauté, refusaient formellement le titre de curé aux prêtres qui exerçaient sous leur autorité le service paroissial dans leur église, dont ils étaient curés primitifs : ils ne les désignaient que par le titre de *vicaire perpétuel*. Nous avons vu un arrêt du parlement de Paris, rendu en 1611, à la requête

Par une dérogation singulière à l'usage d'orienter les églises du couchant au levant d'après les prescriptions des constitutions apostoliques, et suivant que l'ordonna Sixte II, en 264, celle de Saint-Benoît avait le chevet tourné vers l'occident et l'autre du côté de l'orient; aussi Étienne de Tournay, dans sa curieuse épître à Luce III, ne manque pas à lui signaler cette disposition différente de l'édifice comme un contraste avec toutes les autres églises. C'est ce qui donna lieu, dans le XII^e siècle, de lui donner le nom de Saint-Benoît *le Bestourneet*, c'est-à-dire, suivant les chartes latines du XIII^e siècle, male versus, *mal tourné*. Le philologue Pierre Borel, dans son *Trésor des Recherches et Antiquités gauloises* (1655), prouve que *restourné* signifie, dans le vieux langage, *renversé*. Le poëte Guillot, dans sa notice rimée des moustiers de Paris, dit en forme d'invocation :

Sainct Beneois li bestornez,
Aidiez à toz mal atornez (1).

Un cartulaire de la Sorbonne rapporte un titre de vente faite en 1263 à Robert *de Sorbonio*, par les chanoines de l'église de Reims, moyennant 18 sols de cens, d'une maison située « in « magno vico prope ecclesiam Sancti Benedicti *le Bestournet*, inter « crucem sitam ante dictam ecclesiam et domum Rogeri Broc (2). »

Vers la fin du XIII^e siècle, l'église Saint-Benoît fut modifiée dans ses dispositions, de manière que le sanctuaire ayant été placé, comme il convenait, vers l'orient, alors elle fut nommée *Saint-Benoît le Bien Tourné*. On la trouve déjà désignée ainsi dans un titre du XIV^e siècle. Ainsi D. Dubreul, qui entre dans de curieux détails sur les contestations qui s'élevèrent entre le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Benoît, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, au sujet de la station processionnelle qui s'y faisait le 11 juillet,

de Pierre Gillet, doyen du chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, portant défense au vicaire perpétuel de cette collégiale de prendre la qualité de *curé*, même dans ses écrits privés. Et dans le règlement capitulaire de la même église, dressé en 1639 : Le doyen François Le Charron prend soin de faire observer que c'était seulement par le peuple que le vicaire perpétuel est appelé curé. (*Monographie inédite de Saint-Germain l'Auxerrois*, par N. M. Troche, art. Chronologie des doyens.)

(1) *Aidez à tous les malheureux*. (Méon, *Recueil de Fabliaux*, t. III, p. 388. M. L. de Mas-Latrie, *Notice hist. sur Saint-Étienne du Mont*, art. Saint-Benoît, p. 52.

(2) Chartul. *Sorbon*. fol. 40. Lebeuf, *loc. cit.*, t. I^er, p. 216. Brutté, dans sa *Chronologie historique des curés de Saint-Benoît*, p. 15, dit que cet acte fut passé en novembre 1254.

donne à entendre qu'en 1364 on disait déjà *le bien tourné* (liv. II, p. 259). L'abbé Lebeuf dit avoir remarqué cette même désignation dans un acte de l'an 1375, d'où il conjecture que ce fut avant le règne de Charles V que le grand autel fut transféré dans la partie orientale de l'église qui a précédé celle qu'on dénature aujourd'hui. Non-seulement l'acte de collation d'une chapelle de Saint-Nicolas dans cette église de l'an 1476, et des provisions de la cure en l'an 1495, l'appellent *ecclesia Sancti Benedicti Beneversi*, mais Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, qui y avait été baptisé en 1397, s'exprime ainsi dans son testament du 17 août 1473 : « Item fabricæ ecclesiæ « beati Benedicti Beneversi Paris. in qua sacramentum baptismi « suscepi, do et lego centum sol. Turon. (1). » Le pouillé parisien dressé précédemment à ce testament, vers 1450, contient cette mention : « Nota quod ecclesia Sancti Benedicti Beneversi est una « capella fundata ad altare mortuorum (2). »

Dès le commencement du XII^e siècle, la collégiale de Saint-Benoît avait, dans son pourpris, une *aumônerie* ou hôpital appelé *Eleeomosyna Sancti Benedicti* dans un diplôme de l'an 1138, par lequel le roi Louis VII, dit le Jeune, donna de cens à cette aumônerie une obole, petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier tournois. Il résulte du même titre, que cette aumônerie était située à côté du lieu appelé les Thermes (3). Vers l'an 1155, maître Leonius, chanoine de Notre-Dame, adressa au pape Adrien IV une requête en vers latins, intitulée : *Pro ecclesia Sancti Benedicti Parisiensis*, où il plaide en faveur des droits de cette église, qu'il qualifie de pauvre, sans doute parce qu'il avait mission de sa compagnie pour la défendre, ou peut-être qu'elle lui avait confié la direction de l'hôpital.

Cette aumônerie fut donnée, vers l'an 1203, aux Pères de la Trinité de la Rédemption des captifs, appelés depuis *Mathurins*, institués, en 1198, par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. En ce moment ils comptaient à peine cinq années d'existence, et ne possédaient encore que leur maison de Cerfroi, chef-lieu et berceau de l'ordre, sur les confins de la Brie et du Valois. Il est à remarquer que ce fut le premier bien que ces religieux possédaient à

(1) Lebeuf, *Hist. de la ville d'Aux.*, t. II, preuves, p. 182. Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 217.

(2) Cette chapelle des morts avait été fondée en 1860, par Jean Voisin, bourgeois de Paris, et sa femme, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 217-19.

(3) D. Felibien, *Hist. de Paris*, preuves, t. III, p. 91.

Paris à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, et que c'est à leur établissement dans cette aumônerie, bien plus qu'à aucun des motifs imaginés par leurs historiens, que cette congrégation a été appelée l'*ordre des Trinitaires.* Il était rationnel que ces religieux adoptassent le nom de la Trinité, qui était le vocable principal de la chapelle de cette aumônerie : titre qu'elle partageait d'ailleurs avec la collégiale dont elle émanait et dont elle était voisine. Puis cette désignation empêchait qu'on ne confondît cette institution essentiellement libératrice, avec les établissements bénédictins, comme il serait arrivé infailliblement si les trinitaires avaient pris le nom de religieux de Saint-Benoît (1). Ainsi, ce petit hôpital relevait du chapitre de la cathédrale de Paris, puisque la collégiale de la Sainte-Trinité, dite de Saint-Benoît, en dépendait directement comme sa fille adoptive. C'est à ce titre de primauté que le chapitre de Notre-Dame, dont Leonius s'était rendu l'interprète auprès du souverain pontife, voulant favoriser l'établissement d'un corps de religieux si secourable envers les chrétiens captifs chez les infidèles, obtint, en 1255, de la libéralité de saint Louis, l'acquisition d'un terrain voisin de l'hôpital, et ayant fait partie de l'emplacement du palais des Thermes, sur lequel terrain ces pères firent bâtir une maison conventuelle et une église. Alors la collégiale fut entièrement séparée de l'aumônerie, mais elle conserva toujours son vieux nom amphibologique de Saint-Benoît.

Suivant l'antique usage des collégiales, cette église avait son cloître où s'exerçait la justice temporelle et où se trouvait, à cet effet, une prison. Ce cloître, d'architecture ogivale, tournait en partie autour de l'église, et laissait, entre elle et les piliers qui soutenaient ses voûtes en arêtes, un petit espace qui servait de cimetière. Tous ses murs, y compris celui de l'église, étaient couverts d'épitaphes, dont Millin nous a donné quelques-unes (2). Toute cette ordonnance a disparu depuis longtemps, pour ne laisser qu'une petite place carrée sur le côté nord de l'église, entourée de maisons sans aucun intérêt artistique, et à laquelle on arrive par deux issues. Le cloître Saint-Benoît était assez vaste pour qu'on y tînt, après la moisson et les vendanges, un marché public où les chanoines de Notre-Dame, d'après la permission que leur en avait donnée saint Louis en 1255, levaient un droit sur le pain et le vin. Ils y avaient

(1) Voir : le père Helyot, *Hist. des ordres milit. et relig.*, t. II, p. 49, et t. III, chap. XLV et suiv.

(2) *Antiquités nationales*, art. Saint-Benoît, t. III, art. XXIX, p. 52.

une grange pour serrer les redevances en grains et en vin, et celles qu'ils percevaient dans les environs (1). L'arcade par laquelle on entre dans le cloître Saint-Benoît, en face de la place Cambrai, était décorée d'un groupe fort remarquable de la sainte Trinité, qu'on y a vu jusqu'en 1793 : Dieu le Père, assis, coiffé de la tiare et vêtu d'une ample chape, soutenait le corps inanimé de Jésus-Christ, son fils, accroupi devant lui; de sa barbe sortait le Saint-Esprit, sous forme de colombe. C'était une étude si savante, que Millin a cru devoir en donner un dessin (2).

La chapelle et le cimetière de la communauté des frères hospitaliers de Saint-Jean de Latran, fondée dans la première moitié du XII^e siècle, se trouvant sur le territoire de Saint-Benoît, une discussion s'éleva entre ces religieux, le chapitre et Simon, curé de Saint-Benoît, sur les droits paroissiaux; mais une transaction, passée en 1171 devant Guillaume de Champagne, archevêque de Sens et légat du saint-siége, confirma aux hospitaliers le droit d'avoir un cimetière et une chapelle, sans pouvoir cependant y mettre des cloches, à moins d'en obtenir la permission du chapitre de Notre-Dame, et sous l'obligation de n'y recevoir aucun fidèle de Saint-Benoît ou d'autres églises, de n'enterrer dans le cimetière que leurs frères ou domestiques; que si, dit cette transaction, quelque habitant de la ville de Paris, venant prendre l'habit, mourait chez eux, le curé de Saint-Benoît pourrait exercer ses droits paroissiaux sur lui, comme s'il était mort dans sa maison. Il était également interdit aux religieux prêtres de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran de célébrer aucun mariage (3). On voit, par ces conditions minutieuses, combien, au moyen âge, le clergé et les corporations religieuses étaient rigides sur le maintien ou la conservation de leurs droits et priviléges.

L'église de Saint-Benoît était desservie par un curé vicaire perpétuel, six chanoines sans dignités capitulaires, nommés par le chapitre de Notre-Dame, et douze chapelains, nommés par le chapitre de Saint-Benoît. Le chanoine semainier de cette collégiale nommait à la cure de Clichy-la-Garenne et à celle de Saint-Ouen; il nommait aussi, alternativement avec le curé de Saint-Hippolyte, à la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas, érigée en 1566, et qui était un démem-

(1) Lebeuf, t. 1, p. 215. Jaillot, *Quartier Saint-Benoît*, p. 112.

(2) *Antiquités nationales, loc. cit.*, p. 14, planche II, n° 1.

(3) Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, insérée à la fin de la *Chronologie des curés*, p. 100 et suiv.

brement du territoire de Saint-Benoît (1). Pierre Seguier, président à mortier au parlement de Paris, et le célèbre avocat général Omer Talon, furent marguilliers de Saint-Benoît.

On compte un grand nombre d'hommes distingués parmi les curés qui ont gouverné la paroisse de Saint-Benoît, notamment *Pierre Duval*, grand maître de Navarre, chanoine de l'église de Paris et de Saint-Benoît; *Louis Lasseré*, proviseur du collége de Navarre, que son rare mérite fit choisir par l'Université afin d'assister, en son nom, au conseil établi pour régler les affaires de l'État pendant la captivité de François Ier; le trop fameux docteur *Jean Boucher*, qu'une sollicitude exagérée au sujet des progrès du calvinisme en France porta, pendant la Ligue, aux plus coupables excès; *Nicolas Roguenan*, docteur, régent et doyen de la faculté de théologie; *Pierre d'Hardivilliers*, recteur de l'Université, dont le cardinal de Berule, M. Ollier, premier supérieur de Saint-Sulpice, et saint Vincent de Paul, louèrent le zèle et les vertus, mort archevêque de Bourges; *Claude Grenet*, qui institua de petites écoles de charité sur sa paroisse, et donna plus de 50 000 livres pour assurer le pain des pauvres et des ecclésiastiques de sa communauté paroissiale; *André Tullou*, docteur en théologie, supérieur de Port-Royal et censeur des livres; *Guillaume de La Marre*, qui fonda une assemblée de charité pour le soulagement des artisans; *Jean Brutté*, docteur de Sorbonne, auteur de la *Chronologie des curés de Saint-Benoît, de* 1181 *à* 1752, mort le 1er juin 1752. La plupart de ces curés étaient d'extraction noble, ainsi qu'on le voit par leurs armoiries gravées au bas des portraits qui ornent cette *Chronologie*.

Un grand nombre de savants et illustres personnages avaient, ainsi que les curés, leur sépulture dans l'église de Saint-Benoît. Millin en a donné, d'après Brutté, une longue nomenclature, avec les dessins des tombeaux les plus remarquables au point de vue des arts (2). Les plus célèbres d'entre ceux qui y furent inhumés depuis les dix dernières années du XVIe siècle sont : Le poëte *Jean Dorat*, mort en 1588; *René Chopin*, et *Jean Domat*, fameux jurisconsultes; *Noël Bruslart*, procureur général au parlement, puis secrétaire d'État; *Jean-Baptiste Cottellier*, de Nîmes, professeur de langue grecque au collége de France, l'un des plus savants hommes de son siècle, mort en 1686; *Claude Perrault*, fameux architecte, mort en 1688; et son

(1) Hurtaud et Maguy, *Dict. de Paris*, t. II, p. 783.
(2) *Antiquités nationales*, t. III, art. XXIX, Saint-Benoît, p. 20 à 60.

frère *Charles Perrault*, de l'Académie française, mort en 1703; *Jeanne Palluau*, veuve de *Pierre Pithou*, célèbre avocat au parlement; *René Pucelle*, abbé commendataire de Saint-Léonard de Corbigny, d'abord militaire, célèbre par son opposition, comme doyen des conseillers du parlement, au parti du parlement, après la mort de Louis XIV; le comédien *Michel Baron*, mort dans les sentiments d'une édifiante piété; *Jean Foy Vaillant*, savant numismate (1); et *Jean-François Vaillant*, son fils, docteur en médecine et membre de l'Académie des Inscriptions; *Isaac Papin*, savant ministre anglican, converti à la foi catholique par Bossuet (2); l'avocat *Daniel Chardon; Jean Mariette*, libraire et graveur estimé dans toute l'Europe par ses connaissances spéciales et son grand commerce d'estampes; *Gerard Audran*, Lyonnais, qui grava pour Louis XIV les batailles d'Alexandre, peintes par Charles Lebrun; *Nicolas-Henri Tardieu*, auteur d'un grand nombre de gravures extrêmement recherchées. Le sol de cette vieille église est saturé des cendres d'une foule d'autres savants artistes que les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'y indiquer, et sur lesquels on peut trouver des détails dans la *Chronologie* de Brutté, section *Anecdotes*.

C'est sur le territoire paroissial de Saint-Benoît que l'imprimerie eut son berceau à Paris. Ulric Gering, célèbre imprimeur allemand, fut attiré, avec Martin Crantz et Michel Friburger, d'Allemagne en Sorbonne, par les docteurs de cette maison, pour y imprimer. Ils y firent, en 1469 et 1470, les premières impressions. Ulric Gering amassa de grands biens, fit des fondations considérables en Sorbonne et au collége Montaigu. Il fonda aussi une grande maison d'imprimerie, rue Saint-Jacques, connue ultérieurement sous l'enseigne du *Soleil d'Or*. Quoique laïc, il avait été reçu de la maison de Sorbonne à cause de son mérite et de ses bienfaits. Il mourut le 23 août 1510 (3). Cependant Brutté prétend (*Anecdotes*, p. 46) qu'on ne trouve pas la date de sa mort, mais il assure que son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît. Ce fait est contesté par

(1) L'épitaphe de Jean Foy Vaillant gît oubliée avec une foule de curieux débris dans une arrière-cour de l'École des beaux-arts.

(2) Le savant Jacques Benigne Winslow, converti aussi par Bossuet, habitait la paroisse Saint-Benoît, et y reçut probablement la sépulture. Son épitaphe est aujourd'hui dans l'église de Saint-Étienne du Mont, où devrait être aussi celle de Vaillant. (*Chronologie des curés*, sect. *Anecd.*, p. 33. De Mas-Latrie, *Hist. de Saint-Étienne du Mont*, art. Saint-Benoît, p. 57.)

(3) Voir *Mémoire de M. Taillandier sur l'Introduction de l'Imprimerie à Paris. Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XIII.

André Chevillier, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, qui avance, sans convenir du lieu, que Gering fut inhumé à Montaigu, ou en Sorbonne, ou à Saint-Côme, dont cet homme illustre ne fut jamais paroissien (1). A cet égard, il nous semble qu'on doit admettre comme exacte l'assertion de Brutté, qui s'appuie sur les registres mortuaires de son église, quoique dépourvus de date.

Depuis la naissance de l'imprimerie en France, qui eut pour berceau la Sorbonne, la plus grande partie des imprimeurs et des libraires les plus renommés n'ont cessé d'habiter ce quartier depuis longtemps illustré par tant d'établissements scientifiques, et la plupart d'entre eux ont été inhumés dans l'église et le cloître de Saint-Benoît. Ne pouvant en nommer ici qu'un petit nombre, nous signalerons particulièrement le savant helléniste et imprimeur *Josse Badius*, dont la fille cadette épousa *Robert Etienne; Michel Vascosan*, autre gendre de Badius; *Frédéric Morel*, gendre de Vascosan, imprimeur et interprète du roi en langues grecque et latine; *Thielman* et *Jacques Kerver*, qui imprimèrent ces heures gothiques si remarquables par leur perfection typographique et la variété de leurs gravures et de leurs bordures ornementales; *Sébastien Nivelle*, mort en 1603, nommé à juste titre, dans son épitaphe, la perle des libraires de France, parce qu'en effet les éditions sorties de ses presses sont très-estimées. *Nicolas Nivelle*, son fils, et son associé *Guillaume Chaudière*, inhumés dans la même église avec plusieurs autres *Nivelles*, imprimèrent les sermons de leur curé *Jean Boucher*, contre la conversion de Henri IV, et prenaient le titre d'imprimeurs de la Sainte-Union. A côté d'eux reposaient *Michel Sonnius*, libraire juré, qui fut marguillier de Saint-Benoît, et cinq autres *Sonnius*, imprimeurs-libraires non moins renommés; *Jean Camusat*, imprimeur de l'Académie; *Marc Orry*; le fameux *Sébastien Cramoisy*, premier directeur de l'Imprimerie Royale, marguillier de Saint-Benoît en 1650 et échevin de Paris; *Samuël Thiboust*, imprimeur de l'Université, et son fils *Claude-Louis Thiboust*, auteur d'un poëme intitulé *Typographiæ excellentia; Daniel Hortemels*, calviniste converti, dont la fille épousa Cochin, graveur distingué, père du célèbre avocat Cochin.

TROCHE.

(1) *Hist. de l'Origine de l'Imprimerie et de la Librairie à Paris*, dissertation historique pleine d'érudition, et souvent citée dans les *Annales typographiques de Mettaire*, 1694, in-4°.

(La suite au numéro prochain.)

# LETTRE A M. AD. DE LONGPÉRIER

## SUR QUELQUES MONUMENTS ANTIQUES INÉDITS.

Narbonne, le 22 décembre 1846.

MONSIEUR,

A l'occasion d'un *Abraxas* qu'on m'avait confié, et touchant lequel j'avais souhaité connaître votre sentiment, j'eus l'honneur de vous entretenir de vive voix, il y a deux ans, d'une devise singulière inscrite sur une bague antique découverte tout près de Narbonne en 1839 (1), et je vous promis de mettre sous vos yeux, quand je le pourrais, cette curiosité archéologique : la voici. Vous aurez maintenant le moyen de juger si je me suis trompé en regardant cet anneau comme un de ceux que les anciens portaient à la dernière phalange de l'annulaire de la main gauche (*digitum minimo proximum annulo tanquam coronâ circumdabant*), et qu'ils trempaient avec ce doigt dans la liqueur des libations (2). L'inscription, dont les caractères me paraissent grecs, m'offre des difficultés que je ne puis résoudre, quant à présent, et dont j'abandonne la solution à de plus habiles.

Je vous adresse aussi par la même occasion, Monsieur, une espèce de *pyxis* en os, pareillement trouvée dans les environs de notre ville. Elle m'a semblé intéressante autant sous le rapport de sa conservation que pour le sujet qui y est sculpté.

Cette composition, en effet, où figure, les mains liées derrière le dos et assis à terre, un génie ailé, m'a rappelé celle dont Caylus avoue n'avoir pu pénétrer le sens (3), et qui a été récemment

(1) L'authenticité n'en saurait par conséquent être suspectée. La plaque blanche où sont figurés les caractères, a jauni par l'effet de la chaleur à laquelle elle fut malencontreusement soumise, quand on essaya de souder les extrémités du jonc qui s'unissaient primitivement au chaton au moyen de simples tenons.

(2) Voy. Aulus Gellius, *Noctes Atticæ*, lib. X, cap. 10. — Macrobius, *Saturnaliorum* lib. VII, cap. 13.

(3) *Recueil*, t. VI, p. 262.

produite sous le n° 8 de la planche 51 de la *Revue Archéologique*. Là encore, et du même côté, je remarque le même person-

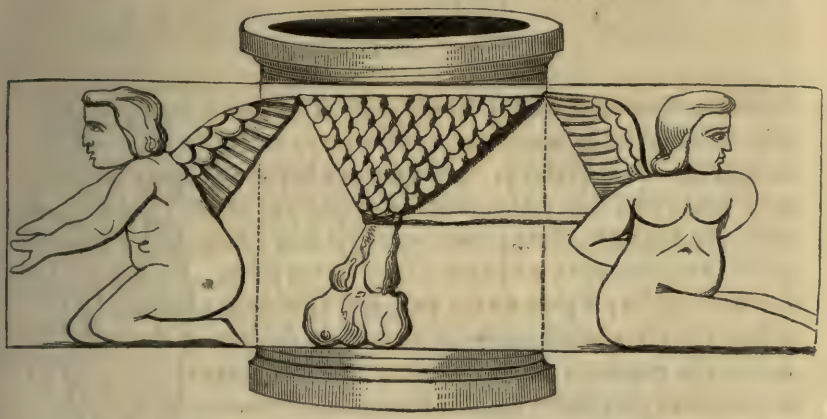

nage, un génie, ai-je dit, ou une âme, car c'était tout un anciennement : le cyprès qu'on voit sur ma petite boîte à parfums et le tombeau surmonté du griffon funèbre de l'intaille, le désignent suffisamment. Ce n'est pas un Amour, cela est évident (1). Et en vérité, une distraction aura pu seule dépister en cette rencontre la sagacité de Caylus, et lui laisser méconnaître, dans la représentation dont il s'agit, une scène psychologique. Quant à M. Sichel, qui se flatte en vain, selon moi, d'avoir trouvé le mot de cette énigme (2), c'est bien systématiquement qu'il s'est égaré. Son prétendu Amour aux grandes ailes, assis à terre, les mains liées derrière le dos, *comme pour indiquer qu'on doit proscrire la légèreté et l'impudence dans l'accomplissement des rites sacrés*, était le pendant obligé de sa *Vénus-Victrix-Urania-Volupia-Cybèle-Isis-Harpocrate-Angeronia*, qu'il croit reconnaître dans la femme ailée, posée debout devant le griffon ; tandis que, selon qu'il est permis de l'induire des *flagella* qu'elle tient de la main droite (3) et même du geste de sa main

(1) Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. I, p. 182, a figuré plusieurs de ces génies enchaînés : il les donne pour des Amours, sans que, de son aveu même, la chose soit très-sûre. Aucun d'entre eux, au reste, n'offre de grands rapports avec les nôtres, jusque-là qu'il en est un qui n'a point d'ailes.

(2) Voy. son *Mémoire sur les Divalia et les Angeronalia*, dans la *Revue Archéologique* du 15 septembre 1846.

(3) Ce ne sont point des palmes. M. Quaranta parle de cet instrument, en expliquant une peinture de Pompéi où on l'observe. (Voy. *Real Museo-Borbonico*, vol. XII, t. XIX.)

gauche (1), ce personnage n'est autre qu'une divinité infernale, *Perséphone*, peut-être, chargée de fonctions à peu près pareilles à celles de Mercure Psychopompe.

---

Enfin, Monsieur, vous trouverez ci-joint un dessin très-exact d'une figurine que possède notre musée, et à propos de laquelle je vous demande la permission de revenir sur cette *Angeronia* que j'ai tout à l'heure nommée. Cette figurine en plomb, d'un travail assez grossier, et haute d'environ un pouce, fut trouvée, il y a plus de dix ans, non loin de nos murs, dans un petit tombeau ou coffret de terre cuite, qui contenait de plus, parmi les ossements d'un jeune sujet, divers objets à l'usage des femmes, tels que des aiguilles d'os, un petit miroir de métal, des fibules en bronze et une dent de sanglier percée d'outre en outre vers le milieu de sa longueur.

Qu'on me permette d'ouvrir ici une parenthèse. A propos de cette dent, que M. Sichel ne triomphe pas trop vite (2); ce n'est point là le reste d'un sacrifice à Vénus, comme il le voudrait, ni d'aucun autre sacrifice (car il y en avait d'autres, très-certainement. — Voy. Mémoire cit. 2e part. *Rev. Archéol.* 3e année, p. 230), où la truie, le cochon ou le sanglier étaient immolés; cette dent a été portée en amulette. Un préjugé dont le point de départ semble être l'usage où l'on a été longtemps de suspendre un de ces os au cou des enfants, afin qu'en le mâchant ils rendissent le travail de la dentition plus facile, préjugé qui règne encore dans nos contrées, aurait-il fait attribuer chez les Romains aux crochets du sanglier de merveilleuses vertus contre l'odontalgie?

(1) Le doigt sur la bouche indique le silence de son empire, *silentia regna.*

Il convient encore de remarquer ici que nombre de dieux et de déesses portent de longues ailes sur les monuments d'ancien style, et Caylus a dit très-justement de celui-ci « qu'il se ressent beaucoup des impressions égyptiennes. »

Je trouve sous le n° CCVII de la planche 33 de l'*Atlas du Manuel d'Archéologie de Müller* (éd. Roret), une Némésis qui a dans l'ensemble de sa pose quelque ressemblance avec notre figure. Comme cette dernière, elle est copiée d'après une pierre gravée.

(2) Nos lecteurs remarqueront que l'auteur de cette lettre juge les idées de M. Sichel sur Angerona, à peu près comme M. Letronne, et cependant nos deux collaborateurs n'ont pas connu l'opinion l'un de l'autre. (*Note de l'éditeur.*)

— Maintenant retournons à notre statuette. Elle se rapproche infiniment des n^os 1 et 2 de la planche 51 de la *Revue Archéologique*, et de la figure empruntée à l'atlas de M. Lanci par le même journal. Je note pourtant une différence essentielle dans la coiffure. Autant que l'état de dégradation où il est en laisse juger, on dirait que les cheveux de notre antique sont relevés en chignon en haut et en arrière de la tête; tandis que des entailles verticales assez profondes placées au-dessus du front, présentent en cet endroit l'aspect d'un bourrelet. Je ne mentionnerai point que son corps penche fortement en avant, parce que je ne suis pas sûr que cette posture ne soit pas résultée d'une torsion accidentelle. — A la partie moyenne du dos est une litière.

La Chausse, Caylus, Mongez, presque tous les antiquaires s'accordent, on le sait, à rapporter à cette divinité les simulacres du genre de celui-ci. J'ai dit *presque tous*, car quelques-uns considérant que certaines statuettes offrent les attributs de la virilité (1), hésitent à suivre ce sentiment; Gerhard, par exemple, dans son ouvrage sur les *Miroirs étrusques*, se contente de les désigner par la dénomination vague de *figures mystiques*.

Et pourtant cette différence sexuelle même dont les autres sont empêchés fournira à M. Sichel la preuve qu'il lui faut de l'identité de Vénus et d'Angérone. A son avis, le dédoublement de l'*Aphrodite Androgyne* aurait produit un dieu Vénus mâle (2). Mais, dans cette hypothèse, comment concevoir le geste assurément étrange pour une Vénus de cette main appliquée tout au bas du dos? Est-ce sérieusement que l'auteur du *Mémoire sur les Divalia* nous l'a donné pour une protestation contre Sodome et Gomorrhe, et comme l'expression

(1) Telles sont la plupart de celles de la ciste *Pennachi*, aujourd'hui dans la galerie des *Petits-Bronzes*, au musée de Naples.

(2) Mémoire déjà cité, *Rev. Archéol.*, 3^e année, p. 366.

M. Sichel semble porté à confondre tout l'Olympe dans cette Astarté ou Astaroth dont, par un tour de force étymologique, il dérive *Angerona*. — Mémoire cité, 1^re partie. *Rev. Archéol.*, 2^e année, p. 638.

Je ferai observer touchant l'étymologie du mot *Angerona*, qu'en la tirant du verbe *Angere*, on arrive sans effort à comprendre pourquoi les anciens avaient imaginé une divinité de ce nom, et pourquoi ils lui sacrifiaient sur l'autel de *Volupia*. Quelque chose comme une angoisse suit, en effet, toujours la volupté; voilà, je crois, le sens de cette allégorie; et l'on n'a pas pris garde que Lucrèce l'indique dans ces vers souvent cités pourtant, IV, 1127 :

*. . . Medio de fonte leporum*
*Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.*

de certaines idées de pudeur et de décence *qui inspirent encore, de nos jours, aux Turcs une répugnance invincible pour les clystères* (1)!

Deux choses s'opposent donc à ce qu'on range ces idoles parmi celles d'*Angerona :* le sexe masculin dont quelques-unes portent la marque d'abord, ensuite l'attitude grotesque qu'elles affectent toutes.

Cherchons à quel dieu, à quelle déesse oubliés il convient de les rendre.

Montfaucon, décrivant une figure assez ressemblante à celles dont nous nous occupons, à cela près que sa main droite tombe sur le côté correspondant du corps et y tient serrée quelque chose qu'on ne distingue guère (2); Montfaucon avait avancé que c'était peut-être un dieu Lare (3), et il nous mettait ainsi sur la voie.

Dans une note communiquée en 1842 à l'*Institut archéologique* de Rome, j'allai plus loin et signalai *Mutinus* et *Muta* comme les seules divinités dont ces simulacres pussent être les statues. Ainsi sont en effet motivées à la fois d'une manière fort simple, et la diversité des sexes observée, et la situation de ces deux mains fermant toutes les issues par où le bruit risquerait de s'échapper du corps. *Mutinus* et *Muta* présidaient au silence; la première syllabe de leur nom était même employée chez les Romains pour le commander. *Videntur veteres syllabam mu ad depulsionem fascini et invidiae malique, imo ad silentium ominandum imperandumque usurpasse.* (Adr. Turnebi Advers. lib. XXII, c. XI.)

C'est pour cela peut-être que ces représentations se sont rencontrées dans la ciste Pennachi. Je suppose que les initiés y figurent ainsi sous l'emblème de la divinité dont le nom même était une invitation à se taire.

L'habitude qu'on avait de suspendre ces figurines aux berceaux des enfants dont elles devaient protéger le sommeil s'explique par une raison semblable; et notre statuette, avec son cube massif où reposent ses pieds, et qui nous paraît destiné à la tenir dans son aplomb lorsqu'elle était suspendue par la litière, a dû être une amulette de ce genre, qu'on aura renfermée dans le tombeau de la

(1) Mémoire cité, 2e partie, *Rev. Archéol.*, 3e année, p. 228. Outre les Turcs, M. Sichel eût pu citer un peuple plus voisin de nous, chez lequel on a depuis longtemps signalé la même antipathie.

(2) *Antiq. expliquée*, t. II, p. 427, pl. 191. *Divinités gauloises.*

(3) Les Lares étaient les enfants de *Muta.* « Hanc esse dicunt ex qua sint nati Lares, et ipsam Laram nominant vel Larundam. » Lactant. *De falsa Religione*, I, XX, 35.

petite fille à laquelle elle avait appartenu. Peut-être n'y aura-t-elle été admise qu'en conséquence des honneurs qu'on rendait à *Muta* sous le nom de *Mania* (1).

Je n'ai pas besoin de vous en avertir, Monsieur : il n'est nullement question ici du *Mutinus* immonde dont Arnobe, Lactance et saint Augustin ont longuement parlé ; mais d'un autre dont le vieux poëte Lucilius fixe en ces vers les singulières attributions :

> Nam quid Mutino subjectoque huic opu' signo?
> Ut lurcaretur lardum, et carnaria furtim
> Parum conficeret (2).

Selon moi, ces mots : *subjectoque huic signo*, font allusion à la situation de la main indiquée plus haut; et il semble que cela s'accorde parfaitement avec les précautions à prendre pour ne point déceler un voleur.

De ce *Mutinus*, Fitinus a dit encore : *Videtur etiam fuisse deus qui mutiret efficeretque ne quid emanaret, sed clam esset, et tacitum, et occultum* (3).

A l'égard de *Muta*, la description laissée par Ovide (4) du culte irrévérencieux qu'on lui rendait ne s'oppose point à ce que, en l'absence d'un signalement plus positif, on l'imagine sous la forme grotesque de notre statuette.

M. Sichel, poursuivant son système d'identification universelle, voudrait-il soutenir avec Mongez (5) que *Muta* et *Angerona* ne font qu'une, celle-ci seulement symbolisant le silence sur le nom sacré et secret de la divinité tutélaire de Rome (6), tandis que la première

(1) « A Macrobio, sat. I, 7. Extr. præeunte Varrone, eadem Mania vocatur, quia Manium mater credebatur. » *Arnob. adv. gentes*, III, p. 124. — Ovide nous apprend encore que la fête de *Muta* était un jour consacré à apaiser les mânes :

« Ultima placandis manibus illa dies. » — *Fast.*, lib. II ; et c'est une autre raison qui justifierait l'intervention de cette déesse dans les rites funèbres.

(2) *Corpus poetarum*, vol. II, lib. II, fragm. 15 (éd. de Londres, 1713). — Lemaire, *C. Lucilii fragmenta*, ex lib. IV *Satirarum*. Cet éditeur, en vue sans doute de mieux caractériser *Mutinus*, a substitué *subrecto* à *subjecto*. *Sed quid subrecto huic opu' signo?* Il n'en a que faire en cette occasion.

(3) *Thesaurus antiquitatum*, au mot *Mutinus*.

(4) « Ecce anus in mediis residens annosa puellis
« Sacra facit Tacitæ, nec tamen ipsa tacet, » etc.
(*Fast.*, lib. II, vers. 570 et seq.)

(5) Voy. *Muta* dans son *Dictionnaire d'antiquités*.

(6) Je le demande en passant, est-ce pour ce motif politique qu'Angérone était une déesse du silence, ou plutôt, ainsi que j'inclinerais à le penser, parce que ses statues devaient se placer à l'entrée des réduits consacrés au plaisir (*veneria*) avec celles d'Harpocrate?

préside au silence en général? Non certainement, car cette nouvelle supposition ne lui serait d'aucun secours, les deux difficultés que nous avons montrées subsistant quand même. D'ailleurs cette supposition est contredite par les récits mythologiques, par le laps de temps qui sépare les fêtes de ces deux divinités, loin qu'elles coïncident, et par la diversité des rites qui y étaient observés. D'où il est raisonnable de conclure au contraire à l'existence probable de différences essentielles dans les images respectives de *Muta* et d'*Angerona*.

Si je ne vous ai pas gagné à mon opinion, Monsieur, au moins aurais-je toujours appelé votre attention et celle de vos savants amis sur un point d'archéologie assez obscur encore, mais qui ne saurait manquer de s'éclairer bientôt si vous prenez la peine de vous en occuper.

Agréez, Monsieur, les sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS PECH.

---

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a, dans sa séance du 21 mai dernier, élu M. Édouard Biot, orientaliste, à la place de membre titulaire, vacante par la mort de M. Amédée Jaubert.

Dans sa séance du 4 juin, la même Académie a procédé à l'élection d'un associé étranger, en remplacement de M. Frédéric Jacobs, décédé. Les candidats proposés étaient M. K. Ritter, à Berlin, M. Jacob Grimm, à Berlin, M. Welcker, à Bonn, M. Peyron, à Turin, M. H. H. Wilson, à Oxford, M. Lobeck, à Kœnigsberg. M. Jacob Grimm ayant réuni la majorité des suffrages a été proclamé associé étranger. M. J. Grimm est, comme l'on sait, l'un des plus illustres philologues de l'Europe; aucun auteur vivant n'a plus fait pour l'avancement de la linguistique et de la philologie comparée, pour la connaissance de l'histoire et des antiquités des peuples germaniques. M. J. Grimm appartenait déjà à l'Académie comme correspondant.

— L'armée française, il faut le dire, ne s'est jamais distinguée par son respect pour les monuments. Partout où nous avons porté nos drapeaux, on trouve des saints mutilés à coups de baïonnette, des madones ornées de moustaches et de pipes. Nos édifices religieux, que la révolution a convertis en casernes, n'ont pas été mieux traités que les monuments étrangers, et les amis des arts déplorent dans tous nos départements la ruine de quelque magnifique monastère, devenu quartier de cavalerie ou d'infanterie. Nous avons à rendre compte d'un trait de vandalisme tout nouveau, produit par un sentiment qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer chez les troupiers de nos jours.

Toutes les personnes qui ont visité le château de Blois, où M. Duban vient d'exécuter une si belle restauration, se rappellent les sculptures, un peu libres, mais fort gracieuses, du grand escalier qui donne accès à la partie du palais bâtie par Louis XII. A l'entrée d'une petite pièce au sommet de cet escalier, on remarque une console qui représente une déclaration fort vive faite par une espèce de moine à une femme qui se défend avec beaucoup d'indignation de

ses entreprises. Le 16 de ce mois un soldat du 73e de ligne, en garnison à Blois, a été surpris mutilant ce groupe à coups de marteau. La tête de l'homme et un genou de la femme, une partie des draperies ont été brisés en morceaux. Arrêté aussitôt, le soldat loin de nier le fait s'en est fait gloire. Il a déclaré que son intention était de détruire partout ces turpitudes, et il aurait fort à faire au château de Blois. Il paraît que cet homme, d'une dévotion exaltée et irréfléchie, s'est engagé comme remplaçant pour consacrer le prix de son engagement à une fondation pieuse. M. le ministre de l'intérieur a écrit au ministre de la guerre pour l'inviter à recommander le respect dû à nos monuments par une consigne sévère, et probablement le coupable, si la justice militaire est impuissante, sera poursuivi civilement pour la réparation du dommage qu'il a causé.

— Dans les fouilles qui s'exécutent dans l'ancienne église des Célestins qui va être démolie pour agrandir la caserne des gardes municipaux de la rue du Petit-Musc, on a découvert, à deux ou trois mètres du sol, plusieurs tombeaux, parmi lesquels on a reconnu le sépulcre d'une des filles de Jean sans Peur. On assure que les fouilles vont être continuées avec soin, car on sait que cette église était une des plus curieuses de Paris, à cause de la quantité prodigieuse de monuments qu'elle renfermait. Après l'abbaye de Saint-Denis, c'était l'église de France qui contenait le plus d'illustres sépultures.

— Un grand nombre d'objets antiques en or et en argent viennent d'être découverts aux environs de la ville de Lepsek (l'ancienne Lampsaque), dans l'Asie Mineure. Parmi ces objets, on remarque : 1° un grand vase cylindrique à trois pieds, haut d'un mètre dix centimètres, à anses, et orné d'arabesques; 2° un flambeau d'argent, orné d'arabesques, à trois pieds, et armé d'une pointe à la partie supérieure; 3° quatre vases d'argent, avec anses, sur lesquels sont sculptées en bas-relief des têtes de femmes de physionomies différentes; 4° un collier de femme en or, d'un beau travail, pesant quatre cent cinquante grammes. Ce collier était garni de quarante grosses perles, lesquelles sont tombées en poussière dès qu'on y a touché; 5° quarante cuillers d'argent, dont les cuillerons sont à peu près deux fois plus longs, plus larges et plus profonds que ceux de nos cuillers à bouche, et dont les manches, pareillement plus longs, sont de forme carrée, et couverts d'inscriptions grecques presque effacées; au haut et de chaque

côté des manches de ces cuillers, est gravé au trait un buste de femme, surmonté du mot ARTÉMIS (Diane). Chacune de ces cuillers pèse sept cent cinquante grammes; 6° une grande assiette d'argent en forme d'étoile à six angles, et sur lesquels sont gravées deux têtes de femmes à chevelure flottante; 7° un bâton en argent, de la longueur de deux mètres douze centimètres, et composé de quatre morceaux soudés les uns aux autres; 8° une plaque ronde d'argent, du diamètre d'un mètre soixante centimètres, pesant trente-sept kilogrammes cinq cent quarante grammes, et sur laquelle est gravée une figure de femme magnifiquement costumée, de la hauteur de soixante centimètres; elle est entourée d'un renard, d'un paon et d'un perroquet, et à ses pieds sont accroupis deux lions, sur chacun desquels un enfant est à cheval.

Tout porte à croire que la plupart de ces objets ont appartenu à un temple de Diane, divinité dont le culte était très-répandu dans les environs de l'antique Lampsaque.

Le gouvernement turc a envoyé sur les lieux le bimbachi Rustem-Aga, et M. Pascal Billezedhij, pour examiner ces antiquités, et on a tout lieu d'espérer que les fouilles seront continuées.

— M. Tournal vient de publier le catalogue du Musée de Narbonne. Ce recueil donne la description d'un grand nombre des monuments inédits de la période romaine du Bas-Empire, du moyen âge et de la renaissance. Rédigé avec soin, il fournit la preuve du bon goût et de la solidité des connaissances archéologiques des administrateurs, par la variété et la quantité d'objets précieux dont ils ont su enrichir leur Musée. Les inscriptions qui sont publiées dans ce catalogue sont surtout dignes de l'attention des archéologues, elles sont en grande partie inédites. Il serait à désirer que les conservateurs des divers musées de France suivissent l'exemple donné par le savant M. Tournal et par quelques autres, et qu'on sût enfin quelles richesses archéologiques renferment les collections de nos départements.

— MM. les membres de l'École française sont arrivés à Athènes et ont été installés dans les bâtiments qui avaient été préparés pour les recevoir. Les professeurs ont commencé leurs études sur la langue grecque et sur les antiquités du pays dont ils doivent rapporter la connaissance approfondie dans l'enseignement de nos établissements d'instruction publique.

# BIBLIOGRAPHIE.

*The Journal of the British archeological association, for the encouragement and prosecution of researches into the arts and monuments of the early and middle ages*, t. II, in-8. London. Henri G. Bohn.

Ce volume comprend les livraisons trimestrielles d'avril, juillet, octobre 1846 et janvier 1847. Parmi les nombreux et intéressants articles que ce volume renferme nous mentionnerons :

1° La description complète de l'église de Rothersthorpe, par M. Ed. Pretty. Les modifications que l'on remarque dans le style et le plan de cet édifice indiquent qu'il appartient à diverses époques et que sa construction a été dès lors conduite avec beaucoup de lenteur. 2° Le mémoire de M. C. R. Smith sur des restes de constructions romaines à Colchester, ville où l'on a trouvé, à diverses reprises, des médailles, des poteries, etc. 3° La description par M. Th. Wright d'un grand nombre d'antiquités anglo-saxonnes, armes, vases et autres objets récemment découverts, puis un mémoire du même antiquaire sur l'abaque ou système d'arithmétique représenté sur des monuments du moyen âge. 4° Mémoire du Rév. J. S. Henslow sur de prétendues urnes cinéraires bretonnes, trouvées à Kingston dans le comté de Derby en 1844. Ces poteries ont beaucoup d'analogie avec celles que possède le Musée céramique de Sèvres et classées parmi les produits modernes de l'Inde (1). 5° Antiquités romaines, vases et autres objets trouvés à différentes époques à East Farleigh, comté de Kent et décrites par le Rév. Beale Post. Le Musée de Sèvres possède plusieurs de ces produits de l'art céramique des Romains identiques pour la forme et classés parmi les poteries à pâte tendre sans glaçure (2). 6° Description de poteries romaines trouvées sur les rives du Medway, près d'Upchurch, comté de Kent, par M. C. R. Smith. Ces poteries sont de même nature que les précédentes, elles peuvent être comparées aussi dans l'atlas de la description du Musée de Sèvres. 7° Découvertes récentes de peintures murales dans des églises, principalement dans celle de Battel,

(1) Voy. *Description du Musée céramique de la Manufacture royale de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux, atlas, pl. XVI.

(2) Voy. Brongniart et Riocreux, *Description du Musée de Sèvres*, atlas, pl. IX.

édifice construit de 1107-1124, comté de Sussex, et expliquées par M. J. G. Waller. Ces peintures représentent différentes scènes de la passion de J. C. 8° Sur l'antiquité des dates exprimées en chiffres arabes par M. Th. Wright. 9° Détails fournis par M. E. T. Artis sur deux fours romains à cuire les briques, découverts près de Wandsford dans le comté de Northampton sur la propriété du duc de Bedford. 10° Sur quelques personnages mythologiques représentés sur des autels romains trouvés en Angleterre et sur les bords du Rhin, par MM. Smith et Wright. 11° Croix sépulcrales décrites par MM. T. Bateman et C. Baily. 12° Descriptions de carreaux émaillés par M. L. Jewitt. Quelques-uns de ces carreaux ont beaucoup de ressemblance avec ceux que possède le Musée de Sèvres, lesquels ont été trouvés en 1835 à Fontainebleau, là où existait jadis la galerie des chasses de saint Louis, et en 1841 sur l'emplacement d'un ancien cimetière abandonné près de Rue, dans le département de la Somme (1). 13° Remarques sur d'anciennes fibules par M. F. W. Fairholt. 14° Sur la triade mythologique, telle qu'elle est représentée dans les Euménides des Grecs, par M. T. R. Jones. 15° Description accompagnée du plan d'une villa romaine découverte à Bisley, comté de Glocester, par M. Th. Baker.

Les divers procès-verbaux des séances de la savante société constatent plusieurs communications importantes faites par quelques-uns de ses membres et correspondants. Dans l'une de ces séances, M. Croker a rendu compte des fouilles opérées dans le parc de Badminton, dans lesquelles on a découvert plusieurs objets antiques romains, entre autres, des poteries, des médailles, une statuette de femme en bronze et trois intailles, dont l'une représente la déesse Salus. Ces objets sont de l'époque de la décadence. M. G. R. Corner soumet à la société un instrument en fer en forme de pince servant à sceller les bulles du pape. Sur l'un des côtés est gravé le titre du pape Pie II, et sur l'autre les têtes des apôtres saint Paul et saint Pierre, surmontées de la devise ordinaire *Spaspe*. M. J. W. Hugall fait passer sous les yeux de la société les dessins de fonts baptismaux du XII^e siècle, en plomb, existant dans l'église de Frampton-on-Severn, comté de Glocester. Ce monument est dans un état parfait de conservation; mais la décoration en relief de l'extérieur est recouverte d'un badigeon bleu et jaune. M. Smith a

(1) Voy. *Description du Musée de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux, atlas, pl. XXXIII.

montré l'empreinte d'un sceau en plomb trouvé dans le jardin du palais épiscopal, à Winchester, en 1845; la légende contient les mots suivants : *Sigillum Pernile filie Alfre Parve.* Le Révérend T. T. Lewis a communiqué le dessin d'une sculpture qui orne le tympan d'une porte de l'église de Fownhope, comté d'Hereford. C'est un ouvrage très-remarquable, en parfait état de conservation, et qu'on peut regarder comme une production du XII^e siècle; il représente la Vierge et l'enfant Jésus avec l'aigle et le lion, symboles des évangélistes saint Jean et saint Marc. M. Fitch, d'Ipswich, qui possède une riche collection de sceaux monastiques, en présente un à l'attention de la société. On y voit représenté un édifice religieux, que l'on suppose être d'architecture saxonne. Ce sceau est attaché à un acte de Henri VII; mais on le trouve aussi à un document dont la date remonte à Édouard III. M. Wright communique le dessin d'une effigie de petite proportion en pierre d'un évêque, découverte dans l'église d'Abbey Dore, comté d'Hereford. Elle porte la légende : IA. PONTIFICIS CO... CHRISTE JOHANNIS.

J. A. L.

---

## NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

*Bibliothèque de l'École des Chartres*, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. VIII^e année, livr. mars et avril 1847, in-8. Paris, Dumoulin.

*Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux*, province de Luxembourg, par G. J. C. Piot. Bruxelles et Paris, Dumoulin, 1847, br. in-4°, avec une planche.

Les monnaies décrites dans cette Notice ont été découvertes, le 17 juillet 1846, dans les déblais de la route en construction de Salm-Château à Trois-Ponts. La plus ancienne se rapporte au règne de Louis VII, roi de France, et la plus récente est de Jean IV, évêque de Liége.

*Élite des Monuments céramographiques*, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, par MM. Ch. Lenormant et de Witte, in-4°, liv. 79 et 80. Paris, Leleux, éditeur.

---

## DEUXIÈME ET DERNIÈRE LETTRE

# DE M. LE Dr LEPSIUS A M. LETRONNE

SUR

## L'ÉPOQUE ET LE SUJET DU DÉCRET BILINGUE DE PHILES.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ AMI,

Je viens de recevoir la réplique de M. de Saulcy, et j'y ai vu avec satisfaction qu'il dit avoir aujourd'hui « quelques doutes » sur l'attribution de l'inscription de Philes à *Philométor*. C'est déjà beaucoup, et s'il ajoute qu'il doit ses doutes « non pas à mon attaque, mais bien à l'opinion de M. Ampère » (p. 113) qui lui a dit « vingt fois après sa lecture faite à l'Académie, que le texte hiéroglyphique lui semblait concerner Ptolémée *Épiphane* » (p. 95), cela revient au même pour la chose, et change seulement sa position personnelle vis-à-vis de la question. Il ne dit pas son opinion définitive sur la seconde assertion principale que j'avais avancée, à savoir que le décret en question est une *republication du décret de Rosette*. Ce silence me paraît indiquer d'une façon assez éloquente que M. de Saulcy a conçu quelques doutes aussi sur cette dernière question. Je n'aurais donc plus aucun prétexte à réclamer de nouveau votre bienveillante attention, si la nécessité de rectifier quelques faits pour l'éclaircissement du sujet, et en vue des malentendus futurs, ne me remettait, malgré moi, la plume à la main.

J'aurai d'abord à remercier M. de Saulcy de m'avoir indiqué (p. 88) (1) une réclamation de M. Champollion-Figeac relative à nos fouilles au temple de Rhamsès le Grand à Qourna, laquelle réclamation m'avait échappé jusqu'à présent. Malheureusement la partie des notes descriptives de Champollion, qui traite de ce temple, n'est pas encore entre mes mains; mais je puis néanmoins répondre aux re-

(1) Je rappelle les paroles de M. de Saulcy : « M. Lepsius a quelquefois le tort de prendre pour du silence de la part de ses devanciers, l'oubli qu'il fait de leurs découvertes. Je ne voudrais pour preuve de ceci que la réclamation de M. Champollion-Figeac au sujet des ruines du Rhamesseum de la rive gauche de Thèbes. M. Lepsius croyait, et a dit à tort avoir découvert une prolongation de ces ruines que Champollion le jeune avait nettement indiquée avant lui. Plusieurs savants peuvent bien voir successivement la même chose, mais s'en attribuer la découverte, non. »

marques de M. Champollion-Figeac en pleine connaissance de cause. Aucunes fouilles suivies, comme celles que nous avons faites pour retrouver le plan de la partie postérieure du temple, n'ont été faites avant nous. On distingue facilement si les décombres qu'on fouille ont été déjà remués auparavant. Je me rappelle parfaitement bien avoir vu plusieurs excavations partielles, plusieurs trous dans le terrain que nous avons exploré; mais ces travaux très-peu considérables avaient eu évidemment un autre but, ainsi qu'un autre résultat que les nôtres. M. Champollion-Figeac dit avoir lu dans la *Revue Archéologique* que « j'avais découvert une prolongation des ruines du Rhamesseum. » Si son observation porte sur la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser de Thèbes, je n'y trouve que le passage suivant qui se rapporte au sujet (p. 684) : « Toute la partie postérieure (du palais de Rhamsès) était encore complétement inconnue; les parois et les colonnes avaient entièrement disparu; mais nous avons retrouvé les fondements dans le rocher, de manière que nous avons pu refaire tout le plan sans aucune conjecture. La commission d'Égypte l'avait supposé beaucoup trop long, M. Wilkinson trop court. Après l'hypostyle suivent trois chambres égales à huit colonnes, toutes entourées de petites chambres et de corridors à piliers. » Vous voyez, monsieur, que je n'ai point dit avoir découvert une prolongation du Rhamesseum. Tous ont reconnu que le temple était autrefois plus étendu que les ruines actuelles ; même Wilkinson, dont la restauration est la plus courte, suppose une troisième chambre à huit colonnes après les dernières colonnes en place, et la commission d'Égypte, ainsi que M. Huyot, dans votre mémoire sur le tombeau d'Osymandyas, supposent la prolongation presque deux fois plus grande que nous ne l'avons trouvée. La note de Champollion, bien que juste, n'a donc rien de commun avec les faits que je vous ai exposés dans ma lettre, et, en reproduisant la réclamation mal fondée de M. Champollion-Figeac, M. de Saulcy prouve seulement ne l'avoir pas examinée avant de la répéter. Je ne connais pas la restitution que Champollion a finalement tracée de ce palais, mais je sais d'avance qu'il n'a pas pu en faire la restauration complète, parce qu'il n'avait pas mis au jour les fondements dont la découverte pouvait seule décider la question. Aussi Champollion ne dit-il rien de semblable dans la note que M. Champollion-Figeac allègue. Le mur d'enceinte était d'ailleurs en pierre. Lorsque j'aurai publié un jour le plan, vous verrez combien il diffère de toutes les suppositions imaginées jusqu'à présent. J'ai dit que nous avons trouvé *les fondements dans le rocher*.

Il faut savoir que le rocher, sur lequel le temple est fondé, est très-peu solide et facile à creuser. On avait, à cause de cela, pratiqué des fossés dans le roc même pour y asseoir les pierres de fondation. La plupart de ces pierres avaient disparu, ainsi que les matériaux de tout le monument qui y reposait. On les a emportés pour les employer ailleurs. Mais à défaut des fondements, les fossés mêmes suffisaient complétement pour nous guider. Notre architecte n'avait qu'à tracer le réseau de ces fossés sur le papier pour reconstruire toute la disposition des nombreuses chambres de cette partie du temple. De la même manière nous avons pu refaire les parties latérales du temple à côté de l'hypostyle qu'on ne connaissait pas encore, ainsi que la partie antérieure d'un petit temple à part, dont l'entrée donnait dans la première cour. Cette cour elle-même a été mal connue jusqu'à présent. On a généralement supposé une colonnade qui n'a jamais existé de deux rangées de piliers du côté nord; elle existait seulement du côté sud, et formait en même temps la façade du temple susdit, bâti par le même Rhamsès qui a érigé le grand temple.

Après cet éclaircissement qu'on ne trouvera pas superflu, j'arrive au sujet principal de cette lettre qui est l'inscription de Philes.

J'avais réclamé (p. 11) contre les *quatre lignes* que M. de Saulcy me fait suppléer au commencement de l'inscription hiéroglyphique. Il concède (p. 100) que « même aujourd'hui il ne connaît pas ma lettre *allemande* d'une manière sûre; » mais qu'il s'en rapporte à l'auteur de l'article *anglais* qui, selon lui, en parle. Il me semble que M. de Saulcy ne connaît pas l'article anglais plus sûrement que l'autre; car cet article, pas plus que ma lettre, *ne dit un mot de ces lignes*.

Je viens aux groupes démotiques dont M. de Saulcy voudrait m'apprendre le sens. Quant à celui qu'il cite, p. 107, et qu'il persiste à lire *les dieux* au lieu de *le dieu*, j'ai déjà dit que, dans mes exemplaires au moins, les signes sont un peu indistincts; mais en supposant un instant qu'il eût mieux vu que moi, il pourrait tout au plus en conclure que l'écrivain s'est trompé, croyant avoir affaire aux deux Épiphanes, à moins qu'il ne veuille revenir sur son malentendu capital concernant l'époque de l'inscription. Quant au groupe qu'il représente, p. 108, je présume que pour vous, monsieur, ainsi que pour tous ceux qui ont suivi la discussion, il n'est plus douteux que nous n'ayons réellement à chercher dans cet endroit le nom de *Philopators*. Or, je trouve dans mon exemplaire très-clairement écrit

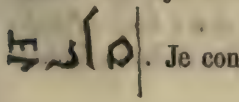 . Je connaissais bien l'exemple que M. de Saulcy cite

dans la seconde ligne, et j'en connais encore beaucoup d'autres qui m'ont prouvé que ce groupe ne se présente pas toujours sous la même forme. S'il veut bien comparer les groupes de l'inscription de Rosette, lignes 2, 3 et 4, il n'y trouvera pas le signe ⲥ, ni le signe ⲛ, et dans le même groupe, lorsqu'il se répète ligne 22 de la même inscription, il trouvera un changement notable à la fin. Or, si M. de Saulcy n'avait donné dans son analyse de l'inscription de Rosette la fausse lecture ⲣ ⲉ ϥ de la première partie du groupe, sur laquelle il pourra bientôt lire quelques réflexions que je ferai connaître ailleurs, il comprendrait, je crois, pourquoi le signe ϥ qu'il confond avec le signe ⲩ, n'est pas tout à fait nécessaire après le premier signe ⲟ que personne ne pourra méconnaître comme l'initiale du nom *Philopators*.

Voilà pourquoi je pouvais dire que ce nom se trouve entièrement conservé dans notre inscription. Mais M. de Saulcy traduit maintenant lui-même (p. 110) : « (Ptolémée) le toujours vivant, chéri de Phtha, dieux Épiphanes, enfants de Ptolémée et d'A.....pators. » Ainsi, il accepte mon interprétation, sauf le pluriel « *dieux Épiphanes enfants,* » après le singulier « *Ptolémée* » qui en égyptien, aussi bien qu'en français, demande le singulier en apposition. S'il reconnaît au moins la lecture *A.....pators,* qu'on ne saurait guère restituer autrement que par *A*[*rsinoe Philo*]*pators,* il n'importe plus comment il interprète le signe ⲟ, s'il croit avec moi que c'est l'initiale, ou s'il croit que c'est une répétition inexplicable de la véritable initiale perdue; il n'a pas essayé une explication du signe en question.

M. de Saulcy dit, p. 110 : « La deuxième ligne ne peut physiquement mentionner que le prêtre d'Alexandre et de la lignée des Ptolémées. M. L. a donc tort d'y trouver les restes du nom de Tryphæna; » et il avait déjà dit, p. 105 : « Quant aux noms de Tryphæna et de Ménapion, il est tout simplement impossible qu'il en subsiste la moindre trace. Sur ce point, je tiens un compte minime de l'indication donnée par M. L., tout en lui demandant pardon de la liberté grande. » Cependant ma restitution n'est pas seulement matériellement *possible,* elle est aussi philologiquement *nécessaire.* Voici comment il faut restituer la fin de la deuxième ligne et le commencement de la troisième, tout à fait d'accord avec l'ordre dans l'inscription de Rosette qu'il cite à la même page, mais en y oubliant les Philadelphes.

Ligne 2..... Étant prêtre d'Alexandre et des dieux Sotères et des dieux Adelphes [et des dieux Évergètes et des dieux] Philopators et

des dieux Épiphanes Ptolémée [et Cléopâtre Ptolémée fils de Ptolémée; Tr]yphæna.

Ligne 3. Fille [de Ménapi]on [étant athlophore de Bérénice] Évergète.

En mesurant l'espace entre *Ptolémée* et *yphæna* à la fin de la deuxième ligne, on trouve à peu près trois fois un tiers la longueur du nom *Ptolémée;* c'est justement ce qu'il faut pour les trois noms à restituer, plus quelques signes copulatifs. Je ne sais pas ce que M. de Saulcy pourrait demander de plus pour la possibilité physique. Pour le contexte, je lui demanderai où il trouve une autre place pour le nom du prêtre des Ptolémées qui doit cependant avoir existé quelque part. Quant au signe du génitif qu'il croit maintenant voir avant le cartouche qui suit celui de Ptolémée, M. de Saulcy trouvera une prolongation en bas, qui cependant paraît être accidentielle, et une autre plus faible en haut qui devra constituer le signe ⲟ, le dernier du groupe pour *et*. Si M. de Saulcy veut traduire (p. 110) : « Le prêtre d'Alexandre, etc., *des dieux Épiphanes, de Ptolémée, fils de.....* » il est clair que pour lui ce Ptolémée ne pourrait être que le roi régnant Philométor; il devrait donc suppléer : « des dieux Épiphanes, de Ptolémée, fils de [Ptolémée et Cléopâtre, dieux Épiphanes, et de Cléopâtre, sa sœur, étant.... fils de...; ....fille de.... étant athlophore de Bérénice] Évergète. » Tout cela devrait être intercalé dans le court espace qu'il connaît. Voilà ce que j'appellerais une impossibilité physique.

Enfin il lui semble difficile à expliquer « que le prêtre d'Alexandre soit aussi intitulé prêtre des dieux Épiphanes, s'il s'agit d'un décret décernant les honneurs divins à la femme d'Épiphane » (p. 110). Lorsqu'on décréta les mêmes honneurs à Ptolémée Épiphane, son culte existait déjà comme l'inscription de Rosette le prouve; c'est ici le même cas; je n'y vois pas la moindre difficulté.

A la page suivante, M. de Saulcy voudrait prouver qu'il avait raison de supposer que l'épithète *Philométor* était omise, parce qu'il ne trouve pas ce nom dans les protocoles de ce même roi chez Young. Il aurait pu ajouter qu'on ne trouve non plus aucune épithète dans les protocoles des papyrus de tous les autres rois que Young cite avant Philométor. Ainsi jusque-là c'était peut-être la règle pour tous les protocoles ordinaires. Mais dans les inscriptions de Rosette et de Philes, les protocoles sont beaucoup plus circonstanciés, et nous devions attendre dans notre passage l'épithète en question, parce qu'on en avait déjà ajouté deux autres moins essentielles. D'ailleurs je

n'avais pas dit que je trouvais dans cette circonstance une difficulté toute particulière; c'était la moins grave parmi les sept que j'avais énoncées. La plus grave était celle-ci, que d'après lui Cléopâtre serait nommée fille de Ptolémée Philopator au lieu d'Antiochus de Syrie. A la question qu'il me fait là-dessus, p. 112, je ne puis que répondre affirmativement.

M. de Saulcy a mêlé aussi votre nom, monsieur, dans notre discussion. Il me reproche d'avoir décidé trop vite une question dans laquelle vous n'étiez pas de l'avis de M. Champollion-Figeac relativement au sacerdoce perpétuel d'Irène. Mais je n'ai pas voulu décider du tout cette question. J'avoue qu'en écrivant ces mots je croyais au contraire avoir pour moi votre autorité qui m'aurait parfaitement suffi. L'observation de M. de Saulcy m'a fait voir que je me trompais dans cette supposition. Vous n'avez pas décidé non plus, mais il vous paraît plus que probable que la triple répétition de ce nom repose sur un hasard. Je ne puis que partager votre opinion, en relisant ce que vous en avez dit, et je dois remercier M. de Saulcy de m'avoir donné l'occasion de cette rectification, qui d'ailleurs n'a rien à faire avec la dispute engagée entre lui et moi.

J'avais dit « que le nom de Ptolémée Épiphane revenait *six fois* avec son surnom, soit seul, soit avec le nom de sa femme Cléopâtre dans le texte hiéroglyphique, » et que « le groupe démotique d'Épiphane se rencontre tout autant de fois après le nom du roi » dans le texte démotique. M. de Saulcy (p. 96) croit que je me trompe dans ce nombre, et il ajoute : « ceci donne une faible confiance dans les assertions de M. L. » Je lui indiquerai donc les passages dont je parle. Dans l'inscription hiéroglyphique il trouvera le titre d'Épiphane aux lignes 1, 5 *bis*, 7, 4, 6 et 9. Je n'ai compté les deux derniers passages que pour 1, parce qu'à la ligne 6 on ne voit du titre qu'un fragment de la bouche, et qu'à la ligne 9 le titre se trouve seulement derrière le nom de la reine Cléopâtre, ce qui revient d'ailleurs au même. On trouve en outre le groupe *Épiphanes*, mais sans les noms et sans les titres *rois* aux lignes 12 et 13.

Pour le texte démotique je lui indiquerai la place des groupes plus soigneusement en mesurant la longueur des lignes depuis la fin (vu que le commencement lui manque) jusqu'au groupe dont je parle. Il connaît le passage de la deuxième ligne où il lit Ptolémée, *dieux Épiphanes*; il connaît aussi le second dans la même ligne, où les noms Ptolémée et Cléopâtre suivent l'épithète. Dans la quatrième ligne $0^{m},98$ depuis la fin, il trouvera seulement le premier commen-

cement du groupe Épiphane après Ptolémée. L'épithète se retrouve après les noms de Ptolémée et de Cléopâtre (dont le dernier a disparu) à la ligne 8, $1^m,34$, et ligne 9, $2^m,0$ depuis la fin. Ptolémée Épiphane se lit ligne 10, $1^m,86$ avant la fin ; c'est le passage qu'il cite lui-même. Dans la ligne 11 ($1^m,02$) l'épithète reste douteuse pour moi ; ligne 12, tout au commencement qui manque dans l'exemplaire de M. de Saulcy, on lit la même épithète sans le nom du roi ; mais le passage correspondant de l'inscription de Rosette (ligne 25) prouve qu'il se rapporte au même roi. Dans la ligne 15 enfin ($1^m,02$), on voit une partie de l'épithète aussi sans le nom. Quant au nom de Cléopâtre, j'avais dit qu'il se trouve *six* fois dans l'inscription démotique, *dix* fois dans les hiéroglyphes. L'énumération des exemples hiéroglyphiques ne sera pas ici nécessaire ; M. Ampère la lui fera sans doute, s'il le désire ; pour le texte démotique, il dit que « ce nom se trouve deux fois dans le corps du décret ; mais *pas une de plus ;* M. L. l'y trouve six fois ; c'est *trois fois* plus qu'il n'en faut *pour dire vrai.* » M. de Saulcy n'a donc pas vu ce nom *en toutes lettres* à la fin de la ligne 12 ; il ne l'a pas vu non plus au milieu de la ligne 14 ($1^m,40$ depuis la fin), où seulement la première lettre manque ; ni à la fin de toute l'inscription, où l'indice du cartouche, avec le commencement *k*, ainsi que la fin *ra*, sont très-lisibles. Quant au sixième exemple, j'avoue que j'avais compté celui de la seconde ligne ; car je croyais être d'accord avec M. de Saulcy qui, dans sa première lettre, avait dit qu'après cet indice du cartouche et une partie du *k* qu'on y voit, il fallait « sans doute » lire le nom de Cléopâtre ; maintenant, puisqu'il a changé d'opinion, je ne devrais peut-être compter que cinq fois. Mais je dois observer que toute cette énumération est parfaitement superflue, aussitôt que M. de Saulcy reconnaît une seule fois l'épithète *Épiphane*, là où il devrait trouver *Philométor* pour justifier son hypothèse, et une seule fois le nom de *Cléopâtre*, là où il ne devrait pas le trouver, s'il prétend que le roi n'était pas encore marié.

A la page 96, M. de Saulcy défend néanmoins encore son opinion que notre Ptolémée n'était pas marié lorsque ce décret fut rédigé. Comme il avait soupçonné lui-même le nom de *Cléopâtre Phimétor dans le protocole*, et qu'il a découvert maintenant au moins deux fois le nom *Cléopâtre* dans le cours du décret, il m'est en vérité très-difficile de comprendre comment M. de Saulcy peut de nouveau citer et vouloir justifier les paroles de sa première lettre : « De plus, le nom de la reine Cléopâtre, femme de Philométor, ne *paraît pas*

dans le décret de Philes; il est *donc antérieur à l'année du mariage de ces deux princes.* »

Il continue après cela : « M. Lepsius a-t-il vu le nom de Cléopâtre dans ce protocole? s'il l'a vu, je lui en fais mon sincère compliment; s'il ne l'a pas vu, je le prierai de m'expliquer comment un décret promulgué sous un Ptolémée marié, ne mentionne pas dans le protocole (il veut dire dans la date) le nom de la reine. Qu'il veuille bien prendre la peine d'ouvrir le recueil de protocoles publié par Young, et il verra si, parmi les protocoles du règne de Philométor, il s'en trouve un seul où la reine soit mise de côté, dès que le roi est marié. » Pour moi, j'ai ouvert ce recueil, et le plus frappant exemple qu'il pourrait demander, c'est sans doute celui du papyrus de Paris, cité chez Young, p. 16, daté de la même année de Ptolémée Épiphane, savoir de la vingt et unième, comme notre inscription. Je n'aurai pas besoin de prouver à M. de Saulcy qu'Épiphane était marié alors, et néanmoins, justement comme dans notre cas, le nom de Cléopâtre n'entre pas dans la date. Il trouvera un autre exemple dans le papyrus de Paris daté de la vingt-deuxième année d'Évergète. (Young, p. 10.) Il n'y avait aucune raison de chercher seulement sous *Philométor* pour me faire une objection, à moi qui dis que notre décret appartient à *Épiphane;* mais il y a même deux exemples sous Philométor, chez Young, p. 24, dans la seconde date des papyrus E′ et F′.

M. de Saulcy dit, p. 97 : « Puisqu'il s'agit, suivant M. Lepsius, de Cléopâtre Épiphane dans le décret de Philes, il sera bien assez obligeant, je l'espère, pour m'expliquer comment la reine Cléopâtre est intitulée *sœur* du roi. » Mais M. de Saulcy dit quelques lignes plus loin lui-même : « Je sais bien que M. Letronne a démontré que parfois les royales épouses des Ptolémées recevaient le titre de *sœur* du roi sans être pour cela issues des mêmes parents. » Quelle réponse pourrait-il me demander de plus?

M. de Saulcy a déclaré (p. 83) qu'il n'a pas *encore vu le texte hiéroglyphique;* ce qui lui était pourtant bien facile, M. Ampère ne lui en ayant assurément pas refusé la communication. Tout le monde a trouvé cela fort singulier de la part d'un homme qui, cherchant la vérité de bonne foi, devait s'entourer de tous les moyens possibles de la découvrir. J'espère qu'il est à présent plus avancé. Dans cette présomption, je consignerais ici bien volontiers tous les passages textuels qui prouvent l'*identité d'objet* des deux documents, si de tels détails n'entraînaient à des développements et à une production de textes

hiéroglyphiques qui excéderaient de beaucoup l'espace que la *Revue* peut m'accorder. Je me vois donc réduit à vous donner ici, pour vous et pour tous ceux à qui M. Ampère communiquera une copie maniable de l'empreinte hiéroglyphique, une simple indication qui vous fournira un moyen facile de vérifier la concordance des deux documents, et dont l'un reproduit l'autre, comme je l'ai dit :

| *Rosette.* | | *Philes.* |
|---|---|---|
| L. 5 correspond à | | l. 4 et 5 (après le groupe (Rosette) entrent les cartouches de Ptolémée et de Cléopâtre à Philes); |
| L. 6 | — | l. 6 (la partie qui manque à la ligne 6 de Rosette se trouve à Philes à la fin de la ligne 5); |
| L. 7 | — | l. 7 (commencement et fin seraient à peu près les mêmes, si l'inscription de Rosette était complète); |
| L. 8 | — | l. 8 (avec la fin *actuelle* de la ligne 8 (Rosette), commence ligne 9 à Philes); |
| L. 9 | — | l. 9 (la fin serait à peu près la même, si l'inscription de Rosette était complète); |
| L. 10 | — | l. 10 (avec la fin *actuelle* de la ligne 10 de Rosette, commence à Philes ligne 11); |
| L. 11 | — | l. 11 (la fin serait la même, si l'inscription de Rosette était complète); |
| L. 12 | — | l. 12 (la fin est la même, sauf trois signes que l'inscription de Rosette a de plus); |
| L. 13 | — | l. 13 (la fin est la même, sauf cinq signes qui se trouvent à Philes de plus); |
| L. 14 | — | l. 14 (à la fin on ajoute seulement les noms et les titres de Cléopâtre). |

---

Je finirai les observations que j'avais à faire sur la réponse de M. de Saulcy, en revenant encore une fois sur l'expression de l'année 21 qui se trouve au commencement de l'inscription. Puisqu'il doute encore de ce fait capital, dans notre discussion (p. 103, 104), je joins ici un calque du commencement des trois premières lignes :

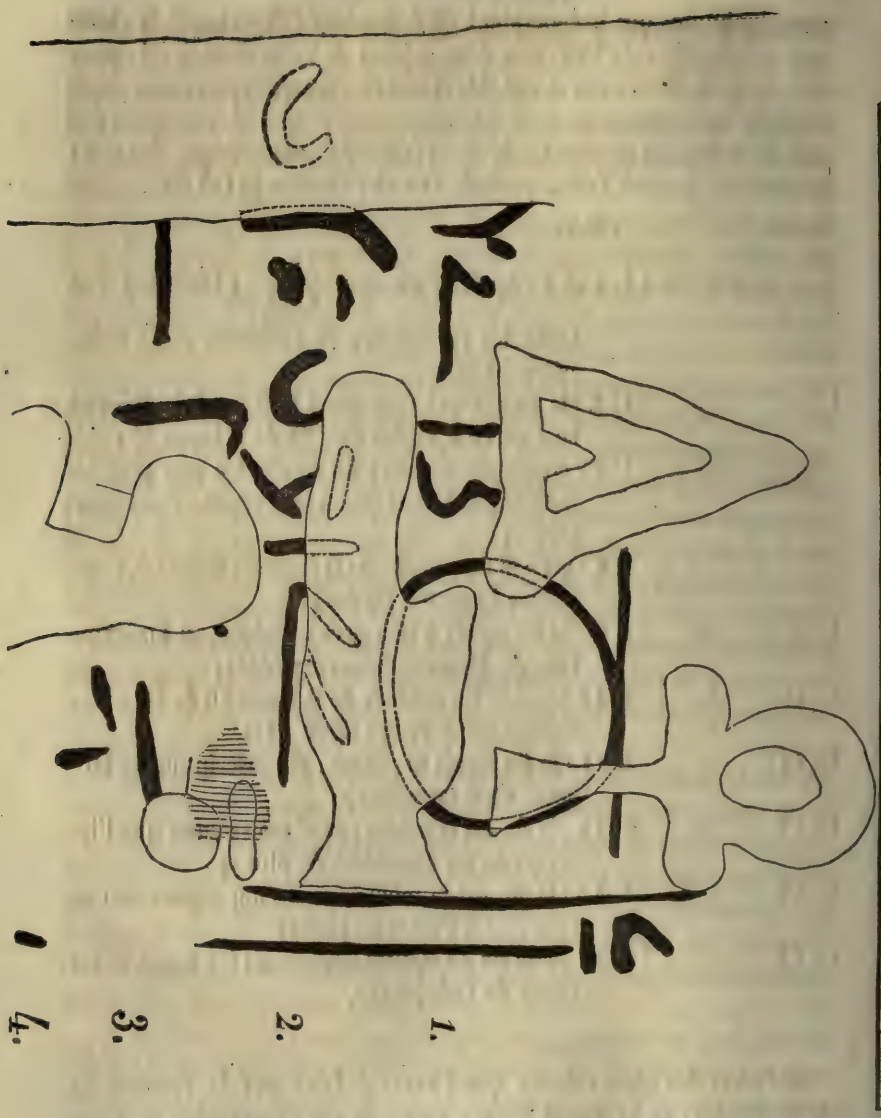


Vous y voyez, monsieur, que le chiffre 21 lui-même est parfaitement intact et ne peut laisser de doutes. Dans la seconde ligne, on peut facilement restituer ce qui manque pour accorder parfaitement le passage avec l'inscription de Rosette. La troisième ligne reste douteuse, comme je l'ai dit. Il me paraît que le premier groupe, quoique endommagé en haut, ne saurait être pris que pour l'expres-

sion de *fille;* les deux autres signes se lisent *un;* mais pour faire le nom de *Ménapion*, il faudrait supposer quatre signes enlevés par la tête *supertaillée*, ce qui ne me paraît pas impossible, mais difficile. Il faut encore observer que depuis la quatrième ligne, les premiers caractères de chaque ligne avancent autant que le commencement de toute l'inscription; les deuxième et troisième lignes ne rentrent un peu qu'à cause du caractère prolongé de l'année. Or, tout l'espace entre le vrai commencement et celui de l'exemplaire de M. de Saulcy est un peu plus que $0^m,12$. Ce qui fait pour seize lignes deux mètres de longueur. Il est vrai qu'une colonne d'hiéroglyphes de seconde main défigure cette partie du décret; mais nous avons à regretter une telle altération pour toute l'inscription. Il n'est pas moins vrai pour cela que même ces fragments sont d'une grande valeur dans un texte aussi important que le nôtre; la parfaite conservation de l'année au commencement, le prouve suffisamment.

Je terminerai ici les observations que la réplique de M. de Saulcy m'a suggérées. Vous n'attendez pas de moi que je réponde aux récriminations personnelles auxquelles il s'est livré. Il avait pris pourtant l'engagement de répondre « sans emportement et sans passion. » L'a-t-il rempli, surtout p. 113? Je laisse à d'autres et à lui-même le soin de le décider; car le public savant ne prend nul intérêt à ces chicanes de détail, où trop souvent l'amour-propre est en jeu plus que le désir sincère de la vérité. Le seul avantage qu'il veut retirer des disputes de ce genre, c'est de savoir si le vrai se trouve d'un côté ou de l'autre. Le reste lui est indifférent, l'offusque ou lui répugne. Voilà pourquoi je veux me borner au fond même de la discussion. Permettez-moi de vous rappeler, en finissant, que ma première lettre avait uniquement pour but d'établir cinq points :

Le premier, qu'on avait tort de m'attribuer les erreurs contenues dans la *Gazette littéraire de Londres*. M. de Saulcy en convient, puisqu'il se justifie en disant que son *absence de Paris* l'avait empêché de connaître ma réclamation (p. 84); justification qui me paraît satisfaisante, et que j'accepte volontiers; car il en résulte qu'il n'y avait pas erreur de ma part;

Le deuxième, que l'inscription de Philes est du temps d'*Épiphane*, non de *Philométor;* fait déjà reconnu de Salt, de Champollion, de M. Ampère, et, je pense, à présent, de M. de Saulcy lui-même;

Le troisième, que c'est une *republication du décret de Rosette;* bien entendu avec les changements, dans les noms, que nécessitait une différence de onze années dans les dates;

Le quatrième, que l'inscription *démotique* gravée au-dessous en est la *transcription;* conséquemment qu'elle est aussi du *temps d'Épiphane,* et non de *Philométor;*

Le cinquième enfin, que la date est de l'an 21 d'Épiphane, donc postérieure à son mariage; ce qui explique la présence du nom de *Cléopâtre,* sa femme.

Ces trois derniers points, après cette longue discussion, resteront, je crois, parfaitement établis, comme les deux premiers, aux yeux de tout lecteur instruit qui prendra la peine de la suivre dans mes deux lettres et dans celle de M. de Saulcy, en ayant sous les yeux les textes originaux.

Quant à plusieurs autres points, tels que son opinion sur les rapports entre les écritures hiéroglyphiques et démotiques (p. 94), je les ai discutés dans un article spécial sur les autres travaux démotiques de M. de Saulcy. Cet article est déjà imprimé, et paraîtra bientôt dans le troisième cahier du *Journal de la Société orientale allemande* de cette année. Vous verrez s'il y de l'exagération dans le jugement peu favorable que j'avais porté de ces travaux.

Agréez, monsieur et très-honoré ami, l'expression de la haute considération et du sincère attachement avec lequel je suis

Votre très-dévoué,

R. Lepsius.

Berlin, le 1er juin 1847.

---

# INSCRIPTIONS GRECQUE ET LATINE INÉDITES

TROUVÉES EN 1827

## SUR LES FAÇADES DE DEUX TOMBEAUX DANS LES RUINES DE OUADI MOUSA,

L'ANCIENNE CAPITALE DES NABATÆENS.

---

Vue prise dans le ravin, seule entrée de la ville de Pétra ; on voit dans le fond le théâtre, et sur le premier plan le tombeau avec l'inscription grecque.

De tous les souvenirs d'une vie peu sédentaire, le plus grand sans aucun doute, et encore aujourd'hui le plus vif, est le tableau qui s'offrit à ma vue, lorsqu'en descendant des ravins du mont Hor (Dgebel Haroun), j'enveloppai d'un seul regard le panorama des mo-

numents de Pétra. Les ruines de Persépolis et de Palmyre étonnent le voyageur au milieu de la solitude, mais la capitale des Nabatæens a sur ces anciennes villes l'avantage de la beauté d'une riche végétation au milieu de l'aridité, de l'abondance des eaux en opposition à la sécheresse des sables, et de la nature la plus accidentée au milieu de la monotone platitude du désert. Ajoutons qu'il n'est pas nécessaire de traverser une mer de sables pour être sensible à ces beautés, elles surprendraient le voyageur en tout lieu, tant est grande l'impression produite par ces rochers sculptés, magnifique enceinte continue qui, après avoir défendu cette ville pendant tant de siècles contre la rapacité de ses ennemis, l'a cachée pendant quinze cents ans à la curiosité des voyageurs.

Jamais marchands et agioteurs n'eurent et n'auront l'idée de se construire un plus splendide entrepôt, et de l'embellir par une décoration plus surprenante. Tout était donc grand et magnifique dans l'antiquité, puisque de pareilles pensées de magnificences pouvaient venir à une population d'épiciers. Le commerce des denrées coloniales se conciliait alors avec l'amour des arts, l'âpreté au gain avec une noble générosité, les calculs du parvenu avec les goûts élégants et dépensiers des seigneurs.

Mais laissons de côté ces réflexions : Venise, Gênes, et de nos jours Londres, Hambourg et New-York ont aussi leurs monuments, et nous ne savons pas quel rôle la vanité jouait dans l'exécution de ces sculptures gigantesques; il est probable que Pétra rencontrait dans sa nécropole les prétentions ridicules de nos cimetières, et qu'elle avait dans le plus ombragé de ses ravins son quartier des Lorettes.

Mon but avait été, en 1827, non pas de découvrir la capitale de l'Arabie Pétrée, comme on m'en a attribué fort gratuitement la prétention, mais après avoir lu les indications de Volney (1), les récits des voyageurs allemands Seetzen (2) et Burckhardt (3), des voyageurs

(1) Des Arabes dirent à Volney qu'on voyait au midi de la mer Morte des ruines plus considérables que celles de Palmyre; il ne put les visiter. (*Voyage en Égypte et en Syrie pendant les années* 1783, 84 *et* 85.)

(2) Il fit son voyage dans l'Arabie Pétrée de 1805 à 1806, et tenta vainement de visiter les ruines de Pétra; mais il les connaissait et il les indiqua d'après les renseignements de ses conducteurs. Nous n'avons de ce voyage que quelques lettres insérées dans le *Journal astronomique* de M. de Zach et réimprimées à Londres, format in-4°, par la société qui s'intitulait *Palestine Association* : « A brief account of the countries adjoining the Lake Tiberias, the Jordan and the Dead See. London, 4°, 1810. »

(3) Johann Ludwig Burckhardt, un Allemand, que l'Association africaine de

anglais Bankes (1), Mangles (2), Irby (3) et Mac Michael (4), de faire, comme voyageur français, ce qu'ils avaient vainement tenté d'accomplir, c'est-à-dire d'étudier, de relever et de dessiner ce qu'ils avaient découvert, sans préjudice des monuments et des villes entières que l'exploration de nouvelles routes devait offrir à mon investigation. Si l'ouvrage que j'ai publié au retour de cette expédition n'a pas répondu à l'attente des savants, c'est à l'avantage de plus habiles et de plus courageux qui tenteront de faire mieux.

Mon livre, comme tant d'autres, aura son sort, l'avenir lui mesurera sa part d'oubli, mais, sans prétendre la diminuer, on me permettra de combler une lacune laissée à dessein, alors que je comptais compléter par de nouvelles recherches un premier travail trop hâtif. Il s'agit de deux inscriptions, les seules que le temps n'ait pas effacées sur le grès friable des monuments de Pétra, et il m'importe d'autant plus de les publier, après vingt ans de silence, que m'ayant prêté autrefois des prétentions que je n'avais pas, on semble disposé aujourd'hui à m'accuser d'inventions dont je ne suis pas coupable.

Je parlerai d'abord de l'inscription en caractères grecs. J'étais parti avant le jour du tombeau qui me servait d'habitation, et j'avais été m'asseoir à une place, choisie la veille, pour donner la meilleure idée possible de ce ravin mystérieux, la seule entrée dans la ville ma-

Londres prit à son service et dont les intéressants voyages ont fait si vivement regretter la perte, pénétra par Damas dans l'Arabie Pétrée en 1812, et visita, le premier, les ruines de Ouadi Mousa le 22 août de cette année. Il ne savait pas dessiner et n'a pas eu le temps de dresser un plan de la ville ; mais la description des monuments qu'il a vus est excellente. Elle a paru d'abord en anglais dans un volume in-4° publié par l'Association, puis en allemand, édition de Gesenius, Weimar, 8°, 1824 ; enfin en français.

(1) Des difficultés survenues entre M. Bankes et Buckingham, son dessinateur, ont arrêté les publications de ce voyageur distingué. Il a déclaré, au grand détriment de la science, qu'il enfermait ses travaux sur l'Orient et qu'ils ne verraient jamais le jour. Il a tenu parole, sauf les deux exceptions suivantes qui sont sans importance : en 1830, il s'est fait l'éditeur du journal de son drogman, Giovanni Finati, un renégat qui l'avait accompagné et guidé partout, et de cette manière il a pu tracer son propre itinéraire et décrire son voyage sans l'écrire, (London, 12°, 1830, 2 volumes.) En 1836, il a donné un dessin à M. Murray qui l'a fait graver et insérer dans ses *Illustrations de la Bible;* c'est une vue de l'entrée de Pétra par le ravin.

(2 et 3) Ces deux compagnons de M. Bankes ont publié leur voyage dans un volume (London, in-8°, 1823, for private distribution), qui n'est pas sensé se vendre, mais qu'on trouve chez tous les libraires. Il contient un plan inexact de Pétra, mais aucun dessin.

(4) M. W. Mac Michael faisait partie de la troupe de M. Bankes comme MM. Irby et Mangles ; il a aussi publié le récit de son voyage sous ce titre : *Journey from Moscow to Constantinople.* London, 4°, 1819. Les planches, exécutées d'après les dessins de ce voyageur et insérées dans son ouvrage, représentent des sites de la Russie.

gique. Il fallait, au milieu des contestations de tribus, utiliser le temps, et je le prenais ainsi chaque matin sur une partie de la nuit. J'étais assis à l'endroit où le ravin, après avoir salué le Khasné, fait un coude respectueux devant ce magnifique monument, et tourne au nord-ouest vers la ville, en s'ouvrant sur le théâtre. Là, mon carton sur mes genoux, mon fusil à mes pieds, j'étais à l'affût comme le chasseur, mais à l'affût du jour. Le soleil dorait sans doute déjà de ses vifs rayons le grand désert de Bagdad, quand l'aube résistait encore au fond de la vallée, et planait engourdie sur les teintes froides du matin. Dans ces latitudes, toutefois, point de brouillard, point d'indécision dans les lignes, une lueur presque subite qui éclaire tous les plans et dessine tous les contours. On voudrait l'arrêter au passage, jouir de ce spectacle tranquille, mais cette nature, trop belle pour être coquette, semble craindre d'être surprise en négligé, elle ne laisse pénétrer le jour que pour se montrer dans sa plus noble parure ; le soleil l'inonde tout d'un coup de ses rayons, et le soir en se retirant il lui prodigue ses plus riches écrins avant de la plonger dans la nuit.

Sur ma gauche, et comme premier plan, j'avais choisi deux tombeaux d'un caractère étranger au reste des excavations de Pétra, c'était évidemment un travail romain et un sujet funéraire. En étudiant cette composition et avant d'avoir renoncé à tirer de son état fruste un dessin arrêté, je remarquai sur l'imposte une inscription de trois lignes dont il ne restait en place que les deux fragments soutenus par les pilastres. Je retrouvai à terre les deux autres morceaux dont les cassures se rapprochaient avec exactitude et je m'empressai de la copier, car c'était la seule que le temps avait respectée dans cette ville des morts, aux tombeaux béants et muets.

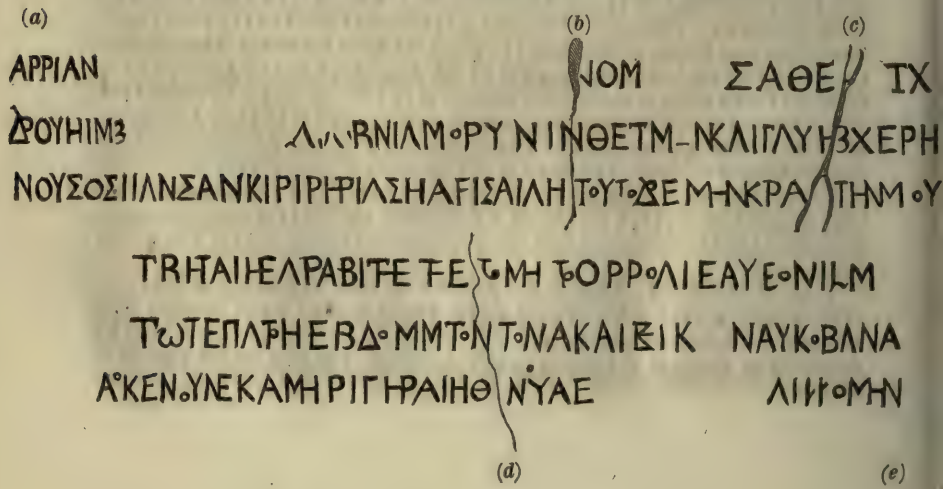

Mon compagnon de voyage, M. Linant, m'a envoyé sa copie, et je la publie ici au défaut de la mienne et sans pouvoir compléter l'une par l'autre (1). Pour quiconque a l'habitude des monuments, il serait inutile de faire remarquer que le grès, sous l'influence de l'atmosphère, n'a pas seulement l'inconvénient, en laissant égrener ses surfaces, d'ôter aux caractères des inscriptions leur profondeur, il dénature en outre leur apparence et ne conserve plus qu'à distance un faux air d'épigraphie qui s'évanouit sous le travail de transcription. Ceci soit dit pour l'excuse de mon compagnon.

En signalant, il y a dix-sept ans, cette inscription sans la publier, je croyais avoir éveillé l'attention des voyageurs et je pouvais m'attendre à une leçon nouvelle et même à d'autres découvertes de ce genre, puisque, sans compter les monuments publics de cette ville, chaque tombeau avait son inscription; mais je conçois qu'absorbés par la présence de si nombreux monuments, ils aient réservé à leur admiration le peu de temps que les Arabes accordent maintenant à la curiosité des étrangers. De là l'intérêt qui s'attache aux deux inscriptions que je publie et le regret de ne pouvoir déchiffrer celle-ci. On sait qu'elle est funéraire, on voit clairement qu'elle a la forme métrique, c'est là tout, et l'histoire de Pétra ne gagne pas beaucoup à ces deux faits acquis.

Tombeau sculpté dans le rocher à l'est des ruines de Pétra; on lit l'inscription latine sur l'architrave.

L'autre inscription dont il reste à parler m'offre une tâche plus facile et fournit des renseignements d'une certaine importance. Je

(1) M. Le Bas, mon savant confrère, n'a pas pu retrouver la copie que j'avais faite de cette inscription et dont je lui avais confié l'original, au retour de mon

lus celle-ci sur la façade d'un tombeau situé à l'extrémité orientale de la ville. Elle se présente ainsi, les lacunes sont faciles à remplir :

QVINTO PRETEXTO FLORENTINO III VIRO. AVR. ARG. FLANDO TRIB. MILIT. LEGI. MINERVIE. QVAEST. PROV. ACHAIAE. TRIB. PLEB. LEG. LEG. VIIII. HISP. PROC PR. NARB. LEG. AVG. PR. PR. PROV. ARAB. PATRI. PIO. EX. TESTAMENTO. IPSIVS.

Quinto Prætexto Florentino, *triumviro* auro arg*ento* flando, tribu*no* milit*um* leg*ionis primæ* Minerviæ, quæst*ori* prov*inciæ* Achaïæ, trib*uno* pleb*is*, leg*ato* leg*ionis* nonæ Hisp*anæ* (1), pro*consuli* prov*inciæ* Narbo*nensis* (2), leg*ato* Aug*usti* pro pr*ætore* prov*inciæ* Arab*iæ*, patri pio, ex testamento ipsius.

Quintus Prætextus Florentinus avait donc été déposé, conformément à une clause de son testament et par les soins de son fils, dans ce tombeau sculpté en relief et d'un style qui dominait dans Pétra. Le rocher, qui sort de terre comme un promontoire avancé à l'est de la ville, est transformé ainsi en un monument avec sa façade, sa terrasse et ses escaliers. Si le nom de Prætextus est fort rare dans les inscriptions, celui de Florentinus s'y montre fréquemment à partir du IIe siècle (3). C'était ce personnage, investi successivement des fonctions de triumvir monétaire (4), de tribun militaire (5) et de tribun du peuple titulaire (6), qui gouvernait probablement pour l'empereur Adrien cette partie de l'Arabie conquise dès l'an 105 de notre ère. Il résidait dans la métropole, condition obligée de ses fonctions, si

voyage ; force m'est donc de ne donner à la *Revue* que la copie de M. Linant. Si un hasard heureux permet de retrouver l'autre, la *Revue Archéologique* ne me fera pas défaut.

Je remarquerai que le commencement de l'inscription depuis A jusqu'à B et la fin depuis E jusqu'à F sont encore en place au-dessus des chapitaux des pilastres. On voit sur le dessin (page 253 de la *Revue*), au bas du tombeau, un des fragments de l'inscription. Le tombeau voisin semble une décoration, peut-être parce qu'il est resté inachevé ; j'ai cherché inutilement la chambre sépulcrale.

(1) Gruter, p. 1025, 2.

(2) *Ibid.*, p. 407, 1.

(3) *Ibid.*, p. 1077, 3.

(4) Sur ces fonctions voir Schwarz, *Observ. ad Nieupoort*, p. 162. Spanhem, *De usu et præstantia numismatum*, p. 167. Eckhel, *Doct. numism. vet. V.*, p. 61.

(5) La légion Minervienne, dans laquelle Prætextus Florentinus avait ce grade, devait sa formation première à Domitien (*Dio Cassius*, p. 564). Licinius Sura, le favori de Trajan, avait commandé en chef cette légion avec le titre de Legatus. Gruter a publié une inscription qui a rapport à ce personnage (p. 430) et qui porte en toutes lettres QVAESTORI. PROVINCIAE. ACHAIAE.

(6) Les tribuns du peuple honoraires ou titulaires (*tribunatum, inanem umbram et sine honore nomen.* Plin. *Epist.* I, 23. *Panegyr.* 10, 95), durèrent tant bien que mal jusqu'à Constantin le Grand.

l'on considère le peu d'importance comparative des villes environnantes. C'était lui qui présidait aux rapports pacifiques d'une population douce et conciliante, rapports faciles avec les étrangers, et dont Athénodore avait été le témoin à Pétra même, et le garant près de Strabon qui s'exprime ainsi : *Athénodore, un sage et pour nous un ami, qui a séjourné chez les Pétræens, racontait avec admiration qu'il avait trouvé dans cette ville une foule de Romains et d'étrangers, les seuls engagés dans des procès entre eux, ou avec les natifs du pays; quant à ceux-ci, loin de se quereller, ils vivaient ensemble dans la plus parfaite harmonie* (1).

Continuer cette sage administration, calmer ces différends, entretenir la sécurité des voies commerciales, et surtout surveiller l'édilité de Pétra, durent être les grandes occupations de ce gouverneur, qui vit, sous son administration, s'élever en partie les grands monuments funéraires, religieux ou civils de Pétra. Je classe ainsi les ruines de la ville en faisant remarquer que j'ai dessiné et publié tout ce qu'il y a de remarquable parmi les premiers, que j'ai dessiné et publié ce qui est debout parmi les seconds, enfin que, parmi les troisièmes, j'ai donné seulement mon attention au théâtre, à un temple, à deux arcs de triomphe et à l'aménagement des eaux, mais que je me suis contenté, pour tout le reste, d'indiquer l'emplacement de la ville sans pouvoir étudier, et par conséquent sans détailler ni les ponts nombreux, communications utiles entre les deux rues, ni les maisons innombrables qui servaient d'habitation à cette grande population. Cette dernière étude reste à faire, et elle serait en même temps féconde et utile, féconde par les nombreux détails et les enseignements qu'elle fournirait, utile parce qu'elle trancherait la question, controversée encore, de la destination des excavations.

En appelant les habitants de cette contrée, y compris les habitants de Pétra, des troglodites, Pline leur conservait sans doute un nom qui n'était plus qu'un sobriquet depuis que les richesses du commerce avaient permis aux Nabatæens, au moins dans l'enceinte de la capitale, de consacrer à leurs morts les anciennes demeures de leurs pères (2), en les ornant de tout le luxe grandiose des arts, de

(1) Strabon, liv. XVI, p. 780, édit. Casaub.

(2) Les hommes furent troglodytes dans tous les pays de roches friables jusqu'à ce que la civilisation leur apprit l'architecture. Leurs demeures souterraines ou de nouvelles excavations dans les mêmes rochers devinrent dès lors leurs tombeaux. Quand plus tard la barbarie ramena, par la décadence des arts, la société à son enfance, les tombeaux violés et ravagés redevinrent les habitations de peuplades dégénérées. C'est ainsi que saint Jérôme retrouvait de nouveaux troglodytes là où

manière à faire des formes les plus bizarres de la création et des monuments de la mort, la décoration la plus belle à la fois par sa régularité architecturale et son caractère de mondaine élégance.

Cette ceinture de rochers, signe caractéristique de Pétra, est décrite exactement par les auteurs anciens et par les voyageurs modernes, et je ne m'explique pas pourquoi, avec ces données certaines, quelques savants persistent encore à représenter cette ville au haut d'un rocher inaccessible.

M. Étienne Quatremère, dans un mémoire (1) qui contient, comme tout ce qui découle de sa plume féconde, une foule de notions nouvelles puisées aux sources orientales, reliées entre elles et coordonnées par l'érudition la plus vaste, nous décrit l'expédition d'Antigone contre Pétra, *ville située sur un rocher extrêmement fort, auquel on montait par un seul sentier, si étroit et si difficile, qu'il ne pouvait être franchi que par des hommes peu nombreux et ne portant aucun fardeau* (page 3). *Athénée, son général, arrive sous les murs de Pétra et s'empare de cette ville par surprise* (page 4). Il suffirait d'un coup d'œil sur mes vues et plans pour comprendre que la capitale des Nabatæens n'est pas juchée au haut d'une montagne, mais mollement assise au fond d'une vallée, espèce de cratère creusé dans un vaste massif de rochers élevés, et qu'en conséquence *être sous ses murs,* si murs il y avait, c'eût été se trouver dans la ville même. Pline (2) et Strabon (3) décrivent plus exactement cette belle métropole, et il serait inutile de recourir à d'autres sources d'information.

M. Ritter a inséré en entier, et sans modifier cette erreur, le mémoire de M. Quatremère dans la nouvelle édition de sa Géographie (4); c'est, en dépit de ce léger défaut de détail, une addition heureuse dans un ouvrage où tant de choses inutiles trouvent leur place pour la plus grande gloire de ces colonnes d'Hercule de la compilation.

L. DE LABORDE.

Pline n'avait vu que les traditions des anciens : « Et revera ut dicamus aliquid et de natura loci, omnis australis regio Idumæorum de Eleutheropoli usque Petram et Aïlam... in specubus habitatiunculas habet : et propter nimios calores solis, quia meridiana provincia est, subterraneis tuguriis utitur. » (*Com. sur Abdias Opp. Edit. dom. Johannis Martianay,* t. III, col. 1460. Paris, fol. 1701.)

(1) Mémoire sur les Nabatéens. *Nouveau Journal Asiatique,* année 1835.

(2) « Nabatæi oppidum includunt, Petram nomine, in convalle, Pauro minus duo mill. passuum amplitudinis, circumdatum montibus inaccessis, amne interfluente. » Lib. VI, cap. XXXII.

(3) Strabon, liv. XVI, p. 779, édit. Casaub.

(4) *Die Erdkunde oder vergleichende allgemeine Geographie.* Berlin, 8°, 1832, 1847. *Zwœlfter Theil,* § 60, sect. III. Déjà douze volumes de 1300 pages pour l'Asie seulement, et l'Asie n'est pas encore décrite !

# LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, L'UN DES CONSERVATEURS-ADMINISTRATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, PROFESSEUR A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, ETC.

## PAR M. E. PELLISSIER,

CONSUL DE FRANCE A SOUSSA, OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN DIRECTEUR DES AFFAIRES ARABES EN ALGÉRIE, AUTEUR DES ANNALES ALGÉRIENNES, MEMBRE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE D'ALGÉRIE, ETC. (1).

(PREMIÈRE PARTIE.)

MONSIEUR,

J'eus l'honneur de vous adresser, il y a près de trois ans, quelques observations archéologiques que vous voulûtes bien accueillir avec indulgence. Elles ne comprenaient que le résultat de mes recherches sur deux districts seulement de la régence de Tunis, celui de Soussa et celui de Monestir. Je suis aujourd'hui en mesure, grâce à l'appui et aux encouragements des deux ministères de la guerre et des affaires étrangères, de vous en présenter de nouvelles pour lesquelles je réclame la même bienveillance et le secours de votre critique éclairée. Ces nouvelles observations s'étendent sur une partie considérable de la régence. Elles constituent ma récolte archéologique de trois voyages : le premier de Kairouan au Djerid ou Sahara tunisien; le second de Soussa aux frontières de Tripoli; le troisième dans le bassin inférieur de la Medjerda et dans ceux de l'Oued-Siliana et de l'Oued-Khelel, ses principaux affluents. C'est dans cet ordre que je vais vous présenter mon petit travail; mais il me paraît utile, avant tout, de vous décrire succinctement et à grands traits l'ensemble de la contrée que j'explore.

(1) Voy. deux autres lettres de M. Pellissier, *Revue Archéologique*, t. I, p. 810, et t. II. p. 495. Nous saisissons avec empressement la nouvelle occasion qui se présente ici de remercier M. Hase, pour la sympathie qu'il témoigne à notre publication. En faisant profiter nos lecteurs des intéressants documents que ses correspondants lui adressent, le savant académicien nous donne un encouragement dont nous apprécions hautement la valeur. Les notes dont il a bien voulu enrichir le travail de M. Pellissier sont écrites avec cette érudition profonde qui rend si précieuses les moindres lignes de leur auteur. (*Note de l'Éditeur.*)

Vous connaissez, Monsieur, l'Algérie où votre présence a laissé de si bons, de si profitables souvenirs dans l'esprit de mes anciens camarades de l'armée d'Afrique; vous savez que cette région se divise naturellement en trois zones : le Sahel, le Tell et le Sahara. La régence de Tunis n'est que le prolongement de ces trois zones qui y sont perpendiculairement coupées par la côte, laquelle, depuis le cap Bon, court du nord au sud jusqu'aux frontières de Tripoli, abandonnant sa direction primitive de l'ouest à l'est; de sorte que ces zones, qui en Algérie se présentent de face au voyageur partant du littoral, sont prises ici par le flanc. C'est ainsi, par exemple, qu'un terrain stratifié, considéré dans le sens du soulèvement, offre des couches superposées dont la première cache les suivantes; tandis que si quelque déchirement permet de l'examiner par le côté, ces couches se montrent toutes parallèles au rayon visuel. La bordure septentrionale des hauts plateaux qui forment le Tell est cette chaîne de montagnes que les géographes européens appellent le petit Atlas, et sa bordure méridionale, ce qu'ils n'osent plus guère appeler le grand. En adoptant, sous toute réserve, ces dénominations passablement impropres, je dirai que le petit Atlas vient se terminer au cap Bon dans la régence de Tunis, en suivant à peu près le 36e parallèle, et que tout ce qui est au nord de cette chaîne, comprenant les outhans de Tunis, de Bizerte et de Baja, n'est qu'une continuation du Sahel algérien. La chaîne du grand Atlas prend fin au Djebel Akerit, à peu de distance de la mer, à la latitude de 34 degrés et demi environ. Ce qui est au sud de cette chaîne n'est autre chose que le Sahara se prolongeant jusqu'à la mer, dans la direction de l'est, avec ses palmiers, ses oasis et ses sables. Enfin, le terrain qui règne entre les deux chaînes est le prolongement des plateaux du Tell, qui, se dégradant par étage depuis le méridien de Tebessa, présentent une suite de chaînes transversales à directions plus ou moins confuses, d'abord abruptes et fracassées, puis ne consistant plus qu'en de simples ondulations s'affaissant successivement jusqu'au littoral. Ces quelques lignes doivent suffire pour donner une idée exacte de la configuration de la régence de Tunis à ceux qui, comme vous, Monsieur, connaissent déjà l'Algérie.

*Voyage de Kairouan au Djerid.* — Kairouan, cette cité jadis si florissante, qui fut longtemps le foyer de la puissance arabe dans le nord de l'Afrique, et, de plus, la métropole de la Sardaigne, de la Sicile, même pendant quelques années de l'Espagne musulmane, n'est plus maintenant qu'une ville médiocre de douze mille habitants.

Elle est entourée d'un mur d'enceinte crénelé et en assez bon état. Elle est propre et assez bien bâtie; on y remarque même quelques constructions élégantes. La grande mosquée, qui est célèbre dans tout le monde musulman, est en effet un fort bel édifice; mais malheureusement elle s'affaisse chaque jour davantage sous le poids des siècles dont aucun soin réparateur ne vient la soulager. Kairouan s'élève au milieu d'une vaste plaine qui s'étend au pied de la dernière dégradation rocheuse des plateaux du Tell. Bâtie par les conquérants arabes sur les ruines d'une ville romaine, elle présente encore quelques vestiges épars de cette existence antérieure, vestiges peu importants et qui ne consistent qu'en quelques fragments d'architecture antique, engagés çà et là dans les murs des constructions modernes. J'ai trouvé les deux inscriptions suivantes sur des pierres du minaret de la grande mosquée :

. . . . ANTONINI FILI. . . . . .
. . . . VRELIA ANTONINI. . .
. . RELI. . ANTON
DIVI NERVAE ADNEPOTIS
. . . . TEI DEDICAVERVNT

HIC M. . XIMI. . I. . . .
RATORIS CAESAR. . . . . .
DIVI TRAIANI ADNEP...
CAE.... DM FECERV.... (1)

La ville romaine, dont Kairouan occupe l'emplacement, communiquait avec Adrumète (Soussa) par une chaussée dont on voit encore des restes considérables près du village de Kenaïs.

Je vous ai déjà parlé, Monsieur, de ce système de grandes citernes où les eaux de pluie étaient reçues, après avoir déposé dans deux bassins de niveaux différents le limon qu'elles avaient entraîné dans leur trajet sur le sol. J'avais d'abord été dans le doute sur la destination de ces constructions, la première que je rencontrai m'ayant paru comme une espèce de cirque; c'est celle qui se trouve auprès de Soussa. Mais bientôt l'examen de celles de Bou-Remad et d'Elank, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir en 1844, me convainquit que c'étaient bien réellement des citernes avec bassins d'épuration. Il me restait à en déterminer l'origine que je crus ro-

(1) Fragments qui paraissent appartenir au règne de l'empereur Caracalla. (*Note de M. Hase, ainsi que les suivantes.*)

maine pendant quelque temps. Depuis, l'étude d'une immense construction de ce genre qui se trouve sous les murs de Kairouan m'a prouvé jusqu'à l'évidence que cette origine est sarrasine. La grande citerne de Kairouan, maintenant hors de service, fut construite, d'après la tradition du pays, par Ibrahim-Ben-Aglab, un des plus célèbres émirs de la dynastie des Aglabites. Au milieu du grand bassin d'épuration s'élève un petit monument en forme de clocheton, dont les angles saillants indiquent les points cardinaux. Ce bassin est un polygone de 64 côtés de 6 mètres environ. Chaque angle, comme dans toutes les constructions de même nature que j'ai vues, est soutenu par un massif de maçonnerie en forme de tronc de cône.

Le pays compris entre Kairouan et le Djerid est un des plus désolés qui se puisse voir. Le sol y est presque partout dénudé jusqu'au tuf, et ce n'est que de loin en loin que l'on y rencontre quelques traces de culture. Les cours d'eau qui le traversent ne sont généralement que des torrents intermittents et dévastateurs: la population y est rare, la végétation languissante, souvent nulle; enfin les insectes mêmes semblent craindre d'habiter cette triste contrée dont on dirait que Dieu a retiré l'esprit de vie. Cependant de nombreuses ruines attestent que dans un autre temps elle a dû jouir d'une certaine prospérité. La main de l'homme est un puissant auxiliaire de la nature, et cet affligeant pays n'est pas le seul où la barbarie et la rareté de la population aient établi un tel contraste entre le passé et le présent, que la vue de l'un ferait douter de la réalité de l'autre, sans les traces irrécusables que les antiques générations ont laissées sur le sol.

Les localités les plus remarquables, sous le point de vue archéologique, de cette partie de la régence de Tunis sont Sbaïtla et Ksarin.

Sbaïtla, à près de 80 kilomètres au sud-ouest de Kairouan, est une ancienne ville romaine bâtie sur un plateau peu élevé de la rive droite de l'Oued Djilma. Cette ville, d'une étendue médiocre, mais fort riche en monuments, s'est pour ainsi dire affaissée sur elle-même, sans disparition ni confusion de matériaux. Les rues et les places publiques y sont encore tellement distinctes, que j'ai pu très-facilement en lever le plan. Une grande et large rue la traversait du nord au sud, et était coupée à angle droit vers son milieu par une autre aussi large, mais moins longue. Vers le nord, cette rue commençait à un arc de triomphe dont il n'existe plus que les décombres, et que l'on devine plutôt qu'on ne le voit; au midi, elle finissait entre deux édi-

fices carrés dont on ne distingue plus que les bases. De ce point une chaussée à larges dalles, coupant à angle obtus l'axe de la grande rue, conduit à un autre arc de triomphe qui, sauf quelques dégradations partielles, est encore complétement debout. Deux rues, parallèles à celle du milieu, coupent la grande vers ses deux extrémités; celle du nord aboutit à l'est et à l'ouest à deux petits temples construits sur le prolongement de son axe. Le temple de l'ouest est complétement ruiné; mais celui de l'est présente un ensemble encore très-saisissable. C'est un monument à murs simples surmontés seulement d'une corniche assez ornée et à grande saillie, d'un fort bon effet. La façade, qui est écroulée, devait être aussi simple que le reste de l'enceinte, car je n'ai pas aperçu vestiges de colonnes dans les décombres. Le sol de ce temple était plus élevé que celui de la rue, et on y arrivait par un perron.

Entre la grande rue, celle qui la coupe vers son milieu, et la rivière, gisent, dans la partie du midi, les ruines imposantes d'un temple magnifique. On arrive d'abord par un beau portique d'ordre ionique dans un péribolos de 141 mètres de long sur 67 de large. La cella, appuyée sur la face du péribolos opposée à celle où est le portique, a dans œuvre 11 mètres 40 centimètres de longueur et 7 mètres 90 centimètres de largeur. La toiture et le péristyle sont renversés, mais les faces latérales et l'opisthodome sont encore debout. Les premières sont ornées de six colonnes corinthiennes engagées; l'opisthodome en a quatre. A droite et à gauche de la cella, à quatre mètres de distance, sont deux autres sanctuaires plus petits, mais de la même ordonnance. Les toitures et les péristyles en sont écroulés, comme dans la cella. Les colonnes et les frises très-ornées des trois péristyles sont amoncelées sur les marches qui conduisent à ces trois chapelles. A huit mètres des petits sanctuaires, aux angles du fond du péribolos, sont deux constructions quadrangulaires à murs simples et sans colonnade, qui faisaient probablement office de sacristie ou servaient de logement aux ministres du temple. Enfin la partie du mur du péribolos où s'appuie tout cet ensemble est percée de voûtes à plein cintre entre la cella et les deux petits sanctuaires, et entre ceux-ci et les deux constructions des angles, dont la gauche est presque entièrement renversée. La partie la plus intacte de ce temple est l'opisthodome qui forme une admirable ligne architecturale avec les trois groupes de colonnes, les constructions des angles et les voûtes pratiquées dans le mur qui unit tout cela sur la ligne extérieure.

L'Oued Djilma, dont il est question plus haut, est un torrent dont le lit est presque partout à sec en tout temps; mais à peu de distance, au-dessus de Sbaïtla, il existe dans ce lit même plusieurs sources à température élevée qui fournissent un volume d'eau assez considérable. Cette eau, après avoir coulé l'étendue de quelques kilomètres dans le lit de l'Oued Djilma, disparaît au-dessous de Sbaïtla, pour reparaître, complétement froide, à quatre lieues plus bas. Un canal de dérivation faisait arriver dans l'enceinte de la ville l'eau de celles de ces sources placées à la hauteur convenable, relativement au plateau sur lequel elle est bâtie. Un aqueduc, traversant l'Oued Djilma, en conduisait de plus une partie sur un plateau de la rive gauche, qui était sans doute couvert de jardins. Ces deux ouvrages sont encore en assez bon état. Le canal servait même encore, il n'y a pas fort longtemps, à des Arabes qui avaient établi leurs tentes près des ruines de la cité romaine. Mais la localité était entièrement déserte lorsque je l'ai visitée au mois de mars dernier. J'ai repassé depuis, et j'y ai toujours trouvé la même solitude.

J'ai recueilli quelques inscriptions latines à Sbaïtla. Malheureusement une circonstance particulière fit qu'au lieu de les transcrire sur mon album, je les pris sur une feuille volante qui fut déposée dans un portefeuille que j'ai oublié chez moi à Soussa. Je ne puis donc vous les donner dans ce moment, mais j'aurai l'honneur de vous les envoyer plus tard. Je me rappelle fort bien qu'elles diffèrent assez essentiellement de celles que rapporte Shaw, et que le nom de *Suffetula* ne s'y trouve pas. Mais un siècle de plus passé sur ces ruines, depuis le voyageur anglais, a pu le faire disparaître, et il est peu permis de douter que la Sbaïtla des Arabes ne soit en effet la Sufétula des Romains.

Ksarin, à une petite journée de marche à l'ouest de Sbaïtla, sur la rive droite de l'Oued Derb, cours d'eau assez abondant, était une ville aussi importante au moins que Sufétula, mais les ruines en sont plus confuses. On y remarque un arc de triomphe bien conservé, mais d'assez mauvais goût, et quelques mausolées dont un, qui est en parfait état de conservation, est un grand et bel édifice. Sur un socle de quatre mètres de haut, à une des faces duquel est l'entrée du tombeau, s'élève en retraite un ouvrage carré dont l'entablement est supporté par huit colonnes corinthiennes engagées; cet entablement est surmonté, également en retraite, par un cube à revêtement nu, percé vers la face principale d'une niche, destinée sans doute à une statue qui n'existe plus. La hauteur totale du monument peut être

de quinze mètres. On lit au-dessus de l'entrée du tombeau l'inscription suivante :

M. FLAVIVS SE
CVNDVS FILIVS
FECIT
I. FLAVIO SECVNDO
PATRITIO
VIXIT AN.. LXII. H. S. E.
FLAVIAE VRBANAE
MATRI PIAE VIX.
ANN. LV. H. S. E. (1)

Au-dessous de cette inscription, à droite et à gauche de la porte, on trouve toute une élégie, dont la nuit, qui s'étendait sur ces ruines où j'étais arrivé un peu tard, ne me permit de prendre que les deux premiers vers. Je comptais trouver le reste dans Shaw, qui, je me le rappelais fort bien, fait mention de cette pièce ; mais il n'en a recueilli que deux vers de plus que moi. Comme je repasserai à Ksarin, je me propose de la copier en entier, quoiqu'elle soit fort longue (2). Elle est, du reste, extrêmement lisible, ainsi que l'inscription tumulaire qui la surmonte.

(1) *Marcus Flavius Secundus filius fecit Julio Flavio Secundo patricio : vixit annos sexaginta duo : hic situs est. Flaviæ Urbanæ, matri piæ : vixit annos quinquaginta quinque : hic sita est.* D'après une copie donnée de cette même épitaphe par Shaw, *Voyages*, t. I, p. 262, et par sir Grenville T. Temple, *Excursions in the Mediterranean*, vol. II, p. 330, n° 108, les parents de Marcus Flavius Secundus auraient été plus que centenaires ; on y lit : VIXIT ANN. CXII et ANN. CV.

(2) Sir Grenville T. Temple, dans l'instructif et important ouvrage que nous venons de citer, a déjà publié (vol. II, p. 332, n° 112) cette curieuse inscription. Ce sont deux poëmes, l'un de quatre-vingt-neuf vers hexamètres, l'autre de vingt vers élégiaques, où l'on trouve la description de ce même mausolée qui existe encore aujourd'hui. Le poëte de Scillium (car c'est ainsi, et non Cilium, qu'il faut écrire le nom de la ville romaine dans l'Itinéraire d'Antonin, § XVI, A, p. 16) ne manquait ni d'élégance dans l'expression, ni de savoir mythologique ; malheureusement, ami et peut-être client de l'opulente famille des Secundus, ravi à la vue d'un monument qui embellissait les environs de sa ville natale, il s'est laissé entraîner à des hyperboles qui passent les bornes de la poésie et de la raison. L'œil exercé de M. Pellissier évalue à quinze mètres la hauteur totale du tombeau consacré par la piété intelligente de Marcus Secundus à la mémoire de ses parents ; en admettant toutes les dégradations possibles, l'élévation de l'édifice n'a jamais pu être beaucoup plus grande ; ce qui n'empêche pas notre poëte de dire que ce superbe mausolée surpasse en hauteur le colosse de Rome (serait-ce celui de Néron qui, d'après Sué-

L'inscription ci-après, fidèlement rapportée par Shaw, se lit sur l'arc de triomphe :

COLONIAE SCILLITANAE
Q. MANLIVS FELIX C. FILIVS PA... RECEP

tone, avait cent vingt pieds de haut?), l'obélisque (celui de Sixte-Quint?) qui orne le milieu du Cirque, et le phare d'Alexandrie :

*Non sic Romuleas exire colossus in arces*
*Dicitur, aut circi medias obeliscus in auras.*
*Nec sic sistriferi demonstrat pervia Nili,*
*Dum sua perspicuis aperit, pharos, æquora flammis.*
*Quid non docta facit pietas?*

L'adjectif *sistrifer* manque dans les dictionnaires, et ne se trouve dans aucun des poëtes latins qui nous sont parvenus; toutefois nous n'avons pas hésité à récrire ainsi le vers qui, dans la copie donnée par sir Grenville Temple, se lit de cette manière :

*Nec sic sistri ceri demonstrat per via Nili.*

On sait par Vitruve (I, 6, 4) que l'architecte Andronic de Cyrrhus avait placé au sommet de la Tour des vents à Athènes un triton de bronze qui servait de girouette : *Ita est machinatus uti vento circumageretur et semper contra flatum consisteret, supraque imaginem flantis venti indicem virgam teneret.* Il paraît qu'au lieu d'un triton le mausolée de Secundus était surmonté d'un coq placé, dit le poëte, au-dessus des nues, et si près du ciel que, si la nature lui avait donné de la voix, il aurait forcé tous les dieux, par son chant matinal, à se lever de bonne heure :

*In summo tremulas galli non diximus alas,*
*Altior extrema qui, puto, nube volat :*
*Cujus si membris vocem natura dedisset,*
*Cogeret hic omnes surgere mane Deos.*

Du haut de l'édifice la vue plongeait sur les bosquets qui entouraient le monument, et sur des eaux vives amenées sans doute de quelque source abondante du voisinage :

*Circuitus nemorum, currentes dulciter undas.*

Tout le paysage environnant est décrit en style pittoresque et avec une simplicité bien préférable aux exagérations bizarres que nous venons de signaler. En somme, si les monuments de Ksarin, encore debout dans un pays aujourd'hui si désolé, attestent une ancienne prospérité qui confond notre imagination, ces vers, composés dans une ville à peine connue dans l'histoire, prouvent combien l'influence civilisatrice de Rome avait vivifié l'intelligence et la nature morale des populations nombreuses et riches d'une contrée aujourd'hui sans littérature, sans arts, presque sans habitants; ils doivent nous faire supposer qu'au temps des Antonins les cités florissantes de la Byzacène, peuplées d'Africains *romanisés*, renfermaient des écoles capables de rivaliser avec celles de l'Italie. Certainement antérieure au III^e siècle de notre ère, l'œuvre du poëte de Scillium figurerait sans trop de désavantage dans l'Anthologie latine de Burmann; mais malgré son état de conservation il y a dans le texte donné par Sir Grenville Temple plusieurs passages qui auraient besoin d'être examinés de nouveau sur place. C'est un service, nous n'en doutons pas, que M. Pellissier rendra à la science lorsqu'il visitera une seconde fois les ruines de Ksarin.

TVS POST ALIA ARCVM QVOQVE CVM INSIGNIBVS
COLONIAE..... IN PATRIAM LIBERALITATE
EREXIT OB CVIVS DEDICATIONEM
DECVRIONIBVS SPORTVLAS C.... EPVLA.... (1)

Cette inscription donne, on le voit, le nom de la ville romaine, qui était *Scillitana Colonia.*

Shaw rapporte encore une longue inscription tumulaire que je n'ai pas retrouvée.

Ksarin était, il y a peu de temps encore, habité par quelques familles arabes qui avaient bâti des cabanes au milieu des ruines. A mon passage, je n'ai plus vu dans cette localité que quelques tentes d'Arabes Frachiches, qui exploitent une faible partie du territoire de cette ancienne ville romaine.

Sbaïtla et Ksarin étaient, comme je l'ai déjà dit, les deux points archéologiques les plus remarquables de la contrée, j'ai dû les mettre en relief. Je vais maintenant parler des autres, selon l'ordre de marche que j'ai suivi dans mon voyage. J'ai mis sept petites journées pour aller de Kairouan à Gafsa, première ville saharienne, en passant successivement par les localités suivantes :

Aïn Beida,
Hadjeb-el-Aïoun,
Djilma,
Bir Hafey,
Sidi Ali-Ben-Aoun,
Souinia,
enfin Gafsa (2).

Aucun de ces points intermédiaires, entre Kairouan et Gafsa,

(1) *Coloniæ Scillitanæ. Quintus Manlius Felix, Caii filius, Pa[piria tribu,] Receptus post alia arcum quoque cum insignibus coloniæ [solita] in patriam liberalitate erexit : ob cujus dedicationem decurionibus sportulas, c[uriis] epula[s cum oleo dedit].* Publiée par Shaw, *Voyages*, t. I, p. 261 de la trad. française; Maffei, *Museum Veronense*, p. 462, n° 3; et par Sir Grenville Temple, *Excursions*, etc., vol. II, p. 338, n° 113. On sait qu'au siècle des Antonins, et même plus tard, beaucoup de villes, pour montrer leur patriotisme romain et leur dévouement à l'empire, se donnaient le titre purement honorifique de Colonie; c'est presque l'équivalent du mot φιλορώμαιος qui se lit dans les inscriptions et sur les médailles des cités grecques. Lyon, sur les marbres, est appelé *Colonia Copia Claudia Augusta Lugdunensis.*

(2) Voyez, pour la plupart de ces localités, la carte de la régence de Tunis, dressée au dépôt général de la guerre, sous la direction de M. le lieutenant général baron Pelet, d'après les observations et les reconnaissances de M. Faibe et de M. Pricot de Sainte-Marie, capitaine d'état-major. Paris, 1842.

n'est habité d'une manière permanente; seulement, comme on y trouve de l'eau, les Arabes y établissent quelquefois leurs tentes.

Aïn Beida, sur la rive droite de l'Oued Merkelil, dans un territoire qui n'est point trop mauvais, offre quelques faibles vestiges d'antiquité, entre autres les restes d'un pont et un bout de chaussée. On voit aussi un amas de démolitions antiques à moitié chemin de Kairouan à cette localité.

Hadjeb-el-Aïoun, localité de même nature, sur la rive droite de l'Oued Zeroud, présente des ruines plus considérables, qui sont celles d'un assez grand château évidemment de construction romaine. A 8 kilomètres en face d'Hadjeb-el-Aïoun, sur la gauche de l'Oued Zeroud et sur les flancs d'une montagne appelée le Djebel Touila, on voit un château de construction sarrasine, mais édifié avec des matériaux romains fournis par des ruines qui sont auprès.

Je n'ai remarqué aucun vestige d'antiquité à Djilma sur l'oued de ce nom, au lieu où l'on campe habituellement; mais à quatre kilomètres en deçà on trouve de grands amas de décombres et les restes d'un vaste édifice carré que les Arabes appellent le Fondouk (auberge) des Beni-Aglab. Il existe d'autres amas de ruines assez considérables entre ce point et Hadjeb-el-Aïoun, à droite de la route.

A Bir-Hafey, une étendue notable de terrain est toute couverte de ruines éparses, du milieu desquelles s'élève une chapelle funéraire, du genre de celles que l'on rencontre dans les environs de Sétif en Algérie. C'est tout simplement une grande niche placée sur un socle et surmontée d'une toiture triangulaire. Ce genre de mausolées a été imité par les Arabes. A Bir-Hafey même, on voit trois ou quatre de ces imitations sarrasines.

On en rencontre une plus considérable à Sidi-Ben-Aoun. La base en a été construite avec des pierres de taille romaines, qu'il est bien facile de distinguer des matériaux d'origine sarrasine. Les Arabes ne s'y trompent jamais. Ils appellent ces pierres sondouk (coffres), à cause de leur grosseur.

On trouve à Souinia, dernière station avant d'arriver à Gafsa, les ruines d'une petite ville, mais rien qui mérite d'être particulièrement mentionné. Entre Sidi-Ben-Aoun et Souinia, on passe près d'un château sarrasin appelé Bordj-el-Araci. A huit kilomètres à l'est de Souinia, dans un lieu appelé Foum-el-Feldje, on voit les ruines de deux citernes sarrasines du genre de celles que j'ai déjà décrites.

Je dois maintenant revenir sur mes pas pour vous indiquer quel-

ques restes d'antiquité que je visitai, ainsi que Sbaïtla et Ksarin, en revenant du Djerid.

On trouve entre la station de Djilma et Sbaïtla des débris romains et de petits mausolées sarrasins, à distance égale à peu près de ces deux localités. Sur la ligne d'Aïn Beida à Sbaïtla, à l'est du Djebel-Trozza, autres débris romains dans trois localités différentes; entre Sbaïtla et Ksarin, ruines plus considérables à Ksar-Bridjou et à Grimma-Hamera; on voit à Ksar-Bridjou les restes, encore assez complets, d'une fort jolie chapelle. Entre Ksarin et le Djel-Selloum, on trouve deux amas considérables de ruines, dont un par son étendue paraît provenir d'une petite ville qui n'aurait été qu'à quelques kilomètres de *Scillitana Colonia*. J'ai la position exacte de tous ces points sur la reconnaissance topographique que je fais à la boussole des pays que je parcours. Je n'ai point vu encore la localité de Fariana, entre Ksarin et Gafsa, où il existe, dit-on, d'assez nombreux débris d'antiquité.

Il ne reste aucun monument antique dans la ville ni dans l'oasis de Gafsa, qui est bien positivement la Capsa de Salluste. Mais on y trouve dans les murs des constructions modernes, dans ceux surtout de la Casbah, beaucoup de matériaux romains et un grand nombre d'inscriptions, dont voici quelques-unes :

D. M.
IVLI. . . . . .
. . . ORTIS
VIXIT
AN. . . .
LVIV. . .
OBI. . . . . (1)

. . . . OR . M NOSTRORVM
MAGISTRVM MILIT. . . . . .
. . . NIANAE CAPSE. . . . C. . .
. . . . . (2)

. . . AIANO HADRIANO
LOCVM STATVAM. . . .

(1) Voyez Sir Grenville Temple, *Excursions*, etc.; vol. II, p. 323, n° 85.

(2) Peut-être : [*Beatissimo seculo domin*]*or*[*u*]*m nostrorum* [*ConstantI et Constantis Augustorum*] ....., *magistrum milit*[*um præsentalem ordo coloniæ Antoni*]*nianæ Capse*[*nsis ære*] *c*[*onlato statua* (??) *honoravit.*

NOB. HONOR. . . . . .
COS. . . . . (1)
PER. ET DO. . . .
PLIFICARE. . . . RE
SOPIBVS F.. LVS

D. TEMPORI B. . . . SS. NO
. . . NE HEXCELLENS. . . I
D. . VRIF. . . . CIS. . . . . S (2)

J'ai trouvé, en caractères de six pouces, les fragments ci-après que je dessine fidèlement :

RUEP (3) RI V
RVMA FR... CP
NOAM ENTI.

Les trois autres fragments qui suivent ont été pris sur les murs d'un grand bassin d'eau thermale.

CLENIVS AQVAE SVA. P
CAVCI (4)

Il ne paraît pas que l'occupation romaine se soit beaucoup étendue dans le Djerid au-delà de Gafsa ; car je n'ai trouvé des débris d'antiquité que sur deux points, sur les collines qui sont auprès de l'oasis d'Oudiane ou de Taghious, et dans celui de Touzer ; encore est-ce fort peu de chose.

Ces oasis, Monsieur, dont la plus avancée vers le midi est Nefta, sont de véritables îles enchantées au milieu d'une mer de sable. Chacune d'elle possède une petite rivière dont les sources sont légè-

(1) [*Imperatori Cæsari Tr*]*ajano Hadriano* [*Augusto pontifici maximo*] *locum statuam*[*que.. .*] *ob honor*[*em.... ordo et populus*] *col*[*oniæ Augustæ Capsensis dedicarunt.*

(2) Fragment appartenant à la domination byzantine : *Temporib*[*us beati*]*ss*[*imis*] *do*[*minorum nostrorum Justini et Sofiæ* (??) *Augustorum hanc munitio*]*nem excellent*[*issimus præfectus.... cum....*] *muri f*[*eli*]*cis*[*sime ædificavit*]. Voyez Sir Grenville Temple, vol. II, p. 324, n° 87, et plus bas l'inscription trouvée par M. Pellissier à Teboursouk.

(3) Sir Grenville Temple a fait lithographier ce fragment, vol. II, n° 86. Au commencement de la première ligne, il y avait peut-être le mot *præpositus*, ou *præfectus*.

(4) Sir Grenville Temple, vol. II, p. 324, n° 88. Faut-il lire : *Caïus Calenius* [*ductum*] *aquæ sua p*[*ecunia refectum... d*]*di*]*cavit?* Je dois dire cependant que le nom de Calenius, fréquent sur les marbres de l'Illyrie, paraît très-rarement dans les inscriptions africaines.

rement thermales, et un territoire d'une grande fertilité, planté de toutes sortes d'arbres fruitiers, mais surtout de dattiers, qui sont la richesse du pays. Les habitants en sont doux, industrieux et plus éclairés que les autres Arabes. Je me rappellerai toujours avec plaisir le temps que j'ai passé avec eux.

Voyage de Soussa aux frontières de Tripoli. — En partant de Soussa, je suivis d'abord le littoral jusqu'à Bordj-el-Biban, point maritime et extrême de la régence de Tunis du côté de Tripoli. Ce ne fut qu'au retour que je pris par l'intérieur des terres pour me relier aux points que j'avais déjà reconnus dans mon précédent voyage. Pour ne pas revenir sur des localités dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir en 1844, je me transporterai d'abord à Sélecta, qui fut à cette époque le terme de mes explorations vers le midi. La belle mosaïque que j'y avais trouvée, ayant été mise par moi à la disposition de la liste civile, a été transportée à la chapelle Saint-Louis de Carthage, par les soins de M. Jourdain, architecte du roi, chargé de la construction de ce monument patriotique et religieux. Ainsi ce n'est plus à Sélecta qu'il faut la chercher. Sélecta n'en reste pas moins une localité fort intéressante sous le rapport archéologique. A quelque distance au sud de ce point, sur un plateau appelé Bahir-el-Alia, on trouve l'entrée d'un vaste hypogée dont je n'ai parcouru qu'une petite partie. Les Arabes prétendent qu'il communique avec le souterrain de l'amphithéâtre d'El-Djem, qui est à plus de trente kilomètres de distance. La partie de ces catacombes que j'ai pu visiter est vide de tombeaux. On voit seulement, à droite et à gauche, les niches où étaient déposés les sarcophages et les urnes. On trouve sur le sol à l'extérieur beaucoup de tessons de ces dernières.

J'ai déjà eu l'honneur de vous parler d'El-Djem; mais je ne connaissais pas à cette époque une inscription fort importante qui y a été trouvée dès 1839 par M. Mattei, Français établi à Sfax. Elle est maintenant à Saint-Louis de Carthage. Voici la copie de cette inscription, qui établit bien positivement la synonymie entre El-Djem et Thysdrus :

NIORVM V. . . . CA. . VE THYSDRVM
EX INDVLGENTIA PRINCIPIS CVR
AT ET COLONIAE SVFFICIENS ET
PER PLATEAS L.... VS IN PERTITA
DOMIBVS E... M CERTA CONDI

CIONE CONCESSA FELICIS SAECV
LI PROVIDENTIA ET INSTINCTV
MERCVRII POTENTIS THYSDRITA
NAE COL PRAESIDIS ET CONSERVA
TORIS NVMINIS DEDICATA EST (1).

Au sud de la ligne droite tirée de Bahir-el-Alia à El-Djem, à douze kilomètres environ de cette dernière localité, on trouve, dans un lieu appelé Rouga, les ruines d'une assez grande ville. On y distingue les restes d'un théâtre et ceux d'un amphithéâtre de médiocres dimensions, et d'immenses citernes en fort bon état de conservation. Elles sont pour le moins aussi étendues que celles d'Hippone, que vous avez visitées dans votre voyage en Algérie. On voit de plus à Rouga une grande quantité de fragments de diverses pièces d'architecture, dont quelques-uns sont en marbre. Je suis persuadé que les fouilles y seraient très-productives.

En revenant sur le littoral et en descendant toujours vers le sud, on rencontre le promontoire appelé Capoudia par les Arabes, et qui est le *Caput Vada* des anciens. Ce fut le point de débarquement de Bélisaire. On y voyait les traces du camp retranché qui servait de base d'opérations au vainqueur des Vandales. Bélisaire avait fait ce que nous avons fait à Sidi Ferruch en 1830; il avait coupé le promontoire par un retranchement. Ce retranchement était flanqué, à droite et à gauche, par deux grands ouvrages en saillie, dans l'un desquels est actuellement une tour appelée Bordj-Khadidja, où le gouvernement tunisien entretient une petite garnison. Près de cette tour, en dehors des retranchements, existe une source qui est sans doute celle dont parle Procope (2), que les ouvriers firent jaillir en creusant un fossé. Le camp de Bélisaire devint, après la conquête, une ville qui prit le nom de Justinianopolis. Il existe maintenant près de là un village arabe appelé Cheba.

Entre Sélecta et Cheba, on trouve des débris antiques près de Sidi-Moussa et près des tombeaux de deux autres marabouts dits

(1) Nous croyons cette inscription inédite. Il y est question d'une quantité d'eau vive introduite dans Thysdrus par la construction d'un aqueduc nouveau.... *ex indulgentia principis, curat[a,] et coloniæ sufficiens, et per plateas l[acub]us impertita, domibus e[tia]m certa condicione concessa, felicis sæculi providentia et instinctu Mercurii, potentis Thysdritanæ coloniæ præsidis et conservatoris numinis, dedicata est.*

(2) *De bello Vandal.*, I, 15; *De ædific.*, VI, 6.

Redjal-el-Djebellin. On en trouve également, entre Cheba et la ville de Sfax, près de Sidi-Bel-Aziz, à Ksar-Foddah et à Ksar-Betrariah, qui sont deux vieux châteaux sarrasins, près du village de Djebelliana, et surtout à celui d'Inchilla, qui paraît avoir été un point fort important. On voit dans cette dernière localité une mosquée ruinée et abandonnée, dans la construction de laquelle ont été employées seize belles colonnes byzantines en marbre blanc.

PELLISSIER.

(La suite au numéro prochain.)

---

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

# L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE SAINT-BENOIT

## QUARTIER DE LA SORBONNE, A PARIS.

(*Suite et fin.*)

La paroisse Saint-Benoît avait deux cimetières ; l'un, appelé, dans les titres, le *cimetière de Cambray* ou *cimetière de l'Accacia*, *etc.*, était situé au chevet de l'église, à côté du collége de Tréguier, sur le sol même de la rue appelée aujourd'hui place Cambrai. En 1615, la reine Marie de Médicis en fit acheter le terrain pour agrandir et dégager le collége royal de France ; alors ce cimetière fut transféré sur un autre terrain que l'église acheta, lequel terrain était derrière le collége de France, entre cet établissement et le collége du Plessis, à la jonction de la rue Fromentel, avec la ruelle qui porte encore le nom de rue du Cimetière Saint-Benoît ; l'autre cimetière, beaucoup plus petit, était, comme nous l'avons déjà dit, dans le préau du cloître, contigu au flanc méridional de l'église, et communiquait avec la rue Saint-Jacques. Ces deux cimetières furent supprimés avec tous les cimetières intérieurs de la ville de Paris, par le décret de l'Assemblée constituante du 24 août 1790, qui défendait d'enterrer les morts dans l'intérieur des édifices religieux, et de celui des 6 et 15 mai 1791, ordonnant que les cimetières des paroisses et succursales supprimés seraient vendus comme les biens nationaux (1).

Vers la fin de décembre 1812, au moment où le culte divin cessa d'être célébré dans cette église, après seize ans d'exercice depuis sa réouverture, on y découvrit dans les combles, sur les voûtes et dans les caveaux, une grande quantité d'ossements humains et plusieurs corps bien conservés à l'état de momies desséchées. Ces restes, transportés pendant le mois de janvier suivant dans les catacombes sous Montrouge, y sont indiqués sous la date de janvier 1813 (2). Les ossements trouvés sur les voûtes y avaient été placés en 1770 lors

(1) L'article 9 dispose que ces cimetières ne pourront être mis dans le commerce que dix ans après les dernières inhumations. C'est par suite de cette réserve que par arrêté de la préfecture de la Seine du 12 mars 1801, il fut décidé que trois cimetières seraient établis hors de Paris. En 1804, Napoléon ordonna qu'il en serait établi un quatrième.

(2) L. C. Hericart de Thury, *Descript. des catacombes de Paris*, p. 212.

des fouilles qui furent faites dans Saint-Benoît pour la construction d'une grande cave funéraire sous le bas côté sud, et de plusieurs autres caveaux en divers endroits de l'édifice. Un journal du temps a constaté qu'au moment où le nouveau propriétaire, M. Jean-Baptiste Ouy, allait transformer cette église en grenier à farine, il se chargea de faire conduire, à ses frais, dans les catacombes, ces dépouilles mortelles qu'il venait d'y trouver. Cette translation s'opéra le soir, et la voiture qui les portait était couverte d'un drap noir et précédée de deux hommes qui portaient chacun une torche allumée (1).

L'église de Saint-Benoît était un édifice non crucifère, assez vaste et construit sur un plan très-irrégulier, parce que ce plan avait subi diverses modifications et des adjonctions successives. Mais on s'était moins préoccupé de la symétrie dans ces adjonctions que d'augmenter les proportions du bâtiment selon les besoins d'une population qui s'était accrue. Cette église consistait en une nef centrale d'une élévation en rapport avec la grandeur et l'ordonnance générale du vaisseau, et éclairée par des fenêtres en ogive mousse, larges, mais peu élevées dans leur ouverture; elles avaient été privées de leurs meneaux dans le siècle dernier. Deux ailes bien proportionnées, avec six chapelles, régnaient du côté méridional, et une seule aile, fort étroite et presque sans chapelles, composait le côté septentrional, le tout voûté en arêtes croisées où se trouvaient plusieurs clefs en pendentifs, remarquables par le sujet représenté ou par la délicatesse de la sculpture. Les clefs de voûtes de la grande nef figuraient des écussons avec fleurons ou supports, et dont les blasons avaient été grattés à l'époque révolutionnaire. La clef au-dessus de l'orgue offrait le monogramme de saint Benoît S. B., séparé par une crosse épiscopale. Toute cette voûte existe encore dans des ateliers pratiqués dans cette nef. Les nervures et formerets de cette voûte retombaient sur des piliers à chapiteaux profilés, garnis de colonnes engagées, dont le soubassement à moulures prismatiques ou à talon arrondissaient en gorge les arêtes qui séparaient leurs fûts.

Le bâtiment actuel de cette église avait été reconstruit presque entièrement sous le règne de François Ier, c'est-à-dire de 1514 à 1546. Il n'était guère resté de l'édifice antérieur, suivant l'abbé Lebeuf, que les piliers du chœur au côté septentrional (2). La double nef de paroisse et les six chapelles qui y régnaient avaient été construites, partie sur un terrain libre et nouvellement acquis par le chapitre,

(1) *Journal de Paris*, 1er février 1813.
(2) *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 217.

partie sur le sol d'une rue qui traversait de la rue Saint-Jacques dans le cloître, et dont on retrouva le pavé à trois mètres de profondeur, lorsqu'en 1745 on creusait une fosse pour y enterrer l'abbé Pucelle, conseiller clerc au parlement (1). En 1680, on doubla ce collatéral affecté spécialement au service paroissial, et on y renferma la rue.

Le grand portail donnant sur la rue Saint-Benoît, et qui a subsisté à peu près intact jusqu'en 1832, à l'exception de la statuaire, offrait une construction assez bizarre, quoique curieuse dans ses détails. Il se composait de trois frontons obtus, dont les rampans à chaperon étaient ornés de crosses végétales. Celui du milieu était plus élevé que les deux autres. La voussure ogive de la porte était ornée de redans et autres ornements gothiques. L'archivolte formé de feuilles de vignes, de lierre ou de chicorée, retombait sur de consoles figurant des animaux fantastiques. Ces consoles, on ne sait par quel caprice, ont été dédaignées par la hache du démolisseur. Cet archivolte s'amortissait par un gracieux pédicule se terminant en pointe de flèche. Le tympan, percé d'un *oculi*, était lisse et sans figure; au-dessus régnait une rose polylobée se contournant en lignes sinueuses et flamboyantes; sur le trumeau qui divisait la baie en deux parties était jadis adossée une statue de la Vierge, et sur les pieds-droits latéraux, les statues de saint Benoît et de sainte Scolastique.

Sur le comble, s'élevait un clocher ou lanternin en bois et plomb, de forme hexagone, garni sur toutes ses faces de claires voies à petites lames et surmonté d'une calotte; le tout d'une extrême simplicité avait été construit vers la fin du XVII^e siècle.

A droite du portail et au-dessous d'une fenêtre ogive à meneaux flamboyants, régnait une petite porte qui paraissait être d'un style postérieur, et dont la baie à cintre surbaissé en accolade, et percée sur un plan biais, était ornée de moulures concentriques retombant sur un soubassement lisse. On voyait au faîte de ce côté une tourelle conique en pierre. Cette porte donnait entrée dans une chapelle collatérale sous le vocable de Saint-Denis, dont il se trouve un dessin dans la *Statistique monumentale de Paris*, VIII^e livraison, sous le titre de Chapelle de la Tourelle.

Les croisées de cette façade étaient toutes inégales de grandeur et de style. Les gargouilles de ce côté figuraient presque toutes des salamandres, et cette devise de François I^er indiquait assez que la reconstruction de l'église avait été exécutée sous son règne; et peut-être ce prince y avait-il contribué par quelque libéralité.

(1) *Chronologie des curés de Saint-Benoît*, p. 21.

Le portail latéral ouvrant au nord sur le cloître n'offrait rien de remarquable dans son architecture; mais les fenêtres des chapelles de ce côté étaient surmontées de frontons triangulaires avec crochets sur les rampans et alternés par les pinacles qui couronnaient les contre-forts contrebutant l'édifice. Les gargouilles figuraient des animaux fantastiques qui s'accrochaient à la corniche creusée en chenal.

Le chœur était toute l'église au commencement du XVI^e siècle; mais, lorsqu'elle fut reconstruite, il fut séparé de la nef par une tribune pour y chanter l'épître et l'évangile suivant l'ancien usage. Elle fut supprimée en 1770; et les chanoines, pour s'abriter pendant les longs offices de la nuit, firent clore l'enceinte du chœur par de la maçonnerie. Il terminait alors l'église et était moins avancé dans la nef.

Au XVII^e siècle, et par suite d'une transaction entre les chanoines, le curé et les marguilliers, on reconstruisit le sanctuaire sur les dessins de Claude Perrault, qui, au mépris de l'unité de style, l'orna de pilastres corinthiens, et augmenta l'église d'une chapelle de la Vierge en même style classique à la suite du rond point. En même temps, pour prolonger le chœur, on prit une travée de la nef, qui fut elle-même restaurée. Ces travaux furent exécutés par Beausire, architecte, sous la direction de Claude Perrault (1).

Les objets les plus remarquables de l'intérieur de l'église étaient dans une chapelle, à gauche du grand portail, un saint sépulcre dont toutes les figures en pierres, demi-nature, sont d'une sculpture assez estimée. Ce monument, transféré à Saint-Étienne-du-Mont, orne maintenant une chapelle du collatéral sud; puis la cuve des fonts baptismaux, sculptée du plus beau style de la renaissance, dans une pierre blanche et très-dure, d'un grain fin et serré. L'orgue, dont la montre est ornée d'une menuiserie assez bien sculptée, a été transféré, en 1791, dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. On voit dans la même église l'autel et la statue de la sainte Vierge qui décoraient la chapelle absidiale de Saint-Benoît en 1812.

L'église de Saint-Benoît, supprimée par le décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790, et déclarée propriété nationale, fut vendue administrativement le dimanche 28 nivôse an V, correspondant au 18 décembre 1796. Elle fut acquise par un ancien chasublier du quartier, nommé Jérôme Watrin, dans un but de conservation et de piété (2). Un décret de la Convention, du 21 février 1795, avait

(1) *Chronologie des curés de Saint-Benoît*, p. 27.

(2) Cet homme vénérable était le père du général Watrin qui se distingua dans

reconnu en principe le libre exercice des cultes sous la condition qu'ils ne coûteraient rien à l'État, et qu'il ne se ferait aucune cérémonie extérieure. Un autre décret, rendu le 30 mai suivant, autorisait à céder, pour l'exercice des cérémonies religieuses, les églises qui n'avaient pas été aliénées sous l'obligation par les prêtres pour avoir le droit d'exercer publiquement leurs fonctions, de faire une déclaration de soumission aux lois de la république. Cette loi parut généralement un bienfait, et le pieux Watrin en profita avec ardeur pour faire rétablir le culte divin dans l'église de Saint-Benoît et procurer aux fidèles de son quartier les secours et les consolations de la religion dont ils étaient privés. Il fit plus : il payait de ses deniers les chantres et les choristes qui chantaient les offices.

Lors du concordat de 1801 conclu entre Bonaparte et le pape Pie VII, qui régla le rétablissement du culte catholique et la circonscription des évêchés, l'église de Saint-Benoît, quoique propriété particulière, devint succursale de Saint-Étienne du Mont, et le culte divin continua à y être célébré jusqu'au mois d'octobre 1812. Dans cet intervalle, le pieux Watrin était mort; et ses héritiers, moins désintéressés que lui, ne voulant pas se contenter du loyer annuel que payait la ville de Paris, vendirent la vieille église. Cette vente fut faite à Jean-Baptiste Ouy, meunier, au prix de 65,000 fr., par contrat passé devant Me Champion, notaire à Paris, le 7 avril 1812. Une clause du contrat exceptait de la vente tous les objets qui avaient servi à l'exercice du culte catholique, tels que boiseries, autels, confessionnaux, stalles, chaire, statues, tableaux peints sur toile, fonts baptismaux, tombeaux en saillie, et généralement toutes les décorations et ornements, à la charge par les vendeurs de les enlever dans les six mois.

Le délai fatal expirait dans les premiers jours d'octobre. Le hasard nous fit assister un dimanche aux dernières vêpres chantées à Saint-Benoît, et nous y apprîmes que le lendemain lundi devait avoir lieu le déménagement des choses saintes pour transformer l'église en un magasin à farines. Nous ne manquâmes pas d'assister à cette douloureuse expulsion. Et comme si le clergé avait voulu protester contre cette profanation et l'indifférence dédaigneuse de l'autorité civile, la messe fut encore célébrée ce jour-là, après laquelle on s'empressa de dépouiller l'église vouée désormais à la destruction. Nous n'avons pas oublié, depuis bientôt trente-quatre ans, avec quelle ardeur le nouveau propriétaire présidait à cette exécution, et avec quelle

les guerres de la république et accompagna successivement les généraux Hédouville et Leclerc lors de l'expédition de Saint-Domingue, de 1798 à 1801.

énergique précipitation il stimulait les portefaix qu'on avait chargé de vider les lieux, comme s'il se fût agi d'un incendie. C'était un affligeant spectacle de voir amonceler ces tristes et vénérables dépouilles sur le pavé du cloître où les contemplait la foule étonnée.

Le commerce de farine ne prospéra pas, et l'église demeura longtemps inoccupée. Dans cette occurrence, M. Ouy proposa, sous la restauration, à l'autorité municipale, par lettre officielle, de racheter cette église, qui n'avait souffert aucun dommage, afin qu'elle fût rendue à son auguste destination, et nous devons à la vérité de constater ici que cette demande ne fut point accueillie (1). De guerre lasse, M. Ouy, voulant tirer profit de l'antique collégiale de Saint-Benoît, chargea, en 1832, M. Bourla, architecte, d'en faire une salle de spectacle, et M. Eric Bernard, acteur du théâtre de l'Odéon, ayant obtenu un privilége pour l'exploitation de ce théâtre, il lui en fut fait bail pour trente ans, par acte du 31 janvier 1832, moyennant 25 000 fr. et la moitié des bénéfices à provenir de cette exploitation. Pendant cinq à six ans on y représenta des drames et des comédies. Malgré le titre sonore de théâtre du Panthéon, dont s'était affublé ce lieu public et l'activité du directeur, l'entreprise traîna sa chétive existence, et après avoir changé plusieurs fois de mains, les entrepreneurs étant tombés en déconfiture, elle mourut d'inanition (2).

Cependant les spéculateurs qui imaginèrent cet acte de vandalisme profanatoire auraient dû se rappeler qu'une sorte de fatalité semble s'être attachée à tous les établissements de ce genre, introduits dans les églises de Paris. C'est ainsi qu'ont tombé successivement le théâtre dit *du Marais*, construit sur les ruines de la collégiale de Sainte-Catherine du Val des Écoliers; le théâtre *des Variétés* ou *de la Cité*, bâti avec les pierres de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy; celui pratiqué dans l'église des Théatins et enfin le *Théâtre d'Élèves*, de Doyen, dans l'église des Carmélites de la rue Chapon, dont une grande partie des murs de la façade et du flanc méridional existent encore à l'angle de cette rue et de la rue Transnonain

(1) Ce fait est d'autant plus certain que nous le tenons du rédacteur même de la demande, homme honorable, revêtu alors d'un caractère public. Cette demande qui fut renouvelée existe assurément dans les archives de la préfecture de la Seine.

(2) « Situé au milieu du quartier des étudiants et de ces mille petites industries « exercées par des femmes qui ne tirent qu'un assez mince salaire de leurs travaux, « disait alors un écrivain, l'existence de ce théâtre est très-intermittente. Il vit, « s'éteint, se relève et puis meurt..... Quel courage ne faut-il pas pour rire et « songer à l'art au milieu de toutes les misères du quartier Saint-Jacques, si labo- « rieux et si pauvre !.... » (De Rouvières, *Hist. des théâtres et lieux d'amusement public de Paris*, p. 66.)

Les spéculateurs de la *bande noire* agissaient avec moins de parcimonie envers nos plus belles églises que ne l'ont fait les divers possesseurs de ce monument : ils les rasaient impitoyablement; mais ils élevaient sur leur emplacement de vastes constructions qui ne laissaient à l'œil de l'homme pieux ou de l'archéologue aucune trace qui pût le contrister. Le propriétaire actuel de l'église Saint-Benoît, usant d'ailleurs de son droit incontestable, s'est livré à bas bruit à des mutilations et des travestissements inimaginables; la hache et la truelle ont passé généralement sur les murs, les piliers, les moulures et les pendentifs, qu'une première transformation avait épargnés; l'une des contre-allées du collatéral nord est convertie en boutiques et entresols pratiqués dans chaque travée ogivale; l'autre aile, dont les voûtes ont été démolies, forme l'aire d'une longue cour assez triste, dans laquelle on pénètre en passant sous les formerets et les arcs-boutants qui ont été conservés. Sur la face du soubassement d'un pilier monostyle engagé dans le mur de refend de cette cour, on voit gravé en creux et en belles minuscules gothiques un fragment d'inscription funéraire portant la date de 1331. Quant à la grande nef, l'aire forme un grand magasin occupé par un satineur. Des planchers verticaux divisent son élévation en deux étages de chambres éclairées par les grandes baies à ogives des anciennes fenêtres latérales, et par celle de la rose occidentale dont les meneaux flamboyants ont été coupés.

Pour ce qui est des pierres tumulaires, des gargouilles, des pinacles, de la majeure partie des clefs pendantes et des portes de l'église Saint-Benoît, tous ces débris sont devenus la propriété du sieur Tessier, maître maçon, qui a opéré la démolition, et chez lequel on pourra les voir rue Fontaine-au-Roi, n° 9, tant qu'il ne les aura pas employés à de nouvelles constructions.

Tel est aujourd'hui la condition hideuse d'une des plus belles églises de Paris, qui dans sa simplicité offrait un caractère beaucoup plus religieux que celles dont on vient de doter à grands frais cette capitale. C'était un édifice secondaire assez remarquable qui aurait pu d'autant plus utilement redevenir une succursale, que les habitants de ce quartier, sont éloignés des églises de leur circonscription. Or, Saint-Benoît ne présente plus aujourd'hui qu'une masse informe et sans toiture, que le percement projeté de la rue devant aller de la place Cambrai à l'École de médecine, et l'agrandissement des bâtiments de la Sorbonne, feront bientôt disparaître, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, si, comme on l'assure, ce projet est en instance devant les chambres législatives. TROCHE.

# SUR UN SCARABÉE ÉTRUSQUE.

La collection des médailles, pierres gravées, vases peints et dessins qui composaient le cabinet de M. Révil fut vendue en février 1845. Ce cabinet regrettable, dispersé sous le marteau du commissaire priseur, était à la vérité moins important par le nombre que par le choix des monuments qu'il renfermait; mais le goût qui avait présidé à sa formation, l'intelligence artistique de M. Révil, en qui chacun avait foi, garantissait la beauté et l'excellence de l'objet livré au feu des enchères publiques. Aussi chaque pièce ardemment convoitée, chaudement disputée par les antiquaires, atteignit souvent une valeur énorme dont elle ne perd rien aujourd'hui, quand le hasard ou la cupidité des amateurs la produit dans les ventes. Honorablement mentionnée dans un catalogue, comme ayant fait partie de la collection Révil, il se trouve toujours un richard, un fou ou un curieux pour l'acheter à un prix excessif.

Le baguier contenait à peine une quarantaine de pierres, camées et intailles; mais toutes ces pierres étaient remarquables par le travail et la matière. Elles provenaient, pour la plupart, de la collection du baron Roger, collection qu'on éparpille dans l'ombre, et qui disparaîtra malheureusement sans laisser après elle un catalogue, comme souvenir au moins de ce qu'elle a été. L'écrin que M. Révil entretenait avec amour et qu'il montrait avec délices (1), était, à cause de la finesse et de la perfection des pierres qu'il renfermait, une collection d'artiste plutôt que de savant. On y remarquait un scarabée étrusque, chef-d'œuvre de la glyptique, qui fut adjugé au

(1) M. Révil se passionnait vivement à la vue d'une belle pierre, et ne pouvait résister au désir de la posséder. L'énormité du prix n'était pour lui qu'une considération minime qui ne modérait pas son caprice. Quelqu'un lui montrant un jour Le Tydée expirant de la Bibliothèque Royale, lui demanda ce qu'il en pensait. — *Je pense*, dit-il sans quitter les yeux de dessus la gemme qu'il pénétrait du regard, *je pense que si cette pierre était à vendre*, JE LA PAYERAIS TOUT CE QUE JE POURRAIS LA PAYER.

Cette admirable pierre (calcédoine veinée) fut acquise en floréal an VI par le cabinet de la Bibliothèque Nationale à la vente du citoyen d'Augny pour la somme de trois mille francs, avec huit autres pierres au nombre desquelles : *le Joueur de Cerceau* (sardoine blonde), *le Baigneur tenant le strigile* de Cnéius (nicolo), *le Lecteur devant une tablette couverte d'anciens caractères* (cornaline).

prix de six cent quatre-vingt-quinze francs à M. Cottreau (n° 1 de la planche 68).

Ce magnifique scarabée en cornaline provenait de la collection du baron Roger, qui l'avait acquis en 1836 à la vente Durand. M. de Witte, dans le savant catalogue qu'il a donné de ce cabinet, décrit ainsi, sous le n° 2198, cette pierre remarquable :

« Deux éphèbes nus : l'un s'appuie sur une lance; sa chlamyde est suspendue sur son bras droit; l'autre a un pétase rejeté derrière les épaules et tient un arc. Un serpent sortant de terre lui mord le pied. C'est peut-être *Philoctète* ou *Orion* ⅠΘ∃MJA+ *Talmethi.* »

Je vois bien Philoctète dans l'un des personnages représentés sur cette pierre, mais quelque respect que j'aie pour l'opinion du savant qui l'a décrite, il m'est impossible de reconnaître dans l'autre de ces figures de même grandeur le géant Orion, qui périt, il est vrai, de la morsure d'un scorpion monstrueux suscité par Diane, irritée de ce qu'il s'était vanté d'exterminer toutes les bêtes sauvages, ou pour avoir osé toucher d'une main impure le voile de la déesse, mais dont les épaules dépassaient les vagues quand il descendait au fond de la mer, et dont la tête se perdait dans les nues lorsqu'il marchait sur la terre.

Quels sont donc ces deux éphèbes, et que signifie cette légende qui deviendrait d'un si grand secours si on pouvait la déchiffrer? L'explication jusqu'à présent a été vainement cherchée à plusieurs reprises; elle a lassé la patience et les efforts des antiquaires qui ont échoué dans les différentes interprétations qu'ils ont tentées. Ne pouvant lire la légende qui accompagne le sujet, ils ont voulu en faire le nom du graveur ou du propriétaire du cachet, ce qui a causé toutes les erreurs. Je ne connais pas en effet de pierres d'ancienne fabrique, et surtout d'art étrusque, portant le nom du graveur ou du propriétaire. Sur toutes celles qu'on a pu lire, c'est toujours le nom du personnage dont le mythe est figuré, qu'on a inscrit en légende. Je suis disposé à croire qu'en glyptographie, il y a trois successions caractérisées, trois séries distinctes, qui peuvent en général servir à déterminer approximativement l'époque des pierres inscrites : sur la première, qui est la plus ancienne, les exploits sont gravés avec le nom du héros; sur la seconde, les exploits du héros avec le nom de l'artiste qui les gravait; sur la troisième enfin, le nom du propriétaire de la pierre remplace celui de l'artiste. En effet, les représentations guerrières étant celles qui devaient le plus flatter le goût, l'instinct et la superstition des

peuples belliqueux, on comprend que le nom du héros dût être inscrit pour servir à expliquer ces sujets multipliés à l'infini par les artistes de l'antiquité. Plus tard, lorsque l'amour de l'art se développa à la place de celui des combats, l'artiste alors travaillant pour lui-même et pour sa gloire, plutôt que pour celle du guerrier dont les hauts faits étaient mieux connus et les représentations presque invariables, signa l'œuvre de son nom. Enfin, lorsque le faste eut pénétré dans l'intérieur des cités et converti en objets de luxe ces monuments primitivement consacrés et purement religieux, le nom du propriétaire du cachet prit la place de celui de l'artiste. Et encore n'est-ce qu'avec un certain doute que j'émets cette dernière opinion; à vrai dire, j'aimerais mieux voir dans la plupart des gemmes inscrites de la troisième époque le nom du donataire de la pierre. En effet, on remarque généralement sur ces pierres les traces du même outillage dans la gravure du nom et du sujet, d'où l'on doit conclure que le nom n'a pas été gravé après coup, mais en même temps et pour ainsi dire de commande. Or il existe des pierres inscrites d'une si pauvre fabrique et d'un art si mauvais qu'on ne saurait supposer que le possesseur ait voulu tirer vanité d'un pareil ouvrage en y faisant inscrire son nom. Je préférerais donc voir dans les inscriptions qui accompagnent ces sortes de pierres le nom de celui qui les a fait faire selon ses moyens, et qui les a offertes en témoignage de son souvenir, suivant certains usages et dans certaines circonstances. (Nos 5, camée, calcédoine-onyx; et 6, intaille, jaspe rouge, de la planche 68.)

Les recherches infructueuses auxquelles on s'est livré pour interpréter la pierre qui fait le sujet de cet article, ont fait adopter sans commentaire l'avis émis par le docteur Panofka dans un opuscule publié à Berlin sur Esculape et les Asclépiades (1). Comme c'est l'opinion de ce savant qui prévaut aujourd'hui, et que je ne puis la partager, je me suis proposé de la combattre. Le dessin que le docteur Panofka a donné de ce scarabée n'est pas exact, surtout en ce qui concerne l'inscription, et le rapprochement qu'il en fait avec un miroir étrusque me semble l'être encore moins. Voici ce qu'il dit du miroir qu'il a pris soin de faire graver et dont nous reproduisons le trait (N° 4 de la planche.) : « Machaon est représenté occupé de la main droite à panser le pied gauche de Philoctète, qui s'appuie sur sa lance. Philoctète, recouvert d'un chlamyde tient son arc de la main gauche et regarde Machaon avec une expression de dou-

(1) *Asklepios und die Asklepiaden.* Berlin, 1846.

leur. A ses pieds, on voit un serpent qui se retourne vers Machaon, et entre les deux figures se trouve un ployant sur lequel sont déposés un petit flacon et une éponge pour le traitement du malade. » Les noms des deux personnages ИΑΛΑИ et ΟΕΓΓ<E représentés sur ce monument, aidaient singulièrement à son interprétation, qui est la véritable. Mais le docteur Panofka s'est complétement égaré en voulant rattacher au même événement le sujet du scarabée qu'il publie d'après un soufre parvenu jusqu'à lui. Voici la traduction textuelle de ce passage (1) : « Ce beau scarabée représente deux éphèbes imberbes, dont l'un portant le pileus rejeté en arrière, se fait reconnaître comme médecin à sa canne ou branche d'arbre tournée en forme de reptile. Devant lui rampe un serpent sous un fragment de rocher, sur lequel l'autre éphèbe, recouvert de la chlamyde, a mis le pied gauche. Celui-ci éprouve de vives douleurs, quand le médecin touche du doigt sa plaie ; de la main droite il cherche à repousser le bras de la partie malade ; de la gauche il s'appuie sur sa lance. Si le personnage blessé est Philoctète, celui qui se trouve en face ne peut être Machaon, mais Pylios, fils d'Héphæstos, qui, suivant Ptolémée Héphestion, guérit Philoctète à Lemnos, et apprit de lui en récompense à tirer de l'arc. L'inscription ϮΑΛΑИΕΘΙ, « malheureux, lamentable, » indique le nom du propriétaire de la pierre, et explique en même temps comment, avec un tel nom, il a dû faire choix d'un pareil sujet pour une bague à cachet. »

Cette interprétation est malheureusement fausse d'un bout à l'autre, à mon avis : ϮΑΛΑИΕΘΙ ou plutôt ΙΘΕΜΙΑϮ, ainsi que le porte la pierre, n'est pas un nom propre, et ne peut venir du verbe grec ταλανίζειν, comme l'indique le docteur Panofka ; le jeu de mots n'est pas dans le goût antique, il est par trop français pour être étrusque ;

La canne en forme de serpent est l'arc de Philoctète ;

Pylios le médecin n'est autre que Philoctète lui-même ;

La lance du Philoctète du docteur Panofka est un long bâton sur lequel s'appuie un personnage dont j'espère donner le nom.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de donner à mon tour la description de ce magnifique scarabée, sans craindre d'entrer dans les détails multipliés avec intention par le graveur : Deux personnages sont en présence ; celui de gauche, recouvert de la chlamyde qui vient s'agrafer sur le devant de la poitrine, a le pied posé

(1) « Sollte wohl auf dasselbe Ereignifs ein schöner etruskischer Skarabäus sich beziehen, zwei unbärtige Epheben darstellend... Page 62.

sur un tertre qui recouvre une pierre auprès de laquelle se réfugie un serpent; il a les cheveux courts et arrondis en forme de boucles sur le front et sur la nuque; il s'appuie de la main gauche sur le long bâton que portent les voyageurs (1); de la droite il repousse le personnage qui est en face de lui, et semble l'inviter à prendre garde au danger qui le menace. Celui-ci, ayant le pileus rejeté derrière son dos, est penché vers le tertre, et veut saisir le serpent qui cherche à s'échapper; le mouvement des doigts, dont on pourrait compter les muscles sur cette superbe gemme, dont le dessin le plus soigné ne rendra jamais le fini, ne permet pas de doute sur ce point. Il a les cheveux frisés, tandis que son compagnon, au contraire, les a plats et courts, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, et cette observation ne manque pas d'importance. La tablette qui sert de terrasse est enrichie d'un ornement en forme de cannelures; une grecque élégante entoure la composition qu'elle encadre sans la resserrer; enfin le scarabée lui-même ne le cède en rien à la perfection de la gravure de l'intaille : les élytres et le corcelet sont travaillés avec un art précieux. Depuis les antennes jusqu'au bout des pattes dont on comprend les fibres sous l'attache qui les recouvre, ce scarabée est amoureusement sculpté. Il repose sur une base ornée d'un lacet festonné. La gemme est une cornaline de la plus grande limpidité, et d'un rouge éclatant.

Winckelmann, dans la description des pierres du baron de Stosch (2), avait décrit avec un rare bonheur, et avec la sagacité qui lui faisait rarement défaut, une sardoine dont le sujet a une grande analogie avec celui qui nous occupe : (N° 2 de la planche 68.)

« Philoctète, disait Winckelmann, y est représenté mordu d'un serpent, lorsqu'il alla chercher l'autel que Jason, dans son expédition de Colchos, avait élevé à Chryse, promontoire de l'île de Lemnos.

« Notre Philoctète se voit donc avec son arc à la main gauche, le dos courbé, et la tête baissée, dans l'attitude d'une personne qui cherche quelque chose; de la main droite il montre l'autel de dessous lequel le serpent sort en se dressant, et en élevant sa tête vers sa jambe droite. »

Winckelmann avait deviné que l'arc devait être un attribut signi-

(1) Voy. le denier d'argent de la famille *Mamilia*. Ulysse de retour à Ithaque, y est représenté tenant un bâton semblable; Homère le nomme alternativement ῥόπαλον (*Odyssée*, liv. XVII, v. 195 et 236), et σκῆπτρον (v. 199).

(2) Troisième classe, *Mythologie historique*, n° 299.

ficatif, et que c'était l'arme qui convenait par excellence à Philoctète, cet habile tireur :

Τῶν δὲ Φιλοκτήτης ἦρχεν, τόξων εὖ εἰδώς (1).

Ἄριστα δὲ ἀνθρώπων ἐτόξευσεν (2).

« Sed inter sagittarios maxime anteibant, Ulysses, Teucer, Me-« riones, Epios, Menelaus. Neque dubium, quin inter hos jam præ-« celleret Philocteta (3). »

Le serpent et l'autel avaient ensuite confirmé d'une manière irréfragable son ingénieuse supposition.

Sur notre scarabée, comme sur la pierre de Winckelmann, Philoctète tenant en main son arc est représenté penché en avant, la main étendue et les doigts entr'ouverts comme pour saisir quelque chose. Il y a un tel rapport entre ces deux pierres que l'une est l'explication de l'autre, et que l'autre en est le complément.

Les aventures de Philoctète, fils de Pœas et de Démonassa, n'ont pas manqué de chantres dans l'antiquité. Il n'est pas de héros dont le mythe ait été plus modifié par les poëtes et les mythographes. Sans vouloir faire le récit des différentes fables auxquelles il donna lieu, nous mentionnerons les traditions et les textes qui se rapportent le mieux à l'explication de notre scarabée.

Selon Philostrate (4), les Grecs, pendant leur traversée, ayant relâché dans quelques îles, se mirent à la recherche de l'autel de Chrysa, élevé autrefois par Jason (5) dans son expédition de Colchos. Philoctète se souvenant du temps où il vivait avec Hercule, découvrit l'autel à ses compagnons. Mais ayant eu le pied infecté par la morsure d'un serpent, il fut abandonné à Lemnos par les Grecs, qui firent route vers Troie.

Ἀναπλέοντες ἐς Τροίαν οἱ Ἀχαιοί, καὶ προσχόντες ταῖς νήσοις, ἐμαστεύοντο τὸν τῆς Χρύσης βωμόν, ὃν Ἰάσων ποτὲ ἱδρύσατο, ὅτε ἐς Κόλχους ἔπλει. Φιλοκτήτης τε ἐκ τῆς ξὺν Ἡρακλεῖ μνήμης, τὸν βωμὸν τοῖς ζητοῦσι δεικνύς, ἐγχρίμψαντος αὐτῷ

(1) Homère, *Ili.* II, vers 718.
(2) Philostrate, Ἡρωϊκά, p. 675.
(3) Dictys, liv. III, p. 66, l. 8.
(4) Εἰκόνες, Φιλοκτήτης.
(5) Le scholiaste de Sophocle est d'accord sur ce point avec Philostrate. Seulement, selon lui, c'est Hercule et non Jason qui offrit le sacrifice : « C'est à Chrysa, dit-il, que Philoctète fut mordu par un serpent, en cherchant l'autel où Hercule avait fait un sacrifice. »

Ἔστι δὲ καὶ πόλις Χρύση... ἔνθα ὑπὸ τοῦ ὄφεος ἐδήχθη, τὸν βωμὸν ζητῶν, ἐν ᾧ ἔθυσεν Ἡρακλῆς...

τοῦ Ὕδρου τὸν ἰὸν ἐς θάτερον τοῖν ποδοῖν· οἱ μέν, ἐπὶ Τροίαν οἱ Ἀχαιοὶ στέλλονται· ὁ δέ, ἐν Λήμνῳ ταύτῃ κεῖται, διαβόρῳ, φησὶ Σοφοκλῆς, καταστάζων ἰῷ τὸν πόδα.

Dans le personnage de droite je reconnais en effet Philoctète : il vient de trouver l'autel qu'il cherchait, il a rejeté le pileus du voyageur en arrière, et se repose sur son arc; car il est au but de ses recherches. Il se penche en avant, la main entr'ouverte, pour saisir et écarter le serpent gardien (1) du lieu qu'il vient de montrer à son compagnon qui en a pris possession en mettant le pied dessus. Comment dire que Philoctète montre du doigt le serpent à son compagnon, quand celui-ci au contraire repousse par prudence Philoctète, et indique par ce mouvement qu'il a déjà lui-même aperçu le danger? On n'a pas fait attention à l'objet placé sous le tertre, et autour duquel s'enroule le serpent; cet objet, quoique petit, n'est pas sans importance sur une intaille aussi parfaite; cet objet, en partie caché sous le monticule qui le recouvre, et dont on n'aperçoit qu'un angle, ne serait-il pas l'autel que défend le serpent, l'autel de Chrysa, caché et enfoui sous la terre, βωμὸν ἐπικεχωσμένον (2)?

(1) Les anciens croyaient que des serpents et des dragons avaient la garde des lieux sacrés. Sophocle le dit positivement dans le discours de Néoptolème à Philoctète, v. 321;

Σὺ γὰρ νοσεῖς τόδ' ἄλγος ἐκ θείας τύχης,
Χρύσης πελασθεὶς φύλακος, ὃς τὸν ἀκαλυφῆ
Σηκὸν φυλάσσει κρύφιος οἰκουρῶν ὄφις.

« La blessure dont tu souffres te vient des dieux, t'étant approché du gardien de Chrysa, serpent qui garde, surveillant caché, l'enceinte non couverte. »

Virgile reproduit cette idée au cinquième livre de l'*Énéide*. Pendant qu'Énée fait des libations aux mânes de son père, on voit sortir *adylis ab imis* un serpent aux écailles flamboyantes et azurées qui embrasse le tombeau, glisse entre les autels, et après avoir goûté de tous les mets offerts, se retire sans violence dans le fond du tombeau.

Incertus (*Énée*), geniumne loci, famulumne parentis]
Esse putet.....

Les serpents présidaient encore à la garde des trésors; ces deux croyances ont la même origine, car les tombeaux renfermant souvent les choses précieuses ou les objets aimés du mort pendant sa vie, devenaient ainsi de véritables trésors. Cette pensée religieuse protégeait les sépultures contre la cupidité et en empêchait la violation. Cette superstition se répandit généralement et se continua fort tard jusque dans les Gaules. Aujourd'hui encore dans nos campagnes on ne trouve pas toujours des gens assez hardis pour déterrer les trésors. M. Pellieux assure (*Dissertation sur les monuments celtiques*, 182?) qu'il eut beaucoup de peine à trouver un homme d'un esprit moins timide ou moins crédule pour entreprendre une fouille sous une pierre druidique; l'opinion populaire était qu'il y avait en effet un trésor sous cette pierre, mais que celui qui serait assez osé pour le découvrir devait mourir dans l'année.

(2) Sophocle, Φιλοκτήτου ὑπόθεσις.

Il me semble suffisamment établi qu'on doit reconnaître dans la figure de droite Philoctète à la recherche de l'autel de Chrysa. Quel peut être maintenant l'autre personnage placé en face de lui? — Palamède. — Je le nomme sans autre explication pour le moment, me réservant de donner tout à l'heure les preuves que je puis avoir à l'appui de cette interprétation.

Les légendes relatives à Palamède, rapportées d'abord par les poëtes Cypriens, furent développées ensuite dans les poëtes tragiques, et brodées de mille manières par les sophistes qui firent leur type de ce personnage (1). Plus pénétrant qu'aucun autre, il avait su découvrir la feinte d'Ulysse qui contrefaisait l'insensé pour ne pas aller à la guerre de Troie : Ulysse ayant attelé un bœuf avec un cheval, labourait le sable sur le bord de la mer, et y semait du sel; mais Palamède prenant le petit Télémaque, le mit devant le soc de la charrue qu'Ulysse conduisait. Pour ne pas blesser son fils placé sur la ligne du sillon, Ulysse leva le soc et fit connaître ainsi que sa folie n'était que simulée.

Palamède, fils de Nauplius, roi d'Eubée, et de Clymène, s'était distingué par mille découvertes ingénieuses : c'est lui (2) qui divisa le temps, et régla le cours de l'année par le cours du soleil, et celui du mois par le cours de la lune. Pendant le siége de Troie, une éclipse étant survenue, il en expliqua la cause, et dissipa l'inquiétude que l'armée concevait de ce funeste augure. Outre le calendrier, il inventa, selon Philostrate, la monnaie, les poids, les mesures et les nombres (ἀριθμοί). On lui attribuait encore la remise du signe (*dationem signi*) (3), l'invention du jeu d'échecs et des quatre lettres de l'alphabet grec Θ, Ξ, Φ, X (4). Les Grecs, pour récompenser les services que ce héros leur avait rendus pendant le siége, lui avaient décerné des couronnes. Euripide, cité par Diogène Laërce, le loue comme un poëte très-savant, et Suidas assure que ses poëmes furent

(1) Jacobi, *Dict. myth.* trad. p. Bernard.

(2) Philostrate, Ἡρωϊκά.

(3) Dares Phrygius, cap. xx. — Le mot du guet, le mot d'ordre, est le gallicisme de cette expression, *datio signi*. On l'inscrivait sur une tessère. Chez les Romains, les tessères militaires (*tesseræ militares*), espèces de méreaux, étaient de petites tablettes de métal ou de bois sur lesquelles on écrivait un ou plusieurs mots. Le *Tesserarius* recevait la tablette du tribun, avant le coucher du soleil, et la donnait en présence de témoins au commandant de la compagnie qui la remettait à son tour à un autre commandant, et ainsi de suite. La tessère devait être rapportée au tribun au coucher du soleil.

(4) Pline, liv. VII, 57.

supprimés par Agamemnon, ou même par Homère (1). Les textes anciens sont remplis de légendes concernant les aventures de ce héros, toujours représenté comme un guerrier prudent, sage, habile et de grande autorité : il réprimande sévèrement Ulysse sur ce qu'ayant été envoyé en Thrace pour approvisionner l'armée, il n'avait pas réussi dans cette entreprise, et pour justifier son accusation, il se charge de cette négociation qu'il mène à bonne fin.

Les légendes concernant la mort de ce héros sont différemment rapportées par les historiens anciens. Darès (2) raconte que Pâris lui traversa le cou d'une flèche et le tua. — Selon Hygin (3), Ulysse voulant se venger de Palamède qui avait dévoilé sa ruse, cacha dans sa tente une grosse somme d'or, et fit porter une lettre à Priam par un captif phrygien qui fut tué en chemin par un soldat placé tout exprès en embuscade par Ulysse lui-même; le lendemain un soldat grec qui s'en retournait au camp trouva sur le cadavre la lettre, et la porta à Agamemnon. Cette lettre avait pour suscription : *Missive de Priam à Palamède* (Palamedi a Priamo missa). Priam promettait à Palamède pour trahir le camp d'Agamemnon, ainsi qu'il en avait pris l'engagement, autant d'or qu'Ulysse en avait caché. Palamède arrêté, nia ce crime; mais il fut tué ensuite après qu'on eut fouillé sa tente et découvert l'or qui avait été enfoui par Ulysse. — Si l'on en croit Philostrate, Agamemnon qui avait fait lapider Palamède comme traître, avait défendu de l'ensevelir, sous peine du supplice. Mais Achille et Ajax, malgré cette défense, lui donnèrent la sépulture sur le territoire des Éoliens, le plus proche de Troie. Là on lui éleva un temple et une magnifique statue couverte de riches armes, et les habitants des villes voisines du littoral y venaient offrir des sacrifices. Enfin Achille composa et chanta sur la lyre des vers en l'honneur de Palamède.

Suivant Dyctis, au contraire (4), Diomède et Ulysse, jaloux de l'autorité de Palamède, concertent ensemble les moyens de le faire mourir : ils feignent d'avoir découvert un trésor dans un puits, et engagent Palamède à y descendre. Confiant et sans soupçon, celui-ci se laisse descendre au moyen de cordes; mais à peine a-t-il touché le fond, qu'il y est écrasé sous une grêle de pierres.

Suivant d'autres enfin, il fut noyé par Ulysse et Diomède qui le

(1) Noël, *Dict. myth. Palaméde.*
(2) *De excidio Trojæ*, cap. XXVIII.
(3) Fabula CV.
(4) Dictys. *de bello Trojano*, lib. II, cap. XV.

poussèrent par derrière un jour qu'il était occupé à pêcher sur le bord de la mer.

Quelle que soit la manière dont il périt, il paraît établi que le savoir, l'habileté et l'autorité de Palamède avaient excité la jalousie d'Ulysse, et qu'entre ces deux chefs il s'était élevé une redoutable rivalité. Il paraît constant encore que le nom de ce héros était en si grande estime parmi les Grecs, qu'on parlait hautement de lui confier le commandement à la place d'Agamemnon, qui fut soupçonné de n'être pas resté étranger à sa mort (1), et que l'armée, après cet événement, pour témoigner son deuil et ses regrets, renferma ses cendres dans un vase d'or.

Il me reste maintenant à appuyer de textes les conjectures qui me font reconnaître, dans le personnage opposé à Philoctète, Palamède, dont les cheveux plats et courts ondulent légèrement autour de la tête, et dont le sourcil s'allonge par une ligne vive et droite jusqu'à la racine du nez, qui semblerait peut-être exagéré, si nous ne trouvions dans un texte ancien le défaut tel que nous le signalons sur la pierre. En effet Philostrate, dans le portrait qu'il fait de Palamède, le représente avec des cheveux disposés naturellement à la frisure, quoique coupés ras; des sourcils francs et droits, et se joignant à la racine de son nez qui était quadrangulaire et bien compacte, c'est-à-dire renforcé et gros. Le signalement est identique; voici au surplus le passage même de Philostrate : Καὶ ξὺν ἐπαγγελίᾳ βοστρύχων τὴν κόμην τε, ἐν χρῷ εἶναι. Τὰς δὲ ὀφρῦς, ἐλευθέρας τε καὶ ὀρθάς, καὶ ξυμβαλλούσας πρὸς τὴν ῥῖνα, τετράγωνόν τε οὖσαν, καὶ εὖ βεβηκυῖαν.

Après avoir signalé entre le texte et la gravure une ressemblance qu'il n'est guère possible de rencontrer plus parfaite, et qui, pour ne pas être concluante, n'en serait pas moins fort singulière, revenons au récit de Dictys, qui suffira presque à lui seul à lever tous les doutes. Dans le récit de la guerre de Troie, Palamède joue un grand rôle : c'est lui qui est envoyé vers Priam avec Ulysse et Ménélas pour se plaindre de l'injure qui a été faite, et redemander Hélène et les trésors enlevés (liv. I, chap. IV, p. 6 et 7).

Après que l'élection eut conféré à Agamemnon le gouvernement de l'expédition, Palamède est chargé avec Diomède et Ulysse du commandement de l'armée de campagne. *Præponitur etiam campestri exercitui Palamedes cum Diomede et Ulysse, ita ut inter se diurnas, vigiliarumque vices dispartiant* (ch. XVI, p. 16).

(1) Dictys. *de bello Trojano*, lib. II, cap. XV.

C'est encore Palamède qu'on veut nommer chef en remplacement d'Agamemnon, après que ce dernier, qui avait tué une biche consacrée à Diane, eut refusé de sacrifier sa fille pour calmer la déesse et faire cesser la peste qui décimait l'armée. *Præficiunt ante omnes Palamedem* (chap. XIX, p. 22).

Après le débarquement et de rudes escarmouches, les Grecs, incessamment harcelés par les peuples ennemis, prennent la résolution de marcher contre les villes voisines qu'ils ruinent et saccagent dans leurs incursions. En ce temps-là l'oracle d'Apollon Pythien ordonne aux Grecs d'offrir un sacrifice à Apollon Sminthée (1); mais l'oracle veut que ce sacrifice soit offert par Palamède de préférence à tout autre. *Eadem tempestate oraculum Pythii Græcis perfertur, concedendum ab omnibus, uti per Palamedem Apollini Sminthio sacrificium exhiberetur. Quæ res multis grata ob industriam et amorem viri, quem circa omnem exercitum exhibebat, nonnullis ducum dolori fuit* (liv. II, chap. XIV, p. 34).

Voilà donc Palamède chargé d'offrir un sacrifice par ordre de l'oracle! Or, quel était cet oracle? celui, comme le dit madame Dacier elle-même, dans l'édition annotée qu'elle a donnée de cet auteur, celui qui prédisait aux Grecs qu'ils ne renverseraient pas les murailles d'Ilion avant d'avoir sacrifié sur l'autel de Chrysa. C'est ce que rapporte Dion Chrysostome en citant d'après Euripide les plaintes de Philoctète : .....ὥσπερ ἀμέλει κἀμε ἐξέθηκας, ὑπὲρ τῆς κοινῆς σωτερίας τε καὶ νίκης περιπεσόντα τῇδε τῇ συμφορᾷ, δεικνῦντα τὸν Χρύσης βωμόν, οὗ θυσάντες κρατήσειν ἔμελλον τῶν πολεμίων, εἰ δὲ μή, μάτην ἐγίγνετο ἡ στράτεια. « Car vous m'avez abandonné (ô Ulysse), moi qui avais affronté ce malheur, en montrant l'autel de Chrysa sur lequel les Grecs devaient sacrifier pour se rendre maîtres de l'ennemi, ou sinon échouer dans leur expédition. »

Mais à qui Philoctète, ἐκ τῆς ξὺν Ἡρακλεῖ μνήμης (2), dont le souvenir de son expédition avec Hercule était encore présent à la mémoire, pouvait-il montrer cet autel, sinon à Palamède lui-même, chargé par l'oracle d'offrir un sacrifice?

C'est alors, ajoute Dictys, que Philoctète fut mordu par le serpent : *Interim in eo sacrificio Philocteta haud procul ab ara templi ejus astans, morsu serpentis forte contingitur* (liv. II, chap. XIV, p. 35).

(1) Ainsi appelé du mot σμίνθος, rat. Voy. les différentes légendes sur l'origine de ce nom dans le *Dict. myth.* de Jacobi.

(2) Philostrate.

Entre le récit et le sujet gravé, la coïncidence est grande, comme on le voit. Si l'artiste ne s'est pas inspiré de la légende de l'historien, assurément l'historien a puisé aux mêmes sources que l'artiste. Le moment choisi par l'artiste pour représenter l'action est celui où Philoctète indique à son compagnon sa découverte. Sur la pierre, comme dans le récit de Dictys, Philoctète n'est pas encore piqué par le serpent; il se baisse pour le saisir et l'écarter, afin de mieux s'assurer du lieu, et prendre possession de l'autel, objet de leurs vœux et de leurs recherches.

En résumé, nous trouvons dans cette représentation Philoctète à la recherche avec Palamède de l'autel de Chrysa. Ils viennent de découvrir le lieu où cet autel était enfoui.

L'explication de l'inscription placée sur le scarabée devient bien simple maintenant. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une racine grecque pour en interpréter le sens. Pour peu qu'on ait l'habitude de la lecture des noms sur les miroirs ou sur les pierres étrusques, il suffira de jeter les yeux sur ce nom pour le lire couramment sans effort de science ni longueur de temps. ⌶⊙ƎᴝᒧΔ† *Talmeti* n'est autre chose que le nom de Palamède lui-même, du chef désigné par l'oracle pour offrir un sacrifice, et dont l'importance du rôle nécessitait dans cette circonstance l'inscription du nom, de préférence à celui de Philoctète qui devient dans cette composition le personnage secondaire.

Cette lecture toute simple et toute naturelle n'a pas besoin, ce me semble, d'être discutée. Je puis cependant la justifier encore par celle que j'ai rencontrée sur une empreinte qui faisait partie de la collection des soufres vendus après le décès de M. Dubois, sous-conservateur des antiques du Louvre (n° 3 de la Planche).

Palamède, la chlamyde sur l'épaule gauche, s'appuie sur le long sceptre qu'il porte aussi sur l'autre pierre. Il joue aux dés ou aux échecs qui sont placés devant lui sur un grand cube. Nous avons déjà vu qu'on lui attribuait l'invention de ce jeu; nous savons d'ailleurs que Polygnote avait représenté ce héros jouant aux dés avec Thersite dans la Lesché de Delphes. Un bon nombre de vases peints nous offrent aussi cette représentation (1).

Je regrette de ne pas savoir dans quelle collection se trouve cette pierre d'un assez beau travail, et dont la seule vue garantit l'authenticité. Ce n'est pas sans sourire que j'ai remarqué sur ce soufre, ainsi

(1) De Witte, *Catal. Durand*, n°s 320, 385, 398 et suiv. — Panofka, *Bull.*, 1832, p. 70.

que sur le scarabée-Révil, le long nez de Palamède, coupé à sa racine par le sourcil droit que lui donne Philostrate.

Enfin l'inscription qui, sur cette pierre comme sur l'autre, servait à expliquer l'action, est identique à celle du scarabée; à l'exception du T qui remplace le Θ, et de la transposition des lettres I et E, la légende est la même. Or, personne n'ignore que sur les monuments étrusques la lettre finale varie le plus souvent sans pour cela changer de valeur. Ces deux inscriptions pouvaient à la rigueur s'expliquer l'une par l'autre; il suffisait de les rapprocher. Mais j'ai cru nécessaire d'entrer dans ces détails pour bien déterminer l'action et le moment.

On pourrait peut-être retrouver dans le sujet figuré sur ce scarabée Philoctète piqué du serpent au moment où, contrairement à ses promesses, il indique à ses compagnons, *au nombre desquels Palamède*, le lieu de la sépulture d'Hercule; ou bien encore lorsqu'il contemplait dans le temple d'Apollon Thymbrée, le tombeau de Troïlus, tué par Achille (1); mais je préfère y voir Palamède auprès de l'autel de Chrysa où il doit sacrifier selon la volonté de l'oracle. Cette explication me paraît la plus satisfaisante en ce que Palamède, dont la pierre porte le nom, devient alors le héros principal de l'action, et que l'action représentée est conforme aux écrits des auteurs anciens.

Sans vouloir déterminer l'époque à laquelle il convient de faire remonter cette gravure, sans méconnaître l'intérêt que l'ancienneté doit donner à ces sortes de monuments, et pour ne considérer cette pierre qu'au point de vue de l'art, je n'hésite pas à assurer que le travail en est aussi parfait que sur les plus belles, au nombre desquelles : *les chefs devant Thèbes, Pélée faisant le sacrifice de sa chevelure, Tydée se grattant avec un strigile, Tydée expirant.* J'ose affirmer enfin que, pour mieux en apprécier le mérite, et sans craindre de lui rien faire perdre de sa finesse, de sa perfection, de son excellence, on peut placer à côté des plus magnifiques gemmes celle représentant : *Palamède et Philoctète auprès de l'autel de Chrysa.*

A. DE MONTIGNY.

(1) Théocrite.

# OBSERVATIONS

SUR

## LES SUJETS REPRÉSENTÉS DANS QUELQUES BAS-RELIEFS ASSYRIENS.

Un écrivain que ses connaissances spéciales mettent à même de traiter avec fruit toutes les questions relatives à la marine, M. Jal, a, dans une intéressante note, expliqué les navires figurés sur les dalles d'albâtre arrachées à l'oubli des siècles par M. Botta, et récemment apportées au musée du Louvre. Mon intention n'est point de critiquer ce travail, mais de compléter les remarques de l'auteur en ce qui touche le côté archéologique du sujet.

Je commencerai par dire quelques mots sur la désignation des bas-reliefs établie par M. Jal. Ce savant ne s'est pas aperçu que les figures de taureaux ailés, de *tritons*, de tortues se répètent sur plusieurs fragments, de façon qu'elles ne suffisent pas pour distinguer les portions de tableaux qui les représentent. Il est bon d'observer que les deux taureaux ailés et les deux *divinités* à queue de poisson sont tournés dans le même sens, c'est-à-dire vers la gauche, et que cette direction est aussi celle que suivent les barques *chargées* de bois, en sorte qu'il est bien évident que ces êtres symboliques accompagnent l'expédition et, j'oserai le dire, la protégent. M. Jal a publié (p. 181) un croquis de « ce monstre humain à queue de poisson que, dans « l'impossibilité où il est, dit-il, de lui donner un nom assyrien, il « appelle tout simplement un triton. » Comme ce croquis est extrêmement incomplet et que la coiffure du personnage surtout n'est pas rendue avec fidélité, je reproduis ici un dessin plus exact. La tiare, ornée d'une double paire de cornes de taureau et surmontée d'une fleur de lys, annonce une figure symbolique (1) et non pas simplement un monstre. Je crois donc retrouver là une image très-curieuse du Dagon (2) des Écritures (l'Oannès des Babyloniens) (3). J'ai déjà

(1) Cette tiare, ornée de deux ou trois paires de cornes de taureau et toujours surmontée d'une fleur de lys, se voit sur la tête des figures ailées que l'on a retrouvées en diverses places à Khorsabad et à Némrôd.

(2) Le nom de ce dieu dont il est question cinq fois dans la Bible (Jug., XVI, 23; I Rois, V, 2 7; Paral., X, 10, et Machab., X, 84 et XI, 4) signifie poisson en hébreu. Les Grecs lui ont donné la terminaison ων, de même qu'à Σαλωμῶν. Dans l'hébreu les deux noms sont terminés par un *hé*.

(3) Berosi, *Chaldæorum historiæ quæ supersunt*, ed. Richter, p. 48, sq.

publié dans cette *Revue* (1) une pierre gravée assyrienne qui porte la figure de deux divinités à queue de poisson, mais elles n'ont pas,

comme ici, la curieuse mitre chargée de symboles, indice positif du caractère surhumain. Quant aux taureaux ailés on est en droit de penser que leur présence au milieu des eaux n'est pas un fait naturel, introduit par l'artiste pour compléter un tableau nautique.

Plus loin M. Jal dit (p. 184) : « A quelle époque et pourquoi ce trans-« port considérable de bois en grosses poutres?... Ce qu'on ne saurait « admettre, c'est que le fait historique représenté soit une action « militaire.... Quant aux bois transportés, comme ils sont tous à « l'état d'arbres équarris, qui voudrait y voir des machines de « guerre? »

Je crois que les bas-reliefs offrent le moyen de répondre à ces interrogations. On voit en effet, sur plusieurs points, des forteresses crénelées (2) auxquelles M. Jal paraît n'avoir pas fait une attention suffisante, et qui cependant ont évidemment un sens dans la composition qu'il s'agit d'expliquer. Si l'on remarque que les barques chargées de troncs d'arbres, et qui en traînent aussi à la remorque, se dirigent, sous la protection des figures symboliques, vers les forteresses, on pourra penser assez naturellement que l'on a sous les yeux la représentation d'une expédition contre ces villes situées au milieu des eaux, qui existaient chez les Asiatiques de l'antiquité : *quæ habitat fluminibus, dqua in circuitu ejus, cujus principium mare est*

(1) 1844, p. 218.

(2) Voy. *Revue Archéol.*, 1844, le dessin inséré page 224, et ce qui est dit des constructions assyriennes page 225.

*et aqua muri ejus* (Nahum, III, 8). Le siége de Tyr, dirigé par Alexandre, nous a depuis longtemps familiarisés avec l'idée de ces jetées immenses composées de troncs d'arbres : [ *Totas autem arbores cum ingentibus ramis in altum jaciebant; deinde saxis onerabant; rursus cumulo eorum alias arbores injiciebant*, etc. (Curt., IV, XII)]. Il semble même que c'est à cette méthode d'attaque des places que fait allusion ce passage d'Isaïe : *Tu enim dixisti : Multitudine curruum ego ascendi in altitudinem montium, et in ultima Libani, et succidi altitudinem cedri ejus et pulchritudinem cupressi.... Et posui pontem et desolavi aquas et omnem congregationem aquæ.... Non hæc audisti olim quæ ego feci? ex diebus antiquis constitui, nunc autem ostendi desolare gentes in munitionibus et habitantes in civitatibus munitis* (XXXVII, 24-26) (1).

Les dessins publiés par M. Jal doivent faire supposer que les barques portent des pièces de bois équarries et traînent à leur suite : « Trois poutres *moins longues* que celles des acrotères (p. 181). » Cependant l'examen des sculptures démontre que tous ces bois, égaux en longueur, sont cylindriques ou plutôt en forme de cônes tronqués très-allongés. Ce sont, en un mot, à n'en pas douter, des troncs d'arbres que leur régularité et leur longueur font reconnaître pour des cèdres ou des cyprès. On sait combien les plaines de l'Assyrie sont privées d'arbres (Hérod., I, 193), mais cependant les montagnes offrent des pins, des cèdres et des cyprès; dans un des bas-reliefs découverts à Khorsabad, on voit une chasse au milieu d'arbres qui sont bien certainement des conifères. L'usage d'amener des bois des montagnes est consacré par ces paroles d'Esdras : .... *Afferendum ligna cedrina e Libano ad mare Joppes, secundum permissionem Cyri regis Persarum super eos* (III, 7) (2). Si l'on jette les yeux sur le fragment de bas-relief qui, au musée du Louvre, porte le n° 5, on verra un rocher, base d'une citadelle, au pied duquel on a formé un pont, une jetée composée de troncs d'arbres pressés les uns contre les autres,

(1) Cf., quatrième livre des Rois, chap. XIX, v. 23 à 25.

(2) Je cite à dessein ce passage parce qu'il contient la mention d'un règne que je crois très-voisin de la construction de Khorsabad. Dès l'année 1844, j'ai osé avancer que les bas-reliefs découverts par M. Botta appartenaient à une époque que l'on ne pouvait pas faire remonter au delà des premières années du sixième siècle avant l'ère chrétienne. (*Revue Archéol.*, 1844, p. 226.) Après avoir comparé ces monuments aux bas-reliefs de Mourghab qui représentent Cyrus, j'avais acquis la certitude intime que des œuvres qui sont tellement analogues ne peuvent avoir des origines bien éloignées. L'étude que j'ai faite, depuis ce temps, des inscriptions de Khorsabad me prouve que je ne me suis point trompé.

et à l'extrémité desquels on distingue encore des trous qui ont servi à passer les cordes qui les tiraient dans l'eau.

M. Jal fait plus loin observer (p. 184) que dans les barques assyriennes l'acrotère de derrière « rappelle un peu les extrémités de cer- « taines barques égyptiennes qui, dans les peintures, semblent « s'épanouir en fleurs de lotus. » Telle est, il est vrai, la forme donnée aux extrémités de la *bari* mystique des Égyptiens (1); mais les sculptures de Khorsabad font voir que les Assyriens imitaient, dans la construction de leurs navires, le profil d'un cheval marin dont la tête et la queue sortent des flots.

Suivant M. Jal (p. 185) : « Le plan d'un barque telle, par les « dimensions, qu'on peut l'imaginer, en prenant pour sérieuses les « données du monument, pourrait être une ellipse dont le grand axe « aurait six mètres, et le petit un mètre et demi...; rien n'autorise « à croire que ces bateaux plats au fond, étaient fins à l'avant et à « l'arrière. » Il semble que des bâtiments sans quille, qui portent à plus de deux mètres de hauteur un chargement de quatre grands troncs d'arbres, doivent avoir plus d'un mètre et demi de largeur. Nous savons en effet que les *keleks*, qui aujourd'hui descendent le Tigre et l'Euphrate, sont extrêmement larges, et suivant Hérodote il en était de même dans l'antiquité, car cet historien remarque que les Assyriens ne rétrécissent pas les bâtiments vers la proue, et les construisent ronds comme des boucliers : οὔτε πρῴρην συνάγοντες, ἀλλ' ἀσπίδος τρόπον κυκλοτερέα ποιήσαντές (I, CXCIV, 2). Il est, au reste, à peu près impossible de se faire une idée juste des dimensions données aux navires par les peuples de l'antiquité, si l'on s'en tient aux monuments figurés; les artistes n'ayant cherché à exprimer que l'idée générale d'édifice flottant sans s'astreindre à imiter les détails et à observer les proportions.

Les figures de Dagon et des matelots ont conservé des traces de peinture très-sensibles. On songe, en considérant ces vastes tableaux autrefois revêtus de brillantes couleurs, à ces paroles d'Ézéchiel : *Et vidit viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum depictos in stylo.... accinctos variegatis super lumbos suos, tincta et super capita eorum* (2), *aspectus triplex omnium, similitudo filiorum Chaldæorum* (XXIII, 14, 15).

(1) Champollion jeune, *Panthéon égyptien*, pl. 14 (E).

(2) Outre la mitre peinte que porte une des figures principales, on remarque des bandelettes et des diadèmes sculptés et colorés sur la tête d'un grand nombre d'autres personnages. Plusieurs eunuques mêmes, auxquels le sculpteur avait oublié de tailler ces bandelettes, les ont reçues de la main du peintre.

Lorsqu'on sait que le palais de Khorsabad était couvert de bas-reliefs à l'extérieur comme à l'intérieur, on reconnaît l'exactitude des récits de Ctésias qui parle d'une enceinte babylonienne, καθ' ὃν ἐν ὠμαῖς ἔτι ταῖς πλίνθοις διετετύπωτο θηρία παντοδαπὰ τῇ τῶν χρωμάτων φιλοτεχνίᾳ τὴν ἀλήθειαν ἀπομιμούμενα. Le même auteur ajoute à quelques lignes de là : Ἔνῆσαν δ' ἔν τε τοῖς πύργοις καὶ τείχεσι ζῷα παντοδαπὰ φιλοτέχνως τοῖς τε χρώμασι καὶ τοῖς τῶν τύπων ἀπομιμήμασι κατεσκευασμένα· τὸ δ' ὅλον ἐπεποίητο κυνήγιον παντοίων θηρίων ὑπάρχον πλῆρες, ὧν ἦσαν τὰ μεγέθη κλεῖον ἢ πηχῶν τεττάρων· κατεσκεύαστο δ' ἐν αὐτοῖς καὶ ἡ Σεμίραμις ἀφ' ἵππου πάρδαλιν ἀκοντίζουσα, καὶ πλησίον αὐτῆς ὁ ἀνὴρ Νίνος παίων ἐκ χειρὸς λέοντα λόγχῃ, κ. τ. λ. (1). Ces figures, sculptées dans la pierre et peintes *au naturel*, hautes de plus de quatre coudées, ces chasses, ces animaux sauvages ne sont pas inventés à plaisir par le médecin d'Artaxerce Mnémon, et jusqu'à la mention d'un roi qui tue un lion presque à bout portant, tout se rapporte à ce que les monuments nous ont conservé. Je joins à cette note le dessin de l'un des bas-reliefs assyriens recueillis à Némrôd par M. Layard, et qui viennent d'être apportés au musée britannique (voy. pl. LXIX). La beauté de cette composition, où l'on voit un roi monté sur son char et tuant des lions, n'échappera pas aux archéologues. Il est fort probable que les bas-reliefs décrits par Ctésias étaient considérablement postérieurs au règne de Sémiramis, mais on sait que la tradition marche vite en Orient; ainsi de nos jours les Persans donnent aux figures de leurs rois sassanides, sculptées sur les rochers, le nom des héros fabuleux Roustam, Féridoun, Isfendiar.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) *De rebus Assyriorum fragmenta* 10, apud Diodor., II, VIII, 4, 6.

# TRACES DE L'ÉTABLISSEMENT DES ROMAINS

## DANS L'OASIS DE *GADAMÈS*,

### A QUINZE JOURNÉES AU SUD DE TRIPOLI D'AFRIQUE.

---

L'inscription que nous donnons ici, prise en elle-même, est l'une des plus insignifiantes qui se puissent voir; mais elle tire un grand intérêt historique du lieu où elle a été découverte.

J'en dois la communication à M. de Bourville, chancelier interprète du consulat général de France à Tripoli. Il la tient d'un Arabe qui, lui ayant dit qu'il avait vu des *pierres écrites* à Gadamès, fut prié par lui d'en copier au moins une et de la lui rapporter à son prochain voyage, ce que fit ledit Arabe, d'une main fort inexpérimentée, comme on peut s'y attendre, et comme le montre en effet sa copie, où l'on ne découvre rien au premier abord.

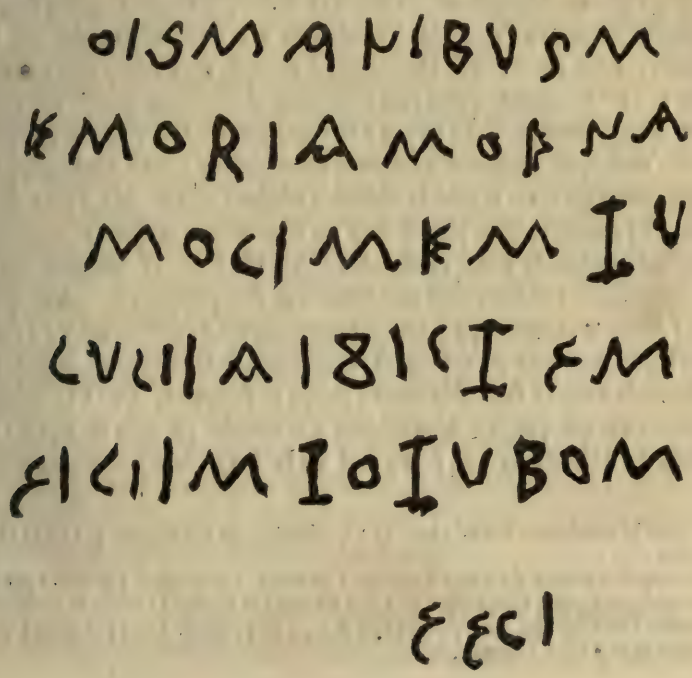

En y regardant d'un peu plus près, on lit, ou plutôt l'on devine, mais d'une manière certaine, ce commencement :

DIIS MANIBUS. M
EMORIAE. AETERNAE.

Dans le reste doivent se trouver les noms du mort et de ceux qui ont élevé le tombeau, sa femme, ses enfants ou ses amis; on croit même y distinguer LVCILI ou LVCILIAE. Mais ce serait peine perdue que de chercher ces noms (qui d'ailleurs ne nous apprendraient rien d'utile) dans une copie si défectueuse. Ce qui importe réellement, c'est d'avoir acquis la certitude qu'elle nous offre une inscription funéraire *latine*. C'en est assez pour prouver que là où elle a été découverte, des Romains s'étaient établis avec leur famille. Or, ce fait est conforme au témoignage de l'histoire.

*Gadamès*, est une oasis au sud-ouest de Tripoli, à la distance de *quatorze* à *quinze* journées, ou, selon l'itinéraire du cheyk Hagy-Kassem, de *treize* journées seulement (1). Un courrier à dromadaire, selon M. de Bourville, peut même faire le trajet en six ou sept jours.

Cette *Oasis* est reconnue pour être la *Cidamus* de Pline, située, dit-il, *e regione Sabathræ*, ce qui est exact, *Sabathra* étant placée au fond de la petite Syrte. Que Gadamès ait été subjuguée par les Romains, cela résulte du témoignage formel de Pline, qui compte *Cidamus* (3) au nombre des lieux soumis dans l'expédition du consul Cornélius Balbus, vers l'an 45 de notre ère : *Ubi gentem Phazaniorum, urbesque Alelen et Cillabam subegimus; item Cidamumque e regione Sabratæ;* et il cite la même *Cidamus* parmi les villes dont le nom et l'effigie furent portés lors du triomphe de Balbus.

Depuis, *Cidamus* n'est plus citée. Ptolémée ne la nomme point dans le nombre considérable des villes ou des peuples de cette partie de l'Afrique, silence qu'il serait bien difficile d'expliquer, s'il s'était conservé de son temps quelques établissements romains. Pour en retrouver le nom il faut descendre jusqu'à Procope, au VI^e siècle. Cet historien dit que les *Maurusiens* s'étendent jusqu'à la Syrte, et habitent l'intérieur du pays, au sud de la Tripolitaine, entre autres

(1) Dans Walckenaër, *Rech. géog. sur l'intérieur de l'Afrique*, p. 419 et 445.
(2) Plin., V, 5.
(3) Quelques éditions de Pline donnent *Cydamus*, leçon qui a été suivie par la plupart des géographes, tout récemment par Mannert et Ritter. La leçon de plusieurs manuscrits *Cidamus* est confirmée par le Κιδαμή de Procope. C'est par erreur que M. Walckenaër a écrit *Cadmus*.

lieux, celui qu'on appelle *Cidame* (οὗ δὴ καὶ πόλις ἐστὶ Κιδαμὴ ὄνομα (1). Si quelque établissement romain y eût subsisté alors, il ne pouvait guère se dispenser d'en parler.

On a donc lieu de croire que *Cidamus*, soumise aux Romains par Cornélius Balbus, reçut alors, soit une station, soit une colonie plus ou moins faible, et notre inscription peut être considérée comme une trace de cet établissement; mais ce n'est pas la seule. Je tiens de M. de Bourville, qu'un M. Richardson, agent, disait-on, de la Société pour l'abolition de l'esclavage, se rendit à Gadamès vers la fin de juin 1845. Après y avoir séjourné peu de temps, il en revint, et remit au consul général d'Angleterre, à Tripoli, un marbre portant une inscription latine et une figure d'homme en bas-relief, probablement un monument funéraire, qui est peut-être encore à présent au consulat. M. Richardson déclara qu'il existe à Gadamès plusieurs monuments analogues.

Ils mériteraient d'autant plus d'être recueillis que, d'après les observations qui précèdent, ils doivent être d'une bonne époque, en tout cas, antérieure à Trajan ou Adrien. Je désirerais bien donner à quelque voyageur l'envie d'aller à Gadamès pour recueillir ces débris de la civilisation romaine. Si cette courte note pouvait avoir un tel résultat, ce serait, à vrai dire, un grand service que la *Revue Archéologique* aurait rendu à la science.

Stimuler les voyageurs, provoquer les explorateurs à de nouvelles recherches et faire naître des découvertes utiles, telles doivent être la principale mission à remplir et la plus utile influence à exercer pour toute *Revue scientifique*. C'est le but qu'en mon particulier je me propose d'atteindre, dans les diverses communications que j'adresse à l'éditeur de ce recueil, qui jusqu'ici n'a épargné ni soin ni dépense pour seconder les bonnes intentions de ceux dont le zèle désintéressé s'associe à ses louables efforts.

Le cahier prochain en offrira une nouvelle preuve, dans une planche double qui donnera les antiquités de *Theveste* (Tebessa), ville située sur la lisière de la domination romaine, et où se trouvent les plus beaux restes d'architecture qu'on ait jusqu'ici découverts en Algérie. La note dont j'accompagnerai cette planche n'aura d'autre prétention que d'introduire, auprès des lecteurs de la *Revue*, la belle acquisition que vient de faire la science de l'antiquité.

LETRONNE.

(1) Procop., *de Ædif.*, VI, 3, p. 335; 13; éd. de Bonn.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le 28 mai, la Société archéologique d'Athènes s'est réunie en séance générale au Parthénon, à l'effet d'élire son président, son vice-président, son secrétaire et son conseil d'administration pour l'année 1847. M. Coletti a été nommé président; M. Tipaldo, vice-président; et M. Rizo Rangabé, secrétaire.

— *El Clamor publico* du 17 juin annonce que l'intendant du patrimoine royal a ordonné, d'après la volonté de Sa Majesté la reine d'Espagne, d'appliquer aux réparations et à la conservation du palais arabe l'Alhambra une allocation mensuelle. Ce journal ne cite pas le nom de l'artiste auquel seront confiés ces travaux importants, mais nous savons qu'il existe à Grenade un architecte distingué, M. Salvador Amador, qui se livre depuis longtemps à l'étude du palais de l'Alhambra, et qui a le projet d'en faire le sujet d'une publication la plus détaillée et la plus exacte de toutes celles faites jusqu'à présent sur ce monument. Nous espérons que c'est lui qui aura été chargé de la direction des travaux qui vont être exécutés.

— Les ouvriers terrassiers sont occupés en ce moment à abaisser de 1$^{m}$,40 le sol de l'ancienne rue de l'Orme-Saint-Gervais (1), aujourd'hui rue François Miron, de sorte que les anciennes marches de l'église de Saint-Gervais vont être rétablies. Ces travaux viennent de faire découvrir une grande quantité de tombes : les unes en plâtre datent du XV$^{e}$ ou du XVI$^{e}$ siècle, les autres en pierre d'une date beaucoup plus ancienne. On ignorait jusqu'à présent qu'il y ait eu un cimetière à cet endroit. Une de ces tombes, découverte à 56 mètres du perron de l'église, porte quelques traces de gravure qui feraient supposer qu'elle est de la fin du XII$^{e}$ siècle. Cette tombe, ainsi que quelques autres fragments, a été transportée au musée de Cluny. Dans un prochain numéro nous nous proposons de publier un travail développé sur cette découverte.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. V. Texier vient de se rendre acquéreur du grand ouvrage de M. de Clarac, intitulé : *Musée de Sculpture ancienne et moderne,* et de la totalité des papiers, notes et dessins laissés par ce savant. L'achèvement de ce bel ouvrage est donc désormais assuré, et M. V. Texier va incessamment mettre en ordre et publier les dernières livraisons dont M. de Clarac avait déjà préparé avant sa mort tous les éléments.

(1) Voir pour l'étymologie de ce nom le *Dictionnaire historique et étymologique des noms des rues de Paris,* 1 vol. in-8. Paris, Leleux, édit.

# DU PERSONNAGE DE LA MORT

ET

# DE SES REPRÉSENTATIONS DANS L'ANTIQUITÉ

## ET AU MOYEN AGE.

(PREMIER ARTICLE.)

Il peut paraître singulier qu'après les beaux travaux auxquels le personnage et les représentations de la mort ont donné lieu en Allemagne, depuis près d'un siècle, quelqu'un conçoive la pensée de reprendre ce sujet si habilement, si ingénieusement traité. A Dieu ne plaise que nous ayions l'intention de refaire les dissertations de Lessing, d'Herder, d'Ölfers. Nous n'avons point le talent d'exposition de ces érudits ; nous ne possédons ni le style élégant et pur, la critique si exercée des deux premiers, ni la vaste érudition du troisième. Les résultats généraux auxquels ces auteurs ont été conduits, sont désormais acquis à la science. Mais il est un point de vue négligé par Lessing et Olfers, indiqué trop légèrement par Herder, qui eût pu devenir fécond en rapprochements neufs, et fournir à leur savoir une nouvelle occasion de déployer toutes ses ressources. C'est la relation qui existe entre le personnage de la mort dans l'antiquité païenne, et ce même personnage tel qu'il nous apparaît après l'établissement du christianisme. La mort, comme l'envisagent la pensée et l'art chrétien, est-elle une figure exclusivement chrétienne, inconnue aux anciens, composée d'après des idées qui leur étaient complétement étrangères ? A-t-elle pris tout à coup la place du génie hellénique, qui nous rappelle la fin de notre existence sous une si douce et si poétique allégorie? Est-ce une de ces images effrayantes et austères évoquées par l'esprit sévère et détaché du monde qui était propre aux néophytes, aux premiers observateurs de l'Évangile ; ou bien le paganisme est-il moins étranger qu'on ne le pense à cette création de l'imagination chrétienne, et sur ce point comme sur tant d'autres la foi nouvelle aurait-elle rompu, moins qu'on ne le dit, avec les traditions helléniques ? Telle est la question que nous nous proposons d'examiner ; elle rentre dans un cercle

d'idées que nous nous sommes attaché à parcourir dans tout son ensemble, comme dans tous ses détails, et dont nous avons déjà traité quelques points dans cette revue : nous voulons parler de la relation qui unit les croyances antiques aux croyances chrétiennes.

Ce n'est pas seulement en vue de la connaissance de l'antiquité en elle-même et par elle-même, c'est encore dans le but d'une application plus générale, que nous avons poursuivi les diverses phases des dogmes religieux relatifs à ce qu'il y a de plus important, de plus sacré, de plus mystérieux : notre destinée future, la vie à venir. Ces recherches convergent toutes au même résultat, conduisent toutes à ce même principe, à savoir que les croyances religieuses ne marchent pas par saut, pas plus que la nature physique dans ses créations; qu'elles se lient, qu'elles s'enchaînent, en se modifiant peu à peu, et qu'aucune ne peut répudier l'héritage de celles qui l'ont précédée.

## LA MORT CHEZ LES HÉBREUX ET CHEZ LES PREMIERS CHRÉTIENS.

Dans nos études sur les divinités psychopompes, nous avons déjà parlé de l'ange de la mort chez les Hébreux (1). Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit par nous dans ce travail, nous résumerons et compléterons seulement le portrait que nous avons tracé de cet esprit léthifère, afin que le caractère de la mort dans les idées juives, soit convenablement apprécié par nos lecteurs, et que nous puissions ensuite rapprocher ce caractère de celui que nous trouvons en Occident attribué au même personnage.

Quoique la mort soit un fait tout aussi lié, tout aussi nécessaire à l'ordre général du monde que la naissance et la vie; quoique elle s'offre à l'observateur comme une des sources de la vie même et de la production, puisqu'elle décompose la matière organisée pour en former de nouveaux éléments destinés à l'entretien et à l'assimilation des êtres futurs, elle n'en a pas moins paru, aux premiers hommes, qui ne pouvaient se représenter la destruction de notre être, comme un phénomène à part, en dehors de l'ordre général des choses et dû à l'intervention d'une divinité malfaisante ou irritée.

Les livres saints, dans le récit de la mort d'Abel, nous ont parfaitement peint l'étonnement que dut causer aux premiers humains cette disparition subite de l'intelligence, de la conscience et de l'ac-

(1) Voy. *Revue Archéol.*, t. I, p. 518 et suiv.

tivité qui jusqu'alors avaient donné au corps son existence, son individualité. Ils ont admirablement exprimé le sentiment douloureux qui s'empara du cœur de l'homme, une fois que celui-ci se fut élevé au-dessus des idées grossières que font naître nos besoins et nos instincts animaux, quand la vue d'un cadavre vint frapper ses regards. Au lieu d'un être semblable à lui, il n'apercevait plus que des ossements décharnés, des chairs en proie à la pourriture. Il comprit en ce moment ce qu'était la mort, et cette conception fut nécessairement accompagnée d'une émotion d'horreur et d'effroi. Ainsi, dès que l'esprit humain fut en état d'observer et de réfléchir, un sentiment instinctif, né de la force de conservation qui le guide, se lia chez lui à la pensée du trépas; et les images que son imagination, peu faite aux abstractions, substituait encore aux idées métaphysiques, durent réfléchir, quand il songeait à la mort, toute l'épouvante que lui avait causée l'aspect d'un cadavre.

Les premiers combats que se livrèrent les humains leur eurent bientôt appris que la mort résultait d'une blessure grave, d'un coup porté par une main irritée ou ennemie. Dans ce cas, ils purent apprécier la cause qui avait amené ce qui leur semblait un accident, et qui n'était pourtant que le plus régulier, le plus normal des phénomènes. Ils remarquèrent que le fer d'une flèche ou d'une lance, le tranchant d'un glaive avait déterminé ce mystérieux départ de l'être intelligent qui habite en nous; mais la mort due à la maladie, à une contagion, à la rupture subite de quelque vaisseau, à la lésion de quelque organe... oh! ils ne pouvaient s'en expliquer la cause, parce qu'ils étaient encore loin d'avoir soupçonné la liaison intime qui existe entre la vie et l'accomplissement des fonctions physiologiques; parce qu'ils ignoraient que cette vie fût due au jeu régulier de l'organisme dont les diverses pièces s'altèrent et s'usent sous l'influence des agents mêmes qui l'entretiennent. Quand donc les hommes observèrent de ces morts subites, de ces morts amenées uniquement par la maladie, ils supposèrent qu'elles avaient été déterminées par la seule cause qu'ils pussent apprécier, la blessure faite par l'arme, par la main d'un ennemi. Seulement, comme leurs yeux n'apercevaient pas le coup mortel, ils crurent que cet ennemi était invisible, que c'était une divinité cachée qui avait donné cours à sa vengeance, et avait puni une offense qui lui était faite.

Cette manière d'expliquer la mort est si naturelle à un peuple enfant, qu'on l'a retrouvée chez une foule de peuplades sauvages de l'Amérique du Nord, de l'Afrique et de la Polynésie. Non-seulement

elle a été acceptée pour le genre de mort que nous venons de rappeler, mais elle a été encore admise pour la mort reçue dans les combats, due à la blessure d'une main ennemie. Les vaincus, au lieu de reconnaître la supériorité des vainqueurs, au lieu de confesser que les armes de ceux-ci habilement dirigées avaient porté chez eux la destruction et le trépas, attribuèrent, pour sauver leur orgueil, à un être invisible et supérieur, à une divinité, leur défaite et le trépas de leurs compagnons dont ils n'avaient pu parer les coups et fléchir le ressentiment. Ou par un égal sentiment d'orgueil, les vainqueurs se persuadèrent que les immortels avaient eux-mêmes pris leur parti, combattu dans leurs rangs et arraché la vie à leurs adversaires.

Les Hébreux dont les traditions populaires remontent à une époque si reculée dans l'histoire du monde, et qui gardaient des souvenirs de l'aurore de la civilisation dans l'Asie occidentale, durent partager ces idées sur la mort. C'est ce qui semble du moins résulter de leurs livres religieux, dans lesquels on voit le trépas s'offrir sous les couleurs que lui avaient prêtées l'imagination des premiers hommes.

La mort, suivant les Juifs, était donnée par l'ange exterminateur מלאך המות ou מלאך המשחית qui frappait de son épée ceux que le Seigneur lui avait désignés. Quand il avait touché de son arme mystérieuse l'homme dont l'arrêt était prononcé, il tirait l'âme du corps, d'une manière douce ou violente, selon la conduite passée du mourant (2). C'est cet ange qui, dans la Bible, frappe *Her* et *Onan*, fils de Juda (3), les premiers nés de l'Égypte (4), les Israélites murmurateurs (5), et l'armée de Sennakhérib (6). Tous ceux qui mouraient d'une mort violente ou prématurée, étaient, suivant la croyance populaire, livrés à l'ange exterminateur. La peste qui ravagea le pays d'Israël, à la fin du règne de David, fut regardée comme produite par cet ange qui frappait, dit-on, ceux qui succombaient à la contagion (cf. *II Reg.*, XXIV, 16). Élihu, l'un des interlocuteurs de Job, y fait allusion lorsqu'il dit que Dieu instruit l'homme en songe par des visions de nuit; qu'il préserve son âme de la fosse et sa vie *de l'épée;* que ceux qui l'écoutent et le servent achèveront

(2) Cf. Bible de Vence, VIII, p. 261, et surtout l'excellente dissertation de notre savant et modeste ami, M. J. B. F. Obry, insérée dans les *Mémoires de l'Académie du département de la Somme,* année 1839, dissertation à laquelle nous avons fait quelques emprunts.

(3) *Genes.*, XXXVIII, 7, 10.

(4) *Exod.*, XII, 23, 29.

(5) *Judith,* VIII, 25.

(6) *Isaias,* XXXVII, 36; *IV Reg.*, XIX, 35.

leurs jours heureusement et leurs années dans la joie ; mais que s'ils n'écoutent pas, ils passeront par l'épée et expireront pour n'avoir pas été sages (7). Job lui-même avait répondu à ses prétendus consolateurs qui calomniaient sa vie : « *Craignez l'épée*, car *l'épée* fera la vengeance de l'iniquité, afin que vous sachiez qu'il y a un jugement(8).» L'auteur des Proverbes dit aussi, dans le même sens, que le méchant cherche les querelles, mais que l'ange cruel sera envoyé contre lui (9). L'auteur de l'Ecclésiastique s'écrie : « Dieu réserve à celui qui passe de la justice au péché le tranchant de l'épée (10). » Quelquefois au lieu d'un glaive l'on plaçait des flèches entre les mains du *Malach Hammaveth*, ou ange de la mort (11). Les rabbins lui donnèrent le nom de *Douma*, c'est à dire *silence* de דמם *siluit, conticuit*, parce qu'il inscrit silencieusement sur le tableau des destinées le nom de ceux qu'il doit frapper (12). Ce nom peut au reste être dérivé également de דמ *sang, meurtre*, qui rappelle mieux encore les fonctions léthifères qui sont attribuées à celui qui le porte (13).

Toutes les morts ne s'offraient pas cependant à l'esprit des Hébreux comme causées par l'ange exterminateur. Dieu, pour arracher la vie aux mortels, avait recours souvent à d'autres voies. C'est ce que nous rappellent ces paroles de Judith (14) : « Pour ceux qui n'ont point reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience ou l'ont irrité par leurs reproches et leurs murmures, ils ont été exterminés par l'ange exterminateur et ont péri par la morsure des serpents. »

Les musulmans, ainsi que nous l'avons exposé dans notre travail sur les divinités psychopompes (15), ont reçu des Hébreux cette croyance à l'ange de la mort. Maracci (16) reconnaît dans Harout et Marout, dont il est question dans le Coran, le Schemchazias et l'Azaël des Hébreux. D'après la tradition arabe, ces deux anges ont

(7) *Job*, XXXIII, 18 ; XXXVI, 11-12 ; cf. Ps. LXII, 11 ; LXXVII, 62.
(8) *Job*, XIX, v. 29.
(9) Proverb. XVII, 11.
(10) XXVI, 27.
(11) Multi ægrotantes angelum destructorem viderunt, alii quidem cum gladio, alii vero cum arcu et sagittis. (*Jechiel Mile*, cap. VI *de Amore*.)
(12) Barthol. de Celleno, *Biblioth. rabbinic.*, t. I, p. 301.
(13) דם a souvent l'acception de *cædes*, comme dans ce passage d'Hosée (IV, 2) : דמים בדמים נגעו : *On y a commis meurtre sur meurtre.*
(14) *Judith*, VII, 24, 25. Rapprochez de ce passage celui de l'Ecclésiastique. (*Sapient. Sirach.*, XXXIX, 35, 36.)
(15) *Revue Archéol.*, t. I, p. 519.
(16) *Prodrom. ad refut. Alcor.*, p. 82.

beaucoup d'analogie avec l'ange exterminateur et le Satan de Job. Comme ce dernier, ils accusent l'homme devant le trône de l'éternel. Monkir et Nekir, les deux anges qui jugent les hommes, rappellent également plusieurs de leurs attributs. Mordad, l'ange *qui donne la mort*, ainsi que son nom l'indique, répond chez les Persans à l'ange exterminateur (17); chez les Arabes il s'appelle Azraël, nom emprunté aux Juifs (18).

L'ange de la mort, disent les séances d'Haïdari (19), est celui qui coupe avec la dague du désespoir le fil de l'espérance. Cet Azraël et la croyance qui se rattache à son nom, ont pénétré jusque chez les Tchouvaches, qui admettent l'existence d'un dieu chargé d'enlever l'âme du corps au moment de la mort, et qu'ils appellent Esrel (20).

L'ange exterminateur n'était pas, on le voit, chez les Juifs, un personnage métaphorique, un être abstrait; son nom n'était pas dû à une figure du langage oriental, c'était aux yeux de ce peuple un être très-réel, conçu sous une forme toute matérielle. On ne saurait mieux s'en convaincre qu'en lisant ce passage du livre des Rois (21): « *L'ange du Seigneur* étendait déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux et dit à l'ange exterminateur : « C'est assez, retirez votre main. » L'ange du Seigneur était alors près de l'aire d'Aréuna, Jébuséen. »

A côté des passages qui font incontestablement allusion, dans les livres saints, à cette croyance populaire, il s'en rencontre d'autres où la mort est représentée sous des couleurs purement allégoriques. Elle est encore personnifiée, mais cette personnification n'apparaît plus que comme un jeu de l'imagination. Toutefois, on retrouve jusque dans ces expressions figurées des traits qui rappellent et l'ange de la mort et les attributs qu'on lui prêtait. C'est dans le style de la poésie et de l'éloquence qu'on trouve ces personnifications; c'est dans ce langage que, suivant les remarques d'Herder (22), la mort est dépeinte comme un chasseur armé de flèches et de filets, comme un ravisseur, un

(17) Mordad est l'ange qui préside au mois de juin. On le nomme l'ange de la mort, *Ferichtahi-Marg*. Voy. Richardson, *Persian-arabic-english Dictionary*, vol. I, p. 834, éd. Wilkins.

(18) Voy. d'Herbelot, *Biblioth. orient.*, article *Mordad*, et Maracci, *Refut. in sur. VIII Alcor.*, p. 300.

(19) *Séances d'Haidari*, trad. de l'hindoustani par l'abbé Bertrand, p. 58.

(20) Cf. Mém. de M. Kronheim dans les *Nouv. Annales des Voyages*, 5e série, t. IV, p. 189 (année 1845).

(21) *II Reg.*, XXIV, 16.

(22) *Sæmmtliche Werke, Schönen Literatur und Kunst*, th. XI, s. 487 (Tübingen, 1809).

guetteur qui se cachait sous le manteau de la nuit et sous l'apparence d'une contagion.

Rappelons quelques-unes de ces images de l'esprit poétique des Hébreux :

« J'ai été assiégé par les douleurs de l'enfer, et les filets de la mort m'ont enveloppé, » dit le Palmiste (23). C'est là une pure comparaison qui rappelle celle dont se sert Homère dans l'Odyssée (XXII, v. 452, 470).

« Celui qui amasse des trésors avec une langue de mensonge, dit le livre des Proverbes (XXI, 6), est un homme vain et sans jugement, et il s'engagera dans les filets de la mort. »

Cette figure paraît avoir été fréquemment employée chez les poëtes d'Israël, l'Ecclésiaste y fait allusion dans ce verset (VII, 27) : « Et j'ai reconnu que la femme est plus amère que la mort, qu'elle est le filet des chasseurs, que son cœur est un rets et que ses mains sont des chaînes ; » et dans cet autre (IX, 12) : « L'homme ignore quelle sera sa fin; et comme les poissons sont pris à l'hameçon et les oiseaux au filet, ainsi les hommes se trouvent surpris par l'adversité, lorsque tout à coup elle fond sur eux. »

La mort est comparée à un chasseur qui tend un piége aux humains ; quelquefois c'est Dieu lui-même, dispensateur de la mort, auquel le chantre hébreu prête un arc et des flèches. « Si vous ne vous convertissez, s'écrie-t-il en parlant de Jéhovah, il fera briller son épée ; il a déjà tendu son arc et le tient prêt. Il a préparé pour son arc des instruments de mort; il a préparé ces flèches contre ceux qui me poursuivent avec ardeur (24). »

Un souvenir de cette allégorie qui donnait un dard à la mort, inspirait ces paroles à saint Paul (25) : « O mort où est ta victoire? ô mort où est ton aiguillon? Or, le péché est l'aiguillon de la mort et la loi est la force du péché. »

Dans les figures par lesquelles les Israélites représentaient le trépas, on ne voit apparaître nulle part l'idée de cadavre et de squelette. On ne trouve point de trace qui indique que ce peuple ait

(23) Psalm. XVII, 6. Plus tard cependant l'école rabbinique paraît avoir pris ces paroles à la lettre et donné un filet à l'ange de la mort, au gardien de l'enfer (*Apothecarius*), ainsi que le rappelle cette sentence : *Rete expansum est in omnes viventes, apotheca aperta est et apothecarius circumit.* (Pirke Aboth. Apophtheg. Aquîba, ap. Orelli, *Opuscul. græc. veter. sent. et moral.*, t. II, p. 462, Lipsiæ, 1821).

(24) Ps. VII, 12, 13, 14.

(25) *I Epist. Corinth.*, XV, 55, 56.

conçu la mort sous la forme d'un homme décharné, comme un assemblage d'ossements auxquels étaient rendus le mouvement et la vie. Le cadavre était en effet pour les Hébreux ainsi que pour presque toutes les nations de l'antiquité (26), chose impure. Quand la pensée d'ossements, de squelette, s'offre à l'esprit des Hébreux, c'est pour leur rappeler seulement la vieillesse et la souffrance qui impriment à notre visage, à notre corps, un aspect osseux et décharné; c'est pour rappeler le néant de notre existence, qui ne laisse après elle qu'une dépouille hideuse et des restes informes que la corruption dévore. Jérémie s'écrie, en parlant des habitants de Jérusalem (27) : «Maintenant leur visage est devenu plus noir que les charbons; ils ne sont plus reconnaissables dans les rues; leur peau est collée sur leurs os; elle est toute desséchée, et elle est devenue comme du bois. »

Dans la vision d'Ézéchiel (28), le Seigneur dit, en s'adressant à lui : «Fils de l'homme, tous ces os sont les enfants d'Israël. Vingt mille, disent-ils, sont devenus tout secs; notre espérance est perdue et nous sommes retranchés du nombre des hommes. »

Telle était la conception de la mort chez les Hébreux; elle se liait au reste parfaitement à leur doctrine théologique, à leur théodicée, et à leurs idées sur le rôle de la divinité dans le gouvernement de l'univers.

Dans le premier âge de la loi mosaïque, les anges ne semblent pas avoir été conçus comme des êtres entièrement distincts de la divinité; ils nous apparaissent comme des émanations qui sortent de son sein et qui y rentrent, à sa volonté; on dirait que ce ne sont que ses manifestations sensibles qui ne prennent que passagèrement un caractère de personnalité. Cette circonstance explique pourquoi il n'est point question de la création de ces esprits dans la Genèse; ils n'étaient point en effet des créatures proprement, ils n'avaient point été formés dans le temps et dans l'espace. Dieu, comme la forme plurielle ancienne de son nom l'indique, *Élohim*, était considéré comme un être divin qui comprenait en lui diverses personnalités, divers *Elah*. Ce sont les paroles mêmes de l'Ancien Testament qui établissent ce caractère archaïque des anges. Si nous ouvrons la Genèse, nous voyons les *Maléâchim* s'intituler : *Le Seigneur*. M. F. Ravaisson, dans son excellent Essai sur la métaphysique d'Aristote (29), a parfaite-

(26) Cf. *Numer.*, VI, 6.
(27) *Thrœn.*, IV, 8.
(28) *Ezechiel.*, XXXVII, 11.
(29) T. II, p. 352.

ment exposé la manière dont les anciens Hébreux concevaient la nature de ces messagers célestes. « Dieu, dit-il, se manifeste par l'ensemble des forces avec lesquelles il agit sur ce monde ; ces forces, ces puissances sont les envoyés, les ministres qu'il charge du fond de sa solitude de porter ses volontés parmi ses créatures. Cette totalité de puissance constitue les *Élohim,* nom primitif de la divinité chez les Juifs. Dieu et son habitation ou sa gloire, c'est donc Dieu avec le cortége de ses anges, souffles vivants, esprits, par lesquels seuls il se communique à nous. Mais les anges de Dieu ne sont pas seulement les instruments de sa volonté; ils en sont aussi les conseillers; ils sont les assesseurs avec lesquels il délibère. Ils forment ainsi tous ensemble sa sagesse non moins que son pouvoir (30). »

C'est cette manière de concevoir les anges qui explique ces paroles célèbres que s'adresse Jéhovah comme à un être pluriel, lorsqu'il dit dans la Genèse (31): « Voilà Adam devenu comme l'un de nous. » C'est elle qui fait comprendre pourquoi ceux auxquels les anges se montrent, disent avoir contemplé la divinité même. Les anges ne s'expriment jamais ainsi : *Je viens t'annoncer au nom de l'Éternel ;* mais ils parlent comme l'Éternel lui-même. L'ange dit à Hagar : *Je multiplierai ta postérité, elle ne pourra pas être comptée, elle sera considérable ;* et Hagar dit à l'ange : « Tu es un Dieu visible, » אל ראי, ou « un Dieu qui voit tout, » si l'on suit le sens d'Onkelos. Mais le premier sens est le plus probable, et il montre clairement ce que nous venons de dire, à savoir que l'ange n'était que Dieu manifesté. Plus loin, au chap. XVIII, le livre saint commence par dire que l'Éternel apparut à Abraham dans le bocage de Mamré ; et à peine a-t-il fait mention de cette apparition, qu'il parle de trois hommes qui étaient des anges. Il est vrai que l'on a avancé que la vision de Mamré ou Mambré n'était pas essentiellement liée à l'apparition des trois hommes, mais l'examen du texte prouve le contraire. Quand l'ange apparaît à Jacob, pour l'engager à retourner vers son père, un rapprochement semblable vient nous frapper. L'ange dit en propres termes au patriarche : *Je suis le Dieu de Béthel où tu consacras un monument.* Et dans ce passage, ainsi que dans le précédent, c'est le mot *El* qui est employé pour exprimer l'idée de Dieu, précisément le singulier syncopé d'*Élohim.* Quand le même Jacob lutte avec un ange (32), cet ange lui dit : *Tu ne seras plus nommé Jacob, mais Israël ; car tu as*

(30) O. C., t. II, p. 353.
(31) *Genes.*, XXXII, 24, sq.
(32) XIII, 19, sq.

*combattu pour la supériorité avec les Elohim et avec les hommes, et l'avantage t'est resté.* Et Jacob appela le lieu où il avait lutté Pénéel, (Phanuel), parce que, disait-il, il avait vu face à face les Élohim, et que sa personne avait été sauvée. Or, ici le patriarche n'avait nullement vu Dieu lui-même, mais un ange. Ce qui montre que l'expression Élohim renfermait l'idée de Dieu et celle de ses manifestations personnelles. Dans le livre des Juges (33), une circonstance analogue nous conduit aux mêmes conclusions. Manué voit l'ange du Seigneur s'élever dans la fumée du sacrifice ; et frappé de la même croyance superstitieuse que nous avons vue tout à l'heure chez Jacob, croyance d'après laquelle ceux qui voyaient Dieu étaient frappés de mort, il s'écrie: *Nous mourrons certainement, parce que nous avons vu Dieu lui-même.* Dans le même livre, quand l'ange apparaît à Gédéon, sous le chêne d'Éphra, l'Israélite lui parle comme s'il était le Seigneur même (34).

Ces passages ne nous permettent pas de douter que les anges ne fussent originairement regardés comme des manifestations de la Divinité. Quoiqu'ils se montrassent sous la figure de personnes réelles, ce n'étaient que des émanations qui s'échappaient de l'insondable profondeur divine, pour y rentrer quand leur mission était remplie. L'ange de la mort n'était donc aussi qu'une manifestation divine; c'est la forme sous laquelle le juste courroux de l'Éternel se faisait sentir aux hommes, celle qu'il prenait pour châtier et exterminer. En effet, d'après l'ancienne conception juive, Jéhovah était l'auteur de nos maux : il nous les envoyait comme une juste punition de la désobéissance envers sa loi; c'est ainsi qu'il est dépeint dans le Pentateuque, les livres des Juges et des Rois, les Psaumes et les Proverbes. Le bien comme le mal sont le résultat immédiat de sa volonté. Non-seulement Jéhovah frappe le coupable, il le tente encore, pour éprouver sa fidélité et sa vertu. Dans le mythe de la chute d'Adam, le serpent, que rien n'indique être une métamorphose du démon, ainsi qu'on l'a cru plus tard, mais qui nous est représenté simplement comme un des animaux créés par l'Éternel et soumis à sa puissance, tend à Ève un piége dans lequel elle tombe. Au livre de l'Exode (35), Jéhovah dit lui-même à Moïse : *J'endurcirai le cœur de Pharaon;* et l'écrivain sacré ajoute : *Alors le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avait ordonné.* Si, dans certaines circonstances, Dieu garantit l'homme de

(33) XIII, 19, sq.
(34) VI, 11, sq.
(35) VII, 3.

l'effet de mauvaises pensées qu'il lui a d'abord dictées, ainsi que nous le montre le mythe du sacrifice d'Abraham, dans lequel on voit un ange arrêter, par l'ordre de Dieu, le bras du patriarche prêt à immoler Isaac, sur l'ordre du ciel, en d'autres, Dieu fait tomber tout le poids de sa colère sur le genre humain, et il donne directement naissance à un mal qui atteint les innocents comme les coupables. *Le courroux du Seigneur s'alluma contre Israël,* lit-on dans le second livre des Rois (36), *il s'ensuivit que l'on compta les hommes d'Israël.*

A raison de cette croyance qui faisait remonter directement à la Divinité l'origine de nos maux, qui plaçait dans sa main jusqu'à l'exécution de la sentence, l'auteur sacré omet fréquemment de mentionner l'ange qui portait la mort, et il la dépeint comme apportée directement par Jéhovah : *Votre main,* dit le Psalmiste (37), *a exterminé les nations et vous les avez établies en leur place; vous avez affligé et chassé ces peuples.* Et ailleurs, on lit dans un de ces chants sacrés (38) : *Lorsque la colère de Dieu s'éleva contre eux* (les Hébreux), *qu'il tua les plus gras d'entre eux et qu'il fit tomber ceux qui étaient comme l'élite d'Israël* (39). Et encore : *Dieu éleva sa main sur eux pour les exterminer dans le désert.*

La mort ne fut donc, aux yeux des premiers Hébreux, qu'une punition divine, que le plus terrible des châtiments que la divinité infligeât aux méchants, et voilà pourquoi nous la voyons, dès le premier âge de l'humanité, prononcée par l'Éternel comme la peine qu'Adam et Ève doivent recevoir de leur désobéissance. Par contre, le Seigneur accordait de longs jours, des jours heureux à ceux qu'il voulait récompenser : *Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longuement,* dit le Décalogue (40). *Ceux qui craignent Dieu et qui respectent sa face seront heureux,* dit l'Ecclésiaste (41). *Que le Seigneur le conserve* (le juste) *et lui donne une longue vie* (42) s'écrie le Psalmiste. Ce n'était pas seulement sur le juste, mais sur toute sa postérité que l'Éternel répandait ses bénédictions : *Heureux est l'homme qui craint le Seigneur et qui a une grande affection pour ses commandements, sa race sera puissante sur la terre; la postérité du juste sera bénie. La gloire et la justice sont dans sa maison et sa justice demeure éternelle-*

(36) XXIV, 1.
(37) XLIII, 3.
(38) Ps. LXXVII, 29.
(39) Ps. CV, 6.
(40) *Exod.*, XX, 12; Cf. *Sapient. Sirach.*, III, 7.
(41) *Eccles.*, VIII, 12.
(42) Ps. XL. 3.

*ment* (43). *Le Seigneur connaît les jours de ceux qui vivent sans tache, et l'héritage qu'ils posséderont, sera éternel. Ils ne seront point confondus dans les temps mauvais, et dans les jours de famine ils seront rassasiés* (44). *Qui est l'homme qui craint le Seigneur et à qui il a établi une loi dans la voie qu'il a choisie? Son âme demeurera paisiblement dans la jouissance des biens et sa race aura la terre en héritage* (45).

En opposant ce langage des livres saints à celui qui appelle des punitions sur la tête du méchant et du coupable, qui invoque le courroux divin contre ce méchant et sa postérité, on met davantage en évidence le fait que nous venons d'établir plus haut, à savoir que la mort était envisagée par les juifs comme un châtiment. « Les violateurs de la loi seront exterminés comme des épines que l'on arrache, dit le second livre des Rois (46). Ceux qui ont de la haine pour le juste périront (47). Les méchants ne réussiront pas; les jours de leur vie ne seront pas longs, et ceux qui ne craignent pas la face du Seigneur passent comme l'ombre (48) : ils ont péri à cause de leur iniquité (49). L'homme injuste se trouvera accablé de maux à la mort (50). Qu'ils soient effacés du livre des vivants, et qu'ils ne soient point écrits avec les justes (51). » Tel est le langage biblique. Le sentiment de la vengeance respire souvent au plus haut degré chez le chantre hébreu, et dans la passion qui l'aveugle, il demande à Dieu de servir son impitoyable ressentiment. Il appelle la mort et le malheur sur la tête de ses ennemis et de leurs descendants innocents : *Que ses jours soient abrégés,* dit-il (52), *qu'il ne trouve personne pour l'assister, et que nul n'ait compassion de ses orphelins; que tous ses enfants périssent et que son nom soit effacé dans le cours d'une seule génération.*

La mort atteignait cependant aussi le juste, le fidèle serviteur de Dieu. Punition infligée à Adam et à tous ses descendants, elle devait tôt ou tard s'appesantir sur l'Israélite qui craignait Dieu, mais du moins lui avait-elle laissé de longs et d'heureux jours; sa postérité avait été bénie. Aussi le juste craignait-il lui-même la mort, et priait-il

(43) Ps. XXIV, 12, 13.
(44) Ps. XXXVI, 18, 19.
(45) Ps. CXI, 1–3.
(46) XXIII, 6.
(47) Ps. XXXIII, 22.
(48) *Eccles.*, VIII, 13.
(49) Ps. LXXII, 19.
(50) Ps. CXXXIX, 12.
(51) Ps. LXVIII, 29.
(52) Ps. CVIII, 8, sq.; Cf. *Sapient. Sirach.*, XLI, 8, 9.

l'Éternel d'éloigner de lui l'ange fatal. « Quelle utilité retirerez-vous de ma mort, lorsque je descendrai dans la pourriture du tombeau? Est-ce que la poussière pourra vous louer? Publiera-t-elle votre vérité? » s'écrie le Psalmiste (53) dans une de ces naïves pensées qui nous montre l'Israélite de ces jours essayant d'entrer en composition avec l'Éternel.

Le mal que l'Hébreu regardait comme un châtiment quand il venait à fondre sur un coupable, n'était plus envisagé que comme une tentation quand il frappait le juste et l'innocent. « O nations! bénissez notre Dieu et faites entendre votre voix en publiant ses louanges! C'est lui qui a conservé la vie à mon âme et qui n'a point permis que mes pieds aient été ébranlés. Car vous nous avez éprouvés, ô Dieu! vous nous avez éprouvés par le feu, ainsi qu'on éprouve l'argent. Vous nous avez fait tomber dans le piége de nos ennemis, vous avez chargé nos épaules de toutes sortes d'afflictions. Vous avez mis sur nos têtes des hommes qui nous accablaient; nous avons passé par le feu et l'eau; et vous nous avez enfin conduits dans un lieu de rafraîchissement (54). »

Néanmoins le juste ne reçoit presque jamais le mal avec soumission; il bénit rarement la main qui le frappe pour l'éprouver; il s'étonne de la sévérité divine et semble l'accuser : *Tous ces maux*, dit le Psalmiste (55), *sont venus fondre sur nous, et cependant nous ne vous avons point oublié, et nous n'avons point commis d'iniquité contre votre alliance.*

Les faits venaient souvent donner un cruel démenti à la croyance judaïque, car les maux frappent manifestement sur tous les hommes indistinctement. L'Israélite le reconnaissait parfois, et ces injustices du sort lui paraissaient alors un motif de découragement pour la vertu et d'impunité pour le coupable. « Tout arrive également au juste et à l'injuste, » dit l'Ecclésiaste (56), « au bon et au méchant, au pur et à l'impur, à celui qui immole des victimes et à celui qui méprise les sacrifices. L'innocent est traité comme le pécheur, et le parjure comme celui qui jure dans la vérité. C'est là ce qu'il y a de plus fâcheux dans tout ce qui se passe sous le soleil, de ce que tout arrive de même à tous; de là vient que le cœur des enfants des hommes est rempli de malice et de mépris pendant leur vie, et

(53) Ps. XXIX, 10.
(54) Ps. LXV, 8-12.
(55) XLIII, 18.
(56) IX, 2, 3, 4.

après cela ils seront mis entre les morts. Il n'y a personne qui vive toujours, ni qui ait même cette espérance. »

Ce désespoir ne prenait, au reste, que rarement l'Israélite, et d'ordinaire il se croyait protégé par la divinité, dès qu'il demeurait fidèle à sa loi. « J'ai été jeune et je suis vieux maintenant, » s'écrie le Psalmiste (57), « et je n'ai point vu encore que le juste ait été abandonné, ni que sa race ait cherché du pain. »

Cette confiance dans la protection immédiate de Dieu faisait la force de l'Hébreu; elle avait chez ce peuple plus d'efficacité pour le retenir dans le bien, dans la voie droite, que l'espoir encore vague, la pensée incertaine d'une vie, d'une rémunération future. Car l'enfer, le lieu où descendaient les âmes, le *Chéol*, en un mot, ne s'offrait à ses yeux que comme une sombre et triste demeure où les âmes subsistaient dans un état de torpeur et d'assoupissement, au sein du silence et des ténèbres (58).

Cette manière d'envisager la mort et la rémunération des actions n'a pas été particulière aux anciens Hébreux. Elle se rencontre chez la plupart des antiques populations de l'Asie, et il semble qu'elle ait été la plus ancienne forme qu'ait revêtue chez les nations orientales, le dogme des peines et des récompenses. Par exemple, on retrouve la même doctrine professée par les Tao-ssé, et formulée en termes plus systématiques et plus absolus : « Le dieu qui préside à la vie, lit-on dans le livre des Récompenses et des Peines, inscrit toutes ces sortes de crimes, et suivant qu'ils sont graves ou légers, il retranche des périodes de douze ans ou de cent jours. Quand le nombre des jours est épuisé, l'homme meurt; et si au moment de sa mort il lui restait encore quelque faute à expier, il fait descendre le malheur sur ses fils ou ses petits-fils (59). Toutes les fois qu'un homme prend injustement les richesses des autres, les esprits évaluent le nombre de ses femmes et de ses enfants, et les font mourir peu à peu pour établir une sorte de compensation; si les personnes de sa maison ne meurent pas, les désastres de l'eau et du feu, les voleurs, les fripons, la perte de ses effets, les maladies, la médisance ou les dénonciations lui enlèvent l'équivalent de ce qu'il avait pris injustement (60). Si l'homme qui a fait le mal se repent ensuite et se corrige, s'il s'abstient des mauvaises actions et accomplit toute sorte

(57) XXXVI, 25.
(58) Cf. Obry, Mém. cit.
(59) *Livre des Récompenses et des Peines*, trad. Stan. Julien, p. 504.
(60) Liv. cit., p. 504.

de bonnes œuvres, à la longue il obtiendra la joie et la félicité (61). »

La même doctrine existait chez les Hindous, d'où sans doute Lao-tseu l'avait importée en Chine au sixième siècle avant notre ère. Et peut-être même les Hindous la tenaient-ils des Aryas qui l'avaient également apportée au delà de l'Himalaya, du plateau central de la Perse, de la Chaldée, d'où étaient aussi sortis les Hébreux.

L'iniquité commise dans ce monde, de même que la terre, ne produit pas sur-le-champ des fruits, disent les lois de Manou, mais s'étendant peu à peu, elle mine et renverse celui qui l'a commise. Si ce n'est pas à lui, c'est à ses enfants; si ce n'est pas à ses enfants, c'est à ses petits-fils qu'est réservée la peine; mais certes l'iniquité commise n'est jamais sans fruit pour son auteur (62). L'homme qui suit de mauvaises pratiques est dans ce monde en butte au blâme général; toujours malheureux, affligé par les maladies, il ne jouit que d'une courte existence. Bien que dépourvu de tous les signes qui annoncent la prospérité, l'homme qui suit les bonnes coutumes, dont la foi est pure, qui ne médit de personne, doit vivre cent années (63).

Chez les premiers Hébreux, l'ange exterminateur ne semble pas avoir été distinct des autres anges; il ne porte encore que le titre d'*ange du Seigneur,* ainsi que s'appellent tous les messagers divins. Cet ange frappe quand Dieu est irrité, comme il récompense et protége quand Dieu est satisfait. Les paroles que met dans sa bouche le livre des Juges (64) nous en sont la preuve; cet ange dit aux Israélites : *Je vous ai tirés de la terre d'Égypte;* et plus loin il ajoute : *C'est pour cette raison que je n'ai point voulu aussi exterminer ces peuples devant vous.* Dans la Genèse, un des anges qui annoncent à Abraham la destruction de Sodome et de Gomorrhe, dit à ce patriarche : « J'accorde encore cette grâce à la prière que vous me faites de ne point détruire la ville pour laquelle vous me parlez (65). » Et ces mêmes anges frappent d'aveuglement ceux qui assiégeaient la porte de Loth. Debbora, dans son cantique, rappelle les menaces de l'ange exterminateur contre ceux qui habitent la terre de Meroz (66). Cette épée que les Israélites donnent pour arme à l'ange de l'extermination, on

(61) Liv. cit., p. 514.
(62) *Lois de Manou,* IV, 172, 173, trad. Loiseleur Deslongchamps, p. 150.
(63) *Lois de Manou,* IV, 157, 158, p. 148; trad. cit., Cf. V, iv, p. 165.
(64) II, 1 et sq.
(65) *Genes.,* XIV, 11-21.
(66) *Jud.,* V, 23.

la voit briller également entre les mains d'anges qui sont incontestablement des envoyés de Dieu, tel que celui qui apparaît à Josué (67) et celui qui effraye l'ânesse de Bâlaam (68). Ce glaive n'est point, au reste, un attribut qui puisse caractériser l'ange de la mort : c'est l'arme que portent tous les soldats de la milice céleste. A cette époque, les anges ne recevaient point encore de l'imagination, cet aspect doux et cette physionomie de candeur et de félicité qui leur fut prêtée par les chrétiens ; leur air était menaçant et leur apparition terrible. La femme de Manué s'écrie : « Il est venu à moi un homme de Dieu qui avait un visage d'ange et qui était terrible à voir (69). »

L'ange de la mort n'était donc point originairement un ange spécial auquel la fonction de bourreau fut dévolue. Un quelconque des messagers divins remplissait cette fatale mission, et il prenait dans ce cas le nom d'ange exterminateur. D'une main il châtiait le coupable et de l'autre il protégeait le juste, et souvent l'acte même par lequel il frappait le pécheur servait à sauver l'innocent. Ainsi, comme l'a fort bien observé M. Wenrich (70), la conception angélologique était originairement toute différente de ce qu'elle devint par la suite.

La vénération que les anges inspiraient aux Hébreux, dut naturellement faire place à un sentiment contraire, quand ces messagers divins s'offraient à eux comme portant le coup fatal : aussi peu à peu se représentèrent-ils l'esprit exterminateur comme un être méchant, sanguinaire, attaché à la perte de l'homme et se plaisant à le tourmenter. Les Proverbes (71) l'appellent déjà l'ange sans miséricorde, ἄγγελος ἀνελεήμων. Plus tard, il devient l'ange pervers, πονηρὸς ἄγγελος. Dans le troisième livre des Rois (72) et dans celui de Job (73), cet ange semble ne respirer que le mal ; toutefois il fait encore partie des serviteurs de Dieu ; il se tient encore en sa présence. Mais il n'est plus que l'instrument exclusif du courroux divin, que le messager spécial qui porte aux hommes les épreuves et les tentations que le ciel leur envoie. C'est alors qu'on voit apparaître pour la première fois l'épithète de *Satan*, qui signifie *adversaire, ennemi*. Cette épithète

(67) *Josue*, V, 13.
(68) *Numer.*, XXII, 31.
(69) *Jud.*, XIII. 22.
(70) *De Poeseos hebraicæ atque arabiæ origine*, p. 19. (Lipsiæ, 1839.)
(71) XVII, 11.
(72) *III Reg.*, XXII, 21.
(73) *Job*, II, 1.

ne se trouve encore dans le livre des Psaumes (74) qu'avec la signification d'accusateur. Elle s'applique tout au plus à l'un des anges que le Seigneur charge de porter la destruction, מלאכי רעים, et ce n'est que dans le livre de Job, qu'elle prend évidemment le sens d'un substantif (75).

Une croyance d'un autre ordre dut encore accréditer l'opinion que certains anges sont d'une nature malfaisante : ce furent les idées superstitieuses qui régnaient chez les Orientaux, comme chez les Grecs, sur la cause des maladies nerveuses. Les Hébreux, de même que les Grecs, les Arabes, les Persans et les musulmans de l'Inde moderne, attribuaient la folie, l'épilepsie, l'hystérie, la lypémanie, à l'introduction dans l'économie de méchants esprits, ou à l'action intérieure d'une divinité ; de là les noms d'*enthousiastes*, d'*énergumènes*, de *démoniaques*, de *possédés* qu'on donnait aux malades (76). Dans le livre des Rois, la cause de ces maladies est appelée רוח, *rouach*, c'est-à-dire esprit, souffle, πνεῦμα (77). Cet esprit est parfois qualifié de *mauvais*, « raï, » רע (78), parce qu'il est envoyé par Dieu comme punition, ainsi que l'indique l'épithète de *rouach elohim*, רוח אלהים (79); cette épithète de méchant n'avait donc trait qu'à ses effets. Mais quand le dogme d'un ange spécial du mal et de la mort, se fut répandu chez les juifs, on identifia celui-ci au mauvais esprit.

La conception angélologique s'était, on le voit, puissamment modifiée vers le temps qui précéda la captivité en Assyrie. L'introduction des idées mazdéennes en Israël, qui fut la conséquence de cet événement, apporta, dans la doctrine de l'ange de la mort, des éléments nouveaux puisés directement à la source zoroastérique.

L'opposition qui existe entre le Satan du livre de Job et celui qu'on voit apparaître dans les écrits postérieurs à la captivité, est frappante; elle a été signalée par de nombreux critiques. Herder, par exemple, fait dire à Eutyphron, dans ses dialogues sur la poésie des Hébreux (80): « Le Satan des Chaldéens est la cause primitive du mal et l'opposé

(74) Ps. XXXVIII, 21 ; Cf. LXXI, 13, CIX, 29. Kimchi a soutenu, il est vrai, que le mot שטן devait s'entendre, dans ce passage, dans le sens de Satan ; mais Aben-Esra et le plus grand nombre des commentateurs, se fondant sur le contexte, l'interprètent avec plus de raison dans le sens d'*adversaire*. Cf. Rosenmüller, *Schol. in Vet. Testam.*, ad ps. CXIX, 6, t. III, part. IV, p. 2428.

(75) Cf. Rosenmüller, *Schol.* cit., t. III, part. IV, p. 2201.

(76) Cf. notre article *Démoniaque*, dans *l'Encyclopédie moderne* dirigée par M. L. Rénier.

(77) (78) (79) *III Reg.*, XXII, 21.

(80) Trad. B. de Carlowitz, p. 102.

d'Ormuzd, tandis que le Satan du livre de Job ne pourrait pas même être comparé au Typhon des Égyptiens et à ce que les anciens appelaient le mauvais génie de l'homme; car il n'est que l'ange justicier de Dieu qui l'envoie pour découvrir et punir le mal. »

En effet, Satan a cessé, dès l'époque de la captivité d'Israël, d'être un serviteur soumis de Dieu; il est devenu au contraire un rival. Zacharie nous montre le Seigneur réprimant son insolence (81), et dans l'Ecclésiastique, Satan est le type du méchant (82). A partir de ce moment, le caractère de l'ange de la mort subit donc une révolution profonde : il devint véritablement ce que les juifs hellénistes et les chrétiens ont appelé le diable, διάβολος, c'est-à-dire l'accusateur, le calomniateur, mot qui paraît avoir été la traduction grecque de l'hébreu Satan (83). Cet ange, auquel nous verrons tout à l'heure que divers autres noms furent imposés, est la cause exclusive de tous nos maux. Dieu lui a abandonné l'empire du monde; il le laisse sévir contre les humains, les entraîner dans l'idolâtrie et le péché. Il livre même à sa fureur ceux de son peuple qui ont enfreint ses commandements. Un passage des Paralipomènes ou Chroniques (84) met bien en évidence l'opposition de l'ancienne et de la nouvelle manière d'envisager le mal, par rapport à son auteur. « Cependant, y est-il dit, Satan s'éleva contre Israël, et il excita David à faire le dénombrement d'Israël. » Ainsi l'action coupable du roi prophète qui, dans le livre des Rois (85), est regardée comme un effet direct de la mauvaise pensée que lui envoie l'Éternel, dans les chroniques d'une rédaction postérieure à la captivité (86), devient le résultat d'une suggestion de Satan. Il est dès lors impossible de ne point reconnaître que l'opinion avait changé à cet égard, pendant l'époque qui sépare la rédaction de ces deux écrits.

Le nouveau caractère pris par l'ange de la mort était emprunté à celui que les Perses donnaient à Ahriman. Ce dieu méchant ayant avec l'ange hébreu une assez grande analogie, lui fut assimilé par les juifs, dès que ceux-ci l'eurent connu dans la Babylonie et les provinces de Suse et de Persépolis. Ce transport sur la personne de Satan dut être contemporain de l'introduction dans la créance judaïque du dogme de la chute des anges qui lui était jusque-là de-

(81) *Zachar.*, II, 1, 2.
(82) *Sapient. Sirach.*, XXI, 30.
(83) Cf. L. Bertholdt, *Christologia Judæorum Jesu apostolorumque ætate*, p. 182.
(84) *I Par.*, XXI, 1.
(85) Cf. ce qui a été dit plus haut.
(86) Cf. J. Jahn, *Introduct. in Libros sacros veter. fœder.*, p. 280, § 50.

meuré complétement étrangère. Ahriman étant regardé comme l'auteur de la mort (87); Satan fut également regardé, non comme le ministre, mais comme l'auteur même du trépas. De serviteur de l'Éternel qu'il avait été jusqu'alors, il devint son ennemi, son antagoniste. Il fut placé à la tête d'une légion d'anges rebelles créés à l'instar des dews que commande Ahriman; et il fut représenté, ainsi que ces mêmes dews (88), comme occupé sans cesse, de concert avec ces esprits impurs, à nuire aux hommes et à les tenter. C'est à ces anges mauvais, que nous appellerons désormais démons pour nous servir du nom que leur imposèrent les juifs hellénistes (89), qu'on rapporta en Israël les mauvaises passions qui assiégent le cœur humain (90). Ahriman régnait dans le Douzakh ou Enfer; Satan régna pareillement dans les profondeurs du Chéol, dans l'Abaddon (91), nom que les juifs commençaient à donner au séjour réservé aux âmes des méchants après la mort (92). Car en même temps que la doctrine angélologique et démonologique prenait naissance chez les Hébreux, le dogme de la vie future sortait du vague et de l'obscurité dont il était encore entourée lors de la rédaction du Pentateuque, et commençait à revêtir une forme de plus en plus claire et précise.

De même qu'il y eut plusieurs légions de démons, il y eut aussi plusieurs anges destructeurs, car ce nom fut imposé aussi bien à Satan qu'à ses sujets. Ainsi suivant une tradition que nous a conservée la paraphrase de Ben Ouziel sur le Deutéronome (IX, v. 19), Dieu envoya cinq anges destructeurs pour châtier les Israélites de s'être laissé aller à l'idolâtrie du veau d'or.

Il se pourrait que le nouveau Satan des Hébreux ait emprunté, par l'influence des juifs alexandrins, quelques-uns des caractères du

(87) *Jeschts.-Sadé ap. Zend Avesta*, trad. Anquetil-Duperron, t. II, p. 294.

(88) *Vendidad. Sadé ap. Zend Avesta*, p. 164, 419. Boun-Dehesch, p. 418.

(89) Cf. notre article *Démon*, dans l'*Encyclop. moderne* dirigée par M. L. Rénier.

(90) *Jeschts Sadé ap. Zend Avesta*, p. 158.

(91) Par suite de la confusion qui s'opéra fréquemment entre l'enfer et le diable qui en était le souverain, *Abaddon* devint aussi plus tard le nom de Satan et de l'ange de la mort. St Jean dit, dans son *Apocalypse* (IX, 11), que le démon exterminateur (ἀπολλύων) porte chez les Hébreux le nom d'*Abaddon* (אבדון), et ce même nom, légèrement altéré (*Abaton*), est donné dans l'histoire copte de Joseph, père de Jésus, à l'ange qui enlève du corps l'âme, au moment de la mort. Cf. Zoega, *Catalog. cod. coptic. in mus. Borg.*, p. 266. Ce mot vient du radical אבד, *perdre*. *Abaddon* signifie donc *lieu de perdition*. On retrouve dans ce nom l'équivalent du grec ἄβυσσος qui sert quelquefois à désigner l'enfer. Cf. *Testam. patr. Ruben*, p. 4; *Testam. patr. Lev.*, 3, 4; *Testam. Benjam.*, 9; *ap. Fabric. Cod. pseudep. Veter. Testam.*

(92) Cf. Obry, *Mém.* cit., p. 510.

Seth ou Typhon des Égyptiens. Ce dieu, dont le nom rappelle peut-être celui de Satan (93), a tout à fait le caractère de l'ange déchu. Il est l'ennemi, l'adversaire constant du principe bon et lumineux, Horus; il est la personnification de la destruction et de la mort, le principe du mal (94). Dans des écrits d'une date, il est vrai, postérieure au christianisme, il a toute la physionomie du diable juif et reçoit les épithètes qui ont été fréquemment appliquées à ce dernier (95). On le nomme Ὁ πάντα ῥήσσων, *celui qui détruit tout*, φθοροποιός, ἐρημοποιός, μισῶν, *celui qui détruit, qui rend désert, qui hait*. Il habite dans le désert, comme Satan, comme le mauvais esprit (96). Ce Seth se confond avec Thoth, et les chrétiens rapportaient sur Satan une légende qui avait aussi cours au sujet de Seth ou Thoth (97). L'idée de l'ange exterminateur pourrait même

(93) Cf. Plutarch. *de Is. et Osis.*, p. 367; S. Epiphan. *adv. Hæres*, t. I, p. 1093, ed. Petáv.

(94) M. Leemans (*Monum. égypt. du Musée de Leyde*, p. 13) trouve l'étymologie du nom de Σήθ, dans le copte *sedj*, *sedh*, qui signifie *âne*, parce que cet animal réputé impur par les Égyptiens, était consacré à Typhon; les rituels funéraires nous offrent en effet souvent Horus combattant Typhon représenté par un âne, (Cf. *Adnot. ad Horapollin. hierogl.*, p. 316; Lepsius, *Todtenbuch der Ægypter*, p. 12.) Cette étymologie ne s'accorde pas avec celle que donne Plutarque (l. c.), lequel en nous apprenant que les Égyptiens donnaient à Typhon le nom de Seth, ajoute que ce nom signifiait : *violence, domination*, et exprime un pouvoir qui renverse tout et ne reconnaît point de bornes. Nous pensons plutôt que ce mot est dérivé du copte *schoeit*, furieux, ἐμμανής, qui vient lui même de *schot*, dureté, violence; étymologie qui s'accorde parfaitement avec les paroles de Plutarque. Cf. Peyron, *Lexic. Ling. coptic.*, p. 210, col. 1; Jablonski, *Opuscul.*, I, p. 290. Court de Gébelin, *Hist. du Ciel*, p. 226.

(95) Voy. Reuvens, Lettre Ire à M. Letronne sur un papyrus grec trouvé en Égypte, p. 38.

(96) Cf. *Matth.*, XII, 43; *Luc.*, XI, 24; *Tobie*, VIII, 3. Creuzer, *Religions de l'antiquité*, trad. de M. Guigniaut, t. I, p. 417. Fabricius, *Cod. pseudepig. Nov. Testam. Hist. apost., S. Thom.*, p. 705. *Hist. apost. S. Barthol.*, p. 681. Voy. aussi notre *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 54.

(97) Manéthon (ap. *Syncell.*, p. 40; Cf. Diod. Sic., lib. I, p. 14) rapporte que Thoth, le premier Hermès, avait inscrit sur des stèles les connaissances humaines, afin qu'elles ne périssent pas dans le déluge; le contenu de ces stèles fut ensuite recueilli par le fils du second Hermès, le premier instituteur du genre humain. Les juifs conservaient une tradition semblable sur Seth, qui passait chez eux pour l'inventeur des arts et des lettres. (Flav. Joseph., *Antiq. judaïq.*, I, 2.) Thoth et Seth, dont les noms ont au reste beaucoup de ressemblance, l'*s* s'échangeant avec le *t* aspiré, sont probablement le même personnage. Aussi les chrétiens rapportèrent-ils à Seth tout ce que la tradition égyptienne disait du premier, et cette tradition avait été sans doute apportée de Phénicie en Égypte. (Cf. Tzetzes, Chiliad. V. *Hist.*, 26. Theodor. Melitenist., *Proœm. ad Astron. ap. Fabric. Cod. pseudep. Vet. Test.*, t. II, p. II, p. 52.) On transporta cette légende à Cham et à ses descendants, sans doute comme étant l'ancêtre de la nation égyptienne. (Cf. Cassian. *Collat.*, lib. VIII, p. 296; Petr. Comestor, *Hist. scholast.*, c. XXXIX.) Enfin on l'appliqua aux

n'avoir point été étrangère aux Égyptiens; et sir Gardner Wilkinson a cru trouver son image sur certains monuments de l'Égypte (98).

Le nom d'*Æthiopis*, d'*Ægyptius*, que recevait le diable chez les chrétiens, nous donne également à penser qu'on l'assimilait à Typhon (99).

Le mythe de Typhon se retrouvait encore chez les Hébreux dans la croyance au démon ou mauvais génie appelé Azazel, עז אזל c'est-à-dire celui qui a des pieds de bouc (100). Azazel habitait, de même que Typhon, dans le désert; les rabbins le regardaient comme l'ennemi de la nature, comme celui qui cherche à détruire les productions de la terre (101) : caractère en tout semblable à celui du Seth égyptien.

M. Movers (102) reconnait dans Azazel un reste du culte de Moloch lié lui-même à celui de Typhon. Sans repousser son opinion, que nous sommes au contraire disposé à adopter, nous ne pouvons admettre les étymologies, à notre avis un peu forcées, qu'il propose. Nous sommes seulement heureux de constater que ce savant reconnaît l'origine égyptienne des rites qui étaient prescrits relativement à Azazel. Nous pensons également avec lui que l'Azazel de la loi mosaïque, l'Azazel primitif, n'était nullement un démon, et nous ne doutons pas que cette assimilation du bouc émissaire à un mauvais esprit n'ait une date comparativement plus récente; elle n'a pu se produire qu'après l'introduction des idées démonologiques chez les Israélites.

Une fois l'introduction des croyances mazdéennes complétement opérée chez les Hébreux, le nombre des anges mauvais alla sans cesse se multipliant. Chacun d'eux reçut peu à peu un nom particulier, et l'on peut voir dans le livre d'Henoch qu'il n'existait point un

anges transgresseurs, qui furent regardés comme les premiers instituteurs qu'avaient eus les hommes dans les arts et l'astronomie, ainsi qu'on le lit dans le livre d'Henoch. (Cf. Gfrœrer, *Cod. pseud. vet. prophet.*, p. 37) et dans St Clément d'Alexandrie (*Eclog. ap. Opera*, ed. Potter, p. 1002). D'après le Schah Nameh de Firdousi, les dews enseignèrent à Thahmouras l'écriture et les sciences, après avoir été enchaînés et vaincus par lui. Cf. *Schah Nameh*, trad. par M. J. Mohl, t. I, p. 45-46. C'est encore la même tradition sous une autre forme. Thoth devenu Seth a été, à raison de cette métamorphose, assimilé à Satan.

(98) *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. I, série II, p. 431-432.

(99) Cf. Fabric. *Cod. pseudep. Nov. Test.*, t. I, p. 489, 634; Kopp, *Palæograph. crit.*, part. IV, p. 343, § 858.

(100) *Levit.*, XVI, 8.

(101) Pirke-Eliezer, c. LVI; Spencer, *De leg. hebr.*, III, 8, c. I, p. 451.

(102) *Die Phœnizier*, t. I, p. 367.

ange rebelle qui n'eût le sien. Ces noms aussi bien que ceux des mois auxquels présidaient les anges, ainsi que l'admettaient les Pères de l'église, à l'instar des Perses (103), avaient été apportés pour la plupart de Babylone (104). Ils se grossirent de tous ceux des divinités étrangères que les Juifs assimilèrent aux démons. Toutefois, l'ancien ange de la mort, le Satan-Ahriman, demeura le diable, le démon par excellence. La doctrine d'un démon unique subsista même jusqu'à un certain point conjointement avec celle de la pluralité des diables, et cette contradiction s'est conservée dans le christianisme presque jusqu'à nos jours.

Le nom que reçut Satan, à titre de chef des anges rebelles et d'héritier de l'ange exterminateur, a varié suivant les époques et les écoles.

Dans le livre de Tobie, composé entre l'an 150 et 200 avant notre ère (105), le démon exterminateur porte le nom d'Asmodée, *Aschmodaï* אשמדי. C'est celui qui fait périr les époux de Sarah. Ce mot semble être dérivé du radical שמד *perdre*, et répondre à celui d'Abaddon, qui a été donné parfois à Satan (106). Le traité Gittin (fol. 68, col. 1) donne à Asmodée le titre de *roi des démons* מלכא דשידי. Peut-être ce nom d'Asmodée est-il dérivé du persan *Azmû-dan*, *calomnier, accuser*, ainsi que le pense Tychsen. Alors le grec διάβολος n'en serait que la traduction, et il serait l'équivalent du nom de Satan lui-même (107). Cet Azmudân-Asmodée correspondrait à l'Asmogh des livres zoroastériques. Quoi qu'il en soit, la présence du démon Asmodée en Médie, la tradition conservée par certains rabbins qu'il était le chef des démons de ce pays, indique que c'était en Médie que les Juifs en avaient puisé la connaissance, et plus tard c'est sur cette tradition que les talmudistes se sont appuyés pour faire dériver le nom d'*Asmodaï* des deux mots *Esch* et *Madaï*, *le feu de la Médie*, prétendant que cet esprit du mal était celui que les Mèdes adoraient comme leur dieu sous l'emblème du feu (108). Ainsi, quelque étymologie qu'on adopte, l'on est toujours ramené au mazdéisme comme point de départ. Un passage fort curieux de Daniel (109) parle de l'ange

(103) Voy. *Pentateuq.*, trad. par M. Cahen, *Dissert.*, t. 5, p. 25.

(104) Cf. G. L. Bauer, *Hebraïsche Mythologie der Alten und Neuen Testaments*, t. I, p. 144. (Leipzig, 1802).

(105) Cf. J. Jahn, *Introd. in libros sanctos veter. fœder.*, p. 551, § 240.

(106) Voyez la note plus haut.

(107) Pott, *Etymologische Forschungen*, t. I, p. l. VII. Cf. Suidas, v° Σατανᾶς, ed. Gaisford, p. 3167.

(108) D. Calmet, *Dissert. sur Asmodée, dans les Nouv. dissert.*, t. II, p. 202.

(109) X, 13.

de la Perse, qui s'opposait à l'ange protecteur d'Israël. Ce fait, qui a beaucoup embarrassé les docteurs de l'Église (110), nous montre que les Juifs, en acceptant la démonologie zoroastérique, transformaient les izeds et les ferouers en démons, d'après le même principe qui leur faisait transformer en méchants esprits les divinités de la Phénicie et de la Syrie.

Le diable considéré comme prince du Chéol profond, de l'Abaddon, reçut le nom de Bélial. Ce nom est dérivé, selon Gésénius, de בלי, *non* et על *élevé*, il signifie donc *non summus, non deus;* il servit d'abord à désigner chez les Hébreux les idoles, les faux dieux, et c'est avec ce sens qu'il apparaît dans la Bible, dès le Deutéronome (111). Mais par la suite, conformément au nouvel ordre de croyances dont nous venons de montrer l'introduction, il s'appliqua au prince du Tartare (112), et prit dès lors place, quelquefois altéré sous la forme de Bérial (113), parmi les noms de Satan.

Un autre nom qu'on imposa à l'ange de la mort, lorsque celui-ci fut devenu le diable, est celui de *Samaël.* Quoique ce mot ne se rencontre pas dans la Bible, il remonte incontestablement, dans les traditions juives, à une époque fort ancienne. Ce nom est formé de la réunion des deux mots hébreux סם et אל *poison* et *Dieu,* il signifie donc *poison de Dieu,* c'est-à-dire *principe destructeur* (114). Il est par conséquent synonyme d'ange exterminateur. Dans le récit apocryphe

(110) Polychromius, dans son *Commentaire sur Daniel,* combat l'opinion de ceux qui pensaient, d'après le sens même du texte, que l'ἄρχων βασιλείας Περσῶν était le démon; il nie que cet esprit ait aucun caractère démoniaque, δαιμωνικήν τινα φύσιν. C'est, à ses yeux, un ange; « car, ajoute-t-il, ce sont les anges et non les démons qui veillent sur les nations. » Mais alors embarrassé par le combat que, selon Daniel, ces anges se livrent, il soutient que ce combat n'est qu'une simple lutte de paroles. (Cf. *Scriptor. veter. nov. collect.,* ed. Maio, vol. I, part. II, p. 144.) A cela il n'y a qu'une réponse, c'est que, si les anges se disputent, ils peuvent bien se battre, et que, dans cette hypothèse, les anges ne vivraient pas en meilleure harmonie que les démons.

(111) XII, 14.

(112) Cf. *II Corinth.,* VI, 15. Voy., sur l'étymologie du nom de Bélial, Fr. Bœttcher, *De Inferis rebusque post mortem futuris ex Hebræorum et Græcorum opinionibus,* vol. I, § 182, p. 87. (Dresdæ, 1846.)

(113) Cf. Bottari, *Roma sotterranea,* t. I, p. 53. *Ascens. Isaiæ,* c. IV et V.

(114) C'est dans le même sens que les rabbins disent סם המות, mot à mot *aroma mortis* pour poison mortel. Cette expression sert de titre à un ouvrage rabbinique. Voy. Bartol. de Celleno, *Bibl. magn. rabbin.,* part. IV, p. 296. C'est parce que Samaël est l'ange de la mort, que la planète qui portait chez les Romains le nom du dieu de la guerre et de la mort, *Mars,* a été placée par les rabbins sous la surveillance de cet ange. Voy. Kopp, *Palæographia critica,* Pars III, p. 356, § 301.

de la mort de Moïse (115), c'est Samaël qui est chargé de trancher les jours du prophète. Et dans ce récit, il a cessé d'être l'ange soumis à la volonté divine; il ne s'offre plus que comme le méchant esprit qui habite les enfers. « Scélérat, lui dit l'Éternel, tu es formé du feu de la géhenne, et tu y retourneras. » Le Targum, sur le chapitre XXVIII de Job, nous dit que Samaël (ou Sammaël) est le chef des démons (116). Dans le Targum de Jonathas, il est appelé *l'ange de la mort* (117). D'autres rabbins l'identifient à Asmodée (118). Maimonides, dans son célèbre ouvrage intitulé *Moré Neboukim* (119), dit que les premiers écrivains juifs se servaient indistinctement des noms de Samaël et de Satan. Le Zohar dépeint le serpent tentateur comme une incarnation de ce même Samaël (120).

Ce nom a été souvent altéré; il s'est changé en celui de Σεμιαζᾶς dans la versions grecque du livre d'Hénoch (121), et en Samchazai dans la version éthiopienne (122); ce dernier nom se retrouve également chez les rabbins (123). Saint Jean Chrysostome donne à Satan le nom de *Sathaël*, forme dans laquelle les noms de Samaël et de Satan se confondent. Saint Jérôme l'appelle *Rescheph*, רשף, c'est-à-dire *feu dévorant* d'après une tradition qui nous est inconnue (124).

Nous ne dirons rien du nom de *Bédargon*, qui ne se rencontre que dans les livres cabalistiques (125). Cet être fantastique, auquel on donne cinquante têtes et cinquante-six yeux, frappe de mort tous ceux qu'il touche. Les légendes dans lesquelles il figure sont modernes et dès lors étrangères à l'ancien judaïsme.

Revenons à la mort, dont l'étude de l'ange qui en avait été la personnification, nous a quelque peu écarté.

Une fois l'ange de la mort transformé définitivement en un chef

(115) P. 931, éd. Gfrœrer.

(116) C. XXVIII. Cf. *Serar.*, qu. 9. Elian. Levit. *In Thisbi Targum in Hiob.* 28, *et in Eccles.* I, 1.

(117) Cf. *Bibl. rabbin.*, part. I, p. 231.

(118) Cf. Debabrim rabba, fol. 147, col. 2; Jalkut Rubeni, fol. 10, col. 4.

(119) Part. II, c. XXX.

(120) Beer, *Geschichte aller Sekten der Juden*, t. II, p. 110.

(121) Gfrœrer, *Cod. pseud. c.*, p. 172, c. VII, v. 9.

(122) Hoffmann, *Das Buch Henoch.*, t. I, p. 107.

(123) Rab. Menachem, *Comment. in Genes.*, fol. 141, col. 1; Ellah Haddebarim rabba, fol. 302, 2.

(124) *In Habac.*, III.

(125) Cf. P. Beer, *Geschichte, Lehren und Meinungen aller Sekten der Juden* Brünn, 1823, t. II, p. 112.

d'anges rebelles, une fois qu'il fut devenu le prince de l'enfer (126), où l'avait précipité l'archange Michel, suivant une légende empruntée à la Perse (127), une fois qu'il eût été regardé comme l'auteur direct de la mort, les mots de *mort, enfer, Satan, Bélial*, durent être employés comme synonymes; et en effet, à l'époque à laquelle le christianisme prit naissance, nous voyons que ces idées étaient constamment unies. Leur association avait certainement précédé d'un siècle au moins les premières prédications des apôtres, car les Juifs avaient déjà l'habitude de regarder Bélial comme l'ange de la mort, comme celui qui habitait tantôt le Chéol et tantôt dans le moins élevé des cieux (128). Dans le Nouveau Testament, Satan, Béelzébuth (129) sont les princes de l'enfer et de la mort.

Regardant le Sauveur comme étant venu mettre fin à l'empire que le démon (Satan, Samaël ou Bélial) exerçait sur tout l'univers, les Chrétiens admirent naturellement que le supplice du Fils de l'Homme avait en même temps anéanti le règne, la puissance de la mort; puisque celle-ci était identifiée au démon. La résurrection de Jésus fut considérée comme le triomphe remporté par lui sur l'enfer, sur la mort, à la demeure desquels il avait échappé par ce miracle. Et cette idée s'offrant sous les formes les plus vives à leur imagination, on vit les orateurs de la foi nouvelle s'écrier souvent dans leur style figuré, que le Christ avait *brisé les portes de l'enfer, qu'il avait foulé aux pieds la mort, vaincu Satan.* Les premiers fidèles admettaient, de même que les Juifs, que l'âme des trépassés descendait dans le Chéol, qu'ils appelaient ἅδης, avec les Juifs hellénistes, et que là elle était retenue jusqu'au jour de la résurrection. Ils crurent donc naturellement que l'âme du Sauveur y était également descendue, puisqu'il avait, en tant qu'homme, subi la loi commune. Mais au lieu de demeurer avec les autres âmes des justes dans le premier étage du Chéol destiné aux justes et

(126) Voy. Obry, *Mém.* cit., p. 522.

(127) Michel prit ensuite chez les rabbins le nom de *Metatron* et devint une copie de plus en plus fidèle du Mithra perse.

(128) Dans la vision apocryphe d'Isaïe, Bélial n'habite point dans le Chéol, mais dans le firmament, le moins élevé des cieux. C'est de là qu'il doit descendre sous la forme de l'antéchrist. Cf. Gfrœrer, *Cod.* p. 24 sq., p. 9.

(129) Ce Béelzébuth ou mieux Belzéboul, בעל זבול, dont le nom signifie : le *seigneur du ciel, le prince de l'habitation céleste,* était le principal dieu des Phéniciens. Voilà pourquoi les juifs en avaient fait le prince des démons ἄρχων τῶν δαιμόνων, d'après leur usage de transformer en mauvais anges les divinités étrangères. Voy. Movers, *Die Phœnizier,* t. I, p. 261.

placé au-dessus de l'Abaddon, il n'y avait habité que trois jours, après quoi il était ressuscité, donnant le signal de la résurrection générale, que les premiers chrétiens s'imaginaient devoir être très-prochaine. La mort, effet du péché, était aussi considérée comme l'image de celui-ci, et les chrétiens disaient que Jésus avait détruit la mort pour exprimer qu'il avait mis fin au péché. Nous pourrions produire, à l'appui de ce que nous venons de dire, un nombre prodigieux de passages tirés des premiers apôtres de la foi, des Pères, des orateurs de la primitive Église; nous nous bornerons à citer ceux où les idées que nous venons de rappeler sont mises davantage en évidence.

Saint Paul, dans son Épitre aux Romains (130), expose avec la plus grande éloquence le sens allégorique que la loi nouvelle attachait aux mots de *mort*, *péché*. Il personnifie ces deux idées abstraites; il les représente comme des ennemis que le Christ a vaincus :

« Si donc à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme, dit-il, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et le don de la justice, régneront dans la vie par un seul homme qui est Jésus-Christ (131). »

Et ailleurs il dit : « Mais le péché ayant pris occasion de s'irriter au commandement, a produit en moi toutes sortes de mauvais désirs (132). » Saint Hippolyte parle de la destruction de la mort par Jésus-Christ, τὴν τοῦ θανάτου φθοράν (133). La mort est détruite (θάνατος ἐλύθη) s'écrie saint Jean Chrysostome (134), l'enfer est forcé (ᾅδης ἀνερράγη), le paradis est ouvert, le ciel devient accessible. La mort, si redoutable avant la venue du Sauveur, a cessé depuis sa résurrection d'être à craindre, ἄρτι δὲ τοῦ Σωτῆρος ἀναστήσαντος τὸ σῶμα, οὐκέτι ὁ θάνατός ἐστι φοβερός (135), dit saint Athanase. Le Christ a brisé dans les enfers les chaînes de la mort (τοῦ θανάτου τὰ δεσμά).

La mort a enlevé Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais elle n'a pu conserver la vie; elle a, dans son ignorance, dévoré le Sauveur, mais elle l'a revomi avec tous ceux qu'elle tenait dans son sein. Κατέπιε, κατέπιεν ἀγνοήσας, ἀλλ' ἐξέμησε πολλοὺς σὺν αὐτῷ (136), dit saint Amphiloque, évêque d'Iconium.

(130) V, VI, VII.
(131) V, 17.
(132) VII, 8.
(133) *De Consummat. mundi*, cap. I.
(134) *In Psalm.* XLV, 7; *ap. Oper.*, t. V, p. 17 (ed. Parisiis, 1718).
(135) *De Incarnat. Verbi*, 27; *ap. Oper.*, t. I, part. I, p. 7 (ed. Parisiis, 1698).
(136) *Orat. VII in diem sancti sabbati*, p. 86, *ap. Oper.*, ed. Paris. 1644.

Dans la dispute d'Archélaüs et de Manès (137), on fait dire au premier de ces personnages, qu'avant Moïse la mort régnait sur tout le monde, juste et injuste, mais que depuis l'apparition de ce prophète, elle ne règne plus que sur les méchants, parce que Moïse a tué la mort, *intercisa est mors*.

Les actes apocryphes de saint Matthieu placent, à propos du Christ, ces paroles dans la bouche de l'apôtre : *Præterea irrisiones atque insultationes tolerans, vicit etiam mortem moriendo, ut paradisum resurgendo aperiret* (138). Les Actes du martyre saint Pontius lui font dire, à l'égard du Sauveur : *Mortem vero quam diabolus hominibus intulit moriendo occidit et vita sua resurrectionem nobis donavit* (139). Prudence exprime la même idée dans ses vers (140) : Un autre apologiste de la foi s'écrie, en usant de la même figure (141) : *Mors vincitur, homo redditur, inferorum catenæ franguntur*.

La mort était prise pour l'enfer, et réciproquement l'enfer se disait dans le sens de la mort. Tertullien, voulant désigner les portes de l'enfer, parle des portes de la mort, *adamantinas mortis et æneas seras inferorum* (142). Saint Jérôme s'écrie dans le même sens : *Nunquid apertæ tibi sunt portæ mortis, et ostia tenebrosa vidisti* (143)? Certaines inscriptions chrétiennes donnent à la mort l'épithète d'*impie*, qu'on donnait au diable et à l'enfer (144).

Tous ces passages, et un grand nombre d'autres que nous pourrions citer, indiquent que les mots de *diable, mort, péché, enfer*, s'échangeaient dans le langage de la chaire chrétienne, parce que le démon était la source des maux que ces mots traduisaient à la pensée, ainsi que le montrent les noms de θανάτου ἀρχή, ῥίζα τῆς ἁμαρτίας, ἄρχων τοῦ ταρτάρου, qui lui étaient imposés (145).

Tout cet ensemble d'idées avait peut-être été apporté de la Perse, car l'on retrouve dans le mazdéisme les mêmes images.

(137) *Ap. Collectan. veter. Patr. Eccles. græc. ac latinæ*, ed. Zacoagn., t. I, p. 49.

(138) C. 6, *ap.* Fabric. *Cod. pseudep. Novi Testam.*, t. II, p. 648.

(139) Ruinard, *Act. martyr. sincer.* Cf. *Baluzii Miscell.*, t. II, p. 182.

(140) *Enchirid.*, cap. XLIII, v. 170 et suiv.

Mors illi devicta jacet, calcavit Abyssum,
Sanctorum populus superas ivit ad oras
Seque dedit multis tactuque oculisque probandum.

(141) Potam. episcop. *De Lazar. in append. ad opera S. Zenonis*, ed. Veron.

(142) *De Carn. resurrect.*, c. XLIV.

(143) *In Hiob.*, c. XXXVIII.

(144) Cf. Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 204.

(145) Voy. Beausobre, *Hist. du manichéisme*, t. I, p. 874.

Féridoun est représenté, de même que Moïse et le Christ, comme ayant vaincu la mort. Zoroastre demande à Ormuzd quel est celui qui le premier a chassé l'envie, *tué la mort*, banni les maux, banni le feu brûlant de la fièvre du corps de l'homme. Ormuzd lui répond : « Féridoun est le premier, *ô sapetman Zoroastre*, parmi les hommes de la première loi qui ait chassé l'envie, tué la mort, banni les maux, etc. (146). »

C'était toujours le mythe du combat d'Ormuzd et de ses sujets fidèles contre Ahriman, principe de la mort. Chez les mazdéens les idées d'enfer, de mort, de diable (Ahriman, les dews), se confondaient de même que chez les chrétiens. Douzakh est à la fois le diable, Ahriman et l'enfer (147). Féridoun ou Aph'ridoun enchaîna le seigneur des serpents (Ahriman), comme le Christ est représenté enchaînant le démon (148).

L'Inde a donné naissance à des images, à des croyances analogues qui sont vraisemblablement dans une certaine parenté avec celles que nous trouvons dans la Perse.

Chez les brahmanistes, *Yama*, le roi des enfers, le diable, le Satan hindou, porte parfois le nom de *Mrityou* ou la mort. Le dieu Varounas, est regardé sous ce nom, comme le triomphateur de la mort. Cette idée remonte jusqu'à l'époque védique. Dans le Véda, Prânah est dépeint comme ayant tué la mort, l'ayant expulsée hors des limites du monde, de même que le Seigneur a précipité Satan dans l'enfer (les ténèbres extérieures).

« Ce dieu, dit l'antique chantre Arya, ayant abattu la mort, le péché de ces dieux, la fit reculer jusqu'aux limites extrêmes de ces régions de l'espace (149). D'après les Bouddhistes, Wassawarty, le chef des Asouras ou esprits rebelles, l'adversaire de Bouddha, est vaincu par celui-ci, et représenté sous la double figure de Satan et de l'antéchrist (150). Les Bouddhistes de Ceylan nomment le dieu de la mort *Yamma-Raksaya ;* ils le représentent avec des dents aussi aiguës que le verre, tenant dans ses mains un dard dont il frappe, et une tête de mort ; son front est ceint d'une triple couronne. Les fables que l'on

(146) *Vendidad-Sadé, frag.* 20, *ap. Zend Avesta*, trad. Anq.-Duperron, p. 422.

(147) Cf. J. Malcolm, *History of Persia*, vol. I, p. 17, Lond. 1815, in-4°. Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 190. Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, p. 6.

(148) *Chroniq.* de Vakhtang, p. 117.

(149) *Vrihad âranyakam*, ed. Poley ; *Udgitha brahmanam*, § x, xi, p. 7.

(150) E. Upham, *The history and doctrine of Budhism*, p. 69-71. Cf. *Asiatic researches*, VI, 213.

débite à son sujet, rappellent assez celles des rabbins sur l'ange Douma. On remarque dans ce personnage un mélange d'idées brahmaniques et bouddhiques (151).

On voit que *Yamma-Raksaya* est une image de l'*Orcus esuriens*, dont la copie se rencontre dans la mythologie d'une foule de peuples. La déesse *Hel*, la mort dans l'Edda scandinave (152), est en même temps la faim; telle est aussi *Halja* chez les Goths et *Kali* dans l'Inde; son couteau *Soultr* est la faim, son plat *Houngr* est encore la faim. Ainsi le gothique *Svoults* ou mort est identique au scandinave *Soultr* ou la faim (153).

Les chrétiens ne confondirent pas cependant toujours la mort et l'enfer. Saint Jérôme fait formellement la distinction dans ce passage: *Quod autem aliud sit mors, aliud infernus et Psalmista demonstrat dicens : « Non est in morte qui memor sit tui; in inferno autem quis confitebitur tibi? » Et ab eo loco : « Veniat mors super eos et descendant in infernum viventes* (154). »

Théophylacte dit aussi (155) : « La mort diffère de l'enfer en ce que l'enfer reçoit les âmes, tandis que la mort n'atteint que les corps. »

Mais cette distinction n'était pas fréquemment établie, et dans le style ordinaire, l'échange de ces mots continuait à s'opérer.

Chez certains écrivains chrétiens, le langage figuré prit une forme plus prononcée, la métaphore devint plus hardie. La mort et l'enfer furent nettement personnifiées; ils ne s'offrirent plus seulement comme des images de Satan, ils devinrent des êtres réels, des personnages auxquelles étaient prêtés des paroles, des actes. Ces hardiesses de l'éloquence donnèrent le change à l'ignorance du vulgaire; l'intelligence grossière de certains chrétiens ne put comprendre l'allégorie et admit littéralement ces personnifications.

Dans le langage métaphorique et tout poétique de l'Ancien Testament, on rencontre déjà des traces visibles de la personnification de la mort. Nous avons cité plus haut quelques passages qui le démontrent, nous en produirons d'autres encore où la mort est plus formellement représentée comme un personnage, un être réel,

(151) *Kolan-Nattanawa, a cingalese poem, transl. by Callaway,* à la suite de l'*Yakkum Nattanawa*, trad. par le même, p. 60.

(152) *Snorri Edda, gylf. ginning,* chap. VIII.

(153) Voy. d'Ekstein, dans la *Revue indép.*, avril 1847.

(154) *In Hos.*, c. II.

(155) *Ad I Corinth.*

analogue à Satan, à un mauvais esprit, où l'enfer est personnifié de la même manière et reçoit une existence distincte de la mort même.

« O mort, un jour je serai ta mort ! ô enfer je serai ta ruine; » dit le prophète Hosée (156). « Les méchants, s'écrie le Psalmiste (157), seront mis dans le Chéol (profond) comme des brebis. La mort (*môth*) en sera le pasteur, et les justes domineront sur eux dès le matin, et leur force sera consumée dans le Chéol. »

Ces images poétiques furent adoptées par les écrivains chrétiens; ils firent usage du même langage pour rendre plus sensible à l'esprit la victoire que le Sauveur avait remportée sur Satan personnifié par l'enfer et la mort. Ils animèrent ces deux êtres abstraits, et firent dans de fréquentes prosopopées apparaître Hadès et Thanatos comme deux princes qui régnaient conjointement avec Satan, deux esprits rebelles que le Christ devait abattre et terrasser.

Saint Cyrille de Jérusalem, dans le tableau qu'il trace de la descente aux enfers, nous représente la mort comme un des habitants du Chéol que l'apparition de Jésus dans ce ténébreux séjour frappe de terreur, et qui prend la fuite. Ἐξεπλάγη ὁ θάνατος, θεωρήσας καινόν τινα κατελθόντα εἰς ᾅδην... ἔφυγεν ὁ θάνατος καὶ φυγὴ τὴν δειλίαν ἠλέγχετο (158). Saint André de Crète personnifie la mort et l'enfer et place ces mots dans leur bouche au moment où Jésus arrive dans le séjour infernal. « Hélas ! s'écrie Hadès en s'adressant à Thanatos, je suis perdu : voilà le Nazaréen qui ébranle les lieux infernaux, qui me perce le flanc et qui ressuscite un mort par sa voix. » Οἴμοι ὄντως νῦν ἀπόλωλα, ἐκβοῶν ὁ Ἅδης οὕτω προσεφώνει τῷ Θανάτῳ λέγων· ἰδοὺ ὁ Ναζαραῖος τὰ κάτω συνέσεισε καὶ τὴν γαστέρα μου τεμών, ἄπνουν νεκρόν, φωνήσας ἤγειρε (159).

Le même Cyrille de Jérusalem dépeint la mort comme un monstre qui dévorait les hommes jusqu'à l'arrivée du Christ (160). Ἀλλ' ἐν μὲν τοῖς πρὸ τούτου χρόνοις, dit-il, κατέπιεν ὁ θάνατος ἰσχύσας (161).

(156) XIII, 14. Cf. *Isaïas*, XXV, 8.

(157) XLIX, 14. 15.

(158) *S. Cyrill. Hieros. Catech. XIV de Christi resurrect. ap. Opera*, ed. Touttée, p. 214.

(159) *In Lazar.*, p. 304, ed. Combefis.

(160) C'est par une figure analogue qu'on comparait l'enfer à un monstre dont la gueule était prête à nous engloutir (Cf. notre *Essai sur les légendes*, p. 137), et que les poëtes arabes parlent souvent des dents de la mort qui nous menacent. Cf. Rosenmüller, *Schol. in Hiob.*, p. 380.

(161) *Catéches.*, XIX, c. x, p. 310, ed. Touttée.

De pareilles figures étaient ordinairement employées par les chrétiens dans le récit de la descente aux enfers et de la résurrection de Lazare. L'usage s'en perpétua longtemps, puisque à la fin du XII^e siècle, sous le règne d'Alexis Comnène, on voit encore Nicéphore Basilaca dans les Προγυμνάσματα, composer une éthopée intitulée : Τίνας ἂν εἴποι λόγους ὁ Ἅδης τετραημέρου τοῦ Λαζάρου ἀνεγερθέντος (162). On faisait parler Hadès comme un personnage, on mettait dans sa bouche d'inutiles et impuissantes réclamations contre la destruction de son empire.

Mais il faut bien se garder de supposer que ceux qui personnifiaient ainsi Hadès et Thanatos, crussent le moins du monde que ces êtres constituassent des êtres réels; il est facile, par l'ensemble de leurs paroles, de reconnaître qu'ils n'entendaient parler que par figure.

Eusèbe, dans sa Préparation évangélique (163), nous explique fort bien que ce ne sont là que des allégories, et que la mort et l'enfer ont été pris pour le diable, roi du ténébreux séjour.

On comprend néanmoins quelle impression profonde de pareils tableaux devaient produire sur l'imagination des chrétiens ignorants et grossiers qui matérialisaient tout, et interprétaient à la lettre les enseignements des docteurs. Aussi s'aperçoit-on que chez quelques-uns, ces personnifications de la mort et de l'enfer furent acceptées comme réelles. Certains néophytes s'imaginèrent qu'Hadès et Thanatos étaient effectivement des diables qui régnaient avec Satan au fond du Chéol, des esprits mauvais que Jésus-Christ avait vaincus et dépossédés de l'empire qu'ils avaient jusqu'alors exercé sur le genre humain.

C'est dans l'Apocalypse qu'on rencontre la plus ancienne trace de la matérialisation de la métaphore chrétienne. C'est là que l'on voit la prosopopée faire place à une conception toute physique de l'enfer et de la mort. Dans ce livre attribué à l'apôtre Jean, mais que l'on ne saurait assurer être son ouvrage (164), on voit ces deux personnages apparaître comme des soldats de Satan.

« En même temps, y lit-on (165), je vis venir un cheval pâle; et celui qui le montait s'appelait la mort; et l'enfer le suivait; et le pouvoir lui fut donné sur les quatre parties de la terre pour y faire

(162) *Ap. Rhet. græc.*, ed. Walz, t. I, p. 466. (London, 1832.)
(163) Lib. X, p. 502-507. *Ap. Oper.*, ed. Vigée, t. II.
(164) Cf. Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, c. XXV.
(165) *Apoc.*, VI, 8.

mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité et les bêtes sauvages. » Dans un autre passage (166), on dit que l'enfer et la mort furent jetés dans un étang de feu.

L'auteur de l'Apocalypse s'inspirait des tableaux analogues qu'ont retracé Ézéchiel, Daniel, Zacharie dans leurs prophéties, tableaux puisés eux-mêmes à la source mazdéenne, et peut-être même a-t-il pris directement les traits de quelques-unes de ses scènes fantastiques aux doctrines zoroastériques. L'extrême ressemblance de plusieurs parties de son ouvrage avec le Boun-Dehescht le donne à penser (167). Dans sa mystérieuse révélation, il est difficile toutefois de distinguer si l'auteur n'offrait que des images, des allégories, ou s'il croyait décrire des faits réels. Les chrétiens éclairés, et saint Augustin à leur tête (168), se refusèrent à admettre ces prédictions incompréhensibles; ils ne virent dans ces personnages de la mort et de l'enfer qu'une figure de Satan et du démon; mais le vulgaire en jugeait autrement, et il s'attachait au sens littéral.

Il paraît vraisemblable que saint Jean, en supposant qu'il soit le véritable auteur de l'Apocalypse, avait puisé dans les légendes juives qui avaient cours de son temps, l'idée d'une personnalité de l'enfer et de la mort, car on rencontre dans les fables rabbiniques des traces de cette croyance. Dans le Sabbath (fol. 89. col. 1) on rapporte qu'Abaddon (l'enfer) et la mort adressèrent une question à l'ange de la mort, qui cherchait la loi que Dieu avait donnée à Moïse, et qui avait pénétré jusqu'à leur demeure. Les légendes rabbiniques, de même que les légendes chrétiennes analogues, devaient leur origine à l'interprétation littérale de certains passages de l'écriture.

Il est très-probable que l'idée de l'ange de la mort qui avait passé des Hébreux aux chrétiens, contribuait à faire adopter la croyance que Thanatos était un être réel. Chez certains néophytes on donnait encore le nom de cet ange à Satan (169), et les chrétiens de l'Abyssinie continuent d'admettre l'existence d'un ange de la mort qu'ils nomment *Maléaka Moté* (170). On verra dans la suite de ce travail cette même croyance reparaître parfois au moyen âge. La fusion entre le diable et l'ange exterminateur ne s'était pas complétement opérée chez tous les esprits, et l'ancienne conception juive, subsistant en

(166) XX, 14.
(167) Voy. notre *Essai sur les légendes*, p. 133.
(168) *De civ. Dei*, XX, 15.
(169) *Ascens. Isaiæ*, c. IX, v. 16, p. 20, ed. Gfrœrer.
(170) Cf. Ludolf, *Dict. ethiop.*, s. v. *Tsam*.

partie, l'idée d'un être nommé Thanatos, trouvait précisément dans ces anciennes traditions des éléments propres à l'entretenir.

Dans l'évangile de Nicodème, composé vers le Ve siècle (171) pour accréditer la croyance de la descente du Christ aux enfers, et dans laquelle sont rapportées toutes les circonstances de cet événement mythique, la mort et l'enfer se montrent, de même que dans l'Apocalypse, comme des personnages réels et distincts de Satan, lequel est dépeint comme leur roi. Celui-ci est désigné par le nom de Prince des ténèbres (ὁ κληρονόμος τοῦ σκότους); il a un entretien avec Hadès (172). La mort et l'enfer (Hadès) sont saisis d'épouvante, à l'apparition du Christ qui illumine d'une clarté soudaine les ténèbres du Chéol.

Ces idées grossières et matérielles s'accréditèrent surtout chez les chrétiens de l'Égypte, dont l'intelligence était fort bornée, et qui se montraient en général incapables de pénétrer le sens allégorique du langage dont les docteurs de la loi nouvelle faisaient usage. La même cause qui les faisaient tomber dans l'anthropomorphisme (173) les conduisit à introduire bon nombre de fables dans les traditions chrétiennes, précisément par la conception toute littérale qu'ils avaient de l'enseignement apostolique. C'est ce dont on peut s'assurer en parcourant les curieux extraits que Zoéga nous a laissés des manuscrits coptes du musée Borgia (174), principalement de ceux qui sont rédigés en dialecte sahidique; on reconnaît que les idées les plus empreintes de polythéisme avaient cours parmi les solitaires de Tabenne, de Scétis et de Nitre. Ces hommes mêlaient aux croyances des chrétiens occidentaux une foule de traits empruntés aux religions égyptienne et assyrienne, et un écrivain illustre, Synésius, évêque de Ptolémaïs, a laissé dans ses ouvrages la preuve que des esprits élevés participaient aux mêmes erreurs. Aussi peut-on considérer cette catégorie de chrétiens comme constituant un intermédiaire entre les orthodoxes et les diverses sectes gnostiques. Ce fait explique facilement comment la mort devint à leurs yeux un être réel, un personnage du monde suprasensible. Le langage métaphorique des

(171) *Evang. Nicod.*, c. xx; ap. Thilo, *Cod. apocryph. Novi Testam.*, t. I, p. 699. Voy. notre dissertation sur l'évangile de Nicodème dans le t. II de la *Revue de Philologie.*

(172) L. c., c. xxii, p. 723. Le texte grec ne parle que de l'enfer; mais le texte latin cite la mort et l'enfer comme deux personnages distincts.

(173) Sozomen. *Hist. eccles.*, liv. VIII, c. xi.

(174) *Catalog. codic. coptic. in Mus. Borgian.*

saint Jean, des saint Cyrille, de presque tous les pères du IVe siècle fut entendu par eux littéralement, et à raison de la tendance qui portait toutes les sectes gnostiques ou voisines du gnosticisme à personnifier des êtres abstraits, ils rangèrent la mort parmi les génies du mal et ne lui prêtèrent pas une existence moins réelle qu'à Satan.

Certaines légendes émanées des chrétiens d'Égypte nous montrent en effet la mort comme un être réel, et en quelque sorte matériel. Dans le récit, écrit en copte, de la mort de Joseph de Nazareth, par Jésus Christ, on trouve ces paroles placées dans la bouche du Sauveur : *Dès que la mort eut été témoin de la manière sévère dont j'avais traité les puissances des ténèbres qui formaient le cortége, dès qu'elle eut vu que je les avais mises en fuite et qu'aucune d'elles n'était restée auprès de mon père Joseph, saisie de crainte à son tour, elle s'enfuit et alla chercher un asile derrière la porte* (175). Dans l'analyse donnée par Zoega du même ouvrage, on donne le même récit. Plus loin il est dit : *Quant à la mort, la crainte ne lui avait pas permis d'entrer pour se placer sur le corps de mon père Joseph, et pour opérer la fatale réparation, parce qu'en dirigeant ses regards dans l'intérieur de la maison, elle m'avait aperçu assis auprès de sa tête et incliné sur ses tempes. Dès que je vis qu'elle hésitait à entrer, par suite de la frayeur que je lui inspirais, je franchis le seuil de la porte et je la trouvai là seule et toute tremblante. Alors m'adressant à elle : « O toi, lui dis-je, qui es accourue des parties méridionales, entre promptement et accomplis les ordres que t'a donnés mon père; aie soin surtout de mon père Joseph, comme tu conserverais la lumière qui éclaire tes yeux : car c'est lui à qui je dois la vie suivant la chair, etc.* » (176).

On voit par ces paroles se confirmer ce que nous avons dit plus haut, c'est que les souvenirs de l'ange de la mort se mêlaient à la conception nouvelle de Thanatos. La mort apparaît en effet dans cette légende comme un des serviteurs de Dieu le père, qui exécute avec soumission ses ordres.

L'art dut s'emparer de cette personnification de la mort qui s'adaptait si bien à son besoin de rendre sensibles aux yeux les personnifications métaphysiques. Quand le christianisme eut recours aux images pour propager son enseignement et entretenir la croyance à ses dogmes dans l'esprit du vulgaire, il dut non seulement prêter à la mort une existence individuelle, un langage, des actions, mais encore une

(175) Trad. Dulaurier, p. 26, des fragm. de manusc. coptes.
(176) S. c., p. 28, 29.

forme, une apparence spéciale. Cette forme, il n'en trouvait pas le modèle chez les juifs, il dut emprunter au polythéisme gréco-latin ses représentations et ses souvenirs plastiques pour les adopter à des idées nouvelles. Ce fut donc à l'art hellénique et latin que les néophytes demandèrent des images de la mort; non pas à l'art grandiose et idéaliste qu'inspirait la philosophie, mais à cet art simple et populaire qui se bornait à reproduire les grossières idées du vulgaire. Maintenant pour comprendre comment un semblable emprunt put être opéré par des artistes chrétiens, il faut étudier préalablement, ainsi que nous l'avons fait pour les Hébreux, les idées sous lesquelles la mort s'offrait à l'imagination des Grecs et des Romains. Ce sera l'objet de notre second mémoire.

ALFRED MAURY.

---

# RÉPONSE

## A LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE LETTRE DE M. LE Dr LEPSIUS, SUR L'ÉPOQUE ET LE SUJET DU DÉCRET BILINGUE DE PHILES.

9 juillet 1847.

La deuxième lettre de M. le Dr Lepsius vient de m'être communiquée lorsqu'elle était imprimée déjà et qu'il ne m'était plus possible d'y répondre dans le même numéro de ce Recueil. Le regret que j'avais éprouvé lors de l'apparition de la première lettre, je l'éprouve donc tout aussi fortement lors de l'apparition de la seconde. Au reste, que les lecteurs de la *Revue* ne s'épouvantent pas trop à l'annonce d'une réplique de ma part; elle sera courte.

M. Lepsius a vu avec satisfaction que j'avais aujourd'hui des doutes sur le nom du roi que concerne le décret de Philes, de quelque côté que me vinssent ces doutes. Je suis ravi de lui avoir procuré cette satisfaction; c'était bien mon désir. Mais s'il n'a pas trouvé mon opinion définitive sur la seconde assertion principale qu'il avait avancée, à savoir que le décret en question était une republication du décret de Rosette, c'est qu'il ne l'a pas cherchée, ou qu'il a mal lu ma lettre à M. Ampère. Qu'il veuille bien prendre la page 91, et il y trouvera le passage suivant : « ..... Vu que je vais avoir une fois de plus le plaisir de lui démontrer rigoureusement que le décret de Philes n'est pas celui de Rosette. » Cette démonstration que je lui promettais ainsi, je la lui ai fournie ample et nette, pages 101, 102, 103, en ne me servant absolument que de ce qu'il avait écrit lui-même pour prouver le contraire. Encore faut-il lire les choses auxquelles on répond, sinon deux fois, au moins une bonne.

Les questions de chiffres, je suis forcé de le répéter, tiennent fort au cœur de M. Lepsius, quand on attaque ceux qu'il a posés. Je n'y saurais que faire quand l'attaque ne vient pas de moi. C'est trois lignes seulement qui manquent au texte hiéroglyphique au lieu de quatre. Voyez la belle affaire! Je ne disputerai pas pour si peu.

M. Lepsius trouve prodigieux que je persiste à lire les dieux là où il y a les dieux. A mon tour, je vois avec satisfaction qu'il a conçu

quelques doutes sur ce point. Maintenant ce n'est plus ma faute s'il y a les dieux; c'est la faute de l'écrivain contemporain des Ptolémée. Va donc pour l'écrivain! Je n'épouserai pas la querelle de ce pauvre défunt. Quant au mot Philopator, je maintiens purement et simplement tout ce que j'en ai dit. Ma lecture du mot Philopator démotique est fausse, dit M. Lepsius, et je pourrai bientôt lire quelques réflexions de son cru sur les composés analogues, réflexions qui me prouveront que je n'y ai rien compris. Je suis trop poli pour dire à M. Lepsius ce que je pense de ces réflexions dont il me menace et dont il me donne un échantillon par la subtile distinction de deux lettres identiques. Si le signe que M. Lepsius prend pour l'initiale du mot Philopator est admis pour tel par un autre que par lui, je passe condamnation sur tout le reste, et je m'engage à proclamer, plus haut que M. Lepsius lui-même, qu'il est infaillible. Si je n'ai pas essayé une explication du signe en question, comme le dit M. Lepsius, c'est que je n'essaye jamais d'expliquer à mon profit des signes qui sont altérés de façon à devenir impossibles, et c'est ici le cas.

Dans la nouvelle traduction que donne M. Lepsius des lignes 2 et 3, j'ai eu beaucoup de plaisir à lui voir faire ce qu'il me reprochait si durement naguère. Il met à son tour la charrue devant les bœufs, puisqu'il lit aujourd'hui : « Étant prêtre des dieux Épiphanes, Ptolémée et Cléopâtre, Ptolémée fils de Ptolémée. » Je n'étais donc pas si coupable quand j'ai commis ce même méfait.

Quant à la fin du nom *yphœna*, j'ai beau faire pour la trouver, elle n'existe pas où je la cherche, d'après les indications du docteur. Du reste, M. Lepsius ne se lasse pas de faire des suppositions pour le compte de ses adversaires, et cette fois il invente la phrase grotesque suivante : « Des dieux Épiphanes, de Ptolémée fils de (Ptolémée et Cléopâtre, dieux Épiphanes, et de Cléopâtre, sa sœur, étant... fils de... fille de... étant Athlophore de Bérénice) Évergète, » pour me forcer à trouver dans une courte lacune la place de cette kyrielle de noms et de titres. Je suis bien de l'avis de M. Lepsius : il y a là une impossibilité physique.

M. Lepsius reconnaît aujourd'hui que le surnom Philométor ne *devait* pas se trouver dans le protocole après le nom Ptolémée, parce que les surnoms de ce genre n'étaient pas exprimés à pareille place. Alors pourquoi m'avoir reproché comme une énormité d'admettre que ce nom n'était pas exprimé? Il est vrai qu'il dit aujourd'hui que c'était le moins grave de ses sept griefs contre mon assertion, et qu'il n'avait pas trouvé dans cette circonstance une *difficulté toute*

*particulière*. Du moment donc que cela n'impliquait pas une *difficulté toute particulière*, il valait mieux n'en rien dire, ou du moins il fallait classer ses griefs de telle façon que je pusse discerner ceux qui impliquaient une *difficulté toute particulière*.

M. Lepsius s'empresse d'ajouter ceci :

« La plus grave des difficultés était celle-ci, que d'après lui Cléopâtre serait nommée fille de Ptolémée Philopator au lieu d'Antiochus de Syrie. A la question qu'il me fait là-dessus, p. 112, je ne puis que répondre affirmativement. »

Sur ce point, je me suis expliqué trop catégoriquement pour avoir à y revenir ; je ne puis donc que recevoir la réponse affirmative de M. Lepsius et que persister à croire que la négative eût été logique, tandis que l'affirmative n'est que persévérante.

M. Lepsius a raison de dire que la petite question incidente, relative au sacerdoce annuel d'Irène, n'a rien à faire avec la *dispute* engagée entre lui et moi. J'en demeure d'accord. Mais si je ne sais pas toujours à merveille quelles opinions n'ont pas été émises par M. Lepsius, lui fait mieux encore : il ignore si bien celles que M. Letronne a émises, qu'il se contente d'y substituer, de son propre aveu, les siennes, en supposant qu'il n'est pas possible qu'on en ait d'autres.

M. Lepsius ajoute : « J'avais dit que le nom de Ptolémée Épiphane revenait *six fois* avec son surnom, soit seul, soit avec le nom de sa femme Cléopâtre, dans le texte hiéroglyphique, et que le groupe d'Épiphane se rencontre tout autant de fois après le nom du roi, dans le texte démotique. M. de Saulcy, p. 96, croit que je me trompe dans ce nombre, et il ajoute : « Ceci donne une faible confiance dans « les assertions de M. L. » M. Lepsius, j'en suis désolé, ne peut se résoudre à changer sa méthode de discussion ; car la deuxième partie de ce petit paragraphe constitue une citation de plus du genre de celles que j'ai pensé devoir relever. Après avoir prouvé par des chiffres que j'avais raison de ne pas croire aux assertions un peu trop précises que je trouve à la page 9, et que je transcris encore une fois : « Si enfin... il eût seulement bien regardé le texte démotique auquel il bornait son examen, il aurait rencontré *tout autant de fois*, après le nom du roi, le groupe démotique d'Épiphane, etc. ; » et un peu plus bas : « ..... par la même observation que le même groupe revient chaque fois à la suite du nom de Ptolémée, » j'ai dit : Ceci donne une faible confiance dans les assertions de M. Lepsius, en tant qu'elles concernent des chiffres. De la sorte, mon assertion à moi est

un peu moins générale qu'on ne veut bien la faire, et telle qu'elle est, je me permets de la maintenir, tout aussi bien que celle qui concerne le nom de Cléopâtre, à retrouver *six fois* dans le texte démotique.

Du reste, que M. Lepsius se rassure, je serai assez obligeant pour fournir au public lettré les verges qui doivent servir à me fouetter. Je vais publier immédiatement les textes hiéroglyphiques des deux décrets, avec le texte démotique de celui qui seul est mis sur le tapis, et rien ne sera plus aisé que de vérifier si je suis de bonne foi. Je ne saurais, je pense, rien faire qui fût plus agréable au docteur.

Quant à l'objection sur la présence constante du nom de Cléopâtre dans les protocoles des contrats rédigés sous des Ptolémée mariés, M. Lepsius m'en cite deux sous Épiphane et sous Évergète où cette règle n'est pas observée, et il ajoute : « Il n'y avait aucune raison de chercher seulement sous Philométor pour me faire une objection à moi qui dis que notre décret appartient à Épiphane. » Cette argumentation est trop bonne pour que je ne m'en serve pas à mon tour en disant à M. Lepsius : Il n'y avait aucune raison pour me parler d'Épiphane et d'Évergète quand je vous parlais de Philométor. Quant aux deux exemples du règne de Philométor (pris des Papyrus E′ et F′), il est convenable d'y ajouter, pour l'édification du lecteur, un petit détail matériel que M. Lepsius a jugé bon d'omettre, et que moi je juge bon de rétablir. Ces Papyrus E′ et F′ ont un protocole, et dans celui-ci, Ptolémée et Cléopâtre sont nommés en toutes lettres; puis tout à la fin des actes en question est répétée la première date, mais assez abrégée pour que le nom du Ptolémée régnant n'y soit pas inscrit. Il serait difficile alors d'y retrouver celui de Cléopâtre. D'ailleurs les contrats que nous possédons ont été écrits par des expéditionnaires désireux d'économiser et leur temps et la place. Ce ne sont pas des inscriptions murales où la place et le temps ne comptent guère. Je persiste donc à croire que j'ai raison. Quant aux titres de sœur de Ptolémée et de fille de Ptolémée donnés à Cléopâtre Épiphane, je persiste de même à dire que si le premier est admissible, le second l'est également.

J'ai été charmé de faire connaissance avec la date du décret, et je remercie en toute sincérité M. Lepsius de nous en avoir communiqué le texte.

Je ne suis pas moins charmé d'avoir mis M. Lepsius en demeure de reconnaître que le nom Ménapion ne pourrait que difficilement exister là où il croyait d'abord le retrouver. Je dirai plus hardiment

que lui, que la tête *supertaillée* ne peut pas avoir enlevé quatre signes, ni même trois, et que par suite il manque au moins la moitié de la place indispensable pour inscrire ce nom si désiré.

La fin de la lettre de M. Lepsius ne peut rester sans quelques mots de réponse. La voici :

« Je terminerai ici les observations que la réplique de M. de Saulcy m'a suggérées. Vous n'attendez pas de moi que je réponde aux récriminations personnelles auxquelles il s'est livré. Il avait pris pourtant l'engagement de répondre « sans emportement et sans passion. » L'a-t-il rempli surtout p. 113? Je laisse à d'autres et à lui-même le soin de le décider. Car le public savant ne prend nul intérêt à ces chicanes de détail, où trop souvent l'amour-propre est en jeu plus que le désir sincère de la vérité. Le seul avantage qu'il veut retirer des disputes de ce genre, c'est de savoir si le vrai se trouve d'un côté ou de l'autre. Le reste lui est indifférent, l'offusque ou lui répugne. Voilà pourquoi je veux me borner au fond même de la discussion. »

Il est malheureusement un peu tard pour faire cette profession de foi à laquelle j'applaudis de toutes mes forces. M. Lepsius n'a pas le moindre droit de se plaindre du ton de ma réplique, que j'ai su maintenir bien au-dessous de celui de son attaque (1). Je le lui déclare

(1) Page 113, j'ai dit et je répète ici : 1° que M. Lepsius se croit le premier des égyptologues présents et futurs; 2° que la contradiction est pour lui une injure intolérable; 3° que, pour soutenir son avis, tous les moyens lui sont bons. Je crois avoir surabondamment fait ressortir la démonstration de ces trois points de chacune des lignes de sa première lettre. Est-ce ma faute, à moi, si M. Lepsius se joue d'aussi méchants tours? Je viens de transcrire les récriminations personnelles que que M. Lepsius me reproche; comment appelle-t-il les choses suivantes par lesquelles il a pris l'initiative?

Pages 6 et 7 : « Nous allons voir qu'il a été le seul à méconnaître entièrement le contenu, le temps et même le roi auquel l'inscription se rapporte, comme il a été à la fois le seul à pouvoir étudier à loisir dans son cabinet de travail et avec tous les secours possibles. » Page 9 : « Hésiter un moment sur l'attribution de ce cartouche à Épiphane, c'est donner la preuve de son impuissance à lire un seul nom de Ptolémée. » Page 11 : « Ce fait... est nié par M. de Saulcy avec une assurance parfaite, sans qu'il ait examiné une seule minute de l'œil ou du doigt l'objet dont il s'agit. » Et enfin page 17 : « Quel assemblage d'impossibilités philologiques et historiques! Un écrivain qui, en faveur d'une opinion volontairement préconçue, et après que la vérité a été déjà énoncée par autrui, persiste à raisonner de la sorte, doit, ce me semble, inspirer peu de confiance dans ses recherches ultérieures. Et en effet, ses autres travaux philologiques, du moins autant qu'ils concernent l'Égypte, ont très-peu de valeur scientifique, comme je m'en suis assuré en les examinant d'un peu près. »

J'en passe, et des meilleurs, vu qu'il n'est pas divertissant de revenir à trois fois sur de semblables gentillesses.

M. Lepsius, je le répète, aurait dû, bien loin de se plaindre, me remercier de ce

très-franchement, il m'a fallu bien des jours et bien des instances amicales pour me décider à répondre avec modération à sa première lettre, qui n'avait d'autre but que de me froisser, et que tout le monde a sévèrement jugée, malgré les corrections qu'elle avait reçues d'une main dont personne ne peut méconnaître la bienveillance.

Il est dans le vrai quand il dit que l'amour-propre est souvent, dans les petites querelles de ce genre, un mobile plus énergique que le désir sincère de la vérité. Ce n'est pas moi qui me suis exposé à en fournir une bonne preuve de plus, et je regrette en toute sincérité que M. Lepsius ne l'ait pensé que trop tard.

Voici les lignes finales de cette dernière lettre : « Quant à plusieurs autres points, tels que son opinion (c'est de la mienne qu'il s'agit) sur les rapports entre les écritures hiéroglyphiques et démotiques, je les ai discutés dans un article spécial sur les autres *travaux démotiques* de M. de Saulcy. Cet article est déjà imprimé et paraîtra bientôt dans le troisième cahier du *Journal de la Société orientale allemande* de cette année. Vous verrez s'il y a de l'exagération dans le jugement peu favorable que j'avais porté *de* ces travaux. »

Ce jugement m'est enfin parvenu et je vais *m'occuper* sérieusement de l'examen critique que M. Lepsius fait peser sur mes pauvres mémoires. Toutefois, en lisant ce nouveau travail, comme j'y ai rencontré tout d'abord la reproduction allemande de la première lettre à M. Letronne, j'ai cru prudent d'en prendre connaissance, et j'y ai bien vite reconnu certaines modifications qui ne consistent qu'en assertions peu exactes et en coups d'épingle de plus à mon adresse. Je n'ai donc rien à dire de cette *republication,* puisque j'y trouve le même ton et la même méthode. Ce dont j'ai démontré l'inanité ou l'inexactitude dans ma première réponse n'est devenu ni plus logique ni plus vrai pour être dit en allemand. Seulement M. Lepsius a, sans y prendre garde, j'imagine, laissé couler de sa plume un passage qui est si flatteur pour mon amour-propre, que je ne saurais résister au plaisir de le reproduire ici :

« Presque deux années après ma lettre à M. de Humboldt, parut un article très-détaillé d'un académicien de Paris, M. de Saulcy,

que je n'avais pas jugé convenable de lui rendre la pareille. Qu'il sache bien, une fois pour toutes, que s'il n'y a rien à gagner à prendre le ton tranchant, il y a tout à perdre à s'écarter des bornes de la politesse, et que la forme de discussion scientifique employée d'abord par M. Lepsius ne peut convenir qu'à lui seul, attendu qu'à tout autre cette forme répugne, pour me servir de l'expression qu'il a choisie lui-même.

ingénieur spirituel, qui, comme l'annonce la *Revue* elle-même (p. 125), etc., etc. » (Suit la nomenclature de mes publications, donnée sans doute dans un but tout bienveillant.)

J'admets avec M. Lepsius que tous les travaux que j'ai publiés depuis quinze ans soient bons à mettre au pilon; il n'en demeurera pas moins vrai, puisque c'est lui qui le dit, que je suis un ingénieur spirituel. Certes, je me contente de cet éloge, et je lui souhaite sincèrement de s'entendre un jour adresser le pareil.

Une autre phrase mérite une réponse plus sévère, c'est celle où M. Lepsius affirme que je soutiens avec opiniâtreté que c'est lui qui a donné lieu à l'article de la *Gazette littéraire,* et que je le soutiens, soit par des figures de rhétorique au moyen desquelles j'invente des objections pour montrer mon *esprit* à les combattre, soit par un doute nullement motivé sur la véracité de son dire, doute qui ne peut se trouver que dans la bouche d'un *savant aussi léger* que moi.

L'espèce de figure de rhétorique à laquelle M. Lepsius fait allusion ne peut être que le mensonge. Je le mets au défi de me prouver qu'une seule fois j'en aie fait sciemment usage. Quant au doute sur la véracité de son dire, j'en suis bien fâché pour lui, mais je crois fermement qu'aujourd'hui beaucoup de gens le partagent.

Du reste, comme les dates servent quand il s'agit de publications, il deviendra bien difficile de comprendre quelque chose à l'arrangement des convictions de M. Lepsius. Ainsi, dans sa première lettre, et dans l'article du *Journal de la Société orientale allemande,* article postérieur à sa deuxième et dernière lettre, on trouvera les mêmes assertions, abandonnées et pour cause dans cette deuxième lettre datée du 1er juin. Cela donnera, à qui voudra bien y regarder de près, une médiocre idée de la fixité des opinions de M. Lepsius, à moins qu'il n'en ait de deux espèces : les unes à l'usage de la France, et les autres à l'usage de l'Allemagne. J'ai cru devoir lui faire observer que cette manière d'arranger ses dires pourrait paraître étrange à quelque fâcheux.

Dans un autre passage, M. Lepsius avance que j'ai eu pour but d'exposer devant le public une erreur difficile à punir sévèrement. Il commet lui deux erreurs : 1° il me prête une pensée que je n'ai pas eue et que lui seul peut me prêter; 2° il croit difficile de punir sévèrement la manie de donner avec aplomb des erreurs pour des vérités. Je lui ai prouvé que la chose était aisée, et j'espère bien le lui prouver encore.

Il n'est pas moins intéressant de voir que M. Lepsius a mis à

profit certaines parties de ma réponse pour modifier certains passages de son attaque, tels, par exemple, que ceux qui sont relatifs à la longueur des sept dernières lignes du texte hiéroglyphique, à ma lecture du pluriel les dieux Épiphanes, au lieu de le dieu Épiphane, au sacerdoce d'Irène, etc., etc. Ceci démontre que les concessions faites par M. Lepsius, dans sa lettre du 1er juin 1847, ne l'ont été qu'en désespoir de cause, et avec la ferme volonté de les rétracter dans son article allemand postérieur. C'est là aussi une étrange figure de rhétorique dont je suis bien aise d'avoir constaté l'admission dans l'arsenal logique de M. Lepsius.

Du reste, comme je constate la valeur des additions principales qui ornent la nouvelle édition de la première lettre de M. Lepsius (c'est-à-dire l'édition allemande), je dois aussi constater la nature de certaines suppressions essentielles. Je me plais donc à reconnaître que M. Lepsius a lui-même trouvé peu convenable le passage de la page 17 de sa première lettre, passage que j'ai textuellement reproduit plus haut. Il en a fait bonne justice en le biffant, et l'on conçoit facilement qu'il ait été tout étonné, mais un peu tard, d'avoir écrit une phrase pareille, sans y avoir été poussé par quoi que ce fût.

La conclusion de la traduction allemande est trop curieuse pour que j'en prive les lecteurs de la *Revue;* la voici : « Je pouvais donc avoir quelques prétentions à avoir découvert le premier qu'une inscription accessible à tous était une répétition du décret de Rosette, et à en avoir indiqué toute l'importance. » Décidément, M. Lepsius y tient, et je suis de trop bonne composition pour contester plus longtemps la légitimité de ses prétentions sur ce point.

Somme toute, M. Lepsius, dans sa lettre allemande, oublie ce qu'il a dit dans sa deuxième et dernière lettre du 1er juin. Il oublie aussi que je lui avais promis de le suivre sur le terrain allemand, et il a grand tort d'entonner un chant de triomphe. Quant à l'examen critique dont il me menaçait, il avait raison d'espérer que j'en serais étonné; car le tout est écrit d'un style inqualifiable. Je croirais manquer au respect que je dois aux lecteurs de ce Recueil, si j'insérais ici la réponse que mérite la nouvelle attaque de M. le Dr Lepsius. J'y vais répondre ailleurs, et je m'engage à démontrer que le nouvel écrit de M. Lepsius vaut le premier pour la forme comme pour le fond.

F. DE SAULCY.

---

# MÉMOIRE

SUR

## LES SÉPULTURES DÉCOUVERTES A PLUSIEURS ÉPOQUES DANS LE QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE, A PARIS.

---

Les travaux d'agrandissement et d'isolement de l'Hôtel-de-Ville, comprenant le nivellement du Monceau-Saint-Gervais, on vient de continuer ce travail, déjà exécuté en partie en 1844, en baissant considérablement le sol de la rue François-Miron. Cette rue, sale, tortueuse et étroite, a fait place à une espèce de boulevard de vingt-six mètres de largeur et planté d'arbres; outre que le quartier en retire beaucoup de salubrité, le portail de Saint-Gervais y gagne considérablement. Ce monument, si longtemps enfoui et qui vient enfin de paraître à la lumière, est une chose nouvelle pour nous; c'est à présent seulement qu'on peut juger de son effet et émettre un avis sur le plus ou moins de mérite de l'œuvre de Jacques Desbrosses, abstraction faite de son application à une église gothique.

En accomplissant ce travail de nivellement, on a rencontré une très-grande quantité de sépultures appartenant à différentes époques. De semblables découvertes avaient été faites antérieurement dans les rues les plus voisines de la rue François-Miron, telles que celles de la Tixeranderie, du Pourtour-Saint-Gervais, des Barres, de Lobau, etc.

Les découvertes faites depuis quelques années dans ce quartier, jettent de nouvelles lumières sur l'existence d'un vaste cimetière, qui aurait commencé d'exister sur cet emplacement vers la fin de la domination romaine. Dulaure, et avant lui d'autres historiens, entre autres l'abbé Lebeuf, avaient avancé ce fait; leur assertion toute véritable qu'elle est, nous paraît cependant reposer, en ce qui concerne le cimetière antique, sur des conjectures bien plus que sur des faits acquis.

L'existence d'un cimetière dans ce quartier, pendant la première moitié du moyen âge, est un fait reconnu depuis longtemps; il n'y a que celle d'un cimetière antique qui soit sujette à discussion.

Notre but principal dans ce mémoire est d'éclaircir et de juger ce point encore obscur de l'histoire de Paris, et sur lequel on n'est pas d'accord. Avant de décider cette question, il convient de faire l'exposition des faits; nous demandons à nos lecteurs la permission

d'entrer dans quelques détails sur les découvertes intéressantes faites depuis quelques années sur l'emplacement dont il s'agit, découvertes que nous avons observées de très-près et avec un soin minutieux et très-suivi; nous en parlerons donc en connaissance de cause. Il nous paraît indispensable aussi de rappeler succinctement l'histoire de l'église de Saint-Gervais, qui est intimement liée avec l'existence de la plupart des sépultures qui l'environnent.

L'église de Saint-Gervais et de Saint-Prôtais existait déjà au VI^e siècle, sous le règne de Childebert; c'était probablement, malgré le titre pompeux de *basilica* que lui donne le poëte Fortunat (1), un simple oratoire ou *sacellum* établi au milieu du cimetière qui nous occupe; cette église qui était encore située hors de la ville au IX^e siècle, a dû souffrir beaucoup des dévastations des Normands; au commencement du XIII^e, en 1212, cette église reparaît sur la scène historique avec le titre de paroisse; à cette époque, on en détacha la chapelle Saint-Jean, située près de la place de Grève, et qu'il fut alors nécessaire d'ériger aussi en paroisse, à cause de l'accroissement de la population du territoire de Saint-Gervais, l'un des plus étendus de Paris. Le bâtiment de cette église reconstruit ou au moins considérablement réparé après les déprédations des Normands, fut rebâti en grande partie au XV^e siècle, plutôt pour cause d'exiguïté que pour cause de ruine; la dédicace en fut faite, en 1420, par Gombaud, évêque d'Agrence *in partibus*. Malgré de nombreuses additions faites au XVI^e siècle, cette église manquait encore d'un portail au commencement du XVII^e; c'est alors que Jacques Desbrosses commença, en 1616, l'érection de celui que nous voyons aujourd'hui. Depuis cette époque, l'église de Saint-Gervais subit, comme toutes les autres, le joug des architectes systématiquement opposés à l'art gothique : elle fut souillée de plâtre et de badigeon, et perdit peu à peu une grande partie de sa riche ornementation. L'on doit regarder comme presque miraculeuse, surtout après le vandalisme de la révolution, la conservation d'une grande partie de ses magnifiques vitraux peints par Jean Cousin et par Pinaigrier.

Presque toutes les fois que l'on faisait des fouilles suffisamment profondes dans le quartier situé au midi de la rue de la Verrerie, jusque vers la rue Vieille du Temple, on découvrait des sépultures anciennes. Celles découvertes en 1612, dans la rue de la Tixeranderie, vis-à-vis celle du Mouton, dans un ancien hôtel des comtes d'Anjou, attirèrent l'attention des antiquaires, qui les reconnurent

(1) *Basilica sanctorum Gervasii et Protasii.*

pour appartenir à l'époque romaine. Les auteurs qui rapportent cette découverte en parlent assez vaguement; seulement il paraît qu'on trouva dans deux tombeaux, dont l'un portait une inscription, deux médailles antiques en bronze, l'une de Néron, l'autre de Magnence, avec des lacrymatoires de verre, des vases en *terra campana*, et divers petits objets. Ces tombeaux étaient antérieurs à l'exercice général du christianisme, à en juger par la formule D. M. qui précède l'inscription.

En 1818, dans la rue François-Miron et dans celle du Pourtour-Saint-Gervais, en établissant une conduite d'eau, on trouva une très-grande quantité de tombeaux en pierre tendre que Dulaure rapporte à l'époque romaine. Ce que dit cet historien est tout à fait exagéré : la découverte d'une médaille d'Antonin-le-Pieux n'a pu être faite dans l'un de ces tombeaux, comme on le lui a dit (1), mais bien plutôt dans la terre environnante, puisque la suite des mêmes tombeaux que nous venons d'observer à droite et à gauche de cette ancienne tranchée que nous avons retrouvée, sont postérieurs à l'époque romaine; nous avons trouvé aussi en même temps une ou deux médailles romaines, mais non pas dans les tombeaux.

En 1837, on découvrit dans la rue des Barres-Saint-Gervais plusieurs tombes en plâtre; ces tombes, comme toutes celles en plâtre, étaient postérieures au XI^e siècle. L'une d'elles cependant paraît remonter aux premiers temps chrétiens; elle a été observée par M. Depaulis qui n'a pu malheureusement la voir tout entière; le couvercle, de forme trapézoïdale, était orné, sur sa partie antérieure, d'une croix grecque entourée d'une couronne de dents de loup, surmontée de deux oiseaux d'un style barbare; cet ornement, recueilli par M. Depaulis, est en relief; une croix latine qui décorait le pied de ce couvercle était gravée en creux. Il est probable que la tête et le pied de cette tombe portaient des sculptures analogues; elle ne contenait que des ossements très-friables, couverts de cristallisations rougeâtres, sans aucun objet, instrument ou médailles.

Avant le XI^e siècle, on a fait quelques tombes en plâtre; mais l'usage de ces sortes de sépultures ne devint général que vers le XII^e. Les tombes en pierre tendre sont immédiatement anté-

(1) Dulaure manque généralement de critique, et s'en rapporte volontiers à des auteurs ou à des personnes d'autant moins dignes de foi, qu'ils manquent des connaissances nécessaires pour juger les découvertes qu'il rapporte à l'appui de ses assertions; il faut avoir vu les choses par soi-même pour en parler affirmativement; rien n'est d'ailleurs plus inexact et plus empreint d'ignorance et d'exagération, que les renseignements transmis par les ouvriers.

rieures; partout, dans les fouilles dont nous allons parler, et dans beaucoup d'autres faites à Paris, notamment autour de Ste-Geneviève, où nous avons trouvé simultanément des tombes en pierre et d'autres en plâtre, celles-ci étaient placées immédiatement sur les premières; nous avons constamment remarqué cette circonstance. A la fin du moyen âge, on a abandonné peu à peu les tombes en plâtre pour d'autres construites en moellons bruts liés avec du plâtre; enfin est venu l'usage actuel d'enfermer les corps dans des bierres en bois.

Les découvertes dont nous allons parler à présent sont plus positives; nous les avons vues; nous pouvons d'autant plus en garantir l'authenticité, que nous nous appuyons sur une autorité incontestable, celle de M. Albert Lenoir qui les a vues comme nous.

Pendant le mois d'avril 1844, on commença le nivellement du Monceau-Saint-Gervais, en abaissant considérablement le sol de la rue de Lobau; le déblai avait environ 2$^{m}$50 de hauteur à la rencontre de la rue de la Tixeranderie. On a d'abord rencontré, vis-à-vis la rue François-Miron, quelques substructions de l'abside de Saint-Jean en Grève. Au milieu de ces constructions, on a trouvé un grand nombre de sépultures évidemment postérieures à la reconstruction de l'église, qui eut lieu sous Charles-le-Bel. Plusieurs tombes en plomb y ont été découvertes; une d'entre elles renfermait le corps de Jacques de Bordeaux, conseiller du roi, etc., mort en 1595; sur cinq autres tombes aussi en plomb, renfermées dans une espèce de caveau pratiqué dans le mur méridional de l'abside, l'une, contenant un corps d'adulte, était celle d'Étienne Moulle, mort en 1702, conseiller et secrétaire du roi, fermier général et marguiller de Saint-Jean en Grève; les autres, dont trois enfants, ont pu être des membres de sa famille.

Au nord de l'église, sur l'emplacement du terrain nommé Cloître-Saint-Jean, on a découvert un très-grand nombre de squelettes à nu dans une terre noire extrêmement grasse et contenant beaucoup de charbon.

Toutes ces sépultures appartenaient exclusivement à la paroisse de Saint-Jean, et ne remontaient pas à une époque bien reculée.

Des sépultures autrement intéressantes, et remontant à une haute antiquité, ont été découvertes à la fin de la même année 1844, dans la rue de la Tixeranderie, dans une tranchée ouverte pour la construction d'un égoût, entre la rue des Deux-Portes et le n° 53. On a d'abord trouvé des restes considérables et bien conservés d'un sol de voie appartenant à l'époque romaine, et formé d'un béton

grossier, composé de petits moellons, de gros caillous et de gravier; ce sol, extrêmement résistant, se trouvait à une profondeur moyenne de $1^{m}30$ au-dessous du pavé; il renfermait de nombreux fragments de tuiles et de poteries romaines, de petits morceaux de bronze, qnelques médailles de la fin de l'époque romaine, et de nombreux ossements d'animaux d'assez fortes dimensions, parmi lesquels des cornes de bœuf encore attachées au crâne; les mêmes débris se rencontrent au-dessus de ce sol ferré, presque jusqu'à un autre sol foulé, formé de gravier, supportant encore quelques restes de pavage en dalles de pierre très-dure et régnant à environ $0^{m}50$ du pavé actuel; aucun débris antique ne s'est rencontré au-dessus de ce sol intermédiaire.

Au-dessus du sol foulé le plus ancien, celui fait en béton, on a découvert un assez grand nombre de sépultures. Les corps avaient été ensevelis de deux manières; les uns étaient à nu dans la partie supérieure du terrain originel, qui est un sable très pur, de couleur assez foncée, et recouvert d'une croûte offrant toute l'apparence d'un béton que les ouvriers nomment *calcin;* les autres étaient renfermés dans des tombes faites d'une maçonnerie particulière. Les premiers, nous paraissent les plus anciens, parce que leur gisement est généralement plus profond et que leur orientation n'est pas très-rigoureuse, deux ou trois avaient même les pieds tournés vers le nord. Ces squelettes, remarquables par les grandes dimensions des os, surtout ceux des membres, et par la petitesse comparative de la tête, étaient très-blancs, très-frais et comme imprégnés de matière siliceuse, qui, les ayant presque fossilisés, leur donnait une grande dureté. Autour de ces squelettes dont les bras étaient appliqués le long du corps, se trouvaient des fragments de tuiles et de poteries romaines en *terra campana;* nous y avons aussi *vu découvrir,* quatre ou cinq petits bronzes de Valens et autres empereurs de la fin du IV$^{e}$ siècle, dont deux parmi les os d'un squelette et dans la partie comprise entre la tête et le bassin. Ces corps ont dû être déposés dans un simple linceuil, le sable était si propre et si franc, qu'on y aurait vu les moindres traces de bois décomposé s'il y en avait eu.

Les tombes en construction, au nombre de sept ou huit, étaient posées sur la couche de calcin qui leur procurait une base naturelle; elles étaient toutes parfaitement orientées, bien qu'inclinant un peu vers le sud-est, comme toutes les tombes anciennes. Quelques-unes étaient faites en petits moellons carrés et en grands fragments de tuiles et de briques romaines, qui pour la plupart nous ont paru

appartenir aux bas temps, à cause du peu de dureté de leur pâte, de leur couleur rouge vif, et de leur porosité; elles étaient presque toutes couvertes de dépôts séléniteux. Ces matériaux étaient liés avec du mortier de chaux et de sable fin. Ces tombes, plus étroites au pied qu'à la tête, avaient une profondeur de vingt-cinq à vingt-huit centimètres; leurs parois avaient seize centimètres d'épaisseur; elles étaient découvertes; l'une d'elles cependant était fermée par une grande dalle en plâtre pur, l'intérieur avait été recrépi et consolidé en plâtre; peut-être s'en est-on servi au moyen âge, après lui avoir fait subir cette restauration; ceci est d'autant plus probable que nous avons remarqué que la voie antique n'existait pas au-dessus de cette dernière tombe.

D'autres tombes étaient construites en briques et en dalles de belle pierre à plâtre, d'autres enfin en pierre à plâtre seulement. Quelques-unes en différaient en ce qu'elles étaient dépourvues de parois latérales, et n'avaient qu'un dosseret construit en moellons, briques et mortier à la tête, un autre semblable au pied, et sous le corps une couche de plâtre pur de quatre à cinq centimètres d'épaisseur.

Un fait que nous devons consigner ici, c'est qu'on n'a trouvé aucune sépulture avant le n° 41 de la rue de la Tixeranderie; vis-à-vis le n° 39 avait existé une large tranchée ou fossé comblé en terres de rapport et en gravois.

Parmi les tombes dont nous venons de parler, mais à une profondeur un peu moins considérable, existaient plusieurs tombes en plâtre en forme d'auges trapézoïdales, dont les parois avaient de huit à onze centimètres d'épaisseur, et fermées par un couvercle aussi en plâtre de même épaisseur. Ces sépultures appartiennent au moyen âge. Plus loin, vis-à-vis les n°s 49, 51 et 53, existaient des tombes en pierre tendre, d'une époque antérieure aux tombes en plâtre, mais postérieure à celles construites en briques; dans celles-ci, encore des tombes de deux époques; celles composées de deux ou de trois morceaux, qui sont généralement les plus anciennes, avaient été grossièrement creusées dans des pierres provenant de la démolition d'édifices très-anciens, et peut-être de l'époque romaine, à en juger par la nature même de la pierre, par les coups d'instruments marqués sur les faces externes, et par les trous de crampons que nous y avons remarqués; l'une de ces tombes, entre autres, qui porte des restes de pilastre orné de cannelures d'un profil antique, est dé-

posée avec deux autres au musée de Cluny. Les autres tombes en pierre étaient plus récentes et appartenaient au XI$^{e}$ ou XII$^{e}$ siècle ; la pierre en est plus dure, mieux taillée et d'un seul morceau.

Ainsi, de toutes les sépultures découvertes dans cette partie de la rue de la Tixeranderie, les unes, simple inhumation dans le sable ou construites en petits moellons carrés et en briques, remontent à l'époque romaine ; d'autres, en pierre, sont mérovingiennes ; d'autres enfin, en pierre et en plâtre, appartiennent au moyen âge. A ces faits, ajoutons les restes d'une voie antique, dans laquelle se trouvaient des médailles de Gratien, de Valens et autres empereurs.

Dans le mois de juin dernier, on a repris, comme nous l'avons dit, le travail de nivellement du monceau Saint-Gervais ; le sol de la rue François-Miron, autrefois si tortueuse et si rapide, a été considérablement baissé.

Beaucoup de fables ont été débitées touchant les découvertes que ce travail a occasionnées ; nos lecteurs ne doivent s'attendre à trouver ici rien de merveilleux ; seulement, on a rencontré des tombes curieuses et quelques fragments de sculpture gothique. Nous dirons aussi par avance que ces tombes ne contenaient que des ossements, et aucun objet, tel que médailles, armes ou vases.

Le déblai, qui a commencé à la rue de Lobau et qui est venu aboutir à la place Baudoyer, est d'environ $1^{m}20$ au point le plus élevé.

Le sol éventif repose sur le même sable que nous avons vu rue de Lobau et rue de la Tixeranderie. Nous ferons remarquer, en passant, que ce sable, qui par sa nature ne peut être postérieur à la dernière révolution physique qui a bouleversé le bassin de Paris, a d'abord une pente assez régulière, à la fois du côté du midi vers la Seine et du côté de l'ouest ; ensuite, qu'il ne pouvait être atteint par les inondations, puisque la plus forte qui ait été observée depuis deux cents ans, celle de 1658, s'est élevée à $8^{m}23$ au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, tandis que le point le plus bas où nous ayons vu ce sable, c'est, dans la rue de Lobau, à $8^{m}04$ seulement au-dessus de cet étiage ; il pouvait, par conséquent, être inondé ; mais, tout auprès de ce point, il s'élève assez rapidement. Ainsi, dans la rue de la Tixeranderie, le point le plus bas est à $8^{m}34$, c'est déjà $0^{m}11$ au-dessus des plus fortes eaux ; un peu plus loin, il ne tarde pas à s'élever à $8^{m}76$, et presque à $9^{m}00$. L'existence du monceau Saint-Gervais était donc motivée par ce monticule de sable, et non pas par une ancienne décharge de gravois, comme beaucoup d'auteurs l'ont

avancé sans aucune preuve, et comme on le pense généralement. Au contraire, le sol éventif n'a que deux mètres au point où il est le plus haut; il se compose de trois couches bien distinctes; la première sur le sable est la plus épaisse, elle se compose d'une terre noire, lourde et compacte, fortement imprégnée de décompositions animales, et ne contenant aucuns gravois, fragments de briques, de tuiles ou de poteries, ni aucun ossement d'animal. Cette première couche contenait des tombes en pierre. Dans certaines parties, surtout vers le côté nord de la rue, elle supportait un sol foulé en cailloux et en sable, composant la seconde couche du sol éventif, et contenant, à des hauteurs diverses, des restes de pavages en dalles de pierre. Il est à remarquer que cette dernière couche de terrain renfermait quelques ossements d'animaux, quelques fragments de briques et de tuiles romaines, et une ou deux médailles de petit bronze de Valentinien ou de Gratien, l'une, entre autres, portant au revers le type bien connu : *Reparatio reipublicæ.*

Un autre vestige romain existait à l'angle sud-ouest de la rue François-Miron actuelle; c'était un reste de construction faite en tuiles à rebords et en briques romaines, liaisonnées en terre à four, ce qui indiquerait suffisamment qu'elle était destinée à être soumise à l'action du feu, si la preuve n'en existait pas dans la forte calcination des parements de briques. Une particularité remarquable, c'est qu'on n'a trouvé dans ces fouilles que de la brique carrée d'un pied de large, ou de vingt-neuf centimètres (chacun sait que le pied romain est de deux cent quatre-vingt-douze millimètres), sorte de brique que les Romains n'employaient que pour les constructions de fourneaux; les briques de construction ordinaire portaient vingt-neuf centimètres sur trente-neuf centimètres ou un pied sur un pied quatre pouces.

La troisième et dernière couche du sol éventif, celle qui supportait le pavé, était la moins épaisse de toutes; elle était composée de terres et de gravois rapportés de l'époque moderne.

Les fouilles ont mis à nu un très-grand nombre de sépultures de différentes espèces et d'époques diverses, toutes tournées vers l'orient, et sur lesquelles nous allons donner quelques détails en suivant leur ordre chronologique.

Deux rangs superposés de tombeaux en pierre reposaient sur le sable; ils étaient généralement formés de deux ou trois morceaux de pierre assez grossièrement creusés, quelques-uns paraissant tirés d'anciennes constructions, portaient des trous de crampons comme

ceux dont nous avons parlé plus haut; ils étaient fermés par des dalles brutes, en nombre égal à celui des morceaux qui les composaient; quelques-unes de ces dalles affectaient la forme d'un dos d'âne grossier.

Les ossements contenus dans ces tombes étaient presque tous très-friables, et les parties saillantes, telles que les côtes et la tête, s'étaient affaissées. Nous avons remarqué deux ou trois squelettes couverts d'un dépôt de couleur lie de vin mêlé de cristallisations translucides, très-fines et très-brillantes; un crâne, entre autres, était entièrement rempli de cette matière et de chrysalides de mouches.

Trois de ces tombes, qui méritaient plus d'intérêt, ont été conservées et transportées au musée de Cluny. L'une est une tombe d'enfant, d'un seul morceau, longue intérieurement de soixante-dix centimètres. Une autre (fig. 1) offre une particularité curieuse, et qui ne s'était pas encore rencontrée : ce sont deux coussinets en plâtre faits pour maintenir latéralement la tête, qui reposait en même temps sur un glacis ou pente en plâtre, tenant lieu d'oreiller; ces coussinets étaient faits de manière à conserver l'inclinaison de la tête sur l'épaule gauche. A ce sujet, nous devons dire que tous les squelettes, suivant l'usage habituel, avaient les mains croisées sur l'abdomen, quelquefois sur la poitrine et la tête inclinée sur l'épaule gauche. La troisième tombe, de beaucoup postérieure aux précédentes, est d'un seul morceau, en pierre tendre, fine et blanche, et porte sur tous ses côtés un grand nombre de stries parallèles, gravées à la pointe, et figurant des croix de Saint-André.

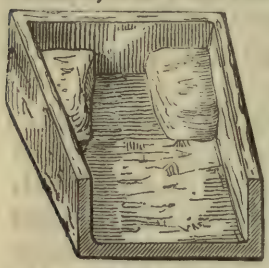

Fig. 1.

Les tombes en plâtre en forme d'auges trapézoïdales étaient aussi très-nombreuses; elles reposaient sur les tombes en pierre, et portaient presque toutes des dessins moulés à la tête et au pied. Ces dessins, qui représentent généralement (fig. 2) une croix grecque entourée d'un cercle plus ou moins orné, plus ou moins composé, étaient bien corrects et faits avec assez de soin, comme ceux des tombes en plâtre les plus anciennes (1). Un vase en terre jaune flammulée, contenant du charbon et appartenant au XIII^e ou au XIV^e siècle, a été trouvé auprès de l'une d'entre elles. L'usage général des

(1) Il y a beaucoup à étudier sur les tombes en plâtre et sur les dessins qui les décorent; c'est un sujet encore neuf, sur lequel nous entretiendrons un jour nos lecteurs.

tombes en plâtre est, comme nous l'avons déjà dit, postérieur au XI^e siècle. Cependant on en a trouvé une devant, et auprès du portail de Saint-Gervais, qui, par le style archaïque de ses ornements, paraît être antérieure au X^e siècle. Cette tombe, qui a été portée au musée de Cluny, est sans contredit la plus intéressante qu'on ait découverte; elle porte sur la tête des ornements moulés (fig. 3) faits

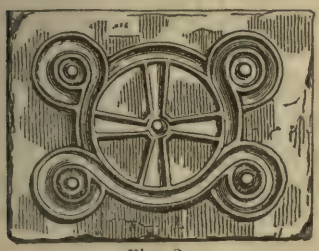

Fig. 2.

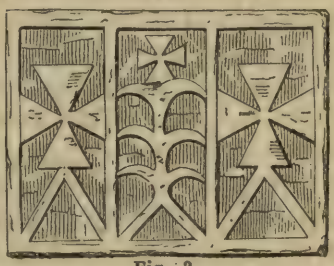

Fig. 3.

avec un grand soin, et divisés sur le sens de la largeur en trois compartiments égaux. Dans celui du milieu est une palmette portée sur un chevron et surmontée d'une petite croix grecque; dans les compartiments latéraux est une croix pattée de même forme, mais beaucoup plus grande. Les faces latérales sont ornées de traits gravés à la pointe, divisés aussi en trois parties; sur le pied, il n'y a aucun ornement. Cette tombe n'avait aucun couvercle lorsqu'on l'a découverte, mais un reste de scellement qui se voit vers les pieds indique clairement qu'autrefois il en avait un. Deux squelettes étaient dans cette tombe; celui placé en dessus, parfaitement conservé, appartenait à un homme d'environ vingt-cinq ans; il avait un mètre cinquante centimètres de long; la tête, fort belle, était inclinée sur l'épaule gauche, les bras croisés sur la poitrine au lieu de les avoir sur l'abdomen; le squelette inférieur, qu'on ne s'attendait pas à y trouver, a été enlevé avec moins de précaution en même temps que la terre; il était, comme le premier, du sexe masculin, mais plus grand et en moins bon état.

Avant de parler de tombes plus récentes, nous ferons remarquer que les os des squelettes à nu dans la terre, même ceux situés au-dessous de ces tombes, évidemment très-anciennes, et qui renfermaient toutes des os très-friables, étaient aussi frais, aussi durs et aussi bien conservés que s'ils n'étaient là que depuis quelques années; ce fait semble prouver que toute cette terre était saturée de décompositions animales.

Au-dessus et à côté des tombes en plâtre, il s'en trouvait d'autres plus récentes, grossièrement construites en moellons et en plâtre, couvertes de dalles en pierre fine, d'une épaisseur uniforme, débitées à la scie, et non pas taillées à la pioche comme les précédentes.

La rue du Pourtour Saint-Gervais, à l'entrée de laquelle on a fait un déblai considérable, contenait beaucoup moins de sépultures; il est vrai qu'elle avait déjà été fouillée pour y placer plusieurs conduites d'eau et de gaz, qui ont dû en faire disparaître un grand nombre. A l'entrée de cette rue, on a rencontré, au long du mur de l'église, un massif de construction qui paraît être un empattement du portail; les matériaux qu'on y a employés proviennent de la démolition de l'ancien portail, et sont chargés de moulures et de sculptures du XIII^e siècle, encore couvertes de peintures; trois de ces pierres, portant plusieurs moulures chargées de feuillages d'un beau style et très-bien conservés, ont été déposées au musée de Cluny.

D'après quelques-unes des découvertes dont nous venons de parler, on voit que le quartier de l'Hôtel de Ville était occupé autrefois par un vaste cimetière, dont l'existence remonte à l'époque romaine. A la fin du IV^e siècle, Paris possédait trois cimetières hors de ses murs et placés le long des routes, suivant l'usage de cette époque; l'un, le plus considérable de tous, traversé par la voie allant à Orléans et par celle conduisant au *mons Cetardus*, occupait la montagne Sainte-Geneviève (*mons Lucotitius*) et ses environs; un autre bordait, au nord, la voie qui se dirigeait vers *Brivisara* (Pontoise). Le troisième, qui peut avoir été destiné aux morts peu opulents, comme le dit Dulaure, était traversé par la voie conduisant dans les provinces de l'est, voie qui, au sortir du Grand-Pont, traversait le faubourg du Nord et suivait les rues de la Tixeranderie, de Saint-Antoine et du Faubourg Saint-Antoine; cette route était appelée Voie Royale au XII^e siècle; elle passait par Chelles, où Frédégonde fonda plus tard un monastère célèbre. Des vestiges de cette voie ont été retrouvés, comme nous l'avons dit, dans la rue de la Tixeranderie. Des traditions et même des preuves écrites sont d'ailleurs parvenues jusqu'à nous sur l'existence de ce cimetière dès les premiers temps de la monarchie; l'emplacement qu'il occupait est le seul de ce côté de Paris où l'on pouvait l'établir à cette époque, l'éminence de sable dont nous avons parlé étant presque seule hors des atteintes de l'inondation, puisqu'elle était environnée de marais au midi, à l'est et au nord, les uns sur les bords de la Seine et les autres alimentés par les eaux descendant des coteaux de Ménilmontant et de Belleville.

Ce cimetière continua, dans les premiers temps de la monarchie, de servir à presque toute la population de Paris habitant la rive droite de la Seine; plus tard, à mesure que des paroisses s'établirent de ce côté et se créèrent chacune un cimetière particulier, il se trouva abandonné peu à peu; de sorte que, vers le XI^e ou XII^e siècle, il fut restreint à la seule paroisse de Saint-Gervais. Les tombes postérieures à cette époque, celles en plâtre, qui sont généralement les plus rapprochées de cette église, doivent donc lui appartenir exclusivement. Il est probable que, vers le XIII^e siècle, on n'enterra plus que dans l'église même (1) ou au long de ses murs latéraux, du côté du midi, et surtout du côté du nord, où un cimetière existait encore, à la fin du moyen âge, entre l'église et la rue du Pourtour. Ce fait nous semble prouvé par des constructions du XIII^e siècle que nous avons vu démolir dans la rue François-Miron; c'étaient des caves n'offrant aucun caractère religieux, et devant avoir fait partie de simples maisons particulières. Ces caves, fort belles du reste, étaient voûtées en arêtes à nervures, soutenues par des piliers monostyles surmontés de chapiteaux à crochets, comme ceux du temps de Philippe Auguste. Nous avons vu ces constructions sous deux maisons : l'une vers le milieu de la rue François-Miron, du côté gauche, en montant vers Saint-Gervais; l'autre sous la maison faisant l'angle des rues François-Miron et Jacques-Debrosses, à quelques mètres seulement du portail de l'église. Il nous paraît impossible que de pareilles constructions aient été élevées en cet endroit au commencement du XIII^e siècle, si le cimetière au milieu duquel elles se trouvaient n'avait pas été abandonné depuis un certain temps.

La petite place située devant le portail, et au milieu de laquelle se trouvait l'orme Saint-Gervais, était le seul endroit où l'on enterrât encore de temps à autre. Aussi nous ferons remarquer que les tombes de la fin du moyen âge, celles construites en moellons bruts et en plâtre, n'ont été découvertes qu'autour de l'endroit où l'orme était planté.

Théodore VACQUER.

(1) Au XIII^e siècle, la place du marché Saint-Jean portait le nom de *Platea de veteris cimetariis*.

SUR

# L'ARC DE TRIOMPHE DE THÉVESTE

## (THEBESSA)

## DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

---

Avant d'introduire auprès de nos lecteurs le dessin de ce remarquable monument, je dois leur présenter quelques observations sur l'ensemble des ruines de l'ancienne *Théveste,* ville qui, située à près de quatre-vingts lieues de la mer, offre à l'admiration des voyageurs les restes de monuments qui donnent la plus haute idée de la puissance et de la grandeur romaines.

### I.

*Thevesta* ou *Theveste,* dont le nom subsiste encore presque intact dans celui de *Thebsa* ou de *Tebessa*, est une ville de Numidie, dans la région qui correspond à la partie orientale de la province de Constantine. Elle était jointe d'un côté à Cirta (Constantine), par une route de cent trente-sept milles répartis en six stations; de l'autre, à Carthage, par une route de cent quatre-vingt-dix-sept milles, en neuf stations (1). J'ai fait précédemment l'histoire de cette seconde voie, au moyen des bornes milliaires conservées, et j'ai montré qu'elle avait été exécutée sous le règne d'Adrien, et successivement réparée sous Marc-Aurèle, Probus et Maximin. Remarquant ensuite que ni Strabon ni Pline n'ont fait mention de cette ville, et qu'on voit paraître son nom pour la première fois dans la géographie de Ptolémée, et avec le titre de *Colonia* dans l'itinéraire d'Antonin, j'ai cru pouvoir en conclure que si l'établissement romain existait déjà lorsque Pline rédigeait son livre, il devait être peu considérable; qu'il ne prit d'accroissement qu'après Vespasien et Titus (2): ce sont là des inductions historiques qui ont besoin d'être confirmées par les inscriptions qu'on y pourra découvrir plus tard, à la suite d'une exploration complète, mais qu'il était bon de signaler d'avance à l'attention des explorateurs.

Au commencement du XVI^e siècle, l'Arabe Léon l'Africain, qui a connu et visité cette ville, vante ses *remparts,* « bâtis par les Romains,

(1) *Itiner. Anton.*, p. 26 et 27.
(2) *Revue Archéologique*, t. I, p. 182 et suiv.

en pierres de taille, *énormes comme celles du Colisée ;* il admire aussi la quantité de colonnes, de pilastres et d'inscriptions latines qui décorent l'ancien Forum et d'autres édifices publics (1). » Bruce, le premier des voyageurs européens qui ait pénétré jusque-là, confirme cet éloge. Il parle d'un *temple immense* et d'un *arc de triomphe d'un goût admirable* (2). Assurément de tels éloges étaient bien propres à inspirer un vif désir de visiter Théveste ; mais, dans l'état de guerre où s'est toujours trouvé le pays depuis 1830, la situation de cette ville, si reculée vers le midi, rendait la visite trop périlleuse, pour que des voyageurs isolés tentassent de l'entreprendre. Il fallait qu'une reconnaissance militaire, soutenue par des forces suffisantes, permît de l'exécuter. C'est ce qui a eu lieu deux fois depuis la conquête : la première fois, en juin 1842, sous le commandement du général Négrier ; la seconde, quatre ans après, en juillet 1846, sous les ordres du général Randon. Le dessin (voy. la pl. 70), qui accompagne cette notice, est un des fruits de cette seconde reconnaissance ; et l'œuvre d'un simple sergent du génie, M. Lardy, qui a montré là un zèle, une intelligence, une sûreté de main et de coup d'œil dont s'honorerait l'officier d'état-major le plus distingué. Ce travail doit lui mériter l'attention et l'intérêt de ses chefs.

Le général Négrier ne resta que trois jours à Théveste, du 1er au 3 juin. Ce séjour, quelque courte qu'en ait été la durée, n'a pas été perdu pour la science, grâce à l'intelligence et au zèle de nos officiers (3). Quelques dessins, pris à la hâte, de plusieurs monuments, en donnent au moins une idée approximative, et font vivement désirer que ces remarquables antiquités soient étudiées, comme elles méritent de l'être, par des architectes et des dessinateurs habiles.

Ces dessins, qui sont à présent en la possession de M. le commandant de la Mare, si zélé pour la recherche des antiquités de l'Algérie, accompagnaient un excellent rapport rédigé par M. le général Négrier (4), contenant une description sommaire de Thevesta. J'en extrairai ces passages, qui concernent les monuments antiques :

« La quantité de ruines et de postes romains qui sont éparpillés dans les environs, les monuments qu'on retrouve dans la ville même de Tebessa, le luxe et le grandiose dont ils sont entourés, tout atteste que les Romains ont apprécié la valeur de cette portion de

(1) Leo Afric., p. 404 (trad. allem. de Lorsbach.)
(2) *Voyage*, etc., p. 29, Introd.
(3) *Moniteur* du 28 juin 1842.
(4) *Moniteur* du 29 juin 1842.

leur conquête, et que là où se trouve aujourd'hui une population arabe de douze à quinze cents âmes, ils ont eu de trente à quarante mille habitants.

« La forteresse romaine de Tebessa est encore debout. Sa forme est rectangulaire, et ses quatre faces sont à peu près égales. Les murs sont bâtis en belles pierres de taille ayant de quarante-cinq à cinquante centimètres de hauteur. En saillie sur le mur d'enceinte sont construites quatorze tours carrées, dont quatre aux angles du rectangle, et les dix autres irrégulièrement espacées sur le reste de la fortification.

« Il y a deux portes, que les Arabes appellent Bab-el-Djedid (porte neuve), et Bab-el-Kedim (porte vieille). La première donne accès dans la ville par l'intervalle qui sépare deux des tours du front est. L'autre porte est ouverte dans un arc de triomphe qui date des beaux temps de la domination de Rome, et dont, plus tard, on a fait une des deux tours qui se trouvent sur le front nord de l'enceinte. Le monument existe presqu'en entier; mais il est caché en partie par des murs qui ont fermé les intervalles des colonnes et des cintres qui en supportaient la partie supérieure.

« L'arc est d'ordre corinthien; tous les détails et les ornements d'architecture, conservés comme s'ils étaient faits d'hier, sont d'une pureté et d'une délicatesse remarquables. Le plan indique que les quatre faces étaient de même dimension. La hauteur des colonnes est de cinq mètres trente-cinq centimètres; et celle du monument, à partir du sol actuel qui est beaucoup exhaussé jusqu'à la partie supérieure de l'attique, a neuf mètres cinquante centimètres. L'épaisseur du massif entre les colonnes est de onze mètres quarante-cinq centimètres. Sur l'une des faces on lit, tracée en caractères très-grands et très-nets, l'inscription suivante (voy. plus bas p. 369).

« Sur une autre face, et un peu au-dessus de la porte arabe, on lit une seconde inscription d'une époque plus récente, et qui rappelle que la première Thevesta, bâtie par les Romains et détruite par les Barbares, a été relevée de ses ruines par Salomon, après l'expulsion des Vandales du nord de l'Afrique. Les caractères sont plus petits que ceux de l'inscription précédente; *plusieurs sont illisibles;* mais les voici tels qu'il a été possible de les copier (voy. plus bas p. 369).

« Dans l'intérieur de la ville, et près de la porte El-Kedim, on trouve un petit temple conservé tout entier, dont la forme et les détails d'architecture rappellent la Maison Carrée de Nîmes. Ce monument est d'ordre corinthien. Le portique se compose de huit co-

lonnes surmontées d'un entablement, d'une corniche et d'un attique enrichi de dessins allégoriques très-curieux et d'une grande perfection. Les colonnes sont d'un seul morceau et en marbre rouge très-beau; le reste du temple est soutenu par des pilastres couronnés de la même façon que le portique.

« A chaque pas que l'on fait dans la ville de Tebessa, on trouve des restes intéressants de constructions romaines. Ce sont çà et là des tronçons, des chapiteaux de colonnes, des parties de voûtes dont les cintres, rapprochés du sol, font voir que la ville romaine existe à quelques mètres au-dessous de la ville arabe.

« Vers le sud-est de la ville, et à deux cents mètres environ de la porte El-Djedid, on voit un grand cirque de forme elliptique. Les gradins, au nombre de seize, pouvaient recevoir six mille spectateurs.

« Au nord, et à douze cents mètres environ de l'enceinte de la ville, se trouvent d'immenses ruines qui paraissent être celles d'un temple de la justice. »

D'après cet excellent rapport, on juge que la ville ancienne de Théveste était bien plus grande que ne l'est la ville moderne de Tebessa; car celle-ci est renfermée dans l'enceinte fortifiée que les Romains avaient construite au milieu de la ville. Après l'abandon du pays par les Romains, les indigènes ne pouvaient mieux faire que de se mettre à l'abri derrière des remparts qui, par leur hauteur et leur solidité, devaient les protéger suffisamment contre un coup de main et même contre toute attaque sérieuse, de la part de tribus nomades qui n'avaient point d'artillerie à leur disposition.

Cette belle reconnaissance de 1842 était restée sans résultat effectif pour la science; car aucun des dessins n'a encore été publié, et l'existence même m'en était tout à fait inconnue, quand une circonstance fortuite m'a mis en rapport avec M. le commandant de la Mare.

Il y a deux mois environ, mon ami M. Charles Texier me remit le dessin de M. Lardy, dont la gravure accompagne cette notice, avec prière de le publier, afin de donner aux amis de l'antiquité un avant-goût de la richesse des monuments qui avaient excité l'admiration de Léon l'Africain, de Bruce et de nos officiers. C'est pour répondre aux intentions de ce savant et zélé voyageur que j'ai rédigé ma notice. Lorsqu'elle a été terminée, ayant su que M. le commandant de la Mare possédait d'autres dessins, j'ai désiré les voir; il a bien voulu m'en laisser prendre connaissance, et je dois à sa bienveillante communication les deux petits plans que j'ai fait graver.

Sur ce dessin, M. Lardy a réuni, avec beaucoup d'intelligence,

tout ce qui pouvait donner une idée de la situation et de la grandeur des monuments, principalement du grand arc de triomphe, si fort admiré de Bruce.

Outre cet *arc de triomphe*, il a donné :

1° La vue, prise de côté, du quadrilatère formant la forteresse romaine avec les tours qui la flanquent sur ces quatre faces (n° 5);

2° La vue du grand bâtiment (n° 2), dont les ruines considérables se voient à 1,200 mètres au nord de cette enceinte fortifiée. Cet immense édifice, à en juger par le plan, et sauf examen ultérieur, me paraît être une *basilique*. Le chapiteau de pilastre (n° 1), trouvé dans ces ruines, annonce le siècle des Antonins.

Tous les restes d'antiquités sont placés en dehors de la forteresse, parce qu'en effet la ville proprement dite était bâtie tout autour. Il n'est qu'un seul édifice qui soit dans l'intérieur. C'est un joli temple *prostyle*, analogue à tant d'autres, tels que la Maison Carrée de Nîmes, les temples d'Hercule à Cora, d'Auguste à Pola, d'Antonin et Faustine dans le Forum, etc. Il est de l'espèce dite *prostyle pseudopériptère*, excepté qu'au lieu de colonnes engagées, comme aux temples de la Sibylle à Tivoli, à celui de la *Fortune* virile à Rome, et à la Maison Carrée de Nîmes, ce sont des pilastres qui soutiennent le mur extérieur de la cella, comme au temple d'Hercule à Cora et au temple d'Ostie.

Un trait distinctif, qui ne se montre nulle part ailleurs, c'est que la cella est divisée, dans sa longueur, par deux rangs de quatre pilastres carrés, qui se continuent sous le pronaos, disposition qui divise la cella en trois nefs, ainsi qu'on le peut voir sur ce plan, dont je dois la réduction à M. le commandant de la Mare :

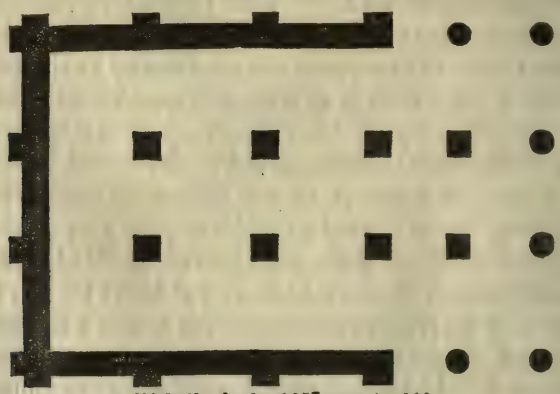

A l'échelle de 0m,005 pour 1m,000.

L'ordre est corinthien ; et les ornements un peu chargés sont d'un goût qui rappelle à la fois la Maison Carrée et le temple d'Antonin et Faustine, que je crois tous deux du même temps. Car, quelque ingénieuse que soit la restitution proposée par Séguier de l'inscription de la *Maison Carrée,* pour la ramener à Caïus et à Lucius César, *princes de la jeunesse*, je n'ai jamais pu me persuader que ce charmant édifice fût antérieur à Adrien ou aux Antonins, et cela pour des raisons que je ne puis donner ici.

Quoi qu'il en soit, le petit temple de Théveste est presque contigu au mur d'enceinte, tout près de l'arc de triomphe, en sorte qu'il n'a jamais pu être entouré d'un portique (στοά) séparé du naos par un espace découvert, dit ὕπαιθρον, comme c'était le cas de la Maison Carrée, et de la plupart des temples auxquels leur situation isolée, dans une place assez vaste, permettait de donner cet admirable complément. Cette position indique que l'enceinte fortifiée est d'une date postérieure à l'érection du temple. Car, si elle avait été construite en même temps, on l'aurait mis au milieu de l'enceinte. On conçoit, au contraire, qu'à l'époque quelconque où les ingénieurs ont disposé le plan de la forteresse, ils ont dû se soumettre à de certaines conditions, qui les ont obligés à envelopper le temple sans s'occuper de la position irrégulière qu'ils lui faisaient. Ce seul indice montrerait que le tracé de la forteresse est postérieur à la construction de cet édifice. On verra tout à l'heure qu'elle est plus récente d'environ trois siècles.

Le cirque ou amphithéâtre, la basilique, les aqueducs sont encore des objets dignes de l'étude d'un architecte exercé. Mais je me contente de ces observations préliminaires; et j'arrive à l'arc de triomphe, l'objet spécial de cette notice.

## II.

Cet arc de triomphe servait de porte principale à la forteresse romaine; elle est située en avant de l'enceinte, de manière que sa face postérieure vient s'y appuyer, et même s'y confondre.

Le dessin de M. Lardy présente deux des quatre faces, l'une du côté de la campagne, l'autre du côté de la ville. Comme la vue est prise presque de face, on ne comprendrait pas bien la disposition de l'édifice, si l'on n'en avait sous les yeux ce plan, que je dois aussi à la complaisance de M. le commandant de la Mare.

Côté de la campagne.

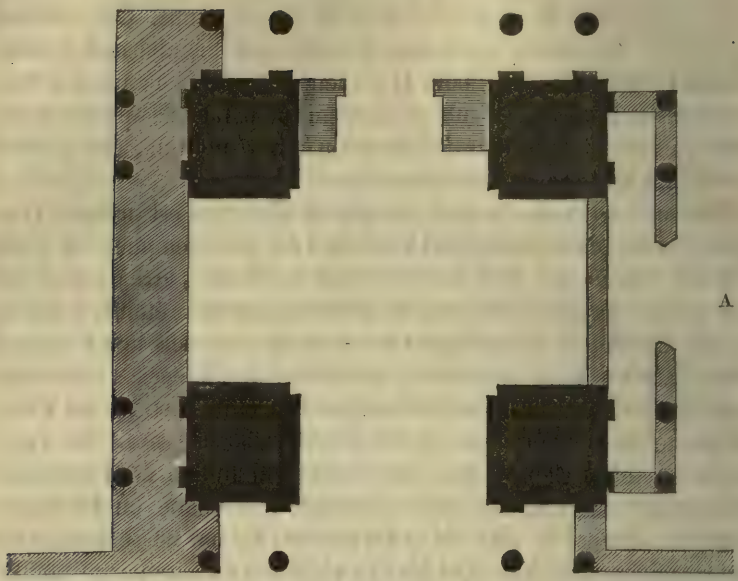


Côté de la ville.

Les parties plus légèrement teintées sont des constructions plus récentes.
L'échelle est de 0m,005 pour 1m,000.

On voit que le plan est exactement carré. Il y a quatre façades et quatre portes égales, précédées chacune de quatre colonnes, seize en tout.

Ce plan est magnifique et presque unique en son espèce. Les arcs de triomphe, dont la plupart servaient en même temps de portes de villes, si on les dénomme par le nombre de leurs portes, peuvent se réduire à quatre espèces.

Les uns, que j'appellerai *monopyles*, n'ont qu'une *seule porte;* ce sont les plus nombreux, tels que les arcs de Titus, de Galien à Rome; d'Auguste à Aoste, à Suse et Rimini; de Sergius à Pola; de Trajan à Ancone et à Bénévent; d'Adrien à Athènes; ceux d'Orange, de Saint-Remy, de Constantine, de Cuiculum (D'jimila), deux des portes de Lambésa, etc.

La deuxième espèce comprend ceux qui sont formés de deux portes égales, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie. Je n'en vois que les exemples de l'arc de Nîmes, de celui de Vérone et de la *Porta*

*Maggiore* sur la *via Prenestina*. Je l'appelle *dipyle*. C'est sans doute de cette espèce qu'était la porte Thriasienne à Athènes qui, à cause de cette circonstance, changea son nom en celui de Δίπυλον (1).

A la troisième espèce, *tripyle*, appartiennent les arcs qui se composent de trois portes : une grande pour les voitures, deux petites pour les piétons. Tels sont les arcs de Septime Sévère et de Constantin à Rome, l'arc d'Auguste à Fano, la porte d'Herculanum à Pompéi, la porte d'Autun, deux des portes de Lambésa. Je pense que c'est une de ce genre qui était désignée par le mot *tripylon*, dans un passage où Théophane parle d'une porte d'Antioche (2) qu'il désigne par ἡ πύλη τῆς πόλεως ἐπὶ τὸ καλούμενον τρίπυλον, ce qui veut dire que cette porte d'Antioche était formée par un arc triple, comme celle d'Autun ; et l'on peut même conclure de l'expression τὸ λεγόμενον τρίπυλον, que cette porte était à Antioche la seule de ce genre.

La dernière espèce enfin, la plus rare de toutes, comprend les arcs à quatre portes égales. On n'en connaissait qu'un seul exemple, l'arc de Janus *Quadrifrons* à Rome ; car telles sont les deux d'Antinoé (3), d'Antioche et l'arc des Gavii à Vérone ; elles en diffèrent essentiellement en ce qu'elles n'ont pas quatre faces égales. L'arc de Janus *Quadrifrons* était donc le seul arc debout qui présentât ce caractère, avant la découverte de l'arc de *Théveste*. Mais ceux qui se rappelleront la construction de l'arc de Rome conviendront que celui de Théveste est infiniment plus riche et plus élégant.

Au reste, il paraît que l'usage de ces arcs quadrifrons n'a été introduit qu'assez tard ; et, en effet, des constructions si lourdes et si massives ne pouvaient être goûtées dans les bons temps de l'art ; elles annoncent un commencement de décadence. Les trois autres genres, surtout les *monopyles* et les *tripyles*, étaient d'abord exclusivement employés. L'arc du Janus Quadrifrons à Rome, est jugé appartenir au temps des derniers empereurs (4), et ce qui favorise l'idée de cette époque récente, c'est l'usage très-récent du nom de τετράπυλον qui, selon la remarque de O. Müller, doit avoir été le mot propre pour désigner un monument de ce genre (5).

Or on ne trouve pas cette expression dans les auteurs avant le IVe siècle, pour désigner de ces arcs *quadrifrons* qui existaient à An-

(1) Polyb. XVI, 25, 7. — Plutarch. *in Pericle*, c. 30.
(2) *Chronog.*, p. 36 ou 84, ed. Bonn.
(3) *Descr. de l'Égypt. antiq.* t. IV, pl. 58 ; Lenormant, *Mus. des Antiq. Égypt.*, pl. XXVI, n° 4.
(4) Canina, *Archit. Roman.* III, p. 203.
(5) *Antiq. Antioch.*, 52, 99, p. 118.

tioche, à Laodicée, à Césarée. Une inscription de Constantine fait mention de la *Schola Constantinia*, consolidée et terminée, avec ses *portiques* et son *tétrapylon* (1), dont on peut encore retrouver la place, qui était peut-être placé au centre; car ces *tétrapyles* n'étaient pas seulement construits pour servir de portes d'entrée; on les mettait aussi au milieu des places publiques, des marchés et des gymnases; tel fut le *tétrapyle*, centre de l'*Antiforum* de Daphné, près d'Antioche, et l'arc de Janus Quadrifrons qui formait le centre du *Forum Boarium*, selon M. Canina (2).

Tous les passages où se trouve le mot τετράπυλον, appartiennent à des époques récentes. Tel est encore celui d'une inscription récemment trouvée à Athribis, dans le Delta, et que m'a communiquée mon ami, M. S. Birch; elle consacre l'érection d'un τετράπυλον en l'honneur de l'empereur Valens, la dixième année du règne simultané de ce prince avec Valentinien et Gratien (en 374). On y annonce que ce tétrapylon portera le nom de Valens (τετράπυλον ἐπώνυμον τοῦ θειοτάτου βασιλέως Οὐάλεντος).

Il semble donc que les arcs *quadrifrons* ne furent point usités avant le règne de Septime Sévère et de son fils.

L'arc de *Théveste* fournit de ce fait un nouvel indice.

La figure 3 représente la face de l'arc en A. La porte principale a été fermée par une maçonnerie moderne pour en interdire l'entrée à l'ennemi.

Sur l'attique, on lit l'inscription suivante, qui en occupe toute la surface. Tracée en caractères très-nets, elle n'offre ni incertitude ni difficulté :

DIVO . PIO . SEVERO . PATRI
IMP . CAES . M . AVRELI . SEVERI . ANTONINI
PII . FELICIS . AVG . ARAB . ADIAB . PARTH . MAX . BRIT
MAX . GERM . MAX . PONT . MAX . TRIB . POT . XVII . IMP . II
COS . IIII . PROCOS . P . P (3).

(1) *Expédit. scientif. de l'Algérie*, t. I, pl. 14... *S[cholam] Constan[tini]am cu[m] porticibus et tetrapy[lo] tuendam et perficie[ndam] curavit.*

(2) *Archit. Rom.* III, p. 198.

(3) Divo Pio Severo, patri Imp[eratoris] Cæs[aris] M[arci] Aurelii Severi Antonini, Pii, Felicis, Aug[usti], Arab[ici], Adiab[enici], Parth[ici Max[imi], Brit[annici] Max[imi], Germ[anici] Max[imi], Pont[ificis] Max[imi], Trib[unitiâ] pot[estate] XVII, Imp[eratoris II, Cons[ulis] IIII, Procons[ulis], P[atris] P[atriæ].

M. Labat (*Mém. des antiq. de France*, t. VII, 1844, p. 27), par une erreur évidente, place cette inscription du vivant de Septime Sévère, en 211.

Cette inscription est importante, parce qu'elle donne le but et la date précise du monument. La date est de l'an 214 de notre ère, la XVII^e^ année d'Antonin Caracalla; le but, c'est d'honorer la mémoire de Septime Sévère, le père de l'empereur régnant. Septime Sévère est mort en 211. Ainsi il n'a pas fallu moins de deux à trois ans pour achever ce beau monument qui aurait fait honneur à la capitale d'un empire.

La figure 4 représente une autre face de l'arc, du côté de la ville. Sur l'attique, se trouve aussi une inscription dont M. Lardy n'a pas donné copie; elle n'est pas non plus dans les papiers de M. de la Mare, d'où je conclus qu'elle est trop peu distincte, pour qu'on ait pu la copier d'en bas. Quand on pourra s'en approcher, on parviendra sans doute à y discerner quelques traits qui permettront ou de la restituer, ou, au moins, d'en deviner le sens. Je présume qu'elle indiquait les noms des personnages civils ou militaires par l'ordre desquels l'arc avait été construit; ce que ne dit pas l'autre inscription.

Du reste, cette face ressemble tout à fait la première, comme cela doit être. La seule différence qui les distingue consiste dans le petit édicule de deux colonnes qui surmonte l'attique; j'avais d'abord cru qu'elles étaient le reste d'une construction qui formait second étage et pouvait servir, en même temps, de chemin de ronde, comme on en voit à la porte d'Autun et à celle de Fano. Mais j'ai changé d'avis, en remarquant que cet édicule correspond justement au milieu de la porte; ce qui annonce un monument isolé, qui ne se continuait ni d'un côté, ni de l'autre. Plus tard, j'ai été confirmé dans cette idée, lorsque, parmi les dessins que possède M. le commandant de la Mare, j'ai vu un dessin de cet édicule, pris un peu plus de profil, où l'on a marqué d'une manière beaucoup plus claire les deux colonnes qui forment un second rang, lié au premier par un entablement.

C'était donc une construction isolée, soutenue par quatre colonnes, et destinée à recevoir une statue. Une construction du même genre couronne l'arc d'Adrien à Athènes; mais, devant recevoir trois statues, elle en occupe presque toute la largeur.

Celle de notre arc doit être ce qu'on appelait un τετρακιόνιον, édicule à quatre colonnes, au milieu duquel on plaçait une statue. Le τετρακιόνιον ou τετράστυλον se mettait, soit dans l'hypèthre ou partie découverte des hiérons, soit sur les places publiques, comme on en voit un exemple à Palmyre, et comme il y en avait un autre à Antioche (1).

(1) O. Müller, *Antiq. Antioch.*, p. 38, 39.

C'est la première fois qu'on trouve le τετρακιόνιον sur un arc de triomphe; mais l'attribution de cet édicule me paraît évidente. Je soupçonne que la statue qu'il renfermait était celle de Caracalla ou de Septime Sévère; et je pense que, pour la symétrie de ces quatre faces égales et pareilles, il devait y avoir au-dessus de chacune un ornement qui correspondait à l'autre, soit un τετρακιόνιον avec la statue de l'un des deux empereurs, soit leur statue à cheval ou dans un quadrige.

---

Je viens à présent à l'autre inscription gravée au-dessus d'une des portes de cet arc, je ne sais laquelle.

Cette inscription, du plus haut intérêt, a été publiée d'abord dans le rapport du général Négrier, inséré au *Moniteur*; la copie en est fort claire, en plusieurs parties essentielles; incertaine sur d'autres points, et offrant, pour le reste, des lacunes assez considérables, qui furent remplies, mais avec peu de bonheur, par M. Labat (1). Une seconde copie, à peu près dans le même état, a été prise par M. Lardy, et accompagne son dessin; celle du *Moniteur* se trouve plus exactement reproduite dans une autre transcription que m'a communiquée M. le commandant de la Mare. C'est celle que je donne ici de préférence, en indiquant les variantes des deux autres.

NVTVDIV (2) FELICISS TEMPORIB. PIISSIMOR$^{S}$ DOMI
NOR$^{S}$ NOSTROR$^{S}$ JVSTINIANI ET THEODORAE
AVGG POSTABSCISOS EX AFRICA VANDALOS
EXTINCTAMQVE (3) PER SOLOMONEM GLORIOSISS$^{I}$
ET EX (4) CIS ROM$^{EI}$ TVM EX CONSVL$^{I}$ PRAEFECT$^{I}$
LIBIAE VNIVERSAM MAVRVSIAM GENTEM
PROV DEMAEMINENTISSIMI VIRI THE
VES VNDAMENT$^{S}$ AEDIFICATA EST

Voici maintenant le texte que j'ai entièrement rétabli, sans qu'il y manque une lettre, et sans qu'il y en ait, je pense, une seule de douteuse; elle ne forme qu'une phrase, ou plutôt une période parfaitement construite, très-remarquable pour cette époque.

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. VII (1844), p. 34.
(2) NVTV. DIV. omis par M. Lardy.
(3) EXTINCTVMQVE. *Moniteur*.
(4) EXFEL. Lard. EXCEL. *Moniteur*.

*Nutu div[ino]* (1), *feliciss[imis] temporib[us] pissimor[um]* (2) *domin*
*or[um] nostror[um] Justiniani et Theodoræ*
*Aug[ustorum], post abscisos ex Africa Vandalos,*
*extinctamque* (3), *per Solomonem gloriosiss[imum]*
*et excell[entissimum ex-ma]gistro militum* (4), *ex-consule, præfect[um]*
*Libyæ [provinciæ], universam Maurusiam gentem,*
*prov[identia* (5) *ejus]dem* (6) *eminentissimi viri, The*
*ves[te Colonia a f] undamentis ædificata est.*

Voilà certainement une des plus belles inscriptions de ce temps, déjà barbare, et l'une des plus importantes qui existent sous le rapport historique; car elle confirme à tous égards le témoignage de Procope.

L'expulsion des Vandales eut lieu l'an 534, la septième année du règne de Justinien. Après le départ du héros, Solomon, qui est ici nommé, fut envoyé pour se mettre à la tête de l'armée, et faire la guerre aux Maurusiens (7). C'est à cette nomination que se rapporte l'expression *ex-magistro militum*, en grec ἀποστράτηγος ou ἀπὸ στρατηγῶν. En effet, après avoir remporté deux éclatantes victoires sur les Maures (8), il avait quitté l'Afrique, résiliant son titre et ses fonctions (9). C'est à cette époque peut-être qu'il fut honoré du titre de consul.

Bientôt après, les Maures relevant la tête, il revint en Afrique, de nouveau avec le titre de général et de préfet de la Province, reprit l'offensive contre les Maures, et soumit *tout entière* la Maurusie Sitifensis (10).

C'est à cette guerre et à ces succès que se rapporte la phrase : *post... extinctam... universam Maurusiam gentem.* S'il fallait prendre à la lettre le mot *extinctam* dans le sens de *détruite, anéantie,* il y aurait là une exagération *de bulletin* bien ridicule; car Solomon avait si peu *détruit* les Maurusiens, qu'ils se soulevèrent de nouveau,

(1) *Nutu divino, annuente deo,* correspond à τοῦ παντελεήμονος θεοῦ θελήσαντος des inscriptions grecques chrétiennes. *Nutu dei.* Labat.

(2) Le petit *S* est un signe d'abréviation.

(3) *Extinctumque.* Labat.

(4) *Exercitus Romani tumultum.* Labat.

(5) *Provinciam.... de manu emin.* Labat.

(6) L'œ pour *e* devant *eminentissimi* est une orthographe très-commune dans les bas temps.

(7) Procop. *Bell. Vand.* I, II, p. 359, Bonn.

(8) *Id.* II, II, p. 457, 462.

(9) *Id.* II, 15, p. 475, 476.

(10) *Id.* II, 20, p. 501.

livrèrent bataille à Solomon lui-même, qui périt dans le combat, au voisinage de Théveste. Il faut donc entendre par *extinctam*, *abattue, réduite à rien*, comme Procope dit ailleurs de Jean, qui continua la guerre après la mort de Solomon, qu'il soumit à tel point les Maures de *Numidie et de Byzacène*, que leurs rois le suivaient comme des esclaves, ἀνδραπόδων λόγῳ (1).

*Universa Maurusia gens* s'entend justement des Maures de la Numidie et de la Byzacène, c'est-à-dire de tout le pays dont ils s'étaient rendus maîtres. Leur vraie limite du côté de l'orient était Césarée, comme le dit Procope (2); mais il ajoute qu'ils s'étaient de proche en proche répandus sur la plus grande partie de l'Afrique; et, dans le livre *de Ædificiis*, il étend les Maurusiens à l'occident jusqu'à Tripoli, et même dans l'Oasis de Gadamès (3).

PROV..... DEMEMIN. La lacune de sept lettres est remplie d'une manière indubitable par PROV[ID.$^{S}$ EIVS]DEM. Je dois le remarquer parce que cette formule est tout à fait unique pour rendre l'idée de *curante, curam agente;* mais il y a ici une nuance importante : Solomon n'a pas exécuté les ordres d'un autre; c'est à ses prévisions et à sa propre volonté que Théveste doit d'avoir été rebâtie *a fundamentis*, après avoir été détruite par les Barbares. Il doit y avoir entre ces formules latines la même différence qu'entre ἐπιμεληθέντος ou ἐπιμεληθέντος et προνοησαμένου ou προνοηθέντος (4). C'est encore une circonstance qui s'accorde avec le texte de Procope. Lorsque les Vandales furent expulsés et les Maures soumis, cet historien nous dit que Solomon, pour les empêcher de remuer, construisit des forts dans les environs du mont Aurasius qu'il fit occuper par les troupes romaines, et fortifia chaque ville du pays, πόλιν τε ἑκάστην περιέβαλλε τείχει (5).

Je pense que c'est à cette époque que fut élevée l'enceinte; car elle est postérieure non-seulement au petit temple *prostyle*, mais à l'arc élevé sous Caracalla, autrement, cet arc, au lieu d'être placé irrégulièrement près de l'enceinte, aurait été mis au milieu d'un des côtés; et les colonnes d'une des faces ne seraient pas engagées et perdues dans l'enceinte. C'est donc après le règne de Caracalla qu'elle fut bâtie; n'est-il pas, dans ce cas, naturel

(1) *Bell. Goth.*, IV, 17, p. 549, 550.
(2) *Bell. Vand.* II, 20, p. 501.
(3) *Ædif.*, VI, 3, p. 335.
(4) Procop. *Bell. Vand.* II, 20, p. 500.
(5) *Ib.* II, 19, p. 493, 20, p. 501.

de l'attribuer à Solomon lui-même? Les Barbares avaient détruit Théveste, dont l'étendue était fort considérable. Pour pouvoir la rebâtir *a fundamentis*, et prévenir une nouvelle catastrophe, Solomon diminua l'étendue de la ville, et la renferma dans une enceinte plus resserrée, construite avec plus de solidité : πόλιν περιέβαλλε τείχει, selon l'expression de Procope. La date du fait se place un ou deux ans avant la mort de Solomon, qui eut lieu en 543 de notre ère.

On voit que notre inscription et Procope se servent mutuellement de commentaire, et l'on jugera sans doute que je n'avais pas exagéré l'importance de ce document.

---

Je termine cette notice, qui n'a d'autre but et d'autre prétention que de faire pressentir, par un seul exemple, la richesse du sol de l'Algérie en antiquités romaines. Assurément celles qui ont été publiées dans l'atlas de l'*Expédition scientifique* étaient loin de nous en donner cette idée. Ici, nous trouvons, en un lieu si écarté du côté du désert, des monuments qui ne dépareraient pas le sol classique de Rome elle-même.

Une autre ville, *Lambœsa*, située à l'ouest de Théveste, à quatre-vingt-sept milles romains au sud-ouest de Constantine, selon l'itinéraire d'Antonin (1), à cent six kilomètres, selon l'évaluation de M. de la Mare, contient un plus grand nombre encore de monuments antiques : quatre portes triomphales, temples, palais, aqueducs et une telle multitude d'inscriptions, qu'il ne faudrait pas moins d'un an, m'a dit M. de la Mare, pour les copier toutes.

Les lecteurs de la *Revue* auront bientôt une idée plus précise de ces richesses archéologiques; car, à ma prière, M. de la Mare a rédigé une notice sur *Lambœsa*, qui sera insérée dans la prochaine livraison, avec la vue du temple principal.

Ces deux notices, celles de *Lambœsa* et de *Theveste*, montreront enfin comment les Romains entendaient la colonisation du pays. On a prétendu souvent qu'ils s'étaient bornés à l'occupation d'une lisière de la côte; nous savons maintenant, au contraire, qu'ils avaient formé, à soixante, quatre-vingts ou cent lieues de la mer, des établissements considérables et permanents, centres d'une population *romaine* nombreuse, ornés de tous les édifices religieux, civils et militaires qui embellissaient ordinairement leurs villes centrales dans les

(1) *Itin. Veter.*, p. 34.

pays les mieux habités. Des forces militaires respectables y étaient réunies pour rayonner sur les diverses parties de la contrée. Ainsi, à *Lambœsa*, ils plaçaient une légion entière, la *Legio Augusta tertia* (1), dont les cohortes se transportaient sur tous les points menacés, soit pour repousser les invasions des nomades insoumis, soit pour prévenir ou étouffer des révoltes; et certainement les Romains n'ont jamais eu en Algérie une armée de cent mille hommes.

On peut croire que ce ne sont pas les deux seuls points où subsistent des vestiges de cette importance, et qu'à mesure que nos forces militaires se porteront sur des points inexplorés, des conquêtes de ce genre les attendent. L'Algérie promet de devenir une abondante mine de découvertes archéologiques. Mais il faut quelques sacrifices d'argent pour en tirer tout le parti possible. M. le ministre de la guerre, dans sa juste sollicitude, avait demandé, pour l'*entretien* et la *recherche* de ces monuments la modique somme de 15,000 fr. dont il devait lui être si facile de faire un excellent emploi. La commission du budget en avait proposé le retranchement; mais heureusement la Chambre en a voté le maintien, grâce à l'insistance du ministre et de l'honorable M. Ferdinand de Lasteyrie, qui a soutenu, par d'excellentes raisons, la cause de la science et des arts. Il a suffi de mettre sous les yeux d'un homme de goût le dessin de M. Lardy, pour l'intéresser vivement à cette cause; et ce ne sera pas un des moindres services qu'aura rendus le modeste sergent du génie.

Si cette notice et celle de M. de la Mare sur Lambæsa, avec les dessins qui les accompagnent, viennent à la connaissance de nos officiers de l'armée d'Afrique, nul doute qu'elles ne stimulent leur zèle et leurs efforts. Quand ils verront l'extrême intérêt qui s'attache à leurs travaux, ils se sentiront encouragés à les continuer et à les étendre. Ils ont en eux-mêmes tous les moyens d'en produire d'excellents. Car, de même que leurs courageux devanciers, qui ont illustré le nom français en Égypte, il y a bientôt un demi siècle, ils savent manier le compas et le crayon aussi bien que l'épée.

LETRONNE.

(1) Ptolem., *Geogr.*, p. 99; Merc.

# L'ÉGLISE DE VALENTON

## (SEINE ET OISE).

---

Nous nous livrons depuis plusieurs années à l'étude de l'histoire de Corbeil, qui nous a vu naître, et de son arrondissement ; déjà nous avons publié la notice de plusieurs communes qui lui appartiennent, toujours après y avoir porté nos pas.

C'est dans cette intention que nous visitâmes dernièrement le village de Valenton. Grand fut notre étonnement, en examinant son église, l'une des moins curieuses sous le rapport architectural, de rencontrer le chœur garni de stalles, au nombre de vingt, d'un prix inestimable, aujourd'hui surtout, que tant de chefs-d'œuvre en ce genre ont été détruits dans ces derniers temps de déraison et de folie! Celles-ci n'ont été heureusement que légèrement altérées par des mains sacriléges et impies.

Nous avions maintes fois vu, avec beaucoup de plaisir, en parcourant la vieille basilique de Saint-Denis, si savamment restaurée de nos jours par l'architecte Debret, quoi qu'on en ait dit, les stalles du chœur d'hiver du chapitre de cette collégiale (1), qu'on sait avoir été sauvée de la destruction de la Chartreuse de Gaillon (Eure), à la fin du dernier siècle. Nous ne craignons pas de dire que celles de Valenton sont beaucoup au-dessus pour le travail ; il est vrai que la fameuse abbaye du Saint-Germain des Prés, de Paris, en fit les frais. Valenton fut donné à ce monastère dès le VIII^e siècle, par un de nos rois, que nos historiens se sont abstenus de nommer ; ils ont aussi négligé de nous dire s'il appartenait à la première ou à la seconde race. Cette célèbre abbaye en conserva la possession jusqu'en 1790, et la nomination à cette cure lui appartenait.

Nous allons essayer une iconographie de cette belle menuiserie de la fin du XIV^e siècle, dans le seul but d'appeler l'attention des artistes et des hommes versés dans cette science sur ces belles et rares sculptures historiques.

(1) C'est une des chapelles du collatéral de droite, fermée par des menuiseries vitrées, qui est ainsi nommée.

Contrairement aux habitudes de l'époque à laquelle ces stalles et leurs *miséricordes* (1) appartiennent, c'est dans l'histoire proprement dite qu'il faut chercher l'explication des sujets sculptés sur chacune des *miséricordes*, et c'est l'Ancien Testament qui les a fournis à l'artiste qui s'en est chargé.

Ainsi, celles du chœur représentent Isaac bénissant Jacob; Abraham chassant Agar; la toison de Gédéon; le combat des Amalécites; la prise de Jéricho; l'ange terrassant le prophète Balaam; Judith présentée à Holopherne; Noé plantant la vigne; l'arche flottant sur les eaux du déluge, et Noé ouvrant cette même arche à tout ce que Dieu lui avait ordonné de sauver du cataclysme.

Celles de gauche offrent David proclamant roi son fils Salomon; Suzanne devant ses juges; David chantant les psaumes en s'accompagnant sur une harpe; David offrant un sacrifice; le jugement de Salomon; Héli priant dans le temple; Noé endormi; Job sur le fumier; Job conversant avec ses amis; enfin, le prophète Élysée ressuscitant l'enfant de la Sunamite.

Sur le devant des bras de chaque stalle, sont enchâssées dans des niches à jour, des statuettes microscopiques de papes, évêques, abbés, moines, rois, chevaliers, martyrs et vierges, auxquelles il serait peut-être facile d'assigner un nom, après un long et sérieux examen. Sur le panneau des dossiers sont sculptées des figures symboliques d'hommes, d'animaux, qui désignent les vertus et les vices.

L'église, en faisant représenter au dehors et au dedans des édifices consacrés au culte toutes ces scènes dogmatiques, historiques et même parfois grotesques, a voulu nous engager, d'une façon merveilleuse et ineffable, à fuir le mal et non à imiter les personnages qu'elles représentent.

L'instruction du peuple qui ne savait pas lire, avait fait adopter ce mode curieux d'ornementation, particulièrement au portail principal des églises.

T. Pinard.

(1) Petite saillie de bois attachée sous le siége de chaque stalle, et sur laquelle on peut être en quelque manière assis lorsque le siége est levé. On l'a ainsi nommée comme pour rappeler que cette espèce de siége n'a été accordé que par grâce, et que sans lui on serait toujours debout ou à genoux, comme cela se pratiquait autrefois et se pratique encore en Russie dans les églises.

# VITRAIL DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

Un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis, publié dans la deuxième année de la *Revue,* pl. 26, était resté jusqu'à présent sans explication à raison de la difficulté qu'offrait le sujet symbolique qui y est représenté. Nous en avons adressé un dessin à M. l'abbé Crosnier, dont toutes les personnes qui ont assisté au congrès archéologique récemment tenu à Sens ont pu admirer la sagacité dans toutes les explications qu'il a données des sculptures et peintures de ce genre soumises à son jugement. Voici la lettre que M. l'abbé Crosnier a eu l'obligeance de nous écrire en réponse à la demande qui accompagnait notre envoi; nous nous empressons de la faire connaître à nos lecteurs, qui seront, comme nous, frappés de la justesse des appréciations qui s'y trouvent consignées :

Donzy, le 17 juillet 1847.

MONSIEUR,

« Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet d'un médaillon des vitraux de Saint-Denis que vous me communiquez.

« Vous comprenez qu'il est souvent difficile de donner une explication sûre d'un sujet isolé. Les iconographes comme les traducteurs sont forcés quelquefois de s'aider de la phrase qui précède et de celle qui suit pour appuyer leur sentiment; sans ce secours ils sont exposés à des contre-sens.

« Le sujet dont vous me demandez la traduction m'a fait éprouver une certaine hésitation; je ne puis donc que vous donner une timide interprétation.

« Ne pourrait-on pas reconnaître ici la glorification de saint Denis et de ses deux compagnons? Ils arrivent dans l'assemblée des martyrs qu'on reconnaît facilement aux palmes qu'ils portent. Ils ont sur la tête une couronne royale, parce qu'ils doivent régner : *Regnabunt in perpetuum.* Ils sont assis, car *dictum est illis ut requiescerent donec compleantur conservi eorum qui interfecti sunt sicut et illi.* Et voilà

les trois nouveaux martyrs qui viennent avec leurs palmes recevoir comme eux la glorieuse couronne.

« Il est naturel, si cette explication est la vraie, de reconnaître saint Denis dans le beau vieillard qui tient le milieu ; le saint prêtre Rustique, d'un âge mûr, serait à sa droite ; et dans le personnage placé à sa gauche, dont la figure annonce la jeunesse, il faudrait reconnaître le saint diacre Éleuthère.

« Encore une fois, Monsieur, cette explication peut être hasardée.

« Agréez, etc.

« CROSNIER,

« Chanoine honoraire, curé de Donzy. »

---

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 30 juillet, sous la présidence de M. Reinaud.

Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, on a entendu la lecture d'un *Rapport* de M. Lenormant *sur les mémoires envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France;* d'une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le marquis de Pastoret*, par M. le baron Walckenaër, secrétaire perpétuel; enfin d'un *Essai sur l'histoire et la formation du tiers état* (troisième partie), par M. Augustin Thierry, remplacé à la tribune par M. Guigniaut.

Ainsi qu'il l'avait fait précédemment, le rapporteur du concours relatif aux antiquités de la France s'est appliqué à donner une appréciation critique des différents ouvrages sur l'antiquité nationale envoyés à l'Académie. Ses jugements, empreints d'une certaine sévérité, portent souvent d'heureux fruits.

JUGEMENT DES CONCOURS. — L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1845, pour sujet de prix à décerner en 1847, la question suivante :

*Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du cinquième siècle jusqu'à celle du quatorzième.*

L'Académie n'a reçu aucun mémoire sur cette question; mais elle a décidé que, vu son importance, elle prorogeait ce concours jusqu'au 1er avril 1848.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — L'Académie décerne le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Gennaro Riccio, pour son ouvrage intitulé : *Le Monete attribuite alla zecca dell' antica città di Luceria, capitale della Daunia, con un cenno della remota sua origine e grandezza;* Napoli, 1846, in-8°.

Ce travail n'est réellement qu'une brochure, et l'auteur avait déjà reçu le prix, il y a peu d'années, pour un ouvrage sur la numismatique des familles romaines, livre utile, mais qui n'est pas exempt d'erreurs.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Albert Lenoir, pour ses *Études sur l'architecture gothique en France*, manuscrit;

La seconde médaille à M. de Caumont, pour sa *Statistique monumentale du Calvados*, tome Ier, in-8°;

Elle a partagé la troisième médaille entre M. Roger, baron de Belloguet, pour son ouvrage intitulé : *Questions bourguignonnes*, in-8°, et M. Briquet, pour son *Inventaire des archives de la ville de Niort, rédigé par ordre de matières et annoté*, manuscrit en 4 vol. in-4°.

RAPPEL DE MÉDAILLE. — M. Lecointre-Dupont, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Poitou*, broch. in-8°; 2° *Jean-sans-Terre, Essai historique sur les dernières années des Plantagenets dans l'ouest de la France*. Des mentions très-honorables sont accordées : 1° A M. Ed. Clerc, pour son ouvrage intitulé : *La Franche-Comté à l'époque romaine représentée par ses ruines*, in-8°; 2° A M. l'abbé Cochet, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Les Églises de l'arrondissement du Havre*, 2 vol. in-8°; 2° *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, 1 vol. in-8°; 3° à M. Montfalcon, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Lyon*, 1 vol. in-8°; 4° à M. de Gerville, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur les îles du Cotentin en général, et sur la mission de saint Magloire en particulier*, brochure in-8°; 5° à M. le baron de Mélicocq, pour son mémoire intitulé : *Les villes du nord de la France aux quatorzième, quinzième et seizième siècles*, manuscrit. Des mentions honorables sont accordées : 1° A M. Alph. de Boissieu, pour son ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, in-4°; 2° à M. Bernard, pour son *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, in-8°; 3° à M. Doublet de Boistibault, pour son *Mémoire historique sur l'ancienne église collégiale de Saint-André à Chartres*, manuscrit; 4° à M. Beaulieu, pour son ouvrage intitulé : *Antiquités de Vichy-les-Bains*, in-8°; 5° A M. d'Aigueperse, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'emplacement de Lunna*, broch. in-8°; 6° à M. Toulmouche, pour son *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, in-4°; 7° à M. Bouillet, pour sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, in-4°, avec atlas in-f°; 8° à M. De la Plane, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Saint-Bertin*, 1843, 44, 46, ou *Rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale*; 2° *Église de Sisteron, ou Rapport sur cette ancienne cathédrale*, in-8°; 9° à M. l'abbé Texier, pour son

ouvrage intitulé : *Histoire de la Peinture sur verre en Limousin*, in-8°; 10° à M. Firmin Guichard, pour son *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne*, 2 vol. in-8°; 11° à M. Laffargue, pour son *Histoire de la ville d'Auch depuis les Romains jusqu'en* 1789, in-f°; 12° à M. J. de Fontenay, pour ses *Fragments d'histoire métallique*, in-8°; 13° à M. le comte Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage intitulé : *Administration militaire de la ville d'Arras*, manuscrit; 14° à M. Fr. Michel, pour son ouvrage intitulé : *Proverbes basques recueillis par Arnauld Oihenart, suivis des poésies basques du même auteur*, in-8°; 15° à M. Jubinal, pour son ouvrage intitulé : *Lettres à M. le comte de Salvandy, sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de la Haye*, 1 vol. in-8°.

PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.* — L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Raynal, pour son *Histoire du Berry;* et le deuxième à M. Francisque Michel, pour son *Histoire des races maudites.*

On sait que la savante compagnie a le droit de conserver pendant plusieurs années consécutives le prix annuel au livre qu'elle en croit digne. Nous aimons à voir qu'en couronnant l'ouvrage de M. Raynal, elle a ratifié le jugement que nous avons porté sur l'*Histoire des peuples bretons* de M. de Courson. (Voy. *Revue* 1846, p. 424.)

RAPPEL DU PRIX PROPOSÉ POUR 1848. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848 : *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du dixième siècle, d'après les monuments publiés ou inédits.*

NOUVEAU SUJET DE PRIX PROPOSÉ POUR 1849. — L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1849 : *Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin.*

Malgré le respect que nous inspire l'Académie, nous oserons faire remarquer que le sujet indiqué ici est peu précis et presque impossible à traiter. L'expression de *destruction totale* semble préjuger la question. Il eût été nécessaire aussi d'indiquer quel rôle l'Académie permet aux concurrents d'assigner à l'islamisme.

— Des ouvriers sont occupés en ce moment à restaurer, pour le convertir en bibliothèque, le magnifique réfectoire de l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs à Paris, transformé aujourd'hui en Conservatoire des arts et métiers. Le réfectoire bâti, au treizième

siècle, sur les dessins de Montereau, est remarquable par la légèreté de son architecture, la hardiesse de la voûte et la délicatesse des piliers qui la soutiennent.

— Dans les travaux d'égoût qui s'exécutent en ce moment sur la place du Parvis Notre-Dame, à Paris, les ouvriers ont rencontré à une très-faible profondeur au-dessous du pavé, plusieurs pans de murs romains encore très-élevés, et des aqueducs construits en briques appartenant à la même époque; ces constructions se trouvent dans la partie de la tranchée située vis-à-vis la rue Neuve-Notre-Dame. M. Th. Vacquer, qui surveille avec soin ces fouilles intéressantes, nous promet de plus amples renseignements.

— Dans la séance du 16 juillet dernier, M. le préfet a demandé au conseil municipal de Paris les fonds nécessaires pour faire des distributions et des réparations, afin de continuer la location de la tour de Saint-Jacques la Boucherie. (Voy. *Revue archéol.*, t. III, p. 684.) Le conseil a non-seulement refusé le crédit demandé, mais il a même invité le préfet à reprendre immédiatement la jouissance de cette propriété communale. Il est à désirer que la fabrique de plomb de chasse qui y existe encore, et qui doit faire subir tous les jours quelques dégradations à ce monument, en soit dépossédée.

— La Société des antiquaires de Picardie décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1849, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Rechercher les éléments de l'ancien idiome Picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues. L'auteur fera connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.* La Société rappelle qu'elle décernera en 1848 une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire concernant la Picardie, laissé au choix des concurrents.* Les mémoires doivent être adressés avant le 1er juin de l'année du concours à M. J. Garnier, secrétaire perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens. Les mémoires seront signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

— Quelques monuments nouveaux trouvés sur le sol de l'Algérie paraissent avoir donné de l'impulsion à l'étude des langues sémitiques.

Parmi ces découvertes il faut placer au premier rang celle de l'alphabet Touareg par M. Boissonnet, chef du bureau arabe de la province de Constantine, un de nos jeunes officiers qui s'est occupé avec le plus de succès de l'étude de la langue et des mœurs arabes.

M. le capitaine Boissonnet ignorait que le travail de l'expédition anglaise d'Afrique de 1822 eût signalé des caractères bizarres tracés sur les rochers du désert qui sépare Tripoli de Fazzan; mais des relations suivies et étendues avec les indigènes lui apprirent l'existence d'un alphabet inconnu aux Arabes et en usage chez les Touaregs. En comparant l'alphabet que s'est procuré M. le capitaine Boissonnet avec les caractères de la pierre de Tougga, l'identité existe pour six lettres, et l'assimilation probable pour quatorze, en admettant que les points, caractères de l'écriture Tifinag, étaient des lignes horizontales dans l'origine.

Si quelques caractères de l'alphabet Tifinag se refusent à l'assimilation et ne trouvent pas d'analogues sur l'inscription de Tougga, on peut croire que l'alphabet n'est pas complet sur cette pierre.

Nous pensons que l'on peut conclure de la découverte de M. Boissonnet : 1° que l'inscription de Tougga est écrite en caractères, et probablement en langue berbère; 2° que les Touaregs, fraction de l'ancienne population, parlent encore la langue berbère, et appartiennent à cette grande famille qui, avant l'invasion arabe, peuplait l'Afrique septentrionale sous les noms de Maures, Gétules, Numides, Libyens, etc. On sait maintenant que les Kabyles de la côte, les Chacuia des plaines du sud, les Zabia du Ziban, les Roueghe de l'Oued Righ, les Beni-Mzab de l'Oued-Mzab parlent une langue presque identique qui, au dire des Arabes, est aussi celle des Touaregs.

— M. Troche nous a communiqué l'interprétation suivante, que lui a adressée M. Éloi Johanneau, pour l'inscription de l'hôtel de Sens publiée récemment dans la *Revue*, page 161. Voici comment M. Éloi Johanneau propose de lire cette inscription :

*Vive la noble duchesse d'Estouteville,*
*Contesse de Saint-Pol.*
*Je poursuivrai tous vos ennemis. Vive la fleur de lis.*
Sous-entendu *Vive Henri de Bourbon* (Henri de Navarre).

— Nous avons annoncé, page 691 du tome III, qu'une commission avait été instituée par M. le ministre des travaux publics pour

présider à la restauration des verrières de la Sainte-Chapelle de Paris, et que cette commission avait demandé qu'on ouvrît un concours auquel seraient appelées toutes les personnes qui s'occupent de la peinture sur verre. Un grand nombre de sujets ont été adressés au ministre des travaux publics par les artistes verriers. L'administration désirant que le public fût admis à juger du mérite des échantillons, a fait disposer une salle de l'École royale des beaux-arts où l'exposition des échantillons a lieu depuis le 10 de ce mois. En visitant cette exposition, qui ne présente qu'une partie des nombreux essais envoyés pour le concours, nous avons été frappés de la faiblesse des compositions autant sous le rapport de la conception des cartons que de leur reproduction en peinture sur verre. Deux concurrents seulement sur les dix admis au concours, nous paraissent mériter quelques préférences, mais leurs compositions sont loin d'avoir atteint la perfection que l'on doit exiger pour accorder l'exécution des vitraux d'un monument aussi important que l'est la Sainte-Chapelle de Paris. Peut-être devrait-on attendre que cet art renaissant ait fait plus de progrès.

— Les travaux de la nouvelle église gothique dédiée à sainte Clotilde, projetée sur la place Bellechasse, vis-à-vis le ministère de la guerre, avancent rapidement; déjà toutes les fondations sont terminées, et dans certaines parties, notamment à l'emplacement du porche, on pose la première assise en élévation; cette assise, ainsi que les deux autres qui lui seront immédiatement supérieures, est en pierre de Châtillon sur Seine (Côte-d'Or). Cette pierre, qui par sa nature ressemble beaucoup à celle de Château-Landon, dont tout le monde connaît l'extrême dureté, offre l'avantage de donner à l'édifice une base très-solide et presque inaltérable; par ce moyen, M. Gau, l'habile architecte de cette église, évitera les dégradations des assises inférieures, qui sont si préjudiciables à la solidité de nos monuments du moyen âge, pour lesquels on n'a pas pris les mêmes précautions.

Quant au projet en lui-même, il a été critiqué avec trop de partialité, et par trop de personnes, et, qui pis est, par des gens tout à fait étrangers à l'architecture du moyen âge. On doit rendre cette justice à M. Gau, qu'il a profité autant que possible des plus beaux modèles que nous ayons en fait d'églises gothiques, tout en les appropriant à nos mœurs actuelles.

---

# DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES [1].

Si nos monuments historiques commencent à être entourés de quelque vénération, s'ils sont dotés avec moins de parcimonie, si nous pouvons sans témérité concevoir l'espérance de transmettre à nos neveux ces nobles créations du génie de nos pères, c'est à vous, messieurs, je n'hésite pas à le dire, que le premier honneur en appartient. Lorsqu'il y a vingt-cinq ans vous jetiez les bases de votre société naissante, qui songeait à arrêter le marteau des démolisseurs? Quelques plaintes éloquentes, quelques poétiques imprécations avaient bien essayé de se faire entendre, mais ces voix isolées s'étaient évanouies sans rencontrer d'échos. L'œuvre de destruction se continuait avec persévérance; le public assistait sans émotion, sans regret, quelquefois même avec un secret plaisir, à la chute de ces vieux édifices qu'on lui avait appris à dédaigner au nom des règles de l'art et à railler au nom de la philosophie. Rien ne semblait pouvoir mettre un terme à cette barbare indifférence. Cependant, lorsqu'on apprit que dans une de nos provinces, dans ce pays justement nommé la terre classique du bon sens et de la raison, quelques hommes sérieux et cultivés s'étaient associés pour protéger, pour maintenir debout ce que partout on renversait; lorsqu'on sut qu'ils ne se bornaient pas à signaler dans ces monuments des beautés jusque-là méconnues, mais qu'ils leur demandaient comme à des té-

(1) Plusieurs fois déjà la *Revue* a traité la question présentée maintenant avec tant d'autorité à la *Société des antiquaires de Normandie* par son directeur M. L. Vitet. Nous sommes heureux de voir nos propres opinions si admirablement exprimées dans le discours que l'on va lire; discours où la droiture du jugement s'allie à une connaissance approfondie du sujet. Que répondront les partisans exclusifs des arts de certaines époques du moyen âge à celui qui a donné dans ses beaux travaux la preuve irrécusable de sa compétence? L'historien de la cathédrale de Noyon peut-il être suspect de partialité lorsqu'il relève les mérites de l'art antique, lorsqu'il circonscrit dans de justes limites l'admiration relative que doivent inspirer les œuvres de chaque âge. (*Note de l'éditeur.*)

moins sûrs et fidèles de nouveaux renseignements sur notre histoire, qu'ils découvraient dans les différents modes de leur construction le secret de leurs origines et préparaient ainsi les éléments d'une science nouvelle, ce fut un trait de lumière qui aussitôt frappa les esprits attentifs, et de ce jour, dans le public lui-même, commença sourdement un mouvement de réaction. L'effet ne s'en fit pas immédiatement sentir : les idées neuves et fécondes ont-elles jamais triomphé sans combats? Vous eûtes à soutenir des luttes laborieuses, et pendant longtemps il vous fallut souffrir que votre zèle conservateur passât aux yeux du plus grand nombre pour une sorte de monomanie; mais le germe que vous aviez déposé allait se développant; les esprits les plus rebelles s'ouvraient à la lumière. Bientôt, dans la plupart de nos provinces, des sociétés semblables à la vôtre se formèrent spontanément et vinrent en aide aux efforts de vos adeptes isolés. Enfin le gouvernement, auxiliaire plus puissant encore, en épousant votre cause, acheva de décider la victoire. Aujourd'hui cette victoire est complète : à quelques exceptions près, de jour en jour plus rares, personne, à l'heure qu'il est, ne se fait gloire d'être vandale ni même indifférent, et tout semblerait vous inviter à jouir en paisibles spectateurs d'un succès si bien établi.

Mais vous ne l'ignorez pas, messieurs, rien de si périlleux que le succès. Ce n'est pas le moment, croyez-moi, d'abandonner votre œuvre et de rentrer dans le repos. Une tâche nouvelle et non moins difficile vous est encore réservée. Après avoir si puissamment contribué à réhabiliter les chefs-d'œuvre du moyen âge, vous n'avez pas tout fait pour eux : il vous reste à les défendre contre l'enthousiasme exclusif de quelques-uns de leurs admirateurs. Après avoir planté les premiers jalons d'une nouvelle archéologie, il vous faut prendre soin qu'elle ne s'égare pas hors de ses vraies limites, et surtout ne pas permettre que, par une usurpation profane, elle envahisse un domaine qui n'est pas le sien, le domaine de l'art. Personne avec autant d'autorité que vous ne saurait faire entendre certaines vérités, certains avertissements. Vous avez un droit incontestable à ne pas laisser altérer les idées que vous avez mises au jour et à séparer ce que vous croyez essentiellement vrai de ce qui n'est que mode, caprice ou rêverie. Donnez-vous donc cette mission nouvelle; soyez les modérateurs d'un mouvement que vous avez si heureusement provoqué. C'est par là que vous affermirez votre ouvrage et que vous ajouterez de nouveaux services à tous ceux que vous nous avez rendus.

Jusqu'à présent, je dois me hâter de le dire, le danger que je vous signale n'est pas encore bien grand; mais, vous le savez, tout parti qui triomphe a dans ses rangs certains esprits pour qui c'est un résultat misérable et vulgaire que d'avoir atteint le but : ils ne sont vraiment contents que lorsqu'ils le dépassent. Tâchez que leur exemple ne soit pas contagieux. Les meilleures causes sont si vite perdues par ceux qui les servent sans mesure et sans discernement!

Voulons-nous affermir dans l'estime et dans l'admiration de tous cette architecture du moyen âge que nous aimons, et dont les sublimes beautés nous ont si souvent causé de si vives et si sincères jouissances, gardons-nous de pousser jusqu'à l'hyperbole les sentiments qu'elle nous inspire. Si nous allions tout exalter en elle, tout jusqu'à d'incontestables imperfections, si nous voulions attacher un sens précis à tout ce qu'elle a pu faire, trouver une intention, un mystérieux langage dans chaque pierre, dans la moindre moulure, dans chaque coup de ciseau, nous ne tarderions pas, croyez-moi, à perdre la meilleure partie du terrain que nous avons conquis; et si, comme souvent il arrive, notre enthousiasme tournait à l'intolérance, si, par prédilection pour l'ogive, nous allions déclarer la guerre à l'architrave, user de représailles, et, en souvenir d'une longue proscription, essayer de proscrire à notre tour tous les styles hors notre style favori, soyez certains que nous aurions bientôt provoqué une de ces justes et redoutables réactions auxquelles on ne résiste pas. Nous ne sommes pas encore, Dieu merci, témoins de pareilles imprudences; mais il faut tout prévoir, et les sages conseils que nous vous prions de donner ne seront certainement pas superflus.

Ce que nous disons des monuments du moyen âge et de l'architecture qui les a produits, il faut le dire également de cette science qui les décrit et les commente, de cette science à peine adulte, mais pleine d'avenir, dont, les premiers parmi nous, vous avez constaté l'existence et à laquelle vous nous avez initiés. Permettez que pour elle aussi nous réclamions votre sollicitude; elle a grand besoin, pour se maintenir dans la bonne voie, de rester quelque temps encore soumise à vos paternelles leçons. Deux sortes d'adversaires bien différents peuvent la mettre en péril : ceux qui ne croient pas en elle et ceux qui y croient trop. Jusqu'ici vous n'avez eu à la défendre que contre le scepticisme, et vous l'avez défendue avec de bonnes armes, c'est-à-dire avec vos exemples, avec vos solides travaux, avec vos excellents essais de classification; vous avez, en un mot, prouvé le

mouvement en marchant. Aussi les sceptiques ne font-ils plus qu'une ombre de résistance ; peut-être ne reconnaissent-ils pas encore à l'archéologie du moyen âge la même importance, les mêmes droits qu'à ces archéologies romaine, grecque, égyptienne, asiatique, dont la légitimité est depuis si longtemps établie ; ils la croient de moins noble maison et ne lui pardonnent pas complétement son origine, mais ils n'osent plus lui contester son caractère scientifique ; ils avouent que les observations qu'elle recueille reposent sur une base expérimentale et qu'il peut en résulter d'utiles et sérieuses conclusions. Nous aurions donc cause gagnée si nous n'avions affaire qu'aux incrédules ; mais les croyants sont là qui, par excès de zèle et avec les meilleures intentions, menacent de tout compromettre. A les entendre, c'est un déni de justice envers l'archéologie du moyen âge que de la confondre sur le pied d'égalité avec les autres archéologies. Il faudrait lui rendre hommage comme à l'archéologie par excellence, comme à une science supérieure et pour ainsi dire révélée, qui n'a besoin ni de justifier ce qu'elle explique, ni de prouver ce qu'elle affirme.

Avec de telles prétentions on ne tarderait guère à révolter contre l'archéologie du moyen âge tous les gens de bon sens et ceux-là même qui sont le mieux disposés à reconnaître son autorité. Vous voyez donc combien il importe que vous ne gardiez pas le silence et que vous fassiez justice de ces chimères en établissant clairement quel est le rôle à la fois modeste et sérieux de la science que vous avez voulu fonder.

Son but est tout simplement l'étude des monuments du moyen âge. A la vérité, c'est chose entièrement neuve et originale que de décrire, d'expliquer, de classer par ordre chronologique, non-seulement ceux de ces monuments qui tiennent au sol et les sculptures qui les décorent, mais toutes les créations, même les plus légères et les plus fragiles, de l'art et de l'industrie de nos pères. Jamais, jusqu'à nos jours, semblable travail n'avait été tenté. Ce qui ne veut pas dire pourtant que ce soit de nos jours, que ce soit depuis quinze ou vingt ans que le moyen âge ait été découvert. Les générations qui nous ont précédés nous avaient épargné ce soin. Non-seulement elles avaient aperçu cette grande époque, mais elles l'avaient étudiée siècle par siècle, province par province, avec cette infatigable patience et ce labeur persévérant dont le secret est presque perdu pour nous. Sans les admirables érudits de l'ordre de Saint-Benoît, peut-être aurions-nous grand'peine à pénétrer aujourd'hui dans les profondeurs de ces temps obscurs ; leurs travaux sont nos meilleurs guides ; nous ne

voyons pour ainsi dire que par leurs yeux ; mais, il faut le reconnaître, sur un point ils étaient en défaut. Ils avaient fouillé dans les entrailles du moyen âge, ils avaient déchiffré ses chartes, expliqué ses usages, interprété ses lois ; ils n'avaient pas regardé ses monuments. Comment l'étude de la paléographie, du blason, des monnaies, ne les avait-elle pas conduits à l'étude des monuments? Comment ne s'étaient-ils pas aperçus que les monuments sont aux siècles passés ce que l'écriture est aux idées, qu'eux seuls nous en transmettent une vivante image? C'est chose étrange en vérité. N'oublions pas cependant que ces hommes de savoir vivaient presque tous cloîtrés ; eussent-ils été libres, les voyages étaient à cette époque d'une difficulté extrême. Or, sans voyages il n'y a ni comparaison, ni critique, et par conséquent point d'archéologie monumentale. La gravure, seul moyen de suppléer quelque peu aux voyages, n'était alors qu'un interprète infidèle et grossier. L'exactitude dans les copies des œuvres d'art est, comme vous le savez, quelque chose d'aussi neuf en son genre que l'emploi de la vapeur et que les autres merveilles de notre temps. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les deux derniers siècles, les monuments du moyen âge ne furent pour personne un sérieux sujet d'étude. Malgré quelques observations ingénieuses et clairvoyantes de l'abbé Lebœuf, j'oserais même dire, malgré les savants travaux de Montfaucon, la lacune fut complète, lacune à jamais regrettable, car il est bien tard pour la combler aujourd'hui.

Nous la comblerons pourtant si nous suivons sans nous détourner la voie prudente et sûre que vous nous avez ouverte. Continuons à observer patiemment les faits, sans esprit de système, avec cette bonne foi qui distingue franchement ce qui est certitude de ce qui n'est que conjecture ; gardons-nous de substituer l'hypothèse à l'observation, et les formes vagues et mystérieuses du sentiment aux lois sévères de l'analyse. Sans doute, en parlant des choses chrétiennes, on s'élève involontairement à un autre langage que s'il était question du monde païen et de son étroit horizon ; mais il ne faut pas que la poésie des mots masque le vide des idées. C'est une science que nous voulons fonder ; quel que soit son objet, il faut, pour qu'elle acquière confiance et crédit, qu'elle repose sur la même base que toutes les sciences, c'est-à-dire sur la méthode scientifique.

Quand nous aurons ainsi accompli notre tâche, ne croyez pas que nous n'ayons obtenu qu'une vaine satisfaction d'esprit ; il en résultera, j'en ai la conviction, de notables profits pour nos études his-

toriques. Il est telle page de nos annales, aujourd'hui presque entièrement effacée, que nous verrons revivre et que nous lirons couramment lorsque notre archéologie aura scientifiquement établi certains faits et les aura rendus incontestables. Connaissons-nous bien, par exemple, quels furent, depuis le VI^e siècle jusqu'aux croisades, les rapports de l'Occident avec l'Orient? A ne consulter que les documents écrits, qui s'aviserait de supposer qu'entre les bazars de Byzance et les comptoirs de Cologne, entre les couvents de la Thessalie et les cloîtres de l'Auvergne ou du Poitou, il existât des relations, sinon toujours fréquentes, du moins jamais complétement interrompues? Les érudits n'en veulent rien croire, mais les monuments l'affirment, et ce sont eux qui auront raison. Il est bien d'autres problèmes historiques qui s'éclairciront à cette lumière nouvelle; mais, j'en conviens, ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, et le but sera d'autant mieux atteint qu'on aura mis plus de temps et de patience à le poursuivre.

En attendant, nous sommes dès aujourd'hui en possession d'un autre résultat qui a bien aussi son importance, quoiqu'il soit purement pratique : je veux parler des enseignements et des secours que notre archéologie nous procure pour la restauration des monuments du moyen âge. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'argent et de la bonne volonté pour prévenir la ruine de certains édifices, il faut encore savoir comment s'y prendre. Si l'artiste ne connaît ni la règle ni l'esprit qui ont présidé à leur construction, il risque en les restaurant de les déshonorer, trop souvent même de les détruire. Grâce à vos leçons, grâce à ces premiers éléments de la science archéologique que vous avez rendus populaires, nous n'aurons plus de telles chances à courir. Un certain nombre de jeunes artistes se sont approprié, sous vos auspices, les secrets du passé; ils ont exercé non-seulement leurs yeux à bien copier ce qui subsiste, mais leur intelligence à deviner ce qui est détruit, et désormais nous pouvons leur confier sans crainte, ils peuvent entreprendre sans témérité, une tâche naguère impossible (1).

(1) Il ne faut pas cependant se faire une illusion trop grande sur le mérite des restaurations et leur donner tant d'importance qu'on en vienne à sacrifier parfois des portions anciennes de monuments pour les remplacer par d'*exactes* copies. Il n'y a pas de copies exactes. Un portrait est toujours ressemblant aux yeux de celui qui l'a peint; d'autres yeux que ceux de l'auteur découvrent cependant sans difficulté la différence qui existe entre le modèle et son image. Laissez passer un siècle sur la restauration d'un monument quelconque et les parties refaites apparaîtront

A côté de cet avantage laissez-moi vous signaler un danger. L'étude approfondie de notre architecture du moyen âge, la connaissance de plus en plus intime de ses beautés, semblent nous exposer à une triste tentation. Ne nous parle-t-on pas de ressusciter cette architecture, c'est-à-dire de la prendre servilement pour modèle, non-seulement quand il s'agit d'effacer les ravages du temps dans les œuvres qu'elle a créées, mais quand il faut construire à neuf pour nos propres besoins, pour nos propres usages? Je sais que de brillants esprits, loin de s'alarmer à cette idée, l'encouragent et la favorisent. Ils font, selon moi, bien bon marché du temps où nous vivons, et lui refusent bien durement cette faculté d'invention, cet esprit créateur dont aucun siècle ne fut complétement déshérité. Sans doute, à l'âge où sont parvenues nos sociétés modernes, avec nos habitudes d'analyse et de réflexion, au milieu de cette atmosphère de doute et d'égoïsme qui nous enveloppe, nous pourrions difficilement prétendre à créer un de ces types entièrement nouveaux qui n'apparaissent qu'aux époques où la foi est vive, ardente, généreuse; mais faut-il pour cela nous résigner dès l'abord à copier platement ce que d'autres ont inventé? L'imitation dans les œuvres de l'art sera toujours, quelque intelligente qu'on la suppose, un des plus pauvres emplois de la pensée humaine. Jamais, dans ce monde, l'art ne s'est produit deux fois sous la même forme, ou bien la seconde fois ce n'était que du métier. Pourquoi, je vous le demande, cette architecture qui régnait encore il y a vingt ans, et qui nous fatiguait de ses banales colonnes, de ses frontons inanimés, de ses monotones rosaces, pourquoi nous inspirait-elle un si grand éloignement? Était-ce parce qu'elle avait mal choisi ses modèles? Mais les monuments qu'elle s'imaginait reproduire sont la gloire de l'esprit humain; ce sont des types d'éternelle beauté; on se prosterne à leur aspect. Qu'est-ce donc qui nous révoltait? C'était l'imitation. Il en sera de même, quel que soit l'objet imité. Copiez le Parthénon,

avec le caractère évident du temps où elles auront été produites. L'intention d'archaïsme se fera parfaitement reconnaître et peut-être le goût s'en offensera-t-il. Il y a trente ans, on croyait fermement ressusciter l'art du XIII^e siècle par ces compositions bizarres que l'on classe aujourd'hui sous le nom collectif de *genre troubadour*. Le récent concours pour les vitraux de la Sainte-Chapelle nous a prouvé combien l'imitation est impuissante. Là les plis anguleux des robes *tannées* ou *vermeilles* déguisaient à peine des attitudes consacrées par nos dessinateurs de scènes populaires; on y voyait régner en maître absolu ce que dans quelques siècles on appellera le style de 1850. (*Note de l'éditeur.*)

copiez la cathédrale de Reims, vous subirez la même influence : les modèles resteront sublimes, les contrefaçons feront pitié.

Honneur donc à ceux qui, même aujourd'hui, ne désespéreront pas d'inventer une architecture nouvelle, c'est-à-dire une combinaison de lignes et un système d'ornementation qui n'appartiennent qu'à notre époque et qui en perpétuent le souvenir! Qu'ils ne s'inspirent ni des formes antiques ni des formes du moyen âge; qu'ils se pénètrent seulement de la pensée-mère qui les engendra, pensée d'artiste et non d'archéologue. Surtout qu'ils se préparent à tenir grand compte de toutes les exigences de notre civilisation, de nos idées, de nos habitudes. C'est en leur obéissant, c'est en cherchant à les comprendre et à les satisfaire, qu'ils auront chance de découvrir quelque chose d'original. Une architecture qui sait s'accommoder aux besoins de son temps n'est jamais ni banale ni insignifiante. Elle exprime quelque chose, elle a une physionomie, ce qui est déjà un certain genre de beauté.

Si nous plaidons ainsi la cause de l'art, si nous voulons qu'il n'obéisse qu'à ses inspirations, qu'il jouisse de la plus entière liberté, ne croyez pas que ce soit au détriment de notre science favorite. Non, messieurs, l'archéologie du moyen âge sera d'autant plus prospère, elle obtiendra d'autant plus de respect et de crédit, qu'elle ne se mêlera que de ce qui la regarde. Le plus sage conseil que vous pùissiez lui donner, c'est de se renfermer dans son domaine, c'est-à-dire dans le champ du passé. Autorisez-la tout au plus à nous prêter son assistance pour la restauration des anciens monuments, et ne la laissez jamais en construire de nouveaux. Que par exception, dans de rares circonstances, elle se fasse comme un jeu d'esprit de présider à la construction de quelque oratoire, de quelque chapelle, et par exemple, qu'elle exhume de la poudre du XIII^e siècle un plan pour cette église de pèlerinage, cette Notre-Dame de Bon-Secours, dont le curé, quêteur intrépide, s'acquitte de son apostolat comme s'il était lui-même du siècle de saint Louis, c'est là une sorte de miracle qui ne saurait tirer à conséquence; mais que ces exceptions ne fassent pas coutume: qu'elle reste archéologie, c'est-à-dire étrangère au monde d'aujourd'hui. Et si dans quelques-unes de nos villes nous devons voir s'édifier à grands frais de soi-disant copies de chefs-d'œuvre inimitables, qu'il soit bien constaté que l'archéologie du moyen âge, telle que vous l'avez conçue, telle que vous la maintenez, n'a pris aucune part à cette profanation, et qu'elle n'en est pas

plus responsable que des vieux meubles de moderne fabrique et des armures de carton qu'on passe au compte du moyen âge dans les boutiques de nos brocanteurs.

Je m'arrête, messieurs; si je me laissais aller à ces idées et à tous les développements qu'elles comportent, j'abuserais trop longtemps de votre indulgente attention. Laissez-moi seulement vous remercier encore, non plus au nom de nos confrères en archéologie pour les services que nous avons reçus de vous, mais en mon propre nom pour l'insigne honneur que vous m'avez fait. En m'appelant cette année à diriger vos travaux, vous m'avez accordé un droit dont je viens d'user avec toute franchise. J'ai cru ne pouvoir mieux vous exprimer ma reconnaissance qu'en pensant tout haut avec vous. Puissent les idées que je vous ai soumises avoir obtenu votre sympathie! puissent-elles éveiller votre sollicitude! Je n'aurai pleine confiance au succès de notre cause que lorsqu'il me sera garanti par la sanction de votre exemple et par l'autorité de vos paroles.

L. Vitet.

---

# LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, L'UN DES CONSERVATEURS-ADMINISTRATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, PROFESSEUR A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, ETC.

## PAR M. E. PELLISSIER,

CONSUL DE FRANCE A SOUSSA, OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN DIRECTEUR DES AFFAIRES ARABES EN ALGÉRIE, AUTEUR DES ANNALES ALGÉRIENNES, MEMBRE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE D'ALGÉRIE, ETC. (1).

(DEUXIÈME PARTIE.)

MONSIEUR,

Sfax est une ville maritime assez considérable à cent kilomètres environ de Soussa. Je n'y ai vu, en fait d'antiquités, que quelques voûtes de citerne; mais, à dix kilomètres au nord de cette ville, sur la route d'El-Djem, on trouve les débris d'un grand château. Les Arabes appellent ces ruines Teniour.

En face de Sfax sont les îles Kerkeni. On rencontre dans la plus grande, au point ordinaire du débarquement, près d'un petit fort, des débris romains assez considérables dans lesquels les brocanteurs juifs de la régence ont souvent trouvé des pierres gravées. Il existe un amas moins considérable de démolitions sur le côté opposé de l'île.

A huit kilomètres au sud de Sfax, non loin de la mer, sont les ruines éparses et confuses de Thina, où l'on ne voit rien de saisissable. La rivière, ou plutôt le torrent qui coule près de là, et dont parle Salluste, s'appelle actuellement l'Oued-Cherchar.

Au-dessous de Thina on trouve le village maritime de Mahrez, où il existe un château sarrasin et quelques débris romains. On voit également des débris de même nature à quelques kilomètres plus bas dans une localité appelée Enchir-Liche.

A Oungha, à une dizaine de kilomètres de Mahrez, gisent sur les bords de la mer les ruines d'une ville romaine considérable. Elles occupent une grande étendue de terrain; mais, à l'exception de quelques citernes, elles ne présentent rien de saisissable. Au milieu de ces ruines

(1) Voyez plus haut p. 261-275.

s'élève un grand château sarrasin construit avec les matériaux qu'elles ont fournis.

Alamat, au-dessous d'Oungha, est une autre ville ruinée à débris confus. On y remarque bien quelques mausolées parfaitement caractérisés; mais, quoique construits avec des matériaux romains, ils m'ont tous paru être d'origine sarrasine. Alamat est éloignée de la mer; mais il existe à peu de distance une petite crique qui était son port, et où l'on voit aussi quelques débris antiques.

A sept ou huit kilomètres de cette crique on rencontre sur le littoral une vieille tour que les Arabes appellent Nadour. De là jusqu'à Gabès je n'ai plus trouvé vestige d'antiquité.

Gabès est à cent trente kilomètres environ de Sfax, dans la province d'El-Arade, qui est un prolongement du Djerid. C'est une réunion de villages bâtis sur une petite rivière appelée l'Oued-Gabès. Djarah, le plus considérable de ces villages, est la capitale de la province. On trouve des débris d'antiquité dans presque tous les villages de Gabès, surtout à Sidi-Boulbaba et à Rurcha, mais rien de bien saisissable. J'y ai vu des bouts d'inscriptions latines sans suite et un fragment de pierre portant quelques caractères qui m'ont paru être phéniciens. Tout cela ne valait pas la peine d'être copié. Rien n'est beau comme le territoire et les jardins de Gabès. Ce sont les oasis du Djerid avec le voisinage de la mer en plus.

A une petite journée de marche à l'ouest de Gabès, on trouve l'oasis d'Hamma, qui contient quatre villages et un fort occupé par une cinquantaine de soldats tunisiens. On y voit des débris assez considérables de constructions romaines, confus et sans cohésion, à l'exception des restes des thermes que la nature des eaux de l'oasis, qui sont fort chaudes, avait fait élever sur ce point. Hamma est situé dans une longue plaine qui, à l'ouest, communique avec le Djerid, et qui, à l'est, s'étend jusqu'à la mer. Cette plaine est limitée au nord par les derniers anneaux de la grande chaîne atlantique, et au sud d'Hamma par les premières montagnes d'une chaîne secondaire qui s'étend jusque dans le pachalik de Tripoli. Le milieu en est occupé par une série de petites *sebkah* (étangs salés), depuis la mer jusqu'au grand lac ou *chot* du Djerid, dit aussi chot de Pharaon, auquel nos cartes donnent différents noms complétement inconnus dans le pays. J'ai trouvé sur divers points de la petite chaîne de montagnes que je viens de mentionner, plusieurs amas de ruines confuses, chez les Matmata, les Eurghema et les Ouderna, tribus à peu près indépendantes qui l'habitent. J'ai indiqué ces points

sur ma reconnaissance topographique. Ce sont Calah, Beni-Zelthen, Toudjan, Tarmaman et Tadjoura, près du village de Ksar-Oum-Temar. Vous les chercheriez en vain sur les cartes publiées jusqu'à présent, ces montagnes n'ayant pas été visitées depuis les temps anciens par un autre Européen que moi.

Entre ces montagnes et la mer, en allant toujours du nord au sud-est, on trouve des débris romains à Djeref, en face de l'île de Djerbah, à Enchir-Chemakr, à Sidi-Bel-Ameur, à Sidi-Bou-Tefa, tout près de Zerzis, à Zian, Bir-Oum-Cham et Ksar-Hammam, entre Zerzis et le bourg de Ksar-el-Medenin, qui peut être considéré comme la capitale des Eurghema. Au-dessous de Zerzis on en voit encore à Ksar-Naoura, et jusqu'au lieu appelé les Biban, où se trouve l'extrême frontière. Il y a là un lac considérable séparé de la mer par deux langues de terre venant à la rencontre l'une de l'autre, l'une du territoire tunisien et l'autre du territoire tripolitain. La solution de continuité entre ces deux langues de terre est parsemée de rochers et de petites îles, dont les interstices sont des portes (Biban) établissant la communication entre le lac et la mer; d'où on a appelé Bordj-el-Biban (le fort des portes) un petit château bâti sur le plus considérable de ces îlots et occupé par les Tunisiens. On peut conjecturer, par quelques débris qu'ils y ont laissés, que les Romains ont aussi occupé ce poste. On trouve d'autres démolitions sur la langue de terre du nord. Les Arabes m'ont assuré qu'il existe des ruines très-considérables de monuments encore en partie debout au sud du lac sur le territoire tripolitain où je n'étais pas en mesure de me présenter; de sorte que je n'ai pu vérifier la chose.

Parmi les localités que je viens de nommer, il en est une, Zian, qui mérite une mention particulière. A en juger par l'étendue du terrain que couvrent les ruines amoncelées sur ce point, il a dû exister là une ville aussi grande au moins que Nancy ou Dijon; mais il n'y a pas cependant le moindre reste appréciable de monument quelconque; tout est confus et épars sur le sol. Après avoir parcouru ces décombres pendant plus d'une heure, j'allais les quitter, désespérant d'y rien trouver, lorsque j'aperçus quelques corps blancs faisant saillie sur la plate-forme d'un petit tertre : c'était des statues de marbre blanc jetées pêle-mêle dans une fosse commune, comme des cadavres après une bataille, et recouvertes d'un peu de sable. Je descendis aussitôt de cheval, et je fis enlever une partie de ce sable. Je pus alors compter jusqu'à dix statues entassées les unes sur les autres et peut-être la terre en recouvrait-elle un plus grand nombre,

ce dont je ne pus m'assurer, n'ayant pas à ma disposition les moyens de déplacer ces lourdes masses. Je n'ai pu distinguer bien nettement dans cet entassement de sculptures qu'une Diane sans tête et mutilée d'une partie de ses membres, mais dont le torse, qui est intact, m'a paru fort beau. Je m'empressai, après avoir fait cette découverte, d'écrire à Tunis pour demander au Bey la concession de ces statues et, en général, de tout ce que les fouilles pourraient produire sur ce point. Son Altesse me l'a très-gracieusement accordée, de sorte que toutes les antiquités de Zian sont désormais propriétés françaises, et pourront être enlevées quand on le voudra. L'opération serait peu compliquée, car il n'y a que huit kilomètres de Zian au village de Zerzis, qui est un point maritime (1).

C'est sur les côtes de la province d'El-Arad que se trouve l'île de Djerbah, la Lotophagitis des anciens. Il y existe dans la partie du midi des ruines très-importantes. Il y a quelques années encore qu'elles ne présentaient que des amas confus de décombres; mais le frère de ce Ben-Aïud, que l'on a vu deux fois à Paris, les ayant fait fouiller dans le but d'en tirer des matériaux pour la construction d'une maison qu'il faisait bâtir dans l'île, on mit à jour plusieurs parties d'un vaste édifice, soit temple, soit palais, où le marbre avait été employé avec profusion. On ne voit que fûts de colonne, chapiteaux, frises richement ornées, plaques de marbre pour revêtement de murs, etc. Il y a de plus deux statues colossales de marbre blanc que les Anglais, qui en ont obtenu la propriété, se disposaient à faire enlever lorsque j'ai visité Djerbah. Ces statues m'ont paru être celle d'un empereur et celle d'une impératrice. Elles sont sans tête, et la disposition du cou, qui présente une cavité, comme pour recevoir un pivot, indique que la tête n'avait pas été exécutée dans le même bloc que le corps. J'ai remarqué la même chose à la Diane de Zian.

Voici une inscription que j'ai trouvée sur un piédestal :

ANNO Q. F.....
..... F. NATIA
..... HON
PVN. T.... ORD

(1) Zerzis représente certainement la ville de Girgis, mentionnée par Procope, *De ædif.*, VI, 4. Zian est peut-être le *Zita municipium* de l'Itinéraire d'Antonin, § 18, et de la table Théodosienne, § 194, où le texte imprimé porte *Liha*.

OR..... MAC
INDVS..... AD
O.... INTEGRE
DM... NESRATM
M... ENS REMIS
ET PORTVLIS
DEDICAVIT (1)

Une digue joignait jadis l'île de Djerbah au continent tout près de ces ruines. Il existe encore des parties considérables de ce grand ouvrage.

Mon intention était, après avoir parcouru la province d'El-Arad, d'aller visiter le pays de Nefzaoua, qui est un archipel d'oasis au sud du grand chot du Djerid, et de revenir par Thala, ville ruinée, entre Sfax et Gafsa; mais le manque d'eau ne me permit pas de suivre cet itinéraire. On était alors au mois de juillet. Je me propose de retourner dans ces contrées dans une saison plus favorable, et je compléterai alors ce que j'ai été obligé de laisser imparfait l'été dernier.

Voyage dans le bassin de la Medjerda. — Vous trouverez peut-être, Monsieur, que je saute un peu brusquement du sud au nord. Mais je vous ai déjà parlé d'une partie de la contrée intermédiaire en traitant, dans ma lettre de 1844, de l'archéologie des Outhans de Soussa et de Monestir. Reste celui de Tunis; mais, comme je suis loin d'avoir complété mes recherches sur ce territoire, qui est le plus facile à explorer, et que par cette raison je réserve pour la fin, je n'en dirai encore rien, et je me supposerai tout transporté à l'embouchure de la Medjerda.

La Medjerda, qui est indubitablement le Bagrada des anciens, ne serait qu'un cours d'eau bien peu remarquable en Europe; mais, en Barbarie, c'est le roi des fleuves. Elle se jette dans la mer entre Tunis et la petite ville de Ghar-el-Mélah, après avoir traversé un terrain d'alluvions dont la formation a bien changé l'aspect de ces parages, depuis les Carthaginois et les Romains. Ces alluvions continuent toujours à empiéter sur le domaine des eaux. A l'époque de la

(1) Peut-être:... *Annio Quinti filio....., Egnatia (tribu),... [omnibus] hon[oribus] fun[c]to,.... ordo ob [ejus summam?] indus[triam et]..... integre [a]dm[i]nistratam, [i]m[p]ens[is] remis[sis] et [s]portulis, dedicavit.*

piraterie barbaresque, le petit port de Ghar-el-Mélah, situé sur un lac communiquant avec la mer, à gauche de l'embouchure de la Medjerda, qui ne s'y jette point, malgré les indications de nos cartes, ce petit port, dis-je, était en pleine activité de service. Il n'y a même guère plus de vingt ans qu'une vieille frégate condamnée put y être conduite de la Goulette. Aujourd'hui ce lac ne peut plus porter que des barques de pêcheurs, qui encore ont de la peine à franchir le canal de communication. Il est donc hors de doute que les terres avancent, et que par conséquent ce n'est plus sur le littoral même qu'il faut chercher les ruines d'Utique. Tout porte à croire que ces ruines sont celles que l'on voit à Bou-Chater, sur une colline de la rive gauche de la Medjerda.

Il existe à Bou-Chater, outre beaucoup de débris confus :

1° Un grand système de citernes à six réservoirs de 38 mètres de longueur sur 5 de largeur;

2° Un aqueduc dont on peut suivre le tracé, et dont on retrouve des vestiges jusqu'à plusieurs lieues de Bou-Chater dans la direction des montagnes. Les restes les plus considérables de ce grand ouvrage consistent en trois étages d'arcades jetés sur un ravin à droite du chemin de Ghar-el-Mélah à Tebourba, près d'une localité appelée El Aouïd;

3° Un amphithéâtre creusé dans la colline. La circonférence en est de 266 mètres. Le grand axe pris dans l'arène a 41 mètres. Un théâtre, dont les ruines quoique bien effacées sont encore cependant assez saisissables, avait été construit sur le prolongement de ce grand axe;

4° Les ruines à grandes masses d'un château situé au bas de la colline, avançant dans un marais qui a dû être le port lorsque la mer arrivait jusque-là;

5° Les ruines à l'état de décombres d'un autre château situé à l'extrémité de la colline du côté de la mer;

6° Les ruines d'un temple fouillées dans ce siècle par le comte Borgia, sans beaucoup de succès, je crois. Il existe près de ce temple une source d'eau thermale.

J'ai trouvé dans les décombres d'Utique un petit relief en terre cuite représentant Énée et Anchise. Il paraît, par la courbure de la surface sur laquelle il est en saillie, avoir fait partie de l'ornementation d'une urne ou d'une vasque.

En face de Bou-Chater, sur la droite de la Medjerda, est le village

de Calah-el-Oued, où fut le camp de Scipion. Je ne l'ai pas encore visité.

Bou-Chater est à 12 kilomètres de Ghar-el-Mélah. Cette ville de Ghar-el-Mélah, que les Européens appellent de préférence Porto-Farina, n'offre que de très-faibles débris d'antiquité, quelques-uns dans son enceinte actuelle, d'autres en dehors, dans une localité appelée Badjou, sur les bords du lac. Dans la plaine qui est au-dessus de Badjou, on voit, près de la Couba du marabout Sidi Ahmed-Bou-Farez, les ruines fort considérables d'un château romain, mais sans ornement architectural. Ces ruines sont à droite du chemin qui conduit de Ghar-el-Mélah à Tebourba.

Tebourba est un assez joli bourg de la rive gauche de la Medjerda, à une journée de marche de Ghar-el-Mélah. On y trouve plusieurs fragments d'architecture romaine et un amphithéâtre creusé dans une colline, comme celui d'Utique, mais beaucoup plus petit. Presque toutes les pierres des gradins de cet édifice en furent enlevées, vers la fin de l'avant-dernier siècle, pour la construction d'un fort beau pont jeté sur la Medjerda. J'ai lu l'inscription suivante sur une pierre servant de banc à l'entrée d'une maison :

CROR.....
O VIR S.....
IVNIOR.....
LEG XIII.....
IR... LEG VIII..
OB ABS.....
REMPVB.....
MERITA.....

A quelques kilomètres au-dessous de Tebourba, dans un lieu appelé Taouna, on trouve, dans le lit de la rivière, les débris en grandes masses d'un barrage. Cet ouvrage, en exhaussant le niveau des eaux, a dû être très-utile dans son temps à l'irrigation de la contrée; car la Medjerda est fort encaissée, et ce n'est que par des travaux de ce genre qu'elle a pu et pourrait encore rendre au pays qu'elle parcourt tous les services que comporte le volume de ses eaux. Le Bey qui fit construire le pont de Tebourba l'avait fort bien compris : ce pont, en effet, était destiné à servir aussi de barrage, au moyen d'un système d'écluses très-bien entendu, mais maintenant abandonné. Dans ces misérables États musulmans, le mal seul est durable; le bien n'est jamais qu'une exception éphémère.

On trouve quelques faibles débris d'antiquité au village de Djedeida sur la rive droite de la rivière au-dessous de Taouna. On a là en perspective les restes de l'aqueduc de Manouba, dont j'aurai plus tard l'honneur de vous parler, lorsque j'aurai terminé ma reconnaissance de la banlieue de Tunis.

Non loin et au-dessus de Tebourba, on trouve, au village abandonné de Tengar, sur la rive gauche de la Medjerda, des amas de ruines considérables, parmi lesquels on distingue les vestiges d'un théâtre. Plus bas encore, dans un lieu appelé El-Amirah, on rencontre les débris d'une petite ville et une tour sarrasine construite avec des matériaux romains. A peu de distance de là, on voit quelques vestiges d'antiquité à Enchir-Smidia, sur la rive gauche, et à Krich-el-Oued, sur la rive droite. Enfin on arrive à la petite ville de Medjez-el-Bab.

Medjez-el-Bab signifie en Arabe le passage de la porte. Cette localité a été ainsi nommée d'un petit arc de triomphe ou porte (Bab), seul monument d'une cité antique qui ait résisté à l'action destructive du temps. Il est fort simple, et je n'y ai pas vu trace d'inscription. Deux bustes mutilés sont sculptés au-dessus de l'arcade sur les deux faces. J'ai trouvé, sur une des pierres du fort joli pont moderne qui existe à Medjez-el-Bab, l'inscription suivante au-dessous d'une figurine d'homme en relief :

D. M. S.
ANNAEVS SATVRNINVS APP.
LIANNVS VIX. AN
NIS XXXI HSI (1)

Sur une pierre, servant de borne dans une rue, on lit en gros caractères :

TITVS SATVRNINVS

A 5 kilomètres au-dessus de Medjez-el-Bab, dans un lieu qui porte le nom d'Enchir-el-Rouierkat, existent les débris d'une ville médiocre, à gauche de la Medjerda. Ce qu'il y a de plus remarquable est un mur long et épais, qui commence à une réunion de réservoirs voûtés bâtis à très-peu de distance de la rivière, mais bien au-dessus de son niveau. Il est à croire que ces réservoirs étaient alimentés par

(1) *Diis Manibus sacrum. Annæus Saturninus Appellianus* (?) *vixit annis triginta uno. Hic situs est.* Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 307, n° 16.

le Bagrada au moyen d'un appareil hydraulique, et que le long mur supportait un canal de distribution des eaux. A quelque distance de ces réservoirs, on trouve les ruines d'une grande construction carrée que les Arabes appellent Dar-el-Baharin (la maison des jardiniers).

Seloukia, pauvre village de la rive droite, bâti sur un monticule, à 7 kilomètres au-dessus d'Enchir-el-Rouierkat, est encore une de ces localités qui présentent beaucoup de débris antiques; mais, à l'exception de quelques citernes et des restes d'un pont jeté sur un petit torrent appelé l'Oued-Fech, il n'y reste plus de monuments reconnaissables. On y trouve cependant beaucoup d'inscriptions dont voici quelques-unes :

..... ORIS....
... REVIT IDQVE ∞ DIC...
... S OPERIS.. ACIEM.....
GASE CIVIVM S... V.

---

IM. CAE....
MAVR.ELIO
PROBO...
FELICE
AVG (1)

IMP. CAES. D.....
ANTONI.. P...
NEP. DIVI HADRI...
PR.....
TRAIANI PART. AB
..... DIVI NERVAE...
SEPTIMO SEVERO
PERTINAC.....
N. P. P. PONT.... T..
POT.... IMP..... C..
... HIDIBELENS (2)

(1) *Imperatori Cæ[sari] Marco Aurelio Probo [pio,] felici, Augusto.* Entre les années 276-281. Donnée plus complète par M. Letronne dans ses *Observations historiques et géographiques sur l'inscription d'une borne milliaire qui existe à Tunis.* (*Rev. Archéologique*, t. I, p. 827.)

(2) *Imperatori Cæsari, d[ivi Marci Antonini pii filio, divi] Antoni[ni]*

. . . . . .

CONS.....

NOBI.....

CAESARI.....

.... EOR.....

. . . . . .

..... CVNIA...

MVNIC... CHIDIBB... (1)

Le municipe dont on voit les ruines à Seloukia, s'appelait donc Chidibbela.

Testour, petite ville de la rive droite, à 7 kilomètres au-dessus de Seloukia, n'offre aucun monument antique, mais beaucoup de décombres et de fragments. Voici les inscriptions que j'en ai rapportées :

DEIS MANIB. SACR.
ANTONIVS FELIX FRON
TONIS F. PIVS VIXIT
ANNIS XXIII HS EST
OT BO HIS... (2)

---

..... CAESAR
... AVG.....
ANTONIVS.....
PIVS... MAXIM
VS BRITANNICVS
.... IMVS GER
MANICVS MA

*P[ii] nepoti, divi Hadri[ani] pr[onepoti, divi] Trajani Parthici ab[nepoti,] divi Nervæ [adnepoti, Lucio] Septimio Severo [pio,] Pertinac[i, Augusto, Arabico,] patri patriæ, pont[ifici maximo,] t[ribuniciæ potestatis...,] imp[eratori septimum,] c[onsuli iterum, municipium C]hidibbelense.* Shaw, *Voyages*, t. I, p. 217; Maffei, *Mus. Veron.*, p. 458, n° 2. Le municipe de Chidibbela n'est connu que par des inscriptions ; la nôtre paraît peu postérieure à l'avénement de Septime Sévère qui s'empara de Rome au mois de juin 193.

(1) [*Galerio Valerio Maximiano et Flavio Valerio*] *Con[stantio] nobi[lissimis] Cæsari[bus numini] eor[um dedicatissimi sua pe]cunia [statuas* (?) *ponendas* (?)] *munic[ipes] Chidibb[elenses decreverunt]*. Voy. Shaw, *Voyages*, t. I, p. 217; Maffei, *Mus. Veron.*, p. 459, n° 7, et l'inscription qui précède, *ibid.*, n° 6. On y trouve également mentionnés les deux Césars nommés en 292, Galère-Maximien et Constance Chlore.

(2) *Diis Manibus sacrum.... Antonius Felix, Frontonis filius, pius, vixit annis viginti tribus : hic situs est, et bonis* [*omnibus*?....]

XIMVS TRIBVNI
TIAE POT XIX
COS III P. PR S IIIV T
LXXI. (1)

...BAIKALLI CIVIVM SVORVM...
... ATVIS MARMOREIS NS EXS ET C.
... ETOMEMMIO RVF FORTV....
... RVNT ADO.... M REMVN...
. . . . . .
. . . . . .
.... DERVM TITE..... DEDIC... (2)

---

La Siliana, qui est un cours d'eau assez considérable pour une rivière de la Barbarie, se jette un peu au-dessus de Testour dans la Medjerda, qui, à quelques kilomètres plus haut, reçoit l'Oued-Kheled. Sur un plateau assez élevé entre ces deux rivières, on trouve les ruines d'une ville qu'une inscription nous apprend s'être nommée Thignica. Il y a là une belle source que les Arabes appellent Aïn-Tounga. Parmi les ruines de cette localité, on distingue :

1° Les restes de deux temples. L'enceinte de la Cella de l'un d'eux est encore en partie debout, ainsi que quelques colonnes;

2° Les restes de deux théâtres;

3° Une grande citadelle qui paraît avoir été construite, comme beaucoup d'autres de ces contrées, à l'époque de l'occupation byzantine avec les matériaux trouvés sur les lieux.

(1) C'est une colonne milliaire constatant une réparation de routes exécutée dans l'Afrique proconsulaire l'an 216, par ordre de l'empereur Caracalla. [*Imperator*] *Cæsar* [*Marcus*] *Aur*[*elius*] *Antoni*[*n*]*us Pius* [*Augustus, Parthicus*] *maximus, Britannicus* [*max*]*imus, Germanicus maximus, tribuniciæ potestatis undevicies, consul quartum, pater patriæ, restituit.* LXXI. Publiée déjà par sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 308, n° 19, et par M. Letronne dont il faut consulter les savantes et judicieuses observations, *Revue Archéologique*, t. I, p. 826. Testour paraît avoir remplacé l'ancienne Bisica Lucana, connue seulement par des inscriptions (Orelli, *Inscript. ampl. coll.*, vol. I, n° 1072). De Malga, village qui marque aujourd'hui l'emplacement de Carthage, jusqu'à Testour, on ne compte, il est vrai, que soixante milles romains en ligne droite, au lieu de soixante et onze; mais il est probable que l'ancienne voie militaire faisait quelques détours en suivant les bords alors très-peuplés et fertiles du Bagrada.

(2) .... *civium suorum*.... [*cum sta*]*tuis marmoreis numero sex et o*[*peribus*....] *et Quinto Memmio Rufo, Fortu*[*næ Augusti* (?).... *consecrave*]*runt. Ad quorum remun*[*erationem*....]. Quant à la dernière ligne, on la lit ainsi dans Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 307, n° 17, [*fr*]*atri eorum et Cæciliæ*....

Voici deux inscriptions prises sur les murs de cette citadelle :

M. ANTONIN PII FIL...
IVG. ET CASTRORVM L.. F...
RVM THIGNICA DEVOTVM
. . . . . .
. . . . . .
.... VERO..... (1)

IMP. CAES. DIVI AVG.
IVL..... MA...
HERCV..... IGNI.... (2)
. . . . . .

J'ai trouvé sur un piédestal l'inscription ci-dessous :

CAESAR. AVG. SAC.
FABIVS CAECILIVS
PRAETEXTATVS FLR
CVR REIP POSVIT (3)

A 15 kilomètres d'Aïn-Tounga, sur une colline de la rive gauche de l'Oued-Kheled, on trouve la ville de Teboursouk, qui est pleine de débris antiques, surtout auprès d'une belle source qui sort de terre au milieu presque de la ville. On voit dans cette localité une grande citadelle construite sous le règne de Justin II, ainsi que l'établit

(1) [*Imperatori Cæsari Marco Aurelio Alexandro, pio, felici, Augusto*], *Marci Antonini pii filio*, [*et Juliæ Mamææ, matri*] *Augusti et castrorum e*[*t senatus et patriæ, municipium libe*]*rum Thignica, devotum* [*numinibus majestatiq*]*ue eo*[*rum.... dedicavit*]. Publiée par Shaw, *Voyages*, t. I, p. 219 de la trad. française ; Donati, *Suppl. ad Murat.*, vol. II, p. 343, n° 7 ; Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 308, n° 20. La position de la ville romaine et l'orthographe de son nom, écrit Tignica dans Morcelli, *Africa christiana*, vol. I, p. 324, Tisnica par Mannert, *Geogr. der Gr. und Römer*, vol. X, part. II, p. 325, Tionica dans la table Théodosienne, p. 293, se trouvent fixées par notre inscription.

(2) *Imperatori Cæsari divi Mag*[*ni pii filio Marco Aurelio Severo Alexandro pio felici Augusto, et*] *Jul*[*iæ Mamææ Augustæ*] *ma*[*tri Augusti nostri.... et H*]*ercu*[*li.... invicto* (?) ...] Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 308, n° 21. On sait par Eckhel, *Doctr. num.*, vol. VII, p. 281, que l'empereur Alexandre Sévère avait pris le titre de fils de Caracalla, lequel sur les marbres est appelé *divus Magnus pius*.

(3) *Cæreri* (sic) *augustæ sacrum. Fabius Cæcilius Prætextatus, flamen perpetuus* (?), *curator reipublicæ, posuit.* Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 309, n° 23.

l'inscription suivante qu'on lit au-dessus de la porte de cette forteresse byzantine :

SALVIS DOMINIS NOSTRIS XRISTIANISSIMIS ET
INVICTISSIMIS IMPERATORIBVS IVSTINO ET SOFIAE
AVGVSTIS HANC MVNITIONEM THOMAS EXCELLEN
TISSIMVS PRAEFECTVS FELICITER AEDIFICAVIT (1)

Sur une pierre engagée dans le mur du même édifice on lit :

QACILIOCFPAPIR...
IVSCOVFPROCAN....
... NONAEVC..... NN
... ENSIVM PROC....
RISHETRIPM.....
FCADVOCATOC....
.... TIONISHERED
.. ETCOHAERENTIVM
.. AVRENTIVMVICOAVGVSTNOR
SACEROTILAVRETIMA...
... TIVM..... RESP...
... CIPISFVEPIANI...
.... HIBBVRE.....
PATRONO (2)

J'ai copié fidèlement cette inscription dont toutes les lettres se suivent sans intervalle, ainsi que je le représente.

A 6 kilomètres au-dessus de Teboursouk, également à la gauche de l'Oued-Kheled, on trouve sur un plateau les ruines d'une très-grande ville. Les restes les plus saisissables sont un arc de triomphe assez médiocre, la cella d'un fort beau temple, un grand corps de logis simple et sans ornement, comme une caserne. Le péristyle de

(1) Voyez Shaw, *Voyages*, t. I, p. 221; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 460, n° 7; Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 310, n° 31, et l'inscription de Gafsa donnée plus haut, p. 272, note 2.

(2) *Quinto Acilio Caii filio, Papiria (tribu), Tusco, viro egregio (?), procuratori [....an]nonæ Aug[ustorum] nostrorum.... ensium, proc[urato]ri theatri Pom[pejani, advocato] fisci (?), advocato c[odicariorum, procuratori administra]tionis hered[itatium] et coheredum (??), [curatori (?) L]aurentium Vicoaugustinor[um,] sacerdoti Laurentium [Lavina]tium,... respublica [muni]cipii Severiani [Antoniniani liberi T]hibbure,... patrono.* Shaw, *Voyages*, t. I, p. 221; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 461, n° 1; Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 310, n° 32.

la cella du temple est encore debout, ainsi que le chambranle de la porte et les murs du fond et des côtés de l'enceinte. Le péristyle se compose de quatre colonnes corinthiennes de face et deux de côté. Les colonnes ont 3 mètres 20 centimètres de circonférence et sont espacées de 4 mètres. L'entablement et le fronton sont très-ornés. On lit sur le fronton :

IOVI OPTIMO MAXIMO..... OMINE
PRO SALVTE..... ERI AVG
. . . . . IMP

Au-dessus de la porte, on lit :

L MARCIVS SIMPLEX ET L MAR
.'LVS SIMPLEX REGILLIANVS SPF (1)

J'ai trouvé sur une pierre carrée l'inscription suivante, où l'on voit que cette ville s'appelait Thugga. Les Arabes l'appellent encore Dugga :

IMP CAE PLICINIO GALLINOGER
MANICO PIO ET LICI AVG PPP MAX
TRIB P X IMP X COS IIII DESIC. PROCOS
RESP COLLONIAE SE.. AVRILLI..
THVGGA... VOTA NVMINIMAISTATI
OVETIVS (2)

On voit encore à Dugga les vestiges d'un théâtre, grand nombre de citernes, piédestaux, fragments de colonnes, etc. Les ruines couvrent au moins 4 kilomètres carrés.

A 4 kilomètres de Dugga, dans un lieu appelé Kern-el-Kebch (la corne de mouton), on trouve les ruines d'un grand château de

(1) *Jovi optimo maximo* [*et*] *Mine*[*rvæ augustæ sacrum*]. *Pro salute* [*Imperatoris Cæsaris Lucii Septimii Sev*]*eri Augusti*,...
*Lucius Marcius Simplex et Lucius Mar*[*c*]*ius Simplex Regillianus sua pecunia fecerunt.* Shaw, *Voyages*, t. I, p. 222; Jacques Spon, *Miscell. eruditæ ant.*, p. 194; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 463, n° 5; Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 71 et 314, n°s 44 et 45.

(2) *Imperatori Cæsari Publio Licinio Gallieno Germanico, pio, felici, Augusto, patri patriæ, pontifici maximo, tribuniciæ potestatis decies, imperatori decies, consuli quartum designato, proconsuli, respublica coloniæ Septimiæ Aureliæ* [*Alexandrinæ*] *Thuggæ* [*de*]*vota numini majestatique ejus.* Sir Grenville Temple, *Excursions*, vol. II, p. 311, n° 36. L'inscription paraît être de l'an 261 de notre ère.

construction romaine et quelques autres démolitions. Je quittai là la vallée de l'Oued-Kheled pour revenir dans celle de l'Oued-Siliana, où je trouvai des débris romains sans importance à Sidi-el-Hadj-Ameur, dans le canton appelé Kef-el-Azerague, à Sidi-Djabar, et non loin du confluent de la Siliana et de l'Oued-Karouba, où était alors la Smala de la tribu des Oulad-Aoun. De ce dernier point je dirigeai ma marche de manière à rentrer à Soussa, en remontant la vallée de l'Oued-Rouba, où je trouvai quelques faibles vestiges d'antiquité au village de Mezata. En descendant ensuite dans la plaine de Kairouan, je trouvai des traces irrécusables d'une voie romaine percée à travers les montagnes, et dans un site très-riant au bord de l'Oued-Boutis, une petite chapelle de la forme de celle de Bir-Hafey dont je parle plus haut. Les Arabes lui ont donné le singulier nom de *Boutique du Barbier* (Hanout-el-Hadjem). Non loin de là, je rencontrai successivement deux grands amas de ruines, dont un est situé peu loin du point où l'Oued-Boutis sort des montagnes pour entrer dans la plaine de Kairouan, où il change de nom et prend celui d'Oued-Naban. De là, jusqu'au territoire de l'Outhan de Soussa, que nous connaissons déjà, je ne fis plus aucune rencontre archéologique.

La vallée de la Medjerda, quoiqu'elle soit assez pauvrement cultivée, est encore le pays le plus fertile de la régence. C'est, avec le territoire de Badja et celui en partie de Bizerte, ce que les Arabes appellent Frikia, réminiscence de l'antique Africa dont la fécondité était si renommée.

Il me reste à parcourir maintenant un tiers à peu près de la régence de Tunis. Puisque vous voulez bien me le permettre, j'aurai l'honneur de vous faire connaître les résultats archéologiques des nouveaux voyages que je dois entreprendre, ainsi que je l'ai fait pour ceux que j'ai accomplis. J'ai évité toute dissertation critique sur les synonymies des points dont des inscriptions ne déterminaient pas l'identité avec ceux de la géographie ancienne. Ceci sera le sujet d'un travail que j'accomplirai lorsque j'en aurai réuni tous les éléments, et pour lequel j'aurai souvent recours à vos lumières et à votre bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

PELLISSIER.

---

# LETTRE A M. PRISSE D'AVENNES

SUR

## DES INSCRIPTIONS RECUEILLIES AUX SOURCES MINÉRALES D'AMÉLIE-LES-BAINS.

---

MONSIEUR,

Dans ma lettre insérée dans le numéro du 15 janvier dernier, je vous annonçais que je vous entretiendrais bientôt de certaines inscriptions sur lames de plomb, rejetées par l'une des sources minérales de l'établissement thermal d'Amélie-les-Bains (bains d'Arles, Pyrénées-Orientales); je remplis aujourd'hui ma promesse. Je ne sais quel degré d'intérêt pourra s'attacher à la lecture de ces inscriptions, si la lecture en est possible; dans tous les cas, le fait en lui-même est assez important pour mériter de fixer l'attention des archéologues.

Avant de parler des objets d'antiquité qui accompagnaient ces inscriptions, et de ces inscriptions elles-mêmes, bien faites pour exercer la sagacité des savants familiarisés avec ces sortes d'énigmes, je dois vous faire connaître les circonstances qui en ont amené la découverte.

L'antique établissement thermal d'Arles, qui remonte fort haut dans la période gallo-romaine, est alimenté par plusieurs sources dont la haute température varie de plusieurs degrés, et qui sont chacune désignées par un nom particulier. Celle de ces sources dont la chaleur est le plus élevée, et qu'on appelle en catalan *lo gran escaldado* (le grand échaudoir), ne fournissait qu'un volume d'eau médiocre. On crut qu'en escarpant un peu la roche de laquelle elle sort, l'orifice en serait dégagé de ce qui pouvait faire obstacle à la sortie d'une plus grande masse d'eau, et on y travailla; l'eau sortit en effet plus abondante, et ce ne fut pas sans un grand étonnement qu'on la vit entraîner avec elle des médailles antiques et divers objets en plomb. Voici comment M. le capitaine du génie Puiggari, chargé des travaux militaires dans cette localité, rendait compte de cette découverte à M. P. Puiggari, son oncle, archéologue de Perpignan :

« En faisant des fouilles à la principale source thermale d'Amélie-les-Bains, qui doit être cédée à l'État pour l'hôpital militaire (qu'on y élève), on a trouvé un grand nombre de médailles romaines et de morceaux de plomb roulés couverts d'écriture.

« D'abord, tous les objets dont je parle étaient dans une fente étroite et profonde de la roche granitique qui sert de lit à la source, au milieu d'une espèce de boue produite par la décomposition de cette roche. La partie supérieure de la fente par laquelle ils ont pu être introduits n'avait qu'un ou deux centimètres de largeur; il n'est donc pas probable que trente ou quarante pièces de monnaie soient tombées accidentellement par là dans l'eau sulfureuse. Elles ont dû y être jetées à dessein; mais pour quel motif? — Quelques-unes sont couvertes d'une couche épaisse de petits cristaux gris de plomb, très-brillants, dont on ne peut les dépouiller sans faire disparaître l'empreinte; d'autres sont converties en une poussière métallique très-fine renfermée dans une enveloppe cristalline; enfin il y en a qui présentent encore assez exactement des figures et des caractères. — A la vérité, le plomb a parfaitement résisté, et on pourrait avoir des données à cet égard. Mais si on s'était préoccupé de la durée de ces frêles monuments, on eût employé des feuilles de plomb plus épaisses, bien lisses; on eût écrit avec plus de soin; les caractères seraient fermes, tracés profondément; il semble, au contraire, qu'une main délicate, une main de femme vient de les écrire avec la pointe d'une épingle. Les lignes suivent à peu près les contours irréguliers du morcean de plomb, qui évidemment n'a subi aucune préparation : la surface en est dressée très-grossièrement, et on les a roulés sans craindre d'altérer l'écriture. »

Je compléterai ces renseignements par ceux que j'ai reçus d'autre part. Le point de la roche granitique d'où jaillit la source thermale se trouve à une dizaine de mètres au-dessus du ravin, dans une partie en pente, et à environ quatre mètres au-dessus du bassin dans lequel cette eau est reçue pour être conduite à l'établissement. Cette fente du rocher est complétement oblitérée par la terre et les plantes qui y croissent. L'escarpement qu'on a pratiqué s'étend sur une hauteur de 50 à 60 centimètres. Cette opération, en augmentant d'une quantité assez notable le volume de la source lui a donné assez de force pour expulser les objets d'antiquité qui font l'objet de cette lettre.

Les lames de plomb chargées d'écriture diffèrent assez entre elles. Il en est sorti de parfaitement lisses et en lames d'une épaisseur uniforme. M. Fauvelle (l'inventeur du nouveau système de forage des

puits artésiens) les a vues; d'autres sont, comme le dit M. le capitaine Puiggari, des lames qui n'ont subi aucune préparation, autre, ajoute M. Fauvelle, que d'avoir été amincies en les battant au marteau, qui a laissé son empreinte des deux côtés, comme sur les surfaces d'un chaudron. Ces lames, après avoir reçu l'écriture, étaient roulées et aplaties, ce qui leur donne quatre ou cinq doubles, et, comme le montre, pl. 71, les figures n$^{os}$ 2 et 3, dont les plis ont laissé leur trace dans le développement de la feuille. Le petit fragment, pl. 71, n° 6, qui avait été mis à ma disposition, et que j'adressai, comme spécimen, au comité historique des arts et des monuments, paraît appartenir aux lames lisses et bien préparées, et présente une épaisseur d'un demi-millimètre. Quelques mots de ces inscriptions se lisent très-facilement, mais les lacunes qui existent, les omissions peut-être, les abréviations sans contredit, empêchent un lecteur vulgaire comme moi d'en saisir le sens, qui exige des restitutions que je suis incapable d'entreprendre. M. P. Puiggari n'est pas bien convaincu qu'il faille chercher un vrai sens à ces inscriptions. A la vue de mots sans suite et sans liaison, de certaines consonnes répétées plusieurs fois sans aucune voyelle, comme par exemple les quatre N au bas du fragment n° 7, il incline à ne voir dans ces écritures que des exercices de quelque enfant qui apprenait à écrire. S'il en était ainsi, ce serait, quant au fait des inscriptions, une mystification complète que, sans s'en douter, le petit espiègle gallo-romain aurait préparée de longue main à la postérité érudite; et bien que les gribouillages d'un écolier de quinze à vingt siècles en arrière pussent bien encore n'être pas complétement dénués de tout intérêt, le désillusionnement n'en serait pas moins désagréable.

Mais on peut opposer des raisons d'une certaine valeur à ce sentiment, qui ne serait pas peut-être sans quelque probabilité si les lames de plomb s'étaient trouvées seules dans la source thermale. D'autres pièces archéologiques, chassées par la même source, les médailles surtout, ne sauraient être attribuées au caprice d'un enfant qui les aurait jetées par la fente du rocher.

D'abord, doit-on supposer que ces objets archéologiques ont été réellement jetés dans la source thermale par cette fente de la roche? Je ne le pense pas. Pour admettre cette supposition, il faudrait admettre aussi, ce qui n'est nullement vraisemblable, qu'à une époque donnée cette fente était entretenue avec le plus grand soin dans un état de vacuité parfaite, qu'on n'y laissait tomber aucune parcelle de terre ou de gravier qui eût pu l'obstruer! Et pourquoi tout ce soin,

cette sollicitude? En vue de quoi aurait-on pris tant de peine? Si un motif quelconque, fondé indubitablement alors sur un point de religion, avait contraint les propriétaires antiques de ces sources minérales à entretenir ainsi la propreté de cette fente, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent élevé par-dessus une petite construction voûtée, sous les Romains, comme la grande piscine, pour garantir cette même fente contre les éboulements des terres environnantes toujours prêtes, sur cette pente, à y couler, et principalement dans les temps de pluie et d'orage; et cette attention même d'entretenir cette propreté prouverait incontestablement qu'une intention sérieuse était attachée au jet de ces plombs écrits. Mais jamais aucune construction, de quelque nature que ce soit, n'a abrité cet accident de la roche, et on peut affirmer que ce n'est point la voie de cette fente qu'ont dû suivre, pour arriver dans la source, les objets qui en sont sortis. En effet, M. le capitaine Puiggari ne donne à l'écartement des parois de la roche qu'un intervalle de un à deux centimètres, et des objets expulsés par les eaux, autres que les inscriptions et les médailles, sont d'un volume beaucoup plus considérable : la figure 10 de la planche 71, représentant un instrument inconnu provenant de la même origine, a cinq centimètres de diamètre dans tous les sens, et n'a donc pu être jeté par la fente en question. Une ouverture quelconque, assez grande, naturelle ou artificielle, existait donc près de l'orifice de la source; et cette ouverture, qui devait être obstruée depuis longtemps par les terres, les pierres, les concrétions, n'a pas été observée quand on a procédé à l'escarpement de la roche, parce que personne ne pouvant prévoir alors qu'un grand intérêt viendrait s'attacher à cette opération, rien n'en recommandait un examen attentif. Il est donc de toute évidence que les objets archéologiques ont été introduits dans la source minérale par une autre voie que par la fente du rocher, et cette évidence entraîne celle qu'une volonté, qui ne saurait être celle d'une fantaisie d'enfant, a dû motiver cette introduction.

Revenons maintenant aux inscriptions. Les figures que j'en donne sont de la grandeur des originaux, ainsi que les caractères qui y sont tracés, véritablement comme avec la pointe d'une épingle. On peut en considérer la transcription et la forme comme d'une exactitude mathématique, M. le capitaine Puiggari les ayant copiés, la loupe à la main, avec la précision la plus rigoureuse; et pour que les lettres ne se confondissent pas avec les accidents du plomb, il les a transcrites à l'encre rouge. Les numéros 2 et 3, pl. 71, sont les deux

faces d'une même feuille, qui se trouve ainsi écrite des deux côtés; les fragments 4, 5, pl. 71, en faisaient partie, ainsi que d'autres débris qui se sont perdus. Le n° 8, pl. 71, montre la forme d'une de ces lames de plomb en l'état où elle est sortie de l'eau et non encore dépliée.

Les médailles sont converties pour la plupart en sulfate; très-peu offrent des empreintes reconnaissables; on peut distinguer cependant que les unes sont celtibériennes, les autres romaines. Parmi ces dernières, la seule bien conservée offre d'un côté une proue de galère; de l'autre côté, le mot CAESAR écrit verticalement dans le champ de la médaille. Dans sa lettre à son oncle, M. le capitaine Puiggari dit que quelques-unes de ces médailles sont couvertes d'une croûte de petits cristaux gris de plomb très-brillants, et que d'autres sont converties en une poussière métallique très-fine enfermée dans une enveloppe cristalline : l'une de ces dernières, que j'ai vue, était réduite en effet en une poussière, de couleur brun de suie, presque impalpable. Cette transmutation de la médaille en poussière dans son enveloppe de cristaux de plomb me fait supposer que ces pièces n'étaient pas de cuivre pur (les chimistes seuls peuvent décider si le cuivre des médailles peut être dénaturé ainsi par son séjour dans une eau sulfureuse élevée, comme l'eau de cette source, à une température de plus de 60 degrés) (1), mais que ce pouvaient être des tessères d'une composition métallique particulière, représentant peut-être le prix d'un bain à l'établissement thermal, dont on recevait un certain nombre en arrivant dans cet établissement en échange d'une certaine somme d'argent et que les malades guéris offraient en tribut à la nymphe de la source, en reconnaissance du bienfait qu'ils en avaient reçu. Je verrais pareillement dans les lames de plomb écrites, des inscriptions votives, suivant une formule particulière à laquelle se rattacheraient ces lettres répétées plusieurs fois, vrais sigles dont la signification peut être retrouvée par les savants.

Quant aux autres objets expulsés par la source, et dont la pl. 71 montre la figure, le n° 9 est un bouton de vêtement, en plomb, vu sous trois aspects, et qui devait être fixé à l'étoffe au moyen d'une

(1) Voici la composition de ces eaux d'après l'analyse qui en fut faite par feu le docteur Anglada, professeur de chimie à la Faculté de Montpellier : hydrosulfate de soude 0,0396 gr., glairine 0,0109, carbonate de soude 0,0750, carbonate de potasse 0,0026, chlorure de sodium 0,0418, sulfate de soude 0,0421, silice 0,0902, carbonate de chaux 0,0007, carbonate de magnésie 0,0002. La température est exactement 61°, 25, la température atmosphérique étant à 20° au moment de l'observation.

clavette traversant l'anse : le frottement répété de cette clavette a creusé, à la surface plane du dessous du bouton, une légère rainure. On remarquera la forme semi-olivaire de ce bouton, si ressemblante à celle des boutons militaires de nos jours, et l'ornement qui en couvre la convexité.

La figure 10, pl. 71, se compose de deux pièces dont la destination m'est une énigme. A est une capse en plomb, fort mince, dans laquelle se trouvait enchâssée très-exactement la pièce B, en plomb aussi, et massive. C offre la surface supérieure de la capse, sur laquelle on remarque deux trous dans lesquels était fixée une anse de fer qui s'en détacha en voulant séparer les deux pièces : l'ajustage très-grossier de cette anse et la forme plus grossière encore de la masse contenue pourraient faire supposer que cet objet est d'origine gauloise.

Maintenant, s'il m'était permis d'émettre une opinion sur l'ensemble des pièces archéologiques que je viens de signaler à l'attention des érudits, je dirais qu'il est peu probable que la source se soit débarrassée de tout ce qui a pu lui être confié; que les objets entraînés ainsi par l'augmentation du jet de la source pouvant être les derniers introduits dans cette source, il peut s'y en trouver de beaucoup plus anciens et qui remonteraient peut-être à l'époque purement gauloise et au culte de nos ancêtres pour les bois et les fontaines; qu'en continuant à jeter des inscriptions et des médailles dans cette source, les Romains n'ont, et chacun le sait, que continué les usages qu'ils trouvaient établis dans les localités soumises; enfin, j'exprimerais le vœu que, maintenant que cette source appartient à l'État, quelques nouveaux travaux d'escarpement y fussent entrepris, afin de s'assurer de l'état de la roche dans la partie où sort cette eau et de se mettre en possession de ce qui pourrait s'y trouver encore en objets d'un si grand intérêt scientifique.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

HENRY.

# LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER,

CONSERVATEUR DES ANTIQUES AU MUSÉE ROYAL DU LOUVRE, ETC., ETC.

MONSIEUR,

Collègues depuis bien des années dans nos travaux numismatiques, nous nous rencontrons maintenant dans une nouvelle sphère scientifique, celle de l'étude des inscriptions cunéiformes.

Malgré le désaccord qui existe en apparence entre ces deux branches historiques et qui naît peut-être de la supériorité que le philologue attribue à ses travaux sur ceux de la modeste recherche des médailles, je crois que les deux études peuvent être considérées comme assez analogues dans leurs résultats. Dans l'étude de la numismatique nous nous exerçons l'œil, nous aiguisons (pardon pour cet aveu peu modeste) notre sagacité, nous nous habituons enfin à un travail minutieux qui ne recule devant aucun obstacle; qualités qui toutes sont indispensables au philologue et particulièrement au paléographe. Mais là ne se bornent point les avantages que nous retirons de l'*alma Dea numaria*. La numismatique nous prépare à la discussion, à ces délicieux petits procès qui font le charme de la vie (scientifique), et vous voudrez bien convenir avec moi, Monsieur et honoré ami, que la possession d'une médaille inédite peut faire naître des débats d'érudition tout aussi graves que ceux qui résultent de la découverte d'un nouveau système philologique ou paléographique.

C'est à vous, Monsieur, qui réunissez dans votre caractère et dans vos connaissances tout ce que dans l'étude des sciences que j'ai nommées il y a d'honorable et de solide, ennemi comme moi de ces rivalités et inimitiés qui ne prennent que trop souvent leur origine dans la conscience de l'inaptitude à la tâche entreprise; c'est à vous que je compte, de temps en temps, adresser les faibles découvertes qu'il me serait donné de faire dans les écritures cunéiformes.

Attribuez cette intention à nos vieilles relations, autant que, je l'avoue, à un peu d'égoïsme. Il est peu prudent, et j'en ai fait l'expérience, de publier des ouvrages d'une certaine portée, nom

que leur donne l'auteur, ou des mémoires, ainsi que les qualifieraient ses antagonistes, chez un éditeur quelconque. Peu de gens les lisent; encore moins les achètent. De là ignorance complète ou partielle du travail publié, sur lequel dans une Revue répandue on peut frapper à volonté, si on ne préfère l'honorer de quelque emprunt. Il vaut donc mieux prévenir ces dangers en employant le moyen même qui vous menace; en adressant ces recherches à un recueil estimé et d'une vaste publicité; et comme tel, je serais heureux de voir cette lettre insérée dans la *Revue Archéologique*, célèbre pour l'illustration et le mérite de ses collaborateurs.

Il existe néanmoins encore un autre motif en vous adressant cette première lettre; vous le trouverez moins intéressé de ma part. C'est l'aveu que je vous fais avec franchise de l'exactitude de vos vues sur la méthode employée dans mon premier travail : *Essai de déchiffrement de l'écriture assyrienne pour l'explication du monument de Khorsabad*, publié en 1845.

J'étais parti dans cet essai de déchiffrement du principe de l'analogie de la forme entre l'écriture carrée des Hébreux et l'écriture cunéiforme assyrienne. Le premier vous m'avez exprimé vos doutes sur ce rapprochement; et en effet je l'ai reconnu illusoire et déclaré tel dans mon *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis* (1), travail que je viens de publier sur une matière à laquelle j'ai voué et à laquelle je compte continuer de vouer tous mes efforts.

J'avais obtenu à l'aide de la méthode adoptée dans l'*Essai*, le déchiffrement de deux noms propres des inscriptions de Khorsabad; lecture, que le système employé dans mon *Exposé*, n'avait pu confirmer.

Mon premier travail sur cette matière avait cependant été accompagné de recherches historiques, qui, indépendamment de la lecture de ces noms propres, m'avaient fait attribuer les faits représentés sur le monument de Khorsabad, à l'époque que l'on nomme généralement la seconde dynastie assyrienne, comprenant les souverains cités dans la Bible depuis le VIII^e^ jusqu'au VII^e^ siècle avant J. C ; période qui au fond comprend l'unique partie de l'histoire de ce célèbre empire qui puisse être considérée comme authentique.

J'avais lu (2) les trois lettres qui se présentaient d'une manière identique dans plusieurs inscriptions de Khorsabad comme *Arsak* ou *Rasak*, nom que je pensais représenter *Sarak*, en supposant ce

(1) Paris, A. Franck, 1847.
(2) *Essai de dechiffrement*, p. 22 à 25.

dernier nom identique avec celui de *Sargon* (c'est de l'étymologie des noms que je parle) employé par Ésaïe pour désigner le grand conquérant dont le nom le plus usité est *Asaraddon*.

Mais ce fut surtout le nom isolé sur une forteresse et dont la lecture me paraissait être celle d'*Asdod* (1) qui me fit adopter le monument comme devant être le tombeau d'Asaraddon, élevé en commération de ses hauts faits.

Toutes ces considérations, que l'on trouve en détail dans mon *Essai*, m'avaient donné la conviction de l'exactitude de mes suppositions historiques; de sorte que j'avais écrit dans mes conclusions :

« Je soutiens donc la thèse que je viens de poser. Je n'attribue qu'au règne de Sargon (2) les faits que reproduit ce tombeau, et, quel que soit encore le résultat philologique de mes recherches, je suis heureux, dans l'espoir de la possibilité que je crois démontrée, que des travaux exécutés par des hommes compétents puissent toucher au but que j'ai voulu approcher. »

Ce but, Monsieur, restait néanmoins toujours éloigné, et je crus devoir reprendre la tâche que j'aurais cédée volontiers à de plus habiles.

Ce fut alors que je publiai mon *Exposé* des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme. Conséquent avec le principe que, le premier, j'avais énoncé dans mon *Essai* (3) sur l'analogie que j'avais reconnue entre la troisième écriture cunéiforme de Persépolis et l'écriture assyrienne du monument de Khorsabad, j'y adoptai cette troisième écriture cunéiforme de Persépolis comme pouvant seule, à l'aide de la combinaison, conduire au déchiffrement de l'écriture assyrienne et des autres de la même classe que je nomme araméennes. Abandonnant, dans mon *Exposé*, toutes conséquences résultant d'une similitude supposée entre la forme de la troisième écriture de Persépolis et celle des caractères carrés des Hébreux, je fondai le déchiffrement de la troisième écriture entièrement sur l'analogie que les noms propres de cette écriture offrent avec la première écriture cunéiforme de Persépolis, en expliquant le manque de conformité partielle par des faits basés sur des lois distinctes.

Ce fut à l'aide du déchiffrement régulier de ces noms propres que

(1) L. c. p. 18 à 20.
(2) L. c. p. 25.
(3) Lu à la société de géographes le 3 octobre 1845.

j'arrivai à la découverte du système des écritures cunéiformes araméennes dans lesquelles, le premier et le seul, je retrouvai celui des *homophones*, appliqué jusqu'alors uniquement aux hiéroglyphes phonétiques de l'Egypte, système que ceux qui, avant moi, avaient ou ont pu énoncer les variantes trouvées dans des textes identiques, mais entièrement obscurs pour eux, ont manqué de reconnaître.

Je ne vous entretiendrai point ici, Monsieur, des résultats que je crois avoir obtenus dans mon *Exposé*, et qui se trouvent résumés à la fin de ce travail; au contraire, je ne vous parle dans cette lettre-ci que des résultats mêmes qu'il me fut alors impossible de tirer du déchiffrement publié dans mon *Exposé*, c'est-à-dire celui des noms propres énoncés dans mon *Essai*.

Au lieu du nom *Asdod*, mon nouveau déchiffrement m'avait donné, comme lecture pour le nom de la forteresse (1), le nom de *No Kaschzar*, ayant reconnu dans le premier des caractères de ce nom le signe *N*. Une rectification tardive (2) nous montre la lettre que j'avais adoptée comme une nasale, sous une forme différente, mais désignant néanmoins une ville ou forteresse. Quel qu'il soit, ce nom n'était point *Asdod*, et je dus douter, en conséquence, de ma lecture de *Sarak* ou *Arsak*, et même de l'identité de ce nom avec celui de Sargon.

Ce fut dans cet état de choses que M. de Saulcy lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un travail important sur des noms propres tirés des tables de Van, ainsi que sur le nom même que j'avais lu comme *Arsak*.

Je reproduis la lettre que j'eus l'honneur d'adresser à ce sujet à l'Académie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ayant eu l'honneur d'assister à la dernière séance de l'Académie, j'ai été présent à l'intéressante communication de M. de Saulcy sur plusieurs noms propres assyriens. J'ai suivi avec une vive satisfaction la lecture que cet éminent savant a proposée pour l'un des noms des inscriptions de Khorsabad, qui s'accorde avec les conclusions historiques que j'ai émises dans mon *Essai de déchiffrement de l'écriture assyrienne*, ou j'avais supposé le nom *Sargon* d'Ésaïe comme paraissant sur ce monument, mais sous la forme de *Sarak*.

M. de Saulcy lit le premier nom de la généalogie qui commence les inscriptions de Khorsabad comme *Saakhan*. Je crois pouvoir présenter à l'Académie le complément de cette lecture qui donne l'explication du monument. Ainsi que je l'ai

(1) Voy. la figure de cette forteresse (*Revue Archéologique*, 1844, p. 224.)
(2) *Journal Asiatique*, 1847, n° 44, p. 377.

énoncé, page 22 de mon *Essai*, les trois signes , contiennent le nom du roi. Je dois faire remarquer que la lettre formée de trois pointes horizontales, dont celle du milieu dépasse la pointe verticale qui les suit, et que M. de Saulcy considère identique avec le *S* de Cyrus, appartient à un adjectif qui précède (*usch*) comparez en *hébreu-chaldéen* עז-עוז, (*robur, fortitudo, gloria, majestas*), puisque les initiales pour roi *A*, formé de six pointes, l'autre *n* (*nasr*), de deux triangles; enfin les combinaisons syllabiques pour ce titre, séparent le nom, de cet adjectif, aussi bien que les différents noms de la généalogie entre eux.

Ce nom se lit effectivement *Sakhan;* or admettant la suppression de l'*R* si fréquente en assyrien (voir page 57 de mon *Exposé*), la lecture correspondrait au nom de *Sarghon*.

Le premier signe composé de deux pointes verticales et traversé par une pointe horizontale a la valeur de *S*, comme il paraît dans un nom de l'inscription de *Nakschi Roustam*, ligne 14, qui, vu la place qu'il occupe, se présente comme *Sakha,* où il est suivi de ce même signe composé de quatre triangles obliques, dont trois au-dessus du quatrième, lettre à laquelle le nom de *Chschyarscha* (Xerxès), donne la valeur de Ch. (ח) et qui se trouve de même, suivant l'*S*, dans le nom assyrien. La troisième lettre , composée de trois pointes formant un carré ouvert à sa base où il est précédé d'une pointe, est adoptée par M. de Saulcy, d'après une communication de M. Botta, comme *N*. J'ai donné cette valeur à ce signe, puisque dans les inscriptions, planche 5, ligne 6; planche 8, ligne 20 et planche 13, ligne 7 du monument de Ninive, elle s'échange contre le signe , composé de trois pointes horizontales ou obliques, la première précédant les deux autres, et d'une pointe verticale que dans mon *Exposé* à l'aide des mots *Jawan* et *dshokhan,* j'ai indiqué comme *N*.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Il résulterait donc pour moi la conviction de l'existence du nom de *Sargon* dans les inscriptions de Khorsabad.

La preuve la plus décisive de l'exactitude de notre lecture manquait néanmoins par l'absence du nom d'Asdod. Je suis heureux de pouvoir vous informer que cette confirmation est obtenue. N'ayant point à ma disposition les noms isolés des diverses forteresses, j'ai dû chercher ceux qui, d'après une indication toute récente de leur propriétaire, se trouvent reproduits dans les textes publiés du monument de Ninive, et j'y retrouve le nom propre suivant (1)

(1) *Monument de Ninive*, pl. 44, ligne 17; pl. 40, ligne 21. L'exemple pl. 54, ligne 18, est le plus remarquable parce qu'en cet endroit le nom termine la ligne, ce qui prouve qu'il est complet, ainsi que je l'ai figuré. Grotefend a déjà fait observer que dans cette écriture il n'y a pas de mots coupés d'une ligne à l'autre.

remarquant surtout l'exemple, tab. 54 où ce nom propre se trouve à la fin de la ligne. Les deux caractères 𒌋𒌋 et 𒁹, ce dernier étant deux fois répété, sont des plus distincts : c'est Z et D (1).

Quant au premier signe 𒁹𒁹𒁹, comme il est formé de six pointes, il se présente avec la plus grande vraisemblance, comme A (voy. les caractères 𒁹𒁹𒁹, 𒁹𒁹𒁹) (2); et le groupe est donc identique à celui-ci : 𒁹𒁹𒁹 employé dans les noms Oromasde et Hystaspe.

Sachant, Monsieur, le vif intérêt que vous prenez à l'interprétation du monument de Khorsabad, l'un des plus précieux d'entre ceux qui sont confiés à vos soins intelligents, je ne doute point que vous ne soyez aussi satisfait que moi-même de ce que je considère comme la solution définitive de l'explication de ce monument.

Je ferai seulement observer, en dernier lieu, qu'un autre nom propre dans ces mêmes inscriptions paraît se présenter comme *Madai*, la Médie, et c'est à l'occasion de ce nom et des conséquences qui en semblent résulter que je compte vous entretenir dans ma prochaine lettre, si celle que je vous adresse actuellement paraît aux lecteurs de votre savante revue digne de leur attention.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération et de mon dévouement,

ISIDORE LÖWENSTERN.

(1) *Exposé des Éléments constitutifs du système de la III^e écriture cunéiforme*, p. 27 et 42.

(2) *Exposé*, p. 28 et 32.

---

M. de Saulcy n'a donné, dans sa communication à l'Académie, d'autre fragment généalogique que celui qui concerne les rois cités dans les épigraphes de Van. Quant aux trois noms royaux qui se trouvent sur les monuments de Khorsabad et dont la place lui a été indiquée par M. de Longpérier, un seul a été lu par lui avec certitude; c'est celui de l'*Aparanadisus* du canon de Ptolémée. Le nom dont il est question dans cette lettre a été lu, mais dubitativement, *Arkan* et non *Saakhan*) ce qui permettait à M. de Saulcy d'assimiler, mais toujours hypothétiquement, ce nom à celui d'*Arkéanus*, l'un des prédécesseurs immédiats d'*Aparanadisus* et peut-être le *Sargon* de l'écriture, comme l'*Isarindinus* de la même liste et successeur d'*Aparanadisus* serait l'*Asarhaddon* de la Bible. (*Note de l'Éditeur.*)

# LE JUGEMENT DE PÂRIS

## AU XIVe SIÈCLE.

---

Dans un travail que nous préparons sur l'iconographie et la symbolique chrétienne, nous étudierons les représentations mythologiques dont se servirent les artistes du moyen âge, et nous en rechercherons la raison et la valeur; nous nous bornerons dans cet article à expliquer une charmante sculpture qui appartient à M. le marquis Amédée de Pastoret. Cet ivoire a été publié dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, mais le texte ne le cite que comme une *variété bouffonne* du Jugement de Pâris. (Voir notre pl. 72).

Cette composition, toute singulière qu'elle paraisse, n'offre cependant aucune de ces figures grimaçantes et burlesques du XVe siècle. La scène est calme au contraire; le style en est sévère et la disposition heureuse. Il est évident qu'une pensée sérieuse, plutôt qu'une inspiration païenne, conduisit la main de l'artiste. Le personnage qui tient une pomme n'a pas de rapport avec Mercure; aucun attribut ne distingue les trois déesses de la Fable, et dans l'homme qui médite, rien n'indique le berger du mont Ida. Il n'y a donc là que le sens moral du Jugement de Pâris. C'est l'homme appelé à choisir entre trois sortes de vie : la vie active, la vie contemplative et la vie voluptueuse, et qui donne la pomme d'or, c'est-à-dire la raison, à la vie voluptueuse.

Quoique cette explication soit bien en harmonie avec les ingénieuses interprétations du moyen âge, nous ne la proposerions pas si nous ne pouvions la prouver par un auteur important du XIVe siècle. En archéologie, l'imagination donne des explications provisoires, les textes contemporains fixent seuls le sens définitif. C'est une bonne fortune pour nous de pouvoir commenter un charmant monument par des vers inédits plus charmants encore. Philippe de Vitry, qui les a faits, est bien peu connu. C'est pourtant, au jugement de Pétrarque lui-même, une des grandes gloires de notre littérature natio-

nale (1). Les *Métamorphoses d'Ovide* mises en vers français sont très-curieuses; il en existe plusieurs manuscrits dont le plus remarquable est celui de la Bibliothèque royale, in-fol. 6986. Il porte à la dernière page cette suscription : « Ce livre est au duc de Berry, » et la signature de ce prince.

L'ouvrage de M. Paulin Pâris mentionne une autre traduction manuscrite des *Métamorphoses d'Ovide,* qui aurait été, selon M. Van Praet, imprimée à Bruges avec ce titre : *Métamorphoses d'Ovide, moralisées par Thomas Waleys, docteur en théologie de l'ordre de saint Dominique, translatées et compilées par Colard Mansion en la noble ville de Bruges.* Il nous a été impossible d'examiner les rapports qui peuvent exister entre le livre de Bruges et le manuscrit de la Bibliothèque dont il s'agit; mais il nous semble incontestable que la traduction des *Métamorphoses d'Ovide* inscrite sous le n° 6803 n'est qu'un abrégé en prose de l'ouvrage de Philippe de Vitry dont on a supprimé presque partout les pieuses explications. On y retrouve des passages entiers du poëte; l'artiste même qui l'a décoré de miniatures très-remarquables par la couleur et la verve d'exécution a eu connaissance de l'exemplaire qui appartenait au duc de Berry; les figures qu'il donne d'Apollon et de Diane en sont presque entièrement copiées.

L'ensemble des explications que présente Philippe de Vitry résume les idées de son siècle; plusieurs, comme il le dit dans son prologue, avaient tenté d'écrire le même ouvrage, mais c'est à lui seul que Dieu a fait la grâce de réussir.

Plusieurs ont essaié sans faille,
A faire ce que je pourpos
Sans tout accomplir leur propos.
Et jà sans qu'en moi n'ait mie
Plus sens ne plus philosophie

(1) M. Paulin Pâris consacre un article étendu à Philippe de Vitry, dans le second volume des *Manuscrits français*. Il y restitue le texte de la lettre de Pétrarque, singulièrement défiguré par les éditeurs de ses œuvres. Pétrarque dit : *Tu poeta nunc unicus Galliarum.* Cette lettre, datée de Padoue, a été probablement écrite en 1350. Philippe de Vitry devint évêque de Meaux vers la fin de cette année et mourut le 9 juin 1361. D'après une note du XV^e siècle, placée en tête de l'exemplaire de Saint-Victor, et d'après les calculs de M. Paulin Pâris, les *Métamorphoses d'Ovide* en vers français ont dû être écrites avant 1328. Nous espérons donner un travail étendu sur cet ouvrage dont nous avons fait de nombreux extraits. La justice nous fait un devoir de reconnaître dès maintenant combien l'ouvrage de M. Paulin Pâris nous a été utile. Il y a des livres que quelques-uns critiquent mais dont tous profitent.

De ceulx qui ce cuidèrent faire ;
En Dieu me fi de cest affaire
Qui aux saiges et aux discrets
Respont et celle ses secrets.
Si les revelle aux apprentis
Qui sont de l'enquerre ententis.

La traduction en prose dit : « Plusieurs y ont essayé à ce fais sans l'accomplir et jasoit ce que en moy n'ait plus de sens que en ceulx qui se cuidoient faire, en Dieu met ma fiance qui aux sages choile les affaires et aux petits les revele. » Pour abréger les citations en vers nous nous servirons quelquefois du texte en prose.

L'allégorie commence aux noces de Pélée, liv. XI, p. 235 : « Peleus prit Thétis par mariage et fist grandes et somptueuses noces auxquelles Jupiter

Manda par amour de dansel
Les dieux de la terre et ceulx du ciel. »

Suit l'énumération des divinités qui furent invitées : « Li vieux Saturnus n'y vint pas pour ce qu'il étoit malade. » Priapus s'y conduisit fort mal ainsi que « Cilenus le vieil qui tant but que le vin aloit vomissant et que par yvroingne ne se pouvoit mouvoir. Quand la Discorde veit que sans elle etoit faitte la feste grand despit en eut. Pour troubler l'assemblée, jetta une pomme de fin or entreulx.

Tant fut plaisant et agréable
La pomme et tant désirable
Que cils et celles qui la voient
Convoitise et fam en avoient (1).

« Discorde avoit escript dessus la pomme : A la plus belle, soye donnée. Premier la prit Mercurius qui moult l'ama, prisa ; il leut l'escripture tout haut en audience. En cette présente compagnie avoit trois dames dont especialement chascune y reclamoit un droit.

Juno déesse de richesse,
Pallas de force et de sagesse,
Vénus la déesse d'amours,
Qui les cœurs embrasse en amours.

(1) Le texte en prose dit : « La pomme de fin or était sy plaisante et si désirable que ceulx et celles qui la veioient faim et convoitise en avoient. » Il est inutile de multiplier davantage les rapprochements, qui prouvent que la prose est écrite sur les vers.

« Juno flatte Mercurius son fillastre, Pallas prie Mercurius son frère. » Vénus le sollicite à sa manière, et Mercure, qui ne sait à laquelle entendre, les conduit devant Jupiter. Jupiter dit :

Mesdames, se je pouvoie
Voulentiers feroie à chacune
Son plaisir, mais ne puet que l'une
Avoir ce que vous requerez;
Je vous dirai que vous ferez.

« Vous mettrez le discord sur Pâris, et s'il vous puet vous mettre d'accord, bien le vueil.

Mercurius là les mena,
Et le pastour araisonna,
Entens à moi, pastour amis
Ces III dames ont sur toy mis
Un destort si tout esleu.
Par toy vuelent qu'il soit sceu
Laquelle aura plus de beauté;
Croire en vuelent ta voulenté. »

L'auteur, dans les discours qu'il fait tenir aux déesses, prépare l'allégorie qu'il veut tirer de la fable.

Juno parla premièrement.
Je suis du monde dame et royne,
Chacuns me sert, chacun m'encline,
Chacun me porte revérence
Tant suis riche, tant ay puissance...
J'ay sergens et laboureours
Ouvrant en divers ouvreours,
Qui diversement travaillent,
Les uns cousent, les autres taillent,
Les uns tissent, les autres lacent,
Les uns peschent, les autres chacent,
Li aucuns sont cordouaniers.
Li uns assemblent à ses greniers
Vins et blez à vendre à usure...
Les uns pour son corps aourner
Font joyaux de maintes manières
Fermaux, ceins, anniaux, aumosnières,

Guimples, fillandres et chappeaux,
Li autres couroient les peaux
D'escureux, de gris et de vairs,
Pour moi fourrer el temps divers...

Après avoir longuement énuméré toutes les occupations de ceux qui travaillent et possèdent dans ce monde, Junon conclut ainsi :

Ceulx qui m'aiment fais riches gens,
Ceulx qui me heent indigens,
Nult ne se puet de moy souffrir.
Pour ce me doit la pomme offrir,
Et juger pour moi la querelle.
Car je suis trop riche et trop belle.

Le discours de Pallas est très-grave : « O mon ami Pâris, Juno vous a fait compte de sa richesse... Que vault riche homme nud de sapience? Mieult vault povre home, simple et sachant que riche homme non sachant qui tousiours vit pour assoter. Juno se delitte en richesse qui pou profite, dont cure n'ay, car j'ai meilleur propos dont je ne quiers mon cuer oster. Je suis dame de sapience qui raemplis corps et ame de discipline.... Ceux qui m'aime enrichiray et engrangeray leur tresor de fruit délitable et de pardurable richesse.

Pallas se tait, Venus parole :
Je suis celle qui tient escole
De joye et de joliveté,
De leeste et de gaieté....
Je n'ay cure de soussier
D'apprendre ne d'estudier;
Car c'est grand rompement de teste.
Je vueil de mener joye et feste...
Je n'ai cure de nul esmay,
Je vueil cueillir la rose en may
Et porter chappeaux de flourettes,
De fleurs d'amour et de violettes.
Je vueil estre cointe et polie
En noisie apperte et jolie.... »

A l'appui de son plaidoyer, Vénus offre à Pâris les douceurs d'une vie voluptueuse.

Et je te promets et octroy
Si nature ne faut en toy,

L'amour de la plus belle dame
Qui onc peut naistre de fame.

Pâris est séduit, Junon et Pallas ont beau l'injurier et le menacer, Vénus le rassure et le console en lui apprenant l'art d'aimer.

Or escoute, je t'apprendray
Les articles et les commans
Que je commande aux fins amans....
Pâris à grand devocion
Met son cuer et s'entencion
A ces commandemens entendre
Quelque fin qu'il en doie prendre,
Moult les retient diligement,
Puis respont amablement;
Bien m'avez, dame, endoctriné
Tout le cuer ay enluminé...

Voici maintenant l'explication que Philippe de Vitry donne du Jugement de Pâris, et c'est cette explication que représente l'ivoire de M. le marquis Amédée dePastoret. Le manuscrit en prose de la Bibliothèque royale l'a supprimée.

Or respondray l'allégorie
Que cette fable signifie.
Quand Dieux ot fait premierement
D'ome et de feme assemblement.
Et donné leur ot par nature
Pouvoir de faire engendreure,
En paradis terrestre estoient
Où doulcement se délictoient.

Le démon trouble la paix au moyen d'une pomme, et la guerre est dans le monde. Alors commence la lutte de l'esprit et de la chair :

Ces trois dames qui contendoient,
Et la pomme d'or demandoient,
Nous donnent entendre à délivre
Trois divers usages de vivre :
Juno note la vie attive,
Et Pallas la contemplative,

Vénus, vie voluptueuse
Qui est pessime et curieuse
De querre tout charnel délit;
Cil qui la vie attive eslit
Est curieux en maint affaire,
Cil ou celle qui tel vie maine
Moult se travaille et moult se peine....
L'autre vie volumptueuse
Est trop dampnable et dommageuse,
Celle fait pour la char nourrir
La dolente âme à dueil mourir.
L'autre vie est plus prufitable,
Mieuldre assez et plus agréable,
C'est la vie contemplative.
Celle est curieuse et pensive
D'une chose tant seulement,
Ceste a tout son entendement
En Dieu congnoistre, en Dieu aimer,
En Dieu servir, en Dieu loer....
Ces III diversités de vivre
Mist Dieux devant home à délivre,
Donnant lui frant désir d'eslire,
Et prendre la mieudre ou la pire....

Dieu lui laisse la liberté et le mérite de son choix; la pomme d'or, c'est l'intelligence humaine qui est consacrée au genre de vie de chacun :

C'est le raisonnable entendement,
C'est ce croy la dorée pomme,
C'est le fruit dont Dieu garnit homme,
Et lui donna commandement
Qu'il la donna par jugement
A la mieuldre et à la plus belle.
Mais homs forniga la querelle
Par vain délit qui l'amusa,
Le mal prit, le bien refusa.

L'auteur finit par se plaindre de la corruption de son temps où, comme dans bien d'autres, les vies active et contemplative sont beaucoup moins suivies que la vie voluptueuse, et pour cela

Le *vice* n'attend pas le nombre des années.

Tuit ont ceste vie esleue
Et la grant gent et la menue
Dont c'est grand domage et grand deaulx;
Je vois les chétifs ribaudeaux,
Et les garçons de jeune âge,
Qui jà froissent leur chaaste,
Et sans appétit de nature
Prennent le délit de luxure....
Mais savez-vous qu'en avendra
Le temps prochainement viendra
Que Dieux destruira tout le monde
Pour le mal qui ainsi habonde.
Tout vendra fondre et raser
Tout ardoir et tout embraser.

On nous pardonnera sans doute nos nombreuses citations; ces vers, écrits au commencement du XIV^e siècle, en valent bien d'autres. D'ailleurs n'était-ce pas le meilleur commentaire de la sculpture que nous voulions expliquer? L'homme qui fait son choix se décide malgré les reproches de sa conscience; la femme qui *parole* sur le premier plan est la Vie voluptueuse; celle dont la pose est plus calme et plus timide est la Vie contemplative, et celle qui marche est la Vie active.

Quant au personnage qui tient la pomme, on peut y voir un docteur de l'Église, dépositaire de la vérité révélée. Les ailes servent souvent, dans l'iconographie chrétienne, à caractériser la sublimité de l'enseignement. Saint Thomas d'Aquin, le grand théologien du moyen âge, est surnommé l'Ange de l'école, et saint Vincent Ferier, si célèbre par ses prédications, est toujours représenté avec des ailes.

On voit aussi un docteur ailé sur un sceau des dominicains de Rouen pendant à un acte de 1243; ce sceau m'a été communiqué par M. Lallemand, des Archives du Royaume.

Si nous cherchons un rapport entre le docteur de notre ivoire et le Mercure de la Fable, Philippe de Vitry nous fournira encore des textes concluants :

Mercurius note éloquence
Qui doit être ès bons prescheours,
Quant li anciens pecheours

résistent à leurs prédications, et ne veulent pas se convertir,

Si prennent à l'air leur volée
Par contemplative pensée,
Pensans aux célestiaux biens,
Et despitans les terriens
Pour venir en éternité
Au règne d'immortalité.

Ce travail du moyen âge sur l'antiquité païenne est très-digne de remarque. Trouver un sens religieux aux fables de la mythologie était alors le seul moyen de les faire entrer dans le domaine de l'art, et de rendre leur connaissance populaire. Cela valait bien les explications pédantes de la renaissance et les allégories louangeuses des plafonds de Versailles. Quant à notre époque, la Fable est une lettre morte pour les artistes. Ce sont, sauf de rares exceptions, des ignorants qui cherchent là l'occasion de modeler une chair plus ou moins vivante. Les vérités qui ont éclairé les peuples modernes devraient leur fournir d'autres inspirations; mais enfin, s'ils veulent parler comme les anciens, qu'ils aillent du moins à l'école d'Homère et de Platon.

E. Cartier.

---

# NOTE

## SUR LE NOM ÉGYPTIEN ΚΑΛΆΣΙΡΙΣ.

---

J'ai lu avec un très-vif intérêt la lettre de M. S. Birch à M. Letronne sur l'expression hiéroglyphique du nom Καλάσιρις par lequel, suivant Hérodote, les Égyptiens désignaient à la fois les militaires et une espèce de vêtement (voir plus haut, p. 195). Il ne me paraît pas très-difficile de se rendre compte de ce double rôle du mot égyptien grécisé sous la forme Καλάσιρις.

La transcription lettre pour lettre des variantes si heureusement retrouvées et reconnues par M. Birch nous fournit les deux formes :

ϭⲗⲁϣⲣ ou ⲕⲗⲁϣⲣ
et ϭⲣⲗϣⲣⲁ ou ⲕⲗⲗϣⲣⲁ (1).

Ceci posé, nous avons les mots coptes :

1° ϭⲟⲟⲗⲉ ou ϭⲁⲁⲗⲉ qui signifie *amicire, vestire;* à ce mot se rattachent, je crois, tous les mots memphitiques ϫⲟⲗϩ, ϫⲉⲗ ϫⲱⲗ, *induere, amicire, involvere,* ϭⲗ *induere se,* ⲕⲗ, ⲕⲱⲗ, ⲕⲟⲗ, ⲕⲉⲗ *volvere, convolvere, plicare;*

2° ϣⲁⲣ ou ϣⲁⲁⲣ qui signifie *pellis, vestis pellicina, corium.*

Il semblerait donc en résulter que l'ensemble des deux mots égyptiens contenus dans le nom grécisé Καλάσιρις comporte le sens vêtement de cuir. En effet ⲟⲩϭⲁⲁⲗⲉ ⲛ̄ϣⲁⲣ signifierait très-certainement : un vêtement de cuir, une *cuirasse.* L'articulation ϣ

(1) La corbeille ansée représente en effet les deux articulations coptes ⲕ et ϭ, qui avaient assez d'affinité entre elles pour que le nom de Cleopâtre pût s'écrire en démotique par l'une ou l'autre de ces deux lettres indifféremment. De plus, chacun sait que le ⲗ et le ⲣ copte se remplacent perpétuellement en passant d'un dialecte à l'autre.

représentant un son étranger à l'organe grec, il était tout simple que les Grecs changeassent cette articulation en celle qui en était la plus voisine, c'est-à-dire en sigma, afin de s'assimiler un mot qu'ils n'eussent pu prononcer autrement.

Quant au double usage du nom en question, il n'a rien de plus étrange que l'emploi dans notre propre langue des mots hocqueton, corselet, etc., etc., qui ont pareillement servi à désigner des vêtements militaires, et par extension ceux qui les portaient.

Jablonski (*Opusc.*, t. I, p. 102) a recherché avec grand soin l'étymologie de ce mot curieux, en rapportant les opinions de ses devanciers, comme celle de Bochart, par exemple, qui prétendait retrouver dans le mot égyptien Καλάσιρις, le mot hébreu קרסל, *talus*, d'où *toga talaris*. A cette hypothèse Jablonski oppose le témoignage formel d'Hérodote qui nous apprend que c'était un vêtement de lin, orné de franges autour des jambes. Voici le texte d'Hérodote : Ἐνδεδύκασι δὲ χιτῶνας λινέους περὶ τὰ σκέλεα θυσσανωτοὺς, ὅυς καλοῦσι καλάσιρις, ἐπὶ τοὺτοισι δὲ εἰρίνεα εἵματα λευκὰ ἐπαναβληδὸν φερέουσι. (L. II, c. LXXXI.)

Or, le sens réel de χιτὼν est le suivant : tunique intérieure, chemise, *hocqueton*, *cuirasse*. Il ne peut donc, en aucune façon, être question de tunique talaire. Jablonski cite encore le passage suivant d'Eusthate (*In Iliad. Homer.*, p. 391) : Καλάσιρις λινοῦς χιτῶν ἱερατικός, et il repousse cette assertion qui lui semble en désaccord manifeste avec celle d'Hérodote qui parle, *de visu*, du Καλάσιρις comme d'un vêtement militaire.

Il finit par mentionner à son tour les mots coptes qui lui semblent avoir quelque liaison possible avec le nom de vêtement Καλάσιρις, tels que ⲕⲉⲗ, *genou*, ⲕⲁⲗ, *cuisses*. Puis il arrive à l'étymologie suivante : trouvant ⲁⲕⲏⲗϩ, *amicire*, *vestire*, et ϣⲁⲣ, *cutis*, il réunit ces deux mots par la préposition ϩⲁ, ce qui lui donne le composé ⲁⲕⲏⲗ ϩⲁ ϣⲁⲣ qu'il explique ainsi, *vestis ad cutem*, *vel vestis ipsam cutem contingens ac velans*, *id enim est* χιτὼν.

Jablonski ne connaissait probablement pas les formes ϭⲟⲟⲗⲉ et ϭⲁⲁⲗⲉ du verbe signifiant *vêtir*, *revêtir*; car sans aucun doute il les eût préférées au passif ⲁⲕⲏⲗϩ, *être enveloppé*, du radical ⲁⲟⲗϩ, *envelopper*. Quant à la préposition ϩⲁ suppléée par Jablonski, il n'en paraît pas de trace dans les deux formes égyp-

tiennes retrouvées par M. Birch. En résumé, puisque le témoignage d'Hérodote ne semble pas permettre d'adopter l'étymologie ϭⲁⲁⲗⲉ (ⲛ̅) ϣⲁⲣ, *vêtement de cuir*, puisqu'il s'agit d'une chemise de lin, il est plus sage de s'en tenir à l'explication donnée par Jablonski, mais en reconstruisant le mot égyptien, sous sa forme la plus régulière, ϭⲁⲁⲗⲉ ou ϭⲁⲁⲗⲉ (ϩⲁ) ϣⲁⲣ, *vestis ad cutem.*

F. DE SAULCY.

---

## SUPPLÉMENT

# A LA NOTICE SUR L'ARC DE TRIOMPHE DE THÉVESTE.

---

### A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE (1).

Paris, ce 2 septembre 1847.

MONSIEUR,

C'est un de vos abonnés qui vous écrit pour vous remercier du présent que vous venez de nous faire dans le dernier cahier du recueil. Quel curieux monument que cet arc de triomphe trouvé à Théveste, sur la lisière de la domination romaine! Qui pouvait s'attendre à trouver là un édifice qui pourrait faire l'ornement de Rome elle-même? A mes yeux, comme à ceux de tout architecte, il l'emporte même de beaucoup sur cet autre monument que vous nous avez fait connaître il y a quelques mois; je veux dire l'aqueduc de Beyrout, dont aucun voyageur n'avait parlé, et dont un beau jour M. Letronne a révélé l'existence en l'apercevant au bout du télescope de sa critique; fixant d'avance le point où on devait le trouver près de Beyrout, avec la même exactitude que Leverrier avait déterminé par le calcul la position de la planète inconnue; double exemple de ce que peut produire l'induction, conduite par un esprit droit et pénétrant. Si l'on met à part ce qu'a d'inattendu cette heureuse découverte, l'aqueduc, pris en lui-même, ne peut être mis en parallèle avec l'arc de Théveste; car non-seulement il n'est pas unique, mais, de plus, il n'est pas le premier de son genre, le pont du Gard conservant la supériorité; tandis que l'arc *quadrifrons* de Théveste l'emporte sur tout autre qu'on pourrait vouloir lui comparer. M. Letronne qui vous l'a fait connaître ne

(1) Depuis la fondation de la *Revue*, l'éditeur a maintes fois reçu des lettres signées ou non signées, contenant des félicitations sur la direction de ce recueil. Nous aurions pu, à l'instar d'autres éditeurs, en faire part aux abonnés de la *Revue* et nous prévaloir de ces approbations. Nous n'en avons voulu rien faire, pensant qu'elles seraient fort peu instructives pour nos abonnés; nous avons gardé toutes ces lettres par devers nous, comme un encouragement à persister dans la voie que nous avons adoptée, et à mieux faire encore si cela nous était possible.

Nous ne faisons exception à notre règle que pour la présente lettre, moins à cause des éloges qu'on y exprime, qu'à cause des éclaircissements qui y sont demandés, et qui peuvent être désirés par d'autres de nos lecteurs. Ils nous sauront gré sans doute de cette unique dérogation à nos habitudes. (*L'éditeur de la Revue.*)

s'est pas contenté de vous en transmettre le dessin, il a enchâssé ce précieux joyau dans un mémoire qu'il appelle une *simple note;* mais qui n'en renferme pas moins une description du monument dans son rapport avec les curieuses inscriptions qui s'y trouvent et avec toutes les ruines antiques de cette ville.

Ma lettre a un second objet, qui est un peu intéressé. Croiriez-vous, Monsieur, que ce mémoire nous présente, à moi ainsi qu'à d'autres architectes de mes amis, trois points obscurs que nous désirerions voir éclaircir? Le premier concerne l'époque de l'établissement romain à Théveste. Après avoir remarqué l'époque très-tardive où le nom de cette ville se montre dans tous les auteurs, puisque Ptolémée est le premier qui en parle, M. Letronne présume (p. 360) que l'établissement romain n'est devenu considérable qu'à l'époque de Vespasien et de Titus; mais rien dans son exposé n'appelle les noms de ces empereurs, et l'on n'aperçoit pas sur quoi cette mention repose. Il me semble qu'on ne trouve point là cette logique rigoureuse à laquelle il nous a accoutumés.

Le second point et le troisième ont un peu plus d'importance, parce qu'ils touchent à l'histoire de l'architecture. A propos du petit temple prostyle, analogue à la Maison-Carrée, M. Letronne dit « qu'en fouillant autour on trouvera peut-être des bases de colonnes appartenant au portique qui entourait ce *Naos* placé au centre, et séparé du portique par un espace à découvert dit *hypèthre* (p. 365). » Comme la même notion se retrouve encore page 369 (ligne 3 par en bas), il y a, dans cette double expression, parti pris et non inadvertance. Cependant cette notion, exprimée si formellement, contrarie l'idée que nous sommes habitués à attacher au mot *hypèthre,* et que récemment encore M. Raoul Rochette, dans le *Journal des Savants,* a pris la peine d'établir d'après deux passages de Pausanias et de Strabon. Où est la vérité? où est l'erreur? Nous hésitons entre ces deux autorités contradictoires. Nous désirerions donc que M. Letronne voulût bien nous tirer d'incertitude sur ces trois points, particulièrement sur les deux derniers. Ce sont des artistes qui le lui demandent; ils n'ont auprès de lui d'autre recommandation que le désir de s'instruire; peut-être ce titre suffira-t-il à ses yeux.

Vous ferez, Monsieur, de cette lettre l'usage qui vous conviendra; je désire seulement que M. Letronne en ait communication.

Agréez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Réponse : Ces trois éclaircissements me sont demandés de trop bonne grâce pour que j'hésite à les donner. D'ailleurs, quand des personnes studieuses et amies de la vérité vous font l'honneur de vous lire avec assez d'attention pour s'arrêter aux points que vous avez pu laisser obscurs ou que vous avez incomplétement expliqués, vous leur devez toutes les explications qu'elles désirent, quand ces points en méritent la peine; or, c'est le cas pour ceux qui viennent de m'être signalés.

Mais avant de donner ces éclaircissements, je dois faire part à mes lecteurs d'une courte observation qui confirme deux des vues essentielles de mon Mémoire sur Théveste.

---

Depuis que ma notice est imprimée, j'ai été assez heureux pour avoir une conférence avec M. le général Randon, qui a commandé la belle reconnaissance de 1846 à *Théveste*. Cet excellent officier, qui a très-présents à la pensée tous les détails relatifs à cette ville, partage de tout point mon avis sur l'époque relative des monuments et de l'enceinte fortifiée. A la considération des alignements, la seule qui pouvait me guider, il en joint une autre que je ne connaissais pas et qui est péremptoire; c'est la bâtisse même de cette enceinte, hâtive, négligée, composée de pierres entassées à sec, et prises de tous côtés, parmi lesquelles de nombreux cippes funéraires avec leurs inscriptions. Tout, selon lui, justifie mon opinion que l'enceinte a été élevée par Solomon, ainsi que celles d'autres villes de l'Algérie.

J'ai dit (p. 374) : « On peut espérer qu'à mesure que nos troupes « se porteront sur des points inexplorés, des conquêtes de ce genre « les attendent. » Cet espoir, m'a dit M. le général Randon, s'est déjà réalisé : une reconnaissance récente, poussée jusqu'à 80 ou 100 kilomètres de Théveste, vers le midi, a conduit nos troupes au milieu de grandes et nombreuses ruines antiques. On assure même qu'il en existe encore plus loin. Ainsi, la limite de la civilisation romaine semble reculer à mesure qu'on s'en approche.

---

J'arrive maintenant aux éclaircissements demandés.

Le premier est relatif à la mention que j'ai faite de *Vespasien et de Titus*. Il est bien vrai que rien, dans ce que je rapporte de l'histoire de Théveste, ne semble amener les noms de ces deux empereurs; mais, en les citant, j'avais devant les yeux (et j'aurais peut-être dû

en avertir) un fragment d'inscription trouvé dans cette ville, lors de l'expédition de 1842, et publié dans le rapport du général Négrier (*Moniteur* du 29 juin 1842):

AESARI VESI
CAESARI VES

C'est le reste d'une inscription dédicatoire, en deux lignes, en l'honneur de Vespasien et de Titus, qui était ainsi conçue :

*Imp. c*[AESARI VESP]*asiano. Aug.. Pont. max. Trib. Pot.. Imp.. Cos.. Tito* [CAESARI VES]*pasiano. Aug. Pont. max. Trib. Pot.. Imp.. Cos..*

D'après sa forme, cette inscription a dû occuper la frise de quelque édifice important. Ainsi il n'est pas douteux que l'établissement romain n'existât à Théveste, au moins dès l'époque de ces deux empereurs, de 72 à 79, intervalle pendant lequel doit se placer cette dédicace (1).

Quant aux deux autres éclaircissements, l'observation de l'auteur de la lettre est juste; elle annonce une personne versée dans l'architecture ancienne et qui se tient au courant des questions relatives à l'histoire de cet art. Il a très-bien vu que le sens que je donne au mot *hypèthre,* en deux endroits, est tout à fait contradictoire avec celui qui vient d'être soutenu dans le *Journal des Savants;* mais il voudra bien comprendre que je ne puis pourtant pas m'arrêter à chaque phrase pour en justifier la rédaction ou pour réfuter ceux qui seraient d'un autre avis; et, par exemple, qu'une digression sur l'*hypèthre* aurait été fort déplacée à propos de l'arc de triomphe. Toutefois je conçois, à mon tour, qu'un tel dissentiment puisse embarrasser des artistes qui aiment savoir à quoi s'en tenir et qui n'en trouvent pas en eux-mêmes le moyen, n'étant pas hellénistes. Aussi je m'engage à leur démontrer, dans le prochain cahier, que le sens que j'ai adopté en cette circonstance est le seul qui soit conforme aux deux textes de Pausanias et de Strabon, et que, si M. R. Rochette s'en est écarté, c'est par l'effet d'une erreur évidente.

LETRONNE.

(1) Je profite de l'occasion pour rectifier quelques fautes dans mon article. P. 360, l. 19, *lisez* : Maximin et Probus; p. 365, l. 32, *lisez* : il est situé; p. 368, n° 1, *lisez* : *Constantianam* et *consti*]*tuendam;* p. 371, l. 18, *lisez* : résignant. p. 373, l. 14, *lisez* : Exploration scientifique.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

L'association archéologique britannique a tenu un congrès au mois de juillet dernier, sous la présidence de lord Brooke, à Warwick. M. Pettigrew, son trésorier, dans le compte rendu des travaux de la société, fait remarquer que les correspondants de dix-huit comtés d'Angleterre ont transmis à la société des spécimens d'antiquités romaines et anglaises; cinq comtés ont fourni des antiquités saxonnes. Après plusieurs lectures sur les anciens chroniqueurs, M. Bracebridge a lu une description des neuf figures peintes sur verre représentant les comtes de Chester. Ces figures appartenaient au château d'Aston et sont maintenant dans sa propriété du comté de Warwick. Cette verrière consiste en douze compartiments représentant les portraits des sept comtes palatins de Chester en commençant par le premier comte normand Hugues Lupus, neveu du conquérant. Deux autres représentent leurs prédécesseurs, Leofric et son père Leofwine, comtes saxons de Mercie. Les neuf écussons des comtes issus de la maison de Chester comprennent Manners, Stanley, Pembroke, Howard, Devereux (Essex), Compton, Stafford et Brereton. La hauteur des figures est de 24 pouces anglais. Chacun des personnages sont couverts d'une riche armure avec six écussons de leurs armes et placés sous un arc supporté par des pilliers. Ces vitraux, dont les couleurs sont d'un brillant magnifique, sont dans un état parfait de conservation. M. Bracebridge a terminé sa description par une notice historique sur les comtes de Chester. Dans une autre séance, sir Jamuel Meyrick a lu une notice sur une effigie de Richard de Beauchamp, comte de Warwick. Toute l'armure est bien conservée, sauf le faucre (support de la lance.) A cette époque le bassinet avait été abandonné pour une armure de tête ouverte, appelée *salade,* placée sur une mentonnière qui couvrait la gorge et le menton. Le casque est de cette espèce rare qui, par la saillie du vantail, a quelque ressemblance avec un bec d'oiseau, et qui n'appartient qu'au règne de Henri VI. Dans cette même séance, M. W. Rogers fait la lecture d'un savant mémoire sur l'émail et les œuvres d'art pour lesquelles les anciens en ont fait usage. L'auteur rappelle d'abord les briques vernissées de Khorsabad. Le principal objet qu'il se propose est cependant de faire connaître l'application de l'émail à l'ornementation des substances métalliques, et il montre un échantillon qui prouve à quelle perfection cet art était porté chez les anciens Égyptiens. Ensuite on ne trouve plus que de faibles traces de

l'émail jusqu'au III^e siècle, époque à laquelle les émaux romains apparaissent en grande abondance dans les différentes provinces de l'empire. M. Rogers discute le passage de Philostrate relatif à l'émail et donne l'historique de cette substance en usage à Byzance, en Lombardie, en France et en Angleterre. Il fait ressortir le mérite de l'école de Limoges, représentée au château de Warwick par cinq magnifiques pièces de Léonard, un plat exquis de J. Courtois et de nombreux ouvrages des artistes de moindre importance qui leur ont succédé.

M. George Isaacs lit un mémoire sur le même sujet et décrit les monuments d'orfévrerie qui, depuis les Égyptiens jusqu'à la *Renaissance*, ont reçu des ornements émaillés.

— Dans les travaux qui s'exécutent dans la grande cour de l'arsenal à Besançon, on a déjà constaté que, dans l'emplacement de cette cour, un cirque romain et quelques bâtiments de construction romaine avaient succédé à un vaste cimetière qui s'étendait du séminaire au Petit-Chamars. De nouveaux témoignages sont venus fortifier cette assertion; un débris de pierre tumulaire, sur lequel on lit cette inscription : *P. Cornelius Scipio*, vient d'être découvert en cet endroit, en creusant le sol pour établir la fondation des bâtiments de droite. Le reste de la pierre, qui n'a pas encore été retrouvée, portait probablement le millésime et la date de l'époque à laquelle a eu lieu cette inhumation. On avait déjà rassemblés plusieurs objets tels que des urnes, des armures, des agrafes en bronze, cinq médailles romaines et deux moitiés de médailles avaient été trouvées dans un tombeau en maçonnerie, de 1 mètre de long sur 0,50 de large, découvert en cet endroit. On a aussi trouvé un dé à jouer octogone, donnant constamment le nombre sept sur les deux faces opposées; deux fuseaux et des aiguilles en os et en ivoire, des épingles, dont une représente un poisson, des lampes; enfin une mesure géométrique correspondant à 16 centimètres, ayant huit divisions d'un côté et six de l'autre; trois des divisions sont superposées et fixées avec un clou qui permet de les développer. Tous ces objets, quoique fortement oxydés ou déformés, peuvent encore être d'un grand intérêt pour l'antiquaire, l'historien, l'artiste ou l'observateur, aimant à comparer les époques et les produits des arts.

— Nous recevons la nouvelle que M. le Ministre de l'instruction publique de Prusse vient d'ordonner la souscription à dix exemplaires de la *Revue Archéologique*.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

*Essai sur la Numismatique des Satrapies et de la Phénicie sous les rois Achéménides, par M. le duc* DE LUYNES, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La *Revue* a récemment annoncé qu'elle consacrerait désormais une place spéciale à la numismatique, qui constitue l'une des branches les plus importantes de l'archéologie. On ne saurait, je pense, mieux inaugurer la réalisation de ce projet qu'en faisant connaître aux lecteurs les résultats extrêmement intéressants que M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, vient d'exposer dans un ouvrage récemment publié sous le titre rapporté en tête de cet article. Il s'agit principalement de l'interprétation de ces médailles, à légendes phéniciennes, dont plusieurs rivalisent, pour la perfection du travail, avec les plus belles médailles de Sicile, et que, dans l'impuissance de les expliquer, on avait, jusqu'à présent, confusément entassées sous la commune et vague dénomination d'*incertaines de Cilicie*. Grâce aux longues, aux perspicaces recherches, à la science si étendue et si solide de M. le duc de Luynes, grâce aussi à la rare possibilité de réunir un grand nombre de matériaux ou d'éléments de comparaison qui lui a été départie, la lumière vient de pénétrer, vive et féconde, dans l'étude de ces monuments. Ce succès n'intéresse pas seulement les numismatistes, qu'il arrachera, il faut l'espérer, à la répulsion inspirée par cet injuste et fâcheux anathème d'Eckhel : *Tædia Phœnicia!* Il intéresse surtout les personnes qui se livrent à l'étude générale de la langue phénicienne, car il apporte de puissants arguments au secours des difficultés dont cette étude est hérissée. C'est particulièrement cette considération qui m'a déterminé, quelque inexpérimenté que je sois en numismatique, à m'efforcer d'approfondir les questions traitées par M. le duc de Luynes, et l'utilité que je crois attachée à ce travail m'enhardira à présenter mes doutes lorsqu'il en naîtra dans mon esprit. Je répondrai ainsi, de la manière la plus digne de la noblesse et de l'élévation de son caractère, à l'appel fait par l'auteur lui-même.

Les attributions proposées, la plupart sans hésitation, les autres avec réserve, par M. le duc de Luynes sont, pour les médailles à légendes phéniciennes ou palmyréniennes :

### Satrapes.

1° *Tiribaze*, — Gesenius, tab. 37, M.
2° *Pharnabaze*, — *Idem*, L.
3° *Syennesis*, — inédite.
4° *Dernès*, — Ges. tab. 36, C, D, E; tab. 37, S.
5° *Dernès et Syennesis*, — *Idem*, page 286.
6° *Abdsohar*, — *Idem*, tab. 36, VII; VIII, A.
7° *Gaos*, — *Idem*, page 277, ligne 9.
8° *Ariæus*, — Millingen, Anc. coins, pl. 2, n° 16.
9° *Incertain de Palestine et de Sinope*, —Ges. tab. 37, R.
10° *Incertain de Syrie*, — inédite.
11° *Bagæus* ou *Boges*, — Ges. tab. 37, N, O.
12° *Satrape de Bactriane*, — inédite.

### Autonomes des Ciliciens.

1° *Tarse*, — Gesenius, tab. 36, VII; VIII, B.
2° *Sinope*, — inédite.

### Rois de Tyr.

1° *Abibal*, — (Sardoine) Gori, inscr. antiq. *Etruriæ urbium*, pl. XI et *Gemmæ antiq. ex thes. Mediceo*, pl. XXII.
2° *Anonymes*, — Ges. tab. 37, K, etc.

### Rois de Byblos.

1° *Azbaal*, — Ges. tab. 36, H.
2° *Enel*, — *Idem*. F.

### Rois incertains de Phénicie.

1° *Médailles à légendes bilittères*.
2° Gesenius, tab. 37, P.

### Rois des Chittiens.

*Anonymes*.

### Rois de Cittium.

*Anonymes*, — Ges. tab. 37, Q.

### Roi phénicien de résidence indéterminée.

*Baal*, — Ges. tab. 37, I.

Les trois premières attributions me paraissent incontestables et l'évidence des deux premières est même telle, qu'une fois l'indication donnée, on serait surpris qu'elle ait si longtemps échappé, si l'on ne savait que tel est fréquemment le sort des vérités les plus simples. On ne peut cependant s'empêcher d'être étonné de la défaillance de l'esprit humain qui souvent, touchant presque au but, succombe sans pouvoir faire le dernier pas, lorsqu'on voit ce que dit Fabricy à l'égard des médailles de Pharnabaze. Ce savant auteur, dans son remarquable ouvrage, intitulé : *De phœniciæ litteraturæ fontibus*, s'exprime en effet ainsi : « Atqui Borgianus numus ab antica caput « prodit egregie galeatum cujusdam viri, virtute militari insignis, « effigie sua numorum Fulv. Ursini, Swintoni, Pellerinii, Dutensii « typis ipsis omnino similis; adversam habet epigraphen nitidissimis « exaratam litteris phœniciis quas, ad veterum monumentorum fidem « si rite exigantur, legendas esse existimarem hoc modo : ורנבזו, « *Varnabazo* (la véritable lecture est פרנבזו, *Farnabazo*)... De quo « viro quid haberem dicere equidem me latet. Hoc unum intelligo, « eo nomine in epigraphe clare expresso, quemdam bellatorem, sive « regem, sive principem, sive heroem, ob res præclare, vel belli, « vel domi, ab se gestas, in numo fuisse salutatum. »

Ces médailles de Pharnabaze, outre le nom du satrape, portent sur l'avers, tantôt à la suite de ce nom, devant la tête, tantôt isolé, derrière la tête, un autre mot de trois lettres; sur l'exemplaire qui présente la dernière disposition, le mot se lit distinctement מלך, *roi*, et M. de Luynes a eu parfaitement raison de rectifier en ce point, comme en beaucoup d'autres, la leçon de Gesenius. Ce titre de roi explique la présence des noms propres de ces satrapes-rois ou dynastes sur des médailles, car on sait que le satrape d'Égypte Aryandes fut puni par Darius, comme coupable de lèse-majesté, pour avoir fait frapper des monnaies à son nom.

Sur les autres exemplaires des médailles de Pharnabaze, M. de Luynes lit le mot trilittère : חלך, qu'il rend par *Cilicie*, et la légende entière, dans ce cas, est traduite ainsi : פרנבזו חלך, *Pharnabaze de Cilicie*, en sous-entendant *roi*. Cette leçon est appuyée sur l'exemple du dernier mot de la longue légende des médailles d'Abdsohar, dont il sera bientôt parlé, dernier mot que Gesenius a transcrit et traduit de cette manière : חלך, *Cilicie*. Je crois avoir prouvé ailleurs que cette lecture est vicieuse, en ce que la dernière lettre ne peut être un *caph*. L'appui tiré de cet exemple serait donc nul, et ce serait sur les médailles seules, où la dernière lettre du groupe dont il s'agit

est réellement, au contraire, un *caph*, qu'il faudrait chercher l'interprétation. Dans ce cas, en reconnaissant combien il est facile d'admettre que la première lettre du groupe trilittère soit un *mem* altéré, assez semblable à celui qui, sur plusieurs autres médailles, commence le groupe מזרך, ne serait-on pas reçu à prétendre que la légende est uniforme dans tous les cas et que, de part et d'autre, on doit lire : פרנבזו מלך, *Pharnabaze roi?*

Je passe immédiatement aux pièces attribuées à *Dernès*. M. le duc de Luynes trouve ce nom dans un groupe qu'il dit pouvoir se lire : תרנשו ou תרנמו. Je m'étais déjà arrêté ailleurs à la dernière leçon que notre savant auteur reconnaît être, au premier aperçu, la plus vraisemblable. Mais il cite, à l'appui de la première transcription, des médailles à légende palmyrénienne où on lit incontestablement : צרנשו, tantôt seulement suivi de סדז, SDZ, *Sidé*, tantôt suivi du même mot et précédé de צונסס, *Syennesis*. Ce rapprochement paraît concluant. Cependant je dois faire une observation au sujet de l'exemplaire dont M. de Luynes, sous le n° 1, décrit ainsi l'avers : « Deux hommes barbus debout, l'un devant l'autre, sous une porte surmontée d'acrotères et dont le chambranle et le linteau sont ornés de perles. L'homme de droite est drapé dans un long manteau; il élève la main droite à la hauteur de son visage, vers lequel ses doigts sont tournés. L'homme de gauche, complétement nu, montre la terre de sa main gauche, et, levant son bras droit étendu, paraît faire claquer ses doigts. Entre ces deux personnages, un thymiatérion. » Entre ce thymiatérion et le personnage de droite, M. de Luynes trace, écrite de haut en bas, la légende dont nous nous occupons. Mais, en traitant ailleurs de cette médaille, j'ai dit que Fabricy la représente avec une seconde légende, pareillement verticale, derrière le personnage de gauche, à la partie inférieure du champ, légende ainsi figurée ϕ Η ϕ. L'insuffisance du flan empêche ces lettres de paraître sur les exemplaires de M. de Luynes, et même sur le dessin de Fabricy, la légende semble incomplète aussi par la même cause. Je pense avoir établi que cette portion de légende doit se transcrire אנא. S'il en est ainsi, ce ne peut être, à mon avis, que le commencement du nom *Anaphas*, qui a été porté par deux rois de Cappadoce (1). Dans ce cas, il est impossible d'établir un rapport entre ce roi et *Dernès*. Si, au contraire, on admettait la leçon *Tarnemo*, et si l'on adaptait à cette leçon, comme corruption, le nom de *Datamès*,

(1) Voy. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, in-12, t. XXX, p. 116 et suiv.

qui a fixé, dans ce sens, l'attention de M. de Luynes, on aurait une explication naturelle du type. Il s'agirait de la transmission de la royauté d'Anaphas II à son successeur Datamès, de l'*investiture* de celui-ci, transmission et investiture figurées, d'une part, par la direction des mains droites et particulièrement des doigts indicateurs des deux interlocuteurs vers la tête de celui de droite, ou *Tarnemo*, d'une autre part, par le manteau dont celui-ci est enveloppé, tandis que l'autre est nu. Dans cette hypothèse, je distinguerais l'attribution des médailles à légende phénicienne de celle des médailles à lélégende palmyrénienne, qui diffèrent un peu, en effet, par la première lettre du nom en question, et je rapporterais les dernières pièces à Dernès. Je reconnais toutefois qu'il y a là une grande difficulté, et je ne puis mieux faire que d'en référer à l'opinion définitive de M. le duc de Luynes.

Je crois pouvoir avec plus d'assurance rapporter aussi à la Cappadoce et à la capitale de ce royaume, *Mazaca*, les médailles attribuées à *Tarse* et présentant au revers מזרך, soit seul, soit accompagné du mot ligaturé גימ, ou commençant une longue légende dont je vais d'abord m'occuper.

Gesenius avait lu et traduit cette légende ainsi : מזרך יך על עבדזהר כ' ג' חלך, *Stella tua lucida super Abdsohar, pontificem magnum Ciliciæ.* Mais M. de Luynes fait observer que la quinzième lettre, dont Gesenius fait un *caph*, est un *aleph*, comme je l'ai aussi publié; d'une autre part, qu'elle manque sur certains exemplaires. Il conclut de cette dernière circonstance que ce doit être une voyelle finale du nom propre עבדזהרא = עבדזהר.

D'un autre côté, il fait remarquer, comme je l'ai fait encore, que le premier mot, מזרך, qui se trouve seul sur la plupart des exemplaires, ne peut pas signifier *Stella tua.*

Enfin M. de Luynes, se fondant sur ce qu'un exemplaire présente le *mem* séparé, pense que cette lettre est une particule préfixe et que le thème est זרך. Or, ne pouvant trouver aucune explication de ce mot dans l'hébreu, il croit en avoir découvert la signification dans le mot arabe דראך, voulant dire, à la fois, *Lion* et *Epais*, acceptions qu'il combine. Il cherche à justifier cette adoption par cette double considération que ce sont seulement les pièces *au lion* et *les plus fortes* de la Cilicie qui portent la légende מזרך. Il traduit, en conséquence, la légende entière de cette manière : (*Numisma*) *Crassum leone* (*signatum*), *purum* (*cusum*) *ad* (*manum*) *Abdsohar*

(*satrapæ*) *campi Ciliciæ*, ou, en termes aussi concis que l'original : *Crassum — leoninum, purum ad Abdsohar campi Ciliciæ.*

Mais, en premier lieu, nous retrouvons ici, à la fin de la phrase, la leçon חלך, que j'ai déjà signalée comme inadmissible, parce que la dernière lettre n'est pas un *caph;* il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à la comparer aux quatrième et sixième signes, qui sont réellement des *caph*, et appliquer le jugement porté par le docte auteur lui-même contre une détermination analogue de Gesenius : « Cette lettre ne peut être un כ dans une légende où l'on en compte déjà deux parfaitement formés. »

En second lieu, le mot מזרך n'existe pas seulement sur les pièces *au lion*. Il me semble du moins impossible de ne pas voir le même mot sur l'avers de la médaille G, table 36 de Gesenius, savoir sur celle qu'il décrit ainsi : « *Rex Persarum currui insidens ad dextram* (lisez : *ad sinistram*), *ante eum auriga, pone figura stellam manu præ se ferens.* Supra quatuor litteræ phœniciæ. ℞ *Triremis in fluctibus maris*, supra duæ litteræ phœniciæ. » A la vérité, ces médailles satisfont à l'une des acceptions du mot arabe, en cela qu'elles sont très-épaisses, très-pesantes; mais, je le repète, elles n'ont pas de lion, et, par contre, des médailles de mêmes types, de même épaisseur, de même poids, n'offrent point la légende מזרך; elles ont tantôt ער, savoir : *Arad;* tantôt עך rétrograde, savoir : *Aco.* M. de Luynes les a omises.

Je ne pense donc pas que מזרך ait le sens que lui donne le savant académicien.

Fabricy, comme je l'ai dit en une autre occasion, lisait מזכך, qu'il croyait l'orthographe primitive du nom de Mazaca.

M. F. Hitzig, dans sa brochure intitulée : *Die Grabschift des Darius zu Nakschi-Rustan*, p. 78, voit, dans notre groupe, le nom du Ζεὺς Μάδραχος (1), et, réunissant la légende du droit à celle du revers, il lit : « מזרך זך על-עבר זהר צד חלך בעל תרז, *Madrachus texit* (זך pour סכך) *Hebræum; splendor oræ Ciliciæ Baal Tersius.* » On remarque encore ici la leçon défectueuse חלך. Plusieurs autres motifs d'ailleurs, qu'il serait trop long d'exposer, empêchent d'adopter cette leçon. Cependant il me semble possible que Μάδραχος vienne effectivement de מזרך et que ce synonyme donné au Jupiter tarsien résulte du culte qui lui était pareillement rendu à Mazraca ou Mazaca, ainsi que nos médailles en feraient foi si l'on adoptait ma leçon.

(1) *Corpus Inscript. Gr.*, nos 4450-4451.

Pour mon compte, en effet, tout en restituant מזרך, au lieu de מזכך, je vois dans ce mot, avec Fabricy, le nom de la ville importante de *Mazaca*. Le R est tombé par euphonie, comme en hébreu même, dans les mots talmudiques זומטא pour זומטרא, מוסא pour מורסא, etc. Quant au culte du Baal Tarsien, la proximité l'explique parfaitement.

Je lis donc la légende entière comme il suit, selon que la quinzième lettre existe ou manque : מזרך זך עלעבדהר א׳ ג׳ חלד, ou מזרך זך על עבדזהר ג׳ חלד, *Mazaca est pure sous Abdsohar, seigneur puissant de la contrée*, ou *Mazaca est pure sous Abdsohar, maître de la contrée.* Dans cette leçon, la seizième lettre, ou *ghimel*, est l'initiale de גבר qui peut être pris pour adjectif ou pour substantif.

L'interprétation s'accommode très-bien aux cas où le nom se trouve seul. De cette manière, les exemplaires *au roi monté sur un char* sont en harmonie avec ceux au même type sur le droit desquels se trouve le nom d'une autre ville, savoir, comme je l'ai dit, *Arad* ou *Aco*.

Quant aux exemplaires où le nom מזרך est accompagné de 𐤎𐤆, je me suis rencontré avec M. le duc de Luynes pour faire, de la première figure, une ligature, au lieu d'un simple *samech* que Gesenius y voyait; M. de Luynes lit le groupe גהש, et il en tire le nom propre *Gaos;* j'avais lu גי מ׳, dont je faisais *Vallée de Mazaca*. Les nombreux exemples rapportés par M. de Luynes où ce groupe est associé au mot מזרך lui-même prouvent que le *mem* ne peut être pris pour sigle de ce dernier mot. Persistant toutefois dans mon attribution, je lis מזרך גים, *Mazaca des vallées* (1), dénomination qui s'accorde avec la situation de cette ville, et, à ce sujet, il est bon de faire observer qu'aujourd'hui même le chef d'une contrée peu éloignée, c'est-à-dire des États correspondant à l'ancienne Mysie, à la Lydie et à une partie de la Bithynie, prend le titre de *Prince des vallées*, *Daireh-beg*, d'après Seetzen. Enfin on doit noter que M. de Luynes cite des médailles autonomes de Tarse de la même période, n'ayant pour légende que le nom de la ville, תרז, et portant des types différents de ceux des monnaies dont nous venons de nous occuper.

La médaille attribuée à *Ariæus* a été pour la première fois publiée par Millingen ; elle est décrite ainsi : Tête de Pallas casquée à droite; ℞ Pégase volant à gauche; au-dessous trois lettres qui, si on les

(1) En supposant que le *caph* soit mis pour un *chet*, comme dans אכת pour אחת sur une médaille de Sidon, la signification serait : *l'Orient des vallées*, ce qui répondrait bien à la position topographique. Gesenius dit de דרח : « In linguis « cognatis hæc radix varie mutata est. »

accepte telles qu'elles sont figurées, donnent ארם ou ארש. M. de Luynes se prononce pour la seconde leçon ; de là le nom d'*Ariæus*. Millingen avait rapporté cette pièce à la Sicile. Les types ressemblent, en effet, à ceux des médailles de plusieurs villes de cette île, particulièrement de Syracuse. Or, cette ressemblance ne porte-t-elle pas à comparer aussi la légende à celle qui se lit אראת ou באראת sur plusieurs de ces médailles siciliennes, entre autres sur le médaillon maxime, et que j'ai proposé d'assigner à Syracuse, en traduisant la légende : *Arethusa* ou *ad Arethusam*, selon que le *beth* préfixe existe ou non? L'analogie présentée par tous les autres caractères n'autorise-t-elle pas à penser que, soit inexpérience en cette matière, soit mauvais état de la pièce, la fin de la légende a été mal copiée par Millingen, et qu'il faut en effet rétablir אראת?

Vient après une série de médailles attribuées à un *satrape incertain de Palestine et de Sinope*. Le nom de ce satrape est écrit au revers ארכפדת; on ne sait à quel personnage le rapporter. Sur le droit, en regard de l'image d'un dieu semblable au Baal Tarsien, existe une légende ainsi transcrite par M. de Luynes : בעלפכור, *Baalphécor*, pour בעלפעור, *Baalphégor*. Mais la quatrième lettre me semble ne pouvoir être prise pour un *phé;* ce ne peut être qu'un *ghimel :* nulle part le jambage de gauche du *phé* ne descend, comme ici, aussi bas que celui de droite, et l'on en a précisément la preuve dans la légende du revers où se trouve un *phé* bien formé.

Un véritable intérêt s'attache à la médaille dont il est ensuite parlé, c'est-à-dire celle d'un *satrape incertain de Syrie*, bien qu'elle soit fourrée et d'un mauvais travail. L'antiquité n'en est point révoquée en doute. M. de Luynes la décrit ainsi : tête de femme vue de face, avec une haute couronne, ornée de quatre cercles et de quatre fleurons en acrotères, les cheveux nattés avec des perles tombant jusqu'à ses épaules, et un collier; à droite, dans le champ, légende phénicienne = עתרעתו : ℞ Homme barbu, coiffé d'un haut bonnet conique, vêtu d'une longue robe, et debout, à gauche, la main droite élevée devant un thymiatérion, sous un toit supporté par deux colonnes; derrière le personnage, légende phénicienne = עבדחדד. M. de Luynes traduit, avec raison, cette dernière légende par : *le serviteur de Hadad*, ne décidant pas si c'est le nom du prêtre ou celui de la nation, comme on voit sur des monnaies des Ciliciens sinopéens עבדשנב. Quant à la légende du droit, il se borne à en dire : « Elle paraît être le nom du satrape. » Or, en donnant à la quatrième lettre, au lieu du son de l'*aïn*, celui du *ghaïn*, c'est-à-

dire du G, de même que dans plusieurs autres mots hébreux et notamment dans בעלפעור que j'ai cité il n'y a qu'un instant, on voit immédiatement que c'est le nom de la déesse même représentée sur la pièce, savoir : *Atergeto*, nommée par les Grecs et les Romains *Atergatis*, *Atergata*, *Derceto*, etc. La terminaison *o* s'est conservée dans *Derceto*.

Arrêté par les limites qui me sont imposées, je me bornerai maintenant à de courtes observations.

Dans un ouvrage qui a paru peu de jours avant celui de M. le duc de Luynes, j'ai attribué : 1° à *Bagé*, ville de Lydie, la médaille qui a pour légende בעגא que le docte numismate regarde comme le nom propre *Bagœus* ou *Boges* ; 2° à *Bekka* ou *Baalbek*, les petites pièces à légendes bilittères, auxquelles M. de Luynes ne fixe aucune attribution, mais sur les unes desquelles il lit, comme moi, בך, et sur les autres, לך, tandis que je puis affirmer qu'il y a לב. N'ayant pas trouvé de motifs suffisants pour révoquer mes deux attributions, je laisse à M. de Luynes, comme au juge le plus compétent, à prononcer définitivement sur leur justesse.

D'un autre côté, je dois spontanément reconnaître que je me suis trompé en attribuant à *Gabala*, לעיבעל, sur la foi de l'unique exemplaire dessiné par Gesenius, la médaille représentée sur la planche 36 de cet auteur, lettre H. Plusieurs légendes fournies par M. de Luynes prouvent qu'il s'agit d'un roi de *Gebal* ou *Byblos;* je n'hésite pas à adopter la transcription לעזבעל, *d'Azbaal*, et sur les légendes plus développées : עזבעל מלך גבל, *Azbaal, roi de Gebal.*

Je m'empresse de louer, avec le même plaisir, après cette heureuse lecture, la lecture non moins heureuse de la légende d'un autre roi de Byblos, *Enel* ou *OEnulus*, עינאל מלך גבל, non pas l'*OEnulus* mentionné dans Arrien et contemporain d'Alexandre, mais un de ses prédécesseurs dont le règne doit remonter au temps d'Artaxerxès (1).

(1) A l'occasion des médailles de *Gebal* ou *Byblos*, qu'il me soit permis de mentionner, bien qu'elle ne remonte pas à l'époque embrassée par M. le duc de Luynes, celle que Mionnet a représentée sur sa planche 24, n° 59, et qu'il décrit ainsi, t. V, p. 467, n° 861, parmi les *incertaines de Phénicie :* « Tête voilée et tourrelée de femme à droite, derrière une palme. ℞ Astarté debout, la main droite sur la haste ; à ses pieds, une proue ; dans le champ, B ; légende : [illegible] . » Les trois dernières lettres de cette légende valent קדם, *ancien ;* celles qui les précédaient indiquaient, par conséquent, le nom propre de la ville. Or, on ne trouve avec cette qualification, dans la contrée dont il s'agit, que *Palétyr* et *Palébyblos*. Il ne peut, à cette époque, être question de Palétyr ; ce doit donc être Palébyblos. En effet, on discerne facilement, dans les caractères conservés, les vestiges du nom

J'applaudis également 1° aux légendes des rois de *Tyr*, *Abibal* d'abord, לאביבעל, puis les rois anonymes, מולך רש צר ou מלך רם צר que je préférerais, למולך רם צר; 2° à la légende des rois anonymes de *Chit*, למולך רם חת, et למולך מולך חת, où le dernier mot est pris dans le sens collectif qu'on trouve si souvent, dans la Bible, à ceux d'Israël et de Juda; 3° à la légende des rois anonymes de *Cittium*, חית מולך ou חת מולך רם. Je dois seulement dire que, sur l'exemplaire n° 1 des rois des Chittim, je suis porté à penser qu'au lieu de לשל מולך חת, *A Sala*, *roi de Chit*, on doit présumer qu'il y a למולך מולך חת, de même que sur ceux des n°s 9 et 10.

Toutes ces dernières lectures, entièrement nouvelles, ainsi que d'autres sur lesquelles je n'ai pu m'arrêter ou dont je n'ai point parlé, jettent le plus grand jour sur la partie, jusque-là si obscure, de la numismatique à laquelle elles se rattachent. Cette partie, longtemps dédaignée, à cause sans doute de ses difficultés, a maintenant pris une position dans le domaine de la science, et c'est une démonstration de plus apportée à l'étude de la langue phénicienne, que quelques personnes croient encore si peu avancée (1). Ce progrès considérable fait vivement désirer que M. le duc de Luynes veuille bien, comme il en annonce le projet, poursuivre ses publications. Je me féliciterai si, comme je l'espère, il voit, dans les observations sincères que j'ai pris la liberté de lui soumettre ici, une preuve de l'intérêt sérieux et de l'importance que j'attache, pour mon compte, à son travail, en même temps que de ma confiance dans son indulgence si éclairée.

A. JUDAS.

גבל, en se rappelant avec quelle inexactitude les légendes phéniciennes de Mionnet sont souvent reproduites. Les deux petits traits tracés au commencement de la légende peuvent être les débris du *ghimel* Λ; la lettre suivante, en la supposant un peu courbée vers la gauche, est facilement ramenée à la forme du *beth*; enfin la figure suivante a une trop grande ressemblance avec celle qui représente le *lamed* dans cette légende ϟ ϱ Λ, גבל d'une autre médaille rapportée aussi par Mionnet, pour ne pas entraîner la conviction.

(1) Ainsi dans un ouvrage publié, en 1844, sous les auspices d'un membre de l'Académie des Inscriptions, dans le volume de l'*Univers pittoresque* relatif à l'*Afrique ancienne*, on prétend que les vers puniques du *Pœnulus* de Plaute n'ont pu encore être compris, même d'une manière approximative. Il est vrai qu'on se montre si peu au courant de l'état de ces études, qu'on répète cette vieille erreur déposée, sous le voile de l'anonyme, dans une note de l'*Histoire universelle*, mais imputée à Swinton, savoir : l'attribution à Annibal des médailles dont il a été parlé ci-dessus comme rapportées à Dernès par M. le duc de Luynes, et encore le dessin est reproduit à rebours, la légende est tracée de gauche à droite !

# REVUE
# ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

IVe ANNÉE

---

DEUXIÈME PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1847 AU 15 MARS 1848

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1848

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

448

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1847 a Mars 1848).

### DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

Notice sur Lambæsa, ville de la province de Constantine, par M. de Lamarre..... 449
Sur un monument trouvé près de Menton, et sur la situation de l'ancienne Limone, dans la principauté de Monaco, par M. G. Henocq..... 454
Notice sur le fut d'une colonne, portant une inscription en caractères indiens, découvert à Ostende, par M. le baron de La Pilaye..... 456
Lettre de M. Otto Jahn a M. Hase, sur des antiquités du Musée du Louvre..... 460
Lettre de M. Botta a M. Letronne, sur quelques noms propres contenus dans les inscriptions de Khorsabad..... 465
Réponse de M. Letronne a M. Botta... 467
Notre-Dame de Boulancourt, par M. T. Pinard..... 474
Lettre de M. le vicomte de Rougé a M. A. Maury, sur le Sésostris de la douzième dynastie de Manéthon..... 478
Lettre de M. A. de Longpérier a M. Lowenstern, sur les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie..... 501
Congrès scientifique de France, (xv^e session), tenue à Tours..... 508
Tombeau de la chrétienne en Algérie, par M. Ch. Texier..... 513
Notice sur l'église de Saint-Étienne de Beauvais, par M. l'abbé Balthasar..... 515
Lettre de M. S. Birch a M. Letronne, sur un passage curieux de Choricius..... 526
Lettre de M. C. Leemans a M. J. de Witte, sur quelques monuments égyptiens du musée britannique et du musée de Leyde..... 528, 717
L'Ascia, empruntée au paganisme et figurée par les premiers chrétiens sur leurs monuments sépulcraux, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 542
Découverte faite a Saint-Denys, de plusieurs cercueils en plâtre, et d'ossements humains, par M. Gilbert..... 546
Les Grecs ont-ils adopté quelquefois des noms propres égyptiens? par M. Letronne..... 549
Nouveau procédé de peinture murale, dite fresque mixturale, par M. Gilbert.. 553

PAGES

Quelques mots sur la Haute-Borne, par M. T. Pinard..... 556
Explication sur la Haute-Borne, par M. Letronne..... 563
Mémoire sur le temple dédié a Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône, par M. A. Bernard..... 577
Eclaircissements sur deux passages de Pausanias et de Strabon, qu'on a crus relatifs aux temples hypèthres grecs, par M. Letronne..... 593
Sceaux des saintes chapelles, par M. L. Douet D'arcq..... 603
Légende de saint Nicolas, par M. A. Maury..... 613
Lettre de M. B. Fillon a M. Letronne, sur un tombeau antique découvert à Saint-Médard des Prés (Vendée)..... 618
Note sur l'origine du nom du K'Ber Roumia, dit tombeau de la Chrétienne en Algérie, par M. le docteur Judas..... 622
Lettre a M. Letronne sur la famille du Psammetichus, dans la XVIII^e dynastie égyptienne, par M. S. Birch..... 623
Lettre de M. J. Oppert a M. Letronne, sur les noms propres des anciens Perses.. 631
Remarques sur quelques monuments du midi de la France, par M. T. Pinard.. 639
Peinture a fresque..... 643
Notice sur Orléansville, par M. F. Prévost..... 653
Notice historique et archéologique sur l'église paroissiale de Saint-Laurent, de la ville de Paris, et examen critique des vitraux historiés dont on vient de décorer cette église, par M. Troche..... 670
Du personnage de la mort et de ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge, par M. A. Maury..... 686, 737, 784
Lettre de M. le duc de Luynes a M. de Saulcy, sur une inscription bilingue trouvée en Afrique..... 702
Sur les vaisseaux des anciens, par M. G. Henocq..... 706
Lettre de M. le vicomte de Rougé sur diverses questions soulevées dans sa lettre à M. A. Maury et dans celle de M. C. Leemans..... 730

## TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

CHARTES A VIGNETTES, représentation de Charles V, par M. L. Douet D'Arcq..... 749
SUR LA DÉCOUVERTE d'un papyrus grec à Thèbes, et d'une capse à contenir des livres, à Alexandrie, par M. Letronne.. 757
LA PORTE DE L'HÔTEL CLISSON, description par M. J. Quicherat..... 760
LETTRE DE M. S. BIRCH A M. LETRONNE, sur le cartouche égyptien trouvé par M. Layard dans les ruines de Nimroud... 770
REMARQUE SUR CETTE LETTRE, par M. Letronne..... 771
LETTRE DE M. LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES A M. A. DE LONGPÉRIER, sur la monnaie attribuée aux Sotiates..... 772
NOTE DE M. A. DE LONGPÉRIER sur la lettre précédente..... 774

PAGES

SUR UNE INSCRIPTION de deux artistes grecs, auteurs d'une statue de cheval, par M. Letronne..... 781
ADDITION à la note sur une inscription de Terracine et sur une inscription de Cora, par M. Egger..... 797
NOTE sur la détermination de la date de l'ère provinciale d'Afrique, par M. F. Prévost. 800
LE CHATEAU DE COUZIÈRES, par M. Pinard. 803
LETTRE DE M. CHAUDRUC DE CRAZANNES A M. MÉRIMÉE, sur une statuette gauloise en fer..... 809
FRAGMENTS DE POTERIES GAULOISES, trouvées près de Vitry-le-François, par le docteur Mathieu..... 813
GROSSE DOUBLE DU XIIIe SIÈCLE. Explication de la pl. 79, par M. Ad. de Longpérier.. 816

## DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

RAPPORT de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les travaux des commissions de l'Académie..... 573, 776
DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES, faites sur divers points de Paris..... 573
COLLECTION D'OBJETS D'ART formée par M. Debruge Duménil..... 646
MUSÉE CÉRAMIQUE de la manufacture royale de Sèvres..... *id.*
SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE..... 647
FOUILLES DU PARVIS NOTRE-DAME, à Paris. *id.*
SOUSCRIPTION du ministère de la guerre à la *Revue Archéologique*..... *id.*
ELECTIONS de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres..... 712
PORTE DE L'HÔTEL D'OLIVIER DE CLISSON.. *id.*
COURS DE M. RAOUL ROCHETTE..... 713
INSCRIPTIONS TROUVÉES A BEAUCAIRE..... 741
MÉDAILLON D'OR DE DIOCLÉTIEN..... *id.*
MANUSCRIT INÉDIT DE MIONNET..... *id.*
BAS-RELIEF EN ARGENT, trouvé à Almendralejo (Espagne)..... *id.*
FIGURINE EN BRONZE TROUVÉE EN ALGÉRIE. 776
PEINTURES du tombeau de Ramsès-Meiamoun à Thèbes..... 825
REMARQUE sur les arènes de Nîmes..... *id.*
INDICATION d'un mémoire historique sur les chevaliers du *Papegault*, lu à la Société des sciences de Tours..... *id.*
LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES DE PARIS, placés sous la sauvegarde de la devise de la République..... 826
INDICATION de divers ouvrages publiés par M. J. Y. Akerman, membre de la Société des antiquaires de Londres..... *id.*
ERRATA pour le Mémoire de M. S. Birch. 827

## BIBLIOGRAPHIE.

PUBLICATIONS NOUVELLES..... 576

*Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.*

TUILE ROMAINE, trouvée dans le voisinage de Nimègue par M. Janssen..... 567
ROME AU SIÈCLE D'AUGUSTE, ou voyage d'un gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste, par M. Ch. Dezobry..... 573
MONOGRAPHIE DE LA MUSIQUE, par M. de Courcelles..... 648
REVUE DE PHILOLOGIE, de littérature et d'histoire ancienne, publiée par Léon Rénier..... 716
BULLETIN de la Société archéologique et historique de la Charente..... *id.*
LETTRE A M. BOUILLET, sur l'article *Boulogne*, de son dictionnaire d'histoire et de géographie, par A Mariette..... 777
MANUEL DE L'HISTOIRE DE L'ART CHEZ LES ANCIENS, par M. le comte de Clarac..... *id.*
RELIGIONS DE L'ANTIQUITÉ, par Fr. Creuzer, refondu et complété par M. Guigniaut..... 778
ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, pour 1848..... 779
MÉMOIRE historique et critique sur la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Germain, par M. Troche..... *id.*
REVUE NUMISMATIQUE, publiée par E. Cartier et L. de La Saussaye..... 780
ARCHÆOLOGISCHE ZEITUNG, publié par Ed. Gerhard, in-4. Berlin, 1844-45-47..... 828
ZEITSCHRIFT FUR MUNZ-SIEGEL UND WAPPENKUNDE, publié par le dr B. Kœhne, in-8. Berlin, 1845-46..... 829
REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE, in-8. Bruxelles, 1846, tom. II..... 830

# NOTICE SUR LAMBÆSA

VILLE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

AVEC L'INDICATION DES PRINCIPAUX MONUMENTS QUI SE TROUVENT DANS CETTE VILLE.

---

Le Mémoire de M. Letronne sur les antiquités de *Théveste*, doit avoir une grande influence sur la recherche et l'étude des monuments antiques de l'Algérie, en montrant quelles richesses doivent se révéler à chaque excursion nouvelle sur des points jusque-là inexplorés dans l'Algérie.

C'est dans l'espoir d'aider à cette influence qu'à la prière de M. Letronne, j'ai rédigé la présente notice sur une autre localité non moins intéressante que Théveste, sur *Lambæsa*, dont je vais décrire en peu de mots la position et les monuments.

Les renseignements de Peysonnel, Schaw et J. Bruce sur le sud de la province de Constantine sont devenus plus clairs depuis l'expédition de Biskra, faite en 1844 par S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale. Le Médrashem, Batnah, Lambæsa, Alcantara, Tubna, Zainah ont été visités par nos troupes. Le résultat de ces rapides explorations fait désirer un travail plus approfondi. Pour montrer quelle pourrait être son utilité, nous allons indiquer les monuments qui existent encore dans l'une de ces villes, que son importance ancienne signale à l'attention des savants, et que sa proximité du camp de Batnah permet d'étudier avec sécurité.

L'expédition de Biskra une fois arrêtée, un camp intermédiaire, pour assurer les communications avec Constantine, devenait nécessaire; une petite colonne d'infanterie, commandée par le colonel Butafocco du 31e de ligne, reçut l'ordre d'aller former cet établissement à Batnah, point qui se trouve à égale distance de Constantine et de Biskra.

Le 8 février 1844 cette colonne coucha à Akbet-el-Djekmâla, à 27 kilomètres de Constantine; le 9, à Aïn-Furchi, 14 kil. plus loin; le 10, à Aïn-Jagout, 33 kil. id.; le 11, à Oum-el-Snab, 10 kil. id.; le 12, à Batnah, 22 kil. id. Cette route s'éloigne peu de l'ancienne chaussée qui reliait Constantine à Lambæsa; on la retrouve souvent et quelquefois très-bien conservée.

Le camp, d'abord établi à Batnah même, fut deux mois plus tard porté deux mille mètres à l'est, près de ruines romaines que les Arabes appellent *Rous-el-Aioun-Batnah* (tête des fontaines de Batnah). A 8 kilomètres est de ce dernier point, au fond d'une vallée fertile, on rencontre Lambæsa sur les dernières pentes de l'Aures. Un plan levé à la planchette par M. le capitaine du génie Lagrenée montre que les ruines de cette ville couvrent un terrain qui n'a pas moins de 2,600 mètres de long sur 1,800 mètres de large. Les constructions sont si multipliées, si variées, qu'on entreprendrait en vain de les décrire sans le secours du dessin. Nous nous bornerons donc ici à indiquer sommairement les plus apparentes; leur ensemble réunit tous les éléments d'une grande ville.

Un peu avant d'arriver à Lambæsa, on trouve la voie romaine très-bien conservée; elle est bordée à droite et à gauche de monuments tumulaires variés de forme et couverts d'inscriptions; ils sont presque juxtaposés.

A l'entrée de la ville on voit un grand bâtiment rectangulaire orné de colonnes et de pilastres corinthiens; ses murs ont $1^{m},14$ d'épaisseur. Le grand côté a $29^{m},20$ de long, le petit $14^{m},54$; chaque face est percée de trois portes, une très-grande au milieu, deux moins élevées symétriquement placées de chaque côté. C'est l'édifice que Peysonnel appelle un superbe arc de triomphe d'une forme particulière (1). Schaw ne parle de cette ville que par renseignements; M. Bernard de Jussieu lui avait communiqué le travail de Peysonnel;

(1) Peysonnel, page 355 : « On trouve à Lambæsa un superbe arc de triomphe d'une forme particulière : c'est un grand enclos de murailles à quatre façades, plus long qu'il n'est large. Les deux façades qui regardent le nord et le sud ont 28 pas; elles contiennent une grande porte de 30 pieds sur 40 d'élévation, et deux petites portes de 10 pieds chacune. Entre ces portes, pour l'ornement des façades, il y a six colonnes d'ordre corinthien posées sur des piédestaux de 10 pieds de haut; la colonne a 20 pieds. La corniche et les ornements complètent les 40 pieds, hauteur de la porte. Au-dessus il y a une fenêtre carrée, et un rang de colonnes proportionnées d'ordre ionique au-dessus du grand portail. On y voit des inscriptions que je ne pus lire; je découvris seulement sur les clefs des voûtes des petites portes cette légende : LEG III AVG.

« Les façades qui donnent du côté de l'est et de l'ouest ont trois portes comme les autres, et de plus un quatrième portail qui paraît hors d'œuvre et capable de gâter la symétrie de l'ouvrage qu'il allonge d'environ 10 pas. Le dedans est un carré qui paraît avoir été toujours vide; il n'y a que quelques pilastres qui montent simplement jusqu'au haut de tout l'édifice qui est encore aujourd'hui très-bien conservé. Au-devant il y avait quatre grosses colonnes détachées hors d'œuvre d'un ordre corinthien; elles avaient environ 50 pieds d'élévation et 4 de diamètre : il n'en reste plus que deux. Au reste, cet édifice ne paraît pas avoir été voûté ni couvert. »

on retrouve dans sa narration l'exagération arabe jointe aux données plus vraies du voyageur français (2).

J. Bruce imagine que cette construction devait servir de magasin de guerre ou d'écurie pour des éléphants, et ne fonde une si singulière opinion que sur la hauteur des portes (3).

A 150 mètres est de ce monument se trouve une entrée de ville avec un un seul passage; 1,250 mètres sud du même point une seconde porte de ville avec trois issues, une grande entre deux petites; 800 mètres plus au sud, c'est-à-dire 2,050 mètres au sud du monument rectangulaire dont nous avons parlé en premier lieu, une troisième porte de Lambæsa qui n'a qu'une seule ouverture; 80 mètres à l'est de cette dernière, une quatrième porte avec trois ouvertures. Ainsi quatre portes de ville. Peysonnel en a vu bien davantage; on lit page 350 de son *Voyage*, publié par M. Dureau de la Malle : « On *y compte quarante portes* ou arcs de triomphe, ouvrages dé-

(2) Schaw, édition de la Haye, 1743, page 146 : « Il y a quantité de ruines dans toutes ces montagnes; les plus remarquables sont celles de l'Erba ou Tezzoute, qui ont près de trois lieues de circonférence. On y trouve différentes sortes d'antiquités, entre autres de magnifiques restes de plusieurs portes de ville. Les Arabes disent par tradition que ces portes étaient au nombre de quarante, et que dans le temps de la prospérité de la ville, elle pouvait faire sortir quarante mille hommes armés par chaque porte. On y trouve pareillement encore les bancs et le dessus d'un amphithéâtre; le frontispice d'un beau temple de l'ordre ionique, lequel était dédié à Esculape; une grande chambre plus longue que large, avec une grande porte à chaque bout, ce qui était peut-être destiné pour un arc de triomphe; enfin Cubb-el-Ar-Rosah, ou le Dôme de la Mariée, nom que donnent les Arabes à un petit mausolée qui est fort beau, et bâti en forme de dôme, soutenu par des colonnes d'ordre corinthien. »

J'ai cherché, sans pouvoir le rencontrer, le Dôme de la Mariée dont parle Schaw. Il paraît qu'il a existé; voici ce que dit Bruce à ce sujet (Introduction du *Voyage en Nubie*, page 56) : « Le docteur Schaw dit qu'il y a à Tezzoute un joli temple de forme ronde et d'ordre corinthien appelé Cubb-el-Arrousah, c'est-à-dire le Dôme de l'Épouse, mais ce n'est qu'un bâtiment d'ordre dorique et sans proportions; il paraît construit du temps d'Aurélien, et ne mérite l'attention d'aucun architecte. Au reste, le docteur n'est jamais allé jusqu'au Jibel-Aurez; il n'en parle que sur le rapport des autres. »

(3) J. Bruce, Introduction de son *Voyage en Nubie*, page 55 : « Le lieu où était Lambæsa se nomme aujourd'hui Tezzoute. Les ruines de l'ancienne cité sont très-considérables : on y voit encore *sept portes* et une grande partie des murailles qui entouraient la ville, solidement bâties avec des carrés de maçonnerie où l'on n'a pas employé de chaux. Les édifices qui subsistent dans l'enceinte de ces murailles sont de différents âges, depuis Adrien jusqu'à Aurélien et même jusqu'à Maxime : un seul édifice, supporté par des colonnes d'ordre corinthien, *paraît d'un bon goût* (le dessin est dans la collection du roi); je ne puis deviner à quoi il servait. Je juge pourtant, *d'après l'élévation des portes*, qu'il était destiné à quelque usage militaire et qu'on y mettait ou les éléphants ou les catapultes, ou quelques grandes machines de guerre, mais il n'y a pas de traces sur les murailles qui indiquent rien de tout cela. »

« tachés semblables et dans le goût des portes de Paris. J'en ai vu « encore *quinze en bon état*, plusieurs à trois portiques : celui du mi- « lieu très-grand proportionnellement aux autres. Ces portes ont « jusqu'à 50 à 60 pieds d'élévation, sans bas-reliefs, mais d'un ordre « très-beau. »

Nous n'avons pas eu le temps de mesurer ces portes, mais nous pensons, à la simple vue, qu'il y a erreur dans les dimensions comme dans le nombre.

A 250 mètres ouest de la seconde porte on rencontre cinq à six arceaux d'un aqueduc qui paraît être hors la ville; les piliers ont $2^{m},00$, ils sont distants de $5^{m},80$. 100 mètres plus à l'ouest on voit les ruines d'un temple consacré à Esculape; Bruce n'en parle pas; Schaw copie Peysonnel et altère encore l'inscription du fronton mal rendue par ce dernier. Enfin Peysonnel voit ici six colonnes cannelées d'ordre ionique élevées de 20 pieds; il n'a cependant que quatre colonnes doriques, hautes de $3^{m},70$, fûts et chapiteaux compris. M. Dureau de La Malle, page 29 de la préface dont il fait précéder la relation de Peysonnel, dit : « D'habiles architectes, MM. Coste et Cathervood, « ont levé récemment des dessins des plus remarquables monuments « antiques de la régence de Tunis. La comparaison de leur travail « avec les descriptions écrites de Peysonnel des mêmes édifices a « prouvé que ces dernières *sont exactes à une ligne près.* »

On trouvera ici un croquis de ce petit temple; c'est, à notre grand regret, le seul dessin qu'il nous a été possible de faire, en 1844, dans la visite que nous avons faite à ces magnifiques débris. (Voy. pl. 73.)

Il ne reste plus malheureusement de ce temple que les quatre colonnes de la façade, surmontées de leur entablement; et il faudrait des fouilles derrière cette façade, pour découvrir le plan de ce petit édifice. Je n'ai pu tracer d'autre plan que celui qui est ici représenté.

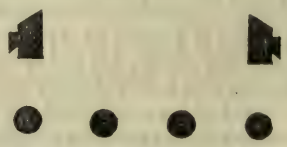

La frise de la façade est occupée par cette inscription :

AESCVLAPIO. ET. SALVTI
IMP. CAES. M. AVRELIVS. ANTONINVS. AVG. PONT. MAX. ET
IMP. CAESAR. L. AVRELIVS. VERVS. AVGVSTVS.

qui nous apprend que ce petit temple, construit par les ordres de

Marc Aurèle et de Lucius Verus était dédié à *Esculape et à la Santé.*

Si l'on part de nouveau du monument rectangulaire dont nous avons déjà parlé, en suivant la direction ouest, on trouvera, après avoir marché 200 mètres, un cirque bien conservé : il a 104 mètres de diamètre et quatorze portes; douze de ces portes ont 2 mètres de large; les deux dernières ont chacune une ouverture de 3 mètres. On y voit aussi deux passages en voûtes inclinées qui conduisent de l'extérieur au sol intérieur du cirque qui se trouve en contre-bas du sol environnant.

Il existe aux extrémités des ruines et dans toutes les directions des monuments soignés, ornés de pilastres et de moulures : nous croyons reconnaître là des mausolées des riches habitants de Lambæsa. Un grand nombre d'autres constructions se rencontrent encore dans cette ville; une étude sérieuse pourrait seule mettre à même de retrouver leur destination primitive. Il est inutile d'étendre davantage cette nomenclature, nous en avons assez dit pour montrer combien un travail complet serait intéressant pour l'histoire de l'architecture de cette partie de l'Afrique.

Lambæsa nous paraît avoir été une ville toute romaine : les monuments datent des Antonins à Maximien. Toutes les voûtes, tous les arceaux sont en plein-cintres.

La troisième légion Auguste résidait dans cette ville ou aux environs; ce que prouve, outre le texte de Ptolémée, cité par M. Letronne, le titre de LEG III AVG gravé sur la plupart des monuments de Lambæsa; on retrouve cette inscription même sur les briques et les tuiles. Il est probable que cette légion était organisée de manière à pouvoir elle-même construire tous les monuments à son usage.

La science épigraphique et, par suite, l'histoire ancienne de ce pays, n'auraient pas moins que l'architecture et la sculpture à profiter d'une bonne exploration de ces ruines; car le nombre des inscriptions qui s'y trouvent est si considérable qu'un homme seul ne pourrait les copier toutes en moins d'une année.

Nous avons relevé quelques-unes de ces inscriptions qui seront publiées avec celles que notre ami le capitaine d'artillerie Boissonnet, chef du bureau arabe de la province de Constantine, a bien voulu nous promettre; de même que les monuments, les inscriptions sont en tout dignes d'une étude sérieuse.

Le commandant DE LA MARE,
Membre de la Commission scientifique de l'Algérie.

# SUR UN MONUMENT TROUVÉ PRÈS DE MENTON,

## ET SUR LA SITUATION DE L'ANCIENNE LIMONE, PRÈS DE CETTE VILLE.

Ce monument paraît avoir fait partie de l'antique *Limone*, qui, d'après les indications de l'itinéraire romain et la situation des bornes milliaires nouvellement découvertes (1), devait se trouver plus près de la Turbie (Trophæa) que la ville de *Menton, principauté de Monaco*; plusieurs savants géographes ont prétendu que Menton occupe le même emplacement que Limone; leur opinion ne peut guère se soutenir si l'on étudie avec soin les localités. En les observant, on voit que Limone était probablement situé sur le flanc d'un petit promontoire boisé (le cap Martin). Ce n'est qu'à une demi-lieue de Menton, au pied du promontoire, qu'on trouve des ruines romaines et des morceaux d'inscriptions funéraires latins gravés sur des pierres brisées qui ont servi à des constructions rurales modernes; en s'avançant vers le sommet, on a trouvé des murs et une route assez profondément enfouis; en observant le terrain, on remarque qu'un torrent qui descend des Alpes a changé de lit, et l'on peut se convaincre que le sol actuel est très-exhaussé; la culture s'est étendue sur la plage, et l'on peut dire que la place de Limone se trouvait au-dessous du terrain actuel. Enfin, sur le sommet du promontoire,

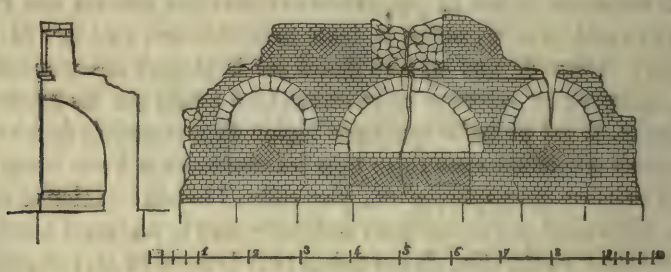

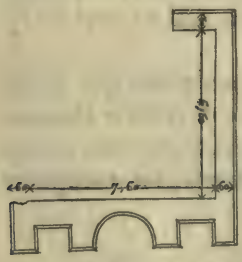

on trouve ce petit monument très-peu enterré; sa partie supérieure est détruite; il présente trois niches sur l'ancien chemin de la Turbie à Vintimille; derrière est un espace clos par des murs de 50 centimètres d'épaisseur, dont les dimensions sont indiquées dans le plan.

Tous ces restes indiquent que cet endroit

(1) Voy. sur ces bornes milliaires, l'article de M. Letronne dans la *Revue Archéologique*, t. II, p. 173 et suiv.

était habité sous la domination romaine ; cette situation devait convenir aux navigateurs anciens, car le flanc du lac Martin, où l'on retrouve ces ruines romaines, est à l'abri des vents du sud, sud-ouest et ouest, les plus redoutables sur cette côte ; les montagnes voisines mettaient la ville à l'abri du vent du nord et nord-est. Cette ville aura été détruite et abandonnée après avoir été ravagée plusieurs fois. D'abord dans cette circonstance rapportée par Tacite (*Agric.*, c. VII) : *Nam classis Othoniana, licenter vaga, dum Intemelios hostiliter populatur ;* ensuite par les troupes de Vitellius, puis par les Sarrasins : une tradition (générale dans le pays) parle d'une destruction terrible qui força les habitants à s'enfuir dans les montagnes; ces malheureux ne se crurent en sûreté qu'après avoir passé la montagne de Tende; ils donnèrent le nom de leur cité au lieu où ils s'arrêtèrent. Effectivement, le premier village piémontais qu'on trouve en descendant le col de Tende se nomme *Limone.*

Rien à Menton ne remonte plus haut que le moyen âge. Lorsque les voies romaines furent détruites, ce coin de terre, isolé par les montagnes de tout ce qui l'entoure, fut le refuge de pêcheurs et de corsaires; on parle encore à Menton la langue franque, mélange de génois, de provençal, d'espagnol et d'arabe qu'on emploie dans tous les ports de la Méditerranée, où l'on faisait la course; et si la situation de l'antique Limone offrait sécurité à des navigateurs prudents, Menton, placé au fond du golfe, donnait une grande facilité à des barques pirates pour couper le chemin des navires venant du levant ou du couchant, et pour les atteindre; par conséquent, sous les princes de Monaco, cette espèce de maraude maritime fut organisée; ces princes exigeaient un droit de passage de tous les navires allant du levant à l'occident qui passaient devant la principauté à une certaine distance des côtes; les faibles seuls le payaient, bien entendu; mais ce droit était encore exigé quelquefois, peu de temps avant la révolution française. On doit conclure de ces faits que Menton fut construit après la destruction de Limone, la dispersion de ses habitants, et que l'on choisit pour son emplacement un endroit plus convenable à la piraterie, par sa position, que l'ancienne *Limone.*

GUSTAVE HÉNOCQ.

# NOTICE

## SUR LE FÛT D'UNE COLONNE PORTANT UNE INSCRIPTION EN CARACTÈRES INDIENS ET QUELQUES FIGURES EN BAS-RELIEF.

---

D'après les divers renseignements que j'ai pu recueillir sur cette pierre monumentale, placée à Ostende à côté de l'*Ecce-homo* de l'église Saint-Pierre, elle fut trouvée en 1793 par les Français, à une grande profondeur en terre, lorsqu'ils creusèrent le canal ou fossé qui passe derrière le moulin à poudre, au pied des nouvelles fortifications. Il est à remarquer que c'était sur l'emplacement qui formait l'ancien port d'Ostende, abandonné depuis bien longtemps, ayant été comblé par les alluvions que la mer y avait apportées et amoncelées. On suppose que cette pierre avait été prise simplement comme lest par quelque navire étranger, et qu'elle fut jetée à l'eau par l'équipage, lorsque celui-ci trouva un chargement complet. Sa hauteur n'est que d'un mètre quarante centimètres sur quatre-vingt-cinq centimètres de circonférence.

Comme les étranges caractères dont se compose son inscription, joints à la singularité des figures en bas-relief qu'on voit à sa partie inférieure, durent exciter la curiosité des habitants, ce monument nous a été conservé par un nommé Bollebaert, qui le réclama pour le placer à côté de l'*Ecce-homo*, Jésus-Christ ayant été attaché à une colonne lors de sa flagellation. La pierre y fut conduite, et depuis elle est restée dans cet endroit. Pour lui donner un aspect plus monumental, on l'a surmontée d'un chapiteau et posée sur un socle, mais on reconnaît au premier coup d'œil que ce sont des additions récentes : ces parties sont en marbre noir, tandis que le fût est un granit assez fin, d'un couleur gris intense et composé d'éléments uniformes dans toute sa masse. Cette roche n'existe nulle part dans toute la contrée.

Tout en reconnaissant que l'inscription gravée sur cette colonne était en caractères orientaux, j'ignorai à quelle langue on pouvait les attribuer, jusqu'au moment où je communiquai le dessin que j'en

avais fait à M. E. Burnouf. Le savant académicien voulut bien me faire connaître son avis par la note que je m'empresse de publier ici :

« Les caractères de l'inscription gravée sur le fût de cette colonne offrent une analogie évidente avec ceux qu'on trouve fréquemment sur les monuments les plus anciens de la presqu'île indienne et de Ceylan. Ils appartiennent à la classe des lettres nommées *pâli*, et à la variété qui a dominé dans le sud de l'Inde du IIIe au VIe ou VIIe siècle de notre ère. James Prinsep a réuni dans un tableau les anciennes formes des alphabets indiens, et on y peut reconnaître, sous les nos 4 et 5, le type fondamental des lettres à la classe desquelles appartiennent celles de la présente inscription (*Journ. of the asiat. soc. of Bengal.* Vol. VII, page 276). On doit ajouter que c'est aux formes tamoules anciennes que paraissent se rattacher particulièrement ces lettres; mais il n'en faudrait pas conclure que l'inscription est écrite dans une des langues vulgaires de l'Inde méridionale. Quoique nous n'en possédions ici que quelques lettres éparses, il est facile d'y retrouver des signes étrangers à l'alphabet tamoul. La présence de ces signes donnerait à croire que l'inscription est écrite en sanscrit et en pâli. On ne peut cependant rien affirmer tant qu'on ne possédera pas plusieurs lignes au moins de ce monument. Le caractère essentiellement indien des statuettes confirme la conséquence qui résulte de l'examen de l'écriture. Mais il est pour le moment impossible de déterminer si ces statuettes sont des images propres au Brahmanisme ou au Bouddhisme. Car si d'un côté *le singe* rappelle le héros Brâhmanique Râma, il est également prouvé par plusieurs monuments que des singes figurent également dans des représentations Bouddhiques. On sait, en outre, que les colonnes jouent un rôle considérable dans le Bouddhisme et le plus grand nombre des monuments de ce genre trouvés dans l'Inde appartient à cette croyance. »

En étudiant ces lettres pendant le jour, j'ai reconnu que je ne pourrais acquérir la certitude de la forme d'un grand nombre que par la projection des ombres à volonté, au moyen d'une bougie, et je suis venu les examiner de rechef après la tombée de la nuit. C'est alors que j'ai choisi, parmi plus de cinq à six cents dont se compose l'inscription, les soixante et quelques caractères dont je présente ici le dessin (voir la pl. 75) : ils m'ont semblé, par leurs formes contournées, jointes à plus ou moins de complication, les plus capables de faire reconnaître le peuple qui en aurait fait usage : ces caractères

sont tous gravés en creux; ils ont trois ou quatre centimètres et demi de longueur ou de hauteur au plus, sur trois millimètres environ de profondeur. Je crois, en conséquence, qu'il serait assez facile d'en prendre l'empreinte en totalité.

Lorsqu'on arrive à cette colonne, on voit à sa base, au-dessous de l'inscription, une figure en bas-relief qui est d'un dessin et de l'exécution les plus rustiques. Elle est debout, de proportions lourdes, et coiffée d'un bonnet de forme conique, marqué en travers de sillons à peu près parallèles. Des cheveux longs, en grosses masses bouclées, accompagnent les côtés de la tête; mais le nez et la bouche sont entièrement oblitérés. Les yeux, qui sont restés bien distincts, sont dessinés par un trait circulaire. Les mains sont tellement effacées, que j'ai pu à peine reconnaître qu'elles étaient redressées et jointes sur le milieu de la poitrine. Le corps ainsi que les bras sont recouverts d'un vêtement serré qui forme quelques plis et se confond avec une espèce de pantalon également étroit, marqué aussi des plis peu saillants. Les pieds manquent par l'effet de la troncature de la colonne ou par la faute de l'ouvrier qui aurait commencé trop bas cette figurine. La hauteur totale de cette figure est de 48 centimètres; le bonnet, long de onze, a neuf centimètres de largeur sur le front; mais le visage n'en a que sept et demi de largeur. Enfin le corps en présente treize par le milieu des reins. (Voir la pl. 74).

Lorsqu'on s'avance du côté qui fait face à la muraille, on voit une autre sculpture en bas-relief également, ayant une tête de singe, les deux avant-bras redressés avec les mains jointes et le bas du corps dans une attitude droite. Les jambes sont rompues comme à la précédente, dans leur partie inférieure. Cette figure se trouvant du côté du mur de l'église, j'ai été réduit à suppléer par le toucher à ce qu'il m'était impossible de découvrir avec les yeux : c'est par ce moyen que j'ai cru reconnaître une espèce de branche remontant de bas en haut depuis le bas du tronc jusqu'au-dessus de l'épaule gauche, où elle est munie de deux appendices inclinés : l'un de ceux-ci retombe sur l'épaule, tandis que le second se trouve pendant sous la partie supérieure de cette branche qui se recourbe en forme de crosse. J'ai le regret de ne pouvoir garantir autant que je le désirerais, l'exactitude de cette partie de mon dessin. La hauteur du singe est de trente-cinq centimètres : sa tête est large de neuf depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput, et haute de huit : son corps a treize centimètres de largeur depuis le dos jusqu'au bord extérieur

de l'avant-bras droit qui est le plus avancé; mais par la ceinture il n'a que huit centimètres de largeur.

En continuant de faire le tour de la colonne, on rencontre encore, entre cette espèce de singe et la figurine au bonnet pointu, un dessin assez compliqué, qui se compose de traits en relief, disposés en divers sens. Mais il m'a été impossible de juger l'ensemble, à cause du rapprochement de la colonne contre la muraille.

Ce monument me parut assez important pour fixer l'attention des archéologues; aussi, lorsqu'après avoir pris des informations auprès de quelques habitants d'Ostende, j'eus acquis la presque certitude que cette colonne n'avait encore été remarquée ni dessinée par personne, j'ai pris la résolution d'en faire un dessin que je présente aux savants lecteurs de cette *Revue;* j'aurai au moins la certitude qu'il ne sera pas perdu pour la science, comme il l'a été jusqu'à ce jour, malgré la grande vénération que lui ont vouée les habitants d'Ostende.

Baron DE LA PYLAIE.
Membre correspondant de diverses Académies et Sociétés savantes.

Paris, le 27 août 1847.

*Post-scriptum*. Depuis que nous avons écrit cette notice, nous avons reçu de M. Bellaguet une empreinte complète de l'inscription découverte par M. de La Pylaie, empreinte que M. Bellaguet a bien voulu prendre lui-même pendant son séjour à Ostende, et mettre à notre disposition avec une complaisance dont nous sommes heureux de le remercier publiquement. Cette empreinte exécutée avec soin a confirmé de tout point l'opinion que s'était faite M. Burnouf sur la nature et l'origine des caractères dont se compose l'inscription. Mais il est devenu par là évident que la colonne était trop fruste pour qu'il soit possible de découvrir aujourd'hui le sens de l'inscription, et même d'y reconnaître quelques mots. La colonne d'ailleurs est trop rapprochée du mur devant lequel elle est placée, pour qu'on puisse aisément en relever une empreinte parfaite, quand même l'inscription en serait mieux conservée.

# LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

## PAR M. OTTO IAHN,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ ROYALE DE LEIPZIG,

## SUR DES ANTIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE.

---

MONSIEUR ET TRÈS-HONORABLE AMI,

L'amitié que vous m'avez constamment témoignée et qui m'a été si utile dans le cours de mes études, non-seulement alors que je profitai à Paris de vos entretiens instructifs, mais encore depuis, me font espérer que vous voudrez bien accueillir avec indulgence les observations que je me permets de vous soumettre. A quel autre plutôt qu'à vous oserai-je m'adresser pour me procurer des informations sûres? Ces observations sont, j'en conviens, quelque peu insignifiantes et d'une faible importance; mais ai-je besoin de m'en excuser auprès de vous, Monsieur, vous dont les connaissances exactes et précises portent jusque sur les moindres détails et témoignent de l'importance que vous attachez à établir et à discuter solidement tout fait qui est du domaine de la science?

On sait assez combien les œuvres de l'art antique ont été défigurées par des restaurations arbitraires et inintelligentes, et quelle difficulté il en résulte pour la juste interprétation de ce qu'elles représentent. Car malgré tout le soin qu'on a mis de nos jours à indiquer les parties restaurées, tant dans les planches que dans les descriptions, d'excellents ouvrages laissent cependant encore beaucoup à désirer à cet égard.

Il en résulte inévitablement que celui qui ne peut consulter que des planches, se voit préoccupé de mille doutes que l'examen attentif de l'original peut seul dissiper ou confirmer. Dès lors il n'a d'autre moyen de sortir d'embarras que de faire faire part de ses incertitudes à ceux qui se livrent aux mêmes études que lui et qui sont en position de voir les originaux. Tel est est le motif, Monsieur et très-

honoré ami, qui me détermine à appeler votre attention sur quelques bas-reliefs du Louvre.

Bien que M. le comte de Clarac, dans son ouvrage si utile, ait apporté le plus grand soin à indiquer les parties restaurées des monuments conservés au Louvre, cependant (et cela se conçoit et s'excuse facilement dans une publication de cette étendue), un certain nombre de négligences semblent s'y rencontrer.

Ainsi, par exemple, sur un bas-relief qui représente Phèdre et Hippolyte, on voit à la porte la statue de Diane, comme le rapporte non-seulement Zoega (*Bassirilievi*, I, p. 238), mais M. de Clarac lui-même (*Descript. du Musée du Louvre*, n° 16, Vestibule). Et cependant la planche du Musée de sculpture, 213, 228, n'en offre rien. Cette circonstance m'enhardit à soupçonner que des inexactitudes du même genre pourraient bien s'être glissées ailleurs, surtout pour les cas dans lesquels j'ai de légitimes raisons de doute sur l'exactitude des planches. C'est ce qui a lieu notamment, à mon avis, pour un bas-relief qui a passé de la collection Borghèse au Louvre, bas-relief qu'ont donné d'abord Winckelmann (M. I., 184), puis Bouillon (III, 53, 3), enfin M. de Clarac (*Mus. de sculpt.*, III, 243). Le sujet qu'il représente est Priam demandant à Achille le cadavre d'Hector. Il occupe un des côtés d'un sarcophage dont les autres bas-reliefs ont également trait à Achille. (Clarac, *Mus. de sc.*, 339, 112, 241; 119, 47). Ce sarcophage rappelle dans toutes ses parties essentielles le célèbre sarcophage du Capitole, connu sous le nom de l'Urne d'Alexandre Sévère. (Cf. *Archäol. Beiträge*, p. 365 sq.) Priam enveloppé d'un manteau est aux genoux d'Achille qui lui tend la main en détournant la tête; à l'entour sont trois hommes encore jeunes qui se tiennent debout en proie à une profonde tristesse. Près d'eux sont deux personnages voilés dans lesquels Winckelmann reconnaît Briséis et Iphis ou Diomède, et que M. de Clarac, dans son texte, déclare être des figures de femmes. Or ici s'élève un premier doute, car dans la planche donnée par M. de Clarac, ces personnages semblent avoir la barbe. Contre ce groupe, on voit un char attelé de deux chevaux et sur lequel est monté un jeune guerrier. Devant le char et entre le second groupe et le premier, un jeune homme debout devant les chevaux les attelle; à ses côtés on voit en partie un personnage à barbe, la tête couverte d'une peau de lion. Cette coiffure singulière ici et difficile à expliquer fait naître un nouvel embarras, car elle n'est point figurée dans l'ouvrage de Winckelmann. Derrière les chevaux on distingue l'image d'un jeune guer-

rier, et des armes à terre. Le corps nu d'un homme à barbe est étendu sur le sol et attaché au char. Considéré en lui-même, ce groupe ne peut offrir aucune difficulté quant à son interprétation. C'est Achille qui, après avoir traîné le cadavre d'Hector, retourne au camp où il est accueilli par les siens. On sait que très-fréquemment, sur les bas-reliefs de cette espèce, on représente l'une à côté de l'autre des scènes qui ne se sont point passées simultanément; ainsi aucune difficulté à cet égard.

Mais si l'on considère ce qui suit, des difficultés se présentent. Près du cadavre d'Hector on voit un homme en costume phrygien qui porte une cuirasse sur l'épaule gauche et tient un bouclier dans la main droite. Derrière lui on distingue un char attelé de deux chevaux, lequel est chargé de vases de diverses formes, et contre ce char deux personnages, l'un jeune et nu, l'autre vêtu et portant la barbe. Tout ce groupe est singulièrement pressé et fort confus. Cependant il ne peut y avoir encore aucun doute : ce sont les vases et les armes que Priam et ceux qui l'accompagnent ont apportés pour rançon du cadavre d'Hector. Cette scène dépend donc du sujet que représente le groupe de Priam et d'Achille placé à l'extrémité opposée, et alors on se demande comment ces deux représentations intimement liées peuvent avoir été séparées et interrompues par une représentation qui est tout à fait étrangère au sujet qu'ils offrent aux yeux.

Les doutes ne font qu'augmenter lorsqu'on jette un regard sur le bas-relief du Capitole (*Mus. Cap.*, IV, 4), qui se rapporte à celui qui nous occupe. Les mêmes scènes se reproduisent, avec moins de figures. Priam est aux genoux d'Achille, près d'eux est un de ses compagnons attristé. Viennent ensuite deux chars, attelé chacun de deux chevaux, le dernier chargé de vases; tout près de celui-ci, le Phrygien qui porte la cuirasse; au milieu, le char conduit par un guerrier; et près de ce char, un jeune homme qui s'occupe des chevaux. Mais quant au cadavre d'Hector, il n'y en a aucune trace, et cette circonstance lève toute espèce de doute, car dès lors il devient évident que le char fait partie de la suite de Priam : c'est celui sur lequel il est venu trouver Achille, tandis que l'autre porte la rançon.

Si vous rapprochez de ce fait, que ni Winckelmann, ni M. de Clarac (*Descript. du Mus. roy.*, n° 206) ne parlent de la présence du cadavre d'Hector sur notre bas-relief, vous trouverez toute naturelle la question que je me suis adressée, à savoir s'il n'y a pas eu là quelque restauration maladroite, soit que des mains modernes aient ajouté quelque fragment étranger à la composition originale, soit qu'on ait

rapproché des parties qui n'avaient aucune liaison entre elles. Je n'ose aller plus loin, Monsieur, l'examen du bas-relief lui-même peut seul décider la question et montrer jusqu'à quel point mes doutes sont fondés.

Je crois avoir des raisons plus solides encore pour élever un doute analogue relativement à un autre bas-relief du Louvre, doute que je vous demande également la permission de vous soumettre. Ce bas-relief, au dire même de M. de Clarac (*Mus. de sc.*, 146, 778), a subi de nombreuses et maladroites restaurations. Il représente un combat d'amazones, et c'est par une erreur du restaurateur que quelques amazones ont été changées en hommes. Mais c'est surtout un groupe du côté opposé de ce bas-relief qui attire l'attention. On y voit un jeune héros, entièrement nu, la tête couverte d'un casque, et dont le mouvement est plein de vivacité. Derrière lui est un homme qui souffle, avec un effort visible, dans une trompette; suit un homme barbu qui, la main droite étendue, s'avance rapidement dans la direction du jeune héros. Le chapeau pointu qu'il porte, son vêtement retroussé, font reconnaître en lui Ulysse. Près de lui, la présence d'une tête barbue et d'une jambe indiquent que le bas-relief mutilé en cet endroit offrait encore un ou plusieurs personnages.

Nous n'avons pas à nous étonner de voir Ulysse dans un combat d'amazones, nous le rencontrons également, bien que dans une attitude différente, au milieu de ces héroïnes (Clarac, *Mus. de sculp.*, 117, A). Mais tout le monde peut remarquer que le groupe que nous voyons ici se répète avec des différences insignifiantes, sur les nombreux bas-reliefs qui représentent Achille à Scyros. Dans ce sujet, Ulysse, Diomède et Agyrte qui joue de la trompette ne manquent jamais de figurer (*Arch. Beiträg.*, p. 361). Il n'est d'abord nullement vraisemblable que ce groupe ait été introduit dans un sujet qui lui est totalement étranger; ensuite un examen plus attentif fait apercevoir dans ces figures une différence de proportion et de style d'avec le sujet principal. Il est de plus à observer qu'à côté du héros nu on reconnaît facilement l'existence d'un fragment étranger représentant un personnage enveloppé dans un ample manteau, personnage qui n'a aucun rapport avec les figures qui suivent. On acquiert donc ainsi la preuve qu'un rapprochement de parties hétérogènes a été opéré par une main inintelligente.

Le fait est encore confirmé, à mon avis, par une circonstance externe. On a publié dans le *Musée Napoléon* (II, 60), un fragment

du bas-relief qui correspond si parfaitement, dans toutes ses parties, au groupe dont nous venons de parler, qu'on ne peut guère douter qu'il ne soit identique.

Si mon observation est fondée, ce fragment n'a dû être ajouté au bas-relief altéré des amazones que j'ai signalé, qu'à une époque fort moderne, depuis 1804.

Un examen attentif fait dans le Musée même fournira certainement des éclaircissements ultérieurs à cet égard. Serait-il trop indiscret, Monsieur, de vous prier de vouloir bien vous en occuper? Vos occupations si multipliées et si importantes vous absorbent déjà! mais du moins mes observations détermineront peut-être quelques-uns des plus zélés et des plus expérimentés d'entre les visiteurs du Musée du Louvre à fournir des renseignements sur ces questions.

Agréez, etc.

OTTO IAHN.

Leipzig, 4 juillet 1847.

---

# LETTRE DE M. BOTTA A M. LETRONNE

## SUR QUELQUES NOMS PROPRES CONTENUS DANS LES INSCRIPTIONS DE KHORSABAD.

MONSIEUR,

La *Revue Archéologique* contient, dans le numéro de septembre, une lettre sur les inscriptions cunéiformes de Khorsabad; j'espère que M. Löwenstern ne s'offensera pas si je vous adresse quelques observations sur les résultats qu'il regarde comme définitifs. Je désire montrer à quelles contradictions on s'expose quand on se hâte de publier ses hypothèses avant de s'être assuré si les valeurs proposées s'adaptent heureusement à d'autres cas.

Selon l'auteur de cette lettre, le nom du souverain qui a bâti le dalais de Khorsabad serait , qu'il lit, *s, kh, n, Sakhan.* Pour arriver à cette lecture, il est obligé de décomposer le premier signe en deux portions et ; la première serait l'*s* et la seconde le *kh;* si ces déterminations sont exactes elles doivent l'être également pour le signe inverse qu'il faudra lire *khs;* or en étudiant les inscriptions de Khorsabad, M. Löwenstern ne tardera pas à se convaincre que le signe est la forme ninivite du persépolitain qu'il lit *ia* dans le nom de Xerxès. Par conséquent cette dernière détermination contredit celle du signe comme *s*.

Passons à Asdod qui reparaît sous une nouvelle forme. Profitant de mon indication au sujet du signe , M. Löwenstern croit avoir trouvé le nom de cette ville dans les trois signes ; mais sans parler du premier signe, dont la discussion m'entraînerait trop loin, l'auteur de la lettre ne peut faire un *d* du signe sans détruire tout ce qu'il a dit au sujet du fondateur de Khorsabad; son nom est, en effet, écrit très-souvent par ce prétendu *d* tout court, au lieu de l'être par les trois signes (deux, selon

moi), représentés plus haut. Pour être convaincu de ce fait il suffit de comparer le commencement des inscriptions. Si donc le nom du roi est Sakhan, comment peut-il être représenté par un *d* unique? Ces valeurs sont inconciliables et il y a erreur dans l'une ou l'autre de ces déterminations.

Le fait est que si l'on veut, et avec quelque probabilité, voir un nom au commencement d'une inscription il faut y comprendre le signe précédent 《 , ou les équivalents qui, ainsi que je l'ai montré, représentent le mot *roi;* c'est-à-dire que le nom du fondateur de Khorsabad a dû contenir ce mot comme partie intégrante. Je m'étonne même que M. Löwenstern ne l'ait pas déjà aperçu, car en supposant que le mot *roi* fût *sar,* ce qui est très-possible, ce serait un très-bon argument en faveur de Sargoun. Il y en a d'autres encore et je me contenterai de citer ici l'existence d'une ancienne ville nommée *Sar'oun* à côté de Khorsabad.

Quant à ces assemblages de signes qui suivent le nom, et dont chacun est précédé du monogramme, *roi*, on a certainement tort d'y voir des noms propres et d'en faire la généalogie du souverain; ce sont des épithètes, car on les trouve à Ninive, à Van, à Nemroud, à la suite de noms tout différents; or l'on ne peut pas supposer que tous ces souverains aient eu tous les mêmes père, grand-père, aïeul, etc.; le hasard serait trop extraordinaire pour être possible. Je ferai remarquer, en passant qu'une de ces épithètes est la même que celle qui suit à Persépolis, le mot *roi* et qui doit signifier *grand.*

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma reconnaissance et de ma haute considération.

P. E. Botta.

Paris, 22 septembre 1847.

# RÉPONSE DE M. LETRONNE A M. BOTTA.

## LES ANCIENS PERSES ONT-ILS QUELQUEFOIS PORTÉ DES NOMS GRECS?

En m'adressant la lettre précédente, M. Botta a voulu me donner une marque d'affection que je reçois avec reconnaissance; je n'avais d'autre titre à cet honneur que mon admiration pour sa découverte, que ma sympathie pour ses travaux persévérants, et ma profonde estime pour son caractère; car je suis demeuré tout à fait en dehors de ces études difficiles; à cet égard, je dois me réduire au rôle d'un spectateur fort ignorant, mais attentif et curieux, qui désire vivement le succès des habiles philologues dont les louables efforts tendent à dévoiler les mystères cachés sous les écritures cunéiformes.

Ne pouvant leur être d'aucun secours direct dans leurs explorations aventureuses, je voudrais bien au moins être assez heureux pour leur suggérer quelque vue qui leur soit utile dans leurs recherches ultérieures. Je saisis donc l'occasion que me présente la lettre de M. Botta pour consigner ici une observation qui, si je ne me trompe, pourrait avoir ce résultat.

---

C'est un fait depuis longtemps reconnu que les écrivains grecs, en citant les noms orientaux, les ont plus ou moins altérés pour en adoucir la prononciation trop dure à leurs oreilles délicates, ou pour les soumettre aux flexions de leur langue.

Mais, à côté de ce fait bien établi, il s'en présente un autre qui, à ce qu'il me semble, n'a pas été assez remarqué; c'est que, parmi ces noms *grécisés*, il s'en trouve qui sont *entièrement grecs* de forme et de composition. Ce fait ressort avec évidence des sept exemples suivants :

1° Ἀβροκόμας est le nom que portait un des fils de Darius, selon Hérodote (1). C'est encore celui d'un satrape d'Artaxercès, cité par Xénophon (2) et Isocrate (3).

(1) VII, 224.
(2) *Anab.*, I, 4, 3, et *alibi*.
(3) *Panegyr.*, § 32. La leçon Ἀκροκόμας admise par Coray, est fausse.

Ce nom, purement grec, signifie *à la chevelure délicate* (de ἁβρός et de κόμη). C'est une épithète de Dionysos, d'Aphrodite, d'Éros, d'Adonis, des nymphes, et de plus un nom propre souvent employé, principalement aux époques récentes (4). C'est celui que porte le héros du roman de Xénophon d'Éphèse; je le retrouve aussi dans une inscription du musée de Vérone (5), où Maffei l'a tout à fait méconnu :

Θ. Κ. ΑΓΑΘΕΙΝΟΣΑΒΡΟΚΟΜΑΤΩΑCΥΝΚΡΙΤΩΦΙΛΩ

Maffei lit Ἀβροκομάτῳ, *Abrocomatus;* mais il faut lire évidemment... Ἀβροκόμᾳ τῷ ἀσυνκρίτῳ φίλῳ, *à Abrocomas, l'ami incomparable.*

2° Ὑπεράνθης, dans le même passage d'Hérodote, désigne un second fils de Darius.

C'est encore là un nom parfaitement grec, composé de la préposition ὑπέρ et de la finale ανθης, dérivé de ἄνθος, comme dans Νεάνθης, Εὐάνθης, Κλεάνθης, Πολυάνθης, etc. Ce nom, qui signifie à la lettre *superfleuri* (très-fleuri), a été porté quelquefois par des Grecs (6). Paulmier de Grentemesnil a déjà remarqué que ces deux premiers noms, portés par des Perses, sont purement Grecs (6*bis*).

3° La même observation s'applique à Χρυσάντας, nom d'un Perse ὁμότιμος, qui joua un grand rôle à la cour de Cyrus, auprès de qui il fut en faveur (7). Encore un nom pur grec, qui se présente aussi sous la forme Χρύσανθος et au féminin Χρυσανθίς, de χρυσός et d'ἄνθος (fleur d'or); la confusion du θ et du τ est perpétuelle; ainsi Ἄντηρος pour Ἄνθηρος, Νεύαντος pour Νεύανθος (8); en latin, *Chrysantus* pour *Chrysanthus* (9).

4° Ζώπυρος (*Zopyre*) n'est pas moins remarquable. C'est le nom de deux Perses, le favori de Darius, qui donna à son maître une si grande preuve de son dévouement, lors du siége de Babylone (10), et son petit-fils (11).

(4) Locella, *ad Xenoph. Ephes.*, p. 123.
(5) *Mus. Veron.*, p. 59, 2.
(6) *Corp. inscr.*, n° 2562.
(6*bis*) *Exercitat. in Auct. Græc.*, p. 38.
(7) Xenoph., *Cyrop.*, II, 3, 5 et *alibi.*
(8) V. mes *Observations sur les noms propres grecs*, p. 11.
(9) *Mus. Veron.*, p. 82, 1.
(10) Herod. III, 153, seq.
(11) Herod., III, 160. — Clesias., c. 22, ed. Bæhr. On remarquera que ce Zopyre était fils de Mégabyze, que son petit-fils se nommait *Zopyre*, et que le fils de ce dernier s'appelait aussi *Mégabyze*. On a donc cette filiation : *Mégabyze*, père de *Zopyre*, père de *Mégabyze*, père de *Zopyre*. Ce qui prouve que, chez les Perses comme chez les Grecs, les petit-fils portaient souvent le nom de leur aïeul.

La composition (de ζάω et de πῦρ) ne laisse aucun doute; et la signification (*qui anime le feu*) est d'autant plus à remarquer, qu'elle est une expression *grecque* très-convenable pour un sectateur de Zoroastre. Or, ce nom est très-fréquent chez les Grecs (12); on trouve aussi les dérivés Ζωπυρίων (13), ζωπυρᾶς et le féminin ζωπύρα, le verbe ζωπυρέω, et les substantifs ζώπυρον, ζωπύρησις, ζωπύρωσις, ζωπύρημα.

5° Φαιδίμη désigne encore, dans Hérodote, la fille du mage Otane (14), Φαίδιμος (de Φάος), *brillant, illustre*, est encore un nom assez ordinaire chez les Grecs.

6° La fidèle épouse d'*Abradate*, roi des Susiens et ami de Cyrus, se nommait *Pantheia* (Πάνθεια), *divine en tout*, nom propre grec, qui fut celui d'une maîtresse de L. Vérus (15), et adjectif usité dans la langue en ce sens; il convenait d'autant mieux, que Pantheia fut, selon Xénophon, un modèle de beauté, étant la plus belle des femmes perses (16), et de vertu, puisque, ayant tout bravé pour rester fidèle à son mari, elle se tua pour ne pas lui survivre (17). Ce nom semble fait tout exprès pour elle, comme celui de Ζώπυρος, pour un adorateur du feu. C'est encore le nom d'une femme d'Agrigente.

7° Une autre Persane, fille de Darius Codoman, portait le nom de Δρύπετις (18), qui est le féminin régulier de l'adjectif grec δρυπετής, signifiant *un fruit venu à maturité* (*qui tombe sans avoir besoin d'être cueilli*).

Je me borne à ces noms qui sont incontestablement grecs. En cherchant mieux, on en trouvera sans doute plusieurs autres. Mais ceux-là suffisent pour mon objet. On peut présenter deux explications de la présence de ces noms *grecs* attribués à des Perses.

On peut dire, en premier lieu, que Darius et d'autres illustres Perses auront donné des *noms grecs* à quelques-uns de leurs enfants, par suite des relations entre les deux peuples; mais cette explication n'est pas possible, pour les deux exemples qui se rapportent au temps du grand Cyrus; et elle n'est guère vraisemblable pour le temps de Darius et de Xerxès où les rapports mutuels des Grecs et des Perses furent presque toujours sur un pied d'hostilité. Or, un tel emprunt

(12) Pape, *Wœrterb.*, sur ce mot.

(13) Sur une médaille de Magnésie. (Mionnet, III, 143.) Ζωπειρίων doit être, par iotacisme, Ζωπυρίων.

(14) III, 69. Les manuscrits se partagent entre Φαιδίμη et Φαιδύμη, que Wesseling a introduits dans le texte, mais à tort.

(15) M. Anton., *de Rebus suis*, VIII, 37. — Gataker, ad h. l., p. 251 E.

(16) Xenoph., *Cyrop.*, IV, 6, 11.

(17) *Id.*, VII, 4, 14.

(18) Arrian., VII, 4, 6.

suppose, entre deux peuples, des rapports constants d'amitié ou d'alliance.

Il faut donc recourir à l'autre explication. Celle-ci consiste à supposer que ces noms tout grecs existaient en Perse, sous une autre forme, qui avait une grande analogie avec eux, dans sa constitution essentielle; en sorte qu'en leur faisant subir, selon leur usage, une modification plus ou moins forte, les Grecs les auront amenés facilement à des noms de leur propre langue.

Cette explication est préférable à la première, en ce qu'elle est tout à fait conforme au procédé suivi par les Grecs pour les noms des Perses.

Ce procédé nous est maintenant bien démontré par l'inscription de Bisoutoun, heureusement déchiffrée par le major Rawlinson, qui y a lu tant de noms persans, dont plusieurs ne nous étaient jusqu'ici connus que sous leur forme grécisée. Par exemple (19) :

| | |
|---|---|
| Phraortes. . . . . | *Phravartish.* |
| Cyaxares. . . . . | *Uwakshatara.* |
| Nabuchodonosor ou Nabuchadnesar. . . . . | *Nabukhudrachara* (20). |
| Cyrus. . . . . | *Khurush.* |
| Cambyse. . . . . | *Kabujiya.* |
| Smerdis. . . . . | *Bart'iya* (20 *bis*). |
| Darius. . . . . | *Darayawusch.* |
| Hystaspes. . . . . | *Vashtaspa.* |
| Xerxès. . . . . | *Khshyarscha.* |
| Artaxercès. . . . . | *Artakhshatra* ou *Artakshasda.* |
| Arsaces. . . . . | *Arshaka.* |
| Gobryas. . . . . | *Gubaruwa.* |
| Mardonius. . . . . | *Mardhuniya* ou *Marduniga* (21). |

Ces exemples suffisent pour montrer que le genre d'altération que les Grecs ont fait subir aux noms les rendait parfois presque méconnaissables. Mais ces noms n'ayant, dans leur contexture, nulle ana-

(19) *The Persian Cuneiform inscription at Behistun.* Royal asiatic Journal, 1846.

(20) On remarquera que Strabon, qui écrit Ναβοκοδρόσορος (XV, p. 687), s'est tenu bien plus près que les autres du nom original.

(20 *bis*.) Bartiya, Bardiya ou Mardiya offrent tous les éléments de Μέρδις qui est dans Eschyle (*Pers.*, v. 774) au lieu de Σμέρδις.

(21) Je tire plusieurs de ces exemples du savant ouvrage de M. Benfey : *Die persischen Keilinschriften*, Leipzig, 1847, qui a résumé et complété, en quelques points, le travail de M. Rawlinson.

logie avec des noms grecs, l'altération n'a d'autre résultat que de les rendre plus doux à prononcer, au moyen du retranchement de quelques consonnes, ou d'une désinence grecque qui permette de les décliner.

Il est d'autres noms auxquels on a pu, sans trop les dénaturer, donner une forme à peu près grecque.

Ainsi Φεραύλας, un ami de Cyrus, porte un nom qui se ramène à une composition grecque; de φέρειν et de αὐλός, dans un sens analogue à celui de αὐλητής, comme φέρασπις, *porte bouclier*, signifie *belliqueux* (22).

Τριτανταίχμης (ou, selon quelques manuscrits, Τριταίχμης (23)), nom du fils d'Artabaze, gouverneur de Babylone, a une forme grecque (comme Πυραίχμης dans Homère), dont la signification sera *triple dard* ou *javelot*. On peut reconnaître la forme persane, dans *Chitra-tak'hma*, de l'inscription de Bisoutoun (col. II, 1, 79), qui signifie, selon M. Benfey (24), *forte semence*; ou dans *Tritiyatak'hma, triplement fort*, ou *extrêmement fort* (25).

Ἁρμαμίθρης, nom du chef de la cavalerie de Xerxès (26) est du même genre. Avec un faible changement dans l'initiale, les Grecs en auront obtenu un nom qui signifie à la lettre le *char de Mithra* (ἅρμα Μίθρης), et, comme Mithra était le soleil chez les Perses, ce que les Grecs savaient fort bien, ils arrivaient au sens de *char du soleil*; c'était à la fois un nom grec et une idée grecque.

Le nom propre Μεγάβυζος était, en persan, *Pagawuk'sha*. De *Paga*, les Grecs ont fait Μέγα, *grand*, et de *Wuk'sha*, βύζος de βύζω (27), et comme on sait d'autre part qu'ils ont changé la finale *phrana* en φερνης, témoin *Vidaphrana* (Ἰνταφέρνης), *Artaphrana* (Ἀρταφέρνης (28)), on peut être à peu près certain que le nom persan

(22) Xenoph., *Cyrop.* II, 3, 7 et *alibi*.

(23) Herod., VII, 82, 181; VIII, 26.

(24) Benfey, p. 81.

(25) Herod., VII, 88.

(26) La même finale se retrouve peut-être avec quelque modification dans le Τεριτούχμης de Ctésias (c. 54).

(27) Je crois que personne ne sait encore pourquoi certains prêtres de Diane à Éphèse avaient le titre de οἱ Μεγάβυζοι, *les Mégabyzes*. C'est une énigme historique dont, pour ma part, je n'ai jamais pu trouver le mot. Je voudrais bien que d'autres fussent plus heureux.

(28) Eschyle se rapproche encore de la forme persane en écrivant Ἀρταφρένης au lieu de Ἀρταφέρνης (*Pers.*, 21, 762, 764). Brunck et d'autres dit qu'il y a été forcé par la mesure, comme lorsqu'il a écrit Μέροις pour Σμέροις. Je ne le pense pas; rien ne lui était plus facile que de faire entrer Ἀρταφέρνης ou Σμέροις dans la contexture de son vers, s'il l'avait voulu.

Μεγαφέρνης devait être *Paga* ou *Bagaphrana*. Les Grecs étaient d'autant plus portés à changer ici *Paga* en μέγα, que Μεγαφέρνης devenait un nom composé de deux mots grecs, de μέγα et de φερνή, *une dot*, composé analogue à celui du Thessalien Τιμαφέρνης (29). J'ajoute Ἅρπαγος (*Harpagus*), nom du ministre d'Astyages (30) et du général de Darius, mot grec (31), synonyme de ἅρπαξ, *voleur, ravisseur*. Aussi, d'après un principe dont ils se sont rarement départis (32), les Grecs n'ont jamais employé ce *nom propre*, dont le sens était défavorable à la personne (33); mais, par cette raison même, ils n'ont fait nulle difficulté de l'appliquer à un Perse, en altérant le nom original (34).

On voit maintenant de quelle manière les Grecs sont parvenus à rapprocher de leur langue des noms étrangers qui s'en éloignaient beaucoup. Le même procédé leur a servi pour en convertir d'autres en noms *parfaitement grecs*, quand la contexture du mot le leur a permis.

Je pense donc qu'il sera possible, avec quelques recherches, de ramener ceux-ci mêmes à leur forme persanne.

Ainsi Ζώπυρ-ος ne peut-il pas être le nom de *Schahpour?*

Ἀβροκόμας doit provenir d'un nom persan, dont la première partie se retrouve dans Ἀβρα-δάτης; et la deuxième (35) devait avoir assez d'analogie avec κόμας, pour qu'un faible changement l'y ait facilement ramené. Cette finale persane doit avoir été καμα qui se trouve dans Ἀρταχαμᾶς, nom de deux satrapes cités par Xénophon (36), et Ἀρταχάμα, fille du satrape Artabaze, qu'Alexandre donna en mariage à Ptolémée (37). La forme persane du nom a dû être par conséquent Ἀβρακαμᾶ, que les Grecs ont facilement changé en Ἀβροκόμας, nom purement grec. On aperçoit même clairement pourquoi ils ont

(29) Ctésias, c. 24. C'est peut-être un Grec né d'une famille persane établie en Thessalie.

(30) Herod., I, 80.

(31) Id., VI, 28.

(32) Voy. mes *Observat. sur les noms propres grecs*, p. 9.

(33) Excepté ironiquement pour un esclave, *Harpagus*.

(34) Je regrette de ne pouvoir adopter les conjectures historiques que M. William Watkiss Lloyd a fondées sur le nom d'Harpagus le Mède (*Xanthian marbles*, etc. Lond. 1845).

(35) *Cyrop.*, VI, 1, 66 et *alibi*.

(36) *Anab.*, VII, 8, 25. *Cyrop.*, VIII, 6, 7.

(37) Arrian., *Anab.*, VII, 4, 8.

préféré Ἀβροκόμας à Ἀβροκόμης : c'est que la forme dorique les tenait plus près du persan *kama*. Lucien (38) cite un Bosporanien, appelé Ἀρσακόμας, qui a toute la physionomie d'un nom persan ; l'initiale Αρσα se retrouve dans Ἀρσά-μης, Ἀρσά-κης, Ἀρσα-μένης, la finale en μένης est toute grecque. La forme persane de Ἀρσακόμας doit avoir été Ἀρσακαμᾶ.

Je pense qu'on pourra trouver de même, dans le zend ou le sanscrit, les noms persans dont les Grecs auront fait les autres noms Φαιδίμη (39), Φεραύλας, Ὑπεράνθης, Χρυσάνθας, Πάνθεια, Ἅρπαγος.

Ce qui résulte de ces remarques, c'est que parmi les noms propres perses, ceux qui paraissent *entièrement grecs* sont le résultat du même genre d'altération qu'ont subie tous les autres; et conséquemment que les anciens *Perses n'ont jamais porté de noms grecs.*

Je soumets humblement et mon observation et l'induction que j'en tire aux savants philologues qui s'occupent des anciens monuments de la Perse. Je les invite à ne pas dédaigner la solution du fait que je leur signale, de vouloir bien l'examiner, si elle en est digne, et d'en chercher une meilleure, si elle ne leur paraît pas bonne ; car ici, je n'ai d'autre prétention que de servir de *pierre à aiguiser :*

. . . . *Fungar vice cotis, acutum*
*Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.*

Ce serait encore un assez beau rôle pour celui qui convient sans hésiter de son insuffisance, pour ne pas dire de sa complète incapacité, en de telles matières.

LETRONNE.

(38) *Toxar.*, c. 44.

(39) M. de Hammer (*Geschichte des Osmanlischen Reiches*, t. I, p. 565) conjecture que Φαιδίμη est le nom de *Fatime*. Si ce nom arabe a pu être usité dans l'ancienne Perse, la conjecture ne manquerait pas de vraisemblance.

# NOTRE-DAME DE BOULANCOURT

(HAUTE-MARNE.)

---

Cette ancienne abbaye, dont le nom seul vivra désormais dans l'histoire, tombe en cet instant sous le marteau du démolisseur! Ces hommes positifs, incessamment occupés à faire disparaître nos monuments, veulent sans doute que, dans quelques lustres, lorsqu'on se promènera sur notre sol aplani, évoquant les souvenirs des siècles écoulés, on n'y heurte plus, des âges passés, que les tombeaux! Ces cloîtres, que la foi, le dégoût des choses terrestres, le besoin de solitude et le désir irrésistible d'une vie pleine d'abnégation élevèrent aux premiers jours du XII^e siècle, n'auraient-ils donc plus rien à nous apprendre?

Avant de tracer en peu de mots l'histoire de ce monastère, nous en marquerons la position.

Boulancourt (*Ballencuria*), qui faisait jadis partie du diocèse de Troyes, se trouve actuellement sur la limite ouest du diocèse de Langres et du département de la Haute-Marne. C'est une annexe de la commune de Longeville.

L'auteur du *Dictionnaire géographique de la France* (Expilly) marque sa fondation en 1149, et l'*Histoire des évêques de Langres* (de Mangin) qui lui donne Constantin, abbé de Saint-Pierre-Mont au diocèse de Metz, pour fondateur, huit ans plus tôt, c'est-à-dire en 1141. Ce dernier historien dit encore qu'il y avait auparavant en ce lieu des chanoines réguliers, auxquels Philippe, évêque de Troyes, fit une donation en 1093; peut-être n'était-ce alors qu'un *prieuré*, autrement il y aurait anachronisme. Les libéralités considérables que cette abbaye reçut des comtes de Champagne nous laissent présumer qu'elle dut plutôt sa fondation à l'un de ces puissants feudataires de la couronne, sans doute à ce Thibault I^er de la maison de Blois, qui à lui seul en fonda plusieurs pour le rachat de ses mauvaises actions, et que quelques chroniques ont honoré du titre de *saint*.

Un abbé était placé à la tête de cette communauté qui suivit tout

d'abord la règle de saint Augustin, et embrassa dans la suite celle plus austère de Citeaux; elle y fut introduite par saint Bernard, l'homme éminent de son siècle, dont l'intervention se trouve mêlée à tous les grands événements politiques et religieux qui marquèrent la période écoulée de 1130 à 1153. Ce fut à la prière d'Henri, évêque de Troyes, que ce patriarche d'une famille immense de pieux cénobites envoya ses moines à Boulancourt.

Le prélat dont nous venons de parler appartenait, par sa naissance, à la maison des comtes de Champagne. Il a été inhumé dans l'église de l'abbaye de Boulancourt, comme il l'avait demandé. Ainsi que Matthieu son successeur immédiat sur le même siége.

On ne peut donc douter du relâchement dans lequel vivaient les moines de Boulancourt, lorsque la réforme y fut introduite. Ce fragment d'une lettre adressée par l'évêque de Troyes à celui que la solidité de sa doctrine a fait placer au rang des pères de l'Église, nous en fournit la preuve : « Il y avait dans notre diocèse une église nommée Boulancourt, ayant un abbé, des chanoines, des convers et des femmes, qui tous avaient en vue d'y vivre saintement. Mais tout ce qu'il y a d'honnête au monde en était banni; nous avons été appelé par ceux qui habitaient cette maison et nous y sommes accourus. — L'abbé, les chanoines, les convers et les femmes nous ont supplié de concéder à perpétuité leur église et tous ses biens... à Dieu... et spécialement à vous, mon révérend père, et à la maison de Clairvaux, pour que vous jouissiez de cette église et la réformiez selon la règle de Citeaux. »

Bien certainement saint Bernard vint à Boulancourt, puisque, à l'époque dont nous venons de parler, il fondait à côté de cette abbaye, dans la contrée appelée le Champ-Vieillard, un monastère de femmes, à la tête duquel il plaçait la vierge *Asceline*, sa cousine; elle y mourut, suivant les uns, l'an 1165; suivant les autres, en 1195, la sixième férie après la Pentecôte, dit sa légende, et y fut inhumée. L'abbaye célébrait sa fête le 18 mai, et le diocèse de Troyes, nous ne savons pourquoi, le 23 août. Peut-être la première date était-elle celle de la translation de ses reliques en ce monastère.

On ne sait pas précisément en quel temps cette communauté de femmes prit fin, ni à quelle époque ses bâtiments ont été détruits; il y a lieu de croire que ce fut au XVI^e siècle, alors que la Champagne était en proie aux guerres de religion. C'est toutefois dans ce temps que se fit la translation du corps de la vierge Asceline dans l'église de l'abbaye de Boulancourt où lui avait été préparé un tom-

beau, par la piété du F. de Hampigny, premier abbé mitré de ce monastère, et dans lequel il est demeuré jusqu'à nous. Lors de la destruction de cette église, en 1797, les parcelles de la sainte qui s'y trouvaient encore furent recueillies par l'abbé Oudot, curé de Wassy, devenu propriétaire de cette ancienne maison religieuse, et c'est depuis son décès que la translation en a été faite dans l'église de cette ville, avec la permission de l'évêque diocésain, le 10 septembre 1825.

La communauté des bénédictins de Boulancourt, au moment où elle florissait, comptait quatre cents religieux. Lors de sa suppression, il ne s'y en trouvait plus que cinq; et si l'on en croit la commune renommée, la vie y était devenue depuis longtemps une vie de paresse et de désordres.

Cette abbaye était à la nomination du roi et en commende.

On y conservait un *soulier* enchâssé dans un étui d'argent, qu'on tenait, par tradition, être de la *sainte vierge* (Baugier, *Mémoires historiques de Champagne*). Cette relique n'a pas eu le sort des restes de sainte Asceline.

L'église de cette communauté, beau monument du XIII^e siècle, comptait cinq nefs. On ne connaît plus que son emplacement.

Cette propriété fut acquise vers 1800 par le chevalier de Moncey, l'un des frères de l'illustre maréchal duc de Conegliano; il y est mort en 1828. Pour perpétuer le souvenir de sainte Asceline en ces lieux, il avait fait réédifier une modeste chapelle qui en portait le nom, au lieu même où avait existé le monastère dans lequel elle avait vécu. Là, depuis, s'est tenu tous les ans une assemblée le lundi de la Pentecôte, où la joie seule avait part.

M. de Moncey voulut reposer à l'ombre de cet oratoire; mais le lieu de prières tombe en ruines et va disparaître, et avec lui la tombe du colonel, dont les restes vont être prochainement transférés dans le cimetière de Longeville.

M. de Moncey fils, dernier possesseur de l'abbaye, en avait conservé tout ce qui pouvait être convenablement utilisé, et avait entrepris des restaurations sans goût et sans but. C'était déjà du vandalisme !

Le principal corps de logis regardait l'occident et les jardins, au milieu desquels coule une petite rivière appelée la Laine. L'ancien réfectoire avait été richement décoré pendant le dernier siècle, de guirlandes de fleurs moulées en plâtre, qu'à leur perfection on eût prises pour d'excellentes sculptures. Le salon n'était pas moins riche

de pareils ornements; mais ceux-ci avaient le mérite d'être exécutés sur du bois; on y voyait les attributs variés des sciences, des lettres et des arts; ceux de la chasse, de la pêche et même de l'art militaire. L'œil étonné y aurait en vain cherché quelque religieux symbole.

Il restait encore debout, dans ces derniers temps, une seule face du cloître; elle faisait vivement regretter les autres parties déjà détruites. Les sept ouvertures ogivales dont cette dernière se composait, se divisaient, les unes en arcades trilobées avec une rosace à six feuilles dans l'amortissement, les autres en arcades à plein cintre avec une triple porte au sommet. La voûte divisée par des nervures arrondies était soutenue par des colonnettes d'une grande élégance, couronnées de chapiteaux variés dans leur composition.

Nous vîmes aussi, dans la seule promenade que nous fîmes à Boulancourt, une vaste salle voûtée dont le style était ogival. Elle avait été construite pour tenir le chapitre, et ne fut, dit-on, jamais affectée à sa destination. Là avaient été recueillis les débris d'un monument funéraire élevé jadis à la mémoire de l'abbé d'Amoncourt, inhumé dans l'église de cette communauté pendant le cours du XVI^e siècle.

Nous avions eu un instant l'espoir que l'acquisition de cette ancienne abbaye serait faite par les *franciscains*, de l'ordre des prêcheurs, qui habitent, à Montigny-le-Roi, une maison sans caractère; nous ne savons ce qui a empêché la réalisation de ce projet que nous appelions de tous nos vœux. Ainsi, bientôt il ne restera, pour perpétuer le souvenir de Notre-Dame de Boulancourt, que son ancien *pourpris*, hameau auquel son nom seul doit demeurer à toujours.

T. Pinard.

---

# DEUXIÈME LETTRE A M. ALFRED MAURY,

SUR

## LE SÉSOSTRIS DE LA DOUZIÈME DYNASTIE DE MANÉTHON.

---

Après avoir étudié, dans ma première lettre, les diverses transcriptions et les affinités qui nous permettaient d'apprécier la valeur de l'ancienne articulation égyptienne représentée par le petit serpent , je vous avais annoncé, monsieur, que j'avais cru la reconnaître dans la première consonne du nom égyptien, type de *Sésostris*. Mais je m'aperçois que pour exposer les raisons de la lecture que je propose, il me faut d'abord étudier une des plus graves questions de l'archéologie égyptienne, celle du personnage à qui appartient réellement ce nom célèbre. Les grandes conquêtes de Ramsès II Maïamoun, vivantes encore sur les monuments de la Thébaïde, qui semblent de véritables musées historiques sculptés en son honneur, durent inspirer à Champollion l'idée que *Sésostris* n'était qu'un nom populaire de ce grand guerrier. Une partie des récits d'Hérodote s'appliquait certainement à ses exploits, puisque le monument de Beyrout avait conservé les traces de son nom. Il était cependant certain, par le témoignage de Tacite, que les Égyptiens appelaient ce roi *Ramsès* en se servant de son véritable nom propre; *Sésostris* ne pouvait en être une altération, et l'origine de ce nom fameux restait un problème. On se rejetait, il est vrai, sur la variété des noms et des titres que portèrent les rois égyptiens, et il est certain qu'elle ne fut jamais plus grande qu'aux dix-neuvième et vingtième dynasties. Champollion lisait les deux cartouches de Ramsès le Grand : *Ra osor tmé* (1) *sotp en ra Ramsès Maïamoun.* Aucune partie de ce nom complexe n'avait pu donner *Sésostris*, non plus qu'aucun des divers noms d'enseigne qui remplaçaient quelquefois le nom propre du souverain.

(1) Champollion remettait l'article féminin *ⲧ* avant le substantif, à la place où il se trouve en copte. Les hiéroglyphes le plaçant constamment après, nous lisons *mat* avec M. Lepsius. Cette terminaison féminine par l'article *ⲧ* rappelle la terminaison arabe ة.

J'observai d'abord, monsieur, qu'on a étrangement abusé de cette variété de noms pour expliquer plus facilement les contradictions que les monuments semblaient, au premier coup d'œil, présenter avec Manéthon. Il est toujours possible, en comparant quelques variantes d'un cartouche royal, de séparer le véritable nom propre tant du prénom royal que des diverses épithètes dont l'un et l'autre sont souvent accompagnés. Or, si nous étudions dans les listes de Manéthon les dernières périodes où l'histoire est mieux connue et la série monumentale plus complète, nous remarquerons que les noms conservés dans les listes répondent toujours au nom propre du roi, jamais à un prénom royal ni à un titre secondaire. Cette règle constante qu'on peut vérifier dans vingt-cinq cartouches, à partir de Nectanébo jusqu'à Scheschenk Ier, Manéthon l'avait-il donc tout d'un coup abandonnée en retraçant la série pharaonique des âges antérieurs (2)? et lorsqu'on trouvait des noms propres bien connus pour tels, comme Thoutmès et Aménophis, était-il logique de supposer plusieurs noms propres au même roi, ce dont aucun cartouche ne fournissait un exemple? Toutes ces identifications forcées provenaient d'une appréciation exagérée du caractère régulier de la table d'Abydos. J'aurais l'air d'énoncer un paradoxe, si je disais que ce précieux monument a retardé de plusieurs années la marche des véritables notions sur la chronologie et l'histoire égyptienne, par les fausses conséquences où elle a entraîné les auteurs qui lui ont attribué le caractère d'une série continue des prédécesseurs de Ramsès le Grand. Je vous ai rappelé, monsieur, dans ma première lettre, combien de lacunes partielles se remarquaient déjà sur ce monument avant le cartouche d'Ahmès. Cependant, comme les noms omis appartiennent à des reines ou régentes, ou bien à des rois traités comme des usurpateurs et dont les cartouches furent martelés sur les monuments, de pareilles suppressions, même bien constatées, ne suffisaient pas pour indiquer à Champollion qu'il y avait sur le monument d'Abydos une lacune de quinze siècles et de six dynasties après le cartouche d'Ahmès. Cette importante découverte est due aux recherches du docteur Lepsius, à qui reviendra l'honneur d'avoir, d'une main hardie, planté le drapeau de l'histoire à cette hauteur dans l'antiquité, où nous ne reconnaissions encore que des traditions sans suite et sans contrôle ou des récits mythiques sur l'enfance des na-

(2) On peut s'attendre néanmoins à trouver quelques pronoms royaux admis pour distinguer des rois du même nom.

tions (3). J'oserai cependant, monsieur, me plaindre du laconisme de ce savant docteur : intituler une planche lithographiée *Monuments de la douzième dynastie*, ou faire quelques semblables énonciations générales, c'était assez sans doute pour s'assurer la priorité de cette belle découverte, mais trop peu pour en faire apprécier la certitude, et pour retirer les archéologues qui s'occupaient de l'Égypte d'une fausse voie où il leur était impossible de faire accorder les monuments avec l'histoire. M. de Bunsen, en indiquant, dans son récent ouvrage sur l'Égypte (4), les sources où M. Lepsius avait puisé sa conviction, ne les a pas soumises à une discussion régulière; aussi sa lecture n'a-t-elle pas levé tous les doutes à cet égard. Il vrai que les découvertes de M. Lepsius sont employées dans ce livre à l'exposition d'un système chronologique tout particulier et qui me semble en opposition constante avec Manéthon comme avec les monuments. C'est donc au laconisme du savant docteur que l'on doit s'en prendre (5) si, dans les divers articles publiés par la *Revue archéologique*, les rois qui précèdent Ahmès sur la table d'Abydos sont encore rangés dans la dix-neuvième dynastie, au lieu d'être replacés à la grande époque de Sésostris et de la construction du labyrinthe. L'importance de cette rectification peut se résumer en peu de mots; les études de Champollion et de ses disciples avaient prouvé la véracité de Manéthon jusqu'au XVIII^e siècle avant l'ère chrétienne, quinze autres siècles sont rendus à l'histoire par la découverte de la douzième dynastie.

Il est certain que tous les faits conservés dans les extraits de l'historien national étaient perpétuellement contredits par l'ancienne manière d'envisager la série d'Abydos. Toutes les sources égyptiennes étaient d'accord pour placer l'oppression des pasteurs immédiatement avant la dix-huitième dynastie; les *Amenemhès*, au contraire, possédaient, d'après leurs monuments l'Égypte, la Libye, la presqu'île du Sinaï et la Nubie entière depuis le second roi de la dynastie. Les princes thébains, engagés avant Ahmès dans une lutte sanglante contre les pasteurs, n'avaient sans doute rien pu construire de consi-

(3) J'ai détaillé la série des preuves qui m'ont convaincu de l'excellence de cette notification dans les *Annales de Philosophie chrétienne*; mars et juin 1847.

(4) *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*. Les trois premiers volumes seulement ont paru.

(5) Les preuves de l'opinion de M. Lepsius étaient si peu connues que le savant M. Barucchi, qui a rectifié la douzième dynastie d'après M. Lepsius, dans ses *Discorsi critici sopra le dinastie de Pharaoni*, n'a pu reconnaître les souverains de la treizième.

dérable. Or, des obélisques, d'énormes colonnes monolithes et des statues colossales montraient au contraire que de grands travaux avaient marqué le règne des Amenemhès, tandis que les tombeaux de Béni-Hassan prouvaient, par le nombre et la beauté de leurs détails, que les grands de l'État avaient eu le loisir nécessaire pour se livrer à la culture des arts. Enfin on était tellement embarrassé des listes royales de la chambre des rois de Karnak et des tombeaux de Gournah, que plusieurs savants les supposaient imaginaires et qu'en tout cas l'on ne savait où les placer. Or voyez, monsieur, comme tous les faits prouvés par les monuments suivent maintenant l'ordre indiqué par Manéthon. La douzième dynastie est représentée par l'historien comme au comble de la puissance, puisque c'est là qu'il place le vrai Sésostris, l'antique conquérant de l'Asie ; or nous avons déjà dit que les stèles et les monuments nous montraient toute cette dynastie triomphante au dedans comme au dehors du pays. Le labyrinthe, cette merveille de l'Égypte et du monde, était due à un prince de la douzième dynastie, *Lampares* ou *Mares;* M. Lepsius a en effet retrouvé les cartouches du roi *Ma en ra, Amenemhès III*, sur les premières assises du palais et jusque dans la pyramide qui, suivant le témoignage de Strabon, renfermait le tombeau de ce roi.

Après cette époque culminante de l'empire égyptien primitif, Manéthon plaçait deux longues dynasties, l'une de soixante, l'autre de soixante-quatorze rois; or un précieux fragment du papyrus royal du musée de Turin montre qu'après les deux derniers rois de la douzième dynastie venait immédiatement un groupe de souverains très-nombreux dont les cartouches couvrent le côté droit de la chambre des rois, transportée maintenant de Karnak à Paris (6).

Huit de ces rois dont les noms sont encore lisibles dans plusieurs grands fragments du papyrus de Turin, montrent que la chambre des rois n'en contenait qu'un choix très-restreint et que plus de cinquante cartouches encore connus appartiennent à ces familles. Après ces dynasties plus obscures, entre les mains desquelles dépérit la puissance du double royaume, vinrent les pasteurs qui, suivant Manéthon, purent s'emparer du pays sans coup férir.

Ils détruisirent tous les temples des dieux, disait l'historien, et en effet il n'existe plus en Égypte que quelques débris des monuments

(6) Les lecteurs de la *Revue* connaissent la chambre des rois par la notice de M. Prisse. Le fragment du papyrus de Turin, qui unit la douzième dynastie à celle des *Sévekotp*, occupe la tête de la première colonne, planche 4, dans le *Choix de Monuments* publié par M. Lepsius.

de la douzième dynastie ; toutefois ces obélisques et ces colonnes gigantesques prouvent à la fois la puissance de la dynastie qui les fit construire et la persistance du fléau qui put les ravager aussi complétement. Vers la fin de l'oppression étrangère, Africain nous montre une dynastie thébaine contemporaine des derniers pasteurs ; à elle revient nécessairement la meilleure part dans cette guerre longue et sanglante entreprise, suivant l'extrait de Josèphe, par les princes égyptiens soulevés enfin contre leurs tyrans. Divers tombeaux de Thèbes ou d'Élithyia, décorés au commencement de la dix-huitième dynastie, nous montrent en effet de nouveaux cartouches royaux vénérés avec ceux d'Ahmès et d'Aménophis Ier. Les rois dont ils retracent les noms ne purent entreprendre aucune construction, même à Thèbes; Ahmès lui-même qui rouvrit les carrières de Memphis la vingt-deuxième année de son règne pour relever les édifices sacrés (7), n'eut pas le temps d'inscrire son nom sur une construction importante, et c'est celui d'Aménophis Ier qu'on lit sur les plus anciennes parties du temple actuel de Karnak.

Vous voyez, monsieur, quelle vérification naturelle de toute l'histoire de ces six dynasties est la suite nécessaire de la découverte de M. Lepsius. J'ai voulu simplement ici donner une idée des faits si nombreux qu'elle permet d'éclaircir ; c'est à son auteur qu'il est réservé d'en faire apprécier complétement le mérite dans son livre des rois d'Égypte, depuis longtemps promis à la science.

Je vous ferai seulement remarquer quelle importance acquiert un ensemble de faits et de monuments qui se trouve ainsi placé à une antiquité dépassant toutes les limites où nos connaissances nous avaient conduit jusqu'ici par un enchaînement continu. Si nous acceptions les données les plus claires conservées dans Manéthon, la douzième dynastie aurait précédé l'ère chrétienne de trente-quatre siècles (8). Quoique nous ne puissions pas maintenant vérifier ce chiffre, la sincérité historique du récit démontrée par la série mo-

(7) Inscriptions des carrières de Massarah. La meilleure copie se trouve dans l'ouvrage du colonel H. Wyse sur les pyramides.

(8) J'obtiens ce résultat en ajoutant au chiffre total du IIe volume de Manéthon la date de la trentième dynastie. On peut placer cette date en 1280 sans risquer une erreur très-considérable ; quant au total du IIe volume de Manéthon, deux mille cent vingt-un ans, c'est un nombre que je ne crois pas altéré; en effet, Eusèbe l'a fidèlement conservé, quoiqu'il contredise toutes les coupures qu'il s'est permises. Son accord avec L'Africain sur ce nombre total ne me permet pas de douter que ce chiffre n'appartienne à Manéthon. Certains passages du papyrus royal de Turin montrent que les listes dynastiques étaient ainsi coupées par des récapitulations de grandes périodes.

numentale qui lui correspond si fidèlement, ne permet pas de rejeter la prodigieuse antiquité de ces rois et donne un immense intérêt à toutes les notions conservées dans leurs inscriptions. Avec quelle curiosité ne devrons-nous pas sonder, si cela nous est possible, l'état des sciences dans cette première splendeur des sociétés humaines!

Pour n'en citer qu'un exemple, M. Biot a signalé à l'attention des savants, dans ses divers travaux sur l'astronomie antique et sur l'année vague des Égyptiens, les anciennes époques où le calendrier égyptien put recevoir sa forme définitive.

Ce sont les époques où la notation sacrée des divisions du temps coïncidait réellement avec l'état naturel des saisons en Égypte. Le calcul lui a démontré que cette coïncidence avait eu lieu dans les années (juliennes) 275 et 1780 avant l'ère chrétienne. C'est à cette époque que, suivant la remarque de ce savant, la coïncidence des divers phénomènes célestes aurait été la plus favorable pour la fixation définitive du calendrier par l'adoption de l'année de trois cent soixante-cinq jours. Si toutefois cette année était plus ancienne, le même calcul amènerait encore une coïncidence très-remarquable en 3285 avant Jésus-Christ. C'était l'époque où le lever héliaque de *Sothis* avait coïncidé avec le solstice d'été et par conséquent avec la venue de l'inondation, époque dont les traditions sacerdotales avaient conservé le souvenir. J'avais pensé, monsieur, que cette dernière date étant presque exactement celle du règne de Sésostris dans Manéthon, l'addition des cinq jours épagomènes pouvait être attribuée à cette dynastie où la culture avancée des arts faisait supposer celle des sciences. Mais la tradition égyptienne faisait remonter cette invention au dieu Thoth lui-même, c'est-à-dire à l'origine des connaissances humaines. Cette tradition me semble confirmée par une inscription des premiers temps de la douzième dynastie (9). La porte du tombeau de Néhotp que Champollion a fait connaître dans ses lettres, est décorée par une formule d'offrandes à faire dans diverses fêtes, formule que l'on retrouve souvent avec quelques variantes. Elle est fort curieuse par les détails qu'on peut en tirer sur le calendrier sacré, lesquels montrent la constance de ses indications. On y distingue : *Au commencement de l'année la panégyrie de Thoth,* 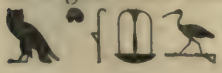 (10); *et la grande panégyrie de la chaleur nais-*

(9) Burton en a publié une copie assez défectueuse dans ses *Excerpta hieroglyphica.*

(10) C'est sans doute à cette fête que le premier mois dut son nom de Thoth. Ce

*sante*, ou du troisième mois des moissons. J'y remarque ensuite ce groupe (11) que je crois traduire littéralement : *Les cinq en sus de l'année*. Les jours épagomènes furent nommés plus tard: *les cinq jours célestes*, et c'est ainsi que Champollion les a notés d'après les monuments de la dix-huitième dynastie dans sa notation des divisions du temps; il me semble néanmoins que le groupe du tombeau de *Néhotp*, se trouvant avec l'énumération de diverses fêtes ne peut signifier autre chose que les cinq jours complémentaires, ou du moins les cinq jours qu'il fallait ajouter aux douze mois pour avoir l'année de trois cent soixante-cinq; car, suivant une observation qu'a bien voulu me faire M. Biot, la consécration de ces cinq jours n'implique pas nécessairement leur emploi dans l'année historique. Voilà donc l'année de trois cents soixante-cinq jours antérieure même à Sésostris, et ne devient-il pas bien probable que, conformément à la tradition égyptienne, elle fesait partie de ces premières notions scientifiques dont les peuples attribuaient le bienfait aux dieux, parce qu'ils les avaient possédées dès leurs premiers pas dans la vie sociale? Savoir la longueur de l'année à cette époque était également nécessaire pour tout calcul chronologique qu'on voulait y faire remonter.

nom n'a, en effet, aucun rapport avec la déesse *Iris*, identifiée avec l'étoile *sothis* qui présidait à ce mois. Voy. Champoll., *Notation du temps*.

(11) Dans les divers exemples cités par Champollion (voy. Dictionnaire, p. 58), le groupe n'a la signification *sur, au-dessus*, que dans un sens matériel. Il rappelle par son hiéroglyphe principal le copte ⲉⲣⲁ, *facies*, et par le sens la proposition ⲉⲣⲁⲓ de ce sens tout physique au sens voisin *au delà, en sus*; aussi ce groupe est-il extrêmement voisin de la proposition , *har*, avec et comme conjonction *et* (Dict. hiéroglyphique, p. 334), c'est le sens *avec* qu'elle présente dans l'inscription de Rosette, lig. 8 (texte hiérogliphique), et je pense que c'est une variante phonétique du même thème qui forme une préposition composée dans la onzième : *être appelés prêtres du dieu Épiphane, seigneur très-gracieux* (*em hrou* (?) *en sus des autres titres*, etc. Si cette interprétation est adoptée, il sera bon de remarquer que cette préposition recevant ici la voyelle comme signe du pluriel, se comporte comme la préposition , *dans*, qui avec les signes du pluriel signifie *ceux dedans*, les habitants.

Notre Sésostris, qui fut le héros de ce vieux siècle, n'avait pas été confondu par Manéthon avec Ramsès le Grand, et les auteurs grecs eux-mêmes avaient connu distinctement un grand personnage de ce nom, très-antérieur à la dix-huitième dynastie. C'est à M. de Bunsen que l'on doit d'avoir clairement résumé les notions des anciens sur ce sujet. Ce savant a groupé d'une part les récits qui se rapportent à une époque voisine de la guerre de Troie, et qui peuvent convenir à Séthos (Séti Ier Maïenphthah), ou à Ramsès le Grand, son fils; il a ensuite rassemblé les passages d'Apollonius, de Dicéarque et d'Aristote, qui supposent un personnage d'une antiquité bien plus considérable. Enfin les actions de nos divers souverains paraissent avoir été confondues pour former les légendes de *Sésostris* dans Hérodote et celles des deux *Séoosis* dans Diodore. Manéthon, qui rappelle aussi l'expédition victorieuse de Séthos, chef de la dix-neuvième dynastie, place le véritable Sésostris à la douzième dynastie avant Lacharès ou Lampares, auteur du labyrinthe. Il lui attribue également une campagne victorieuse en Asie, et c'est ce personnage qui, d'après lui, jouissait du premier rang après Osiris. Ce dernier renseignement nous fait retrouver avec certitude le roi de la douzième dynastie qui fut le type des légendes héroïques. En effet, les listes de Manéthon, si mutilées dans d'autres dynasties, présentaient dans celle-ci une lacune embarrassante à l'endroit même de Sésostris. C'est ce que montre le rapprochement suivant des listes de la douzième dynastie que j'emprunte à M. de Bunsen.

| LISTE ABRÉGÉE D'ÉRATOSTHÈNE. | MANÉTHON. | MONUMENTS ET PAPYRUS DE TURIN. | |
|---|---|---|---|
| | | *Prénom royal.* | *Nom propre.* |
| Amménémès Ier. | Amménémès. | Ra satep het, | Amenemhè Ier. |
| | Sésonchosis. | Ra ter ké, | Sésourtésen Ier. |
| Stamménémès II. | Ammenemès. | Ra noub kém, | Amenemhè II. |
| Sistosis. | Sésostris. | Ra scha ter, | Sésourtésen II. |
| | | Ra scha kéou, | Sésourtésen III. |
| Marès. | Lamparès. | Ma en ra, | Amenemhè III. |
| | Ammerès. | | |
| | Amménémès. | Ra ma tou, | Amenemhè IV (?). |
| | Skèmiophris (sa sœur). | | Ra Sevek nofréou. |

Il est évident qu'il s'est glissé dans les listes de Manéthon une répétition du nom du roi Marès ou Lamparès, auteur du labyrinthe, et que, par une omission correspondante, Sésourtisen II (ou son successeur) a été supprimé. M. de Bunsen, entraîné par les exigences de son système chronologique, prétend qu'on doit reconnaître Sésostris dans Sésourtésen II; mais le monument de *Semneh* ne semble apporter à cette difficulté une éclatante solution.

Quinze siècles s'étaient écoulés, et six dynasties égyptiennes ou étrangères avaient occupé le trône de Sésostris; Thoutmès III employait avec éclat la puissance qu'avaient recouvrée ses pères, et rétablissait les temples détruits pendant l'invasion des pasteurs, en conservant toujours, suivant les observations de Champollion, l'ancien culte local. Son règne, long et glorieux, lui permit d'étendre cette restauration jusqu'en Éthiopie. *Semneh* possède encore un édifice remarquable dédié par Thoutmès III à une triade divine composée de Sésourtésen III comme dieu principal, et des dieux Cnoumis et Totoun comme dieux parèdres. L'inscription au-dessus de la porte principale, ainsi que celles de plusieurs piliers (12), énoncent que Thoutmès III a dédié ce temple à Sésourtésen III. Ce roi divinisé présente à son fils Thoutmès le signe de la vie ☥ en lui disant, selon l'usage des dieux invoqués : *Nous t'accordons la vie stable et puissante.* Le même temple a conservé le tableau de la scène principale de la consécration, où le dieu Sésostris, représenté dans sa *bari* sacrée (13), accepte la dédicace de l'édifice. Le dieu Totoun, seigneur de la Nubie, adresse un discours, sur une paroi voisine, à Thoutmès, son fils chéri..... (14) : *Tu as fait les beautés de ce superbe édifice en l'honneur de Ra Scha Kéou* (Sésourtésen III); *tu as glorifié son nom pour une suite de siècles.*

La dévotion de Thoutmès pour ce même personnage se montre également dans un autre temple à Semneh (15). Son petit-fils Thoutmès IV rappelle ce nom vénéré dans une inscription toute semblable au temple d'Amada (16); enfin c'est encore le même Sésourtésen III que nous voyons adoré par un Égyptien à Maschakit, où il porte les titres de *dieu grand seigneur de la Nubie.* Ce roi y

(12) Voyez Young, Hiéroglyphics planche 91, temple de l'Ouest à Semneh.

(13) *Voyage de Cailliaud*, t. II, planche 29.

(14) *Ibidem.* L'incorrection des hiéroglyphes ne m'a pas permis de citer le reste avec confiance.

(15) Young, Hiéroglyphics, planche 95.

(16) Champollion, notice d'Amada.

figure au milieu d'une triade divine composée de Sévek-Ra, d'Anubis et de la déesse Anouké, tous qualifiés de *dieux célestes*.

Au milieu de tant de traces du culte rendu à Sésourtésen III, la considération spéciale du temple de Semneh, après un laps de quinze siècles, nous paraît une preuve tellement décisive que nous ne concevons pas comment on pourrait hésiter entre ce roi et son prédécesseur pour reconnaître le roi qui tenait le premier rang après Osiris dans la vénération des peuples. C'est donc Sésourtésen II, dont le nom a disparu dans les listes. M. de Bunsen reconnaît, en effet, que le papyrus royal de Turin n'accordait à ce prince que dix-neuf ans de règne, ce qui ne peut convenir à Sésostris, qui, d'après Manéthon, régna quarante-huit ans. Le même fragment du papyrus royal laisse voir, au contraire, dans la partie qui devait correspondre à Sésourtésen III, la trace évidente du chiffre 40 (17).

Moins heureux que Séthos et Ramsès II, Sésostris ne nous a pas laissé sur des murailles l'histoire *illustrée* de ses exploits; peut-être néanmoins possédons-nous encore ses traits dans la barque sacrée de Semneh. La perfection de l'art sous les Thoutmès doit faire espérer que son profil y fut copié d'après une ancienne image. Il en existait certainement à cette époque, puisque Ramsès put orner de ses cartouches des statues de Sésourtésen I^er^, qui avaient échappé au temps et aux ennemis de l'Égypte; mais l'imperfection des dessins publiés jusqu'ici ne permet pas de se faire une idée de l'intention qu'on pouvait avoir de reproduire des traits connus. Les stèles de ce prince jetteront peut-être quelque jour sur les événements de son règne. Rosellini cite un monument consacré par un de ses généraux (18). Une autre belle stèle qui orne le *British museum* (19) fut érigée sous le règne de son successeur. Le cartouche de Sésostris occupe dans le fronton une place d'honneur; aussi lui est-elle en partie dédiée. Mais elle ne renferme que les louanges générales de ces deux grands monarques.

Peut-être possédons-nous néanmoins un monument contemporain d'une grande importance. J'ai déjà fait remarquer avec quelle exactitude le cartouche, prénom royal de Sésostris, se rapportait à un fragment trouvé par l'ingénieur Perring dans les ruines de la pyra-

(17) Seyffarth a lu ces nombres; le papyrus, quoique plus mutilé maintenant, en laisse encore voir des traces évidentes.

(18) *Monum. storici*, t. III, p. 68.

(19) Sharpe, planche VI.

mide de Daschour. 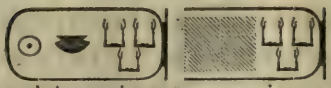 Ce débris contient de plus une trace angulaire qui peut convenir au caractère . Ce rapprochement prendra plus de consistance si nous faisons attention à une circonstance fort bien mise en lumière par le savant ingénieur. Seule entre toutes les pyramides égyptiennes, elle avait son entrée décorée d'une espèce de portique ou d'allée couverte qui ne peut avoir été destinée qu'à des cérémonies. Cette déviation des règles architectoniques, si ponctuellement suivies dans la construction des autres pyramides, ne nous conduit-elle pas, comme le fragment de cartouche, au roi divinisé? Nous savons, d'ailleurs, par la pyramide du labyrinthe, que c'était là le mode de sépulture royale en usage sous la douzième dynastie. Cette remarque nous amènerait à attribuer au même roi une des traditions précieuses conservées par Hérodote et Diodore. M. de Bunsen, frappé, ainsi que l'ingénieur Perring, de la beauté de cette pyramide en brique et de la perfection de son travail, s'accorde, avec ce savant, pour y reconnaître la pyramide attribuée par Hérodote au roi Sasychis. Son inscription disait que, malgré l'humble matière employée à sa construction, elle dépassait en beauté les pyramides en pierre. Sasychis est peut-être une corruption de la *Sha Kéou*, prénom royal de Sésostris. Ce serait alors au même roi que reviendrait la gloire des lois sages et des travaux savants attribués par Hérodote à Sasychis et par Diodore à Asychis; car ces deux noms si semblables doivent appartenir au même souverain. C'était, en effet, un Sésostris législateur qu'Aristote plaçait bien longtemps avant Minos. Ce double caractère de sagesse et de puissance me paraît nécessaire pour expliquer la vénération si constante qui s'attachait officiellement au nom de Sésostris, après tant de générations. On ne voit pas, en effet, que le jugement équitable de la postérité égyptienne ait attribué rien de pareil au grand Ramsès, et, malgré l'étendue de ses conquêtes, les hommages de ses descendants s'adressent plus volontiers à *Séti I*er, son père, à *Aménophis I*er ou à leur grande aïeule *Ahmès no fré ari.*

Après avoir essayé de rassembler quelques traits de cette grande figure des temps primitifs, il me reste à chercher comment le nom populaire, parmi les Grecs, *Sésostris* a pu dériver de la forme égyptienne de son cartouche nom propre *? srtsn.* Le premier

caractère peut seul donner matière à discussion. Champollion adopta dans son précis pour ce sceptre ou bâton à tête de chacal la valeur *o* et lut la racine entière *osor*. Il se fondait alors sur deux raisons. Les premiers voyageurs anglais qui appliquèrent l'alphabet phonétique crurent avoir trouvé ce mot comme variante du nom d'Osiris. Mais ce prétendu nom qu'on trouve reproduit dans le Panthéon de sir Gardn. Wilkinson (planche 23) n'est qu'un titre composé de deux mots, dont je discuterai plus loin le vrai sens. La visite que fit Champollion au temple de la mère divine à Thèbes, où ce titre est sculpté, ne put lui laisser de doute à cet égard. Secondement, ce savant avait cru reconnaître dans l'un des souverains à qui appartient ce cartouche, *Osorthon*, roi de la vingt-troisième dynastie. Mais les études que Champollion put faire dans son voyage lui prouvèrent que tous ces rois étaient antérieurs à la dix-huitième dynastie, et que, d'ailleurs, le mot initial *osor* était écrit par les caractères phonétiques ordinaires *ou sar* dans les quatre noms royaux de la vingt-deuxième et de la vingt-troisième dynastie, dont l'orthographe égyptienne est *Ousarken*. La lecture *osor* avait donc perdu tout fondement aux yeux de Champollion, qui nota son doute par un ? dans le manuscrit du dictionnaire égyptien. Il en était probablement de même du sens *gardien* qu'il changea quelquefois en *soutien* dans ses traductions. Salvolini, détenteur du dictionnaire hiéroglyphique au moment où il écrivit ses analyses, se garde bien de laisser soupçonner ce doute consciencieux du maître. Pour lui, la lecture *osor* est constatée. Il a toutefois bien soin de ne pas nous dire comment. Puis, comme il a besoin pour ses traductions d'un autre sens que *gardien*, il en adopte un de sa façon en se fondant sur quelques raisonnements qu'il est utile d'examiner.

Une mort prématurée a désarmé la critique sur les torts de Salvolini, et mon intention n'est point, monsieur, de remuer ici ses cendres; mais Salvolini ne s'est pas contenté de tenir à son profit la lumière sous le boisseau, et je croirai avoir fait une chose utile si je puis épargner à d'autres le temps que m'ont fait perdre ses fausses théories, appuyées ordinairement sur des citations tronquées ou

inexactes. Salvolini commence par renvoyer à son alphabet inséré dans l'analyse de l'inscription de Rosette pour la valeur *o* donnée au caractère ; mais on ne trouve à cet endroit aucune preuve de son assertion. Quant à ce prodigieux alphabet de trois cents signes phonétiques, que Salvolini cite avec confiance, il suffit, pour le juger à sa valeur, de le comparer à sa méthode de classification si logique que M. Lepsius a exposée dans sa lettre à Rosellini. Ce savant ne reconnaissant pour purement alphabétiques que les signes dénués d'une valeur idéale ou syllabique a réduit l'alphabet pharaonique à une quarantaine de caractères. Cette notion incontestable dans son ensemble et fondée sur l'étude intime des textes, fait voir que l'alphabet de Salvolini a été obtenu en confondant toutes les époques et toutes les valeurs. Ainsi, il traite comme des lettres simples les signes qui ont une vraie valeur syllabique comme *men* ou *hem*. Il ne se doute pas de la valeur des signes si nombreux tout à la fois idéographiques et phonétiques, qui représentent à eux seuls un sens et un son complet et qui peuvent néanmoins être accompagnés de tout ou partie des lettres qui produisent le même son, comme la coudée, emblème de la justice *ma* que l'on trouve seule ou suivie des lettres *m a* — ou , ou la syllabe *an* qu'on écrivait ou ou ou avec les deux lettres seules . Salvolini déclare que ces caractères qu'on peut supprimer ainsi ne sont autre chose que des voyelles complémentaires. Champollion n'a point formulé ces règles d'écriture avec la même netteté que M. Lepsius, mais le sens du vrai dans l'interprétation, porté chez lui jusqu'au génie, l'a habituellement garanti de toutes les fausses appréciations que Salvolini prend pour bases de ses nouveaux principes de lecture. Il obtient d'autres variantes phonétiques par de singuliers moyens; ainsi, toute analogie de sens d'un hiéroglyphe avec un mot copte lui fournit une valeur alphabétique. Le caractère mixte ou *em*, dedans, signifie avec les marques du pluriel : ceux qui sont dedans, les habitants. Ce caractère pourrait, suivant Salvolini, se lire *r* parce que cette locution peut répondre, suivant lui, au copte ⲣⲉⲙ. Tout caractère est pris par Salvolini pour la première lettre du mot qu'il repré-

sente, quoiqu'il ne puisse citer aucun exemple de son emploi alphabétique. C'est ainsi qu'un rempart, en égyptien *sobti*, devient pour lui un *s* par cette seule raison. Plus loin, il considère comme identiques deux noms propres de rois fort différents; ce qui lui fournit de nouvelles valeurs et une confusion inusitée entre le *p* ▭ et l'*f* ⌒. Nombre de groupes peuvent prendre divers déterminatifs, Salvolini enregistre encore de semblables variantes comme des signes de sons identiques. Il résulte de tout cela que beaucoup de caractères peuvent, à la volonté de Salvolini, être pris chacun pour trois ou quatre lettres différentes suivant les besoins de l'interprétation; non content de cette latitude, il abuse encore étrangement de l'affinité reconnue par Champollion comme existant entre les consonnes d'organe semblable (20). Si l'on ajoute à toutes ces sources de confusion, que Salvolini a rangé dans sa classe *de caractères explétifs* ou insignifiants des signes qui ont une valeur véritable, soit pour la grammaire, soit pour la lecture, de manière à rendre l'enchaînement des mots plus arbitraire, on sera forcé de convenir qu'une pareille méthode donne complétement gain de cause aux doutes de M. Dulaurier. Ce savant, si versé dans l'étude de la langue copte, prétendait qu'on pourrait, avec les principes de Salvolini, traduire une inscription de Karnak par un psaume de David. Les interprétations de Champollion, où la traduction de chaque mot est vérifiée dans d'autres phrases, ne méritent pas un pareil reproche d'arbitraire, et l'emploi intelligent des règles tracées par M. Lepsius pour la classification des caractères, fait écrouler l'échafaudage dressé par Salvolini. Vous me pardonnerez, monsieur, cette digression peut-être un peu longue, en faveur de l'utilité générale qu'elle présente. Elle m'était d'ailleurs nécessaire pour prouver au lecteur qu'il ne fallait pas s'arrêter à une pure affirmation de Salvolini.

C'est dans sa traduction des inscriptions de l'obélisque de Louqsor (21) que cet égyptologue a cherché à fixer le sens du groupe qui commence le nom de Sésostris. Il reconnaît d'abord que les mots ☥ et ☥𓋴 ne sont que des abréviations du groupe complet ☥𓋴𓏏

(20) Ainsi le caractère 𓎛 pourrait, d'après lui, se lire *t* ou *kh*, et puis, par affinité, *sch*, *dj* ou *h*. La véritable lecture de ce caractère, la syllabe *khen*, est seule oubliée.

(21) *Appendix*, p. 107.

qui reçoit le déterminatif des actions fortes, le bras armé de la massue. Champollion a constaté que l'*r* final était souvent tombé dans le développement successif du langage égyptien, mais pour Salvolini, qui outre tous les principes de son maître, l'*r* devient régulièrement égal à une voyelle brève médiale et pourrait ainsi s'écrire et se supprimer à volonté. Il entreprend ensuite de prouver sa lecture *osor* à l'aide d'une phrase du rituel funéraire où le caractère 𓌀 est suivi du signe des coupables (22) : Salvolini en conclut, sans analyser ni même citer la phrase, que le sceptre à tête de chakal y est affecté de ce signe comme déterminatif. Dès lors il se croit autorisé à le lire *osi;* parce qu'il lit ainsi un autre groupe 𓋴𓈎𓋴 (*asa*), affecté de ce déterminatif, et que j'ai en vain cherché d'après ses indications. Conclure d'un déterminatif *inusité* à la valeur phonétique du caractère déterminé serait déjà assez singulier. 𓌀 pourrait, d'après ce système, se lire *khafte* (*inimicus, malus*) *savi* (*impurus*), *khemmi*, (*hostis*), etc., car ces mots et plusieurs autres sont déterminés par le même caractère, type des impies. On voit à quelle confusion conduirait cette méthode. Mais il y a mieux ici; je n'ai jamais vu le sceptre à tête de chakal affecté de ce déterminatif, et, autant que j'ai pu vérifier la citation de Salvolini, il s'agit d'un certain poteau qui figure dans les grandes scènes peintes sur les murailles des tombeaux. Ce poteau, surmonté d'une tête de chakal, est garni d'impies attachés par les bras et gardés par le dieu *Atmou* et d'autres divinités. Cet emblème a dans le tombeau de Ramsès V, dessiné par Champollion (23), son nom écrit au-dessus de lui 𓌀𓏏𓏏 ⊙, le poteau du soleil (*ra*). Quel que soit le vrai sens de cette scène des tombeaux, les groupes cités par Salvolini, et qu'on trouve quelquefois dans le rituel, doivent s'y rapporter et signifier *le poteau des impies*, car ce dernier mot y est au pluriel. Ce qui reste évident tout au moins, c'est que le second groupe est un terme conséquent, et non un déterminatif. On n'en peut donc tirer aucun rapport de sens ni de lecture entre notre hiéroglyphe et le mot copte *osi*, *damnum*. Nous verrons, en effet, tout

(22) L'imprimerie royale n'a pas ce caractère. Voy. Champollion, Dictionn. hiéroglyph., p. 37.

(23) M. Champollion-Figeac nous fait espérer de voir bientôt publier le dessin entier de ce tombeau, dont toutes les inscriptions, copiées par la main du maître, forment un ensemble inestimable et ont dû coûter un travail prodigieux.

à l'heure, que le mot discuté ne s'emploie jamais dans un sens fâcheux.

Salvolini ajoute que le sens véritable doit être *directeur;* la raison qu'il en donne, c'est qu'il a trouvé ce mot dans une formule remplacée par le groupe ; il transcrit ce dernier par le mot copte *kim*, *commovere*. La preuve ne vous paraîtrait pas convaincante, mais M. Lepsius a montré (24) que ce dernier mot doit se lire *hem; or*, , en copte, signifie *gouverner :* c'est un mot appliqué souvent au pouvoir royal, comme je montrerai plus loin que le fut le bâton à tête de chakal, ce qui explique la variante remarquée par Salvolini. Je ne vous parlerai pas, monsieur, d'un gouvernail à tête de chakal que Salvolini aurait bien voulu trouver ailleurs que dans sa mémoire (25), pour l'identifier avec le mot copte ⲟⲩϫⲱⲥⲉⲣ, *une rame*, parce que d'ailleurs une rame n'est pas un gouvernail. Le gouvernail, constamment orné d'une tête d'épervier, s'appelait en égyptien *hem* , nom dérivé évidemment du thème *hem* (gouverner) dont nous venons de parler plus haut. Salvolini ne nous a donc rien appris sur le sceptre à tête de chakal, et n'a point réussi à effacer le point de doute, fruit des dernières études de Champollion. Dans le récent ouvrage de M. de Bunsen, ce groupe est traduit *directeur* d'après Salvolini; l'auteur a même basé sur ce sens diverses corrections au texte d'Ératosthène. Cependant, dans le vocabulaire annexé au Ier volume, ce mot est rendu par l'idée de *victoire*, sans toutefois indiquer de nouvelles raisons qui puissent aider notre recherche. Le rapprochement fait par M. Lepsius est la première base logique que nous puissions employer. Après avoir reconnu la douzième dynastie dans la série des Amenemhé, ce savant dut naturellement en conclure que le caractère inconnu avait été transcrit par un *s*. La découverte des cartouches d'Amenemhé III, *Ma en ra*, sur le labyrinthe et dans sa pyramide, ayant fourni la preuve de l'identité de ce prince avec *Mares* ou *Lampares*, successeur de *Sésostris*, la transcription reconnue par M. Lepsius devient aussi certaine que la rectification historique. *Sésorthos*, *Sésostris*, *Sesoosis* ne peuvent être que des altérations de *Sésourtosen* et avec une terminaison grecque *Sésortosis*. Je ne crois pas néanmoins que cela ôte rien de sa

(24) Lettre à Salvolini.
(25) Voy. *Obélisque de Louqsor*, p. 108.

valeur à une excellente remarque de M. Lenormant sur ce même nom royal. Ce disciple de Champollion, sachant fort bien combien la valeur *o* était douteuse, avait été frappé de la ressemblance du cartouche en question avec le nom du roi *Tasertasis* de la troisième dynastie. M. de Bunsen corrige ce nom en *Sésortasis*. Il est certain que parmi les éléments qui entrent dans les cartouches royaux que nous connaissons maintenant en si grand nombre, on chercherait vainement une racine égyptienne rassemblant les éléments *t s r*. Mais M. de Bunsen fournit lui-même une réponse à sa correction, par son identification pleine de sagacité du cartouche avec le roi nommé par Manéthon *Ratoïsès*, et *Ragosis* par Ératosthène (26). Il veut encore corriger *Ratoïsès* et le changer en *Rasosis;* mais des transcriptions si concordantes de la racine doivent avoir une autre cause que des erreurs de copistes. A l'aide de cette identification du cartouche *Rasésor* avec le nom *Ratoïsès,* nous pouvons suivre ce mot dans d'autres noms, et en effet aucun thème n'est plus usité dans la composition des cartouches antiques. Heureusement que cette ligne d'Ératosthène nous a conservé une traduction fort intelligible, αρχικρατωρ. L'élément *Ra* répond évidemment au disque solaire du cartouche et dans la traduction à la première partie, αρχι : il est donc pris ici dans le sens de *chef* ou *souverain*. Les rois égyptiens qui prenaient souvent la qualification de *grand soleil de l'Egypte*, portaient si régulièrement le nom de *soleil*, que ce mot devait être devenu un synonyme du mot *roi*. La racine transcrite ici *toïsès* avec une terminaison grécisée, répond donc à .... κρατωρ dans la traduction. La même liste d'Ératosthène fournit une seconde preuve de cette traduction. Le vingt-quatrième roi y est nommé Θυωσιμαρης κραταιος ὅ εστιν Ηλιος. M. de Bunsen remarque fort justement que le soleil représente la terminaison *rés* et que κραταιος répond à *Thyosi* ou *tosi*, tandis que la syllabe *ma* a semblé à Ératosthène jouer le rôle d'une particule copulative. Voici encore les syllabes *tosi* répondant à l'idée

(26) C'est le cartouche trouvé dans la moyenne pyramide d'Abousir; ce roi est dans Manéthon le successeur de Menkéret.

de *puissance*. Le nom de *Sésostris* lui-même occupait dans cette liste la trente-quatrième place; on y trouve actuellement avant *Marès* la légende suivante : Σιστοσιχερμης Ηρακλης κραταιος. On distingue encore ici, malgré la confusion où les copistes nous ont transmis cette ligne, un nom propre *Sistosis*, altération de *Sésortosis;* puis *Hermès* et *Hercule*, et enfin *puissant*. Les deux noms divins me paraissent les débris de quelque courte glose comme en contenait cette liste royale; elle caractérisait sans aucun doute la sagesse et les exploits de Sésostris : mais comme chaque nom était accompagné d'une traduction, il est naturel d'en retrouver un débris dans le mot κραταιος. Cette étude des listes de Manéthon et d'Ératosthène comparées, nous fournit une double égalité qu'on pourrait ainsi formuler : 𓏏𓊪 = *Tosor*, *toser*, *toises* et *tuosi*, signifiant κρατωρ, κραταιος; = *sésor*, *sésos*, *sis*, signifiant κραταιος. Il ne nous restera plus, quant au sens de cette racine importante, qu'à vérifier la traduction d'Ératosthène.

D'après la valeur que je vous ai proposée dans ma première lettre pour l'articulation qui commençait le nom de la ville de Tanis, vous comprenez, monsieur, que cette double transcription par un *t* et par un *s* sept fois observée me conduit à supposer que notre caractère se prononçait comme le petit serpent 𓈖. S'il en est ainsi l'on peut trouver une troisième transcription du même mot dans les auteurs grecs. Ces écrivains se trouvaient à peu près dans la position de divers traducteurs qui auraient à transcrire l'articulation italienne *ci* dans une langue qui n'aurait rien d'analogue (27). Si donc nous trou-

(27) Je dois répondre ici à une objection que l'on m'a faite sur la valeur phonétique du nom de *Tanis*. Champollion n'a donné, il est vrai, que le nom hiéroglyphique 𓋴𓏏; mais la prononciation du premier caractère m'est fournie avec certitude par une dignité dont le nom s'écrivait pleinement 𓋴𓈖𓋴𓄿𓅱𓅓𓏏𓊪, *ka tsam. Phré hi émentef*, troisième fils de Ramsés le Grand et chef de sa cavalerie, portait ce titre avec la qualification *premier* 𓍿. On le trouve également attribué à un chef des *Chétas*. Cette même dignité est souvent écrite avec le genou seul 𓎛, sans les lettres 𓈖, *ls*, *n*; le genou est donc déterminatif dans le groupe complet et représente le son *tsan* dans le groupe abrégé. Il ne peut donc rester de doute que ce hiéroglyphe a la même valeur dans le nom de la ville de Tanis, et cette orthographe 𓈖 est une confirmation remarquable de la valeur que j'attribue à l'arti-

vons dans des noms écrits par les Grecs l'initiale ΓΣΡ, nous pouvons penser que ce n'est qu'une troisième transcription du même thème *tsésour* ou *tjésour*, partie intégrante de tant de cartouches royaux. Le *gamma* n'est point en effet une lettre égyptienne, et il n'a servi en copte qu'à transcrire le son *k* ou les lettres ϭ et ϫ qui ont recueilli la meilleure partie de l'héritage linguistique de notre articulation mixte. Je n'ai point trouvé dans les cartouches un thème initial *ksr*. Je me crois donc autorisé à reconnaître encore la racine dans *Gasormiès*, le huitième roi d'Ératosthène, dont malheureusement la traduction ne me paraît plus compréhensible. Peut-être est-ce à la même cause qu'il faut attribuer l'orthographe Γεσογχοσις que l'Africain donne, à la place du *Sésouchosis* d'Eusèbe, pour *Sésourtasen Ier*; car L'Africain écrit les noms avec une bien plus grande exactitude, et je ne crois pas aux fautes de copistes qui se reproduisent dans un ordre aussi régulier.

Après toutes ces altérations qui ne sont que logiques ou euphoniques, viennent des noms plus défigurés où l'articulation initiale est tout à fait supprimée. Le Tosimarès d'Ératosthène reproduit les éléments du prénom royal de cinq des Ramsès, ⊙ *Tsésourma ré*. Le Syncelle l'a altéré dans sa liste en *Ousimarès*. Cette liste qu'il attribue à un inconnu, paraît composée d'éléments antiques rassemblés sans critique (28), et la série des six Ramsès a quelque valeur à ce titre. *Ousimarès* est au milieu d'eux et y tient certainement la place d'un des rois qui ont porté ce prénom. *Osymandias* peut être une dernière altération venant d'*Ousimarès*, du moins ne connaît-on aucun nom royal qui lui ressemble, et la série des rois qui pouvaient

culation mixte. J'ajouterai que le nom persan du roi *Cambyse* présente une particularité de transcription toute semblable. Suivant M. Rawlinson, l'orthographe primitive est *Kabujgia*, dont les Grecs ont fait *Cambyse*, tandis que les Égyptiens l'écrivaient *Kambat*, . Voilà donc encore un son mixte entre le *j*, l'*s* et le *t*.

(28) Ainsi Sésouchosis et Amenemès qui se suivent sont certainement pris dans quelque bonne liste de la douzième dynastie. Il en est de même de la série des rois pasteurs, et du premier groupe de la dix-huitième dynastie. L'ordre en est souvent confondu; ainsi le grand *Séthos* est avec les pasteurs, avant Ahmès. Je suis convaincu que le groupe des Ramsés est emprunté de même à quelque liste de la vingtième dynastie; M. de Bunsen a fait remarquer que Lesgnulle avait entre les mains la liste d'Apollodore faisant suite à l'extrait d'Eratosthène.

avoir laissé à Thèbes d'aussi grands monuments que le tombeau d'Osymandias nous est parfaitement connue.

J'ajouterai, monsieur, pour justifier cette recherche, qu'aucun mot égyptien n'est plus essentiel à bien lire et à bien comprendre. En effet, outre la quantité de noms royaux qu'il compose, point de légende royale importante qui ne le renferme, point de textes considérables dans lesquels on ne le rencontre. Substantif, verbe ou adjectif, il faut le traduire à chaque instant. Il serait difficile que ses traces fussent complétement perdues dans la langue copte : si nous rassemblons les articulations correspondantes, nous ne trouvons pas il est vrai de racine ϫⲥⲣ; mais Champollion nous a montré que l'*r* final tombait souvent dans les relations du copte tant avec l'idiome antique qu'avec ses divers dialectes. Cette suppression nous amène précisément sur la traduction d'Ératosthène (29) ϫⲟⲉⲓⲥ et memphitique ϭⲥ *dominus, herus* (*passim, deus*); comme substantif abstrait, *auctoritas, potestas;* comme verbe, *dominari, potiri, dominus esse;* et puis dans un sens primitif plus général, ϫⲓⲥⲉ *memph.* ϭⲓⲥⲉ *superare, altitudo.* Horapollon me fournit un renseignement qui s'accorde avec le sens du copte. Cet auteur donne au chacal, qu'il désigne toujours sous le nom de chien, la signification principale de gardien. Mais le chacal dans ce sens est représenté entier et dans l'attitude du repos. C'est ainsi qu'on le trouve peint dans les tombeaux où il garde la momie pendant les pérégrinations de son âme. Ce dernier hiéroglyphe, qui ne se confond jamais avec le bâton à tête de chacal, s'échange dans les textes avec le mot 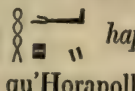 *hapi*, en copte ϩⲟⲡⲓ *observare*. Mais parmi les autres sens qu'Horapollon attribue au chacal, on trouve encore (30) Αρχην, un chef; ce qui rentre parfaitement dans le sens du copte et de la traduction d'Ératosthène.

Un des titres préférés de Ramsès le Grand s'écrivait et Champollion le traduisait : *le gardien ou le soutien des années.* Dans un pays où les années se comptaient par le règne du prince, *le maître* ou *le seigneur des années* est encore plus convenable. C'est ce qu'Hermapion me semble avoir exprimé par ces mots δεσποτης χρονων,

(29) Voy. Peyron, *Lexique copte*, p. 386 et 418.
(30) *Horapollon*, lib. I, cap. XXXIX.

*le maître des temps*, dans la troisième colonne de l'obélisque dont il a laissé la traduction. Salvolini (31) a parfaitement remarqué que les mots : Απολλων φιλαληθης qui précèdent ce titre devaient répondre à l'enseigne du roi. La devise qu'elle contenait, l'*Apollon ami de la vérité*, faisait le début de l'inscription d'une des faces, après l'inscription ordinaire du pyramidion ; cette colonne commençait donc comme les autres par un protocole très-usité du temps de Ramsès le Grand. On voit qu'Hermapion, comme Horapollon, comme Ératosthène, nous ramène au sens de la racine copte qui correspond à notre lecture. Il nous reste à vérifier ce sens par des exemples; en effet, lorsque l'on a mal interprété un hiéroglyphe très-usité, l'on ne peut rester longtemps dans l'erreur si l'on emploie l'excellente méthode de la confrontation des divers textes. Sans parler des cas nombreux où le bâton à tête de chacal représente le mot à lui tout seul, notre groupe a été abrégé de deux manières : 1° en sacrifiant l'*r* final à la symétrie, raison très-puissante aux yeux des hiérogrammates ; 2° où le caractère initial prend la valeur syllabique *tjes*. Cette seconde forme me paraît spécialement usitée aux époque grecque et romaine, et peut fournir un caractère paléographique assez tranché.

Parmi les phrases si nombreuses où nous pouvons contrôler le sens adopté ici, je citerai d'abord ce titre d'Osiris que l'on avait pris pour une variante de son nom (32) *tsésour mennou*. Il se traduira naturellement *le seigneur des monuments; gardien* ou *directeur* seraient moins convenables, et *vainqueur* est impossible. Il suffira pour exclure *gardien* de traduire cette belle phrase écrite auprès du conquérant Séti Ier (Maïenphthah) (33) au moment où le héros lève sa harpé sur un chef de barbares qu'il va immoler.

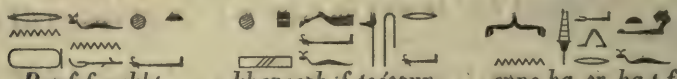

*Ranf f nakht, khopesch f tsésour, enne ha er ha t f.*

Son nom est victorieux, son glaive est puissant (ou dominant), rien

(31) Appendice à la fin de la traduction de l'*Obélisque de Louqsor*.

(32) Voy. Sr G. Wilkinson, *Panthéon*, planche 33.

(33) Inscriptions de la salle hypostyle de Karnak, copiées par Champollion. Ce roi est celui que Champollion a désigné sous les divers noms d'*Ousireï*, *Mandouei* et *Ménéphthah Ier*, avant d'avoir reconnu le nom du dieu *Set* dont ce nom est composé.

ne peut tenir devant lui (34). On conviendra que *soutien* ou *gardien* seraient ici des idées impossibles comme attribut de la redoutable *khôpesch*. Le dieu Harsiêsi adresse au même roi la phrase suivante dans son tombeau : *ta nanek tsésour ou ra, nous t'accordons (toutes) les puissances du dieu soleil.* C'est encore ici le seul sens convenable du même thème considéré comme nom abstrait. Le titre , *le seigneur des années*, ou des temps en général, exclut formellement le sens de *vainqueur*. Un beau titre donné à Aménophis (Memnon) nous en présente un emploi remarquable (35) : , *Ati har em kharat tsésourou; roi engendré de la race des seigneurs* (36).

Je citerai, comme emploi de l'orthographe des derniers temps, le titre , *la dame* ou *la puissante* que presque toutes les déesses prennent spécialement au temple de Dendérah. Le dieu Thoth porte dans le même endroit le titre de seigneur de ses paroles *tsésour toat ouf*, flatterie très-appropriée au dieu révélateur des livres sacrés.

Cet aperçu des phrases si nombreuses où ce mot joue un rôle, suffira pour montrer à quel point sa traduction était nécessaire. On lira maintenant sans difficulté dans le prénom royal de *Ramsès II*, , *seigneur de la justice;* dans celui de *Séti II*, *le sei-*

(34) Mot à mot : *non stare coram eo*. Cette tournure elliptique me semble pleine de force et de poésie.

(35) Voy. Champollion, *Notice d'Amada*, p. 105.

(36) Le verbe , *har*, qui répond au titre επιφανης et signifie en général *manifester, amener au jour*, s'applique à la génération maternelle. On peut le voir dans ce sens remplacé par un phallus dans les variantes de l'inscription d'Horus rapporté par Champollion dans son *Précis*, p. 190. Il faut remarquer que dans ce sens *har* se construit avec la préposition *em*, , tandis que , qui s'emploie plus habituellement pour la filiation maternelle, se construit avec *n*, : *engendré par..., enfanté de...* Ce mot rappelle le copte ϩⲁⲣⲟⲩⲓ, *soboles*, et ϩⲣⲱⲟⲩ, *stilare* (?); l'hébreu הרה, *harah*, se rapporte, au contraire, à la maternité.

*gneur des diadèmes;* dans celui de son successeur *le seigneur des mondes.* On comprend de même avec ce sens une formule de prière souvent reproduite *bekh a'* (37) *em pe t tsésour a' em to, que je sois éclatant dans le ciel et puissant sur la terre* (38).

Quant à la composition exacte du nom royal *Tsésourtasen,* j'avoue, monsieur, que je ne saurais l'analyser. Je n'ai pu retrouver le groupe qui le termine de manière à comprendre en quoi il modifiait le sens du mot principal. On s'attend toujours à trouver un sens intelligible aux noms propres, dans les langues qui n'ont pas subi de profondes altérations; mais on y reconnaît souvent, comme ici, des formes dérivées d'un thème que l'on reconnaît parfaitement, uni à des terminaisons inusitées dans le langage, soit qu'elles appartiennent à des dialectes plus anciens encore, soit qu'elles aient été dérivées comme certains surnoms populaires en dehors des formes grammaticales usitées.

Il me resterait, monsieur, à rendre compte de plusieurs caractères plus compliqués, dans la composition desquels entre le bâton à tête de chacal; mais cette recherche nécessiterait une analyse très-détaillée dans l'état actuel de la science, et je craindrais de fatiguer les lecteurs de la *Revue* par une trop longue excursion dans ce vieux domaine des Pharaons, dont tout le génie de Champollion n'a pu réussir à populariser l'étude en France.

Agréez, monsieur, etc.

Vicomte Emmanuel de Rougé.

(37) Je transcris le pronom suffixe de la première personne par un *a*, parce que l'homme qui le représente ici est souvent remplacé par la feuille , *a*, jamais par , *i*. Mais comme je pense que cette lettre était essentiellement une voyelle vague analogue à l'*aleph hébreu*, je n'en veux pas néanmoins conclure qu'elle n'ait pas été *mue* par le son *i* qui est resté dans le copte. Aussi proposerais je de transcrire ce genre de voyelles *a'* ou *ă*, pour noter leur caractère particulier, toutes les fois qu'une circonstance spéciale n'aura pas révélé la *motion* qui s'y attachait.

(38) On ajoutait quelquefois : *et justifié dans l'Amenti.*

# LETTRE A M. ISIDORE LÖWENSTERN

## SUR LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES DE L'ASSYRIE.

Ce 20 septembre 1847.

MONSIEUR,

Je suis très-sensible à l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'adressant le résultat de vos dernières études sur les textes cunéiformes de Khorsabad. Comme vous le dites en effet parmi les monuments antiques dont la garde m'est confiée, il en est peu qui soient plus faits pour occuper l'imagination d'un antiquaire, que ces précieux restes d'un édifice assyrien si heureusement découverts par M. Botta. Mais combien ne seront-ils pas plus précieux encore lorsque le contenu des inscriptions qui les couvrent sera devenu parfaitement intelligible? Grâce au concours de savants qui, ainsi que vous, monsieur, se sont préparés à cette tâche par l'acquisition de divers idiomes asiatiques, il est heureusement probable que nous ne tarderons pas à voir déchiffrer ces nombreuses lignes composées des combinaisons multipliées d'un élément unique. Je dis *le concours de savants*, car l'expérience nous prouve que dans cette sorte d'entreprise, la perfection ne s'obtient pas tout d'un coup. Sans parler du système appliqué par Champollion à la lecture des hiéroglyphes, système que les élèves de ce grand génie scientifique améliorent et rendent constamment plus efficace, on peut rappeler que l'heureux essai tenté par M. Grotefend pour la lecture de quelques noms de rois perses, a servi de base aux travaux successifs et toujours utiles de philologues français et allemands. Lorsque je considère le tableau des différentes valeurs données aux signes cunéiformes de l'alphabet achéménide par les orientalistes dont je parle, je ne puis qu'admirer les effets de la loi du progrès dans laquelle nous devons placer notre entière confiance.

Quand il s'agit d'un sujet aussi neuf, toutes les tentatives sont donc louables pourvu qu'elles soient dirigées avec bonne foi. Lorsque le résultat est juste, il se fait aisément accepter par les esprits droits (il ne faut pas regarder à la quantité). Si, par chance, on

commet quelques erreurs, il ne s'en faut point désespérer, car elles occasionnent presque toujours une certaine réaction qui profite à la vérité; dans tous les cas on doit plaindre sincèrement ceux qui les relèveraient avec dureté, car le temps fait justice de la malveillance.

Vous avez bien voulu, Monsieur, apprécier la franchise avec laquelle je vous ai une première fois fait connaître mon opinion; permettez-moi cette fois-ci encore de vous dire mon avis au sujet de vos lectures, de vous soumettre des objections que vous avez tout droit de juger à votre tour.

C'est dans le groupe 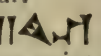 que vous trouvez le nom de Sargon; mais vous n'expliquez point pourquoi vous retranchez, après le *clou* unique qui sert d'indice au nom propre, un caractère qui paraît commencer effectivement le nom royal, nom qu'il faut, ce me semble, rétablir ainsi : 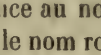 En supposant que le premier caractère après le clou déterminatif représente ici le titre royal, valeur que ce signe a certainement ailleurs, il eût été nécessaire d'expliquer cette intercalation exceptionnelle; mais il y a encore une autre remarque à faire; le second caractère vous a paru devoir se diviser en deux parties auxquelles vous donnez les valeurs de S et de K. Un examen fréquent des monuments originaux, m'autorise à croire que cette séparation est inadmissible. Vous vous rappelez, Monsieur, le parti que Grotefend et Saint-Martin ont tiré pour la lecture du nom de Xerxès, de la ressemblance de ce nom avec le titre de roi qui le suit dans les inscriptions. Ici se présente un cas analogue; nous avons à analyser un nom dont la première partie figure ensuite à plusieurs reprises avec la valeur de *roi*. Nous sommes donc conduits à chercher à la fois un nom propre dont la première syllabe soit le mot *roi* et un titre exprimant le pouvoir souverain, qui puisse entrer en composition dans le nom de l'un des rois d'Assyrie. Le mot *Sar* שר *paraît* satisfaire complétement à ces deux conditions, et votre attribution se trouverait ainsi confirmée. Le second signe se rencontre assez fréquemment pour qu'il soit possible de vérifier sa valeur; par exemple dans le nom de lieu 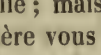 qui désigne peut-être l'Hyrcanie (1), ou dans le nom d'homme 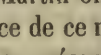 qui peut être celui d'un roi mède (2). On trouve encore une combinaison

(1) Copié par Schultz à Van, inscript. V, lig. 55. Dans l'inscription de Bisoutoun on trouve *Warkana*, 2e col., lig. 92.

(2) La liste des rois mèdes que cite Diodore est curieuse à étudier; depuis Arbace jusqu'à Cyrus on y compte cinq rois dont le nom commence par la syllabe *Ar*.

très-voisine, quoique inverse, qui ne forme bien certainement aussi qu'un seul caractère, par exemple dans le membre de phrase : dans lequel je crois voir : הכבר אלהים, la grandeur des dieux (3).

Quand au nom d'Asdod tel que vous le lisez, monsieur, il me semble avoir besoin de confirmation, et je n'ai encore rien pu tirer des mots dans lesquels entre le caractère dont vous faites un D. J'attends donc de vous un supplément d'information à cet égard.

Je pense qu'il pourra vous être utile de connaître la nouvelle copie du nom d'Artaxerce que je tire d'une empreinte de cire molle rapportée de Venise par M. de Bertou, et dont je dois la communication à la bonté de M. Letronne. Vous savez peut-être, monsieur, que j'ai publié une transcription très-informe de ce nom (*Revue arch.* 1844, p. 446), telle que l'avait prise Sir Gardner Wilkinson. Je suis donc heureux de trouver une occasion de réparer le tort que j'ai contribué à faire à la science. Voici ce nom : c'est-à-dire *Artaxerce roi grand.* Je dois avouer qu'il ne me paraît pas très-extraordinaire que des peuples sémitiques aient altéré la première syllabe du nom arien en lui donnant une forme significative. Le troisième caractère dont je fais un D, paraît être à peu près le même que celui qui termine le mot *terre* dans l'inscription de Xerxès relevée par Schultz. Malheureusement les deux premiers caractères de ce mot *terre* ne me permettent pas de chercher une forme de ארץ voisine de l'arabe *Ardh.* Les trois signes qui suivent sont connus : A, K, SCH. Le septième ne peut guère être qu'un TH, car le huitième et dernier est l'R de *Cyrus* à Mourghâb. Le nom entier donnerait *Çardhakschathra.* Cet R de Cyrus est figuré ainsi : par Rich, et je ne sais si la forme tracée par M. Coste, n'est pas le résultat d'une erreur de cet artiste.

Il est un autre nom que je m'étonnerais de voir négligé. Il figure dans cette légende du cylindre de Darius conservé au *Musée Britannique :* légende conçue dans les trois systèmes, et dont la ligne zende donne *Adam Darayawousch naqa ;* la ligne médique contient, suivant la méthode du savant Westergaard : *Yo Dariyawousch kou.* L'une et l'autre phrase signifie : *moi, Darius roi.*

(3) *Élohîm* est une traduction et non une transcription. Le groupe qui signifie *des dieux* est parfaitement déterminé par le texte persan correspondant. Voyez la phrase : *Ormouzd est le plus grand des dieux*, des inscriptions trilingues. Cf. *Exposé des él. constit. du syst. de la III^e écrit.*, p. 86.

Dans la ligne assyrienne, le mot *roi* est représenté par un caractère formé de deux angles, 𒌋 ce qui est commun à Khorsabad; de plus il est suivi d'un signe qui commence le mot *grand* (voyez plus haut la légende d'Artaxerce). Cette circonstance est particulièrement intéressante, parce qu'elle indique la faculté d'écrire les mots en abrégé. On reconnaîtra encore que le D ne contient que deux *clous* verticaux au lieu de trois, et que l'I que nous trouvons ordinairement ainsi 𒁹 a été tracé dans un autre sens. A Mourghâb comme dans la légende du cylindre de Darius, le mot zend *adam*, moi, est traduit en assyrien par une seule lettre, un *K*. Ce caractère serait-il par hasard l'initiale de קדם pris dans l'acception tout à fait chaldéenne du *hadheret* arabe ; c'est-à-dire la *présence* pour la personne? Nous avons constaté tout à l'heure une abréviation ; mais la plus grande difficulté consisterait à assimiler au ק, la première lettre du nom de Cyrus.

La belle inscription, gravée entre les jambes de l'un des taureaux à face humaine, actuellement au Louvre, rappelle singulièrement certaines inscriptions des rois achéménides. Elle commence par ce mot 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 formé des mêmes éléments que le mot *grand*, mais dans un ordre inverse. La question est de savoir si c'est là un verbe indiquant l'action de *faire* ou d'*ordonner*; un substantif comme dans les inscriptions arabes qui commencent par *a'zz limaoulana*, ou bien, comme vous le proposez, un adjectif (le verbe *est* sous-entendu). J'ajouterai qu'à l'appui de votre lecture, il est difficile de ne pas songer au radical sanskrit *Oudj*. Dans ce cas la première ligne pourrait être comprise en partie. Nous obtiendrons : *Glorieux* (est) *Sargon* [?], *roi grand*, *roi* [.....], *roi des rois* [??], *roi du pays d'Assour*. Le pays d'Assour, dans l'inscription dont je parle, est écrit : 𒀸𒋗𒁹𒁹𒁹𒌋𒆠 Dans une autre il est contracté en 𒀸𒋗𒌋𒆠 Le mot *pays*, ainsi figuré 𒀸 a été reconnu par M. Botta, qui l'assimile avec toute raison au 𒁹 des inscriptions de la Perse (4). C'est à coup sûr une excellente idée; mais je crois que notre savant consul a été trop loin, lorsqu'il donne une seule et même valeur au caractère dont il est question et à celui-ci 𒋗, car ce dernier me paraît spécialement employé pour désigner une *ville*, une *forteresse*, une *capitale*. Qu'une contrée et une ville portent le même nom, cela n'a rien d'étonnant. Pour des Arabes, par exemple, *Misr* c'est l'Égypte ou le Caire, *El*

(4) *Journal asiatique*, 1847, t. IX, p. 378.

*Andalous* l'Espagne ou Cordoue, *Ciqeliah* la Sicile ou Palerme. On conçoit en outre facilement que l'on ait distingué, par un signe spécial, la ville du pays qu'elle commande. M. Botta lui-même me fournit un excellent argument lorsqu'il remarque que le signe composé de trois clous horizontaux et de deux clous verticaux s'échange, à Van, avec le mot [illegible] que je lis *caçr*, c'est-à-dire *château-fort*. Je signalerai encore à votre attention : [illegible] le pays de *Chumana;* [illegible] le pays des *Ammonites;* [illegible] le pays d'*Èmèse;* [illegible] *Ouwaçan*, la *Susiane;* [illegible] la *Médie* dont [illegible] est peut-être une autre forme. Toutefois l'avant-dernier caractère de ce dernier mot pouvant être un R, on lirait : *Midra*, l'Égypte. Dans ce nom de la *Médie*, tel que je le transcris, le D est différent de celui qui entre dans le même mot d'une inscription de Perse, copiée par M. Westergaard (pl. XV a, lign. 7).

Tous ces essais d'interprétation que je vous soumets, monsieur, avec l'extrême réserve que commande un pareil sujet, auraient sans doute besoin d'être appuyés par des applications diverses des caractères que j'emploie ; mais vous reconnaîtrez que pour la plupart ils sont expliqués dans votre *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis*. D'ailleurs je n'ai aucunement la prétention de déchiffrer les inscriptions assyriennes; je crois seulement que mon devoir est de me tenir complétement au courant de ce que les savants réussissent à découvrir. Et si je me permets de leur communiquer mes idées, c'est que je pense qu'elles en pourront faire naître de plus importantes.

L'avant-dernier caractère du nom assyrien d'Artaxerce étant admis comme T, il en résulte que le nom [illegible], si fréquemment répété à Van, pourrait être celui du roi mède Artæus. C'est une proposition qu'il serait intéressant de discuter.

On sait qu'en sanskrit il y a quarante-huit lettres élémentaires, et une si grande quantité de ligatures, que la totalité des signes graphiques dépasse deux cents. Il est évident que le nombre très-considérable de lettres qui se reconnaît dans les inscriptions assyriennes tient en grande partie aussi aux combinaisons de lettres dont les portions caractéristiques sont soudées les unes aux autres. Le procédé en usage pour le *dévanagari* est trop connu pour qu'il soit besoin de le rappeler ici.

Il faut certainement apporter la plus grande circonspection dans la critique des homophones. C'est ordinairement l'écueil de tout

déchiffrement à son début. A mesure que le travail avance, le nombre des homophones diminue considérablement. M. le docteur Julius Oppert, dans un mémoire très-remarquable qu'il vient de publier (5), prouve que dans le système d'écriture persépolitaine on avait affecté certaines consonnes à certaines voyelles; ainsi il existe un M pour l'A, un M pour l'I, un pour l'OU. On conçoit combien un pareil usage, s'il est étendu à plusieurs consonnes, augmente le nombre des signes alphabétiques. On a d'ailleurs plus d'un motif pour se montrer fort difficile dans l'admission des homophones.

Je suppose que, dans quelques milliers d'années, la langue latine ayant été intégralement oubliée, l'on ait à procéder au déchiffrement de quelques stèles funéraires retrouvées parmi les décombres d'un musée. En présence des variantes *vixit annos*, *vixit annis*, *vixit annus*, *vixit annum* et *vixit anno*, que l'interprète ne manquerait pas d'apercevoir, devrait-on conclure que *os*, *is*, *us*, *um* et *o* ne représentent qu'un seul et même son?

La traduction des inscriptions assyriennes n'intéresse pas seulement la philologie; elle doit jouer un rôle important dans l'histoire de l'art, en fixant l'âge d'œuvres qui ont été imitées par les nations de l'occident. La grande habileté, la sûreté de main que révèle l'exécution des bas-reliefs de Khorsabad et de Némrôd annonce une école anciennement établie. Le rapport de style qui unit l'immense quantité de compositions dont ces deux édifices étaient ornés, prouve que le grand nombre d'artistes que le roi d'Assyrie avait à ses ordres était fortement discipliné par la méthode et la tradition. D'un autre côté, il suffit de la moindre attention pour acquérir la conviction de ce fait, à savoir que le style des monuments assyriens que nous connaissons n'a rien absolument de commun avec le style égyptien. La parenté de ces monuments avec ceux de la Perse et de la Lycie est au contraire évidente. Les sculptures de Beyrout et de Chypre (6) qui représentent des monarques assyriens, paraissent contemporaines des édifices de Khorsabad et de Némrôd; les inscriptions sont tracées dans le même système d'écriture. Or, dès une époque très-reculée, il a dû exister de fréquentes communications entre Chypre, Rhodes et la Crète, et

(5) *Das Lautsystem des Altpersischen*; Berlin, 1847, 8°. Les lecteurs de la *Revue* connaîtront très-prochainement l'ingénieuse idée de M. Oppert, par un nouveau travail auquel cet orientaliste distingué met en ce moment-ci la dernière main.

(6) Voy. *Rev. Arch.*, 1846, p. 115, l'article dans lequel M. Letronne a fait connaître la découverte du monument assyrien de Larnaca. Ce monument a été acquis par le gouvernement prussien, qui va en enrichir le musée de Berlin.

les écoles d'artistes crétois et rhodiens ont fort bien pu emprunter des notions à ces habiles sculpteurs assyriens qui, à une époque où Rome existait à peine, étaient déjà consommés dans la pratique de l'art.. Lorsque l'on rapproche de certaines figures de Khorsabad la copie de ce précieux bas-relief trouvé à Marathon (7), et qui est un des plus anciens ouvrages grecs que l'on connaisse, on demeure frappé de l'analogie des détails; la chevelure, les yeux, la barbe, les muscles sont traités de la même manière.

Vous me pardonnerez, je l'espère, monsieur, cet entretien archéologique qui n'a pour but que de faire voir combien les travaux que vous avez si heureusement commencés dans votre savant livre sur le *Troisième système d'écriture cunéiforme*, sont appelés à intéresser vivement les antiquaires et tous ceux qui s'occupent de l'histoire des peuples.

Veuillez recevoir, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mon sincère dévouement.

Adrien DE LONGPÉRIER.

(7) Voy. *Rev. Arch.*, 1844, pl. 1re. Le bas-relief de Marathon, actuellement au *Théséion* d'Athènes, est peint comme les sculptures de Khorsabad.

# CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

## XV^e SESSION.

Le Congrès scientifique de France vient de terminer sa quinzième session, et le chiffre progressif des adhérents peut faire croire que bien d'autres suivront encore. Si ces réunions étaient sans agrément et sans utilité, elles n'auraient eu, en France surtout, qu'une très-courte durée. Celui qui attendrait de la part d'un congrès des résultats bien décisifs éprouverait certainement des mécomptes; il faut y voir seulement l'occasion d'entretenir d'agréables rapports et d'étudier parfaitement une localité. Quelquefois aussi des discussions et des communications importantes viennent consoler des mémoires et des banalités soporifiques qu'on est forcé d'entendre.

Tours était une ville charmante pour y tenir un congrès. Rien n'y manquait, un chemin de fer pour y conduire, une bonne compagnie pour y recevoir, d'intéressants monuments à visiter, de beaux environs à parcourir, des fruits, des fleurs, des expositions, des fêtes, des concerts. Les édiles n'avaient rien oublié, pas même le classique et populaire feu d'artifice. L'état-major du Congrès, M. de Caumont, le grand agitateur scientifique des provinces; M. le vicomte de Cussy, le modèle des présidents; MM. les secrétaires-généraux Noël Champoiseau, Lambron de Lignin, avaient parfaitement organisé la session, et tout a été fait comme ils l'avaient annoncé.

Les séances générales ont été ce qu'elles sont ordinairement; les sections particulières viennent s'y ennuyer entre elles, et MM. les secrétaires s'obstinent à y faire des procès-verbaux d'une longueur révoltante. La curiosité des dames qui veulent assister à ces séances est sévèrement punie, aussi voit-on bien rarement des récidives. Les choses se passent mieux en séances particulières : les assistants sont plus nombreux, on cause, on se dispute en famille, et quand l'ennui vous prend, le passage est libre pour sortir.

Les travaux archéologiques ont commencé par l'examen de cette question : *Quelles sont les causes, les développements successifs et les lois du symbolisme dans l'art chrétien*? Le symbolisme est en grande faveur maintenant, et nos bons aïeux nous ont laissé sur ce sujet des énigmes pour longtemps. Il existe des partisans fanatiques du

symbolisme. Dans nos monuments, s'il faut les croire, tout a un sens, une valeur; le caprice, le hasard n'y est jamais entré; la moindre pierre, la plus laide grimace, la plus simple ligne représentent des textes de l'Écriture. Ce sont des hiéroglyphes que nous expliquerons avec du temps et de la patience. M. l'abbé Auber a voulu le prouver en abordant la tribune avec un énorme manuscrit sur une église de Poitiers, d'où il a tiré les plus vilains magots sculptés, pour les illustrer, les commenter par des passages de l'Écriture, puis il voulut, à l'aide de ce petit bataillon, faire passer ses conclusions exagérées.

M. de La Sicotière, avocat d'Alençon, lui a opposé une vive résistance, et a très-spirituellement réclamé, pour la fantaisie de l'artiste, les sculptures du moyen âge, où l'intention est évidemment satirique et burlesque. La lutte entre ces messieurs a duré trois séances, et le public s'est beaucoup amusé des textes et des faits qu'on se lançait de part et d'autre à la tête. M. de La Sicotière a fini par donner la main à son adversaire sans pouvoir cependant le convaincre. Il y a longtemps, disait-il, que nous sommes des ennemis intimes. Heureux avocats qui se mettent dans de si pacifiques colères!

Cette interminable discussion, qui n'était pas nouvelle dans les congrès, était étrangère à la question du programme qui réclamait non pas des faits particuliers, mais des idées générales, une classification et une histoire du symbolisme orthodoxe dans l'art chrétien. M. Cartier fils a traité la question sous son véritable point de vue, et a signalé, dans un discours d'une teinte trop religieuse peut-être, les causes du symbolisme dans l'homme, son unité dans l'église et ses principales divisions dans sa réalisation (1). M. l'abbé Crosnier, de Donzy, a envisagé la question dans le même sens que M. Cartier, en y ajoutant quelques détails.

Les questions numismatiques étaient nombreuses, et il faudrait bien des volumes pour y répondre. MM. Cartier père, Lecointre-Dupont et Duchalais ont eu la générosité de les traiter rapidement et à l'amiable, se réservant de vider sur un autre terrain toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre eux. Une des questions les plus importantes du Congrès était celle-ci : *A quelle époque faut-il faire remonter la construction de l'enceinte antique des villes gallo-romaines, telles que Bordeaux, Angers, Sens, le Mans, Tours, etc., dont les fondements sont composés de débris de monuments?* Elle a été

(1) Nous reviendrons prochainement sur le discours qui a été imprimé et augmenté de quelques notes très-importantes. (*Note de l'Éditeur.*)

parfaitement traitée par M. Lallier, de Sens, qui s'était déjà fait remarquer dans une discussion philosophique, et dans la controverse sur la fête de l'âne au moyen âge. Après avoir comparé les différentes enceintes gallo-romaines, et avoir constaté l'identité de leur système de construction, M. Lallier a établi avec beaucoup de logique et de clarté que ces fortifications remontaient au moins au commencement du IV^e siècle, et que la simultanéité peut être expliquée par l'invasion des Barbares qu'eut à repousser Constance Chlore. M. Noël Champoiseau a combattu les conclusions avec une ardeur et un talent digne d'une meilleure cause. Il a revendiqué pour ces enceintes gallo-romaines, pour celle de Tours en particulier, une date moins ancienne; il fixe à l'année 411 la construction précipitée et générale de ces murailles, et l'explique par une insurrection de toutes les Gaules qui aurait eu lieu sous Honorius. Nos ancêtres auraient conservé pendant plusieurs siècles un esprit de nationalité qui aurait enfin amené leur révolte, et Rome aurait répondu à ce cri d'indépendance par un ordre de mettre sur-le-champ toutes les places de la Gaule en état de défense. Malheureusement cette insurrection générale des Gaules sous Honorius ne se trouve que dans Chalmel, très-pauvre historien de Touraine. La fusion des Gaulois et des Romains à cette époque est parfaitement établie par les textes et les monuments, et les médailles des *turones* en particulier prouvent une absorption entière et complète. Leurs monnaies autonomes n'ont rien de national, elles n'offrent que des types librement imités des deniers consulaires. Ajoutez que la forme régulière de l'enceinte de Tours accuse un plan primitif plus ancien peut-être que l'époque proposée par M. Lallier. M. Champoiseau fera donc bien de renoncer à son opinion. Ce n'est pas un très-grand malheur d'avoir des murailles d'un siècle plus vieilles qu'on ne l'avait cru d'abord.

Toutes ces questions héraldiques ont été parfaitement traitées par M. Lambron de Lignin, de Soultrait et de Matan. Celles relatives aux langues et aux étymologies ont été résolues par M. de Sourdeval, et Taillard de Douai. Nous signalerons aussi un excellent travail de M. l'abbé Lacurie sur la géographie des Gaules, un très-spirituel mémoire de M. le lieutenant-colonel Jacquemin, sur le harnachement militaire et une dissertation sur la peinture à la cire, où M. Cartier fils donne les procédés encaustiques des anciens, et indique tous les résultats de ses expériences particulières. Cette dissertation, qui sera imprimée dans le compte rendu, provoquera, il faut l'espérer, d'utiles expériences.

Pour les questions historiques, MM. Pernot et Hernou ont travaillé à la réhabilitation de Louis XI. Mais dans un brillant réquisitoire, M. de La Sicotière a combattu les excès de la réaction en faveur de ce prince, qui ne fut pas toujours bon fils, bon époux, bon père, ni même bon roi. Un savant indigène a signalé dans cette discussion un fait qui *devait faire connaître le caractère de Louis XI*. Ce roi de France, a-t-il gravement raconté, ne pouvant avoir, dans son château de Plessis-les-Tours, des caves qui auraient été sujettes aux inondations, en fit creuser dans le coteau opposé de la Loire, et pratiqua un tunnel sous la rivière, afin de communiquer plus sûrement et plus promptement avec son vin. Cette légende de tunnel sous la rivière n'est pas nouvelle et n'est pas locale, mais il est rare de la rencontrer avec d'aussi naïves circonstances. Les rires du congrès n'ont pu ébranler la conviction de l'orateur, qui a promis de découvrir un autre tunnel partant du château de Chinon, et passant sous la Vienne : à chacun sa spécialité.

Le discours le plus remarquable et le plus applaudi a été celui de M. de Falloux, sur cette question : *Quels ont été les points de ressemblance et les points d'opposition les plus remarquables dans le développement des institutions de la France et de l'Angleterre, depuis le XI^e siècle?* L'honorable député de Maine-et-Loire a établi un très-juste et très-intéressant parallèle entre les deux pays rivaux ; on ne peut vraiment pas s'exprimer avec plus de grâce, d'esprit, d'urbanité, de bonheur d'expression au sujet des Anglais, qui font merveille pour l'Angleterre, et des Français, qui font merveille pour tout le monde.

La dernière séance du congrès a été remplie par l'exposé des doctrines esthétiques de M. Daly, directeur de la *Revue d'Architecture*. A travers sa terminologie phalanstérienne et ses théories d'unité, de solidarité, d'harmonie et de forme génératrice de l'art, M. Daly a émis d'excellentes idées sur l'étude simultanée de l'antiquité et du moyen âge. Contrairement aux opinions de M. Vitet, il ne veut pas de divorce entre l'archéologie et l'art moderne. L'art est toujours l'expression d'une société ; l'individu n'invente pas plus un art qu'une société. Notre passé artistique ne doit pas être renié, nous avons à le continuer et à le perfectionner dans l'avenir. Recevoir l'enseignement d'une tradition n'est pas se condamner à une imitation servile. Entre le Parthénon et la cathédrale de Reims, il y a la différence d'un père à un étranger ; nous ne voulons pas être le singe de l'un, mais nous sommes les héritiers de l'autre.

A l'occasion du Congrès, la ville de Tours avait improvisé une

petite exposition d'objets antiques, choisis dans les cabinets d'amateurs. La pauvre bienfaisance administrative avait spéculé sur cette exposition. Il fallait payer cinquante centimes d'entrée au profit des pauvres. Cette aumône forcée était, du reste, récompensée au centuple dès ici-bas ; car les visiteurs pouvaient admirer des pièces qui feraient l'honneur des plus riches musées de Paris. Nous signalerons surtout, 1° un admirable chandelier du XII^e siècle, probablement donné par saint Thomas de Cantorbéry, à l'église du Mans ; 2° une magnifique serrure du XV^e siècle, avec des figures et des détails surprenants d'architecture. Ces deux précieux objets appartiennent à M. d'Espanlart, du Mans ; 3° des verreries et des faïences très-remarquables de la collection de M. Roux, de Tours ; 4° un beau calice de la renaissance, appartenant à un couvent de la ville, 5° des ivoires très-anciens et très-curieux, appartenant à M. le vicomte de Cussy et à M. André Salmon, 5° un anneau mérovingien très-précieux, du cabinet de M. Cartier.

Pour prolonger le plaisir d'être ensemble, les membres du Congrès avaient renvoyé aux jours qui devaient suivre la clôture, leurs excursions lointaines. Messieurs les directeurs du chemin de fer mirent à leur disposition, un convoi de wagons très-confortables, comme on prêterait à des amis son équipage. On visita les curiosités d'Amboise, les richesses de Chenonceaux, dont M. le comte de Villeneuve fit les honneurs avec une magnificence chevaleresque, et le soir on se quitta en souhaitant que le Congrès scientifique de France dure longtemps, et que toutes les sessions ressemblent à celle de Tours.

Celle de 1848 doit s'ouvrir le 1^er septembre à Nancy.

E. de V.

---

# SUR LE TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE EN ALGÉRIE.

Je viens de faire une excursion au tombeau de la Chrétienne. C'est un tumulus de soixante mètres de diamètre et de quarante de haut, tout en pierres de taille, et dont le cône est à gradins. J'ai examiné la masse énorme de décombres qui est à l'entour; ce n'est autre chose que le revêtement du soubassement, détruit à une époque très-reculée pour pénétrer dans le tombeau, tentative qui a été infructueuse. Le soubassement était revêtu d'une colonnade d'ordre ionique de style archaïque, ce qui donne au monument une conformité de plus avec le tombeau de Madrazen, qu'on appelle le *tombeau de Syphax*. Mais ce dernier est d'ordre dorique d'après le dessin de Bruce, le seul que j'ai vu.

Je pense que le nom de tombeau de la Chrétienne a été donné au premier de ces monuments, parce qu'il reste en place une porte simulée, formée d'une seule pierre qui a au moins cinq mètres de hauteur, et qui est sculptée comme les portes de tombeaux lyciens, de sorte que la séparation des quatre panneaux simule une croix. Au sommet est une plate-forme avec un trou carré d'un mètre de côté, au milieu duquel a poussé un olivier sauvage, de sorte qu'on ne peut en reconnaître la profondeur ni la destination. Le revêtement de l'édifice était en calcaire dur; les tambours des colonnes étaient engagés d'un tiers de leur diamètre. Il reste sur place dix ou douze chapiteaux visibles, des morceaux d'architecture; mais je n'ai rien vu de la corniche; il est probable qu'elle est enfouie sous les décombres. Je suppose que le soubassement était décoré de trente-deux colonnes. Il y avait quatre portes simulées semblables à celles dont j'ai parlé. Chacune d'elles était faite d'un seul morceau de pierre, elle était entourée d'une architrave, et surmontée d'un tableau à crossette, comme les portes de style grec. Les moulures n'ont rien de romain,

et cela confirme ce que j'ai dit, qu'il n'existe aucun tumulus proprement dit du temps des Romains.

Les quatre portes simulées sont orientées aux quatre points cardinaux très-parfaitement, la déclinaison de la boussole était de dix-neuf degrés à Alger. L'édifice est placé sur la dernière crête du Sahel, à trois kilomètres de la mer et à cent vingt mètres au-dessus.

La masse de l'intérieur paraît être faite de grosses pierres bien appareillées, mais d'une nature plus tendre (grès tertiaire avec des mollusques terrestres); c'est ce qui aura rebuté les anciens investigateurs. A mon avis, ce tombeau n'a jamais été ouvert, et il existe certainement au centre une chambre dans laquelle est déposé le corps du défunt, entouré, selon l'usage, d'armes, de meubles et de bijoux précieux.

M. le ministre de la guerre est dans l'intention de faire dégager les abords du monument, et mettre de côté les pierres sculptées qui se découvriront. Peut-être même, si les crédits sont suffisants, de faire remonter une ou deux colonnes ioniques, pour qu'on puisse juger de l'ancien état du monument.

Le dégagement des décombres mettra à découvert les bases des colonnes et le stylobate. Mais je ne me chargerai pas de faire la proposition de pénétrer dans l'intérieur; les dépenses seraient grandes à cause de la situation isolée de l'édifice, et la responsabilité serait fâcheuse, si l'on ne trouvait rien.

On aurait peut-être employé, pour empêcher de pénétrer dans la chambre, un système égyptien, qui consiste à faire entrer par un conduit dont la porte est fort éloignée de l'édifice. Peut-être la chambre était-elle parfaitement close, comme au tombeau de Tantale.

Dans tous les cas, l'emplacement et les distances correspondent très-bien à l'indication de Méla *monumentum commune regiæ gentis*.

Les ruines de Tefezed sont dans le voisinage du tombeau, et à cinq ou six lieues plus loin on voit un grand castrum ou præsidium avec une enceinte carrée de pierres de taille, et une porte magnifique avec une belle inscription très-longue, mais peu lisible à cause des lichens; il faut une échelle pour les nettoyer.

Depuis que je prends des renseignements, on me signale de tous côtés des ruines curieuses. Ce pays-ci offrirait de bien intéressants sujets d'étude.

CH. TEXIER.

---

# NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

# L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE BEAUVAIS.

---

Le christianisme fut apporté dans l'ancienne capitale des Bellovaques par saint Lucien vers l'an 250. La parole de l'Évangile ne tomba pas sur une terre aride, car beaucoup embrassèrent la foi. La cité romaine de Beauvais, gouvernée alors par des proconsuls ignorants et sans humanité, vit bientôt couler le sang de son premier apôtre et de ses compagnons. Mais quand la paix fut rendue à l'Église et que les fervents chrétiens du Beauvaisis ne furent plus obligés de se cacher pour offrir à Dieu leurs prières, saint Firmin, qui avait depuis longtemps commencé ses travaux apostoliques, vint gouverner l'église de Beauvais privée alors de pasteur; selon Godefroy Herment, ce fut lui qui posa les premiers fondements de l'église de Saint-Étienne de Beauvais. Cette église n'était, à ce que l'on pense, qu'un simple oratoire, bâti sur le modèle de la Basse-Œuvre, qui servait alors de cathédrale.

Au IX^e^ siècle (845), sous l'épiscopat de saint Hildeman, les religieux de Saint-Waast d'Arras, tourmentés par les Normands, apportèrent à Beauvais la châsse de leur ancien évêque, et la déposèrent dans l'oratoire de Saint-Étienne. Les miracles qu'elle y opéra attirèrent bientôt un grand nombre de pèlerins, et l'église fut placée sous l'invocation de saint Waast. Quelques années après les religieux retournèrent à Arras, emportant avec eux les précieuses reliques; mais l'église n'en conserva pas moins le nom de Saint-Waast, auquel on ajouta celui de Saint-Étienne en mémoire de son premier patron.

L'église de Saint-Waast-Saint-Étienne subsista jusqu'au X^e^ siècle. On ne sait pour quelle cause elle fut détruite vers l'an 990, et à la place qu'elle occupait, on jeta les fondements d'un nouvel édifice,

bâti sur un plan plus étendu et avec toute la magnificence dont l'architecture était alors capable.

Nous avons encore de cette seconde église la nef et les transsepts. Le chœur a été détruit et remplacé par une œuvre du XV^e siècle. On est porté à croire que la construction avait été commencée par l'ancien chœur et terminée par le portail. Voici les raisons qui viennent à l'appui de cette opinion : Si l'on examine avec soin les parties qui restent de l'ancienne église, qui est du style ogival à sa naissance, c'est-à-dire de la fin du XII^e siècle, on s'aperçoit facilement que plus on se rapproche du portail, plus l'architecture prend de nouvelles formes, et qu'enfin dans les parties occidentales l'ogive se mêle au plein cintre. Le XIII^e et le XIV^e siècle n'ajoutèrent rien à l'édifice; mais il n'en fut pas de même du XV^e, car à cette époque on faisait peu de cas des monuments romans; et lorsqu'on le pouvait, ils étaient remplacés par d'autres édifices du style flamboyant. L'église de Saint-Étienne ne fit pas exception à cette règle assez générale. Le chœur, qui était la plus ancienne partie de l'édifice et qui peut-être avait besoin de réparations, fut détruit, et on lui substitua, comme je l'ai déjà dit, celui que nous voyons actuellement.

Le peu de rapport qu'il a avec la nef, quelques pierres d'attente qui subsistent encore, nous font présumer que l'architecte ne devait pas en rester là, et que son intention était d'élever une nef dans les mêmes proportions et dans le même style. Mais le manque de fonds ne permit pas de réaliser ce projet qui nous aurait privés d'un monument très-intéressant au point de vue de l'art (1).

En 1590, on éleva au nord du portail occidental une énorme tour d'une architecture lourde et sans grâce, dont le couronnement ne fut jamais terminé. Enfin, au commencement du XVI^e siècle on avait garni les fenêtres du chœur et des chapelles qui l'entourent de magnifiques vitraux peints, exécutés par Engrand le Prince et Nicolas le Pot, dont les productions ornent aussi les deux fenêtres qui surmontent les portails des transsepts de la cathédrale.

Pour bien connaître un édifice, il est nécessaire d'avoir une idée juste de son plan. Celui de l'église de Saint-Étienne est à croix latine; lorsque l'ancien chœur existait, il devait être bien régulier; mais le

(1) Le pourtour du chœur fut commencé en 1506 et le maître-autel consacré en 1522 par maître Jean de Pleurs, le tout bâti aux frais et dépens du clergé et des habitants de la paroisse, mais les comptes furent longs à terminer, car Simon nous apprend qu'il y eut un concordat en 1619 pour régler l'association formée à cet effet par les chanoines et les marguilliers. (*Notice sur Étienne,* par M. Stanislas de Saint-Germain.)

nouveau chœur, élevé sur de plus grandes proportions, fait que la partie haute de la croix latine, ordinairement la plus petite, est ici la plus grande. Deux collatéraux accompagnent la nef et se continuent autour du chœur; neuf chapelles, assez vastes, dont une sert de sacristie, s'élèvent autour des nefs déambulatoires du chœur (1). De plus, un transsept sépare l'église en deux parties. Quatre portes donnent entrée dans l'édifice, deux sont percées dans la façade occidentale, dont l'une correspond à la grande nef, l'autre au collatéral du midi. Une troisième est ouverte dans le flanc septentrional de la nef; enfin la quatrième se trouve placée dans une chapelle du chœur du côté méridional (voy. la pl. 76).

L'église de Saint-Étienne se compose de deux monuments bien distincts, l'un du style roman secondaire et tertiaire, l'autre du style ogival de la dernière époque. Comme les architectes qui, au XV$^{e}$ siècle, élevèrent le chœur, ne touchèrent en rien à la nef, si nous en exceptons la tour, dont nous parlerons en dernier lieu, on nous permettra d'étudier séparément chacune des parties qui composent l'édifice.

Pour mettre plus de clarté dans notre description, nous procéderons chronologiquement, et nous commencerons notre examen par la partie romane.

Nous conduisons d'abord notre lecteur au transsept dont les deux façades se dressent sur les deux places qui avoisinent de chaque côté l'église Saint-Étienne. C'est la partie qui paraît la plus ancienne de tout l'édifice. L'ornementation de la façade nord est très-remarquable. Le milieu est occupé par une rosace autour de laquelle on a sculpté un sujet qui est encore pour les archéologues un problème dont il paraît difficile de trouver la solution. Plusieurs explications en ont déjà été données : les uns veulent y voir une représentation du jugement dernier; Jésus-Christ serait figuré par le personnage debout au sommet de la rose, les élus seraient représentés par les figures qui semblent monter vers celle qui tient le milieu, et enfin

(1) On peut remarquer sur le plan ci-joint (voy. pl. 76) que deux chapelles du chœur qui avoisinent l'abside de chaque côté de celle qui est placée au fond, ont une forme tout à fait particulière et différente de celle qu'on a l'habitude de donner aux chapelles placées dans cette partie de l'édifice, ordinairement pentagonales ou rondes. Je n'ai encore remarqué cette particularité que dans l'église de Saint-Gervais à Paris, bâtie au même siècle, et dont le plan, quant au chœur, a quelque ressemblance avec celui de l'église dont nous nous occupons. L'ancienne chapelle des Bourbons à Moulins, actuellement la cathédrale, ne consiste qu'en un chœur très-étendu, et affecte aussi dans les collatéraux une disposition analogue.

celles dont la tête est tournée vers la partie basse seraient les damnés que Jésus-Christ refoule dans les abîmes éternels.

Une autre explication est celle-ci : tous ces personnages représenteraient les diverses phases de la vie humaine; au côté droit seraient la jeunesse, l'adolescence, la vieillesse; le personnage du milieu un ange exterminateur qui coupe le fil des jours de l'homme, et le précipite dans la tombe figurée par le cadavre couché dans un linceul au-dessous de cette rosace. On voit plus bas deux petites fenêtres à plein cintre sans ornements qui contribuent, de concert avec la grande rose, à éclairer cette partie du transsept.

Le pignon du transsept est formé d'un appareil qui mérite quelque attention. Il se compose de lignes obliques qui se coupent et laissent entre elles un losange rempli par des fleurs à quatre feuilles. Une petite fenêtre carrée, très-ornée, en occupe le milieu, et éclaire les combles de l'édifice.

L'autre transsept, du côté du midi, n'offre rien de remarquable; il est percé de trois fenêtres romanes très-simples.

En poursuivant notre marche vers la partie occidentale, nous rencontrons un magnifique portail de la seconde époque romane, donnant entrée dans la deuxième travée du collatéral septentrional de la nef. Une espèce de porche grossier (1) dérobe aux regards ce chef-d'œuvre du XI^e siècle, et lui fait perdre une partie de sa beauté. Quatre voussures entourent un tympan et reposent sur trois colonnes dont les chapiteaux sont très-ornés (2).

On nous permettra de résumer le rapport qui a été fait par M. Bazin au comité historique (3), touchant l'explication symbolique des ornements de ce portail. Le sujet principal est la création du monde, et voici comment il se développe : dans le tympan on aperçoit la Trinité, le père est figuré par le buste couronné du milieu tenant dans ses mains deux autres petits bustes aussi couronnés, représentant le Fils et le Saint-Esprit. De tous les animaux qui vivent sur la terre, Dieu commença par créer les animaux qui nagent et les oiseaux qui volent sur la terre et sous le ciel (4); aussi cette créa-

(1) On demande depuis longtemps la démolition de cet ignoble porche élevé par je ne sais quel artiste. Jusqu'à présent les réclamations ont été inutiles; on devrait cependant observer, qu'une des parties les plus curieuses de Saint-Étienne est la moins connue, la moins appréciée, grâce au porche qui l'obstrue de tous côtés.

(2) Ce portail a été décrit et figuré par M. de Caumont. (*Cours d'antiquités mon.*, t. IV, édition de 1841, et par M. Schmith. (*Atlas du Manuel de l'architecte des monuments religieux*, planche XII, fig. 322.)

(3) *Bull. du comité historique*, session 1840-41, p. 114.

(4) *Genèse*, I, 20, 21.

tion est représentée dans la première voussure, à partir du tympan, par des animaux ailés, à queue de poisson, et dans la seconde par des oiseaux à queue fleuronnée. Ensuite il créa les animaux qui vivent sur la terre (1), figurés dans la troisième voussure par des animaux sauvages.

Enfin toute la création se termine par l'homme qui devait en être le roi (2), ce qui est figuré dans la quatrième voussure. On voit que le sculpteur a parfaitement suivi l'ordre indiqué par la Bible.

On ne peut se lasser d'admirer la précision avec laquelle sont traités les plus petits détails, et nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que le XI^e siècle a produit bien des œuvres dignes de l'admiration. Ce petit portail gagnerait beaucoup à être nettoyé; un badigeon pâteux couvre une partie de ses sculptures; on pourrait le détacher, et mettre la pierre à nu en la lavant, mais non pas en grattant, car le grattage est peut-être le plus grand destructeur des monuments, tout en voulant les réparer.

Un système d'appareil tout différent de celui que l'on admire au pignon de la façade septentrionale du transsept surmonte la dernière voussure de ce petit portail. Il se compose de petits hexagones réguliers, remplis, dans l'espace qu'ils laissent vides entre eux, de petits carrés (3).

Dès les temps les plus anciens on a compris qu'un demi-jour était très-convenable au recueillement et à la prière. Aussi dans les églises romanes, où l'on ne se servait pas encore de vitraux peints, les ouvertures sont peu nombreuses, et surtout d'une grandeur peu considérable. Il ne faut donc pas s'étonner de voir la nef de Saint-Étienne éclairée par des fenêtres de moyenne grandeur. Les unes s'ouvrent dans chaque travée des collatéraux, les autres sont percées dans la grande nef au-dessus du triphorium. Elles sont à plein cintre, surmontées d'un archivolte reposant sur des têtes grimaçantes. Quatre seulement sont à ogive, et sont placées dans les deux dernières travées de la nef du côté méridional.

Au-dessus des fenêtres se trouve la corniche, qui est remplacée par la galerie à jour des églises des siècles suivants. Aussi celle qui décore les murs de la nef de Saint-Étienne est très-curieuse; elle se compose d'une série d'arcatures, reposant sur des consoles formées de têtes grimaçantes.

(1) *Genèse*, I, 24, 25.
(2) *Genèse*, I, 26, 27.
(3) Figuré aussi par les auteurs ci-dessus indiqués.

Quant aux contre-forts qui soutiennent l'édifice, ils sont très-simples; ce ne sont que des massifs de maçonnerie en retrait, ou bien de simples colonnes, placées entre les fenêtres. Celles qui se voient à la grande nef, entre les fenêtres du clerestory, ne servent qu'à orner les murs; celles des petites nefs sont doubles et reposent sur un piédestal carré, sans ornements.

Nous voilà devant la façade occidentale, la principale de l'édifice; ici nous ne voyons plus le plein cintre, mais l'ogive sévère du style de transition; les ornements y sont rares, mais les moulures sont bien prononcées. Nous prions le lecteur de faire abstraction de la lourde tour qui défigure le portail du côté du nord; elle est du XVI^e siècle; c'est pourquoi nous n'en parlerons qu'en dernier lieu.

Une voussure, large et profonde, encadre le tympan où l'on voit encore quelques fragments des sculptures qui en faisaient autrefois tout l'ornement. Les divers sujets représentés sont la Trinité, le Martyre de saint Étienne et la Naissance de Jésus-Christ. Un pied-droit carré sépare la porte en deux parties. Il est assez probable que ce pilier, aujourd'hui de la plus grande nudité, était décoré de la statue ordinairement placée sur le trumeau des grandes portes des églises chrétiennes. Les quatre parties de la voussure ogive formant porche sont ornées de guirlandes de roses et garnies de confesseurs, de martyrs et d'évêques; la plupart sont très-mutilés et reposent sur des chapiteaux à feuillages. Autrefois des statues d'assez grande dimension, portées sur les piédestaux existant encore, remplissaient tout cet espace vide aujourd'hui.

Ce portail est encadré de deux contre-forts assez saillants, bâtis en retraits, qui vont supporter le mur occidental de la nef percée de trois lancettes et surmontée d'un pignon triangulaire, ornée d'une petite rosace. A droite de la grande porte, s'en trouve une autre plus petite, donnant accès dans un des collatéraux; deux colonnes supportent un arc ogival très-sévère; une petite rose multilobée est ouverte un peu plus haut. Dans le contre-fort, placé au coin de l'édifice, près de cette porte, on remarque un escalier en spirale, surmonté d'une tour polygonale, terminée par une flèche en pierre à huit pans, le tout surmonté d'une fleur de lis.

Pénétrons à l'intérieur de la basilique : le défaut d'unité qui existe entre la nef et le chœur vous frappe tout d'abord; les flots de lumière qui se répandent dans celui-ci sont peu en harmonie avec le demi-jour qui règne dans celle-là.

Dix piliers isolés, entourés de colonnes, et auxquels correspon-

dent seize piliers engagés, supportent tout le poids des voûtes qui couvrent la nef et les collatéraux. Ces piliers se composent d'un massif carré, auquel sont accolées huit colonnes, dont quatre sont rondes, et les quatre autres affectent une forme elliptique. Les chapiteaux qui les surmontent sont formés de larges feuilles de plantes aquatiques assez grossièrement sculptées. Les architectes n'allaient point chercher bien loin leurs motifs de décoration; ils les empruntaient aux plantes communes, surtout à celles qu'ils avaient le plus souvent sous les yeux.

Nous devons ajouter néanmoins que l'on remarque un bien plus grand fini de travail dans les chapiteaux des colonnes placées dans la dernière travée du côté occidental; ils sont plus ornés, et on y voit déjà apparaître tout le luxe et la beauté de sculpture qui devait être portée à un si haut degré par les architectes des siècles suivants.

Les voûtes sont construites suivant deux systèmes d'architecture : celles des collatéraux sont à plein cintre surhaussé, divisées par de gros tores qui accusent le XI^e siècle; les voûtes de la nef leur sont postérieures, et portent les caractères du style ogival primitif. Ces voûtes en ont-elles remplacé d'autres plus anciennes et du style roman? Cela est très-probable, quoique incertain. Les clefs sont très-ornées, et du côté de l'orient on remarque le buste d'un évêque coiffé de la mitre.

Les archéologues distinguent trois parties dans la grande nef : les arcs de communication avec les collatéraux, le triphorium et le clérestory. C'est aussi ce que l'on voit dans l'église qui nous occupe. Entre chaque pilier, au-dessous des fenêtres romanes qui éclairent la nef, se trouve le triphorium, galerie autrefois ouverte et prenant jour sur la nef au moyen de deux arcs, reposant sur trois petites colonnes, le tout encadré d'un arc plus considérable soutenu également par deux colonnes.

Le transsept est éclairé, comme nous l'avons dit, de deux fenêtres et d'une rose du côté du septentrion, et de trois fenêtres du côté du midi; les voûtes sont pareilles à celles de la nef, et on aperçoit, à leur retombée, quelques têtes grimaçantes faisant office de consoles.

Comme la plupart des églises romanes, Saint-Étienne avait aussi sa lanterne placée au-dessus de la croisée. Trois parties en ont été conservées, et servent de points d'appui à la voûte du chœur qui a été continuée jusqu'en cet endroit; le troisième pan de muraille a été abattu lors de la construction du nouveau chœur. Deux petites fenêtres cintrées sont encore ouvertes dans les murs existants.

Imaginons l'ancien chœur encore debout, la lanterne surmontée de sa flèche aiguë, et nous aurons l'église de Saint-Étienne telle qu'elle était dans son état primitif. Toutes les parties alors étaient en harmonie, mais le nouveau chœur est venu briser toutes ces lignes et rompre cet ensemble de beautés qui faisait de cet édifice un monument du plus haut intérêt; voilà tout ce qui est resté de l'époque romane, et cela suffit, je pense, pour nous faire juger de ce que devaient être les parties non existantes.

Faisons un pas, et nous avons franchi trois siècles; car l'œuvre du XI^e siècle est unie à celle du XV^e sans aucune transition; la naissance et la décadence de l'art chrétien se montrent ici sans nous faire passer par toutes les phases qu'il a eu à parcourir pour parvenir à son plus haut degré de perfection et arriver ensuite à son déclin; c'est l'*alpha* et l'*oméga* du style essentiellement catholique.

Considéré en lui-même et abstraction faite de la nef à laquelle il est soudé, ce chœur ne manque pas de légèreté; il se développe dans de belles proportions; un collatéral l'entoure, des chapelles l'accompagnent : le tout enfin est construit avec grâce et harmonie. Le style du XV^e siècle ne peut être mis en parallèle avec celui des siècles qui l'ont précédé, mais il n'est point cependant dépourvu de beauté. Si l'on y remarque une certaine crainte et une certaine gêne dans l'emploi des ornements, on ne peut s'empêcher d'admirer les sculptures dont il a couvert tant d'édifices. Dans l'église de Saint-Étienne, il n'y avait point de façade à orner; aussi l'ornementation en est assez simple. Trente-deux piliers à forme prismatique soutiennent les voûtes du chœur, des bas côtés et des chapelles. Elles sont divisées par de nombreuses nervures en une multitude de compartiments.

La partie la plus élevée du chœur est éclairée par de grandes fenêtres assez larges, mais privées de leurs riches vitraux peints. On ne trouve point ici de triphorium, et le clérestory vient s'appuyer immédiatement sur les arcs de communication des collatéraux. L'abside est pentagonale; le pan du milieu est beaucoup plus large que les deux autres, assez étroits. L'architecte l'a fait à dessein, afin de trouver dans cet élargissement un motif de décoration très-peu usité, et que je n'ai rencontré dans aucune des églises que j'ai visitées. Il imagina de percer ce pan d'une large fenêtre surmontée d'une magnifique rosace, d'un diamètre assez considérable, et ornée de nombreux compartiments. Des vitraux peints remplissaient les vides laissés par les meneaux. Aussitôt que le soleil paraissait sur

l'horizon, on voyait cette rose étinceler de mille feux, se réfléchir sur l'autel où s'offrait l'auguste victime et sur les piliers qui l'environnaient, comme pour annoncer aux fidèles la venue de Jésus-Christ dans le temple et l'apparition de cette divine lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; mais, hélas! toutes ces magnificences n'existent plus; les fourrages entassés dans l'église pendant des années de fureur ont fait justice de la rose; un orage en avait auparavant détruit les vitraux; actuellement une ignoble étoile de bois, reposant sur des meneaux également de bois, grossièrement travaillés et remplis de verres blancs, tiennent la place de cette rosace, qui faisait le plus bel ornement de Saint-Étienne.

Les collatéraux et les chapelles qui accompagnent le chœur sont bien proportionnés; leur élévation est en rapport avec celle du chœur; de larges fenêtres à compartiments multiples, dont la plupart sont encore ornés de magnifiques vitraux peints, les éclairent et laissent pénétrer un demi-jour mystérieux qui convient si bien au recueillement et à la prière.

Une des chapelles du côté septentrional sert de sacristie; on y voit une voûte plate avec des nervures qui se croisent.

A l'exception de quelques pendentifs qui ornent les voûtes des chapelles méridionales, nous ne voyons rien qui puisse attirer spécialement l'attention de l'antiquaire. Il suffit de dire que toute cette partie est homogène, et construite avec tous les caractères qui distinguent le style ogival tertiaire, et nous pouvons ajouter que si le chœur n'est point en harmonie avec la nef, considéré seul, il ne manque pas de beauté; de sorte qu'on ne peut nier qu'une nef élevée sur le même plan, dans le même style et les mêmes proportions que ce chœur, ne dût constituer un édifice plein d'intérêt.

Depuis la destruction de l'ancien jubé, le chœur est nu et complétement dépouillé d'ornements; une grande grille moderne tient la place de ce jubé, et ce qu'on y remarque de plus ancien, sont les stalles qui paraissent remonter à une époque assez éloignée. Au pourtour extérieur, elles sont décorées de petites statues en demi-relief placées dans des espèces de niches peu profondes et représentant des martyrs. Des grilles modernes et sans ornements sont aussi placées entre chaque pilier du chœur.

Les vitraux de Saint-Étienne datent du XVI^e siècle; ils sont conservés en assez grande partie et ne sont point au-dessous de la réputation dont ils jouissent. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail de chacune de ces verrières. Nous renvoyons à la Notice de

M. de Saint-Germain, qui en a parlé longuement. Ne pouvant donner à nos lecteurs un dessin de chacun de ces vitraux, dessin qui demanderait à être colorié afin de mieux faire saisir l'ensemble et le détail de toutes les beautés dont le nombre est si considérable, nous pensons qu'une simple description serait stérile et pourrait causer de l'ennui sans pouvoir donner aucune idée de ce qui existe. Nous en dirons autant des peintures sur bois, du XV^e siècle, qui ornent la plupart des chapelles (1).

Outre ces peintures et ces vitraux, on admire encore dans ces chapelles plusieurs autres œuvres d'art non moins remarquables. Ainsi, dans la première chapelle du côté méridional, se trouve une Vierge du XV^e siècle; dans une chapelle voisine de la sacristie, on voit un magnifique retable qui a conservé sa peinture primitive. Une statue représentant l'*Ecce Homo* en occupe le milieu entre sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon et sainte Marthe tenant un bénitier, le tout entouré de rinceaux dorés et surmonté de dais sculptés à jour de la plus grande beauté. Dans la chapelle la plus voisine du transsept septentrional, deux petites portes vous conduisent dans une ancienne chapelle convertie aujourd'hui en vestiaire pour les enfants de chœur. On y admire une voûte magnifique ornée d'une multitude de nervures qui s'entre-croisent et viennent retomber sur deux colonnes rondes placées au milieu. Cette chapelle était autrefois destinée au sépulcre; c'était là que l'on consacrait le saint sacrement au jour du jeudi saint.

A l'extérieur, le chœur de Saint-Étienne produit un effet majestueux. Tout autour, quarante-huit piliers butants appuyés sur les murs de refend des chapelles, supportent la retombée des voûtes; ils sont ornés de tous les ornements employés dans ce siècle. On parvient aux combles de l'édifice au moyen de plusieurs escaliers placés dans les contre-forts; ils sont surmontés de pinacles ornés de crochets et de feuilles de chou. L'un d'entre eux a pour couronnement une cloche en pierre, ce qui est d'un bien pauvre effet monumental. Au-dessus des murs du chœur et des collatéraux règne une galerie garnie de balustrades évidées à jour, composées de compartiments très-gracieux qui s'entrelacent et semblent former des cœurs. Plusieurs de ces balustrades ont été réparées les années dernières avec beaucoup de goût et de discernement. La charpente de la toiture du

(1) Plus tard, si le temps nous le permet, nous pensons pouvoir donner à nos lecteurs une description détaillée accompagnée de dessins de ces vitraux et de ces peintures.

chœur étant très-élevée, joint à une grande solidité l'immense avantage de ne point conserver l'humidité. Des ardoises la recouvrent à l'extérieur.

La tour qui se trouve à l'extrémité septentrionale du portail a été bâtie vers la fin du XVI^e siècle. On ne peut rien imaginer de plus lourd ni de moins gracieux; d'une largeur plus qu'ordinaire, elle écrase de tout son poids la nef à laquelle elle est accolée. La hauteur est loin d'être en proportion avec la largeur; aussi n'est-ce qu'une masse de pierres symétriquement arrangée et couverte de part en part d'ornements dépourvus de goût. Une grande fenêtre géminée est percée dans tous ses côtés; à un des angles se trouve une tourelle ronde renfermant l'escalier qui conduit sur une plate-forme octogone, entourée de balustrade en bois reposant sur une base carrée, accompagnée aux quatre coins de pots à feu grecs.

En terminant ce faible travail, nous devons louer le zèle avec lequel on entretient l'église de Saint-Étienne. Actuellement elle est dans un bon état; les réparations y sont faites avec discernement. Notre plus grand désir serait de voir toutes les villes qui possèdent des monuments du moyen âge suivre l'exemple de Beauvais; alors nous serions en sûreté pour la conservation de ces beaux édifices que la foi de nos pères a élevés en si grand nombre sur notre sol français.

L'abbé C. G. Balthasar,
Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

# LETTRE DE M. SAMUEL BIRCH A M. LETRONNE

## SUR UN PASSAGE DE CHORICIUS DE GAZA.

---

MON CHER MONSIEUR,

Je suis charmé que ma petite note sur l'expression hiéroglyphique du nom égyptien *Kalasiris* vous ait paru digne d'être insérée dans la *Revue archéologique* (t. IV, p. 196). Je vous remercie surtout d'y avoir ajouté des exemples grecs qui prouvent sans réplique que *Kalasiris* était un nom propre très-répandu parmi les Égyptiens, à l'époque romaine; ce qui donne beaucoup de consistance à mon observation.

Quant à l'étymologie que M. de Saulcy a donnée de ce nom, je diffère entièrement de son avis. Je pense que Jablonski a donné la véritable, et que le mot signifie *jeunes troupes*.

En échange des passages que vous m'avez fait connaître sur ce point, je suis tout fier de pouvoir vous en citer un qui a échappé à votre diligence habituelle. Il confirme merveilleusement une opinion que vous avez récemment soutenue. (*Revue archéologique*, t. III, p. 354 et suiv.). Dans votre curieuse dissertation sur les prétendus *banquets funèbres*, qui ne sont rien que des *scènes d'intérieur*, des *repas de famille*, vous avez montré, qu'en de tels sujets, la *matrone* ou *mère de famille* est toujours *assise* sur un *siége à part*, à la *tête* ou *au pied* du lit sur lequel le mari est accoudé seul ou avec ses fils; au lieu que, quand la femme est couchée sur le lit, à côté de l'homme, ce doit être une *concubine* ou une *femme de plaisir*. Vous avez allégué des preuves convaincantes en faveur de cette distinction que j'admets complètement pour ma part, et à l'appui de laquelle je pourrais vous citer quelques monuments que nous avons au *British Museum*.

Mais je me contenterai de vous alléguer un passage qui aurait été très-bien placé à côté de celui de Dion Chrysostome que vous avez cité (p. 355). Il est tiré d'une déclamation du sophiste Choricius de Gaza, qui vivait sous Justinien (dans le *Spicilegium romanum* du cardinal Mai, in-8°, t. V, p. 431). On le trouve dans la description

d'une peinture représentant Thésée qui, pour se reposer de ses travaux, s'étend sur son lit, ayant à côté de lui sa femme, avec laquelle il s'entretient... καὶ τῇ παρούσῃ γυναικὶ διελέγετο, οὐ σὺν αὐτῷ κατακειμένῃ (non *couchée* avec lui), νυκτὸς γὰρ ἡ κοίτη τοῖς (1) σώφροσιν (car, pour les femmes sages, le lit ne sert que la nuit), ἐπὶ δίφρου δέ τινος ὀκλαδίου παρακαθέζεται (mais elle est *assise à côté de lui sur un pliant*). C'est, en d'autres termes, ce que dit le passage de Dion Chrysostome; mais, outre l'expression d'un fait particulier, il y a ici l'indication d'un usage fondé sur les bonnes mœurs, dans les familles qui respectaient les convenances.

S. Birch.

(1) On doit lire ταῖς σώφροσιν (γυναιξί), non τοῖς, l'exclusion ne pouvant concerner ici que les femmes.

# LETTRE DE M. C. LEEMANS A M. J. DE WITTE

## SUR QUELQUES MONUMENTS ÉGYPTIENS DU MUSÉE BRITANNIQUE A LONDRES, ET DU MUSÉE NEERLANDAIS D'ANTIQUITÉS A LEIDE.

(PREMIÈRE PARTIE.)

MON TRÈS-CHER AMI,

Vous avez visité, il y a quelques années, le Musée néerlandais d'antiquités; mais, pendant votre séjour à Leide, vous ne pouviez pas embrasser l'étude de tous les monuments de cette collection; vous vous occupiez surtout alors des vases peints, dont le Musée venait d'obtenir une suite aussi riche que choisie, provenant des fouilles du prince de Canino; il vous a donc été impossible d'étudier, et même d'examiner en détail les nombreux objets qui forment la section égyptienne du Musée (1). Vous me permettrez aujourd'hui de vous

(1) La section des monuments égyptiens du Musée est composée de 24 sous-divisions :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MONUMENTS de la religion et du culte public ou privé. | A | Images de divinités | 1472 numéros. |
| | B | Emblèmes de divinités, animaux symboliques et sacrés | 1920 |
| | C | Monuments, ustensiles et instruments du culte public ou privé | 67 |
| MONUMENTS CIVILS. | D | Statues, figurines représentant des hommes et des femmes | 167 |
| | E | Objets d'habillement | 31 |
| | F | Ustensiles de toilette | 96 |
| | G | Bijoux et objets de parure, amulettes, etc | 1784 |
| | H | Ustensiles domestiques | 593 |
| | I | Instruments et produits des arts et métiers | 661 |
| MONUMENTS FUNÉRAIRES. | K | Tombeaux ou fragments de tombeaux | 17 |
| | L | Sarcophages | 9 |
| | M | Momies et cercueils de momies | 103 |
| | N | Momies d'animaux | 56 |
| | O | Ornements funéraires et amulettes provenant de momies brisées et de cercueils de momies | 193 |
| | P | Images funéraires | 580 |
| | Q | Coffrets d'images funéraires | 11 |
| | R | Vases funéraires | 102 |
| | S | Coffrets de vases funéraires | 4 |
| | T | *Manuscrits funéraires* | 79 |
| | U | Statuettes, étuis de manuscrits funéraires | 34 |
| | V | Stèles funéraires | 134 |
| | W | Tableaux funéraires | 21 |
| | X | Tessères funéraires | 4 |
| | Y | Cônes funéraires | 14 |
| | | Total | 8152 objets. |

Quant aux papyrus, il faut remarquer que le Musée en possède plus de 160, dont 82 sont exposés parmi les *produits des arts et métiers* dans la sous-division I.

adresser quelques observations sur des monuments égyptiens, dont quelques-uns appartiennent au Musée néerlandais. Je tiens beaucoup à vous adresser cet article, persuadé que je ne saurais avoir de meilleure recommandation auprès des lecteurs de la *Revue Archéologique* que celle d'un des savants dont les travaux ont contribué à enrichir ce recueil.

Le titre du travail que M. Prisse d'Avesne a inséré dans la *Revue Archéologique* (III, p. 693-723), *sur les Antiquités égyptiennes du Musée Britannique* m'inspira un double intérêt. Car, outre les renseignements utiles et les observations judicieuses que j'avais recueillis dans les différentes notices de ce savant voyageur, je pouvais m'attendre à trouver dans ce dernier article, fruit d'une visite personnelle au Musée Britannique, des rectifications et des additions pour l'ouvrage que j'avais moi-même écrit en 1838 sur les monuments de ce Musée, après avoir étudié cette magnifique collection à deux reprises différentes, en 1836 et 1837. Lors de mon dernier voyage à Londres, plusieurs monuments, qui ont depuis enrichi le Musée, n'étaient pas venus à ma connaissance; d'autres étaient encore emballés ou placés dans un local peu accessible, où ils se trouvaient en attendant qu'il fût possible d'en dresser le catalogue et de les exposer aux regards du public. Et quoique j'éprouvasse toutes les facilités possibles que la libéralité des règlements et la complaisance de MM. les conservateurs accordent à tous ceux qui viennent étudier les trésors scientifiques du Musée, plusieurs des objets exposés maintenant ont dû nécessairement échapper à mon attention. D'ailleurs l'étude de l'archéologie égyptienne n'est pas restée stationnaire pendant ces neuf dernières années. J'étais persuadé que, si les circonstances m'avaient permis de retourner encore une fois en Angleterre, j'aurais considéré d'une autre manière plusieurs monuments, et que j'aurais trouvé beaucoup de choses à changer, modifier ou rectifier dans mes opinions et mes conjectures, ou à corriger dans les copies des légendes hiéroglyphiques que j'avais publiées dans mon ouvrage.

Je saisis aujourd'hui l'occasion qui se présente pour ajouter quelques observations à ce que M. Prisse a récemment écrit sur les monuments égyptiens du Musée Britannique et à ce que j'en avais dit moi-même en 1838; et j'espère que le savant auteur de l'article inséré dans le cahier de février 1847 de la *Revue*, ne trouvera pas mauvais que je rectifie quelquefois le sens des opinions qu'il m'attribue, ou que je revendique la priorité de mes observations sur

quelques monuments. Je parlerai des monuments dans l'ordre dans lequel l'auteur de l'article les a mentionnés.

M. Prisse exprime (p. 696 et suiv.) toute son indignation de la sordide spéculation qui a livré à l'Angleterre la table d'Abydos, apportée d'Égypte à Paris par un consul français, ainsi qu'un superbe sarcophage en basalte du temps des Psamétichus, transporté en France par les officiers de l'équipage du *Louqsor*, en même temps que l'obélisque. Tout le monde conviendra que M. Prisse, plus qu'aucun autre, est en droit de se plaindre d'une telle manière d'agir, puisqu'il a donné lui-même une preuve éclatante de son patriotisme désintéressé, en faisant don à son pays des bas-reliefs de la chambre de Karnac, enlevés à ses frais et sous sa direction à une place où ces documents précieux pour l'histoire de l'Égypte n'auraient pas manqué de se perdre entièrement en peu de temps.

Quant au sarcophage, je l'ai mentionné et j'en ai publié les cartouches dans ma *Lettre sur les Légendes royales*, etc. (2) p. 122-125, pl. XXIV, toutefois, sans oser transcrire le nom de la défunte, *Onkhnas* ou *Onkhsen*, puisque le cartouche qui contient ce nom propre renferme aussi des signes symboliques et des titres, qu'en 1838 je ne pouvais pas distinguer avec assez de certitude de ceux qui composent le nom (3). Mais j'ai indiqué, page 124, comment les légendes de ce sarcophage ont pu servir à rectifier avec certitude l'opinion de M. Rosellini (*Monumenti d. Eg. et d. N.*, *Monumm. St.*, II, p. 130, tav. IX, n. 162 *b*), considérant le cartouche-nom d'*Onkhnas* comme une variante du prénom de Psamétichus Ier. Le sarcophage offre un troisième cartouche, plus intéressant encore, puisqu'il n'était pas encore connu alors, et qu'il nous fournit le nom d'une autre princesse ou reine de la même famille, *la royale épouse, la grande Tachôt*, 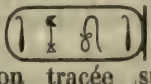 et . Cette princesse serait, d'après l'inscription tracée sur l'extérieur du sarcophage, *la fille;* d'après celle du bord intérieur du même monument, la *mère* de la reine *Nitocris*, épouse du Pha-

(2) *Lettre à M. Fr. Salvolini, sur les monuments égyptiens portant des légendes royales, dans les Musées d'antiquités de Leide, de Londres, etc.* (Hazenberg et Co), 1838.

(3) J'admets avec M. le vicomte Emmanuel de Rougé (*Revue Archéologique*, IV, p. 123) qu'il faut lire ce nom *Onkhs-en-Ra-nofré-het*, mais je crois que tant qu'on ne saura donner avec certitude la vraie prononciation des noms, il est préférable de suivre l'ordre des signes. Si donc je me tiens à cette règle, ce n'est pas parce que je prétends reproduire ainsi la lecture véritable des noms égyptiens, mais pour représenter autant que possible leur orthographe hiéroglyphique.

raon *Psamétichus Ier*. Je penchais alors et je penche encore vers la dernière opinion, et je ne vois aucune manière de faire accorder ces différentes indications, qu'en supposant une faute du sculpteur, qui dans la première légende a gravé devant le cartouche, au lieu de , qu'on lit au second endroit. Cette supposition paraîtra encore moins hasardée quand on observera que presque partout le sculpteur a placé l'affixe de la 3e pers. masc. , au lieu du féminin , et qu'il a corrigé cette faute en plusieurs endroits, mais non pas partout. Voy. ma *Lettre*, p. 123, et pl. XXIV, n. 123. J'aurais beaucoup désiré connaître l'opinion de M. Prisse à ce sujet, surtout parce que, avant de partir de Londres en 1837, je n'avais eu que le temps de prendre fort à la hâte une copie des légendes de ce monument, sans pouvoir étudier assez l'original, qui venait alors d'arriver en Angleterre.

Les deux superbes lions de granit rouge, dont la générosité de lord Prudhoe (actuellement le duc de Northumberland) a enrichi le Musée Britannique, ont produit sur M. Prisse une impression analogue à celle qu'ils m'avaient donnée lorsque j'écrivis (*Lettre*, etc., p. 65, lig. 22 et suiv.) que lord Prudhoe avait fait don au Musée de ces « deux monuments restaurés, qui nous offrent ce que l'art égyptien nous a laissé de plus beau et de plus noble (p. 67, lig. 1 et suiv.) : que nous avons à y admirer, bien certainement les productions de la plus belle époque de l'antique sculpture égyptienne et (p. 66, lig. 11 et suiv.) : couchés sur leurs bases, l'un sur le flanc gauche, l'autre sur le flanc droit, la tête tournée vers le spectateur, ils semblent être des animaux pétrifiés plutôt que l'ouvrage de la main d'un artiste, etc. » Si l'on compare ce que M. Prisse dit à la page 698, on avouera que nous nous sommes merveilleusement rencontrés, même dans le choix des expressions dont nous nous sommes servis pour exprimer notre admiration. Quant à l'interprétation des légendes hiéroglyphiques sculptées sur ces monuments, je ne puis me glorifier d'une même conformité d'opinions, et il y a toute probabilité que l'interprétation du savant français se trouve en plusieurs points plus exacte que la mienne, livrée au public il y a déjà plus de huit ans. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut en penser; mais il importe auparavant de nous entendre sur la vraie leçon des textes, et de voir si les opinions que M. Prisse m'attribue, m'appartiennent réellement, ou si au contraire, par quelque malentendu, il me fait dire ce qui n'avait pu aucunement entrer dans mes idées.

M. Prisse dit, page 699 : « Leemans, qui a rapporté ces inscrip-

tions (c'est-à-dire les inscriptions des deux lions) d'une manière assez fautive (*Monuments de l'Égypte*, etc., pl. XI, XII, p. 64), prétend que le cartouche martelé est celui d'Horus, etc.» J'avoue que dans la publication de ces textes, sous les n^os^ 132-136, pl. XI et XII de ma *Lettre sur les Monuments égyptiens portant des légendes royales*, il y a un assez bon nombre de fautes à relever, qu'une comparaison plusieurs fois renouvelée des empreintes que j'en avais prises, sous l'action d'une lumière favorable, aurait pu m'indiquer, et que j'aurais découvertes plus facilement si j'avais eu sous les yeux une copie exacte faite antérieurement; car il est bien plus facile de s'apercevoir des fautes existant dans la copie d'une inscription quelconque exécutée par un autre, que de ne pas commettre soi-même des fautes lorsqu'on est le premier qui donne la copie. M. Prisse pouvait donc en toute sécurité parler de la manière fautive dont j'avais rapporté ces inscriptions (4). Mais tout en relevant l'inexactitude de ma publication, M. Prisse aurait, il me semble, dû en même temps indiquer les corrections ou donner une copie plus exacte que celle qu'il critiquait. C'était d'autant plus nécessaire, autant que j'en puis juger d'après les empreintes en papier que je possède et que j'ai comparées avec les textes tels qu'ils ont été publiés par MM. Arundale, Bononi et Birch (5), par M. le docteur Lepsius (6) et par M. Prisse lui-même (7), qu'il n'est aucune des copies existantes jusqu'à présent qui ne laisse quelque rectification à désirer.

Le texte publié par M. le docteur Lepsius est sans doute le plus exact de toutes les copies connues jusqu'à ce jour, et je crois qu'après avoir restitué le signe au commencement de la troisième colonne de l'inscription hiéroglyphique sur la poitrine de l'un des lions, A 1, celui de droite en entrant dans la galerie (*Synopsis of the contents of the Br. Mus.*, n° 34), au lieu du , que la planche de M. Lepsius nous offre, l'on peut en toute certitude regarder cette inscription comme complète. Quant aux restitutions des lacunes dans les endroits

(4) La remarque a été depuis répétée par M. le vicomte Emmanuel de Rougé, *Revue Archéologique*, IV, p. 117 : « M. Lecmans, qui rapporte cette inscription d'une manière assez inexacte. » Au reste, M. Birch avait déjà averti, dans une note au texte de l'ouvrage, *The Gallery of Antiquities selected from the British Museum*, P. I, p. 50, de l'existence de *some slight errors*, dans ma publication.

(5) S. Birch, *The Gallery of Antiq., etc.*, P. I, pl. XXV, p. 50, 51.

(6) *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægypt. Alterthums*, Taf. XIII.

(7) *Revue Archéologique*, t. III, p. 698.

martelés ou fracturés des monuments, je les ai vérifiées aussi consciencieusement que possible avec mes empreintes, et, guidé par ce que M. Lepsius a cru découvrir dans les faibles restes des signes existant encore en partie, j'ai pu acquérir la conviction que les signes qu'il a suppléés sont confirmés par les traces conservées encore sur les monuments, quoique imperceptibles pour la plus grande partie et ne se montrant que sur une bonne empreinte, et étudiées sous l'effet d'une lumière avantageuse. Ce sont donc bien le prénom et le nom d'*Amontouônkh* qui doivent se lire dans les deux premiers cartouches de l'inscription sur la base du lion (*Synopsis*, n° 34; Lepsius, A 3); et la fin du troisième cartouche, celui du prénom d'*Aménophis III*, offre bien certainement les traces des signes ⊙, le *disque*, l'*ornement inférieur de l'œil symbolique*, et le *segment de cercle*; et les restes des signes dans le cartouche sur la poitrine du lion (*Lepsius*, A 1), colonne quatrième, sont bien ceux des derniers signes, , du nom propre de ce même pharaon *Aménophis III*.

Les textes étant rétablis de cette manière, on pourrait traduire : 1° Ceux du lion à gauche (*Synops.*, n° 1; Lepsius, B), sur le dessus de la base : *Le Roi de l'Égypte supérieure et inférieure* (SOLEIL, SEIGNEUR DE JUSTICE), *le vivificateur comme le soleil, le lion de vigilants, l'aimé d'Amon-ra* [*pour toujours*]; autour de la base : [*La vie divine.*] L'*Harphré puissant* [*le dominateur en justice, le roi de l'Égypte supérieure et inférieure, le seigneur des mondes, le seigneur de....* (SOLEIL, SEIGNEUR DE JUSTICE), *fils du soleil*] (SOLEIL SEIGNEUR DE JUSTICE) *a fait exécuter* « ou a érigé ce lion » *dans ses constructions de,* « c'est-à-dire dans les constructions érigées à l'occasion de » *son arrivée; le roi vivant, chef du monde* (SOLEIL, SEIGNEUR DE JUSTICE), *le seigneur de la Nubie, comme les monuments du palais du dominateur en justice; il l'a fait, le vivificateur.*

2° Légende du second lion (*Synopsis*, n° 34; Lepsius, A, A 1-3): L'inscription sur la poitrine est incomplète, mais elle contient des titres honorifiques d'*Aménophis III*, dans lesquels ce roi est qualifié de *dieu bienfaisant, le lion*, ou le chef, *des modérateurs.... qui châtie les ivrognes*, ou les rebelles, les coupables (?).... [(AMENÔTP, LE MODÉRATEUR DE LA PUISSANCE.)]

La légende autour de la base : *Dédication aux dieux. Le roi de l'Égypte supérieure et inférieure, le seigneur des mondes, seigneur de....*

(SOLEIL, SEIGNEUR DES MONDES) *fils du soleil, seigneur des dominations.* (AMONTOUONKH, LE MODÉRATEUR DE....) *a embelli les constructions de son père, le roi de l'Égypte supérieure et inférieure, le seigneur des mondes* (SOLEIL, SEIGNEUR DE JUSTICE, LE.... DU SOLEIL) *le fils du soleil* (AMENÔTP, LE MODÉRATEUR DE LA PUISSANCE). *Il l'a fait dans ses* « propres » *constructions* « dédiées » *à son père, à Amon-ra, le seigneur des trônes des mondes, à Atmou, le seigneur de la région de....* « et » *à Ooh-Thoth. Il l'a fait, le vivificateur comme le soleil à toujours.* — Les deux cartouches gravés en caractères bien mauvais sur la poitrine de l'un et la jambe de devant de l'autre des deux lions, sont ceux du roi de Méroé, Amonasro, contemporain de la dynastie des Psamétichus.

D'après ce qui précède, il est assez clair que j'ai dû renoncer à mes conjectures sur le degré de parenté entre les pharaons Aménophis III et Amontouônkh, que j'avais considérés comme des frères dans ma *Lettre sur les légendes royales*, etc., pp. 70, suiv. Dès qu'il était démontré que les deux premiers cartouches dans l'inscription sur la base du second lion (*Synopsis*, n° 34, Lepsius A) contenaient les traces des signes des noms d'Amontouônkh, il ne pouvait plus être question de la restitution du nom du pharaon Horus; et M. le vicomte E. de Rougé (*Revue Archéol.*, IV, p. 117) a tort lorsqu'il dit : « Malgré l'autorité formelle de la seconde inscription, Amontouônkh n'est plus, pour M. Leemans, le fils d'Aménophis, mais son frère. » Le fait est que, ne connaissant pas, lorsque je publiais ma *Lettre*, l'existence des traces du nom d'Amontouônkh dans les cartouches martelés, je ne pouvais connaître *aucune autorité*, et, à plus forte raison, *aucune autorité formelle*, qui s'opposât à ma conjecture. Sur les parois et les différentes parties du grand palais à Louqsor, les noms du roi Horus et de Ménéphtah I ont été substitués aux noms martelés d'Amontouônkh; la partie la plus ancienne de l'édifice a été construite par Aménophis III (voy. Wilkinson, *Topogr. of Thebes*, pp. 135 et 169, suiv.); le roi dont le nom avait disparu devait donc appartenir à l'époque écoulée entre le règne d'Aménophis I et celui de son fils Horus, et je ne voyais aucune manière de lui trouver une place, qu'en adoptant la conjecture de M. Wilkinson, et en regardant Amontouônkh comme le frère aîné d'Aménophis III.

M. Prisse (*Revue archéol.*, III, p. 699) dit : « Leemans prétend que le cartouche martelé est celui d'Horus, et que le roi éthiopien Amounasro, de la XXV^e dynastie, y a laissé subsister seulement le mot Amoun, pour inscrire à la suite les signes qui achèvent son

propre nom. Pourtant, la fin du cartouche qu'on voit sur la poitrine ne concorde certainement pas avec celui du roi Horus, mais suivant toute probabilité avec celui d'Amounôph III. » D'abord mon raisonnement n'était basé que sur des hypothèses; j'ai conjecturé que, si les deux premiers cartouches dans l'inscription autour du socle du lion, n° 34, n'avaient pas été détruits (8), cette inscription peut-être nous informerait que le roi Horus, fils d'Aménophis III, est celui sous le règne duquel cette inscription a été gravée (voy. *Lettre*, pp. 73, 74). Les trois signes qui étaient restés intacts au commencement du cartouche nom propre sont les mêmes que les trois premiers signes du nom propre d'Horus; les autres signes du même nom *pouvaient* donc très-bien avoir existé dans ce cartouche. Mais je n'ai jamais voulu chercher ce même nom dans le cartouche mutilé (à la quatrième colonne de l'inscription) *sur la poitrine du lion;* ce cartouche, même s'il avait offert tous les signes intacts du nom d'Aménophis III, ne pouvait pas absolument s'opposer à ma conjecture sur la restitution du nom dans une autre inscription sur la base du monument, pas plus qu'à la restitution, rendue bien certaine à présent, du nom d'Amontouônkh au même endroit.

M. Prisse demande (p. 699) : « Mais cet Amountoônkh était-il le frère aîné d'Amounôph III, comme le prétend Wilkinson (9)? était-il le fils aîné de ce pharaon, ou tout simplement son gendre? En attendant une solution précise de ces questions difficiles — on peut hardiment placer ce cartouche avant celui d'Horus dans les listes royales. » Que le roi Amontouônkh devait être placé avant Horus, c'était déjà assez probable par la substitution des cartouches du dernier roi à ceux du premier sur les parois du grand palais de Louqsor Au reste, M. E. de Rougé a donné une réponse satisfaisante aux questions de M. Prisse, en prouvant, d'après la restitution du texte, publiée par le docteur Lepsius, que, le roi Amontouônkh étant, d'après l'inscription tracée sur l'un des lions, le fils d'Aménophis III, il est plus que probable qu'il était le frère aîné d'Horus (10).

Remarquons encore que les signes hiéroglyphiques sculptés sur le dessus et autour de la base du lion (*Synopsis*, n° 1, Lepsius, B)

(8) Cette phrase seule prouve déjà que rien ne m'était connu de l'existence des traces des noms d'Amontouônkh.

(9) Et comme je l'avais conjecturé moi-même, *Lettre*, etc., p. 70.

(10) Vicomte Emmanuel de Rougé, *Lettre à M. Alfred Maury sur le dernier article de M. Prisse inséré dans la Revue Archéologique* (sur les antiquités égyptiennes du Musée Britannique). *Revue Archéologique*, IV, p. 115-129.

sont très-grands et sculptés très-profondément, tandis que les caractères de l'inscription tracée autour de la base de l'autre lion sont d'une dimension beaucoup plus petite, aussi bien que ceux des quatre colonnes verticales placées sur la poitrine de l'animal. Ce qui semble prouver que, si les deux monuments ont été sculptés, et même érigés à une même époque, les inscriptions doivent être rapportées à des dates différentes. Le sens général de ces inscriptions est assez certain pour établir qu'Aménophis III était le pharaon qui avait fait exécuter ces chefs-d'œuvre de sculpture égyptienne, à l'occasion ou en commémoration de son avénement au trône ; que l'inscription relative à cette solennité n'a été sculptée que sur l'un des deux lions, mais que l'autre était resté provisoirement, par une cause quelconque, sans inscription. S'il est vrai que les rois n'adoptaient le nom du second cartouche (nom propre), différent du nom contenu dans le premier (le prénom), qu'après leur intronisation solennelle, nous pourrons peut-être nous expliquer pourquoi nous trouvons ici les mêmes signes du premier nom (*Ba-neb-tmé*) renfermés aussi bien dans le premier que dans le second cartouche d'Aménophis (11). C'est qu'il n'a adopté le nom d'*Amenôtp, modérateur de la puissance*, qu'après l'événement, à l'occasion ou en commémoration duquel les monuments ont été exécutés, avec les autres constructions dont ils faisaient partie. Ces autres constructions paraissent être indiquées par les signes , « dans ses constructions de son arrivée » (12). Ces

(11) M. de Rougé, à l'endroit cité, p. 116, dit, au sujet de cette répétition de nom : « Nous connaissons maintenant assez d'exemples de rois ayant porté le même prénom royal pour avoir eu besoin que ce renseignement vînt lever tous nos doutes sur l'identité du personnage. » Il y a des exemples que des rois différents ont porté le même prénom ou le même nom propre ; mais je ne crois pas que jusqu'à présent les exemples de rois portant le même nom dans chacun de leurs deux cartouches soient fréquents.

(12) J'adopte entièrement l'explication ingénieuse de M. de Rougé quant au groupe 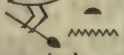 ; mais je ne crois pas que sa traduction du groupe précédent « en souvenir de » soit admissible ; le texte ajoute le pronom et donnerait ainsi sur notre monument : « en *son* souvenir de son arrivée », au lieu d' « en souvenir de son arrivée. » C'est la présence du même pronom qui m'empêche de traduire le même groupe dans la légende de la statue de Sésortasen I (Lepsius, *Urkunden*, Taf. IX) par : « il l'a fait en mémoire de son père : le roi An ; » l'original, ajoutant le pronom de la 3e pers. masc., donnerait ainsi : « à *sa* mémoire de son père », ce qui n'offrirait, il me semble, aucun sens. Sésortasen aura probablement érigé cette statue *dans* les constructions érigées par, ou consacrées à la mémoire de son père, le roi An.

constructions (ou ces lions seuls) étaient *semblables* (13) aux monuments du palais du « dominateur, » ou « dominant en justice, » c'est-à-dire de son propre palais, l'Aménophéium, soit à Thèbes, soit ailleurs. Après la mort d'Aménophis III, son fils aîné, *Ra-neb(en)-nito*-Amontouônkh, ajoutant de son côté quelque construction aux édifices, ou aux monuments bâtis par son père, fit sculpter les légendes sur la base de l'autre lion, et peut-être aussi celle qu'on lit sur la poitrine. L'inscription de la base porte qu'Amontouônkh a embelli les constructions de son père Aménophis, et qu'il l'a fait *dans* les constructions exécutées d'après ses ordres, et consacrées à (la mémoire de) son père, ainsi qu'aux dieux Amon-ra, Tmou et Ooh-Thoth. Après la mort d'Amontouônkh, son frère Horus, désirant se faire considérer comme seul successeur immédiat et légitime de son père, fit marteler sur ce lion, comme sur les parois du grand palais de Louqsor, les noms de son frère, pour y substituer les siens; mais comme les trois premiers signes du cartouche nom propre d'Amontouônkh étaient les mêmes que ceux de son propre nom, il les laissa intacts pour y ajouter les cinq autres signes destinés à compléter ce nom.

M. de Rougé croit que les lions placés par Aménophis devant un palais (à Thèbes) furent transportés par son fils devant le temple d'Amon-ra, et que ce fut là un des embellissements dont il se vante (*Revue Archéologique*, IV, p. 120). Mais je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas admettre un monument érigé par Aménophis au mont Barkal, en commémoration de son avénement au trône, et analogue ou pareil à un autre monument érigé, soit dans les grandes constructions de son palais à Louqsor, soit dans le magnifique temple ou le palais qu'il avait érigé à Soleb (Lepsius, *Revue Arch.*, III, p. 171-178). Le monument fut réparé ou agrandi par son fils Amentouônkh, qui le dédia à son père, à Amon-ra, à Tmou et à Ooh-Thoth. L'inscription du second lion nomme ces trois divinités,

(13) M. de Rougé traduit le groupe « *comme* monument de la demeure d'Aménophis », et conclut que les lions avaient été destinés par le roi à l'ornement d'un palais. La pierre est fracturée en cet endroit, de sorte que l'on pourrait encore avoir des doutes sur l'exactitude des signes; mais si la lecture est exacte, le groupe diffère de celui qui exprime ordinairement le mot *monument*, et le signe n'a la signification de *comme*, que dans le sens de *semblable, pareil, égal à.*

mais en premier lieu le roi défunt lui-même, et ce culte rendu à un pharaon par son successeur n'a rien qui doive nous surprendre; les monuments en offrent plusieurs exemples. Veut-on que les lions aient été transportés par le roi éthiopien Amonasro (14) au mont Barkal, on pourra désigner comme l'endroit primitif où ils furent érigés, le grand temple d'Amon, au pied du même mont Barkal, temple dont le docteur Lepsius fait remonter la date au moins jusqu'à Ramsès II, mais dont la construction peut aussi avoir été commencée, soit sous le règne d'Aménophis III lui-même, soit sous celui de son fils; les premiers rois de la XVIII^e dynastie se sont rendus maîtres de l'Éthiopie, au moins jusqu'au mont Barkal, et c'était bien là un endroit propre à conserver la mémoire de leurs conquêtes, par des monuments ou des constructions magnifiques.

Un savant égyptologue irlandais, M. Hincks, qui a traité la question de la destruction des noms divins et royaux sur les monuments égyptiens, dans un *Mémoire* lu à une séance de l'Académie royale d'Irlande, en 1844, mais publié seulement en 1846 (15), explique l'histoire des deux lions d'une autre manière. Il suppose (p. 7 et 8 du *Mémoire*), que le premier lion (*Synopsis*, n° 1; Lepsius B), appartient au règne d'Aménophis III; que le petit-fils de ce dernier (16), qui avait voué un culte particulier au Soleil, fit marteler le nom propre d'Amenôtp, et le remplaça par une répétition des signes du prénom. Comme preuve de cette supposition, M. Hincks assure qu'un examen soigneux de la pierre démontre que sa surface est moins élevée dans les endroits où ce prénom est répété, et que les deux prénoms, si l'on y regarde de près, ne paraissent pas être l'œuvre d'un même sculpteur. Pour ce qui regarde le lion en question, mes empreintes ne confirment pas l'observation du savant irlandais. Je n'y vois aucune trace

(14) Reste encore à décider si ce n'est pas ce même roi du temps des Psamétichus, auquel nous devons attribuer la destruction des cartouches d'Amontouônkh sur le second lion, avec le dessein de substituer les siens; et qui, par une cause quelconque, ayant changé d'avis, a fait ajouter ces cartouches sur la poitrine de l'un et la jambe de l'autre lion.

(15) Révérend Edw. Hincks, *On the defacement of divine and royal names on Egyptian monuments;* extrait des *Transactions of the Royal Irish Academy*, vol. XXI, p. 1. Dubl., 1846.

(16) D'après l'opinion de M. Hincks, le pharaon nommé Schaï ou Scheraï par M. Prisse (*Revue Archéol.*, II, p. 457-474), Skhaï par MM. Champollion et Lenormant, Pinoutereï ou Binouteri par M. Nestor l'Hôte, aurait été le fils, et Aménophis IV, qui aurait changé ce nom à une certaine époque de son règne en celui de Bach-en-aten ou Vach-en-aten, le petit-fils d'Aménophis III.

de cet abaissement de surface à l'endroit du second prénom, pas plus qu'une différence de travail ou de style; mais bien que la surface de la base ait trop souffert en divers endroits, pour que nous puissions en tirer un argument contre l'assertion de sir J. G. Wilkinson, suivant lequel le prénom a été dès l'origine sculpté dans le second cartouche, sur les monuments où on trouve cette répétition, mais que postérieurement, sous le règne d'Aménophis lui-même, le prénom dans le second cartouche a été souvent remplacé par les signes du nom propre. M. Wilkinson est un homme trop versé dans la connaissance des monuments égyptiens, parmi lesquels il a vécu un grand nombre d'années, pour que le fait d'un double martelage et d'un cartouche remplacé successivement par deux autres au même endroit, ait pu échapper à son attention. Car il me paraît à peine possible, surtout lorsque les signes sont sculptés très-profondément dans la pierre, qu'une partie d'une inscription puisse être deux fois aplanie pour recevoir successivement deux fois des sculptures nouvelles. L'abaissement de la superficie serait devenu beaucoup trop profond par cette double opération.

Quant au second lion (*Synopsis*, n° 34, Lepsius A), M. Hincks pense (p. 9 du *Mémoire*) qu'il a été érigé par le pharaon Skhaï ou par le fils de ce dernier, Aménophis IV, d'après M. Hincks, avant qu'il se vouât au culte du dieu Soleil, et qu'il changeât son premier nom Amenôtp en celui de Bach-en-aten. Mais si nous devons attribuer la destruction des deux premiers cartouches de l'inscription à un pharaon qui avait abjuré le culte d'Amon, comment nous expliquerons-nous la présence des trois signes qui expriment le nom de ce dieu au commencement du second cartouche, tandis que les autres signes et tous ceux du cartouche-prénom, quoique n'offrant rien qui pût choquer les sentiments religieux du pharaon attaché au nouveau culte, ont entièrement disparu? M. Hincks, en mentionnant notre conjecture (17) sur le martelage des deux cartouches par un pharaon éthiopien d'une époque postérieure, avec l'intention d'y faire sculpter ses propres noms, objecte « l'improbabilité d'une telle intention, en général, et l'improbabilité encore plus grande que le roi éthiopien aurait fait commencer l'opération sans l'achever (18). » Quant à la

(17) *Lettre sur les Monuments égyptiens*, etc., p. 75.

(18) « It is unlikely that such an intention should be entertained, and it is still « more unlikely that, if the names of the Egyptian king were erased with that inten- « tion the Ethiopian king should not have completed his work. » Hincks, *On the defacement*, etc., p. 9.

première improbabilité, je réponds que la chose devient très-probable par un grand nombre de monuments sur lesquels des monarques postérieurs ont fait sculpter leurs noms dans les cartouches d'un pharaon antérieur; et 2° si l'opération n'a pas été achevée, nous pouvons admettre, outre plusieurs autres raisons possibles, celle que le sculpteur, ayant commencé sa tâche et éprouvant trop de difficultés pour placer de nouveaux signes dans la surface martelée, eût sculpté les cartouches d'Amonasro dans un autre endroit sur le même monument. Le roi éthiopien, voulant employer les lions exécutés par des pharaons antérieurs, n'avait qu'à les faire placer où il voulait ériger un temple ou quelque autre monument, y apporter ses cartouches et ôter les noms du pharaon qui en avait été l'auteur primitif. La manière la plus simple alors était de remplacer les noms par ceux de l'usurpateur.

Avant de quitter ces lions je dois encore avertir ceux qui ne possèdent pas l'ouvrage de M. Bunsen (*Ægyptens Stelle i. d. Weltgesch.*), que M. de Rougé (*Revue Archéol.*, IV, p. 120), en reproduisant le tableau généalogique d'Aménophis III, d'après le savant allemand (*Æg. Stelle*, vol. III, p. 58), attribue le cartouche Bekhenatenra (Bach-en-aten) au roi Aménophis IV, le fils d'Aménophis III. M. Bunsen donne ce cartouche comme renfermant le nom de l'épouse d'Aménophis IV, nom que celle-ci aurait adopté après la mort de son mari; et dans son tableau il donne comme nom de dynastie (prénom) de ce dernier le cartouche Ra-nefrou-terou. Il est assez difficile d'admettre un double nom propre sur les monuments pour un seul pharaon, ce qui devrait ici être le cas pour Aménophis IV; car on trouve, à ce qu'il paraît, son prénom Re-nofre-nito...en-re (Ra-nefrou-terou suivant M. Bunsen) accouplé aussi bien avec le nom propre Amenôtp, dieu directeur de la puissance, qu'avec celui d'Aten-Bach-en (Bach-en-aten). Si donc nous ne pouvons expliquer ceci par la supposition qu'il a changé son nom propre en mémoire de conquêtes ou de quelque autre événement important qui l'attachait plus particulièrement au culte du dieu Phré (19), l'opinion de M. Bunsen, que la reine, veuve d'Aménophis IV, a adopté ce nouveau nom propre (Aten-bach-en) en venant au trône, pourrait acquérir du poids. Mais comment donc expliquer la présence du

(19) J'ai proposé cette explication dans ma *Lettre*, p. 149 et suiv., mais j'aurais dû rapporter cet événement et le règne de ce pharaon à la XVIII^e dynastie, au temps écoulé entre Aménophis III et Horus; et non pas, comme je le faisais alors, à une période antérieure aux Hikschôs.

cartouche particulier de cette reine, accru de quelques titres relatifs au culte du disque solaire (*a*) accompagnant les deux autres cartouches (*b*, *c*)? La reine aurait-elle donc placé son ancien nom de femme à côté des deux cartouches qu'elle avait adoptés après son intronisation? Je le crois très-peu vraisemblable.

*a.* *b.* *c.*

C. Leemans,

Directeur du Musée Néerlandais.

(La suite au prochain numéro.)

Nota. Nous devons à la bienveillance de M. le Directeur de l'imprimerie Royale d'avoir pu imprimer avec des types égyptiens les signes hiéroglyphiques employés dans cette lettre et dans celle que M. le vicomte de Rougé a adressée à M. A. Maury dans le numéro précédent de notre *Revue*. Grâce à l'administration éclairée et au zèle persévérant de son directeur, M. Lebrun, l'imprimerie Royale est aujourd'hui en état d'imprimer dans leurs alphabets particuliers les textes de presque toutes les langues de l'Orient. On peut voir, dans la notice sur les types étrangers du spécimen de l'imprimerie Royale publié récemment, quel soin M. Lebrun a apporté dans la direction de la gravure, de la fonte des divers caractères, de concert avec le savant inspecteur de la typographie orientale, M. E. Burnouf. (*Note de l'Éditeur.*)

# L'ASCIA

## EMPRUNTÉE AU PAGANISME ET FIGURÉE PAR LES PREMIERS CHRÉTIENS SUR LEURS MONUMENTS SÉPULCRAUX.

---

Ainsi que l'a fait remarquer l'éditeur de cette *Revue* (voy. plus haut la note page 48), ce n'est point une question oiseuse à soulever et une recherche indifférente à faire, que celle dont les résultats auraient pour but de reconnaître et de décider si les premiers chrétiens du I^er^ au IV^e^ siècle adoptèrent plutôt par habitude que par une intention religieuse, sur leurs tombeaux, le signe de l'*ascia* et la formule qui y correspond (1), emprunté par eux au paganisme, ou si, en l'employant, ils n'y attachèrent pas un symbolisme approprié à leurs croyances.

Cette question n'est pas nouvelle; mais l'on peut dire qu'ainsi formulée et réduite à de telles proportions, sa solution offre encore aux archéologues tout l'attrait de la nouveauté, et leur présente son seul côté abordable et susceptible d'une définition satisfaisante.

Je négligerai donc ici l'*ascia* du paganisme, dont je parlerai peut-être plus tard, pour ne m'occuper que de l'*ascia* chrétienne, relativement à l'emprunt qu'en firent les sectateurs d'une religion nouvelle, encore militante et persécutée, à ceux de l'ancienne, véritable religion dominante et de l'État, pour parler le langage de nos jours.

Je me garderai de dire avec mon ancien maître et si regrettable ami Millin : « Les premiers chrétiens n'ont pas fait difficulté de l'employer (l'*ascia*) sur leurs monuments, ce qui peut faire penser que les anciens n'attachaient à cette formule aucune idée superstitieuse et relative au culte particulier de leurs divinités (2). »

Mais en la rendant moins absolue et en la limitant aux seuls monuments évidemment chrétiens, laissant la part du paganisme intacte et aussi large qu'elle doit demeurer dans la question, je rappellerai ici l'opinion de M. l'abbé Xaupy et celle de M. l'abbé

(1) ET. SUB. ASCIA. DEDICAVIT ou DEDICAVERUNT, etc.
(2) Voy. *Dict. des Beaux-Arts*, articles *Hache*, *Hachette*.

de Tersan, cet autre excellent et vénérable ami de ma jeunesse, qui voyaient dans le signe qui nous occupe un emblème caché du christianisme et une représentation de la *croix*, qui n'était connue que des initiés, et significative pour eux seuls.

Il est généralement bien reconnu que les premiers chrétiens adoptèrent comme symbole un grand nombre de choses appartenant au paganisme et à ses mystères. Ils les adoptèrent à leurs rites et à leurs usages religieux, soit qu'ils en déterminassent ou en conservassent l'intention allégorique primitive. C'est ainsi que des sigles D. M. (*diis manibus*) ils firent notre *Deo Magno*, *Deo Maximo*. Ils attribuèrent à Jehova l'*Optimo Maximo* de Jupiter. L'A et l'ω grecs indiquaient à leurs yeux Dieu, le principe et la fin de toutes choses. La coupe sacrée des mystères, les oiseaux becquetant des fruits ou buvant dans un vase, particulièrement des colombes (1), les poissons (2), devinrent des emblèmes de la communion et du baptême. Le sens allégorique primitif de la bourse de Mercure reçut une autre acception, placée entre les mains de personnages figurés sur leurs propres tombeaux découverts à Saintes, à Bordeaux, etc., etc. Que de belles frises de tombeaux des premiers fidèles représentent une vendange et un pressurage de raisins! de petits génies ailés, figure mystique de l'âme du mort, sont occupés à ce travail et recueillent cette moisson allégorique et divine (3). Les ennemis des chrétiens, qui ne pénétraient pas le sens caché de ces emblèmes, ne voyaient dans ces objets que des représentations dont l'usage était avoué et consacré, et qui décoraient leurs propres tombeaux.

Ce ne fut donc point sans intention et sans des considérations bien calculées et bien motivées, étrangères à un frivole esprit d'imitation, que les membres de la nouvelle société chrétienne se livrèrent à ces emprunts nombreux et variés parmi lesquels ils durent placer au premier rang celui de l'*ascia sépulcrale*, quel que fût le sens attaché primitivement à ce signe et quelles que fussent chez les païens les formalités observées dans la dédicace indiquée par sa formule votive, *sub ascia dedicavit*, qui se reproduit si fréquemment

(1) Parce que cet oiseau était, dans les religions mosaïque et chrétienne, le symbole de la réconciliation des hommes avec Dieu après le déluge.

(2) Le poisson était un des signes de convention le plus fréquemment employés par les premiers chrétiens pour se reconnaître : 1° parce qu'il était le symbole du baptême ; 2° parce que son nom grec ΙΧΘΥΣ, donnait les initiales des mots, Ἰησοῦς, Χριστός, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ (*Jesus*, *Christus*, *Dei Filius*, *Salvator*).

(3) Les roses, les pavots, etc., etc., sont encore des emprunts faits aux monuments païens.

sur les inscriptions tumulaires de la Gaule narbonnaise, et plus particulièrement des provinces lyonnaises et viennoises, auxquelles on a cru longtemps qu'elles appartenaient spécialement (1).

La variété des formes de l'*ascia*, que je me suis attaché à constater sur les monuments sépulcraux d'origine évidemment chrétienne, suffirait seule pour nous convaincre que ce n'est ici qu'un symbole *cruciforme*, et non un instrument matériellement employé à la construction des tombeaux ou à en nettoyer et approprier les abords ; en effet, c'est tantôt une bêche, appelée encore par les paysans de la Saintonge une *aiscée* ou *aissée*. Sur une pierre tumulaire conservée à Bordeaux, cet instrument est accompagné de l'équerre ; ailleurs on voit aussi une règle, un compas.

Sur le couvercle d'une des tombes de Civaux, on voit sculpté en relief un *ascia* ou une hachette dont le manche est très-court et sur la lame de laquelle on voit en majuscules romaines les lettres FGRA (sans doute FIGURA), mot après lequel il faut peut-être ajouter mentalement celui de CRVCIS, suppléé par le signe de convention qui l'exprime.

Un autre couvercle offre un personnage vêtu du *sagum*, recouvert d'un manteau court, portant des bottines et tenant de la main droite, élevée à la hauteur de la poitrine, l'attribut dont nous parlons, sous la forme d'un marteau. N'oublions pas de rappeler que l'ancien cimetière de Civaux ne renferme que des sépultures chrétiennes. Sur une de ces tombes en pierre, en forme d'auge, on lit : DOMINE, et sur d'autres SANCTA MARIA, sous le monogramme du Christ ; sur le plus grand nombre, de simples croix (2).

Mais de toutes les preuves, la plus irrécusable et la plus décisive, et, de tous les témoignages, le plus authentique en faveur de l'identité du signe de l'*ascia* et de celui de la croix sur les monuments chrétiens des premiers temps de l'Église, sont dus à l'un des plus illustres défenseurs et saints martyrs du christianisme au IIe siècle de notre ère, à saint Justin dans son Apologie de ses coreligionnaires et de leurs doctrines adressée à Antonin le Pieux (3).

Je vais donner ici la traduction française du passage remarquable et si concluant de cet ouvrage, dans lequel le savant docteur de

(1) Je ne dois pas omettre de consigner ici l'observation que sur les inscriptions des tombes païennes, la formule *sub ascia*, accompagne bien plus habituellement la représentation de cet instrument que sur les épitaphes des pierres tumulaires chrétiennes.

(2) Voy. Siauve, *Mémoires sur les antiq. du Poitou*. Paris, 1804.

(3) Il en présenta plus tard une seconde à Marc Aurèle.

l'Église passe en revue ce qui dans la nature a la forme d'une croix, et particulièrement plusieurs instruments, tels que le manche du gouvernail et la réunion de la vergue et du mât des navires, la charrue de son temps, enfin l'*ascia*, nécessaire aux arts mécaniques si on le considère comme la hache ou hachette, et à la confection du mortier, à la construction des fossés et à l'agriculture, si on le prend pour l'instrument employé à ces divers usages.

« Examinez, dit le saint docteur à ce prince, tout ce qui existe dans le monde ; reconnaissez que, sans l'emploi des instruments qui ont cette figure (celle de la croix), il ne peut être régi, et qu'il ne peut y avoir de communication entre ses diverses parties : on ne fend point les airs si cette voile qui représente notre saint trophée ne demeure entière ; sans lui on ne laboure point les champs ; enfin on ne creuse point de fossés, on n'exerce aucun art mécanique, si l'on ne tient des instruments qui présentent la même forme, etc., etc. (1).»

Peut-on mieux désigner l'*ascia* que ne le fait ici, dans ces dernières lignes, l'auteur de l'apologie, en évitant toutefois de nommer l'instrument *cruciforme* qu'il signale : le voile de l'allégorie est transparent.

Je viens d'entrer et de faire les premiers pas dans la voie indiquée par l'éditeur de cette *Revue*, un autre la parcourra dans son entier (2). La question dans son ensemble est loin d'être épuisée; elle offre encore un champ riche et vaste à exploiter aux archéologues présents et futurs. Entre les œuvres des premiers, on doit distinguer et placer en première ligne l'opinion ingénieuse émise tout récemment par mon jeune et docte confrère et correspondant M. A. de Barthélemy, sur l'*ascia païen*, travail qui a mérité l'approbation et les éloges des érudits.

Le baron Chaudruc de Crazannes,
Membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

(1) Cette traduction a été empruntée à M. Mongez, *Mémoires de l'Institut*. Voy. *Dissertations sur la charrue des anciens*, t. II (classe d'hist. et de littérature ancienne).

(2) Dans notre ouvrage sur les antiq. de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure (in-4°. Paris, 1820), nous avions déjà abordé cette question de l'*ascia* sur les monuments chrétiens.

# DÉCOUVERTE FAITE A SAINT-DENYS

## DES PLUSIEURS CERCUEILS EN PLATRE, ET D'OSSEMENTS HUMAINS.

La grande question de la reconstruction totale ou partielle des tours et du portail de l'église royale de Saint-Denys a été ajournée par M. le ministre des travaux publics jusqu'à l'époque où un ample examen et des études complètes auraient été faites par la commission créée par M. le ministre, et formée dans le conseil des bâtiments civils, appelé à donner son avis afin de s'assurer si les constructions existantes, et principalement les fondements de cette façade présentent les garanties suffisantes de solidité pour soutenir le poids d'une tour et de sa flèche. On a démoli la grande flèche et la tour sur laquelle elle s'élevait. Cette démolition a révélé le mauvais état des murs de la tour que l'on avait éclissée. Il a été reconnu que ce qui fut bâti par l'abbé Suger, de 1137 à 1140, c'est-à-dire la façade occidentale, repose sur un blocage formé de moëllons irréguliers, non taillés, tendres et qui n'étaient reliés entre eux que par un sable humide, sans apparence de chaux et sans consistance, cédant facilement aux coups de pioche des ouvriers, qui n'ont éprouvé aucune peine à démolir la tour du nord dite des Mazarines, appelée ainsi par rapport aux quatre cloches qui y étaient suspendues, et que l'on devait à la munificence du cardinal Mazarin, abbé de Saint-Denys. Toute cette maçonnerie de blocage était parementée à l'extérieur par une enveloppe d'assises irrégulières déjà amincies par le *retondage* et n'offrant pas suffisamment d'épaisseur pour résister à l'effort de la poussée du blocage comprimé sous le poids énorme de la flèche en pierre reconstruite presque totalement en 1837. Pour compléter l'examen dont nous avons parlé ci-dessus, on a fait en mai dernier les fouilles nécessaires au bas des deux tours, en déchaussant leur base jusqu'à la profondeur de 4 à 5 mètres. En mettant à découvert les fondements de celle du nord, on a pu constater d'abord l'exhaussement successif du sol élevé aujourd'hui à un mètre au-dessus de celui de 1140, époque à laquelle l'abbé Suger fit achever la façade et les deux tours, car la grande flèche en pierre ne fut élevée qu'en 1231, sous l'abbé Eudes Clément. La partie de cette base mise en évidence, présente un profil composé d'une moulure en saillie se détachant sur un cours d'assises régulières avec parement et talus, bien

appareillés. Mais il n'en est pas de même de la construction des fondements de la tour composés de moëllons des divers échantillons, au lieu de gros libages, parmi lesquels se trouvait enclavé un ancien chapiteau provenant probablement de l'édifice bâti par Pépin et Charlemagne, et qui était retourné sens dessus dessous. Ce chapiteau, qui a été retiré de la maçonnerie, présente des volutes en enroulement ainsi que ceux des ordres grecs et romains, et la corbeille revêtue de feuilles d'eau ; en voici la figure.

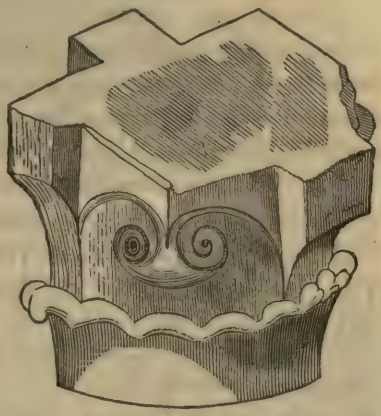

Plus bas, en continuant les fouilles, on a découvert une grande quantité d'ossements ainsi que deux cercueils en plâtre d'environ 2 mètres chacun de longueur. Les ossements paraissaient provenir, pour la plupart, d'individus de haute stature; plusieurs fémurs présentaient 57 centimètres de longueur. L'un de ces cercueils, entièrement dégagé de la terre dans laquelle il était encaissé, présentait à la paroi intérieure, du côté où reposait la tête, le monogramme en lettres romaines enclavées du personnage qui y avait été inhumé, figuré de la manière suivante.

Sur la face extérieure de la même partie de ce cercueil est gravé un demi-cercle à rayons convergents, aboutissant à un centre commun, comme les raies d'une roue. La forme des caractères enclavés et celle du

cercueil peuvent aider à en fixer la date, qui ne remonte pas plus haut

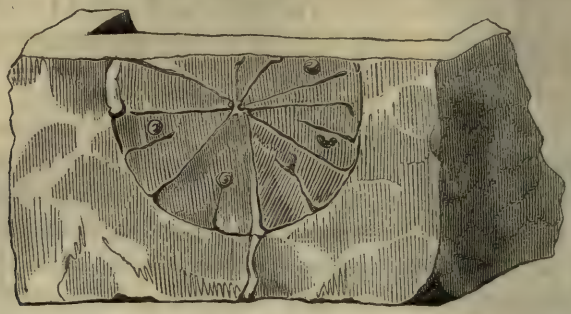

que le commencement du XI^e siècle. Le second cercueil, encore engagé sous terre, n'a pas été déterré; on ne peut en voir que la face latérale. La découverte de ces deux cercueils et des ossements qui ont été trouvés dans ce terrain, ainsi que de celle faite en 1842 d'un assez grand nombre de cercueils semblables près de l'ancienne collégiale de Saint-Paul, à peu de distance de l'église abbatiale, du côté de l'orient, révèlent et constatent l'antique existence, dans ce lieu, d'un cimetière qui occupait un vaste emplacement, car à ce même cimetière se rattachait une chapelle de *Saint-Michel, dite du Charnier* (1), qui subsistait dès le XII^e siècle, et dont Suger fait mention dans le livre de son administration. Cette chapelle, figurée dans le plan gravé de la ville de Saint-Denys placé en tête de l'histoire de cette abbaye, par dom Félibien, avait son entrée du côté de la rue du *Petit-Piéchet;* elle a été détruite depuis longtemps. Le surnom de *Charnier,* que portait cette chapelle, indique que le cimetière était entouré d'un charnier à peu près semblable à celui du ci-devant cimetière des Innocents à Paris, et de la plupart des autres cimetières des paroisses de cette ville.

Depuis que M. Viollet Leduc a été nommé architecte de l'église de Saint-Denys, le ministère des travaux publics n'a encore pris aucune décision relativement à la reconstruction soit de la tour septentrionale et de sa flèche ou de la totalité de la façade, qui d'après le dernier examen ne présente pas les garanties suffisantes de solidité pour risquer sur des bases aussi fragiles de nouvelles constructions. Il est vraisemblable qu'un projet définitif sera présenté aux chambres lors de la prochaine session. A. P. M. Gilbert.

(1) L'archange saint Michel était considéré au moyen âge, comme le protecteur des tombeaux, et le messager envoyé de Dieu pour présider aux destinées du genre humain. Cette mission explique suffisamment le grand nombre de chapelles érigées sous son invocation dans les cimetières et les églises du moyen âge.

# LES GRECS ONT-ILS ADOPTÉ QUELQUEFOIS DES NOMS PROPRES ÉGYPTIENS?

Le point de vue que j'ai indiqué dans le dernier cahier sur les noms propres grecs qu'avaient portés d'anciens Perses, ayant attiré quelque attention de la part des orientalistes, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile d'en essayer une seconde application à quelques noms propres égyptiens adoptés hors de l'Égypte.

---

En effet, s'il me paraît certain, à présent, que ni les Perses ni les Grecs n'ont emprunté de noms les uns aux autres, il ne l'est pas moins, selon moi, que les Grecs ont, à une certaine époque, adopté quelques noms égyptiens. L'origine de ces noms, et l'époque à laquelle ils se rapportent, en rendent l'adoption assez remarquable.

Le premier est celui de *Psammitichus*, ce roi de la vingt-sixième dynastie *Saïte* qui ouvrit l'Égypte aux Grecs. Au témoignage d'Aristote(1), le seul auteur qui nous ait transmis ce fait curieux, le roi de Corinthe, Périandre, eut pour successeur immédiat Psammitichus, fils de Gordius ou Gordias. Saint-Martin a, le premier, donné à ce fait curieux toute sa valeur et toute son importance. Il a montré que ce Psammitichus a dû être le neveu de Périandre, et est monté sur le trône en 585 avant notre ère. En lui supposant une vingtaine d'années à l'époque de son avénement, il a dû naître vers 605 ou 610 ans avant notre ère, ce qui correspond aux dernières années du règne de l'Égyptien Psammitichus. D'après cette coïncidence, Saint-Martin (2) a expliqué le nom du roi corinthien par le mariage d'une fille du roi Psammitichus avec le frère de Périandre, alliance d'autant plus naturelle, que ce roi égyptien, qui aimait extrêmement les Grecs (φιλέλλην ὢν διαφερόντως), avait fait donner à ses fils une éducation grecque (τοὺς υἱοὺς τὴν Ἑλληνικὴν ἐδίδαξε παιδείαν (3)). Il est alors tout simple que cette princesse ait tenu à ce que son fils portât le nom de son père.

(1) *Polit.*, V, 9, 22, Coray.
(2) *Acad. inscr.*, t. XII, p. 166 et suiv.
(3) Diod. Sic. I, 67, 8.

Saint-Martin aurait pu corroborer sa conjecture par deux autres faits analogues qui se rapportent à un autre roi de la même dynastie *Saïte*. On sait qu'Amasis ayant fait alliance avec les Cyrénéens, voulut cimenter cette alliance au moyen d'un mariage; il épouse Ladice, fille d'un personnage distingué de Cyrène (4). On sait encore que Cambyse, voulant épouser une fille d'Amasis, ce prince lui envoya en place de sa propre fille, celle d'Apriès, son prédécesseur, nommée *Nitétis* (5).

Je suis convaincu qu'il faut expliquer par une telle alliance, la présence à Babylone d'une reine appelée *Nitocris* (6). Ce nom, qui a été porté par une reine égyptienne (7), de la sixième dynastie manéthonienne, est essentiellement égyptien par sa composition même. Dans la liste attribuée à Ératosthène, il est expliqué (8) par Ἀθηνᾶ νικηφόρος, et il se compose, en effet, du nom de Νείθ, la *Minerve égyptienne*, adorée spécialement à Sais (qui se trouve dans le nom de *Nit-étis*, fille d'Apriès, prince Saïte) et d'une finale grecque, se rapportant au verbe égyptien ⲭⲣⲟ, qui signifie *vaincre* (9). Quand donc nous trouvons à Babylone ce même nom égyptien de *Nitocris;* nous devons croire que la princesse qui le portait était aussi une égyptienne de la race des rois Saïtes. En effet, cette princesse était, selon Larcher (10), la femme de Nabuchodonozor, le même que le Labynitus d'Hérodote et le Nabonnidus de Bérose. La présence du nom de *Nitocris* à Babylone s'explique alors bien facilement par l'expédition de Nabuchodonozor contre l'Égypte, justement sous le règne d'Apriès, le prédécesseur d'Amasis. Cette expédition put être suivie d'une alliance avec une fille du roi d'Égypte (11).

La conjecture de Saint-Martin, qui explique si bien comment un roi de Corinthe a pu s'appeler Psammitichus, est donc corroborée par quelques faits analogues.

(4) Herod. II, 181.
(5) *Id.*, III, 1.
(6) *Id.*, II, 100.
(7) *Id.*, I, 185.
(8) Ap. Syncell., p. 104, B.
(9) Champ., *Gramm. égypt.*, p. 136.
(10) Larcher, *Chronol. d'Herod.*, t. VII, p. 170.
(11) C'est, je pense, à une cause du même genre, l'établissement de quelques particuliers égyptiens en Perse, et leur alliance avec des familles persannes, que sont dus les noms des chefs persans, *Amasis* (Herod., IV, 167, 204), et *Ousiris* ou *Osiris* (Ctesias, c. 37, 39); à moins que ce ne soient des noms persans, ramenés par une finale, à des noms familiers aux Grecs.

Mais il est bien vraisemblable que d'autres noms égyptiens se seront, à cette occasion, introduits à Corinthe. De là, sans doute, le nom d'*Amasis* que porte un peintre et fabriquant de vases d'ancien style, où l'on trouve écrit AMAZIΣ ΜΕΠΟΙΕΣΕΝ, et, sur l'un d'eux, ΕΓΡΑΦΣΕ ΚΑΙ ΕΠΟΙΕΣΕΝ. K. O. Müller a le premier rapproché ce nom de celui de Psammitichus, roi de Corinthe, et reconnu que ce devait être aussi un nom égyptien, les expliquant l'un et l'autre par les relations des Égyptiens et des Grecs (12). D'après cette idée, de savants archéologues ont pensé que ce nom était un vestige de la colonie du Corinthien Démarate en Étrurie. Mais cette colonie est de l'an 662 ou 660 avant notre ère; à cette époque, Psammitichus n'avait pas ouvert l'Égypte aux Grecs, événement qui n'eut lieu qu'une trentaine d'années après. Les noms égyptiens n'avaient pu encore s'introduire en Grèce; si les vases en question ont été fabriqués en Étrurie (ce qui est possible, mais ce qui n'est pas du tout certain), le peintre *Amasis* serait un Corinthien établi en Italie. Mais rien ne s'oppose à ce qu'ils soient sortis d'une fabrique corinthienne, et aient été transportés en Italie par le commerce. Quoi qu'il en soit de l'une ou de l'autre de ces deux conjectures, entre lesquelles il est difficile de se décider, l'origine égyptienne de ce nom d'Amasis semble ne pouvoir faire l'objet d'un doute. Je m'étonne qu'un docte archéologue ait voulu chercher cette origine en Asie (13).

Théophraste (14) avait cité un Éléen nommé *Amasis* comme étant περὶ τοὺς ἔρωτας δεινός. On a pensé que ce nom est un jeu de mots sur *Amasis* et le latin *amasius* (15); mais, cet *Amasis*, d'une époque inconnue, étant aussi un Grec, le jeu de mots est impossible, *amasius* n'ayant aucune racine dans la langue grecque.

Ces deux exemples ne sont pas les seuls qu'on puisse citer. En voici un troisième qui n'est pas moins certain. C'est celui d'*Amyrtæus* (Ἀμυρταῖος), que porte un Rhodien dans une dédicace faite à un dieu égyptien, par plusieurs militaires de la suite de Chabrias, dans son expédition en Égypte (16). C'est le nom du roi égyptien Saïte, *O-mahorte*, dit par les Grecs Ἀμυρταῖος, qui forme à lui tout seul la vingt-huitième dynastie, pendant la domination persane, de 405 à 400.

(12) *Comment. de Vas. Vulcent.*, p. 18.

(13) De Witte, dans la *Revue de Philologie*, t. II, p. 391.

(14) Ap. Athen. XIII, p. 687, 6.

(15) Panofka, dans l'*Archæolog. Zeitung*, Febr. 1846, p. 241, n° 43. *Vielleicht mit Wortspiel auf Amasis und amasius.*

(16) Voy. mon *Recueil d'Inscriptions grecques de l'Égypte*, t. I, p. 410, 411.

A ces trois exemples, on doit peut-être joindre celui de *Psaumis*, un vainqueur à la course des chars, que Pindare a célébré dans la 4e et la 5e olympiques. Ce *Psaumis* était de Camarina, ville de Sicile, colonie de Corinthe. Ce nom étranger à la langue grecque pourrait bien être celui de *Psammis*, le successeur de Néchao II, fils de Psammitichus.

Ce qui rend ces quatre noms remarquables, c'est qu'ils sont ceux de quatre rois égyptiens des dernières dynasties, à partir de l'époque où les relations des deux peuples ont été continuelles, et constamment amicales.

A l'exception de ces quatre noms, je n'en trouve plus avant l'époque d'Alexandre qui aient été adoptés des Grecs, ce qui indique que cette adoption a tenu à des rapports d'affection entre les rois Saïtes et des princes ou des particuliers grecs.

C'est encore là un point assez curieux qui mérite d'être examiné avec plus de soin que je ne puis le faire en ce moment. Je serais fort obligé à ceux qui voudraient bien prendre cette peine, pour confirmer mes vues ou les combattre, s'ils croient pouvoir le faire par de bonnes raisons.

LETRONNE.

---

# NOUVEAU PROCÉDÉ DE PEINTURE MURALE,

## DITE FRESQUE MIXTURALE.

---

La parure la plus convenable à un temple chrétien est celle de la traduction des mystères de la religion en tableaux qui parlent aussi bien aux yeux et à l'âme que l'éloquence des orateurs. Ce genre de décoration, fort en usage depuis le commencement du XVII^e siècle, substitué à l'ancienne peinture murale du moyen âge, avait ouvert une vaste carrière aux productions du génie des peintres de toutes les écoles, qui sans les fréquentes occasions que le culte florissant leur offrait, auraient été circonscrites dans l'étendue du palais des grands ou dans les cabinets des amateurs de ce bel art. Or la foi qui les inspirait a produit en ce genre un plus grand nombre de chefs-d'œuvre que les actions des hommes n'en ont elles-mêmes fourni. Sans remonter au grand siècle de la splendeur de la peinture en France, il suffit de dire que sous le gouvernement de la restauration, le Ministère de l'Intérieur s'est empressé, pour procurer des travaux aux artistes, de leur faire de nombreuses commandes pour réparer les pertes immenses faites en 1793 dans le mobilier des églises des principales villes des départements. A Paris, sous l'édilité de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, le même système réparateur des outrages de la première révolution a été suivi, et nous avons vu avec une pieuse satisfaction nos églises décorées d'un très-grand nombre de tableaux et de statues représentant les mystères du christianisme et les traits principaux de la légende des saints sous l'invocation desquels ces églises sont dédiées. Ces heureuses dispositions offrirent une source abondante de travaux qui tournèrent au profit de l'art, qui saisit cette occasion pour faire revivre avec succès la peinture murale, délaissée depuis longtemps, et qui présentait cet avantage inappréciable de pouvoir la faire entrer dans un système de décoration générale des chapelles, plus propre à faire disparaître les traces du vandalisme que les tableaux isolés qui ne couvraient qu'une partie de la surface des murs, et laissaient le reste dans une nudité complète, contrastant avec la richesse de ces belles pages. De fort belles

études, ajustées avec infiniment de goût, ont été faites en ce genre dans plusieurs églises de Paris, parmi lesquelles on doit citer avec éloge celles de Saint-Sulpice, de Notre-Dame de Lorette, de la Madeleine, de Saint-Germain l'Auxerrois, etc., etc. Mais quelques années étaient à peine écoulées que l'expérience apprit que notre climat humide et aquatique était peu propre à la conservation de ces fresques, qu'aucun procédé chimique n'avait mis à l'abri de la décoloration qui s'est opérée, surtout dans celles qui ont été appliquées sur des surfaces de murs atteints par l'efflorescence du salpêtre; aussi vit-on en peu de temps ces peintures s'altérer visiblement, et les tons les plus brillants et les plus chauds s'éteindre pour faire place à une coloration terne et sans vigueur. M. Chérot, peintre préparateur, frappé de la détérioration qu'avait subie le mécanisme de cette peinture, est parvenu, à la suite de recherches chimiques, à découvrir par des procédés nouveaux qui en sont le résultat, les moyens de conservation et de durée qui doivent en assurer l'existence, soit dans la préparation des surfaces en pierre, en plâtre, etc., qui doivent recevoir ces peintures monumentales, soit dans l'exécution même de ces peintures. Le but que M. Chérot s'est principalement proposé dans ces différentes applications, c'est d'obtenir en même temps, sans dépenses considérables ni difficultés extraordinaires : 1° une grande solidité, inattaquable par l'eau et par l'humidité; 2° une grande facilité d'exécution; 3° des tons mats et exempts de reflets, avantages que seules ont procuré jusqu'ici la cire et l'encaustique, et qui sont en effet particulièrement indispensables pour les peintures murales.

L'exposition publique de la peinture murale que M. Chérot a exécutée il y a deux ans d'après ses procédés dans la chapelle absidale de l'église de Saint-Paul, rue Saint-Antoine, n'ayant éprouvé aucune altération, quoique placée dans les conditions les plus défavorables à sa conservation, ne lui permet plus de douter aujourd'hui de l'efficacité de ses procédés; cette peinture, appliquée sur une surface imprégnée d'humidité que lui communique une fontaine publique, n'a rien perdu de la vivacité de ses tons. Elle représente la bénédiction des petits enfants par Notre-Seigneur. Les couleurs sont aussi fraîches et aussi éclatantes que si elles venaient d'y être appliquées (1).

(1) Les personnes qui voudront consulter l'auteur de cette découverte pourront s'adresser chez lui, rue de la Chopinette, 14.

La Société libre d'Émulation de Rouen, dans sa séance du 6 juin 1846, avait encouragé par une médaille d'argent les premiers essais de M. Chérot; mais avant de prononcer son jugement définitif sur ses procédés de peinture à fresque, elle attendait que ces mêmes essais eussent reçu la sanction du temps; cette Société vient, en conséquence, en date du 6 juin 1847, de confirmer son premier jugement en décernant à l'auteur une médaille d'or, d'après le rapport on ne peut plus favorable qui lui a été présenté par une commission formée dans le sein de ses correspondants, et composée de MM. Marochetti, président; Court, Gilbert et Cellier du Fayel, rapporteur. M. Chérot a également reçu de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, séante à Paris, un témoignage non moins honorable sur les grands avantages de ses procédés, par son rapport signé *Gourlier*, en date du 7 juin 1847. Tout concourt donc à favoriser l'heureuse découverte de M. Chérot et à en propager l'emploi, lorsqu'elle présente les garanties d'une conservation inaltérable et à l'abri de tous les agents destructeurs.

A. P. M. Gilbert.

# ENCORE QUELQUES MOTS SUR LA HAUTE-BORNE.

Lorsque nous publiâmes dans ce recueil (t. III, p. 585) le résultat de nos recherches sur ce qui avait été dit et écrit depuis un siècle sur ce monument, situé près de Fontaines sur Marne (1), l'appel que nous fîmes aux autorités compétentes a été entendu.

Déjà M. Letronne, l'homme de la science, sur le désir que nous en avions exprimé à l'éditeur de cette *Revue*, nous avait fait l'honneur de nous fournir son opinion; nous la connûmes malheureusement trop tard. Plus de doute, notre monument est d'origine druidique.

Depuis, M. le baron Chaudruc de Crazannes, qui ne connaissait pas ce que nous venons de rapporter, et qui, dans une savante lettre (t. IV de ce recueil, p. 42) que lui a suggérée un monument identique, à propos de notre publication, s'est trouvé être exactement d'accord en cela avec le docte antiquaire.

Nous avions accepté ces justes décisions sans arrière-pensée, lorsque, explorant dernièrement la plaine au milieu de laquelle est dressée la haute-borne, guidé par M. Pothier, juge de paix du canton, nous portâmes nos pas sur une friche vulgairement désignée sous le nom d'*église des Romains* (2), qui s'étend à l'ouest de ce monument, et que la charrue commence à envahir; là, nous reconnûmes que nous étions sur l'emplacement d'un champ autrefois couvert d'un certain nombre de *Men-hirs*, rangés sans ordre, sur un espace d'au moins trois hectomètres, à partir de celui qui est encore debout; c'est cette distribution que M. Bâtissier, dans ses *Éléments d'archéologie nationale* (p. 162), appelle un *pavé de géants*.

Ce point a été, sans aucun doute, un foyer d'idolâtrie dans le genre du champ du *Dolmen* d'Épone, appelé la Garenne (Seine-et-Oise),

(1) C'est à dessein que nous avons employé l'S pour la terminaison du nom de ce village, puisque d'abondantes sources sortent de la colline sur laquelle il est en partie assis, en regard de la Marne.

L'église de Fontaines est correcte, malgré les additions qui sont venues en altérer le caractère primitif. Ses plus anciennes parties sont du XII<sup>e</sup> siècle.

(2) Cette contrée est aussi appelée *Sous pour chien*. Ne pourrait-on pas voir dans cette ridicule dénomination une sorte de dérision? Nous ne nous en faisons pas juge. Les dénominations populaires, dont l'étude est quelquefois trop négligée dans les recherches archéologiques, sont des inscriptions qui donnent souvent, pour qui

où se tenaient les assises annuelles des druides (1). Peut-être même eut-il plus de ressemblance avec celui constaté à deux lieues de Montmédi (Meuse), où fut adorée la déesse *Ardenne*, que les Romains transformèrent en *Diane* (2).

Nous pensons que la destruction de ces monuments est l'œuvre des premiers évêques de Langres. Saint-Remy de Rheims montra, dit-on, autant de zèle que de bonheur dans ces entreprises, parfois très-délicates. La ferveur de ces nouveaux apôtres était leur excuse ; ils sentaient que, pour extirper des erreurs dont les racines étaient aussi profondes, il fallait employer des moyens énergiques. Combien ne voyons-nous pas d'ordonnances de nos rois, de conciles et de lettres pastorales de nos évêques, qui recommandent aux chrétiens d'abandonner le culte des pierres et des fontaines ? *Lapides in dumosis locis et silvestribus venerantur, ubi sacra vovent et deferunt.*

Ici, tout a été brisé, réduit aux plus petits fragments ; et notre haute-borne (3) n'a dû échapper à cette lithoclasie générale qu'en considération de son inscription, qui lui avait comme fait perdre son caractère primitif. Il est notoire dans le pays qu'il y a vingt et quelques années, les pierres disséminées sur cette friche s'y trouvaient en bien plus grand nombre, et qu'elles ont été enlevées par divers particuliers pour la construction de grottes artificielles, où nous en avons observé qui ont jusqu'à trois ou quatre mètres de longueur.

Un fait qui frappe bien vivement l'attention de l'observateur, c'est l'existence, sur ce champ inculte, d'une dizaine d'excavations peu profondes, dont l'encaissement est formé par des pierres plates, posées verticalement et bien évidemment ainsi disposées pour maintenir la base des ces *peulvans*. Quelques-unes de leurs bases sont encore enracinées dans le sol, sur l'emplacement même où ces pierres géantes étaient dressées ; d'autres sont gisantes non loin, parce que l'emplacement dans lequel elles reposaient a été fouillé et excavé de quelques décimètres. Une de ces pierres, qui semble n'avoir point été déplacée, pose sur le sable à quarante centimètres au-dessous du sol,

sait les lire, la date précise des faits, des usages, des monuments, et qui en apprennent plus sur les choses du passé que les systèmes des historiens ou des antiquaires.

(1) A. Cassan, *Antiquités gauloises*, p. 9.

(2) L'abbé Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. 1, p. 402.

(3) Selon les croyances populaires, elle ne peut servir d'abri contre les vents ; et de quelque côté que l'on se place autour d'elle, on est exposé à leur fureur beaucoup plus qu'en rase campagne.

s'élève de soixante-dix centimètres au-dessus, et là, se trouve nettement tronquée comme par une cassure horizontale : épaisse, en cet endroit, de un mètre vingt-sept centimètres du nord au midi, et de soixante-six centimètres du levant au couchant, élargie en semelle à sa base, qui donne un mètre cinquante-quatre centimètres du nord au midi, et quatre-vingts centimètres de l'est à l'ouest, elle semble être la partie inférieure d'un cône irrégulier dont la hauteur aurait été de trois à quatre mètres ; autour de sa base est une excavation annonçant qu'on a cherché à la déraciner par l'enlèvement des pierres qui servaient à la caler.

Toutes ces pierres nous paraissent avoir été extraites d'une excavation irrégulière, peu profonde, qui se voit sur une partie de cette friche, vers le couchant ; et c'est cette cavité que la tradition dit avoir été l'emplacement de l'église des Romains. Peut-être un cimetière a-t-il existé dans ce champ, et dans ce cas, des fouilles conduiraient nécessairement à la découverte de précieux monuments pour l'étude des origines gauloises.

L'honneur de cette découverte, si digne de fixer l'attention, revient à M. Pothier ; nous n'avons fait que changer son doute en certitude.

Passons maintenant à la critique qui a été faite du texte que nous avons donné de l'inscription que porte notre monolithe, et dont nous nous étions fait le patron à l'insu de son auteur.

Nous pensons que l'état matériel de cette inscription exige de la science épigraphique un nouvel examen avant qu'elle n'adopte, avec M. Letronne, la leçon proposée par Grignon : VIROMARVS *IULII* STATILI *FILIUS ;* ou bien, avec M. Chaudruc de Crazannes, celle produite par le regrettable abbé Phulpin : VIROMARVS *IULIO* STATILIO *FILIO.*

Dans une savante dissertation de M. Pothier (1), nous lisons : « L'absence de divers intervalles et de ponctuation entre les lettres a fait croire aux interprètes qu'il leur était loisible de partager et de grouper ces lettres selon les besoins du sens que leur semblait offrir l'inscription. Ils auraient reconnu qu'ils n'avaient point cette liberté, s'ils eussent tenu compte de l'allongement des trois I (et du deuxième T) de la seconde ligne. On voit dans les grammairiens, notamment dans la *Méthode latine* de Port-Royal, que l'allongement de cette

(1) Elle est restée à l'état de manuscrit, et a été adressée à M. le préfet du département (M. A. Romieu) qui l'a transmise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1844.

lettre indique en elle une voyelle longue ou bien une construction ; or, l'abréviation, toujours annoncée par quelque signe, n'est-elle pas, dans l'ordre des lettres, ce qu'une contraction est dans l'ordre des sons ? Et, quand le mot abrégé commence par un I (ou quand on veut le couper après la lettre T), n'est-il pas naturel de préférer à toute autre marque d'abréviation, telle que le point ou le trait horizontal, l'allongement même de cet I (de ce T) ?

« Par conséquent, la répartition des lettres ne peut avoir lieu que de cette manière : I.STAT.I.L.I.F.

« Par conséquent, on est doublement forcé d'abandonner le sens présenté par Grignon : *Julii* STATILI *Filius*, et pareillement celui que propose M. Phulpin : *Julio* STATILIO *Filio ;* car, indépendamment de cette distribution vicieuse des lettres, on ferait une longue de l'I qui précède la lettre L, tandis que cette voyelle doit être brève, comme dans *Virgĭlius*, *Æmĭlius*, *Popĭlius*, *Cœcĭlius*, et presque tous les autres noms propres terminés en *ilius*. A l'appui de cette observation viennent de nombreuses inscriptions consacrées à la famille *Statilia*, et que Jean Gruter a recueillies dans son ouvrage intitulé : *Inscriptiones antiquæ* : le grand I n'y paraît jamais dans le mot *Statilius*, tandis que les mêmes inscriptions le présentent dans d'autres mots, tels que DIs pour DIIS. D'autres motifs, que je présenterai en leur lieu, s'opposent également à l'adoption de ces deux interprétations.

« Ces motifs, les voici tels que je les ai exposés dans le même écrit :

« 1° L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (t. LX, p. 153) semble aussi rejeter cette interprétation, par la raison que *Julius* est toujours (ou plutôt généralement) marqué IVL., et qu'*il n'a jamais fait l'office de prénom ;* objection dont il est facile d'apprécier la force, en lisant, dans la *Méthode latine* de Port-Royal, le premier (et le deuxième) paragraphe du premier chapitre du *Traité sur les noms des Romains*.

« 2° Quelle que soit l'époque où la haute-borne a été élevée, tout ce que je tiens à faire bien remarquer, c'est qu'elle a été l'objet d'un respect religieux qui n'a pu qu'augmenter avec le temps, jusqu'à ce que les lumières du christianisme vinssent dissiper, à grand'peine, les ténèbres de la superstition. Cela étant, je le demande, comment un particulier, romain ou gaulois, eût-il osé, sous les yeux des adorateurs du dieu, dépouiller ce monument de son caractère traditionnel pour le transformer vaniteusement en cippe funéraire ? et comment

les populations eussent-elles laissé subsister cette marque d'usurpation sacrilége ? Comment aussi, je le demande encore, peut-on maintenant lire, dans l'inscription, JOVI STATori, JOVI LIberatori, JOVI FEretrio, et tous autres mots qui feraient supposer une consécration nouvelle ?.... Quand l'Église a frappé d'anathème le culte des pierres, cette inscription païenne eût été une cause de plus pour faire abattre la haute-borne, tandis que le sens que j'y trouve a été, je le soupçonne, un motif pour l'épargner.

« 3° Aux motifs exposés plus haut, pour établir que ce n'est point un cippe funéraire, il est bon d'ajouter que Grignon, qui a fait des fouilles à l'entour de la haute-borne et, malheureusement, jusque sous sa base, n'y a découvert aucun tombeau. »

Pour nous résumer, M. Pothier n'a jamais prétendu que l'inscription VIROMARVS ISTATILIF signifiât incontestablement VIROMARVS *imperator* STATuit *ibi* LEucorum *imperii* FIne*s*, quoiqu'il soit constant que là ou très-près de là se trouvaient les limites de l'État des Leuci et du pays des Catalauni, et bien que M. de Crazannes dise que la multiplicité des sigles, présumée par cette interprétation, n'ait point été dans les habitudes des Romains. Nous pourrions, pour répondre à son objection, citer les exemples contraires qui se rencontrent particulièrement dans le *Voyage à Pompéi*, par l'abbé Romanelli, et le *Dictionnaire abrégé d'antiquités*, par Monchablon ; il nous suffira d'indiquer ces ouvrages.

Un autre point de critique de la lettre de ce savant doit également être relevé, c'est celui touchant l'emploi du mot *imperator* : « Je vois Tite Live (liv. IV. chap. X et XXXIX), nous écrit M. Pothier, nous désigner un général étranger, le général des Volsques, par les mots de *Volscus imperator*, et dire, au sujet de Coriolan (liv. II, chap. XXXIX) : *Imperatores ad id bellum de omnium populorum sententiâ lecti Attius Tullus et C. Marcius, exsul romanus.* Cet Attius Tullus était le chef des Volsques. Sans parler du Langrois *Sabinus*, qui parut vers l'an 70 de notre ère, l'histoire en compte plus d'une soixantaine, dans les différentes parties de l'Empire, depuis l'an 193 jusqu'au commencement du V^e^ siècle, et vraisemblablement elle en a omis un plus grand nombre.

« Je n'ai jamais vu dans le mot *imperator*, ajoute-t-il, qu'un simple qualificatif, un surnom, *agnomen*, signifiant d'une manière générale ce que signifient d'une manière spéciale les surnoms *Africanus*, *Asiaticus*, donnés aux Scipion ; car, pour signifier *empereur*, le mot *imperator* aurait besoin d'être placé devant le mot VIROMARVS, de devenir

un véritable prénom, *prænomen* : c'est ce que nous enseigne Suétone dans le XII^e chapitre de la vie de Claude et dans le XXVI^e de celle de Tibère ; c'est ce que nous confirme l'étude des médailles. Je me contenterai de faire observer que nous pourrions sacrifier ce mot, en le remplaçant par *invictus*, *judex*, etc., sans porter atteinte au sens de l'inscription.

« On nous dit aussi qu'*il serait également impossible de donner une preuve de l'expression d'*IMPERII FINES *pour indiquer les limites du territoire d'un pays, d'une cité.* C'est pourtant l'expression qu'employait Tite Live (liv. I^er, chap. XXXIII) pour désigner l'agrandissement donné, sous Ancus-Martius, au territoire de Rome encore naissante : *Silva Mœsia Veientibus adempta, usque ad mare* IMPERIUM PROLATUM, *et in orâ Tiberis Ostia urbs condita.*

« Sans doute, il eût suffi de mettre sur notre monument *Leucorum fines;* c'était le langage de Rome florissante ; mais cette noble simplicité d'expressions est rarement le langage d'un petit prince feudataire, surtout quand le suzerain a entretenu sa vanité par un langage trompeur. En effet, les *Leuci* étaient du petit nombre de ces peuples que l'on affectait de dire libres : LEUCI LIBERI, *Treveri liberi antea, Lingones fœderati, Remi fœderati*, écrivait Pline l'Ancien (liv. IV, chap. XXVII) dans la seconde moitié du premier siècle ; *Lege Cæsaris justissimâ atque optimâ,* disait Cicéron (*In Pis.*, n° 37), *populi liberi plane et vere erant liberi !*

« *Leucorum fines* : oui, tels sont bien les deux seuls mots auxquels j'aie attaché une importance réelle. Ainsi ont dû faire MM. Bâtissier, Albert Lenoir et Bourassé, chacun d'eux ayant pu remplacer par d'autres mots ceux dont je ne viens de parler que pour en établir la possibilité. »

Cela dit, il nous reste à parler d'une autre découverte, qui est également l'œuvre de M. Pothier, et qui, sans infirmer aucun des motifs qui viennent d'être déduits, est venue lui offrir une nouvelle interprétation pour l'inscription qui nous occupe. Elle serait celle-ci : VIROMARVS *ist*um STAT*ui* J*ussit* L*apidem* I*ndicium* F*ontis*, ou bien : VIROMARVS I*sto* STAT*uit* I*n* L*oco* I*nitium* F*ontis* (1).

En effet, au pied du monolithe, là où nul ne pouvait se douter qu'il y eût une source, existe une *tête d'aqueduc*, composée d'une

(1) Malgré ce nouveau problème, M. Pothier se sent toujours porté à croire que notre *haute-borne*, ainsi que l'indique son nom vulgaire, a été choisie pour servir de limite, et ne désespère pas de se trouver un jour en état de le démontrer, à l'aide des seules preuves que semblent fournir les lieux mêmes.

série de puits, ou *puisards de source*, et qui, dans le cœur de la roche et à une profondeur de six à sept mètres, communiquent entre eux par des pierrées horizontales que traversent des eaux vives, abondantes et intarissables (1). L'ascension de ces eaux, dont le volume a diminué par suite du déboisement du sol, s'opérait certainement par leur propre poids, à l'aide de conduits, jusque sur la montagne du Châtelet (2), pour fournir aux besoins de la ville romaine qui la couronnait, et qu'on suppose avoir été détruite au commencement du Ve siècle. On y a reconnu (Grignon, *Bulletin des fouilles*, p. 103) des bains publics dont les chaudières posaient sur cent quarante-six piliers, et plusieurs conduites d'eau, dont quatre en pierre et deux en bois; ce qui annonce que l'on faisait sur cette montagne, aujourd'hui si aride, une énorme consommation d'eau. Entre cette ville et cette série de puisards, n'y avait-il pas coexistence, au moyen de cette artère factice, de cet immense trait d'union que l'on appelle l'aqueduc ?

Presque tous ces puisards, dont le nombre, encore inconnu, semble être considérable, ont chacun une ou plusieurs sources qui descendent de l'un à l'autre jusqu'au réceptacle commun dans lequel commençait l'aqueduc, et que l'on trouverait certainement en continuant les fouilles en aval. Était-il souterrain ou avait-il quelque analogie avec le gigantesque pont du Gard, ou plutôt avec les aqueducs de Jouy aux Arches (Moselle), de Coutances (Manche) et de Luynes (Indre-et-Loire)? c'est ce que ces fouilles nous apprendraient.

Voilà ce que nous voulions faire connaître au monde savant, pour qu'il pût se prononcer sur le mérite de nos conjectures et même sur nos incertitudes, tant à l'égard de l'inscription que par rapport aux faits qui se sont accomplis dans le voisinage de notre monument. Nous désirerions que M. Letronne voulût bien nous dire son dernier mot à ce sujet.

T. Pinard.

(1) Ces fouilles ont été faites aux frais du département, dans le cours des années 1845 et 1846, dans l'excavation que M. Phulpin (*Notes archéologiques*, p. 93) avait désignée sous le nom d'*Hypogée celtique*, et qui n'était autre qu'un de ces puisards de source. La relation de ces deux opérations, dirigées par M. Pothier, se trouve consignée, jour par jour, dans des procès-verbaux qui ont été déposés aux archives de la préfecture.

(2) Le nivellement qui vient d'être fait du point de départ des eaux à celui d'arrivée, a prouvé que le Châtelet se trouve être de quatre mètres quatre-vingt-sept centimètres moins élevé. Ainsi les eaux fournies aux bains publics et à la ville qui couronnait cette montagne pouvaient très-bien leur arriver de cette tête d'aqueduc.

# SUR L'INSCRIPTION DE LA HAUTE-BORNE.

D'après le désir exprimé par l'auteur de la dissertation précédente, M. Leleux m'en a donné communication. Ne pouvant disposer que du court espace qui m'est laissé sur cette page et la suivante, je vais expliquer en peu de mots mon opinion sur l'inscription de la Haute-Borne.

Lorsque M. Pinard me fit l'honneur de me demander mon avis par l'entremise de M. Leleux, je lui fis répondre verbalement que la *Haute-Borne* est bien un monument *celtique*, que l'inscription latine n'est point funéraire, et qu'elle doit se lire sans y rien changer VIROMARVS.... I. STATILI. *Filius*.

M. Pinard n'adopte pas cette leçon, qui est pourtant la plus simple de toutes. Il insiste, comme la plupart de ses devanciers, sur les deux II longs, qui se trouvent dans le mot STATILI; et, en conséquence, il croit aussi à la nécessité de décomposer ce mot unique, en plusieurs autres, ayant pour initiale une des lettres de ce mot. De là, ces diverses leçons qui ont été proposées : *Iovi STatori Ingentem Lapidem Inscribi Fecit;* ou bien *In STrata ATiLa InFossus;* ou bien encore *Imperator STatuit Ibi Leucorum Imperii Fines;* ou *Istum STATui In Loco Initium Fontis;* ou enfin *Istum STATui Iussit Lapidem Indicium Fontis;* auxquelles on ne serait pas embarrassé d'en substituer une douzaine d'autres, ni plus ni moins probables que celles-là.

Cette façon d'interpréter les inscriptions latines, qui est celle du P. Hardouin, ne devrait plus revenir à la lumière. Il ne faudrait pas perdre de vue que les anciens voulaient être compris, et qu'ils n'écrivaient pas pour proposer de ces énigmes, dont chacun pouvait donner un *mot* différent. Quand ils employaient des *sigles*, ou des *lettres isolées* représentant un mot entier, c'était pour des formules usitées et convenues, sur lesquelles personne ne pouvait hésiter; ainsi, pour prendre une formule, obscure pour nous, mais très-claire pour eux, les sigles H. S. E. T. R. P. D. S. T. T. L. étaient pour tout le monde aussi clairs que si l'on avait écrit, en toutes lettres, *Hic Situs Est. Te Rogo, Prœteriens, Dicas : Sit Tibi Terra Levis.*

On peut donc, je crois, prendre pour certain que le nom latin STATILI doit être laissé intact. Les I longs qui s'y trouvent ne sont comme le T, figuré ainsi ┼, que des négligences du graveur, dont le ciseau a glissé sur cette pierre dure, ce qui est arrivé cent fois. L'I qui précède ce nom doit être la dernière lettre d'un prénom, IVLI, CAII, LVCII, ou tout autre dont les premières sont parties avec un éclat de la pierre, mutilée justement en cet endroit.

Ceux qui conservant le nom intact, ont voulu faire de l'inscription une dédicace funéraire, en lisant : VIROMARVS. IVLIO. STATILIO. FILIO. n'ont pas réfléchi qu'on aurait dit, en pareil cas : IVLIO. STATILIO. VIROMARVS. FILIO DVLCISSIMO (ou toute autre épithète), avec ou sans POSVI ou FECI, etc.

Cette inscription, comme toutes celles qui commencent par un nom propre, au nominatif avec ou sans le complément HIC. FVI, n'est rien autre chose que la *carte de visite* d'un voyageur, qui a voulu laisser son nom sur un monument. Les parois des temples, des Syringes, ou les rochers voisins des lieux célèbres, en Égypte, sont couverts d'inscriptions semblables qui n'ont pas d'autre but. Je ne citerai que celle-ci : CAIVS. NVMONIVS. VALA. HIC. FVI. du temple de Philes (1), parce que ce personnage est le même à qui Horace adresse l'épître : *Quæ sit hiems Veliæ, quod cœlum, Vala, Salerni,* la quinzième du premier livre.

Je ne puis, quant à moi, me faire une autre idée et de la *Haute-Borne* et de son inscription. Le monument est celtique, de même genre, et de même destination que les autres *Men-hirs;* l'inscription a été négligemment tracée par le Gaulois VIROMARVS, fils d'un autre Gaulois affilié à une famille romaine. On ne s'étonnera pas plus de voir un nom gaulois donné au fils d'un homme portant un nom romain, que de voir, en Égypte, les fils d'hommes portant des noms grecs, appelés d'un nom égyptien. Ainsi : Πετεραένσουψις Σωκράτους, ou l'inverse Σωκράτης Παχνούμεως (2), Παχὼμ Ἱέρακος (3), et vingt autres exemples.

M. Pinard m'a demandé mon dernier mot. Je viens de le lui dire, tout disposé d'ailleurs à l'abandonner si l'on me donne une meilleure solution.

LETRONNE.

(1) Voy. *Recueil des Inscript. grecques de l'Égypte*, n° CXV, t. II, p. 159. (Le tome II paraît en ce moment).

(2) Le même, n° CDXLIV et CDXLV.

(3) Le même, n° CDLIX.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. le secrétaire perpétuel, dans son rapport sur les travaux des commissions de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant le premier semestre de 1847, a annoncé la publication du XVI$^{e}$ vol., II$^{e}$ partie, *des Notices des Manuscrits*. Ce volume est entièrement rempli par un travail de l'un de nos collaborateurs, M. A. J. H. Vincent, *Sur la Musique des anciens Grecs*. Ce travail est divisé en quatre parties. La première contient la traduction de *deux Traités anonymes*, d'après des manuscrits de la bibliothèque Royale. Le second de ces deux traités est plus particulièrement relatif au *rhythme musical*, dont il nous fait, pour la première fois, connaître les *signes*. La traduction d'un *Traité du Canon harmonique*, par Bacchius l'Ancien, termine la première partie. La deuxième partie consiste en notes ou commentaires sur les textes traduits dans la première partie. Différentes questions importantes s'y trouvent traitées; telles sont : celle de la *notation* musicale des Grecs; celle du rhythme et de ses relations avec la métrique, etc., etc. La troisième partie se compose de divers *fragments*, texte grec et traduction, pour servir de pièces justificatives aux deux parties précédentes. Enfin la quatrième partie contient le texte d'un important *Traité d'Harmonique* de George Pachymère, que l'éditeur a fait précéder d'une introduction où les principes de la musique des Grecs se trouvent résumés. M. le secrétaire perpétuel a annoncé les titres de plusieurs autres travaux en voie de publication tels que les Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, les Mémoires sur les antiquités de la France, la Table chronologique et alphabétique de toute la collection des ordonnances, les historiens des Gaules et de la France, momentanément interrompu, les historiens latins, grecs et orientaux des Croisades, etc. Tous ces travaux ne sont livrés à l'impression qu'après l'examen approfondi qu'en a fait la commission à laquelle ils sont soumis.

— Dans les travaux qui s'exécutent sur divers points de Paris, on a fait des découvertes archéologiques très-intéressantes. Au Palais-de-Justice, dans la cour du Mai, en faisant les fouilles pour la construction d'un égout, on a découvert plusieurs débris de poteries romaines, des médailles et un fragment de meule de moulin. En exécutant les travaux de restauration de la tour de l'Horloge, dépen-

dante du même palais, en face le quai aux Fleurs, on a retrouvé les traces de l'encadrement du cadran de l'horloge que Charles V fit placer dans la tour, lorsqu'il habitait ce palais. Ces ornements avaient disparu pour faire place à la décoration exécutée par Germain Pilon. Les sculptures de cet habile artiste furent détruites à l'époque de la révolution, et les fragments employés à remplir les crevasses de ladite tour. On travaille en ce moment à rétablir cette horloge et à restaurer le champ d'azur parsemé de fleurs-de-lis qui entourait le cadran. M. Albert Lenoir, de concert avec MM. Duc et Dommey, architectes, ont fait recueillir avec soin les fragments de sculptures qu'on a pu retrouver et qui serviront de renseignements pour la restauration. Dans les fouilles qui se font sur l'emplacement du cloître et de l'ancienne église des Célestins, on vient de trouver des fragments de sculptures, des chapiteaux et six cercueils en plomb assez bien conservés, mais on ignore jusqu'à présent quels sont les personnages qu'ils renferment; on suppose, d'après les ornements qu'on a trouvés dans l'un d'eux, qu'il contenait le corps d'un évêque. Les travaux de nivellement de la place du Parvis Notre-Dame, ont été, par décision du conseil municipal, convertis en fouilles archéologiques régulières. L'un de nos collaborateurs, M. Th. Vacquer, qui s'est fait une sorte de spécialité de suivre les fouilles, en a pris la direction; nous devons dire qu'il s'acquitte de cette tâche avec un zèle rare et une expérience incontestable. Déjà de nombreuses ruines romaines et mérovingiennes ont été exhumées, entre autres un hypocauste considérable, un puits antique, etc. Au milieu de ces ruines ont été trouvés de nombreux fragments de briques, de tuiles et poteries diverses, des débris de pavage et de revêtements en porphyre et en marbres riches et variés, ainsi que plusieurs morceaux de mosaïque romaine, de médailles du haut et du bas-empire, enfin un assez grand nombre de tronçons de fûts de colonnes antiques en marbre d'un assez fort diamètre, et un magnifique chapiteau de style mérovingien en marbre blanc, d'une conservation remarquable. M. Th. Vacquer, à qui nous devons déjà un travail intéressant sur les fouilles exécutées devant l'église Saint-Gervais (voy. plus haut, p. 348), nous promet pour l'un de nos prochains numéros un mémoire détaillé sur ces découvertes importantes, mémoire qui lui donnera l'occasion d'aborder la question si controversée du prétendu perron de treize marches qui, selon quelques historiens, donnait jadis accès à l'église de Notre-Dame.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Een romeinsche Tegel voorzien van latijnsch cursiefschrift gevonden in de Nabijheid van Nijmeegen, opgehelderd door Dr. L. J. F. Janssen. S'Gravenhage, 1844. — Nieuw Ontdekt romeinsch Opschrift in de Linge, onder Hemmen.*

Tuile romaine portant une inscription latine en caractères cursifs, trouvée dans le voisinage de Nimègue, expliquée par le Dr. L. J. F. Janssen, conservateur du Musée royal des antiquités de Leyde. La Haye, 1844. — Inscription romaine nouvellement découverte dans la rivière de Linge, au-dessous d'Hemmen, publiée par le même, 1846.

La ville et les environs de Nimègue ont singulièrement enrichi, depuis deux siècles, la science archéologique. C'est surtout dans le canton dont le vieux Valkhof occupe le centre et qui forme une bande de deux lieues à peu près, s'étendant sur la rive gauche du Wahal, que les découvertes ont été abondantes. On a retrouvé des vestiges de constructions, d'art et de travail romains à Beek, aux hameaux de Berg-en-Daal et de Holdeurnt, à Ubbergen, au Hunerberg, à Krajenhoff, enfin à Valkhof et à Nimègue même. La plupart des objets que les fouilles ont mis au jour, se trouvent maintenant dans les collections publiques ou particulières de la Néerlande. Un grand nombre ont été publiés et décrits, d'abord par MM. de Smetiussen et In de Betouwen, puis par le savant M. Leemans, l'habile professeur Reuvens, et le conservateur du musée des Antiquités de Leyde, M. le docteur Janssen, à l'érudition et à l'obligeance duquel nous devons la connaissance des nouvelles dissertations que nous annonçons au public français. Les voyageurs de notre nation qui parcourent les Pays-Bas, pourront voir au musée de Leyde, au cabinet royal des antiques de La Haye, à l'hôtel de ville de Nimègue, les résultats des découvertes archéologiques opérées dans le canton que nous avons signalé; les cabinets de quelques amateurs, M. F. G. G. Guyot, à Nimègue, les héritiers de M. Dommer, à Ubbergen, M. Lacourt, à Utrecht, leur en offriront aussi d'intéressants échan-

tillons. Enfin, certaines villes d'Allemagne et notamment Mannheim et Munich, possèdent également des fragments antiques qui proviennent de la même contrée.

On a retrouvé sur le Hunerberg les restes d'un temple que l'on suppose avoir été consacré à Jupiter, et plusieurs tombeaux romains; dans les environs du fort Krajenhoff, on a découvert les vestiges de sanctuaires ou chapelles, dédiées au même Dieu et à deux autres divinités, Mercure et Minerve: Ubbergen renferme un grand nombre de sépultures anciennes. A Beek, Berg-en-Daal, Holdeurnt, les fouilles ont mis au jour diverses pierres ou autels votifs consacrés à Jupiter, au Génie du lieu, des fragments de bornes milliaires du temps de Trajan, et d'autres antiquités importantes.

Mais c'est principalement à Holdeurnt que les découvertes ont été fréquentes. Ce petit hameau est certainement l'un des lieux de la Néerlande où se sont retrouvés le plus d'objets antiques. La quantité de briques et de tuiles romaines qu'on y a déterrées, sur la route qui conduit par la montagne de Nimègue à Kleef, est réellement extraordinaire. Elles proviennent certainement de constructions importantes. Nulle part, excepté en Italie, on n'a retrouvé une telle variété de formes, de grandeurs, un si grand nombre d'indications de corps de troupes romaines différents. Ces tuiles sont encore en partie fixées à un mur de fondation, en partie détachées, par suite de fouilles et de destructions antérieures. Elles se trouvent généralement mêlées à des cendres, du charbon, des fragments de poterie et autres objets. On en peut voir de nombreux échantillons dans la collection de M. Guyot à Nimègue. Plusieurs ont servi comme matériaux à la construction des maisons de Holdeurnt.

La plupart de ces tuiles sont de forme carrée ou rectangulaire. M. Janssen donne un tableau des dimensions de chaque espèce d'entre elles. Il a également formé un tableau des noms des différents corps d'armées romaines qui sont inscrits sur plusieurs. Le Le voici tout au long : EX(ercitus) GERM(aniæ) INF(erioris) || VEX(illatio) EX(ercitus) GERM(aniæ) ET GER(maniæ) (in)F(erioris) || VEX(illatio) LEG(ionis) GER(maniæ) || L(egio) TRASR | HENANA || LEG(io) I ME(nervia) || LEG(io) I P(ia) MINE(rvia) || LEG(io) I ANTON(iniana) || LEG(io) I MIN(ervia) ANT(oniniana) || L(egio) II || LE(gio) V || LEG(io) VI || LEG(io) VI V(ictrix) || LEG(io) X || L(egio) X G(emina) MA(cedonica) || LEG(io) XV || L(egio) XX V(aleria) V(ictrix) || LEG(io) XXII PR(imigenia) || LEG(io) XXX || LEG(io) XXX V(lpia) V(ictrix) || VEX(illatio) BRIT(annica) ou BRIT(onum).

La dernière de ces inscriptions est accompagnée des noms des consuls SVB DIDIO (et) IVLIANO CO(n)s(ulibus).

Deux pierres votives ont été découvertes à Holdeurnt. L'une porte l'inscription suivante : I. O. M. || (et GE) NIO LO(ci) || ....CI, et semble provenir d'un autel consacré à Jupiter, placé peut-être lui-même dans un temple de ce dieu. Elle est en calcaire, a 0 *el*, 20 de long, 0 *el*, 125 de large, et 0 *el*, 21 d'épaisseur.

M. Janssen suppose que c'est dans la même localité que l'on a trouvé une autre pierre votive que M. In de Betouwen a publiée (Opschriften op Altaaren, enz. bl. 50-57), et qui est conservée à l'hôtel de ville de Nimègue. Elle est dédiée aux deux mêmes divinités par *C. Candidinius Sanctus*, enseigne de la XXX^e^ légion, surnommée Ulpia Victrix; la mention qui y est faite des consuls *Maternus* et *Atticus* lui assigne pour date l'année 185 de notre ère.

Une autre découverte intéressante qui a eu lieu à Holdeurnt, est celle d'une tuile romaine portant des caractères cursifs. C'est à l'étude de l'inscription ainsi écrite que la dissertation de M. Janssen est plus particulièrement consacrée. L'examen de cette tuile ne laisse aucun doute sur son antiquité. Elle était, lorsqu'on l'a déterrée, toute défigurée par la terre et la poussière dans laquelle elle est restée longtemps ensevelie. Elle a la forme d'un carré long, est de terre rouge et offre les dimensions suivantes : longueur, 0 *el*, 44, largeur, 0 *el*, 35, épaisseur, 0 *el*, 045. Elle porte l'empreinte du talon et de la plante de pied d'un jeune enfant, empreinte qui a effacé trois lettres. On sait qu'on a souvent observé des traces semblables de pied d'homme ou de pattes d'animaux sur des tuiles romaines, et on en peut voir au musée de Leyde qui offrent cette particularité, uniquement due à ce que l'on a jadis marché sur elles. Les lettres de l'inscription paraissent avoir été tracées avec un style de bois ou d'os. M. Janssen lit ainsi cette inscription : KAL. IVNIS || QVARTVS || LATERCLOS || N. CCXIIII, qu'il explique de la sorte: *Kalendis Juniis Quartus laterculos* (s. e. *fecit*) *numero* CCXIIII. Le mot de *laterclos* écrit pour *laterculos* lui semble plutôt être une altération que ce dernier mot a subie dans la prononciation batave, qu'une faute d'orthographe de l'écrivain.

Cette phrase indique que l'auteur de la brique avait fait fabriquer ou fabriqué lui-même deux cent quatorze briques. Cette dernière explication est celle à laquelle le savant conservateur du musée de Leyde s'arrête de préférence.

On a découvert à Nimègue des objets de terre sigillée, qui portent

le même nom de *Quartus;* ce qui donne à penser qu'il existait à Holdeurnt une briquerie et une poterie dirigées par un homme de ce nom. C'est encore ce même Quartus qui doit être l'auteur des poteries antiques portant son nom, que l'on a découvertes à Xanten. Et il serait possible que ce fût aussi le *Quartus* qui est mentionné dans l'inscription d'Altorf (duché de Juliers), trouvée en 1582 et dans laquelle on lit : MATRONIS HAMA || VEHIS. C. JVLIVS || PRIMVS et C. JALIVS || QVARTVS EX IMPERIO || IPSARVM V. S. L. M.

L'absence de prénom sur la tuile de Holdeurnt, rend toutefois l'identification incertaine. M. Janssen l'admet pourtant quelque peu hardiment; puis remarquant que, dans l'inscription d'Altorf, les noms de Caius et Julius rappellent ceux de César, et font croire que les deux personnages auxquels ils s'appliquent, étaient des affranchis du dictateur ou leurs descendants, il en conclut que la tuile doit avoir été faite à une époque peu éloignée du commencement de notre ère. A notre avis, le concours des deux noms Caius et Julius, ne suffit pas pour faire des deux personnages qui consacraient un monument aux divinités mères de Hamaveha, sans doute Hamheim, des affranchis de César. Dans les environs de Juliers (*Juliacum*), le nom de Julius devait se rencontrer plus fréquemment qu'un autre, et le prénom de Caius était si commun chez les Romains, que leur union peut s'être opérée sans que le souvenir du dictateur y ait été mêlé. La pierre d'Altorf fait reconnaître à M. Janssen, dans C. Julius Quartus, un homme riche et pieux; et c'est là une probabilité de plus à ses yeux pour que ce Quartus soit le même que le potier d'Holdeurnt, chez lequel une fabrique de briques de l'importance qu'elle paraît avoir été, indique une certaine richesse et qui, d'après l'explication que le savant Néerlandais donne du motif qui a fait graver l'inscription, devait être également un homme pieux. En effet, ces tuiles ou briques ayant été trouvées sur l'emplacement d'un temple de Jupiter (à notre avis l'inscription n'indique rien que l'existence d'un autel), elles ont servi vraisemblablement à son édification. Et puisque Quartus a marqué qu'il avait fabriqué en un jour deux cent quatorze briques, c'est qu'il a voulu indiquer par là qu'il avait fourni ce nombre de briques à la construction du temple, en témoignage de sa piété; car, ajoute M. Janssen, ce potier n'a pu noter comme un fait remarquable qu'il eût fait deux cent quatorze briques en un jour, quand l'ouvrier le plus ordinaire en façonne dans sa journée plus de dix mille. Cette mention annonce donc que Quartus avait préparé lui-même et cuit

ce nombre de briques, afin de contribuer de ses propres mains à l'édifice élevé en l'honneur de Jupiter et du Génie du lieu.

Ces conséquences nous semblent un peu forcées, et malgré tout le respect que nous avons pour le savoir de M. Janssen, nous lui demandons la permission d'attendre, pour nous ranger à son opinion, que de nouvelles découvertes soient venues la confirmer. Nous rendons néanmoins hommage à ce que ses idées ont d'ingénieux, et nous n'avons que des éloges pour les efforts qu'il a tentées dans le but d'arriver à percer les motifs de la curieuse inscription qu'il publie. Les caractères cursifs qu'on lit sur la tuile, caractères que M. Janssen a reproduits dans une planche jointe à sa dissertation, ajoutent une nouvelle preuve à l'appui des faits qu'annonçait déjà le diptyque de l'an 167, trouvé à Abrudbanya, en Hongrie, et publié par M. J. F. Messman dans son *Liber aurarius*, et démontrent que les Romains firent usage de très-bonne heure de ce genre de caractères. Une inscription qui a été découverte à Voorburg et qu'a fait connaître anciennement M. Reuvens, en fournit une non moins frappante confirmation (1). Ce qui est digne d'attention, c'est que l'auteur de l'inscription a mêlé certaines lettres capitales aux lettres cursives.

Une inscription récemment découverte à Hunnetrod dans la Hesse, et qui est aussi gravée sur une tuile comme celle de Holdeurnt, a confirmé l'opinion émise par M. Janssen sur l'emploi du mot sincopé *latercli* pour *laterculi*. La voici telle que l'a publiée M. Knapp de Darmstadt (Steiner, Archiv. für Hess. Gesch. u. Alterthumskunde 2. B. 2. 1840, p. 183) : STRATVRA TERTIA || LATERC(u)LI CAPIT(u)LARES || NVM(erus) L(egionis) XXII. Les briques qui portent ces inscriptions, nous fournissent donc des échantillons de l'espèce de celles auxquelles les Romains donnaient le nom de *laterculi*.

La seconde dissertation de M. Janssen que nous avons annoncée, se rapporte à une inscription que l'on a trouvée dans la rivière de Linge, en la curant, au-dessous de Hemmen; cette découverte a été accompagnée de celle d'une jolie lampe antique en cuivre, dont la partie supérieure est ornée d'une tête de lion sculptée. L'inscription

(1) Cette abondance de briques nous montre que l'industrie *latérique*, encore si florissante aujourd'hui dans la Néerlande, avait déjà atteint, lors de la domination romaine, un certain degré d'importance. L'abondance des limons que déposent les nombreux cours d'eau qui coupent la province de Hollande, et la rareté des pierres calcaires donnèrent naturellement naissance à la fabrication de ces *laterculi*, dont un nombre considérable se façonne dans les Pays-Bas, et qui, sous le nom de *klinkert moppen, straatklinkert*, sont employées à la construction des chaussées.

est gravée sur un petit piédestal de trois pouces de haut, piédestal que surmontait vraisemblablement une figurine. La voici d'après M. Janssen :

DEÆ VAGDAVER. CVSTI. SIM(pl)I || CIVS. SVPER. DEC. ALÆ VOCONTIOR || EXERCITVVS BRITANNICI.

Le savant Néerlandais l'explique ainsi : *Deæ Vagdaveræ Custius Simplicius Superus decurio alæ Vocontiorum exercituus britannici.*

Cette *ala Vocontiorum* prenait son nom du pays des Voconces dans la Narbonnaise. Un *eques* de cette même aile, figure dans une inscription trouvée dans les environs de Kleef (1). Le mot *exercituus* écrit pour *exercitus*, paraît annoncer qu'on prononçait, chez les Bataves, le génitif de la quatrième déclinaison autrement que le nominatif (2). La précision avec laquelle cette inscription est gravée, exclut l'idée d'une méprise de la part du graveur. La forme des caractères semble très-ancienne au savant Néerlandais qui croit pouvoir la rapporter à la première moitié du premier siècle de notre ère.

M. Janssen s'abstient d'émettre aucune opinion sur la nature de la déesse Vagdavera. Nous concevons toute sa réserve et cependant nous en hasardons une.

Le petit piédestal surmonté jadis d'une statuette de la déesse, a été trouvé au fond de la rivière de Linge en un lieu nommé *Hemrermeer*. Or la forme du mot *Vagdavera*, *Vagdaver*, convient à un nom de rivière. Sa terminaison rappelle celle de *Elaver*, l'Allier, *Anger*, l'Indre. Cette terminaison *er*, *era*, est la même que celle d'*Ara*, qui entrait dans un si grand nombre de noms de rivières de la Gaule; telles que *Isara*, l'Oise, l'Isère, *Sura*, la Saur, *Avera*, *Avara*, l'Yeure, *Lesura*, la Leser, *Sara*, la Sarre, etc., etc. En outre dans ce nom de *Vagdavera* se retrouve le radical *Vag* qui paraît identique au radical *Woge*, *Wag*, *Wage*, lequel avait en gothique le sens de flot, mot d'où notre mot vague est dérivé (3).

Nous pensons donc que le nom de *Vagdavera* était celui d'une rivière divinisée et peut-être même celui de la rivière de Linge ou

(1) Cette inscription qui se trouve maintenant au musée de Bonn, a été publiée dans quatre recueils ; *Nachrichtem über die zu Cleve gesammeltem Alterthümer* (Berlin, 1795), p. 49. Dorow, *Denkmale*, I, 104. Steiner, *Codex inscript. Rom. Rhen.*, n° 605. Lersch, *Central museum rheinl. Inschriften*, II, n° 54.

(2) Cet *u* redoublé nous semble avoir eu pour but d'indiquer la longueur de la lettre, comme la lettre redoublée l'indiquait dans l'ancienne orthographe française, et l'indique encore en Hollandais.

(3) C'est en effet de ce mot, beaucoup plutôt que du latin *vagari*, que dérive le français *vague*, identique à l'anglo-saxon *weg*, *waeg*, et au vieil Allemand *wegr*.

d'un bras de cette rivière. On sait que plusieurs divinités topiques n'étaient autres que des rivières et des fontaines déifiées.

Au reste nous ne proposons cette explication qu'avec une extrême réserve, et nous désirons qu'on nous en suggère une meilleure.

ALFRED MAURY.

*Rome au siècle d'Auguste*, ou *Voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère*, précédé d'une *description de Rome aux époques d'Auguste et de Tibère*, par Ch. DEZOBRY. Nouvelle édition, 1847, t. III et IV.

La *Revue Archéologique* a déjà donné une courte notice sur les deux premiers volumes de M. Dezobry; elle doit signaler à ses lecteurs l'achèvement de cet important travail. Les deux derniers volumes que nous avons sous les yeux offrent pour les archéologues un intérêt plus vif encore, s'il est possible, que les précédents. Deux chapitres nouveaux sur *les statues* et sur *le trésor de Saturne* (archives et musée de l'État), plusieurs chapitres, ou refondus ou notablement corrigés, sur *la Cloaca maxima*, sur *le temple de Junon Moneta*, sur *les bibliothèques*, sur *les architectes* et les usages relatifs à l'architecture, soit privée, soit publique des Romains, sur *les piscines* et *les volières*, sur *les sépulcres* et sur *la milice*, etc., témoignent des consciencieux efforts de l'auteur pour que son livre ne fût pas seulement une lecture agréable aux gens du monde, mais encore un recueil de documents épurés par la critique, à l'usage des connaisseurs de l'antiquité. Un long voyage en Italie, fait dans l'intervalle de la première et de la seconde édition, lui a permis de recueillir pour celle-ci une foule de notes et de dessins précieux, et de contrôler, par la vue des lieux, le témoignage souvent obscur et incomplet des auteurs anciens. L'annotation très-brève qu'il a placée au bas des pages se compose soit de renvois aux écrivains originaux, soit d'évaluations des mesures anciennes en mesures modernes; elle est à tous égards d'une exactitude qu'on ne saurait trop louer, vu l'immense variété des détails que comporte un tel ouvrage. Des notes plus longues, et rejetées pour cela à la fin du volume, servent à éclaircir certains faits obscurs ou à justifier certaines restitutions purement conjecturales. Quelques-unes de ces notes ont une véritable importance; nous citerons pour exemple celle où l'auteur défend sa nouvelle évaluation du chiffre de la population de Rome,

évaluation contraire et à ses anciens calculs, qu'il reconnaît exagérés, et aux calculs récents de M. Dureau de La Malle, qui lui paraissent au-dessous de la vérité. Mais la plus notable partie des améliorations apportées par M. Dezobry à son travail sera sans doute, aux yeux des archéologues, dans les nombreux dessins dont il a su l'enrichir avec le concours d'artistes distingués. Les planches des deux derniers volumes contiennent les dessins suivants : La prison publique, le grand cirque, l'intérieur du temple de Pompée, un moulin à blé, la carte du golfe et du cratère de Caprée, carte des environs de Baies et de Puteoli, intérieur d'une basilique, un atrium corinthien, le portique d'Octavie et la bibliothèque octavienne, une villa romaine, un camp romain de deux légions avec leurs auxiliaires, la volière de Varron, carte de l'empire romain à la mort d'Auguste (par M. Ch. Barberet). Les vues et dessins de Rome antique sont dus à plusieurs architectes, qu'un long et studieux séjour dans cette ville mettait à même d'accorder habilement leur travail avec celui de M. Dezobry. Le *Forum* et le *Champ de Mars*, par M. Léveil; l'*Intérieur d'une Basilique*, par M. Hittorf; l'*Atrium*, par M. Viollet le Duc; les *Portiques d'Octavie*, par M. Duban, peuvent être cités parmi les plus heureux résultats de cette alliance entre les études de l'architecte et celles de l'archéologue. Mais nous devons surtout nous arrêter quelques instants au plan de Rome antique rédigé par M. Léveil en collaboration avec l'auteur du *Voyage d'un Gaulois*. On sait que la topographie de Rome repose sur quatre espèces de documents qui se complètent l'une par l'autre; ce sont : 1° les ruines des monuments eux-mêmes; 2° les fragments du plan de marbre de Rome ancienne conservés au Capitole, au nombre de plus de cent cinquante, fragments plusieurs fois publiés, entre autres par M. Canina, et dont M. Dezobry a reproduit une vingtaine dans la *Description de Rome* qui orne son premier volume; 3° les médailles, quelquefois frappées en souvenir de l'érection même d'un monument, et qui offrent souvent de ce monument un dessin utile encore, malgré l'extrême exiguïté de la réduction, pour en calculer l'élévation géométrale et en concevoir une vue d'ensemble; M. Dezobry a également reproduit le type de plusieurs médailles qui offrent ce genre d'intérêt; 4° enfin les témoignages des inscriptions et des auteurs anciens que M. Dezobry a recueillis et classés avec beaucoup de soin, en tête du même volume, pour tous les monuments antérieurs au règne de Caligula, où s'arrêtent ses récits. C'est à l'aide de ces documents, soumis au plus sévère examen, que M. Léveil a pu marquer sur son nouveau

plan, soit d'une manière certaine, soit par conjectures, trois cent vingt-cinq édifices, lieux publics ou privés; chacun des numéros qui marquent ces trois cent vingt-cinq points répond à un article de la description de Rome, où sont transcrits tous les textes anciens, et où sont, soit cités, soit reproduits, les dessins antiques qui ont servi à indiquer la position, à tracer le plan de l'édifice ou les limites de l'emplacement en question. Ainsi il est facile au lecteur de contrôler les résultats obtenus par les deux archéologues. Nous avons fait ce contrôle sur plusieurs points, et il nous a convaincu de l'exactitude de leurs recherches et de la justesse de leur méthode. Comparés aux derniers travaux sur le même sujet, par exemple à la *Pianta topographica*, de M. Canina (1832), au *Vergleichender Plan der Stadt Rom*, qui accompagne le premier volume des *Antiquités romaines* de W. A. Becker (1843), le plan de M. Léveil, déduction faite des monuments postérieurs à Tibère, et qui n'y devaient point trouver place, se montre incontestablement supérieur en richesse et en précision. On ne peut trouver un guide plus instruit ni plus sûr pour tous les détails d'archéologie que fait souvent désirer la lecture des auteurs classiques; on ne recevra nulle part, dans un livre, une impression plus saisissante de cette antique grandeur de la ville éternelle.

L'espace nous manque ici pour essayer une discussion scientifique sur quelques parties de ce vaste travail qui peuvent donner matière à controverse; nous noterons seulement deux ou trois points qui nous ont arrêté dans le cours d'une étude rapide et pourtant attentive.

Aux n°s 23 et 130, M. Dezobry a cité, parmi les témoignages historiques, deux fragments du prétendu Journal de Rome, d'après le recueil de Muratori. Il nous semble que la supposition de ces textes a été démontrée sans réplique par M. Le Clerc, dans son mémoire sur *les Journaux chez les Romains*. Un professeur allemand, il est vrai, a répliqué; mais nous ne pensons pas que M. Dezobry tienne pour M. Lieberkühn contre l'opinion, si bien motivée, de notre savant maître et compatriote. Heureusement, d'ailleurs, les deux citations dont je parle peuvent être retranchées sans aucune perte pour l'histoire ni pour l'archéologie.

Au n° 213, Temple de Viriplaca, « nous avons placé, disent les rédacteurs du plan, ce temple ainsi par conjecture ou même *pour le bon agencement de notre plan*; car les textes portent seulement qu'il se trouvait sur le mont Palatin. » Pour ce cas et pour les autres semblables, où la situation d'un édifice ou d'un lieu public dans telle

ou telle région n'est déterminée par aucun témoignage, ne serait-il pas plus prudent de s'abstenir de lui assigner une place dans la topographie gravée? On placerait seulement, à la fin de chaque région, après le catalogue des lieux qui ont pu être marqués sur le plan, celui des lieux qu'on ne connaît que par des témoignages trop généraux pour en obtenir l'emplacement avec certitude. Dans cette dernière classe, par exemple, M. Dezobry eût pu ranger les *vici* ou quartiers dont il était impossible de marquer les limites précises, mais dont il pouvait donner du moins une liste complète pour les régions I, X, XII, XIII et XIV, d'après le célèbre monument connu sous le nom de *Base capitoline* (Gruter, p. 249, 250. Orelli, n° 5). Pour la XII^e^, entre autres, ce complément avait d'autant plus d'intérêt, que cette région offre aujourd'hui moins de ruines et paraît avoir été jadis moins riche en monuments. En effet, elle n'a fourni à M. Dezobry que *trois* numéros (*Area radicaria* — *Horti Asiniani* — *Area Lavernæ*).

Au reste, les trois numéros de la XII^e^ région pourraient, ce me semble, s'augmenter, sans conjecture bien hardie, d'un quatrième. A propos de l'*area radicaria*, ou marché aux racines, M. Dezobry reproduit un fragment du plan de marbre antique, qui donne très-nettement les limites de cette place avec l'inscription AREA RADICARIA; mais, à en juger par les dessins de M. Canina, ce fragment serait moitié plus long que M. Dezobry ne le laisse croire, et, dans sa partie supérieure, offrirait une seconde localité, le MVTATORIVM (*Mutatorium Cæsaris*, dans S. Rufus et P. Victor. Cf. Gudius, *Inscr.*, p. 199, 7), qui, selon toute apparence, était aussi comprise dans la XII^e^ région.

Nous regrettons de ne pouvoir payer plus dignement notre tribut aux auteurs d'un travail qui a dû coûter tant d'efforts, de sagacité patiente, et qui comptera sans doute parmi les monuments les plus durables de l'érudition contemporaine.

E. E.

— Le numéro 48 du *Journal Asiatique*, portant l'indication de *septembre* 1847, vient de paraître le 9 novembre. Ce numéro qui contient la suite du travail de M. Botta sur les caractères cunéiformes, paragraphes 45 à 66 inclusivement, est donc postérieur de 53 jours et de 20 jours aux cahiers de septembre et d'octobre de notre *Revue*.

---

# MÉMOIRE

SUR

# LE TEMPLE DÉDIÉ A AUGUSTE

## AU CONFLUENT DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE.

---

La Gaule chevelue (1) était à peine soumise et la ville de Lyon fondée sur la rive gauche de la Saône depuis quelques années, lorsque Auguste parvint à l'empire. Ce prince s'occupa d'organiser la nouvelle conquête romaine, qui avait été placée sous son autorité comme province impériale, et vint à plusieurs reprises habiter Lyon pour pouvoir mieux juger les hommes et les choses. Un des premiers actes de son administration fut de diviser la Gaule chevelue en trois provinces, sous les noms de Belgique, Aquitanique et Celtique; ces noms rappelaient trois grandes races gauloises distinctes, dont les circonscriptions, toutefois, ne furent pas exactement suivies, le but de l'empereur étant de fondre autant que possible les divers peuples de cette vaste contrée. Chaque province reçut un chef-lieu particulier : Trèves fut mis à la tête de la Belgique, Bourges à la tête de la nouvelle Aquitaine, et Lyon à la tête de la Celtique, qui prit dès lors le nom de Lyonnaise. Cette dernière ville devint aussi, par le fait, la capitale de la Gaule; car l'empereur ordonna à Agrippa, son gendre, d'y établir le point de départ de toutes les routes militaires qu'il chargea ce dernier de faire exécuter d'après un système général et méthodique qui relia entre elles les différentes villes de ce pays.

Les Gaulois, reconnaissants des bienfaits d'Auguste, résolurent de lui montrer leur gratitude d'une manière particulière, et ils lui érigèrent, au confluent du Rhône et de la Saône, un temple magnifique. Pour faire passer plus facilement leur étrange résolution, qui

(1) *Gallia comata;* on nommait ainsi, à cause de la longueur des cheveux de ses habitants, la portion de la Gaule conquise par César, pour la distinguer de la Narbonnaise, qui appartenait depuis longtemps aux Romains, et qui était appelée *Gaule à braies* (*Gallia braccata*), de la forme de son vêtement principal.

n'allait à rien moins qu'à déifier un homme de son vivant, chose toute nouvelle dans nos contrées, ils dédièrent le temple *à Rome et à Auguste*, donnant même à la Ville éternelle le pas sur le fils adoptif de César; mais personne ne s'y trompa, et si les monuments officiels, médailles et inscriptions, ont donné les deux noms à ce temple, les historiens, du moins, s'en sont dispensés. Strabon, Dion Cassius, Suétone, ne nomment que Auguste.

Quoi qu'il en soit, on ne pouvait choisir un lieu plus convenable que celui qui fut adopté pour l'érection du temple. Sa situation même lui assurait une sorte de consécration naturelle attribuée chez les anciens à toute localité un peu isolée ou servant de limite (*fines*). La Ségusiavie (1), sur les confins (2) de laquelle se trouvait le territoire du confluent, et qui dépendait elle-même de la Celtique, touchait à la Belgique par les Séquanes (3), et à la nouvelle Aquitaine par les Vellaves et les Arvernes; de plus, elle avoisinait la Narbonnaise, ou, pour mieux dire, la *province*, dont elle n'était séparée que par le Rhône, et qu'elle touchait même sur un point (4). C'est ce qui a fait dire avec tant de justice à Strabon (5) que Lyon était au milieu de la Gaule comme la citadelle de ce pays.

Le temple des Gaulois fut inauguré la dixième année avant notre ère (l'an 744 de Rome), le premier jour du mois auquel Auguste a donné son nom (août), par Drusus (6), mari d'Antonia la jeune, sœur de l'empereur, laquelle, ce jour-là même, mit au monde, dans le palais impérial, situé où est aujourd'hui l'hospice de l'Antiquaille, un prince qui fut appelé Tiberius Claudius Nero Drusus (7), et que nous

(1) Voyez, pour l'orthographe de ce nom gaulois appliqué au Lyonnais, la *Notice* de M. de Longpérier *sur une inscription latine inédite*, trouvée à Marclop (Loire) en 1846, recueil des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 262; le premier chapitre de mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, même volume, p. 341 (tirage à part, p. 5), et le magnifique ouvrage de M. de Boissieu, intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 118. (Deux livraisons seulement de ce dernier livre ont paru en 1847, grand in-4°, Lyon.)

(2) Voy. mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 23 (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 359).

(3) Les Séquanes appartenaient proprement à la Celtique; mais ils avaient été placés par Auguste dans la Belgique.

(4) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 23 (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 359).

(5) Liv. IV, chap. IV.

(6) « Drusus..... sub prætextu ejus festi quod hodie etiam Lugduni ad aram « Augusti celebratur..... » *Dio Cass.*, lib. LIV.

(7) Sueton. *in Claud.*, cap. II : « Claudius natus est, Julio Antonio, Fabio « Africano consulibus, kalendis Augustis, Lugduni, eo ipso die quo primum ara « ibi Augusto dedicata est. »

nommons Claude en français. L'Éduen Caius Julius Verecundaridubius en fit la dédicace en qualité de grand prêtre (1). Il fut sans doute assisté dans cette cérémonie par des prêtres nationaux députés de chacun des grands peuples de la Gaule chevelue. Il est du moins certain que ces derniers entretinrent depuis auprès du temple d'Auguste un prêtre tiré de leur propre sein. Les inscriptions qu'on découvre chaque jour le démontrent; elles font connaître plusieurs de ces prêtres appartenant aux Ségusiaves, aux Éduens, aux Sénons, aux Séquanes, aux Carnutes, aux Arvernes, aux Lémovices, aux Tricasses, aux Nerviens, etc., (2); mais elles nous apprennent en même temps qu'ils perdaient là leur caractère local pour en prendre un plus général. En effet, la plupart de ces inscriptions sont accompagnées de quelques-unes des lettres de cette formule dédicatoire gravée en lettres immenses : TRES PROVINCIÆ GALLIÆ, ou simplement TRES GALLIÆ, qui signale déjà la grande nationalité gauloise inconnue jusque-là. Cette formule, répétée plusieurs fois, et embrassant chaque fois plusieurs inscriptions d'une grande dimension, comme on le voit par ce que nous possédons, constate que ces divers monuments avaient été érigés non par la nation ségusiave, sur le territoire de laquelle Lyon se trouvait (3), mais au nom des trois provinces de la Gaule chevelue.

Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (4) prétendent que les nations de la Narbonnaise contribuèrent aussi à l'érection du temple du confluent du Rhône et de la Saône; mais c'est une erreur. L'inscription qu'ils citent à l'appui de leur opinion (5) prouve seulement que lorsque la Gaule fut tout à fait pliée au joug romain, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Narbonnaise furent quelquefois réunies dans

(1) *T. Liv. Epitom.*, CXXXVII : « Ara D. Cæsari ad confluentem Araris et Rhodani « dedicata, sacerdote C. Julio Verecundaridubio Æduo. » (*Recueil des Historiens de France*, t. Ier, p. 368.)

(2) Voy., pour ces inscriptions, l'ouvrage de M. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 5, 9, 84, 85, 87, 88, 90, 92, 102, 114, 120, 156. On trouve dans d'autres parties de la France des inscriptions faisant connaître d'autres prêtres du temple du confluent du Rhône et de la Saône. Nous citerons particulièrement celle qu'on voit à Cahors, et qui fait mention d'un prêtre cadurce. (Champollion-Figeac, *Mémoire sur Uxellodunum.*)

(3) « Secusiabbi liberi in quorum agro colonia Lugdunum. » Plin., *Hist. nat.*, lib. IV, cap. XXXII. Voy. mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 14 (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires*, t. XVIII, p. 350).

(4) Tome Ier, page 612.

(5) Gruter, p. 440, n° 3 : L. MVSSIO AEMILIANO LAVRENTI LAVINATIVM IIII MILIT. V. E. PRAEF. VE... VL... TRIVM PROV. GALL. LVGDVNENS. NARBONENS. ET AQVITANENS.

un même intérêt, ce qu'on s'explique facilement en voyant avec quelle rapidité les deux premières de ces provinces se façonnèrent à la civilisation du peuple-roi, et les obstacles que cette dernière rencontra, au contraire, dans la Belgique, mélange confus de peuples germains et gaulois. Mais au début de la conquête, il est évident que la Narbonnaise, initiée depuis longtemps à la civilisation romaine, formait un pays à part. Au reste, ce qui prouve d'une manière irréfragable la non coopération de la Narbonnaise à la fondation du temple érigé à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône, c'est que cette province en fonda un semblable vingt ans après, à Narbonne même (1). Nous ajouterons enfin qu'on n'a pas trouvé à Lyon une seule inscription faisant mention de prêtres narbonnais, tandis qu'on en a plusieurs rappelant des Belges (2), comme nous l'avons dit plus haut.

A en juger par les débris du temple du confluent qui nous restent, ce monument paraît avoir été immense; mais rien ne nous révèle aujourd'hui sa forme. Nous n'essayerons donc pas de le décrire, ainsi que l'a fait un historien de Lyon, grand conteur de fables, que rien n'embarrassait (3). Nous nous contenterons de transcrire ici un passage de Strabon, le seul auteur ancien qui nous ait laissé quelques renseignements sur ce sujet. « Lyon, dit-il, bâtie sur le penchant d'une colline (4), au confluent du Rhône et de la Saône, est sous la domination des Romains. C'est la ville de la Gaule la plus peuplée et la plus commerçante après Narbonne (5). Les gouverneurs romains y font frapper des monnaies d'or et d'argent. Au-devant de cette ville, au confluent des deux fleuves, est le temple que les Gaulois en commun ont élevé à César Auguste. On y voit un autel digne de remarque, sur lequel est le nom des soixante nations (gauloises) et la statue de chacune d'elles, et un autre grand... (6) »

(1) *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 107; Millin, t. IV, p. 375.

(2) Les Nerviens et les Séquanes faisaient partie de la Belgique.

(3) Clerjon, *Hist. de Lyon*, t. Ier, p. 200.

(4) Ou plutôt sous une colline (ὑπὸ λόφῳ); et en effet, du temps de Strabon, Lyon n'occupait pas encore tout le haut du plateau, comme le démontre le niveau des deux premiers aqueducs. Voy. mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 71 (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 407).

(5) Narbonne était la capitale de la portion de la Gaule primitivement conquise, et qui était connue sous le nom de *province* (romaine).

(6) Αὐτὸ μὲν δὴ τὸ Λούγδουνον, ἐκτισμένον ὑπὸ λόφῳ κατὰ τὴν συμβολὴν τοῦ τε Ἄραρος ποτάμου καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ, κατέχουσι Ῥωμαῖοι· εὐανδρεῖ δὲ μάλιστα τῶν ἄλλων πλὴν Ναρβῶνος καὶ γὰρ ἐμπορείῳ χρῶνται, καὶ τὸ νόμισμα χαράττουσιν ἐνταῦθα, τό τε ἀργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν, οἱ τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνες. Τό τε ἱερὸν τὸ ἀναδειχθὲν ὑπὸ πάντων κοινῇ τῶν Γαλατῶν Καίσαρι τῷ Σεβαστῷ πρὸ ταύτης ἵδρυται τῆς πόλεως, ἐπὶ τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶν·

Cette dernière phrase, qui paraît incomplète, a donné matière à plusieurs interprétations différentes. Quelques auteurs ont pensé qu'elle indiquait une statue représentant la Gaule, et dominant par sa dimension celles des nations gauloises; d'autres y voient seulement le complément de la phrase précédente, et traduisent : « Cet autel est d'une hauteur considérable (1); » d'autres enfin pensent qu'elle désigne un second autel plus grand que celui sur lequel était inscrit le nom des nations gauloises, et plus spécialement consacré à Auguste. M. Artaud, savant antiquaire lyonnais, a soutenu cette dernière version dans un mémoire intitulé : *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon* (2).

Nous adoptons complétement l'opinion de M. Artaud quant à l'existence des deux autels; mais nous ne saurions admettre avec ce savant qu'il y avait des prêtres distincts pour le temple et pour l'autel : ce serait donner trop de rigueur aux mots *sacerdos ad templum* et *sacerdos ad aram*, qu'on lit indifféremment sur les inscriptions (3). Nous ne voyons pas à quoi aurait servi un collége de prêtres sans autel. D'ailleurs, dans l'hypothèse de M. Artaud, il aurait fallu un autre collége de prêtres pour le second autel, et les inscriptions n'en parlent pas.

Au reste, peu nous importe cette explication; l'essentiel, pour nous, c'est l'existence du temple. Strabon dit qu'on y voyait l'image de soixante nations : c'étaient probablement les principales de la Gaule chevelue; car on comptait dans ce pays plus de deux cents (4) peuples différents. On y trouvait encore plus de soixante *cités* à la fin du IV^e^ siècle, non compris même la Novempopulanie ou Aquitaine proprement dite (5), qui formait souvent un territoire à part. Il est

Ἔστι δὲ βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ξ' τὸν ἀριθμόν, καὶ εἰκόνες τούτων ἑκάστῳ μία, καὶ ἄλλος μέγας. (*Strabon*, liv. IV, chap. III.)

(1) Voy. la traduction de La Porte du Theil, imprimée aux frais de l'État en 1805.

(2) Lyon, 1818, in-4°.

(3) Ouvrage cité, note 12.

(4) Josèphe en compte 305 (*de Bell. jud.*, II, 28); Plutarque dit que César soumit 300 peuples (*in Cæs.*, c. XV); Appien élève ce nombre à 400 (*Bell. civil.*, lib. II, c. CL; *de Rebus gall.*, c. II); mais les géographes, Strabon, Ptolémée et Pline, qui ne mentionnent que les principaux, n'en comptent guère non plus qu'une soixantaine. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (t. I, p. 613) croient trouver un argument en faveur de leur opinion dans l'impossibilité où l'on est d'indiquer précisément le nom des soixante peuples que Strabon dit avoir contribué à l'érection du temple d'Auguste; c'est là une dispute de mots. On peut voir la nomenclature à peu près certaine de ces soixante peuples fondateurs dans l'*Hist. consulaire de Lyon*, par Menestrier.

(5) Voy. la Notice des Gaules.

probable aussi que les statues n'étaient pas, comme le dit Strabon, sur l'autel même, mais dans des galeries autour du temple.

Quant au monument qui se trouve représenté sur un grand nombre de médailles romaines, et au-dessous duquel on lit : ROM. ET AVG, c'est un autel carré orné de figures emblématiques. De chaque côté on voit une haute colonne surmontée de la victoire tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne, pour rappeler la paix donnée au monde par Auguste.

M. Artaud a parfaitement démontré que Menestrier et Colonia étaient dans l'erreur en prenant ce monument pour le temple, car il n'en est évidemment que la partie la moins considérable. Mais cet antiquaire se trompe, de son côté, à notre avis, lorsque, sur la foi de Mazzabarba, il admet que ce même autel est représenté sur des médailles de l'an 726 ou 27 de Rome (1), c'est-à-dire dix-sept ans avant l'époque (744) où Suétone place la dédicace (2). Il s'est trompé encore, suivant nous, dans une question beaucoup plus importante pour l'histoire de Lyon : nous voulons parler de la détermination de l'emplacement du temple d'Auguste.

D'accord avec presque (3) tous les historiens de Lyon, M. Artaud place ce temple à l'extrémité de la presqu'île qu'occupait, suivant lui, la ville, c'est-à-dire aux environs d'Ainay. Aussi traduit-il le passage de Strabon invoqué plus haut : « A l'extrémité de cette ville (Lyon), au concours des deux fleuves, est élevé le temple, etc. (4) » Mais Strabon ne dit pas du tout que le temple fût à l'extrémité de la ville, ce qui impliquerait presque rigoureusement qu'il en faisait partie; son texte porte que ce temple était devant la ville (πρὸ ταύτης ἵδρυται τῆς πόλεως), ce qui est bien différent, car cela exclut l'idée de la réunion des deux choses. A la vérité, Strabon place la ville et le temple *au confluent* des deux rivières; mais la répétition des mots *au confluent* semble précisément indiquer que l'un et l'autre étaient dans des endroits distincts. En effet, *au confluent* peut s'appliquer également à trois localités différentes qui seraient situées, l'une sur la rive droite de la Saône, l'autre sur la rive gauche du Rhône, et la troisième enfin entre les deux rivières.

(1) *Discours*, etc., p. 10.

(2) Voy. ci-devant, p. 578, note 7.

(3) Champier est le seul qui émette un avis différent. Ce premier historien de Lyon a placé le temple d'Auguste sur la montagne de Fourvière, confondant le monument gaulois avec le forum de Trajan.

(4) *Discours*, etc., p. 7.

Mais en admettant même que le temple eût fait partie de la ville, s'ensuivrait-il qu'il dût être placé à Ainay? Nous ne le pensons pas. En effet, ce lieu, qui n'était encore qu'une île au X^e siècle (1), était trop marécageux pour pouvoir recevoir les immenses constructions du monument de la courtisanerie gauloise. En général, les antiquaires lyonnais, dans leurs appréciations historiques, ne font pas assez attention à la manière dont s'est formée la longue presqu'île qu'occupe aujourd'hui Lyon. Ils se laissent trop influencer, à notre avis, par la disposition actuelle des lieux lorsqu'ils y placent tout ou partie de Lugdunum. Non-seulement le quartier de Perrache, plus grand que tout le reste ensemble, et qui ne date que d'un siècle, mais toute la presqu'île, n'est qu'une terre d'alluvion, et s'est formée par des atterrissements successifs et des réunions d'îlots opérées de main d'homme. Le quartier de Bellecour lui-même ne date que du XVII^e siècle (2).

On trouve, il est vrai, à Ainay (et c'est ce qui a déterminé les auteurs à adopter cet emplacement) plusieurs fragments du temple d'Auguste, et entre autres les colonnes qui accompagnaient l'autel et dont nous avons parlé (3); mais rigoureusement qu'est-ce que cela prouve? Que ce lieu, qui avait été signalé à la piété des fidèles par le bûcher des martyrs lyonnais au II^e siècle (4), fut plus tard un des premiers sanctifiés par le nouveau culte, et reçut comme trophées de la victoire du christianisme quelques matériaux de choix enlevés au temple d'Auguste lorsque les décrets impériaux eurent permis la destruction des monuments du paganisme. On sait, en effet, que les premières basiliques chrétiennes s'enrichirent des dépouilles des temples païens. Le nom spécial d'Ainay, *Athanacum*, démontre suffisamment d'ailleurs que ce n'est pas là qu'était le temple d'Auguste. On y place sans plus d'apparence de raison l'*athénée*, où l'on disputait le prix d'éloquence, et que Caligula a rendu si célèbre en imposant au vaincu la condition étrange d'effacer son ouvrage avec la langue, si mieux il n'aimait

(1) Voy. les chartes de cette époque tirées d'un des cartulaires d'Ainay, et imprimées par Menestrier, aux Preuves de son *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. IV et V.

(2) Clerjon, *Hist. de Lyon*, t. III, p. 101 et 102.

(3) Voy. dans la *Revue du Lyonnais*, du mois d'octobre 1841, un curieux travail de M. Jules Renaux sur ces colonnes qu'il croit tirées de l'Égypte, et qui devaient peser suivant lui chacune environ 40,000 kil. Elles avaient 9 mètres de hauteur, 3 mètres 40 cent. de circonférence, et cubaient environ 8 mètres 50 cent.

(4) Greg. Tur., *Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XLIX.

être précipité dans le fleuve (1) : les auteurs anciens nous apprennent que ce combat littéraire avait lieu près de l'autel d'Auguste, témoin ces deux vers de Juvénal :

> Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem
> Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram (2).

Or si le temple d'Auguste n'était pas à Ainay, le prétendu athénée ne pouvait pas non plus y être.

Quelques écrivains modernes prétendent, à la vérité, que le nom d'Ainay vient du grec *Athanatoi* (immortels), et fut imposé à ce lieu en souvenir des martyrs qui y avaient gagné l'immortalité ; mais Grégoire de Tours, qui n'aurait eu garde de négliger une semblable explication, dit au contraire que les martyrs furent appelés *athanacenses* du nom du lieu où ils avaient subi leur supplice (3). M. Artaud est d'un autre avis : il pense que « les mots *Athanacum* et *athanacenses*, employés par Grégoire de Tours, ne sont pas d'une grande *ancienneté*, et il aime mieux faire dériver le nom d'Ainay du grec *es naon*, vers le temple (4). » Pour donner quelque autorité à son opinion, il aurait dû nous dire dans quel monument *antérieur* à Grégoire de Tours il l'avait puisée. Quant à nous, l'ancienneté de ce dernier nous paraît suffisante, et nous croyons devoir préférer, dans cette question spéciale, où il était si compétent, l'autorité d'un écrivain du VI^e siècle, qui avait pu interroger des gens presque contemporains du temple d'Auguste, aux faiseurs d'étymologies du XIX^e siècle. Nous ferons remarquer, en outre, que Grégoire de Tours, petit-neveu de saint Nizier, évêque de Lyon, de qui il avait reçu de précieux renseignements sur l'histoire de l'église de cette ville, n'aurait pu ignorer un fait si récent, et n'aurait pas manqué de nous apprendre que les martyrs dont il parle avaient été brûlés dans le temple ou près du temple d'Auguste, si le fait était vrai.

Mais si ce temple n'était pas à Ainay, où donc était-il, nous demandera-t-on ? Nous avouerons d'abord que l'affirmative nous paraît

(1) « Sed et certamen quoque græcæ latinæque facundiæ, quo certamine ferunt « victoribus præmia victos contulisse, eorumdem et laudes componere coactos ; eos « autem qui maxime displicuissent scripta sua spongia linguave delere jussos, « nisi ferulis objurgari, aut flumine proximo mergi maluissent. » (Suet., *in Caio*, XX.)

(2) Juv., *Sat.*, I. On peut voir aussi ce que dit Dion Cassius aux livres LIV et LIX de ses *Annales*.

(3) Greg. Tur., *Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XLIX.

(4) *Discours*, etc., p. 16 des notes.

ici plus difficile que la négative ; toutefois nous pensons avoir déjà assez d'indices du fait pour pouvoir nous prononcer : nous croyons que le temple d'Auguste s'élevait sur l'emplacement qu'occupent les églises Saint-Nizier et Saint-Pierre. La principale raison que nous donnerons de notre opinion, c'est que c'est dans la dernière de ces églises et dans la rue Saint-Côme, placée entre les deux, qu'on retrouve la plus grande quantité et les plus lourdes des pierres que leurs inscriptions signalent positivement comme ayant fait partie du temple d'Auguste. Nous n'en voulons pour preuve que l'ouvrage récemment publié par M. de Boissieu (1), qui, frappé lui-même de cette circonstance, mais dominé par l'opinion commune, dit que ces pierres ont été apportées là du IXe au XIIe siècle (2). Comment un savant aussi distingué a-t-il pu croire que les ruines d'un temple situé à Ainay, et détruit dans les premières années du IVe siècle, auraient attendu encore un emploi au XIIe, c'est-à-dire à une époque où toute la presqu'île du confluent était couverte de maisons ? Pourquoi d'ailleurs aurait-on apporté ces matériaux à Saint-Pierre plutôt qu'ailleurs ? M. de Boissieu n'en donne aucune raison. En admettant, au contraire, que le temple d'Auguste fut où nous le plaçons, on s'explique parfaitement la présence sur les lieux d'une si grande quantité de pierres ayant appartenu à l'édifice païen, attendu que la masse des matériaux dut être utilisée sur place. Nous en retrouverions bien davantage encore, si les reconstructions successives qui ont eu lieu depuis quatorze siècles n'avaient fait disparaître de la plupart des pierres les inscriptions et autres traces à l'aide desquelles on constate l'origine de quelques-uns des matériaux employés dans l'église Saint-Pierre et les maisons voisines ! Dès le VIe siècle il ne restait probablement plus à Lyon pierre sur pierre des temples païens, car autrement Grégoire de Tours ou Sidoine Apollinaire n'auraient pas manqué d'en parler.

La seconde raison que nous invoquerons, c'est que le texte de Strabon porte que le temple d'Auguste était *devant la ville*. Or il est évident que l'emplacement seul que nous proposons était devant

(1) *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 5, 9, 15, 18, 33, 38, 54, 84, 85, 88, 91, 93, 101, 102, 120, 156.

(2) *Ibid.*, p. 101 : « Je rappellerai ensuite qu'un grand nombre de monuments « de prêtres ayant été découverts dans le quartier de Saint-Pierre, *où les construc-* « *teurs du* IXe *au* XIIe *siècle les avaient apportés* pour les employer comme maté- « riaux, il est difficile de déterminer avec certitude quels sont ceux dont le gisement « est antérieur à cette époque ; ceux dont la présence peut indiquer une fondation « antique. »

Lugdunum, qui, comme nous le prouverons plus loin, ne s'étendait pas alors au delà de la Saône. Les autels étant sans doute tournés à l'orient (suivant un usage recommandé par Vitruve et adopté plus tard par les chrétiens), c'est-à-dire faisant face à la colline de Fourvière, les habitants de Lyon pouvaient assister aux cérémonies religieuses pour ainsi dire sans sortir de chez eux, car on comprend bien que le monument des Gaulois ne pouvait être voûté comme nos églises. Indépendamment de son exiguïté, qui n'aurait pu permettre de développer suffisamment les portiques latéraux du temple, l'île d'Ainay ne se trouvait pas dans une position aussi favorable que le quartier Saint-Pierre : elle n'aurait fait face qu'à l'extrémité méridionale de Lugdunum.

Nous invoquerons encore à l'appui de notre opinion l'existence d'un pont unique sur la Saône, et situé de toute ancienneté précisément vis-à-vis de l'endroit où nous plaçons le temple d'Auguste, qui devait attirer un si grand concours de peuple; et nous signalerons, au contraire, l'absence d'un semblable moyen de communication du côté d'Ainay, auquel le pont dont nous venons de parler ne pouvait servir, puisque, comme nous l'avons dit, Ainay était une île.

Il est une autre circonstance que nous ne devons pas négliger de mentionner, car elle est fort importante dans la question, c'est l'antiquité des deux églises de Saint-Nizier et de Saint-Pierre. Il est certain que la première existait dès le IVe siècle, puisque c'est elle qui, sous l'invocation des apôtres, fut d'abord la cathédrale de Lyon. Quant à la seconde, elle existait déjà au VIe siècle, car c'est de cette église que tirait son nom le célèbre monastère de filles dont Grégoire de Tours fait mention (1). On sait d'ailleurs que c'était un usage généralement suivi en Gaule dans les premiers siècles de dédier des basiliques au prince des apôtres. Les villes gauloises suivaient en cela l'exemple de Rome, la métropole chrétienne. L'église Saint-Pierre a donc été érigée sur les ruines d'un temple païen : aucun autre motif ne pouvait porter à la construire hors de Lyon. Ce raisonnement est encore bien plus applicable à l'église Saint-Nizier, qui peut être considérée comme la plus ancienne de la ville, et en fut longtemps la principale. A la vérité, on ne trouve pas dans les murs de cette église, comme dans ceux de Saint-Pierre, des fragments du temple d'Auguste, mais cela tient sans doute à ce qu'elle a été reconstruite beaucoup plus tard. Il est impossible que la première

(1) *Hist. Franc.*, lib. X, cap. VIII.

église de Lyon ait été fondée ailleurs que sur les ruines d'un temple païen : or ce temple ne pouvait être autre que celui dédié à Auguste ou mieux *aux Augustes*, car ce monument perdit insensiblement son caractère particulier, et devint, par surcroît de courtisanerie, le temple des empereurs (AVGG.).

Un autre argument en faveur de notre opinion, c'est que le quartier où nous plaçons le temple d'Auguste était probablement aux premiers siècles le seul de la presqu'île qui fût réellement en terre ferme et pût recevoir une aussi importante construction, comme il est encore le seul qui ne soit pas miné et envahi par les eaux lors des inondations si fréquentes de la Saône et du Rhône.

Ce fait, qui nous avait frappé depuis longtemps, nous a même porté à croire pendant quelques années que le temple en question était situé sur l'emplacement des églises Sainte-Croix et Saint-Étienne (1), qui dataient aussi d'une époque fort ancienne. Cet emplacement ne nous satisfaisait pas complétement, mais nous ne pouvions nous déterminer à adopter celui d'Ainay, qui ne convient sous aucun rapport. Ce qui nous gênait le plus dans cette première hypothèse, c'étaient les circonstances de la découverte des tables (2) de bronze sur lesquelles est gravé le discours prononcé par l'empereur Claude devant le sénat, en faveur de la Gaule chevelue, pour laquelle il demandait le droit de cité. Comment ce monument admirable, qui ne pouvait être placé que dans le temple d'Auguste, la métropole des trois provinces, avait-il pu se trouver sur la côte Saint-Sébastien, si loin du lieu où nous supposions qu'avait été bâti ce temple ? Voilà la question que nous nous faisions vainement. Le livre de M. de Boissieu est venu dissiper nos doutes. En réunissant dans un recueil spécial toutes les inscriptions lyonnaises, et en indiquant soigneusement le lieu où elles ont été trouvées, ce que personne n'avait fait avant lui, ce savant a répandu sur la question historique qui nous occupe une clarté dont nous avons fait notre profit. Dans notre nouvelle hypothèse tout se simplifie, car les tables de bronze ont été découvertes au XVI^e siècle, dans une vigne située un peu au nord de la place des Terreaux, où on a bâti depuis une rue appelée en leur honneur *rue des Tables Claudiennes*. Leur présence en ce lieu peut s'expliquer par ce fait que, déposées sans doute dans une propriété

(1) Près de l'église Saint-Jean, la cathédrale actuelle.

(2) Ou plutôt de la table, car il n'y en avait qu'une qui a été brisée en plusieurs morceaux, dont deux seulement ont été retrouvés. Voyez sur cette table les intéressants détails contenus dans le livre de M. de Boissieu, p. 133.

voisine du temple pendant la démolition de celui-ci, elles y furent oubliées, ne pouvant trouver place dans les basiliques chrétiennes.

On nous demandera sans doute pourquoi nous plaçons deux églises sur les ruines d'un même temple, surtout lorsque rien ne prouve que l'une d'elle ait été construite avec des débris de l'édifice païen. Nous avouerons que les motifs de notre détermination à l'égard de Saint-Nizier, ou plutôt de l'église des Apôtres (1), sont fondés sur des indices d'un ordre purement moral; mais nous les croyons aussi puissants que des preuves matérielles. Il nous semble impossible d'admettre que la plus ancienne et la plus importante église de Lyon ait été construite ailleurs que sur les ruines d'un temple païen, surtout lorsque nous la voyons fondée hors de la ville. D'un autre côté nous ne pouvons croire qu'il n'y ait aucun rapport entre deux églises dédiées l'une à saint Pierre, le prince des apôtres, et l'autre aux apôtres mêmes, et placées à cent cinquante mètres à peine de distance, sur une ligne exactement parallèle, faisant face à la colline de Fourvière, dans un lieu que tout démontre avoir été occupé par le temple des Gaulois : nous pensons que les chrétiens ont voulu remplacer par deux autels nouveaux les autels de Rome et d'Auguste posés sans doute aux deux extrémités du temple païen, c'est-à-dire renfermés dans un immense portique dont les ruines jonchent aujourd'hui le sol de cette partie du confluent. Au reste, nous ne tenons pas essentiellement à la dernière partie de notre proposition, qui n'est qu'un point secondaire, et nous abandonnerons volontiers l'église Saint-Nizier, si on veut bien concéder à Saint-Pierre l'origine *augustale* que nous lui attribuons : cela nous suffit complétement.

Un autre fait qui nous semble ressortir avec certitude de nos recherches sur le temple d'Auguste, et dont nous avions déjà un soupçon (2), c'est que, quoi qu'aient pu dire les historiens de Lyon, cette ville ne s'étendait pas à l'époque romaine sur la presqu'île du confluent; elle put bien occuper quelques îlots; mais la pointe de la terre ferme, qui d'ailleurs ne s'avançait guère alors au delà de Saint-Nizier, était tout à fait indépendante.

Le fait de la construction d'un temple près et en dehors d'une ville

(1) Un fait digne de remarque, c'est que les trois principales églises de Lyon ont été placées d'abord sous un vocable général, remplacé plus tard par le nom de quelques-uns de ses évêques : ainsi saint Nizier est devenu le patron de l'église des Apôtres; saint Irenée celui de l'église des Martyrs, et saint Just celui de l'église des Machabées, célèbre basilique dont Sidoine Apollinaire a décrit une inauguration.

(2) Voy. mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 77-78 (*Mém. de la Société royale des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 413-14).

aussi considérable que Lugdunum paraîtra peut-être un peu étrange à quelques personnes ; mais on peut en citer de nombreux exemples : nous mentionnerons particulièrement Autun, dont plusieurs temples, qui n'avaient cependant pas le même caractère que celui placé au confluent du Rhône et de la Saône, étaient séparés par les murs de la ville et par une rivière, l'Arroux, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui : or il y a cette différence entre les premiers et le dernier, que les uns pouvaient faire partie de la ville quoique situés en dehors de son enceinte, tandis que l'autre en aurait été indépendant même dans ses murs. En effet, on comprend que le temple d'Auguste, appartenant aux trois provinces de la Gaule chevelue, qui y exerçaient un véritable droit de propriété, ne pouvait dépendre de Lyon, colonie romaine. Sans doute c'était la proximité de cette ville qui avait permis d'entreprendre la construction du temple; mais Lyon n'y devait avoir aucune autorité particulière : aussi voyons-nous faire la dédicace par un grand-prêtre éduen, et les Ségusiaves fournir un simple prêtre, comme les autres peuples des trois provinces (1).

Après avoir démontré que le temple d'Auguste devait être indépendant de Lyon, il reste à prouver que l'emplacement où nous le mettons était en effet en dehors du territoire de cette ville. Nous pourrions invoquer, à l'appui de notre opinion, la direction unique des trois aqueducs, aboutissant tous à Fourvière ; mais comme on nous objecterait peut-être qu'il n'y avait point de constructions sur la presqu'île, quoiqu'on y ait placé jusque-là plusieurs grands établissements de la ville, et entre autres une naumachie, nous laisserons de côté ce témoignage contestable pour un qui est plus positif et tranchera tout à fait la question.

Le musée de Lyon possède un curieux monument trouvé dans la rue de la Vieille, à six cents mètres environ au nord-ouest de l'église Saint-Pierre, sur le bord de la Saône : c'est un autel dédié à Diane, et dont la masse, comme le dit M. de Boissieu, ne permet pas de supposer qu'il ait été trouvé bien loin du lieu où il avait été érigé, car il se compose d'une pierre unique ayant près d'un mètre de surface en tous sens. Il porte l'inscription suivante, dont la restitution ne présente aucune difficulté :

(1) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 120.

DIANAE AVG. SACRUM
IN HONOR. PAGI CONDAT
C. GENTIVS OLILLVS
MAGISTER PAGI BIS
CVIVS DEDICATIONE HON°
RATIS PRAESENTIB. DEDIT.
EPVLI — X II
L. D. D. P. CONDAT.

« Autel dédié à Diane Auguste pour la décoration du bourg de « Condate. C. Gentius Olillus, deux fois magistrat du bourg, « donna aux *honorats* présents, pour la dédicace de cet autel, deux « deniers de festin. L'emplacement fut donné par décret de (l'assem- « blée) du bourg de Condate. »

Il résulte évidemment de cette inscription que le territoire du confluent (dont il faut toutefois excepter, suivant nous, l'espace attribué au temple d'Auguste, c'est-à-dire toute l'extrémité de la presqu'île) appartenait à un bourg ségusiave appelé Condate. Ce mot, qui signifiait *confluent* dans la langue celtique, comme l'ont constaté les savants (1), et qui est répété deux fois dans l'inscription, ne laisse pas prise au doute. M. de Boissieu, qui a longuement et judicieusement parlé de ce monument, termine sa dissertation par les observations suivantes, qui viennent corroborer tout ce que nous avons dit précédemment : « A moins qu'on ne prétende que cet énorme bloc de forme cubique a été apporté du dehors dans la rue de la Vieille tout exprès pour y être enfoui, ce qui n'est pas possible; à moins qu'on ne suppose encore qu'un canton voisin et étranger a pu faire par décret cession d'une portion de terrain sur notre propre sol, ce qui serait absurde, on est forcé d'admettre qu'il y avait dans la portion de notre ville comprise entre les deux fleuves un territoire appelé *Condate* ou *Confluent*, nom tiré de sa situation même; que ce territoire, à l'instar des bourgs, était administré par un édile nommé *magister pagi*, et qu'il avait la libre propriété de son sol, dont la moindre parcelle ne pouvait être aliénée que par un décret du peuple (2). »

Ces observations sont concluantes. Nous différons toutefois d'avis avec M. de Boissieu en ce que ce savant paraît croire que le bourg

(1) Voy. le Glossaire de Ducange, au mot *Condat*.
(2) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 19 et suiv.

ségusiave de Condate existait avant l'arrivée des Romains, tandis que nous pensons, au contraire, qu'il dut son existence à la fondation du temple, et qu'il s'éteignit avec lui, les habitants l'ayant peu à peu abandonné pour venir s'établir aux environs de Saint-Pierre et de Saint-Nizier, après la construction de ces églises sur les ruines du temple païen. Cette circonstance expliquerait à la fois pourquoi on ne trouve point d'autre témoignage de l'existence du bourg de Condate, et pourquoi le territoire de ce bourg paraît plus tard compris dans celui de la ville de Lyon. En effet, après l'éversion du temple d'Auguste, l'emplacement qu'occupait ce monument ne pouvant conserver son caractère primitif, qui ne répondait plus à rien, et ayant reçu, au contraire, une première atteinte par la construction des deux églises nécessaires aux nouveaux besoins religieux de la population de Lyon, dut naturellement être rattaché à cette ville. Par la suite, Lyon étendit sa circonscription sur le territoire de Condate, les habitants de ce bourg n'ayant aucun intérêt à s'opposer à une adjonction profitable pour eux après l'invasion des Barbares; car, à cette époque malheureuse, les villes seules conservaient quelque liberté.

En terminant, nous devons dire un mot de deux vastes galeries souterraines accouplées dont on ignore la destination ancienne, mais qu'on pourrait peut-être rattacher à l'existence du temple d'Auguste. Ces galeries, qui longeaient la rive droite du Rhône depuis Lyon jusqu'à Montluel, c'est-à-dire sur un parcours de sept kilomètres, et dont on voit encore des parties intactes au delà du faubourg Saint-Clair, ont environ deux mètres de largeur sur trois de hauteur. Ne serait-ce pas là un chemin couvert correspondant à un camp destiné à défendre la presqu'île et son temple? Quelques personnes ont cru voir dans ces galeries des aqueducs destinés au service des établissements lyonnais qu'elles supposaient gratuitement situés sur la presqu'île; mais la dimension de ces galeries et le genre de leur construction sont tout à fait contraires à cette opinion. Les parties conservées sont percées de distance en distance d'espèces de fenêtres donnant sur le fleuve, et par lesquelles l'eau se serait échappée. Ces ouvertures étaient sans doute destinées à donner de l'air aux galeries, et à surveiller le cours du fleuve (1).

(1) M. Alexandre Flachéron, architecte de mérite, mort depuis peu d'années, a donné sur les galeries du Rhône de curieux détails, dans un *Mémoire sur les aqueducs de Lyon*, imprimé dans la *Revue du Lyonnais*, et tiré à part en une brochure in-8° avec planches; Lyon, 1840.

Quant aux ruines de monuments romains, et entre autres à celles d'un théâtre, ou amphithéâtre, ou naumachie ( car les auteurs ne sont pas d'accord sur le genre de cet établissement, et comme ils n'ont pas décrit ses restes nous ne pouvons rien en dire ), qu'on prétend avoir existé sur le coteau Saint-Sébastien, et dont on ne voit plus nulles traces, elles s'expliqueraient tout simplement par l'existence du bourg de Condate, bourg qui toutefois ne paraît pas avoir été bien considérable.

Lyon, le 6 septembre 1847.

AUG. BERNARD,
Membre de la Société des Antiquaires de France.

---

# ECLAIRCISSEMENT

## SUR DEUX PASSAGES DE PAUSANIAS ET DE STRABON

### QU'ON A CRUS RELATIFS AUX TEMPLES *HYPÈTHRES* GRECS.

---

A l'occasion du petit temple de Théveste, j'ai dit dernièrement dans la *Revue* (p. 365) : « Ce petit temple, analogue à la *maison* « *carrée* de Nismes, a peut-être été, comme cet édifice, entouré « d'un portique, στοά, séparé du *naos* par un espace découvert « ou *hypèthre.* » Je ne m'attendais pas à être mis en demeure de justifier l'emploi que je faisais ici du mot *hypèthre*, car cet emploi me paraissait autorisé par tous les exemples où se trouve le mot grec ὕπαιθρον, notamment par deux passages de Pausanias et de Strabon. Je n'ignorais pas, à la vérité, que M. Raoul Rochette (1) avait récemment entendu ces mêmes passages dans un tout autre sens; mais, comme son interprétation me paraissait fondée sur une erreur tellement évidente qu'elle ne pouvait tromper un connaisseur, je ne pensais pas devoir m'en préoccuper, ni m'arrêter hors de propos sur un point étranger à mon objet.

L'observation qui vient de m'être très-poliment adressée (2) montre que si ma critique eût été alors intempestive, elle n'eût pas été inutile; puisqu'un architecte instruit demeure en suspens entre les deux interprétations, et me demande de justifier la mienne. Je vais répondre à son désir, et j'espère réussir à le tirer tout à fait d'embarras.

Quoique je veuille renfermer cet éclaircissement dans la discussion des deux passages de Pausanias et de Strabon qui m'ont été opposés, je suis obligé de donner un aperçu préliminaire sur la question générale à laquelle ils se rapportent; sans quoi mes lecteurs auraient peine à me comprendre et à me suivre.

(1) *Journal des Savants*, 1846, décembre, p. 721, 722.
(2) *Revue Archéologique*, p. 431 de ce volume.

Cette question est celle de la *manière dont les grands temples grecs étaient éclairés*. C'est une des plus controversées et des moins faciles à résoudre d'une manière indubitable.

Longtemps on s'est accordé pour croire que les anciens temples grecs, quelle que fût leur étendue, ne recevaient de jour que par la porte de la cella. Ce jour paraissait suffisant, même pour les grands temples, parce que, disait-on, une demi-obscurité convenait à leur destination religieuse. Telle fut l'opinion de Perrault, de Spon, de Wheler, de Galiani, de Barthélemy, de Winckelmann, de Guattani, de Stieglitz, de Siebenkees, de Chandler, etc. M. Quatremère de Quincy, tout à la fois habile artiste et savant antiquaire, se préoccupant, un peu plus qu'on ne l'avait fait, de l'éclairage des temples, admit qu'ils recevaient aussi de la lumière par une ouverture prise dans le toit de la cella. Dans son Mémoire, très-ingénieux, très-approfondi et parfaitement raisonné (3), il soutint que les grands temples grecs, tels que le Parthénon et le temple de Jupiter Olympien, avaient leur *cella* couverte, sauf une *ouverture* au plafond; par ce moyen, les Grecs se procuraient tout le jour nécessaire pour éclairer les objets précieux qui y étaient déposés, et ces objets étaient pourtant garantis suffisamment contre les intempéries des saisons. L'ingénieux antiquaire croit que ce *jour* est l'*hypèthre* de Vitruve; opinion qui a été depuis généralement adoptée, sauf quelques divergences quant à la grandeur et à la place de l'*ouverture*.

Cependant cette opinion est encore loin de répondre à toutes les difficultés. La principale tient au passage même de Vitruve sur les *temples hypèthres*, le *seul* témoignage *direct* sur ce point (4); passage si confus et si contradictoire dans les termes, qu'il est à peu près impossible d'y rien comprendre. A l'égard de ce texte comme de tous ceux qu'ils n'entendent pas, les savants ne se sont pas fait faute de corrections; mais ces corrections, outre qu'elles sont arbitraires, ne diminuent que faiblement l'embarras et la difficulté. On a donc aussi proposé de l'abandonner tout à fait et d'essayer de résoudre la question, indépendamment de ce passage. Mais l'embarras n'est pas moindre, quand on l'a mis de côté; car alors il ne reste plus aucune preuve *directe* en faveur de l'*hypèthre* ou d'une *ouverture* au plafond des temples; on n'a plus à faire valoir que des motifs tirés de la nécessité, de la vraisemblance ou de quelques in-

(3) *Mém. de l'Institut, classe d'Hist. et de littér. ancienne*, t. III.
(4) Vitruve, III, 2, B. Schneid.

dices que chacun explique à sa façon. D'ailleurs on se résoudra difficilement à sacrifier un texte de Vitruve concernant l'architecture; ce texte désespéré reste donc là comme un obstacle à toute solution définitive; jusqu'à ce que des manuscrits nouveaux permettent de le corriger sans arbitraire, ou que l'on trouve dans quelque temple ancien une disposition claire et précise, qui permette de passer outre.

Cela explique comment, après tant de recherches, un savant philologue, qui a étudié les anciens monuments sur les lieux mêmes, M. L. Ross, fort peu frappé de cette nécessité d'éclairage, et trouvant à l'opinion de M. Quatremère de Quincy une foule de difficultés, a cru devoir abandonner entièrement l'*hypèthre*, et se rejetter sur l'ancienne opinion. Il a composé à cet effet une dissertation pleine d'observations érudites et ingénieuses (5), qu'il a résolument intitulée : *Plus de temple hypèthre!* (*Nicht Hypœthraltempel mehr!*), titre un peu tranchant, qui a peut-être l'inconvénient de rappeler, dans une matière sérieuse et sérieusement traitée, les annonces burlesques des charlatans : *Plus de cheveux blancs! plus de cors aux pieds!* etc.

M. L. Ross, habile à trouver les difficultés que présente l'*hypèthre* dans le toit de la cella, l'est peut-être moins à se rendre compte de celles qu'entraîne le rejet définitif de cette disposition; et il laisse à son tour sans explication satisfaisante plusieurs faits qui, sans constituer des preuves *directes*, sont pourtant des indications d'une trop grande valeur, pour qu'il soit permis de les mettre de côté.

M. Raoul Rochette n'a pas tardé à le prendre à partie (6); il l'a réfuté fort au long, en reprenant la question en détail, et lui a opposé de nouveau toutes les raisons de M. Quatremère de Quincy, outre quelques autres qui n'ont pas la même valeur, ou même qui n'en ont aucune. Il laisse encore, après tout, comme il en convient, *quelque incertitude* sur l'existence de l'hypèthre, et même il raye à la fin, d'un trait de plume, la plus grande partie de ce qu'il a dit dans le cours de ses trois articles. Car il déclare en finissant (7) « qu'il est « *très-disposé* à croire que l'*ouverture* ou l'*hypèthre* était égale à « toute l'*étendue de la cella.* » C'est là en effet renoncer à la théorie qu'il a pris tant de peine à soutenir; car si la *cella* était découverte en entier, on ne voit pas comment auraient pu être défendus,

(5) Dans le premier cahier du Recueil archéologique qu'il publia à Halle, sous le titre de *Hellenika*.

(6) *Journal des Savants*, novembre et décembre 1846; février 1847.

(7) *Journal des Savants*, 1847, p. 120.

contre les injures du temps, les objets précieux qu'elle contenait; avantage que M. Quatremère avait voulu obtenir au moyen d'une *simple ouverture* dans un toit. Cette contradiction, qui n'annonce pas une grande suite dans les idées, montre combien le point est encore embarrassant, et conserve d'obscurité (8).

Il ne peut entrer dans mon intention de reprendre ici une question que ceux mêmes qui s'en sont le plus occupés regardent comme à peu près insoluble, dans l'état de nos connaissances. Je dois me borner à l'examen des deux passages de Pausanias et de Strabon, dont la fausse interprétation, telle que l'a produite M. Raoul Rochette, pourrait introduire dans cette question délicate des éléments qui en compromettraient la solution ultérieure.

---

M. L. Ross (p. 4 et 5) a fait une observation importante: il a montré que *jamais* en grec, dans les exemples nombreux qui nous en sont restés, le mot ὕπαιθρον n'a eu le sens d'une ouverture dans le toit d'un *naos* ou *temple proprement dit.* Ce mot n'est employé que pour désigner, en général, l'*espace découvert* d'une *agora,* d'un *gymnase,* d'un *hiéron* ou *enclos sacré* ou d'un *naos* sans toit. Il tire peut-être de cette observation une conclusion un peu exagérée, à savoir qu'il n'y a jamais eu d'ὕπαιθρον dans un *naos,* à moins que ce *naos* n'eût *pas de toit* du tout; mais enfin l'observation elle-même n'en est pas moins exacte.

M. R. Rochette conteste cette exactitude; il convient du fait *pour la plupart* des passages cités par M. Ross (9). Il en est pourtant *deux,* tirés de Pausanias et de Strabon, au moins, qui lui paraissent se refuser à cette interprétation. Or, ce sont, à mon avis, précisément ceux qui s'y prêtent avec le plus d'évidence.

Son erreur tient à ce qu'il s'est refusé à faire une distinction (qui repose cependant sur une observation bien élémentaire) entre ἱερόν et ναός. Il a entendu ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἱεροῦ, dans ces deux passages, comme s'il y avait ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ναοῦ. Or, cela est fort différent; et je n'apprendrai rien à personne, en disant que ἱερόν comprend *le tout,* à savoir le ναός, l'*édifice* (quand il y en avait un), et l'*enclos* sacré,

(8) Un article inséré dans le *Litteratur und Anzeigeblatt für das Baufach,* 1847, n° 7, m'apprend qu'un savant architecte, M. Bœtticher, a publié une réfutation du mémoire de M. L. Ross. Je ne la connais pas encore.

(9) *Journal des Savants,* 1846, p. 721.

dont l'enceinte, περίβολος, est ordinairement formée d'un *portique* quadrangulaire, στοά; tandis que le mot ναός, au contraire, ne désigne *jamais* que l'*édifice*. La distinction n'est pas négligée par Pausanias; quand il peut y avoir équivoque, il a le soin de distinguer l'ἱερόν du ναός (10).

Ce préliminaire posé, voyons le texte de cet auteur :

Il décrit en ces termes le temple d'Ino, à Thalames en Laconie :

Κατὰ δὲ τὴν ὁδόν, ἱερόν ἐστιν Ἰνοῦς καὶ μαντεῖον... χαλκᾶ δὲ ἕστηκεν ἀγάλματα ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἱεροῦ, τῆς τε Παφίης καὶ Ἡλίου τὸ ἕτερον (11). Là-dessus M. Raoul Rochette dit : « Il s'agit *évidemment* du *temple* « d'Ino, dans la *partie hypèthre* duquel étaient érigées deux sta- « tues, etc. » Par *temple*, il entend, comme on voit, le *naos* avec son *hypèthre* ou l'ouverture du toit, tandis qu'*évidemment* Pausanias veut parler de l'*hiéron* ou de l'*ensemble;* et c'est à cet ensemble que se rapporte ὕπαιθρον. M. Raoul Rochette en aurait été facilement convaincu s'il avait pensé à regarder la phrase qui suit : Αὐτὸ δὲ τὸ ἐν τῷ ναῷ, σαφῶς μὲν οὐκ ἦν ἰδεῖν ὑπὸ τῶν στεφανωμάτων, χαλκοῦν δὲ καὶ τοῦτο εἶναι λέγουσι. L'opposition de ναός avec ἱερόν, qui est avant, s'il l'avait remarquée, lui aurait ouvert les yeux; car elle ne laisse aucun doute sur la pensée de Pausanias, dont la phrase entière doit être ainsi traduite littéralement :

«... Sur ce chemin, se trouvent l'*hiéron* et l'oracle d'Ino... Dans la « partie *découverte de l'hiéron,* sont deux statues debout, en bronze, « l'une de la *Paphienne* (Aphrodite), l'autre du soleil. Quant à la « statue même d'Ino, elle est *dans le naos*, et tellement masquée « par les couronnes, qu'on ne peut la voir. Mais on dit qu'elle est « aussi de bronze. »

Voilà qui est parfaitement clair. Ce que Pausanias appelle *hypèthre* ou partie *découverte* de l'*hiéron*, c'est bien comme je l'ai dit. l'espace compris entre l'enceinte sacrée et le *naos*, placé au milieu. Ce *naos*, c'est le temple proprement dit (*ædes*), qui ne contenait que la statue de la déesse à laquelle tout l'*hiéron* était consacré, tandis que les statues des deux autres dieux étaient *sub divo,* à ciel ouvert, ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἱεροῦ. M. L. Ross cite une foule d'exemples analogues d'autels, de statues, placés de même, ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἱεροῦ, τοῦ ἄλσους, τοῦ περιβόλου, τῆς ἀγορᾶς.

(10) I, 18, 6; II, 35, 10; V, 10, 3; X, 24, 4, etc.
(11) III, 26, 1.

Selon M. R. Rochette, Siebelis et Clavier ont entendu ce passage comme lui. Cela serait, qu'il n'en faudrait rien conclure, le texte lui-même étant si clair. Mais je crains qu'il n'ait pas plus compris les traductions que le texte original. Quand Siebelis dit : *In Inoi* TEMPLI *parte subdiali ;* ou Clavier : *la partie du* TEMPLE *qui est à découvert*, l'un et l'autre n'entendent par *templum* et *temple* que l'*hiéron;* c'est le sens propre du mot latin *templum*, qui, selon Scaliger, vient du grec τέμενος. Malheureusement les traducteurs font rarement la distinction de ἱερόν et de ναός. En latin, ils emploient indistinctement *templum*, *fanum*, *delubrum*, *ædes*; en français, ils mettent *temple* en tout cas, ce qui les entraîne à de perpétuelles équivoques. On ne saurait dire combien de passages, restés obscurs dans la traduction de Pausanias par Clavier, deviendraient clairs si l'on y remplaçait le terme unique *temple*, qu'il emploie indifféremment, pour rendre les deux mots ἱερόν et ναός, par ces mots francisés, *hiéron* et *naos*, comme Gail en a fait depuis longtemps la remarque (12); mais cette remarque, comme on voit, est perdue à l'heure qu'il est, même pour ceux qui devraient y faire le plus d'attention.

Je pense que le savant architecte qui m'a interpellé sera maintenant édifié sur ce point; et que M. Raoul Rochette lui-même regrettera de n'avoir pas aperçu la ligne qui suit le texte de Pausanias, qu'il a cité.

---

Ni l'un ni l'autre ne conservera pas plus d'incertitude sur le deuxième passage, celui de Strabon (13), qui s'explique par le premier.

Cet auteur dit un mot de l'*hiéron* de *Jupiter sauveur*, au Pirée. Ce lieu célèbre était fort déchu de son temps, et réduit à n'être plus qu'un chétif village (εἰς ὀλίγην κατοικίαν), « dispersé autour des « ports et de l'*hiéron* de Jupiter sauveur (τὴν περὶ τοὺς λιμένας καὶ τὸ « ἱερὸν τοῦ Διὸς τοῦ Σωτῆρος). » L'auteur continue : « Les petits por- « tiques de l'*hiéron* ont des tableaux admirables, ouvrages d'artistes « distingués, et la *partie découverte* a des statues » τοῦ δὲ ἱεροῦ τὰ στοίδια ἔχει πίνακας θαυμαστούς, ἔργα τῶν ἐπιφανῶν τεχνιτῶν· τὸ δ' ὕπαιθρον, ἀνδριάντας. M. R. Rochette s'est bien étrangement mépris

(12) *Recherches histor.*, T. I, p. 185, suiv.
(13) IX, p. 396.

sur ce texte si limpide, toujours pour avoir confondu ἱερόν et ναός (14). Il entend τοῦ ἱεροῦ τὰ στοίδια comme s'il y avait τοῦ ναοῦ; il croit, en conséquence, que les στοίδια sont des portiques *à l'intérieur du naos*, et que τὸ ὕπαιθρον, l'*hypèthre*, est l'ouverture dans le toit de ce *naos*. D'après cette idée, contraire au texte, il fait de ce prétendu *naos* un édifice grandiose, ayant autour de la cella, à l'intérieur, comme le *Parthénon*, deux ordres de colonnes superposées, qui formaient deux portiques, l'un inférieur, l'autre *supérieur*; ce que Pausanias appelle στοαὶ ἐνδὸν ὑπερῷοι, en parlant du temple de Jupiter à Olympie (15). Cela serait admissible s'il y avait, comme dans Pausanias, τὰ στοίδια τοῦ ναοῦ ou ἐντὸς τοῦ ναοῦ, ou au moins στοίδια τὰ ὑπερῷα, *portiques supérieurs;* mais στοίδια τοῦ ἱεροῦ ne peut s'entendre que des *portiques* de l'*hiéron*, qui en formaient l'enceinte; et si Strabon emploie le diminutif στοίδια, *petits portiques*, c'est que ces portiques étaient plus petits qu'à l'ordinaire, parce que l'*hiéron* lui-même avait peu d'étendue. M. R. R. fait du *naos* de cet *hiéron* l'un *des plus beaux édifices de l'Attique*, mais, de son autorité privée; car rien ne dit qu'il y eût là un *naos*. Strabon ne parle que des *portiques* qui entouraient l'hiéron et de la partie *découverte*, ὕπαιθρον; il ne dit pas un mot d'un *naos* quelconque; et ce qui est plus frappant encore, c'est que Pausanias, parlant de ce *lieu sacré* qu'il dit être dédié à Minerve et à Jupiter (car personne ne doute que ce ne soit le même *hiéron*), l'appelle uniquement τέμενος, *enclos sacré* (τέμενος Ἀθηνᾶς καὶ Διός) (16).

Dans cet *hiéron*, le mur intérieur des portiques était, selon l'usage, décoré de *peintures* qui y étaient suffisamment abritées, et le dedans de l'enceinte, à découvert, τὸ ὕπαιθρον, était rempli de statues de marbre ou de bronze, qui ne craignaient pas l'intempérie des saisons. Quant à un *naos*, il n'en est pas plus question dans l'un que dans l'autre écrivain; l'on doit conclure de ce double silence qu'il n'y avait pas là de *naos*, et que l'*hiéron*, comme on en a plus d'un exemple, n'était qu'un enclos, un τέμενος, entouré de *portiques* moins grands que ceux des autres hiérons.

(14) « Il est *certain* que les *petits portiques* et l'*hypèthre* sont liés grammati-« calement au mot *temple*, ἱερόν, de manière qu'il est *impossible* de ne pas rapporter « l'hypèthre au même édifice que les *petits portiques*. Le *temple* de Jupiter sau-« veur au Pirée était donc un *édifice hypèthre*. Cela me paraît incontestable ». (P. 722).

Autant d'erreurs que de mots, toutes amenées par la confusion de ἱερόν et de ναός.

(15) Ἑστήκασι δὲ καὶ ἐντὸς τοῦ ναοῦ κίονες· καὶ στοαί τε ἔνδον ὑπερῷοι. V, 10, 10.

(16) I, 1, 3.

M. Raoul Rochette assure « qu'il a peine à comprendre comment « M. C. F. Hermann a pu reprocher à M. Hirt d'avoir vu dans la « description de Strabon la notion d'un temple *hypèthre*, *avec une* « *double galerie à l'intérieur*, ce qui est *certainement le sens* ». Je viens de prouver que *le sens est certainement* tout autre; et sans doute M. Raoul Rochette aurait eu moins de peine à *comprendre* comment M. C. F. Hermann a pu faire ce reproche à M. Hirt, s'il s'était souvenu que M. Hermann sait parfaitement le grec, tandis que l'architecte Hirt le savait fort peu.

---

On voit donc que ces deux passages de Pausanias et de Strabon sont aussi clairs que possible; que le mot ὕπαιθρον n'y a pas d'autre sens que celui qu'il a dans *tous* les passages grecs où il se rencontre, selon la remarque très-exacte de M. L. Ross; qu'il ne s'y rapporte pas à un *naos;* et que, par conséquent, l'application que j'en avais faite, à propos du petit temple de Théveste, était suffisamment autorisée.

Il est, du reste, à remarquer que M. R. Rochette, sans qu'il s'en doute, est de l'opinion même qu'il a combattue; car il reconnaît qu'il existe encore *quelque incertitude* sur *l'existence de l'hypèthre dans les naos*. Or, *toute incertitude* à cet égard cesserait du moment où, dans les deux passages de Pausanias et de Strabon, se trouverait la mention d'un tel *hypèthre*. Le docte antiquaire ne peut donc reconnaître et avouer cette *incertitude*, que parce qu'il ne voit pas l'*hypèthre* dans ces deux passages, c'est-à-dire qu'il les entend tout autrement qu'il ne le croit lui-même.

Ce ne sont pas, on le pense bien, les seules erreurs de fait ou de raisonnement que contiennent ses trois longs articles sur l'hypæthre: les relever toutes m'entraînerait trop loin. Je ne ferai d'exception que pour un seul passage, à cause de son importance.

M. L. Ross soutient, après beaucoup d'autres, que le fameux temple de *Jupiter Olympien*, à Athènes, commencé par Pisistrate, ne fut *terminé* et *couvert* que sous Adrien (p. 7 et 8). M. Raoul Rochette, qui veut rejeter la conséquence du fait, commence par rejeter le fait même. Il prétend que le temple était fini bien avant, et qu'Adrien n'avait fait qu'*ériger la statue et dédier le temple* (17). Il se fonde sur un passage de Suétone, d'où il se

(17) *Journal des Savants*, 1846, p. 674.

croit suffisamment autorisé à conclure que les rois alliés et amis d'Auguste *avaient terminé ce temple.* Il accuse, à ce sujet, M. Ross d'avoir *glissé sur ce témoignage ;* ce qui serait un grave tort, si le passage avait le sens que lui donne M. Raoul Rochette; mais il n'en est rien. Suétone dit : ... *et cuncti* (*reges amici atque socii*) *simul ædem Jovis Olympii Athenis inchoatam* PERFICERE *communi sumptu* DESTINAVERUNT (18). M. Raoul Rochette entend le passage comme s'il y avait *perfecerunt ;* mais il y a *perficere destinaverunt*, c'est-à-dire *eurent l'intention, le projet,* d'achever le temple. Ce projet reçut-il son *exécution?* Suétone dit implicitement le contraire; car si, à sa connaissance, leur intention eût été *remplie* et le temple *achevé*, Suétone, au lieu de *perficere destinaverunt,* aurait écrit *perfecerunt ;* cela est évident. D'ailleurs Suétone est ici d'accord avec d'autres autorités sur lesquelles, à son tour, a *glissé* M. R. R., ou plutôt qu'il a passées sous silence. En effet, selon Plutarque, au second siècle de notre ère, « la ville d'Athènes avait *laissé inachevé* l'Olym-« pieum (ἀτελὲς ἔσχηκεν), comme Platon, son *discours atlantique* (le « Critias) (19)». Lucien, dans l'Icaroménippe (20), fait demander par Jupiter : « Si les Athéniens pensent enfin à terminer l'*Olympieum* » ; et son Scholiaste dit expressément que ce temple n'aurait jamais été fini « si l'empereur Adrien, aux frais du trésor, ne s'était chargé de cette « œuvre » εἰ μὴ Ἀδριανὸς ὁ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων δημοσίοις ἀναλώμασι συναντελάβετο τῶν ἔργων. Philostrate écrit que ce temple était resté *inachevé* jusqu'au temps d'Adrien (21); enfin Dion Cassius dit qu'Adrien acheva le temple, ἐξεποίησε (22). En vain M. R. Rochette prétend que le verbe ne s'entend que de la dédicace. C'est ce que personne, sachant le grec, ne pourra croire, quand même les autres passages n'existeraient pas pour déterminer le sens. Tous ces textes établissent le fait avec une complète évidence. Il y a plus de deux siècles et demi que Casaubon disait du passage de Suétone : *Aptius ad fidem historiæ,* DESTINAVERANT. *Nam hoc consilium* (le dessein des alliés) *exitum non habuit.* Il est fâcheux qu'on soit encore obligé, en l'année de grâce 1847, de rétablir le sens d'un passage qui avait été parfaitement compris par Casaubon et Meursius.

(18) *In Augusto*, c. 60.
(19) *In Solon.*, c. 32.
(20) C. 24, p. 515, ed. Didot.
(21) *Vit. Polem.*, p. 533, Olear.
(22) LXIX, 16.

Personne n'ignore que l'antiquité offre encore certaines questions, et celle de l'*hypèthre* est du nombre, qui ont jusqu'ici résisté aux efforts des plus habiles critiques. Pour de telles questions, à moins d'avoir à produire quelque fait jusqu'alors inconnu, ou quelque combinaison nouvelle qui pourrait en décider ou du moins en avancer la solution, les savants, qui veulent ménager leur temps et celui de leurs lecteurs, feraient bien de ne pas ressasser inutilement des textes ou des faits dont ils ne peuvent pas tirer plus de résultat que leurs devanciers. Mais, quand ils manquent de cette réserve prudente, ils devraient au moins se piquer d'exactitude et éviter d'embarrasser le terrain de la discussion en y introduisant des faits inadmissibles. C'est, par malheur, ce qui est arrivé à M. Raoul Rochette, en cette occasion. Je n'aurais pas relevé son erreur, si l'observation qui m'a été adressée ne m'avait mis dans la nécessité de m'y arrêter quelques instants.

Cette observation et les éclaircissements qu'elle a rendus nécessaires auront pourtant cette utilité, qu'elles rendront désormais impossible d'errer sur le sens de trois textes anciens, dont il est à présent facile d'apprécier l'importance pour l'histoire de l'architecture ancienne.

LETRONNE.

---

# SCEAUX DES SAINTES-CHAPELLES.

Il y avait anciennement dans les différents palais de nos rois des chapelles désignées sous la dénomination spéciale de saintes-chapelles. Elles jouissaient de divers priviléges, entre autres de celui d'être exemptes de la juridiction de l'ordinaire et de ne relever directement que du saint-siége. Paris, Bourges, Dijon, le Mans, Châteaudun, d'autres lieux encore, avaient de ces sortes de chapelles. Celle de Dijon fut fondée en 1172 par Hugues III duc de Bourgogne, pour accomplir un vœu qu'il avait fait dans une tempête lors de son voyage en terre sainte. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean l'évangéliste. Il y en avait une autre dans le château de Châteaudun que Louis, comte de Blois, donna au commencement du XIII^e siècle au chapitre de Saint-André de cette ville. Un siècle plus tard, comme cette chapelle menaçait ruine, le fameux Dunois la fit démolir dans l'intention d'en faire bâtir une plus belle; mais ce ne fut que sous son fils, François, comte de Dunois, que ce projet reçut son accomplissement, vers 1467. L'enceinte du château se trouvant trop resserrée, la nouvelle chapelle fut construite au dehors dans un lieu appelé alors *les Galleries*. Tout auprès du Mans se trouvait un château royal appelé le château du Gué de Mauny. Dans ce château se trouvait une chapelle, dans laquelle Philippe de Valois établit, en 1329, un trésorier, cinq chapelains et deux clercs. Le château ayant été ruiné pendant les guerres, la chapelle fut transférée dans la ville du Mans en 1357. En 1405, Jean, duc de Berri, fils du roi Jean, fonda dans son palais de Bourges une sainte-chapelle : *ad instar capellæ regiæ Parisiensis*, dit-il, dans ses lettres de fondation. Il est à remarquer que Jacques Juvénal des Ursins, président de la Chambre des comptes, et fils du fameux Juvénal des Ursins, en était trésorier en 1443. Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération des saintes-chapelles, n'ayant à parler ici que de celles dont nous donnons les sceaux, et qui sont au nombre de trois, à savoir : la sainte-chapelle de Paris, celle de Notre-Dame du Vivier, en Brie, et celle du château de

Vincennes (1). Avant de décrire ces sceaux, nous dirons un mot des trois églises auxquels ils se rapportent, et d'abord de la plus célèbre d'entre elles, la sainte-chapelle de Paris. Assurément, ce n'est pas au moment où une magnifique restauration va nous rendre ce beau monument dans toute sa splendeur, qu'il peut être besoin de ranimer à son égard l'attention publique, si jamais d'ailleurs elle s'était affaiblie. Il nous suffira donc, pour le but que nous nous proposons, de rappeler seulement quelques faits et de chercher à préciser quelques dates.

Tout le monde sait que saint Louis, dans sa joie pieuse d'avoir racheté des mains de Baudouin, empereur de Constantinople, d'abord la sainte couronne d'épines et ensuite un fragment considérable de la vraie croix (2), résolut de faire bâtir, pour recevoir ces saintes reliques, une église digne d'elles. On sait aussi qu'il trouva dans un grand architecte du XIII^e siècle (3), Pierre de Montreuil, l'artiste qu'il lui fallait pour une telle œuvre. Il n'est pas aussi facile de préciser l'époque de sa construction. Cependant nous allons chercher à le faire. Il faut d'abord remarquer qu'il y avait anciennement dans l'enceinte du palais une chapelle sous le titre de Saint-Nicolas, fondée par le pieux roi Robert, vers l'an 1020 (4). Longtemps après,

(1) Nous les avons tirés du musée de Sigillographie qui se forme actuellement aux Archives du Royaume sous la direction du savant éminent placé à la tête de cet établissement, le plus vaste dépôt des monuments écrits de l'histoire. Ce musée, dont la création nous semble appelée à rendre aux études archéologiques d'incontestables services, se composera de plus de dix mille types, à partir des temps mérovingiens jusqu'à nos jours.

(2) En 1239, l'empereur Baudouin étant venu en France pour y demander des secours contre une invasion des Bulgares, vendit à saint Louis la sainte couronne. Elle arriva à Paris le 18 août et fut déposée au palais, dans la chapelle de Saint-Nicolas. Le 18 septembre 1241, on y plaça également une portion de la vraie croix et d'autres reliques de la chapelle impériale de Constantinople que le même roi avait rachetées des Vénitiens qui les tenaient en gage. Morand, dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle*, donne une charte de l'empereur Baudouin, datée de Saint Germain en Laye, du mois de juin 1247, laquelle contient l'énumération de ces différentes reliques. Elle est signée en cinabre, suivant la coutume des empereurs byzantins.

(3) *Doctor latomorum*, comme porte son épitaphe. Pierre de Montreuil mourut le 17 mars 1266. Il fut enterré à l'abbaye de Saint-Germain des Près, dans la grande chapelle de la Vierge, qu'il avait également construite, ainsi que le beau réfectoire de ce monastère. Il était de Montreuil près Vincennes, et possédait une vigne à Charonne, en 1252, comme on le voit dans un registre des cens du Temple, où on lit dans le chapitre intitulé : *Ce sunt les cens des vignes de Charonne*, l'article suivant : *Pierres de Mosteruel 3 deniers par an de fons de sa vigne, à rendre aux octièves de la S. Denis* (*Arch. du Royaume*, carton côté M. 75).

(4) L'abbé Lebeuf conjecture qu'elle pouvait être sur l'emplacement de la grande salle. *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 354.

Louis le Jeune y avait, en 1154, fondé une autre chapelle sous l'invocation de la Vierge. Or, Du Breul dit que c'est sur l'emplacement de cette dernière que fut construite la Sainte-Chapelle, en l'an 1245 (1). D'un autre côté, l'abbé Lebeuf dit que vers la fin de l'année 1247, l'édifice était sur le point d'être terminé (2); par conséquent, on n'aurait employé que deux années, tout au plus, à sa construction; ce qui nous paraît bien peu, surtout quand on considère la lenteur avec laquelle ont marché d'autres édifices de cet âge. Quoi qu'il en soit, laissant ici aux juges compétents à décider la question, nous nous contenterons de faire observer que saint Louis n'ayant eu pour but en faisant construire la Sainte-Chapelle, que d'y déposer la sainte couronne, laquelle il n'acquit, ainsi qu'on vient de le voir, que dans l'année 1239, les premiers travaux ne peuvent dans aucun cas remonter plus haut que cette époque. Ainsi ils n'auraient encore duré que huit années. Quant aux détails de construction, on ne trouve absolument rien, ni dans les ouvrages manuscrits des chanoines Jean Mortis et Gilles Dongois, ni dans celui du chanoine Morand, qui a paru en 1790. Les personnes qui s'occupent d'archéologie ne s'en étonneront pas, car elles savent quelle est malheureusement la rareté, pour ne pas dire l'absence totale des documents de ce genre, surtout pour les époques un peu reculées. Nous nous contenterons donc de reproduire ici le peu qu'en dit l'abbé Lebeuf.

« La Sainte-Chapelle, à laquelle on monte par quarante-quatre degrés, a un portail au haut duquel, suivant l'usage du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, est représenté le jugement dernier; au pilier qui sépare les

(1) Le chanoine Dangois, dans ses mémoires manuscrits sur la Sainte-Chapelle, affirme la même chose. Voici les paroles de Du Breul :

« L'an mil deux cens quarante-cinq, monsieur Sainct-Loys fonda et édifia en iceluy lieu (celui de la chapelle de 1154) en l'honneur de Dieu et de la sainte couronne d'espines de nostre Seigneur Jésus-Christ la saincte chapelle du Palais royal à Paris en l'estat qu'elle est de présent. » (Du Breul, *Théâtre des antiq. de Paris*, p. 141.)

L'abbé Lebeuf combat cette opinion. « Il n'est pas certain, dit-il, que ce saint roi ait fait bâtir la Sainte-Chapelle à la même place où était cette chapelle de Saint-Nicolas, de même qu'il ne l'est pas non plus que le roi Robert ait fait construire celle de Saint-Nicolas à la place de Saint-Barthélemi. » (*Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 354.)

(2) Voici ses expressions : « Il y a dans la nef un tableau qui met au fait de la manière dont saint Louis eut ces reliques, et l'histoire en est rapportée par plusieurs historiens de son siècle. Elles y furent reçues le 30 septembre 1247, dans le temps qu'on finissoit l'édifice. » (*Ibid.*, p. 356.)

deux battants de la porte, est une statue de Jésus-Christ bénissant de la droite, et tenant un globe de la gauche, faite presque à l'instar de celle de la cathédrale, sinon que celle-ci tient un livre au lieu d'un globe. Les prophètes sont sculptés dans le support comme à Notre-Dame. On y voit de côté et d'autres des hiéroglyphes, suivant la coutume de ces temps-là, et quelques traits de l'histoire sainte comme celle de Jonas. On voit dans le bas la fleur de lis entremêlée avec les armes de Castille, par allusion à Blanche, mère du fondateur. Les vitrages de cette église font l'étonnement de tous les spectateurs : ils sont tous du temps même de la construction, excepté celui qui est au-dessus de la porte, lequel représente les visions de l'Apocalypse, et qui ne paroît guère avoir que deux à trois cents ans (1).

« L'édifice de dessous qui est plus large et qu'on appelle la Basse Sainte-Chapelle, n'a pour supporter le poids de la haute que de petites colonnes très-peu éloignées des murs. Les tombes qui en forment le pavé sont presque toutes de dignitaires ou chanoines du lieu, couvertes d'épitaphes qui sont des XIV^e^ et XV^e^ siècles (2). »

Il y a deux chartes de fondation de la Sainte-Chapelle, qui toutes deux sont parvenues jusqu'à nous (3). La première est du mois de janvier 1245, et par conséquent 1246 suivant notre manière de compter, et la seconde du mois d'août 1248. Cette dernière est datée d'Aigues-Mortes, au moment du départ de saint Louis pour sa première croisade. Entre ces deux dates, les deux églises superposées qui composent la Sainte-Chapelle furent dédiées le même jour, le 25 avril 1248. Passons maintenant à la description du sceau et du contre-sceau de la Sainte-Chapelle.

(1) *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 356.

(2) *Ibid.*, p. 355. Nous ajouterons ici le peu qu'on trouve dans Morand. Saint Louis dépensa dans la construction de la Sainte-Chapelle plus de 40,000 livres tournois. Les orgues dataient au moins de l'année 1494. Il courait un vieux proverbe qui disait : *Vin de la couleur des vitres de la Sainte-Chapelle*. Le clocher et la couverture furent reconstruits après l'incendie de 1630.

(3) Elles sont conservées en original aux Archives du Royaume. Au reste, elles n'apprennent absolument rien à l'archéologue, car on sait que dans ces sortes de chartes le mot fondation ne s'applique qu'aux personnes, et non aux choses, et qu'il n'y est pas question de la construction d'un édifice, mais de sa dotation. Tout ce qu'on apprend dans les deux chartes de fondation de la Sainte-Chapelle se réduit à savoir que le roi l'a fait construire dans l'enceinte de son palais : *Fundavimus et edificavimus infra septa domus nostre Parisiensis*. Cependant on peut encore y remarquer le soin qu'il y prend de l'entretien des vitraux : *De ipsis obventionibus et oblationibus verrerias ejusdem capelle refici et reparari volumus quotiens opus fuerit et in bono statu servari.*

Le sceau (n° 1, pl. 77), représente un petit monument gothique que quatre clochetons partagent en trois compartiments. Dans celui du milieu on distingue : la sainte couronne, la croix, la lance et l'éponge. Au-dessus de ces objets sont suspendus cinq vases pour figurer ceux qui étaient conservés dans ce qu'on appelait la grande châsse de la Sainte-Chapelle, laquelle était placée au-dessus du sanctuaire. Ces vases renfermaient du sang de Jésus-Christ, du lait de la Vierge et d'autres reliques. Dans le compartiment de droite de notre sceau, on voit saint Louis, et dans celui de gauche la reine Blanche sa mère, tous deux à genoux, revêtus du manteau royal et la couronne en tête. Dans la partie supérieure du champ, à droite, est un ange tenant un encensoir. Celui de gauche a disparu ; on ne distingue plus que l'encensoir.

Légende : S. SACROSCE CAPELLE
ILLVST. . . . . .
R. PAR.

(*Sigillum sacrosancte capelle illustrissimi principis regis Francie Parisius* (1).

Le contre-sceau (n° 1 *bis*, pl. 77) représente un petit monument gothique, flanqué de deux clochetons et surmonté d'un troisième, au sommet duquel se voit une croix grecque. Le champ est semé de France.

Légende : 9TS. SANCT. CAPELLE PAR. ILLVSTSSIMI PNCIPIS REGIS FRANCIE

(*Contrasigillum sancte capelle Parisiensis illustrissimi principis regis Francie*) (2).

(1) Il ne reste plus, aux Archives, que deux sceaux de la Sainte-Chapelle, tous deux en cire rouge. L'un est appendu à un acte de l'an 1368, sur double corde de soie verte, et l'autre à un acte de l'an 1386, sur double queue de parchemin. Tous deux sont frustes, mais dans le premier le champ est presque intact, tandis que presque toute la légende a disparu. Dans le second, au contraire, il ne reste plus guère que la moitié de droite du champ, mais accompagnée de sa portion de légende bien conservée. On a pris pour la gravure le champ du second sceau et la légende du premier.

(2) Il y a eu au moins deux contre-sceaux de la Sainte-Chapelle, puisque dans celui de l'année 1368 le monument est plus étroit que dans celui de l'année 1386. Sauf cette différence dans la largeur du petit monument, ils sont tout à fait semblables pour la représentation et pour la légende. On trouve une cédule du trésorier de la Sainte-Chapelle de l'an 1402, scellée du contre-sceau seul. (*Arch. du Royaume* J, carton 155, pièce n° 17.)

## LA SAINTE-CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU VIVIER EN BRIE.

Charles V, étant encore dauphin, établit dans la chapelle de son château du Vivier, en Brie (1), un collége de chanoines qu'il mit sous l'invocation de la Vierge. La charte de cette fondation est du mois d'octobre 1352. Il y prend le titre de seigneur de Tournan, parce que le Vivier dépendait de cette seigneurie. *Carolus regis Francie primogenitus, delphinus viennensis, dominus de Tornanto, notum facimus, etc.* Il y marque que c'est pour le salut de l'âme de son aïeul, Philippe de Valois, de Bonne de Bohême, sa mère, et du roi Jean, son père, qu'il établit, fonde et ordonne un collége de chanoines dans la chapelle de son château du Vivier, laquelle n'était auparavant desservie que par deux chapelains. *Constituimus, fundamus et ordinamus quoddam collegium in ecclesiam seu capellam castri seu domus nostre de Vivario, in meldensi diœcesi, in qua antea duo capellani perpetim existerant et adhuc existunt.* Au reste, la plupart des dispositions de cette charte rappellent celles de la charte de fondation de la sainte-chapelle de Paris. Dans l'une et dans l'autre on trouve, que parmi les chanoines, un aura la dignité de trésorier et l'autre l'office de chantre. Le fondateur veut qu'il y soit dit tous les jours après prime une messe pour les morts, et après tierce, une grand'messe en musique (*cum nota*) et qu'on y célèbre les autres offices canoniaux suivant l'usage de Meaux. Il ordonne également qu'on y dise chaque jour une ou plusieurs messes *in capella inferiori.* Ce qui nous apprend que, de même qu'à la sainte-chapelle de Paris, il y avait dans celle du Vivier une chapelle basse. Enfin, il la dote de sept cents livres parisis de revenu, qu'il veut être pris sur la recette de sa terre du Vivier ou de Tournan.

Cette sainte-chapelle du Vivier ne resta pas longtemps en possession des avantages que lui avait assurés son fondateur. Elle avait été fondée, comme on vient de le voir, en 1352. Or, la bataille de Poitiers se donna en 1356, et l'on sait tous les maux qui suivirent cette funeste journée. Il paraît que le chapitre du Vivier fut enveloppé dans les malheurs communs, car, en 1360, nous le trouvons obligé de venir chercher un asile à Paris. Nous puisons ce fait dans la charte même où est appendu le sceau que nous publions ici. Ce sont des

(1) En 1343, Philippe de Valois avait donné à son fils, qui fut plus tard le roi Jean, les terres de Tournan, de Torcy et du Vivier.

lettres par lesquelles le trésorier et tout le chapitre de Notre-Dame du Vivier supplient le roi Jean de leur confirmer la donation à eux faite par leur fondateur, le dauphin Charles, d'une maison sise à Gisy, près Pont sur Yonne, au diocèse de Sens. Or, la date en est ainsi conçue : *Datum Parisius, in domo regie nigella propter guerrarum discrimine sedente capitulo nostro, die veneris, octava die maii, anno Domini millesimo* CCC°.LX°. Nous allons maintenant en décrire le sceau, qui est en cire rouge sur double corde de soie verte.

*Sceau* (n° 2, pl. 77). Il représente la chapelle du Vivier, située au bord d'un vivier où l'on voit se jouer des poissons. Le champ est écartelé aux armes de France et du Dauphiné. On peut facilement reconnaître dans l'église la partie formant cette chapelle basse dont nous avons parlé plus haut. Dans la niche que forme le portail est une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. On remarquera les croix grecques qui surmontent la flèche et l'abside.

Légende : S. CAPITULI CAPELLE
BEATE MARIE DE UIUARIO
(*Sigillum capituli beate Marie de Vivario.*)

Derrière ce sceau se trouve son contre-sceau, que l'on n'a pas donné ici à cause de la défectuosité de son empreinte. Il représente la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Elle est dans l'eau jusqu'à la ceinture. C'est toujours *le vivier,* suivant l'esprit allégorique du temps.

Légende : VIVARIVS.

On vient de voir ce que la sainte chapelle du Vivier eut à souffrir pendant les guerres du roi Jean, mais ce ne furent pas là ses seules épreuves. Elle en eut d'autres à supporter pendant les guerres de religion. En effet, nous trouvons dans un inventaire de ses titres qui est conservé aux Archives du royaume (1), la note suivante : « Après les premiers ravages des guerres civiles qui ont désolé la France pendant près de quarante ans, au XVI^e siècle, il fut fait, par ordre du roi Charles IX, un inventaire des titres du Vivier qui avoient échapé (sic) à la fureur des différents partis. C'est ce qu'on appelle l'*Inventaire d'Hanocque* qui étoit notaire à Tournan. » Enfin, dans les troubles de l'année 1589, les chanoines du Vivier se virent dans la nécessité, pour sauver leurs reliques, de les mettre en dépôt à

(1) Section administrative. — Domaniale, s. 2036.

Paris chez un chanoine de la sainte-chapelle du palais. Comme la pièce qui relate ce fait présente quelque intérêt archéologique, nous la donnerons ici.

### INVENTAIRE DES RELIQUES DE LA SAINTE-CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU VIVIER, EN BRIE.

« Je soubzsigné, chanoyne de la saincte chapelle royal du palais (à Paris), recognois que ce jourdhuy a esté mis en mes mains, de la part de messieurs de la saincte chapelle royal du Vivier en Brye, les reliquaires et joyaulx appartenant à ladicte église du Vivier, qui ensuient :

« Cestassavoir : Une croix d'argent doré, où y a ung sainct Jehan et une Nostre Dame ; au dessoubz, deux anges portans deux reliquaires ; l'une escripte *sancte Thome et sancte Constancie*, l'aultre de saincte Marthe et de la Magdelène, ayantz deux verres blancs au dessus, esmaillée de bleu.

« Item, une aultre croix, dedans laquelle y a ung travers de croisillon de fust de la vraye croix, escrite au doz en troys lignes, avec son empattement d'argent doré, esmaillé de fleurs de liz par bas, et par hault, ornée de pierreries et perles (1).

« Item, ung calice d'argent doré avec la platine, esmaillez de bleu.

Item, une image d'argent doré de sainct René, portant une verrière devant luy.

« Item, une Nostre Dame, que on dict de lycorne.

« Item, ung reliquaire faict en façon de cyboire, portée par deux anges ; ausquels anges y a une aisle soullement : le tout d'argent doré.

« Item, ung autre reliquaire, où y a un coceint (2) de cristal, et quelques sanctuaires dedans.

« Item, ung autre reliquaire d'argent doré, de sainct Supplice, où y a une petite croix dessus, esmaillée de bleu, et ung aultre petit reliquaire ront, de cristal.

« Item, ung autre reliquaire, aussy de cristal, rond, où est escript : *De l'huile saincte Catherine.*

(1) Cette croix fut donnée à l'église du Vivier par le roi Charles V, en 1368. Le morceau du bois de la vraie croix qu'elle contenait provenait de celui de la sainte-chapelle de Paris (voy. le *Gall. Christ.* t. VIII, col. 1669). On sent là le lien de parenté étroite qui unissait ces différentes saintes-chapelles.

(2) Un coussin de cristal.

« Item, une pierre de jaspe, carrée, où est ung crucefix estandu, et quelques pierres au pourtour.

« Item, ung auttre, garnye de ses pendans, ornée de petites perlettes faicte par personages, où il y a d'un costé ung cruxefiement, et d'autre costé ung jugement.

« Tous lesquelz reliquaires j'ay pris en garde pour faire plaisir ausdits seigneurs du Vivier, à l'occasion des troubles survenuz depuis le jour de Noël dernier (1), et lesquels leur promectz rendre, pourvu qu'il n'advienne en ma maison fortune de feu, ou quelle soit pillée, volée par ung sac général ou larcin particulier, sans fraude, car autrement je ne m'en eusse voulu charger. Faict à Paris le vingt-cinquiesme jour de janvier mil cinq cent quatrevingtz et neuf (2). »

En 1694, Louis XIV réunit la sainte-chapelle du Vivier à celle de Vincennes, à laquelle nous allons passer.

## LA SAINTE-CHAPELLE DE VINCENNES.

Philippe Auguste avait dans son parc de Vincennes une maison royale qui renfermait dans son enceinte une chapelle dédiée à saint Martin. Lorsque Philippe de Valois fit commencer, en 1337, le nouveau château, qu'il éleva jusqu'à ras de terre, il conserva cette ancienne chapelle. En 1361, le roi Jean poussa la construction jusqu'au troisième étage; mais il ne fut entièrement achevé que sous Charles V. Ce fut alors que ce dernier entreprit d'y bâtir une nouvelle église en l'honneur de la Sainte-Trinité et de la vierge Marie. Elle était commencée en 1379, comme on l'apprend par la charte de fondation du chapitre, qui est de cette année. Nous avons établi un collége de chanoines, y dit Charles V, *in capella sive ecclesia per nos disponente Domino, in castro nostro magno Vincennarum in honorem sancte et individue Trinitatis et dicte gloriosissime Virginis Marie ordinata fieri et incepta*. Quoi qu'il en soit, elle ne fut achevée que beaucoup plus tard. Voici ce qu'en dit l'abbé Lebeuf :

« Cette église était, dit-on, à l'endroit où est aujourd'hui (1755) le cloître des chanoines. Elle n'était pas encore achevée en 1393,

(1) Par suite de l'établissement des Seize dans Paris. Le 16 janvier, jour de la clôture des États de Blois, les ligueurs avaient forcé le palais et arrêté plusieurs magistrats, entre autres le premier président de Harlai et le président de Thou, qui faillirent être déchirés par la populace.

(2) La pièce n'est pas signée, puisque ce n'est qu'une copie, mais elle est du temps. Elle se trouve aux Archives du Royaume (*section historique L, carton* 853, *liasse* 2, *pièce n°* 12).

comme il s'infère du testament que Charles VI fit cette année-là, et elle resta toujours imparfaite. Celle que l'on voit maintenant et qui est considérable pour son élévation et sa largeur, passe pour être plus belle que n'étoit l'ancienne : elle est dans le goût gothique, quoique bâtie sous François Ier et Henri II (1), qui est le temps auquel on cessait communément de bâtir de cette sorte. Les vitrages en sont estimés. On les dit peints par Jean Cousin sur les dessins de Raphaël. C'est dommage qu'on en ait enlevé la moitié pour y suppléer par du verre blanc (2). »

L'ancienne chapelle de Saint-Martin du château de Vincennes fut réunie en 1384 à la sainte chapelle de Vincennes, et nous avons vu qu'en 1694 Louis XIV y réunit encore celle du Vivier en Brie.

On reconnaît dans le sceau de la sainte chapelle de Vincennes que nous donnons ici (n° 3, pl. 77) le fameux donjon et la chapelle qui est surmontée à ses deux pignons de la fleur de lis, preuve de fondation royale. Dans l'enceinte fortifiée qui renferme ces deux monuments, on distingue, à la porte d'entrée, le pont-levis, et la herse qui était d'un grand usage dans l'art de la guerre d'alors. Enfin, des arbres placés aux deux côtés de la forteresse, indiquent sa situation au milieu d'un bois. C'est assurément là un sceau curieux, et combien de questions difficiles dans l'histoire des lieux seraient résolues si l'on en possédait beaucoup de semblables? (3)

Légende : † S. CAPLI CAPELLE SCE TRINITATIS IN CASTRO NEMORIS VINCENARV.

(*Sigillum capituli capelle sancte Trinitatis in castro nemoris Vincenarum*).

Le contresceau, presque effacé, et que pour cette raison on ne donne pas ici, représente Dieu le Père tenant dans ses bras son fils crucifié, ce qui est l'emblème de la Trinité. L'écrasement des lettres de la légende en rend la lecture impossible.

L. Douet-d'Arcq.

(1) Probablement vers 1549, car on a des lettres de Henri II de cette année, par lesquelles il confirme tous les priviléges de cette sainte-chapelle. Ce qu'il fit sans doute au moment où l'édifice venait d'être terminé.

(2) *Hist. du dioc. de Paris*, t. V, p. 89.

(3) Ce sceau, en cire rouge, sur double queue de parchemin, est appendu à un acte de l'an 1406, par lequel *les trésoriers et chapitre de la chapelle royale de Vincennes, subgiez sans moyen, en espirituel, au saint-siége de Rome, et, en temporel, à la court souveraine de parlement*, vendent au roi Charles VI une rente de vingt-quatre livres.

# LÉGENDE DE SAINT NICOLAS

## (ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE).

J'avais fait voir dans un livre composé il y a près de six années (1), combien de légendes chrétiennes ont pris leur origine dans d'anciennes représentations symboliques mal comprises, et j'avais cité, entre autres, les légendes de saint René et de saint Nicolas comme nées, l'une et l'autre, d'une interprétation toute matérielle de la représentation mystique du baptême. Mais il m'avait été impossible dans cet essai de donner sur chacun des exemples choisis par moi, tous les développements qu'ils auraient comportés. J'ai, depuis cette époque, réuni un grand nombre de faits qui justifient complétement les explications que j'avais proposées, et parmi lesquelles se trouvent des preuves nouvelles de l'origine que j'avais notamment attribuée aux légendes des deux saints nommés ci-dessus. Aujourd'hui que l'iconographie chrétienne prend en France un rang de plus en plus important dans l'archéologie, grâce aux savants et judicieux travaux de MM. Martin et Ch. Cahier, aux excellentes descriptions de MM. Mérimée, Duval et Jourdain, L. de Lamothe, aux explorations persévérantes de M. Didron, enfin aux estimables recherches de MM. H. Langlois, F. de Lasteyrie, Cochet, Ch. Desmoulins, Guénébault, et d'une foule d'autres, il m'a semblé qu'il pouvait être de quelque intérêt pour les antiquaires de publier le résultat de mes nouvelles études. Et je vais en conséquence reprendre et compléter ici ce que j'avais dit sur les légendes de saint René et de saint Nicolas.

On sait qu'il est rapporté dans la légende de saint René que ce saint fut ressuscité par saint Maurille, sept années après avoir été enterré (2). Le nom qu'avait pris ce saint en embrassant la foi, indique que, conformément aux croyances chrétiennes, il s'était considéré comme étant passé par le baptême à une nouvelle vie : *Ego*

(1) *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* (Paris, janvier 1843, in-8°).
(2) *Martyr. gallic.* Novemb., t. II, p. 866.

*sum resurrectio et vita*, avait dit le Sauveur (3). Et l'évangéliste saint Jean place ces paroles dans sa bouche : « En vérité, je vous le dis, celui qui entend ma parole et qui croit à celui qui m'a envoyé à la vie éternelle ne tombe point dans la condamnation ; mais il est déjà passé de la mort à la vie (4). » C'est dans le sens d'une résurrection mystique que saint René fut regardé comme étant ressuscité, après avoir langui sept années dans la mort du péché (5). Un hymne composé par Ulgar, évêque d'Angers, rappelait encore ce véritable sens de la résurrection mystique du saint.

« De morte puer (René) revocatur
« Nec mora, facundam sacrat Maurilius undam
« Et quasi bis natum, vocat hunc de fonte renatum. »

Mais le peuple, aussi charnel que Nicodème qui demandait à Jésus comment un homme déjà vieux pouvait naître, expliqua littéralement le mot *renatus;* il ajouta une résurrection de plus aux milliers de miracles semblables dont fourmillent les vies de saints.

L'idée d'une vie nouvelle conférée aux néophytes était empruntée à l'antiquité. Dans les mystères du paganisme, les initiés étaient censés passer par un état de mort (6). Aux cérémonies du taurobole et du criobole qui avaient une certaine analogie avec celles du baptême, se rattachait également l'idée d'une naissance mystique (7). L'eau du baptême s'appelait, en vertu d'idées symboliques identiques, *nativitas secunda, unda genitalis, regenerationis lavacrum* (8). Les catéchumènes recevaient, après avoir été baptisés, le nom de *Renati*, René (9); et de même que le saint de ce nom, bon nombre de néophytes ont été métamorphosés par l'imagination populaire toujours amie du merveilleux, en des gens ressuscités.

Les missionnaires apostoliques furent parfois représentés ayant

(3) Math., X, 39. Cf. Joh. V, 24.

(4) Joh., II, § III, 4.

(5) Cf. sur saint Réné les deux dissertations de Jean de Launoy et leur prétendue réfutation intitulée : *Apologia capituli ecclesiæ andigavensis pro sancto Renato episcopo suo.* (Andegavi, 1650, in-8°.)

(6) Sainte-Croix, *Mystères du paganisme*, éd. Silv. de Sacy, t. I, p. 288.

(7) *Taurobolio criobolioque in æternum renatus*, comme disent les inscriptions. Cf. Orelli, *Insc. lat. select.*, t. I, n° 2352.

(8) Joseph. Vicecomitis Ambrosiani *De antiq. baptism. ritib. ac cæremon. observ.* Lib. I, c. III, p. 5. (Mediolani, 1615, in-4°)

(9) Témoin cette oraison : « Auge fidem et intellectum catechumenis nostris ; ut « renati fonte Baptismatis adoptionis tuæ filiis adgregentur. » Orat. in VII feria, ap. Mabillon. *De liturgia gallicana*, p. 351.

près d'eux comme symbole de leurs travaux évangéliques, ces *renati* plongés dans l'*unda genitalis*. C'est ainsi que fut peint notamment saint Nicolas, évêque de Myra, apôtre de la Lycie. J'ai vu à Constantinople, dans l'église grecque de Galata, une image qui représente le saint ayant près de lui trois enfants au-dessus desquels sont écrits ces mots : Χριστῷ πάλιν γενόμενοι. Cette inscription rappelle évidemment le baptême qui avait été donné aux enfants. Les images du même saint qui ont cours en Occident, offrent aussi trois enfants placés dans une sorte de baquet. La légende populaire rapporte que ces enfants étaient trois pauvres innocents qu'une femme avait tués et coupés en morceaux, et dont elle avait mis un soir la chair saler dans un baquet (10), pour la servir au repas de saint Nicolas; mais celui-ci reconnut la scélératesse de cette nouvelle Médée et ressuscita les infortunés. Cette légende ne se trouve pas dans la vie du saint évêque donnée par Surius, et on n'en découvre aucune trace dans le sermon de Pierre Damien sur les mérites du même saint. C'est donc incontestablement une histoire forgée dans le but d'expliquer l'image dont le vulgaire ne saisissait pas la pensée mystique. Ce conte semble être une contrefaçon de la légende antique qui racontait que Tantale, roi de Sipyle, avait fait servir aux dieux qu'il recevait comme hôtes les morceaux du corps de son fils Pélops. Jupiter découvrit l'infanticide du monarque, et, comme saint Nicolas, il rendit la vie au pauvre Pélops qui n'eut à regretter qu'une épaule qu'avait mangée Cérès dans sa précipitation (11).

Les catéchumènes furent pris, dans la légende, pour des enfants, parce qu'ils avaient été représentés dans l'image sous des proportions beaucoup moindres que le saint. C'était un usage iconographique qui passa du paganisme dans le christianisme, de figurer les personnages revêtus d'un caractère divin avec une taille supérieure à celle des autres (12). L'artiste voulait ainsi rendre sensible aux yeux l'idée de grandeur et de supériorité morale. Les catéchumènes sont représentés nus, car on dépouillait jadis de leurs vêtements ceux que l'on plongeait dans les eaux du baptême; afin d'exprimer par là, au

(10) *Christliche Kunstsymbolik u. Ikonographie*, p. 31, 97.( In-8°, Francfort, 1839.) *Die Attribute der Heiligen*, p. 1419, 23, 27, 90. Am. (Hannover, 1843.)

(11) Pindar. *Olymp.* I, 87, 19, et Schol. ad Pindar., l. c. Hygin. *Fab.* 83. Virgil. *Georg.* III, 7.

(12) Cf. pour des exemples dans les monuments païens, Clarac. *Catalog. du musée du Louvre*, n° 261; et pour les monuments chrétiens, Bertoli, *Le Antichità di Aquileja*, p. 370. (Venezia, 1739, in-fol.)

dire de saint Cyrille, que le néophyte devait se dépouiller du vieil homme, ou pour rappeler la nudité du Christ sur la croix. Ce baquet dans lequel les prétendus enfants sont placés, n'est autre que les fonts baptismaux κολυμβήθρα qu'on faisait jadis très-profonds, pour que le corps de celui qu'on baptisait, y fût plongé tout entier (13). Les trois enfants rappellent par leur nombre la trinité, nombre auquel la triple immersion faisait allusion (14).

Des inscriptions, des passages des auteurs ecclésiastiques établissent, ainsi que l'inscription de l'image grecque que j'ai citée plus haut, le caractère réellement mystique de cette représentation de personnages plongés dans un baquet. Une représentation publiée dans Ciampini, et qu'on voyait jadis dans le palais de Latran, montrait l'évêque de Myra baptisant des catéchumènes, et l'inscription portait :

« Auxit mactatos hic vivo fonte renatos. »

Cette inscription donne le mot du miracle; elle annonce clairement que la résurrection est purement morale; une autre inscription du même palais, rapportée également dans Ciampini, est ainsi concue :

« Cœlorum regnum sperate, hoc fonte renati
« Non recipit felix vita semel genitos
« Fons hic est vitæ et qui totum diluit orbem,
« Sumens de Christi vulnere principium (15). »

Des inscriptions du même genre se lisaient sur un grand nombre de baptistères; ainsi on lisait sur celui de Forli :

« Nisi quis ea aqua et spiritu renatus fuerit, non videbit
« Vitam æternam, testante Deo cum Christo (16). »

Un passage de saint Prosper d'Aquitaine achève de nous donner l'explication du miracle; cette chair humaine qu'une femme voulait servir à saint Nicolas et que celui-ci rappela à la vie, l'idée en avait été fournie par celle de la chair du Christ qui fait renaître celui qui la

(13) Cf. Grancolas, *L'Ancien sacramentaire*, part. II, p. 70; G. Ch. W. Augusti, *Denkwürdigkeiten aus der christlichen Archæologie*, t. XII, p. 77.

(14) Saint Joan. Chysost. Hom. XXIV, *in Joh.* 18.

(15) Ciampini, *Vet. monum.*, cap. III, ap. Oper. t. III, p. 23. Baronius *Annal.*, t. VII, p. 531. Bolland, *Mart.*, t. III, p. 717. Ang. Maio, *Scriptor. veter. nova collect.*, t. V, p. 167.

(16) Cf. Ang. Maio, *Scriptor. veter. nov. collect.*, t. V, p. 171.

mange. Ainsi que le rappelle ce commentaire de saint Prosper sur le verset du psaume : *Qui dat escam omni carni* : « Hæc est esca, « de qua Dominus dicit, caro mea vera est esca quæ datur omnibus « gentibus. Quia nullus renatorum fidelium ab esu ejus exci- « pitur (17). »

Le langage figuré du christianisme nous fournit donc à lui seul la clef de la représentation de saint Nicolas, que Molanus (18) n'avait pas su expliquer et que Ribadeneyra dans ses Fleurs de la vie des saints soupçonnait judicieusement être symbolique. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'explication monstrueuse que propose M. Daumer dans son paradoxal ouvrage intitulé : *Die Geheimnisse des christlichen Alterthums*, explication qui comme toutes celles que donne cet écrivain, transforme en de véritables cannibales les ministres d'une religion de douceur et de charité.

Cet exemple de l'influence que les images ont exercée sur ce qu'on pourrait appeler la mythologie chrétienne, doit nous faire faire un retour sur l'antiquité; elle nous suggère cette réflexion, c'est que dans la Grèce où les représentations figurées jouaient un si grand rôle et où un dogme immuable et précis n'arrêtait pas, comme au moyen âge, l'essor de l'imagination, bien des légendes ont pu n'avoir d'autre origine que le sujet d'une peinture ou d'un bas-relief que faute de le comprendre le vulgaire expliquait par une fable.

ALFRED MAURY.

(17) S. Prosper. Aquit. *Expos. in Ps. CXXXV*, ap. Oper. col. 493. (Éd. Paris, 1711, in-fol.)

(18) J. Molanus, *De historia ss. imaginum*, ed. Paquot, l. III, c. LIII, p. 388.

# LETTRE A M. LETRONNE

SUR

## UN TOMBEAU ANTIQUE DÉCOUVERT A SAINT-MÉDARD DES PRÉS.

Fontenay le Comte (Vendée), 12 novembre 1847.

MONSIEUR,

Votre beau livre sur la peinture historique murale chez les Grecs et les Romains, et vos nombreux travaux sur nos antiquités nationales, me font croire que vous apprendrez avec plaisir le résultat de fouilles qui viennent d'être exécutées près de Fontenay le Comte.

Depuis quelques années, j'avais signalé la présence de débris de la période gallo-romaine sur divers points du bas Poitou; toutefois mes découvertes n'avaient produit que des briques, des pans de murs, des pavés en béton et quelques médailles, jusqu'au moment où des ouvriers occupés, il y a environ deux ans, à retirer des cailloux dans un champ situé près de l'ancienne église de Saint-Médard des Prés, sur les bords de la Vendée, mirent au jour une vaste salle pavée de dalles; des conduits en plomb, des tronçons de piliers et enfin une masse considérable de tuiles à rebords. Averti presque immédiatement, je m'empressai de suivre le travail, et bientôt nous trouvâmes trois couches superposées d'aires de maisons. La plus ancienne, très-grossièrement faite de mortier et de petites pierres, était à $1^{m},50$ sous le sol; la seconde de ciment très-uni, posé sur un bain de chaux mêlé de cailloux de mer, à 1 mètre, et la troisième de mortier, de sable et de pierres, à $0^{m},40$. Autour de ces aires étaient des murs irrégulièrement placés, et allant en sens divers, dont je n'ai pu relever le plan par suite de la négligence des ouvriers; mais un fait on ne peut plus remarquable, est la présence de débris de revêtements de murs couverts de peintures d'un bon style, entassés sous la dernière aire et lui servant de fond. Dès que les premiers fragments furent signalés, je fis enlever la couche de mortier

et retirer avec précaution les morceaux le mieux conservés, en ayant soin de recueillir les angles afin de pouvoir reconstituer l'ensemble. Voici maintenant le résumé de mes observations.

Ces peintures devaient appartenir à la salle pavée de ciment uni, posé sur un bain de chaux. Elles en ornaient le pourtour et les embrasures des portes, ainsi qu'on peut s'en convaincre en observant les courbes que décrivent certains débris. Les motifs sont exactement les mêmes que ceux découverts à Herculanum. Au milieu des sujets tirés de l'histoire ou de la mythologie, et des paysages encadrés d'arabesques, de guirlandes, de colliers de perles auxquels sont suspendus des vases, puis des dieux marins à jambes terminées en queues de poissons qui soutiennent de légers rubans, et des oiseaux qui se jouent dans le feuillage. Malheureusement il m'est impossible de donner une description exacte des tableaux peints au centre des compositions. Quatre à cinq têtes, autant de bras et de jambes, un petit génie, un char traîné par des chevaux marins, voilà tout ce que je possède. Les figures avaient $0^{m}$, 18. Vous le voyez, monsieur, il faudrait ici toute votre sagacité pour déchiffrer ces énigmes.

Les couleurs ont été appliquées sur une impression sèche, et ne tiennent point au fond ; car il est très-facile de les détacher en feuilles extrêmement minces. Comme vous l'avez très-bien dit, ce ne sont donc point des fresques.

Jusqu'ici mes découvertes ne sortent en rien du vulgaire, et je vous ferai grâce de la description de fourneaux, de murs en petit appareil, d'objets en bronze, pour arriver de suite au point principal, le tombeau d'un peintre gallo-romain, mis à découvert il y a huit jours.

A quatre-vingts et quelques mètres de la villa, vers le sud-ouest, était une fosse carrée de six mètres de côté, et de deux mètres de profondeur. A l'angle nord-est était un squelette réduit presque en poussière, paraissant avoir appartenu à une jeune femme, et ayant à peu près quatre pieds huit pouces. Il était enseveli dans un cercueil formé de planches épaisses de chêne, entourées de deux fortes bandes de fer vers la tête et de deux autres aux pieds. Chaque extrémité avait une poignée semblable à celles de nos malles, et les angles étaient fortifiés de plaques de même métal. Le bord était pourri et ne présentait plus qu'une trace noire et ligneuse ; le fer oxydé se brisait sous la moindre pression. Sur la poitrine du cadavre étaient deux dents de sangliers percées de trous indiquant qu'elles avaient été portées en

amulettes, signe caractéristique de l'origine gauloise du personnage enterré en ce lieu. A sa gauche et à ses pieds, on avait mis plus de quarante vases en verre de fabrique romaine. La plupart contenaient encore des matières oléagineuses et résineuses peu altérées et qui donnent au feu une odeur parfumée. L'angle nord-ouest était occupé par six amphores ou poteries de grandes dimensions brisées par le poids de terre; l'angle sud-ouest par un mortier à broyer les couleurs en albâtre, et son pilon, tout à fait pareil à ceux que M. Cartier a donnés dans la *Revue archéologique* (article sur la peinture encaustique des anciens, t. II, p. 447); des vases en verre de petite dimension, un couteau à manche de cèdre, dont la lame est complétement oxydée, et les restes d'un coffre de bois, avec serrure, coins et poignée en bronze. Enfin, à l'angle sud-est on avait posé des vases en verre, et une petite malle en fer dans laquelle étaient :

1° Une boîte à couleurs en bronze, s'ouvrant à coulisse, divisée en trois compartiments recouverts de grillages en argent et subdivisés chacun en deux plus petits, et remplie de pains verts, blancs, rouges, bruns et bleus assez bien conservés;

2° Un étui en bronze renfermant deux petites cuillers parfaitement travaillées, qui rappellent l'instrument que tient la femme du tableau antique reproduit par M. Cartier, pl. Ire de son travail. *Revue*, t. II, p. 445;

3° Un godet en bronze;

4° Une plaque de marbre noir ayant dû servir de palette;

5° Deux objets en cristal de roche taillé qui servaient au même usage que les coquilles de moules pleines d'or en poudre que nous employons aujourd'hui pour dorer.

Le centre de la fosse était occupé par des coffres en bois réduits en pourriture. Les charnières, les angles et les serrures de fer et de bronze avaient seuls résisté à l'action destructive de l'eau qui, chaque hiver pénètre ces terres. Au milieu des débris étaient des fragments de vases en verre, des résines et un pot de terre noire rempli d'une composition verte et de cire.

Voici un petit croquis, fait à vue, sans égard aux mesures, qui suffira pour vous donner une idée approximative de la disposition du squelète et des divers objets renfermés dans la fosse. Plus tard,

ils seront dessinés avec tout le soin et la précision désirables.

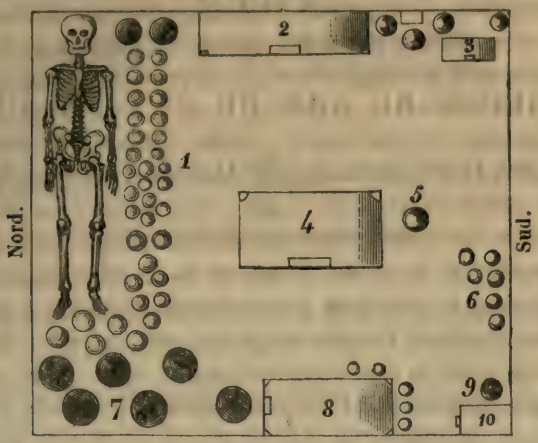


N° 1, *Vases en verre.* 2, *Coffre.* 3, *Coffre qui contenait la boîte à couleurs.* 4, *Coffre.* 5, *Pot à couleurs.* 6, *Vases en verre.* 7, *Grands vases en terre.* 8, *Coffre.* 9, *Mortier.* 10, *Coffre.*

Quant à l'époque que l'on peut assigner à ces précieux restes, le style des peintures, la forme des vases et les quelques médailles déterrées aux alentours, les feraient remonter au III^e siècle.

Voilà, monsieur, un rapide aperçu de la découverte. Il ne me reste plus qu'à vous demander de me rendre un véritable service, qui, en raison de votre savoir et de vos longues études, vous est plus facile qu'à qui que ce soit. Je désirerais vous envoyer des échantillons des couleurs et matières trouvées, et je vous prierais de me donner votre avis sur leur composition. Elles serviront, sans doute, à jeter quelque jour sur les procédés employés par les anciens, et la science y gagnera d'utiles renseignements. — J'ai déjà publié quelques recherches sur nos antiquités poitevines, et je désirerais y joindre la description de ces divers objets.

Agréez, etc. B. Fillon,

Juge au tribunal de Bourbon-Vendée.

—La réponse de M. Letronne à cette lettre a été suivie d'une autre lettre, où M. B. Fillon annonce qu'il a fait dessiner avec soin tous les restes de peinture, et les divers objets trouvés dans le tombeau; il a envoyé également des échantillons de toutes les couleurs. Le savant chimiste, M. Chevreul, a bien voulu se charger d'en faire l'analyse. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qui seront obtenus. (*Note de l'Éditeur.*)

# NOTE

SUR

## L'ORIGINE DU NOM DU *K'BER ROUMIA*,

### DIT TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE, EN ALGÉRIE.

---

L'article sur le prétendu *Tombeau de la Chrétienne*, publié par M. Texier, dans la *Revue* du 15 novembre, confirme, par de nouvelles considérations, l'opinion déjà bien arrêtée que ce monument, qui porte en arabe le nom de *K'ber roumîa*, n'est point un tombeau romain; que ce n'est point, par conséquent, par cette qualification que l'on peut traduire le mot *Roumîa* de l'appellation arabe. Comment, au milieu de tant de sépulcres réellement romains, qui ne portent point cette désignation, aurait-on été précisément nommer ainsi un tombeau qui n'est point romain?

Quant au nom de *Tombeau de la Chrétienne* qui a prévalu, il est tout à fait inadmissible dans l'acception spéciale qu'on a voulu lui donner en l'appliquant à la fille du comte Julien, et il n'est possible d'en trouver aucune autre explication raisonnable. Il n'est pas d'ailleurs inutile de faire observer que, dans ce cas, l'adjectif arabe devrait être précédé de l'article, ce qui n'a point lieu.

Le sens le plus naturel des mots en question se trouve, au contraire, parfaitement d'accord avec l'opinion de Mela qui dit que ce monument était le tombeau commun de la race royale des Numides, *Monumentum commune regiæ gentis*. En effet, les médailles du roi Juba nous prouvent que le titre punique des rois de Numidie était *Roum*, c'est-à-dire *élevé*, *suprême*; ces médailles bilingues portent, d'un côté, en latin, *Rex Juba*; de l'autre, en punique, *Juba Roum melcat*, ce qui signifie *Juba Hautesse du royaume*. Le sépulcre de ces rois devait donc s'appeler *K'ber roumim*, *tombeau des Hauts* ou *des Rois*. Les Arabes se sont bornés à changer la terminaison punique *im* en leur terminaison qualificative et collective *ta* (adjectifs en *te'* et pluriel irrégulier en *hé*), ce qui a produit l'expression *K'ber roumîa*, *tombeau des Roums*, c'est-à-dire *de la race haute* ou *royale*, expression dont le sens s'est perdu par l'oubli de l'origine étrangère.

A. Judas.

# LETTRE A M. LETRONNE

SUR

## LA FAMILLE DES PSAMMETICHUS DANS LA VINGT-SIXIÈME DYNASTIE.

Londres, 6 novembre 1847.

Je vous ai écrit plusieurs fois au sujet de quelques observations nouvelles que j'ai faites sur la famille des Psammetichus, d'après des monuments nouvellement observés; et je devais, depuis longtemps, vous envoyer mon petit travail pour la *Revue Archéologique*. Diverses occupations m'avaient empêché d'y mettre la dernière main. Le voici, à la fin. J'espère qu'il est de nature à intéresser les égyptologues. Vous en jugerez.

Je commence par revenir un moment sur le nom de *Calasiris*, dont je ne vous ai dit qu'un mot dans ma précédente lettre. Un autre papyrus, portant ce nom, est arrivé en Angleterre et est passé dans la collection nationale. Il offre cette particularité qu'il donne l'enfant , ce qui prouve au moins que, dans ce nom, le mot *shere* signifie *jeune homme*, et l'étymologie de M. de Saulcy, quoique ingénieuse, n'est point satisfaisante. Je préfère celle de Jablonsky qui a clairement prouvé, d'après le copte, que ce mot est l'équivalent de νεανίσκος dans le sens de « homme d'armes » dans le Nouveau Testament. Dans le texte hiératique du papyrus, le nom était écrit , ce qui fait en hiéroglyphes . Je pense que l'étymologie hiéroglyphique est ici le *Feu* . *Kel*, un combattant, un soldat; , *sler*, un jeune homme; et comme ce mot est *un suffixe et conséquemment un adjectif*, je pense que le tout signifie « jeunes guerriers. »

Il y a deux autres mots se rapportant aux troupes, sous la vingt-sixième dynastie, l'un *mash* « un archer » déjà donné par Champollion, l'autre *meni* « infanterie. » Comme je ne

trouve que les *Calasirides* dans cette inscription, je soupçonne qu'ils furent une nouvelle institution, introduite pendant le cours de la vingt-sixième dynastie, lorsqu'une grande révolution dut avoir lieu dans le système militaire, par suite de l'introduction de *mercenaires grecs*.

Je viens aux fouilles de M. Harris qui me semblent répandre quelque nouvelle clarté sur la succession de la vingt-sixième dynastie.

Il y a, comme vous le savez déjà, trois monarques portant le nom de Psammetichus, que l'on trouve sur les monuments d'Égypte, et qui ne peuvent être distingués que par leurs prénoms.

I. Psammetichus I, avec le prénom *Ra-nefer-hat*.

II. Psammetichus II, avec le prénom *Ra-vah-hat*.

III. Psammetichus III, avec le prenom *Ra-anch-ka-en* (*Anch-ka-en-ra*).

Ils ont été distribués ainsi dans la vingt-sixième dynastie par sir G. Wilkinson, Rosellini et M. Bunsen.

Psammetichus I est le Psammetichus d'Hérodote.

Psammetichus II est son petit-fils et le successeur de Nechao II.

Psammetichus III est, selon Wilkinson, le même qu'Apriès, et, selon Bunsen, il est le malheureux Psammecheres, successeur d'Amasis, qui ne régna que six mois.

Telle est la succession supposée de la vingt-sixième dynastie.

Au commencement de la ligne est une reine supposée indépendante, *Amen-ar-tas* ou *Amenates*, que M. Bunsen croit être éthiopienne, et contemporaine des *Nentephinates* ou plutôt *Stephinates* de Manéthon. Sa fille était la reine *Shep-en-ap*, laquelle, d'après trois monuments : un sarcophage du musée de Leyde (1); un autre sarcophage d'un juge ou auditeur de son palais, appartenant au musée Britannique (2); et un cône sépulcral de la collection du docteur Abbot (3), paraît avoir été la fille d'un roi dont le nom était *Ka-shta*.

La reine Nitocris, fille de Shep-en-ap, mariée à un des Psammetichus, de qui elle eut une fille, la reine Anch-sen-Pira-nefer-hat. Ceci est évident d'après sa généalogie inscrite sur un sarcophage

(1) Leemans, *Monuments égyptiens portant des légendes royales*. In-8. Leide, 1835, pl. XXIV.

(2) *Revue Archéologique*, t. III, p. 133.

(3) *Ibid.* 1846, p. 13.

trouvé dans El-Assasif, et maintenant déposé au musée Britannique (1), et aussi d'après une tablette que possède M. Anastasi (2).

L'inscription gravée sur le sarcophage du musée est placée sur le côté droit intérieur, dans une partie de ses *litanies* (3) :

*L'Osirienne, divine femme, Anch-sen-Pira-nefer-hat, fille royale du seigneur du monde, seigneur régnant Psammetick-men-ka-ra; sa mère était la divine dame Net-a-Kar; sa fille, la femme royale, la grande dame Tachanat.*

Une partie de cette même généalogie a été insérée aussi dans une autre litanie qui se trouve sur le côté gauche du couvercle (4). Le docteur Leemans, trompé par une copie défectueuse, a supposé que les trois signes qui se trouvent dans l'intérieur représentent le nom de Nechdo ou Necho, mais le dernier signe est sans aucun doute le ou disque solaire embrassé par un uræus tel que Sharpe l'a donné, et je considère ce *bouclier* comme offrant la combinaison d'un prénom et d'un nom dont il y a d'autres exemples. Il est vrai qu'aucun prénom semblable ne nous est parvenu, et que cette manière de représenter le soleil se trouve dans les étendards ou *titres carrés* dans lesquels on pourrait le restituer ainsi

Mais dans les noms, c'est une forme inusitée et je serais plutôt disposé à croire que nous avons un autre Psammetichus, le troisième de ce nom, le mari de Nitocris et le père de Anchsen.

Ceci changerait considérablement la succession telle qu'elle est acceptée aujourd'hui, qui fait de Shep-en-ap la fille d'Amenates et la femme de Psammetichus I, et de Nitocris la femme de Psammetichus II (5); car cette ligne des femmes serait :

*Amenates.*
*Shepenap*, femme de Psammetichus II.
*Nitocris*, femme de Psammetichus III.
*Anchsen*, femme de Psammetichus IV et Amasis II.
*Tachanat*, femme de Cambyse (?)

(1) Champollion-Figeac, *Notice sur un sarcophage royal*, extrait du *Moniteur*, juillet 1833.

(2) Sharpe, *Egyptian inscription*, pl.

(3) Cette inscription a été donnée par Sharpe, l. c., pl. 116, 2, l. XXIV. Leemans, l. c. Rosellini, *Monumenti storici*, t. IV, p. 187.

(4) Sharpe, l. c. pl. 56.

(5) Rosellini, *Monum. storici*, t. III, tav. IX, 144, c.; et III, p. 13, *ib.* 187.

Je vous expliquerai maintenant les résultats des recherches de M. Harris, qu'il a eu la bonté de me communiquer. Ils se rapportent à la petite ruine marquée E dans la topographie de Thèbes (1) de Wilkinson, et attribuée par lui à Psammetichus III. Cette ruine consiste en une porte de salle d'assemblée avec quatre petits piliers (2), et en une autre porte conduisant au prosekos F ou à n'importe quelle autre partie de monument se trouvant au delà, et enfoui sous un rempart de décombres.

Les figures et les noms de *Psammetichus III, d'Amasis et d'une reine appelée la fille de Psammetichus mort*, apparaissent suivant M. Harris, dans l'ordre suivant :

N° 1. Sur le mur d'entrée de la salle d'assemblée à l'extérieur.

Les titres à gauche A, sont les prénoms et noms de Psammetichus III et B, à droite, le nom de la reine B. Anchsen Ra-neferhat, la femme divine vivante, la fille royale du roi Psammetichus déclaré vrai, c'est-à-dire décédé. A cette époque, Psammetichus III épousé la reine.

N° 2. Une inscription à l'entrée contenant le nom et le titre de la la même reine avec la variante de : femme divine, fille divine. La reine est ici représentée accompagnée de Sheskank, fils de Petanet, maire de son palais C. Tout ce qui reste seulement ici est *le Chambellan.... Petannet.*

(1) P. 116. Planche de Karnak.
(2) Wilkinson, *Modern Egypt and Thèbes*, I, p. 291.

N° 3. Provient du mur du prosékos. La reine est ici accompagnée du même chambellan.

La reine porte ici un des titres royaux ordinaires, mais elle est aussi appelée la reine du Psammetichus mort.

Elle est suivie de Sheshank, le chef militaire chambellan du palais, fils de Petanet qui remplissait des fonctions semblables C, et elle est placée en face d'Amasis II, dont les titres et l'étendard sont donnés dans A, et qui devait vivre à cette époque. En effet, comme on le verra par la suite, elle avait épousé Amasis après la mort de son mari, nommé Psammetichus, et, selon toute apparence le Psammetichus III sous le règne duquel fut construit le mur d'entrée de la salle d'assemblée. L'évidence de son mariage avec Amasis II est prouvée par les ruines d'un autre temple de même dimension que celui marqué E, situé à quelques toises au sud et dont S G. Wilkinson ne fait pas mention. A l'époque de la visite de M. Harris, en 1846, il n'y avait de visible que la *porte* et une salle avec quatre petits piliers. La porte du prosékos était couverte par un monceau de décombres. Sur la porte de la salle des piliers, il y a des représentations d'Amasis et de la reine dont on trouve le prénom dans le temple E, lesquelles sont placées dans l'ordre suivant reproduit dans la planche de M. Harris.

1. Amasis avec son nom et son étendard, appelé le « Dieu bon; » en face la reine accompagnée de son chambellan Sheshank.

2. La même reine accompagnée de son chambellan, est en dedans de la porte.

3. La même reine appelée fille de la « divine femme » reine morte [Net]-à-Kar, ou Nitocris.

M. Harris désirant voir la porte du prosékos, employa, durant cette année, quelques hommes pour déblayer la terre qui la cachait, et en arrivant à la porte il trouva que le *linteau* portait un tableau, dont il m'a transmis une copie. C'est un double tableau : sur le côté droit, la reine, suivie de son chambellan, fait une offrande à *Amenra* de deux *sistres* de formes différentes ; sur le côté gauche, Amasis offre des fleurs à la même divinité et à la déesse. Au centre est un cartouche contenant : *Le roi aimé d'Osiris Hennophis*, le maître *des parfums*, lequel est placé aux côtés du trône sur le symbole, qui est cordé par les deux Nils. Du côté d'Amasis se trouve le vautour au-dessus d'un boisseau, de l'autre côté l'uræus placé aussi sur un boisseau; ces deux représentations signifient seigneur du haut et bas pays.

Il me semble, d'après la considération de ces monuments, que le petit temple E fut le premier construit sous Psammetichus IV qui, à cette époque, avait épousé la reine Anch-sen-ra-nefer-hat, car il serait tout à fait improbable que cette reine eût eu deux maris du même nom; que ce monarque construisit l'extérieur de l'entrée de ce qu'on appelle la salle d'assemblée; qu'après sa mort et la révolte couronnée de succès d'Amasis, cet usurpateur épousa la reine, de manière à légitimer sa succession comme elle fut, en effet; que les constructions dans l'intérieur de l'édifice, de même que les murs du prosékos furent continués par Amasis probablement d'après le propre désir de la reine qui prit soin de rappeler qu'elle était la veuve du roi mort; que le temple situé au sud fut entièrement construit sous le règne d'Amasis, qui continua de rendre de grands honneurs à la reine.

Quoique aucune parenté ne puisse être tracée entre la reine et son chambellan, il n'est pas impossible qu'il fût membre de la famille, tandis que la manière dont paraît ce fonctionnaire ressemble beaucoup au Proscynémata de Ramses II et de Menephta à Silsilis. Telle serait la plus plausible induction résultant de la vue des mo-

numents; mais que ferons-nous du règne d'Apriès occupant selon Africanus dix-neuf ans, mais, selon d'autres autorités, la période d'un quart de siècle?

Nous pourrions, en vérité, faire sortir un autre Psammetichus de la liste d'Africanus, car certainement la lecture ΨΑΜΜΟΥΘΙΣ ἕτερος ὁ καὶ Ψαμμήτιχος ou Ψαμμίτιχος peut être divisée en

Ψαμμοῦθις
ἕτερος, ὁ καὶ Ψαμμήτιχος.

Ici la phrase indiquant un second personnage du même nom est δεύτερος.... et il ne pourrait y avoir ni ἕτερος.... ni δεύτερος.... à moins qu'il ait été fait mention d'un personnage antérieur du même nom. Or, rien de semblable ne paraît dans aucune première partie des listes; tandis qu'il y a évidence que des règnes courts et insignifiants furent supprimés occasionnellement, et que leurs chiffres furent ajoutés à des nombres plus importants.

Sans doute, pour faire de cette reine la femme d'Amasis II, il est difficile de supposer que nous n'avons dans ces petits temples aucune trace du règne d'Apriès. Il y a cependant un autre monument dont l'importance historique est très-grande pour la considération de ce point, c'est la statue de Uta-enran, fils de Tunertas et Pefaanet, qui vivait sous les règnes d'Amasis II, de Psammetichus IV et de Cambyse. Je ne puis recourir à aucune autre meilleure copie de cette inscription, que celle publiée par Visconti (1); mais je m'efforcerai de donner un précis de la signification des hiéroglyphes dont ce monument est couvert.

Uta-en-sut établit qu'il remplissait le poste de 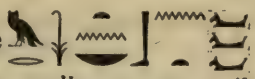 sous Amasis II et Psammetichus III, mais malheureusement il ne décide pas la question de savoir si Psammetichus III, bien que mentionné le dernier, n'aurait pas pu être le prédécesseur; car le fonctionnaire vivait sous Darius I, comme on le verra ensuite. A cause de l'imperfection de la copie que je possède de cette inscription, à savoir de celle de Visconti que j'ai déjà citée, je ne puis déchiffrer de cette inscription plus qu'il n'a déjà été fait; mais il me semble que ce personnage avait été nommé par Cambyse, gouverneur de Sais; qu'il avait

(1) *Museo Pio Clement.*, t. VII, pl. 1.

été présent à l'entrée de Cambyse dans le temple de Neith; qu'il fut celui, comme l'a déjà remarqué M. Ampère, qui ordonna que les offrandes, les fêtes et les cycles fussent maintenus. Il semble aussi faire allusion aux troubles qui suivirent la mort de Cambyse, car il établit aussi que, par ordre de Darius, lorsqu'il était à Aram ou plutôt Élam, il vint en Égypte. Il est à peine possible, avec de telles circonstances, qu'il ait fait le récit d'un ordre décrit sous le règne éphémère du fils d'Amasis.

Je sais qu'il y a de grandes difficultés à supposer un aussi long intervalle entre Psammetichus III et Amasis, mais en même temps une grande obscurité règne sur les événements de cette période. Je donne les faits tels qu'ils sont, et si l'on peut arriver à une opinion fondée, je serai le premier à la recevoir.

Recevez mes compliments les plus empressés, etc.

SAMUEL BIRCH.

# LETTRE A M. LETRONNE

SUR

## LES NOMS PROPRES DES ANCIENS PERSES.

MONSIEUR,

La lettre si remplie d'intérêt que vous avez adressée à M. Botta, relativement aux noms des Perses et à la façon dont les Grecs les ont modifiés pour les rendre plus conformes à leur propre langue, m'a fourni l'occasion de faire quelques remarques à ce sujet et je prends la liberté de vous les soumettre, en les recommandant à l'impartialité de votre jugement et à la bienveillance qui vous est habituelle.

Plusieurs circonstances donnent à votre lettre une importance qui dépasse celle même de la matière que vous y avez traitée. Nous voyons en effet un savant helléniste, un des représentants les plus éminents de l'archéologie classique, qui aborde un terrain scientifique presque entièrement négligé par les Orientalistes; tandis que les érudits qui consacrent leurs veilles à l'étude de la langue grecque, semblaient s'éloigner à dessein de cette question. Une sorte de répugnance inexplicable pour tout ce qui concerne les origines orientales, privait la philologie classique de ces intéressantes exploitations qui l'eussent initiée à la connaissance plus intime des langues grecque et latine en révélant le secret de leur formation primitive. L'intérêt profond et actif que vous témoignez, Monsieur, pour les études orientales et en particulier pour ces acquisitions si importantes que la science a faites dans ces derniers temps, exercera, à n'en pas douter, la plus grande et la plus heureuse influence sur le rapprochement d'études fraternelles que l'on a tenues trop longtemps séparées. C'est ainsi que naguère, lorsque Champollion éprouvait tant et de si cruelles difficultés à faire accepter par les érudits la science des hiéroglyphes qu'il avait fondée, vous lui prêtâtes l'appui de votre autorité et vous fîtes voir maintefois dans vos beaux travaux, combien l'union des études égyptiennes et grecques, devait être fertile en résultats. Veuillez donc, Monsieur, accueillir les observations suivantes comme une marque de mon profond respect.

Depuis l'ouvrage que Reland publia sur la langue des anciens Perses, ouvrage dont il faut moins admirer les résultats que l'immense érudition déployée par l'auteur, l'ingénieux Pott, avait essayé d'interpréter les noms perses conservés par les écrivains Grecs, mais quoiqu'il eût fait preuve d'une sagacité peu commune et d'une science profonde, ce savant ne vit pas ses efforts couronnés du succès qu'ils méritaient, ce qui se comprend du reste, puisque Pott n'avait pas à sa disposition les données que nous devons à de récentes découvertes. Malgré les fragments auxquels je fais allusion, des obstacles insurmontables s'opposent encore à ce que nous trouvions une explication quelque peu certaine de tous les noms perses. Nous ne pouvons employer comme clef principale que de faibles débris d'une langue autrefois florissante et répandue par toute l'Asie. Les autres langues congénères, ne sont que d'un secours secondaire dans la recherche qui nous occupe. Il faut songer encore que l'explication des noms appartenant à des nations dont les idiomes nous sont très-familiers, ne serait pas toujours heureuse; et qu'on pourrait en beaucoup de cas échouer dans l'examen étymologique des noms propres français ou allemands.

Cependant ce ne serait pas une entreprise inutile et indigne de la science, de tenter l'explication des noms perses et d'enrichir de cette manière le lexique d'une langue dont le temps destructeur n'a laissé subsister que de rares débris, qui vient d'être ressuscité d'un long sommeil d'oubli. Le génie des peuples anciens, qui presque toujours joignait un sens concret aux noms propres, nous épargne, il faut le dire, un genre de difficulté qui rend quelquefois insaisissable le mode de formation des noms modernes dérivés de langues latine, gothique, slave ou celtique.

La langue persane moderne a aussi défiguré les noms de l'époque achéménide, en les estropiant plus cruellement peut-être, que ne l'on fait les Grecs de l'antiquité. Vous avez, Monsieur, cité quelques noms que l'orthographe hellénique a parfois rendus méconnaissables, mais cette grande altération n'est qu'apparente en quelque sorte, car si nous lisons les noms propres persans de la manière que j'ai proposée (*Das Laut system des Altpersischen*, Berlin, 1847) la différence entre la forme perse et la transcription grecque s'efface sensiblement, sinon tout à fait, mais tellement cependant que nous devrons rendre hommage aux Grecs, qui surent conserver les sons étrangers avec autant d'exactitude que leur alphabet le leur permettait en certains cas, mieux que le *Zend* les eût transformés; quoiqu'ils fussent

conduits par la constitution de leur système littéral, à adoucir les syllabes orientales et à les adapter aux exigences de leur oreille délicate.

Pour nous rendre compte de ces faits, nous allons passer en revue quelques noms perses, mis en regard de leur transcription grecque ; et nous commencerons par les noms que nous tirons des inscriptions cunéiformes conçues dans le premier système d'écriture.

*Kurus*, gr. Κῦρος. L'identification de ce nom avec les noms persans *Khorshid* et *Khosrev*, n'est qu'une erreur des Persans modernes ; *Khosrev* est l'ancien *Uçravâ*, *Khorshid* l'ancien *Uvarkhsaita*, zd. *Hvarèkhsaêta*. Le sens des formes différentes *Kurus* et *Uvarkhsaita* est pourtant le même et veut dire soleil. *Uvar* se trouve aussi dans le nom de la Chorasmie, pers. *Uvarzamija*, ce qui se laisse traduire par *la terre du soleil, Sonnenland*.

*Kambuz'ija*, gr. Καμβύσης (*z'* est le *j* français). Pers. mod. Kâbûs.

*Bardija*, gr. Σμέρδις ou Μέρδις. Le σ est ajouté comme en σμάραγδος, scr. *maracata*, *Samarkand*, gr. Μαράκανδα.

*Dárajavus*, gr. Δαρεῖος, Δαριαύης (Strabo) Δαρειαῖος (ΔΑΡΕΙΑΙΟC au lieu de ΔΑΡΕΙΑFOC), med. *Tarijavaus*, assyr. *Darajabu? pazend dárâb* p. m. *dârâ*. Le nom est composé de *Dâraja*, forme causale de *dar*, tenir et de l'affix *vus*, gr. ἐρξείης (Her. VI, 98) comme *Jukhta-vus*, le juste (*Jesht Farv*. c. XXV).

*Khsajârsâ*, gr. Ξέρξης, lat. Xersius, med. assyr. *Khsasarsa*.

*Artakhsathra*, gr. Ἀρταξέρξης au lieu de Ἀρταξάθρης, zd. *Asô Khsathrô*.

*Hakhâmanis*, gr. Ἀχαιμένης. *Ëispis*, gr. Τείσπης. *Arijarâmma*, gr. Ἀριαράμνης corrompu en Ἀριάμνης. *Arsâma*, gr. Ἀρσάμης. *Vistâçpa*, gr. Ὑστάσπης.

*Gaumâta* (*Gômata*), gr. Γωμάτης. *Fravartis*, gr. Φραόρτης. *Frâda*, gr. Φραάτης.

*Uvakhsatara*, zd. *Qâkhsathra* (Jesht Farv. XXVIII), gr. Κυαξάρης.

*Umanis*, gr. Εὐμένης. *Vindafarna*, gr. Ἰνταφέρνης.

*Gaubruva*, gr. Γωβρύας.

*Mardunija*, gr. Μαρδόνιος. *Arsaka*, gr. Ἀρσάκης, p. *ashâk*.

*Vaumiça* (*Vômiça*), gr. Ὠμίσης (Plut. Art. 4). *Vidarna*, gr. Ὑδάρνης, Ἰδέρνης (Ctes.)

*Auramazda*, gr. Ὠρωμάζης.

Nous citerons maintenant quelques noms conservés dans les auteurs anciens seulement, par exemple :

*Mithradâta*, gr. Μιθραδάτης (Her. I, III Μιτραδάτης), pers. *Mihirdâd* qui se trouve dans le *Meherdates* de Tacite.

*Aruvanda*, gr. Ἀρυάνδης, zd. *aurvanda* (voy. Burnouf Jaçna, p. 249, identique avec Ὀρόντης pour Ὀρόνδης (Ctes.). *D* et *t* changent beaucoup, Ἰνταφέρνης, Ἀρταύντης, p. *Artavinda*, Ἀρτυστώνη p. *Arduçtaunâ*, lat. ardua laudanda, de *ardu*, zd. *eredu*, sublime.

*Arijâbigna*, gr. Ἀριαβίγνης, le vainqueur arien (Her. VII, 97), de *Arija* et *Abigna*, scr. *Abhighna*.

*Artaunis* (au=ô, ai=ê) gr. Ἀρτωνις (Arr. VII, 6), zd. *Asaonis*.

*Mathista* gr. Μασίστης, changement de θ en σ.

*Raukhsânâ* (Rôxânâ, khs = x) Ῥωξάνη, la brillante (peut-être *Raukhsanâ*). Le masculin est *Raukhsâ* acc. *Raukhsânam*, d'où le nom grec Ῥωξάνης (Plut. Them.). C'est le zd. *raokhsa*, g. *raokhsnô*, le p. *rokhsh*, nom du cheval de Rustam dans Firdousi.

Mais nous nous arrêtons ici; on pourrait ajouter plus de cent autres noms, qui constateraient la chose que nous venons d'établir.

Examinons cependant les noms égyptiens transformés par les Grecs, et nous ne trouverons plus cette ressemblance, qui a pu conserver une partie de la langue dans les noms propres; examinons ensuite les noms sémitiques dont la plupart sont des noms puniques, et nous apercevrons des altérations beaucoup plus considérables; des lettres qui sont radicales dans le nom original se montrent comme des lettres de flexions, et *vice versa*. Conférez, Monsieur, pour citer un exemple, Ἀννίβας, estropié de Hannibaal חנבעל et Ἀβδαλώνυμος de Abdalônim עבדעלנם.

La ressemblance observée dans les noms perses, frappante au premier coup-d'œil, s'explique facilement par l'intime connexion qui existe entre les deux langues. C'est la parenté des peuples comme des langues, la grande conformité des mots singuliers, qui annonce la même origine; outre cela, ce qui prouve que la ressemblance des mots singuliers n'est pas accidentelle, c'est la conformité du système phonétique, des formes grammaticales, de la manière de former des compositions, de la syntaxe et la structure des périodes, marque de parenté des deux langues, qui appartiennent à la grande souche indogermanique dont le juge le plus compétent dans ces questions linguistiques, l'illustre Guillaume de Humboldt, a donné une caractéristique qu'on ne pourra surpasser.

Il n'était pas permis à l'antiquité de pénétrer dans ces mystères des sciences que nos jours avaient la destinée de devoiler; l'esprit génial des Grecs était trop borné, à cause d'un amour-propre de leur

langue et leur littérature, pour faire connaissance des productions littéraires des peuples barbares. Nous savons de Thémistocle qu'il parlait le persan comme Perse indigène; mais nous ignorons tout à fait s'il ait deviné l'intime connexion qui existe entre sa langue maternelle et celle de ses ennemis, qu'il avait combattus auparavant. Hérodote a fait une seule remarque sur l'idiôme des Perses, qui ayant excité de nos jours un article très-remarquable de Aug. de Schlegel, ne s'est pas confirmée par la découverte de la langue jusque là inconnue.

Malgré cela, la relation entre les deux langues est si intime qu'elle facilitait beaucoup la transformation des noms propres; le même principe de composition, qui sépare les langues indo-européennes de la souche sémitique, a été reconnu par les Grecs, qui ont conservé ces éléments constitutifs ou les ont défigurés pour produire une assonance à un mot grec. Souvent ils méconnurent la signification d'un mot et sa relation avec un mot grec, en substituant un autre, qui était tout à fait différent. Le persan *Urufarna* était transformé d'abord en Ὀροφέρνης, alors en Ὀλοφέρνης et Ὁλοφέρνης, pour produire un mot qui représentait une idée dans leur langue. Mais *Urus*, *uruvi*, *uru* en persan est tout à fait, quant au son et au sens, le grec εὐρύς, εὐρεῖα, εὐρύ, et n'a pas de rapport avec ὅλος, *haruva* en persan. *Umanis* (Bis. II) est exactement le même que Εὐμένης, le bienveillant; scr. *sumanâs*, zd. *humanâo*, formé de *u*, εὐ et *man*, μεν, penser; d'où vient μένος, *mens*. Ainsi *dusmanis* est le grec δυσμένης zd. *dusmanâo*, scr. *durmanâs*. Les Grecs, méconnaissant le nom, le rendirent Ὀμάνης. Le nom du roi parthe Osroès, pers. *Uçravâ*, pehl. *Huçru* (*Huçlu* dans les inscriptions) p. m. *khosrev*, gr. Ὀσρόης, zd. *Huçravâs* (Gosh Jesht), scr. *suçravâs* est tout à fait le grec Εὐκλέης; *çravâ* dérive de *çravas*, gr. κλέος du verbe *çru*, κλυ, goth. *hlu*, entendre.

Ayant exposé ces exemples, qui démontrent la ressemblance la plus frappante des mots, je crois pouvoir jeter quelques coups-d'œil sur l'identité des flexions grammaticales sans craindre, Monsieur, d'abuser de votre patience à cause d'une vérité connue, dont la preuve se rattache aux illustres noms de Schlegel, Humboldt, Grimm, Bopp, Burnouf; je le crois pouvoir faire comme personne n'a pu comparer jusqu'ici la flexion persane avec la grecque. Je me bornerai à donner seulement quelques formes, qui démontrent l'identité d'une manière incontestable; je choisis pour la déclinaison celle du nom de Mardonius et de Gobryas p. Gaubruva.

| | Persan. | | Latin. | Grec. | Latin. |
|---|---|---|---|---|---|
| N. | *Mardunija (s)* | Μαρδόνιος | ..... *us* | Γωβρύας | ..... *as* |
| A. | *Mardunijam* | Μαρόδνιον | ..... *um* | ..... αν | ..... *am* |
| I. | *Mardunijâ* | ..... | ..... | ..... | ..... |
| D. | *Mardunijâij* | Μαρδονίῳ (ωι) | ..... *ô* | ..... α (ᾳι) | ..... *ae* |
| Abl. | *Mardunijâ (d)* | ..... | ..... *ô (d)* | ..... | ..... *â (d)* |
| G. | *Mardunijahja* | Μαρδονίοιο | ..... *î* | ... ου (α δον.) | ..... *âi, ae* |
| L. | *Mardunijaij (aij-ê)* | ..... | ..... | ..... | ..... |
| V. | *Mardunijâ* | Μαρδόνιε | ..... *e* | ..... α | ..... *a* |

*Kurus* se décline en persan comme les thèmes en *u*. Nom. *Kurus*. Acc. *Kurum*, lat. *Cyrum*, I. *Kuravâ*, D. *Kuravaij*, Abl. *Kuraus*, Gen. *Kuraus* (lat. *ûs*), L. *Kurauv*. Le *s* du nominatif, qui se trouve en Mardonius, Μαρδόνιος n'est pas une terminaison seulement grecque et latine; on prononçait autrefois *as;* mais comme en sanscrit et en zend le *s* de la terminaison *as* s'est effacé; seulement le lithuanien l'a conservé toujours. Si l'enclitique *c'â*, gr. τε, lat. *que* s'attache au mot, le *s* apparaît de nouveau, et nous écrivons *Mardunijas'â*, Μαρδόνιόστε, *Mardoniusque*. Le *d* de l'ablatif zend, sanscrit et latin est disparu en persan; le persan, comme le grec, ne tolère à la fin du mot que le *m*, le *s* et le *r*. Quant au *us* de *Kurus*, on peut presque toujours supposer que la terminaison ης répond à un *is* ou un *a* persan, tandis que l'ος exprime un *us* persan; il y a très-peu d'exceptions à cette règle, dont une est le *Mardunija* mentionné. Nous concevrons alors l'origine de la transcription de Théopompe Ἀριμάνιος, qui se dérive du persan *Ahramanijus* (zd. *Anghrô mainjus*), tandis que le Ἀριμάνης d'Agathias, n'exprime que la forme pazende défigurée *Ahriman*.

Pour donner une déclinaison entière, nous choisissons les mots *mâtar*, mère, *dukhtar*, fille.

| | SINGULIER. | | | PLURIEL. | | Gr. | Lat. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N. | *mâtâ(r)* | *dukhtâ(r)* | μάτηρ, θυγατήρ | *mâter* | *mâtara* | μάτερες | *matres* |
| A. | *mâtaram* | *dukhtaram* | μάτερα | *mâtrem* | *mâtara* | μάτερας | *mâtres* |
| I. | *mâthrâ* | *dukhtrâ* | ..... | ..... | *mâtarbis* | ..... | *mâtribus* |
| D. | *mâthraij(?)* | *dukhtraij* | ..... | *mâtrî* | *mâtarbis?* | ..... | *mâtribus* |
| Abl. | *mâthra(d)* | *dukhtrâ(d)* | ..... | *mâtre(d)* | *id.?* | | ..... |
| G. | *mâthra(s)* | *dukhtra(s)* | ματρός | *mâtris* | *mâthrâm* | ματέρων | *mâtrum* |
| L. | *mâtarij* | *dukhtarij* | ματρί | ..... | *mâtarsuv* | μάτρασι | ..... |
| V. | *mâta(r)* | *dukhta(r)* | μᾶτερ | *mâter* | ..... | ..... | ..... |

Le *r* du nominatif est supprimé, en sanscrit et persan, comme le *n* dans presque toutes les langues congénères, par exemple *carbô* en latin au lieu de *carbôn*. L'aspiration du *t* produite par le *r* dans le

mot *mâtar*, n'est plus permise dans le mot *dukhtar*, à cause du *kh* précédent. Le datif du pl. μάτρασι s'est formé, selon Bopp, de μάταρσι.

Nous ne pouvons considérer ici que le verbe, en choisissant quelques-unes des relations les plus frappantes. (Cf. Burnouf, *Observat. sur la Gramm. comp.* de M. Bopp, p. 41).

| | Persan. | Grec. | Latin. | All. anc. | Persan. | Grec. | Persan. | Grec. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| s. p. 1. | *barâmij* | φέρω | *fero* | *bëru* | *dadâmij* | δίδωμι | *âmij* | εἰμί (ἐμμί) |
| 2. | *barahj* | φέρεις | *fer(i)s* | *bëris* | *dadâhj* | δίδως | *âhj* | ἐσσί |
| 3. | *baratij* | φέρει | *fert* | *bërit* | *dadâtij* | δίδωτι | *açtij* | ἐστί |
| 1. | *barâmahj* | φέρομες | *ferimus* | *bërumês* | *dad(a)mahj?* | δίδομες | *âmahj* | ἔσμες |
| 2. | *barata* | φέρετε | *feritis* | *bërut* | *dad(a ta* | δίδοτε | *açta* | ἔστε |
| 3. | *barantij* | φέροντι | *ferunt* | *bërunt* | *dadatij* | δίδοντι | *hañtij* | εἰσί (ἐντί) |

Le *h* zend, persan et grec, répond toujours au *s* sanscrit, latin, allemand, ce qui a été démontré par MM. Rask, Bopp et Burnouf. *Barahj* et *barâmahj* sont les formes sanscrites *barasi* et *barâmas*, dans les vêdas *barâmasi*. Le *ij* et *uv* ne sont que des expressions pour les simples voyelles finales *i* et *u*.

Le conjonctif, pas plus conservé en sanscrit classique, rencontré seulement dans les livres sacrés existe en persan dans son intégrité, formé par le même principe comme en grec.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P. | *barâmij* | *barâhj* | *barâtij* | Pl. | *barâmahj* | *barâta* | *barântij* |
| | φέρωμι | φέρῃς | φέρητι | | φέρωμες | φέρητε | φέρωντι. |

Le prétérit me fournit l'occasion, Monsieur, de dire un mot sur l'augment, puisque, sous ce rapport-là, le persan se présente en accord avec le sanscrit et le grec, tandis que le zend et le latin ont perdu ce préfixe que nous trouvons en grec presque entièrement. Il se forme en *a*, comme le préfixe privatif; mais il y a la même différence, que l'*a* privatif se joint par un *n* avec le mot commençant par voyelle, tandis que l'*a* de l'augment s'unit très-prochainement avec le mot, et ne permet aucune interpolation; chose expliquée par G. de Humboldt avec l'ingéniosité qui lui était habituelle. Le prétérit se fléchit ainsi :

| Persan. | Grec. | Pers. | Grec. | Sansc. | Pers. | Grec. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *abaram* | ἔφερον | *abarâma* | ἐφέρομεν | *adadâm* | *adadâm* | ἐδίδων |
| *abara(s)* | ἔφερες | *abarata* | ἐφέρετε | *adadâs* | *adadâ(s)* | ἐδίδως |
| *abara(t)* | ἔφερε(τ) | *abara(n)* | ἔφερον | *adadât* | *adadâ(t)* | ἐδίδω, etc. |

L'optatif se formerait *barajam*, *barais*, *barais* pour *barait*, en comparaison avec le grec φεροίην, φέροις, φέροι, etc. L'impératif *bara*, *baratuv*, etc., ressemble beaucoup au grec φέρε, φερέτω (μὴ φέρε est en persan *mâ bara*). De la réduplication du parfait il ne subsiste que

peu de traces, mais ils démontrent son existence; nous formerions le parfait de *bar*, porter, *babara*.

C'est là que je m'arrête; les formes données suffiront pour démontrer l'intime connexion entre les deux langues, qui facilitait beaucoup la transformation des noms perses; c'est fâcheux que le temps ne nous ait pas laissés de documents perses, pour voir comment les orientaux transformaient les noms de leurs adversaires européens.

Mais par l'exposition de la structure grammaticale d'une langue quelconque, son caractère n'est pas encore mis sous nos yeux; quoique la forme reste toujours le fondement, elle n'est pas l'édifice lui-même. Le vrai caractère d'une langue se renferme dans une chose plus profonde, plus cachée; il se montre dans les productions de l'esprit du peuple, dans la littérature. Mais c'est par là qu'il faut terminer la comparaison. Le génie fécond des Grecs nous est prouvé par cent chefs-d'œuvre. Tous les peuples et toutes les populations se sont nourris des trésors impérissables que les Grecs nous ont laissés. De la littérature perse il ne subsiste que de chétifs fragments où le génie de la langue se laisse à peine entrevoir. Et cependant, comme les héritiers des anciens Perses ont produit des compositions poétiques d'une grande valeur, d'un mérite qui, sous quelques rapports, peut être comparé sans trop de désavantage à celle des œuvres les plus distinguées dont s'enorgueillissent les peuples de l'Europe, nous n'avons aucune raison de douter que les ancêtres de ces Persans, dont nous admirons les écrits, et qui n'étaient point comme leurs descendants, pénétrés et infectés par le contact d'éléments étrangers, n'aient pas possédé une littérature très-remarquable. Certainement ces Perses, dont les œuvres plastiques entre toutes celles que l'Asie conserve, montrent la plus fréquente analogie avec les productions des écoles helléniques, n'ont pas, nous pouvons le croire, laissé inculte le champ de la prose et de la poésie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

J. Oppert.

Paris, le 12 novembre 1847.

# REMARQUES

SUR

# QUELQUES MONUMENTS DU MIDI DE LA FRANCE.

## LETTRE AU DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Paris, 29 octobre 1847.

MONSIEUR,

Je viens de terminer mon quatrième voyage archéologique dans le midi de la France. Quelques observations faites au début de cette course, m'ont paru de nature à prendre place dans votre recueil; j'ai l'honneur de vous les adresser dans cette intention.

Ma première halte a été pour Dijon. Je savais que son ancienne Chartreuse avait été convertie en une maison départementale d'aliénés, et je m'en étais réjoui en pensant que les monuments que j'y avais précédemment vus seraient conservés. Je ne m'étais pas trompé. Là où s'élevait jadis l'église de ce monastère, monument de la piété et de la générosité de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui en jeta les fondements en 1383, dans l'enclos alors appelé le *Champ-Mol*, vient d'être édifiée, comme par enchantement, une chapelle pour cet établissement. Son style est celui de l'époque que je viens de rappeler; mais l'édifice nouveau a été construit dans de moins grandes proportions que celui auquel il succède. Il consiste en une seule nef de figure oblongue, adaptée à l'ancien portail encore debout, et que le vandalisme révolutionnaire nous a légué tout mutilé. On parle de le restaurer, j'avoue que je l'aime mieux dans le triste état où il se trouve, dans la crainte d'un nouveau vandalisme. Cette chapelle se termine par un hémicycle où est placé le seul autel qu'on y rencontre. Sa voûte plein ceintre, en bois, est peinte à fresque. On a eu l'heureuse idée d'employer dans cette construction la chaire du lecteur de l'ancien réfectoire des Chartreux, qui est devenue celle du prédicateur. Elle est octogone et tout à jour; les compartiments de

la pierre sont garnis de verrières peintes à la partie extérieure; mais ce ne sont malheureusement pas celles exécutées en grisailles par Henri Glusomack, artiste verrier de Malines, pour la primitive église, et qui étaient d'une grande beauté pour le temps (1). L'ancien portail a perdu son effet pittoresque : les plantes grimpantes dont je l'avais vu couvert ont été détruites, et les excavations causées du côté opposé par la destruction de la crypte où reposèrent les derniers ducs de Bourgogne, ont été nivelées pour faire place à l'édifice actuel. Dans l'entrecolonnement qui supporte l'ogive de la porte, à droite et à gauche, se trouvent les statues agenouillées des fondateurs de la Chartreuse : Philippe le Hardi (2) et Marguerite de Flandres, sa femme. Elles ont été bien mutilées ainsi que les autres ornements de cette porte qui est divisée par un trumeau. On a construit en avant de ce portail un vestibule exactement fermé, qui le met à l'abri de l'intempérie des saisons ; mais il empêche de le voir à une distance convenable.

Il reste encore debout à la partie absidiale de l'ancienne église un escalier en spirale qui conduit dans l'espace. Il m'a été raconté que là, vint s'agenouiller chaque dimanche, tant qu'il vécut, un homme qui avait contracté l'habitude d'entendre la messe chez les Chartreux. Son culte pour les souvenirs, s'il existait encore, le ferait probablement prendre pour un insensé et l'exposerait à être renfermé dans un des cabanons de l'établissement.

Le vaste puits creusé en 1396 au centre du cloître des Chartreux, est maintenant entouré de galeries qui servent à communiquer d'une division à une autre. On l'appelle communément le *Puits de Moyse*, parce qu'au milieu se trouve un groupe de prophètes parmi lesquels Moyse figure. L'une de ces belles et précieuses statues s'est dernière-

(1) Courtépée; *Description de la Bourgogne*, t. II, p. 246.

(2) Ce prince à qui fut confiée la régence du royaume pendant la maladie de Charles VI, mourut à Hall, dans le Brabant, en 1404, dans les bras de ses trois fils, d'une maladie contagieuse qui régnait dans le pays. Son cœur fut porté à Saint-Denis et son corps à la Chartreuse. L'exécution de son tombeau fut confiée aux talents des sculpteurs Claux-Sluter, Claux-de-Vouzonne et Jacques de la Barse. Les petites figures placées dans les niches du soubassement du monument, sont justement estimées; elles peignent le deuil et la douleur.

Le tombeau de Jean sans Peur et de la duchesse son épouse, exécuté par Jean de la Versa, dit Dacora, Aragonais, secondé par Jean de Brogues et Antoine Lemouturier, n'est pas moins curieux à examiner. — L'un et l'autre sont aujourd'hui placés dans le riche musée de Dijon.

Plusieurs autres princes et grands seigneurs avaient également été inhumés dans l'église de la Chartreuse.

ment détachée et est tombée au fonddu puits, d'où elle a été heureusement tirée intacte; elle a repris sa place. Ce délicieux groupe, œuvre de l'habile sculpteur Claux-Sluter, était surmonté d'une croix richement travaillée qui a été brisée durant nos dissensions civiles.

En quittant Dijon, je me dirigeai sur Lyon, où j'allai revoir l'église d'Ainai dont l'origine n'est pas éloignée du VII^e siècle, et qui cependant n'a été consacrée qu'en 1107 par le pape Pascal II. Je ne fus pas peu surpris de trouver son sol bouleversé. Aux questions que j'adressai à un prêtre de la paroisse qui se rencontra sur mes pas, il me fut répondu que c'était pour y établir un *calorifère*. Conçoit-on que le mauvais exemple donné par M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, qui ne s'est pas fait scrupule de remuer les cendres des morts illustres qui avaient chèrement acheté le droit de reposer en *paix* dans son église (3), ait gagné M. le Curé d'Ainai, homme de goût et archéologue distingué! Je le lui confessai, et pour se disculper, il me répondit que son église était extrêmement humide. Effectivement, tout l'annonce, mais n'a-t-elle pas traversé des siècles en cet état? Puis il ajouta qu'au temps des Romains (4) on avait dû faire usage du même genre de calorique pour les mêmes besoins, et pour m'en convaincre, il m'invita à descendre dans le fossé creusé au centre de l'aile gauche de son église, où je vis, il est vrai, six conduits juxta posés deux par deux, dont le dernier rang était recouvert

(3) Nous citerons : Jacques Dubois, médecin célèbre, connu sous le nom de *Sylvius*. Le fameux chancelier Olivier et son petit-fils, abbé de Saint-Quentin de Beauvais Louis Revol secrétaire d'État sous Henri III et Henri IV. Claude Fauchet premier président de la Cour des monnaies. Le *Nestor* de son siècle, Pomponne de Bellièvre, chancelier de France et ses fils et petit-fils; ce dernier devint garde des sceaux. MM. Phelippeaux de Pont-Chartrain, famille dans laquelle on compte jusqu'à dix secrétaires d'État. Le poëte Malherbe à qui notre langue et notre poésie sont tant redevables; son neveu, Eléazar de Sarcilly, l'un des héros du roman de Cyrus, sous le nom de *Phérécides* Etienne d'Aligre, chancelier de France, et son fils, Nicolas Faret, un des quarante de l'académie française. Le célèbre peintre Jacques Stella. Le sculpteur Jacques Sarrasin. L'architecte Louis Le Vau, Pierre Sanguin, médecin de Louis XIII. Le satirique Guy Patin. Claude Balin, connu par des chefs-d'œuvres dans l'orfévrerie. Le géographe Sanson. Noël et Antoine Coypel, peintres habiles. Antoine Coizevox, fameux sculpteur. Le comte de Caylus, et la célèbre M^me Dacier, ainsi que son mari.

Pourquoi, à l'exemple de ce qui s'est fait à Saint-Roch, ces noms célèbres ne seraient-ils pas gravés sur des tables de marbre qu'on distribuerait dans les parties libres de l'Église?

(4) A cette époque, le même emplacement était occupé par le temple que les soixante nations de la Gaule avaient élevé à Auguste. Les quatre piliers de granit qui supportent le dôme de l'église d'Ainai, ont été empruntés par la sœur chrétienne à son frère payen; ils ne formaient d'abord que deux colonnes qui s'élançaient à une hauteur double de celle où elles s'élèvent aujourd'hui.

par des tuiles longues et étroites, évidemment romaines; ces conduits se trouvent dans la direction opposée à celle de la fosse où je me trouvais. Au delà de 2$^{m}$,50 à 3 mètres, le bâton que j'introduisis dans les uns et les autres rencontra un obstacle. Il ont dix centimètres de hauteur et douze de largeur, et sont faits avec un mortier fort dur qui mérite l'examen des archéologues tout aussi bien que l'appréciation de l'usage auquel ils ont dû être appliqués. Je me borne pour mon compte à signaler cette découverte, qui me semble n'être pas sans intérêt.

Enfin j'arrive à Avignon; son conseil municipal a voté la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville; il s'élève en cet instant et encadre on ne peut plus désagréablement le beau beffroi de la ville, unique dans le midi, tandis que toutes nos villes importantes du nord ont le leur. La forme de celui-ci est carrée, et il est couronné par une plate-forme à machicoulis, au dessus de laquelle s'élève une charmante flèche à jour dans le style de la fin du XV$^{e}$ siècle. Le conseil des bâtiments civils qui a été appelé à contrôler les plans du nouvel édifice, aurait dû exiger qu'un autre emplacement fût choisi; et bien l'en eût pris, car cet encadrement semble à ce monument ce qu'est chez nous la caisse à l'oranger, où cet arbre est toujours mal à l'aise.

En terminant ma lettre, je signalerai le mauvais effet produit par les deux petits bâtiments affectés à la maîtrise des enfants de chœur de la cathédrale. Ces bâtiments placés au-devant de la partie absidiale de Notre-Dame des Doms, ont été édifiés assez récemment et à une distance de temps qui aurait dû y faire réfléchir; ils masquent aussi la masse imposante du vieux palais des papes. Il serait utile de sacrifier ces deux tristes maisonnettes qui gâtent l'harmonie du tableau sérieux qu'offrent, de la vaste esplanade disposée sur le rocher voisin, la cathédrale et l'auguste et gigantesque palais élevé sous le pontificat de Jean XXII (1319), agrandi et presque reconstruit par Benoît XII, et achevé par Clément VI en 1349.

Depuis l'an 1376, année où Grégoire XI quitta Avignon pour aller rétablir la chaire de Saint-Pierre à Rome, à la sollicitation de sainte Catherine de Sienne, ce palais ne fut plus occupé que par des légats ou des vice-légats dont il a gardé le nom. Depuis 1790, l'administration de la guerre, qui en est devenue le seul hôte et le seul conservateur, s'efforce chaque jour d'en mutiler et d'en transformer l'intérieur sans que les hommes compétents élèvent la voix.

Agréez, etc.

T. Pinard.

# PEINTURE A FRESQUE.

Le professeur Giscon Viglioli, de Parme, après de longues et persévérantes études de la manière de peindre à fresque chez les anciens, vient de faire une découverte qui intéresse au plus haut degré les artistes et les antiquaires. Des résultats importants ont été déjà obtenus, et nous allons rendre compte de ceux que nous avons pu examiner.

Les premiers essais du professeur Viglioli avaient réussi en partie; l'effet produit par sa peinture pouvait faire présager d'heureux résultats; mais la première fois que nous fûmes admis à les examiner, il ne nous fut pas possible de ne pas signaler certaines imperfections en plusieurs points. Depuis, M. Viglioli a perfectionné sa découverte, et ses dernières peintures nous paraissent avoir effectivement réalisé le but qu'il se proposait d'atteindre.

Nous avons admiré un vase orné d'un bouquet de fleurs et d'oiseaux du plumage le plus varié, et de ceux que les artistes modernes ne savent pas peindre à fresque, exécuté sur un fond crépi préparé par l'habile professeur; ce bouquet produit le plus bel effet. Il en est de même d'une rose peinte sur un mur; elle est si fraîche et si belle, qu'on la croirait exécutée en mosaïque.

En pensant aux fresques anciennes aujourd'hui détériorées en partie, ou qui ont perdu l'harmonie de leurs couleurs par l'action de l'air, du soleil, du froid ou de l'humidité, on doit d'autant plus se réjouir de la découverte de M. Viglioli, quoiqu'elle ne soit encore connue que par de petits résultats. Il est difficile, en effet, de se rendre compte, à la première vue, de la perfection et des beaux effets de ce procédé nouveau auquel on peut prédire un succès permanent. Les teintes sont plutôt fondues que peintes; la perspective est parfaite; la surface de la fresque est d'un brillant antique, et on croirait presque qu'elle a été polie; en la frottant avec l'ongle, on ne peut en enlever aucune parcelle, et la couleur, frottée avec un linge humide, bien loin d'en recevoir la moindre altération, n'est au contraire que plus brillante; elle prend alors une teinte d'émail. Cette

combinaison inconnue de la crépissure et des couleurs, est des plus solides, et cette qualité extraordinaire n'appartient pas aux fresques modernes, mais bien seulement à celles qui furent peintes avec des couleurs minérales ou argileuses.

M. Viglioli espère donc avoir retrouvé le procédé de la peinture à fresque des anciens. Nous avons, en effet, comparé son ouvrage avec divers fragments de peintures d'Herculanum et même de la ville de Parme que nous avions sous les yeux, et nous avons acquis la conviction de cette importante vérité. On remarque à la surface des fresques qui ont été exécutées lors de la renaissance de la peinture en Italie, une certaine croûte solide entièrement empreinte des couleurs du tableau; de même une brique peinte de diverses couleurs par M. Viglioli, présente cette croûte imbibée des couleurs, et lorsqu'on la coupe, on trouve les couleurs tellement adhérentes à la crépissure, que le fer même ne peut pas l'entamer.

Deux savants chimistes d'Italie, MM. Vincent Vighi et André Piroli, confirment entièrement nos assertions par un certificat que nous avons lu. Et ils déclarent que si l'enduit, composé par M. Viglioli, n'est pas absolument le même que celui des Grecs et des Romains, il offre toutefois les mêmes résultats, et il ne présente aucune différence pour le mélange de l'enduit et des couleurs (cette heureuse combinaison mérite toute notre attention), et qu'il n'y a aucune réaction chimique qui puisse altérer la vigueur du coloris après l'exécution de ces peintures. Tout le monde comprendra l'immense avantage qu'offre cette découverte, lorsque l'on se rappellera que l'artiste pourra, pendant plusieurs jours, retoucher sa peinture, tandis qu'avec l'enduit que l'on employe de nos jours cela lui était impossible.

Le gouvernement de Parme a soumis cette découverte à l'examen de l'Académie des beaux arts. Dans une réunion des savants professeurs, on a étudié avec beaucoup de soins le procédé de M. Viglioli, et vivement frappé des heureux résultats qu'il avait obtenus, l'Académie des beaux-arts s'est empressée de recommander de la manière la plus vive M. Viglioli au gouvernement de Parme, et de demander : 1° qu'on lui fît faire des essais sur une grande échelle; 2° que le local choisi fût à ciel ouvert et exposé à toutes les intempéries qui ont détériorié les fresques modernes.

M. Viglioli a demandé de pouvoir faire de nouvelles études avant d'exécuter en grand son procédé nouveau. Rappelons toutefois que ce fut ce savant professeur qui découvrit, en 1832, que les peintures

du chevalier Trotti, dites le *Malosso*, qui existent aujourd'hui dans le palais ducal, n'étaient point peintes à fresques, mais bien à l'encaustique selon le procédé des Grecs. M. Viglioli l'a expérimenté lui-même, et il fait observer qu'il existe une différence notable entre cette manière de peindre et la sienne, puisque dans la première, la peinture n'était qu'appliquée sur le plâtre, tandis que par son procédé les couleurs sont absorbées.

Espérons que le jeune professeur Viglioli, poussé par le désir de donner plus de retentissement à sa découverte, nous en fera adresser les résultats sur une grande échelle, et qu'il perfectionnera encore son procédé. On ne peut douter de l'empressement du gouvernement de Parme à favoriser et encourager une si belle découverte.

(D'après un article de la *Gazette de Parme*)

Par M. Leoni.

---

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Les nombreux amateurs qui, chaque hiver, visitent la collection d'objets d'art formée par M. Debruge-Dumesnil, devenue la propriété de son fils et de son gendre, MM. Marcel Debruge-Dumesnil et Jules Labarte, apprendront avec une vive satisfaction la publication de la description complète de ce riche musée. M. Debruge-Dumesnil, en formant cette collection, a donné une preuve de cet esprit éclairé qui ne lui faisait exclure aucun des objets qui pouvaient offrir à l'historien et à l'artiste des témoignages du goût, des mœurs et des usages des peuples de l'Orient et de l'Europe au moyen âge; aussi, malgré la nouvelle direction de ses études, il sut conserver les meilleurs produits de l'industrie orientale qui avaient obtenus ses premières affections. Ses héritiers ont eu le bon esprit, malheureusement trop rare de nos jours, de conserver cette magnifique collection et de présenter dans la description qu'ils viennent de publier une classification méthodique et savante que sauront apprécier les personnes admises à visiter ce riche musée. Cette description est précédée d'une introduction très-intéressante, dans laquelle M. J. Labarte traite de l'histoire de l'art par rapport aux objets composant sa collection, et passe en revue les différentes industries qui ont produit, pendant le moyen âge, ces beaux ouvrages de sculpture, de peinture, d'émaillerie, d'orfévrerie, de calligraphie, qui font actuellement l'ornement de nos musées. MM. Debruge-Dumesnil et J. Labarte n'ont pas voulu faire de la publication de ce beau volume orné de dessins, un objet de spéculation, un très-petit nombre d'exemplaires est destiné au commerce.

— Les fouilles archéologiques qui s'exécutent sur divers points de la France, font de plus en plus apprécier l'utilité de la magnifique publication de MM. Alex. Brongniart et Riocreux, intitulée : *Description méthodique du musée céramique de la manufacture royale de Sèvres.* Cette publication offre à l'étude des artistes et des archéologues la collection la plus complète et la plus variée des produits céramiques de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le texte qui accompagne les planches coloriées avec la plus grande exactitude, est terminé par vingt-six tableaux

renfermant environ trois cents dessins de monogrammes et marques des différentes fabriques. Déjà plusieurs sociétés archéologiques de France et de l'étranger ont rendu hommage au travail de l'illustre savant que la France vient de perdre, et à son digne collaborateur, M. Riocreux, en faisant l'acquisition de cette belle publication pour leur bibliothèque. C'est un véritable service rendu à la science et à l'art par les auteurs de cette magnifique publication, que d'avoir eu l'idée d'offrir au public éclairé, à qui l'éloignement de la manufacture rendait les visites au musée ou rares ou impossibles, de trouver dans cet ouvrage tous les renseignements désirables pour les comparaisons et appréciations que suggèrent tous les jours les nombreuses poteries, briques ou carreaux émaillés, et fragments que l'on trouve dans les fouilles.

— La Société royale des antiquaires de France a procédé, dans sa séance du 9 décembre dernier, à la recomposition de son bureau pour 1848. Le scrutin a donné le résultat suivant : Président, M. Charles Lenormant; vice-présidents, MM. Ph. Lebas et Depping; trésorier, M. Beaulieu; bibliothécaire-archiviste, M. Léon Renier; secrétaire, M. Aug. Bernard; secrétaire-adjoint, M. E. Cartier; membres de la commission des impressions, MM. de Longpérier, Bourquelot et Alfred Maury.

— Les fouilles archéologiques du parvis de Notre-Dame vont être terminées ; les travaux sont maintenant dirigés en face les deux petites portes de la façade pour s'assurer définitivement qu'il n'y a aucune traces des marches qui auraient existées autrefois. Depuis la publication de notre dernier numéro, on a encore trouvé des médailles, quelques fragments de mosaïque faisant partie de celle déjà mentionnée. On a mis à découvert des portions considérables de fortifications romaines en partie construites avec des matériaux provenant de monuments plus anciens, puisque quelques-unes des pierres énormes qu'on en a détachées, portent des traces d'architecture, des moulures et des inscriptions. M. Th. Vacquer a été assidûment occupé de la direction de ces fouilles et ne pourra rédiger le mémoire qu'il nous promet, que pour l'un de nos prochains numéros.

— M. le Ministre de la guerre vient de souscrire à la *Revue archéologique* pour les bibliothèques de l'Algérie.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

*Monographie de la Musique.* — Plan de l'ouvrage. — Utilité des recherches propres à faciliter l'étude de la Musique ancienne, et importance de cette étude. — Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique. — Par M. DE COURCELLES. — (Extrait du *Moniteur* et du *Journal général de l'Instruction publique*, août 1847.) — Paris, P. Dupont, in-8°, une feuille et demie.

Nous croyons faire une chose agréable aux lecteurs de cette *Revue*, en leur signalant l'opuscule dont nous venons de transcrire le titre *in extenso*. Pour en faire mieux encore apprécier le but, citons le commencement :

« Monsieur le ministre, vous m'avez fait l'honneur de me demander le résultat de mes recherches sur les ouvrages, imprimés ou manuscrits, relatifs à la musique; et vous avez arrêté, après avis du comité des arts et monuments, que j'aurais à dresser un catalogue raisonné de tous ceux de ces ouvrages qui se trouvent dans les principales bibliothèques de Paris et des départements.

« Les termes dont vous vous êtes servi, monsieur le ministre, m'ont fourni le programme de mes travaux. D'une part, je devais poursuivre la recherche des documents relatifs aux progrès de l'art musical; de l'autre, rédiger, sous forme de bibliographie spéciale, travail indiqué par le comité historique, un catalogue des documents que j'aurais recueillis. J'ai cru voir dans la tâche que j'avais à remplir les éléments d'un seul et même ouvrage; j'ai consulté les besoins de l'art. L'étendue des ressources qui étaient mises à ma disposition m'a fait comprendre celle des devoirs qui m'étaient imposés; et, m'efforçant de répondre à votre confiance, monsieur le ministre, j'ai conçu la pensée d'une œuvre nouvelle dans l'histoire des beaux-arts, une monographie de la musique. »

Entrant plus loin dans le détail du plan qu'il adopte, l'auteur annonce qu'il divisera son ouvrage en deux tomes : 1° *Catalogue des œuvres de musique ;* 2° *Catalogue des traités de musique.* « Plusieurs auteurs, dit M. de Courcelles, ont réuni ces deux grandes sections sous un même titre; mais ils ont peut-être beaucoup étendu le sens du mot *bibliographie* qu'ils ont employé. » En effet, ce mot signifie

*description* des livres; et l'on peut dire « qu'il ne s'applique bien, dans l'espèce, qu'au catalogue des traités. »

« Je divise en deux parties la littérature de la musique, dit l'auteur : les manuscrits, qui sont les plus anciens, et les imprimés. Mais, afin de faciliter les travaux pour lesquels l'ouvrage que j'entreprends pourrait être consulté, j'indique des renvois des premiers aux seconds, et réciproquement. »

On pourrait croire, d'après cette phrase, que la division en manuscrits et imprimés sera la division capitale et fondamentale de chaque tome; ce serait une faute que l'auteur n'a pas commise, comme on le verra d'ailleurs dans un instant par l'analyse que nous donnerons, d'après lui-même, du plan de son ouvrage. Mais voyons auparavant comment il a procédé pour parvenir à formuler ce plan:

« Avant de disposer mes matières dans un ordre quelconque, » dit-il en parlant du second catalogue, du catalogue des traités, « j'ai pris soin de rassembler tout ce qui constitue la littérature de la musique, littérature qui, sous le double rapport du nombre et de la valeur des écrits, est hors de proportion avec celle des autres arts. Puis, considérant les diverses séries d'ouvrages comme autant de chapitres d'un volume du traité de musique dont j'aurais eu à classer les différentes parties, je me suis demandé quel ordre j'aurais voulu suivre si j'avais eu à traiter de la musique elle-même, etc. »

Suivent les détails, pour lesquels nous ne pouvons que renvoyer au rapport.

Quant à l'esprit dans lequel sera exécutée l'œuvre conçue par M. de Courcelles, faisons-le également connaître par quelques citations.

« Il est certaines exigences auxquelles la musique doit satisfaire. On a peu à désirer d'elle comme développement harmonique ou dramatique, comme instrumentation; mais on voudrait qu'elle fût empreinte, plus communément, d'un sentiment profond; qu'elle eût des sources classiques où se retremper, comme la poésie; que, loin de se borner à des progrès en ce qui concerne la perfection de l'instrument, progrès qui n'ont guère été faits qu'au détriment de l'expression, elle sût y puiser, pour l'expression même, un surcroît de forces. J'ai dû chercher à seconder les efforts qui pourraient être tentés... »

L'auteur explique alors comment des vues générales sur l'avenir de l'art, quoique paraissant s'écarter du rôle modeste auquel il semble réduit, peuvent néanmoins exercer une notable influence sur la ré-

daction d'un catalogue, en même temps que leur développement est de nature à justifier l'utilité pratique d'un pareil travail.

« En remarquant l'oubli dans lequel sont tombés les ouvrages de ces compositeurs qui tour à tour avaient fait proclamer autour d'eux que l'art était arrivé à son apogée; en voyant quelle est l'indifférence générale pour certaines partitions du commencement de notre siècle, nous ne sommes point fondés à soutenir que les chefs-d'œuvre contemporains resteront comme les seuls types du beau... Ces remarquables variations dans la manière d'apprécier les mêmes œuvres suffiraient à nous apprendre qu'il serait à propos, pour se former des idées justes sur la matière, d'instruire de nouveau ces causes déjà jugées. Peut-être, après un mûr examen qui dès à présent n'est plus nécessaire pour un grand nombre, quelques-uns des plus exclusifs dans leur culte pour la musique actuelle trouveraient-ils qu'elle avait aussi son mérite, cette musique des Grecs, à laquelle on attribuait la puissance de former les mœurs et de diriger les passions; cette musique de Palestrina, l'artiste éminent qui fut le défenseur de l'art auprès du concile de Trente; cette musique des Adam de Le Hale, des Josquin, des Arcadelt, des Scarlati, des Jomelli, des Clari, des Bach, des Handel...

« J'esquisserai quelques traits de l'histoire de l'art, discutant en particulier la musique des Grecs et des Romains, qui est réputée n'avoir avec la nôtre aucun point de contact... Cependant, on ne tarde pas à se persuader que le principe essentiel est parvenu jusqu'à nous, et que l'art a sa loi fondamentale qui ne saurait changer. On a rencontré en effet chez les anciens philosophes des aperçus qui, tout en donnant l'idée de certains progrès dont la musique actuelle serait susceptible, rendent compte des effets de la musique des Grecs, et n'autorisent point à penser que l'art ait dû son action heureuse à des moyens différents de ceux dont il est question dans la théorie. »

« Les Grecs et les Romains avaient deux sortes de musique. C'étaient d'abord les airs populaires et les hymnes religieux. C'était en second lieu l'art de l'émission de la voix dans le discours, cet art que cultivaient les orateurs, les poëtes, les philosophes et les législateurs de la Grèce. Les Grecs, et cela est vraiment incontestable, croyaient que la musique, celle qui mérite ce nom, consiste dans un rapport parfait de l'inflexion vocale, expression du sentiment, avec le langage, expression des idées..... De là, pour eux, ce soin particulier de l'accent du discours, et ces études sérieuses sur une matière qui ne nous paraît pas les comporter. « La musique et l'éloquence, dit

Cicéron, sorties d'une seule et même source, étaient tellement unies dans leur marche, qu'elles ne pouvaient suivre une route tout à fait différente l'une de l'autre sans s'éloigner de leur but, et que ce n'était même qu'en se prêtant un secours mutuel qu'elles pouvaient y arriver. »

« Le tétracorde réglait la déclamation. Les cordes extrêmes marquaient les limites de l'échelle que la voix devait parcourir dans le discours, et les cordes intermédiaires représentaient les tons que la voix devait le plus souvent retrouver..... Il faut rapporter à cet art particulier, auxiliaire de l'éloquence, cette efficacité surprenante que l'on attribue à la musique des Grecs, ces prodiges dont l'histoire a gardé le souvenir. »

Je ne pousserai pas plus loin ces citations : elles sont suffisantes et au delà, pour faire voir que nous pouvons espérer de trouver, dans le travail de M. de Courcelles, autre chose qu'un sec et aride catalogue, autre chose qu'un squelette décharné.

Je terminerai par quelques légères critiques.

« Si les anciens, dit M. de Courcelles, ont deux genres de musique, nous avons, nous aussi, deux genres différents.... »

Si l'auteur n'ajoutait un peu plus loin : « Au XVIII^e siècle, l'un des deux genres se personnifiait dans Piccini, l'autre dans Gluck, » sans cette explication, dis-je, on aurait cru que M. de Courcelles commettait une erreur; car, pour ce que les anciens nommaient *genres*, ils en distinguaient *trois* principaux : le diatonique, le chromatique, et l'enharmonique; mais comme ce n'est point de cela que l'auteur a voulu parler, il aurait donc dû employer une autre expression.

Plus loin : « Indépendamment des modes et des rhythmes, que trouve-t-on dans la musique grecque? *Point d'harmonie, point de ce que nous appelons mélodie, point d'instruments.* » Nous n'aurions pas compris la pensée de l'auteur s'il n'ajoutait la phrase suivante : « En voyant que l'unique ressource de cet art si puissant dès son origine, était l'expression dans la déclamation lyrique, on est frappé comme à la découverte d'une vérité nouvelle, etc. »

Plus loin encore : « Le plain-chant n'avait pas et n'a pas même encore ces notes *enharmoniques* de notre système actuel, etc. » Dans un ouvrage exclusivement consacré à la musique moderne, il serait, jusqu'à un certain point, permis d'employer ce mot *enharmonique* dans le sens abusif que les modernes lui ont donné, dans l'ignorance, on le croirait, du véritable sens qu'il avait chez les anciens; mais

dans une sorte d'encyclopédie musicale où l'on doit voir toutes les branches de l'art rattachées à leur tronc classique, était-il convenable de donner au mot *enharmonique* une signification si différente de celle qu'il eut dans l'antiquité? et cette expression devait-elle être citée à propos de musique moderne, sans être du moins accompagnée de quelque formule de désapprobation pour l'abus que les modernes en ont fait?

Enfin, qu'il me soit permis d'émettre ici un doute, non pas dans une intention critique, mais en vue même de l'intérêt de l'auteur :

« Sumite materiem vestris qui scribitis æquam
« Viribus..... »

dit Horace. Or, M. de Courcelles a-t-il bien mesuré l'étendue du plan qu'il a pris à tâche de parcourir? et devons-nous croire qu'un seul homme, muni même de toutes les connaissances, possédant tout le talent dont le rapport fait foi, soit assez fort pour mener à bonne fin une entreprise que l'on pourrait à juste titre considérer comme gigantesque? Espérons, au surplus, que la bienveillance si connue de M. le ministre de l'instruction publique pour les entreprises vraiment grandes et utiles, ne fera pas défaut à l'auteur, et lui fournira les secours qui nous semblent lui devoir être nécessaires.

Enfin, voici, comme je l'ai promis, l'analyse du plan de l'auteur, ou l'*Extrait* tel qu'il le donne à la fin de son rapport imprimé, *des tableaux annexés au rapport* manuscrit.

### DIVISIONS PRINCIPALES SANS LES SUBDIVISIONS.

#### MONOGRAPHIE DE LA MUSIQUE.

« Tome Ier. *OEuvres de musique.* — Livre Ier. Musique religieuse (trois sections). — Livre II. Musique dramatique (trois sections). — Livre III. Musique de concert (deux sections).

« Tome II. *Traités de musique.* — Introduction. Encyclopédies (deux sections). — Livre Ier. Théorie (trois sections : théorie acoustique, théorie physiologique, théorie esthétique). — Livre II. Histoire (sept sections). — Livre III. Pratique (cinq sections). — Appendice. L'art dans ses institutions et ses moyens de communication (deux sections : législation spéciale, architectonique et mécanique musicales). »

A. J. H. V.

# NOTICE SUR ORLÉANSVILLE [1].

Orléansville est située au confluent de l'Oued-Thigaoudt et du Chéliff; le plateau sur lequel est placée la ville est facile à défendre. Les deux rivières dont nous venons de parler l'entourent en grande partie de leurs lits profonds de plus de vingt mètres; quelques travaux d'art achèvent de fermer l'enceinte. Cette position est en outre éminemment militaire : centre de la fertile vallée du Chéliff, que va bientôt longer la route d'Alger à Oran, défendant le débouché de la vallée de l'Oued-Thigaoudt, unique voie commode pour aller du Chéliff aux repaires de l'Ouarensenis, Orléansville se trouve en outre près du seul débouché qui fasse communiquer la plaine du Chéliff avec la côte septentrionale de l'Algérie. En effet, la vallée de l'Oued-Ouarann conduit, par un col peu élevé, de la montagne de Plâtre dans la vallée de l'Oued-Allala, et par suite à Ténez; à droite de cette voie, naturellement tracée, sont les montagnes inaccessibles des Beni-Menasser; à gauche, celles non moins impraticables du Dahra. M. le maréchal Bugeaud, comprenant l'importance d'avoir un centre d'opérations pour les colonnes qu'il faudrait lancer sans cesse dans des pays aussi difficiles que le Dahra, l'Ouarensenis, les Beni-Menasser, le haut et le bas Chéliff, M. le maréchal, dis-je, chercha un point qui satisfît pleinement ses vues; il le trouva là où l'avaient déjà trouvé les généraux romains, qu'un but pareil au nôtre forçait à étudier avec soin la topographie militaire de la contrée.

Lorsque, en 1843, la colonne du général Cavaignac vint camper sur le lieu déjà choisi par les Romains, elle trouva ce lieu couvert de ruines à demi cachées sous la poussière et sous les épines des jujubiers nains; de nombreuses et belles pierres de taille surgissaient debout, c'étaient les parties inférieures des angles et des chaînes de pierre des anciens édifices. Interrogés par les Français, les Arabes répondirent que ces ruines portaient le nom d'El-Esnam, ce qui veut

(1) Nous devons la communication de cette notice à l'obligeance de M. Hase, à qui elle a été adressée, il y a plusieurs mois, par l'un de ses anciens élèves à l'École royale Polytechnique, M. F. Prévost. L'exécution de la gravure et l'abondance des matières nous ont empêchés de la publier aussitôt que nous l'aurions désiré.

(*Note de l'éditeur*).

dire *pierre debout*, ou bien, monceau de débris, quelque chose d'analogue à ce que nous appelons un tumulus. Ces deux significations tiennent à ce que le mot Esnam s'écrit de deux manières : par un *tçad* et par un *sine*. Quoi qu'il en soit, ces deux significations conviennent parfaitement, l'une et l'autre, aux ruines que trouvèrent nos troupes ; aussi ne leur sont-elles pas particulières, et il existe en Afrique beaucoup d'autres localités semblables qui portent le nom d'El-Esnam.

Il paraît qu'on pouvait à la rigueur, par suite d'alignements des pierres restées debout, retrouver les traces des anciennes rues ; mais vouloir distinguer l'étendue de chaque habitation particulière, M. le commandant Tripier, chef du génie, chargé de la création de la nouvelle ville, pense que c'eût été presque impossible.

Les fouilles ont amené les résultats suivants ; dans la partie de la ville la plus élevée, où est l'hôpital actuel, on a trouvé :

1° Un réservoir recevant l'eau d'une conduite en maçonnerie ; cette conduite, de près de trois kilomètres de longueur, apportait l'eau de sources situées dans le lit du Thigaoudt ; elle a été entièrement restaurée dans le but de servir au même usage. Du réservoir partaient plusieurs canaux, dont l'un, assez vaste pour qu'un homme pût s'y tenir debout, se dirigeait du côté de la manutention actuelle.

2° Des bâtiments en pierre, longs et disposés assez symétriquement par rapport aux axes de l'hôpital actuel : ces bâtiments n'avaient pas plus de cinq à six mètres de largeur dans œuvre ; il existait des murs de refend à peu près de cinq en cinq mètres. Ces petites largeurs sont expliquées par le peu de portée des bois que les Romains avaient à leur disposition pour leurs poutres et leurs charpentes. Le bois était, comme de nos jours, rare en Afrique ; on se rappelle que Salluste qualifie le sol de ces contrées de l'épithète *arbori infecundus*. Peut-être les Romains voûtaient-ils ces petites chambres avec leurs systèmes de voûtes en poterie dont nous parlerons tout à l'heure ; mais de pareilles voûtes nécessitaient toujours des largeurs peu considérables, surtout si on ne voulait pas construire des murs trop épais. Dans ces bâtiments on a retrouvé des aires de cours ou de terrasse, faites de gros cailloux roulés du Thigaoudt, englobés dans un bain de mortier, et recouverts d'un béton ordinaire très-dur. On y a découvert aussi une magnifique citerne, au milieu d'une de ces cours ; le bâtiment auquel elle appartenait avait un soubassement en belle pierre de taille avec colonnes ; l'une de ces colonnes est d'un beau granit amphibolique. On y a trouvé encore un four à briques,

chargé de briques à moitié cuites; un cercueil en bois de cèdre parfaitement conservé, contenant des ossements et des cheveux de femme; beaucoup de ces moulins en pierres tronc-coniques; quelques-uns avaient de grandes dimensions et devaient fonctionner à l'aide d'un manége.

Il est bien certain que c'était dans cet endroit que se trouvait la partie la plus importante de la ville romaine; mais nous y avons en vain cherché le Præsidium qu'y ont reconnu quelques-uns de nos prédécesseurs. Les restes de l'édifice auquel ils donnent ce nom et dans lesquels nous avons retrouvé une belle colonne d'amphibole, devaient appartenir en effet à l'une des constructions les plus importantes de la ville, mais rien n'indique que ce fût là le Præsidium.

Nous n'avons vu aucune trace de fortification, d'enceinte ni de fossé; il est bien certain que, dès le principe, il y eut au moins un *castellum* , un réduit fortifié; mais, par la suite des temps, lorsque, reculant ses avant-postes, la civilisation romaine bien établie dans la vallée du Chéliff put considérer cette ville comme cité de l'intérieur, il est probable que des habitations nombreuses entourèrent le castellum primitif, dont les fortifications négligées tombèrent en ruines, ou furent peut-être rasées aux époques de dissensions religieuses qui ensanglantèrent tant de fois la province d'Afrique. Sur les ruines de la forteresse s'élevèrent des maisons, des édifices détruits peut-être plusieurs fois à leur tour; il n'est donc pas étonnant qu'après plus de quatorze siècles nous ne retrouvions pas les traces des murs et des fossés.

Outre les constructions symétriquement agglomérées dont nous venons de parler, la ville en offrait d'autres en grand nombre. Près de l'hôpital provisoire se trouvaient des excavations dans lesquelles on a cru retrouver des fosses de tanneur : partout on rencontrait des fragments de mosaïques; l'une d'elles, qui paraît avoir été le sol d'un oratoire, était composée de petits fragments de marbre entremêlés de morceaux de verre de diverses couleurs. A chaque pas on voyait des tuiles, des briques de toutes formes et de toutes dimensions, des fûts de colonnes dont quelques-unes proviennent des calcaires schisteux des environs, et s'effeuillent maintenant aux injures de l'air; des bases et des chapiteaux rarement terminés, la plupart d'un travail grossier, d'un style très-mauvais pour ne pas dire barbare, généralement dérivations informes de l'ordre ionique et surtout du corinthien; des aires de cours ou de terrasses, des citernes, des conduits venant du grand réservoir. Derrière l'habitation provisoirement occupée par le

commandant supérieur existaient d'assez grandes constructions; on y a découvert une voûte faite avec des bouteilles en terre cuite : ces bouteilles sont sans fond; le col de chacune d'elles s'enfonçait dans l'intérieur de la suivante qu'on achevait de remplir avec du plâtre; on formait ainsi une suite d'arcs accolés les uns aux autres et reliés entre eux par du plâtre. Ces voûtes étant très-légères, ne pouvaient supporter un poids bien considérable; aussi M. le commandant Tripier pense que généralement elles servaient de cintres à des voûtes en maçonnerie, cintres qu'il eût été difficile et coûteux d'avoir en bois. Les dimensions de ces bouteilles sont ordinairement les suivantes : vingt-deux centimètres de long dont six pour le col, et huit centimètres de diamètre extérieur. On sait que les voûtes en poterie furent souvent employées à l'époque du Bas-Empire, surtout lorsqu'il s'agissait de couvrir de grands espaces et de réunir la légèreté à la solidité; la belle voûte sur pendentifs de Sainte-Sophie en est un exemple célèbre. A l'est de la ville, près de la porte de Milianah, on déblaya l'emplacement de l'ancienne basilique de Réparatus, et l'on trouva, à un mètre cinquante centimètres environ au-dessous du sol actuel, une mosaïque dont je parlerai tout à l'heure avec détail. Plus à l'est, derrière la basilique, se trouvait *probablement* la Nécropole : quelques cercueils en gypse, plusieurs pierres tumulaires avec inscriptions, les restes d'un petit édifice qui a pu être un oratoire, ont fait penser que là était la cité des morts; toutefois, on a rencontré aussi un assez grand nombre de pierres tumulaires dans d'autres parties de la ville, et notamment sur les bords du Chéliff.

Enfin, il existait plusieurs tertres ou monticules formés de terres, de cendres, de débris de combustion transportés de main d'homme. Trois de ces monticules sont bien apparents : l'un supporte le logement provisoire du commandant supérieur; l'autre, derrière le premier, est habité par le receveur des domaines; enfin le troisième, près du quartier d'infanterie, a disparu pour faire place au pavillon des officiers. Voici l'origine de ces monticules : lorsqu'on creuse le sol en un point quelconque de sa surface, on rencontre, à environ un mètre cinquante centimètres, une couche charbonneuse de plusieurs centimètres d'épaisseur. Cette ville, comme la plupart de celles d'Afrique, fut brûlée et détruite de fond en comble une ou plusieurs fois. La destruction de la nôtre dut être instantanée, comme le prouvent certains indices. Ainsi, l'existence de ce four à briques, dont la cuisson a été subitement interrompue; on a trouvé dans les fondations

de l'hôpital un plat en terre placé sur du charbon; ce plat contenait quelques légumes qu'on a reconnus pour être une espèce de haricots, le tout était recouvert d'un autre plat; enfin, la couche de charbon règne d'une manière continue sous la ville actuelle. Tous ces indices prouvent qu'un violent incendie, dû soit à un accident, soit à la main de l'ennemi, a surpris les habitants au milieu de leurs occupations journalières, et a complétement détruit leur cité. La malheureuse Afrique fut tant de fois dévastée par les invasions des Barbares, par les guerres civiles, les fureurs des sectes religieuses, que presque toutes les villes eurent plusieurs existences. Les habitants, obligés de fuir un ennemi implacable, revinrent après son départ pleurer sur les ruines fumantes de leur patrie; ils y revenaient en petit nombre, car beaucoup avaient péri; alors ils déblayaient les ruines, portaient dans un même lieu les décombres, et reconstruisaient tant bien que mal la ville incendiée. Mais la nouvelle cité s'élevant au milieu d'un pays dévasté, ruiné, au milieu des symptômes effrayants d'une décadence qui fut si rapide et si complète en Afrique, la nouvelle cité n'était que l'ombre de l'ancienne; aussi, plus de ces solides constructions en bonne maçonnerie de petit appareil, avec des angles et des chaînes en belles pierres de taille, percées de trous pour les relier par des crampons; on ne voit plus que de maigres chaînes en maçonnerie, dont les intervalles sont remplis par un pisé fait avec de la terre rouge; au lieu de ces profondes et excellentes fondations, on ne voit que des cailloux roulés, entourés d'un peu de mortier, et qui ne reposent même pas sur le terrain solide, précaution inutile pour supporter la frêle chaumière qui remplaçait l'ancienne habitation. Tels sont les résultats auxquels m'a conduit l'étude du tertre occupé par le pavillon des officiers. C'était un amas de cendres, de couches charbonneuses, de décombres contenant des débris de vases, de verre, de fer, de bronze, des morceaux d'os et d'ivoire, des médailles de Constantin et de ses fils.

Parmi les produits des fouilles faites en différents endroits, on remarquait encore :

Un trou rempli de chaux éteinte, fort belle, mais ayant évidemment perdu son énergie; une quantité considérable de grandes jarres en terre cuite pour conserver des grains ou des liquides. Une foule de briques de toutes dimensions; la surface de ces briques a été sillonnée par les doigts du fabricant de manière à former des raies qui se croisent et se coupent de diverses manières, c'était sans doute pour mieux assurer la prise du mortier ou des enduits sur ces briques;

quelques-unes portent des lettres, des inscriptions entières, le monogramme du Christ, etc., etc.

Le buste d'un personnage consulaire, en marbre blanc. Une main de femme tenant une bandelette, également en marbre et d'un très-beau travail.

Deux ou trois statuettes en marbre, mutilées et d'un travail médiocre.

Une balance romaine avec deux poids pour accrocher au levier; l'un de ces poids est en plomb et représente une tête de Vénus; l'autre est en bronze, c'est une tête de Mercure.

Une foule de lampes funéraires; quelques-unes portent la croix grecque; elles sont en terre cuite, une seule est en bronze; beaucoup de moules en plâtre pour faire ces lampes.

Des vases funéraires, à parfums, en verre.

Des urnes et vases en terre cuite, verre et bronze.

Divers instruments en cuivre et bronze.

Des agrafes en bronze doré : l'une d'elles représente un dauphin dont les yeux sont en rubis; une autre est ornée d'un assez beau rubis entouré de verroteries.

Un bout de massue en bronze, c'est un cylindre creux pour recevoir un manche; ce cylindre est très-épais, et sa surface extérieure est garnie d'aspérités longues, fortes et serrées.

Un objet qui pourrait être un bout d'étendard; il représente un monstre qui a quelque analogie avec un éléphant; le support de cette figure bizarre est creux et a l'air destiné à recevoir un manche; à droite et à gauche du support sont deux trous destinés peut-être à placer le numéro de la légion et le portrait de l'empereur. Le tout est en bronze assez bien coulé; mais la figure de l'animal est d'une conception tout à fait informe.

On a fait une assez abondante moisson de médailles, mais peu sont bien conservées; les principales sont :

Quelques médailles d'Honorius fort belles, en or.

Quelques médailles en argent allié à d'autres métaux; les plus belles sont de Trajan et de Julia Mœsa; l'une d'elles représente une tête grecque et un quadrige au revers, elle vient probablement de Sicile.

Les médailles de bronze des empereurs antérieurs à Constantin sont rares : les principales sont de Trajan, d'Hadrien, de Maximien, de Maxence. Celles de Gordien III sont assez communes. On en a trouvé de fort belles de l'impératrice Faustine; au revers on y re-

marque deux individus assis sur un lit, avec ces mots : *Sæculi felicitas*. Une fort belle d'Otacilia Severa.

Celles de Constantin et de ses fils abondent; les unes indiquent à leur revers des vœux pour dix, vingt ou trente ans; d'autres ont au revers un fantassin qui tue et foule aux pieds un cavalier démonté, avec ces mots : *Felix temporum reparatio*. Enfin, on a trouvé quelques médailles de Juba II, avec ces mots : *Juba rex*; l'une d'elles porte le nom de ce prince écrit en caractères puniques. Presque toutes ces médailles, ramassées par les soins du docteur Ponthier, sont conservées aux archives du génie à Orléansville.

Quant aux inscriptions, aucune d'elles n'a de valeur sous le rapport historique ou épigraphique; ce sont de simples inscriptions funéraires ou votives et presque toutes de l'époque chrétienne. Moins heureux qu'à Ténez, nous n'avons pu en retrouver une qui mît sur la voie du nom de la localité. L'une d'elles relate qu'un vétéran y est mort à quatre-vingt-cinq ans, après avoir guerroyé vingt ans dans la Mésopotamie. Ainsi, dans cette fusion des peuples soumis à l'empire romain, un soldat, né peut-être en Bretagne ou en Germanie, passait sa vie à combattre sur les bords du Tigre, et venait, colon armé, terminer ses jours en cultivant et en défendant les frontières de la Mauritanie. Plusieurs de ces inscriptions indiquent le temps qu'a duré la maladie du mort. Quelques personnes avaient cru lire dans les débris d'une de ces inscriptions bien mutilée les mots *trans Chiliam* et les traduisaient *au delà du Chéliff*, mais ce mot Chiliam n'existe nullement sur la pierre.

Je passe maintenant à quelques détails sur la basilique de Réparatus.

C'était un édifice à peu près rectangulaire, ayant environ vingt-six mètres de longueur totale dans œuvre, et près de seize de large; à droite et à gauche de la nef A se trouvaient deux rangs de piliers qui formaient des espèces de bas côtés B et C, et ne laissaient à la nef qu'une largeur d'environ six mètres. Dans l'état actuel des fouilles, il n'y a qu'un des bas côtés B de découvert, mais deux bases des seconds rangs de piliers sont bien visibles, ainsi que la partie inférieure du mur D, dont la position indique bien un double rang de piliers. Ces piliers soutenaient sans doute une de ces galeries exclusivement destinées aux femmes, et dans lesquelles on montait par de petits escaliers en pierre E, F. J'ai parfaitement vu l'escalier placé en E; il a été détruit par un défaut de surveillance; il n'avait que soixante centimètres de large. La basilique est orientée à peu près exactement;

l'abside n'est pas, comme le pense un de nos officiers, en H au-

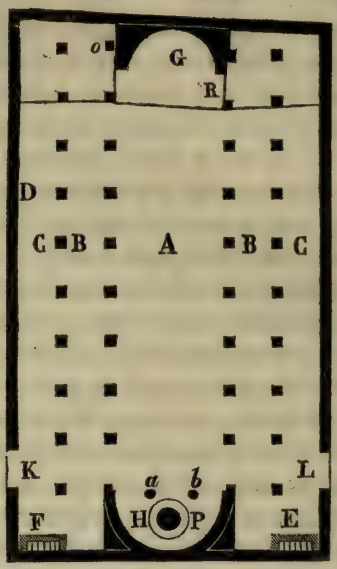


dessus du tombeau de Réparatus, elle est en G du côté de l'orient. Je sais bien que l'orientation de l'église n'en serait pas une preuve concluante, puisque des hérétiques ayant cru voir Jésus-Christ dans le soleil, Constantin défendit d'orienter les églises, et que quelques-unes même furent tournées vers l'occident; mais ce qui prouve que l'abside est en G, c'est la grande élévation de la partie G au-dessus du sol de l'édifice; c'est le caveau d'assez grandes dimensions qui règne sous la plate-forme G, et dans lequel ont été trouvés deux cercueils vides, appartenant sans doute aux saints martyrs patrons de l'église bien avant Réparatus; enfin, c'est le sens dans lequel sont écrites les inscriptions; pour les lire, sauf celle relative à Réparatus, il faut faire face à la partie G.

L'abside se compose d'une partie rectangulaire voisine de la nef, c'est là qu'était l'autel, et d'une partie semi-circulaire située derrière l'autel; le sol de l'abside est élevé de plus d'un mètre au-dessus du sol du reste de l'église. Dans la partie semi-circulaire s'asseyaient l'évêque et les prêtres, qui dominaient ainsi l'assemblée. Le prêtre officiant devait être derrière l'autel et faire face aux assistants. On remarquera que l'axe de l'abside n'est pas dans le prolongement de l'axe de l'église, il est incliné par rapport à ce dernier.

Quelques auteurs ont cru trouver dans cette disposition une imitation de l'inclinaison de la tête du Christ crucifié. On en a des exemples dans plusieurs églises de France, et notamment à Saint-Nicolas-du-Port (voy. *Revue Archéologique*, t. III, p. 807), à Saint-Gervais et à la Trinité, à Falaise, ainsi que dans l'église de Rouvres, à ce que je crois.

Les parties des bas côtés qui sont à droite et à gauche de l'abside ne sont pas encore déblayées, et il est difficile de voir comment elles étaient disposées; les piliers s'y continuaient, car il en existe encore un au point *o*; il est probable que le public n'y entrait pas, et que cet espace était réservé aux diacres et aux *lectra* ou pupitres qui supportaient les livres sacrés. On devait, par des gradins, monter de cet espace sur la plate-forme de l'abside. Peut-être en cet endroit les murs de l'église étaient-ils percés de portes communiquant avec les petits bâtiments accolés extérieurement à l'édifice, et qui devaient servir de sacristies et de logements pour les prêtres.

Le public entrait par deux portes latérales placées en K et en L; l'emplacement de la porte K est encore très-visible. Peut-être une cour, ayant son entrée dans l'axe de l'église, entourait-elle le tombeau H et les deux portes K et L, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

C'est dans l'hémicycle H que se trouve la tombe de Réparatus; le sol de cette partie de l'église est rehaussé de quelques centimètres au-dessus du sol du reste de l'édifice; deux colonnes *a*, *b* s'élevaient à l'entrée de ce sanctuaire, elles étaient en pierre schisteuse; leurs piédestaux existent encore et présentent des échancrures latérales destinées sans doute à servir d'encastrement à une grille ou balustrade. Le mur demi-circulaire devait s'élever jusqu'au sommet de l'édifice; il est en pisé et doit être bien postérieur à la construction de l'église; il dut être exécuté au moment où fut enseveli Réparatus. Avant cette époque, l'emplacement H avait un autre usage. Deux lignes de séparation bien marquées indiquent qu'on a enlevé la partie centrale de la mosaïque de l'hémicycle H, pour la remplacer par l'inscription qu'on a reliée tant bien que mal au reste de la mosaïque de l'hémicycle H. Ce lieu, avant de recouvrir le corps du prélat, était très-probablement l'emplacement des fonts baptismaux; la présence de deux canaux venant du réservoir et passant contre le mur P rendent cette hypothèse très-vraisemblable.

Les sujets que représente la mosaïque de l'espace H, où l'on voit des colombes buvant dans des vases, image de l'âme chrétienne qui

se régénère dans l'eau de la vie céleste, viennent encore corroborer cette opinion.

L'inscription qui se trouve à la partie centrale de l'hémicycle est au milieu d'un cercle, et on lit, en tournant le dos à l'abside : HIC REQVIESCIT. SANCTÆ MEMORIÆ PATER NOSTER REPARATVS E-P-S QVI FECIT IN SACERDOTIVM ANNOS VIII MEN XI ET PRECESSIT NOS IN PACE DIE VNDECIMU. KAL. AVG. PROVNC. CCCCXXX ET SEXTA. Cette date 436 est celle d'une ère provinciale, comme l'indique le mot PROVNC ; elle est sans doute relative à l'ère qui commence à la mort de Bocchus, trente-deux ou trente-trois ans avant l'ère chrétienne, époque de la réduction de la Mauritanie en province romaine. Il faut donc retrancher trente-trois de 436, ce qui nous donne 403 pour date de la mort du prélat par rapport à l'ère chrétienne. Ainsi le saint évêque quitta la vie au moment où l'horizon noir de tempêtes allait déverser sur l'empire romain des flots de barbares, un instant maintenus par la main ferme du grand Théodose ; l'empire allait se partager irrévocablement entre deux princes inhabiles, et la malheureuse Afrique leur être arrachée par les Vandales. Plus heureux que saint Augustin, Réparatus ne vit pas les hordes barbares, traînant à leur suite l'hérésie d'Arius, assiéger sa ville épiscopale ; mais ses cendres étaient à peine refroidies que les villes d'Afrique ne présentaient plus qu'un monceau de ruines, et que probablement celle qui nous occupe était incendiée et détruite de fond en comble.

Les murs de la mosaïque étaient comme ceux des édifices dont nous avons parlé ; aux angles, des chaînes en pierre de taille ; de pareilles chaînes se plaçaient environ de cinq en cinq mètres, et les intervalles étaient remplis en bonne maçonnerie de petit appareil. On ignore encore d'où les Romains tiraient ces pierres de taille, ils n'avaient dans les environs qu'une carrière de moellon. L'édifice devait avoir une charpente ; s'il avait été recouvert par une voûte, c'eût été une voûte en poterie, vu le peu d'épaisseur des murs faisant pieds-droits ; mais nous aurions retrouvé des débris de ces bouteilles en terre. Or, on en a trouvé très-peu ; elles proviennent sans doute de voûtes construites sur les bâtiments accolés extérieurement à l'église ; c'étaient de petites chambres ; l'une d'elles pourrait être une salle de bain, avec une cave au-dessous pour la place des fourneaux ou *hypocaustes*.

La mosaïque qui forme le sol de l'église est une des plus complètes et des mieux conservées que l'on connaisse ; elle a été dessinée très-

exactement par M. de Cazanove et par les soins de M. le commandant Tripier. Ce dessin a été lithographié malheureusement à un trop petit nombre d'exemplaires. Le dessin de cette mosaïque se compose principalement de carrés et de losanges gracieusement entrelacés; les côtés de ces carrés et losanges sont formés soit de spirales entrelacées, soit de branches et feuilles de laurier-rose. Pour exécuter ce travail, on a employé de petits carrés de marbre de sept à huit millimètres de côté et de trois couleurs différentes, rouge, blanc et noir, mais chacune de ces couleurs a diverses nuances. On avait d'abord préparé une aire en cailloux roulés du Thigaoudt; ces cailloux étaient cimentés par un bon mortier et surmontés d'un mortier très-fin contenant du plâtre, et quelquefois par du plâtre pur; c'est dans ce dernier bain qu'étaient placés les petits fragments de marbre. Du reste, comme travail, on sent que cette mosaïque appartient à une époque de décadence. Près de l'abside et au milieu de la nef, on remarque une vigne dont les grappes sont mordues par des colombes; cette portion est d'un assez beau style. La mosaïque occupe toute la nef et tous les bas côtés. Il y en avait une aussi sur la plate-forme de l'abside, mais elle est très-détériorée. On y remarque des poissons, qu'on sait être l'emblème du chrétien; peut-être y avait-il là une composition complète représentant la pêche miraculeuse (1).

Autour de l'inscription de Réparatus on voit aussi une belle mosaïque; elle représente des colombes qui boivent dans des vases d'une forme élégante; des branches de grenadier avec fleurs et fruits très-bien faits; enfin deux colonnes, mais d'un style lourd et presque barbare; les bases sont tout à fait grossières, le fût n'a aucune des proportions de l'art antique, enfin le chapiteau se rapproche de ceux du moyen âge et n'appartient à aucun ordre ancien. C'est entre ces deux colonnes dessinées sur la mosaïque qu'est placée l'inscription de Réparatus, et, je le répète, il est visible que la partie de la mosaïque située entre ces colonnes est postérieure au reste.

Plusieurs inscriptions se trouvent parmi les dessins; au milieu de la nef, près du sanctuaire du prélat on lit dans un cercle et en regardant l'abside :

PRO

CCIXXX. ET. V. XII KAL

(1) La dimension de cette mosaïque ne nous a pas permis de la publier dans son entier; notre pl. 78 en reproduit les principaux fragments. (*Note de l'éditeur.*)

DEC. EIVS BASILICAE
FVNDAMENTA POSITA
SVN. ET. . . . . .
PROV. CC ET. . . . .
MENTE HABEAS
SERVVM DEI
DEO VIVAS

La partie existante de l'inscription est très-lisible, elle est importante en ce qu'elle donne une date précise, celle de la fondation. On voit où en était alors cette branche de l'art, en Afrique; malheureusement la date de l'achèvement n'est pas complète, mais tout porte à croire que l'édifice fut promptement construit, puisque commencé en 285, il fut terminé avant 300, comme le marque ce qui reste de la date relative à la fin du travail. Quelques personnes négligeant la barre | qui se trouve entre le deuxième C et le premier X du nombre CCIXXX EIV en faisaient 235. Mais un savant dont les conseils et la bienveillance ne m'ont jamais manqué, m'a fait remarquer que cette barre | était une L incomplète; et alors on lit 285 et non pas 235. Si, en effet, on adopte 235 en défalquant trente-trois ans pour arriver à l'ère chrétienne, il reste 202 pour date de la fondation de l'église, date peu probable, bien qu'il soit prouvé que les Chrétiens eurent des édifices pour le culte, dès l'empereur Adrien, édifices qu'on appelait même *Adrianées* pour consacrer la bonne volonté de l'empereur qui ayant lu l'apologie de la religion nouvelle par saint Quadratus, permit l'érection de petites chapelles. Mais la date 202 ferait difficilement admettre une église avec une riche mosaïque qui prouve un culte bien ouvertement professé; or c'est précisément l'époque où les édits de Septime Sévère faisaient couler le sang chrétien. La date 285, diminuée de trente-trois, nous donne 252; à cette époque les persécutions étaient loin d'avoir cessé, mais il est constaté que de nombreuses églises existaient par tout l'empire. On sait positivement que Grégoire le Thaumaturge en éleva une à Néocésarée en 245.

Sur le sol du bas côté B de gauche, en regardant l'abside, on lit, *Semper pax.* Dans le même bas côté vis-à-vis l'entrée K, on trouve un carré couvert de lettres; à l'intersection des deux diagonales de ce carré on voit une S; partant de là, on lit dans tous les sens les mots *Sancta Ecclesia* répétés un grand nombre de fois. Un

pareil jeu de lettres se trouve au point R du sol de l'abside, on lit *Carinus* ou *Marinus sacerdos;* peut-être est-ce le nom d'un des deux saints dont on a retrouvé les cercueils vides sous l'abside.

Quel nom les Romains donnaient-ils à la ville dont nous venons d'étudier les ruines? Aucune inscription, aucun document historique ne l'a encore révélé; le seul que nous ayons est l'Itinéraire d'Antonin; il nous apprend qu'une longue route, passant par Milianah, longeait la vallée du Chéliff et allait aboutir sur les bords de la Mlouia à l'extrémité de la province d'Oran. Voici l'analyse d'une partie de cette route: de Milianah à *Tigava Castra,* il y a seize milles romains, à peu près cinq lieues et un tiers, et en effet à cette distance de Milianah, un peu au-dessus du pont d'El-Cantara, se trouvent des ruines; l'Itinéraire indique que c'était là que la route traversait le fleuve, comme de nos jours. Du camp de Tigava à la colonie d'*Oppidum novum* il y avait deux milles; indication exacte, car un peu plus haut, à environ dix-huit milles ou six lieues de Milianah, on voit de grandes ruines, aux pieds du Djebbel-Doui. D'*Oppidum novum* on allait à *Thigaudum municipium,* après avoir parcouru trente-deux milles, près de onze lieues, ce qui nous place à environ dix-sept lieues de Milianah. C'est à peu près à cette distance au pied du Djebbel-Temoulga, non loin de l'Oued-Fodda et près de l'Oued-Thiguezat que se trouvent des ruines considérables. Enfin continuant à descendre le cours du Chéliff, on rencontrait à vingt-deux milles du municipe de Thigaudum et par conséquent à environ vingt-quatre lieues de Milianah *Castellum Tingitanum* (ou C. Tingitium ou C. Tingitii); or il y a aussi environ vingt-quatre lieues d'Orléansville à Milianah (1). Les personnes qui veulent voir dans les ruines d'El-Esnam le municipe de Thigaudum n'admettraient donc que dix-sept lieues d'Orléansville à Milianah; mais, je le répète, il y en a à peu près vingt-quatre, et c'est là la distance que l'Itinéraire d'Antonin accorde du château de Tingitium à Milianah. Ce qui a fait croire que le municipe de Thigaudum était là où est Orléansville, c'est la présence du Thigaoudt qui aurait donné son nom à la ville de Thigaudum. Mais on remarquera que la syllabe

(1) Mannert, *Géographie ancienne,* t. X, partie IIe, p. 447, place *Castellum Tingitanum* bien plus au S. O, près du confluent de la Mina et du Chéliff. Mais l'identité de ce *Castellum* et d'Orléansville avait été déjà soupçonnée par M. le capitaine Azéma de Montgravier (voy. la *Revue de bibliographie analytique* publiée par MM. Miller et Aubenas, année 1844, p. 51, note 1); elle paraît un fait désormais acquis à la science. (*Note de M. Hase.*)

*Thig* commence plusieurs noms de localité dans le pays environnant; ainsi nous avons Thigava Castra, près du pont d'El-Cantara, et loin du Thigaoudt nous trouvons aujourd'hui l'Oued-Thiguezat, qui passe précisément près des ruines de Thigaudum municipium et qui peut avoir donné son nom à cette ville. La connaissance de la langue berbère pourra fournir des éclaircissements sur ce mot *Thig* qui forme la première syllabe de plusieurs noms de lieux, noms que les Romains transformaient en ajoutant une terminaison latine.

Si nous continuons la route dans l'Itinéraire d'Antonin, nous arrivons après six lieues à Vagal; et en effet à peu près à six lieues d'Orléansville près de l'Oued-Isly on rencontre de grandes ruines qui pourraient être celles de Vagal.

Tous ces calculs ont déjà été faits dans l'ouvrage de la commission scientifique et l'auteur en a aussi conclu qu'Orléansville est bâtie sur les ruines de *Castellum Tingitanum*.

Ainsi, poste avancé des colonies de Cartenna et d'Oppidum Novum, le château de Tingitium recevait sans doute un détachement de la 2e légion stationnant à Cartenna, avec laquelle il communiquait à l'aide de petits postes fortifiés, dont les ruines se voient encore dans la vallée de l'Oued-Ouarann près des Cinq Palmiers et de Boubarra. Quelques habitations se groupèrent autour du château; plus tard, lorsque les Romains eurent formé un établissement solide au lieu où est aujourd'hui Mazouna, établissement qui les rendait maîtres du Dahra; lorsqu'ils eurent reculé leurs avant-postes du côté de Tegdempt; lorsqu'ils eurent barré la vallée du Thigaoudt aux Barbares de l'Ouarensenis par un établissement considérable dont on voit les ruines près de Raou-Raoua; lorsqu'ils purent sans danger octroyer les droits de citoyen romain aux habitants de Thigaudum, tout en leur laissant leurs lois, leur religion, leurs coutumes, en un mot lorsqu'ils en firent *un municipe*, alors le château de Tingitium cessa d'avoir son importance militaire, et peu à peu s'éleva là une cité dont les habitants cultivèrent en paix la riche plaine du Chéliff. Castel-Sarrazin, Castelnaudary, Château-du-Loir, etc., etc., n'ont été primitivement que de simples châteaux forts.

J'ai eu l'occasion d'interroger un Arabe très-intelligent et qui parle assez bien français; il m'a dit que les ruines qui sont au pied du Temoulga près de l'Oued-Fodda sont plus considérables que celles d'El-Esnam. En effet les ruines d'un *municipium* doivent être plus considérables que celles d'un *castellum*. Il ajouta que la tradition avait appris aux Arabes que du temps des Romains la ville, dont

El-Esnam sont les ruines, aurait été détruite par un vent violent qui alluma l'incendie et renversa les édifices. Une autre tradition dit que la place ayant été assiégée par les Arabes, les Romains firent une forte sortie pour se procurer du bois dont ils manquaient absolument, et que pendant cette sortie la ville fut emportée par les assiégeants; la ville aurait donc eu au moins un mur de clôture ou un fossé; mais nous n'en avons pas retrouvé les traces. Enfin un thaleb des Ouled-Kosseir dit qu'autrefois la ville avait le même nom que le Thigaoudt, mais j'ai de fortes raisons pour croire que ce thaleb n'a cette opinion que depuis l'arrivée des Français.

Je regrette de n'avoir pu m'entretenir avec le cadi des Beni-Rached, homme qui passe pour fort instruit, et qui possède, dit-on, des livres où sont relatées les choses qui se sont passées dans le pays il y a bien longtemps.

Les études ethnologiques sur les populations kabyles jetteront un grand jour sur l'histoire ancienne de l'Algérie. Farouches débris des races qui ont successivement occupé le sol africain, et qui ont disparu devant les diverses conquêtes, les Kabyles ont conservé dans leurs montagnes inaccessibles, des caractères de leur origine; il y a chez eux du Numide, peut-être même du Romain et du Vandale. Chez certaines tribus presque tous les hommes ont l'œil bleu, le teint blanc, la barbe rouge; en un mot les signes distinctifs des enfants du nord de la Germanie. Un officier de la légion étrangère me disait qu'un jour un Kabyle fut pris par sa compagnie, composée presque en entier d'Allemands. Ces derniers voulaient mettre à mort leur prisonnier, soutenant que c'était un déserteur et qu'à sa figure il était aisé de voir qu'il était leur compatriote. Le malheureux eut beaucoup de peine à prouver qu'il était Kabyle de père en fils. Je demandais un jour à un Arabe, appartenant à la partie kabyle de la tribu des Sindjess, comment il nommait une grenouille que je lui montrais; il me dit le mot arabe, mais il ajouta : Nous autres nous la nommons *rana*. Il prononça ce mot en grasseyant l'R; voilà bien certainement un mot apporté par les Romains. Je cite ces deux faits pour prouver que les études sur la population kabyle peuvent un jour mener à des découvertes précieuses pour l'histoire.

Avant de terminer cette notice, je dirai quelques mots sur un fait qui intéresse la géologie autant que l'archéologie. M. le commandant Tripier s'est assuré que le lit du Chéliff s'est approfondi, depuis l'existence de la ville romaine, d'une quantité que j'estime être de huit mètres au moins. Nous avons retrouvé, éboulés dans le lit

actuel, des débris de murs, des pierres à inscriptions, des jarres, etc., etc. Il y aurait donc eu des constructions sur les bords du Chéliff; et comme les bords actuels sont trop escarpés et trop peu solides pour qu'on y construise sans les revêtir et les soutenir par de bonnes maçonneries; comme d'un autre côté il n'existe aucune trace de ces murs de soutènement, on doit en conclure que ces bords devaient à leur peu d'élévation une solidité qui a permis d'élever auprès différents édifices. Ce que je dis ici s'applique également au Thigaoudt, qui a dû baisser son confluent dans le Chéliff en même temps que le lit de ce fleuve s'abaissait lui-même. Des traces non équivoques montrent qu'à une époque qui n'est pas très-éloignée, le fleuve ou un bras du fleuve passait au pied des collines rouges qui sont au nord d'Orléansville, à une distance d'un kilomètre et demi; en ce temps-là les crues du fleuve devaient couvrir toute la rive droite actuelle et en faire un marais; aussi n'y a-t-il sur cette rive aucune construction romaine. Le propre des rivières torrentielles et à forte pente, comme le Chéliff, est de s'approfondir par l'action des basses eaux, surtout lorsque le lit est formé d'un sol peu consistant; tandis que ces rivières changent la direction de leurs cours à l'époque des grandes eaux, où elles viennent frapper les coudes de leur lit avec une violence étonnante, et démolissent ces coudes rapidement pour aller en reformer d'autres à côté : les berges friables du Chéliff en offrent de frappants exemples. Les grandes eaux ont moins d'action sur l'approfondissement du lit, puisque la plus grande vitesse a lieu près de la surface, et que plus on s'enfonce dans la masse d'eau, plus cette vitesse diminue. Pour ce qui est du Chéliff, à peu de profondeur au-dessous du sol de son lit on trouve la couche d'argile dont il y a de si grands gisements sur la route de Ténez; de distance en distance des bancs de calcaire tertiaire supérieur traversent le fleuve au-dessus de cette argile et forment des barrages plus ou moins élevés; l'action lente mais incessante des eaux qui filtrent entre ces bancs de calcaire et d'argile finit par faire glisser et par démolir ces barrages, et par suite procurent une forte pente en amont de ces obstacles. L'eau coulant alors avec violence dans cette partie de son lit contribue à l'approfondir. Cette cause, jointe à l'action continue des basses eaux sur un lit friable, suffisent, je pense, pour expliquer cet abaissement, qui est, je le répète, de plus de huit mètres en quinze siècles.

Je termine en remarquant qu'il est étonnant qu'on n'ait retrouvé aucune trace de la route qui longeait la vallée du Chéliff, ni du pont

par lequel elle franchissait le Thigaoudt; il est vrai que les berges friables de ce torrent ont dû s'ébouler par l'action des hautes eaux, et puis les Romains le passaient peut-être sans pont. On ne voit non plus aucune trace de la route de *Castellum Tingitanum* à Cartenna, ni les restes d'un pont sur le Chéliff. Il est probable que, vu la largeur du fleuve aux grandes eaux, alors que la plaine était un lac, les Romains n'auront pas fait de pont, et qu'ils traversaient la rivière à gué pendant l'été, et à l'aide d'un bac en hiver.

F. Prévost,

Lieutenant du Génie.

---

# NOTICE

## HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

# L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LAURENT,

DE LA VILLE DE PARIS;

## ET EXAMEN CRITIQUE DES VITRAUX HISTORIÉS

DONT ON VIENT DE DÉCORER CETTE ÉGLISE.

« Domine, dilexi decorem domus tuæ. »
(Psalm. xxv, v. 8.)

Une réaction salutaire que ne pouvait faire présumer le mouvement politique de juillet 1830 s'est opérée dans les intelligences, et un retour général d'admiration venge aujourd'hui de dédains trop longtemps prolongés les édifices religieux que nous a légués le moyen âge. Partout un besoin mystérieux s'est emparé de l'âme de ces hommes de cœur et de génie qui pensent que toute erreur est chose mauvaise, et qu'un préjugé résultant nécessairement de la sanction donnée par le temps à une erreur, doit être condamnée au tribunal de la raison. Puis les artistes, désenchantés de la stérilité de notre époque, se sont épris d'amour pour ces vieux et féeriques monuments de la foi et du génie de nos pères. L'autorité civile, répudiant les excès liberticides d'une démagogie sans frein et sans croyance, s'est mise à l'œuvre pour effacer du front et de l'enceinte de nos sanctuaires les stygmates qu'y avaient imprimés, plus profondément que les outrages des siècles, un goût faux et les odieuses fureurs de l'anarchie.

Depuis douze ans cette voie de réparation se poursuit avec plus ou moins d'entente synthétique et technique; mais, du moins, avec une louable persistance dans toute la France, et particulièrement à Paris. Nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper des peintures

murales ou sur verre que le conseil général de la Seine fait exécuter avec une généreuse munificence dans toutes les églises de cette capitale, notamment à Saint-Germain l'Auxerrois (1). Le chœur de l'église de Saint-Laurent, paroisse du cinquième arrondissement, vient de recouvrer la magique splendeur de sa vitrerie peinte, et ce demi-jour mystérieux si bien approprié au séjour de la prière et des tombeaux; complément essentiel de la décoration esthétique des églises construites, comme celle-ci, dans le style ogival. Cette œuvre importante, qui comprend huit fenêtres historiées, a été confiée au talent, déjà bien connu, de M. *Auguste* GALLIMARD, auteur des cartons, et de M. *Lami de* NOZAN, qui les a exécutés sur verre. Un seul désir paraît les avoir animés : celui de travailler pour la gloire du Seigneur. Aussi le succès dont leur entreprise est couronnée, est pour eux la plus douce récompense. Mais avant d'exprimer, avec une humble réserve, notre opinion sur ces pieuses productions artistiques, nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur les principaux événements du passé historique de cette vénérable et antique église de Saint-Laurent, l'une des premières fondées parmi toutes celles qui existent à Paris.

Saint Grégoire, évêque de Tours, est le premier historien qui parle de cette église : mais si son témoignage indique l'antiquité de sa fondation, l'époque, que l'on peut fixer vers la fin du V^e siècle, n'en est pas moins demeurée incertaine, et le nom du fondateur est resté enseveli dans la même obscurité. Cependant de temps immémorial le chapitre de l'église de Paris y allait en station le jour de la fête de saint Laurent. Cette coutume qui avait commencé lorsque le clergé des églises cathédrales, voulant imiter celle de Rome, adopta l'usage de se transporter dans les principales églises du voisinage le jour de leur fête patronale, pour y célébrer l'office avec l'évêque, laisse présumer que cette basilique de Saint-Laurent subsistait encore sous Charlemagne au commencement du IX^e siècle. Au temps du roi Clotaire I^er c'était un monastère sous la règle de saint Benoît, et le même historien dit que de son temps les religieux de ce monastère étaient gouvernés par saint Domnole, qui succéda à saint Innocent sur le siége du Mans, dont il fut le neuvième évêque, et où il mourut le 1^er décembre 581.

Grégoire de Tours parle encore de l'église de Saint-Laurent dans

(1) Voy. *Revue Archéologique*, t. III, première partie, p. 412, et deuxième partie, p. 591 et suiv.

le récit qu'il fait d'un débordement de la Seine qui eut lieu à Paris, en 583, et qui fut si considérable qu'il inonda l'espace compris entre la Cité et la basilique de Saint-Laurent, de sorte qu'il y arriva de fréquents naufrages. On lit dans le texte de la traduction du même chroniqueur, par l'abbé de Marolles : « Les eaux crûrent extraordinairement; la Seine et la Marne firent une si grande inondation autour de Paris, qu'entre la ville et l'église Saint-Laurent les débordements de l'une et de l'autre se joignirent ensemble (1). » Et pour l'éclaircissement de ce texte, le traducteur ajoute en note : « L'église Saint-Laurent est une paroisse de Paris, dans le faubourg Saint-Martin, proche l'hôpital Saint-Lazare. Si bien que l'inondation de la Seine et de la Marne, dont il est ici parlé, noya tout l'espace où est maintenant le faubourg, avec une partie de la ville, vers Saint-Nicolas des Champs, qui n'était pas alors dans la ville (2). » Cet événement, d'où il résulte que le sol de Paris était bien loin alors d'être aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui, a donné lieu à des controverses sur la véritable situation de cette église primitive, que les uns placent au midi de Paris, les autres au nord, et dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici (3).

Un diplôme de l'an 710, cité par l'abbé Lebeuf, fait mention d'un marché qui se tenait entre l'église Saint-Laurent et celle prieurale de Saint-Martin des Champs. Cette charte n'a probablement pas échappé aux savantes recherches de l'agiographe Adrien de Valois, puisque après avoir lui-même avancé que l'église Saint-Laurent devait être située au midi, il convient que dès l'an 650, il y avait au nord une basilique du nom de Saint-Laurent : fait confirmé d'ailleurs par les auteurs les plus graves qui ont écrit sur ce sujet, et que démontre péremptoirement une considération fort rationnelle : c'est que le chemin qui conduit en ligne directe de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Martin des Champs à Saint-Laurent, n'existait point à l'époque dont il s'agit. Ce chemin se réunissait à la grande chaussée qui conduit à Saint-Denis; et il est plus logique de penser que le fondateur du monastère de Saint-Laurent fit plutôt bâtir ce monastère le long d'un chemin très-fréquenté, que dans le marais situé vis-à-vis, dont le terrain était souvent impraticable par la nature et la situation du sol, et surtout par l'exhaussement de la chaussée. Enfin, comme

(1) *Hist. ecclésiastique des Francs*, liv. IV, chap. XXV.
(2) T. I, p. 395.
(3) Voy. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, deuxième partie, p. 472 et suiv. Jaillot, *quartier Saint-Martin des Champs*, p. 23, t. II.

dans les premiers siècles de la monarchie il n'était pas permis d'enterrer les morts dans les églises, on est fondé à croire que le cimetière et la chapelle qu'on y voyait pouvaient être au même lieu qu'occupe l'église actuelle. Un fait important confirme cette conjecture : c'est que vers l'an 1695, Nicolas Gobillon, curé de Saint-Laurent, faisant exécuter des réparations, on découvrit en creusant la terre, entre le portail de l'église et le cimetière, des cercueils antiques de pierre et de plâtre, comme en 1841 à Saint-Germain l'Auxerrois, et en 1847 à Saint-Gervais : mais dans ceux de Saint-Laurent étaient renfermés des corps dont les vêtements noirs ressemblaient à ceux des moines.

Situé loin de la Cité, dont il était séparé par de vastes marais, le monastère de Saint-Laurent dut subir les premières attaques des Danois et des Normands. Il était exposé à toutes leurs incursions et hors d'état de faire la moindre résistance. Aussi, vers la fin du IX^e^ siècle, n'en restait-il plus que des vestiges, et les religieux qui s'étaient vus dans la triste nécessité de l'abandonner, n'existaient plus, ou manquaient des moyens nécessaires pour le réédifier; près de trois siècles s'écoulèrent sans qu'il en fût fait mention par les annalistes. On vit enfin reparaître le nom de cette église dans une charte de Thibault, soixante-onzième évêque de Paris, de l'an 1149; elle y figure parmi celles qui appartenaient dès lors au prieuré de Saint-Martin des Champs; et comme elle n'est point nommée dans les bulles des papes, relatives à ce prieuré, et qui ont précédé ce diplôme épiscopal, on peut rationnellement en conclure que Thibauld, qui avait été prieur de Saint-Martin, avait désiré faire cette concession à une communauté qu'il affectionnait à ce titre.

Il y a aussi incertitude sur l'époque où l'église Saint-Laurent fut érigée en paroisse. Le père Jacques Dubreul place cette époque sous le règne de Philippe Auguste, lorsque ce prince ordonna de faire une nouvelle enceinte de Paris, commencée en 1190 et finie en 1210. Sauval, Lacaille et Piganiol de La Force fixent cette érection à l'an 1180, sous l'épiscopat de Maurice de Sully; mais sans indiquer la preuve. Toutefois, on ne peut nier qu'elle ait été baptismale dès les temps les plus reculés et antérieurs à la clôture de Philippe Auguste. La distance qui exista longtemps entre cette église et la ville, puis la population considérable qui s'agglomérait sur son territoire ne laissent aucun doute à cet égard. Ce fut cette multitude d'habitants s'accroissant chaque jour qui donna lieu à l'érection des curés.

Le chapitre XXIX du septième concile de Paris, tenu en 829, dans l'ancienne cathédrale dédiée à Saint-Étienne, défend aux ecclésiastiques de posséder deux cures en même temps, et celui de 847 ordonne aux évêques d'ériger dans les villes et dans les faubourgs des *titres-cardinaux;* c'est-à-dire des paroisses, et d'y préposer des prêtres. C'est en conséquence de cette décision canonique que les évêques de Paris adoptèrent l'usage de se faire assister à l'autel de leur cathédrale, à tour de rôle, par ces prêtres-cardinaux (*presbyteri cardinales*) aux quatre grandes fêtes de l'année, et qu'à la tête du chapitre diocésain ils allaient célébrer la fête patronale dans leur église respective. Il résulte du grand pastoral et des cartulaires de l'évêché, que le prieur de Saint-Martin des Champs et le curé de Saint-Laurent faisaient partie de ces prêtres-cardinaux. Au siècle dernier, le chapitre de Notre-Dame était encore dans l'usage d'envoyer, le 10 août, fête de Saint-Laurent, six chanoines bénéficiers chanter la grand'messe dans cette église. C'était une marque de supériorité de l'église mère sur toutes les églises de Paris et de leur dépendance de la cathédrale.

L'église Saint-Laurent entièrement reconstruite en 1420, dans le pourpris de l'ancien monastère, ne fut point bâtie cependant sur les ruines de celle qui existait au VI^e siècle, mais dans l'emplacement où s'élevait l'oratoire de son cimetière. L'abbé Lebeuf déclare partager l'opinion de Dubreul et de Sauval qui prétendent, avec plausibilité, que l'église abbatiale était à l'endroit où furent bâtis depuis l'église et le prieuré de Saint-Lazare. L'abbé Lebeuf, après avoir appuyé son sentiment sur des faits inédits, ajoute que ce prieuré était assujetti à quelques redevances comme représentant l'ancienne abbaye de Saint-Laurent. Ainsi le prieur de Saint-Lazare devait au curé de Saint-Laurent dix-huit septiers de blé méteil, douze d'orge et deux muids de vin de trente-deux septiers l'un. La dédieace de la nouvelle église paroissiale fut faite le 19 juin 1429, par Jacques du Chastellier, évêque de Paris. Trois ans après, Jeanne La Tasseline, veuve de Regnauld de Gaillonnel, panetier du roi Charles VI, et habitante de cette paroisse, y fonda, à l'hôtel de Notre-Dame, une chapellenie dont elle réserva, après son décès, la nomination au curé, appelé alors Richard Chrétien, et à ses successeurs (1).

Cette église subit de grands remaniements en 1548, et fut augmentée de six chapelles que Pierre Aureacella, évêque de Mégare,

(1) Dom Beurier, *Hist. Sanct. Mart.*, p. 451.

bénit alors. Elle fut achevée telle qu'elle existe aujourd'hui, en 1595, au moyen des aumônes des fidèles du diocèse. Enfin, en 1662, on y fit des réparations considérables, et au mépris de son style ogival, on colla à sa façade occidentale le portail gréco-romain, fort irrégulier qui fait face à la rue de la Fidélité, percée, en 1804, sur l'emplacement du cimetière paroissial, dont les ossements furent déposés et classés à part dans les catacombes de Paris. Une des portions latérales de ce portail à droite est inachevée et attend pour symétriser avec l'autre l'ouverture d'une porte et d'un œil-de-bœuf, et à son amortissement un immense vase à fleurs. Entre les triglyphes de la frise, des grils sur un brasier incandescent sont sculptés en relief et rappellent le martyre du patron titulaire.

L'église Saint-Laurent, symboliquement orientée suivant l'ancienne prescription des constitutions apostoliques, s'élève sur le plan en croix latine des églises de la synthèse catholique du style ogival; et malgré qu'elle n'offre rien de particulièrement remarquable dans son architecture hybride, d'ailleurs assez estimée, on retrouve dans l'ensemble intérieur ce caractère auguste qui distingue la forme générale catholique. L'abside affecte la forme polygonale à trois pans. Il y a deux parties visiblement distinctes dans cet édifice : le chœur jusqu'au transsept est du XV^e^ siècle, et le reste de la seconde moitié du XVI^e^. La nef de la dernière période ogivale est formée de piliers monostyles et prismatiques, sans chapiteaux ni soubassements, mais dont les arêtes sont profilées de moulures. Les clefs où viennent se réunir les nervures des voûtes retombent en pendentifs. Quelques-unes du chœur et toutes celles du transsept forment des groupes de figures en pied. Mais on ne trouve plus dans cette nef la richesse d'ornementation, ni la hardiesse de sculpture appartenant au XV^e^ siècle. Les fenêtres ogivales, d'une largeur disproportionnée avec leur hauteur, sont coupées de meneaux en lignes flamboyantes dans l'amortissement de l'ogive; et les vitres du chœur, de dimensions inégales, ont toutes perdu leurs gracieuses divisions de pierre.

La nef est accompagnée symétriquement d'un double collatéral régnant depuis la porte occidentale jusqu'au transsept. Sur les travées de ces petites nefs latérales s'ouvrent les chapelles qui flanquent l'église, et dont les cloisons intermédiaires sont formées par les contreforts contre-butant l'édifice, lequel s'élevait jadis gracieusement au-dessus du sol où il est tellement enterré aujourd'hui, qu'il faut descendre plusieurs marches pour y entrer. La tour qui s'élève au nord du chœur, dont elle bouche la dernière fenêtre, est lourde,

carrée et dépourvue d'ornements; sa plate-forme, environnée d'une balustrade à jour, est amortie par un campanille renfermant la cloche affectée à l'horloge. Cette église, d'une moyenne grandeur, est ornée avec un goût simple mais disparate. Le rétable du maître-autel, en style classique, est d'un dessin particulier donné par Le Pantre, connu par la beauté de ses œuvres de sculpture. Avant qu'on eût pris la désastreuse détermination de moderniser le chœur, il était fermé par un jubé sur lequel était posé un magnifique crucifix dû au ciseau du célèbre sculpteur et académicien Gilles Guérin, mort le 16 février 1678. Avec divers tableaux de grands maîtres et autres précieux objets d'art, les niveleurs révolutionnaires enlevèrent de l'église Saint-Laurent une statue de sainte Apolline, due également à Gilles Guérin, et qui ornait la chapelle dédiée à cette vierge et martyre. Elle a été remplacée en 1825 par une autre statue de sainte Apolline, de proportions colossales, coulée en plâtre par Bougron, et donnée, ainsi que quelques tableaux, par la ville de Paris.

Les registres épiscopaux témoignent que le clergé de Saint-Laurent s'est fait remarquer par sa constante orthodoxie dans le temps de la propagation des hérésies au XVI^e siècle. Il obtint du pape Paul III des indulgences applicables à ceux qui assisteraient chaque dimanche à la rénovation des hosties, et Jean du Bellay, évêque de Paris, en autorisa la publication le 23 octobre 1538.

Suivant une tradition locale, dont nous a parlé le respectable M. Sallacroux, aujourd'hui curé de Saint-Laurent, la paroisse croit posséder les entrailles de saint Vincent de Paul, mais on ignore le lieu où elles reposent. Il est un fait beaucoup plus certain : c'est que la vénérable Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, décédée le 15 mars 1660, âgée de 68 ans, y fut inhumée dans la chapelle de la Visitation. Cette dame, dont la vie et la fortune furent consacrées au soulagement des pauvres, fonda, en leur faveur, les Filles de la Charité, dont elle fut la première supérieure, et qu'elle mit sous la direction du supérieur de la mission de Saint-Lazare, saint Vincent de Paul. Dans cette même église fut aussi inhumée Charlotte Gouffier, épouse de François d'Aubusson, pair et maréchal de France, morte le 13 février 1683.

En l'année 1548, l'évêque de Mégare, susnommé, renferma dans un reliquaire de cette église un fragment d'une côte de saint Laurent, et, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, elle fut enrichie d'une relique de saint Domnole, son ancien abbé, suivant approbation

donnée le 23 juillet 1666, par François de Harlay de Champvallon, évêque de Paris, où cette relique est qualifiée : *Pars metatarsi*. Ces reliques y sont encore vénérées.

Sur la face intérieure du mur de retraite du grand portail, au-dessus de la petite porte latérale, on lit cette inscription : « Le 17 fructidor an VIII, cette église a été rendue aux catholiques par une lettre du préfet de la Seine. Les réparations ont été commencées sous la direction du c. Raymond, architecte nommé par les administrateurs du culte, et sous la surveillance du c. maire du V^e arrondissement de Paris. Le 6 brumaire an IX (28 octobre 1800. V. S.). La réconciliation solennelle en a été faite par M. l'évêque de Saint-Papoul ». Cet évêque était Jean François de la Marche, mort à Londres, en 1807.

Non loin de l'église Saint-Laurent, entre les rues du faubourg Saint-Denis et du faubourg Saint-Martin, au nord, existait naguère un enclos partagé par une rue, et aujourd'hui couvert de maisons. Ce lieu jouissait anciennement d'une certaine célébrité sous le titre d'Enclos de la foire de Saint-Laurent. Cette foire avait été établie au XIII^e siècle, en faveur de la léproserie de saint Lazare, par le roi Louis VI, dit le Gros. Ce droit lui fut confirmé par Louis VII, le Jeune. En 1181, Philippe Auguste acheta cette foire et la fit transférer aux halles de Paris, dans le vaste emplacement des *Champeaux*. Mais, par une clause de cette acquisition, Philippe accorda un jour de foire aux religieux de Saint-Lazare, sous le titre de foire Saint-Laurent. Cette foire se tenait le 11 août, lendemain de la fête patronale. Elle se tenait depuis le faubourg Saint-Laurent jusqu'au Bourget, dans un champ de trente-six arpents appelé champ de Saint-Laurent. On prolongea successivement sa durée de huit et de quinze jours. En 1662 elle fut transférée dans le lieu susdésigné où elle a existé jusqu'en 1775, et où on en fixa la durée à trois mois : du 1^er juillet au 30 septembre. Mais elle tomba dès lors en désuétude, et bientôt ses marchands et ses spectacles cessèrent d'y attirer les Parisiens, qui se lassent de tout, et qui l'abandonnèrent pour les boulevards du Nord, sur lesquels on rencontrait également des bateleurs et des spectacles forains.

Saint-Laurent n'a aujourd'hui pour succursale que l'église de Saint-Vincent de Paul. Cette paroisse s'étendait jadis du côté nord jusqu'au village de la Chapelle. Elle comprenait, à l'est, une partie de la Courtille, et, de l'hôpital Saint-Louis, elle revenait d'un autre côté à la Villette, dont presque toutes les maisons lui appartenaient.

Au midi, son territoire s'étendait au delà des portes Saint-Denis et Saint-Martin. La rue Sainte-Apolline, ancienne continuation de la rue Meslay, doit son nom moins à un oratoire qu'à sa dépendance de l'église Saint-Laurent, où cette vierge était spécialement vénérée et où on conservait probablement de ses reliques. Le territoire paroissial de cette église finissait à la communauté des dames de Saint-Chaumont, au coin de la rue de Tracy. Ce territoire comprenait quatre communautés et deux hôpitaux : les Recollets, les prêtres de Saint-Lazare, les filles de la Charité, les chanoinesses de Sainte-Perrine, l'hôpital Saint-Louis et celui de l'Enfant-Jésus. Saint-Laurent avait pour succursales l'église Saint-Josse, à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix, démolie en 1791, dont le curé était son tributaire de dix livres parisis, et celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Cette analyse rapide des fastes de l'église Saint-Laurent, sous le double point de vue de sa condition monumentale et archéologique, justifie le zèle et le discernement avec lesquels le conseil municipal a contribué à sa décoration en garnissant de vitraux historiés les huit fenêtres qui éclairent le chœur et l'abside. MM. Gallimard et Lami de Nozan nous paraissent avoir rempli consciencieusement la mission qui leur avait été confiée par M. le préfet, de reproduire les scènes chrétiennes et les images des bienheureux spécialement vénérés dans son sanctuaire, selon le but et la destinée de l'art ramené à sa véritable nature.

Le plan hiératique, adopté par M. Gallimard dans la composition de ses cartons, démontre invinciblement que l'inspiration religieuse est ce qu'il y a de plus sublime dans les arts, car ils deviennent, par la foi, de puissants auxiliaires de la parole; ils réveillent dans les âmes l'idée du beau, de la perfection et de la divinité. Aussi, que d'élans d'amour se sont élevés vers Dieu, excités par le génie de l'art chrétien ! Il est vrai qu'au moyen âge les artistes sentaient comme le peuple, parce que, venus à une époque de foi, nés dans un pays où les croyances religieuses étaient profondes et universelles, ils étaient les représentants de leur siècle et exprimèrent, avec cette grande supériorité que Dieu avait mise en eux, les idées pieuses de la multitude. Pour mieux faire comprendre les éloges que nous avons à donner ici et les critiques que nous oserons formuler, qu'il nous soit permis d'interpréter la pensée esthétique de ces édifiantes compositions, pleines, dans certains détails, d'un sentiment exquis de l'art animé par la foi. Et d'abord la

distribution des sujets offre tout un poëme symbolique où l'œil découvre l'amour des formes hiératiques et mystiques, uni à une certaine connaissance des traditions antiques. De son côté, l'artiste verrier a traduit, aussi parfaitement que les difficultés techniques qu'il avait à vaincre le lui ont permis, le sentiment qui avait inspiré les modèles. Tous ces sujets sont placés dans l'ordre suivant :

| | |
|---|---|
| A droite, ou au midi..... | 1° Les saints apôtres Pierre, Paul, Jean, Jacques le Mineur et Jude, écrivant leurs épîtres. |
| | 2° Sainte Philomène (1) vierge et martyre dans la persécution de Dioclétien, et dont le corps fut découvert dans les catacombes de Rome le 25 mai 1802. L'église l'honore le 10 août. Son culte est récent à Saint-Laurent. |
| | 3° Le martyre de saint Laurent, diacre du pape saint Sixte II, patron titulaire de cette église. Mort à Rome le 10 août 285. |
| | 4° Glorification de saint Laurent, tenant la palme du martyre. |
| Au centre, ou à l'orient..... | 5° Jésus Christ, soleil de justice, dans l'appareil de la majesté divine, tenant d'une main le globe étoilé, surmonté d'une croix, symbole de l'univers, et bénissant de la droite à la manière latine. |
| A gauche, ou au septentrion : | 6° Sainte Apolline, ou Apollonie, vierge, martyrisée à Alexandrie sous le règne de Philippe, le 9 février de l'an 248. Depuis longtemps vénérée dans cette église. |
| | 7° Le martyre de sainte Apolline, brûlée vive. |
| | 8° Saint Domnole, évêque du Mans au VIe siècle, l'un des patrons de cette église, dont il fut abbé. |
| | 9° Fenêtre feinte, murée à cause de la tour qui s'élève dans l'angle de ce bras nord du transsept. Dans cette travée seront représentés en peintures murales, les quatre évangélistes, comme types analogiques avec les apôtres figurés dans la verrière correspondante, du côté du midi. |

La pensée synthétique de l'artiste peut être interprétée ici par le sens historique ou l'expression des faits; le sens allégorique qui présente à l'esprit un objet pour lui en désigner un autre; le sens tropologique qui s'applique à la perfection des mœurs, et le sens anagogique qui se rapporte au ciel et aux bienheureux qui jouissent de la vue de Dieu. Cependant M. Gallimard a enchaîné toutes ces compositions par un lien de connexion esthétique fort rationnel. L'amour de Dieu, précepte naturel et divin, source de la charité ou de l'amour du prochain, est ce lien mystique. Puis, cette unité morale se divise ainsi : 1° *La loi divine*, ou la volonté suprême de Dieu, qui

(1) Ce nom qui vient du grec Φιλουμένη (aimée) ou du latin *Philumene*, ne devrait pas s'écrire *Philomène*, comme on l'a fait jusqu'à présent.

ordonne que l'ordre naturel soit observé, et qui défend qu'on le viole; allégorie figurée par les apôtres écrivant les épîtres et les évangiles. 2° *L'obéissance* à la loi, vertu de perfection, figurée par les souffrances des saints martyrs. 3° *La récompense,* ou la céleste béatitude accordée à l'obéissance, figurée par les bienheureux qui accompagnent le Sauveur, placé au centre de l'abside, d'où il bénit tous ces illustres martyrs et ces généreux saints qui sont morts en confessant sa divinité. Ainsi l'artiste ayant fait une étude sérieuse de cette loi chrétienne, qu'il voulait développer dans le sanctuaire de Saint-Laurent, a choisi pour thème fondamental *l'unité morale*, type de l'unité divine; et par la déduction naturelle de ce principe, il est arrivé, à l'aide d'une suite d'idées symboliques, à en démontrer les conséquences relativement à l'espérance, par laquelle l'homme fidèle attend avec une ferme confiance en Dieu, par les mérites de J.-C., la vie éternelle dans le siècle à venir, et dans celui-ci les biens qui y conduisent.

Si du fond nous passons à la forme, nous y voyons que souvent la pensée technique du peintre a été contrariée par les difficultés de l'art du verrier. Les couleurs sont peut-être un peu transparentes et trop montées de ton. Il est vrai que la massive et disgracieuse armature de fer qui divise en carrés les baies, autrefois ornées d'élégants meneaux de pierre, a rendu nécessaire l'emploi des tons vigoureux, afin d'affaiblir les ombres épaisses et noirâtres projetées par ces grossiers barreaux qui, aussi, coupent désagréablemeut les figures ou les sujets. Au reste, cet éclat qui fatigue nos yeux, a moins pour cause la diversité des couleurs qui se heurtent que la limpidité d'un verre peu épais. Mais la poussière et la crasse que la brume et les frimas y fixeront avec le temps, donneront à ces verrières la douce harmonie de tons qui font le charme des vitraux anciens.

L'architecture du chœur de Saint-Laurent étant celle du XV^e^ siècle, dans son ordonnance générale que n'ont pu détruire les déplorables *arrangeurs* du XVIII^e^, M. Gallimard a voulu donner, avec raison, à sa décoration la physionomie identique de cette construction, où les perspectives d'édifices jouaient un grand rôle dans les verrières de cette période. L'architecture représentée dans les fonds y prend un vaste développement, afin de produire des compositions gracieuses, comme œuvres d'art, mais où dégénère l'accent religieux qui distingue si particulièrement les vitraux de la synthèse antérieure. Néanmoins M. V. Baltard, s'identifiant avec la pensée de son ami, a abrité les saints patrons sous de riches dais à clochetons,

et placé le Sauveur sous un portique du style le plus fleuri, mais dont l'architecture, de pure convention, participe du roman fleuri du XII^e siècle et du gothique fleuri du XV^e. Le fronton triangulaire, l'arc polylobé, les colonnettes, leurs chapiteaux et leurs frises sont en grisailles, tandis que les fleurons et les feuilles grimpantes sur les rampants sont rehaussés d'un ton jaune clair, suivant la méthode des peintres-verriers de l'époque, qu'on a voulu reproduire ici.

Quelques critiques fort compétents sur la technologie, l'herméneutique et l'iconologie sacrées, ont émis sur les divers détails de cette vaste composition esthétique, des jugements qui ne manquent pas d'une certaine probabilité : il en résulte et il est de fait, que malgré la supériorité des moyens actuels d'exécution, nos vitraux modernes, quelque sage et religieuse qu'en soit la disposition, sont encore loin d'offrir l'expression magique des anciens; l'antiquaire admire un instant les vitraux contemporains, puis il retourne à ceux de nos vieilles basiliques, pour étudier avec amour ces pages sacrées à la fois si brillantes et si naïves.

Mais, à part le plus ou le moins de perfection technique dans les nouvelles verrières du chœur de Saint-Laurent, nous ne saurions nous empêcher de faire remarquer comment le génie chrétien sait consacrer les plus belles inspirations sous les symboles les plus vénérables, et faire apercevoir à l'homme quelques traits de la beauté éternelle. Quels plus beaux types pouvait imaginer M. Gallimard pour représenter les grandeurs de la foi, de l'espérance, de la charité, de la science, du travail, du génie et du dévouement, que ces glorieux apôtres, ces généreux martyrs et confesseurs, dont la tête resplendit d'une auréole radieuse auprès de leur divin maître? Ainsi, à droite de l'entrée du chœur, les saints apôtres Pierre, Paul, Jean, Jude et Jacques le Mineur sont réunis au centre d'une basilique chrétienne. Le prince des apôtres, à qui J.-C. a dit : « Tu es Pierre : et sur cette pierre j'édifierai mon église, » est assis à l'angle du sanctuaire, pour rappeler qu'il est symboliquement la pierre angulaire de l'église romaine. La clef d'or et la clef d'argent indiquent le pouvoir spirituel émané de ces paroles de J.-C. au même apôtre : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux. » Paul, l'apôtre des nations, s'appuie sur une haute épée, figurant le glaive de sa puissante parole et l'instrument de son martyre. Jean, l'apôtre bien-aimé, élève son regard vers le ciel pour y lire les mystères divins, et y puiser ce sublime précepte qu'il enseigna aux fidèles : de *s'aimer les uns et les autres*. Jacques, évêque de Jérusalem, regarde le spectateur

avec une sainte autorité, en indiquant du geste son épître catholique, où il recommande les pauvres. Jude, son frère, semble veiller à ce troupeau du Seigneur, qu'il exhorte dans son épître à combattre pour la foi. Cette composition offre un caractère de gravité esthétique d'autant mieux sentie, que saint Bonaventure dit que les trois vertus théologales sont personnifiées en saint Pierre, saint Jacques et saint Jean : Saint Pierre désigne *la foi;* saint Jacques, *l'espérance*, et saint Jean, *la charité* (1).

Dans le vitrail suivant, l'illustre martyre sainte Philomène presse sur son cœur un lis, emblème de sa pureté virginale et de son triomphe par la foi. Le sujet de la verrière voisine est le martyre de saint Laurent. Au centre d'une place entourée de monuments de style byzantin, le courageux diacre est assis sur un gril s'élevant au-dessus d'un brasier ardent. Son corps, peut-être un peu trop athlétique, ne paraît avoir encore souffert aucune altération, bien que les actes de son martyre disent qu'il avait été préalablement déchiré à coups de fouet; mais la douleur qu'il ressent est visible dans ses traits; il se roidit en écartant fortement les bras et les jambes. Malgré toute la réserve que nous voulons mettre dans notre critique, il nous paraît physiquement impossible que le patient pût subir un supplice aussi cruel, assis, et sans avoir les membres assujettis par des entraves. Puis, si on examine la forme du gril telle qu'elle a été donnée par Gallonius, dans son traité *de Martyrum cruciatibus,* on n'y trouve aucune similitude avec celle-ci. Le gril de fer, *craticula ferrea,* s'élevait sur quatre pieds très-courts, et le martyr n'y était point assis, mais étendu sur les barreaux. Par cette attitude et ces contorsions exagérées, la physionomie du saint diacre est loin de paraître calme et résignée. Il est soutenu par un ange, symbole de la grâce, sans laquelle rien ne peut s'accomplir. Son vêtement est vert, couleur de l'espérance. Un autre ange lui montre le ciel pour soutenir son courage, et se dispose à recevoir son âme, pour la conduire devant le trône de Dieu. La robe de cet esprit aérien est d'azur, et ses ailes sont de couleur de feu, emblème de l'amour du saint lévite pour la divinité. Il eût été sans doute plus convenable de faire planer ces deux anges au-dessus du martyr; mais nous présumons que l'artiste sacrifiant, dans un but hiératique, la réalité au symbole, aura voulu traiter ces grandes scènes du point de vue purement mystique, et

(1) « Petrus qui interpretatur agnoscens designat fidem; Jacobus qui luctatur, « Spem; Joannes, qui in quo est gratia, caritatem. » S. Bonav. *in Luc.* VIII.

qu'afin d'éloigner les bourreaux, il a placé ses saints dans les bras des anges, ministres de la volonté divine.

Dans la vitre qui suit, saint Laurent debout et tenant dans la main la palme, glorieux prix de son sacrifice, est appuyé contre le gril sur lequel il l'offrit. (Voy. pl. 80.) Sa figure exprime le bonheur qu'il goûte de se trouver, après avoir traversé la mer Rouge du martyre, auprès de Jésus-Christ, par qui seul nous avons accès à l'héritage céleste. Contrairement à l'usage invariable consacré par l'iconologie chrétienne, la dalmatique du saint diacre est remplacée par un ample manteau brun, doublé d'un vert émeraude d'une extrême crudité, dont on retrouve ailleurs les tons criards trop fréquemment employés.

La fenêtre centrale participe également de la donnée générale, et domine solennellement sur l'ensemble de ces compositions. Jésus-Christ y apparaît vêtu d'un pallium rouge, parsemé d'étoiles, symbole de son règne éternel dans le ciel. Ses traits calmes et doux expriment, à travers leur majestueuse gravité, cette beauté physique véritable type de la perfection morale qu'il est impossible de ne pas attribuer à l'homme-Dieu. Jésus-Christ est debout sous un riche portique, dont les colonnes latérales reposent sur des consoles terminées par les quatre animaux mystérieux de la vision d'Ézéchiel; animaux que l'iconologie sacrée attribue comme types aux quatre évangélistes, d'après l'opinion de saint Jérôme. Le verbe de Dieu tient l'univers d'une main pour manifester sa puissance; de l'autre il bénit pour montrer sa bonté, et il se présente de face pour indiquer qu'il s'adresse à tous. Dans le soubassement sous les pieds du Sauveur, trois anges sortant d'une radieuse floraison tiennent un philactère où sont inscrites ces premières paroles de l'Évangile de saint Jean : *In principio erat verbum.* Cette verrière est d'un aspect gracieux et d'un ton suave autant que vigoureux. Aujourd'hui qu'on délaisse d'une manière si triste les saintes traditions de l'antiquité ecclésiastique, nous aimons à retrouver ces types consacrés avec les premiers siècles, et conservés avec tant de respect durant tout le moyen âge.

A la droite du Rédempteur, en s'avançant du côté nord du chœur, on voit, dans la verrière qui suit, sainte Apolline debout, les yeux élevés vers le ciel, et vêtue, comme saint Laurent, de la pourpre des martyrs. La béatitude est empreinte sur les traits de cette courageuse servante du Christ. Sa noble attitude et l'expression mystique de son regard, laissent deviner un type de beauté dont les créatures de la terre ne peuvent donner l'idée. Cependant sa légende dit que son grand âge et sa vertu la rendaient également respectable. Les mains

de la sainte paraissent un peu fortes et trop transparentes : ce dernier inconvénient tient plutôt au trop peu d'épaisseur du verre, ou à la vitrification de la couleur, qu'à la faute de l'artiste; car un vitrail ne peut se peindre comme un tableau, et l'artiste verrier ne peut pas disposer du verre comme le peintre de sa toile.

Le sujet de la verrière suivante est le martyre de sainte Apolline. L'artiste a eu l'ingénieuse pensée de placer cette scène de douleurs en regard du martyre de saint Laurent et dans une position identique, à cause de l'analogie de leurs souffrances, puisque ces deux bienheureux sont morts par le feu, et que d'ailleurs cette vierge est honorée d'un culte spécial et ancien dans cette église. Une lettre de saint Denys d'Alexandrie, rapportée par Eusèbe (liv. VI^e^, ch. XLI et XLII), dit qu'après avoir cassé les dents de la sainte on alluma un grand feu, avec menace de l'y précipiter si elle refusait de proférer certaines paroles impies. Qu'ayant obtenu quelques instants pour réfléchir sur le parti qu'elle devait prendre, elle se jeta aussitôt dans le brasier pour convaincre ses persécuteurs de la libre volonté de son sacrifice, et qu'elle y rendit son âme au Seigneur. Or, pour écarter toute pensée de suicide, un ange pousse la sainte avec une sorte d'autorité vers le bûcher ardent, tandis qu'un autre esprit céleste tient la palme qui va devenir le prix de sa constance. Cette idée insolite du peintre pourrait être logiquement critiquée par ceux qui savent dégager la vérité de son enveloppe symbolique, s'il n'était évident qu'en prenant ce parti, il savait que les pères de l'Église n'ont loué cet acte courageux de sainte Apolline que parce qu'ils présumaient, avec saint Augustin, qu'elle avait agi par une inspiration particulière du ciel, ou que, du moins, son action était l'effet d'une pieuse simplicité, qui avait pour principe la ferveur du zèle et de la charité.

La dernière fenêtre représente saint Domnole, abbé de l'ancien monastère de Saint-Laurent, sous la race mérovingienne, et depuis évêque du Mans. Il est vêtu de l'ample chasuble tombant sur les bras, en usage du XI^e^ au XV^e^ siècle; mais la mitre et la crosse se rapprochent trop de notre facture moderne. Cette verrière, moins éclatante que les autres, se distingue par une pureté, une finesse et une agréable variété dans les tons. L'ombre de la tour contribue peut-être aussi à la rendre plus harmonieuse, en atténuant doucement les flots de lumière qui inondent les autres parties du chœur.

Dans l'ogive muette ou fenêtre feinte qui termine le chœur de ce côté, les quatre évangélistes exécutés en peintures murales complé-

teront incessamment cette ingénieuse tropologie mystique. Chacune des quatre grandes figures isolées se dresse dans une niche à colonnettes couronnée d'un dais en pyramide déchiquetée, imitant l'élégance du style ogival de la fin du XV^e siècle. Dans les soubassements, des anges déroulent des cartels où sont tracées des inscriptions analogues aux sujets.

M. Gallimard s'est trompé en plaçant au nombre des patrons de cette église sainte Philomène, dont le culte est très-récent. Il eût suffi à cet estimable artiste, pour éviter cette erreur, peu grave d'ailleurs, d'examiner la sculpture des vantaux de la grande porte occidentale : il y aurait vu les trois vocables sous lesquelles ce temple a été assurément consacré : saint Laurent, saint Jean-Baptiste, et la Visitation de Notre-Dame. Ces deux derniers sujets auraient dû trouver place dans la vitrerie du chœur, mais on pourra les placer ultérieurement dans deux des fenêtres les plus voisines. En résumé, l'ordonnance générale de cette décoration est sage et religieuse; l'ornementation en est savante et accuse le progrès de l'art de la vitrerie peinte à notre époque ; car on remarque aujourd'hui un immense perfectionnement dans la facture technique, dans l'agencement et l'assemblage des pièces de verre, dont les résilles de plomb qui les unissent se plient imperceptiblement et suivent, avec une harmonieuse intelligence, les contours du dessin et des figures.

Nous ne terminerons pas cet examen des verrières du chœur de Saint-Laurent sans faire remarquer le caractère touchant de ces divers sujets, dont l'unité morale forme un véritable poëme en peinture diaphane : poëme qui met en lumière les pieuses convictions de l'artiste, et qui tend à prouver que la religion et la poésie des œuvres chrétiennes sont deux grandes synthèses que l'esprit analytique des philosophes du siècle dernier repoussait et ne comprenait pas. Mais, grâce à Dieu, il existe aujourd'hui des hommes qui se croient chargés de remplir la sublime vocation des arts. M. Gallimard, digne élève de M. Ingres, et M. Lami de Nozan, nous paraissent avoir choisi leur place parmi ces artistes sérieux qui forment le germe d'un véritable développement dont il est permis aux hommes de foi et aux admirateurs de l'art catholique d'attendre d'heureux et durables résultats.

TROCHE.

Paris, le 31 décembre 1847.

# DU PERSONNAGE DE LA MORT

ET

# DE SES REPRÉSENTATIONS DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE.

(DEUXIÈME MÉMOIRE.)

## LA MORT CHEZ LES POPULATIONS HELLÉNIQUES ET ITALIQUES.

Tout respire la douceur et la paix dans les allégories sous lesquelles l'art grec a peint la mort. Un génie ailé, aux traits juvéniles, qui dort appuyé sur un flambeau renversé, telle avait été l'image adoptée par les sculpteurs anciens pour représenter la mort, c'est-à-dire l'état mystérieux dans lequel passe l'âme au sortir du corps. Cette existence inconnue, la philosophie populaire se plaisait à l'envisager comme un long et paisible repos, comme un perpétuel sommeil qui venait mettre un terme aux fatigues, aux tribulations de la vie. C'était du moins parmi les idées qui avaient cours sur cet éternel objet de nos doutes, une de celles qui causaient le moins d'effroi à l'esprit hellénique, et ce dut être naturellement celle à laquelle s'attachèrent de préférence les artistes; car tout en réveillant une pensée funèbre dans l'âme du public, ils voulaient le préserver du moins d'un sentiment d'horreur qui eût fait repousser leur œuvre et n'eût pas permis d'apprécier leur talent. Cette assimilation de la mort au sommeil se rencontre, en Grèce, dès la plus haute antiquité, dans les chants des poëtes, comme dans la bouche des philosophes ou sous le ciseau des artistes. Hésiode, dans sa *Théogonie* (v. 756-759), appelle le Trépas le frère du Sommeil. Un hymne orphique adressé au Sommeil tient le même langage (hymn. 84 (85), ed. Hermann, p. 350). «Le Sommeil, dit un poëte gnomique (1), prépare à mourir, c'est lui qui entretient la vie; il est l'image du mystère de la mort. »

(1) *Poem. gnom.*, ed. Brunck, p. 243.

Secundus, dans ses sentences (2), appelle celle-ci Αἰώνιος ὕπνος, ὕπνου πατήρ. On connaît le mot de Gorgias expirant : « Je sens que le Sommeil commence à me livrer à son frère (3). » Coluthus s'inspirant des poëtes anciens, dit de même d'Hermione prête à se livrer au sommeil, qu'inclinant sa tête, elle tomba dans les bras du Sommeil, frère de la Mort, « car ils ont, ajoute-t-il, une origine commune et jouissent des mêmes droits : »

. . . . εἰ γὰρ ἐτύχθη
Ἄμφω ἀναγκείη ξυνηΐα πάντα λάχοντα
Ἔργα παλαιοτέροιο κασιγνήτοιο διώκειν.
*Raptus Helenæ*, v. 357-359.

La mort prit donc, en vertu de cette manière de voir, le nom moins terrible de ἱερὸς ὕπνος, d'ἀναγκαῖος ὕπνος, d'ὀφειλόμενος ὕπνος (4), et la formule *somno æternali* inscrite sur les tombeaux, rappela aux vivants cette douce croyance que la mort est le plus paisible des sommeils, car ce sommeil n'est jamais agité par la pensée du réveil et du retour du travail.

Cette idée apparaît sans cesse dans les bas-reliefs des monuments funéraires. Le génie du repos passager fait fréquemment pendant à celui du repos éternel. On sait que sur le coffre de Cypsélus, le Sommeil et la Mort étaient représentés dans les bras de la Nuit (5). Ce sont souvent les mêmes attributs, les mêmes traits (6); mais souvent aussi on a donné au dernier une physionomie, une attitude qui le distinguent; on a placé entre ses mains des objets qui font allusion à l'idée funèbre qu'il montre, en la voilant. Il croise la jambe gauche devant la droite, le bras appuyé sur la tête, pour indiquer qu'il repose et n'est pas seulement arrêté (7); sa physionomie respire une douce mélancolie; il tient parfois une couronne et un papillon (8). Enfin ce flambeau dont il presse la flamme contre le sol, annonce qu'il éteint le feu de la vie. Image que les anciens aimaient à repro-

(2) Secund *Sentent.*, ed. Orelli, c. XIX, p. 226. (Ap. *Opuscul. mytholog. phys. et ethic.*, ed. Amstel. 1688, p. 639.)

(3) Ælian., *Hist. var.* II, 35.

(4) Cf. Meursii *Comment. in Lycophron. Cassand.*, v. 430.

(5) Pausanias, V, 18, 1.

(6) Voy. Righetti, *Descrizione del Campidoglio*, tav. 302. Zoega, *Bassirilievi antichi di Roma*, tav. 15, t. I, p. 61; t. II, p. 214. Gerhard, *Antiken Bildwerken*, texte, p. 241 et suiv.

(7) Voy. Visconti, *Museo Pio-Clementino*, tav. XIII.

(8) Voy. Bellori, *Admiranda*, t. VI, p. 372, t. LXXIX. Bellori n'a pas reconnu le caractère de ce génie que Lessing a fort bien expliqué. Voy. Gerhard, *Antiken Bildwerken*, texte, p. 258.

duire pour annoncer la fin de nos jours, et qui faisait dire à Marc Aurèle : « Tel qu'un flambeau qui se consume en s'allumant, nous commençons à mourir en naissant, » et inspirait ce vers charmant à Ovide :

« Et face pro thalami, fax mihi mortis adest. »
Epistol. XVI, 172.

Un masque est placé parfois au pied de ce génie, pour indiquer que le rôle était fini, et ce symbole semble avoir dicté à J.-B. Rousseau les vers fameux : *Le masque tombe, l'homme reste*, etc.

Ces images funèbres se retrouvent sur les pierres gravées (9), les médailles, et principalement sur celles de la Thrace. On voit le génie funéraire sur les monnaies impériales de Nicopolis ad Istrum, de Philippopolis, d'Ulpia Serdica, d'Hadrianopolis, de Plotinopolis, de Trajanopolis, toutes villes de la Thrace. Sur des médailles de Sicyone d'Achaïe, le génie tient le masque et le flambeau ; et on le rencontre aussi sur celles de Dorylée de Phrygie (10).

Que ces allégories étaient touchantes et qu'elles étaient dignes d'un peuple qui avait élevé le beau au rang des vertus, et qui substituait à toutes les figures hideuses, des formes nobles ou douces, grandioses ou gracieuses ! Ainsi représenté, le trépas se dépouillait de toutes ses horreurs, et l'homme apprenait à contempler avec un sentiment de tristesse, mais de pieuse résignation, l'heure fatale où, comme ce génie, il dormirait pour toujours. Sa fin lui apparaissait alors telle que le plus naïf et le plus vrai de nos poëtes veut qu'elle soit pour le sage, comme *le soir d'un beau jour* (11).

Un des plus savants archéologues de l'Allemagne, M. Ed. Gerhard (12), a vu, dans ce génie funèbre, une image de l'âme, du génie ou du démon, personnification de la partie divine et immortelle de l'âme humaine. Rapprochant ce personnage des amours ou génies des mystères, il a fait ressortir leur parfaite ressemblance et il en a conclu leur identité. Déjà, avant lui, un archéologue non moins distingué, M. Welcker (13), avait regardé ce génie funèbre comme celui de la vie. C'est en effet le démon qui accompagne l'âme et fait en quel-

(9) Lachau et Leblond, *Pierres gravées du Cabinet d'Orléans*, t. I, p. 167.
(10) Mionnet, *Descript. des médailles antiq.* I, p. 420, n° 368 ; I, p. 434, n° 381 ; IV, p. 287, supplém. ; II, p. 166, n° 635, p. 304, 451, n° 468, p. 496, n° 1728 ; IV, p. 72, n° 144.
(11) Lafontaine, *Philémon et Baucis*.
(12) *Antiken Bildwerken*, texte, p. 240, taf. XX.
(13) *Zeitschrift*. III, s. 465.

que sorte un seul être avec celle-ci, au moment où elle entre dans son enveloppe terrestre, et qui s'envole quand la destruction vient à atteindre le corps. C'est celui qui porte au ciel l'âme qui a obtenu l'apothéose. Sur les médailles et les bas-reliefs on le voit, un flambeau dans chaque main, s'élevant chargé de l'âme divinisée (14). Cette alliance intime et mystique de l'âme humaine et du génie divin qui est réuni à elle par une sorte d'union hypostatique, était allégoriquement représentée dans le récit si gracieux et si suave des amours de l'Amour (15) et de Psyché. Sur le bas-relief de Prométhée au Capitole, où est figurée toute l'histoire de l'âme et de la vie humaines, on voit ces deux amants exprimer par leur amoureuse étreinte l'union intime qui va s'accomplir entre le νοῦς ou δαίμων et la Ψυχή. Eros était, dans la doctrine platonicienne, une personnification du δαίμων humain. Ce génie, qui renverse son flambeau, est représenté placé près de l'image que Prométhée vient de fabriquer (16).

Le génie qui paraît sur les sarcophages nous semble donc une image de l'état de l'âme après la mort : il rappelle qu'au sortir de la vie notre âme dort d'un paisible sommeil. Ce génie n'est donc point précisément, comme l'avait dit Lessing, une image de la mort, de l'action de mourir ; il ne représente pas ce moment terrible et brusque où le corps devient froid, les traits immobiles, où le regard s'éteint et les membres se roidissent, mais il figure le repos éternel qui suit cet instant fatal. Le génie c'est l'âme, ou du moins sa partie immatérielle et divine, ce flambeau c'est le feu de la vie qu'il fait couler dans nos veines, et qui cesse de se consumer, une fois que la destinée a prononcé notre irrévocable arrêt.

Si l'état mortel, l'état dans lequel est l'homme qui n'existe plus, *Todeszustand*, comme disent les Allemands par une expression pour laquelle nous manquons d'équivalent, s'offrait sous une forme aussi douce, aussi attachante, la mort, au contraire, le moment où l'homme expire, la puissance mystérieuse qui frappe son corps de destruction,

(14) Voy. *une médaille de Faustine*, Vaillant, pr. I, p. 81, II, p. 166, p. 133. Rasche, *Lexic. rei num.* Voc. *Consecratio*, *Æternitas*. Sur l'arc de triomphe élevé sur la voie flaminienne, à Rome, Faustine est représentée portée au ciel par ce génie, qui est du sexe féminin, et tient un flambeau. *Museum capitolinum*, III, tab. 12. C'est une des *junones* ou génies tutélaires des femmes.

(15) Eros était la force vitale, le principe aimant et divin qui est répandu dans l'univers et anime chaque être. Platon, *Conviv.*, p. 202, 203. Ἔρως δαίμων μεγάς, καὶ γὰρ πᾶν τὸ δαιμόνιον μεταξύ ἐστι θεοῦ τε καὶ θνητοῦ. Ce qui montre qu'Ἔρως était le lien immatériel qui existait entre l'homme et la divinité.

(16) *Museum capitolinum*, III, tab. 25.

se présentait à l'imagination sous des traits redoutables, sous un aspect horrible. L'idée du trépas évoquait dans l'esprit les plus hideux fantômes, car c'est une loi de notre être, un effet du principe de conservation que Dieu a placé dans toutes les créatures animées, d'éprouver pour sa fin dernière une aversion instinctive et profonde. Τὸν τῆς ψυχῆς ἀπὸ τοῦ σώματος χορισμὸν ὃν δὴ εἰώθαμεν ὀνομάζειν, dit l'auteur du traité *de Contemnenda Morte*, πάντες μὲν φρίττουσι, πάντες δὲ πάντων χείριστον οἴονται (17).

Tant était grand cet effroi causé par la mort, qu'on évitait presque toujours d'en prononcer le mot, et qu'on avait recours à des euphémismes pour désigner le moment fatal. L'esprit superstitieux des païens leur faisait regarder comme de funeste augure, comme *ominosum*, les expressions où le nom de la mort figurait en toutes lettres (18) et l'on exprimait par ces mots : ὕπνει, οἴχεται, πάγει, *abiit*, *discessit*, ou encore par ces paroles : *actum est*, *hoc nihil est*, *ilicet* le fait de la mort d'une personne, ainsi qu'on le voit dans l'*Eunuque* et le *Phormion* de Térence.

En écartant le mot, on chassait de la sorte l'image lugubre qu'il réveillait, image qui ne se présentait déjà que trop à l'âme en proie à la tristesse ou à la crainte, comme Ovide l'a si bien dépeint dans ces vers qui respirent une touchante mélancolie :

> Quocunque aspicio, nihil est nisi mortis imago,
> Quam dubia timeo mente, timensque precor.
> *Trist.*, I, XI, v. 23, 24.

La mort se présentait à l'imagination des anciens comme un effet de l'inflexible arrêt de la destinée, puissance mystérieuse et irrésistible, appelée tour à tour Ἀνάγκη, Αἶσα, Εἱρμαρμένη, Πεπρωμένη (19), chez les Grecs, et *Fors*, *Fortuna*, *Fatum*, *Necessitas*, chez les Latins (20); chez les Etrusques elle paraît avoir reçu le nom de *Nortia* (21), et chez les peuples de la Syrie elle s'appelait גד, *gad* (22).

(17) *Cydonii sive Nemesii de contemnenda Morte*, ed. Kuinoel, p. 2. (Leipzig. 1786.)

(18) Plin. Jun. *Epist.*, lib. I, 1. Virgil. *Æneid.*, II, v. 325. Tibull. *Eleg.* III, 5.

(19) Voy. à ce sujet le savant mémoire de Daunou, sur le Destin dans les idées des anciens philosophes, *Mém. de l'Acad. des Insc. et Bell. Lett.*, nouv. série, t. XV, p. 49 et suiv.; et Blümner, *Ueber die Idee des Schicksals*, p. 115.

(20) Voy. l'art. *Fatum* de M. Preller, dans Pauly, *Real Encyclopædie der classischen Alterthumswissenschaft*, t. III.

(21) Voy. Ott. Müller, *Die Etrusker*, t. II, s. 54, 329, 331. Le nom de cette déesse paraît avoir été d'abord *Nevortia*, *Neverita* (de Nevorsus). Voy. Gerhard, *Die Gottheiten der Etrusker*, s. 42.

(22) C'était le nom de la planète Jupiter, qui présidait au bonheur. Cf. Is. LXV,

Cette nécessité fut regardée tantôt comme placée au-dessus des divinités même, tantôt comme l'expression même de la volonté suprême du maître des dieux et de l'univers. Elle gouvernait tous les événements de ce monde, réglait inflexiblement l'ordre des choses. C'était une véritable providence sans entrailles et sans miséricorde, qui résumait en elle les lois immuables et irrévocables de l'univers (23). Quand elle prononçait sur l'humaine destinée, sur le moment où la vie de chacun devait avoir un terme, quand elle rendait la sentence de mort, elle prenait le nom de Μοῖρα, la Parque. Ce nom devint de la sorte synonyme de Αἶσα (24); les épithètes qui sont données à la Μοῖρα, montrent que celle-ci n'était qu'une personnification d'ἀνάγκη et des autres divinités du destin. Ainsi Μοῖρα est appelée par Hérodote πεπρωμένη (25). Les noms d'Αἶσα et de Μοῖρα renferment l'un et l'autre l'idée de *partage* (μείρω, δαίω, δαίσω) (26) que l'on retrouve aussi dans le mot d'Εἱρμαρμένη (27). La destinée était considérée comme assignant à chacun sa part, ou comme apportant à chacun son lot, ainsi que l'exprime le nom de Πεπρωμένη (radic. πορεῖν), et celui de *Fortuna*, radical, *fur, for*, du grec φοράω, porter, apporter.

Dans le système qui subordonnait les choses à la volonté divine, Μοῖρα personnifiée était l'exécutrice de celle-ci, elle constituait en quelque sorte le verbe de Jupiter, qui recevait alors le surnom de Μοιραγέτης, était regardé comme le père des Parques (28). Dans le système où elle dominait la puissance divine, elle conduisait le sort des hommes de son propre mouvement : θνατὸν οὕτω καὶ σθένος ἄγει Μοῖρα, dit Pindare (30).

Quand Μοῖρα ou la Parque (*Parca*), comme disaient les Latins (31),

II, et Gesenius, *Comment. in Is.* II, p, 285 sq. Quoique le nom de *Gad* se prît généralement dans le sens de *bonheur, bonne fortune*, la racine de ce nom, גדד, presser, introduire de force, la rapproche de *Nortia* et de Ἀνάγκη.

(23) Dans les idées des philosophes, le destin est doué cependant d'intelligence et paraît avoir été la raison universelle. Voy. Daunou, mém. cité, p. 63.

(24) Cependant l'auteur du traité aristotélique *de Mundo* (VII, 3) regarde Αἶσα comme le résultat de la contraction de ἡ ἀεὶ οὖσα. Nous n'adoptons pas cette étymologie, qui ne nous semble pas conforme au sens attribué ordinairement à ce mot.

(25) Hérodot. I, 91, τὴν πεπρωμένην μοῖραν ἀδύνατά ἐστι ἀποφυγέειν καὶ θεῷ.

(26) Voy. Lydus, *de Mensibus*, IV, p. 55, ed. Bekker. Lydus donne pour radical à ce mot εἱρμός, *lien, nœud*; Henri Estienne le tire de μείρω.

(27) Cf. Lyd. l. c. On peut aussi faire dériver le nom de Πεπρωμένη de περατόω, *je finis, je termine*. Cf. Daunou, mém. cité, p. 50.

(28) Hesiod. *Theogon.* 904. Apollod. I, 3, 1.

(29) *Nemeen.* XI, v. 54, 55.

(31) Ce mot est dérivé de *Partiri*, dont la racine *Pars* nous ramène au même sens que Μοῖρα.

avait prononcé, une cause occasionnelle quelconque amenait la mort du condamné. C'est ainsi que Quintus Calaber fait dire à Ulysse : « C'est la Parque (Αἶσα) et non moi qui ai mis fin aux jours du fils de Telamon.»

Χόλου δέ οἱ οὔτε ἔγωγε
Αἴτιος, ἀλλά τις αἶσα πολύστονος ἥ μιν ἔδαμνε.
v. 579, 580.

Plus tard, on scinda en trois personnifications cette individualité, μοῖραι τρίμορφοι, et on reconnut trois déesses présidant aux trois parties de la destinée envisagée dans son rapport avec la durée, celle du passé, du présent et de l'avenir. Il y eut ainsi trois Μοῖραι, trois *Parcæ* ou *Fata*, auxquelles on attribua des noms particuliers qui rappelaient également les divers modes d'action du destin (32).

Ces Parques furent représentées filant les humaines destinées, ainsi que le rappelle l'épithète de κλωθῶες, fileuses, donnée tantôt à toutes trois, tantôt à l'une d'elles. Cette idée se trouvait déjà renfermée dans le nom d'Εἱρμαρμένη, dont le radical εἴρω signifie *nouer, enfiler*. Le nom de Λάχησις, porté par une des Parques, exprimait l'idée de part, chose échue en partage, comme le mot Μοῖρα, et celui d'Ἄτροπος indiquait le caractère irrévocable du destin. Le fil s'est souvent offert comme symbole de la destinée à l'imagination des hommes. Les Nornes scandinaves, qui répondent, comme les Parques, aux trois époques de la durée (33), filent aussi le sort des mortels; et chez les anciens Prussiens, Laima, la déesse de la fortune, file de même les destinées (34). Enfin Holda, Behrta, Abundia, et diverses autres divinités germaines ou celtiques qui répondent à la fortune latine, sont regardées comme des fileuses (35). Nos fées descendantes des Fata latines et des Μοῖραι ou Mîres helléniques,

(32) « Tria autem fata finguntur in colo, in fuso digitisque fila ex lana torquen-« tibus, propter trina tempora : præteritum, quod in fuso jam netum et involutum « est, præsens quod inter digitos nentis trahitur, futurum in lana quæ colo impli-« cata est, et quod adhuc per digitos nentis ad fusum tanquam præsens ad præ-« teritum trajiciendum est. S. Isidor. Hispal. *Etymol.*, VIII, II, § 92. Voy. notre dissertation intitulée : *Les fées du moyen âge*, et l'article *Fée, de l'Encyclopédie moderne*, dirigée par M. L. Rénier, qui lui sert de complément.

(33) Mone, *Geschichte des Heidenthums in nœrdlichen Europa*. Th. I, s. 348, 351 sq. Nyerup, *Uebersicht der Geschichte des studiums der skandinavischen Mythologie* (Kopenh. 1816), s. 64 sq. Legis, *Alkuna, nordische und nordslawische Mythologie*, s. 158.

(34) Fr. Zschokke, *Altpreussische Sagen und Denkmæler*, th. I, s. 99. (Leipzig 1845.)

(35) Jac. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2e ausg. s. 238, 377, 388.

sont, ainsi que les *Deæ Mairæ*, leurs mères, représentées avec des quenouilles (36).

Toutefois, l'usage de désigner le sort (μόρος) par une personnification unique et féminine, μοῖρα, n'en subsista pas moins, et garda ainsi la trace du dogme primitif. Sur les inscriptions funéraires, notamment, le mot μοῖρα continua d'être employé au singulier dans le même sens que αἶσα, ainsi que l'établissent ces mots gravés sur le tombeau d'une jeune fille : Ἑξαέτη λυγρὴν μοῖραν ἐνεγκαμένην (37).

Le substantif latin *mors* est dérivé du nom de la Parque chez les anciens peuples italiques, *Morta*, *Morsa*, forme italique de Μοῖρα (38). Cette *Morta* est désignée sur les monuments étrusques par celui de *Muira;* sur un beau miroir du musée de Chiusi, elle est figurée personnifiant la destinée fatale des Niobides qu'Apollon et Diane percent de leurs traits (39).

La Parque n'exécutait généralement pas elle-même l'arrêt qu'elle avait rendu. Elle confiait à de farouches et cruels ministres le soin de frapper les hommes du coup mortel. Ces ministres étaient les Kêres, divinités sanguinaires qui enlevaient au milieu des combats ceux qui leur étaient désignés. La Kêr semble au reste n'être qu'une personnification de la destinée considérée comme jouant un rôle léthifère. Son nom est emprunté au radical sanscrit *kala*, partage (40), et avait par conséquent, à l'origine, la même signification que μοῖρα (41). La κήρ est représentée par les poëtes et les artistes sous les traits d'une femme ailée, aux dents proéminentes et aiguës, aux ongles crochus (42); elle porte des ailes aux pieds et au dos (43). La

(36) Voy. notre dissertation sur les fées et l'article *Fée* dans l'*Encyclopédie moderne*, cité ci-dessus.

(37) Bœckh, *Corp. insc. gr.*, t. I, n° 1003, p. 545 (Insc. athen.).

(38) Aulu Gell., III, 16. Hartung, *Religion des Rœmer*, II, s. 233.

(39) *Museo Chiusino*, pl. 108. *Annal. de l'Instit. archéol. de Rome*, t. VIII, p. 172.

(40) Le mot Κήρ vient du radical sanscrit *kala*, partage, il appartient à la même famille de mots que κηρέσιος, κηρκίνω, ἐπικήριος, Benfey. *Griechischen Wurzellexicon*, t. I, s. 40; t. II, s. 172. Pott, *Etymologische Forschungen*, II, s. 601.

(41) Μοῖρα vient du radical Μερ, qui signifie *partage*, lequel est emprunté au radical sanscrit *Meishje*. Cf. Benfey et Pott, o. c. Ce radical a donné naissance au slave *mjra*. Cf. G. Dankovzky *Die Götter Griechenlands*, s. 63, 115 (Presburg, 1841).

(42) Κῆρες κυάνεαι, λευκοὺς ἀραβεῦσαι ὀδόντας
Δεινωποί, βλοσυροί τε, δαφοινοί τ' ἄπληστοί τε
Δῆριν ἔχον περὶ πιπτόντων. . . .
. . . . . .
Βάλλ' ὄνυχας μεγάλους. (*Scut. Hercul.*, v. 250-254.)

(43) Panofka, *Cabinet Pourtales*, pl. XL, p. 80.

couleur de sa peau était noire, κῆρα μέλαιναν, comme dit Homère (44), ou bleuâtre, Κῆρες κυάνεαι, comme dit Hésiode (45), et son visage hideux. L'image de ces Kêres semble avoir été inspirée par la vue d'un mourant. Les anciens avaient remarqué, en effet, que les ongles noirs, les doigts des pieds et des mains rétractés annoncent la cessation de la vie (46). Pénélope compare, dans l'*Odyssée*, Antinoüs, l'un de ses prétendants, à la noire Kêr:

Ἀντίνοος δὲ μάλιστα μελαίνῃ κηρὶ ἔοικεν.
XVII, v. 500.

Les Kêres représentaient la mort; elles étaient l'image de Thanatos. Aussi voyons-nous que sur le coffre de Cypselus tandis que le sommeil était figuré de couleur blanche, la mort avait reçu un visage noir, et que ses pieds étaient crochus, διεστραμμένον τοῦς πόδας (47), comme ceux des divinités léthifères. Homère fait enlever sur le champ de bataille le corps de Sarpédon par Hypnos et Thanatos (48), tandis qu'ailleurs ce sont les Kêres qui, au fort de la mêlée, remplissent cet office,

Ἀμφὶ δὲ κῆρες ἔθυνον ἀμείλιχοι· ἐν δ' ἄρα τῆσι
Φοίτα λευγαλέου θανάτου μένος,

écrit Quintus Calaber. (Par. V. v. 34, 35.)

La Kêr frappait violemment celui dont la mort était prononcée, Κῆρ βιαία, comme dit l'auteur de l'hymne homérique à Mars (v. 17). Elle ravissait l'âme des mortels pour la conduire au ténébreux séjour. « Les inflexibles Kêres de la mort l'ont emporté dans la demeure de Pluton, dit dans l'*Odyssée*, Homère en parlant de Castor, fils d'Hilax (49). » Et l'on avait expliqué souvent leur nom par cette cir-

(44) *Odyss.* XXII, v. 330. XXIV, v, 127. *Iliad.*, II, v. 854. V, v. 22, 83.

(45) Hésiode, l. c.

(46) Hippocrat. *Aphor.*, sect. VIII, 12, 13.

(47) Lessing s'est efforcé vainement de prouver que par cette expression Pausanias avait voulu dire que la mort avait les jambes croisées. Le mot διεστραμμένος ne saurait présenter ce sens, et répond tout à fait au latin *valgus*. (Cf. S. Joan. Chrysost.; *in Epist. ad Ephes.*, ed. Eton., p. 865, ligne 11.) Lorsque Pausanias veut dire qu'une jambe est placée devant l'autre, il se sert d'autres termes. Cf. El. II, 25. Voy. la Dissertation de Lessing, trad. par Jansen, dans le Recueil de pièces intéressantes du même, p. 29 et suiv., et notamment l'exempl. de la Biblioth. de l'Institut dans lequel se trouvent de savantes annotations de M. Hase.

(48) *Odyss.* XIV, v. 207 sq.

(49) Les lexicographes grecs font généralement dériver le mot de κήρ, de χείρ, main; parce que κήρ signifie *celle qui saisit*. Phavorinus dit dans son lexique (Col. 1401, ed. Basil. 1538): Κὴρ ἐπὶ μὲν θανάτου ὀξυνέται, ὥσπερ καὶ χείρ· γίνεται δὲ ἀπὸ τοῦ χηροῦ τὸ εὑρίσκω κῆρ καὶ κήρ. MM. Pott et Benfey ont remarqué que le mot κήρ pouvait aussi venir du sanscrit *kîr-na*, détruire.

constance, c'est que l'épithète de μεμόρμεναι donnée à ces divinités rappelle leur relation avec la Parque, Μοῖρα, qui les envoie (50).

Ces Kères sont plus d'une fois représentées sur les vases peints (51); elles étaient au nombre de deux (52), dans les traditions de Delphes (53), nombre qui était aussi celui des Μοῖραι, avec lesquelles elles se confondaient souvent. Celles-ci étaient figurées parfois ailées, de même que les Kères. Hésiode donne la Nuit pour mère aux unes et aux autres (54), et le scholiaste de ce poëte emploie les deux mots Μοῖρα et Κήρ comme synonymes (55). On rencontre indifféremment les expressions de Κὴρ θανάτοιο ou Μοῖρα θανάτοιο : l'idée de Κήρ et de mort s'unirent étroitement. Voilà pourquoi on rencontre chez les poëtes les deux mots très-fréquemment réunis, ainsi que le démontre l'expression Κὴρ θανάτου que nous venons de citer (56):

Διογενὴς Ὀδυσσεύς, θάνατον καὶ κῆρας ἀλύξας,

dit Homère (57), pour exprimer qu'Ulysse, arrivant chez les Phéaciens, avait échappé à mille dangers mortels; et Théognis (58), prenant le mot Κήρ dans le sens même de l'action de mourir, échange l'une pour l'autre les expressions de Κήρ et θάνατος, lorsqu'il s'écrie :

Θάνατος γὰρ ἀναιδὴς
Πρόσθεν ἐπὶ βλεφάροις ἕζετο κῆρα φέρων (59).

(50) Voy. une épitaphe composée par Diodore le grammairien, ap. Jacobs, *Anthol. græc.*, t. I, p. 519, n° 700.

(51) Voy. sur les Kères, de Witte, *Annal. de l'Inst. archéol. de Rome*, t. V, p. 311 sq. Goettling, *sur le Bouclier d'Hercule*, v. 249. Lebas, *Monum. inéd. trouvés en Morée*, p. 150.

(52) Mimnerm. fragment. II, v. 5 sq. ed. Boissonnade, Quintus Calaber, Paralip. II, v. 510-511.

(53) Pausan. X, 24, 4.

(54) Hesiod. *Theogon.* 218, 904. Apollod. I, 3, 1.

(55) Μοίρας λέγει τὰς ἐπιμεριζούσας, κῆρας δὲ τὰς ἐπιψηφιζομένας τὸν θάνατον. Schol. in *Theogon.* Hesiod. 207, ap. Gaisford, *Poet. minor.*, p. 406.

(56) Lambert Bos dans ses *Ellipses græcæ*, p. 112 (Hal. 1772), prétend que toutes les fois que le mot κήρ ou κῆρες est employé seul, on doit sous-entendre le mot θανάτου; il se fonde sur le vers d'Homère : Κῆρες γὰρ ἄγον μέλανος θανάτοιο, et il en conclut que κήρ n'est point une personnification. Mais cette opinion qui se trouve déjà, il est vrai, dans *Eustathe*, est refutée par le rôle qu'on fait jouer aux Kères et les nombreuses preuves que l'on a de leur personnification. D'ailleurs on disait de même μοῖρα θανάτου, bien que les Μοῖραι fussent très-fréquemment personnifiées.

(57) *Odyss.*, V, v. 387.

(58) *Sentent.*, ed. Sylb., p. 17.

(59) Suidas, Hesychius et Phavorinus et le *Grand Étymologiste*, ont rendu le mot κήρ par θανατηφόρος μοῖρα, ou même par θάνατος. Ce qui indique clairement que la *Kêr* était la personnification de l'action léthifère de la Parque. Cf. Suidas, v° Κήρ. Hesychius, ed. Albert. col. 250. *Etymol. Magn.*, ed. Sylb. col. 320. Phavorinus, *Lexic.*, col. 1401 (ed. Basil., 1538).

Ainsi les Kêres étaient les divinités qui donnaient la mort et enlevaient le cadavre ou seulement l'âme, suivant les idées plus ou moins matérielles qui s'attachaient à l'existence dans l'autre vie. Elles répondent tout à fait à ce que furent plus tard chez les Scandinaves, les Valkyries dont le nom, *Valkyria*, dérivé de *valr*, cadavre, et *kiusa*, *kiöra*, choisir (60), indique qu'elles remplissaient dans les combats le même rôle que les Kêres.

Cette Kêr qu'on voit représentée sur les monuments, saisissant la tête du mourant (61) et comme altérée de son sang (62), affamée de sa chair, est tantôt mâle, tantôt femelle, suivant le sexe de celui qu'elle immole, bien que dans les poëtes sa personnification soit toujours féminine. Son image, ainsi que l'a judicieusement observé M. de Witte (63), offre une frappante analogie avec celle qui, sur les vases peints ou sur les miroirs, figure l'âme du mourant prête à s'échapper. Cette âme est rendue de même par une petite figure ailée mâle ou femelle, suivant le sexe de l'individu qui expire (64), et parfois elle est armée comme un hoplite (65). Le savant archéologue a rapproché les noms identiques de κήρ et de κῆρ, qui ne différaient que par l'accent (66), mais ce qu'il n'a pas fait sentir et ce qu'il nous importe de montrer ici, c'est l'ordre d'idées qui rattachait ces deux images.

Les anciens distinguaient dans l'homme trois principes, dont un seul était mortel et soumis à la destruction, le corps, σῶμα,

(60) L. Frauer, *die Walkyrien der Scandinavisch-Germanischen Gœtter-und Heldensage*, p. 1. (Weimar, 1846).

(61) Millin, *Galer. mythol.*, CXX, 459.

(62) . . . πᾶσαι δ' ἄρ' ἵεντο
Αἷμα μέλαν πιέειν.
Hesiod. *Scut. Hercul.*, v. 250-251. Cf. Conon, *Narrat.* XLV.

(63) *Annal. de l'Instit. archéol. de Rome*, t. V, p. 308.

(64) Voyez de Witte, Mém. cit.

(65) On voit ces kêres hoplites sur une hydrie à figure noire qui faisait partie de la collection Durand (De Witte, *Catal. Durand*, n° 296, 388, sur un miroir en bronze de style étrusque, représentant le combat d'Achille et de Memnon (Winckelmann, *Monum. inéd.*, n° 133. Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, tav. XII, 4; t. II, p. 178, éd. Firenze, 1824) sur un vase de la collection Canino, représentant Achille traînant le corps d'Hector (*Catalog. Canino*, n° 527, p. 51, Panofka, *Recherches sur les noms des vases grecs*, p. 41, note 5. Raoul Rochette, *Achilleïde*, pl. XVII, XVIII).

(66) Homère donne dans sa scène de psychostasie le nom de κήρ aux âmes d'Achille et d'Hector (*Iliad.*, XXII, v. 209, 203). Plus tard κήρ avec le sens d'âme s'accentua *perispomène*, tandis que κήρ avec le sens de divinité lethifère fut accentué *oxylon*.... Κῆρ, περισπώμενον καὶ οὐδετέρως λεγόμενον, ἡ ψυχή· ὀξυτονούμενον δὲ καὶ θηλυκῶς ἐκφερόμενον ἡ θανατήφορος μοῖρα. Hesychius, v° κήρ. Cf. Suidas, s. h. v.

*corpus*, en hébreu גוף. Les deux autres étaient l'âme, le principe vital, la source de la vie, ψυχή, *anima*, répandu dans tous les êtres animés, *animalia*, ἀρχὴ τῆς ζωῆς, que les Hébreux nommaient רוח, *rouach*, le souffle, *spiritus*; et l'esprit, νοῦς, μένος, *mens*, נשמה, *neschma*, en hébreu (67). L'âme, ψυχή, formait comme le vêtement, ἔνδυμα, de l'esprit ou νοῦς (68). Celui-ci émanait de la divinité, et il retournait à elle, dès que l'homme expirait. Les anciens l'appelaient parfois aussi souffle, πνεῦμα, de même que l'âme; et dans ce cas ils confondaient sous le nom de πνεῦμα ou d'*anima*, l'âme et l'esprit (69). La même confusion avait lieu chez les juifs qui, sous le nom de נפש, *nephesch*, entendaient l'un et l'autre principe, considérés comme ayant une existence distincte du corps (70).

L'âme descendait à la mort dans les enfers (71), où elle menait une existence morne et silencieuse. Elle était revêtue d'une apparence corporelle, l'ombre, σκία, *umbra*, dépourvue du souffle vital, du κήρ, et appelée pour cette raison ἀκήριος, image affaiblie et pâle du corps humain, dont elle offrait la forme sous de moindres proportions, ce qui lui avait valu le nom d'εἴδωλον (72). Cet εἴδωλον était représenté par des fantômes, vêtus de longs peplus (73). L'ombre était transparente, et d'une nature éthérée; c'était une sorte de nuée, νεφέλη, à apparence humaine (74), qui rappelait les images que l'on voit en songe (75).

(67) Voy. le livre hébreu intitulé : *Havodath Hakkodech*, fol. 145, col. 2 et Ad. Franck, *la Kabbale*, p. 172. Le Zohar dit sur le *Lévitique* (fol. 29, col. 114) : Bienheureux sont les gens pieux dans ce monde et dans l'autre; car leur corps est saint, גופא דלתון קדישא, leur souffle est saint, רוחא דלהון קדישא, et leur âme est très-sainte, נשמהא דלהון קדש קדשים. On retrouve dans saint Paul la même distinction. L'apôtre dit dans son épître aux Thessaloniciens : « Ipse autem Deus « pacis sanctificet vos per omnia, est integer spiritus (πνεῦμα) vester et anima « (ψυχή) et corpus (σῶμα) sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi serve- « tur. » (*Epist.*, I, 23.)

(68) Ἔνδυμα εἶναι τοῦ μὲν νοῦς τὴν ψυχήν. Hermès, ap. *Stob. Eclog.*, lib. I, c. LI, p. 774, ed. Heeren.

(69) Voy. nos notes 1, 3 et 4 du livre VII de *la Symbolique* de Creuzer, refondue par M. Guigniaut, dans le volume actuellement sous presse.

(70) Nous traiterons cette question avec de plus amples détails, dans un Mémoire sur les représentations de l'âme qui fera uite à nos trois Mémoires sur les représentations de la mort.

(71) Ψυχὴ δ' Ἀϊδόσδε κατῆλθεν, dit Elpenor à Ulysse. (*Odyss.*, XI, v. 65.)

(72) Ἔνθα τε νεκροὶ
Ἀφαδεῖς ναίουσι βρότων εἴδωλα καμόντων.
*Odyss.* XI, v. 475.

(73) Voy. Bellori, *Pictur. Sepulcr. Nason.*, tab. V, VIII.

(74) Cf. Euripid. *Helen.*, 705, 750, 1135, 1219. Pindar. *Pyth.*, II, 36 sq.

(75) *Odyss.*, XI, 206.

Quant à l'esprit, νοῦς, il retournait, à la mort, au sein de la divinité ainsi que nous venons de le dire (76). Servius le désigne sous le nom d'*anima*, à l'exemple de presque tous les auteurs latins (77), qui réservent le nom d'*umbra* à l'âme proprement dite, parce qu'elle affectait cette apparence (78). Le νοῦς était comme l'esprit divin qui pénètre et dirige l'homme (79). Ainsi conçu il a été inconnu à Homère (80), qui le distingue déjà de l'âme (ψυχή), il est vrai, et ne le fait pas descendre dans l'*Hadès*, mais qui semble admettre son anéantissement; ce ne fut que plus tard que les philosophes admirent qu'il retournait à Dieu, dont il était émané.

Le Jalkut Rubeni dit à ce sujet (81) : « Quand l'homme a péché, il est soumis à une double mort. » La première mort commence parce que le נשמה (neschma) s'éloigne de lui, et que le rouach, רוח, et le corps, נפש, demeurent.

Les philosophes grecs, par une idée vraisemblablement d'origine orientale, puisqu'elle se retrouve dans la doctrine des ferouers perses (82), firent de ce νοῦς une sorte de divinité qui conduit l'âme dans le corps et l'en fait sortir à la mort; ils l'appelèrent δαίμων, dé-

(76) On lit dans une inscription latine du recueil de Gruter, *Catal. Pith.*, III : « Perpetuas sine fine domos mors incolit atra; æternosque lævis possidet umbra « lares. Vita subit cœlum, corpus tellure tenetur. Omnia sic repetant jura lo- « cosque. » L'Ecclésiaste dit de même que le souffle de l'homme à sa mort retourne vers Dieu, dont il l'a reçu. (XII, 7).

(77) « Anima enim cœli pars est, corpus vero umbra inferorum. » Servius ad *Æneid.*, II, 641. « Nam tribus hominem constare tradiderunt : anima quæ superna « est et ad originem suam revertitur; corpore quod in terra deficit; umbra quam « Lucretius spoliatum lumine aerem definit. Deprehendisse tamen se tandem dixere « esse quoddam simulacrum quod ad nostri corporis effigiem fictum ad inferos de- « migret, esse autem speciem corpoream quæ tangi non possit, sicut res ventus. » Anonym. *Mythogr.*, ap. Maio, *Class. auctor.*, t. III, p. 239, *de Mercurio*. Cf. Fulgent., lib. II, p. 81, ap. *Myth. latin.* ed. Amst., t. II, lib. II, p. 81. Virgil. *Æneid.*, VI, 710. Juven., XIV, 146. Lactant., III, 6.

(78) Sur le bas-relief de Prométhée du Capitole, l'âme représentée par Psyché est emmenée par Mercure tandis que le génie, νοῦς, demeure auprès du corps, versant des pleurs sur le sort du mourant. Nous développerons également ce sujet dans notre Mémoire sur les représentations de l'âme.

(79) Τὸ κράτουν ἑκάστου. Les Latins définissaient de même le génie. « Et primo « dixerunt mentes humanas moveri sua sponte; deprehenderunt tamen ad omnia « honesta impelli nos genio, et numine quodam familiari, quod nobis nascentibus « datur. » Servius, *in Virgil. Æneid.*, IX, 184, ed. Lion. I, p. 516.

(80) Voy. K. H. W. Vœlcker, *Ueber die Bedeutung von* ψυχή *und* εἴδωλον. (Giessen, 1825), p. 1 sq.

(81) Jalkut Rubeni, fol. 15, col. 2. *sur la Genèse*, II, 17.

(82) Voy. le *Zend Avesta*, trad. Anquetil Duperron.

mon. Le démon était le νοῦς de l'âme (83), lequel recevait, après la destruction du corps, une existence propre. Il était représenté ailé pour exprimer sa nature divine et céleste (84). Il donnait la mort et la vie suivant qu'il entrait dans le σῶμα ou en sortait. Ce génie psychopompe était donc fort analogue à la κήρ. Il était à la fois la partie la plus pure de l'âme et l'ange gardien, l'esprit tutélaire de celle-ci. C'était à la fois la κῆρ et la κήρ, mais la κήρ envisagée sous des traits moins farouches et moins hideux.

Un lecythus découvert à Athènes nous offre un sujet qui établit d'une manière formelle la distinction entre le νοῦς ou δαίμων ψυχοπόμπος et la ψυχή ou l'εἴδωλον. On y voit Charon passant dans sa barque les âmes représentées par des personnages vêtus de longs manteaux pourpres ou écarlates. Au-dessus de ces ombres-âmes voltigent de petits personnages ailés. Ce sont les kères, âmes ou démons (85).

Les Latins donnaient au νοῦς le nom de genius. Ce genius était absolument comme le férouer perse, le dieu protecteur de l'âme et la partie divine de celle-ci (86). On le représentait ailé comme le ferouer (87) et les Romains invoquaient chacun leur génie de même que les Perses invoquaient chacun leur férouer (88).

Quant aux mânes appelés lares ou lémures, larves (89), suivant leur caractère bon ou mauvais, leur forme belle ou hideuse, c'étaient les âmes mêmes, ψυχαί. De même que le נפש hébreu, le mâne reve-

(83) Ὁ δαίμων ψυχῆς καὶ τρόπου, καὶ φρονήσεως, καὶ δυναστείας πάσης κύριος τυγχάνει. Pappus Alexand. ex Trismeg. Panaret. ap. Not. Lindenbrog. ad Censor., p. 12.

(84) Ἐπὶ δὲ τῶν δαιμόνων τὸ μὲν πτηνὸν τῆς ὀξυτάτης ἐστὶν ἐνεργείας σύμβολον. Proclus, *in Tim. Platon.* par. 270, ed. Schneider, p. 659. Cf. Platon. *Phædr.* 249.

(85) Stackelberg, *Die Græber der Hellenen*, taf. XLVIII, p. 40.

(86) « Genius est deus, cujus in tutela, ut quisque natus est, vivit. Hic, sive « quod ut genamur curat, sive quod una genitus nobiscum, sive etiam quod nos « genitos suscipit ac tuetur : certe a generendo genius appellatur.» (Censorinus, *de Die natali*, c. 8.) « Quid est Genius? Deus est, qui præpositus est, ac vim habet, « omnium rerum gignandarum. » S. August. *de civit. Dei*, VII, c. XIII.

(87) Le ferouer est représenté par une figure ailée placée au-dessus du Pyrée ou *Atech-Kadeh*, sur les tombes royales de Kouhi-Rahmed. Baron C. A. de Bode, *Travels in Luristan and Arabistan.* (Lond. 1845), vol. I, p. 153.

(88) « Genio igitur potissimum, per omnem ætatem quotannis sacrificamus.... « Genius autem ita nobis assiduus observator appositus est, ut re puncto quidem « temporis longius abscedat, sed ab utero matris exceptos ad extremum vitæ diem « comitetur. » Censorinus, l. c. Le Genius se rattachait à la Parque ou à la τύχη, qui n'était que la personnification de la Parque considérée comme favorable. Flavius Sosipater Charisius définit le génie τὴν ἑκάστου τύχην. *Instit. gramm.*, lib. I, p. 26.

(89) « Verum illi Manes quoniam corporibus illo tempore tribuuntur quo fit prima « conceptio; etiam post vitam, iisdem corporibus delectantur, atque cum his ma- « nentes appellantur Lemures, qui si vitæ prioris adjecti fuerint honestate, in lares « domorum urbiumque vertuntur. Si autem depravantur ex corpore larvæ perbi-

nait parfois sur terre; il errait près du tombeau où son corps était renfermé et il effrayait les vivants de ses apparitions. Comme ces mânes avaient, dans la religion étrusque et latine primitive, un certain caractère divin, on les confondit avec les démons (90) et bientôt avec les *genii* (91). Toutefois ces mânes ne représentèrent jamais, même après cette confusion, les démons catachtoniens, c'est-à-dire les âmes qui habitent dans les enfers, tandis que les génies identifiés aux Ἥρωες, aux démons célestes, furent regardés comme habitant aux cieux.

Ainsi la κήρ ne nous semble pas avoir été, à proprement parler, l'équivalent de l'âme, ψυχή, bien qu'elle ait eu avec elle assez d'analogie pour les faire parfois confondre. C'était le νοῦς ou πνεῦμα θεῖον personnifié, ou le δαίμων des platoniciens. Tandis que l'âme qui revêtait l'apparence d'un corps et s'appelait alors σκία, εἴδωλον, était cette partie de notre personne immatérielle qui descendait dans les enfers, où elle menait une existence individuelle et presque végétative. Cette âme constituait d'une manière plus intime notre personnalité, tandis que le νοῦς n'était qu'une émanation ou une partie de l'intelligence universelle. On voit donc qu'à une époque fort ancienne se reproduisait, même dans la théologie populaire, la distinction qu'ont admise certains philosophes du siècle dernier, entre la vie intellectuelle et la vie animale, entre le principe qui donne à nos organes la ressort et le mouvement et celui qui nous fait penser, réfléchir et produit l'intelligence et la conscience.

Quoique les Parques commissent les Kères au soin de frapper les hommes du coup mortel, elles s'acquittaient parfois elles-mêmes de ce ministère. Voilà pourquoi elles sont plusieurs fois représentées par Hésiode, en compagnie du trépas.

> Κῆρες κυάνεαι, λευκοὺς ἀραβεῦσαι ὀδόντας
> Κλωθὼ καὶ Λάχεσίς σφιν ἐφέστασαν.....
> *Scut. Hercul.*, v. 249, 258.

C'est encore par ce motif qu'elles sont les assistantes de Proserpine,

« bentur ac maniæ. Manes igitur hic tam boni quam truces sunt constituti. » Martianus Capella, lib. II, par. 163, p. 217, 218, ed. Kopp. Cf. Apul. *de deo Socrat.*, p. 53, ed. Oud. Horat. *Epist.*, II, 2, 209. Pers., V, 185. Ovid. *Fast.*, V, 436. Servius *ad Æneid.*, III, 63, ed. Lion, I, 187. Nonnius, II, 513.

(90) Voy. notre article *Démon* dans l'*Encyclopédie moderne*, dirigée par M. Rénier.

(91) « Eumdem esse Genium et Larem, multi veteres memoriæ prodiderunt. » Censorinus, *de die Natal.*, c. III. « Dæmonas vero quos genios et Lares possumus

qu'elles conduisent des enfers au ciel (92), et qu'elles apparaissent dans le sombre séjour près de Pluton et de Charon (93).

Les héritiers des anciens Grecs continuent à attribuer aux Moîrai ou Mîres ce rôle léthifère. « Ce sont ces trois femmes, disent les modernes Hellènes, qui produisent la peste. » Elles parcourent à cet effet de compagnie les villes et les campagnes. L'une porte un registre où elle inscrit le nom des victimes, l'autre est armée de ciseaux tranchants, et la troisième tient un balai. Elles pénètrent ensemble dans les maisons pour saisir leurs victimes (94). Le nom de Parque s'est aussi conservé sous sa forme synonyme de συγχορεμένη, *Synchérémeni*, c'est-à-dire celle qui épargne, qui se laisse fléchir. C'est cette Mîre qui produit la petite-vérole, femme terrible dont le nom est redouté autant des enfants que l'étaient les fées ses sœurs. La crainte qu'elle inspire a fait donner par euphémisme le nom d'*Eulogia* à cette maladie (95).

ALFRED MAURY.

(La suite au prochain numéro.)

« nuncupare ministros deorum arbitratur, custodesque hominum, et interpretes « si quid a diis velint. » Apul., lib. III, *de Philos.* Martianus Capella ajoute en parlant des *Manes* dans le passage cité ci-dessus : *Quos* ἀγαθοὺς καὶ κακοὺς δαίμονας *memorat graia discretio.*

(92) Orph. *Hymn.* LII, 8. Un temple de Proserpine en Arcadie renfermait un temple qui leur était consacré. Pausan. VIII, 37, 1.

(93) Ovid. *Fast.* VI, 167. Stat. *Theb.* VIII, 119, 190. *Mus. Capit.* IV, 29. *Mus. Pio Clem.* IV, 35.

(94) Fauriel, *Chants populaires de la Grèce*, t. I. *Disc. prél.*, p. LXXXIII-IV.

(95) Fauriel, l. c.

# LETTRE A M. DE SAULCY,

SUR

# UNE INSCRIPTION BILINGUE TROUVÉE EN AFRIQUE.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous m'avez invité à étudier une curieuse inscription bilingue trouvée sur le versant sud de l'Aourès, à soixante lieues de Constantine, par M. Boissonnet, alors directeur du bureau des affaires arabes de la province, maintenant officier d'ordonnance de M. le duc d'Aumale. J'en donne ici la réduction.

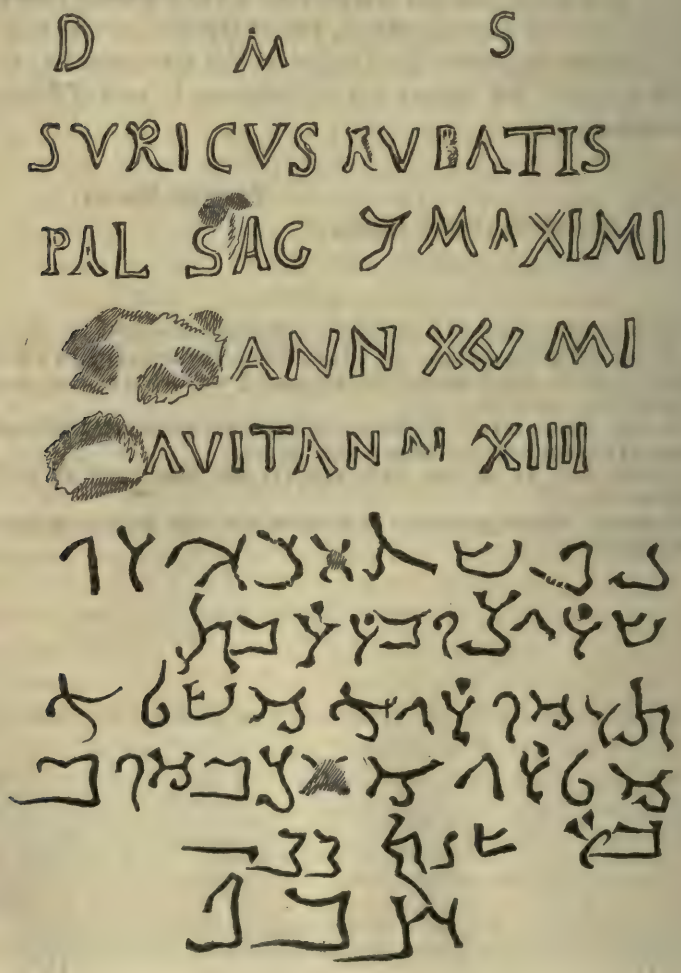

Malgré la détérioration de ce monument, vous avez reconnu au premier coup d'œil qu'au-dessous de l'inscription latine était tracée une autre inscription dont les caractères n'appartiennent pas à l'écriture phénicienne d'Afrique, mais à celle usitée spécialement par les Palmyréniens.

Vous lisiez avec toute certitude dans la partie supérieure :

D. M. S.
SVRICVS RVBATIS *filius*
PAL*myrenus*..... MAXIMI
... ANN*OS* XLV MI
... AVIT ANN*OS* XIIII

et dans le texte sémitique :

. . . . . .
שריכו בר-רבת
. . . . . תדמוריא
. . . . . .
בר שנת 45.
. . . . .

Ces mots, que vous aviez si nettement déterminés, présentent, comme vous me l'avez fait remarquer, une particularité épigraphique ; c'est que les *resch* sont tous surmontés d'un point comme dans l'écriture syriaque.

Vous aviez ainsi, Monsieur, trouvé les éléments d'une interprétation qu'il vous eût été bien facile de rendre complète ; mais, entraîné par des études plus importantes qui promettent de si heureux résultats pour l'histoire des antiques monarchies de l'Orient, voyant aussi l'intérêt que m'inspirait cette inscription bilingue dont le système épigraphique s'est trouvé si singulièrement transporté en Afrique, vous m'avez confié le soin de poursuivre votre travail.

Grâce à vos premiers aperçus, je crois pouvoir restituer avec certitude les deux légendes ainsi qu'il suit :

D*iis* M*anibus* S*acrum*.
SVRICVS RVBATIS *filius*
PAL*myrenus* SAC*erdos centuriæ* MAXIMI
VIXIT ANN*OS* XLV MI
*lit*AVIT ANN*OS* XIIII.

על שגאבה די
שריכו בר-רבת
תדמוריא משמא
מטרי מאכסמס
בר שנת 33 →
חבל

*Exaltationi*
*Surici filii Rubatis*
*Palmyreni, sacerdotis,*
*ex militibus Maximi.*
*Natus annos XLV*
*decessit.*

Vous reconnaîtrez facilement, Monsieur, que tous vos doutes et les obstacles qui vous ont arrêté, naissaient uniquement d'un fait qui se reproduit dans presque toutes les inscriptions bilingues palmyréniennes connues; c'est la *transcription* en caractères sémitiques de certains mots grecs et latins. Ligne 3, MSTA pour MYSTA, *sacerdos;* ligne 4, MACSMVS pour MAXIMVS.

En parcourant les inscriptions bilingues de Palmyre, publiées par Wood en 1753, vous y trouverez, par exemple, inscription IV, 9, les mots קלניא, CLNIA pour COLONIA; אסטרטג, ASTRTG pour ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ; אלכסנדרוס קסר, ALCSNDROS CSR, pour ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡ; קריספינס, CRISPINS, pour ΚΡΙΣΠΕΙΝΟΣ; יולים, IOVLIS pour ΙΟΥΛΙΟΣ; בולא ודמוס, BOULE OUDEMOS, pour Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ. Toutes les autres inscriptions bilingues de Palmyre, offrent de semblables transcriptions de mots grecs ou latins, et je me réserve de les exposer en détail dans un mémoire où je réunirai tous les monuments appartenant à cette partie de l'épigraphie orientale.

Notre inscription porte, dans sa partie latine, à la troisième ligne, le signe 7 qui signifie *centurio* et *centuria* (1), mot rendu en palmyrénien par ces lettres מטרי, dont la racine doit nous donner l'expression au remplacement de l'idée renfermée dans ce mot *centuria*.

(1) Voyez, pour cette dernière acception, l'inscription suivante très-analogue à la nôtre :

M. OREIVS. M. F. || PAP. SECVNDVS. || BELLVNO MIL. COH. || VI. PR. 7 DEXTRI || MIL. ANN. XI || VIX. ANN. XXVII. || H, F. C. Orell., Inscript. lat. select., n° 69.

Après de vaines recherches il m'a paru raisonnable de puiser le sens de cette racine dans la source du mot *tour* טור, au pluriel *tourim* טרים, qui signifie en chaldéen *ordre*, *série*, *rang*. Il en résulte que les quatre lettres palmyréniennes représenteraient ici ce même pluriel *tourim*, ou bien à la manière chaldaïque *tourin* טרין, dans sa forme de régime *touré*, et avec la préposition מ, *mi touré* מטרי; c'est-à-dire *ex ordinibus*, *appartenant aux ordres*, lesquels ne devaient être que *militaires*, quoique cette qualification ne soit pas indiquée dans les dictionnaires orientaux. L'inscription pourtant nous en donne la preuve. J'ai donc cru pouvoir rendre le mot *mi-touré* par *ex militibus*, l'épitaphe latine portant d'ailleurs que Suricus *militavit*.

Je n'insisterai pas sur les autres parties de l'inscription. Chacun sait que די est le signe chaldaïque du génitif, que les lettres numérales terminant l'inscription palmyrénienne sont bien le chiffre 45, identique avec celui de la quatrième ligne latine; à cet égard, les inscriptions bilingues de Palmyre ne laissent aucun doute. Quant à la formule בר שנת ... חבל, l'Écriture sainte est remplie d'exemples semblables, comme : בר חמש מאה שנין, Gen. 5, 32; חבל, *deperiit, corruptus fuit*, est une de ces locutions détournées que les orientaux employaient de préférence pour exprimer l'idée de la mort.

Il serait difficile d'assigner avec certitude l'époque où cette inscription fut gravée. Le centurion *Maximus* nous est inconnu; son nom ne fournit donc aucune donnée chronologique; mais la forme des lettres palmyréniennes et latines permet de faire remonter l'épitaphe de Suricus à un temps antérieur à Odénath et Zénobie.

Agréez, je vous prie, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments très-dévoués.

H. DE LUYNES.

# SUR LES VAISSEAUX DES ANCIENS.

---

Un des hommes qui, de nos jours, savent le mieux l'histoire de la marine ancienne et du moyen âge, vient de déclarer, dans son *Archéologie navale*, qu'on ne peut absolument comprendre l'existence des *trirèmes*, *quadrirèmes*, et à plus forte raison des vaisseaux à un plus grand nombre de rangs de rameurs. De son côté, M. Letronne, pour qui l'antiquité n'a pas beaucoup de secrets, est ainsi convenu, en rendant compte de cet ouvrage dans le *Journal des Savants*, qu'il lui est impossible de comprendre la superposition des rames, après le troisième rang.

On me pardonnera donc d'essayer, par une hypothèse à laquelle personne n'avait pensé, de résoudre cette grave difficulté. Je soumets fort humblement mon explication aux archéologues. Ils me sauront peut-être gré de mes efforts, surtout s'ils leur suggèrent une explication meilleure.

---

La navigation chez les anciens se bornait au cabotage; ils naviguaient presque toujours de beau temps et près des côtes.

Il est probable que leurs patrons, leurs pilotes se transmettaient de père en fils, ou acquéraient par la pratique le petit nombre de connaissances nécessaires pour effectuer leurs traversées, longues, quant au temps employé; courtes, quant à la distance parcourue.

Ces gens du métier, ou de l'art, si l'on veut, ne devaient guère écrire; ils n'ont rien laissé qui ait pu parvenir jusqu'à nous, et nous donner une idée complète de la marine de leur temps.

Cependant, quand l'histoire de la marine se mêle à l'histoire des guerres des Grecs et des Romains, les écrivains de ces deux fameuses nations nous fournissent des renseignements sur ce sujet : tous ne sont pas bons à prendre, et le bon sens doit faire rejeter tous ceux qui sentent l'exagération ou la fable; ainsi, pour arriver à la vérité, on ne doit pas raisonner sur la galère à cinq étages dont parle Végèce, ni sur une autre à huit ponts, n'ayant qu'un seul rameur à chaque rame, que décrit Memnon; ni sur les gigantesques navires de Pline.

On peut pourtant voir dans la *Vie de Démétrius Poliorcète* de Plutarque et dans Athénée, les dimensions précises du navire monstrueux construit par Ptolémée Philopator; Plutarque, avec sa bonne foi et son bon sens ordinaires, remarque que ces tours de force de construction n'aboutissaient à aucun résultat pratique.

Pour avoir une idée vraie des navires anciens, il faut s'occuper, avec ce dernier historien et César, des navires qui naviguaient et combattaient : on doit surtout consulter César, qui ne raconte, pour ainsi dire, que ce qu'il a vu et expérimenté lui-même.

Enfin on peut examiner le bas-relief représentant un navire romain trouvé sur la tombe de Nevoleia Tyche et de Munatius, à Pompeï, cette ville que le Vésuve a ensevelie pour la conserver.

Ce navire était certainement peu considérable, très-simplement gréé; la forme de ses rames est indiquée, elles ressemblaient beaucoup plus à des pagaies qu'à nos avirons.

On voit à l'arrière la rame qui devait servir à gouverner, il est à présumer qu'il y en avait une semblable de l'autre bord; elle est engagée sous une pièce de bois qui va d'un bout à l'autre du navire contre le bord, et qui paraît offrir une série d'ouvertures oblongues dans presque toute sa longueur : comme on ne peut pas soupçonner le constructeur ou le dessinateur pompéien d'avoir voulu faire des sabords ou figurer une batterie, il faut croire que ces ouvertures, d'ailleurs étroites, recevaient le manche des rames qui ressemblaient par leur forme à celle de l'arrière; ces rames ayant la pale (partie qui plonge dans l'eau) très-large, par conséquent lourde, étaient nécessairement très-courtes.

Le gréement est des plus simples ; au centre à peu près du navire, un mât soutenu par des haubans dont on ne distingue pas le capelage (la manière dont ils sont arrêtés près la tête du mât); au-dessus de l'endroit où celui-ci doit se trouver, le mât se renfle un peu en forme de poulie, certainement destinée à recevoir le cordage qui servait à hisser l'antenne qui est faite comme celle des bâtiments latins de la Méditerranée, en deux morceaux réunis par des roustures (sorte d'amarage). La voile est quadrangulaire, amarée à un fort piton qui s'élève à l'avant du navire, et auquel est fixé l'étai du mât.

Sur le pont on voit un matelot qui pèse sur les cargues, tandis que des enfants montent sur l'antenne pour serrer la toile; on ne peut pas apercevoir comment les manœuvres sont passées : à l'avant est une espèce de bout-dehors très-peu incliné, qui servait proba-

blement à porter le point d'amure dehors du navire de l'un ou de l'autre bord, quand on était vent arrière ou grand largue, et qu'on devait mettre la voile dans une position perpendiculaire à la quille.

Quant à la coque, sa forme paraît aller en se rétrécissant du centre vers l'avant et vers l'arrière, qui est terminé à sa partie supérieure par une espèce de cou de cygne, contre lequel est appuyé le patron ou pilote. L'avant se termine par un taille-mer, dont la partie supérieure se prolonge extérieurement; c'était là sans doute que les navires de guerre portaient leurs éperons ou becs d'airain.

On peut voir que les navires anciens étaient appropriés à leurs usages; on les tirait à terre, la forme de leur coque se prêtait à cette opération; ils pouvaient accoster par la proue ou par la poupe, en présentant toujours à la lame une extrémité angulaire, et le plus grand poids se trouvant au milieu, le navire était moins sujet à s'arquer dans les mouvements de bascule que fait toujours un navire qu'on hâle à terre au moment où il quitte la mer. En outre, les rames qui servaient de gouvernail étaient rentrées ou sorties, plus facilement que nos gouvernails actuels ne sont démontés quand il faut accoster, et remontés quand on se remet en mer; de plus, elles faisaient l'office de deux rames ordinaires, et influaient par conséquent sur la marche du navire dont la voilure est trop simple pour qu'on n'eût pas souvent recours aux rames pour le faire avancer quand le temps le permettait; car il faut être bien convaincu qu'on n'en obtenait pas grand résultat vent-debout avec grosse mer.

Tout ce que nous lirons dans les deux auteurs que j'ai cités plus haut, Plutarque et César, nous confirmera dans l'opinion que peut nous donner des navires anciens ce bas-relief antique; ces navires étaient en général peu considérables, très-simplement gréés avec de mauvaises rames pour principal moyen de navigation.

Nous verrons qu'il y avait deux classes de bâtiments: *naves onerariæ, naves longæ,* navires de charge, navires longs, et que ceux-ci étaient de rangs différents, ainsi que l'indiquent les dénominations *triremis, quadriremis, quinqueremis,* que les Romains prirent des Grecs, et que je traduis de la manière la plus littérale, la plus vraie, par un trois-rames, un quatre-rames, un cinq-rames (navire sous-entendu).

Cette traduction littérale ne peut choquer en rien; quelle idée présente-t-elle à l'esprit? celle que les anciens ayant des bâtiments de rangs différents, selon leur armement et leurs dimensions, avaient une manière de les distinguer dans le langage, et que la *rame* était

dans leur langue l'unité de jaugeage (si je puis m'exprimer ainsi en parlant des anciens), comme chez nous le tonneau et le canon.

Leurs navires allant à la rame, la longueur était leur qualité distinctive, leur dimension caractéristique; ils prirent naturellement une unité de mesure longue, et la rame était l'instrument qui se présentait le premier à bord pour cet objet.

Quoi qu'il en soit, *triremis* veut dire un ou le trois-rames; si l'on ne sait pas au juste ce que c'était, il vaut mieux dire qu'on ne le sait pas, que d'expliquer un mot latin par une périphrase qui n'a pas de sens, comme on le fait communément.

Le navire du plus bas rang était de trois rames, quoique dans les commentaires de César il soit fait mention d'un *biremis*, deux rames; nous verrons, en parlant de sa guerre d'Alexandrie, que ce n'était qu'une petite embarcation.

Plutarque fait comprendre que le seize-rames était le navire du plus haut rang employé, dans ce passage de la *Vie de Démétrius Poliorcète :*

« Il n'y avait pour lors homme vivant ayant vu galère quinze ou seize-rames, quoique depuis, Ptolémée Philopator en ait construit une quarante-rames. »

Cette phrase laisse entendre que la seule galère supérieure aux seize rames, connue du temps de Plutarque, était cette galère quarante-rames qui ne fut jamais qu'un objet de curiosité. Or, Plutarque vivait à une époque où les Romains étant maîtres de tous les pays maritimes, la marine et les constructions avaient acquis tout le développement possible; il avait beaucoup voyagé, et s'il eût connu d'autres galères supérieures aux seize-rames, il l'eût dit.

De plus, nous voyons qu'à la bataille d'Actium les plus gros navires étaient des dix et douze rames, et que la construction de ces navires ne pouvait convenir qu'à de gros bâtiments; or, les dimensions des navires ne peuvent pas être augmentées à volonté, les exagérations des historiens, les tentatives inutiles des constructeurs, les caprices stériles de quelques hommes puissants ne prouvent pas le contraire; on arrive vite à une limite qu'on ne peut dépasser.

Les plus grands navires à rames qu'on ait jamais construits dans les temps modernes, *pour les faire naviguer*, sont les galéasses vénitiennes.

Elles avaient trente-deux bancs de rameurs, ce qui suppose près de 60 mètres de longueur totale, et six ou sept forçats sur chacun, sous couverte; elles avaient trois batteries à proue l'une sur l'autre,

de deux canons chacune du calibre de 36, 24, 12, et deux à poupe, chacune de trois canons de 18.

Guillaume de Tyr parle de galéasses ayant cent bancs de rameurs, cinquante de chaque côté; *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable*, mais l'impossible ne doit jamais être cru; comment eût-on fait évoluer ces galéasses, qui devaient avoir au moins 90 mètres de longueur? les marins de notre temps, qui valent bien ceux des temps passés, sont déjà effrayés de la difficulté qu'ils éprouvent à manœuvrer les bateaux à vapeur de 70 à 75 mètres; beaucoup regardent 80 mètres comme le maximum de la longueur qu'on puisse donner à un navire. Il en était peut-être de ces galéasses de Guillaume de Tyr comme de ces énormes canons que les Turcs avaient aux Dardanelles, qui n'avaient qu'un inconvénient, celui de n'être propres à aucun service de guerre, tout en produisant beaucoup d'effet sur les curieux qui les regardaient. La plus grande galère de Louis XIV avait 162 pieds de longueur.

Si l'on étudie les dimensions (280 coudées) du navire quarante-rames de Ptolémée Philopator que Plutarque nous donne, on voit qu'il a une longueur de $129^{m},08^{c}$ égale à deux cent quatre-vingts coudées; la coudée grecque étant, d'après les tables des mesures grecques de M. Letronne, de $0^{m},461$ millimètres.

La rame, en la supposant mesure de longueur, avait 7 coudées. 7 coudées égalent $0,461^{mill} \times 7 = 3^{m},227$; un navire seize-rames eût donc égalé nos plus grandes galères, puisqu'il aurait eu de longueur 16 fois 7 coudées, ou $3^{m},227 \times 16 = 51^{m},632$.

Il n'y a donc aucune raison pour ne pas croire, appuyé sur l'autorité de Plutarque, que le seize-rames, égal à nos plus grandes galères, était le navire du plus haut rang employé chez les anciens.

On ne peut pas objecter que la dimension de la rame est trop petite ($3^{m},227$ est à peu près la mesure d'un aviron de canot), car tout démontre que les rames anciennes étaient de véritables pagaies. On peut bien croire que les anciens se servirent quelquefois de rames plus longues, mais que la rame (type, mesure) n'avait que cette longueur.

Chez nous, le tonneau de jaugeage pèse 1,000 kilogrammes, il ne s'ensuit pas que tous les tonneaux embarqués aient ce poids.

D'après ce système, les trirèmes n'étaient donc que de petites barques d'une trentaine de pieds, ce que Plutarque nous en dit le prouve; Thémistocle ne pouvait mettre sur ces navires que dix-huit hommes armés, quatre d'entre eux étaient des archers.

Dans les guerres de César, nous ne voyons guère que des quatre-

rames et des cinq-rames, quelques-uns n'étant même pas pontés; leur manière de se battre et de manœuvrer prouve que c'étaient des navires bas, ressemblant pour la force à peu près à nos péniches.

Les dix-rames, les douze-rames employés à la bataille d'Actium étaient des navires de cent à cent vingt pieds; ils étaient construits en madriers, revêtus de bandes de fer.

Enfin, nous arrivons aux quinze-rames, aux seize-rames, ayant cent cinquante à cent soixante pieds, atteignant par conséquent la longueur de nos grandes galères.

Il est très-possible que ce système, discuté par des savants, s'écroule; mais du moins il ne blesse pas le bons sens.

Examinons les diverses explications données des mots *triremis*, *quadriremis*, nous verrons qu'elles sont, si non tout à fait absurdes, du moins peu satisfaisantes. On a dit que le nombre qui commence ces mots indiquait : 1° le nombre de rames que le bâtiment bordait de chaque côté; mais surtout avec les rames anciennes, ce nombre eût été insuffisant pour donner le mouvement, l'impulsion à ce bâtiment contre le moindre courant. C'est une explication inadmissible. 2° Qu'il indiquait la quantité de bancs de rameurs, de rangs de rames superposés; aucun marin, aucun géomètre ne peut concevoir comment cinq ou six rangs de rames peuvent être superposés à bord, ni comment ils pourraient agir étant superposés. C'est encore une explication qui n'en est pas une.

Le P. Deschâles, jésuite, dans son *Art de naviguer*, dit que le nombre qui commence ces mots *triremis*, *quadriremis*, etc., indique le nombre d'hommes employés sur chaque rame; c'est en effet une manière de distinguer la force respective des navires; en l'appliquant à nos navires modernes, la péniche eût été un *biremis*, la canonnière pontée un *triremis*; les grandes galères avec six galériens sur chaque aviron, des *sexremis*, et les galéasses vénitiennes, avec leurs sept forçats par rame, des *septemremis*. Mais nous arrivons là aux bornes du possible; le P. Deschâles n'a jamais démontré qu'on pût employer dix et douze hommes utilement sur le même aviron; et puis il eût fallu donner une largeur énorme aux quinze-rames, aux seize-rames; pour ces deux raisons, l'explication du P. Deschâles n'est pas non plus satisfaisante.

La mienne n'est sujette à aucune des difficultés qui se présentent dans toutes les autres. Je pourrai le montrer un jour, par l'étude des expéditions maritimes de Jules César.

G. Henocque.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 23 décembre 1847, a élu pour correspondants, à la place de MM. Gräberg de Hemsoe et La Fontenelle de Vaudoré, décédés, et de M. J. Grimm, promu au titre d'associé étranger, M. Lobeck, célèbre philologue, à Kœnigsberg, M. Hayman-Wilson, l'un des premiers indianistes de l'Europe, à Oxford, et M. Eichhoff, professeur à la Faculté de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la linguistique et l'histoire des littératures germaniques et slaves. Dans sa séance du 7 janvier, l'Académie a renouvelé son bureau pour l'année 1848. M. Burnouf a été élu président, et M. Magnin vice-président.

— *Porte de l'hôtel d'Olivier de Clisson, aux Archives du royaume.* Nous avons signalé dans notre volume précédent la découverte d'une porte de la plus curieuse architecture, découverte aux archives du royaume (voy. *Revue Archéologique*, t. III, p. 625). Cette porte, placée d'angle sur le corps de logis principal du palais de Soubise, n'est autre que la grande entrée de l'hôtel qu'Olivier de Clisson se fit construire, rue du Chaume, avec l'argent des libéralités de Charles V. Plus tard, elle servit encore aux Guise, lorsque ces princes eurent acquis, pour la reconstruire presque entièrement, l'ancienne demeure de Clisson. Ce n'est qu'en 1706 que la vieille porte féodale fut condamnée et dissimulée par un avant-corps qui en fit perdre la mémoire. Retrouvée au moment où l'on s'occupait d'approprier à l'usage de l'École des Chartes le bâtiment sur lequel elle s'ouvre, elle a été dégagée des bâtisses qui la masquaient, et elle est devenue l'entrée naturelle de cette école. M. Letronne en a fait exécuter la restauration (1) avec la critique d'un savant et la sollicitude d'un administrateur jaloux de donner rang parmi les autres établissements publics à la nouvelle école qu'il dirige. L'architecture du monument a été religieusement conservée. La peinture de l'écusson des Guise, qui existait encore sur le tympan de la porte, a été remise en état, et pour compléter l'histoire du monument, M. Letronne a fait sculpter au-dessus de ces armoiries celles de Clisson avec son sceau, sa devise et son chiffre. Tout cela forme un ensemble du

(1) C'est à M. Lelong, architecte des Archives, qu'est due cette restauration.

plus heureux effet, et met la ville de Paris en possession d'un exemple *unique* d'architecture civile au XIV^e siècle, dont personne, il y a quelques mois, ne soupçonnait l'existence. Dans un prochain numéro, nous publierons une description accompagnée des dessins représentant ce curieux monument.

— M. Raoul-Rochette a ouvert son cours d'archéologie, dans la salle du Zodiaque, à la Bibliothèque royale, le mardi 21 décembre. Il a annoncé qu'il traitera des généralités de la science comprenant les antiquités égyptiennes, assyriennes, étrusques, grecques et romaines. Il est dans l'intention de réunir les leçons de ce cours pour former un manuel d'archéologie, qu'il lui paraît utile d'entreprendre pour donner une notion complète de l'état actuel de la science qu'il professe. L'antiquité égyptienne se présente naturellement la première dans l'ordre de ses recherches, puisque cette antiquité remonte à cinq mille ans environ avant notre ère, et que nulle autre ne peut lui être comparée sous ce rapport : les découvertes de M. Botta à Khorsabad, celle de M. Layard à Némroud, pourront faire retrouver quelques noms et quelques dates perdus; mais les antiquités assyriennes ne remontant probablement pas à l'époque historique de Ménès, premier roi des dynasties égyptiennes, M. Raoul-Rochette indiquera, comme il l'a fait jusqu'ici, les sources auxquelles on pourra avoir recours pour acquérir des connaissances étendues sur l'objet de ses leçons; et, en ce qui concerne l'Égypte, il n'y en a pas de plus féconde que les ouvrages de Champollion. Les lettres de ce savant, sur l'Égypte, sont publiées depuis longtemps; les planches seules des *Monuments* viennent d'être terminées par les soins de la commission nommée, à cet effet, après sa mort, le texte n'a pas encore paru; mais M. Raoul-Rochette appelle surtout l'attention de ses auditeurs sur le *Journal des voyages de Champollion*, dont six livraison ont été successivement livrées au public. Ce journal, qui est autographié, donne, jour par jour, les impressions du célèbre voyageur, et il le considère comme le document le plus curieux qu'on puisse mettre sous les yeux des personnes qui s'occupent de ces matières. Malheureusement cette publication paraît n'avoir pas été exécutée avec tout le soin désirable; et il faut espérer que la commission nommée à cet effet par M. le ministre de l'Instruction publique pourra remédier à ce grave état de choses. En attendant, M. Raoul-Rochette fera connaître, dans la prochaine leçon, quelques extraits de la première partie du journal du célèbre Champollion; et il peut être

sûr qu'on s'y rendra avec empressement. L'intérêt que le professeur sait répandre sur ses leçons continue, d'ailleurs, à lui attirer la présence de nombreux auditeurs amis de la science de l'antiquité. J. T.

— On écrit de Beaucaire à M. le baron de Crazannes, notre collaborateur : « On vient de découvrir sur l'emplacement de l'ancien château de cette ville, et à Vaison, deux inscriptions antiques, encore inédites et inconnues, d'un grand intérêt. La première a été faite par les CENTONARI-VGERNENSES (les revendeurs, les fripiers, etc., d'*Ugernum*). Ce petit monument paléographique votif est d'autant plus intéressant, qu'il vient appuyer, par une preuve matérielle, ce nom d'*Ugernum* attribué à Beaucaire. Il nous fait aussi connaître cette corporation des *centonari*. L'inscription de Vaison est encore plus curieuse. Celle-ci est un monument bilingue, et représente un autel en pierre sur lequel est gravé, d'un côté, un distique latin, et, de l'autre, un distique grec, tous les deux en l'honneur du dieu *Bélus*. Ces deux inscriptions ont été adressées à M. Jomard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour être communiquées à cette savante compagnie. »

— Dans le premier numéro du troisième volume de la *Revue numismatique belge*, on trouve la description et le dessin d'un grand médaillon d'or de Dioclétien portant au revers une figure de Jupiter assis, entourée de la légende IOVI CONSERVATORI, et au-dessous de laquelle se lit ALE, marque de la ville d'Alexandrie. Le possesseur de cette belle pièce déclare l'avoir acquise au prix de deux mille francs. Au risque de causer un grand chagrin à cet antiquaire nous oserons émettre des doutes sur l'authenticité du médaillon, et nous croyons que, tout en défendant les intérêts de la science, nous rendons un service au propriétaire, puisqu'il trouvera probablement le moyen de revenir sur un marché récent, ce qui plus tard deviendrait sans doute impossible.

M. Mimaut, consul général de France à Alexandrie, avait découvert dans cette ville un médaillon d'or de Dioclétien, en tout semblable à celui dont nous venons de parler. Ce monument numismatique est dans l'état de conservation le plus parfait, et pendant bien des années il a été examiné par les connaisseurs les plus habiles, qui se sont accordés à reconnaître son antiquité indubitable.

Après la mort de M. Mimaut, son cabinet fut vendu, en 1840, aux enchères, à Paris, et le médaillon de Dioclétien, vivement disputé, resta au département des médailles de la Bibliothèque royale,

pour la somme de trois mille cent cinquante francs, y compris le droit de cinq pour cent.

Malheureusement, des empreintes de ce médaillon avaient été mises en circulation, et un faussaire a trouvé avantageux de le reproduire. Un exemplaire a été vendu à Rome, un autre à Naples; enfin, il y a quelques mois, un marchand apportait à la Bibliothèque royale un troisième médaillon d'or de Dioclétien, dont il dut avouer l'état plus que suspect, lorsqu'il eut, à son grand étonnement, vu l'original dans le médaillier public.

On sait combien il est rare de trouver deux médailles antiques frappées avec le même coin; mais combien ne serait-il pas plus extraordinaire encore de rencontrer deux pièces présentant exactement les mêmes dimensions, la même disposition du grenetis par rapport au flan que ne contenait pas une virole, etc?

Malgré ces indices fort concluants, on conçoit que nous n'entendons pas affirmer absolument la fausseté d'une pièce que nous n'avons pas sous les yeux; nous avons simplement voulu mettre les numismatistes de la Belgique en garde contre un genre de *contrefaçon* qui ne saurait être encouragé dans ce pays-ci, même à titre de représailles.

— Madame veuve Mionnet, exécutant une des dernières intentions de son époux, vient de faire remettre, à titre de don, à M. le marquis de Lagoy, d'Aix, un de nos plus savants numismatistes, le manuscrit, encore inédit, d'un dernier volume de supplément de la *Description des Médailles grecques, romaines et gauloises*, que le docte conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque royale avait dédié à l'archéologue provençal que nous venons de nommer. La mort de M. Mionnet avait empêché l'impression si désirable de cet intéressant ouvrage.

— Un paysan vient de découvrir à Almendralejo, province de Cacerès, une plaque d'argent d'environ un mètre carré, sur laquelle se voient, en bas-relief, les bustes de l'empereur Théodose et de ses deux fils, avec une inscription dont malheureusement on ne nous a point communiqué le texte; le sens est : *C'est aujourd'hui le jour le plus heureux de ma vie!* Des trophées sont disposés autour des portraits. La plaque, d'argent très-fin, pèse trente-deux livres et deux onces. Il paraît qu'on a découvert dans le même lieu des vases d'argent et des monnaies; mais la plupart de ces objets ont été dérobés par les ouvriers.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

*Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes,* publiée par Léon Renier. Paris, Klincksieck, vol. II, nos I à V.

Ces cahiers intéressants contiennent, entre autres articles, ceux que nous citons comme se rattachant plus particulièrement aux études archéologiques.

N° 1. Sur la dédicace du phare d'Alexandrie, par M. Letronne.— Conjecture sur une inscription grecque publiée par M. Lebas, par M. Fr. Dubner. — Nos 2 et 3. Les premiers habitants de la Russie, Finnois, Slaves, Scites et Grecs, par M. Kurd de Schloezer. — Inscriptiones quas comites Carpenses in ornamentum arcis Meldulæ contulerunt, par M. Franç. Rocchi. — Quelques inscriptions latines découvertes dans la Lyonnaise, par M. Adr. de Longpérier. — Sur une inscription latine découverte à Constantine, par M. Alf. Maury. — N° 4. De l'Esclavage aux temps héroïques de la Grèce, par M. Henri Wallon. — Inscription latine découverte à Tenez (Algérie). — Notice sur une inscription inédite trouvée à Sens, par M. Adr. de Longpérier. — N° 5. Noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints, par M. J. de Witte. — De l'Évangile de Nicodème, par M. Alf. Maury.

*Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente,* in-8°. Angoulême, 1845, 1846, 1847.

Le camp de Vœuil, par M. de Chancel. — Châteauneuf et son église, par le même. — Quelques souvenirs historiques du château de La Rochefoucauld, par le même. Notice historique sur la seigneurie de la Tranchade, par M. Eusèbe Castaigne. — Entrée solennelle de la reine Éléonore dans la ville d'Angoulême, par le même. — Notice sur les seigneurs et le château de la Roche-Chandry, par M. Sazerac de Forge. — Essai sur l'Angoumois pendant la guerre des Anglais, par le même. — Lettre sur les fouilles de Chassenon (Cassenomagus), par M. l'abbé Michon. — Notice sur le bourg de Brissac, par M. de Verdillac. — Le sculpteur Jacques d'Angoulême, par M. Castaigne. — Étude sur le symbolisme de la façade de la cathédrale d'Angoulême, par M. l'abbé Michon. — Notice historique sur le château de l'Oisellerie, par M. Maulde. — Notice généalogique sur les seigneurs de Lubersac, par M. Marvaud. — Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois, par M. Castaigne, travail dont trois parties ont déjà été publiées et qui sera continué.

# LETTRE DE M. C. LEEMANS A M. J. DE WITTE

## SUR QUELQUES MONUMENTS ÉGYPTIENS DU MUSÉE BRITANNIQUE A LONDRES, ET DU MUSÉE NEERLANDAIS D'ANTIQUITÉS A LEIDE.

(DEUXIÈME PARTIE.)

Revenons aux monuments du Musée Britannique. Dans la gravure que M. Prisse a donnée, *Revue Archéologique*, t. III, page 703, de la barque en basalte noir (*Synopsis*, n° 17), avec l'image de la reine *Mouth-hem-ba* ou *Mouth-hem-Oua*, il faut corriger le quatrième et le cinquième signe du cartouche, et lire, au lieu de , conformément à l'original ; quant aux autres différences que je vois entre le texte sur le côté droit de la barque, tel que M. Prisse l'a publié, et la copie que j'ai faite de l'inscription lors de mon séjour à Londres, il faudra probablement les attribuer à la petite échelle du dessin; et je ne crois pas que l'auteur lui-même a donné ces signes comme une représentation exacte de l'original.

M. Prisse a publié le commencement de la légende d'une stèle avec la date de la 62e année de Rhamsès-le-Grand, p. 706, n. 5.

Je crois que le texte tel que je l'ai publié dans ma *Lettre*, pl. XVIII, n. 185 (comp. p. 185), est exact, et que l'original offre :

C'est-à-dire « l'année 62, du mois de Pachons le 28e »; la variante mérite d'être notée, puisque cette manière d'exprimer le nom du premier mois du troisième quadrimestre ou de la troisième saison est assez rare; le étant placé au lieu du *croissant* renversé (Voy. *Dictionnaire égyptien* de Champollion), et les signes (s'il n'y a pas là quelque méprise) remplaçant le bassin ; enfin les huit unités après les deux *dix* dans la notation du jour, étant indiquées par un nombre égal de *points*, au lieu des petits *traits perpendiculaires*.

Dans le cartouche qui suit, la copie de M. Prisse offre inexactement au lieu de , après le nom d'Osiris (19).

Dans la stèle avec l'acte d'adoration à Osiris, Isis et Harsiesi (1er registre) et à Aménophis I, et deux de ses trois épouses connues jusqu'à présent, les noms des trois personnes royales sont encadrées dans des cartouches sur l'original, ce qui n'est pas dans la gravure de M. Prisse (*Revue Archéolog.*, t. III, p. 707); aussi l'original n'offre-t-il pas, autant que je sache, le signe , après le *théorbe* dans le nom de la reine Nofre-Atari ; je crois que la légende telle que je l'ai reproduite dans ma *Lettre*, pl. VII, n. 76, 77, est exacte, sauf que, si je ne me trompe, les signes *divine épouse*, ne précèdent pas le second nom, mais sont placés au-dessous de ce dernier.

En parlant du cercueil du roi conservé dans le Musée Britannique, et du diadème de ce roi, qui se trouve dans le Musée de Leide, je disais, page 28 de ma *Lettre sur les Monuments égyptiens*, etc., « cette caisse, entièrement dorée, fut trouvée par les Arabes, en 1827, à Gourna, sur la montagne Il-dra-Moul-naggia, dans un sarcophage qui n'avait jamais été détaché du roc, dans lequel le petit tombeau de ce roi avait été creusé. Sur la tête du défunt, au-dessus des linceuls, on trouva un diadème orné de l'*Uréus* en or ; ce diadème a été acquis pour le Musée de Leide, avec les monuments de la collection Anastasy. Le corps du défunt fut brisé par les Arabes, qui espéraient trouver des trésors ; mais il ne paraît pas que cette recherche, ait produit autre chose qu'un scarabée en jaspe vert, monté en or, avec une inscription de cinq lignes d'hiéroglyphes sur la partie inférieure dorée, et une ligne d'hiéroglyphes autour de la base. La caisse fut achetée par Sgr. d'Athanasi, et vendue avec la collection de feu Salt à Londres, en 1835. Ce monument, aussi bien que le scarabée, se trouvent à présent dans la magnifique collection d'antiquités égyptiennes du Musée Britannique. Le fait, que le diadème royal a été trouvé sur la tête de la momie, dont les dépouilles étaient restées un si grand nombre de siècles dans cette caisse, et l'existence dans le Musée de Leide de ce diadème, objet unique à cause de son immense antiquité aussi bien que du genre de travail, prouvent que la momie d'un prêtre, qui fut vendue

(19) Le signe supérieur de ce groupe donné par M. Prisse, indiquait seulement l'état fruste de la pierre à cet endroit. (*Note de l'Éditeur.*)

comme appartenant à la caisse royale, y avait été déposée par les Arabes pour remplacer le corps qu'ils avaient sacrifié au désir d'y trouver des trésors. » Lors de mon dernier séjour à Londres, en 1837, je donnais dans une lettre du 24 mars au révérend Thomlinson, une description superficielle du diadème trouvé dans ce cercueil, en me servant de ces termes : « This most valuable and probably unique « monument is formed in the usual shape of the royal diadem, of « which we have a figure in the hieroglyphical sign of the word « ⲙⲟⲩⲣ , ⲓ⸗. It consists, *as far I am able to remember now,* « of leathern bands inlaid with small silvern horizontal stripes, and « adorned on the part which corresponds with the middle of the « ferehead, with an asp of gold, upon a sort of ornament, which « also is formed of smaller golder plates inlaid on the leather. » M. Thomlinson a publié, si je ne me trompe, cette lettre dans une notice *sur le Cercueil d'Enentef*, dans les *Transactions of the R. Society of Literature*, de la même année. Si l'on compare à présent ces descriptions avec ce que M. Prisse dit, p. 710 de la *Revue*, t. III, on verra, non-seulement que les *renseignements* qui lui *ont été fournis à Thèbes par l'associé de Yanni* sont en parfaite concordance avec ceux que j'avais obtenus du Sgr G. Athanasi (Yanni) lui-même ; mais que nous nous sommes rencontrés encore ici d'une manière surprenante dans le choix de nos phrases, dans lesquelles nous avons communiqué les renseignements au public. — Dans la citation de ma lettre à M. Thomlinson, j'ai souligné les mots : *as far I am able to remember now,* pour indiquer qu'alors je ne prétendais pas pouvoir donner une description parfaitement exacte du diadème ; aussi me suis-je aperçu qu'elle ne l'était pas, lorsque, de retour à Leide, je me trouvais en état de la comparer avec l'original. Le diadème est formé d'un bandeau d'argent doré, muni le long des deux bords d'une série de petits anneaux ou grains plats de terre émaillée, et orné d'une quantité de petites pendéloques de verre en forme de larmes, distribuées à distances égales autour du bandeau. Sa partie antérieure est ornée d'un uréus en or ; deux fleurs de lotus de la même matière, incrustées en verre, forment le nœud à la partie postérieure du diadème. La 10e livraison des *Monuments égyptiens* offrira une représentation exacte de ce curieux monument (20). Si le diadème dont l'associé de Yanni a parlé à M. Prisse était réellement

(20) Comp. notre *Description raisonnée des monuments égyptiens du Musée néerlandais d'antiquités à Leide* (Leide, Hazenberg et Ce, 1840 ; XVI et 312 p. in-8°). G. I, p. 66.

formé d'une bande de cuir ornée de petites plaques d'or et d'argent, son identité avec celui du Musée de Leide deviendrait douteuse. Mais je crois qu'il ne faut pas trop prendre à la lettre ces indications, et que nous pouvons être sûrs que le diadème vendu par les Arabes à M. le consul-général de Danemark, le chevalier d'Anastasy, est réellement celui du roi dont le cercueil fut vendu à Salt, et que le Musée Néerlandais a obtenu cet objet unique avec la riche collection d'Anastasy, acquise par le gouvernement des Pays-Bas en 1828. Le scarabée trouvé, d'après les rapports des Arabes, sur la momie royale, est androcéphale et placé sur une base en or (ou argent doré?) de cette forme à peu près; les pattes travaillées dans le même métal, en relief sur la base. J'aurais joint ici le texte des inscriptions, qui me semblent contenir quelques variantes très-intéressantes; mais la petitesse des traits ne m'a pas permis d'en prendre dans le temps une copie assez exacte; toutefois elles ne nous offrent aucun cartouche, ni le nom du pharaon Enentef; mais dans la légende autour de la base, je crois reconnaître le nom d'un roi (?) défunt, *Sebek-Hem-Of* (?) , orthographié comme sur le coffret funéraire du Musée de Leide (21) (*Lettre*, etc., pl. XXIII, n^os^ 236-238, p. 121; *Descript. rais.*, § 4, p. 222), et composé des mêmes éléments (excepté que le nom de Sevek est écrit avec des signes phonétiques, au lieu du signe symbolique figuratif, le *crocodile*) que le nom d'un pharaon que M. Bunsen,

(21) Comme je l'ai indiqué dans ma *Lettre sur les monuments égyptiens*, etc., p. 121, la peinture de ce coffret est très-grossière, et il est difficile de constater avec certitude la véritable forme de tous les signes, surtout du quatrième; la comparaison avec le cartouche publié par M. Bunsen à l'endroit cité me ferait penser que c'est le *hibou* accroupi , et la variante du n° 238 pourrait être le . Quant à la valeur de l'avant-dernier signe (scarabée du Musée Britannique) ou (coffret funéraire du Musée de Leide), elle est douteuse. D'après le *Papyrus bilingue* (publié dans la 1^re^ livraison des *Monuments égyptiens*, etc.), dans lequel le signe est transcrit par un *o* ou *ω*, on serait tenté de transcrire notre signe, et par conséquent sa variante sur le coffret du Musée de Leide, le par la même voyelle. M. Hincks, dans un Mémoire que nous aurons l'occasion de citer tout à l'heure, p. 86, voit dans ce dernier signe *la partie postérieure de la tête*, dans l'autre, , *l'épine du dos* de quelque animal; tous les deux sont, d'après ce savant, les équivalents du signe , *la partie postérieure du lion*, d'un autre, , *la fermeture d'un carquois*, ayant dans les textes la signification du mot copte ⲥⲁ, *le dos, l'arrière-partie*. De cette manière le nom se lirait *Sebek-hem-sa*, et pourrait être traduit *Sebek est derrière lui, Sebek l'escorte, le garde* (?)

*Ægypt. Stelle*, Taf. V, serie 2, n° 2, a classé parmi les rois égyptiens de la période des Hikschôs.

En mentionnant deux des momies gréco-égyptiennes du Musée Britannique, M. Prisse, *Revue*, t. III, p. 711, ajoute qu'elles paraissent tirées de l'hypogée de Thèbes d'où proviennent la momie de Pétaménoph aujourd'hui au Louvre, de Phaminis à Berlin, et de Sensaos à Leide. Les renseignements publiés par Reuvens dans sa *II^e Lettre à M. Letronne sur les Papyrus bilingues et grecs*, etc. (voy. surtout pp. 46, 47), et la lettre que M. de Minutoli a adressée à Reuvens dans le second fascicule de ses *Abhandll. vermischt. Inhalts*, ont fait connaître, avec beaucoup de probabilité, tous les détails relatifs à la découverte de cet hypogée de Thèbes, d'où non-seulement les cinq momies citées par M. Prisse, mais onze ou quatorze momies ont été enlevées et dispersées dans les Musées publics de l'Europe. Le Musée Britannique possède des restes de trois de ces momies : de Soter, d'une Cléopâtre, et de la petite-fille de Soter, Tpout. Le sarcophage de cette dernière n'est pas moins intéressant que celui de son grand-père, puisqu'il offre une double inscription hiéroglyphique et grecque (22). Quant à l'inscription tracée sur le cercueil de Cléopâtre, je regrette que M. Prisse n'en ait donné qu'une partie; car de même que je crois pouvoir rectifier une erreur dans le fragment reproduit par le savant voyageur, j'aurais peut-être pu m'assurer de l'exactitude du reste. J'avais pris une copie de toute l'inscription, mais je n'ai pas réussi à reconnaître la vraie forme de tous les signes avec assez de certitude. Après le nom de Cléopâtre, défunte, suit le passage donné par M. Prisse.

M. Prisse n'a pas reconnu dans le quatrième signe les *deux bras élevés*, et je crois qu'il s'est également trompé dans la forme du neuvième signe , dont la valeur ne m'est pas trop connue. Je le crois identique avec le de la *Grammaire hiéroglyphique* de Champollion, pages 40 et 92; d'après M. Bunsen (*Ægypt. Stelle*, pl. VII, col. 11, g., vol. I, p. 685), *Kopf eines Schlœgels*, ayant la valeur alphabétique, dans les temps postérieurs, du T. Nous avons donc après l'expression *Cléopâtre fille de*, ou *née de*, le nom de *la mère Kanitté*, ou, si l'on ne considère les *deux traits obliques*, , après le , que comme le signe explétif de ce der-

(22) L'inscription est publiée dans les *Hieroglyphics* de Young, pl. 35.

nier, et comme devant être omis dans la prononciation, *Kanteté*, avec le signe des noms féminins et son explétif, ⲧ, à la fin. Les Égyptiens de ce temps auront prononcé ce nom *Kantatsé*, transcrit par les Grecs, dans leur langue, Κανδάκη, et même peut-être Γεννητική (23). Le nom de *Candacé* est assez connu. Cléopâtre, la mère de Sensaos, le portait comme surnom, à ce que nous apprend l'inscription placée sur le cercueil de Leide, Κλεοπάτρας, τῆς καὶ Κανδάκης, et Champollion nous a fait connaître le surnom Γεννητική de Cléopâtre; voy. Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, II, p. 36. Quant à la valeur de *ts* ou *tsj* attribuée au [illegible], et se retrouvant, à ce qu'il paraît, aussi dans une prononciation sifflante du κ devant la voyelle η ou ι longue (analogue au *c* devant *ia* en italien), elle ne doit pas plus nous étonner que lorsque nous voyons le signe [illegible] avec la valeur d'un *t* dans le nom grec de Soter, et avec celle du *tsj*, ou ϫ, dans la syllabe [illegible], (copte ϫⲉ, voy. de Rougé, *Revue Archéol.*, IV, pp. 127-129); ou le *serpent* [illegible], représentant tantôt le *T* initial dans le nom de *Titus*, tantôt le *tsj* dans une foule d'anciens mots égyptiens. Le même caractère est exprimé dans la transcription grecque du mot [illegible], par le κ, κῦφι. Voy. Hincks, *Attempt to ascertain the number, names and powers of the hieroglyphic or ancient egyptian alphabet* (extrait des *Transactions of the R. Irish Academy*, vol. XXI, part. II); Dublin, 1847, pp. 74 et suiv. La phrase qui suit le nom de la mère de Cléopâtre indiquerait-elle que *la durée de la vie* de cette dernière fut *de dix années un mois et vingt et un jours?* Si je me le rappelle bien, le cercueil a les dimensions du corps d'une personne adulte; ce qui me fit d'abord penser qu'il avait renfermé la momie de Cléopâtre, l'épouse de Cornélius Soter; mais cette épouse étant surnommée Candacé, et notre Cléopâtre étant désignée dans l'inscription de son cercueil comme *fille* d'une Candacé, cette supposition n'est plus admissible, et la jeune dame peut avoir été la fille de cette même Candacé que l'archonte Soter avait épousée, et à laquelle on avait donné le nom de Cléo-

(23) Le signe en question répond à *ts* ou *tsj*, et au κ dans la transcription grecque.

pâtre. De cette manière nous aurions un nom à ajouter au tableau généalogique de la famille de Soter, tracé par Reuvens, à l'endroit cité p. 47.

Le nom de la mère de cet archonte nous est conservé dans l'inscription de son cercueil, dont M. Prisse a publié une partie des légendes, pp. 711, 712 de la *Revue Archéol.*, t. III. On a lu ce nom : Philout. M. Dévère seul, dans ses notes sur l'*Essai* de Salt, p. 20, 1, cité par Reuvens, *Lettres*, etc., II, p. 46, note 4, a lu : « *Athor-* « *Phimout* ou *Athor-Philout*. » Mais autant que je sache, la valeur de *l*, que Champollion attribuait pour les bas temps à l'*oiseau accroupi*, le troisième signe du nom , ne repose que sur l'orthographe ΦΙΛΟΥΤΟϹ, de l'inscription grecque du cercueil. S'il n'y a pas d'autres preuves pour cette valeur, je crois que nous pouvons la supprimer en toute sûreté. et nous devons admettre, ou que l'hiérogrammate a commis une erreur en mettant un Λ au lieu du Μ, ou que réellement l'original nous offre cette dernière lettre, mais qu'on l'a mal copiée jusqu'à présent. D'abord, Champollion lui-même donne à un *oiseau* (le *hibou*) *accroupi* cette valeur de *m* (voy. *Gramm. égypt.*, p. 41, n° 118, et p. 321); mais ce qui lève toute la difficulté, c'est que dans la grande inscription hiéroglyphique du même cercueil de Soter, ce même oiseau remplace d'autres caractères phonétiques qui ont la valeur bien certaine de *m*. Le groupe , exprimé tantôt avec des signes phonétiques suivis du déterminatif , un *cachet* (?), tantôt par ce déterminatif seul, est écrit, vers le milieu de ce texte, avec les signes ; aucun doute donc que les deux signes et n'aient été identiques au commencement du second siècle de notre ère. Salvolini (*Analyse gramm. de diff. textes égypt.*, p. 26, n° 92) cite un autre exemple, le *seul* qu'il dit avoir rencontré, de cet *oiseau accroupi*, employé comme *r* ou *l*, dans une variante du surnom romain Aurélius, écrit (Arlis), à Esnè. On devrait connaître l'inscription entière, pour s'assurer si ce nom ne doit pas plutôt être lu Armis, Armaïs.

Sur le cercueil de l'archonte Soter, le nom de ce fonctionnaire est écrit , et , de sorte que les trois signes , et sont employés pour exprimer le son du τ grec.

L'emploi du signe , qui, comme M. de Rougé l'a très-bien observé, a ordinairement la valeur du , *dj*, semble prouver qu'à cette époque le son *ts* était quelquefois affecté au *t* devant quelques voyelles.

Les inscriptions du cercueil offrent l'indication de la filiation de Soter avec ces variantes :

A

B

C

D

E

Dans ces variantes on remarquera l'emploi : 1° de la *navette*, , (*b*, *c*, *d*) au lieu de la *ligne brisée* (*a*, *e*) ; 2° du groupe (*a*, *d*), au lieu de (*c*, *e*), pour exprimer le nom d'Hathor; 3° l'omission de ce titre avant le nom de la mère défunte (*b*); et enfin, 4° sa transposition après ce nom (*c*). M. de Rougé a donné une analyse détaillée et très-satisfaisante du groupe servant à remplacer l'orthographe ordinaire du nom de la Vénus égyptienne.

Le cercueil de la troisième momie gréco-égyptienne du Musée Britannique, celle de Tphout, la fille d'Héraclius Soter et de Sarapout, et la petite-fille, à ce qu'il paraît, de l'archonte Soter, offre aussi quelques particularités remarquables. L'inscription de ce cercueil a été publiée par Young dans les *Hiéroglyphics*, pl. XXXV. M. S. Quintino (*Lezioni archeologiche*, p. 19) en a reproduit l'iuscription grecque ; elle nous offre le nom de ΤΦΟΥΤΟϹ ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟϹ ΜΗΤΡΟϹ ϹΑΡΑΠΟΥΤΟϹ. De même que sur les cercueils de quelques autres membres de la même fa-

mille, la légende hiéroglyphique du cercueil de Tphout ne nous offre sa filiation que du côté maternel, et avec des groupes et des variantes qui laissent encore beaucoup à désirer quant à leur explication.

Dans l'inscription verticale on lit (*a*) : A.

L'inscription horizontale porte (*b*) :

B.

L'exécution des signes est d'une extrême rudesse; je ne saurais donc assurer si dans la dernière légende le signe ▲, qui suit l'*aigle*, 𓅓, dans le nom de la défunte, n'est pas le ⌒ que nous voyons dans la légende verticale (*a*) occuper la même place. L'avant-dernier signe de cette légende me paraît être la forme tachygraphique de la *tige de lotus*, déterminatif des noms de femme; le dernier signe de la légende horizontale (*b*) est une forme tachygraphique de la figure d'une *femme accroupie, avec une tige de lotus sur les genoux*. Cette légende horizontale omet encore le déterminatif après le nom de la défunte, et exprime l'idée *fille, née*, 𓄿𓅱, de la légende verticale, figurativement par l'image d'une *femme en couches*. Le nom de la mère est écrit dans la première légende avec toutes les consonnes SRPT; dans la seconde légende le *t* final est omis, et l'*arc* est remplacé par le signe ordinaire du *p*, ▭, suivi du signe ordinaire de la voyelle ou, ⲟ; nul doute donc que ce nom ne soit identique avec le nom grec CAPAΠOYT. Le nom de la fille présente des difficultés plus graves, et nous ferait penser à quelque méprise par laquelle l'inscription grecque a été placée sur le cercueil d'une autre fille de Sarapout; car ni l'une ni l'autre légende ne nous offrent le nom d'une Tphout. Dans la première légende (*a*) on pourrait lire : l'*Hatorienne Hinsentart* ou *Hinsentakt* (?); car il paraît que le *serpent à replis*, 𓆑, a souvent la valeur alphabétique du *r*, aussi bien que celle du *k* dans les temps ptolémaïques. Dans la seconde légende (*b*) ce serait *Hinsenakhtouk* ou *Hinsenakhtour* (24). La différence d'orthographe est trop désespérante pour offrir quelque

(24) Ou, si le signe après l'*oiseau* est le *demi-cercle* ⌒, *t*, *Hinsentatouk* (*Hinsentatouk?*). Je ne sais pas si l'on peut prouver la valeur alphabétique de l'*âne accroupi*, auquel nous avons attribué la valeur d'une voyelle.

chance d'une explication plausible ou d'un rapprochement quelconque avec le nom de Tphout. Si nous nous en tenons à l'orthographe de la première légende (*a*), on pourrait peut-être lire le nom : *Hin-sen-Tart* (ou *Takt*?), signifiant proprement *Hin, fille de Tart* (ou *Takt*), comme *Sen-Tjaho*, Sensaos, proprement *fille de Tjaho*. La dernière partie du nom, *Tart*, ou en suppléant la dernière voyelle *ou*, *Tarout* (comme *Sarapout* de l'inscription grecque et *Srprt* dans la légende hiéroglyphique), pourrait recommander la correction ΤΑΡΟΥΤΟϹ au lieu de ΤΦΟΥΤΟϹ dans l'inscription grecque, de sorte que le nom de la jeune fille eût été Tarout et non pas Tphout. Si au contraire on donne au *serpent à replis* la valeur phonétique du *k*, le nom se rapprocherait de celui de ΤΚΑΥΘΙ, *Tkauthi*, que porte une jeune fille dont la momie se trouve au Musée de Berlin, et qui provient, selon toute probabilité, du même tombeau. Une publication exacte de tous les cercueils ayant fait partie de cette même trouvaille, et dispersés à présent dans les différents Musées de l'Europe, pourrait rendre des services assez grands à la science, et formerait un ensemble très-intéressant. Je contribuerais volontiers à une telle publication, en fournissant les matériaux que le Musée de Leide peut offrir.

La fille de l'archonte Soter et de Cléopâtre, la sœur de Peteménôph, du cabinet d'antiquités à Paris (25); la tante de Tphout, du Musée Britannique, se trouve au Musée de Leide. L'inscription grecque est publiée et commentée par Reuvens, *Lettres*, etc., II, pp. 34 et suiv. Les légendes hiéroglyphiques peintes sur le dessus du cercueil, dans le fond intérieur et sur la toile dans laquelle le corps est enveloppé, contiennent trois fois le nom et la filiation de la défunte : ϹΕΝϹΑΩϹ ϹΩΤΗΡΟϹ ΚΟΡΝΗΛΙΟΥ ΜΗΤΡΟϹ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑϹ ΤΗϹ ΚΑΙ ΚΑΝΔΑΚΗϹ ΑΜΜΩΝΙΟΥ, mais ne font mention que de la mère seule de la défunte sans nommer aucun autre de ses parents. Sur le dessus du cercueil on lit :

(25) J'ai cité ci-dessus, d'après M. Prisse (*Revue Archéol.*, III, p. 711) la momie de Petaménôph comme se trouvant dans la collection égyptienne du Louvre; mais si je me le rappelle bien, cette momie est conservée dans le cabinet d'antiquités de la bibliothèque du roi.

(a) l'inscription du fond de l'intérieur du cercueil offre : (b) ; et sur la toile (c)

(b)

(c)

L'*Hathorienne Sen-tjaho*, *née*, ou *fille*, *de Cléopâtre*, surnommée *Candacé*. Le mot *sen* est exprimé dans la légende *a* par la figure d'un *jeune enfant assis et portant la main droite vers la bouche*, avec le *segment de sphère* du genre féminin ; dans les deux autres légendes cette figure est remplacée par la *tête du chenalopex* (très-peu reconnaissable dans la légende *b*). La seconde syllabe CA, ou *tja*, *tsa*, dont le son est représenté par le signe phonétique , est omis dans la légende *c*. Le groupe , *surnommée*, proprement *dictum ipsi*, a été parfaitement expliqué par Salvolini, *Camp. de Rhamsès le Grand*, p. 60. Cf. Champoll., *Gramm.*, *Égypt.*, p. 277. La légende *c* omet le déterminatif, *un homme accroupi portant la main droite vers la bouche*, dans le participe passif du mot , ϭⲱ, le même que ϫⲱ, *dire*, *parler*.

M. Prisse donne, p. 713 de son article, la copie d'un cylindre en bronze avec une inscription très-intéressante. La confrontation avec les deux empreintes que le Musée de Leide possède de ce monument, m'a prouvé que ni la copie de M. Prisse, ni celle que j'ai publiée pl. XXX, n° 302 de ma *Lettre sur les Monuments égyptiens, portant des légendes royales*, sont assez exactes. Je crois pouvoir garantir la fidélité de la copie ci-jointe :

Les signes au-dessous du cartouche de la deuxième colonne sont peu lisibles; je ne les reproduis donc qu'avec une extrême défiance. L'inscription consiste en cinq colonnes verticales *a-e*, et une ligne horizontale *f*, d'hiéroglyphes, dont chacune comprend un titre du pharaon, le cartouche duquel se lit en trois endroits, *b, e, f*. Ceci doit être observé, puisque dans la copie de M. Prisse l'une des lignes qui séparent les colonnes, a été prolongée jusqu'au bord inférieur de l'amulette, de sorte que la légende horizontale est coupée en deux parties. Quant au rapprochement du cartouche et de la bannière du cylindre (*a, b*) au nom du pharaon ou , M. Bunsen avait déjà donné, d'après les papiers du docteur Lepsius, les différents titres de ce pharaon (*Ægypt.*, *Stelle* II, p. 192) en confirmant ainsi ma conjecture sur la restitution de ces titres, telle que je l'avais proposée en 1838 dans ma *Lettre*, etc., p. 147. La

copie que M. Lepsius a publiée de la Chambre de Karnac (*Auswahl d. w. Urkunden*, pl. I), a également confirmé ma conjecture sur l'identité de notre pharaon avec celui dont les restes du cartouche se lisent à la deuxième série de la chambre, le n° 9, d'après l'ordre indiqué par M. Rosellini, le n° 10, d'après l'ordre adopté par M. Lepsius, et basé sur la restitution bien certaine d'un cartouche après le 7e, le dernier existant à présent de la première série.

Trois scarabées du Musée de Leide (*Descript. Rais.* B, nos 1201, 1203 et 1204) offrent le cartouche que M. Prisse, *Revue Arch.*, t. III, p. 714, a publié d'après une tablette de toile préparée avec du stuc, conservée dans le Musée Britannique; mais les scarabées de Leide offrent un signe de plus, le *demi-cercle* après les *bras levés* . Un autre scarabée du même Musée, B, 1202, porte les signes des prénons d'un des *Osortasen*, ou *Sesortasen*, et des *Thouthmès* unis, sans répéter l'image du scarabée placé au milieu et servant pour compléter le nom de l'un et de l'autre . Lorsque je publiais ma *Lettre sur les Monuments égyptiens*, etc., je m'expliquais (p. 31, 32) cette fusion des deux noms par un culte spécial voué par le Thouthmès de la dix-huitième dynastie, au fameux héros, le premier des *Sesortasen* (*Osortasen*) d'une des dynasties précédentes (26). La légende avec le prénom d'Amontouônkh et le nom de sa femme Amenônkhsen (lisez Onkhsenamen, voy. M. de Rougé, *Revue Archéol.*, IV, p. 123), se trouve sur deux étuis en terre émaillée, absolument identiques, l'un dans le Musée Britannique, l'autre dans celui de Leide (*Descript. rais.*, F. 41). Je l'avais déjà publié dans ma *Lettre*, pl. XIII, n° 141, voy. p. 75, 76.

Quant au nom d'Onouris, que Champollion a donné au dieu difforme, brandissant un glaive dans la main droite, et tenant un bouclier de la gauche (voy. *Revue Arch.*, t. III, p. 716), Reuvens a

(26) J'ai publié ces scarabées dans la XXIVe planche du grand ouvrage *Monuments égyptiens*, etc., publiés d'après les ordres du gouvernement, Ire partie.

indiqué (*Lettres à M. Letronne*, III, p. 78) la possibilité, que Champollion ait obtenu son information sur cette appellation égyptienne du dieu de la guerre d'un manuscrit de la collection d'Anastasy, actuellement au Musée de Leide (*Descript. rais.*, I, 396). Dans ce manuscrit, qui contient le récit d'un songe du roi Nectanébo, un dieu dont le nom égyptien est Onouris, le nom grec Arès (col. 2, lignes 15, 16), apparaît au Pharaon et se plaint qu'à Sebennys son culte était négligé et que les travaux dans son temple étaient abandonnés pendant l'absence du roi, qui se trouvait alors à Memphis. Nous savons que le nom égyptien de la ville de Sebennys est ϫⲉⲙⲛⲟⲩϯ, ce qui signifie à la lettre *le dieu Djem*. C'est donc bien probablement le dieu de ce nom, ϫⲟⲙ, ϭⲟⲙ, *Djom*, ou *Gom*, l'Hercule égyptien, et peut-être l'une des formes de Typhon, auquel on rendait un culte particulier, et qui avait un temple assez célèbre dans cette ville, la résidence des pharaons de la trentième dynastie. Il me paraît assez vraisemblable qu'à une époque comparativement récente le dieu Djom ou Gom a été assimilé au Mars des Romains, et que pour cela on lui a donné les attributs rappelant le caractère guerrier de cette divinité. Ceci explique la raison pourquoi on ne trouve pas ce dieu représenté dans les sculptures, et pourquoi ses figurines, dont quelques-unes se trouvent aussi au Musée égyptien du Louvre, sont toutes d'un travail qui appartient aux temps ptolemaïques, ou même aux temps postérieurs; son nom Onouris lui aura été donné à la même époque. Nous avons publié le papyrus, qui est d'un grand intérêt pour la connaissance de cette divinité, dans les *Papyri græci Musei antiquarii publici Lugduni-Batavi*, 1843; t. I, p. 422; cf. la note p. 128.

Je ne saurais terminer ces observations sans engager M. Prisse et tous les égyptologues de l'étranger, de venir visiter le Musée Néerlandais d'antiquités à Leide; ils y trouveront une collection très-riche dans toutes les classes de monuments, et en fait de monuments égyptiens un vrai trésor, qui doit lui seul donner au Musée un des premiers rangs parmi les Musées de l'Europe. Je me ferai un devoir bien agréable de faciliter les recherches par tous les moyens que ma position au Musée met à ma disposition, et de leur offrir un accueil hospitalier. Veuillez, mon cher ami, appuyer mon invitation auprès de vos savants amis, et croyez-moi bien sincèrement, etc.

C. Leemans,
Directeur du Musée Néerlandais.

Leide, juillet 1847.

## A M. L'EDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

Je vous demande la permission d'adresser à vos lecteurs quelques mots d'explication sur diverses questions soulevées tant dans ma première lettre à M. A. Maury, que dans celle du savant conservateur du Musée des Pays-Bas. J'ai vu avec grand plaisir M. Leemans apprécier, ainsi que je l'avais fait, la valeur de l'articulation ⲧ *tj*, d'après ses diverses transcriptions. Je ferai remarquer que la transcription *saos* pour *tja ho* est une heureuse confirmation de la valeur mixte du petit serpent. Transcrit par un *t* dans Titus et Domitien, et par une *s* dans *Sensaos*, on pourra fort bien le retrouver remplacé par un γ ou κ dans quelque autre nom.

M. Leemans fait observer qu'il n'avait pu déchiffrer le cartouche martelé d'Amon-Touonkh, dans l'inscription si fruste du second lion du mont Barkal, à l'époque où fut publiée sa *Lettre à Salvolini*. Il ne connaissait donc alors aucune autorité formelle qui pût indiquer la filiation de ce roi; c'est là une réclamation à laquelle j'accède avec empressement.

Je rappellerai à M. Leemans, pour répondre à sa note 13ᵉ (1), que je n'ai point dit que les lions eussent été placés à Thèbes, mais seulement *devant un palais d'Aménophis* (voy. plus haut, p. 120, l. 2), édifice différent, à ce qu'il me semblait, du temple d'Ammon dont parle l'inscription d'Amon-Tououkh. Je reconnais du reste que le monument de *Soleb* réunit à cet égard toutes les probabilités en sa faveur. J'avais traduit cette dernière phrase : *comme monument de la demeure d'Aménophis;* M. Leemans préfère *semblable aux monuments*, etc. Je crois que la particule ⲉ *cha* a un sens assez large pour se prêter à mon interprétation; outre le sens, *semblable à*, Champollion me semble avoir bien constaté les nuances suivantes : *comme*, *puisque*, *suivant que*, *selon*. (*Gramm.*, p. 478; *Dictionn.*, p. 422.) Mais M. Leemans, qui a examiné avec tant de soin cette inscription si fruste, déclare que la restitution de ces groupes ne lui paraît pas certaine, et je partage maintenant ses doutes, car je n'ai pu retrouver ces caractères ainsi groupés dans d'autres dédicaces. Le vrai sens de cette dernière phrase me reste donc inconnu.

(1) (Voy. p. 537, 15 novembre 1847).

La formule *iri naf em mennouf* demande quelques détails que je n'ai pu donner incidemment dans ma lettre à M. Maury. Il serait bien important de s'en rendre un compte exact, puisque c'est le protocole habituel de la dédicace de toute espèce de monuments, temples entiers, salles de toute sorte, pylones, portes, obélisques ou simples statues. Il se compose, lorsqu'il est complet, de deux formules : la première ne varie que dans le nom et les titres du personnage qui érige le monument, et de celui à qui on le consacre ; la seconde contient le nom et quelquefois la description de l'œuvre consacrée. Je choisirai pour exemple la dédicace copiée par Champollion sur l'édifice d'*El Assassif* (Champollion, *Notices de Thèbes*, p. 573) ; elle appartient à la régente, sœur de Thoutmès III.

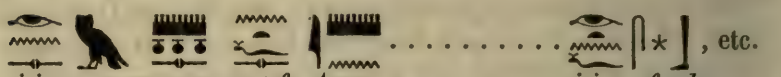


*irinas em mennous en tefs Amon . . . . . iri en ef sabe. . . . .*

J'ai choisi cette légende, parce qu'elle prouve que dans la première formule les trois pronoms (ici au féminin ) appartiennent au dédicateur, tandis que dans la seconde, l'affixe masculin se rapporte nécessairement au dieu. En effet, lorsque c'est Nectanébo qui dédie à Isis une salle du temple de Philæ (Champollion, *Notice de Philæ*, p. 166), nous trouvons au contraire *il a fait à elle*. Le disjonctif , qui n'est presque jamais omis dans ce groupe, le distingue du prétérit , *elle a fait*. Ceci expliqué, le second groupe de l'exemple choisi se traduira : *elle a fait à lui* (à Ammon) *une porte*, etc. La première formule signifiera, suivant M. Leemans : (la reine) *l'a fait parmi ses constructions à son père Ammon*, etc. Je crois pouvoir la traduire : *en monument de sa part pour son père Ammon*, etc. Je veux rendre par là la nuance qui me paraît exprimée par le pléonasme du pronom affixe de la troisième personne. Je ferai remarquer à M. Leemans que ce pléonasme du pronom existe, soit que l'on traduise le mot controversé ici par *édifices* ou par *souvenir*, et soit qu'on lise sur le lion d'Aménophis : *en monument de lui pour son arrivée*, ou *parmi ses édifices de son arrivée ;* cette dernière phrase me semble d'ailleurs présenter un sens incomplet. L'analyse de la formule dédicatoire a fortement embarrassé Rosellini, qui, voulant traduire : *a fait ses monuments*, ne sait que faire de la particule *em*. Ce savant pense qu'elle forme avec le thème

*mennou*, un mot composé, un substantif qu'il traduit par *ædificium in ævum duraturum* (voy. Ungarelli, *Obelisc. Lateranensis*, p. 11, note de Rosellini). Mais il ne me semble pas d'une bonne critique d'admettre une règle de composition dont on ne cite pas d'autre exemple, dans une langue aussi régulière que la langue égyptienne. Toutes les fois d'ailleurs que le groupe *mennou* est employé comme complément direct, il n'est point précédé de cette particule. La difficulté me paraît provenir du mot *édifice*, dont le sens exclusif semble dans bien des cas s'adapter assez mal à cette formule. Une profonde intelligence du sens général des textes l'a bien fait remarquer à Champollion. Cette phrase : *Le roi*, etc... *l'a fait parmi ses constructions à tel dieu ou tel personnage*, s'applique difficilement, à la première dédicace d'un temple, comme à Amada (voy. Champ., *Lettres d'Égypte*, p. 146). Je ne la comprendrais pas mieux pour un particulier qui construit son tombeau, c'est-à-dire un monument pour lui-même (voy. tombeau de Nahré si Nébotp, Burton, *Excerpta*, planche XXXIII, ligne 3). Il me semble de plus, qu'ainsi entendue, elle supposerait que le personnage auquel est faite la dédicace et qui est toujours le terme conséquent de cette première formule, aurait été le personnage principal, ou le dieu éponyme de l'édifice où se faisait la consécration. Ces deux personnages sont au contraire souvent très-bien distingués. Si nous étudions, par exemple, les diverses dédicaces du palais de Kournah, nous voyons que cet édifice, commencé par *Séti I, Maïen Phthah*, en l'honneur de Ramsès I, son père, était devenu ensuite le Memnonium de *Séti* lui-même (voy. Champoll., *Notices de Kournah*, p. 306). L'édifice personnifié porte sur la tête une espèce d'écriteau de la forme carrée qui appartient à l'hiéroglyphe *demeure*, et sur lequel on lit : *demeure divine du fils du soleil Séti Maïen Phthah, dans la ville d'Ammon à l'occident de l'Egypte*. Nous trouvons plus loin (*ibid.*, p. 296), la dédicace d'un embellissement ainsi conçue) : Ramsès... *iri nef em mennouf* (l'a fait pour être un monument de sa part)? à son père Ammon ra, roi des dieux, il a embelli le temple de son père le roi Ramen ma (Séti I^er^). Ceci me semblerait impliquer contradiction, s'il fallait traduire : *il l'a fait parmi ses édifices de* (ou *à*) *son père Ammon*). Il en est de même des deux autres légendes (même notice, p. 307, A et B) qui s'expliquent mutuellement et ne présentent point d'autres difficultés : A... Ramsès... *iri nef em mennouf* de son grand-père (Ramsès I^er^); B... Embellissement du monument, fait par le roi (Ramsès II^e^) à son grand-père (Ramsès I^er^), dans le temple de son père (Séti I^er^). Le but

de ces inscriptions me paraît assez tranché ; ce n'est point d'indiquer que Ramsès II^e a élevé un temple à Ammon, ni à Ramsès I^er, mais bien qu'il leur consacre une œuvre quelconque dans l'édifice spécialement voué à Séti Maïen Phthah son père. Il en est de même de la statue du roi An et de celle que Thoutmès II^e dédia à son père Thoutmès I^er (Lepsius, *Choix de monuments*, pl. XI); la même formule générale de dédicace ne me semble pas exiger que ces statues aient été élevées dans des édifices spécialement consacrés à ces rois.

Dans les lettres écrites d'Égypte, où il ne s'agissait point d'analyse, mais du sens des inscriptions, Champollion tourne souvent la difficulté en traduisant... *a fait des constructions consacrées à...* (p. 208) ou *en l'honneur de...* (p. 227). Mais dans la dédicace d'Amada où la traduction accompagne le texte, je trouve : *le roi... a fait ses dévotions à son père Phré*. On lit de même dans le Dictionnaire (p. 232) : *a évidemment dans les textes le sens de présents, offrandes ;* et c'est notre formule de dédicace qu'il cite deux fois pour exemple. On voit que Champollion hésitait entre les sens assez voisins *dévotions, hommages, offrandes*, tout en constatant que le mot *constructions* n'était pas applicable ici. J'ai cru que le mot copte ⲙⲛⲉⲙⲛ avait conservé le type de ce second sens du thème *mennou*. Une phrase sculptée sur l'obélisque de saint Jean de Latran me paraît encore mieux montrer la nécessité de ce double sens (voy. Ungarelli, *Obel. later. oriens*). Thoutmès III^e .... *menni Amen em snaa mennouf*. On ne traduira certes pas, *construisant* ou *établissant Ammon en agrandissant ses temples;* mais avec toute probabilité, *rendant hommage à Ammon* ou *honorant Ammon*, pour suivre la forme grammaticale du thème *mennou* que je considère ici comme participe présent d'un verbe actif. Il me semble donc qu'on est autorisé à reconnaître au thème radical diverses nuances que le copte a conservées dans deux mots très-voisins : ⲙⲛⲏⲛ *persistere* et ⲙⲛⲉⲙⲛ *signum, monumentum*, μνημεῖον ; *manere* et *monere;* sans doute aussi ⲙⲛⲏⲛ *servire, adhærere alicui.* (Peyron, *lexic. copt.* 98.) J'ajouterai qu'il me semble bien probable que c'est dans ce sens, que l'obélisque était le symbole de l'idée rendue par la syllabe *men*. La stabilité conviendrait sans doute à une pyramide, mais ce n'est pas l'idée que rappelle naturellement un obélisque. C'était là au contraire un signe, un μνημεῖον par excellence, c'est une *pierre levée*

digne du peuple des Pyramides. Telles sont les raisons qui m'ont fait penser que *mennou* correspondait exactement à notre mot *monument* dans ses diverses acceptions ; l'importance de la formule m'a engagé à les soumettre au jugement éclairé de vos lecteurs et particulièrement à celui du savant conservateur du musée des Pays-Bas.

Tout fragment de légende bilingue mérite une sérieuse attention, puisque c'est la pierre de touche des principes qui nous guident dans le déchiffrement des écritures antiques. M. Leemans ne pense pas que l'on doive identifier le nom de *Tphout*, avec les caractères égyptiens qui lui correspondent (voy. plus haut, p. 725). Ce savant, transcrivant phonétiquement tous les éléments du second groupe des deux légendes, le lit *hinsen*; je pense que l'on doit y reconnaître la forme féminine du mot *houn*, jeune, que l'on trouve dans les inscriptions de toutes les époques, et qui reçoit pour déterminatif la figure de l'enfant, . Le second caractère qui dans cette inscription ressemble à l'âne, doit être l'espèce de lièvre qui servait à écrire la syllabe *oun*. Il était dessiné dans l'écriture linéaire (1), *en charge*, avec la queue trop longue et bifurquée, de sorte que dans un texte négligé, il se confond facilement avec l'âne. Sans sortir de l'époque ptolémaïque on trouve très-fréquemment (2) le mot *houn* écrit, soit avec le lièvre, soit avec sa variante phonétique ordinaire . La présence des deux autres éléments du mot *houn* et de son déterminatif ne me semble laisser aucun doute sur sa lecture. Le sens *jeune* ou *enfant*, clairement indiqué par le déterminatif , est de plus confirmé par l'équivalent grec du surnom . Ce surnom fait partie du cartouche royal que porte la stèle que je viens de citer, et répond exactement au titre grec νεὸς Διόνυσος, *Bacchus* (ou *Osiris*), *jeune*. En effet c'est M. Leemans lui-même (3) qui a attribué ce cartouche à Ptolémée Aulétès, ou νεὸς Διόνυσος, sans toutefois avoir identifié ces deux titres. En ayant égard aux signes du féminin, nous avons donc jusqu'ici, l'*Athorienne*, *la jeune personne*.... Le nom propre se compose d'abord de

(1) Voyez *le Rituel*, édition Lepsius, première page, l. 5, 6, 7, 8, etc.

(2) Voy. Lepsius, *Choix de monuments*, pl. XVI, *Obélisque de Philæ* et pl. XVII. *Stèle du British Museum*, l. 3 et 5.

(3) Lettre à Salvolini, p. 140.

l'article possessif *ta* (1), *celle qui appartient à....* c'est le commencement d'une foule de noms féminins, *Taamon*, *Taneit*, etc.; car cet article a fort habituellement pour complément un nom divin.

Il est suivi dans la légende verticale de ⲛ, et dans la légende horizontale du même serpent précédé de trois autres signes. Il en résulte que le serpent est dans celle-ci déterminatif d'un mot écrit phonétiquement, tandis que dans la légende verticale il exprime ce mot à lui tout seul.

La première lettre, ⲏ est un *h*, la seconde, ⲉ est une variante du Céraste ordinaire, ϥ *f*; le *t* ⲧ est l'indice du féminin. Le radical se lit donc *hf*, en copte ϩⲉϥⲟ, *serpent*, *vipère*; ⲛ est en effet le caractère signalé par Champollion comme le déterminatif des reptiles. Le nom entier devait se lire *Tahphout* ou *Thphout*, mot très-fidèlement rendu par Τφουτος. Cette transcription prouve une fois de plus que nous devons laisser le signe du féminin *t* après le radical comme le placent les inscriptions et non le reporter à la place qu'occupe l'article féminin dans le copte moderne, car dans ce cas nous aurions *Tathphou* et non *Thphout*. Ce nom signifie donc celle qui appartient au serpent; l'hommage rendu par sa composition peut s'adresser entre autres divinités à *Rannou*, déesse des moissons qui est plus habituellement caractérisée par une tête de serpent.

V^te^ Em. de Rougé.

(1) M. Leemans doute de l'existence du caractère ⲁ à cet endroit, l'autre légende prouve en effet qu'il faut ⲧⲁ.

# DU PERSONNAGE DE LA MORT

ET

# DE SES REPRÉSENTATIONS DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE.

(DEUXIÈME MÉMOIRE.)

## LA MORT CHEZ LES POPULATIONS HELLÉNIQUES ET ITALIQUES

(*Suite.*)

Les dieux avaient aussi le pouvoir de donner eux-mêmes la mort à ceux qui avaient excité leur colère ou encouru leur vengeance, et parmi eux Apollon usait le plus souvent de ce pouvoir redoutable. Les contagions étaient l'effet des flèches empoisonnées qu'il lançait sur la terre. L'étymologie qu'on attribuait à son nom, ἀπόλλυμι, *tuer, détruire*, rappelait ses fonctions léthifères (1), aussi bien que le surnom de Μοιραγέτης, conducteur de la Parque (2), qui lui était quelquefois donné. Sa sœur Diane partageait avec lui ce terrible ministère. C'est sous les traits de ces deux divinités qu'expirèrent les enfants de Niobé. De là l'épithète d'Ἀπολλούσα, *destructrice*, que reçoit cette déesse, et celui de ἰοχέαιρα, *qui aime à lancer les traits*, qu'elle porte également (3). Diane répandait comme son frère, et souvent de concert avec lui, les épidémies cruelles qui s'abattaient sur les hommes et les animaux (4). Elle était plus spécialement chargée de donner la mort aux femmes, qu'elle transperçait de ses flèches acérées dirigées par elle d'une main assurée.

Mais cette mort qu'envoyaient les dieux n'était point celle qui vient clore une longue et paisible carrière, celle qu'amènent l'âge et

(1) Pausan. X, 24, 4. Cf. Platon. *Cratyl.*, p. 405, *b*.
(2) Cf. *Iliad.*, VI, 205. XIX, v. 59. *Odyss.*, XI, 170. Macrob. *Saturn.*, V, 19.
(3) Callimach. *Hymn. in Dian.*, 125.
(4) *Odyss.*, V, 124.

les infirmités, c'étaient les fins prématurées ou inattendues. Toute mort prématurée, dit le scholiaste d'Homère (5), vient d'Apollon ou de Diane.

Aussi était-ce les dieux qu'on accusait du trépas des objets aimés, c'était aux habitants des cieux qu'on adressait les reproches et les plaintes. « *Quo defunctus est die*, dit Suetone en parlant de Germanicus (6), *lapidata sunt templa, subversæ deum aræ, lares a quibusdam familiares in publicum abjecti.* » Silius Italicus s'écrie au sujet de la mort de Scipion (7) :

« Pietas irata sinistris
« Cœlicolis furit atque odit solatia luctus. »

Et Stace dans ses *Sylves* (8):

« Injustos rabidis pulsare querelis
« Cœlicolas solamen erat. »

Si les dieux du ciel frappaient eux-mêmes les hommes, ils abandonnaient aux Kères et aux divinités infernales le soin d'enlever les cadavres ou d'achever ceux auxquels ils avaient donné le coup mortel. Il ne leur était pas permis de voir leurs victimes expirer. Ce spectacle eût souillé leurs yeux. « Ἐμοὶ γὰρ οὐ θέμις φθιτοὺς ὁρνᾷ, dit Diane à Hippolyte dans Euripide (9). » Et la déesse ajoute :

Οὐδ' ὄμμα χραίνειν θανασίμοισιν ἐκπνοαῖς·
Ὁρῶ δέ σ' ἤδη τοῦδε πλησίον κακοῦ,

montrant par là que l'aspect d'un moribond eût souillé sa pureté céleste. Le même poëte nous représente Apollon obligé de quitter la demeure d'Admète, parce qu'Alceste approche de sa fin (10).

Iris, comme messagère des dieux, comme exécutrice des volontés d'Apollon, joue parfois le rôle de divinité léthifère. Elle est alors associée aux Harpyes dont nous parlerons plus bas.

Presque toutes les divinités infernales et vengeresses des Grecs partageaient plus ou moins avec les Kères le soin de donner aux

(5) *Ad Iliad.*, Z, v. 284.
(6) Sueton. *Caligula*, V, 2.
(7) Lib. XIII, v. 391-302.
(8) Lib. V, I, 22.
(9) Hippolyt. v. 1437.
(10) Alcest., v. 22, 23. Cf. *Scholiast. ad Euripid.*, ed. Barnes, p. 263.

hommes le trépas et de les mener au Tartare. Ces divinités étaient en effet des personnifications des peines morales qui conduisent presque toujours au tombeau. Ainsi Até, Némésis, Erinnys, Dicé, les Pœnæ, les Alastores avaient également un caractère léthifère.

Até (11), qui personnifiait le malheur, l'infortune (*Unsal*) (12), habitait dans les enfers, où elle avait son λείμων (13). Elle consumait le cœur du criminel d'un feu lent, ce qui la fait appeler par Eschyle (14) *la lente vengeresse.* Elle punissait le coupable orgueil et frappait les présomptueux jusque dans leurs amis et leur postérité (15). De même que les Kêres, elle servait de ministre au ressentiment des divinités, et notamment d'Apollon, le dieu léthifère (16), ce qui fait dire à Quintus de Smyrne (17) :

Ἔστι θέμις καὶ γλῶσσαν ἀναιδέα τίνυται Ἄτη
Ἣ τ' ἀεὶ μερόπεσσιν ἐπ' ἄλγεσιν ἄλγος ἀέξει.

C'est à ce titre qu'Até est quelquefois associée aux Kêres; son nom est pris au figuré, comme celui de ces dernières, dans le sens de maux moraux (18). Némésis, qui est parfois associée à Até (19), est une personnification du destin vengeur, de la justice, de la destinée. Elle se confond, sous certains rapports, avec la Parque. Le nom d'Adrastée, Ἀδραστεία, qui lui était donné, signifie celle à laquelle on ne peut échapper (de α privatif, et διδράσκειν), et rappelle celui d'Atropos. A Smyrne on reconnaissait deux Némésis, comme il y avait deux Parques à Delphes (20).

Némésis rappelle beaucoup l'ange de la mort des premiers Hébreux.

(11) Hesiod. *Theogon.*, 265. Cf. *Mém. de M. le duc de Luynes, Annal. de l'Inst. archéol.*, t. XVI, p. 3.

(12) Voy. sur Até, le Mémoire de M. K. Lehrs, *Rheinisches Museum für Philologie, neue Folge, Jahrg.* I, p. 593 sq.

(13) Empedocl. *Reliq.*, ed. Karsten, p. 165, 167, ed. Sturz, p. 455.

(14) Eschyl. *Choeph.* 381.

(15) C'est ce qu'on voit par le beau fragment de Rhianus donné dans *Stobée*, t. IV, 34, p. 29, Mein.

(16) Sophocl., *Œdip. tyran.*, v. 471.

(17) I, v. 753. Cf. V, v. 468-469, v. 322; dans ce dernier passage, Quintus de Smyrne représente Até s'emparant d'Ajax, quand les armes d'Achille eurent été adjugées à Ulysse.

(18) Ἐκείνῳ γὰρ οὖν ταύτας ὁ δαίμων τᾶς ἀρετὰς χαρισάμενος ἑτέρας οὔτ' εὐτυχεῖς κῆράς τε καὶ ἄτας πρόεηψε. Dionys. Halic. *Ant. Rom.* VIII, 61.

(19) Cf. Blümner, *Ueber die Idee des Schicksals*, s. 64, 131.

(20) Pausanias, VII, 5, 1.

Comme lui elle protégeait les bons et punissait les coupables. Νέμεσις ἀεί, dit Artémidore (21), τοῖς κατὰ νόμον ζῶσιν ἀγαθή... τοῖς δὲ παρανομοῦσι καὶ τοῖς ἐπιτιθεμένοις τισὶ καὶ τοῖς μεγάλων ἀρχομένοις πραγμάτων ἐναντία καθίσταται καὶ ἐμπόδιος τῶν ἐπιχειρουμένων. Les deux Némésis, l'une favorable et l'autre défavorable, adorées à Smyrne, rappelaient le bon ange et le mauvais ange attribués à chaque homme dans les doctrines démonologiques grecques et chrétiennes.

Dicé ne fut qu'une divinité allégorique de la justice que les poëtes avaient substituée à Némésis, et ce n'est que dans des traditions comparativement modernes, qu'elle apparaît comme envoyée par ordre de Jupiter. Cependant Dicé était déjà figurée sur le coffre de Cypsélus (22).

Les Érinnyes, les Pœnæ, les Alastores répondaient tout à fait aux diables chrétiens, et tourmentaient les coupables soit ici-bas, soit au fond des enfers. Les premières sont représentées comme des assistantes de la Parque (23); elles se confondaient avec les Kêres, ainsi que l'indique l'expression de Κῆρες ἐριννύες dont se sert Eschyle (24). Leur aspect n'était pas moins hideux que celui de ces divinités sanguinaires. Elles sont appelées, de même que les Kêres et les Harpyes, les chiens des enfers (25). Enfin, comme les Parques et Apollon, elles sèment les contagions et les famines; comme les Kêres, elles soufflent la rage des combats (26).

Les Pœnæ, Ποῖναι, divinités de la punition, sont des parentes des Furies; elles répandent la contagion et partagent avec les Euménides le rôle de divinités vengeresses; elles s'offrent, ainsi que les Kêres, comme les ministres des vengeances du dieu léthifère, Apollon (27). Les Alastores, dont l'action s'étend sur toute la nature, châtiaient aussi les coupables au fond des enfers (28), et empruntaient les caractères des Pœnæ et des Aræ ou déesses des imprécations (29).

(21) *Oneirocr.*, lib. II, c. XLII, p. 135, ed. Rigelt.

(22) Pausan. V, c. 19.

(23) Μοῖραι τρίμορφοι μνήμονές τ' Ἐριννύες. Eschyl. *Prometh.*, 516. Cf. *Eumenid.* v. 724, 961. Hesiod. *Theogon.* 220.

(24) *Sept., c. Th.* v. 1054.

(25) Cf. Boettiger, *les Furies*, trad. Winckler, p. 13.

(26) Eschyl. *Eumen.*, 231. *Choephor.* 1055. Lucan. *Phars.* VI, 257.

(27) Pausan., I, 43, 7. Cf. Euripid. *Medea*, v. 1059.

(28) Plutarch., *Vit. Cicer.*, 34. Sophocl. *Trach.*, 1092. *Eustath. ad Homer.*, p. 1213.

(29) Ἀραί. Cf. Sophocl. *Electr.*, 112.

Mais bien que toutes ces personnifications se rapprochent des Μοῖραι et des Κῆρες, elles n'ont pourtant pas le caractère de divinités fatales qui appartient à celles-ci. Elles sont les exécutrices des arrêts de Dicé, la justice; tandis que les Parques, les Kêres obéissent à Ἀνάγκη, la nécessité.

La mort violente que donnaient les traits d'Apollon et de Diane, qu'apportaient les Kêres, la Parque ou les divinités catachthoniennes, était celle du commun des hommes, de ceux qu'enlevait la maladie, la blessure ou la vieillesse. Quant aux êtres qui avaient mérité par leurs belles actions, par leurs vertus ou leur beauté, par leur pureté, un sort privilégié, on n'admettait pas qu'ils eussent été atteints des flèches empoisonnées ou des ongles acérés de ces ministres du trépas, et l'on supposait qu'épris d'amour pour eux, les immortels les avaient emportés dans leur céleste séjour. « L'homme chéri des dieux meurt à la fleur de l'âge, » dit Ménandre (30). Un enfant était-il ravi à l'affection de ses parents? on disait que l'Aurore l'avait enlevé et on l'enterrait avant le lever de l'aurore; c'est ce que l'on appelait Ἡμέρας ἁρπαγή (31). Un beau jeune homme, une vierge tendrement aimée mouraient-ils d'une mort imprévue? on racontait que les Nymphes les avaient enlevés.

C'est ce que rappelle cette épitaphe de Callimaque (32) :

Ἀστακίδην τὸν Κρῆτα, τὸν αἴπολον ἥρπασε Νύμφη
Ἐξ ὄρεος καὶ νῦν ἱερὸς Ἀστακίδης
Οἰκεῖ Δικταίησιν ὑπὸ δρυσίν.

Et cette inscription funéraire découverte en Attique (33) :

Δὴ τότε γάρ με
Δακρυόεις Ἀΐδης σὺν Ὀρειάσιν ἠΐστωσεν,
Τύμβος δὲ στονόεις ὅδε μ' ἴσχει, ὅς ῥα τέτυκται
Ἀγχοῦ Νυμφάων, ὅθεν αἰεὶ ἄστυ Ἀθήνης
Πᾶσιν ἀπαγγελέει με παροῦσιν τ' ἐσσομένοις τε.

C'est ainsi que les Nymphes avaient enlevé Hylas, éprises de sa beauté (34), et que Neptune avait transporté au ciel, dans son char

(30) Plutarch., *Cons. ad Apollon. ap. Oper.*, ed. Wyttenb., t, VI, p. 458.
(31) Heraclid. Pontic. *De Allegor. Homeri.*
(32) Jacobs., *Anthol. græc.*, t. I, p. 465.
(33) Bœckh, *Corp. insc. græc.*, t. I, p. 544, nº 997.
(34) Theocrit. *Idyll.* XIII. Apollod., I, 9, 19. Orph. *Hymn.* I, 221 sq.

d'or et d'azur, le fils de Tantale (35), ou que Jupiter avait appelé dans l'Olympe le beau Ganymède (36).

De nos jours encore la tendresse maternelle tient le même langage que l'antiquité, comme le rappelle cette épitaphe touchante placée, au cimetière du Père La Chaise, sur le tombeau d'un enfant :

Son destin n'a rien d'étrange,
Il m'a quitté pour l'Éternel,
Il le fallait, c'était un ange :
Il appartenait au ciel.

Cette croyance naïve et touchante explique pourquoi on a représenté si souvent sur les sarcophages et sur les vases qui avaient une intention funéraire, l'enlèvement de Proserpine, d'Orithye, de Téthis, de Ganymède, l'Aurore poursuivant Céphale. L'enlèvement de la déesse ou de l'Éphèbe était une allusion à la mort de celui qui reposait dans le tombeau (37).

A côté de ces divinités léthifères et psychopompes se place un autre ordre de divinités sur le caractère desquelles les mythographes ont été longtemps incertains, et dont le rôle léthifère n'a été établi que dans ces derniers temps. Ce sont les Harpyes et les Sirènes.

Les Harpyes rappellent à la fois les Μοῖραι et les Kêres, ou pour mieux dire elles participent des attributs de ces deux sortes de divinités. Comme les premières, elles filent les destinées des humains et reçoivent avec elles le surnom de κλωθῶες (38); elles sont les auxiliaires et les gardiennes de la Parque (39), et on les confond parfois avec les Furies (40). Déesses infernales, comme ces dernières, Virgile les place pour cette raison à l'entrée des enfers (41).

(35) Pindar. *Olymp.*, I, 109.

(36) Diod. Sic. IV, 75. Virgil. *Æn.* I, 28. Apollod. III, 12, 2. Euripid. *Orest.* 1392. Platon. *Phædr.*, p. 255, c.

(37) Voy. Mém. de M. Ch. Lenormant, *Annal. de l'Instit. archéologique de Rome*, t. V, p. 218, et Lenormant et de Witte, *Élite des Monuments Céramographiques*, pl. XII, p. 22.

(38) Ἅρπυιαι κλωθῶες ἀνηρείψαντο μέλαιναι
Ἡμίσεας πλεόνων.
Herod. *Attic. Oper.*, v. 38, p. 14, ed. Fiorill.

(39) . . . ἐστιν ἡ Ταρταρίη μοῖρα, φυλάσσουσι δ' αὐτὴν θυγατέρες Βορέου Ἅρπυιαί τε καὶ θύελλα. Origen. *adv. Cels.*, VI, 304.

(40) .... *sunt apud inferos furiæ dicuntur et canes; apud superos diræ et aves.* Servius *ad Æneid.*, III, 209. I, p. 204, ed. Lion.

(41) *Æneid.*, VI, 286. Servius *ad Æn.*, III, 207. T. I, p. 204, ed. Lion.

Comme les Kères, les Harpyes enlèvent les morts. Télémaque, s'imaginant que son père n'existait plus, s'écrie :

Νῦν δέ μιν ἀκλειῶς Ἅρπυιαι ἀνηρείψαντο (42).

Homère place la même exclamation dans la bouche d'Eumée (43). Il mentionne Podargé comme l'une des Harpyes, et lui attribue la fonction d'enlever ceux que les Dieux veulent faire disparaître (44); et ailleurs il nous apprend que ces déesses enlevèrent les filles de Pandarus et les livrèrent aux Furies terribles :

Τόφρα δὲ τὰς κούρας Ἅρπυιαι ἀνηρείψαντο,
Καὶ ῥ' ἔδοσαν στυγερῇσιν Ἐρινύσιν ἀμφιπολεύειν.
*Odyss.*, XX, 77-78.

Les Harpyes se présentent aussi comme des personnifications des vents et des tempêtes. Le nom de θύελλαι, qui leur est parfois donné, et ceux que les divers poëtes imposent à chacune d'elles, le démontrent suffisamment (45). C'est pour cette raison qu'Homère leur donne pour fils les coursiers d'Achille (46), et que le cheval Arion, les chevaux Xanthos et Podarcé, enfin les coursiers des Dioscures, Phlogeos et Harpagos (47), étaient représentés comme issus de Harpyes. A une époque d'une naïve et superstitieuse ignorance, les Hellènes supposaient que les vents enlevaient les mortels dans le séjour invisible. Borée avait enlevé Orithye (48).

M. le duc de Luynes a reconnu les images des Harpyes sur les monuments. Ces déesses sont représentées exerçant leurs fonctions léthifères (49). Elles sont figurées par oiseaux à tête de femme ou par des femmes ailées (50). Leur caractère, qui ne respirait originairement que la beauté, finit par prendre une physionomie de plus en plus horrible, hideuse même. L'effroi qu'elles inspiraient les trans-

(42) *Odyss.*, I, v. 242. Les harpyes sont aussi représentées quelquefois ainsi que les Kères et les Parques au nombre de deux. Eustath. *ad Homer. Odyss.*, XX, 67.
(43) Cf. *Odyss.*, XIV, 77, 370.
(44) *Iliad.*, XVI, 151. Cf. Voss, *Mythol. Briefe*, I, s. 31, 225 sq.
(45) Voy. Jacobi, *Handwœrterb. der Griech. und Rœmisch. Mythologie* s. 742 et Gerhard, *Archœologische Zeitung*, I, p. 74. Mém. de M. Panofka.
(46) *Iliad.*, XVI, 150, sq.
(47) Cf. Suidas, v° Κύλλαρος. Voss, *Mythol. Briefe*, I, s. 34.
(48) Apollon. I, II, 21.
(49) *Annal. de l'Instit. archéol.*, t. XVII, p. 10.
(50) Cf. Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder, abth.* 2. Taf. CVIII.

forma graduellement en de véritables monstres, et c'est sous ces affreuses couleurs que Virgile les a dépeintes (51).

Les Sirènes étaient représentées, de même que les Harpyes, par des femmes-oiseaux (52). Elles sont appelées filles de la Terre, ce qui indique qu'elles appartenaient à la classe des divinités catachthoniennes (53). Elles accompagnaient les âmes au lugubre séjour (54) et adoucissaient par leur chant l'horreur de la mort. Aussi leur image était-elle parfois placée sur les tombeaux (55). Mais ces accords enchanteurs qu'elles faisaient entendre, étaient souvent un moyen dont elles se servaient, pour faire tomber entre leurs griffes ceux qui se laissaient séduire, afin de les livrer ensuite à Hadès (56). Ces sirènes font penser aux *souparnas* ou oiseaux célestes de la mythologie hindoue, dont le chef *Garouda* pourrait bien avoir quelque parenté avec Simorg. Comme musiciennes célestes, elles rappellent d'un autre côté les *gandharvas*.

Les deux personnifications des divinités psychopompes, les Harpyes et les Sirènes, perdirent donc l'une et l'autre, le caractère de divinité qui leur était primitivement attribué, pour revêtir celui de monstres ou de magiciennes. L'effroi qu'inspirait leur ministère substituait invinciblement, dans l'imagination populaire, un masque hideux aux traits nobles et célestes dont les poëtes les avaient d'abords dotés. C'est que, comme nous l'avons remarqué au commencement de ce

(51) Voy. Raoul Rochette, *Oresteïde*, p. 381 note. Panofka, *Antiquités du Cabinet Pourtalès*, p. 73 et suiv.

(52) Πτεροφύροι νεάνιδες
Παρθένοι χθόνος κόραι
Σειρῆνες.
Euripid. *Helen.*, v. 167-169.

(53) Le rôle funéraire des sirènes est indiqué par celui qu'elles jouent dans le mythe de Proserpine. *Hygin.* fab. 141. On faisait dériver leur nom de σύρειν, attirer, parce qu'elles attiraient l'âme à elles. Fulgent. *Mythol.*, lib. II, c. II. Boettiger (*Diss. sur les Furies*, note, VI, p. 103 et 104), croyait voir des harpyes dans les oiseaux à tête humaine mâle ou femelle dans lesquelles MM. Raoul Rochette et de Witte reconnaissent des sirènes. M. le duc de Luynes a repris depuis et défendu l'opinion de Bœttiger, Mém. cité, p. 10.

(54) Platon. *Cratyl.*, p. 403, *d*, ed. Steph.

(55) Στᾶλαι καὶ σειρῆνες ἐμαῖ καὶ πένθιμε κρώσσε
Ὅστις ἔχεις Ἀΐδα τὰν ὀλίγαν σποδίαν,
Τοῖς ἐμὸν ἐρχομένοισι παρ' ἠρίον εἴπατε χαίρειν.
Jacobs, *Anthol. græc.*, t. I, p. 523.

(56) Tel est le motif qui a fait donner aux sirènes le caractère qu'on leur voit dans l'*Odyssée*.

mémoire, la mort est toujours, quoi qu'on fasse, une idée environnée d'horreur, et, comme l'a dit Byron :

« Oh God ! it is a fearful thing
« To see the human soul take the wing
« In any shape, in any mood (57). »

Ces divinités ornithomorphes rappellent les images des âmes chez les Égyptiens. Dans leurs bas-reliefs l'âme est figurée symboliquement par un épervier (58), ou un oiseau à tête humaine portant la croix ansée, signe de la vie (59). Les Grecs et les Latins se représentaient aussi quelquefois l'âme sous la figure d'oiseaux. Et cette idée se rattache à celle qui faisait donner par Platon (60) des ailes à l'âme. Sur les monuments, la colombe, consacrée à Vénus Péréphatta ou Libitina, le corbeau, l'alcyon ou céryle, sont des symboles de l'âme (61). Plaute et Lucien font peut-être allusion à cette croyance qui attribuait à l'âme l'apparence d'un oiseau. Ἠβουλόμην γὰρ πείρᾳ μαθεῖν, dit celui-ci, εἰ μεταμορφωθεὶς ἐκ τοῦ ἀνθρώπου, εἶτα καὶ τὴν ψυχὴν ὄρνις ἔσομαι (62); et l'autre dit dans sa comédie des *Captifs :*

« Nam ubi illo adveni, quasi patriciis pueris aut monedulæ
« Aut anates, aut coturnices quicum lusitent
« Itidem mi hæc advenienti upupa, qui me delectem data est (63).

Les métamorphoses en oiseaux, telles que celle des filles de Minyas (64)

(57) *The Prisoner of Chillon*, st. VIII.
(58) *Horapollon.*, I, 7. Cf. Champollion, *Gramm. Égypt.*, p. 26, *Dict.*, p. 161.
(59) G. Wilkinson, *Customs and Manners of the ancient egyptians*, pl. 44, fig. 3.
(60) Platon, *Phæd.*, 255, *d.*
(61) Cf. Stackelberg, *die Græber der Hellenen*, taf. XLVI, de Witte *Cat.*, *Durand*, n° 396. Gerhard, *Auserles. Vasenbilder*, Abth. 2, taf. CVIII.
(62) Lucius, 13, p. 156, ed. Lehmann.
(63) *Captiv.* V, 4, 5. V, 936, sq. Cf. Plin. *Epist.*, IV, 2.
(64) M. de Witte dans un excellent Mémoire sur une représentation de la mort d'Alcyonée, a fort ingénieusement rapproché le nom de l'alcyon mâle, κηρύλος, de celui de l'âme, κῆρ, et il a ainsi expliqué comment cet oiseau avait été pris pour emblême de l'âme du géant dont il rappelait en même temps le nom. Ce nom de κηρύλος est en effet un diminutif de κῆρ. Peut-être devait-il son nom à ce que l'on croyait précisément que ces oiseaux marins étaient les âmes des morts. Dans certaines parties de la Bretagne, les paysans regardent de même les mauves, dont le cri est plaintif et lugubre, comme les âmes de ceux qui ont péri en mer. Une croyance analogue a pu exister pour le papillon et lui valoir le nom de ψυχή qui lui était donné. Cet animal ailé rappelait par sa légèreté et la nourriture en apparence éthérée dont il vit, les idées qu'on se faisait de l'âme. Et ce qui tendrait à le faire croire, c'est que non-seulement cet insecte est figuré parmi les emblêmes de la mort, mais qu'il est parfois représenté s'échappant de la bouche du mourant. (Gruter, *Inscr.*, t. I, p. xv.)

et des sœurs de Méléagre (65) pourraient bien se rapporter à cette même croyance. Stace nous représente les âmes ayant, aux enfers, la forme d'oiseaux (66). Enfin, la fable des oiseaux memnonides (67) nous semble tirer son origine des images (68) sculptées sur les monuments de l'Égypte, pays que l'antiquité attribuait pour patrie à Memnon (69).

Ces figures ornithomorphes données aux âmes et aux divinités psychopompes nous paraissent tirer leur origine de l'Orient. Déjà les monuments de Xanthe, qui se rattachent vraisemblablement aux monuments orientaux, nous ont offert les figures des harpyes (70). L'oiseau fabuleux des Arabes, l'Anka, appelé Simorg par les Persans, rappelle tout à fait ces oiseaux nécyophores. L'Anka est représenté, comme celle-ci, avec une tête humaine. On lui donna tantôt le sexe mâle, tantôt le sexe féminin. Il se tient dans les montagnes de Kaf qui entourent l'univers. Lorsque les Arabes veulent exprimer qu'une chose a péri ou s'est anéantie, ils disent qu'*Anka Mogreb* l'a emportée dans l'air (71). L'idée de cet Anka a été sans doute suggérée aux orientaux par la vue de ces oiseaux fabuleux, de ces monstres ailés qu'on voit sur les monuments persépolitaniens (72) et assyriens, et ce mythe oriental, qui se rattache à celui des gryphons (73) peut avoir, comme celui-ci, pénétré dans la Grèce. Cet anka est peut-être l'Éorosch, le chef des oiseaux instruits par Ormuzd, et qui était chargé de veiller sur les morts, rôle funéraire qui le rapproche des sirènes (74), ou l'un des trois oiseaux

(65) Anton. Liber. *Metam.*, X.

(66) Hygin *Fab.* 194.

(67) *Silv.* II, 1, 203.

(68) Plin. X, 44. Servius *ad Æn.*, XI, 271, p. 362.

(69) Servius *ad Æn.*, I, 755. Ovid. *Metam.*, XIII, 576 sq.

(70) Voy. *Annal. de l'Institut archéolog.*, t. XVI, p. 133. Mém. de M. Braun. Gerhard, *Archœologische Zeitung*, t. I, n° 4.

(71) Azz-Eddin Elmocadessi, *Les Oiseaux et les Fleurs*, trad. Garcin de Tassy, p. 221. Cf. Silv. de Sacy, *Pend-Nameh*, p. 71, et d'Herbelot, *Bibliot. orient.*, art. *Simorg*. Le Simorg paraît aussi avoir quelque analogie avec le Phœnix des Égyptiens. Les orientaux disent que cet oiseau vit quinze cents ans, et renaît ensuite après sa mort. Le merveilleux *Rok* dont il est question dans les voyages de Sindbad pourrait bien être encore ce même Anka.

(72) Voy. des exemples de ces oiseaux à tête humaine sur des cylindres assyriens, dans l'ouvrage que publie M. Lajard, intitulé : *Introduction à l'étude du culte de Mithra*, pl. 27, n° 21; pl. 32, n° 2, 49, n° 2.

(73) Ce sujet fera bientôt l'objet d'un de nos mémoires dans la *Revue*.

(74) *Zend Avesta*, trad. Anquet. Duperron, II, p. 228.

fabuleux de la religion mazdéenne, Aschtrenghâd, Houfraschmodad, Eoroschâsp, qui sont représentés armés de poignards et protégeant les férouers (75). Un ordre de personnifications à peine connues et fort analogues à celles des harpyes et des sirènes, vient à l'appui de notre conjecture : ce sont les iynges. Les érudits ne connaissent guère les iynges que comme des oiseaux dont le sang ou la chair entraient dans la composition des philtres (76), mais ils nous semblent avoir eu originairement un rôle beaucoup plus élevé.

Les iynges appartenaient à la religion assyrienne. Les oracles attribués à Zoroastre, et dans lesquels se trouvent exposées diverses doctrines orientales, font mention des iynges comme de puissances animées par Dieu, dont on dirigeait les volontés par des enchantements (77). Ces iynges paraissent avoir été des espèces de démons qui étaient en communauté de sentiments avec les hommes, de véritables férouers (78). Philostrate place leur image en or dans le palais du roi à Babylone (79) et il dit que ces génies annonçaient la destinée (80). Ailleurs, le même auteur nous les représente comme rendant à l'âme sa force et sa vie (81); il les rapproche des sirènes (82), et il identifie à ces génies-oiseaux, les oiseaux d'or qui ornaient le temple de Delphes (83) et que Pindare nomme κηλήδονες (84); il est donc vraisemblable que c'est à raison de ce rôle psychique des iynges que les magiciens orientaux firent entrer dans leur philtre le sang ou la chair de l'oiseau (le *motacilla*) qui leur était assimilé (85), et qu'on donna le nom de Ἴυγγες à certaines paroles

(75) *Zend Avesta*, II, 222 sq.

(76) Voy. *Schol. ad Pind. Pyth.*, IV, p. 277 *ad Nemeen.*, IV, p. 283. Aristænet. *Epistol.* ed. Boisonnade, not., p. 714, Boisonnade, *Nic. Eug.*, p. 318.

(77) Νοούμεναι ἴυγγες πατρόθεν νοέουσι καὶ αὐταὶ
Βουλαῖς ἀφθέγκτοισι κινούμεναι ὥστε νοῆσαι.
Zoroast., *Oracul. mag. ad calcem Oracul. Sibyll.*, ed Gal., p. 80, v. 27.

(78) Synesius, *de Insomn.*, p. 134, ed. Petav. et *Schol. Nicephor.*

(79) Philost. *Apollon. Vit.* ed. Olearius, lib. I, c. XXV, p. 34.

(80) Χρυσαὶ δὲ ἴυγγες ἀποκρέμανται τοῦ δρόφου τέτταρες, τὴν Ἀδραστείαν αὐτῷ παρεγγύωσαι. Philost., l. c.

(81) Καί τοι πόλλας ἂν ἠΰξαμεν ἴυγγας ὑπὲρ τῆς ἐκείνου ψυχῆς γένεσθαί μοι. Apollon. *Vit.* X, c. XIV, p. 349, ed. Olearius.

(82) Καὶ χρυσᾶς ἴυγγας ἀνάψαι λέγεται, σειρήνων τινὰ ἐπεχούσας πείθω. Philost. lib. VI, c. II, p. 247, ed. Olearius.

(83) *Vit. Apollon.* lib. VI, c. II, p. 247, ed. Olearius.

(84) Cf. Pausanias, *Phoc.*, c. V.

(85) Cf. *Synesius*, ed. Petav., p. 134. Nicéphor. *Schol. in Syn.*, p. 361, ed. Petav. (Parisiis, 1640). Eumathe, *Roman d'Hysminé et d'Hysminias*, trad. Lebas, p. 18 et la note, p. 260.

évocatoires (86) αἱ μάγων ἴυγγες. D'après une fable hellénique, Iyngx était une femme que Junon métamorphosa par jalousie, en oiseau, pour avoir provoqué, par des enchantements, l'amour de Jupiter pour Io (87).

Suivant une autre légende, c'était une fille de Pierus qui avait été changée en oiseau, pour avoir disputé aux muses le prix du chant. Ces métamorphoses nous reportent à celles dont nous venons de parler plus haut, et dans lesquelles on démêle des traces de l'antique croyance des oiseaux-âmes.

L'iyngx jouait sans doute un certain rôle dans la cosmogonie chaldéenne. Marin, dans la vie de Proclus, le représente comme donnant la pluie (88). Ces êtres pourraient avoir répondu aux Eons du Gnosticisme ou aux Séphiroth de la Cabale, qui formaient comme eux le lien entre l'homme et la divinité. Nicéphore dit en effet que les iynges étaient des invocations qui se faisaient en imprimant à une sphère, sur laquelle on avait tracé des caractères magiques, un mouvement de rotation, et il rapproche leur nom de ceux de Sabaoth, Adonai, Chérubim, Séraphim, etc., qui sont des noms de Séphiroth (89). Quoi qu'il en soit, nous croyons apercevoir un certain lien de parenté entre les iynges, les sirènes et les harpyes. Leur nom, que l'on fait dériver de ἰυγή, cri perçant, à raison du cri du torcol ou du motacilla, auquel cet oiseau était identifié, paraît plutôt avoir donné naissance à ce mot. La signification du mot ἴυγξ finit par s'effacer complétement, et dans les auteurs des bas temps ce mot n'est plus employé que dans l'acception de *charme* (90).

ALFRED MAURY.

(La suite à un prochain cahier.)

(86) Nicephor. *Schol.*, l. c.

(87) *Schol. Theog.* II, 17. *Schol. Pindar. Pyth.*, IV, 380. *Nemeen.*, IV, 56. Anton. Liberal. IX. Tzetzes. *in Lycophr.*, 310.

(88) Marinus, *Vit. Procli*, ed. Boissonnade, p. 714.

(89) Ἐποιοῦντο τὰς ἐπικλήσεις ἅς δὴ καὶ ἴυγγας ἔλεγον, p. 362. Ainsi c'étaient ces mouvements circulaires que l'on appelait *Iynges*. Or on sait que les Séphiroth étaient représentées par des cercles concentriques dont Dieu occupait le centre. Les iynges semblent donc avoir été analogues aux Séphiroth et par conséquent des émanations de la divinité, des δαίμονες qui présidaient à la vie de chaque homme et qui étaient représentés sous forme d'oiseaux. Nous devons dire cependant que M. Lobeck combat dans son *Aglaophamus*, p. 907, les idées d'Olearius que nous suivons ici. Il repousse toute assimilation des ἴυγγες et des κηλήδονες du temple de Delphes, et croit voir dans ces sortes de sphères armillaires, une image de la fortune. Nous n'adoptons pas l'opinion de l'habile philologue de Kœnigsberg, et nous croyons qu'il eût reconnu qu'il n'y avait pas si loin des *idées* de Platon à des cercles concentriques, s'il eût pensé au *diagramme* des gnostiques.

(90) Himerius, *Orat.*, XIV, 27. XX, 7. XXIII, 5, ed. Wernsdorf.

# CHARTES A VIGNETTES.

## REPRÉSENTATION DE CHARLES V.

Quand on songe de quelle utilité serait pour l'étude du moyen âge, sinon une description complète, du moins un bon catalogue de ces milliers de vignettes qui ornent les manuscrits de nos grandes bibliothèques, on s'étonne qu'un tel travail n'ait pas encore été entrepris. Et en effet, de quel secours ne serait pas, dans une foule de questions de détail, un livre qui donnerait le catalogue de tous les manuscrits à vignettes conservés dans nos bibliothèques publiques, avec l'indication exacte de la page où elles se trouvent et une brève description du sujet qu'elles traitent? On y trouverait, comme dans une sorte de dictionnaire graphique, toutes les scènes de la vie privée et de la vie publique : siéges et combats, joutes et tournois, fêtes et cérémonies, baptêmes, mariages, festins, funérailles, etc. Assurément un tel livre (1) serait bien accueilli, dans un temps où le goût du public s'est si heureusement tourné vers l'étude patiente et approfondie du passé, et peut-être ne serait-il pas sans influence sur les progrès et le développement ultérieurs des recherches historiques. Car, il ne faut pas se le dissimuler, bien des points de l'histoire du moyen âge, surtout pour tout ce qui se rapporte au costume et à la vie privée, sont encore ou totalement ignorés, ou très-insuffisamment connus. C'est donc de ce côté que l'on doit désirer de voir se porter l'ardeur et les travaux des érudits et des archéologues. Ces considérations nous ont engagé à signaler ici, à l'occasion de la charte dont nous reproduisons la vignette (voy. la pl. 81), quelques-unes de celles du même genre qui se trouvent aux archives du royaume.

Les chartes à vignettes sont fort rares. La raison en est simple. Comme les chartes, par leur nature même, s'appliquaient à l'utile et non à l'agréable, on ne sentit pas le besoin de les enrichir pour le plaisir des yeux, comme cela avait lieu pour les manuscrits.

(1) Conçu, par exemple, sur le plan de l'excellent *Dictionnaire iconographique* de M. Guenebault.

Cependant cela souffrit quelques exceptions, dues, soit au goût du temps, soit à l'importance des personnages auxquels ces actes se rapportaient. Dès le XIV^e siècle, et surtout à partir du règne de Charles V, qui, comme on le sait, témoigna d'un goût assez vif pour les lettres et les arts, on en trouve quelques-unes. De même pour Jean, duc de Berri, son frère, et plus tard pour le roi René. Enfin la renaissance a imprimé là, comme ailleurs, le cachet de sa magnificence.

Si les chartes à vignettes ont pour premier mérite leur rareté, nous leur en trouvons un beaucoup plus réel, d'abord en ce qu'elles apportent avec elles pour l'histoire de l'art, une date plus précise que les manuscrits, et surtout en ce que quelques-unes d'entre elles nous offrent la représentation même des personnages dont il s'agit dans leur contenu. Nous allons mentionner quelques chartes à vignettes qui se rapportent à saint Louis, à Charles V, à Jean, duc de Berri, au roi René, pour ce qui est du moyen âge; aux rois d'Angleterre Henri VIII et Édouard VI pour ce qui est de la renaissance.

Saint Louis. — *Miniature du commencement du XIV^e siècle.* Elle est placée en tête d'une ordonnance de l'Hôtel, qui se trouve dans un registre du trésor des chartes, coté LVII. Il est debout, la figure est vue de trois quarts. Il porte la barbe et des cheveux longs, sa tête est nimbée et couronnée d'or. Il est vêtu d'une robe et d'un manteau bleus, semés de fleurs de lis d'or; l'un et l'autre de ces vêtements ne descendent guère qu'à mi-jambes et laissent voir des chausses rouges et des souliers noirs à pattes. Cette figure, à laquelle l'artiste nous semble avoir voulu donner ce que nous appellerions aujourd'hui une expression poétique, nous inspirerait, sous le rapport de la ressemblance, beaucoup moins de confiance que celle de Charles V, dont nous allons parler plus bas, mais au moins elle ne tombe pas dans la faute que quelques archéologues modernes ont reprochée aux peintres, d'avoir confondu la figure de saint Louis avec celle de Charles V (1). Cette représentation de saint Louis est renfermée dans un petit carré d'environ deux pouces de hauteur sur un pouce et demi de largeur, dont le fond est à carreaux d'un rouge tuile à points blancs, lequel est encadré dans une bordure bleue à très-petits dessins blancs, le tout entouré d'une baguette d'or à trèfles d'or sortants de ses pans.

(1) Voyez l'article de M. Cartier sur un *sceau de saint Louis. Revue Archéologique*, t. III, p. 675 et pl. 60.

Charles V. — *Charte de l'an* 1366 (1). C'est une charte par laquelle le chapitre de Rouen, en considération des bienfaits qu'il a reçus du roi Charles V, s'engage à dire pour lui un certain nombre de messes. En tête se trouve une vignette dessinée à la plume, et légèrement lavée en noir. Dans une espèce de petit tabernacle, dont les montants sont formés de têtes humaines et d'animaux, on voit la sainte Vierge, nimbée et couronnée d'une couronne à hauts fleurons. Elle est assise sur un large carreau et tient dans ses bras l'enfant Jésus, nimbé d'un nimbe crucifère, et qui bénit Charles V, vu de profil, à genoux et les mains jointes. Le roi est couronné et vêtu d'une cotte et d'une robe longue à manches pendantes; son chaperon est rejeté sur ses épaules. Derrière lui se tient debout un huissier d'armes portant sa masse. Le fond de la niche est semé de France et traversé par une tringle qui porte un rideau ou *courtine traversaine.* Sur le haut se trouvent deux lions qui soutiennent, celui de droite l'écu de France, et celui de gauche le même écu écartelé des dauphins, ce qui rappelle que le roi Jean et Charles V ont, tous deux, réuni le titre de dauphins à celui de ducs de Normandie.

*Chartes de* 1374 (2). Ce sont trois duplicata de la fameuse ordonnance de Charles V pour la majorité des rois. Quoique ces trois chartes n'offrent pas de vignettes, mais seulement des lettres peintes et ornées, nous avons cru cependant devoir les mentionner ici, surtout comme des exemples remarquables de la plus belle calligraphie qui se puisse voir. Nous les désignerons par les lettres A B et C. Dans la charte A, dont la première ligne porte les mots *Karolus Dei gracia Francorum rex,* les lettres sont toutes formées, les unes de petits échiquiers, les autres de petites fleurs de lis ou autres dessins, les uns en noir, les autres en camayeu. Elles ont environ quatre centimètres de hauteur, à l'exception de l'initiale K qui a plus du double. La haste et les deux panses du K sont d'azur à fleurs de lis d'or. Les deux panses, s'élevant moins que la haste, ont permis de placer une couronne d'or sur celle du haut. Dans la charte B la haste du K est également d'azur à fleurs de lis d'or, mais ses deux panses sont formées de deux dauphins dessinés seulement à la plume. Les autres lettres du mot *Karolus* sont liées et historiées. Tout ce mot est d'une rare élégance. La charte C est moins riche. On y voit seulement un K un A et un F dessinés à

(1) Archives du royaume. Trésor des Chartes, J, carton 463, n° 53.
(2) Trésor des Chartes, J, carton 401, pièces, n° 6.

la plume, semés de fleurs de lis réservées en blanc sur le noir adouci de l'encre.

*Chartes de* 1379 (1). C'est la charte de fondation de la sainte chapelle de Vincennes en double original. L'une et l'autre sont ornées de lettres à miniatures; et ce qui leur donne un grand prix, c'est qu'on y trouve répétée deux fois la représentation fidèle d'un personnage qui n'est rien moins que le royal fondateur, c'est-à-dire Charles V. Jusqu'à un certain point, on peut dire qu'on a là deux portraits contemporains et authentiques de ce prince. Dans l'une de ces pièces il est vu de trois quarts, et dans l'autre de profil. Nous avons choisi la première pour la reproduire ici (voy. la planche 81). Le roi, debout sur un marchepied, remplit la haste du K, laquelle est semée de fleurs de lis. Il est sans barbe et porte les cheveux courts sur le front, et longs sur les côtés. Il est vêtu d'une sorte de robe longue ou houpelande à grandes manches, d'où sortent d'autres manches étroites qui sont celles de sa cotte ou vêtement de dessous. Son chaperon est rejeté sur ses épaules. Il est chaussé de souliers courts. Il tient à sa main droite une paire de gants, et à sa gauche l'acte lui-même de fondation avec son sceau pendant. Au haut de la haste du K deux anges ailés et nimbés tiennent la couronne royale suspendue sur sa tête. La figure du roi et celle des anges sont peintes. Celle du roi est traitée assez habilement pour le temps. Le nez est fort, caractère que l'on retrouve très-prononcé dans la petite figure de profil de la charte de l'an 1366, mentionnée plus haut (2). La bouche est grande et les yeux assez petits et d'une assez pauvre expression. Les vêtements sont seulement ombrés, à l'exception de la doublure des grandes manches qui est teintée de bleu.

Dans la panse supérieure du K, l'artiste a représenté Dieu le père, nimbé et tenant dans ses bras son fils crucifié. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend du Père sur le Fils. C'est l'emblème de la Trinité (3). Il est employé ici parce que la sainte chapelle de Vincennes était sous cette invocation et sous celle de la Vierge, dont on va trouver la représentation plus bas.

(1) Archives du royaume, L, carton 852, n° 1.

(2) Le nez fort paraît un trait distinctif de la physionomie des premiers Valois. Voy. le beau portrait du roi Jean qui est à la bibliothèque du roi. Il est de profil.

(3) Cet emblème de la Trinité a été très-usité dans le moyen âge. On le trouve fréquemment sur des contre-sceaux ecclésiastiques. On peut en voir dans l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron (Paris, 1843, in-4°, p. 592), un dessin très-semblable au nôtre.

Dans la panse inférieure du K on voit quatre religieux, à genoux et tournés vers le royal fondateur qu'ils semblent remercier. Celui qui occupe la partie supérieure de ce compartiment reçoit l'acte de fondation. Les têtes et les mains de ces petites figures sont en carnation, et les robes teintées de bleu. Ils ont l'aumusse et la chaussure noires.

La première ligne de cette charte porte les mots suivants : *Karolus Dei gracia ad perpetuam rei memoriam.* Or la lettre A du mot *ad* est remplie par une seconde vignette plus petite, que l'on n'a pu donner ici. Dans cet A le jambage de droite est formé de deux têtes de lion, celle du bas renversée, et qui sont unies par une chaîne. Un poisson forme le jambage de gauche. Dans l'intervalle compris entre eux deux on voit la Vierge couronnée et nimbée, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, qui est aussi nimbé. Les têtes et les mains sont en carnation, le reste en noir.

Les sujets des miniatures de la seconde charte étant les mêmes, nous n'y insisterons pas. Toute la différence qu'ils présentent, c'est que le roi y est vu de profil, que le compartiment des religieux en contient sept au lieu de quatre, et que dans l'A la Vierge y tend une palme à une petite figure de religieux à genoux (1).

Jean, duc de Berri. — *Charte de* 1389 (2). C'est son contrat de mariage avec Jeanne, fille de Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne, passé à Riom, le 5 juin 1389. Il commence par la formule : *Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ,* et la miniature tient la place de l'A. Pour comprendre plus facilement ce que nous allons en dire, il faut se rappeler qu'au XIVe siècle l'A capital ne se rejoignait pas par un angle aigu, mais était rattaché dans le haut par une barre horizontale, écartant plus ou moins les deux hastes de la lettre ; celle de droite restant toujours la plus inclinée. Ici, il n'y a pas de lettre, à proprement dire, car ce sont les deux personnages de l'époux et de l'épouse qui la forment par une disposition qui ne manque pas de grâce. Le duc de Berri, debout, tient lieu de la haste de droite de l'A; Jeanne de Boulogne, légèrement inclinée vers lui, représente la haste de gauche. Ils se tiennent par la main, ce qui figure la barre mé

(1) On trouve encore une représentation de Charles V dans le troisième volume de la *Paléographie universelle,* publiée par M. Champollion-Figeac. Cette représentation est placée en tête de l'obit de ce prince.

(2) Archives du royaume, J, carton 1105, pièce n° 8.

diane de l'A, tandis qu'un rinceau qui est sur leurs têtes sert de barre supérieure. Dans les deux vides que laisse la lettre se trouvent: au haut, un écu *semé de France à la bordure engreslée de gueules* qui est de Berri, et au bas un autre écu mi-parti de Berri, et *d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople* qui est d'Auvergne. Le duc de Berri, tête nue et sans barbe, a le front ceint d'un cercle d'or. Il est vêtu d'une longue robe blanche à trois rangs de bordure d'or au bas et aux manches, et par-dessus d'un manteau également blanc qui ne descend qu'à mi-jambe. Ce manteau est fendu des deux côtés; la naissance des fentes et le bas en sont aussi enrichis de trois rangs de bordure d'or. Le chaperon, qui est blanc, est rejeté sur l'épaule. Le duc tient dans sa main droite celle de son épouse, et ses gants dans sa gauche; Jeanne de Boulogne coiffée en cheveux avec un cercle d'or, est habillée d'une longue robe blanche à queue traînante, dont le corsage, le bas et les manches sont brodés en or. On peut s'en faire une idée très-juste en se rappelant les robes dites *à la Marie-Louise*. Un détail intéressant, c'est que les deux bras de l'épouse semblent liés dans une ceinture brodée d'or.

Le roi René. — On sait que ce prince aima à la passion l'art d'enrichir les manuscrits de miniatures et d'ornements, et qu'il l'exerça lui-même. Ceux qui voulaient lui plaire durent donc nécessairement chercher à le flatter dans son goût bien connu. Aussi, parmi les aveux qui lui furent rendus comme duc d'Anjou, nous en avons trouvé trois ornés de peinture.

*Aveu de* 1461 (1). C'est un aveu que lui rendit, pour la baronnie de Baugé, Jean de Daillon, chevalier, seigneur de Fontaines. La première ligne contient les deux mots *de vous* en grandes lettres gothiques disposées de cette manière : le D qui est en bleu clair, est renfermé dans un cadre amaranthe à dessins blancs; sa panse est remplie de fleurs peintes sur fond d'or. Les cinq autres lettres sont en grandes gothiques d'or contenues dans un encadrement long peint en azur. Sur le haut du D et en équerre le long de sa haste, est une riche bordure de fleurs peintes, riches et élégantes.

*Aveu de* 1466 (2). Rendu par Jean de Montespadon, dit Houaste, écuyer, pour la baronnie de Beaupréau.

(1) Archives du royaume, registre P, 347.

(2) Archives du royaume, registre intitulé : *Aveux rendus au roi René.* Il n'en contient que deux, celui-ci et le suivant.

Cet aveu forme un cahier de quarante feuillets de parchemin dont le premier est décoré d'un encadrement à fleurs, à animaux et à personnages. La première lettre est un D, d'azur à feuillages d'or, dans la panse duquel se trouve l'écu du roi René richement peint et surmonté d'une couronne d'or. Toute cette lettre est enfermée dans un cadre carré, à fond ponceau, semé de petits dessins pointillés en or et de fleurs peintes. Au bas de l'encadrement de la page entière se trouvent l'écu et la bannière de celui qui rend l'hommage.

*Aveu de* 1468. C'est encore un aveu rendu au roi René par Jean de Sainte-Maure, pour la baronnie de la Haie-Joullain, en Anjou. Il forme un cahier de parchemin de soixante feuillets. En tête du premier feuillet se trouve une très-belle miniature, d'environ un décimètre carré, que nous allons décrire.

Sur la gauche d'une salle carrée, bâtie en pierre de taille, sur les parois de laquelle on ne voit aucune fenêtre, se trouve, assis sur une *chaière*, recouverte d'une étoffe de soie d'un rouge faible à étoiles et à franges d'or, le roi René. Il est sans barbe, les cheveux demi-longs. Il porte une couronne d'or. Il est vêtu d'une robe de drap d'or, dont le collet et l'extrémité des manches laissent passer la fourrure qui est en martre zibeline. Sur sa robe est jeté son manteau royal, qui est d'azur à fleurs de lis d'or, doublé d'hermine. Le col de ce manteau, les fentes et le bas sont bordés d'une bande rouge, ce qui désigne la maison d'Anjou, laquelle portait *de France à la bordure de gueules*. La chaière du roi est placée sous un dais d'une étoffe verte à riches broderies d'or. Au haut du *dosseret* qui soutient ce dais est peint l'écu de France surmonté d'une couronne d'or. Celui qui rend l'hommage est à genoux devant le roi, les mains dans ses mains suivant l'usage. Ce personnage est tête nue et sans barbe. Il est vêtu d'une robe bleu, serrée par une ceinture où pend son escarcelle qui est en drap d'or. Il porte par-dessus sa robe un long manteau d'écarlate doublé de blanc, sans doute de cendal. Derrière lui, et debout, se tiennent six personnages qui sont les principaux officiers du roi René, son clerc ou confesseur, son sénéchal, son maître d'hôtel, un huissier d'armes portant sa masse, etc. Ils sont tous revêtus de costumes fort riches et fort curieux, principalement pour la coiffure. Comme leur description nous entraînerait trop loin et fatiguerait le lecteur, nous nous contenterons de lui signaler cette miniature comme l'une des plus intéressantes de celles où se trouvent représentées des scènes d'hommages.

Renaissance. — Pour terminer cette énumération des chartes ornées de peintures, il ne nous reste plus qu'à dire un mot de celles appartenant aux temps de la renaissance, que nous avons rencontrées.

Deux pièces relatives au traité de 1527 pour le mariage de Marie d'Angleterre avec le duc d'Orléans (1) portent sur leur premier feuillet un riche encadrement de fleurs peintes sur fond d'or. Dans l'une et l'autre se trouve l'écusson des armes du cardinal d'York, le fameux Thomas Wolsey, qui fut le négociateur de ce traité. A l'original du traité lui-même (2) se voit une salamandre peinte en vert et représentée au milieu des flammes. Elle tient dans ses griffes l'écu de France surmonté d'une couronne d'or, fermée.

Un autre traité, celui de Windsor, conclu le 1er septembre 1532, entre Henri VIII et François Ier (3), offre un dessin à la plume lavé de bistre, qui représente le monarque anglais vu de face, assis sur son trône, revêtu de la robe et du manteau royal, tenant de sa main droite le sceptre, et de sa gauche le globe du monde appuyé sur ses genoux. Derrière lui et au delà d'une balustrade se tiennent debout, à sa droite, des évêques, et à sa gauche les grands officiers de sa couronne, dont l'un tient l'épée royale. Toute la première ligne de cette belle charte, qui contient en très-gros caractères les mots *Henricus octavus Dei gracia Anglie et Francie* (rex), est chargée d'ornements à la plume, tels que des roses, des fleurs de lis, les armes de France écartelées, des léopards anglais, celles d'York (4), etc. La vignette, qui tient tout le vide que laisse la panse de l'H, a près d'un demi-pied de hauteur. Toute l'ornementation de cette première ligne est hardie et élégante. Le dessin de la vignette porte le caractère des artistes allemands de ce temps.

Nous mentionnerons en finissant deux petites miniatures qui sont, l'une le portrait de Henri VIII, et l'autre celui d'Édouard VI. Elles se trouvent, la première en tête d'un traité de l'an 1546, et l'autre en tête d'un traité de 1550. Mais ici ce ne sont plus les ornements et les *enluminures* du moyen âge, c'est de l'art véritable et doublement précieux tant pour le fini de l'exécution que pour l'importance des sujets.

L. Douet-d'Arcq.

(1) Trésor des Chartes, J, carton 651, pièces nos 16 et 17.
(2) *Idem*, n° 15.
(3) *Idem*, n° 20.
(4) Henri VIII réunit par sa mère les droits de la maison d'Yorck à ceux de la maison de Lancastre.

## SUR LA DÉCOUVERTE

# D'UN PAPYRUS GREC, A THÈBES,

### ET D'UNE CAPSE A CONTENIR DES LIVRES, A ALEXANDRIE.

---

Mon savant ami M. Samuel Birch m'a communiqué, dans une lettre du 28 décembre, l'indication de ces deux curieuses découvertes, qui peuvent intéresser, l'une la littérature grecque, l'autre l'archéologie.

---

La première est celle d'un papyrus grec acheté à Thèbes par M. Harris. Ce savant pense que ce doit être le discours de l'orateur attique Hypéride contre Démosthène, cité par le faux Plutarque, Athénée, Harpocration et Suidas.

Cependant, d'après plusieurs extraits qu'il a communiqués à M. Birch, ce dernier pencherait à croire que c'est là plutôt un de ces exercices oratoires (μελέται), comme ceux du rhéteur Himérius, sur des sujets purement fictifs.

Il ne doit cependant pas être difficile de se prononcer sur ce point; il suffirait peut-être d'étudier, sous le rapport du style, les extraits envoyés par M. Harris pour acquérir une certitude à cet égard. Le style d'un orateur attique, contemporain de Démosthène, ne peut guère être confondu avec celui d'un rhéteur du IV^e^ siècle. M. Samuel Birch, qui est fort bon helléniste, doit pouvoir facilement s'en assurer, sur les extraits que M. Harris lui a communiqués.

En tout cas, je soupçonne le papyrus d'être *opisthographe*, ou écrit des deux côtés; du moins, d'avoir, au verso, quelque chose d'écrit sur un autre sujet, relatif à un intérêt personnel. C'est ce qui arrive à la plupart des papyrus grecs, trouvés en Égypte, dont le sujet se rapporte à la littérature et aux sciences. Ces papyrus ont tous été trouvés dans des tombeaux. Or, on ne les y déposait que comme *papiers de famille*, à cause, non de leur intérêt littéraire, mais de ce qu'on y avait ajouté derrière, concernant le mort et sa famille. J'espère que M. Harris, voudra nous instruire plus tard sur ce point.

La seconde découverte est d'un tout autre genre, mais non moins intéressante. Elle a été faite à Alexandrie. M. S. Birch a eu la bonté de me communiquer cet extrait de la lettre même que M. Harris lui a écrite.

« La maison du consul général d'Autriche à Alexandrie (M. de Laurin) occupe une position où, selon la tradition, se trouvait auparavant une église dédiée à sainte Catherine.

« D'après d'autres traditions fugitives, dans le voisinage se trouvait plus anciennement la fameuse bibliothèque. En creusant dernièrement pour trouver des pierres à bâtir, on mit à découvert un petit bloc de granit de dix-sept pouces et demi (438 millimètres) de long, sur quinze et demi (394 millimètres) de large et de haut. Une cavité a été creusée dans ce bloc, pour tenir des rouleaux de papyrus; car c'en est la destination la plus probable. Cette cavité a dix pouces (254 millimètres) de long, sur huit (203 millimètres) de large, et trois (76 millimètres) de profondeur. En accordant un pouce pour l'épaisseur de chaque volume, il y avait donc place pour trois rouleaux. Or, on lit, sur un des côtés du bloc, les mots ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣ Γ ΤΟΜΟΙ (*Dioscurides. Trois tomes*). »

M. S. Birch se demande si ce ne serait pas là un débris de la bibliothèque célèbre; quel était cet ouvrage divisé en *trois tomes;* et quel est ce Dioscuride ou Dioscoride?

Ce sont là trois questions auxquelles il est, quant à présent, bien difficile de répondre.

Sur le premier point, il me paraît assez difficile de croire qu'on eût adopté pour une bibliothèque publique, une disposition si incommode, si dispendieuse, et qui devait tenir tant de place. Je l'admettrais plus volontiers pour une bibliothèque particulière. On conçoit, en effet, que les trois rouleaux renfermés dans leur capse en granit, protégées par un couvercle, il devenait fort difficile de les emporter avec le bloc qui les renfermait; on n'enlève pas commodément un bloc de granit qui, d'après ses dimensions, devait peser au moins cent soixante-treize kilogrammes.

En tout cas, c'est là une *capse* d'une forme tout à fait insolite; car, d'après les monuments connus, la *capse* ou *scrinium*, pour les volumes, avait une forme cylindrique analogue à celle d'un sceau; les volumes liés ensemble y étaient placés debout (1). La capse en

(1) Voy. les recherches intéressantes de Géraud dans son *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p. 99 et suiv. L'auteur, qu'une mort prématurée a enlevé à la science, avait puisé le fond de son instructif ouvrage dans un cours fait à l'Ecole des Chartes par M. Guérard, membre de l'Institut.

granit était exclusivement destinée à contenir l'ouvrage de Dioscoride, à l'exclusion de tout autre, puisqu'elle en porte le titre gravé sur l'un des côtés.

Quel était ce *Dioscuride?* Il est impossible de le savoir. Huit ou neuf écrivains de ce nom sont cités par Jonsius et Fabricius (1), outre le plus connu, le botaniste d'Anazarbe en Cilicie. Son ouvrage contenant *cinq* livres, plus tard sept, ce ne peut être celui qui était renfermé dans cette capse. A la vérité, on pourrait dire qu'elle ne contenait peut-être que *trois* des *cinq* livres de Dioscoride. Mais, dans ce cas, on aurait écrit, je pense, Διοσκουρίδου Γ τόμοι, comme il y a sur le papyrus d'Herculanum, contenant le deuxième livre d'Épicure : Ἐπικούρου, περὶ φύσεως. B. L'expression Διοσκουρίδης. Γ τ. semble indiquer un ouvrage entier, et conséquemment un autre que celui de Dioscoride d'Anazarbe, peut-être de l'un des deux médecins de ce nom, nés à Alexandrie; l'un, Dioscorides *Phacas* (2), qui vivait au temps de Cléopâtre et d'Antoine; l'autre, plus récent, qui florissait sous Trajan et Hadrien.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, le monument est unique en son genre, et, comme tel, mérite toute l'attention des archéologues. Je suis heureux, grâce à la communication de M. Samuel Birch, d'être le premier à leur en donner connaissance.

LETRONNE.

(1) *Bibl. græc.*, IV, p. 676, Harl.

(2) Suidas l'a confondu avec le Dioscoride d'Anazarbe, comme l'a montré Fabricius, d'après Galien lui-même. Le surnom de Φακᾶς lui venait de ce qu'il avait au visage des *taches de rousseur* (Φακοί). Ce surnom a même été pris pour nom propre; témoin le *Phacas*, cité par Athénée (VIII, p. 361 c). Ce nom doit s'écrire, non Φάκας, comme portent les éditions; mais Φακᾶς, génitif Φακᾶ ou Φακᾶτος, à la manière Alexandrine. (Voy. mon *Recueil d'Inscriptions d'Égypte*, t. II, p. 54, 55, et mon *Mémoire sur les noms de Cléophas et Cléopas*, dans la *Revue Archéologique*, t. I, p. 485 et suiv.).

# LA PORTE DE L'HOTEL CLISSON.

Dans son dernier numéro, la *Revue Archéologique* annonçait les restaurations faites par les soins de M. Letronne à la porte de l'hôtel Clisson, devenue la porte de l'École des Chartes. Voici quelques explications qui feront mieux comprendre la valeur du monument et l'opportunité des travaux dont il vient d'être l'objet.

C'est avec raison que les journaux qui ont signalé la réouverture de cette porte se sont servis du terme de *découverte*. Elle a été découverte en effet, quoique le corps de logis dans lequel elle est pratiquée soit une de nos antiquités les plus connues. Il n'est personne, sachant tant soit peu son vieux Paris, qui n'ait mémoire d'avoir vu deux tourelles placées obliquement sur le bâtiment principal des Archives du Royaume, au bout de la rue de Braque. On n'ignorait pas non plus que ces tourelles avaient jadis appartenu à l'hôtel du connétable Olivier de Clisson. Mais à quelle partie de l'hôtel? c'est ce que la génération actuelle avait totalement oublié ou plutôt n'avait jamais su; car à une époque incertaine, mais nécessairement antérieure à la révolution, la porte fut masquée de telle sorte que ni du dedans ni du dehors on n'en pouvait soupçonner l'existence. Il a fallu, pour la retrouver, la translation de l'École des Chartes aux Archives, et les études faites afin de procurer une entrée particulière à cet établissement. L'à-propos de la rencontre a été merveilleux, puisque, du même coup, on a vu sortir de dessous les plâtras qui l'obstruaient, et le dégagement dont on avait besoin, et un monument dont l'architecture annonce l'enseignement professé à l'École des Chartes. Le directeur de cette école n'a donc pu mieux faire que de mettre à profit ce que lui offrait le hasard. Ses vues exécutées par M. Lelong, architecte des Archives, ont produit la restauration dont on pourra juger par la gravure qui accompagne cet article (1).

La porte de l'hôtel Clisson est pratiquée dans un petit pavillon flanqué de deux tourelles en encorbellement. Elle s'ouvre par une

(1) Voy. planche 82.

double embrasure sur un couloir de quatre mètres six centimètres de longueur, par lequel on entre dans une cour entourée de constructions du XVI^e siècle. La première embrasure forme une arcade gothique de cinq mètres trente centimètres de haut, encadrant la seconde embrasure qui, elle, est en cintre surbaissé et haute seulement de trois mètres quatre-vingts centimètres. Toutes deux ont pour pieds-droits des colonnettes continuées au-dessus de leur chapiteau pour faire archivoltes autour de l'un et de l'autre arc. Dans l'épaisseur de la première embrasure et à son sommet, existe une de ces meurtrières qui servaient au besoin à verser de l'eau bouillante du premier étage sur les gens amassés devant la maison. Pareille disposition se remarque à l'hôtel de Sens (1), rue du Figuier Saint-Paul, et dans une foule de manoirs du XV^e et du XVI^e siècle.

Sur le tympan formé par la différence d'amortissement des deux embrasures, on a retrouvé deux écussons de la maison de Guise anciennement peints à l'huile (planche 83, fig. 1). Ils sont disposés l'un à côté de l'autre sur un manteau ducal qui se déploie lui-même sur un champ de couleur rouge semé de croix de Lorraine et d'un chiffre où l'on distingue une H avec deux C en forme de croissant. Ces emblèmes paraissent dater de différentes époques. Le champ rouge ainsi que le manteau ducal et l'écusson de gauche, sont moins chargés de couleur que l'écusson de droite. De plus, une ancre d'or qui paraît par derrière l'écusson de gauche est évidemment une addition postérieure, trahie par l'inhabileté de la main qui l'a faite. Or cette ancre est une date à elle seule. Elle ne peut se rapporter qu'au fils du Balafré, le seul de sa maison qui ait possédé un grand office dans la marine.

Charles de Lorraine, duc de Guise, amiral des mers du Levant sous Louis XIII, n'a pas laissé un grand renom dans l'histoire quoiqu'il ait débuté, on peut dire, sur les marches du trône. Aussi bien possédait-il de véritables qualités, non-seulement de prince, mais même de capitaine. Il était par-dessus tout d'un sang-froid admirable dans le danger; mais distrait, facile à rebuter, et plus curieux d'intrigues que de grandes affaires. On a conservé de lui un mot plaisant et courageux qu'il dit au combat naval gagné par lui sur les Rochellais, en 1622. Son vaisseau ayant pris feu, son second lui

(1) Une coupe longitudinale de la meurtrière de l'hôtel de Sens est gravée dans les Instructions du Comité des Arts et Monuments, publiées par le ministère de l'instruction publique.

criait, tout blanc de frayeur : « Monsieur, nous sommes perdus ! — Tourne, tourne, dit le duc au pilote; autant vaut rôti que bouilli. » (1) Il eût été homme à bien faire au grand siége de 1628; mais il le quitta longtemps avant la fin, ne trouvant pas assez beau le commandement dont le cardinal de Richelieu l'avait chargé. Il mourut aux environs de Florence en 1640, après neuf ans d'un exil auquel il s'était sagement condamné pour avoir soutenu jusqu'au bout le parti de la reine mère. Il résidait à Marseille comme gouverneur de Provence. Ayant reçu l'ordre de venir rendre compte de sa conduite au roi, il demanda la permission d'aller auparavant en pèlerinage à Lorette, l'obtint et ne revint plus. Les Mémoires du cardinal de Richelieu rapportent cette fuite au mois de juillet 1631 (2).

Si c'est nécessairement avant cette époque que l'ancre en question fut ajoutée aux armes héréditaires de Charles de Guise, on peut affirmer aussi que l'écusson placé à côté du sien n'a pas pu être peint avant l'année 1611, car il est parti de Guise et de Joyeuse et représente par conséquent l'alliance du prince avec Henriette-Catherine de Joyeuse, alliance qui eut lieu dans les premiers jours de 1611. On peut voir par les confidences de Fontenay-Mareuil quelle grande affaire fut ce mariage qui était un retour sur la politique d'Henri IV, occupé tout le temps de son règne à empêcher que MM. de Guise ne se mariassent (3). La dame était fille de ce singulier duc de Joyeuse,

> ..... que Paris vit passer tour à tour
> Du siècle au fond d'un cloître et du cloître à la cour (4),

et qui finalement mourut capucin. Elle était veuve en outre de M. de Montpensier (5) et belle-mère future du duc d'Orléans, parce que le feu roi, avant sa mort, avait concerté l'union du jeune prince, son dernier fils, avec une fille qu'elle avait eue de son premier mari. Tous les auteurs du temps rendent hommage à sa beauté et à sa sagesse. Elle avait vingt-six ans lors de ses secondes noces, et le duc de Guise quarante passés.

La circonstance des armoiries du duc moins chargées de couleur que

(1) Tallemant des Réaux, t. II, p. 24 de la petite édition.
(2) Livre XXII, p. 333, t. VIII, 2e série de la collection Michaud et Poujoulat.
(3) Collection Michaud, 2e série, t. V, p. 41.
(4) *Henriade*, chant IV, vers 21.
(5) Ce qu'indique la cordelière enroulée autour de son écusson. Voy. la pl. 83.

celles de sa femme, et les chiffres dont le tympan de la porte est semé, chiffres qui ne se rapportent pas à Charles de Guise, font remonter ces peintures à une époque plus ancienne. Exécutées peut-être du temps du Balafré, elles furent corrigées postérieurement selon ce qu'exigeaient la position et l'alliance de son fils. Les H et les doubles C s'accordent très-bien avec cette supposition, puisque le duc assassiné à Blois s'appelait Henri et qu'il avait épousé Catherine de Clèves. M. Lelong, qui a examiné tout cela de très-près pendant qu'il faisait faire les restaurations, ne serait pas éloigné de croire que les chiffres eux-mêmes sont une première addition, et qu'avant qu'ils fussent posés, le manteau ducal et l'écusson de gauche, moins quelques accessoires, existaient déjà tels qu'on les voit aujourd'hui. Cette opinion d'un juge très-compétent ferait donc remonter la première application de peinture au duc François, père du Balafré, c'est-à-dire à l'époque même où les Guises achetèrent l'hôtel de Clisson.

C'est en 1553 que le vieil hôtel de la rue du Chaume passa des Babou de La Bourdaisière, qui le possédaient alors, à la branche cadette de la maison de Lorraine. Les actes encore existants de cette transmission (1) témoignent qu'il fut vendu pour la somme de seize mille livres à madame la duchesse de Guise (Anne d'Est), « soy disant et portant fort en ceste partie du sieur duc de Guise, son espoux. » Comme le duc de Guise se trouvait à Paris le 13 juin 1553, jour où fut passé le contrat, la mise en nom de sa femme dans cet acte indique un motif qu'il avait de ne pas y figurer personnellement, soit pour faire comprendre, soit pour donner à croire que l'acquisition avait été faite des deniers de la duchesse. La seconde hypothèse est peut-être la meilleure, eu égard à ce qui se passa par la suite, et qui est constaté aussi par documents authentiques.

Le 7 octobre 1556, le duc et la duchesse de Guise allèrent au Châtelet faire renonciation de leur hôtel de Clisson en faveur de leur frère et beau-frère le cardinal de Lorraine. Celui-ci accepta pour, six mois plus tard, renoncer à son tour en faisant passer la propriété sur la tête de son neveu le prince de Joinville, fils aîné de la maison. Or, quel était l'objet de ces renonciations et transmissions successives? Il n'y a qu'une manière de les expliquer, et la voici : Le grand duc de Guise n'était pas riche dans la mesure de ses prétentions et de sa gloire; pour tenir maison de prince, il empruntait à tout le monde. Il laissa

(1) Je les cite d'après d'excellentes copies qui font partie de la bibliothèque de M. Le Roux de Lincy.

en mourant plus de deux cent mille écus de dettes (1), et cela après avoir eu à sa disposition le trésor de l'État, où on l'accuse d'avoir puisé à pleines mains. Qu'était-ce donc dans le temps où sa prospérité ne faisait que de poindre? Peu rassuré sur l'héritage de ses enfants, il est visible qu'il voulut au moins sauver celui de l'aîné, et, pour le mettre à l'abri de tout recours, il passa, de connivence avec son frère, les actes énoncés ci-dessus, lesquels n'étaient que des actes fictifs. Ce qui prouve le parfait désintéressement du cardinal de Lorraine dans cette affaire, c'est que, vers le même temps qu'il devint propriétaire nominal de l'hôtel Clisson, il donna à son frère, pour accroître d'autant la part de l'héritier présomptif, l'hôtel de Laval, dont il s'était lui-même récemment enrichi (2). Cet hôtel de Laval occupait l'emplacement où s'est élevé depuis le magnifique portique de l'hôtel Soubise.

Mais ces particularités nous éloignent un peu de notre porte.

En dehors de l'arcade gothique, on voit sur le mur de face du bâtiment deux médaillons sculptés et peints, l'un à droite et l'autre à gauche, avec une M onciale couronnée au milieu, et les mots *pour ce qu'il me plet* gravés sur une banderolle. Ces ornements n'existaient pas autrefois ; c'est M. Letronne qui les a fait faire pour rappeler l'illustre origine du monument. Le médaillon de droite figure en effet l'écu d'Olivier de Clisson (un lion vermeil en champ d'argent), et celui de gauche est la copie de son cachet, ou, comme on disait au XIVe siècle, de son *signet,* tel qu'il existe au bas d'un titre original qui fait partie du Trésor des Chartes (3). On y voit un heaume surmonté d'une paire d'ailes au vol. Le champ tout autour est semé d'M. *Pour ce qu'il me plet* est la devise de Clisson, tirée de son grand sceau de connétable (4), où elle est gravée avec accompagnement d'M pareilles à celles du signet. Au dire des vieux historiens de Paris, la même lettre était répétée de mille manières dans la décoration tant intérieure qu'extérieure de l'hôtel. La confirmation du fait s'est trouvée dans les derniers travaux. La lucarne établie dans le comble de la tourelle de gauche est ornée d'une M couronnée dont on n'a eu qu'à raviver la dorure pour lui rendre l'effet qu'elle produisait il y a quatre cent cinquante ans ; elle a servi de modèle pour celle qu'on a gravée au-dessus de la

(1) Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines.* III, 14.

(2) Copies de titres à M. Le Roux de Lincy.

(3) Archives du Royaume, J, 400, n° 66. Voyez notre planche 83, fig. 3.

(4) Voy. la grav ure de ce sceau à la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne*, par D. Morice, pl. 10.

porte. D'autres M décorent des carreaux employés à un ancien pavement dont les débris existaient sous la cage du grand escalier de Soubise. Enfin le même emblème se trouve entremêlé avec des feuillages dans une frise peinte dont l'ancienne chapelle présente encore quelques vestiges. On peut voir sur la planche 83 un dessin de la lucarne en même temps que des échantillons, tant du carrelage que de la frise (fig. 2, 4 et 5). Celle-ci, large de quatorze centimètres, est composée d'un fond brun sur lequel les ornements se détachent en bleu d'azur; elle a pour bordures deux cordons d'un vermillon extrêmement tendre. Au-dessus sont posés en saillie les abouts des pièces de bois qui portaient les arceaux d'une couverture en charpente. Ces abouts, sculptés avec un art remarquable, offrent des figures d'hommes accroupis sous un tailloir bordé d'astragales, le tout enluminé des couleurs les plus vives. Pour ce qui est des carreaux, ils sont en terre cuite, les uns carrés, les autres en losange, ces derniers recouverts d'un émail vert, les autres d'un jaune pareil à celui du marbre antique. Sur ces fonds sont exécutés les dessins et les M au moyen d'une pâte d'un beau brun rouge incrustée à deux millimètres de profondeur. Le dessin résultant de l'assemblage de ces carreaux se verra mieux par la gravure que par aucune description qu'on en pourrait faire.

Il ressort de tout ceci que l'M était l'ornement par excellence de la demeure de Clisson. Dieu sait combien de contes on a fait à l'occasion de cette lettre. On a prétendu qu'elle était là comme initiale du mot *miséricorde*, et que l'hôtel dans l'origine s'était appelé *Hôtel de la miséricorde*. La ville de Paris, ajoute-t-on, l'avait offert à Olivier de Clisson, voulant que ce cadeau fût un monument de son humanité, après qu'il eut par ses supplications adouci Charles VI, irrité contre les Parisiens, en 1383 (1). Cette tradition n'est, comme toutes les traditions, que de l'histoire travestie. Il est bien vrai que Charles VI vainqueur à Roosbeck, vint achever la défaite des Flamands sur les Parisiens; bien vrai qu'il les désarma, qu'il abolit leur gouvernement de la marchandise, qu'il les fit emprisonner par centaines, confisquer les uns et pendre les autres. Il est très-vrai encore qu'après plusieurs semaines de cette terreur, on convoqua le peuple au Palais, pour lui faire entendre, le roi présent, que tout ce qu'on avait fait jusque-là n'était rien et qu'on aurait à en supplicier bien d'autres. Sur quoi les princes et princesses du sang qui avaient le mot, se jetèrent aux pieds du monarque en criant miséricorde, tellement que le gracieux souve-

(1) Piganiol, *Description de Paris*, t. II, p. 85.

rain fut touché, et consentit à ce que le criminel fût converti en civil, c'est-à-dire à ce que la coupable cité se rachetât par des écus au lieu de se racheter par le sang (1).

Telle fut la miséricorde de 1383. Les Parisiens auraient-ils été assez sots pour en consacrer la mémoire par un monument? Et quand ils l'auraient voulu, auraient-ils pu le faire, puisqu'après leur avoir pris leurs deniers communs, on se mit à les écraser d'amendes? Voilà pour ce qui est de la donation de l'hôtel par la ville. Quant à la popularité de Clisson en 1383, elle est encore plus problématique. Non-seulement ce capitaine ne passe pas pour avoir adouci le courroux du roi, mais au contraire il est nommé expressement comme l'un des conseillers de la rigueur . C'est lui qui suggéra et opéra le désarmement de Paris, et en infligeant cette humiliation aux habitants, il prit à tâche de la leur faire sentir le plus qu'il put. Il alla jusqu'à ordonner que les portes de ville fussent déposées et couchées par terre pour être piétinées par les hommes et par les animaux. Un vainqueur impitoyable faisait cela le jour qu'il entrait dans une place rendue à merci : les Parisiens subirent neuf années durant cet outrage sans exemple. Leurs portes étaient encore par terre lorsque Clisson faillit périr assassiné par Pierre de Craon en 1392 : ce qui fait dire à Froissart que « le connétable fut battu de la verge qu'il avait cueillie, » car, les portes fermant de nuit, l'attentat n'aurait jamais eu lieu (2).

Arrivons à une hypothèse plus raisonnable sur l'origine de l'hôtel Clisson. L'auteur de l'Histoire généalogique de la maison de France mentionne deux allocations de quatre mille livres que Charles V fit en 1370 et 1371 à Olivier Clisson pour se pourvoir d'un hôtel à Paris. N'est-il pas très-supposable que la demeure achetée en conséquence de ce don royal fut celle de la rue du Chaume? C'est vers 1370 que la vieille enceinte de Philippe Auguste, qui passait à peu près dans la direction de la rue des Quatre-Fils, fut supprimée comme inutile à cause que la nouvelle fortification, établie un millier de pas plus loin, venait d'être terminée. C'est en ce temps aussi que la noblesse commmença à habiter le Marais, attirée de ce côté par le séjour de Charles V à l'hôtel Saint-Paul. Un quartier neuf, où le terrain coûtait nécessairement moins cher qu'ailleurs, dut fixer tout naturellement le choix d'un étranger au début de sa fortune. Cette hypothèse ad-

(1) *Histoire de Charles VI*, par le religieux anonyme de Saint-Denis; Froissart.
(2) Froissart, livre IV, c. XXVIII, édition Buchon.

mise, le palais des archives ne cesse d'être un monument de nos révolutions que pour devenir un monument de nos victoires, car la première des sommes spécifiées ci-dessus fut accordée au capitaine breton peu après la bataille de Pontvallain, au gain de laquelle il contribua puissamment sous les ordres de Duguesclin.

Pour qu'il ne reste rien de la légende qui a voulu faire Clisson miséricordieux, j'ajoute que bien avant 1383 il avait adopté l'M pour emblème. Le fait a été établi déjà d'une manière incontestable (1), à l'aide de ce même signet dont nous avons fait reproduire le dessin. L'acte scellé de ce signet est une obligation relative à la saisine du château de Josselin nouvellement acquis par Olivier de Clisson. Il est daté du 21 juillet 1370; ce qui fait remonter les M au temps même où il est si vraisemblable que l'hôtel fut construit. Maintenant, est-ce le mot *miséricorde* que cette lettre veut exprimer? Ceux qui le prétendent n'ont qu'à produire le texte sur quoi ils fondent leur opinion. Précisément du temps de Clisson, c'est-à-dire à la fin du XIV^e^ siècle, la mode s'établit entre les nobles d'ajouter à leurs armoiries et à leur devise une lettre qui depuis a été appelée *chiffre*. Le chiffre était une sorte d'hiéroglyphe, une allusion cachée à quelque aventure, ordinairement de galanterie. Les contemporains n'en savaient pas le mot la plupart du temps. Nous qui sommes postérieurs de tant de siècles, comment le devinerions-nous?

Passons des ornements de la porte à la place qu'elle occupait par rapport à l'hôtel.

Le renfoncement qu'elle forme sur la rue du Chaume est inintelligible, à moins de connaître l'ancien état des lieux. Voici comment cet état est présenté dans l'acte de vente du 13 juin 1553 :

« Une grand maison contenant plusieurs corps d'hostelz, estables, « courts et jardins, assise à Paris, rue du Chaulme, appellée « l'hostel de Clichon, devant et à l'opposite de la chapelle de « Braque (2); tous lesdits lieux tenans d'une part et faisant l'un des « coings de la rue de...., et d'autre part et faisant l'autre coing de la « rue de....; aboutissant d'ung bout par derrière à la vefve et héri- « tiers de feu noble homme messire Jacques Doulcet, en son vivant « advocat en la court de Parlement, et d'autre bout, par devant, sur « ladicte rue du Chaulme, etc., etc. » Il résulte de ce passage que

(1) Par M. Dessalles, dans un article du recueil intitulé : *Paris pittoresque* (1837), t. II, p. 101.

(2) Depuis, les Pères de la Merci.

l'hôtel faisait les encoignures de la rue du Chaume et de deux rues dont les noms ont été laissés en blanc. Pourquoi ces lacunes? C'est que les deux rues en question n'avaient pas encore de nom arrêté et que, baptisées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, elles pouvaient donner lieu à des malentendus qu'on évitait en s'abstenant de les nommer. Cela était ainsi en 1553 et n'était plus en 1556 ; car, dans un acte de cette année (1), la maison de Jacques Doulcet, sur laquelle on vient de voir que s'appuyaient MM. de Guise, est déterminée comme « aboutissant d'un bout par derrière à la rue des Quatre-Fils-« Aymon, et d'autre part devant à la rue appelée vulgairement de la « Roche. » Ces deux noms sont ceux par lesquels il convient de remplacer les blancs de la description ci-dessus ; et ainsi l'hôtel de Clisson faisant deux retours d'équerre, l'un de la rue du Chaume sur la rue des Quatre-Fils, l'autre de la rue du Chaume sur celle de la Roche, avait sa porte principale pratiquée sur cette dernière encoignure.

La rue de la Roche était un prolongement de la rue de Braque, qui originairement avait débouché dans la Vieille rue du Temple, en face de la rue Barbette. Elle fut obstruée au XV^e siècle par la construction d'un hôtel appartenant aux seigneurs de La Rocheguyon; dès lors elle n'eut plus d'issue qu'un passage qui tortillait à travers les communs de cet hôtel. La Rocheguyon a fait naître le nom abrégé de la Roche. La rue de la Roche séparait l'hôtel de Clisson de l'hôtel de Laval. Elle coupa donc en deux la propriété de MM. de Guise du moment que les deux hôtels leur appartinrent. Il ne paraît pas cependant qu'ils aient jamais songé à user de leur popularité pour faire cesser un état de choses qui les gênait si fort. Mais ce que n'avait pas fait la maison de Lorraine, le prince de Soubise l'essaya dès qu'il se fut rendu l'acquéreur des deux hôtels en 1697. Il fit agir de concert sa faveur, qui était grande, et celle de sa femme qui était plus grande encore; de sorte qu'à force d'intriguer et de contester, il parvint, non pas à faire supprimer la rue, mais à la convertir en un passage fermant la nuit et interdit de jour aux voitures (2). Cette servitude du passage est vraisemblablement ce qui donna l'idée de la grande cour qui fait aujourd'hui du palais des archives un monument sans rival. Le seul moyen de mettre le prince chez lui était de rejeter tous les bâtiments d'habitation d'un côté ou de l'autre de la voie réservée au

(1) Collection de M. Le Roux de Lincy.
(2) Blondel, l'*Architecture*, t. II, p. 256.

public. L'architecte Delamaire, autorisé à prendre ce grand parti, sacrifia l'hôtel de Laval et fit du vieux manoir de Clisson le palais de Soubise. Il en établit la façade sur le côté que longeait jadis la rue de la Roche, et ayant construit le portique qui enveloppe tout l'espace entre cette façade et la rue de Paradis, il pratiqua dans l'axe de la rue de Braque deux issues pour les passants, l'une sur la rue du Chaume, l'autre sur les flancs de l'hôtel de Rohan qu'il construisit dans le même temps à la place de l'hôtel de La Rocheguyon. La rue de Soubise (c'est le nom que prit le passage) resta ouverte au public jusqu'au moment où l'on mit là le dépôt des archives en 1808. Alors elle fut fermée pour toujours, et la porte cochère de la rue du Chaume devint l'entrée principale du nouvel établissement. Quant à la porte gothique, sa suppression ne remonte pas au temps du premier ni même du second prince de Soubise. Elle se montre encore parfaitement dégagée sur le plan de Paris que fit exécuter le prévôt des marchands Turgot en 1739. Peut-être ne fut-elle bouchée qu'en 1787, à la mort de M. de Soubise, le maréchal de France. Il est certain toutefois que cela se fit avant la révolution. L'existence des armoiries des Guise en est la preuve.

On peut dire que la restauration de cette porte est une des plus heureuses de ce genre, qui aient été faites de nos jours; elle rend à l'histoire et à l'art, un monument perdu depuis un siècle, et le seul vestige d'architecture civile du XIV^e siècle qui existe maintenant à Paris.

JULES QUICHERAT.

# LETTRE A M. LETRONNE

SUR

## LE CARTOUCHE ÉGYPTIEN TROUVÉ PAR M. LAYARD,

### DANS LES RUINES DE NIMROUD.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous communique une chose qui vous paraîtra sans doute d'un haut intérêt; c'est la copie du cartouche égyptien trouvé par M. Layard parmi les ruines de Nimroud.

Ce cartouche est gravé sur un panneau d'ivoire qui, selon toute apparence, a formé un des côtés d'une *pixis* (boîte). On le trouva avec plusieurs autres fragments dans une tombe creusée dans le monticule lui-même, conséquemment longtemps après la destruction des palais.

Voici le cartouche :

AUB
N
URA

*Aubnu-Ra.* Je ne suis pas sûr que ce soit le nom d'un roi; et j'incline à le considérer comme celui d'une divinité assyrienne, transcrit en caractères hiéroglyphes. ΩΑΝΝΗΣ se présente à moi comme l'approximation la plus voisine. Je crois ce cartouche de l'époque de la vingt-deuxième dynastie.

Mais pour éviter le reproche d'en ignorer l'existence, j'indique deux noms qui ont quelque ressemblance avec celui-là, parmi les rois du Canon de Turin (Lepsius, *Auswahl*, taf. V, col. IX, l. 8-12).

A savoir : RA-UBN *Sol splendens;*

Et RA.... UBN. Je ne vois, quant à présent, aucun moyen de les lier entre eux; et le caractère ᵉ est fort

peu usité avec la valeur de u avant la dix-neuvième-vingtième dynastie, conséquemment beaucoup plus tard que les deux cartouches susdits du Canon de Turin. Les noms de la liste dans la première dynastie assyrienne me paraissent tellement controuvés qu'il n'y aurait rien à en tirer, même en supposant qu'une coïncidence existe.

Je suis arrivé à quelques déductions qui ne sont peut-être pas sans valeur, et que je pourrai vous faire connaître plus tard.

S. Birch.

Londres, 24 janvier 1848.

---

## REMARQUE SUR CETTE LETTRE.

Je me suis empressé de communiquer à l'éditeur de la *Revue* cette lettre de M. Samuel Birch qui contient l'énoncé d'un fait curieux. M. Layard, lors de son passage à Paris, avait parlé assez vaguement de l'existence d'un cartouche égyptien trouvé à Nimroud ; mais on ne savait, ni quel était ce cartouche, ni dans quelle situation il avait été découvert. Cette nouvelle avait excité d'autant plus d'intérêt, qu'on pouvait croire qu'il était lié à quelque sculpture *assyrienne*. Dans ce cas, il aurait pu fournir l'indication chronologique précise qui manque encore pour apprécier d'une manière certaine l'époque de ces vestiges de l'art assyrien.

La lettre de M. Birch diminue un peu cet intérêt, puisqu'il en résulte que ce cartouche se trouvait sur une *boîte* en ivoire, objet qui a pu être apporté d'Égypte sur les bords du Tigre, ainsi que d'autres objets de curiosité ou de commerce.

La lecture qu'en a faite M. S. Birch paraît exacte. Son observation préliminaire mérite toute l'attention des égyptologues.

Letronne.

# LETTRE A M. AD. DE LONGPÉRIER,

CONSERVATEUR DES ANTIQUES AU MUSÉE ROYAL DU LOUVRE, ETC., ETC.

Montauban, 19 octobre 1847.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

J'ai enlevé dernièrement aux *Sotiates* d'Aquitaine la médaille gauloise d'argent provenant de l'enfouissement de Manciet (Gers), que M. Duchalais leur avait attribuée avec beaucoup de vraisemblance, et je l'ai donnée, dans le troisième numéro de cette année de la *Revue Numismatique*, à leurs voisins les *Elusates*, sur le territoire desquels la découverte de cette pièce avait eu lieu, à un très-grand nombre d'exemplaires. Par compensation et comme réparation du tort que j'ai pu faire aux sujets du brave chef ou roi *Adcantuanus*, ou plutôt *Adietuanus* (1), d'après des médailles non suspectes et dont l'attribution n'est contestée (2) par aucun numismatiste, je viens restituer ici aux courageux défenseurs de l'*Oppidum Sotiatum* (ou du moins à leurs descendants), un échantillon de la numismatique gauloise à classer dans la catégorie des monnaies ou médailles, si communes dans le midi de l'ancienne Gaule et sur notre revers ou versant des Pyrénées, et si improprement dites : *à la croix* ou *à la roue*. Celle que nous allons décrire ici a été découverte, il y a quelques années, avec beaucoup d'autres appartenant à la même classification, mais offrant des types extrêmement variés, dans l'enfouissement monétaire de l'Ile-de-Noé, également dans le département du Gers et sur l'ancien territoire des *Auscii*, auxquels furent réunis plus tard les *Sotiates*.

Au droit : tête barbare dont le profil est tourné à gauche, ceinte

(1) Cæsar, *De Bello Gallic.*, lib. III, c. XXII.

(2) Pellerin, *Médaille des rois et des peuples*, t. I, pl. X, n° 4, et le quatrième supplément. MM. le marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques monnaies des Gaules*, p. 16-18, baron Chaudruc Crazannes, *Mémoire de la société archéologique du midi*, t. I, p. 110-119; M. le baron Walckenaer a donc eu tort de révoquer en doute l'authenticité de cette médaille, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, article *Sos*.

d'un diadème ou d'une couronne qui peut être une grossière imitation de celle des empereurs romains sur leurs médailles. Au-dessus, un

globe, peut-être l'orbe de la lune.

Revers : Aire divisée en quatre compartiments ayant la forme d'une croix de Saint-André, ✠ ; les lettres S, O, T (1), entre trois de ces divisions ou compartiments; dans le quatrième un croissant lunaire et un globule : la lettre T me paraît ici très-reconnaissable à la première vue, malgré les ornements qui l'enjolivent et la déguisent un peu, mais sans la dénaturer. C'est ainsi qu'entre les branches ou les compartiments de cette même croix, sur les médailles des *Volcæ-Tectosagi*, des *Auscii*, de *Massalia*, etc., appartenant à cette même catégorie, on lit : VOLC, AVSC, MA ou MAS, MAΣ, etc., sans que leur attribution soit aujourd'hui le sujet d'un doute de la part des numismatistes.

MM. Sestini, de Lagoy, etc., ont pensé que ce symbole ou attribut de la croix ou de la roue sur les médailles de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, et particulièrement sur celles de Marseille, n'était que la *rose* des monnaies de *Rhoda* d'Espagne, adoptée par la *Rhoda* ou *Rhodanusia* des Gaules, située à l'embouchure du Rhône (2), imitation tellement barbare et dénaturée, qu'il est impossible d'y reconnaître le type primitif du modèle. Si l'on adopte cette opinion, il est à remarquer qu'on ne retrouve jamais dans nos provinces méridionales les monnaies de la *Rhoda* espagnole, au revers de la *rose*.

Veuillez agréer, etc.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

(1) SOT*iota* (médailles du chef Adietuanus), SOT*ium* (itinéraire de Bordeaux à Jérusalem), SOT*ia civitas* (Chartes du moyen âge, cartulaire noir du chapitre métropolitain d'Auch).

(2) L'une et l'autre de ces colonies espagnole et gauloise auraient été fondées par les Rhodiens; mais il est plus probable que la dernière devait son nom au fleuve du Rhône (*Rhodanus*).

# NOTE

SUR

## LA MONNAIE ATTRIBUÉE AUX SOTIATES.

---

Dans une lettre adressée à M. de La Saussaye, le 15 avril 1839, et qui fut insérée la même année dans la *Revue numismatique*, M. le baron de Crazannes avait déjà proposé, en passant, l'attribution aux Sotiates de la médaille qu'il vient de décrire avec plus de développements. Malgré le talent avec lequel cet antiquaire explique le type du revers, il subsiste encore des difficultés considérables pour l'admission de la légende SOT. Le T semble être seulement un double globule; la lettre S n'est pas moins douteuse. Si l'on compare cette pièce avec celles qui ont été à diverses reprises publiées dans la *Revue numismatique*, tant par M. de Crazannes lui-même que par M. de La Saussaye, on se convaincra du danger qu'il y aurait à expliquer comme des légendes les divers symboles qui ont été introduits sur ce genre de monnaies, à la place qu'occupent sur les monnaies de Rhoda, qui leur ont servi de modèle, les pétales d'une rose vue en dessous.

Quant à ce type de Rhoda il a été complétement méconnu par Sestini qui, dans ses *Medaglie Ispane*, p. 180, a écrit: *Rota variæ formæ et* NON *flos expansus ut dictum ab aliis* (1). Ces *alii* sont Eckhel à ce qu'il me paraît, car Pellerin n'avait vu qu'un *champ concave partagé en quatre parties par des espèces de branches cannelées qui se joignent au milieu en forme de croix.* (Explic. de la pl. II, nos 20 et 21.)

M. le marquis de Lagoy, en relatant la découverte de la médaille des *Cœnicenses*, dit qu'elle était accompagnée de « plusieurs exemplaires de trois sortes de médailles gauloises sans légendes; la première a pour revers *une espèce de roue* avec différents symboles entre les rayons, » etc.

Quelques années plus tard le même savant s'exprimait ainsi :

(1) Sestini ajoute ce qui suit :

« Il vedervisi espressa la rota insieme con gli strumenti fabrili dell' ascia, del « martello, della pialla, e loro ferro tagliente a parte, fa ragionevolmente sup« porre che questi popoli si distinguessero nell' arte del carpentiere ». Il voyait une roue et des outils de charpentier et non les débris altérés d'une fleur.

« Sestini donne aussi à *Rhodanusia* des médailles d'argent anépigraphes dont on voit la description dans le supplément de Mionnet, quatrième division des incertaines des Gaules. On trouve assez souvent ces pièces dans le midi de la France. Barthélemy assure qu'on les découvre en grand nombre à vieille Toulouse. Il y en avait quinze ou vingt dans le dépôt de médailles de *Massilia*, dont faisait partie la médaille des *Cœnicenses*, que j'ai déjà publiée. Il n'est pas douteux que ces monnaies appartenaient à quelque ville ancienne de nos contrées; l'espèce de rapport que leur type présente avec le type des médailles de Rhoda d'Espagne sert à confirmer leur attribution à *Rhodanusia*, ces deux villes homonymes ayant aussi la même origine (1). »

On voit donc que d'une part Sestini et M. le marquis de Lagoy n'ont point admis que les monnaies attribuées aux Tectosages aient présenté le type de la rose altérée. Ils se sont bien gardés surtout de chercher cette fleur au revers des monnaies de Marseille, où il est positif qu'on ne saurait en trouver trace.

M. Cavedoni (*Spicilegio numismatico*, p. 9) avec cet esprit si juste qui le distingue, a consacré l'explication d'Eckhel, mais pour Rhoda seulement et sans s'occuper des imitations.

En France beaucoup d'antiquaires attribuaient encore les copies gauloises de ces monnaies aux évêques de Maguelonne, pensant qu'elles étaient des imitations de la monnaie arabe qui furent condamnées par le pape. J'ai cru de mon côté et pendant que M. Cavedoni imprimait son livre, devoir réfuter et expliquer cette erreur et je me suis exprimé ainsi (*Revue Numismatique*, 1838, p. 443): « Saint-Vincens, et après lui Duby auront pris les pétales de la rose, vue de face, qui forme le type de cette monnaie, pour quatre croissant », etc. En effet, très-souvent encore les journaux du midi annoncent que l'on vient de découvrir des monnaies d'argent sur lesquelles on voit *unis les symboles du christianisme et de l'islamisme*, la croix et les croissants. Il suffit de jeter les yeux sur une série de monnaies de Rhoda et des Tectosages bien rangées par ordre de fabrique, c'est-à-dire suivant l'altération progressive des types, pour être convaincu que les pièces gauloises sont copiées des espagnoles tant les nuances qui séparent chaque monnaie de celle qui la précède sont légères.

AD. DE LONGPÉRIER.

(1) *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules.* Aix, 1837, in-4°, p. 4.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— C'est sur un affluent de la Tafna, non loin de Lalla Magrenia et du champ de bataille d'Isly, que des travaux dirigés par MM. les officiers du génie de l'armée d'Afrique ont fait découvrir un tombeau romain, renfermant cette figurine avec plusieurs autres de la même grandeur et également en bronze. La partie supérieure du tombeau ayant disparu depuis longtemps, aucune inscription n'indiquait ni le nom du personnage enterré dans ce lieu ni quelle était la ville ancienne dans le voisinage de laquelle, selon toute apparence, ce monument funéraire a été élevé. La figure ci-contre appartient aujourd'hui à M. Hase, membre de l'Institut et professeur à l'École royale polytechnique; elle lui a été envoyée de l'Algérie par des officiers, anciens élèves de la même École.

— Dans son rapport sur les travaux des commissions de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. le secrétaire perpétuel a fait connaître les mémoires contenus dans la première partie du tome XVII. Ce volume renferme un mémoire de M. Letronne sur la *Civilisation égyptienne*, depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre; un autre mémoire de M. Letronne sur la découverte d'une sépulture chrétienne dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes; un mémoire de M. Raoul Rochette, intitulé : *Questions de l'histoire de l'art*, discutées à l'occasion d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb, et trouvée dans l'intérieur d'une statue antique en bronze; un mémoire de M. de Saulcy, sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin 1845; un mémoire de M. Lajard, sur l'origine et la signification du symbole appelé *la Croix ansée*; un mémoire de M. de Wailly, sur quelques questions relatives à l'origine des chroniques de Saint-Denis.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Lettre à M. Bouillet*, proviseur du collége royal de Bourbon, sur l'article *Boulogne* de son *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, par M. Aug. Mariette. Paris, Leleux, 1847, in-8°.

Cette lettre est toute une dissertation d'un modeste et savant professeur de Boulogne sur les noms des villes anciennes dont ce port occupe actuellement l'emplacement. L'auteur a cherché à combattre l'opinion soutenue par Ducange, et d'après laquelle le *Portus Icius* de César correspondrait à Wissant. A ses yeux, il faut reconnaître dans ce Portus la ville qui a porté les noms de *Gesoriacum* et *Bononia*, enfin la Boulogne actuelle, ou, pour mieux dire, c'est de la réunion de ces deux localités que la ville de Boulogne s'est formée. Quant à Wissant, M. Mariette croit qu'elle a été fondée vers la fin du VI^e siècle, à l'époque où les premiers pirates saxons formèrent des établissements dans le pays.

Cette lettre, qui touche un point de géographie assez important et longtemps débattu, sera lue avec intérêt par les géographes et les antiquaires. Elle fait honneur à l'érudition et à la critique de son auteur.

A. M.

*Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens*, par le comte de Clarac, t. I et II. Paris, Renouard, 1847, 2 vol. in-12, format anglais.

M. de Clarac venait d'achever l'impression des deux premiers volumes de ce manuel, et il allait terminer le troisième et dernier, lorsque la mort est venue le frapper inopinément. M. V. Texier, son exécuteur testamentaire et l'acquéreur de ses ouvrages et manuscrits, s'est empressé de livrer au public le résultat de dix années de recherches de ce regrettable antiquaire. Le *Manuel de l'histoire de l'art* est un livre qui s'adresse à toutes les personnes qu'intéresse la connaissance de l'antiquité. Il est rempli de précieuses indications et de tables d'une extrême commodité. Le premier volume renferme la description du Musée des antiques du Louvre. Cette description a aujourd'hui d'autant plus d'intérêt que le catalogue qu'avait composé M. de Clarac est

totalement épuisé, et que, par une détermination fâcheuse et difficile à s'expliquer de la part du directeur des musées royaux, ces riches établissements semblent condamnés à n'avoir plus désormais de catalogues raisonnés. En effet aucune des collections renfermées dans le Louvre, à l'exception de la seule galerie de peintures, ne possède de descriptions. Celle que Champollion le jeune avait publiée pour le Musée égyptien, et qui était un modèle dans ce genre, est épuisée depuis plusieurs années et on ne l'a pas encore réimprimée. En vérité, lorsqu'on songe que, sans catalogue, un musée d'antiquités n'a presque aucun intérêt pour les curieux et perd pour le savant une grande partie de son utilité, on ne peut comprendre par quel singulier motif la direction des musées royaux se refuse à fournir au public les moyens d'apprécier la valeur des collections qui lui sont confiées. M. de Clarac avait là-dessus de tout autres idées, et, uniquement mû par l'intérêt de la science, il avait donné à ses frais un catalogue nouveau plus complet que celui qu'il a publié en 1830. Ce catalogue n'est point, du reste, un index sec et aride tel que le catalogue des tableaux du Louvre; c'est, au contraire, un petit cours d'archéologie fait d'après les monuments du Musée royal, et qui est destiné à initier le public à la science de l'antiquité. Le second volume présente le catalogue chronologique des artistes, écrivains et personnages célèbres, la généalogie des Ptolémées et la liste des familles romaines. Le troisième volume, qui paraîtra incessamment, comprendra une énumération des monuments les plus célèbres de l'antiquité grecque et latine, avec une courte description de chacun d'eux.

A. M.

*Religions de l'antiquité*, par Fr. Creuzer, refondu et complété par M. Guigniaut, membre de l'Institut, tome III, partie II; tome IV, partie II.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que le grand ouvrage sur les religions de l'antiquité, dont la traduction et le remaniement de M. Guigniaut ont fait un ouvrage tout français, va enfin être terminé. Les secondes parties des tomes II et III comprennant les notes et dissertations sur les livres IV, V, VI, VII, VIII, l'introduction et le livre IX et dernier doivent paraître très-incessamment. Les notes et dissertations supplémentaires qui mettent cet ouvrage au niveau des derniers travaux mythologiques faits tant en Allemagne qu'en France et en Italie, sont presque toutes dues à deux des rédacteurs

de cette revue, MM. Alfred Maury et Ernest Vinet. Ces deux archéologues ont, sous la direction de M. Guigniaut, traité toutes les questions que le savant interprète de M. Creuzer avait pris, dans le cours de l'ouvrage, l'engagement d'examiner. Ainsi complété, ce livre formera le traité le plus complet de mythologie qui ait encore paru, et l'introduction et le résumé dont le traducteur et annotateur français accompagne ces derniers volumes, permettront au lecteur de saisir l'ensemble et le plan de ce recueil encyclopédique dans lequel M. Guigniaut a l'honneur d'avoir apporté l'ordre, la méthode et la clarté.

*Annuaire de la Société royale des antiquaires de France pour* 1848. Paris, Dumoulin, in-12.

Cet annuaire, que la Société royale des antiquaires publie pour la première fois et qu'elle compte publier désormais tous les ans, a l'avantage de mettre le public au courant des intéressants travaux de cette compagnie. Il renferme, outre les notices biographiques sur des membres décédés et le compte rendu de chaque séance, une table générale et analytique des mémoires et dissertations qui ont paru, depuis l'origine jusqu'à ce jour, dans les publications de la société, et une excellente édition de la partie de la géographie de Ptolémée qui est relative à la Gaule. Cette édition est due à un des rédacteurs de cette revue, helléniste distingué, M. Léon Rénier; elle est accompagnée d'une traduction.

*Mémoire historique et critique sur la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, et sur l'ornementation architecturale, la peinture et vitraux dont on vient de la décorer;* par M. Troche, in-8°, de 45 pages. Paris, chez l'auteur, à la mairie du quatrième arrondissement, et M. Pillard, rue de la Monnaie, 12.

Cet intéressant Mémoire de l'un de nos collaborateurs, embrasse toute la partie historique de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois qui se rattache plus particulièrement à la chapelle de la Vierge, et donne une haute idée de la manière dont l'auteur a traité l'histoire générale de cette paroisse, dans un travail encore inédit. Le Mémoire que nous annonçons aujourd'hui est consacré à une œuvre de charité. Il se vend au profit des pauvres.

*Revue numismatique*, publiée par E. Cartier et L. de La Saussaye. Blois, 1846, nos 1 à 6, 18 pl.; 1847, nos 1 à 3, 10 pl.

1846. Nouvelles observations sur la médaille attribuée à Postume fils, par M. Dupré. — Recherches sur les monnaies au type chartrain (suite), par M. Cartier. — Attribution d'une monnaie à Eudon, duc de Bretagne, par M. Ramé. — Monnaies épiscopales de Strasbourg, par M. Laurent. — Monnaies primitives de *Massilia*, par M. de Lagoy. — Notice relative aux *triens* de *Choe*, par M. Voillemier. — Fragments de l'histoire monétaire de Bretagne, par M. Ramé. — Mémoire sur les médailles gauloises de plomb, par M. Deville. — Supplément à l'essai sur les monnaies frappées dans le Maine, par M. Hucher. — Notice sur les monnaies frappées à Lixheim, par M. Barthélemy. — Lettre sur l'histoire monétaire de la Normandie, par M. Lecointre Dupont. — Observations sur quelques points de numismatique gauloise, par M. Barthélemy. — Médailles de la famille d'Odenat, par M. Lenormant. — Tiers de sol frappé à Mauriac, par M. Robert. — Explication de quelques monnaies baronales, par M. Barthélemy. — Notice sur une monnaie de Maximilien Emmanuel, duc de Bavière, par M. Servais. — Notice sur des monnaies du XIe siècle, par M. Cartier. — Obole inédite de Thibault le Tricheur, comte de Blois, par M. Duchalais. — Remarques sur les monnaies du Valentinois, par M. Long. = 1847. Médailles d'Héraclée de Lucanie, par M. de Witte. — Notice sur des monnaies mérovingiennes trouvées en Angleterre, par M. Cartier. — Notice sur deux deniers de Savary de Mauléon et sur l'atelier monétaire de Niort, par M. Lecointre Dupont. — Notice sur des monnaies de Bretagne, par M. Pol de Courcy. — Observations sur quelques jetons relatis à l'histoire du Blesois, par M. Duchalais. — Monnaies historiques russes, par M. Cartier. — Monnaies des *Aulerci*, par M. Barthélemy. — Observations sur quelques monnaies mérovingiennes, par M. Duchalais. — Florin d'or de la république de Sienne, par M. Cavedoni. — Attribution d'une médaille aux Élusates d'Aquitaine, par M. de Crazannes. — Explication de quelques monnaies baronales, par M. Barthélemy. — Observations sur quelques jetons de la corporation des monnayeurs et ouvriers du serment de France, par M. de La Grange.

---

SUR

# UNE INSCRIPTION DE DEUX ARTISTES GRECS

## AUTEURS D'UNE STATUE DE CHEVAL.

---

M. Samuel Sharpe vient de me communiquer une très-courte inscription récemment découverte à Alexandrie, et qu'il a reçue par l'entremise du capitaine Newbold; je la crois de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue Archéologique*, ce qui m'engage à la leur faire connaître.

L'inscription ne m'ayant été transmise qu'en caractères courants, je ne puis me faire aucune idée de l'époque à laquelle elle appartient. Tout ce que je puis conclure de l'ethnique Ἀντιοχεύς, c'est que l'inscription est postérieure à Alexandre. Je la reproduis telle que M. Sharpe me l'a donnée :

Θέων | Ἀντιοχεὺς καὶ
Δημήτριος Δημητρίου
Ῥόδιος, ἐποίησαν.

*Théon d'Antioche et Démétrius, fils de Démétrius, Rhodien, ont fait cette statue.*

Ce Théon n'est point nommé dans les listes des artistes grecs, où l'on ne trouve qu'un peintre de ce nom.

Quant au second sculpteur, on trouve bien, en deux inscriptions de Sparte d'époque romaine (1), un sculpteur nommé aussi *Démétrius, fils de Démétrius;* mais le nom de *Démétrius*, aux époques alexandrine et romaine, était tellement répandu qu'on ne saurait, sur ce seul indice, admettre qu'il est nécessairement le même que notre sculpteur rhodien, travaillant à Alexandrie, privés, comme nous le sommes, de toute notion sur l'époque de l'un et de l'autre.

(1) *Corp. inscrip.*, n° 1330, 1409.

Le capitaine Newbold écrit que l'inscription a été copiée *from the base of a statue of a horse in white marble* (de la base d'une statue de cheval en marbre blanc). Comme il n'a rien ajouté de plus, tout ce qu'on peut présumer, c'est que l'ouvrage doit être de quelque importance, puisque deux artistes avaient mis en commun leur talent pour l'exécuter. Je présume qu'il a dû y avoir, sur une autre partie détruite du socle, une seconde inscription indiquant le nom de celui qui a fait exécuter cette statue de cheval.

---

Cette expression, une *statue de cheval*, ne permet pas de penser que ce soit une *statue équestre*, dont le cavalier aurait été renversé; car il serait au moins resté quelque vestige de l'attache des jambes au corps de l'animal, comme au cheval de Marc Aurèle, qui fut longtemps exposé seul, avant qu'on découvrît la statue de l'empereur; ce qui eut lieu plus tard (1).

A s'en tenir donc aux paroles de M. le capitaine Newbold, c'était une *statue de cheval*; et, dans ce cas, ce devait être simplement une *statue iconique* ou un *portrait* de quelque beau cheval, cher à son maître, peut-être à cause des victoires qu'il avait remportées dans les jeux publics d'Alexandrie. C'est ainsi que le père de Miltiade, Cimon, fit exécuter des statues de chevaux en bronze, offrant le portrait (2) de ceux qui avaient remporté trois fois le prix aux jeux olympiques (3). Cléosthène, vainqueur dans la soixante-sixième olympiade, avait fait placer dans l'Altis sa statue, celle de son cocher et celle de ses chevaux, avec leurs noms (4). On voyait encore à Olympie le char et les chevaux d'Hiéron, fils de Dinomène, tyran de Syracuse (5).

Le cheval sculpté par Théon et Démétrius doit avoir été aussi une statue *iconique* ou *portrait*. M. Newbold n'a pas dit s'il est de grandeur naturelle ou de petite proportion. L'un et l'autre cas sont possibles. On sait que Crocon d'Érétrie avait érigé une statue en petit (ἵππος οὐ μέγας) au cheval qui lui avait valu la victoire (6); et que

(1) Winckelmann, *Hist. de l'Art*, VI, 7, 44.
(2) *Ælian. Hist. Var.* IX, 32.
(3) Herod. VI, 103.
(4) Paus. V, 10, 7.
(5) *Id.*, V, 12, 1.
(6) *Id.*, V, 14, 4.

Lucius Verus portait sur lui une *statuette* en or de *Volucer* (1) son cheval favori ; *nam et Volucri equo prasino aureum simulacrum fecerat, quod secum portabat.* Si le monument découvert à Alexandrie est réellement un *portrait*, c'est, je crois, le seul de ce genre que le temps nous ait jusqu'ici conservé. On doit désirer d'en avoir un dessin correct ; car, selon toute apparence, cette figure produite par le ciseau de deux artistes, qui l'ont signée, doit avoir été une œuvre d'art de quelque mérite.

Je souhaite que cette courte note donne à celui qui possède cette figure l'idée de la faire connaître d'une manière plus complète, soit par un dessin, soit par une description détaillée.

LETRONNE.

(1) Jul. Capit., *in Vero*, c. VI.

# DU PERSONNAGE DE LA MORT

ET

# DE SES REPRÉSENTATIONS DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE.

(DEUXIÈME MÉMOIRE.)

## LA MORT CHEZ LES POPULATIONS HELLÉNIQUES ET ITALIQUES

(*Suite et fin.*)

La croyance aux divinités léthifères que nous venons de passer en revue, nous semble avoir surtout regné dans les premiers temps de la Grèce; à partir du siècle de Périclès, elle alla s'affaiblissant avec le progrès des lumières et la propagation des idées philosophiques. On voit bien encore les noms de Kêres, de Harpyes employés chez les poëtes, mais ces personnages s'offrent alors plutôt comme des créations de pure imagination, comme des personnifications allégoriques, que comme des divinités dont l'existence est réellement admise. Une individualité nouvelle succède à ces dieux du trépas, c'est la Mort, Θάνατος, qu'on représente comme un génie malfaisant et terrible. Elle apparaît déjà dans Hésiode (1), qui en fait un fils de la nuit et lui donne pour frères, le sort, la Kêr, le sommeil et le songe. Chez es poëtes latins, la mort, *mors*, *lethum*, est également personnifiée. Les Grecs faisaient de Thanatos le ministre du destin, celui qui frappait le coupable, rôle que rappelle l'étymologie de son nom, qui est dérivé de θείνω (2).

Thanatos figure sur les monuments; il avait une statue à Sparte (3); il est représenté tantôt recevant dans ses bras le héros expirant (4), tantôt, comme sur le ciste des Argonautes du musée

(1) Hesiod. *Theogon.* 211 et suiv.
(2) Cf. Benfey, *Griechisches Wurzellexicon*, t. II, p. 277.
(3) Pausanias, III, 18, 1.
(4) Raoul Rochette, *Oresteide*, pl. XL, p. 205.

Kircher (5), attendant le moment de saisir sa victime ou s'apprêtant à l'enlever (6). La couleur de son visage est noire ou blême; c'est du moins ainsi qu'il était représenté sur le coffre de Cypselus (7). Tibulle donne à la *mors* l'épithète d'*atra*.

« Abstineas avidas, precor, atra, manus
« Abstineas mors, atra, precor. »
*Eleg.*, III, v. 3, 4.

Silius Italicus celle de *lurida* (8), Horace celle de *pallida* (9). La chevelure et la barbe de ce personnage sont touffues et hérissées, *hispidæ* (10). Des ailes de couleur sombre sont attachées à ses épaules; il en environne celui qu'il va ravir.

« Seu me tranquilla senectus
« Expectat, seu mors atris circumvolat alis »

dit Horace (11). Image que Louis Racine semble avoir imitée, lorsque dans son poëme *de la Religion*, il s'écrie :

Quoi même après l'instant où tes ailes funèbres
M'auront enseveli dans les noires ténèbres.
Chant II.

Euripide appelle la mort le fantôme aux ailes noires, φάσμα μελανόπτερον, dans les tragédies d'Alceste, Thanatos était aussi représenté avec cet attribut (12). Εἰδωλοποιεῖται, dit le scholiaste, μελαίνας πτέρυγας ἔχων ὁ θάνατος. D'autres fois on lui appliquait l'épithète de πορφύρεος, qui faisait allusion au sang dont ses bras étaient rougis (13). Virgile place la mort, *lethum* (14), dans le vestibule de l'enfer, mais il n'en donne pas la description. Le Pseudo-Ésope ne dit également rien de la figure de la mort, dont il fait un personnage de sa fable intitulée : Γέρων καὶ Θάνατος.

(5) Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. VII.
(6) Cf. Raoul Rochette, *Oresteïde*, pl. XL, p. 207. Ficoroni, *Gemm. rar.*, tab. VIII, n° 6. Winckelmann, *Descript. cabin. Stosch*, 136.
(7) Pausanias, V, 18, 1.
(8) XIII, v. 560.
(9) Horat. Od. IV, lib. I.
(10) Voy. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, p. 38, pl. VII. Winckelmann, *Mon. ined.*, n°s 1, 2.
(11) Sat. II, 57, 58.
(12) *Schol. in Euripid. Alcest.*, v. 843. Ap. *Oper.* ed. Barnes, p. 287.
(13) *Schol. in Hom.*, Cod. 2767, E, 83. Ap. Cramer, *Anecd. græca*, vol. III, p. 205.
(14) Virgil. *Æneid.*, VI, 277.

D'autres fois la mort était dépeinte par les poëtes sous un aspect encore plus hideux. C'était un monstre qui devorait les humains, et dont la gueule formait un gouffre énorme où venaient s'engloutir les générations. C'est l'image à laquelle font allusion ces vers de Silius Italicus :

« Mors graditur, vasto pandens cava guttura rictu
« Casuroque inhiat populo : tunc luctus et atri
« Pectora circumstant planctus, mœrorque dolorque, »
II, 547, 548.

et ces expressions du même poëte : *Mors avidis pallida dentibus* (15), ou celle de Sénèque : *Avidos oris hiatus pandit* (16), ou encore cette autre de l'Anthologie latine (17) :

« Mors quæ perpetuo cunctos absorbet hiatu. »

Philippe Habert dans son poëme intitulé : *Le triomphe de la mort*, a reproduit cette image, en s'écriant :

Un monstre sans raison, aussi bien que sans yeux,
Est la divinité qu'on adore en ces lieux ;
On l'appelle la Mort.

Thanatos était figuré un glaive à la main, il s'en servait pour couper la chevelure de ceux dont l'arrêt fatal avait été prononcé. C'est ce que montrent ces vers de l'*Alceste* d'Euripide :

Ἱερὸς γὰρ οὗτος τῶν κατὰ χθονὸς θεῶν
Ὅτου τόδ' ἔγχος κρατὸς ἁγνίσει τρίχα.
V, 76, 77.

*In hac fabula*, écrit Macrobe (18) en parlant de cette tragédie, *in scenam Orcus inducitur gladium gestans*. Cette épée rappelle celle de l'ange exterminateur. Stace dit de même de la mort : *fila sororum ense metit* (19). Ainsi le glaive de Thanatos remplissait dans ce cas le même rôle que les ciseaux d'Atropos.

Bien que Thanatos jouât, dans ce cas, le rôle d'une véritable divinité, il ne recevait pourtant pas chez les Grecs de culte particulier Eschyle (20) dit que c'est le seul dieu auquel on ne consacre pas d'of

(15) Silius Italicus, XIII, 561.
(16) *Hercul. fur.*, 555.
(17) Burmann, *Anthol. veter. latin.*, t. IV, p. 5, lib. V, ep. 63.
(18) *Saturn.* V, 19.
(19) *Theb.* IV, 633.
(20) *Niobe fragm.*, 147, ed. Schütz.

frandes et qui n'ait point d'autels. Mais chez les peuples italiques on immolait des victimes à la *mort* pour conjurer sa colère (21), et d'après Philostrate (22) les habitants de Gades étaient les seuls qui chantassent des péans en son honneur. Toutefois, au dire de Plutarque (23), les Spartiates avaient élevé un hiéron à la mort, θάνατος, ainsi qu'à la crainte, φόβος, et aux autres démons des passions humaines, καὶ τοιούτων ἄλλων παθημάτων ἱερά.

Une fois que Thanatos eut été personnifié en une véritable divinité, il cessa d'être une forme de la kêr, de figurer comme exécuteur des arrêts du destin, de la Μοῖρα, comme bourreau de Jupiter. Il rentra dans la catégorie des divinités infernales, et prit place parmi les nombreux sujets d'Hadès, de Pluton, dont il habitait le sombre empire, εἰς ᾅδου δόμους, selon l'expression d'Euripide. C'est dans ce ténébreux séjour qu'il conduisit les âmes des mortels :

Κἀπαξάγει γε νερτέρην ὑπὸ χθόνα

dit le même poëte. Hésiode place le trépas et son frère au fond des enfers (24).

Thanatos se confondit, dès lors, de fait avec Pluton, car de même qu'une confusion s'opéra graduellement entre l'ange exterminateur et Satan ou Samael, le roi des enfers, Thanatos et Hadès finirent peu à peu par être confondus l'un avec l'autre. Hadès était d'ailleurs regardé comme le père naturel de toutes les puissances malfaisantes. C'est ainsi que Typhon était appelé fils du Tartare et de la Terre (25), et dans ce Tartare il faut encore reconnaître une forme d'Hadès. Dans la tragédie d'*Alceste* que nous venons de citer, Thanatos est désigné formellement sous ce dernier nom; preuve manifeste de la confusion des deux personnages (26). Le titre de prêtre des trépassés, ἱερῆ θανόντων, que lui donne Apollon en s'adressant à lui, l'indique d'ailleurs suffisamment (27). Dans un autre passage de cette pièce, Thanatos reçoit le nom de roi des morts, κοίρανος τῶν δαιμόνων (28).

(21) Virgil. *Æneid.* XI, 197. Servius, *ad. h. l.* Stat. *Theb.* IV, 528. Lucan. *Phars.* VI, 600.

(22) *Vit. Apollon.* V, 4.

(23) *Vit. Agis et Cleom.*, c. IX, p. 808. Nous aurons occasion de revenir sur ce point dans notre troisième mémoire.

(24) *Theogon.* 758.

(25) Apollod. I, 6, Hygin. *Fab.* 152.

(26) Βλέπων πτερωτὸς Ἅιδας. (*Alcest.*, v. 261). M. Raoul Rochette (*Oresteïde*, p. 217) remarque avec raison que cet Hadès ailé se confond avec θάνατος.

(27) *Alcest.*, v. 24-27.

(28) *Alcest.*, l. c.

Or on sait que Pluton était le roi des enfers. Macrobe, dans la phrase des Saturnales que nous avons citée, traduit le nom du personnage non par *mors* ou *lethum*, mais par *Orcus*. Gratius Faliscus parle des ailes noires d'Orcus dans les mêmes termes où Horace parle de celles de la mort : *Orcus nigris orbem circumsonat alis* (29).

Hadès était représenté, de même que Thanatos, arrachant à la lumière les mourants. Témoin cette épitaphe due à Julianus Ægyptius :

Τὶς λίθος οὖκ ἐγόησεν ὅτ' ἐξήρπαξεν ἐκείνην
Ἐυρυθέης Ἀΐδης ἀνδρὸς ἀπ' ἀγκαλίδων (30).

Les noms de Θάνατος et d'Ἅδης s'échangèrent indifféremment entre eux par suite de cette confusion. Simonide, dans ces vers, prend le premier mot dans l'acception du second :

Αἰδὼς καὶ Κλεοδήμον ἐπὶ προχοῇσι Θεαίρου
Ἀενάου στονόεντ' ἤγαγεν εἰς θάνατον
Θρηϊκίῳ κόρσαντα λόχῳ (31).

Hadès devint, par sa substitution à Thanatos et aux Kères, une véritable divinité psychopompe. Placé auprès des tombeaux, comme les anges Monkir et Nékir des musulmans, il se saisissait des morts. Admète demande à Hercule : « Où donc l'impitoyable mort s'est-elle présentée à vous : Ποῦ τόνδε θανάτῳ φῆς ἀγῶνα συμβαλεῖν. — Au tombeau, répond le fils d'Alcmène, c'est là qu'à la faveur d'une embuscade je l'ai saisie entre mes bras : Τύμβον παρ' αὐτὸν ἐκ λόχου μάρψας χέρσιν. »

Pluton étant devenu la divinité léthifère, Proserpine, son épouse, dut partager avec lui ses fonctions. Elle fut aussi chargée de donner la mort, et cette circonstance lui faisait donner l'épithète de *sæva*, attribuée également à la nécessité, *necessitas* (32). Aussi Gratius Faliscus représente-t-il Proserpine évoquant la mort du sein des enfers (33) :

« Quod sive a stygia lethum Proserpina nocte
« Extulit. »

D'ailleurs comme cette déesse était la Diane infernale, comme elle se confondait, sous le nom d'Hécate, avec la sœur d'Apollon; elle

(29) *Cyneget.*, 347.
(30) Brunck, *Anthol. græca*, ed. Jacobs, t. III, p. 206.
(31) Jacobs, *Antholog. græc.*, t. I, p. 464.
(32) Horat. I, Od. 28; 20. I, Od. 35; 16.
(33) *Cyneget.*, v. 373, 374.

jouissait encore à ce titre du triste privilége de frapper les hommes du coup mortel. Elle fut donc, de même qu'Hadès ou Thanatos, chargée du soin de couper aux mortels le cheveu fatal. C'était par cet acte que l'homme était arraché à la vie. Les rabbins supposaient que l'ange de la mort donnait le trépas par un procédé analogue (34), et cette croyance pourrait bien être l'origine de l'expression française : *On ne lui touchera pas un cheveu de la tête*, pour dire il ne sera pas attenté à la vie de quelqu'un. Plusieurs passages des poëtes latins (35) rappellent ce rôle léthifère de Proserpine. Virgile a dit :

« Nondum illi flavum Proserpina vertice crinem
« Abstulerat, stygioque caput damnaverat Orco. »
*Æneid.*, IV, 698.

Horace a dit de même (Od., 28, lib. I) :

« Mista senum ac juvenum densantur funera ; nullum
« Sæva caput Proserpina fugit. »

Et Stace (*in Glauc. Epiced.*, 146) :

« Septima lux, et jam fringentia lumina torpent
« Jam complexa manu, crinem tenet infera Juno. »

Les Étrusques reconnaissaient différents ordres de divinités léthifères qui répondent, chacun, assez exactement à celles des Grecs. Nous avons eu déjà occasion d'en parler dans notre mémoire sur les divinités psychopompes (36), nous allons ajouter à ce que nous avons dit alors ce qui sera nécessaire pour bien faire comprendre les divers aspects sous lesquels ce peuple envisageait la mort.

Les Kêres étrusques participaient du caractère des Kêres et des Euménides helléniques. Elles ont donné naissance aux furies latines, dont le nom, dérivé du radical φώρ, indique qu'elles emportaient les morts. M. Gerhard (37) soupçonne que leur ancien nom était *furinæ*. L'art étrusque leurs prêtait des traits plus farouches et un air plus cruel que celui qui fut donné généralement par les Grecs à leurs Érinnyes. Nous disons généralement, car, dans certains cas, les artistes grecs paraissent s'être écartés du type ordinaire pour se rapprocher de celui des Étrusques. C'est ce que prouvent les figures des kêres qui décoraient

(34) Cf. Franck, *la Kabbale*, p. 365.
(35) Cf. Hadr. Turneb. *Adversaria*, l. XIX, c. XVII.
(36) *Revue Archéologique*, t. I, p. 65 et suiv.
(37) Gerhard, *Ueber die Gottheiten der Etrusker* (Berlin 1847), s. 56.

les acrotères du temple d'Égine (38). Sur une terre cuite du Musée du Louvre (39), ces kères étrusques sont représentées vêtues de tuniques courtes, le sein découvert, le cou paré de colliers et les bras de spinthers. Leurs pieds sont chaussés de brodequins. Elles mettent la main sur la tête d'un des époux qu'on voit placés devant un temple. Sur une urne cinéraire étrusque, ces déesses ailées portent à chaque main un serpent qui s'entortille autour de l'avant-bras; elles s'apprêtent à emmener un mourant que sa famille s'efforce de retenir (40). Sur le sarcophage de Thannia (41), où ces kères sont également représentées des serpents enroulés au bras, l'une d'elles menace de son glaive un guerrier, que tourmentent deux monstres moitié hommes moitié bêtes. Le glaive se retrouve aux mains de la même kêr sur un autre sarcophage (42), où sont représentés les derniers moments d'un vieillard, dont le fils ou un des parents clôt les paupières. Le *lar*, ou génie tutélaire du mourant, fait approcher du mourant sa fille ou son épouse pour qu'elle puisse lui étreindre une dernière fois la main. Ces divinités ont aussi à la main des flambeaux comme les Érinnyes (43).

A côté de ces furies ou kères se plaçaient d'autres déesses léthifères, que M. Gerhard a décrites sous le nom de déesses du destin (*Schicksalsgöttinnen*) (44). Elles apparaissent sur les miroirs sous les traits de femmes ailées, aux bras entourés de serpents et aux doigts crochus. Elles ont une physionomie plus sauvage et plus sanguinaire que les furies étrusques. Leur pouce retourné rappelle celui des kères ou furies du temple d'Égine (45), et semble faire un geste de mort (46). Nous croyons que ces divinités correspondaient plus particulièrement aux kères helléniques. On ignore le nom qu'elles portaient chez les Étrusques. Peut-être le nom grec avait-il pénétré chez ce peuple, c'est ce que tend à faire admettre l'inscription *keri pocolom*, qu'on a lue sur un vase (47).

Les lares ou génies étrusques accompagnaient aussi l'âme au sé-

(38) Boettiger, *Amalthea*, I, s. 147.
(39) *Terre cuite*, n° 1930.
(40) Micali, *Mon. ined.*, tav. XLVII, fig. 1.
(41) *Ibid.*, tav. XLIX, fig. 2.
(42) Micali, *Storia degli antichi popoli ital.*, *Atlas*, tav. LIX.
(43) Gerhard, *Archæologische Zeitung*, taf. XX, v. 2.
(44) *Etruskische Spiegel*, Th. I, taf. XXXI, 1, XXXV, 4.
(45) Boettiger, *l. c.*
(46) *Pollice verso*. Juvenal, *Satir.* III, v. 36.
(47) Gerhard, *Ueber die Gotth. der Etr.*, s. 45, n° 120.

jour de Mantus, de Védius, mais ils ne donnaient pas la mort. Leurs fonctions étaient simpleme t psychagogiques. Ils sont représentés par de beaux jeunes gens tantôt traînant sur un char l'ombre du mort (48), tantôt conduisant le cheval infernal qui la porte dans le ténébreux empire (49). Le bâton qu'ils tiennent parfois à la main, et qui rappelle la baguette ou le caducée de l'Hermès psychopompe, leur sert à indiquer à l'ombre sa route.

Il est vraisemblable que ces lares se divisaient en deux classes, les bons et les mauvais. Chaque homme était sous l'influence de deux de ces divinités gardiennes. Sur des peintures étrusques (50) on les voit, l'un de couleur blanche, l'autre de couleur noire, conduisant le mort dans l'enfer. Servius nous dit en effet : *Quum nascimur duos genios sortimur, unus hortatur ad bona, alter depravat ad mala, quibus assistantibus post mortem aut associemur in meliorem vitam aut condemnamur in deteriorem* (51). Horace (52) nous apprend qu'un de ces génies est blanc, *albus*, et l'autre noir, *ater*.

Mais le dieu de la mort par excellence, chez les Étrusques, c'est celui qui est représenté par un vieillard barbu armé d'un marteau, ou d'une sorte de pioche, dont il frappe ceux qui sont désignés au trépas. Dans les combats, on le voit qui guette sa victime (53); sur une des urnes funéraires dont nous avons parlé ci-dessus, il est figuré barbu, ailé et le marteau placé sur l'épaule; il fait pendant à un autre personnage, également barbu et ailé qui porte un aviron (54). Ce ne sont là vraisemblablement que deux formes du même dieu, car sur une urne funéraire du Musée de Berlin, on voit ce personnage portant d'une main l'aviron et de l'autre le marteau (55). Sur des peintures étrusques, il est vêtu d'une courte tunique de couleur rouge. Sa peau est noire, il porte des ailes et s'appuie sur son marteau (56), gardant l'entrée des enfers. Ailleurs il s'élance à la poursuite d'âmes qu'emmènent les lares ou bons génies.

Sur quelques monuments étrusques, ce personnage porte le nom

(48) Micali, *Storia degli antichi popol. it.*, tav. XIX, LX.
(49) *Ibid.*, tav. LXV.
(50) *Ibid.*, tav. LXV.
(51) *Ad Virg. Æneid.*, VI, 743.
(52) Epist. II, 2, v. 187.
(53) Micali, *Storia*, etc., tav. LXIX, fig. 5.
(54) Micali, *Mon. ined.*, tav. XLVIII, 1.
(55) Gerhard, *Archæologische Zeitung*, t. II, taf. XXV, p. 7.
(56) Micali, *Storia*, tav. LXV.

grec de Charon, *Charun* (57). Il est peu probable que ce nom ait été celui que portait originairement ce dieu dans la langue étrusque. Peut-être était-ce précisément la même divinité que les Latins appelèrent plus tard *Orcus* (58), et dont le sens correspond assez au rôle que joue ce personnage psychopompe dans les représentations figurées. Quoi qu'il en soit, il est très-remarquable de retrouver chez les modernes Hellènes une image de Charon qui rappelle tout à fait celle que les Étrusques avaient imaginée (59). L'épithète qu'Horace donne à Charon, *satelles Orci* (60), convient parfaitement à ce dieu porte-marteau, qui garde la porte du Tartare.

Le marteau, emblème du dieu des enfers, paraît avoir été transporté par les chrétiens au diable, l'héritier de Pluton. Saint Grégoire le Grand (61) dit à ce sujet : « In Scriptura sacra mallei « nomine aliquando diabolus designatur, per quem nunc delinquen- « tium culpæ feriuntur, aliquando vero percussio cœlestis accipi- « tur.... nam quia in appellatione mallei antiquus hostis exprimitur, « propheta testatur, dicens : Quomodo confractus est et nutritus « malleus universæ terræ. » (Jerem., l. XXIII). Chez les Allemands, les mots de *hammer, hamar* « marteau » s'emploient encore, dans certaines acceptions proverbiales, dans le sens de mort et de diable (62).

Mantus et Vedius, qui n'étaient vraisemblablement que deux formes d'une même divinité, avaient également un caractère léthifère et se rapprochaient tout à fait de l'Hadès grec et du Pluton latin (63).

Le nom de Mantus peut tirer son origine du verbe *maneo, manto*, dérivé lui-même du grec μένω (64). Dans ce cas, ce dieu serait celui qui attendait les hommes, et cette épithète conviendrait assez bien à un dieu de la mort. Elle rappellerait ce vers d'Horace :

« Sed omnes una manet nox. »
I, Od. XXVIII, v. 15.

(57) Cf. Gerhard, *Die Gottheiten der Etrusker*, s. 56 et Ambrosch, *de Charonte etrusco commentatio antiquaria.* Vratislaviæ, 1837, in-4°.

(58) *Orcus ab urgendo mortem dictus; c enim pro b frequenter ponebant antiqui.* Paul Diacon. *ex P. Festi de Signif. verbor.*, p. 115, ed. Lindemann.

(59) Χάρων· ὁ θάνατος. Suidas. Voy. ce que nous avons dit de Charon chez les modernes Hellènes, *Revue Archéologique*, I, p. 665.

(60) II, Od. XVIII, 33.

(61) *Ap. Oper.*, I, col. 1125.

(62) O. Grimm, *Deutsche Mythologie*, I, s. 166. 2e *ausgabe.*

(63) *Etrusca lingua Mantum ditem patrem appellant.* Servius *ad Æn.*, X, 199.

(64) Le T entre dans les dérivés de μένω, ainsi que le montrent les noms de Μέντωρ, Μέντης.

Certains mythographes ont supposé que ce nom vient du nom égyptien de l'enfer, *Amenthi;* mais cette hypothèse ne repose que sur une ressemblance de mots qui n'est point confirmée par des analogies plus décisives. Le nom de Mantus nous paraît se rattacher à celui des morts ou *mânes*, dont le nom est formé de la même racine. Son épouse, dont parle Martianus Capella (65), devait être *Mania*, la reine des Mânes, la Proserpine italique (66). On a cru retrouver sur les monuments l'image de ce dieu dans une divinité léthifère qui porte un flambeau; mais cette attribution est incertaine.

Le nom de Vedius, qui signifie le dieu mauvais (67), était aussi celui du roi des enfers, ce qui nous porte à croire qu'il s'appliquait au même Mantus. Nous en dirons autant du nom de *Summanus*, dérivé de *Summus Manium*, et appliqué de même au souverain des morts (68).

Ainsi, outre les divinités léthifères, les Étrusques reconnaissaient un roi et une reine des enfers, un Hadès et une Proserpine, que, pour cette raison, on dut transformer aussi, comme on le fit pour ces divinités, en des génies du trépas.

Nous ne savons rien de Februus, dont le nom désignait, au dire d'Anysius (69), l'enfer, en langue étrusque. Il est plus vraisemblable que, ainsi que l'affirme Varron (70), ce nom s'appliquait à une divinité des Sabins, qui était regardée comme régnant dans le sombre empire. Ce peuple avait en outre un dieu spécial de la mort, Akeriunamen (71). La signification de ce mot, qui avait le sens de destructeur, rappelle l'épithète que les Hébreux donnaient à leur ange de la mort.

Ce que nous venons de dire montre qu'en Grèce comme en Italie, on reconnaissait l'existence de divinités léthifères analogues. Il s'opéra en outre, de très-bonne heure, un échange entre les deux ordres de dieux; ou, pour parler plus exactement, les dieux de la

(65) *Philologia Athanasiæ supplicavit, quod nec Vedium cum uxore conspexerit, sicut suadebat Etruria, nec Charontis manibus inoplatam immortalitatem mortis auspicio consecravit.* Mart. Cap. II, 7, 2.

(66) Cf O. Müller, *Die Etrusker*, II, 61, 101.

(67) « Inde est quod idem deus Vedius, id est malus Deus et Vejovis, id est « malus Jovis sed et Orcus appellatur. » *Mythogr. Tert. ap.* Ang. Maio. *Class. auct. vatican. codic.*, t. IV, p. 187.

(68) O. Müller, *Die Etrusker*, II, 60.

(69) Joan. Lyd. *de Mensibus*, IV, p. 61; ed. Bekker.

(70) Cf. O. Müller, *Die Etrusker*, II, p. 79.

(71) Festus, V. *Mat. Matut.*, p. 230 ed. Dac.

mort et du destin honorés chez les populations helléniques, pénétrèrent chez les nations italiques. On trouve, en effet, les noms de *Muira* (72) et d'*Athrpa* (73) sur des miroirs étrusques, et il est impossible de ne point reconnaître dans ces noms des altérations de ceux d'Atropos et de Moira. Mais en pénétrant sur le sol italique, ces divinités y prenaient un caractère approprié au génie des religions de ce pays, et elles empruntaient aux dieux infernaux des Étrusques quelques-uns de leurs attributs. Le marteau donné à *Athrpa* (74) en est la preuve. Ce marteau est vraisemblablement celui du Charon étrusque, lequel était pour les Toscans l'emblème obligé du coup que frappe le destin.

Plus l'on se rapproche de l'époque impériale, plus l'on trouve que la fusion entre les polythéismes hellénique et étrusco-latin est devenue générale. Et en ce qui touche les divinités de la mort, il régna dès lors un grand désordre. Des assimilations de toute nature se produisirent et firent transporter à des dieux italiques les traits et les caractères de certains dieux grecs qui en étaient essentiellement distincts, et *vice versa*.

Mantus, Vedius, Orcus, Dis, Pluton furent identifiés à Hadès, et celui-ci étant confondu avec le dieu de la mort, Thanatos, les premiers devinrent autant de personnifications de la mort. En même temps les Lares, Lémures, Mânes, Génies furent confondus entre eux et assimilés aux démons grecs (75). On fit d'Orcus, de Charon ce qu'on avait fait d'Hadès, le souverain des Mânes et des Lémures. Les dieux léthifères devinrent de la sorte de véritables lémures, de vrais démons, et on leur prêta en conséquence les traits qui avaient été jusqu'alors donnés aux ombres des morts.

C'est, à notre avis, cette suite de confusions qui explique l'apparition du squelette comme image de la mort, et nous développerons les circonstances qui ont accompagné cette révolution iconographique, dans notre troisième mémoire.

Mais nous devons, en terminant celui-ci, nous appesantir quelque peu sur l'idée que nous venons d'avancer.

Le démon ou génie était, d'une part, regardé comme l'essence

(72) Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, I, 77.
(73) *Ibid.*, II, 176.
(74) Panofka, *Il Museo Bartoldiano*, p. 37, Inghirami, *Monumenti etruschi*, ser. 2, tav. 62.
(75) Voy. à ce sujet notre article *Démon*, dans l'*Encyclopédie moderne*.

divine de l'âme et s'identifiait dans ce cas au δαίμων τῆς ψυχῆς (76), au *Genius* (77), au Lar (78), et de l'autre, il était conçu d'une manière moins philosophique, et ne s'offrait que comme une divinité infernale secondaire, chargée de donner à l'homme le coup mortel et de conduire l'âme au sombre empire. C'est dans cette seconde acception qu'Hadès est appelé κοίρανος τῶν δαιμόνων (79), ou même simplement δαίμων. C'est aussi dans ce même sens qu'Euripide, dans sa tragédie de *Médée* a nommé θάνατος, un δαίμων, ou le δαίμων.

> Δαίμων οὗτος φροῦδος ἐς Ἅιδην
> Θάνατος προφέρων σώματα τέκνων.
>
> v. 1110-1111.

Et le scoliaste (80) ajoute : τὸ δαίμων τῷ θανατῷ συναπτέον· δαίμονα γὰρ τὸν θάνατον ὠνόμασεν, φροῦδος δὲ ἐπεί ἄδηλος ἀνθρώποις ὁ θάνατος. Déjà Homère (81) avait désigné la mort par la même épithète, lorsqu'il faisait dire à Hector : Πάρος τοι δαίμονα δάσω; mais il semble vraisemblable qu'il attribuait à ce mot une signification différente et l'employait dans le sens de fortune, destinée, conformément à son étymologie (82). Le scoliaste explique, en effet, cette phrase par ces mots : διὰ ψήφον θανάτου (83). Le nom de démon, ou ceux de génie, de lémure, de mâne qui lui furent identifiés (84), lors du syncrétisme helléno-latin, présentaient donc à l'esprit une double accep-

(76) L'âme (ψυχή) devenait un démon, une fois qu'elle était séparée du corps. Cette idée qui se trouve dans Hésiode a été reproduite par Platon. Αὐτὰρ ἐπειδὴ τοῦτο γένος κατὰ μοῖρ' ἐκάλυψεν, οἱ μὲν δαίμονες ἁγνοὶ ἐπιχθόνιοι καλέονται, ἐσθλοί, ἀλεξίκακοι, φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων. *Cratyl.*, p. 397. De là, la confusion des mots ψυχή et δαίμων chez les néoplatoniciens. Τοῦτο γὰρ ἦν οἷῳ τῷ δαίμονι χρῶνται, ἀντὶ οἵα ψυχῇ, dit Hierocles (*in Carmin. aur.*, ed. Needham, p. 202).

(77) Le *genius* est l'*anima cujusque rationalis*. Cf. Hartung, *Religion der Rœmer*, I, 89.

(78) Granius Flaccus cité par Censorinus (*de Die natali*, c. III), établissait dans son traité *de Indigitamentis* que le Lar est le génie qui préside à l'existence des hommes et qui accompagne leur âme durant leur vie; c'était donc le même que le *genius*. Aussi Censorinus dit-il : *Eumdem esse genium et larem multi veteres memoriæ prodiderant.*

(79) Euripid. *Med.* v, 1140. Pluton recevait, dans le même sens, le surnom de *Genius infernus*. Cf. Fabretti, *Insc.* II, 71.

(80) *Scholiast. ad Med.*, v. 1140, p. 207, ed. Barnes.

(81) *Iliad.* VIII, 166.

(82) De δάω, *distribuer, diviser*. (Cf. Lennep, *Etymol. gr.*, p. 187). Le substantif δαίμων répond souvent en effet à τύχη, πότμος, comme dans ce vers de Diagoras de Melos : Κατὰ δαίμονα καὶ τύχην πάντα τελεῖται Sext. Empiric. *Adv. Phys.*, lib. IX, p. 591, 557, ed. Fabr. (Lips. 1842, in-8.)

(83) *Schol. ad Il.* l. c.

(84) Cf. notre article *Démon*, déjà cité.

tion, celle d'âme, d'ombre, de *mort*, et celle de dieu de la mort, de divinité infernale.

Cette double acception donna naissance, dans la doctrine néoplatonicienne, à deux ordres de démons (85); mais loin de ranger l'une de ces classes parmi les divinités et de ne faire de l'autre que des âmes séparées des corps, ces deux ordres ne se présentèrent bientôt plus que comme des esprits émanés, les uns et les autres, de corps jadis animés. Les uns ἀγαθοεργοί, furent assimilés aux âmes des hommes bons et justes, et les autres, κακοεργοί, à celles des méchants (86). Cette théorie toute philosophique avait sa source dans des croyances populaires. En Italie on distinguait précisément de la même façon les lémures ou larves des lares ou mânes, (87), et l'on prêtait seulement aux premiers des formes hideuses. Les chrétiens admirent des idées analogues (88).

Ces considérations nous font comprendre comment, ainsi que nous le verrons dans notre dernier mémoire, la forme, l'image de ces mauvais démons, de ces κακοεργοὶ δαίμονες, de ces lémures fut prêtée aux divinités de la mort, dont la nature, l'essence avait fini par être identifiée avec celle des âmes ou ombres, et comment on a pu transporter au dieu des enfers, Hadès, les traits des âmes.

On voit donc que l'antiquité gréco-latine offre sur la mort la même succession d'idées que l'antiquité hébraïque. Les juifs, après avoir vu dans le trépas l'œuvre d'un ange exterminateur, ont fait ensuite de cet ange le roi de l'enfer ou Schéol; puis multipliant le type de Satan, ils ont admis l'existence d'un grand nombre de *Satanim* ou démons, que plusieurs identifièrent avec les âmes des méchants (89).

Quand les démons grecs se confondirent avec les *Satanim* ou diables juifs et chrétiens, tout était par conséquent préparé pour transporter à Satan, considéré comme le roi de la mort et le prince des mauvais esprits, les caractères qu'Hadès tenait des lemures et des âmes.

ALFRED MAURY.

(85) Voy. J. Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 129.

(86) Voy. Vacherot, *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 478.

(87) Apul. *De deo Socrat.* Servius *ad Æn.*, I, 1, 63.

(88) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, *Revue Archéologique*. I, p. 665 sq.

(89) Une fois que les juifs eurent assimilé l'ange exterminateur aux diables ou démons, ils reconnurent l'existence de plusieurs de ces anges léthifères. C'est ce qu'on voit par la paraphrase de Ben-Ouziel sur le *Deutéronome* (IX, v. 19), ap. Cahen, *Bible*, t. V, p. 49. Ce qui montre que les juifs furent, ainsi que les païens, amenés à attribuer à chaque homme un ange exterminateur, comme ils attribuèrent, vers l'époque de l'établissement du christianisme et en vertu d'une idée hellénique, à chaque homme un ange gardien spécial.

# ADDITION

## A LA NOTE SUR UNE INSCRIPTION DE TERRACINE ET SUR UNE INSCRIPTION DE CORA (1).

Nous avons connu trop tard une intéressante publication faite à Rome par M. Henzen en 1845 (dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, p. 71 et suiv.), et qui fournit un supplément de preuves à nos observations sur les deux textes archaïques de Terracine et de Cora. Nous nous empressons de communiquer ce supplément aux lecteurs de la *Revue*, d'après l'analyse que M. Otto Jahn en a insérée dans un recueil de philologie grammaticale (2), cette analyse se bornant précisément à la partie du travail de M. Henzen qui touche au sujet que nous avons traité.

L'inscription qui a donné lieu à ce travail se trouve à Sora, ville des Volsques dans le Latium. Le commentaire de M. Henzen, dit M. Jahn, est si complet que je me vois réduit à n'en donner ici qu'un extrait. Le texte de l'inscription a été restitué avec certitude par l'éditeur de la manière suivante :

A. P. VERTVLEIEIS. C. F
QVOD. RE. SVA. D*IF*EIDENS. ASPE*RE*
AFLEICTA. PARENS. TIMENS
HEIC. VOVIT. VOTO. HOC
SOLV*TO*. *DECV*MA. FACTA
POLOVCT*A*. *L*EIBEREIS. LVBEN
TES. DONV. DANVNT
HERCOLEI. MAXSVME
MERETO. SEMOL. TE
ORANT. SE. *V*OTI. CREBRO
CONDEMNES.

Pour l'intelligence de l'inscription il suffit de rappeler, ce que M. Henzen démontre par une discussion savante, que l'usage était chez les anciens de vouer à Hercule, considéré comme dieu distributeur de la richesse, la dîme des profits, notamment dans les grandes

(1) *Revue Archéologique* du 15 juin 1847.

(2) *Zeitschrift für die Wissenschaft des Sprache, herausgegeben von dr A. Hoefer.* Berlin, 1846, vol. I, p. 292-294.

entreprises commerciales. L'accomplissement de ce vœu était exprimé par le verbe *pollucere*. Les deux fils de C. Vertuleius ont donc offert au dieu la dîme promise par leur père. Par son caractère de naïveté minutieuse, comme par son orthographe, l'inscription paraît être d'une assez haute antiquité. Ainsi s'expliquent l'emploi de *o* et *ou* pour *u*, de *e* et *ei* pour *i*, de *xs* pour *s*, le non-redoublement des consonnes dans les mots *afleicta*, *poloucta*, *difeidens*.

En rapprochant de ce curieux monument d'autres textes analogues dont la date est bien déterminée, M. Henzen arrive à lui assigner pour date approximative la première moitié du septième siècle après la fondation de Rome. Toutefois, il est bon de remarquer que sur les inscriptions rédigées par de simples particuliers, surtout loin de Rome, des archaïsmes de grammaire et d'orthographe peuvent se rencontrer, même à une époque plus voisine de nous.

Les deux particularités les plus notables du monument que nous examinons, sont la forme verbale *danunt* pour *dant*, qui ne s'était rencontrée jusqu'ici sur aucune inscription et qui nous était seulement indiquée par les grammairiens (Nonius et Paul-Diacre, *s. v.*), puis la forme du nominatif pluriel de la deuxième déclinaison en *eis*, dans *Vertuleieis*, pour *Vertuleii*, et *leibereis* pour *liberi*. Les autres exemples qui s'en trouvent sur les inscriptions et que M. Henzen a rassemblés, sont les suivants (1) :

*Eis libereis*, Loi Thoria, VII, 24.
*Gnateis*, Loi Servilia, XIV, 33 (ed. Klenze).
*Vireis*, *ibid.* VIII (Klenze; I, ed. Göttling), 14.
*Facteis*, Loi Thoria, I, 27.
*Ieis*, Loi de Pouzzoles dans Gruter, 207, col. 3, 12.
*Eeis*, Sénatus-consulte sur les Bacanales, 4.
*Q. M. Minucieis Q. F. Rufeis*, Sentence des Minucius, 1.
*Cavaturineis*, *ibid.*, 37.
*P. T. Sex. Herennieis Sex. F.*, Inscription inédite (?) de Massa dans le pays des Marses (Henzen, p. 72).

*Es* pour *eis* se trouve dans :

(1) Le lecteur verra que si cette liste enrichit de quelques exemples celle que nous avons donnée, elle doit à son tour être complétée par quelques-uns de nos exemples, qui ont échappé aux recherches de M. Henzen et de M. Jahn. Il est singulier même que M. Jahn ait omis de signaler, dans ses additions, l'inscription archaïque publiée dans son *Specimen Epigraphicum*, et que nous y avions recueillie.

*Duomvires*, Orelli, n° 3808.

*Ques*, Sénatus-consulte sur les Bacanales, 3, 24.

*Vituries*, Sentence des Minutius, 36, 41.

*Mentovines*, *ibid.*, 37, 40.

*Cavaturines*, *ibid.*, 39.

[*Apolones* pour *Apoloni* (*Apollini*) sur une inscription de Maasmann, *Libellus aurarius*, p. 40. O. Jahn.]

*Is* pour *eis* se trouve aussi dans *eis* (pour *ii*), Loi Servilia, VIII (Klenze; I, Göttling), 27. XI (Klenze; IV, Göttling), 21; XIV, 13. Loi judiciaire (dans Marini, *Frat. Arv.*, p. 569. Göttling, *Röm. Urk.*, p. 48), 13, 19.

*Eisdem*, Loi Servilia VIII (Klenze; I, Göttling), 27. Orelli, n° 3808.

*Veituris*, sentence des Minucius, 24.

[*Hisce*, *ibid.* 12. O. Jahn.]

E. Egger.

# NOTE

SUR

## LA DÉTERMINATION DE LA DATE DE L'ÈRE PROVINCIALE D'AFRIQUE.

---

Plusieurs des inscriptions trouvées en Algérie portent des dates qui se rapportent à une ère provinciale, dont la première année est celle de la réduction du pays en province romaine. Il est donc bien important, pour l'histoire ancienne de notre colonie, d'assigner exactement l'époque de cet événement. Plusieurs savants ont cru que par suite de la mort de Bocchus, qui mit les Romains en possession de la Mauritanie Tingitane, l'Afrique fut déclarée province romaine, bien que les princes indigènes de la famille de Juba continuassent à régner sur une portion de ce pays. Cette mort de Bocchus eut lieu trente-trois ans avant le commencement de l'ère chrétienne : il me paraît toutefois évident que l'Afrique ne fut déclarée réellement province romaine, et gouvernée *tout entière* par des agents venus de Rome, qu'à partir de l'année 43 après J. C., sous l'empereur Claude. Ce fut en cette année que mourut Ptolémée, dernier prince de la famille de Juba, et que les Romains eurent à réprimer une sanglante révolte des populations montagnardes voisines de Cherchell.

Or, voici un fait qui force pour ainsi dire à adopter cette année 43 postérieure à J. C. comme point de départ de l'ère provinciale d'Afrique. Dans l'une des inscriptions trouvées sur la mosaïque de Reparatus ( voir la notice sur Orléansville; *Revue Archéologique*, t. IV, p. 664), on lit que la basilique fut commencée en l'an de la province 285.

Si nous adoptions la mort de Bocchus pour point de départ, il faudrait retrancher trente-trois de deux cent quatre-vingt-cinq, et nous aurions deux cent cinquante-deux pour date de la fondation de l'église par rapport à l'ère chrétienne. Or, en l'an 252 pouvait-il y avoir une église aussi belle que devait l'être celle dont la magnifique mosaïque existe encore, et qui indique un culte triomphant et professé ouver-

tement? Je sais bien qu'Adrien permit aux chrétiens d'avoir de petits édifices publics et de s'y réunir pour prier; il paraît certain que *Grégoire le thaumaturge* fonda en 245 une église à Néocésarée, il pouvait donc, dira-t-on, en exister une en Afrique, en 252, d'autant plus que l'Afrique adopta avec enthousiasme la nouvelle religion. Sans doute il a pu exister en Afrique une église à cette époque, mais à la condition d'être humble et sans luxe; on n'oublie pas que c'est en 256 que la persécution de Valérien répandit des flots de sang, et que cette persécution sévit principalement dans les Gaules et en Afrique où elle immola saint Cyprien, évêque de Carthage. La nouvelle église ne put donc s'élever riche et brillante devant cette persécution. Mais, objectera-t-on, nous accordons qu'en 252 l'église ait été humble et chétive, seulement il arriva qu'après le triomphe du christianisme, on la reconstruisit superbe, et lorsqu'on exécuta la belle mosaïque, on y mit la date de la fondation première pour prouver combien la ville avait adopté rapidement la religion du Christ. A cela je répondrai que la partie effacée de l'inscription que je cite permet de lire distinctement que l'église fut terminée en l'an 200, etc., de l'ère provinciale; c'est-à-dire que l'église, commencée en 285 de cette ère, fut terminée avant 300, c'est-à-dire en moins de quinze ans; l'église se serait donc élevée, je le répète, splendide avec sa superbe mosaïque, au plus fort de la persécution de Valérien, persécution qui attaqua principalement l'Afrique; elle aurait essuyé les persécutions d'Aurélien et de Dioclétien, et les proconsuls auraient souffert l'existence d'un monument aussi éclatant du culte qu'ils proscrivaient de la manière la plus cruelle! Cela n'est pas probable. La date de la mort de Bocchus ne saurait donc être prise pour point de départ de l'ère d'Afrique.

Il n'en est pas de même de la date de la mort de Ptolémée, sous Claude, quarante-trois ans après J. C. Car en ajoutant ces quarante-trois ans à 285, notre église se trouve bâtie en 328 de l'ère chrétienne, après le concile de Nicée, après les glorieux édits de Constantin, après le triomphe irrévocable de la croix; alors aussi Reparatus, mort en 436 de l'ère provinciale ou en 479 de l'ère chrétienne, aurait vécu sous le fils de Genséric, conquérant arien de l'Afrique, il aurait été près de dix ans évêque sous le plus cruel persécuteur des orthodoxes, ce qui lui a peut-être valu la palme du martyre; peut-être aussi s'est-on trop pressé de lui accorder une place dans le ciel, je pense que M. l'évêque d'Alger a eu pour cela

d'autres raisons que les mots *sanctæ memoriæ* trouvés dans l'inscription, car ces mots pourraient s'appliquer à un évêque donatiste; on sait en effet que les donatistes furent de puissants auxiliaires des Vandales, hérétiques comme eux; aussi les vainqueurs ne les comprirent pas dans les persécutions qu'ils exercèrent contre les orthodoxes.

F. Prévost,
Capitaine du génie.

Perpignan, 24 février 1848.

---

# LE CHATEAU DE COUZIÈRES

## (INDRE-ET-LOIRE).

---

Pendant le dernier automne, j'allai passer quelques jours dans cette bonne Touraine, qu'on sait être la terre classique des châteaux; j'en profitai pour visiter celui de *Couzières*, joli petit castel du XVI^e siècle, le plus joliment posé de la province et l'un des moins connus, parce que chacun s'imagine qu'il a été complétement détruit; erreur accréditée par je ne sais quel auteur qui l'a positivement écrit.

L'histoire de ce domaine se lie intimement à celle du château féodal de *Montbazon*, duquel il n'est pas éloigné; aussi commencerons-nous par dire quelques mots de ce dernier.

On en fait remonter l'origine à la fin du X^e siècle; Foulques Nerra, comte d'Anjou (1), dont la vie offre un mélange si bizarre de vertus chevaleresques et de forfaits odieux, passe pour en avoir été le fondateur. Les historiens de la province racontent que ce seigneur, si redoutable pour ses voisins, s'emparait volontiers et sans titre des situations les plus avantageuses pour y construire des citadelles, espérant par ce moyen devenir maître de la capitale de la Touraine. Malgré son astuce et son habileté incontestables, il ne put y réussir; Eudes, comte de Champagne et de Blois, tyran non moins adroit, parvint au contraire à surprendre et à occuper Montbazon, et Foulques dut employer la force pour l'en faire déguerpir. Il sut depuis le conserver et le laissa avec ses États à son fils Geoffroy Martel, dont l'histoire conserve un meilleur souvenir. Henri I^er, roi de France, ayant pour crime de félonie dépouillé Thibault III, comte de Blois, de la ville de Tours, en fit don au comte d'Anjou (2). Geoffroy étant mort sans enfants, le 14 novembre 1060, fit la veille

(1) Ce seigneur fit plusieurs voyages à Jérusalem et mourut à Metz, au retour de l'un de ses nombreux pèlerinages, l'an 1039, en s'écriant : *Seigneur, ayez pitié du malheureux Foulques, parjure infidèle!* Ses restes, transférés à Beaulieu lès Loches, furent inhumés dans l'église de l'abbaye de cette ville, dont il était le fondateur. Nous y avons vainement cherché les traces de sa sépulture; le temps ou les révolutions n'en ont pas laissé le moindre vestige.

(2) Dufour, *Statistique de l'arrondissement de Loches*, tome II, page 48.

le partage de ses vastes domaines entre ses deux neveux Geoffroy le Barbu et Foulques le Rechin : le premier eut l'Anjou et la Touraine; le second dut se contenter de la Saintonge et du Gatinais. La guerre ne tarda pas à s'allumer entre les deux frères : Foulques, victorieux, fit renfermer le vaincu dans le château de Loches, où l'on croit qu'il mourut. Le gouvernement de Foulques V dit le Jeune, qui succéda à son père en 1109, présente encore le triste tableau de nouvelles guerres entre ses vassaux de la Touraine. On sait qu'il fut élu roi de Jérusalem; il fit alors la cession de ses comtés d'Anjou et de Touraine (1129) à Geoffroy Plantagenet, son fils, qui fut père de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, malgré les dispositions contraires du testament de Geoffroy (1178). Richard Cœur de Lion vint ensuite, puis l'usurpateur Jean sans Terre, sur qui Philippe Auguste, roi de France, confisqua ces domaines, qui furent définitivement incorporés à la couronne en 1205.

Ce monarque confia alors la garde de la forteresse de Montbazon à Philibert Savary, seigneur de Colombier (1), qui devint la souche de la maison de Montbazon, car les siens firent si bien qu'ils rendirent ce titre héréditaire dans leur famille; et dans la suite ils devinrent propriétaires incommutables de ce château.

Sur la fin du XV^e siècle, l'unique héritière du nom de Montbazon s'allia à la maison de Craon, dans laquelle elle le porta; il passa ensuite dans celle de Rohan-Guémenée, qui l'a conservé jusqu'à la révolution. Charles IX avait érigé cette terre en comté pour ces derniers en 1569, et Henri III l'érigea en duché-pairie, l'an 1588; enfin Henri IV, par ses lettres-patentes données en 1594, confirma cette famille dans les priviléges qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs.

L'auteur de l'*Histoire des Français des divers États pendant les cinq derniers siècles,* M. A. Monteil (2), décrit en ces termes le château de Montbazon au XIV^e siècle : « Représentez-vous d'abord une position superbe, une montagne escarpée, hérissée de rochers, sillonnée de ravins et de précipices; sur le penchant est le château. Les petites maisons qui l'entourent en font ressortir la grandeur; l'Indre semble s'écarter avec respect; elle fait un large demi-cercle à ses pieds.

(1) Commune aujourd'hui connue sous le nom de Villandry.

(2) Tome I, page 101.

« Il faut voir ce château lorsqu'au soleil levant ses galeries extérieures reluisent des armures de ceux qui font le guet, et que ses tours se montrent toutes brillantes de leurs grandes grilles neuves. Il faut voir tous ces hauts bâtiments qui remplissent de courage ceux qui les défendent, et de frayeur ceux qui seraient tentés de les attaquer.

« La porte se présente toute couverte de têtes de sangliers ou de loups, flanquée de tourelles et couronnée d'un haut corps de garde. Entrez-vous, trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer; vous vous trouvez dans la grande cour carrée où sont les citernes, et à droite ou à gauche les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises. Les caves, les souterrains, les prisons sont par-dessous; par-dessus sont les logements; par-dessus les logements, les magasins, les lardoirs ou saloirs, les arsenaux. Tous les combles sont bordés de mâchicoulis, de parapets, de chemins de ronde, de guérites. Au milieu de la cour est le donjon, qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans tout son pourtour, et on n'y entre que par un pont presque toujours levé : bien que les murailles aient, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il est revêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'une chemise ou second mur, en grosses pierres de taille.

« Ce château vient d'être refait à neuf. Il a quelque chose de léger, de frais, de riant, que n'avaient pas les châteaux lourds et massifs des siècles passés. »

A ce curieux récit, nous ajouterons que l'Indre transformait au besoin les abords de ce château en un vaste lac.

Son vieux donjon offre encore à la vue des ruines fort imposantes. Il s'élève roide, droit, inflexible et s'élance vers la nue comme une flèche (1). On compte quatre-vingt-huit pieds d'élévation à partir du sol sur lequel il est construit et deux cents pieds à partir du niveau de l'Indre. Cette position, presque inexpugnable, lui a fait soutenir plusieurs siéges avec avantage, et rehaussa la puissance de ses seigneurs.

Le dernier titulaire du duché-pairie de Montbazon, nommé à sa naissance (1730) le *chevalier de Rohan*, eut pour frère le trop fameux cardinal de ce nom, dernier évêque-prince de Strasbourg. Lors de la révolution il n'émigra point comme la presque totalité de sa famille et fut traité pendant quelque temps avec ménagements

(1) Cette tour est surmontée par l'un des télégraphes de la ligne de Bayonne.

par le pouvoir sanguinaire qui nous régissait alors. Emprisonné au palais du Luxembourg comme suspect en 1794, il périt sur l'échafaud quatre jours avant la chute de Robespierre!

Il est temps enfin de nous rendre à *Couzières*. Il faut pour cela remonter le cours de l'Indre jusqu'à *Veigné*, dont ce délicieux manoir est une annexe; le côteau boisé sur lequel il est assis regarde l'est; ce n'était originairement qu'un rendez-vous de chasse; on ne sait pas positivement à quelle époque il prit naissance, mais on sait que les ducs de Montbazon, las du séjour de leur château-fort, firent remplacer les chétives constructions élevées par leurs ancêtres, par le château actuel, et qu'ils y établirent leur demeure au XVI^e siècle. La façade principale de ce manoir est encore décorée de leurs armoiries.

Cette retraite champêtre, beaucoup plus vaste il y a un demi-siècle, et alors entourée de fossés qui ont été comblés, est d'un style familier à l'époque que nous venons d'indiquer. Ainsi déshonoré, ce castel offre encore un grand corps de logis, flanqué sur les jardins de deux tourelles cylindriques, dont les toits pyramidaux sont pleins de grâce, et de deux pavillons carrés du côté de la cour, lesquels sont également coiffés de toits élevés. Dans toute l'étendue de la façade, au levant, règne une vaste terrasse dont la balustrade est en pierres, taillées à jour; quoique moderne, son style ne défigure pas l'édifice. La vue dont on jouit de ce balcon, sur le bassin de l'Indre, est fort étendue et d'une grande fraîcheur; partout des bois et des prairies, et à l'horizon *Cormery* dont on aperçoit les tours, seuls restes d'une antique église abbatiale.

La tourelle au nord du château est divisée en deux étages qui ne se composent que d'une seule pièce. Celle du rez-de-chaussée est décorée de riches boiseries qui sont chargées d'attributs de chasse sculptés par une main habile. C'est dans celle supérieure que mourut la belle duchesse de Montbazon, si rapidement emportée par la petite vérole. C'est alors que Rancé, qui avait été son amant, fit un retour sur lui-même et rentra dans la voie dont il n'aurait jamais dû s'écarter.

Il se retira d'abord dans sa terre de *Véretz*, non loin de Couzières, pensant rencontrer dans la solitude des consolations qu'il ne trouvait dans aucune créature. La retraite ne fit qu'augmenter sa douleur : une noire mélancolie prit la place de sa gaieté; les nuits lui étaient devenues insupportables, et il passait les jours à courir dans les bois, le long des rivières, sur les bords des étangs, appelant

partout celle qui ne lui pouvait répondre. C'est alors qu'il prit le parti d'aller s'enfermer à la Trappe, d'où il ne devait plus sortir. Pour être conséquent Rancé vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et mourut dans le repentir le plus sincère, accablé d'infirmités et épuisé par les pénitences les plus austères, le 27 octobre 1700, à l'âge de soixante-quatorze ans.

A cet épisode nous ferons succéder celui de la visite que fit le roi Louis XIII à Marie de Médicis, sa mère, au château de Couzières, le 5 septembre 1619.

Cette princesse venait de quitter Angoulême où elle avait été conduite par le duc d'Épernon, après son évasion du château de Blois; elle trouva asile dans ce château, et c'est dans ses jardins que la mère et le fils se réconcilièrent pour se brouiller de nouveau, puis se raccommoder et se brouiller encore. Une inscription gravée sur un marbre blanc y rappelle cette journée.

On sait que Marie de Médicis, princesse indolente, toujours inquiète et indécise, victime des mauvais conseils du maréchal d'Ancre, et entraînée par les suggestions du duc d'Épernon, fuyait de ville en ville, suivie d'un grand nombre de partisans, et qu'elle fit tant qu'à la fin elle alla terminer ses jours misérablement dans l'exil à Cologne (1642). Nous avons vu la triste pierre qui recouvre ses restes, derrière le chœur de la cathédrale de cette ville (1); est-il conce-

(1) Nous regrettons de ne pouvoir donner le nom de l'auteur qui lui fit l'épitaphe qu'on va lire, sous le voile de l'anonyme :

Le Louvre de Paris vit éclater ma gloire :
Le nom de mon époux, d'immortelle mémoire,
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.
Pour gendre, j'eus deux rois; pour fils ce clair flambeau
Qui par mille rayons brillera dans l'histoire.
Parmi tant de grandeur (le pourra-t-on bien croire?)
Je suis morte en exil; Cologne est mon tombeau!
Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts,
Dis : Ce triste cercueil chétivement enserre
La reine dont le sang coule en tout l'univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre.

La maison où est né *Rubens* est celle où mourut Marie de Médicis. Sous l'empire, alors que Cologne faisait partie du département de la Roër, l'Institut de France composa cette inscription pour être placée à sa façade principale :

« Quæ vetus insignem Mariæ donarat Apellem,
« Vidit reginæ tristia fata domus.
« Sic eadem variis ædes dignoscitur astris :
« Hic oritur Rubens, hic Medicea cadit. »

vable que cette tombe royale ait ainsi été abandonnée à l'oubli?

Disons, en terminant, qu'au château de Couzières mourut, le 16 octobre 1654, à l'âge de quatre-vingt-six ans, *Hercule de Rohan*, duc de Montbazon, comte de Rochefort, grand-veneur de France, gouverneur de Paris et de l'Ile de France. Le père du duc de Montbazon, mort sur l'échafaud révolutionnaire, y décéda également; il y avait plusieurs années qu'il y vivait dans une sorte d'exil, pour arriver à l'extinction de ses dettes.

Nous fûmes ravis des beautés naturelles des jardins de Couzières, que nous eûmes l'avantage de visiter sous les auspices d'un ecclésiastique du voisinage, M. *de Fresnes*, propriétaire de cette terre, de qui nous reçûmes le meilleur accueil, et qui nous en fit lui-même les honneurs.

On y rencontre partout d'abondantes eaux vives, qui entretiennent la fraîcheur et vont en murmurant et en serpentant au milieu de la prairie se jeter dans l'Indre, après avoir fait les délices des jardins de Couzières. On y voit aussi une grotte naturelle, des stalactites, et partout des fleurs et de la verdure. Tant de charmes réunis aux souvenirs que nous avons redits, font de ce séjour enchanteur un lieu connu d'un trop petit nombre.

T. Pinard.

---

# LETTRE

DE

# M. LE Bn CHAUDRUC DE CRAZANNES A M. P. MÉRIMÉE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

## SUR UNE STATUETTE GAULOISE EN FER.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Si les monuments de la sculpture et de la statuaire appartenant à l'art romain ou gallo-romain sont communs, ceux de l'*art gaulois* pur, si toutefois il en est parvenu jusqu'à nous, ce dont, à mon avis, on ne saurait guère douter, sont excessivement rares, et d'autant plus rares qu'il nous est difficile de les reconnaître, de les préciser et de les classer d'une manière certaine; néanmoins, je crois pouvoir ranger dans cette catégorie la figurine barbare en fer dont je joins ici un dessin fidèle, et lui assigner cette origine avec quelque certitude, sans me dissimuler que certains lecteurs à scrupules m'arrêteront tout court pour me demander s'il y a eu réellement en statuaire, en sculpture, un *art gaulois* proprement dit et selon l'idée ordinaire attachée à cette expression, et si les mots *faire*, *fabrique*, *travail*, ne seraient pas plus conformes à la vérité et ne rendraient pas plus exactement ma pensée dans cette circonstance. Mais, sans m'amuser à discuter ici sur la valeur, le choix et l'exactitude de ces termes, je me bornerai pour le moment à vous décrire ma statuette.

Sa hauteur est de soixante-huit millimètres, elle n'est travaillée que du côté de la face, la partie opposée est entièrement brute; elle a été découverte il y a quelques mois au milieu des ruines de la *Mansion* ou station romaine de *Cosa* (1), voie de *Tolosa* (Toulouse),

(1) *Cosa*. Voici les mesures itinéraires de cette voie de Toulouse à Cahors. To-

à *Bibone* (1) (Cahors), marqué dans le tableau de Peutinger ; aujourd'hui Cos sur l'Aveyron (2), entre Montauban et le relais d'Albias, et sur la gauche de la grande route actuelle de Paris. Le local de cette ancienne position itinéraire est une mine abondante, et l'on peut même dire inépuisable d'antiquités gauloises ou celtiques, espagnoles et romaines, médailles, vases, pierres gravées, bijoux, inscriptions, etc., etc. Les traces et toutes les indications d'une vigie ou d'un camp romain (*castra stativa*), y sont encore visibles, ainsi que les restes d'un *castrum* du bas-empire, désigné sous les noms de *castrum Cosæ*, de Chosa, etc., circonstance dont vous aurez pu, monsieur, vous convaincre vous-même, en vous rendant de Montauban à Cahors lors de votre récente excursion avec M. Violet le Duc, chez notre honorable ami M. Léon de Maleville, à Caussade, à Montpezat et à Saint-Antonin, course dont j'ai vivement regretté d'avoir été empêché de faire partie.

Le costume tout gaulois, ou si vous l'aimez mieux pur et franc gaulois, de notre statuette, ne contribue pas peu à me convaincre de

LOSÁ : FINES, c'est le chemin de TOLOSATES à Bressol, *millia passuum XXVIII.* — COSA, *leugæ VII.* — BIBONE, *leugæ XX.* Ces deux dernières mesures étant tirées de la province romaine, les distances en doivent être supputées en lieues gauloises et non en milles romains ; du reste, les sept lieues ne portent pas tout à fait jusqu'au petit bourg actuel de Cos, mais se terminent à une légère distance en avant de cette position, au lieu dit de *Cap de Ville* (*Caput urbis*), qui dépendait autrefois de *Cosa*.

Nous devons relever ici une erreur ou une méprise assez grave en géographie ancienne, de l'auteur d'un rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur les antiquités de Cos, inséré dans le *Bulletin archéologique* du comité historique des arts et monuments, t. III, p. 487-496. Dans ce rapport le *Cosa* des *Cadurci* est confondu avec le *Cossio-Vasatum* ou *Cassium-Basatum* des Novempopuli d'Aquitaine (*Basas*), dont parle Ausone dans les vers suivants à son ami Paulin, au sujet de la naissance de la mère de ce dernier, qui était aquitaine comme son père,

« Stirpis aquitanæ mater tibi : nam genitore
« Cossio-Basatum municipale genus. »

Les habitants de Basas sont encore nommés *Cousiots* par manière de sobriquet dont peu d'entre eux connaissent l'origine.

(1) Pour *Divona*, conservé par l'itinéraire d'Antonin ; c'était le nom de la fontaine de Vénésis des Chartreux de cette ville dont elle était la déesse tutèle, comme une autre *Divona* (la fontaine de Fondandige) l'était des Bituriges-Vivisci. J'ai publié une jolie médaille gauloise inédite sur la *Divona* des *Cadurci*.

(2) L'établissement gallo-romain de Cos s'étendait à une certaine distance sur les deux rives de l'Aveyron reliées par un pont en pierre. La voie romaine passait sur la rive droite ; le quartier de la rive gauche a conservé jusqu'à nos jours le nom d'*Hispalia*. C'était sans doute l'assiette du camp permanent destiné à protéger la voie. On en reconnaît encore toutes les rues, les distributions, etc., etc.

l'origine que je lui assigne. L'intégrité du costume national primitif semble prouver que ce personnage appartient à une époque antérieure à la conquête romaine chez les *Cadurci;* car ce sont bien ici le *cucullus,* le *sagum,* les *braccæ*, dans leurs formes originales et sans le mélange ni l'altération des modes étrangères. Notre statuette représente bien un véritable *tectum-sagi* (1) « couvert du sagum», un habitant de la *Gallia braccata.* Voilà bien la forme du *bardo-cucullus* que Martial attribue plus particulièrement à mes concitoyens les *Santons* ou Saintongeois, *Gallia santonico vestit te bardo-cucullo* (2). Les Romains adoptèrent cette coiffure. Juvénal reproche aux libertins de la ville éternelle de courir la nuit après les aventures galantes, affublés du *cuculle santonique.*

« ..... Quid si nocturnus adulter
« Tempora santonico velas adoperta cucullo (3) ».

Mais quoi qu'en disent ici les deux satiriques, le cuculle adopté par presque tous les Gaulois, et surtout par les habitants des campagnes, fut loin d'être particulier aux *Santones;* si ce vêtement national leur dut son origine, ne nous étonnons donc pas d'en voir un cadurque la tête couverte. Vous savez, monsieur, que quelquefois le *cucullus*, tenait au *sagum* auquel il servait de capuchon, et qui prenait alors la dénomination de *sagum cucullatum,* mais dans notre figurine il en est très-visiblement distinct et séparé. J'arrive aux larges braies ou caleçons de notre statuette, sorte d'habillement à peu près inconnu aux Grecs et aux Romains, mais adopté par les Gaulois, les Perses, les Sarmates, les Germains, les Goths et d'autres peuples que les Romains appelaient Barbares, se faisant gloire d'être *sans culottes*, comme une certaine secte politique de notre première révolution, parodiant à sa manière l'austérité romaine. Vous vous rappelez, monsieur, la juste indignation qu'éprouva Ovide, lorsque arrivé au lieu de son exil il trouva dans le port des Grecs dégénérés qui portaient des culottes ! !

« Hos quoque qui geniti graia creduntur ab urbe,
« Pro patrio cultu, persica *bracca* tegit. »

En vérité il y avait bien de quoi inspirer au malheureux élégiaque banni une *triste* de plus !

(1) Étymologie très-probable du mot *Tectosage.*
(2) Épigramme 128, liv. XIV.
(3) Satire VIII.

Je remarque entre les *braccæ* de notre gaulois et ses jambes écartées, dans l'action d'un homme qui marche, quelque chose de rond et en saillie par devant, dont j'ai bien de la peine à me rendre compte, je n'en distingue aucune trace par derrière. Ne serait-ce pas un sac, une poche, accessoire indispensable de tout vêtement complet? si ce n'est encore le petit tablier de cuir arrondi par le bas que portent devant eux les ouvriers de certaines professions? à moins qu'on ne veuille y voir l'équivalent de cette bourse attachée et adaptée par une aiguillette à la partie supérieure, et sur le devant des hautes chausses de nos bons aïeux, et qui fut pour eux l'objet de tant de maléfices et de sortiléges? Mais je m'en tiens de préférence à ma première hypothèse sur cette partie du costume de notre Gaulois, dont je dois dire encore quelques mots de la pose et de l'attitude. Son bras gauche s'arrondit et la main renversée s'appuie sur sa hanche. Le bras droit est fracturé immédiatement au-dessous de l'épaule. Il est probable qu'il tenait un bâton dans cette main. On voyait dans la collection d'antiques de feu M. de Migieux, une statuette représentant aussi un Gaulois appuyé sur un bâton terminé par le haut en forme de béquille. Il était vêtu également d'un vêtement étroit (le *sagum*), qui lui descendait jusqu'aux cuisses.

J'ai déjà remarqué sur d'autres figurines antiques, entre autres sur un Bacchus en pied, un trou rond tout semblable à celui qui transperce par le milieu du corps notre statuette; elles étaient de même entièrement brutes par derrière, ce qui prouve qu'elles étaient destinées à être adossées à un mur et à y être fixées par l'ouverture dont il est question. C'est la manière la plus rationelle d'expliquer cette circonstance.

Je termine, monsieur, car peut-être pour bien des lecteurs en ai-je déjà trop dit sur notre petite figure gauloise, qui n'est pas sans originalité et sans intérêt aux yeux de l'antiquaire qui étudie et compare les monuments de l'art à toutes les époques et chez tous les peuples, et plus particulièrement chez nos vieux Gaulois, dont l'histoire artistique est encore à son premier feuillet. Je vous dirai comme tous nos archéologues : *tournez le feuillet s'il vous plaît.*

Le baron Chaudruc de Crazannes,

Membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

# SUR QUELQUES FRAGMENTS DE POTERIES GAULOISES

## TROUVÉES PRÈS DE VITRY-LE-FRANÇOIS (MARNE) (1).

A quatre kilomètres de Vitry-le-François, est un village du nom de Vitry-le-Brûlé, bâti sur l'emplacement et les débris de l'ancienne ville de Vitry, qui fut plusieurs fois ruinée et en dernier lieu par Charles-Quint. Quoique l'histoire fasse remonter la fondation de cette ville à une grande antiquité, il est probable que les Romains qui y ont séjourné l'avaient trouvée déjà habitée, et que son origine est plus ancienne que l'époque de leur invasion dans les Gaules. L'aspect seul de la localité fait présumer que Vitry a été sinon une ville du moins un lieu choisi par les Gaulois et par les Francs comme très-propre à la défense.

Malgré la haute antiquité que l'histoire ne peut refuser à Vitry, malgré les probabilités que ses fortifications naturelles ont été occupées avant les temps connus, il est à présumer que les débris dont il s'agit sont encore plus anciens, qu'ils sont antérieurs à l'invasion des Romains dans ces contrées. Leur gisement paraît le prouver. A l'est nord-est de Vitry-le-Brûlé, on vient d'ouvrir une route nouvelle qui, après avoir contourné le monticule qui domine le village et où était autrefois la forteresse, s'éloigne en longeant le pied d'une montagne presque à pic et, en suivant ses ondulations, suit une direction qui s'éloigne peu de l'ouest à l'est; la montagne est au nord et elle la domine presque immédiatement. Cette montagne est comme la falaise d'une vaste mer; car au midi s'étend une grande plaine, aujourd'hui le *Perthois*, dont elle est séparée par un cours d'eau assez considérable, nommé la *Saulx*. La route se trouve au pied de ce rempart naturel, entre la rivière et la montagne. Le lieu que cette montagne occupe, et dont le sommet était sans doute couronné de bois, était le plus convenable à la retraite des peuplades, qui se contentaient des abris que leur offrait la nature. Certains in-

(1) Nous devons la communication de cet article à M. Étienne Gallois, à qui il a été adressé par M. le docteur Mathieu.

dices le prouvent assez. La pente, rapide de quarante-cinq degrés environ, est terminée en bas par une zone qui suit les ondulations du terrain et qui sert de transition entre la montagne, la plaine et les eaux. Ce devait être le refuge des chasseurs et des pêcheurs. Cette zone de transition coupe la nouvelle route dans toute sa largeur depuis le sol de la ville jusqu'au prochain village. Comme il est aisé de le penser, cet emplacement offre çà et là des ondulations et des irrégularités qui ont nécessité des tranchées pour l'établissement de la route, et c'est à ces travaux qu'est due la découverte de ces débris de poteries. Dans tous les endroits où les terres ont été entamées, la tranchée a constamment offert au milieu d'une terre blanchâtre et calcaire, une couche plus ou moins profonde d'une terre plus argileuse et noirâtre, suivant les ondulations du terrain, et d'une épaisseur d'environ trente centimètres.

Cette couche ainsi placée fait déjà présumer son antiquité par sa disposition dans les endroits proéminents; elle est à quelques centimètres de la surface du sol, tandis que dans les enfoncements elle est recouverte de plus d'un mètre de terre blanche et végétale, amenée par le temps, du penchant de la montagne. La couche qui lui est immédiatement inférieure est elle-même de terre blanche et calcaire, provenant de l'éboulement de la montagne, mais d'une nuance assez uniforme et compacte pour faire présumer qu'elle est vierge de toute culture et même de toute végétation. Sa couche médiane et noirâtre a donc été pendant de longues années couverte seule d'une paisible et naturelle végétation qui en a changé la couleur et un peu la nature. La couche la plus profonde, et qui repose immédiatement sur le terrain naturel n'est guère plus épaisse que celle qui est la plus supérieure. Ces deux couches blanches séparées par la noire, étant d'une épaisseur presque égale, ont vraisemblablement demandé autant d'années l'une que l'autre pour leur formation, qui date pour l'une du retrait des eaux et pour l'autre de l'emploi de la charrue. Ces deux couches ont dû mettre un grand nombre d'années à se former, mais la moyenne, la noire, bien plus à elle seule que les deux autres; car tant que la terre a été couverte d'herbes et de broussailles, elle a dû se maintenir avec sa même inclinaison qui déjà était peu rapide ( vingt ou vingt-cinq degrés ). C'est dans cette couche noire, qui s'étend dans le terrain naturel jusque sous les remparts de l'ancienne citadelle et même sous la ville, que se trouvent les seuls vestiges indiquant que ce lieu a pu être jadis habité.

Toutefois il n'y a jamais été vu aucune trace ni apparence de bâtisses quelconques. Les seuls restes qu'on y trouve se composent de morceaux de vases en terre peu liée et durcie seulement au soleil ou très-mal cuite. Ces fragments sont très-nombreux, toujours assez informes, et constituant un dixième au plus des vases dont ils proviennent. Ils sont d'une façon et d'un aspect assez uniformes et sans aucun ornement. Ces fragments, comparés aux poteries gauloises que renferme le Musée de Sèvres, paraissent appartenir aux formes représentées sur la pl. X, n$^{os}$ 4, 13 et 15 (1). Dans la couche où ils se trouvent on remarque presque partout de petits cailloux d'un centimètre au plus, rougis par l'action du feu et accompagnés de nombreux, mais très-petits fragments de charbons. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces tessons se trouvent partout et constamment seuls, sans nulle trace d'instruments métalliques, et que pas un seul vase n'a été trouvé entier, pas même à moitié. Dans plus de vingt kilos de morceaux ramassés parmi beaucoup d'autres, le seul objet trouvé entier est une petite sphère de même terre et percée d'un trou, ayant peut-être servi à passer le bout d'un fuseau à filer, comme on s'en servait encore il y a peu d'années en France.

Il semble qu'en un endroit boisé et habité par des sauvages chasseurs et pêcheurs, la terre qui les a portés devrait recéler des ossements d'hommes et d'animaux; cependant il n'en existe point ni amoncelés ni épars; seulement deux têtes, paraissant provenir de chiens courants, ont été trouvées séparément et sans le reste des squelettes. Cette absence de toute trace d'habitation, de toute espèce d'instruments et d'armes, de tous débris d'animaux, d'ailleurs cette grande étendue de quatre kilomètres de terrain renfermant des débris de vases, toujours de même nature et toujours dans la même condition, sont des circonstances assez difficiles à expliquer. Il faut se garder de rien affirmer à ce sujet. On peut conjecturer seulement que, avant les Romains et les Francs, des peuplades gauloises habitant les bois ou sous des tentes et vivant seulement de racines ou peut-être de poissons, vécurent longtemps dans les forêts qui garnissaient les flancs de la montagne, où elles se trouvaient garanties des vents du nord; qu'elles furent ensuite chassées de ces lieux par un vaste incendie qui détruisit tout ce qui ne fut pas emporté.

Docteur Mathieu.

(1) Voy. *Description du Musée céramique de Sèvres*, par Brongniart et Riocreux, Paris, 1846, 2 vol. in-4°.

# CROSSE DOUBLE DU XIII^E SIÈCLE.

## EXPLICATION DE LA PL. LXXIX.

---

Il existe dans le cabinet de M. Dugué un monument dont la singularité attire tout d'abord l'attention des archéologues admis à visiter cette collection choisie avec tant de goût. C'est une crosse de bronze doré ornée de cabochons, dont le fût se divise en deux volutes qui se recourbent en sens opposé.

Nous ne ferons pas ici l'historique de la crosse épiscopale en général; on sait en effet que cet insigne est une sorte de compromis entre la houlette des pasteurs et le *lituus* des augures, qui peut être en relation avec la qualité d'ἐπίσκοπος. Il a fallu, comme on le pense bien, plusieurs siècles de fréquentation avec les païens pour que les chrétiens aient adopté ce sceptre sacerdotal. On en trouve des traces positives vers le VI^e siècle. Mais jusqu'à présent, on n'avait pas rencontré de crosse à double volute; aussi plusieurs antiquaires ont-ils cru que celle dont M. Dugué a bien voulu nous autoriser à publier le dessin, n'était pas un insigne épiscopal, mais plutôt le sommet d'un bâton de chantre. C'est là une supposition que nous ne saurions admettre, car le bâton cantoral ayant une forme parfaitement connue, on ne ferait que déplacer la difficulté sans la résoudre; et avant de créer un bâton de chantre tout à fait insolite, il est bon d'examiner si les évêques ou les abbés n'ont pas pu faire usage d'une crosse qui ne diffère de la crosse ordinaire qu'en ce qu'elle est double. C'est ce que nous allons essayer de faire.

On connaît des monnaies épiscopales dont le type consiste en deux crosses adossées (voy. pl. 79, n^os 1, 2, 3, 5, 6). Tel est d'abord le denier de Rainaud, évêque de Meaux (1158-61), frappé par un prélat qui avait été abbé de Jouy-sur-Morin, et que l'histoire représente comme ayant toujours conservé son caractère monacal. Ce denier est le seul entre toutes les monnaies meldoises qui porte deux crosses; aussi avons-nous fait remarquer déjà que cette addition avait pour but de rappeler qu'avant d'être évêque, Rainaud possédait

la crosse abbatiale (1). Vient ensuite une *maille* de Saint-Omer (XIII^e siècle), dont le type est considéré comme exprimant l'autorité de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Bertin (2). Puis un denier de Noyon (n° 5) et une obole de Tournay (n° 6), où se trouve symboliquement indiquée l'union de ces deux siéges. Enfin un denier bractéate de Constance (n° 3), dont le type fait allusion à l'ancien évêché de Windisch, absorbé par celui de Constance. Il est évident, pour nous, que, sur les monnaies, deux crosses adossées indiquent la réunion de deux gouvernements ecclésiastiques. On comprend encore que l'on ait figuré, comme sur le denier bractéate (n° 7) de Lutpold, archevêque de Mayence (3), qui fut en même temps évêque de Worms (1202-1217), un prélat tenant une crosse de chaque main, mais cela était bon pour une représentation numismatique seulement, et l'on concevra facilement qu'un évêque n'ait pu, dans les cérémonies d'église, porter, comme un héros d'Homère ou comme les guerriers des vases grecs et des bas-reliefs assyriens, deux hastes qui eussent rendu impossible l'accomplissement du rite. L'expédient le plus naturel a donc été de réunir sur une même hampe les volutes de deux crosses, et le beau monument du cabinet de M. Dugué n'est pas l'unique preuve de cet usage. Un autre denier bractéate de Constance, frappé au XIII^e siècle (pl. 79, n° 4), nous montre la double crosse parfaitement distincte. Or, ce denier appartient incontestablement aux évêques (4), et l'on ne pourrait admettre qu'ils eussent placé sur leur monnaie les insignes du grand-chantre ou de tout autre dignitaire ecclésiastique.

De ce qui précède, nous tirerons donc les conclusions que voici :

1° La double crosse est épiscopale ;

2° Elle exprime l'union des deux pouvoirs dans les mêmes mains.

Au sommet de la crosse, l'artiste a placé saint Michel foulant aux pieds un dragon ailé qu'il perce de sa lance. Le saint porte au poing gauche un écu chargé d'une croix, le même dont se couvrent ordinairement saint Georges et saint Maurice, et qui nous fait connaître

(1) *Revue Numismatique*, 1840, p. 140. Voy. au sujet de cet évêque dom Toussaint Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 158. On n'avait pas vu dans cette ville d'évêque qui eût été moine, depuis Hildeger (853-69), Rainaud conserva des moines pour chapelains et fut enterré à Jouy.

(2) *Revue Numismatique*, 1843, p. 438. *Revue Numismatique belge*, t. II, p. 309.

(3) Cf. Joannis *Rerum mongunt.*, t. III, tab. I, n° 12.

(4) H. Meyer, *die Bracteaten der Schweiz*, etc. Zurich 1845, p. 55 et suiv. Taf. III, n° 159.

les armoiries de la famille céleste. C'est une conséquence toute naturelle des idées du XIII^e siècle; lorsque l'on donnait à Dieu le père la tiare des papes ou la couronne des empereurs, on devait armer en chevalier monseigneur saint Michel, qui combattait comme un baron si brave. Chaque époque s'est fait un ciel à son image. Les ailes de l'archange ont été brisées, mais on en voit encore les traces. Il foule aux pieds, comme nous venons de le dire, un dragon ailé. M. l'abbé Texier, décrivant une belle crosse du musée d'Amiens, dont le sujet principal est la victoire de saint Michel, dit que le saint combat « le monstre infernal figuré sous les traits d'une *salamandre;* des animaux semblables délicats et légers, ajoute-t-il, courent avec agilité autour du pommeau et trois de ces monstres rampent le long de la douille (1). » Quoique assurément l'assimilation avec les salamandres des démons vivants dans le feu éternel, ne manque pas d'exactitude, je ne pense pas que les artistes du XIII^e siècle aient eu l'intention de représenter autre chose que des dragons. Pour les anciens, il n'est pas douteux que les *dragons* ne fussent des serpents. Ainsi le surnom de Δρακοντογέναι donné aux Thébains faisait allusion au mythe de Cadmus, et sur les monnaies de Samos (2) ce héros est représenté combattant un véritable serpent; ainsi Apollon recevait l'épithète de Δρακοντολετής pour avoir tué Python, que de nombreux monuments nous montrent sous la forme du serpent ordinaire (3). Les géants *anguipèdes* sont appelés δρακοντοπόδοι; les furies dont la tête se hérisse de reptiles ophidiens, sont désignées par l'expression poétique δρακοντώδαι; enfin les Grecs nommaient δράκοντες ces élégants bracelets en forme de serpent, tels que celui qui orne le bras de la célèbre Ariadne endormie, longtemps considérée comme une Cléopâtre mordue par l'aspic (4). Les doutes que l'on pourrait entretenir sur la synonymie de *dragon* et de *serpent* doivent s'évanouir en présence du passage de l'Apocalypse dans lequel saint Jean prend la peine de nous expliquer le premier de ces mots: « et factum « est prælium magnum *in cœlo*, Michael et angeli ejus præliabantur « cum *dracone*, et *draco* pugnabat et angeli ejus..... Et projectus est

(1) *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges.* Poitiers 1843, p. 141.

(2) Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. II, p. 569.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 79 et t. III, p. 5. Cf. Lenormant et J. de Witte, *Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. I et I A.

(4) Voy. dans Gruter, LXX, 8, l'inscription de Riez en Provence dans laquelle Symphorus et Protis déclarent qu'ils ont dédié à Esculape TORQVEM AVREVM EX DRACVMCVLIS. Voy. le bas-relief du musée des Antiques au Louvre, n° 254.

« *draco* ille magnus, *serpens antiquus*, qui vocatur diabolus et sata-« nas, qui seducit universum orbem (1) ». Le mot *antiquus* fait certainement allusion au rôle que le serpent joue dans le troisième chapitre de la Genèse ; à l'époque de saint Jean, l'identification du reptile tentateur et de Satan était établie et personne ne sera tenté de prendre l'ὄφις du paradis pour une salamandre. C'est, je le pense, à la lecture du passage de l'Apocalypse cité tout à l'heure, qu'est due l'idée de ces ailes attribuées au serpent satanique. Dès l'instant qu'il combattait dans l'air, *in cœlo*, il fallait qu'il eût un moyen de s'y soutenir ; d'ailleurs la nature membraneuse de ces ailes empruntées aux plus dégoûtants nocturnes offrait aux artistes un motif bien tranché à opposer à l'aspect gracieux et éclatant du plumage des anges. On retrouve ce dragon ailé sur deux des plus belles monnaies d'or de Philippe de Valois, le *florin Georges* et l'*ange*; on voit aussi plusieurs monstres semblables grimpant le long des piliers placés à l'entrée de la nef de la cathédrale de Meaux ; cette partie de l'édifice a été construite aux frais de l'évêque Jean du *Drac* (vers 1465) dont le nom est exprimé par ces armes parlantes (2).

Très-souvent le *nœud* des crosses est entouré de serpents qui s'enlacent ; c'est là un sujet appartenant en propre au XIIIe siècle. Dans le livre de *recettes*, intitulé *Diversarum artium schedula*, le moine Théophile indique (3) parmi les différents ornements usités de son temps pour l'orfévrerie *dracones concatenati collis et caudis*, ce que M. de L'Escalopier rend, dans sa traduction, par *des dragons enchaînés par le cou et la queue*. Il nous a paru nécessaire de combattre cette manière d'interpréter le passage que nous avons cité, parce qu'elle donnerait l'idée de reptiles retenus par des chaînes comme le crocodile des monnaies de Nîmes, et ferait méconnaître un type très-caractéristique qui sert à fixer la date de l'ouvrage composé par Théophile. Le nœud de la crosse double est, actuellement, formé d'un beau morceau de cristal de roche. Nous disons actuellement parce qu'en effet il nous semble que ce quartz a dû être substitué vers le XVe siècle à un nœud métallique plus en rapport avec les autres parties du monument ; cependant nous ne prétendons rien affirmer à cet égard .

(1) *Apocalyps.* XII, 7, 9.

(2) Toussaint Duplessis, *Hist. ecclés. de Meaux*, t. I, p. 301.

(3) « Theophili presbyteri et monachi *Diversarum artium Schedula.* » Paris, 1843, in-4°, lib. III, cap. LXXIV, p. 242. Dans le chapitre *de Opere quod sigillis imprimitur*, titre qu'il eût fallu traduire par : *du Travail qui* s'exécute *à l'aide de poinçons* et non pas : *du Travail qui s'imprime aux sceaux.*

Les deux volutes contiennent une scène de la légende de sainte Valérie, patronne de Limoges. « Valérie, dit le chanoine Collin (1), fut fille du proconsul Léocade et de Susanne, et recueillit seule les opulentes successions de ces proconsuls, du costé de son père, de celuy de sa mère Suzanne, elle fut héritière des biens de Manilius..... Or, encore bien que Susanne ne fût pas encore esclairée du flambeau de l'Évangile, elle ne laissoit pas pourtant d'avoir esté nourrie dans la vertu, en la manière qu'elle estoit pratiquée parmy des personnes qui n'avoient pas encore la connoissance du vray Dieu. Car les Gentils, tous Idolâtres qu'ils estoient, faisoient grand gloire de certaines loüables habitudes ou vertus morales, pour estre distingué du commun des hommes..... et ces vertus morales sont comme les sauvageons sur lesquels on ente heureusement les plus beaux greffes de toutes sortes de vertus chrétiennes .....

« Valérie, profitant tous les jours autant des exemples que des instructions de sa bonne mère, adjousta aux beautez de son corps, dont la nature l'avoit excellemment pourveuë, toutes celles de l'âme, autant que la sombre luëur de la Gentilité où elle vivoit le luy pouvoit permettre. Elle vivoit donc ainsi doucement dans le Chasteau de Limoges sous l'aile de sa mère; et le vieux manuscript de l'abbaye de S. Martial tesmoigne que dans cette vie privée elles avoient gagné l'amitié de tout leur voisinage.....

« Or, comme la charge de Proconsul des Gaules estoit vacante, par le déceds de Léocade, l'empereur Claude Tibère en pourvut *Junius Silanus* (2), son parent proche et très-capable de l'exercer. Il dressa donc son équipage et vint au païs, où il en prit possession. En faisant ses visites dans son gouvernement, il ne manqua pas de voir Susanne comme estant veufve de son prédécesseur, avec sa fille Valérie; mais la bonne grâce de cette jeune damoiselle luy donna si fort dans la veuë, qu'il fut incontinent surpris de son amour, et, ayant appris les grandes successions que luy estoient escheuës, il

(1) *Histoire sacrée de la vie des saints principaux et autres personnes plus vertueuses qui ont pris naissanee, qui ont vécu ou qui sont en vénération particulière en divers lieux du diocèse de Limoges*, par M. I. Collin, doct. en théol. Limoges, 1672, in-12, p. 679 et suiv.

(2) *Silanus* est un surnom qui a été porté par un grand nombre de membres illustres de la famille Junia. L'un fut beau-frère de Caligula, un autre fiancé d'Octavie, fille de Claude; ils furent tués à Rome. Quatre autres furent encore assassinés sous le règne de Claude et de Néron. Aucun d'eux n'eut la fin chrétienne indiquée par la légende. Claude eut un esclave nommé Étienne dont parle Fl. Josèphe; mais il n'était pas chrétien.

creut que ce party luy pourroit estre avantageux, s'il estoit si heureux que de l'avoir en mariage. Il obtient aisément le consentement de l'empereur pour l'espouser, et Susanne et Valérie ayant tenu ses recherches à un très-grand honneur, les fiançailles furent célébrées avec toute la pompe convenable .....

« Mais la Providence Divine, qui vouloit que la mère et la fille fussent deux très-belles lumières dans l'Église, leur fit naistre une occasion avantageuse pour passer à une perfection plus haute..... Car saint Martial, estant pour lors dans le Limosin, eut un commandement exprez de la part de Jésus-Christ, qui luy apparut pour cet effet, de se transporter dans la ville de Limoges, et y prescher son évangile. Il y fut donc, et d'abord se logea près du Chasteau, chez une bonne dame nommée Radégonde (1). Mais il n'y eut pas demeuré un jour pour se disposer à sa première sortie, qu'il entendit un bruit extraordinaire dans le Chasteau, et s'estant enquis de ce que c'estoit, on luy dict que c'estoit un pauvre frénétique qui faisoit ce désordre, et qu'il estoit de fois à autre si cruellement tourmenté de sa maladie que personne n'en osoit approcher, qu'on avoit mesme esté contraint de l'attacher : et encore y avoit-il bien de la peine à le tenir, et que la Dame du lieu n'espargnoit quoy que ce fût pour le faire traicter. Saint Martial se persuada qu'il estoit à propos de commencer sa Mission par cette première visite. Il fut donc là dedans, et voyant ce pauvre malade ainsi lié, comme il estoit, il en eut grand pitié, et faisant dessus luy le signe de la croix, ces chaisnes dont on l'avoit attaché se rompirent incontinent, et en mesme temps il se trouva remis dans l'usage de son bon sens.

« A ceste veuë, Susanne et Valérie furent ravies d'avoir expérimenté l'efficace du signe de la croix, et toutes estonnées du miracle, donnèrent à Saint Martial, par leurs curieuses demandes, l'occasion de leur descouvrir les Mystères de nostre Sainte foy. Et comme la grâce du Saint-Esprit agissoit puissamment dans leurs âmes, le saint apostre n'eut pas beaucoup de peine à leur persuader de l'embrasser. Elles luy demandèrent donc le baptesme, que le saint leur donna volontiers, après les avoir suffisamment instruites pour ces premiers commencemens : et six cents de leurs domestiques suivirent à mesme temps l'exemple de leurs deux maistresses.

(1) Ce nom ne prouve pas en faveur de l'authenticité du récit : le nom juif de Susanne donné à la mère de Valérie est aussi fort extraordinaire pour une Gauloise du I^er siècle. Quelque controuvée que paraisse la légende, l'essentiel pour l'explication de la crosse, est qu'elle ait eu cours dans le Limousin pendant le XIII^e siècle.

« ..... L'on donne mesme pour constant que sainte Valérie, ayant un jour ouy parler cet homme (saint Martial) des louanges de la virginité, elle s'obligea par un vœu exprès qu'elle en fit, de la garder inviolablement toute sa vie : renonçant par ce moyen à l'alliance du Proconsul et à toutes les grandeurs qu'elle pouvoit espérer dans un si riche mariage.....

« Or le Proconsul estant de retour pensant reprendre les premières erres de son mariage, fut bien estonné quand on luy dict que sa maistresse prétenduë avoit fait de nouvelles amours et changé de dessein. Ces nouvelles non attenduës outrèrent cet esprit altier, qui pour s'esclaircir du fait l'envoya quérir sur-le-champ, ayant de la peine à croire qu'il se fut trouvé dans la Province qui que ce fût qui eût osé courir sur ses brisées et luy desbaucher sa maistresse. Elle vint donc en sa présence, et avec un maintien modeste et sérieux, se jetta à ses pieds; mais luy, la voyant dans ce changement, jettant feu et flamme par les yeux, luy demanda d'un ton de voix qui descouvroit assez l'altération de son âme, s'il estoit vray qu'elle eût un autre serviteur? et quel estoit celuy qui avoit esté si hardy de courir sur son dessein. Mais elle, prenant la parole avec une modestie Angélique, luy dict qu'elle n'avoit jamais cru mériter l'honneur de ses recherches, qu'elle s'estimeroit la plus malheureuse Damoiselle de la Province, si elle avoit jamais pensé de luy préférer quelque autre que ce fût : qu'au reste il estoit véritable qu'elle avoit donné son cœur et toutes ses amours, au fils du Roy du ciel, qu'elle prétendoit d'avoir pour espoux : mais qu'elle ne luy faisoit point de tort à luy Proconsul, si elle luy préféroit le Créateur du Ciel et de la terre, etc.... Mais la colère qui emporta cet homme outré de douleur ne permit pas à sainte Valérie de parler plus longtemps. Il la fit donc oster de là, et commanda à son Escuyer de l'aller faire mourir en quelque part. Elle alloit à la mort en riant comme si elle fût allée à noces. Jamais on ne la vid plus satisfaicte..... En chemin mesme, elle dict à celuy qui la conduisoit à la mort, qu'il estoit bien abuzé s'il pensoit qu'elle s'en alloit perdre la vie : C'est toy-mesme, luy dit-elle en riant, qui mourras aujourd'huy, et je ne commenceray qu'à vivre..... A mesme temps on ouyt en l'air une voix, qui luy dict : Courage Valérie, voici les Anges qui t'attendent pour la conduire (l'âme) à ton espoux. L'estafier luy avale la teste avec un revers, et l'on ouyt les Anges faisant un très-agréable concert, et son âme fut veuë de toute l'assistance montant en guise d'une boule de feu dedans le ciel..... Mais la bienheureuse martyre prit sa teste toute coupée

qu'elle estoit entre ses deux mains; et d'un pas ferme et sans broncher passa de la sorte au travers de la ville, et alla se rendre au lieu où saint Martial prioit Dieu de luy donner la constance dont elle avoit besoin dans un si dangereux combat.... Mais l'escuyer Hortarius, tout estonné de tant de merveilles qu'il avoit veuës, alla les raconter au Proconsul, luy disant mesme que, comme il la conduisoit à la mort, la Vierge luy avoit dict qu'il mourroit à ce mesme jour; et il n'eut pas achevé le mot, que le voilà qui tombe roide mort à ses pieds.»

On comprend l'étonnement du proconsul; quelques chrétiens lui conseillent d'envoyer chercher saint Martial. Celui-ci touché des prières du gouverneur romain et saisissant l'occasion qui se présentait d'accomplir sa mission apostolique, prend Hortarius par la main en lui ordonnant de se lever au nom de Jésus-Christ. Le mort revient à la vie et, se prosternant aux pieds du saint, confesse qu'il est serviteur du vrai Dieu. A la vue de ce miracle, le proconsul Silanus embrasse la religion chrétienne et reçoit au baptême le nom d'Étienne « et fit ruiner les Temples des Idoles, et donna à S. Martial de grands thrésors pour en faire bâtir des temples au vray Dieu. » Telle est, dans toute sa naïveté, la légende que M. l'abbé Texier a trouvée représentée en sept tableaux sur les deux faces principales d'une petite châsse émaillée. Le quatrième compartiment contient un sujet exactement semblable à celui de la crosse. Saint Martial debout, mitré, vêtu de ses habits épiscopaux, devant un autel à pied circulaire sur lequel est un calice recouvert du corporal, ouvre deux doigts de la main droite en signe de bénédiction (1). Vis-à-vis, sainte Valérie décapitée, soutenue par un ange, porte sa tête qu'elle semble présenter au saint prélat. Cette même composition se voit en haut-relief sur le tombeau de Bernard Brun, évêque de Noyon, monument du XIV^e siècle qui existe dans la cathédrale de Limoges (2). C'est aussi très-certainement dans cette ville qu'a été fabriquée la crosse double de M. Dugué. Il reste à éclaircir pour quel personnage elle a été faite, et je dois avoir dit que, parmi les évêques de Limoges, je n'en trouve point à qui elle convienne, d'après le système que j'ai exposé plus haut. Il est vrai que la fabrique de Limoges fournissait des bronzes et des émaux aux églises de tous les points de la France; et de ce que cette crosse représente les patrons du Limousin on ne peut

(1) C'est ce que le moine Théophile désigne par *dextera signans* (lib. III, cap. XXV), c'est-à-dire une main bénissante et non pas une main *symbolique*, comme l'a dit le traducteur.

(2) Voy. Texier, *Essai sur les argentiers*, etc., pl. IV et V.

absolument conclure qu'elle n'ait point été destinée à un autre diocèse.

C'est au type des monnaies que nous avons eu recours pour expliquer la précieuse crosse de M. Dugué, et ce n'est pas la première fois que la numismatique vient en aide aux autres branches de l'archéologie. Les monnaies nous ont fourni les éclaircissements que nous cherchions quant à la forme insolite de ce monument; elles nous restitueraient jusqu'au nom même de la crosse s'il venait à être oublié. Un denier frappé à Groningue pour Bernard, évêque d'Utrecht (1027-1054), représente le sceptre épiscopal accompagné du mot BACVLVS (voy. pl. 79, n° 8), type curieux que nous a récemment procuré la découverte d'un trésor du XI^e siècle, faite près de Rome dans l'église de Saint-Paul-hors-des-Murs (1).

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) San Quintino, *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*. Turin, 1846, pl. IV, n^os 9 et 10.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Un voyageur belge, M. Stier d'Aertselaer, visitant il y a peu d'années la vallée de Biban el Molouk près de Thèbes en Égypte, trouva dans deux des tombes royales, des peintures ayant un caractère tout particulier et étranger à l'art des Égyptiens. Ce sont des ornements et entre autres des palmettes, comme on en remarque sur les vases grecs et étrusques. Dans l'une de ces tombes, que le voyageur croit être celle de Ramsès Meiamoun, on voit un plafond à fond noir dont tous les décors sont en couleur rouge semblable à la terre cuite; les figures humaines seules y conservent le caractère égyptien. Dans l'autre le plafond est à fond bleu de ciel et les décors en sont blancs.

M. Stier pense que ces particularités qui semblent avoir échappé jusqu'ici à l'attention des voyageurs, méritent d'être signalées. On pourra peut-être plus tard constater l'âge de ces peintures et connaître les motifs qui les ont fait introduire dans un tombeau de l'époque des Pharaons.

Le même voyageur, en visitant les arènes de Nîmes, lors d'un voyage qu'il fit dans le midi de la France, a cru remarquer, dans la première galerie et dans d'autres parties de cet édifice qui appartiennent à la construction primitive, des moulures d'un caractère gothique assez prononcé pour qu'on doive se demander si ce n'est point à tort qu'on a attribué aux Sarrasins la construction des parties de l'amphithéâtre qui présentent un style analogue.

— Dans la séance de la Société des Sciences de Tours, M. L. Boilleau, conservateur du Cabinet archéologique de Touraine, a lu un mémoire intéressant sur les archers, arbalestriers et arquebusiers de France, dans lequel il passe en revue l'histoire et les transformations dans nos provinces des compagnies de chevaliers du *Papegault*, depuis leur origine au XII^e siècle jusqu'à la révolution de 1789. Un dessin de l'année 1708 représentant le jeu du papegault à Nantes accompagne ce mémoire. Le même auteur vient de publier une notice historique sur l'aqueduc de Fontenay, près de Bléré ( Indre-et-

Loir ). On doit lui savoir gré d'attirer l'attention des antiquaires sur un monument connu depuis longtemps, mais qui n'avait jamais été décrit de manière à en donner une connaissance exacte et précise.

— Dans les grands événements politiques qui viennent de s'accomplir à Paris, nous n'avons à déplorer aucun acte de vandalisme. Les monuments scientifiques et les musées ont été respectés. Quelques armes seulement ont été enlevées au Musée de Cluny par des personnes qui, il faut l'espérer, comprendront qu'après le combat c'est un devoir pour eux de les réintégrer dans cette collection nationale, comme cela est déjà arrivé en 1830 au Musée d'artillerie. Grâce à la prévoyance du gouvernement provisoire, tous les monuments religieux, civils et militaires ont été placés immédiatement sous la sauvegarde de la devise de la République, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, inscrite au fronton et sur les murs de tous les édifices. Les citoyens armés pour veiller à la sécurité publique se sont empressés d'occuper les postes formés dans les musées et les bibliothèques. Plusieurs objets d'un grand intérêt archéologique qui se trouvaient disséminés dans les appartements des Tuileries ont été recueillis avec soin et transportés dans les salles du Louvre.

— Nous annoncons à nos lecteurs que nous avons l'intention d'accorder à l'avenir dans notre recueil plus de place à la philologie. Notre désir est de remplir autant que possible la lacune qui va exister par suite de la cessation de la *Revue de philologie*. M. Léon Renier, qui en était le directeur, veut bien nous promettre son concours pour atteindre ce but.

— Sous le titre d'*Index archéologique des monuments antiques appartenant aux époques celtique, romano-bretonne et anglo-saxonne*, M. J. Y. AKERMAN, membre de la Société des antiquaires de Londres, vient de publier un volume dont l'utilité sera, sans aucun doute, généralement appréciée. L'auteur a eu l'heureuse idée de résumer en deux cents pages la relation de toutes les découvertes de monuments qui ont été faites en Angleterre depuis que l'on s'y occupe d'archéologie; les titres de tous les mémoires relatifs aux antiquités de ce pays se trouvent classés méthodiquement. Une série de notions sur les pierres druidiques, les tombeaux, les armes, les autels, les bijoux, les ustensiles, les vases, les tumulus saxons, etc., est accompagnée de vingt belles planches représentant cinq cent dix monuments, outre plusieurs vignettes sur bois. On trouve ensuite comme appendice, les

chapitres de l'itinéraire d'Antonin, de Ptolémée, de la notice de l'empire relatifs à la Grande-Bretagne et l'itinéraire de Richard de Cirencester. La rédaction de cet ouvrage exigeait autant d'érudition que de patientes recherches, et le livre de M. Akerman épargnera bien des heures aux antiquaires ; en Allemagne, en France, en Italie ce service ne passe pas inaperçu. Au reste ce savant a prouvé par de nombreux travaux le zèle qui l'anime. Depuis onze années il a dirigé le *Numismatic journal* et le *Numismatic chronicle;* longtemps secrétaire de la Société numismatique de Londres, il a su faire profiter cette compagnie de l'estime que lui-même il inspirait, tant en Angleterre que sur le continent. L'Académie des Inscriptions a décerné il y a deux ans, le prix de numismatique à un ouvrage de M. Akerman, intitulé *Monnaies des romains relatives à la Grande-Bretagne*, ouvrage qui a déjà eu deux éditions. Le *Manuel de numismatique,* les *Illustrations numismatiques des récits du Nouveau-Testament*, les *Monnaies antiques des villes et des princes rangées par ordre géographique*, collection extrêmement importante dont trois parties, l'Espagne, la Gaule et la Grande-Bretagne ont paru, le *Glossaire de la langue du Wiltshire*, donnent l'idée la plus avantageuse d'un écrivain qui, au milieu d'occupations administratives, a puisé dans son amour pour la science, assez de courage pour servir si activement les intérêts de la littérature archéologique. Nous savons que maintenant M. Akerman va se consacrer entièrement à l'étude, et nous sommes certains d'exprimer l'opinion des antiquaires du continent, qui ont été à même d'apprécier non-seulement les connaissances spéciales de M. Akerman, mais encore son caractère honorable à un si haut degré, lorsque nous formons des vœux pour que, dans son pays même, il trouve les encouragements qu'il a si bien mérités.

## *ERRATA.*

Page 623, ligne 18, *au lieu de* ; *lisez* .

*Ibid.*, ligne 19, *supprimez* le Feu.

*Ibid.*, ligne 20, *au lieu de* sler; *lisez* sher.

Page 625, ligne 13, *au lieu de* Nechdo, *lisez* Nechao.

*Ibid.*, ligne 20, *au lieu de* ; *lisez* .

*Ibid.*, lignes 8 et 32, *au lieu de* Tachanat, *lisez* Tachauat.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Archäologische zeitung*, publié par M. Eduard Gerhard, in-4°. Berlin, 1844-1845. Treize planches et nouvelle série in-4°. Berlin, 1847. Six planches.

N° 22. Monument d'Harpagus à Xanthus, par M. Ed. Gerhard. — N° 23. Iphigénie, sarcophage du musée de Berlin, par M. Jahn. — Vases peints de la Basse-Italie, par M. E. Gerhard. — N° 24. Représentations du roi Midas, par M. Panofka. — N° 25. L'Enfer, ciste du musée royal de Berlin, par M. Gerhard. — Sulptures grecques, par M. Panofka. — N° 26. Galerie et *stoa* de Tirynthe, par M. Gottling. — Enlèvement des Leucippides, peinture de vase, par M. Ot. Jahn. — N° 27. Harmonie et Théophané, Neptune et Théophané, terre cuite, par M. Panofka. — N° 28. Prédiction à Isménion, à Thèbes, par M. Panofka. — Neptune et Pélops, vase peint, par M. Walz. — N° 29. Prétendue Cassandre, par M. Ed Gerhard. — Monument des Harpyies, à Xanthus, par le même. — N° 30. Bacchus dans un combat d'amazones, par M. Gerhard. — Représentations de Midas, par M. Panofka. — N° 31. Orithye et Thyia, par M. Gerhard. — Hiéron et sanctuaire d'Apollon Hylates, à Cypre, par M. Ross. — N° 32. Médailles grecques du cabinet de M. de Prokesch. — Vases peints archaïques. — Anacréon et Bathylle, vase peint, par M. Panofka. — N° 33. Académus et Thésée, par M. Ross. — Sur l'île des Phéaciens, par M. G. de Eckenbrecher. — N° 34. Stèle d'une famille athénienne, par M. E. Curtius, — Sur la composition du coffre de Cypselus, par M. Théodor Bergk. — N° 35. Sacrifice à la déesse Chrysé, par M. E. Gerhard. — Coffre de Cypselus, suite. — N° 36. Sacrifice argonautique d'Hercule, par M. Gerhard. — Coffre de Cypselus, suite. — N° 37. Enlèvement du Palladium, par M. Gerhard. — Collection d'Antiquité du colonel Leake, à Londres, par M. Panofka. — N° 38. Naissance et éducation de Bacchus, par M. Gerhard. — Le British Museum, par M. Panofka. — Analectes topographiques, par M. Mommsen. — N° 39. Le peintre de vases Amasis, par M. Panofka. — Sur quelques inscriptions latines, par M. Henze

— N° 40. Les filles de Pélias, par M. GERHARD. — Vases peints, de la Basse-Italie, par le même. — N° 41. Médailles grecques du cabinet de M. de Prokesch. — Sur le bas-relief du rocher de Karabel, par M. LEPSIUS. — N° 42. Frise du temple d'Esculape, à Cos, par M. ROSS. — Vases grecs peints, par M. GERHARD. — Sur un fragment nouvellement découvert des fastes consulaires, par M. HENZEN. — N° 43. Médailles grecques de M. de Prokesch. — Vases peints archaïques, par M. GERHARD. — Sur la position de la Curia Hostilia, par M. URLICHS. — N° 44. La mort de Talos, vase peint, par M. PANOFKA. — Sur le vase d'Ergotinus et de Clitias, par M. GERHARD. — N° 45. Tessère de patronage, par M. MOMMSEN. — Sur le vase d'Ergotinus, suite. — Vase de lord Northampton, par M. GERHARD. — *Nouvelle série* n° 1, Anchise et Vénus. — N° 2, Mercure, meurtrier d'Argus, par M. GERHARD. — Sur les constructions hydrauliques des Grecs, par M. CURTIUS. — N° 3. Médée, vase peint, de Canosa, par M. JAHN. — Abacus athénien. — N° 4. Rome et la Fortune, par M. GERHARD. — Inscriptions du Bosphore, par M. BŒCKH. — N° 5. Hippolyte et Phèdre, sarcophage, par M. SCHMIDT. — Diane Élaphebolos, par M. GERHARD. — N° 6. Médailles grecques de M. de Prokesch, par M. OSANN. — Nocturnus, par M. HERMANN. — Outre ces articles, le *Journal archéologique* de Prusse contient beaucoup de nouvelles, de tables bibliographiques et de comptes rendus des travaux de l'institut archéologique de Rome et de la Société archéologique de Berlin.

*Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde*, publié par le docteu B. KOEHNE. In-8°, Berlin, 1845, n° VI, et 1846, n^os I à VI. 12 planches gravées.

Lettre à la Société numismatique de Berlin, sur les monnaies frappées en Italie pour le roi Jean de Bohême, par M. KOEHNE. — Monnaie d'or du roi Frédéric II, de Sicile, par le même. — Sceaux et monnaies de la ville de Colberg. — Sur l'origine de l'aigle des armes de Silésie, par M. VOSSBERG. = 1846. Monnaies ducales de Courlande, par M. DE RECKE. — Monnaies du temps des Croisades, par M. KOEHNE. — Médaille de Jean Rau, par le même. — Des anciennes monnaies norvégiennes jusqu'à la fin du XIV^e siècle, par M. HOLMBOE. — Notice sur les médailles de la Bactriane, par M. DE BARTHOLOMEI. — Sur la connaissance des bractéates, par MM. HOLMBOE et KOEHNE. — De l'emploi des intailles antiques dans les sceaux

du moyen âge et de l'utilité des sceaux pour l'histoire, par M. Koehne. — Sceaux des particuliers, par M. Vossberg. — Médailles antiques inédites des collections de Saint-Pétersbourg, par M. Koehne. — Médailles inédites des papes, par le prince Théophile Gagarin. — Lettre à M. de Kœhne sur quelques monnaies orientales inédites, par M. Soret. — Notice sur les médailles de Timarque, roi de la Babylonie, par M. de Bartholomei. — Médailles de la maison princière Radziwill, par M. Koehne. — Histoire monétaire de la ville de Dantzig, par M. Vossberg. — Sur deux sceaux historiques du moyen âge, par le même. — Les *dinars* du roi Alphonse VIII, de Castille, par M. Petermann. — En outre, dans tous les numéros, un grand nombre de nouvelles numismatiques et de comptes rendus bibliographiques.

*Revue de la numismatique belge.* Bruxelles, in-8°, 1846, t. II, n° 4 et dernier; 6 planches lith.

Notice sur trois distateres d'or de Cyzique en Mysie, par M. Meynaerts. — Monnaies des évêques de Tournai, par M. Lelewel. — Recherches sur la ville de Maëstricht et sur ses monnaies, par M. Perreau. — Remarques critiques sur l'article intitulé *Études sur l'origine du nom de Picards*, par M. Schayes. — Monnaies frappées à l'Écluse en Flandre, par M. Serrure. — Médaille satirique sur Olivier Cromwell et Fairfax, par M. Charles Piot. — Quelques observations sur les esterlings de Jean I, de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant, par le même.

M. Meynaerts revenant dans une note sur ce qui a été dit dans la *Revue Archéologique* relativement à un multiple carré de l'as, défend l'authenticité de cette pièce. Il y a trente et quelques années, un Napolitain, nommé Ceci, fondit sept *quincussis* avec le pégase et l'aigle tenant la foudre, et les fit recouvrir d'une patine verte par Raffaele Gargiulo, actuellement encore employé au musée des Studj, et qui a révélé ce fait dans une brochure. M. Meynaerts est, à ce qu'il paraît, plus heureux que la Bibliothèque nationale de Paris, le musée de Naples et le musée Kircher à Rome, où l'on ne trouve d'exemplaires de ce *quincussis* que ceux qui ont été coulés par Ceci. Quant à l'époque relativement récente du *quincussis*, elle est indiquée tant par le style des figures, que par le poids de cette sorte de pièces qui se rapporte à un *as* réduit. Nous renvoyons pour plus de détails à la *Revue numismatique* (1844, pag. 170 et 245) où l'usage des pièces carrées est parfaitement expliqué.

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

## DU QUATRIÈME VOLUME

# DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.


PAGES

A. Lettre de manuscrit très-remarquable et à personnage historique..... 763
Abbaye de Solesmes. Voir à *Solesmes*.
Abydos. Lacune de quinze dynasties découverte sur ce monument..... 479
Acropole d'Athènes..... 49
Adam et Ève. Leur chute citée..... 314
*Adel*. Mot teuton, signifiant noblesse..... 176
Agathe (Église Sainte-), à Ravenne. Ses mosaïques citées. Voir à *Mosaïques*.
*Agia* (*Hagia*) *Sophia*. Célèbre église de ce nom à Athènes; ses peintures..... 55
Aignan (Chapelle Saint-), à Paris; sa description..... 164
Ainay (Église d'), occupe l'emplacement du temple dédié à Auguste, 583. — Origine de cette église..... 641
Akerman (M. J. Y.). Savant anglais. Cité. 826
Aladja. Église du mont *Taurus*. Voir la planche et la description..... 172
Alep (Couvent d'), ses peintures citées.... 53
Algérie. Lettre sur quelques antiquités de cette province, 261. — Richesse du sol pour les études historiques..... 373
Alhambra. Projet de restauration de ce palais..... 304
Alphabets Touareg et Tifinag. Recherches à ce sujet..... 383
Ame (État de l') chez les anciens païens.. 697
Amenophis III. Sa généalogie..... 120
Ameublement de l'hôtel de Sens..... 151
Anaxyrides. Chaussures citées..... 57
*Andarta*. Quelle est cette déesse..... 209
Ange exterminateur; ses fonctions, 308; — comment accepté par les juifs, 310; — s'il est distinct des autres anges? 309. — Ange de la mort; — recherches sur son existence réelle ou supposée..... 314, 320
Ange guerrier foulant aux pieds des têtes d'hommes barbues. Peintures d'un couvent grec..... 174
Angérone. Recherches complémentaires du docteur Sichel sur cette divinité imaginaire, 20. — Réponse de M. Letronne à ce sujet..... 130
Anges. Comment envisagés chez les Hébreux? 312; — leurs apparitions, 314, 319, 323.
Anka (l') des Arabes. Ce que c'est..... 746

PAGES

*Anna Perenna*. Méprise de M. Sichel à ce sujet..... 144
Anneau antique destiné à l'annulaire de la main gauche et qu'on trempait dans la liqueur..... 228
Anneau mérovingien..... 512
Année XXI en caractères hiéroglyphiques... 250
*Annuaire de la Société royale des Antiquaires de France*, année 1848; cité... 779
*Antiæ* (*Tres*). Ce que c'est dans les anciens titres..... 168
Antiques du Musée du Louvre. Lettre sur leurs restaurations..... 460
Antiquités découvertes en divers lieux de l'Angleterre, 238; — sur divers points de Paris, 564; — en Algérie..... 637
Anthropomorphisme des chrétiens d'Egypte. 337
Apocalypse (L') de saint Jean, personnifie la mort et l'enfer..... 335
Apothéose. Comment désigné?..... 60
Arabie Pétrée (Voyage en), cité..... 53
Arbre de Jessé. Voir à *Tige*.
Arc de triomphe de Thévesta ou Tebessa, 360; — et la belle planche des ruines de ce monument, 70. — Lettre communiquée à M. Letronne sur ce monument, et sa réponse..... 433
Archaïsme (L') sauve l'art de sa perte complète..... 52
*Archæologische Zeitung*. Cité..... 828
Archéologie. Discours de M. Vitet sur la manière dont on doit se livrer à l'étude de cette science..... 385
*Archéologie navale* de M. Jal, citée..... 180
Archers représentés à genoux dans un cartouche égyptien, 195; — leur organisation en France..... 825
Archevêques de Sens, avaient leur hôtel à Paris..... 147
Archives du Royaume, Améliorations et restaurations faites à son bâtiment par les soins de M. Letronne..... 760
Arcs de triomphes. Recherches sur leurs formes comparées..... 366
Armures (Description d') anglaises..... 437
Art (Symbolisme dans l') chrétien..... 508
Artaxerce. Forme de ce nom en caractères cunéiformes..... 503
As, multiple de cette monnaie..... 830
*Ascia*. Recherches sur la formule de ce nom

PAGES

sur les monuments chrétiens, 46. — Notice de M. le baron Chaudruc de Crazannes sur le même sujet..... 542
Asclépiades (Mémoire sur les). Cité... 61, 285
Asie Mineure (*Voyage dans l'*), par M. de Laborde, cité..... 53, 174
Asmodée (L') du livre de Tobie..... 326
Assyriens. Art de ce peuple. Voir *Bas-reliefs, Chasse aux Lions.*
Athènes. (Cathédrale d'). Ses peintures citées..... 53
Athos (Mont). Le couvent de ce nom offre des peintures chrétiennes remarquables, 52; — Peintures chrétiennes de ses églises. 53
Atlas. Le grand et le petit..... 262
*Augustales* (Cités). But politique de cette dénomination..... 205
Auguste (Temple dédié à)..... 577
Aurore ayant la tête nimbée..... 59
Aveux de foi et hommages. V. *Hommages.*

BALTHASAR (M. l'abbé). Notice sur Saint-Etienne de Beauvais. V. à ce nom.
Baptême. Seconde naissance..... 613
Bartholinus, *de Tibiis Veterum*, cité..... 144
Bas-relief chrétien au Parthénon, 56; — en argent trouvé en Espagne..... 715
Bas-reliefs assyriens. Expliqués et publiés, pl. 69..... 296
*Base capitoline.* Monument cité..... 576
Basile II, empereur grec, visite l'église du Parthénon..... 55
Basilique chrétienne de Reparatus, en Algérie, ses ruines..... 659
Beaucaire. Inscriptions découvertes près de cette ville..... 714
Beauvais. Notice historique sur l'église Saint-Etienne de cette ville..... 515
Béelzebuth ou Belzeboul, cité, 329. — Ce que veut dire son nom, note..... 129
Bélial, nom du diable, son étymologie, 327; — regardé comme l'ange de la mort. 329
Bélier à cornes recourbées, consacré à Esculape..... 61
Bénitier du VIII^e ou IX^e siècle..... 38
Benoît (Eglise Saint-). Notice historique sur ce monument par M. Troche, 214. — Son beau cloître..... 223, 276
BERNARD (M. Aug.). Mémoire sur un temple d'Auguste..... 577
Bernard (Saint). Particularité de sa vie... 165
Bertin (Saint). Rapport sur les fouilles exécutées sur le sol de l'abbaye de ce nom... 75
Besançon. Antiquités découvertes dans cette ville..... 438
Bethléem. Peintures de son église..... 52
Bible. Exactitude des noms égyptiens qu'elle transcrit..... 128
Bibliographie. Voir aux tables des matières.
Bibliothèque du président de Thou..... 170
Bilingue (Inscription) trouvée en Algérie... 702
BIOT (M. Ed.) nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.. 235
BIRCH (M.). Sa lettre à M. Letronne sur le mot *Calasiris.* Voir à ce mot.—Sur la famille de Psammétichus, 623; — Errata.. 827
Blois. Dégradations faites aux sculptures de ce château..... 235
Boileau Despréaux. Maison où il mourut, 171. — Ses restes sont à l'église Saint-Germain des Prés..... 171
Boissonnet (M. le capitaine) découvre l'alphabet Touareg..... 383
Boîte antique en os servant à renfermer les parfums..... 229
BOTTA (M.). Sa lettre sur les inscriptions cunéiformes de Khorsabad..... 465
Bouclier, conservé au Capitole de Rome. Son inscription remarquable..... 23
Boulancourt (Abbaye de). Notice sur sa fondation et ses habitants..... 474
Boulogne sur Mer. Recherche sur l'ancien nom de cette ville..... 777
Bucher (OEgid.) *De Doctrina Temporum*; etc..... 176
Buchon (M.). *Voyage en Morée*..... 53
*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.* Année 1845, 1846, 1847.
*Bulletin de l'Institut archéologique de Rome.* 1842..... 197
Buonarroti. Sur les verres peints..... 57
Burckhardt. Voyageur cité sur Petra..... 254
BURNOUF (M.). Son avis sur une inscription trouvée à Ostende..... 457
Byzantin (Style). Nouvelles idées sur l'origine et l'emploi de l'architecture, de la peinture et de la sculpture de cette époque. 51

Cadavre (Le), envisagé comme impur ... 312
Caire (Couvent du). Ses peintures citées. 53
*Calasiris.* Lettre à M. Letronne sur la signification de ce mot, 195. — Réponse de M. Letronne à ce sujet..... 196
Calendrier égyptien. Époque où sa forme devient définitive..... 423
CANCELLIERI. Son ouvrage sur les *Choses fatales de Rome*..... 138
Canéphore athénienne prise pour une Angérone..... 143
*Capistrum* (Le). Signification de ce mot. 144
Capse ou *chartarium* en granit trouvée à Alexandrie..... 758
*Carmenta.* Méprise du docteur Sichel à ce sujet..... 144
Carreaux émaillés. Mémoire de M. Jewitt sur ce sujet..... 209
Carrières de Silsilis. Nom qu'on y trouve cité; — de Breccia Verde..... *id.*
CARTIER (M. E.). Recherche sur une sculpture du XIV^e siècle, représentant le jugement de Pâris..... 420
Cartouche égyptien trouvé par M. Layard, expliqué par M. Birch..... 770
Catalogue du Musée de Narbonne, par M. Tournal..... 237
Célestins (Eglise des). Sa destruction..... 236
Césaréennes. But politique de cette dénomination..... 205
Chandelier du XII^e siècle..... 512
Chapelle Saint-Aignan, à Paris. Description de ce monument par M. Gilbert, 164. — Chapelles (Saintes). Voir *Saintes-Chapelles.*
Chapitaux du IX^e siècle, offrant deux inscriptions..... 35
CHARLES V, représenté sur des miniatures.. 751

PAGES

Chartes à vignettes. Recherches sur leur importance au point de vue historique..... 749
Chartreuse de Gaillon. Stalles qui en proviennent, 375; — de Dijon..... 639
Chasse aux lions, bas-relief assyrien, pl. 59 et page ..... 300
CHAUDRUC DE CRAZANNES (M. le baron). Sa dissertation sur divers monuments gallo-romains, 45. — Notice sur l'Ascia, 544; — sur une médaille gauloise, 772; — sur une statuette gauloise en fer..... 809
Cheval (Sur les statues de)..... 781
Chiffres arabes. Antiquité de leur usage. Mémoire à ce sujet par M. Th. Wright. 239
CHRÉTIEN (M.), inventeur d'un nouveau procédé pour la mosaïque, 35; — sa restauration de la mosaïque de l'église de Germigny..... 36
Christianisme. Son introduction à Athènes. 55
Ciampini. Cité..... 59
Citernes sarrasines dans l'Algérie..... 263, 270
CIULINI (M.), mosaïste qui a le premier restauré la mosaïque de Germigny..... 37
CLARAC (DE). Annonce de la 13e livraison du *Musée de sculpture* de ce savant, 73. — Annonce de l'acquisition et de l'achèvement de ce grand ouvrage, par M. V. Texier, 304. — Examen de quelques planches de l'ouvrage sur le Musée du Louvre, 461; — son *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens*, publié et annoncé..... 777
Clotilde (Nouvelle église de Sainte-)..... 384
Clisson. Mémoire sur la restitution de la porte de l'ancien hôtel de ce nom aux Archives du royaume, pl. 83 et p. 760.
Coffre de Cypsélus. Cité..... 694
Collection d'objets d'art de M. Bruge Dumenil..... 646
Collections d'antiquités. Citées. Voir *Nassau Orange, Thoms, Lajard*; — de vases du comte Lamberd..... 57
Colonies. Nom que se donnaient plusieurs villes alliées des Romains sous les Antonins ..... 269
Colonnes avec figures et inscription indienne ..... 456
Colonnes ou stèles de Seth et d'Hermès.... 324
Commission pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle ..... 384
Comtes palatins de Chester. Leurs portraits sur vitrail..... 436
Congrégations religieuses; — ce qu'on leur doit..... 63
Congrès scientifique de France, XVe session..... 508
Congrès de Warwick..... 437
Constance (Église Sainte-); à Rome, ses mosaïques..... 59
Cora (Temple de); — inscription qu'on y trouve, 197. — Vue extérieure du temple Voir la pl. 66 et celle 67 pour les détails de la porte. — *Antichita di Cora* de Piranesi..... 200, 797
Corporation des monnayeurs et ouvriers du serment de France. — Leurs jetons..... 780
COUCHAUD (M.). Son ouvrage sur les *églises byzantines*..... 53

PAGES

Couleurs trouvées dans un tombeau de peintre ..... 620
COURCELLES (M. de). Analyse de sa monographie de la musique..... 648
Couronne radiée, de certaines figures..... 59
Couronnés (Neuf personnages). Vitrail de Saint-Denis expliqué..... 377
COURTET (M. Jules). Son mémoire sur les antiquités de la ville de Die..... 203
Couvent du mont Taurus. Ce que M. de La Borde y découvre, 172; — sa description. 174
Couvents de Daphné, de l'Asie Mineure, de Jérusalem, du Sinaï, du Liban, de Saint-Saba, d'El-Hosn, d'Alep, de Damas, du Caire; leurs peintures citées..... 53
Couzières (château de)..... 803
CREUZER. *Symbolik*; etc., 61; — la traduction..... 778
Croisades (Souvenirs des)..... 173
Croix sépulcrales. Mémoire de M. Bateman et Bailly à ce sujet..... 239
CROSNIER (M. l'abbé). Lettre sur un vitrail de Saint-Denis..... 377
Crosse double. Voir la planche 79, et l'explication..... 816
Cunéiformes (Inscriptions). Lettres sur ce sujet, 415, 465, 501, 576.
Curé. Epoque de cette qualification, 220. — Noms des principaux curés de l'église Saint-Benoît à Paris..... 225
Cybèle (Statuette de) trouvée en Afrique. 776
Cylindre de Darius conservé au Musée britannique..... 503

Damas (Couvent de). Ses peintures..... 59
Darius. Son nom sur un cylindre. Voir à ce mot.
Daumer (M.). Jugement porté sur son ouvrage..... 617
Dé à jouer, antique, de forme octogone... 438
Décret bilingue de Philes, dans son rapport avec le décret de Rosette. Lettre de M. LEPSIUS, 1; — deuxième lettre du même à M. LETRONNE, 241; — lettre de M. de SAULCY sur le même sujet..... 340
Dédicace d'une église, inscrite sur le tailloir d'un chapiteau au IXe siècle..... 36
Déesses prétendues secrètes à Rome. Ce qu'en pense M. LETRONNE..... 130
Denis (Glorification de saint) et de ses compagnons, représentée sur un vitrail..... 377
Denis (Eglise Saint-). Notice sur l'état de ce monument, des cerceuils en plâtre et un beau chapiteau roman..... 546
Dezobry (M.). Compte rendu de son ouvrage, *Rome au siècle d'Auguste*, etc. Voir à ce titre.
Diaconesse, enterrée dans l'intérieur d'une église abbatiale..... 78
Diable. Voir à *Satan*. Assimilé au péché, à la mort, à l'enfer..... 330, 331
Diane (Autel dédié à). Trouvé à Lyon.... 589
*Dictionnaire iconographique*. Cité..... 748
Die. Recherches sur les antiquités de cette ville, 203; — sur son nom, 206; — ses nombreux tauroboles. Voir ce mot. — Ses belles enceintes murales, 209; — sa cathédrale, 212; — ses beaux chapiteaux à figures. *ib.*
Dioclétien. Médaillon en or de cet empereur

PAGES

au cabinet des médailles, 714; — imité par un faussaire ..... 715
Douet d'Arcq (M.). Mémoire sur les sceaux des saintes chapelles, 403; — son excellent mémoire sur les miniatures historiques du moyen âge et de la renaissance. 749
Douillet (*Constructions d'escaliers à noyau plein*). Cité ..... 160
Dragon, figure de Satan ..... 818
Drôme. Voir à *Statistique*.

Eaux thermales. *Études archéologiques* sur celles de la Gaule à l'époque romaine, ouvrage de M. l'abbé S. G. Greppo ..... 74
Ecole des chartes, placée au bâtiment des Archives du royaume ..... 761
Ecritures cunéiformes de Khorsabad. Voir à *Inscriptions*.
Edifices religieux des chrétiens, sous l'empereur Adrien ..... 664
Edouard, roi d'Angleterre, représenté sur une miniature de 1546 ..... 756
Egger (M.). Note sur une inscription de Terracine et une autre de Cora ..... 197, 797
Eglise du mont Taurus. Description et planche ..... 172
Egyptiens (Monuments) du musée de Leyde ..... 528
Email. De l'emploi de cette matière chez les anciens ..... 437
Enfer (L'), confondu avec le diable, 323; — confondu avec la mort et le péché ..... 331
Enceintes antiques de quelques villes de France ..... 509
Ephèbes (Deux). Cités ..... 284
*Ephémérides d'Athènes*. Citées ..... 62
Epines (De la sainte couronne d'). Conservée à l'abbaye de Solesmes ..... 67
Epitaphe d'un savant numismatiste abandonnée dans un coin de l'école des Beaux-Arts, 226; — de Marie de Médicis ..... 807
Erbkam (M.), architecte. Sa remarque judicieuse, en voyant l'inscription de Philes. 18
Ère provinciale d'Afrique ..... 800
Escalier à noyau plein de l'hôtel de Sens. Cité comme un chef-d'œuvre ..... 160
Esculape. Détails sur ce personnage ..... 61
*Ethiopiques* (Les) d'Héliodore. Cités ..... 196
Etienne (Saint-) de Beauvais, Notice historique sur cette église ..... 515
Etudes archéologiques (Discours sur les), par Vitet ..... 385

Figurine antique en plomb trouvée à Narbonne ..... 230
Fillon (M. B.). Notice sur un tombeau antique. Voir à ce mot.
Flûte (Double) des anciens; manière de s'en servir, 144. Voir aussi à *Bartholinus* un ouvrage cité sur cet instrument.
Fonts baptismaux du XII^e siècle ..... 239
Fortifications. Voir *Enceintes*.
Fouilles du parvis Notre-Dame ..... 646
Fours romains pour cuire des briques. Mémoire de M. Artis à ce sujet ..... 239
Funérailles (Sur les) ..... 168

Gadamès (Oasis de) ..... 301
Galata (Eglise de). Peintures qu'on y voit. 615

PAGES

Galerie des chasses de saint Louis, à Fontainebleau Citée ..... 239
Gau (M.), architecte de la nouvelle église de Sainte-Clotilde ..... 384
Gauloises (monnaie et statuette) ..... 772, 809
Gauloises (poteries), trouvées dans le département de la Marne ..... 813
Génie (du) tutélaire de Rome, et de son nom secret ..... 131
*Génius*, divinité des Latins ..... 699
Genoue (Sainte); présumée sainte Geneviève. Statue à l'église de Germigny ..... 39
Gerhard (M.). Son travail sur Bacchus. Cité ..... 29
Germigny des Prés (Eglise de). Disposition toute particulière des transseps, 33. Cette église paraît dater du IX^e siècle; sa précieuse mosaïque; ses inscriptions, 35, 38, 39
Gervais (Eglise Saint-). Travaux de restauration de ce monument; découverte de tombes ..... 304
Ghelma, l'ancienne *Calama* de saint Augustin ..... 188
Gilbert (M. A. P. M.). Description de la Chapelle Saint-Aignan 164. — Sur le procédé chimique de M. Cherot pour les peintures murales ..... 553
Grecs (Les) ont-ils adopté quelquefois des noms propres égyptiens ..... 549
Greppo (M. l'abbé). Voir *Eaux thermales*.
Grimm (M. J.), nommé associé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ..... 235
Grotefend (M.). Service qu'il a rendu aux études des antiquités persanes ..... 501
Gruter, *inscriptions*. Cité ..... 202
Guenebault (M.). Recherches sur la formule *sub Ascia*, 46. — Son *Dictionnaire iconographique*. Cité ..... 748
Guéranger (Dom). Ses travaux sur la Liturgie ..... 66
Guigniaut (M.), sa traduction de la *Symbolique* de Kreuzer ..... 778
*Guide de la peinture* du moine Denys de Fourna d'Agrapha. Ouvrage cité ..... 62
Guise (Charles de Lorraine duc de). Son séjour à l'hôtel de Clisson ..... 761

Harpyes (Les), ministres de la mort ..... 742
Hase (M.). Ses notes sur la lettre de M. Pélissier ..... 263, 267, 269, 271
*Hasta pura*, sorte de sceptre. Cité ..... 28, 31
Haute-Borne (La). Voir à *Inscription*.
Henocq (M.), sur les vaisseaux et la navigation des anciens ..... 706
Hippone (ville d') visitée par M. Hase ..... 274
Holdeurnt (Hollande). Inscriptions qu'on y a découvertes ..... 568
Homère (Manuscrit d'). Cité pour ses miniatures ..... 59
Hommages (Aveux de foi et) rendus à un roi (miniature du XV^e siècle) ..... 755
Horloge (Tour de l') du palais de Justice de Paris ..... 566
Hôtel de Sens. Description historique de ce monument, par M. Troche, 146. — Son ameublement ..... 151

*Illustrations de la Bible* publiées par Murray. Cités ..... 255

PAGES

*Imaginibus (de) Deorum.* Ouvrage d'Albricius cité..... 61
Imprimerie. Son origine à Paris..... 226
Imprimeurs (Anciens) de Paris cités..... 227
Inscription bilingue trouvée en Afrique, 702. — Deux inscriptions antiques trouvées à Vaison, 714; — latine trouvée dans l'oasis de Gadamès, 301; — indienne trouvée à Ostende..... 456
Inscription trouvée par M. Depaulis dans l'escalier de l'hôtel de Sens, 161, 383. — Inscription tumulaire d'un évêque du v^e siècle, 175;—du monument dit *Haute-Borne*, 40, 556, 52; — placée sur la façade de la maison où est né Rubens..... 807
Inscription latine du temple d'Hercule à Cora, 197. — Autre à Tebessa..... 371
Inscription de Rosette complétée par le décret de Philes; — offre plusieurs fautes qui n'existent pas dans l'inscription démotique..... 17
Inscriptions romaines de la régence de Tunis, 267, 397, 398, 400, 401, 402, 403. 405, 407. — Autres de l'établissement thermal d'Arles, 410 et la pl. 71; — de Khorsabad. Lettre à ce sujet à M. de Longpérier, 415; — et sa réponse..... 501
Inscriptions chrétiennes découvertes dans l'église de Germigny..... 33
Inscriptions de Khorsabad. Notice sur quelques noms propres qui s'y trouvent, 465, 501; — Trouvée aux sources d'Amélie-les-Bains, pl. 71 et page 409.
Inscriptions des lions de Nubie. Ce qu'elles prouvent, 116.—Inscriptions cunéiformes de l'Assyrie..... 501
Inscriptions puniques trouvées à Ghelma, 188. — Inscription grecque à Petra, 256. — Autre latine sur un tombeau de la même ville, 258; — de deux artistes grecs découverte à Alexandrie..... 781
Inventaire des reliques de la sainte chapelle de Notre-Dame du Vivier en Brie..... 616
*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.* Cité..... 204

Jal (M. A.). *Mémoire sur les bas-reliefs apportés de Khorsabad représentant des navires*..... 178
Janssen (M.). Notice sur diverses inscriptions..... 567
Jean duc de Berry, représenté sur une charte..... 753
Jean sans Peur; sépulture de l'une de ses filles, 236. — Son tombeau à Dijon.... 640.
Jeanne de Boulogne., représentée sur une miniature..... 754
Jésus-Christ; sa résurrection brise le pouvoir de Satan..... 329
Johanneau (M. E.). Son explication de l'inscription trouvée dans l'hôtel de Sens. 383
Jorio. Description des peintures de Portici. Voir à ce nom.
Joseph (Saint). Légende de sa mort. Cité. 338
Juba II (Médaille de) trouvée en Algérie... 659
*Journal (The) of the British archeological association*, etc. Analyse des livraisons de 1846 et 1847..... 238
Judas (M. le docteur). Mémoire sur des inscriptions puniques, 188. — Compte rendu de l'ouvrage de M. le duc de Luynes sur les monnaies phéniciennes..... 439
Jugement (Le) de Pâris. Sculpture du XIV^e siècle..... 420
*Juliennes* (Villes); dénomination créée par César..... 205
Jupiter nimbé..... 59
Justin (Saint). Sa description de *l'Ascia*. 545
Justinianopolis, ville de ce nom élevée sur un ancien camp de Bélisaire..... 274

K. Lettre ornée d'une charte de 1379, où se voit le portrait de Charles V, pl. 81.... 752
Kabyles. Recherches sur cette peuplade.... 667
ΚΑΛΑΣΙΡΙΣ. Recherches sur ce nom égyptien, 430. — Note à ce sujet..... 526
Kan monacal d'Aladja..... 173
Kellermann. Recueil d'Inscriptions. Cité.. 199
Kères (Les) Divinités de la mort..... 694
Klausen (M.). Son ouvrage *Enée et ses pénates*. Cité..... 25
Khorsabad. Voir aux Inscriptions et à *Ninive*.
Kœhne (Le docteur B.). Cité..... 829

La Borde (M. de). Mémoire sur l'acropole d'Athènes et sur ses peintures et ses sculptures exécutées par des artistes chrétiens et musulmans, 49. — Ce qu'il découvre au mont Taurus. Voir à ce nom.
La Mare (M. de). Sa Notice sur *Lambæsa*. Monuments de cette ville..... 449
Lampsaque (L'ancienne ville de); fouilles qu'on y fait..... 236
Lasteyrie (M. Ferdinand de). Comment il apprécie l'expédition d'Alger..... 374
Laurent (Eglise Saint-). Notice de M. Troche sur ce monument et ses vitraux..... 670
Leemans (M. C.). Lettre sur les antiquités égyptiennes des musées britannique et néerlandais..... 528, 717
Légende de saint Lavranthios, 54; — de la mort de saint Joseph, 338; — de saint Nicolas, 613; — de sainte Valérie..... 820
Légion minervienne. Citée..... 258
Lepsius (M. le docteur). Sa lettre touchant le décret bilingue de Philes, 1, 241. On lui doit la découverte d'une lacune de quinze siècles, et six dynasties sur le monument d'Abydos..... 479
Letronne (M.) au docteur Sichel, au sujet de ses recherches complémentaires sur Vénus Angerona, 71. — Sa réponse à M. S. Birch sur le nom propre *Calasiris*, 196. — Notice sur l'oasis de Gadamès et ses antiquités, 301. — Sa lettre sur quelques noms propres orientaux grécisés, 467; — sur les noms égyptiens, 549; — sur deux textes de Pausanias et Strabon, au sujet des temples hypèthres, 593. — Sa lettre sur une capse antique, 757; — sur un cartouche égyptien, 771; — sur une inscription de deux artistes grecs, auteurs d'une statue de cheval..... 782
Lettres de M. Lepsius à M. Letronne sur le décret bilingue de Rosette, 1, 241.—Lettre de M. Pélissier à M. Hase sur diverses antiquités de l'Algérie..... 261

PAGES

Leyde (Antiquités du Musée de)..... 528
*Libentina*. Méprise de M. Sichel à ce sujet. 144
Libyque. Ouvrage cité sur l'étude de cette langue, avec planches..... 188
Lions de granit rose de la Nubie, 115. — Publiés par le docteur Lepsius, 116. — Leur inscription, *ib*..... 119
Lis (Fleur de) sculptée sur un chapiteau du XII^e siècle..... 167
LONGPÉRIER (M. Adrien de). Observation sur des bas-reliefs assyriens, 296. — Lettre sur les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie, 501. — Note sur une médaille gauloise, 775; — Crosse double du XIII^e siècle..... 816
Lotos, sur la tête de la déesse Angerone.... 28
Louis (Saint). Comment représenté..... 749
Louvre (Musée du). Cité. 178, 460, 778.
LOWENSTERN (Isidore). Sa lettre à M. de Longpérier sur les inscriptions cunéiformes..... 415
LUYNES (M. le duc de). Essai sur les monnaies des Satrapies et de la Phénicie, 439. — Explication d'une inscription bilingue trouvée en Afrique..... 702

M. Recherches sur la signification historique ou allégorique de cette lettre à l'hôtel de Clisson..... 764
*Macellum*. Halle ou boucherie à Rome.... 211
Marguerite de Flandre (Statue de), à Dijon. 640
Marie de Médicis, son épitaphe..... 807
MARIETTE (M.). Sa lettre sur l'ancien nom de Boulogne-sur-Mer..... 777
Mariniers ninivites travaillant..... 178
Martial (Saint), sa légende..... 821
MATHIEU (M. le docteur), poterie gauloise, trouvée dans le département de la Marne. 813
MAURY (M. A.). Du personnage de la mort, 305, 686, 737, 784. — Légende de saint Nicolas..... 613
Maux (les). Comment envisagés chez les Hébreux..... 315
Mazois. Sur Pompéi. Cité..... 59
Médailles décernées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à MM. Albert, Lenoir, de Caumont, Roger et Briquet, 380; — romaines trouvées en Algérie, 658; — de Dioclétien contrefaite..... 714
MELCHIORI (M.). Son travail sur une inscription latine de Cora. Cité..... 196
MÉNAGE (Gilles). Son *Dictionnaire étymologique*. Cité..... 170
Menuisiers égyptiens représentés sur un bas-relief. Cité..... 128
Métateur. Grade militaire grec correspondant à maréchal des logis..... 196
*Methodus* (Le) de Natter. Cité..... 31
Millin. *Galerie mythologique*..... 61
Miniatures. Travail à faire sur leurs représentations historiques..... 748
MIONNET (Manuscrit inédit de)..... 715
Miniatures du Virgile du Vatican. Voy. *Virgile*.
Miroir étrusque. Cité..... 59
Monnaies du règne de Louis VII et de Jean IV, évêque de Liége. — Notice sur leur découverte, 240; — épiscopales..... 816
Montbazon (Château de)..... 803

PAGES

MONTIGNY (M. de). Son travail sur diverses *pierres gravées*..... 283
*Monuments céramographiques* (Elite des), par MM. Lenormant et de Witte..... 240
*Monuments énigmatiques*, ouvrage de M. Gerhard..... 141
Monuments du midi de la France (remarques sur quelques)..... 639
Mort (Du personnage de la) et de ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge, par Alf. Maury, 1^er mémoire, 305, 686, 737, 784.
Mort (La) prise pour le péché, 330. — Sa puissance détruite par Jésus-Christ, *ib*. — Prise pour l'enfer, *ib*. — Comment elle est distincte parfois, 333. — Devient un personnage réel. — Comment cela? *ib*. — Représentée comme habitant l'enfer, 334. — Comment en parle Eusèbe? 335. — De la mort chez les Grecs et les Latins..... 686
Mosaïque de l'église de Germigny, 36; — de plusieurs églises grecques, 53; — de Sainte-Constance, à Rome, 59; — de la basilique de Reparatus en Algérie..... 661
Mot d'ordre sur des tessaires militaires... 290
MUNTER. Son ouvrage *Sinnibilder*, etc. Cité. 59, 60.
Murale (peinture)..... 553
Musée céramique de la manufacture de Sèvres. Cité, 238, 239, 815; — britannique. Lettres sur les monuments égyptiens... 528, 717
Musée de Leyde. Lettre sur ses monuments égyptiens, 528, 717.
Musée de Narbonne. Voir *Catalogue*.
Musée du Louvre. Voir *Antiques*.
Musée Bourbon. Cité..... 59
Musée Fontana. Cité..... 61
Musée Grégorien. Cité..... 59
Musée Pie Clementino. Cité..... 60
Musique d'Église ramenée à sa simplicité primitive à Rome. — Ordre de Pie IX à ce sujet..... 73
Musique (Monographie de la)..... 648
*Muta* et *Mutinus*, espèce de dieux *lares*... 232

Nassau-Orange. Sa belle collection. Citée... 29
Navarre (Marguerite, reine de), habite l'hôtel de Sens..... 150
Navigation (De la) chez les anciens, 177, 296, 706.
Navires assyriens sur des bas-reliefs de Ninive, 179; — restitués, 187, 296.
Némésis. Ses fonctions..... 739
Nicolas (Saint). Légende de sa vie..... 613
Nimbe doré des peintures grecques du Bas-Empire, 57; — sur les têtes de diverses figures antiques..... 59, 60
Nimbes enlevés aux têtes de Jésus-Christ et de ses apôtres, sur des vitraux modernes à l'église de Die..... 212
Nîmes. Remarque sur les arènes de cette ville..... 825
Ninive. Bas-reliefs provenant des fouilles faites près de cette ville..... 178
Noms romains, ajoutés aux noms gaulois. A quelle époque, et ce que prouve cet usage? 42
Noms propres égyptiens. Sont-ils quelquefois adoptés par les Grecs?..... 549
Numismatique des satrapies..... 439

PAGES

Numismatique (Revue), par MM. Cartier et de La Saussaye, 1846, 1847. — Annonce, 780, 826, 829, 830.
Oasis de Gadamès. Trace des Romains dans ce pays ..... 301
OPPERT (M.). Lettre à M. Letronne sur les noms propres des anciens Perses ..... 631
Orientation des églises, défendue par Constantin ..... 660
Orientations des tombes. Ce qu'elles prouvent ..... 35
Orléansville. Etat de cette ville de l'Algérie. 653
OTTO JAHN. Sa lettre sur les antiques du Louvre ..... 460

Palamède. Détails sur ce personnage ..... 290
Paléographie universelle, par M. Champollion-Figeac. Citée ..... 753
Panofka. Son travail sur *Esculape* et les *Asclépiades* ..... 61, 285
Pansélinos (Manuel), de Thessalonique, peintre grec du XII^e siècle ..... 52
Papegault (Chev. du) ..... 825
Papillon (Du). Symbole de la mort ..... 745
Papyrus grec trouvé à Thèbes ..... 757
Παραμονάριος, ou gardien d'un édifice religieux ..... 175
Paris (Souvenir du vieux). Voir à *Souvenir* et à *Statistique monumentale*.
Parques (Les) ..... 691
Parthénon (Le) devient une église au VI^e siècle; ses peintures citées ..... 50, 55
Pasteur (Bon). Comment représenté? ..... 57
Pastoret (M. de). *Notice sur l'hôtel de Sens*. Citée ..... 162
PECH (Louis). Sa lettre à M. de Longpérier, sur un anneau antique et un dieu Lare ..... 228
Péché (Le). Comment personnifié par saint Paul, 330; — confondu avec la mort et l'enfer ..... 331
Peinture à fresque perfectionnée, par M. Viglioli ..... 643
Peinture en Orient. Son état de dégradation et son retour à un autre état; incertitude sur son point de départ ..... 52
Peintures chrétiennes tracées sur les murs du Parthénon changé en église; — à l'église de Bethléem, 50, 52; — dans l'église de Salamine et noms de leurs auteurs, 54; — murales dans les églises en Angleterre, annoncées et expliquées par M. Waller, 239. — Nouveau procédé pour l'exécution et la conservation des peintures murales contre l'humidité, 553; — à fresque, 643; — du tombeau de Ramsès Meiamoun à Thèbes. 825
PELISSIER (M.) Lettre à M. Hase sur les antiquités de la régence de Tunis. 261, 394
Pellevé (Cardinal). Sa mort occasionnée par l'entrée d'Henri IV à Paris ..... 149
Perses (Les). Ont-ils quelquefois porté des noms grecs? 467; — leurs noms propres.. 631
Personnages historiques associés aux personnages mythologiques dans les peintures antiques, 55; — illustres inhumés dans l'église Saint-Benoît à Paris, 227; — dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois .... 641
Pétase (Le) ne peut se confondre avec le nimbe doré ..... 57

PAGES

Petra. Monumens de cette ville exposés par le comte de La Borde ..... 253
Philippe le Hardi (Statue de), à Dijon .... 640
Philoctète pansé par Machaon, pierre antique gravée citée, 285. — Détail sur ce héros, 288; — représenté avec Palamède enlevant un autel ..... 294
Philopator. Son nom écrit en caractères démotiques ..... 243
Phéniciens. Ouvrage sur l'étude de la langue de ce peuple. Cité ..... 188
Pierre du Vieux-Poitiers, monument druidique, 44, 45.
Pierre debout en Algérie ..... 654
Pierres gravées antiques, citées et expliquées par M. de Montigny. Voir *Palamède*, *Philoctète*, *Scarabée*.
PINARD (M. T.). Description de l'abbaye de Solesmes, 63; — l'église de Valenton, 375; — sur l'ancienne abbaye de Boulancourt, 474; — sur quelques monuments du midi de la France, 639. — Château de Couzières. 803
Pinces en fer servant à sceller les bulles pontificales, trouvées et citées ..... 239
*Pixis* antique avec scène psycologique ..... 229
Plain-chant (Remarque sur le) ..... 651
Plaques de métal, posées sur les têtes des divinités ..... 60
Pompeï (Peintures de), où l'on voit le nimbe ..... 59
Porte de l'hôtel d'Olivier de Clisson restituée ..... 712
Porte (Grande) de l'hôtel de Sens ..... 155
Portici (Peintures de). Ouvrage de Jorio. Cité ..... 61
Poteau d'encoignure, sculpté en tige de Jessé ..... 69
Poterne de l'hôtel de Sens ..... 157
Pots d'argile placés dans les tombeaux. Cités. 168
PRÉVOST (M.). Notice sur Orléansville, 653. — Détermination de la date de l'ère provinciale d'Afrique ..... 800
Prix décernés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ..... 379
Prix du baron Gobert, au meilleur mémoire sur l'Histoire de France ..... 321
Prix de la Société des Antiquaires de Picardie ..... 382
Prophéties (Les) n'ont pas d'autres sources que les révélations rapportées par les livres saints ..... 336
Psammetichus (Mémoire sur la famille de). 623
Puits de Moïse à Dijon ..... 640
Punique ou carthaginoise (Langue). Voir à *Inscriptions*.

QUICHERAT (M. J.). Mémoire sur l'hôtel d'Olivier de Clisson ..... 760

Rancé (De), trappiste ..... 806
RANGABÉ (M.), nommé secrétaire de la *Société Archéologique d'Athènes* ..... 304
Rapport sur les travaux des commissions de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 573, 776.
RAOUL ROCHETTE (M.). *Monuments inédits*, 59. — Ouverture de son cours d'Archéologie à la Bibliothèque royale ..... 713

PAGES

*Ratimus Brivatius* (Inscription de), ou plus exatement *Brivaitomius* ..... 45
Réfectoire de l'abbaye Saint-Martin des Champs, transformé en bibliothèque.... 381
Régence de Tunis. Sa belle carte au dépôt général de la guerre. Citée, 269. — Antiquités de cette contrée, 267, 397.
*Religion (De la) des Romains d'après les fastes d'Ovide*. Ouvrage cité..... 138
Renaissance au VIII^e siècle en Grèce..... 52
René (Le roi), représenté sur une miniature ..... 755
René (Saint), sa résurrection spirituelle.. 613
Rennes (Ville de). Recherches sur les voies romaines qui partaient de cette ville..... 79
Reparatus (Basilique de) en Algérie ..... 656
Restauration des monuments. Des règles à suivre pour les faire d'une manière utile, 390; — des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris ..... 384
Retable de l'autel de l'église de l'abbaye de Solesmes, 68. — Autre magnifique avec peintures et sculptures à Saint-Etienne de Beauvais..... 524
REVIL (M.). Son beau cabinet de pierres gravées. Cité ..... 283
*Revue de philologie*, etc., publiée par Léon Reinier, vol. II^e. Annoncé..... 715
Romains. Idée de leur manière de coloniser leurs conquêtes ..... 373
*Rome au siècle d'Auguste*, ou *Voyage d'un Gaulois à Rome*, etc., par M. Dezobry. 573
Plans de Rome, d'après les documents antiques ..... 574
ROUGÉ (Le vicomte de). Sa lettre à M. Alf. Maury sur les inscriptions des lions de granit rose de Nubie, 115. — Lettre sur le Sésostris de la XII^e dynastie.... 478, 731
Rubens. Maison où il est né..... 807

Saba (Saint-), couvent. Ses peintures citées. 53
Sainte-Sophie (Eglise de). Ses peintures citées ..... 53
Saintes-Chapelles (recherches sur les) de Paris, Notre-Dame du Vivier en Brie, de Vincennes..... 603
Saints représentés d'une taille plus grande que les personnages que les entourent, et pourquoi? ..... 615
Salamine. Les peintures de son église sont du XVIII^e siècle..... 54
Salonique (Eglise de). Ses peintures citées. 53
Sargon (Le) de la Bible, retrouvé sur des inscriptions cunéiformes..... 419
Satan. Époque où apparaît cette personnification de l'ange déchu..... 320
Satrapies de la Phénicie. Monnaies de cette époque, publiées par M. le duc de Luynes. 439
SAULCY (M. de). Sa lettre à M. Ampère au sujet de la lettre du docteur Lepsius à M. Letronne, 81; — son travail sur l'inscription de Rosette. Cité, 117; — sa réponse aux attaques de M. Lepsius, sur le bilingue de Philes, 340; — Note sur le nom égyptien ΚΑΛΑΣΙΡΙΣ..... 430
Saxius (Christophe). Voir à *Vliet*.
Scarabée étrusque..... 283
Sceau en forme de cadenas sur la bouche d'une statue..... 82

PAGES

Sceaux des saintes chapelles (Mémoire sur les), 603. — Musée de sceaux aux Archives ..... 604
Sceaux monastiques. Collection très-belle de M. Tich d'Ipswich. Citée..... 240
Schwartze. Son travail *sur l'Origine et les affinités des articulations coptes*. Cité.. 127
Sculpteurs du XV^e siècle..... 630
Sculpture (La) reste païenne..... 56
Sculptures de l'abbaye de Solesmes..... 68
Sémélée, portant un disque sur la tête..... 59
Sens (Description de l'hôtel de). 146; — inscription qu'on y a découverte, 161; — expliquée..... 383
Sépultures de personnages illustres dans l'église de Saint-Benoît à Paris, 225. — Découvertes dans le quartier de l'Hôtel de Ville de Paris..... 348
Serpent autour d'un tronc d'arbre, ce qu'il signifie ..... 57
Serpent tentateur dont parle la Bible..... 314
Serpent. Ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge..... 818
Serpents gardiens des temples, des trésors et des lieux sacrés..... 289
Serrure du XV^e siècle d'une grande beauté. 512
Sésostris (Sur le) de Manethon..... 478
SICHEL (M.). Son mémoire sur la déesse Angerone..... 20
Silence (Déesse du)..... 23
Sinaï (Couvent de). Ses peintures. Citées... 53
Sirènes (Des). Ministres de la mort..... 744
Smyrne (Eglise de). Ses peintures. Citées.. 537
Société archéologique de Londres, 238; — d'Athènes, réunie au Parthenon. Nom du président, du vice-président et secrétaire. 304
Solesmes (Abbaye de). Description de l'église et de ses sculptures..... 63
Solitaires de Tabenne, de Scétis et de Nitre. Cités..... 337
Sotiates (Médailles des)..... 772
Souvenirs du vieux Paris, par Turpin de Crissé. Cité..... 162
Stalles, de l'église de l'abbaye de Solesmes, 69; — De l'église de Valenton (Seine-et-Oise), couvertes de sujets de l'Ancien-Testament et de figures de saints et symboliques, 375; — de Beauvais..... 523
Statistique de la Drôme. Citée, 207; — Statistique monumentale de Paris. Citée.... 215
Statue de la Sainte-Vierge provenant de la chapelle Saint-Aignan placée à Notre-Dame..... 168
STIER D'AERTSELAER (M.). Ses remarques sur les peintures du tombeau de Ramsès, et sur les moulures des arènes de Nîmes. 825
Symbolisme dans l'art chrétien..... 508, 518

Tables Claudiennes..... 587
Tarente (Médailles de cette ville). Mémoire de M. Raoul Rochette à ce sujet. Cité.... 133
Tauroboles, on en trouve beaucoup à Die, 206; — Leur usage..... 307
Taurus (Mont). Voir *Eglise*.
Tebessa (Arc de triomphe de)..... 360, 432
Temple d'Hercule à Cora, 197; — de Lambæsa, pl. 73 et p. 450; — Dédié à Auguste..... 577

PAGES

Temples hypèthres grecs. Textes de Pausanias et de Strabon examinés à ce sujet..... 593
Tessaire militaire. Tablettes sur lesquelles on inscrivait le mot d'ordre..... 290
Tête de cheval sculptée sur la proue de vaisseaux. Ce qu'elle signifie..... .... 184
Tétracorde. Son usage..... 651
TEXIER (M. Ch.). Tombeau de la chrétienne. 513
Théodose et ses fils, sur une plaque d'argent. 714
Théodulphe, évêque d'Orléans..... 34
Thèse latine de Saxius *de Dea Angerona*. Citée..... 29
Théveste. Voir *Tebessa*.
Thoms (M. le comte de). Sa belle collection citée, 27. — Canéphore athénienne qui en provient, prise pour une Angérone par un antiquaire..... 143
Tige ou arbre de Jessé,..... 69
Tombeau chrétien du IVe siècle découvert à Die, 208; — de la Chrétienne en Algérie..... 513, 622
Tombeaux de Petra avec inscriptions. 253, 257
Tombes en plâtre; époque où elles sont généralement en usage, 350. — Découvertes de tombes. Voir à *Sépultures*. Tombe avec coussinets en pierre. Voir la planche, 356; — avec croix grecque..... 357
Tour Saint-Jacques la Boucherie, réclamation contre la location de ce monument.. 382
Tours (Congrès archéologique tenu à). XVe session..... 508
Transsepts (Les) de l'église de Germigny offrent une disposition inusitée..... 33
Trinitaires (Ordre des). Cité..... 223
TROCHE (M.). Description de l'hôtel de Sens, 146. — Notice historique sur l'église Saint-Benoît, 214; — sur celle de Saint-Laurent et ses vitraux, 670. — Son *Mémoire historique sur la chapelle de la Vierge à l'église Saint-Germain l'Auxerrois*. Annoncé ..... 779
Tuiles romaines, avec inscription en caractères cursifs..... 567
Tunis (régence de). Détails des richesses archéologiques de cette contrée, 267, 397.

VACQUER (Théodore). Mémoires sur les sculptures et tombes découvertes en divers lieux, à Paris ..... ..... 348
Vaillant (J. F.) Célèbre numismatiste, son épitaphe abandonnée dans un coin de monument..... 226
Vaisseaux assyriens, 178, 296; — recherches sur les vaisseaux nommés trirèmes, etc... 706

PAGES

Valenton (Église de)..... 375
Valérie (Sainte), sa légende..... 820
VALLET DE VIRIVILLE (M.). Analyse de l'ouvrage de M. de Laplace sur saint Bertin... 75
Vandales. Inscription trouvée en Algérie qui constate leur expulsion de l'Afrique.. 371
Vandalisme commis sur les sculptures du château de Blois..... 236
Vases grecs de la collection du comte Lamberg. Cités, 57; — expliquée et publiés par Alexandre de La Borde, 59; — Romains découverts en Angleterre, 238; — Gaulois découverts à Vitry (Marne).... 813
Vénus semble à M. Sichel être la même déesse qu'Angerone, 24; — réfutation de cette idée par M. Letronne..... 130
*Venus victrix*. Vrai sens de cette dénomination..... 139
VERGNAUD ROMAGNESI (M.). Notice sur deux inscriptions de l'église de Germigny 33
Vertus et vices. Suites de figures symboliques au dossier de stalles, du XVe siècle.. 376
Viglioli. Sa peinture à fresque..... 643
Ville (Figure de) en bronze, trouvée en Algérie..... 776
Virgile du Vatican. Ses miniatures. Citées. 59
Visconti. Cité, 60, 145.
VITET (M.). Discours sur les *Etudes archéologiques*..... 385
Vitrail de l'église Saint-Denis, représentant neuf hommes assis et couronnés. Explication ..... 377
Vitraux en Angleterre, 437; — de la Sainte-Chapelle. Concours à ce sujet, 384; — — de Saint-Etienne de Beauvais, 523; — de l'église Saint-Laurent. — Description de ceux exécutés par M. Galimard..... 678
Vitry, ville du département de la Marne. Cité..... 813
VLIET (J. Van), ou le docteur Saxius. Cité. 29
Voies romaines. Recherches sur celles qui partaient de la ville de Rennes..... 79
*Volupia*. Méprise de M. Sichel à ce sujet.. 144
*Voyage en Syrie*, par M. de La Borde. Cité, 52; — dans l'Asie mineure et au mont Taurus, par le même. Voir *Asie* et *Taurus*.
Vue de l'entrée de la ville de Pétra, 253; — d'un temple à Tebessa, pl. 70.

WALLER (M.). Son Mémoire sur des *peintures murales*..... ..... .... 239
WINCKELMANN. Cité avec éloge..... 287

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU QUATRIÈME VOLUME.

0

BINDING
MAR 20 1970

CC
3
R4
année 4

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY